This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

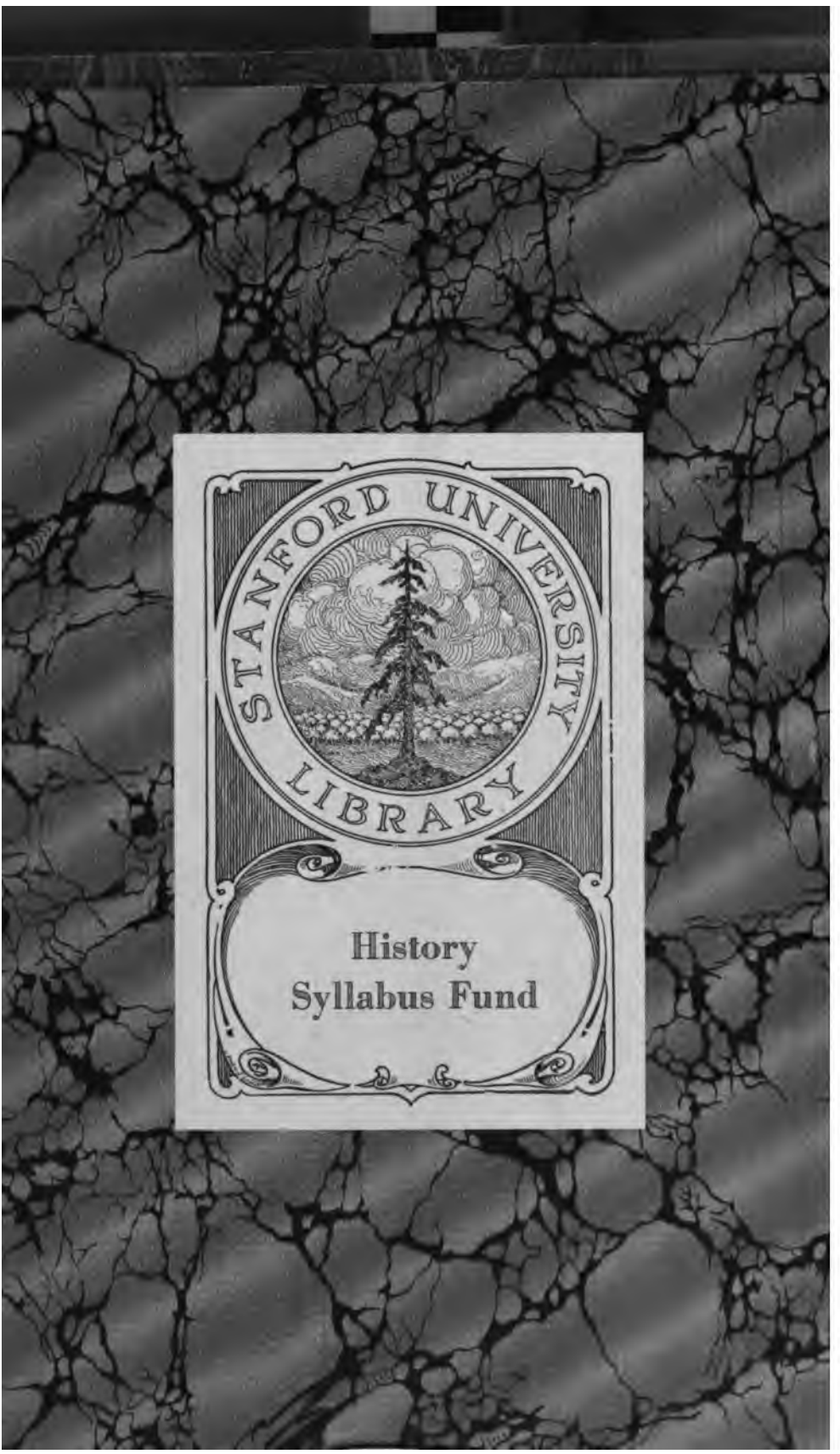
STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY
History
Syllabus Fund

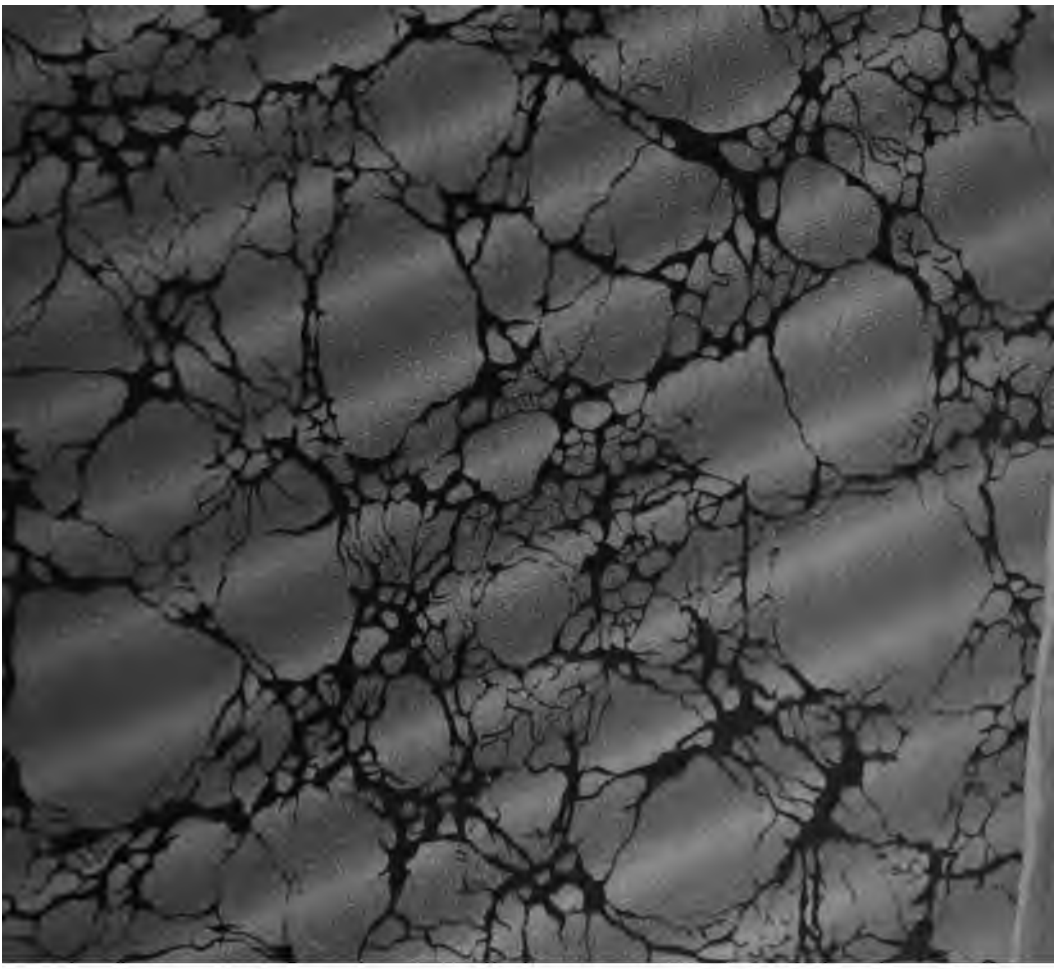

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté du 23 juin 1905, le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution, a chargé M. S. CHARLÉTY, professeur à l'Université de Lyon, membre de la Commission, de publier les *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône*.

M. Camille BLOCH, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, membre de la Commission, a suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaire responsable.

Se trouve à Paris

A LA LIBRAIRIE LEROUX

Rue Bonaparte, 28

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS
SUR
L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publiés par le Ministère de l'Instruction publique.

DÉPARTEMENT DU RHONE

DOCUMENTS RELATIFS
A
LA VENTE
DES
BIENS NATIONAUX

PUBLIÉS PAR

SÉBASTIEN CHARLÉTY
Professeur à l'Université de Lyon

LYON
IMPRIMERIE R. SCHNEIDER
Anc' SCHNEIDER FRERES
Quai de l'Hôpital, 9

1906

543174

STANFORD LIBRARY

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS. IX

PREMIÈRE PARTIE. — **LES INVENTAIRES**

CHAPITRE PREMIER. — Inventaires des biens ecclésiastiques possédés en 1789 par l'archevêque de Lyon, les chapitres, les séminaires, les collèges, les communautés séculières et régulières 3

I. — Archevêché de Lyon 4

II. — Les Chapitres. 5

Chapitre de Saint-Jean (Lyon), p. 5. — Saint-Étienne (Lyon), p. 9. — Sainte-Croix (Lyon), p. 10. — Chapitre de Saint-Just (Lyon), p. 10. — Chapitre de Saint-Paul (Lyon), p. 12. — Chapitre de Fourvière (Lyon), p. 12. — Chapitre de Saint-Nizier (Lyon), p. 13. — Chapitre d'Ainay (Lyon), p. 14. — Chapitre de N.-D. de la Platière (Lyon), p. 15. — Chapitre de Saint-Irénée (Lyon), p. 15. — Chapitre de la Trinité (Lyon), p. 16. — Chapitre de Villefranche, p. 16. — Chapitre de Beaujeu, p. 17. — Chapitre de Belleville, p. 17. — Chapitre d'Aigueperse, p. 18. — Chapitre de Saint-Denis-d'Alix, p. 18. — Chapitre de l'Argentière (Aveize), p. 18. — Chapitre de Salles, p. 19.

III. — Séminaires 20

Séminaire Saint-Irénée (Lyon), p. 20. — Séminaire Saint-Charles (Lyon). 20

IV. — Collèges 21

V. — Communautés d'Hommes 24

a) *Seculières :* Oratoriens (Lyon), p. 24. — Missionnaires de Saint-Joseph (Lyon), p. 25. — Missionnaires de Saint-Lazare (Lyon), p. 25.

b) *Regulières :* Grands-Augustins (Lyon), p. 26. — Augustins réformés (Croix-Rousse), p. 26. — Capucins de Fourvière (Lyon), p. 27. — Capucins du Petit-Forêt (Lyon), p. 27. — Capucins (Tarare), p. 27. — Capucins (Villefranche), p. 27. — Grands-Carmes des Terreaux (Lyon), p. 28. — Carmes

déchaussés (Lyon), p. 28. — Célestins (Lyon), p. 29. — Chartreux (Lyon), p. 30. — Cordeliers de Saint-Bonaventure (Lyon), p. 31. — Cordeliers de l'Observance (Lyon), p. 31. — Cordeliers (Sainte-Colombe), p. 31. — Cordeliers (Villefranche), p. 32. — Feuillants (Lyon), p. 32. — Jacobins (Lyon), p. 33. — Minimes (Lyon), p. 33. — Récollets (Lyon), p. 34. — Récollets (Condrieu), p. 35. — Tiercelins ou Picpus (la Guillotière), p. 35. — Abbaye de Savigny, p. 35. — Ordre de Malte, p. 40.

VI. — Communautés de Femmes 40

a) *Régulières :* Annonciades ou Bleues-Célestes (Lyon), p. 40. — Antiquailles (Lyon), p. 41. — Bénédictines (Sainte-Colombe), p. 41. — Bernardines (Lyon), p. 41. — Carmélites (Lyon), p. 42. — Chazaux (Lyon), p. 42. — Collinettes (Lyon), p. 42. — La Déserte (Lyon), p. 43. — Saint-Benoît (Lyon), p. 43. — Sainte-Claire (Lyon), p. 43. — Sainte-Élisabeth des Deux-Amants (Lyon), p. 44. — Abbaye de Saint-Pierre (Lyon), p. 44. — Ursulines de Saint-Just (Lyon), p. 45. — Ursulines de la Vieille-Monnaie (Lyon), p. 46. — Ursulines (Saint-Symphorien-sur-Coise), p. 46. — Ursulines (Villefranche), p. 46. — Verbe-Incarné (Lyon), p. 47. — Visitation de Sainte-Marie de Bellecour (Lyon), p. 47. — Visitation de Sainte-Marie des Chaines (Lyon), p. 48. — Visitation de Sainte-Marie (Sainte-Colombe), p. 48. — Visitation de Sainte-Marie (Villefranche), p. 48.

b) *Établissements à but spécial :* Bon-Pasteur (Lyon), p. 49. — Filles Pénitentes (Lyon), p. 49. — Propagation de la Foi (Lyon), p. 49. — Providence (Lyon), p. 49. — Recluses (Lyon), p. 50. — Sœurs de la Charité ou de la Marmite (Lyon), p. 50.

VII. — Confréries de Pénitents 50

Inventaires des objets précieux des églises et communautés supprimées. 50

CHAPITRE II. — Inventaires des biens nationaux par communes. 53

I. — District de Lyon 54

Lyon : I. Biens ecclésiastiques, p. 54. — Soumissions de la municipalité de Lyon, p. 76. — II. Biens de la ville, p. 76. — III. Biens des émigrés : *a)* en avril 1793, p. 89; *b)* en thermidor II, p. 98. — IV. Biens des condamnés, p. 99.

La Croix-Rousse : I. Biens ecclésiastiques, p. 99. — Soumissions de la municipalité de la Croix-Rousse, p. 100. — II. Biens des émigrés, p. 101. — III. Biens des condamnés, p. 101.

Vaise : Biens ecclésiastiques : soumissions de la Municipalité, p. 101. — II. Biens des émigrés, p. 102. — III. Biens des condamnés, p. 102.

La Guillotière : I. Biens ecclésiastiques, p. 102. — II. Biens des émigrés et des condamnés, 103.

Appendice aux inventaires des biens du district de Lyon : I. Les biens invendus : *a)* au 1er mars 1792, p. 103; *b)* au 11 thermidor III, p. 105. — II. Maisons nationales distraites de la vente et affectées à un service public, p. 114.

II. — District de la Campagne de Lyon 116
(Liste des communes par ordre alphabétique.)

III. — District de Villefranche 147
(Liste des communes par ordre alphabétique.)

Liste des émigrés domiciliés dans le district de Villefranche, dressée le 23 floréal III et complétée le 11 thermidor III. 172

Tableau des propriétés nationales occupées, dans le district de Villefranche, par les corps administratifs, tribunaux, prisons, etc., dressé le 4 ventôse II. 174

DEUXIÈME PARTIE. — **LES VENTES**

CHAPITRE PREMIER. — **Les ventes d'immeubles** 177

District de Lyon. 186

I. Ventes faites conformément à la loi du 14 mai 1790, p. 186. — II. Ventes faites conformément à la loi du 12 pluviose III, p. 222. — III. Annexe aux ventes faites par le district de Lyon (ventes de certains biens de la commune de Lyon faites par la municipalité de Lyon), p. 227.

District de la Campagne de Lyon 230

I. Ventes faites conformément à la loi du 14 mai 1790, p. 230. — II. Ventes faites conformément à la loi du 12 prairial III, p. 291.

District de Villefranche. 298

I. Ventes faites conformément à la loi du 14 mai 1790. p. 298. — II. Ventes faites conformément à la loi du 3 juin 1793, p. 375. — III. Ventes faites conformément à la loi du 12 prairial III, p. 404.

Département. 426

I. Ventes de bois nationaux faites conformément à la loi du 2 nivôse IV, p. 426. — II. Ventes faites conformément à la loi du 28 ventôse IV, p. 427. — III. Ventes faites conformément à la loi du 16 brumaire. p. 479. — IV. Ventes faites conformément à la loi du 26 vendémiaire VII, 482. — V. Ventes faites conformément à la loi du 15 floréal X. p. 483. — VI. Ventes faites conformément à la loi du 20 mars 1813, p. 493.

Appendice aux ventes d'immeubles : Rachat des droits féodaux. 498

CHAPITRE II. — **Les ventes de meubles, récoltes et marchandises; produits des baux à ferme et à loyer** 510

District de Lyon. 513

I. Les ventes de meubles avant le siège de Lyon, p. 513. — II. Les ventes de meubles après le siège de Lyon, p. 515.

District de la Campagne de Lyon. 525

District de Villefranche. 537

Appendice aux ventes de meubles : Vente des sels nationaux 561

PIÈCES ANNEXES

A. — **Documents relatifs aux ventes** 565
I. — Questions proposées par le Directoire du district de la ville de Lyon au Comité d'aliénation des domaines nationaux, et réponses du Comité (26 novembre 1790). 565
II. — Arrêté du Directoire du département du Rhône concernant la vente et la prompte division des biens des émigrés en petites portions (15 prairial II) 570
III. — Lettre des administrateurs du district de Villefranche aux administrateurs du département du Rhône (27 prairial II). 575
IV. — Lettre des administrateurs du département du Rhône aux administrateurs du district de Commune-Affranchie concernant les domaines nationaux portant trois questions sur l'acquisition des petits lots des biens des émigrés (23 messidor II). 577
V. — Lettre des administrateurs du département du Rhône aux administrateurs du district de Lyon (5 brumaire III) . . . 578
VI. — Les administrateurs du département du Rhône aux citoyens composant la Commission des revenus nationaux 581
VII. — Circulaire de l'Administration du département portant instruction aux districts pour la vente des domaines nationaux (4 germinal II) 582
VIII. — Compte rendu de ses opérations par le Bureau des domaines nationaux du district de Villefranche, (1er vendémiaire III). 593
IX. — Société entre Claude, Jean et Etienne Melay et plusieurs autres habitants de la paroisse de Loire (3 octobre 1790). . . 607

B. — **Liste des anciennes mesures dont il est fait mention dans les inventaires et les actes de ventes.** 611

C. — **Tableau de la dépréciation du papier-monnaie depuis le 1er janvier 1791 jusqu'à sa suppression** 613

D. — **Liste des indemnités données aux émigrés du département du Rhône en exécution de la loi du 27 avril 1825.** . . . 625

TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENTES D'IMMEUBLES

I. — Table des noms de lieux. 633
II. — Table des anciens propriétaires. 643
III. — Table des acquéreurs. 658

AVANT-PROPOS

I

La plupart des documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône[1] sont réunis aux *Archives départementales du Rhône*, où ils forment une série spéciale, la série Q. Il n'est pas encore possible de donner les chiffres extrêmes qui indiqueraient la quantité exacte de registres et de liasses qui la composent : le classement provisoire qui existait au moment où j'ai entrepris mon travail est aujourd'hui détruit. L'archiviste procède à un remaniement complet de cette série ; elle en sera sans doute augmentée, parce que nombre de pièces précédemment rangées dans la série L (administration de 1789 à l'an VIII) y entreront. C'est pour cette raison que j'ai dû m'abstenir d'ajouter à la mention qui revient souvent dans ce recueil, *Arch. dép.* Q, un numéro de cote. Les lecteurs désireux de recourir aux pièces originales analysées ou citées ici les retrouveront pourtant sans trop de peine en utilisant l'état sommaire manuscrit de cette série qui est en cours d'exécution. Le versement fait aux archives du Rhône, par l'administration de l'Enregistrement, en 1898, constituant un fonds spécial numéroté à part dans la série Q, et ne devant pas subir de remaniement, j'ai pu, toutes les fois que j'ai cité ou utilisé les pièces qu'il contenait, en donner le numéro de cote sous cette forme : *Enreg.* (suivi d'un chiffre).

Comme le remaniement de la série Q doit produire, par contrecoup, un changement dans la numérotation de la série L, j'ai dû

(1) Je rappelle ici, une fois pour toutes, que le département créé par le décret du 13 janvier 1790 s'appelait le Rhône-et-Loire et correspondait à peu près à l'ancienne généralité de Lyon (Lyonnais, Forez, Beaujolais). En août 1793, au début du siège de Lyon, un arrêté des représentants sépara du Rhône-et-Loire les districts foréziens, Saint-Étienne, Montbrison et Roanne. Cet arrêté fut transformé en décret, le 24 brumaire an II (19 nov. 1793), par la Convention, qui donna aux districts séparés le nom de département de la Loire. Qu'il s'agisse de faits antérieurs ou postérieurs au 19 novembre 1793, nous ne nous occupons ici que du territoire correspondant au seul département du Rhône.

également, pour ce qui concerne la série L, ou m'abstenir de mentionner ou indiquer comme provisoire le numéro des liasses où j'ai fait des emprunts. Ici l'inconvénient est moindre, car il s'agit le plus souvent de registres de délibérations ou d'arrêtés administratifs. La date du document permet sa recherche et sa découverte rapide, même en l'absence du numéro de cote [1]. Quant aux documents empruntés aux séries G (clergé séculier) et H (clergé régulier), ils sont accompagnés ou non d'un numéro, selon qu'ils appartiennent ou non à la partie de ces séries dont l'inventaire est achevé.

Le fonds des archives départementales étant principalement composé des pièces fournies par les Directoires de district et par les municipalités, il s'ensuit que tous les documents d'origine communale y doivent être centralisés ; les minutes seules ou les copies pourraient se rencontrer dans les archives des communes. En fait, celles-ci ne les ont même pas, dans la plupart des cas. C'est du moins ce qui résulte de l'enquête faite, sur ma demande, auprès des secrétaires de mairie, par l'intermédiaire du Comité départemental. Les quelques inventaires communaux qu'il a été possible de réunir par ce procédé sont, à cet égard, probants. Une enquête particulière faite à Villefranche, qui fut le siège d'une administration de district, n'a pas donné plus de

(1) La répartition des documents entre la série Q et la série L comporte nécessairement une part d'arbitraire. Il est difficile, par exemple, de ne pas laisser dans la série L les délibérations et les décisions des districts ou du département concernant les biens nationaux. Elles ne peuvent pas logiquement, ni souvent matériellement, être distraites des autres délibérations. D'une manière générale, il est toujours délicat, parfois impossible de séparer l'administration des biens nationaux de l'ensemble des faits administratifs de la Révolution. Si la création de la série Q a été décidée dans le classement des archives, c'est parce que « l'Empire ayant continué les adjudications commencées sous Louis XVI il y a, dit la circulaire de 1874, impossibilité de couper en deux les dossiers d'une même opération. » En fait, l'opération des ventes sous l'Empire a un caractère si différent des précédentes, que l'inconvénient eût été faible. Et la présence des dossiers de la vente sous l'Empire au milieu des autres papiers des préfectures eût peut-être permis d'en comprendre mieux la valeur et le sens. Dans ces conditions, la série spéciale de la vente des biens nationaux détruit l'intégrité des fonds sans compensation sensible. Elle faciliterait le travail des historiens, si elle contenait nécessairement tous les documents concernant les biens nationaux. Comme, en fait, il faut toujours recourir à la série L, le travail reste aussi compliqué que si elle n'existait pas. Et, promettant plus qu'elle ne peut donner, la série Q risque de tromper les travailleurs qui, la croyant complète, se dispenseraient de voir le reste des fonds révolutionnaires.

résultats. C'est donc, selon toute probabilité, aux archives départementales du Rhône que tous les papiers communaux relatifs aux ventes des biens nationaux sont réunis. Les lacunes des fonds sont dues, non à ce fait que les communes seraient restées en possession d'une partie des documents, mais à des négligences qu'on sait avoir été, jadis, fréquentes, ou peut-être à des destructions volontaires : il n'est pas invraisemblable de supposer que certains, soucieux, sous la Restauration, de prouver qu'ils avaient gardé à la monarchie une fidélité sans défaillance, ont supprimé les documents qui auraient autorisé le public à en douter.

Un seul dépôt d'*Archives communales*, celui de Lyon, est, sinon riche en documents relatifs à la vente, au moins utile à consulter. La série N^3 (Biens nationaux) fournit des inventaires dont le double ne se retrouve pas toujours au département. Les séries P^1 (Culte catholique) et R^1 (Instruction publique) m'ont fourni des inventaires de biens du clergé et des collèges. Les délibérations des corps municipaux de la commune de Lyon, souvent intéressantes pour l'histoire des ventes, sont publiées par le service des Archives municipales sous ce titre : *Procès-verbaux des corps municipaux de la ville de Lyon* (1787-an VIII); leur collection comprend déjà 5 volumes dont le dernier s'arrête à thermidor an II. C'est à cette publication que je renvoie chaque fois qu'une délibération lyonnaise est citée ou analysée.

Enfin, les *Archives nationales*, série Q^2, possèdent une collection, très incomplète, il est vrai, des inventaires des biens ecclésiastiques et des états de biens soumissionnés par les communes. J'ai pu, parfois, à l'aide des pièces contenues dans les cartons 132 à 141 (Rhône-et-Loire), suppléer aux lacunes des Archives départementales.

Il ne pouvait être question que de faire un choix dans la masse très abondante de ces documents. La règle suivie a été de donner seulement, et sous la forme la plus brève, les documents qui font connaître l'état des biens nationalisés et les opérations de la vente. On trouvera, en tête de chaque subdivision de ce livre, une courte note indiquant l'origine des documents et la manière dont on les a utilisés. Il suffit de dire ici que tous les documents actuellement accessibles ont été vus. Si des sacrifices parfois importants ont été faits — combien, pour ne citer que cet exemple, de délibérations

de conseils des communes, des districts et du département eussent été intéressantes à reproduire, — ç'a été uniquement, le résultat essentiel n'étant pas compromis, dans la préoccupation de laisser à ceux qui utiliseront ce volume, déjà gros, la possibilité de le manier.

II

Ce recueil est divisé en trois parties qui ont pour titre : la première, les Inventaires; la deuxième, les Ventes; la troisième, Pièces annexes.

La première partie a pour objet de faire connaître l'état des biens nationalisés. Ces biens sont de plusieurs sortes : biens ecclésiastiques, biens communaux, biens des émigrés, des condamnés et des rebelles, biens des cures (vendus après la séparation des Églises et de l'État). Ils sont énumérés dans les déclarations des anciens propriétaires (c'est le cas pour une partie du clergé), dans les procès-verbaux et les états dressés par les municipalités.

Il ne faut pas songer, pour toutes sortes de raisons que leur lecture fait suffisamment apparaître, à chercher dans ces inventaires un état rigoureusement exact des fortunes nationalisées du département. D'abord, tous les éléments de cette fortune n'étaient pas objet de vente (par exemple : les droits féodaux supprimés), et tout ce qui était objet de vente ne fut pas nécessairement vendu. Ensuite, la fortune ecclésiastique révélée par les déclarations du clergé dépasse souvent les limites du territoire départemental : par exemple, on a vendu ailleurs que dans le Rhône les biens du chapitre de Saint-Jean, et l'on a vendu à Lyon des propriétés du chapitre de Vienne. Enfin, parmi les biens confisqués sur les émigrés, les rebelles et les condamnés, un grand nombre ne fut pas mis en vente : la différence est grande entre les listes abondantes de noms et de biens d'émigrés fournis par les états municipaux et la liste assez courte des noms et des biens fournis par les actes de vente. Mais l'utilité de ces inventaires est de fournir : 1° les éléments d'une appréciation fondée, sinon rigoureuse, des revenus du clergé installé dans le département; 2° une liste à peu près complète des personnes réputées hostiles à la Révolution, avec l'indication sommaire de leur état social et de leur fortune.

La deuxième partie comprend les ventes d'immeubles et les ventes de meubles. Les lacunes sont rares dans les actes de ventes

d'immeubles, et ne semblent pas d'importance. Il y a plus de difficulté à se rendre compte, dans l'état actuel des documents, d'une opération connexe, celle du rachat des droits féodaux dus à la nation substituée aux anciens propriétaires ecclésiastiques. Les tableaux que j'ai donnés sont très sommaires, peut-être incomplets. On ne pourrait savoir au juste ce qui, de ce chef, est entré dans les caisses de l'État, qu'avec les comptes des receveurs des domaines, et ils sont à ce point mutilés qu'ils sont inutilisables. Les lacunes sont encore plus importantes dans la série des ventes des biens meubles. J'y ai rangé les sommes perçues du fait de l'administration des biens nationalisés dans le temps qui sépara leur nationalisation de leur aliénation (perception des fermages et des loyers, vente directe des produits du sol); du fait de la vente des marchandises saisies, du mobilier des établissements supprimés et des propriétés confisquées. Les documents relatifs à ces opérations sont extrêmement nombreux; mais, en l'absence d'un répertoire contemporain, rien ne permet d'affirmer qu'ils soient au complet. L'état dans lequel ils se trouvent autorise même à penser que beaucoup ont disparu.

La manière dont fut conduite la vente des biens meubles n'a pas, d'ailleurs, facilité la mise en ordre et la réunion des documents. L'opération, d'abord assez simple, devint après le siège de Lyon confuse et compliquée. Le séquestre fut alors mis sur une immense quantité de marchandises appartenant aux commerçants de la ville réputés suspects, et sur les propriétés que les rebelles de Lyon possédaient à la campagne. Si, du moins, les marchandises des magasins et les meubles des propriétés avaient été vendus d'une manière unique et par une autorité unique, l'opération serait appréciable. Mais les méthodes furent variées et les autorités concurrentes. On vendit aux enchères, on vendit au prix du maximum et sur réquisitions ; on versa, sans les vendre et sans en indiquer toujours le montant, une partie des meubles et des marchandises aux magasins nationaux et militaires. Pour ordonner les ventes, il y eut les Comités révolutionnaires de quartiers à Lyon, une Commission des séquestres dont l'autorité s'étendait à tout le département, un Comité du district de Lyon, et enfin les représentants en mission. Puis, comme les intéressés ou leurs représentants apportèrent des réclamations

fondées, un grand nombre de séquestres furent levés; quelques-uns des propriétaires ou négociants furent indemnisés ou reçurent promesse de l'être. De tout cela, aucune comptabilité centralisée ne donne le résumé précis ou le détail complet. Un seul compte subsiste, celui qu'a fourni la Commission des séquestres à la fin de son mandat; et ses chiffres ne sont pas d'accord avec ceux que produisent sur les mêmes opérations les receveurs des domaines. La vente des meubles et marchandises qui fut d'une très grande importance sociale, puisque la population de la ville et l'armée des Alpes vécurent en grande partie sur le produit des réquisitions qui en furent faites, reste donc, pour le moment (il faut réserver l'espoir de découvertes ultérieures), impossible à apprécier financièrement.

Dans l'une et l'autre des deux premières parties, Inventaires et Ventes, on trouvera utilisés, soit dans les introductions partielles, soit dans les notes en petit texte, les documents d'intérêt particulier au fait ou à la catégorie de faits qui sont en question. Quant aux documents d'intérêt général, je les ai réunis dans une troisième partie intitulée *Pièces annexes*. Le choix de la plupart d'entre eux était imposé par le sujet lui-même. L'utilité du tableau de concordance des mesures anciennes et des mesures métriques; du tableau de la dépréciation des assignats, de la liste des indemnités allouées aux émigrés en exécution de la loi de 1825, apparaît assez pour qu'il n'y ait pas besoin de la justifier. Les autres ont été choisis dans l'intention de donner des éclaircissements sur certains points de l'opération des ventes que les actes de vente seuls ne fournissent pas.

Le questionnaire adressé au Comité d'aliénation et les réponses du Comité précisent les scrupules administratifs et les embarras de toute nature que rencontraient les pouvoirs locaux dans l'interprétation et l'application des lois de 1790. L'arrêté du Directoire de département, la lettre du Directoire du district de Villefranche, les lettres du Directoire du département ont pour objet l'application des lois de 1793 relatives à la vente des biens des émigrés. La Convention voulait, par la division de ces biens en très petites portions, appeler à la propriété foncière les indigents et aussi employer ces biens à récompenser les défenseurs de la patrie. Les Directoires du département et des districts ne réussirent pas, malgré leurs efforts, à réaliser les intentions de la Convention. Ces pièces

en donnent les raisons de détail, certaines dispositions défectueuses de la loi du 13 septembre, et la raison générale, « l'acharnement éprouvé à l'acquisition des biens des émigrés et la chaleur avec laquelle se poussent les enchères ». La circulaire du 4 germinal an II, adressée par le Directoire du département aux Directoires du district, donne dans ses 37 articles toute la théorie du rôle que les districts ont à remplir dans l'administration et la vente des biens nationaux ; le compte rendu de ses opérations fourni, le 1er vendémiaire an III, par le district de Villefranche en résume toute la pratique. Il est fâcheux que les comptes rendus analogues des deux autres districts aient disparu. Ils auraient utilement complété ces documents où les deux grandes séries d'opérations — vente des biens ecclésiastiques, vente des biens des émigrés — et où l'opération des ventes considérée dans son ensemble sont décrites et commentées.

Les listes des acquéreurs mentionnés dans les actes de ventes font ressortir fréquemment l'existence d'associations formées entre deux ou plusieurs d'entre eux pour une opération isolée ou pour toute une série. Un de ces contrats, qui furent sans doute fréquents, et dont les archives des notaires fourniraient probablement des spécimens nombreux, est parvenu aux archives du Rhône. Je l'ai reproduit, parce qu'il m'a semblé de nature à renseigner sur un mode significatif d'achat et sur l'état d'esprit de toute une catégorie, la plus importante, d'acquéreurs.

J'aurais voulu joindre à cet ensemble de pièces annexes une image qui eût permis de se rendre compte par les yeux de la superficie relative de la propriété nationalisée. Il est clair que dans une carte d'ensemble du département, même à très grande échelle, cette superficie (à supposer que l'évaluation exacte en fût possible, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes), ne saurait être indiquée avec une précision suffisante. Mais on pouvait essayer de faire ce travail pour la superficie de la propriété bâtie dans la ville de Lyon et ses faubourgs. J'ai dû, après plusieurs tentatives, y renoncer. Pour fonder légitimement une impression d'ensemble, il eût fallu, sur un plan de la ville contemporain des ventes, indiquer par une teinte spéciale les maisons possédées par le clergé. Malheureusement, aucun document du XVIIIe siècle ne permet de préciser l'emplacement des maisons

dont les ventes donnent le numéro. Ce numéro ne peut même pas renseigner sur l'emplacement probable; car les maisons étaient alors numérotées, non par rues, mais par quartiers. Si je parle ici de cet essai sans résultat, c'est que j'espère qu'il peut être tenté ailleurs, pour d'autres villes, avec plus de succès.

III

Les conclusions qu'on peut tirer de la combinaison des documents analysés dans ce recueil sont si nombreuses, la plupart apparaissent si vite et si clairement, qu'il est tout à fait inutile d'en faire même une simple énumération. La répartition sociale des biens nationaux qui, de toutes les questions qu'on se pose à propos de cet énorme transfert de propriété, est la plus importante, apparaîtra bien mieux après la lecture de quelques-unes des pages où sont analysés les actes de ventes, qu'après des réflexions qui ne pourraient être ici que sommaires et incomplètes [1]. Je me borne donc à attirer l'attention sur deux faits que les documents cités ne montrent pas avec la même clarté :

1° Le prix d'adjudication est souvent double, parfois triple du prix d'estimation. Il faut tenir compte, cela va de soi, de la valeur de l'assignat, quoique les chiffres fournis par le Tableau de la dépréciation ne méritent pas d'être tenus pour rigoureusement exacts quand il s'agit d'un achat de terres. Ces chiffres sont établis d'après les prix des objets d'usage courant et d'après celui des changes; or, il semble bien que l'augmentation du prix (exprimé en assignats) de la terre fut, au moins jusqu'à la fin de 1792, beaucoup moindre que celle des denrées et surtout des changes [2]. Quoi qu'il en soit, traduction faite en espèces du prix soldé en

(1) Une thèse pour le doctorat en droit est en préparation sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés.

(2) Couderc, négociant de Lyon et député à la Constituante, le constate dans sa correspondance et ajoute : « D'où vient cela ? C'est que l'esprit d'intrigue et d'agiotage ne peut agir à beaucoup près aussi aisément sur les terres que sur les effets de valeur mobilière et surtout le change, qui s'y prête plus que toute autre valeur. » (Lettre du 12 avril 1792.) Cette correspondance, intéressante pour l'histoire politique et économique de Lyon, paraîtra prochainement.

assignats, l'écart subsiste. Il serait naïf d'attribuer à la chaleur des enchères le prix élevé que consent à payer l'acheteur. Le chiffre d'estimation serait donc insuffisant. Comme il est établi d'après une règle fixe sur le revenu réel fourni par les baux, c'est alors que les prix de fermage ou de loyer ne correspondent pas à la valeur réelle de la propriété. Le fait peut surprendre, surtout si l'on songe à la plus-value que donnaient avant 1789 au revenu des terres ecclésiastiques les privilèges fiscaux dont elles bénéficiaient. Resterait, en dernière analyse, à découvrir la cause du bon marché des fermages. Pourquoi les biens des communautés rendent-ils peu ? J'en entrevois au moins une raison : ces biens sont souvent mal administrés. Les sécularisations, si fréquentes à la fin du XVIIIe siècle, ont pour cause ou pour occasion le délabrement où la propriété ecclésiastique est, dans certains cas, tombée. Le pouvoir laïque qui les provoque cherche à utiliser mieux les ressources que le clergé délaisse, en les attribuant à des œuvres plus utiles ou à celles des communautés qui sont restées plus actives, plus vivantes. C'est, pour ne citer que les sécularisations plus récentes, l'histoire des Antonins (1776), de Savigny (1779), des Célestins (1779). D'autres établissements ecclésiastiques étaient sans doute, dans les dernières années de l'ancien régime, menacés du même sort. En 1784, le duc d'Orléans fait « informer de la commodité ou incommodité, utilité ou inutilité de la suppression et extinction du chapitre de Beaujeu et de l'union des biens y annexés, soit en faveur des cure, fabrique, hôpital, collège et autres établissements de la ville de Beaujeu qui seront jugés en avoir besoin, soit en faveur des dames chanoinesses de Salles, à la charge de rétributions auxdits établissements ». En 1792, un témoignage plus net encore nous est donné du mauvais état de la propriété ecclésiastique. Quand le Bureau des collèges prend, après les Oratoriens, l'administration des biens des collèges, il en réclame tout de suite et obstinément la vente, parce que, dit-il, le capital qu'il en retirera fournira un intérêt supérieur à la rente des fonds. L'acheteur n'ignore pas sans doute cette situation particulière aux biens ecclésiastiques, et il n'hésite pas à payer cher un bien qu'il fera mieux valoir.

2° Je n'ai pas aperçu que la vente des biens ecclésiastiques ait été l'occasion d'une opposition sérieuse de la part de leurs anciens

possesseurs. J'en ai noté[1] la seule trace, assez insignifiante d'ailleurs, que j'en aie rencontrée. Si l'on y joint les réclamations de quelques héritiers de fondateurs de prébendes qui discutent avec l'administration pour les faire considérer comme œuvres pies à excepter de la vente, de quelques détenteurs de biens qui demandent et obtiennent souvent une indemnité pour les améliorations apportées à leur terre, la résistance de quelques municipalités à la vente des presbytères qui servent ou pourront servir soit de maison d'école, soit de maison commune, on a toutes les formes visibles de l'opposition. Le fondement juridique de la nationalisation n'est pas attaqué — au moins publiquement — par les intéressés. Si le clergé pris en masse éprouve de la surprise ou de l'indignation, je l'ignore, n'en ayant pas rencontré de trace. Plusieurs de ses membres achètent, et il ne semble pas qu'on s'en soit, dans le public, étonné. La protestation ouverte du clergé contre la vente ne commence guère dans le Rhône que sous le Directoire, elle ne devient vive qu'après le Concordat et surtout sous la Restauration.

Au moment d'achever ce travail, je remercie les bonnes volontés que j'ai si souvent mises à contribution aux Archives municipales de Lyon et aux Archives départementales du Rhône. Il est douteux que j'eusse pu aboutir sans leur concours. M. Guigue, archiviste en chef du département, s'est fait plus d'une fois, avec un dévouement dont je lui suis reconnaissant, mon collaborateur et mon guide. Je n'en aurais pu trouver de plus sûr ni de plus compétent.

(1) Pages 150, 151, 152, à propos de l'inventaire de la commune de Belleville. Voir d'autre part, page 454, n° 2627, une opposition faite à l'instigation d'un prêtre contre la vente d'un bien d'émigré.

PREMIÈRE PARTIE

INVENTAIRES

CHAPITRE PREMIER

INVENTAIRES DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

POSSÉDÉS EN 1789

PAR L'ARCHEVÊQUE DE LYON, LES CHAPITRES, LES SÉMINAIRES, LES COLLÈGES, LES COMMUNAUTÉS SÉCULIÈRES ET RÉGULIÈRES

N. B. — Les biens ecclésiastiques ont été, au moment de leur nationalisation, inventoriés de deux manières : d'abord par les anciens propriétaires qui adressaient, conformément à la loi du 13-18 novembre 1789, une déclaration de leurs revenus et charges au lieutenant général de la sénéchaussée dont ils ressortissaient ou au Directoire du district; puis, par les officiers municipaux de la commune où était le siège de l'établissement, appelés à vérifier, en même temps que la déclaration relative aux biens, le nombre, la qualité des membres de l'établissement, leur intention de continuer ou de renoncer à vivre en commun, etc. (1). Il arrive que nous retrouvions aujourd'hui ces deux pièces, déclaration et procès-verbal; mais le plus souvent nous n'en possédons qu'une ou sa copie; elles ont parfois toutes deux disparu. De plus, elles ne sont pas réunies dans un seul dépôt, mais réparties, à peu près au hasard, entre trois dépôts : Archives départementales du Rhône, Archives municipales de Lyon et Archives nationales.

Ces documents sont de forme très variée et de qualité fort inégale. Quelques-uns se bornent à une simple mention des recettes et des dépenses de l'année écoulée; d'autres fournissent une liste abondante, qui paraît consciencieuse, de toutes les sources de revenus. Les déclarations sont souvent plus complètes que les procès-verbaux des officiers municipaux. Ceux-ci passent généralement sous silence les droits supprimés par l'Assemblée nationale au moment où ils opèrent : c'est ainsi qu'ils ne mentionnent presque jamais les dîmes qui forment une des

(1) Il ne faut pas confondre ces procès-verbaux des officiers municipaux, qui ne sont qu'une copie plus ou moins modifiée et contrôlée de la déclaration des ecclésiastiques, avec les états dressés par les officiers municipaux de chaque commune, concernant seulement les biens nationalisés situés sur le territoire de la commune. Ces derniers forment une autre série d'inventaires qu'on trouvera au chapitre II de cette première partie.

ressources les plus importantes de la fortune ecclésiastique ; de plus, ils donnent rarement le montant des charges financières dont cette fortune est grevée.

Il est impossible, pour ces raisons, d'aboutir à un chiffre qui donne avec exactitude le revenu des biens ecclésiastiques. Les lacunes restent importantes. Nous avons tenté de les combler partiellement, soit en utilisant des inventaires antérieurs à 1789, soit, quand tout inventaire a disparu, en donnant le montant des pensions ecclésiastiques établies comme on sait (art. 17 de la loi du 24 août 1790) d'après le chiffre des revenus de l'établissement. Dans le cas même où des recherches plus heureuses permettraient de retrouver les chiffres qui nous manquent, il faudrait encore tenir compte des fantaisies dans les évaluations des biens non affermés, dont les revenus sont consommés sur place, et aussi de la non-évaluation (c'est le cas le plus général) des bâtiments occupés par les anciens propriétaires.

Ainsi, tels qu'ils sont, les inventaires qui suivent ne donnent qu'une approximation de la fortune ecclésiastique ; ils ne peuvent servir qu'à fonder une impression d'ensemble sur l'importance sociale et économique des établissements religieux en 1789.

Ajoutons que le présent volume fournit de quoi compléter et contrôler sur un point ces inventaires. Car, s'ils pèchent surtout par l'insuffisance et l'incertitude de leurs données au sujet des propriétés foncières du clergé, ces propriétés ayant été vendues en totalité, ou bien peu s'en faut, comme biens nationaux, il suffira de se reporter au chapitre des ventes pour y trouver une évaluation précise de leur superficie et un chiffre régulièrement établi d'estimation.

Aucun inventaire n'est publié ici *in extenso*. On en a supprimé les formules et les développements inutiles au sujet. Le point d'interrogation qui remplace, çà et là, un chiffre d'évaluation absent, indique que l'inventaire omet de donner ce chiffre.

I. — ARCHEVÊCHÉ DE LYON

D'après des lettres du fermier Morel et un état des revenus compris dans le bail. (*Arch. dép.* Q.)

Par un bail en date du 29 décembre 1788, l'archevêque a cédé tous ses revenus à un sieur Morel, pour 6 ans, au prix de 68000 l.

Ces revenus se composent de :

1° Dîmes du Lyonnais :

Guillotière et Madeleine,	2700 l.
Villeurbanne,	3100 l.
Oullins,	1800 l.
Ternant et Bois-d'Oingt,	2100 l.
Irigny,	2300 l.
Dardilly,	1500 l.
Limonest,	1170 l.
Fontaines,	2560 l.

2° Dîmes de la Dombe :

Mogneneins, Saint-Étienne-de-Chalaronne, Pouilleux, Pezieux (y compris la grange), 5800 l.

Saint-Julien-sur-Veyle,	Chanas,
Chatenay,	2700 l.

3° Dîmes de Bresse :

Rignat et Meyriat,	910 l.
Mézériat,	800 l.
Total des dîmes :	27440 l.

4° Poids de ville, affermé 7500 l.

5° Deux arcs de boutique sous la voûte de l'archevêché, 900 l.

6° Rentes sur :

Maison (Colinettes), 100 l.
Maison et jardin près Pierre-Scize, 250 l.
Aliénation de la rente de Saint-Didier (M. de St-Didier), 3631 l. 15 s.
Aliénation de la seigneurie de Saint-Jean-des-Vignes (Durand), 135 l.
Maison à Lyon, domaine à Oullins (Grand-Collège), 100 l.
Seigneurie d'Yzeron aliénée (Baron d'Yzeron), 500 l.
Justice de Saint-Jean-des-Vignes (Comte de Chaponay), 215 l.
Indemnité de lods et droits aliénés (Hôtel de ville), 3015 l.
Seigneurie de la Feuillade (M. Arthaud), 180 l.
Tènement de maison (Hôtel-Dieu), 689 l. 1 s. 1 d.
Maison et terrain (Colinettes), 310 l.
Justice de Chapelay (M. de la Barmondière), 140 l.
Justice et rente de Quincieux (Cte de Baglion), 420 l.
Maison rue Terraille (Mazard), 50 l.
Maison des Antonins (Malte), 90 l.
Maison (La Charité), 94 l. 13 s. 4 d.
Maison r. Mercière (Chartreux), 50 l.
Maison rue de la Barre (Saint-Michel), 50 l.
Maison rue Pisse-Truie (Dames de Sainte-Françoise), 27 l.
Maison (Sr Bouillon), 20 l.
Maison r. Tupin (M. de Parcieux), 30 l.
Terre de Turin (M. Dugas), 90 l.
Portion de justice d'Orliénas (Phisica), 150 l.
Aliénation de portion de la justice de Lyon (sur les finances), 2000 l.
Indemnité sur l'hôtel de Fléchères (sur le domaine), 200 l.
Droits seigneuriaux aliénés (sur les gabelles), 700 l.
Aliénation dépendante de l'hôtel de Lyon (sur les gabelles), 400 l.
Aliénation de la justice de Francheville (sur les tailles), 120 l.
Aliénation de la justice de Dardilly (sur les tailles), 150 l.
Contrat de rente acheté par Brunet (sur Paris), 90 l.
Rente créée pour tenir lieu du Ban d'août (aides), 4000 l.

Total des rentes : 23140 l. 9 s. 5 d.

Total général : 50580 l. 9 s. 5 d.

Charges (portions congrues, pensions diverses) : 11708 l. 6 s. 4 d.

II. — LES CHAPITRES

Chapitre de Saint-Jean (Lyon).

Le tableau suivant est extrait de deux inventaires non datés (*Arch. dép.* Q) qui, tous les deux incomplets, se complètent pourtant l'un l'autre assez souvent. Il subsiste cependant des lacunes importantes dans l'évaluation des dîmes que l'un d'eux ne donne jamais, et probablement dans les rentes nobles de la campagne affectées aux dignitaires. Ces deux inventaires paraissent tous deux faits à l'aide de l'inventaire des officiers municipaux, qui a disparu.

I. — Lyon

(Voir page 55 : Inventaire des biens ecclésiastiques situés à Lyon ; la partie concernant les biens du chapitre à Lyon, étant identique au présent inventaire, on ne l'a pas reproduite ici.) Le total des revenus des biens situés à Lyon est évalué à 94712 l. 19 s. 2 d.

II. — Lyonnais

1° *Saint-Rambert :*

Bail de la dîme, 666 l.
Bail du droit de pêche dans la Saône, 48 l.
Auditoire, prison, un hangar ou boutique, un jardin d'environ un sixième de bicherée. Les comptes portent le produit à 72 l.

2° *L'Ile-Barbe :*

Château et jardin, loué 500 l.
Toutes les maisons et ports de l'île, 3525 l.
Tout le surplus de l'île et les deux églises.

3° *Cuire :*

Terre de 4 bicherées, affermée 75 l.

4° *Colonges :*

Prairie de 6 bicherées, dont la première herbe appartient au chapitre ; bâtiments de la chamarerie, où sont cinq cuves et deux pressoirs, 200 l.
Clos de vigne et terre, 140 l.
Trois rentes nobles de l'archidiaconé, de la table abbatiale et de l'aumônerie ; prestation annuelle, 6000 l.
Droit de pêche dans la Saône, loué 96 l.
La dîme, affermée 1500 l.

5° *Saint-Cyr-au-Mont-d'Or :*

Dîme affermée 3410 l., plus des charges diverses, soit 4332 l.
Rente noble du château, 8640 l.
Ferme des appartements du château et du droit de pêche, 450 l.

6° *Couzon :*

Dîme affermée 1780 l., plus des charges diverses, soit 1984 l.
Vignes et terres, louées 180 l.
Rentes nobles, 2800 l.
Droit de pêche, loué 24 l.

7° *Albigny :*

Dîme, affermée 850 l.
Vigne, louée au curé 30 l.
Fonds de la Mansion, loués 600 l.
Rente noble, 470 l.
Port de Villevert, 1900 l.

8° *Saint-Germain-au-Mont-d'Or :*

Deux tiers de la dîme, affermés 1770 l.
Fonds de la Mansion, loués 72 l.
Pré, vigne et droit de pêche, loués 400 l.
Rentes nobles, 2350 l.
Port Masson, loué 108 l.

9° *Poleymieux :*

Deux tiers de la dîme, affermés 900 l.
L'autre tiers abandonné par le curé pour sa nouvelle portion congrue, 450 l.

10° *Quincieux :*

Prés, loués 80 l.

11° *Fleurieux et Eveux :*

Dîme, affermée 2000 l.
Terre abandonnée par le curé pour sa portion congrue, 40 l.

12° *Lentilly et La Tour :*

Dîme, affermée 3535 l.
Fonds de la Mansion, loués 2415 l.
Rente noble, 1600 l.

13° *Saint-Genis-les-Ollières :*

Pré, 350 l.
Rente noble, 900 l.
Fondation, 2 l. 10 s.

14° *Tassin et Charbonnières :*

Dîme, affermée 2060 l., plus des charges, soit 2097 l. 11 s.
Rente noble, 2200 l.
Fonds de la Mansion, loués 2204 l.

15° *Sainte-Foy-lès-Lyon :*

Dîme, affermée 5200 l., plus des charges, soit 5425 l.
Terre, 8 l.
Fonds de la Mansion, loués 820 l.
Rente noble, 4400 l.
Droit de pêche, 84 l.
Revenus d'une île, 30 l.

16° *Saint-Genis-Laval :*

Dîme, affermée 3660 l.
Rente noble, 3000 l.
Fonds de la Mansion, affermés 150 l.

17° *Millery :*

Moitié des dîmes, affermées, avec charges diverses, 1514 l.

18° *Soucieu :*

Dîme, affermée 2500 l. avec des charges, soit 2548 l.
Rente noble, 300 l.
Revenus de la Mansion, 52 l.

19° *Brindas et Messimy :*

Dîme, affermée 5040 l., plus des charges, soit 5406 l. 10 s.
Rente noble, 100 l.
Revenus de la Mansion, affermés 1074 l.
Fonds abandonnés par le curé au chapitre, 240 l.

20° *Vaugneray :*

Dîme, affermée 3670 l.
Rente noble, 30 l.
Revenus de la Mansion, 160 l.
Terre abandonnée par le curé, 6 l.

21° *Saint-Genis, Sainte-Foy-l'Argentière et Montromand :*

Dîme, affermée 2218 l. 18 s. 2 d.

22° *Saint-Symphorien-le-Château :*

Les trois quarts de la dîme, 2710 l.
Fondation faite par Hector de Crémieu et Hugues de Charnay 33 l. 15 s.
Rente noble, 1500 l.
Revenus de la Mansion, 700 l.

23° *Saint-Martin-en-Haut :*

Les trois quarts de la dîme, avec charges diverses, 2970 l.

24° *Rochefort :*

Rente noble, 1000 l.
Terres, pâturages, droits de laide, banchage, langue et pêche, 500 l.
Fondation faite par Mre Patras, 15 l.

25° *Rontallon :*

Dîme, affermée 980 l., plus des charges, soit 1280 l.
Fonds abandonnés par le curé pour sa portion congrue, 330 l.

26° *Saint-André-la-Côte et Saint-Sorlin :*

Dîme, affermée 890 l.
Prés et terre, loués 90 l., plus des charges, soit 337 l.

27° *Saint-Andéol-le-Château :*

Partie de la dîme, affermée 1050 l.
Rente noble, 650 l.
Revenus de la Mansion, 218 l.

28° *Givors :*

Rente noble, 400 l.
Péage du Rhône, affermé 1200 l.

29° *Condrieu :*

Portion de dîme, affermée 1600 l.
Rente noble, 2664 l.
Port de Condrieu, affermé 465 l.
Revenus de la Mansion, 475 l.

30° *Saint-Martin-la-Plaine :*

Dîme, ?
Terre, 15 l.
Rente noble, 300 l.

31° *Saint-Genis-Terre-Noire :*

Dîme, ?
Rente noble, 380 l.

32° *Cellieu :*

Rente noble, 30 l.

33° *Doizieux :*

Rente noble, 480 l.

34° *Saint-Paul-en-Jarez et Farnay :*

Dîme, ?
Terres louées, 670 l.
Rente noble, 1500 l.

35° *Rive-de-Gier :*

Dîme, ?
Auditoire et prisons, (sans revenus)
Rente noble, 800 l.

36° *Châteauneuf :*

Château, jardin, terres à Châteauneuf, à Rive-de-Gier et à Pavesin, 230 bicherées environ; terres à Rive-de-Gier, 272 bicherées; à Saint-Maurice, 14 bicherées 1/3; le tout affermé 2500 l.
Rente noble, 300 l.

III. — Franc-Lyonnais

37° *Caluire, le Vernay et Champillon :*

Dîme, 1400 l.

38° *Fontaines :*

Dîme du Menant, 480 l.

39° *Rochetaillée :*

Revenus de la Mansion (château et terres), 2090 l.
Droit de pêche, 100 l.
Rente noble, 2400 l.
Péage, affermé, 1210 l.
Fondation, 29 l. 10 s.

40° *Fleurieu :*

Dîme, 1400 l.

41° *Genay :*

Dîme, ?
Château et dépendances, et droit de pêche, 770 l.
Rente noble de Genay, 960 l.
Rente noble de la sacristie de l'Ile-Barbe, 390 l.

42° *Cirrieux :*

Rente noble, 600 l.

43° *Saint-Jean-de-Thurigneux :*

Rente noble, 400 l.

IV. — Forez

44° *Saint-Jean-de-Bonnefond :*

Rente noble, 150 l.

45° *Sorbiers :*

Fonds affermés au curé, 100 l.
Rente noble, 40 l.

46° *Sainte-Foy :*

Rente noble, 30 l.

47° *Saint-Genest-Lerpt :*

Rente noble, 40 l.

48° *Grammont :*

Terres de 29 bicherées environ affermées avec la dîme, ?
Rente noble, 20 l.

49° *Bully-sous-Cordelle :*

Dîme, ?
Rente noble, 24 l.

50° *Villemontois :*

Dîme, ?
Rente noble, 72 l.

51° *Cordelle :*

Rente noble, 100 l.

52° *Neulize :*

Rente noble, 400 l.

V. — Beaujolais

53° *Pommiers :*

Dîme, ?
Première herbe d'un pré de 18 à 20 bicherées et petite terre, le tout affermé avec la dîme, ?
Rente noble, 300 l.

54° *Château-Poulet :*

Château et dépendances, affermées au prix de 5000 l.
Rente noble, 100 l.

55° *Saint-Jean-d'Ardières, Taponas et Corcelles :*

Dîme et terres de 142 coupées environ, affermées ensemble ?
Rente noble, 800 l.

VI. — Province de Bresse

56° *Rillieu :*

Dîme, ?

57° *Saint-Julien-de-Benost :*

Dîme et vigne, affermées ensemble, ?

58° *Balan :*

Terre, affermée au curé 15 l.
Rente noble, 12 l.

59° *Jaillieu :*

Rente noble, 66 l.

60° *Saint-Jean-de-Niort :*

Maison et terres (71 bicherées), affermées avec la dîme, ?

61° *Birieux :*

Terres, étangs de Liezon, Gondrieux, Aleva, Lantaget, la Vavre, la Croix, Bigallet, un bois, un pré, le tout affermé avec la dîme, ?
Rente noble, 627 l.

VII. — Province de Dombes

62° *Rérieux :*

Rente noble, 700 l.

63° *Sainte-Euphémie :*

Dîme et verchère, affermées ensemble, ?

64° *Percieux :*

Petite terre, 20 l.

65° *Lent :*

Trois étangs, affermés avec la dîme ?

66° *Fran-Jassans :*

Terres, 60 l.
Rente noble, 150 l.

VIII. — Comtat

67° *Malaussène :*

Bâtiments, chapelle, terres, rente noble, affermés avec la dîme non évalués, ?
Pension due par la communauté, 80 l.

IX. — Rentes nobles appartenant a MM. les Mansionnaires, hors la ville de Lyon

Les rentes nobles de Lyon figurent à l'inventaire des biens ecclésiastiques situés dans la ville. (Voir p. 55.)

1° Sur la paroisse de Genas en Dauphiné (affermée avec la dîme), à l'archidiaconé, ?

2° Autres à Couzon, à l'archidiaconé 100 l.

3° Sur la ville de la Guillotière, à la Chamarerie, 5000 l.

4° Autres sur Thurins, Duerne, Saint-Martin-en-Haut, à la Chamarerie, 24 l.

L'inventaire semble inachevé.

Saint-Étienne (Lyon).

(Église dépendant du Chapitre de Saint-Jean.)

D'après un livre de recettes de la custoderie et sacristie de Saint-Étienne, le revenu de l'année 1784 en terres, milods et rentes nobles est de 5641 l. (*Arch. dép.* G. Fds de Saint-Étienne, pièce unique.) Pour les biens du custode de Saint-Étienne, situés à Lyon, voir l'inventaire des biens nationaux de la ville, p. 56.

Pas d'inventaire en 1789-1790.

Sainte-Croix (Lyon).

(Église dépendant du Chapitre de Saint-Jean.)

Extrait d'une copie de la déclaration fournie par les custodes curés de Sainte-Croix. (*Arch. dép.* Q.)

I. *Biens communs* à MM. les custodes-curés de Sainte-Croix :

1° Maisons et terres à Vaux-en-Velin, affermées avec la dîme ?
2° Id. à Coigny en Beaujolais ?
3° Pré à Sainte-Consorce 80 l.
4° Rente noble sur le quartier des Trois-Maries, à Lyon, 2366 l. 4 s.
5° Rentes ou pensions, 6481. 13 s. 6 d.

II. *Biens particuliers :*

1° A M. Desfrançois :
Sa maison évaluée ou louée 2490 l.
Rente noble des Chazaux 131.6 s.8 d.
2° A M. Courbon :
Sa maison louée ou évaluée 1978 l.

Chapitre de Saint-Just (Lyon).

D'après deux inventaires, la déclaration des chanoines au lieutenant général de la Sénéchaussée du 20 juillet 1790 et une copie sans date de l'inventaire des officiers municipaux de 1790. Ils se complètent l'un l'autre. (*Arch. dép.* Q.)

Église collégiale et paroissiale de Saint-Just, ?
Maison de la Manécanterie, occupée par les enfants et les prêtres; le chapitre évalue le produit à 250 l.
Ancienne maison du Chapitre, place Saint-Just, 2098 l.
Maison neuve, même place, 1538 l.
Autre, joignant la précédente, occupée par M. de Jussieu, chanoine, 450 l.
Manécanterie, 400 l.
Autre maison, rue des Farges, occupée par M. Terrasson, chanoine, 525 l.
Autre, au midi de la Maison neuve, 300 l.
Clos Beauvoir, à Saint-Just, 500 l.
Clos Trembley, 400 l.
Maison, rue du Puits-du-Sel, 1800 l.
Tènement de maisons et terres, dont le produit est affermé avec la dîme, 1570 l.
Rente sur la ville de Lyon (contestée par la municipalité), 1697 l. 10 s.
Dîme d'Ecully, 3650 l.
Château de Grézieu-la-Varenne et dépendances (dîme comprise), 3133 l.
Dîme de Francheville, 1750 l.
Château de Brignais et dépendances, affermés avec la dîme, 3300 l.
Château de la Roche, à Brignais, 500 l.
Dîme de Vourles, 1800 l.
Dîme d'Oullins, 600 l.
Dîme d'Irigny, 900 l.
Dîme de Saint-Jean-de-Touslas et terres, 3840 l.
Terres à Saint-Forgeux, 220 l.
Dîme à Saint-Forgeux, 2600 l.
Château de Valsonne, prisons, auditoire, ?
Terre à Valsonne, 80 l.
Terre à Saint-Apollinaire, 160 l.
Dîme à Saint-Apollinaire, 3640 l.
Terre à Quincieux, affermée avec la dîme, 3850 l.
Terre à Saint-Galmier-en-Forez, 3100 l.
Dîme de Saint-Jean-de-Chaussant, 400 l.
Dîme de la Chapelle-en-Vaudragon, 920 l.
Dîme de Duerne, 252 l.
Petits fonds à Maroles et Chenereille, affermés avec la dîme, 3200 l.
Fonds à Saint-Just-en-Bas, 990 l.

Prés à Saint-Barthélemy-Létra, en Forez, 165 l.
Dîme de Saint-Just-d'Avray, 1285 l.
Fonds à Chamelet et Létra, en Beaujolais, abandonnés par le curé; avec la dîme, 2020 l.
Prés à Chambost, en Beaujolais, et rentes nobles, 778 l.
Taupière à Genouilleux, en Dombe, affermée avec la dîme, 1000 l.
Taupière à Fleurs, en Bresse, affermée avec la dîme, 1800 l.
Terres et étangs, à Villars-en-Bresse, affermés avec la dîme, 1920 l.
Fonds abandonnés par le curé à Carizieux, en Dauphiné, affermés avec la dîme, 2150 l.
Terres et vignes à Verzieux, en Dauphiné, ?
Dîmes de Juions, 3327 l.
Dîmes inféodées de Soleize et Vignette, en Dauphiné, et autres terres, affermées, 3527 l. 10 s.
Rente noble sur partie des paroisses de Saint-Just, Saint-Irénée, Fourvières, rues Saint-Georges, Ferrachat, de l'Ours aux Broteaux, de la Vieille-Monnaie, 390 l.
Rente noble faisant partie de celle de l'obéance de Saint-Just et prenant à Saint-Didier-au-Mont d'Or, 180 l.
Rente noble de la chaux sur Saint-Cyr et Colonges, 18 l.
Partie de la rente de l'obéance d'Écully, 180 l.
Articles épars et ventilans qui se lèvent dans la même paroisse, 9 l.
Rente noble de l'obéance de Grézieu-la-Varenne, de la prébende Saint-André et de la cure de Grézieu, qui se lèvent à Grézieu, Craponne, Saint-Consorce, Vaugneray, Pollionnay, Brindas et lieux circonvoisins, 600 l.
Rente de Francheville sur ladite paroisse et Craponne, 216 l.
Rente noble de Bulieu, 60 l.
Rente de l'obéance de Sainte-Foy, 210 l.
Rente de l'obéance de Brignais, 200 l.
Partie de la rente de Brignais sur Saint-Genis-Laval, Soucieu, Vourles, Irigny, 140 l.
Petite rente noble de Macheret sur-Oullins, 15 l.
Rente noble sur Saint-Jean-de-Touslas, etc., affermée avec la dîme, ?
Partie de la rente de Rochefort appelée Bois-Saint-Just, 75 l.
Petite rente noble de Saint-Forgeux, 6 l.
Rente noble de l'obéance de Valsonne, 1300 l.
Redevance de 4 setiers de seigle et de 6 deniers viennois par les dames de Jourcey-en-Forez, ?
Rente noble sur Saint-Galmier, 100 l.
Dîmes et rentes nobles sur Maroles-en-Forez, Saint-Just-en-Bas, Saint-Barthélemy-Létra, affermées ensemble, ?
Rente noble à Villars-en-Bresse, non évaluée, ?
Rente noble à Saint-Just-d'Avray, 41.
Rente noble à Chambost-en-Beaujolais, 18 l.
Pensions constituées, foncières, obituaires, etc., 2698 l.
Deux rentes sur les tailles, 294 l.
Pension annuelle et foncière due à Vourles par M. Fourgon, 83 l.

Prébende de N.-D. de Pitié et Saint Pierre, apôtre, unie au Chapitre :

Maison au Gourguillon, 212 l.
Terre à Saint-Just (Villeneuve), 228 l.
Vigne à Trion, 62 l.
Pension due sur une maison rue de la Poulaillerie, 150 l.
Autre due par le Chapitre de Saint-Just, 277 l. 10 s.

Grande Obéancerie :

Dîme de Saint Just, ?
Rente noble de Saint-Just, 3500 l.
Indemnités dues à la rente noble, par l'Hôtel-Dieu 150 l., par le Chapitre Saint-Irénée 30 l., par les Minimes 45 l., par les Ursulines 178 l., par les religieuses des Deux-Amants 45 l., par l'Anticaille 33 l. 10 s., soit 481 l. 10 s.

Précôté :

Terres à Craponne, 380 l.
Bâtiments et terres à Saint-Just, 180 l.
Pension due par le Chapitre de Saint-Just, 80 l.

Prébende Saint-Sébastien :

Maisons et terres à Saint Just, 600 l.
Maison hors la porte de Saint-Just, 240 l.

Prébende de Saint-Cyr :

Pension foncière, 120 l.

Prébende Saint-André : ?

Cinq premiers perpétuels :

Maison cinquenaire occupée par eux, 867 l.
Maison rue des Farges, 222 l.
Maison rue Paradis, 75 l.
Maison rue des Anges, 50 l.
Vignes à Saint-Just, Loyasse, au Petit Sainte-Foy (129 hommées), produisant environ cent ânées, ?
Cuvier, cuves, pressoirs à Saint-Just, ?
Rente noble à Chaponost, 80 l.
Vingt petites pensions, 98 l. 10 s.
Rente sur le trésor royal, 19 l. 13 s.
Pensions pour œuvres pies, 26 l. 15 s.

Cinq derniers perpétuels :

Maison rue des Farges, 240 l.
Maison aux Basses-Verchères, 96 l.
Vigne de 14 hommées à Loyasse, 126 l.
Abonnements de servis des dames de l'Anticaille et des Minimes, 17 l.
Pensions ou rentes, 31 l. 6 s.
Vigne à Loyasse, 9 hommées, 81 l.
Pension foncière sur la maison Maléchard à Saint-Irénée, 30 l.
Autre due par M. Fourgon, à Vourles, 4 l. 10 s.
Les perpétuels touchent en outre des rétributions en nature et en argent du Chapitre, pour une valeur de 2712 l. 10 s.

Sous-Maître :

Jardin hors la porte de Saint-Just, 33 l.
Pensions, 42 l. 17 s. 6 d.

Prébende Saint-Antoine et Saint-Laurent :

Vigne de 12 hommées à Loyasse, 50 l.
Pensions, 16 l.

Recette extraordinaire du Chapitre :

(Année commune), 12000 l.

Chapitre de Saint-Paul (Lyon).

Note résumant un état disparu des revenus du Chapitre de Saint-Paul rédigé conformément à sa déclaration du 27 février 1790. (*Arch. dép.* Q.) Pour les biens situés à Lyon, voir l'inventaire des biens nationaux de la ville, p. 56.

« Le total des revenus du chapitre porté par ladite déclaration dans lequel ne se trouve pas compris le produit des maisons canoniales est de 80888 l. 11 s. 3 d. »

Chapitre de Fourvière (Lyon).

D'après la « Déclaration qu'a donnée le sacristain de Fourvières à M. le lieutenant général de la Sénéchaussée de Lyon » le 23 janvier 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Pensions foncières ou obituaires, 655 l. 19 s. 2 d.
Fondation de messe payée par la ville, 300 l.
Un contrat de rente sur la ville, 100 l.
Un contrat de rente sur le clergé, 60 l.
Trois contrats de rente sur les Etats du Languedoc. 1120 l.
Un contrat de rente sur les tailles, 269 l. 19 s.
De la ville pour exemptions d'entrées de vin, 437 l. 10 s.

Promesse consentie par le bureau de l'Hôpital et Aumône générale au capital de 16000 l. et en rentes, 720 l.
Un tiers de la dîme de la paroisse de Griège, affermée 1086 l. 13 s. 8 d.
Rente noble à Griège, 10 l.
Petite portion de dîmes à Neulize, 120 l.
Rente noble à Saint-Martin-en-Haut, 48 l.
Autre rente noble à Écully (?), 72 l.
Autre rente à Saint-Symphorien-en-Lay, 36 l.
Autre rente sur le territoire de Fourvières, 12 l.
Vigne, maison, hors du cloître, 300 l.
Maison hors du cloître, où logent les Habitués, clercs, enfants, le bâtonnier et personnes attachées au service de l'Eglise, ?
Dix maisons et jardins dans le cloître, 2500 l.
La dîme du sacristain-curé, 300 l.
Rente noble du chantre, 15 l.
Rente noble du sacristain-curé, 130 l.
Le produit des chaises, réuni au casuel, aux quêtes, à l'excédent de la cire, est employé à payer le bas-chœur et les personnes attachées au service de l'Eglise, les ouvriers, ?
Mobilier et vases sacrés, non évalués, ?

Charges :

Le chapitre paie annuellement aux curé et vicaire de Griège pour leurs portions congrues, à raison de son tiers de dîmes, 283 l. 6 s. 8 d.
Aux curé et vicaire de Neulize, 45 l. 16 s. 2 d.
Le chapitre paie annuellement 146 l. de décimes.
Le chapitre dépense tous les ans en réparations urgentes ..... non compris celles que chaque chanoine fait dans sa maison et dont il est tenu, 1500 l.

Un autre inventaire non daté (*Arch. mun. de Lyon*, N⁵), probablement dressé par les officiers municipaux de Lyon, d'après la déclaration des chanoines, note que le chiffre de 2500 l., porté par le chapitre pour l'évaluation du revenu des maisons du cloître louées ou formant l'option de chaque chanoine, est insuffisant.

Chapitre de Saint-Nizier (Lyon).

D'après la déclaration des chanoines au Directoire du district, faite le 27 octobre 1790. (*Arch. dép.* Q.)

I. *Fermes :*

1° Hors de Lyon :

Dîme à Givors (1384), 1/4 de la dîme à Millery (400), 2/3 à Fontaines (712), dîme de Bessy, en Bresse (2050), à Curtafond, en Bresse (2000), à Roanne (700), à Saint-Didier-de-Valeins, Saint-Etienne-de-Chalaronne et Thoissey, en Dombe (3800) ; terres à Neuville et à Genay (753), en tout 11799 l.

2° A Lyon :

16 maisons, louées 42379 l.
Ferme des chaises, 6400 l.
Banc en pierre à la porte de la chapelle Saint-Jacques, 9 l.

II. *Rentes perpétuelles et foncières :*

1° Droit de patronage sur cinq cures, 48 l. 10 s.
2° Sur les émoluments du sceau de l'Archevêché, 39 l.
3° Rentes foncières, 1477 l. 2 s. 6 d.

III. *Autres revenus :*

1° Droits divers, rétributions de confrérie, etc., 2459 l. 4 s.
2° Franchise de l'entrée du vin, 1697 l. 10 s.
3° Offrandes pour les baptêmes, 100 l.
4° Cire des enterrements, 1500 l.
5° Droits perçus pour mariages, enterrements, etc., 6400 l.

Chapitre d'Ainay (Lyon).

(Un abbé, un prévôt-curé et 18 chahoines.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux de Lyon. (*Arch. mun.* N5.)

I. *Revenus de l'abbé :*

Maison abbatiale, près le pont Saint-Vincent, rue Pérollerie, 4000 l.
Vieux château en Vaise, affermé avec la dîme, 400 l.
Rente noble sur Chazay et Chasselay, affermée, 1500 l.
Autre sur la ville, sur Vaise et les environs, en régie, 1500 l.
Rentes seigneuriales sur des maisons du quartier d'Ainay : de MM. Dalban, 130 l.; — Chancey, 120 l.; — de Boissieux, 60 l.; — Bugnet, 60 l.; — les héritiers de Minardière, 75 l. ; — Charcot, 130 l. ; — Dervieu de Villars, 75 l.; — abbé Durand, 30 l.; — Lefranc, 60 l.; — Fuzeau, 60 l.; — Campes, 36 l.; — Hugan, 36 l.; — héritiers Durand, 60 l. ; — Mme Lecoq, 60 l.; — Massarra, 60 l.; — Mayeuvre, 80 l.; — Vve Rolland, 66 l. 13 s. 4 d.; — Pitra, 250 l. ; — de Riverie, 130 l.; — Robin d'Orliénas, 60 l.; — Mme de Bonne, 66 l. 13 s. 4 d.; — Perret, 100 l.; — de Saint-Romain, 16 l. 13 s. 8 d.; — de Sury, 100 l.; — de Vertrieux, 130 l.; — Coignet, 54 l.; — Reymond, 110 l.; — Pénitents de Saint-Charles, 25 l. ; — Mariétan et consorts, 250 l.; — l'Assemblée de Charité, 10 l.

Total, 2525 l. 0 s. 4 d.

Autres rentes :

Sur les fermes générales, 1600 l.
Sur les gabelles, 200 l.
Pour la vente de la justice d'Ainay, 1000 l.
Sur l'hôtel de Ville, 3385 l.
Sur l'hôpital de Lyon, 570 l. 13 s.
Sur M. de Sarron, 100 l.
Sur M. de Laran, 150 l.
Sur Mme Vve Bertholon, à Saint-Maurice-de-Gourdan, 610 l.
Sur M. de Varax, 765 l.
Sur les intéressés aux travaux Perrache, 9 l.

Total, 8589 l. 13 s.

Total général, 18514 l. 13 s. 4 d.

II. *Revenus du Chapitre :*

Maisons de : M. le prévôt-curé ; M. de Riverie, syndic; MM. de Saint-Didier, de Jonage, Morel, de la Richardie, Cardon, de Noyel, de la Richardie cadet, de Bessenay, Maindestre; des enfants de chœur et de leur maître, ?
Cuvier à Grigny (dîmerie), ?
Parcelle de fonds à Vauche et Vauchette, en Forez, ?
Terres à Massieu-en-Bresse, à Pont-de-Veyle et à Châteauneuf-du-Rhône, affermées avec la dîme, ?
Rente sur la ville de Lyon, 2919 l.
Rente sur les Etats du Languedoc, 6100 l.
Rente sur ceux du Mâconnais, 300 l.
Rente sur la dîme du seigneur de Saint-Priest, 436 l. 2 s. 6 d.
Rente sur l'Hôtel-Dieu de Lyon, 557 l. 2 s.
Réfusion sur les prieurés de Tence et Saint-Jullien, 337 l. 5 s.
Réfusion sur le clergé de Lyon, 490 l. 1 s.
Réfusion sur la Généralité de Lyon, 50 l.
Réfusion sur les tailles et gabelles, 100 l.
Réfusion sur une maison rue Ecorchebœuf, 50 l.
Réfusion sur Montrozat, 40 l.
21 petites pensions, 199 l. 1 s. 9 d.
Diverses refusions dues par différents prieurés, 262 l. 15 s.
Fondation de 4 offices dans l'église des religieuses de Ste-Marie, 100 l.
Rente noble de l'Aumônerie régie par le chapitre, 1500 l.

Total, 13441 l. 6 s. 3 d.

Nota. — Il dépend de ce chapitre un bénéfice particulier appelé prieuré de Chambeuf dont M. de la Barge, chanoine, est possesseur ;
et une Commission de messes dont le revenu est une pension de 5 livres payée par le chapitre ;
ainsi, nulle valeur.

Chapitre de N.-D. de la Platière (Lyon).

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux de Lyon.
(*Arch. mun.* N5.)

1° Logement du curé, ?
2° Logement des vicaires, ?
3° Maison et domaine de la Bonnardière, près l'Ile-Barbe, affermés 700 l.
4° Maison sur le bord de la Saône, louée 200 l.
5° Maison et fonds à la Guillotière, 200 l.
6° Boutique adossée à l'église de la Platière, 72 l.

Total, 1172 l.

7° Rentes :

Foncière due par Fr. Cadix, 40 l.
Pension sur la maison de Jonage, rue Lanterne, 26 l.
Autre sur la même maison, 50 l.
Recteurs de la Charité, 3 l. 11 s. 3 d.
Sr Plaignard, sur la maison rue du Bessard, 3 l.
Carmes des Terreaux, 3 l.
Recteurs de l'Hôpital, 22 l.
Deux sur la maison du s[r] Oderieux, 72 l.
Sur la maison du s[r] Debrye, rue Mercière, 5 l.
Sur une autre à M. Savaron, rue de l'Enfant-qui-Pisse, 11 l. 6 s.
Les religieuses de l'Antiquaille, 18 l.
Maison du s[r] Loth, Grand'Côte, 1 l. 10 s.
Maison de M. de Sury, place du Gouvernement, 150 l.
La Ville, 36 l. 6 s.
Maison du s[r] Bernard, rue Dubois, 12 l. 10 s.
Pension sur une maison à Cuire, 25 l.
Rente sur les tailles, 270 l. 12 s.
Pension sur la maison de la Colonge, vis-à-vis les Carmélites, 10 l.
Autre sur une terre à Cuire, 18 l.

Total des rentes et des revenus, 1940 l. 5 s. 3 d.

Chapitre de Saint-Irénée (Lyon).

(6 chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux de Lyon.
(*Arch. mun.* N5.)

1° Maison, église, cours ; avec jardin et vignes ; le revenu du jardin et vignes est fixé par les chanoines à 1500 l.
2° Vigne près la porte Saint-Irénée, 36 hommées, 180 l.
3° Domaine Pilonchery, aux Massues, revenu 2000 l.
(Non compris le cheptel, 432 l., et les outils).
4° Terre de Moziers-en-Bresse, à Romeney, revenu 375 l.
(Un bois dont la coupe est prochaine rapportera environ 6000 l.).
5° Terre de Saint-Albin à Bassière, revenu 1700 l.
(Bois de réserve, coupe estimée 4000 l. et cheptel 400 l.).
6° Pré à Pollionnay-en-Lyonnais, revenu 52 l.

7° Maison Pilonchery, louée 300 l.
8° Maison à Saint-Irénée, louée 2000 l.
9° Rentes foncières, 716 l.
Total des revenus, 10198 l.

Il est dû au chapitre des capitaux :

1° Par celui de Paris, 4194 l.
2° Par le fermier de Maria-en-Bresse, 350 l.
3° Par les débiteurs de rentes foncières, 400 l.
4° Par les habitants de Labussière-en-Forêt, 200 l.
5° Par un cabaretier du Chemin-Neuf, 72 l.
Total des créances, 5216 l.
Mobilier. ?
En caisse, 1523 l. 18 s. 3 d.

La déclaration du chapitre du 8 juin 1790 (*Arch. dép.* Q) ajoute à la liste des revenus 9900 l. de recettes extraordinaires fournies au chapitre par la Congrégation de France. Elle donne le chiffre des charges (rentes, cens et servis, impositions ecclésiastiques et royales); il est de 11395 l. 8 s. 8 d.; le chiffre des créances y est porté à 1552 l. 12 s. 8 d.; celui des dettes à 5414 l.

Chapitre de la Trinité (Lyon).

Pas d'inventaire.

Voir pour les biens que les chanoines ont dans la ville, l'inventaire des biens nationaux de Lyon, p. 62.

Chapitre de Villefranche.

(13 chanoines.)

La déclaration et l'inventaire manquent aux archives départementales et à celles de Villefranche.

Une délibération du Directoire du département, en date du 16 juillet 1792 (*Arch. dép.* registre, L 160, f° 11), relative à la liquidation des traitements des chanoines, indique que la masse totale des revenus du Chapitre est de 17580 l. Dans cette somme n'est pas comprise la valeur locative des maisons occupées par les chanoines, ni celle des prébendes qui s'ajoutent aux bénéfices canoniaux et servent de base aux suppléments de traitements. Les prébendes mentionnées sont celles de :

Saint-Jacques, qui rapporte 194 l.
Saint-Jean-Baptiste, qui rapporte 200 l.
Notre-Dame, qui rapporte 50 l.
Saint-André, qui rapporte 70 l.
Chervin, qui rapporte 66 l.
Saint-Bonnet, qui rapporte 108 l.
Cogny, qui rapporte 42 l.
Sainte-Anne, qui rapporte 800 l.
Saint-Antoine, qui rapporte 50 l.

Les traitements alloués aux chanoines furent de : 2352 l. 14 s. au doyen; 1277 l. 1 s. 6 d.; 1057 l. 1 s. 6 d.; 721 l. 1 s.; 1047 l. 1 s. 6 d.; 1092 l. 1 s. 6 d.; 1075 l. 1 s. 6 d.; 1042 l. 1 s. 6 d.; et 6 traitements de 1017 l. 1 s. 6 d.

Les propriétés territoriales du chapitre furent évaluées en capital, dans les procès-verbaux estimatifs qui précédèrent la mise en vente.

190520 l. pour les biens situés dans les communes d'Arnas et Ouilly,
25315 l. pour les biens situés dans la commune de Denicé,
15708 l. pour les biens situés dans la commune de Villefranche,
8118 l. pour les biens situés dans la commune de Béligny,
1232 l. pour les biens situés dans la commune de Limas,
19882 l. pour les biens situés dans la commune de Corcelles.

260775 l., total du capital en biens fonds.

Chapitre de Beaujeu.

(9 chanoines. — Diocèse de Mâcon.)

Une délibération du Directoire du département, en date du 28 août 1792 (*Arch. dép.* L 160, f° 53), relative à la liquidation du traitement des chanoines de Beaujeu, arrête les revenus de ce chapitre à :

1° Pour les dîmes, prés, vignes, bois, directes et rentes, 25839 l. 15 s.
2° Pour les assistances aux heures canoniales, 2929 l. 5 s.
3° Pour les maisons canoniales, 1440 l.

Les traitements alloués aux chanoines furent de 2609 l. 7 s., 2774 l. 6 s. 8 d.; 1745 l. 11 s. 3 d. et 6 traitements de 1549 l. 1 s. 3 d.

Chapitre de Belleville.

(5 chanoines réguliers de la Congrégation de France.)

D'après l'inventaire dressé le 7 mai 1790 par les officiers municipaux de Belleville, sur les déclarations des chanoines et sur leurs propres constatations. (*Arch. dép.* Q.)

Recette en argent, 41437 l. 16 s. 8 d.
Dépense en argent, 39206 l. 15 s. 4 d.
Créances, 9840 l. 0 s. 8 d.
Dettes, 4564 l 18 s. 1 d.

Recettes en nature :

27 années 10 coupes de froment.
50 années 15 coupes de seigle.
4 années d'avoine.
4 années de blé noir.
1 année 6 coupes 6 coupons de haricots.
6 coupes de graines d'olivettes.
488 années de vin.

Dépenses en nature (consommation) :

Elles sont égales à la recette sauf pour le vin dont il n'est consommé que 443 années et pour les haricots dont il reste une année.

Autres recettes en nature :

10 dizains 1/2 de chanvre.
14 paillers 1/4 de paille.
22 meaux de foin.
2500 meaux de fagots.

(La consommation a été égale à la recette sauf un reliquat de 2 meaux de foin, 4 dizains de chanvre, 800 fagots de saule.)

Le cochon, la volaille, les œufs, le beurre ont été consommés.

Les différentes sources de *revenus* sont :

Cens, surcens et rentes foncières, 1186 l. 11 s. 8 d.
Rentes constituées, 93 l.
Rentes obituaires, 266 l.
Bail emphytéotique, 40 l.
Loyers des maisons, terres et dîmes, 14846 l.

Total, 16510 l. 6 s. 8 d.

Le chapitre possède plusieurs maisons inhabitables tant elles sont en mauvais état.

Chapitre d'Aigueperse.

(7 ou 8 chanoines. — Diocèse d'Autun.)

D'après le « compte que rendent à MM. les Administrateurs du district de Villefranche les ci-devant doyen et chanoines d'Aigueperse pour 1790, 1er avril 1791 ». (*Arçh. dép.* Q.)

1° Le curé, ci-devant chanoine et doyen, a retiré (tant en dîmes qu'en revenus de biens-fonds), 1556 l. 6 s.
2° Le sr Thomas a reçu 704 l. 3 s.
3° Le sr Clément a reçu 808 l. 3 s.
4° Le sr Perret a reçu 476 l. 3 s.
5° Le sr Boucaud a reçu 675 l. 3 s.
6° Le sr Clerget a reçu 771 l. 3 s.
7° Le sr Dupuy a reçu 307 l. 15 s.

Total des revenus 5298 l. 15 s.

Il fut alloué aux chanoines 7 traitements de 1000 l. et 1 de 500 l.

Chapitre de Saint-Denis-d'Alix.

(12 chanoinesses, 11 dames adoptées, 13 dames reçues.)

Le procès-verbal dressé par les officiers municipaux d'Alix les 18, 19, 20 août 1790 (*Arch. dép.* Q.), constate que : « Les Dames déclarent qu'elles ne reçoivent plus des fermiers le prix de leurs fermes, et qu'elles n'ont pour tout revenu que le produit des biens qu'elles régissent elles-mêmes, et même que ces derniers biens ne consistent que dans la dîme d'Alix, la jouissance d'un pré, les rentes affectées sur le terrain de leurs maisons, dont la valeur ne se porte pas à 300 l. liquides... Elles demandent à être autorisées à recevoir de leurs fermiers ou du trésorier du district, au moins le traitement de l'aumônier, jusqu'à ce que l'Assemblée ait décidé sur leur sort. »

Pourtant les chanoinesses, dans une lettre au Directoire du district, non datée, donnent l'inventaire sommaire de leurs revenus. (*Arch. dép.* Q.)

1° Anciens biens d'Alix, 10198 l.
2° Acquis de l'abbaye de Savigny dont les biens ont été partagés entre les chapitres d'Alix, de Leigneux et de l'Argentière des terres rapportant 397111. 2 s. 9 d.

Les charges réduisent ce revenu à 12200 l. 7 s. 9 d.

Les traitements furent fixés à 1919 l. 5 s. pour la supérieure, et à 805 l. 3 s. 3 d. pour chacune des douze dames.

Chapitre de l'Argentière (Aveize).

(Chanoinesses.)

D'après la déclaration de la prieure, non datée. (*Arch. dép.* Q.)

Biens de l'Argentière, 600 l.
Portion de la dîme de Bessenay, 500 l.
Rente noble de Bessenay, 40 l.
Rente constituée à Bessenay, 12 l.
Bois à Aveize, 400 l.
Terre à Aveize et maisons des chanoinesses, 140 l.
Rentes constituées, 2798 l. 2 s.

Domaines :

Du Château (Aveize), 500 l.
De Chenève (Aveize), 660 l.
De la Petite-Roche (Saint-Martin-Lestra), 384 l.
De la Berglionière (Saint-Martin-Lestra), 1000 l.
De la Régalière (Haute-Rivoire), 680 l.
De Duzan (Haute-Rivoire), 344 l.
De Montrond (Grézieu), 450 l.
Pré et terre à Grézieu, 144 l.

Total, 8652 l. 2 s.
Charges, 2726 l. 5 s. 5 d.

Chapitre de Salles.

(Chanoinesses.)

Le procès-verbal des officiers municipaux, dressé le 22 mai 1790 (*Arch. dép.* Q), constate qu'il se compose de 21 dames chanoinesses présentes et 28 en vacances, et donne les renseignements suivants :

« Depuis que le chapitre a été sécularisé par le Roi, en 1779, les chanoinesses ne font plus de vœux solennels. Leurs statuts établissent qu'il y a, pour le chapitre, 20 prébendes et 6 demi-prébendes possédées par les 26 chanoinesses les plus anciennes ; les autres succèdent à leur tour et rang. Aucune chanoinesse ne peut être reçue sans être adoptée par une ancienne au prix de 15000 l., ou prendre l'engagement de constituer une maison conforme au plan, dont le prix varie de 16 à 25000 l. »

Revenus : 149007 l. 16 s. 6 d.
Charges : 82320 l. 2 s. 10 d.
Excédent : 66687 l. 13 s. 8 d.

Une note (*Arch. dép.* Q) dit que, dans la déclaration de l'abbesse (27 février 1790) au lieutenant général de la Sénéchaussée, les revenus étaient évalués à 143033 l. 16 s. 6 d., et les charges à 81341 l. 14 s. 5 d. soit un excédent de 63692 l. 2 s. 1 d.

Les maisons construites par chaque chanoinesse ne sont pas évaluées dans le chiffre des biens ; le Directoire du département les considéra comme des propriétés personnelles et les excepta de la vente par une série d'arrêtés pris en 1792.

III. — SÉMINAIRES

Séminaire Saint-Irénée (Lyon).

D'après une copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux de Lyon (*Arch. mun.* N5), qui rectifie la déclaration des supérieurs en date du 28 mai 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Bâtiments du Séminaire, ?

Prieuré de Firminy; prieuré de Chandieu, ensemble affermés, 10000 l.

(Les prêtres de Saint-Sulpice disent que ces deux prieurés sont affermés ensemble 10000 l.; cependant on voit dans l'état donné à raison du premier qu'ils en portent la valeur du revenu à 9000 l.; et dans celui donné à raison du second qu'ils portent la même valeur à 7000 l. Au surplus, il n'est pas possible de prendre pour règle ni l'une ni l'autre fixation, parce que l'on fait entrer dans les revenus plusieurs droits supprimés. Il faut donc savoir si le bail fixe le prix à chaque objet et par là peut servir de règle, ou, dans le cas contraire, une estimation.)

Domaine de Vassieux dans la paroisse de Rillieux, en Bresse (bâtiments, bois, terres, 178 hommées de vignes), revenu évalué à 2400 l.

Pré des Echets, 120 l.

Domaine de la Carrette, dans la paroisse de la Croix-Rousse, revenu 380 l.

3 petites maisons près le Séminaire, 2530 l.

Rentes :

1° Sur le séminaire de Viviers, 320 l.
2° Sur la ville de Lyon, 350 l.
3° Sur le chapitre Saint-Paul, 360 l.
4° Sur la maison Caille-d'Or, rue Mercière, 300 l.
5° Sur le séminaire Saint-Charles, de Toulouse, 40 l.

Total général, 16800 l.

Mobilier, ?

Rien en caisse.

Séminaire Saint-Charles (Lyon).

(Séminaire des maîtres et maîtresses des Petites-Écoles.)

D'après le procès-verbal dressé par les officiers municipaux de Lyon le 11 juin 1790. (*Arch. mun.* Pt.) Ses biens sont confondus avec ceux des Petites-Écoles.

1° Séminaire, cours et églises, ?

2° Maisons :

Place des Cordeliers, louée 660 l.
Rue du Villars, louée 910 l.
Place des Cordeliers, louée 3530 l.
Rue Saint-Marcel, louée 2026 l.
Rue Pérollerie, louée 1200 l.
Rue Grenette, louée 2549 l.
Rue Noire, louée 1200 l.
Rue Saint-Claude, louée 660 l.
Rue Gentil, louée 960 l.
Rue Gentil, louée 480 l.
Rue Gentil, louée 1050 l.

Grand'Côte, louée 450 l.
Croix-Rousse, louée 208 l.
Guillotière, louée 500 l.
A Saint-Irénée, occupée par les sœurs Saint-Charles, chargées de l'instruction des pauvres filles, ?
Maison à Vaise (occupée de la même manière), ?
3 maisons à la Croix-Rousse (l'une à l'Ecole des pauvres garçons; la deuxième à la pension de l'Enfance; la troisième à la Retraite des femmes ou filles en démence).

3° Prieuré de Montverdun, en Forez, revenu (dîmes non comprises), 3880 l.

4° Rentes :

Sur la ville de Lyon, 4372 l.
Sur le clergé, 960 l.
Sur les tailles, 728 l. 12 s.
Sur la Charité de Lyon, 40 l.
Sur une maison, rue Clermont, 100 l.
Sur une maison, rue Charbon-Blanc, 6 l.
Sur une maison, rue Bonneveau, 15 l.
Sur l'Hôtel-Dieu de Lyon, 211 l.
Sur les Etats de Languedoc, 1000 l.
Sur l'Hôtel de Ville de Paris, 82 l. 10 s.

Total des revenus, 23898 l. 2 s

Nota. Le Séminaire Saint-Charles a des revenus casuels pour 10250 l., tels que le produit des Ecoles de travail, celui de la pension de l'Enfance, la contribution de MM. les Recteurs, revenus qui ne peuvent être d'aucune considération pour l'avoir de la maison, parce que, si le régime cessait, ils cesseraient aussi.

Il est dû au Séminaire :

1° Par les habitants de la Guillotière pour solde des condamnations prononcées contre eux, 11634 l. 11 s. 9 d.
2° Par le sieur Chanay, ancien trésorier, en capital, 24216 l., en intérêts, 1634 l., soit en tout, 25850 l.

Total des créances, 37484 l. 11 s. 9 d.

Mobilier, ?
En caisse, 3742 f. 5 s. 3 d.

Charges :

Charges d'entretien, 21897 l.
Rentes constituées à payer, 1620 l.
Intérêt d'un capital dû de 128000 l., 4200 l.

IV. — COLLÈGES

Lyon avait deux collèges : le Grand Collège ou Collège de la Trinité, le Petit Collège ou Collège Notre-Dame. Après l'expulsion des Jésuites (1763), le premier fut confié par le Consulat de Lyon aux Oratoriens, le second à des prêtres séculiers. Ces deux collèges étaient placés sous la surveillance d'un Bureau d'administration établi par un édit royal de février 1763. Ils ne vivaient pas de la retribution des élèves, car l'enseignement y était gratuit (le Petit Collège n'avait pas de pensionnat, et les bénéfices de la pension des internes du Grand Collège tombaient dans la caisse des Oratoriens) ; ils vivaient des revenus de leurs domaines. La loi du 18 août 1792, qui ordonnait la mise en vente des biens des collèges, visant surtout les congrégations qui avaient la charge et la propriété des collèges, ne reçut qu'un commencement d'application à Lyon : les biens des collèges n'étant pas la propriété des Oratoriens, la Commune souleva des difficultés. On attendit, pour continuer les opérations de vente, une loi plus claire, celle du 8 mars 1793, qui décida la vente de « tous les biens

formant la dotation des collèges et autres établissements d'instruction publique », à l'exception « des bâtiments et jardins pouvant servir à l'instruction ».

Villefranche, Saint-Symphorien-le-Château, Mornant et Beaujeu avaient un collège ; je n'ai pas trouvé l'inventaire de leurs biens. A en juger par le petit nombre de mentions qu'on rencontre de ces biens dans les procès-verbaux de ventes, il semble qu'ils en aient possédé fort peu.

L'inventaire ci-dessous est le résumé de celui qu'a dressé le Bureau des Collèges de Lyon en 1789, conformément à la loi des 13-18 novembre 1789. (*Arch. mun.* R[1].)

Les Revenus

I. *Immeubles :*

1° *Le Collège de la Trinité* (bâtiments, chapelle, église, observatoire) entre le Rhône et la place du Collège, la petite rue Neuve et la rue du Pas-Etroit ; — réuni par deux voûtes par dessus la petite rue Neuve au pensionnat, et par une autre voûte, sur la rue Pas-Etroit, à la salle des Jeux.

Le vaisseau de la grande Bibliothèque du Collège au-dessus de la Chapelle et d'un bâtiment en location (elle est attenante au pensionnat).

Le pensionnat réuni par deux voûtes sur la petite rue Neuve, limité par le quai du Rhône, la petite rue Neuve ; à l'ouest par la rue Meynier ; au sud par la petite rue Gentil.

(Du tout a la jouissance l'Oratoire par lettres patentes du 29 avril 1763 ; ladite congrégation a aussi la garde de la bibliothèque, du médaillier et des instruments de l'observatoire.)

2° *Collège Notre-Dame*, grand corps de logis sur la place du petit Collège, au bas de la montée du Garillant ; attenant à une maison appartenant au collège et bâtie aux frais de l'administration sur un emplacement acquis des héritiers Regnault.

(Occupée par l'enseignement et les professeurs dudit collège ; ne rendant pas de revenus.)

3° *Maisons situées à Lyon :*

Rue Tupin, louée	3400 l.
Rue du Pas-Etroit, louée	1400 l.
Salle des Jeux, rue du Pas-Etroit, louée par les Oratoriens dont ils tiennent compte sur leurs honoraires.	2000 l.
Cinq maisons rue Gentil, louées	3420 l.
Une maison montée du Garillan, louée	400 l.
Quatre maisons rue du Bœuf, louées	4115 l.
Une maison place du Collège N.-D., louée	2160 l.
Le bas du Collège N.-D., loué	230 l.
Une maison, jardin, vigne à Fourvières, loués	420 l.
	17545 l.

4° *Domaines situés en Lyonnais :*

Domaine de Saint-Julien, remis aux Oratoriens pour tout le temps qu'ils desserviront le grand Collège, dont ils tiennent compte sur leurs honoraires,	500 l.
Un domaine à Fontaines, loué	6000 l.
Domaine de la Bastero, à Sainte-Foy, loué	3000 l.
Clos de la Mulatière, à Sainte-Foy, loué	800 l.
Domaine de Montlouis, à Oullins, loué	1000 l.
Domaine de Lagallée, à Millery, loué	1500 l.
Trois domaines à moitié, à Sainte-Foy et Irigny, loués	1800 l.
	14175 l.

5° *Domaines en Bresse :*

Domaine des Echets, loué	566 l.
Domaine de la Masse, loué	2400 l.
Domaine du Port, loué	1900 l.
Domaine du Pin, loué	2400 l.
Domaine du Chariot, loué	1500 l.
Domaine du Ferry, loué	1200 l.
Domaine du Balyet, loué	1000 l.
Maison à Montluel, louée	60 l.
	11026 l.

Le collège est encore propriétaire de la Seigneurie des Echets et de la rente noble sur différents fonds pour laquelle il paye au domaine du roi une rente annuelle de 200 l.

6° *Domaines en Forez :*

Un domaine à Planaise,	150 l.
Un domaine dit Saint-Romain-des-Alleux,	460 l.
Total,	610 l.
Total général des revenus des immeubles,	43356 l.

II. *Rentes :*

1° Rente noble des Echets, affermée	440 l.
Rente noble de Roie, affermée,	160 l.
2° Rente due par la ville,	9000 l.
Rente due par le domaine du roy,	1500 l.
Intérêts de deux créances de 9200 l.,	460 l.
Total des rentes	11560 l.
Total général de l'ensemble des revenus des Collèges,	54916 l.

Les Charges

1° Traitements :

Principal, préfet et professeurs du *Collège de la Trinité* (lettres patentes du 29 avril 1763),	16000 l.
Le portier,	300 l.
Concierge de la bibliothèque et chauffage,	850 l.
Entretien de la bibliothèque	950 l.
Total,	18100 l.
Principal, préfet et professeurs du *Collège de Notre-Dame*,	12500 l.
Frais de l'Église et du Collège,	950 l.
Le portier et quelques frais,	500 l.
Pensions des émérites,	2000 l.
Total,	15950 l.
2° Rentes annuelles pour indemnités au roi, aux seigneurs, etc.,	5500 l.
Rentes obituaires et foncières, imposées sur les domaines,	450 l.
Total,	5950 l.
3° Frais divers (secrétaire, architecte, trésorier, etc.),	6450 l.
4° Réparations annuelles, environ	5200 l.
5° Décimes fixés annuellement,	1200 l.

(Cette fixation n'a été établie que depuis 1787; anciennement on payait chaque année 2992 l., ce qui a fait depuis l'établissement du bureau une dépense de plus de 80000 l. plus 10000 l. pour anciens arrérages.)

6° Vingtièmes et sols pour livres du dixième sur les domaines en Bresse,	1125 l.
7° Intérêts des sommes dues par le bureau à divers s'élevant à 52400 l.,	2620 l.
Total des charges,	56595 l.

Balance.

Charges,	56595 l.
Revenus,	54916 l.
Excédent de dépenses,	1679 l.

(Cet excédent est dû aux dépenses faites en réparations par le bureau et à la construction attenante au petit Collège, et à des constructions diverses en ville et à la campagne. De plus le bureau n'a pu recouvrer certaines créances, entre autres 200 livres de rente dues par le chapitre de Lyon depuis 1569, qu'il n'a plus payées depuis 1756, et des rentes nobles dues sur d'anciens prieurés sécularisés, que les Jésuites touchaient, qui après eux ont été versées aux Économats et que le bureau, malgré ses instances, n'a jamais pu toucher.)

Un « inventaire supplémentaire » qui fait suite à celui-ci mentionne les loyers perçus dans le bâtiment même du Collège, soit sur le quai de Retz, soit dans l'ancien local des classes, 19074 l.

Mais ces bâtiments ont été construits ou aménagés aux frais des Oratoriens qui ont emprunté à cet effet 165000 l., dont il reste à devoir 115000 l., soit par an, en intérêts, 4714 l., plus pour réparations des dits bâtiments, 4000 l., soit en tout 8714 l.

Balance,	19074 l.
	8714 l.
Excédent de recettes,	10360 l.

Il faut ajouter aux biens du Collège le *mobilier* dont les Oratoriens ont la jouissance, et celui dont ils ont la garde, soit pour ce dernier :

1° Observatoire et cabinet de physique ;

2° Médaillier ;

3° Bibliothèque de 55 à 60000 vol.

La *Bibliothèque* provient : 1° d'un legs de André Gérard, docteur en théologie, prévôt de l'Eglise de Bourg, curé de Saint-Germain-d'Ambérieu ; 2° de l'adjonction faite à ce fonds de la Bibliothèque de la ville ; 3° de legs divers, entre autres celui de Camille de Villeroy, archevêque de Lyon, mort en 1693 ; 4° des sommes annuelles dépensées par le bureau. Il ne faut pas la confondre avec la bibliothèque particulière des Oratoriens qui est de 4243 volumes.

V. — COMMUNAUTÉS D'HOMMES

a) *SÉCULIÈRES*

Oratoriens (Lyon).

(36 membres.)

D'après la copie non datée de l'inventaire dressé par les officiers municipaux de Lyon. (*Arch. mun.* N5.)

Maison, église et clos, 30 bicherées, ferme du clos et terrasses,	1760 l.
Domaine à Cuire, loué	760 l.
Domaine à Irigny, 24 bicherées, revenu évalué	360 l.
Domaine à Saint-Christophe-en-Bresse, 26 bich., affermé	670 l.
Maison neuve, rue Vieille-Monnaie, louée	6208 l. 8 s.
Maison vieille, rue Vieille-Monnaie, louée	190 l.
Maison, Grand'Côte,	490 l.
Maison, Grand'Côte,	927 l.
Maison, rue des Petits-Pères,	724 l.
Maison, rue des Petits-Pères,	1039 l.
Maison joignant l'église des Petits-Pères,	259 l.
Maison verte, côte Saint-Sébastien,	610 l.
Autre maison, côte Saint-Sébastien,	1319 l. 10 s.
Maison traversant rue Neuve à rue Gentil,	5246 l. 14 s.
Total,	20563 l. 12 s.

Il faut ajouter à ce total les rentes foncières mentionnées dans la déclaration des Oratoriens (2 juin 1790), soit 1886 livres 1 s. (*Arch. dép.* Q.) L'Oratoire n'a ni prieuré, ni dîmes.

Les charges s'élèvent, d'après ladite déclaration, à 15090 l. 3 s. 3 d.

Missionnaires de Saint-Joseph (Lyon).

(24 prêtres, 11 théologiens, 6 étudiants, 11 domestiques.)

D'après la copie non datée de l'inventaire dressé par les officiers municipaux de Lyon. (*Arch. mun.* N5.)

Maison qu'ils occupent, église, cour; environ 667 toises,	?
Maison quai de Retz, louée	10050 l.
Maison quai de Retz, louée	1500 l.
Maison rue Lafont, louée	7890 l.
Maison place de la Comédie, louée	11800 l.
Maison rue du Garet, louée	2730 l.
Maison rue Pizay, louée	3382 l.
Maison, Croix-Rousse, louée	1000 l.
Maison, Saint-Rambert, louée	312 l.
Maison, Saint-Rambert (pensionnat et jardin, terres, 67 bich.),	1500 l.
Terre de Verjon, à 3 lieues de Bourg-en-Bresse, revenu	6200 l.
En tout,	46364 l.
Rentes sur :	
La Ville de Lyon,	1204 l.
La Vve Taponet,	150 l.
L'Hôtel-Dieu de Lyon,	144 l.
La Charité de Lyon,	250 l.
Les mouliniers de Saint-Chamond,	225 l.
Les Grands-Carmes de Montpellier,	300 l.
Pierre de Bottière,	48 l.
M. de Lucinge,	200 l.
Les aides et gabelles (données par M. de Montazet),	4242 l.
La maison d'Oullins (donnée par M. de Montazet pour élever de pauvres prêtres),	1000 l.
Total des rentes,	54127 l.

Un état (*Arch. dép.* Q) donne une liste, certifiée par les officiers municipaux, des créanciers des missionnaires à la date du 21 juin 1790.

Total des créances 427685 l. 14 s.

Missionnaires de Saint-Lazare (Lyon et Mornant).

(9 pères, 10 frères, 3 domestiques agrégés.)

D'après la copie non datée de l'inventaire dressé par les officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Maison d'habitation, église, etc. et clos, d'un revenu évalué par les Lazaristes à	3715 l.
Maison de la Lanterne et jardin, montée Saint-Barthélemy,	1698 l.
Maison de Saint-Geoire,	526 l.
Écurie Chavagnieux,	60 l.
Tènement Saint-Barthélemy,	2261 l.
Maison rue de la Pêcherie,	200 l.
Domaine à Ecully,	3920 l.
Prieuré de Mornant (non évalué par les Lazaristes, sauf la rente noble, 1700 l. et la récolte d'un pré, 30 l., On sait pourtant que le produit est considérable), soit	1730 l.
Domaine Prost, à Félines-en-Vivarais, évalué	200 l.
Domaine Prost, à Quincieu-en-Lyonnais, loué	650 l.
Domaine Boucharlat, au même lieu, loué	959 l.
Domaine Montet, au même lieu,	1229 l.
Domaine Chareizieux, à Sainte-Catherine-en-Lyonnais,	666 l.
Domaine Accolas, au même lieu, loué	193 l.
Domaine d'Irigny, évalué	915 l.
Fonds à Moingt-en-Forez,	96 l.

Fonds à Chaponost, 166 l.
Domaine Bissieu, à Saint-Martin-la-Plaine, 600 l.
Domaine de Loire, à Loire, affermé 280 l.
Domaine des Picards, à Cuzieu-en-Forez, affermé 280 l.
Domaine Labatin, à Saint-Bonnet-les-Oules-en-Forez, 500 l.
Domaine des Alleux, à Saint-Héant-en-Forez, loué 142 l.
Domaine de la Magnanerie, au même lieu, loué 716 l.
Domaine Chapoton, au même lieu, loué 650 l.

Rente sur le clergé de Lyon (capital : 8960 l.) 268 l. 16 s.
Rente due par Guillard de Granclos, 30 l.
Rente sur la généralité de Lyon (capital : 6510 l.), 128 l. 4 s.
Rente sur le trésor royal (capital : 8620 l.), 172 l. 8 s.
Rente sur l'hôtel de ville de Paris (capital : 17250 l.), 413 l.
Rente sur les tailles et gabelles (capital : 3000 l.), 75 l.
Rente sur les tailles, 111 l. 4 s.
Rente sur la ville de Lyon, 200 l.
Rente sur les missionnaires de Marseille (capital : 500 l.), 20 l.
Rente sur ceux de Lyon (capital : 7700 l.), 308 l.
Rente sur le clergé de France (capital : 3000 l.), 150 l.
Rente sur les Lazaristes de Paris (capital : 3500 l.), 247 l. 10 s.
Rente sur ceux de Languedoc (capital : 12000 l. [*sic*]), 100 l.
Rente sur les Oratoriens de Tournon (capital : 2000 l.), 90 l.
Rente sur la mission de Manosque (capital : 1700 l.), 68 l.
Rente sur M. de Souvigny (capital : 1200 l.), 33 l.
Rente sur Philippe Point (capital : 300 l.), 15 l.
Rente sur le sieur Bassard, 5 l. 10 s.
Rente sur un sieur Thamard, 141.10s.

Total des rentes, 25442 l. 2 s.

Mobilier, non évalué.
En caisse, 2142 l. 13 s. 3 d.

b) *RÉGULIÈRES*

Grands-Augustins (Lyon).

(13 pères, 1 diacre, 3 frères lais.)

D'après l'inventaire des titres fait les 2 et 3 septembre 1790 par les commissaires du district. (*Arch. dép.* Q.)

Baux à loyer, 36 maisons, louées 2627 l., 1450 l., 774 l., 380 l., 360 l., 360 l., 300 l., 180 l., 140 l., 100 l., 130 l., 166 l., 100 l., 100 l., 160 l., 108 l., 100 l., 800 l., 340 l., 160 l., 268 l., 500 l., 400 l., 460 l., 650 l., 420 l., 150 l., 240 l., 120 l., 1350 l., 500 l., 500 l., 300 l., 1230 l., 1900 l., 192 l., en tout, 17825 l

Locations sans baux dans le claustral : 240 l., 220 l., 120 l., 238 l., 730 l., 305 l., 200 l., 2053 l.

Rentes constituées sur :
Divers, non évaluées, ?
La ville de Lyon, 400 l.
Les Augustins de Gannat, 90 l.
Les Augustins de Saint-Amour, 33 l. 6 s.
Les tailles, 21 l. 12 s.
Les ci-devant Jésuites, 80 l.

Augustins réformés (Croix-Rousse).

D'après l'inventaire dressé par les officiers municipaux le 15 mai 1790. (*Arch. nat.* Q² 137-141.)

Pensions annuelles (pour fondations de messes, etc.), 127 l.

Domaine à ?..., loué 1200 l.
Domaine à Meximieux, loué 300 l.

Domaine à Cuire la-Croix-Rousse, loué	360 l.	Total	2487 l.
Domaine à Ampuis (que les religieux font valoir)	500 l.	Les Augustins paient annuellement 2118 l. de rentes viagères pour 32145 l. de capitaux reçus.	

Capucins de Fourvière (Lyon).

(15 pères, 5 frères.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux, dressé le 4 juin 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Du 20 mai 1788 au 31 mai 1790, la recette se monte à 16864 l. 5 s.; la dépense se monte à 17825 l. 18 s. 9 d.

L'inventaire ne mentionne ni domaines, ni rentes; l'argenterie et les meubles ne sont pas évalués.

Capucins du Petit-Forêt (Lyon).

(17 pères, 8 frères.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux, dressé le 27 mai 1790. (*Arch. dép.* Q.)

De mars 1787 au 30 avril 1790, la recette se monte à 43574 l. 5 s.; la dépense se monte à 41939 l. 6 s.

L'inventaire ne mentionne ni domaines, ni rentes; les meubles et l'argenterie ne sont pas évalués.

Capucins (Tarare).

(5 religieux.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux de Tarare, dressé le 10 mai 1790. (*Arch. nat.* Q², 137-141.)

Le bâtiment peut contenir au plus 8 religieux; avec ses annexes, église comprise, il a environ un arpent de surface, mesure de Paris (aucune évaluation).

Les meubles et la bibliothèque (800 vol.) ne sont pas évalués.
Argent comptant, 271 l. 5 s. Créances, 207 l. 14 s.

Capucins (Villefranche).

(6 religieux.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux, 6 mai 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Recette,	5160 l. 8 s.	Dépense,	5160 l. 14 s.

Grands-Carmes des Terreaux (Lyon).

(12 religieux, 1 frère convers, 1 oblat.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux, dressé le 28 mai 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Maison conventuelle, église, cour et jardin, ?
Maison Gelas, place Neuve-Sainte-Catherine, louée 2730 l.
Autre maison, même place, louée 8982 l.
Maison sur la Sacristie, 1822 l.
Maison du passage à la petite rue Sainte-Catherine, 1144 l.
Celle des Trois-Merciers, même rue, 3022 l.
Maison Tête-Noire, même rue, 1838 l.
Maison des Bas-Blancs, rue des Bouchers, 3541 l.
Maison Taxis, petite rue des Auges, louée 664 l.
Maison Beaupoil, même rue, 404 l.
Maison des archives des notaires, louée 350 l.
(Outre ce que produiraient les deux tiers environ occupés par les religieux).
Magasins du sieur Lecourt, 1600 l. (outre 3 quintaux d'huile fine, 3 de riz, 1 de savon, estimés 474 l.).
Magasin du sieur Caillat, 210 l.
Boutiques dans la cour, 529 l.
Maison et fonds à la Croix-Rousse. 650 l.

Domaine à Limonest, 151 bicherées, 1014 l.
Domaine à Vourles, 400 l.
Une maison au Chemin-Neuf dont la veuve Michallon a la jouissance ; les Carmes en portent le produit à 1500 l.

Rentes sur :

La ville, 150 l.
Les chanoines de Saint-Irénée, 200 l.
Carmes de Gex, 40 l.
Carmes de Montpellier, 232 l.
Carmes de Dijon, 80 l.
Carmes de Nîmes, 80 l.
Minimes de Montmerle, 100 l.
Carmes de Lodève, 60 l.
Jean Carrier, 60 l.
21 pensions foncières, 301 l. 19 s.
16 rentes obituaires, 192 l.

Les charges sont évaluées à 43932 l.

Carmes déchaussés (Lyon).

(8 pères, 5 frères convers, 1 frère donné.)

D'après la copie non datée de l'inventaire dressé par les officiers municipaux. (*Arch. mun.* Ns.)

Maison conventuelle et clos, ?
Domaine à Courzieu (bâtiments, 198 bicherées de terre ; 46 de prés arrosés ; 88 de bois, 7 hommées de vigne), loué 709 l.
Domaine à Chasselay (bâtiments, 42 bicherées 1/2 de terres ; 6 1/2 de prés, 19 1/2 de bois, 29 hommées de vignes), loué 452 l.
Deux domaines à Saint-Jean-des-Vignes et à Blacé, aliénés moyennant deux pensions de 75 et 200 l. 275 l.
Prieuré de Chavanoz ; revenu (y compris les pensions), 4540 l.
Bois, 16 bicherées, à Villette, 40 l.
Total du revenu des immeubles, 5741 l.

Rentes sur :

Les Etats de Languedoc (capital : 27000 l.), 1350 l.
Le Clergé de France (capital : 10000 l.), 450 l.
L'hôtel de ville de Paris (capital : 16632 l.), 415 l. 15 s.

Le duc de Villeroy,	200 l.	La veuve Sablier (capital: 400 l.),	20 l.
Le sieur Trichon, de Crémieu (capital : 600 l.),	30 l.	L'Hôtel-Dieu de Lyon (capital : 2400 l.),	120 l.
Le sieur Bied, à la Croix-Rousse, (capital : 300 l.),	15 l.	La Charité de Lyon (capital : 1000 l. plus une rente de 10 l.	60 l.
Le sieur Bertrand,	3 l.		
La veuve Berlia,	1 l. 10 s.	Total des rentes	2765 l. 16 s. 10 d.
Le sieur Caminet,	12 s.	Total général des revenus des immeubles et rentes,	8506 l. 16 s. 10 d.
Le sieur Riboulet,	12 s.		
Le clergé de Lyon,	60 l.	Mobilier,	?
Le sr de Courier (cap. : 600 l.)	30 l.	En caisse,	379 l. 5 s. 6 d
M. Tolozan,	8 l. 17 s. 10 d.		

La déclaration des religieux faite le 26 juillet 1790 (*Arch. dép.* Q.) comprend en outre le revenu des dîmes de Chavanoz (327 l. et 356 l.), de Pusignan (1110 l.), de Villette (1612 l.), de Jon et Jonage (1985 l.), de Soleymieu (1130 l.), de Janeyriat (120 l.), de Sainte-Julie-en-Bugey (508 l.), ce qui porte le revenu total à 16049 l. 6 s. 10 d.

Célestins (Lyon).

Extrait du mémoire adressé par les ci-devant Célestins de Lyon aux administrateurs du département du Rhône-et-Loire le 24 novembre 1790. (*Arch. dép.* Q.)

« Le monastère des Célestins de Lyon avait été fondé et richement doté en 1407 par Amédée VIII, duc de Savoie. L'acte de fondation renfermait une clause expresse de réversion de la dotation aux ducs de Savoie, dans le cas où le monastère serait supprimé. Il le fut en 1779 par la sécularisation de tous les religieux qui composaient cette maison. » [Après procès du clergé de Lyon contre le roi de Sardaigne, celui-ci, par arrêt du Conseil du 12 janvier 1784, fut envoyé en possession de l'ancienne dotation des Célestins.] « Par transaction du 17 avril 1784 [avec le clergé de Lyon], le roi de Sardaigne se désista de toutes les actions qu'il aurait pu former sur les autres biens des Célestins, à raison des aliénations faites d'une partie du bien de la dotation, renonça à toutes demandes relatives aux réparations à faire dans les bâtiments à lui délaissés, abandonna les deux tiers et ensuite la totalité des arrérages à lui adjugés depuis le jour de la sécularisation et montant à plus de 80000 l.; enfin, il fit compter une somme de plus de 250000 l. dans la caisse du clergé; mais tous ces abandons furent à la charge de pourvoir aux pensions des religieux Célestins qui composaient la Communauté de Lyon lors de sa suppression et de fournir les pensions, ainsi qu'elles ont été fixées et établies par l'ordonnance de M. l'Archevêque de Lyon, du 2 octobre 1779.....»

«.....Les ci-devant Célestins ne peuvent [donc] être considérés ni comme des bénéficiers, ni comme des pensionnaires sur des bénéfices et sont simplement des créanciers particuliers et à titre spécial du clergé du diocèse de Lyon payant en l'acquit du roi de Sardaigne, en conformité de la délégation faite par ce prince, débiteur originaire de ces dites pensions..... »

Chartreux (Lyon).

(16 religieux.)

D'après la copie non datée de l'inventaire dressé par les officiers municipaux. (*Arch. mun.* N⁵.)

Maison, quai de Saône, louée 3000 l.
Bureau des coches, louée 7540 l.
Ancienne poste aux chevaux, 4200 l.
Le chantier joignant, 900 l.
Maison de la Nitrerie, 2500 l.
Corps de garde et magasin à poudre, 120 l.
Maison, rue Mercière, 1800 l.
Château-Yon, 400 l.
Maison et jardin qui y joignent, 250 l.
Maison et jardin Lagelas, 300 l.
Maison et jardin près le fort Saint-Jean, 400 l.
Chantier ou pré de la Vieille, 400 l.
Total, 18810 l.

Domaine de Polletins, cinq granges : la première, 312 bicherées de terres, 54 de prés, 12 bœufs, 5 vaches; — la deuxième, 553 bicherées de terres, 87 de prés, 10 bœufs, 11 vaches; — la troisième, 397 bicherées de terres, 60 de prés, 10 bœufs, 8 vaches; — la quatrième, 340 bicherées de terres, 99 de prés, 8 bœufs, 8 vaches; — la cinquième (même contenance de la quatrième); plus une réserve de 71 bicherées de terres et 49 en prés, avec 8 bœufs et 7 vaches pour la grange, 4 chevaux et 2 vaches pour la réserve. — 12 étangs de 240 à 50 bicherées; — bois de haute-futaie 306 bicherées, un bois taillis 910 bichérées; — un logis à Mionnay et un pré de 14 bicherées; — une rente noble de prestation de 800 l.; — la Grange neuve de Montanay, 124 bicherées de terres, 17 de prés, 8 de bois taillis, étang des Écherolles 61 bicherées.

Vigne de 10 bicherées, à Genay.
Domaine à Blacé, en Beaujolais, 120 hommées.
Domaine à Saint-Marcel, 5 étangs.
Domaine de Sinas, 200 bicherées.
Domaine de Conche, indivis avec le clergé de Lyon, 120 bicherées.
Domaine de Planchard pour les trois quarts 120 bicherées.
Domaine du Yonchet, pour l'évolage (étang) seulement, 50 bicherées.
Domaine de Breuil, pour l'évolage (étang) seulement, 100 bich.
Logis à Jassant.
Tous ces biens ont un revenu net de 9639 l. (défalcation faite de 6968 l. pour frais de régie), 9639 l.
Domaine de Loise, en Mâconnais, 7568 coupées 1/4; revenu net (défalcation faite des frais de régie, 3165 l.), 6151 l. 10 s.
Prieuré de Rozier, diocèse du Puy, rendant net (non compris 800 l. de dîmes), 370 l.
Maison claustrale et enclos, revenu net (défalcation faite de 4515 l. de frais de régie), 4965 l.
Total des revenus, 49935 l. 10 s.

Ces chiffres sont conformes à la déclaration des Chartreux, 9 juin 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Rentes sur :

Le roi, successeur de Henri IV, fondateur, 1000 l.
La ville de Lyon, 65 l.
La ville de Lyon, 850 l.
Les comtes de Lyon, 2 l. 10 s.
MM. de Chaponnay et de Loras, 50 l.
Mme Desgarets de Pertuy, 240 l.
Total des rentes, 51143 l.

Mobilier, ?

En caisse :

Dom procureur, 4033 l. 14 s. 6 d.
Dom Robin, 1384 l. 11 s. 9 d.
Dom Guyon, 2e procureur, 2902 l. 5 s.
Dom prieur, 609 l. 9 s. 3 d.
Total, 8930 l. 0 s. 6 d.

Cordeliers de Saint-Bonaventure (Lyon).

D'après la copie non datée de l'inventaire dressé par les officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Maison claustrale, église, chapelles de Bon-Rencontre et des Gonfalons; toutes les petites maisons adjacentes; surface 107339 pieds carrés. — Produit des locations, y compris les échoppes et les chaises de l'église, 19930 l.
Domaine à Millery, 100 hommées de vignes, revenu estimé par eux à 1000 l.
Total des revenus des immeubles, 21930 l.

Rentes obituaires, 1384 l. 15 s.
Rentes foncières, 1474 l. 10 s.
Rentes constituées, 168 l. 7 l.
Aumône du roi, 120 l.
Droit de mouture aux moulins de la Charité, 100 l.
Total des rentes, 3246 l. 12 s.
Total général, 25176 l. 12 s
Dû au couvent en rentes arriérées 3475 l. 0 s. 6 d.
Mobilier (non évalué), ?

Cordeliers de l'Observance (Lyon).

(5 religieux.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Maison, église et clos, 40 bicherées; revenu des terres, seul, évalué à 2060 l.

Rentes sur :
L'hôtel de ville de Paris, 321 l.
L'hôtel de ville de Lyon, 120 l.
Les religieuses de Sainte-Elisabeth, 150 l.
Une maison rue Poulaillerie, 50 l.
Deux maisons au sieur Jogand, 75 l.
M. de Montribloud, 121 l. 15 s.
Une maison vis-à-vis du couvent, 84 l.

Un sr Augras, marchand de vins, 5 l.
Un sr Clavière, 11 l.
Un sr Mestrallet, 10 l.
Le clergé de Lyon, 60 l.
Débiteurs de rentes obituaires, 739 l. 5 s.
Total des rentes, 3807 l.

Débiteurs de la maison (rentes non payées), 3474 l. 0 s. 8 d.

Les traitements alloués aux religieux furent : un de 1000 l.; trois de 800 l.; un de 500 l.

Cordeliers (Sainte-Colombe).

(4 pères, 1 frère, 1 pensionnaire. — Diocèse de Vienne.)

D'après un extrait non daté de leur déclaration. (*Arch. dép.* Q.)

Revenus : Pensions, 219 l. 15 s. Terres, 1031 l. 18 s. Charges, 182 l. 17 l. Revenu net, 1068 l. 18 s.

Cordeliers (Villefranche).

(3 religieux.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux, 4 et 6 mai 1790. (*Arch. dép.* Q et *Arch. nat.*, Q², 137-141.)

Rentes foncières, 820 l. 10 s.
Rétribution annuelle des bancs placés par différents citoyens dans leur église, 48 l.
Gratification en raison des appartements non garnis qu'occupent dans leur couvent, Messieurs du Bureau intermédiaire de cette province, 300 l.
Casuels relatifs à la chapelle des prisons, qu'ils desservent, 101 l.
Produit annuel et net de leur vignoble de Charentay, cultivé à moitié fruits, 480 l.

Total des revenus, 1749 l. 10 s.

Pensions, 150 l.
Cens et servis, 10 l.
Décimes annuels, 84 l.

Total des charges, 244 l.

Le reste est absorbé par leurs dépenses domestiques.
Dettes, 115 l.

Le bâtiment peut contenir 12 à 15 religieux; il est entouré d'un verger de 3132 pas de 2 pieds et demi carrés, d'un parterre de 836 pas, d'un jardin de 1368 pas.

Feuillants (Lyon).

(5 religieux.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* Ns.)

Maison conventuelle et église, ?
Trois maisons au dessus de la porte principale du monastère, louées 3780 l., 5880 l., 5936 l.,

En tout, 15596 l.

Deux maisons vis-à-vis le séminaire Saint-Irénée, louées 2300 l.
Bâtiments pl. du Romarin, 1400 l.
Grande maison petite rue des Feuillants, louée 1764 l.
Echoppes et petit bâtiment occupés par la veuve Drivon et ses locataires à titre d'indemnité. (Elle peut être expulsée moyennant une pension de 400 l., et on évalue sa jouissance 1500 l.).

Rentes sur :

L'hôtel de ville, pour l'Aumônerie, 700 l.
Le domaine (capital : 6000 l.), 287 l.
La Charité, 10 l.
L'hôtel de ville de Paris (capital : 12000 l.), 300 l.
Autres sur l'hôtel de ville de Paris (capital : 8000 l.), 153 l.
A la forme d'un arrêt du Conseil, les Feuillants doivent recevoir, pour tout ce que le sieur Badger occupe, annuellement (il leur est dû plusieurs années à raison de l'occupation du sieur Badger), 1000 l.

Total général, 23510 l.

Mobilier (non évalué).
En caisse, 922 l. 2 s.

La déclaration des religieux faite le 5 juin 1790 (*Arch. dép.* Q) ajoute au chiffre du revenu reproduit dans l'inventaire une somme de 242 l.

pour indemnité de cent ânées de vin payée annuellement par le receveur des décimes. — Elle donne le chiffre des charges fixes : 5301 l. 8 s., et de la dette contractée par Dom Fourrier, prieur : en capital 87387 l. 8 s , et en intérêts 4387 l. 8 s.

Jacobins (Lyon).

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Maison claustrale, jardin, église, ?
Maison sur la place et la rue Confort, 9 baux, 4982 l.
Maison neuve, 15 baux, 2400 l.
Maison Clermont, 21 baux, 3529 l.
Maison Mathieu, 3 baux, 467 l.
Maison Saint-André, 7 baux, 2428 l.
Maison Saint-Jean, 3 baux, 1378 l.
Grande cour, 10 baux, 3412 l.
Fours et terrains, 3 baux, 622 l.
Magasins intérieurs, 5 baux, 1392 l.

Domaine à Poullieux-en-Bresse, loué 1660 l.
Domaine de Vourles, 200 hommées de vignes, revenu évalué 600 l.

Rente noble qui se place dans les environs du monastère, prestation annuelle, 2200 l.

Rentes pensions foncières ou fondations, 2128 l. 5 s. 9 d.
Contrats sur les tailles, à 4 p. cent, 752 l. 7 s.
Rentes constituées, à 4 p. cent, 15161 l.
Argent placé ches les Missionnaires et les Génovéfains de Lyon et de Belleville, 39000 l.
Lods dus par le sieur Vingtrinier à cause de l'acquisition de la maison de la fabrique, 16400 l. et intérêts depuis la demande, soit 20000 l.
Pension payée par M. Godard pour fournir à celle de son frère dominicain, en pension chez les religieux de Fontaine, 500 l.

Mobilier (non évalué).
Rien en caisse.

Minimes (Lyon).

(15 pères, 2 frères.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Maison conventuelle, église, etc., jardin et clos, vigne, ?
Le produit de la vigne est évalué par les Minimes à 2200 l.
Domaine de Sainte-Foy, revenu évalué par les Minimes à 2400 l.
Maison à côté l'église, louée 9981.8s.
Autre à côté le jardin, louée 600 l.
Autre rue Palais-Grillet, louée 3266 l. 13 s.
Maison du Petit-Saint-Jacques, rue Vieille-Monnaie, 1054 l.

Domaine de Massieux et Moulins, affermés 2730 l.
Rente noble au même endroit, prestation 50 l.

Domaine de Civrieux, loué 1500 l.
Domaine de Poullieux, loué 900 l.
Domaine de Parcieux, loué 900 l.
Albergement à Ennemond Vernange, de Genay, sous la pension de 100 l.
Domaine de Greyzieux-la-Varenne, affermé 900 l.
Domaine à Forbins-en-Forez, affermé 547 l.
Domaine le Roule, affermé 645 l.
Domaine Létang-la-Vaure, affermé 343 l. 10 s.
Domaine à Forbins, loué 410 l.
Domaine Maubeuf, à Saint-Julien-en-Jarez, loué 70 l.

Terre appelée la Fayolle, abénévisée, louée 50 l.
Rente noble de La Vaure, prestation, louée 200 l.

Total des revenus des immeubles, 19864 l. 11 s.

Rentes et pensions dues par :

Le sieur Joseph Brunard, 6 l.
Les Trinitaires de Lyon, 288 l.
L'hôtel de ville de Lyon, 1130 l.
Service à la chapelle Saint-Roch, 60 l.
Les Génovéfains (chanoines) de Belleville, 328 l.
Jean-Louis Saillard, 30 l. 11 s. 9 d.
Barthélemy Grissot, 4 l.
L'hôpital de Lyon, 15 l.
M. de Leuillon, 25 l.
Les frères Achard, de Civrieux, 60 l. 8 s.
Les religieuses de l'Antiquaille, 7 l. 10 s.
Le clergé, 970 l.
George Renaud, de Massieux, 50 l.
Josserand, de Massieux, 131. 6 s. 9 d.
Minet, fabricant, 6 l.
Rambaud, 30 l.
L'Hôpital, 10 l.
Brun, ouvrier en soie, 3 l.
Veuve Vial, 15 s.
De la Barre, 5 l.
Sanseigne, avocat, 8 l.
Veuve Roubaud, 36 l.
Veuve Vernand, 15 l.
M. de Parcieux, 5 l.
M. de Briandas, 2 l.
Les Pénitents de Confalon, 6 l.
M. de Chaponnay, 12 l. 8 s.
Carrier, 5 l. 10 s. 6 d.
Veuve Beaudoin, 15 l.
Renaud, Corchet et veuve Thevenin, 10 l.
Les receveurs des tailles de Paris, 402 l.
Les Minimes de Saint-Étienne, 40 l.
Ceux de Romans, 50 l.
Ceux de Moulins, 210 l.
Ceux de Montmerle, 200 l.
Ceux de Grenoble, 503 l.

Total des rentes, 4592 l. 10 s.

Total général, 24456 l. 1 s.

Un inventaire des revenus du couvent des Minimes, fait en janvier 1782 (*Bibl. de Lyon*, ms 1605), donne des chiffres un peu différents : loyers des maisons 6112 l., des fermes 9235 l., rentes 6951 l.

Récollets (Lyon).

(27 religieux, 18 prêtres, 9 frères, 4 domestiques.)

D'après la déclaration des religieux, faite au lieutenant général de la Sénéchaussée en février 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Enclos situé à Fourvières, affranchi de tous cens et servis, sans aucune dotation ; il comprend : le couvent, l'église, le jardin, la vigne (non évalué).
Mobilier et argenterie, etc., inventoriés mais non évalués.

Rentes :

Sur l'hôtel de ville de Lyon (représentant l'exemption de l'octroi et en échange de l'entretien de la fontaine du Garillan), 300 l.
Sur l'hôpital de la Charité, 10 l.
Bienfait du roi, 200 l.
Honoraires pour le service du Palais de Justice, 36 l.
Quatre minots de sel (franc-salé), mémoire.
Bienfait du clergé de Lyon, 4071. 8 s.
Messes célébrées tous les jours dans les églises de la ville, mémoire.
Chaises de notre église, 48 l.
Quêtes (actuellement, plus que jamais, en diminution), mémoire.

Pas de dettes.

Récollets (Condrieu).

(6 religieux et 3 frères lais.)

D'après l'inventaire dressé par les officiers municipaux le 6 mai 1790. (*Arch. nat.* Q2, 137-141.)

En caisse, 525 l. 12 s.; pas de dettes; mobilier et argenterie (non évalués).

Tiercelins ou Picpus (la Guillotière).

(Tiers ordre de Saint-François, 10 religieux.)

D'après l'inventaire dressé le 7 mai 1790 par les officiers municipaux. (*Arch. nat.* Q2, 137-141.)

Produit de l'enclos, estimé	800 l.
Maison de la rue Bellecordière,	5641 l.
Maison de l'hospice,	1938 l.
Maison de la Guillotière,	700 l.
Rentes sur le trésor royal,	296 l. 12 s.
Fondations,	475 l. 16 s.
Total,	9851 l. 8 s.

Ils ont porté à la Monnaie, le 7 octobre 1789, 23 marcs 6 onces 6 deniers d'argenterie de l'Eglise; le marc vaut 1772 l. 5 s. 11 d.

La déclaration des religieux, du 6 février 1790, conforme à cet inventaire (*Arch. dép.* Q) indique en outre que le couvent doit 48950 l., soit en intérêts 7878 l. 8 s.

Abbaye de Savigny.

L'abbaye de Saint-Martin de Savigny, ordre de saint Benoît, fut supprimée par un brevet du roi (18 juillet 1779) et sécularisée par une bulle du pape (22 juin 1780). Ses biens furent unis aux chapitres de femmes d'Alix en Beaujolais, Leigneux-en-Forez et l'Argentière en Lyonnais. L'archevêque de Lyon, chargé de la liquidation, ne semble pas l'avoir achevée en 1790; car les biens de Savigny sont toujours mentionnés comme tels, et non comme biens des chapitres ci-dessus nommés, dans les brefs de vente de biens nationaux. C'est en vue de cette liquidation qu'en septembre 1780 furent dressés des inventaires dont nous donnons ici le résumé. (*Arch. dép.* H. Fonds de Savigny; liasse intitulée « Suppression de l'Abbaye ».)

I. Revenus de la manse conventuelle

1° Redevances à la manse par le grand cellerier, le cellerier, le communier, les doyens de Lanay, de Teyland, de Courzieu, l'infirmier, l'abbé, les prieurs de Montrottier, de Tarare, de Necez, d'Arnas, de Mornant, de Randant, de Saint-Nizier-d'Azergues, de Sal, le chapitre, 5941 l. 10 s.

2° Redevances dues par les offices claustraux (grand prieur, chamarier, prieur claustral, grand cellerier, cellerier, grand sacristain, hôtelier, aumônier, communier, doyens de Lanay, Teyland et Courzieux, chantre, infirmier, sacristain de N.-D., croisier, abbé, prieurs ci-dessus indiqués, plus ceux de Noailly, Marcilly et Ternand), 1025 l. 13 s. 9 d.

3° Rentes constituées, 428 l. 17 s.

4° Dîmes et rentes nobles, 1630 l.

Les charges de la manse conventuelle s'élèvent à 4927 l. 10 s. pour la distribution du chœur, à 1260 l. 5 s. pour honoraires divers et aumônes, etc., à 769 l. 14 s. 8 d. pour fondation de messes, et à 750 l. 4 s. 4 d. de décimes au clergé.

II. Revenus des bénéfices claustraux

1° *Grand-Prieuré :* terres en mauvais état et pensions, 71 l.
Charges, 88 l. 16 s.

2° *Chamarerie* (on ne parle pas des bâtiments et jardins et des justices qui en dépendent. Le prieuré de Marcy-sur-Anse lui est annexé) :
Vignes, terres, bois, dîmes et rentes nobles, 2685 l. 8 s. 2 d.
Charges (en décimes et pensions), 275 l. 10 s. 5 d.

3° *Prieur claustral :* maison inhabitable dans le cloître, vigne, rentes nobles et foncières, etc., 133 l. 5 s.
Charges, 59 l. 1 s. 8 d.

4° *Hôtellerie :* maison dans le cloître, jardin, bois, prés, chenevières, vignes, redevances, etc.. 1165 l.
Dîme d'Aveyze, 3000 l.
Dîme de Joux, 2000 l.
Charges, 1572 l. 15 s. 10 d.

5° *Grande sacristie :* maison dans le cloître, jardin, domaine à Savigny, maison à Sourcieux, dîme à Sourcieux (2910 l.), et rente noble, 4328 l.
Charges (parmi lesquelles la portion congrue du curé de Sourcieux, 500 l.), 1158 l. 4 s. 11 d.

6° *Grande cellerie :* maison, jardins à Savigny, dîmes de Savigny (2700 l.), d'Amplepuis et Ronno (2450 l.), domaines, pensions, revenus en nature, 5841 l. 7 s.
Charges (y compris la portion congrue de 800 l. au curé et au vicaire d'Amplepuis, et au vicaire de Ronno), 2133 l. 1 s. 2 d.

7° *Aumônerie :* dîmes d'Ancy, moitié de la dîme verte de Savigny, tiers de la dîme verte de Saint-Germain-sur-Arbresle, pensions, prés et vignes, 1600 l.
(Charges déduites, le détail des charges n'est pas donné.)

8° *Communerie :* maison, jardins, chenevier, dîmes de Bully (1220 l.), de Bessenay (425 l.), de Panissières (120 l.), quart des dîmes de Bibost (144 l.), pensions, etc.. 2929 l. 5 s.
Charges (y compris la portion congrue des curé et vicaire de Bully et Sarcey, 575 l.), 1617 l. 5 s.

9° *Doyenné de Teyland :* maison dans le cloître, jardin, prés, terres, vignes, abénévis, dîme de Bussy-en-Forez (850 l.), de Renaison (800 l.), 4035 l. 5 s.
Charges, 1117 l. 8 s. 5 d.

10° *Doyenné de Lanay :* maison dans le cloître, jardins, vignes à Savigny, rente noble (1000 l.), partie des dîmes de Savigny et Bibost (574 l.), pensions, 1948 l. 15 s.
Charges, 692 l. 11 s. 7 d.

11° *Cellererie mineure unie au prieuré de Saint-Laurent-d'Oingt :* maison, terres, dîmes de Saint-Laurent-d'Oingt (3600 l.), pensions, 4009 l. 2 s.
Charges (y compris la portion congrue de 1000 l. au curé de Saint-Laurent), 1684 l. 6 s. 10 d.

12° *Chantrerie :* une chambre dans le cloître, des redevances, 234 l. 10 s.
Charges, 68 l. 10 s. 6 d.

13° *Sacristie de Notre-Dame :* maison dans le cloître, jardin, rente noble, 356 l.
Charges, 190 l. 18 s. 6 d.

14° *Croiserie :* maison dans le cloître, presque inhabitable, prés, dîme, etc., 100 l.
Charges, 107 l. 3 s. 4 d.

Le fermier de la rente noble et dîme de 100 l. paie en outre 53 l. 19 s. pour les charges dues au chapitre et indiquées dans le chiffre total des charges ci-dessus.

15° *Infirmerie :* rente noble, 185 l. 15 s. 1 d.
Fonds, 192 l.
Dîme du vin à Bessenay et dîme de Brullioles, 1800 l.
Les charges montant à 421 l. 11 s.

16° *Œuvrerie* unie au prieuré d'Amancé (Châtillon-d'Azergues) :

Rente du prieuré,	100 l.
Dîme d'Amancé,	400 l.
Charges,	85 l.

17° *Pidancerie et chapelle de Violay :* rente noble et dîmes, 1491 l. 15 s. 6 d.

Charges, 981 l. 13 s. 2 d.

III. Revenus de la manse abbatiale

Rentes nobles à Savigny et environs, affermées	3500 l.
Pré du Moyne, loué	500 l.
Portion de l'abbé dans le pré du Verger,	160 l.
Fonds de la Bayarde à Sain-Bel,	280 l.
Terrain de Montbloye (chenevier),	1000 l.
Bois de Bagny,	1000 l.
Fonds de Cunil,	220 l.
Pré de Mornay (Sain-Bel),	280 l.
Pré et moulin à Chessy et au Breuil,	110 l.
Dîmes de l'Arbresle et chenevier, affermés,	860 l.
Dîme de Saint-Germain,	460 l.
Dîme de Montblove, château de Sain-Bel avec vigne de 112 ouvrées toute renouvelée, droits de laide, langue, dîme d'agneaux à Sain-Bel, etc., 1700 l., plus des redevances en nature,	1700 l.
Petits bois de Garennes,	50 l.
Dîme de Montpansier (Savigny),	250 l.
Dîme de Bully (à partager avec le communier), la part de l'abbé est de	1220 l.
Dîme de Sarcey,	1400 l.
Dîme de Chessy et Conzy,	1690 l.
Dîme du Breuil,	1320 l.
Dîme de Noailles, de Saint-Romain-de-Popey,	2000 l.
Dîme de Chevinay,	1800 l.
Dîme de Saint-Pierre-la-Palud,	2150 l.
Dîme de Saint-Loup et Dareizé,	1950 l.
Dîme de Claveisolles (sauf un tiers au prieur de Saint-Nizier-d'Azergues),	1532 l.
Dîme de Saint-Didier au-Mont-d'Or,	5500 l.
Redevance de l'Hôpital de l'Arbresle,	30 l.
Redevance du marquis d'Albon,	35 l.
Pension due par M. de Fleurieux,	120 l.
Quarantième dans les mines,	75 l.
Total,	31242 l.

Les charges consistent en portions congrues et augmentations et suppléments aux curés et vicaires de Savigny, Arbresle, Chessy, Châtillon, Breuil, Chevinay, Saint-Pierre-la-Palud, Sain-Bel, Saint-Loup et Dareizé, Claveisolles, Saint-Romain (5014 l.), en décimes et oblats (3000 l.), etc., en tout 9158 l.

L'abbé de Savigny a la haute, moyenne et basse justice à Sain-Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Chevinay, Sourcieux, l'Arbresle, Saint-Germain, Chessy, partie de Bully et partie de Savigny; il a la haute justice dans tous les cantons où les doyens de Lanay et Teyland ont la moyenne et basse.

Il existe un autre inventaire de la *Manse abbatiale*. Par traité signé le 12 juin 1780 avec la supérieure du chapitre d'Alix, l'abbé commendataire de Savigny, François de Clugny, se réserva, durant sa vie, l'exercice de ses fonctions et prérogatives d'abbé. (*Arch. dép.* H. Fonds de Savigny, même liasse.) Il resta possesseur des biens attachés à la manse abbatiale, et c'est en cette qualité qu'il fit, le 25 février 1790, la déclaration (*Arch. dép.* Q) dont nous donnons ci-dessous le résumé. Elle ne constitue pas, malgré son titre, un inventaire complet des biens de Savigny, mais seulement de la manse abbatiale, et complète ou rectifie celui de 1780, résumé ci-dessus.

Déclaration des biens, revenus et charges de l'abbaye royale de Savigny-en-Lyonnais, possédés par M. François Declugny, ancien aumônier du Roy, comte de Lyon, évêque et seigneur de Riez-en-Provence.

I. Revenus

Dîmes affermées de :

Saint-Pierre-la-Palud,	1810 l.
Chevinay,	1420 l.
Saint-Didier-au-Mont-d'Or,	4400 l.
Claveisolles,	900 l.
Montbloye,	1200 l.
L'Arbresle,	770 l.
Saint-Loup et Dareizé,	2100 l.
Sarcey,	1400 l.
Bully (moitié des dîmes de),	1005 l.
Montpansier,	200 l.
Le Breuil,	1140 l.
Saint-Romain-de-Popey,	1610 l.
Chessy,	1510 l.
Pré et chenevier de la Bayarde,	205 l.
Pré et chenevier de Montbloye,	600 l.
Pré du Moine,	510 l.
Pré du Verger,	225 l.
Pré du Breuil,	77 l.
Pré de Mornay,	280 l.
Bois de Bagny,	780 l.
40e dans les mines du Lyonnais,	75 l.
Bois du Breuil,	360 l.
Pension due par le seigneur de Fleurieu,	120 l.
Pension due par le seigneur de Saint-Romain-de-Popey,	35 l.
Pension due par l'hôpital de l'Arbresle,	30 l.
Rentes nobles (cens, servis, lods, milods, laide), affermées	4000 l.
Dîme en régie de Saint-Germain-sur-Arbresle,	180 l.
Total :	26942 l.

II. État des batiments

1° Une maison située dans l'enceinte du cloître de Savigny, dépendante de l'ancien bénéfice du Grand-Celerier de la dite abbaye, abandonnée à M. l'Abbé par le chapitre de Savigny pour lui tenir lieu de maison abbatiale, dont ledit chapitre s'était emparé depuis que la dite abbaye a été déclarée commendataire, sans produit quelconque et abandonnée actuellement au commissaire-feudiste du chapitre de Savigny pour l'entretien des réparations locatives, attendu le défaut de locataires.

2° Prison située en la ville de l'Arbresle, pour le service de la justice et de plusieurs autres, par emprunt, où sont deux cuves pour l'exploitation de la dîme de l'Arbresle, et un pressoir.

3° Appartement pour le geôlier de l'emplacement de l'ancien château de l'Arbresle, actuellement clos de murs et servant de jardin à M. le curé de l'Arbresle, sans aucune rétribution.

4° Auditoire pour l'exercice de la justice, dépendante de l'abbaye de Savigny.

5° Plus un autre château, situé à Sain-Bel, où sont les archives dans lesquelles sont renfermés tous les titres établissant les droits de l'abbaye de Savigny, parmi lesquels sont les différents inventaires des dits titres, desquels il ne manque que ceux remis aux fermiers des différentes rentes nobles dépendantes de la même abbaye, suivant les récépissés par eux donnés au dit seigneur abbé, duquel château dépend une grande cour ou donjon, un jardin et deux terres, une vigne environnant ledit château, ainsi qu'un petit bois qui se coupe tous les ans, du produit d'environ 3 louis, compris dans la ferme des dîmes de Montbloye. La partie des bâtiments dudit château logeable, actuellement occupée par un chirurgien, sans aucune location, si ce n'est les réparations locatives pour la partie des bâtiments qu'il occupe, les écuries, fenière, remise, etc., à l'usage du fermier, ainsi que le tenailler où sont deux cuves et un pressoir.

III. Charges

1° Portions congrues et augmentations de portions congrues :

Curé de Sain-Bel,	685 l.

Curé de Chevinay et vicaire de Saint-Pierre-la-Palud, 775 l.
Curé et vicaire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 665 l.
Curé et vicaire de Claveisolles, 700 l.
Curé de l'Arbresle, 90 l.
Curé et vicaire de Saint-Loup-et-Dareizé 698 l. 3 s.
Curé et vicaire de Saint-Romain-de-Popey et vicaire d'Ancy, 655 l.
Curé de Chessy et vicaire du Breuil; curé et vicaire de Châtillon-d'Azergues, 1076 l.
Curé et vicaire de Savigny; curé et vicaire de Bully; vicaire de Sarcey, 1075 l.

2° Décimes actuellement imposés sur l'abbaye, 3587 l. 19 s.
Servis dus à la rente noble de Bully, 2 l. 8 s. 2 d.

3° Gages du garde de chasse, pêche et bois, 300 l.
Gages du geôlier des prisons de l'Arbresle, 96 l.

4° Frais :

De justice, 800 l.
De réparations aux prisons et bâtiments, 700 l.
Des églises dépendant de la dîmerie de Savigny, et fournitures d'ornements, vases sacrés, linges, etc., 1500 l.
Des procès soutenus à la sénéchaussée de Lyon et Parlement de Paris, etc., 2000 l.
Des enfants exposés; placement à l'hôpital et aumônes, 600 l.

5° Intérêts de la somme de 15000 l. empruntée par M. l'abbé de Savigny pour pourvoir à sa subsistance, celle de sa maison, pour avances qu'il a été obligé de faire pour payer les portions congrues non acquittées par les fermiers chargés par leurs baux, attendu le refus des décimables d'avoir acquitté la dîme la présente année, 750 l.
Servis dus à la cure de Sain-Bel, 5 l. 10 s.
Dû aux représentants du chapitre de Savigny, 1000 l.

Total des charges : 18120 l. 11 s. 2 d.

IV. Autres charges en nature payées par les fermiers outre et sans diminution du prix de leurs baux.

Les fermiers de Saint-Pierre-la-Palud, à l'aumônier du chapitre de Savigny, 140 bichets de seigle à 3 l. le bichet, 420 l.
Les fermiers des dîmes de Chevinay, au curé dudit lieu, 25 quintaux de paille de seigle à 20 sous le quintal, 25 l.
Les fermiers de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, au curé dudit lieu, 42 bichets de froment à 5 l. le bichet, 10 ânées de vin à 6 l. l'ânée, 20 quintaux de paille de froment à 1 l. 10 s. le quintal, soit 300 l. et au prévôt de Saint-Didier, 30 l.
Les fermiers des dîmes de Bully, au curé dudit lieu, 6 bichets de froment à 5 l. et 5 ânées de vin à 6 l., soit 80 l.
Les fermiers de Saint-Romain-de-Popey, au curé dudit lieu, 15 bichets de froment à 5 l.; 15 bichets à 3 l., 7 ânées de vin à 6 l., 162 l.
Les fermiers de la rente noble de l'abbaye payent : pour la cène du Jeudi-Saint ou à leurs représentants, 10 bichets de froment; à la chamarerie, 8 bichets de seigle; au grand-cellerier, 7 bichets 1/2 de seigle; au cellerier de Saint-Laurent, 7 bichets 1/2 de seigle; à l'aumônier, 8 bichets de seigle; au grand-sacristain, 15 l. pour le vin de burette; au doyen de Teyland, une ânée de vin, soit 144 l.

Total des charges en nature, 1181 l.

Suit l'affirmation du fondé de procuration de l'abbé de Savigny, faite par devant les officiers municipaux de Sain-Bel, le 25 février 1790.

L'inventaire fait par les officiers municipaux de Sain-Bel, chef-lieu de l'abbaye, le 23 octobre 1791 (*Arch. dép.* Q), diffère sur certains points de la déclaration : la dîme de Montbloye est évaluée à 2000 l. (à cause de

800 l. portées dans une contre-lettre) ; celle de Claveisolles à 1200 l. (à cause de 300 l. portées dans une contre-lettre) ; celle de Sarcey à 1410 l. — La rente noble est évaluée à 5200 l. (à cause d'une contre lettre de 1200 l.) ; le pré de Montbloye à 800 l. (pour la même raison) ; la dîme en régie de Saint-Germain n'est pas mentionnée.

Le total des revenus est porté à 28907 l. au lieu de 26942 l.

Quant aux portions congrues énumérées au chapitre des charges, elles sont mentionnées sans l'augmentation fixée par l'ordonnance de décembre 1786.

Ordre de Malte.

Pas d'inventaire. Les biens situés dans la portion du Rhône-et-Loire qui devint le Rhône appartiennent aux commanderies de Belleville, Saint-Georges-de-Lyon, Saint-Romain-en-Gal, et partiellement à celle de Chazelle, toutes dépendantes de la langue d'Auvergne. Il n'est pas possible de se faire même une idée de leurs revenus d'après les derniers livres de l'ordre. (*Arch. dép.* H, 693-697.) Un mémoire présenté au Grand-Maître à propos du versement de la contribution patriotique (*Arch. dép.* H, 81), fixe le revenu du prieuré d'Auvergne tout entier à 521735 l.

VI. — COMMUNAUTÉS DE FEMMES

a) *RÉGULIÈRES*

Annonciades ou Bleues-Célestes (Lyon).

(33 dames, 8 sœurs.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux du 11 mai 1790. (*Arch. mun.* Pl.)

Revenus des maisons et jardins,	10334 l.
Rentes,	12701 l. 1 s.
Total des revenus	23035 l. 1 s.
Charges,	7476 l.
Revenu net,	15559 l. 1 s.
Créance en loyers arriérés de la Noël dernière,	2505 l.
Créance en contrats sur les tailles et rentes dues par les Trésoriers de France,	1236 l.

que les religieuses se proposent s'imputer à compte du premier terme de leur souscription patriotique de 4000 l.

Une déclaration des religieuses au Directoire du district (*Arch. dép.* Q) donne comme total des revenus 23275 l. sous déduction des charges.

Le traitement des religieuses fut liquidé à 497 l. 4 s. par dame et 248 l. 12 s. par sœur.

Antiquailles (Lyon).

(Visitation. — 37 dames, 8 converses, 4 tourières.)

D'après la copie de l'inventaire des officiers municipaux du 3 mai 1790. (*Arch. mun.* N³.)

Le monastère et clos, ?
Fermes à Châtillon-d'Azergues, Lozanne, Fleurieu, Charnay, 380 bicherées, revenu 1238 l.
Rente noble, prestation annuelle, 99 l.
Dans les mêmes paroisses, bois; revenu 210 l.
Petits domaines à Fourvière, 1466 l.
Petite maison au Chemin-Neuf, louée 277 l.
Maison au Chemin-Neuf, louée 288 l.
Maison près les Minimes, revenu 384 l.
Maison aux Terreaux, louée 5100 l.
Maison rue Sainte-Catherine, louée 5000 l.
Maison rue Saint-Jean, louée 700 l.
Maison montée du Gourguillon, louée 450 l.
Maison rue Basse-Grenette, louée 4390 l.
Maison rue Mercière et rue Chalamont, louée 2550 l.
Rente noble dépendant de leur clos, 78 l.
Rente sur l'hôtel de ville de Lyon, 500 l.
Rente sur la Charité de Lyon, 30 l.

Total des revenus : 22360 l.

La ville de Lyon doit encore, à cette maison, une rente viagère sur la tête d'une personne de 60 ans.

Mobilier (non évalué).
En caisse, 896 l. 16 s. 9 d.

Le traitement des religieuses fut liquidé à 493 l. 10 s. par dame et 246 l. 19 s. par sœur.

Bénédictines (Sainte-Colombe).

(8 religieuses. — Diocèse de Vienne.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux du 6 juillet 1790. (*Arch. nat.* Q², 137-141.)

Revenus : année commune d'après le calcul fait sur les cinq dernières années, 11500 l.
Dettes à divers, 8436 l. 17 s. 11 d.
Dettes à des communautés religieuses, 5900 l

Bernardines (Lyon).

(6 dames.)

D'après un inventaire du 3 décembre 1758; ceux de 1789-90 ont disparu. (*Arch. dép.* H. 27.)

Bâtiment du monastère (non évalué).
Grand clos évalué en capital à 21238 l. 10 s.
Plusieurs maisons et jardins : maison du Lyon, à la Croix-Rousse, louée 200 l.
Jardin, 120 l.
Maison Belle-Jardinière, 216 l.
Chambre, 20 l.
Terrain abénévisé [concédé moyennant redevance], 170 l.
Rente fournie par les capitaux de dot de religieuses, 4000 l.
Rente sur les tailles, 14 l. 12 s.
Produit des pensionnaires, 7000 l.
Produit du travail des religieuses, 1200 l.

Pensions faites par les parents des religieuses, 1630 l.
Revenus des dons de personnes pieuses, 3500 l.

Charges en nourriture et en pensions à servir, 11224 l.

Un état sommaire du 14 novembre 1771 (*Arch. dép.* H, 27) porte le revenu à 13228 l. 10 s., plus 6996 l. 10 s. pour les pensions des élèves, soit 20225 l.

Leur traitement fut liquidé à 700 l. par dame.

Carmélites (Lyon).

(31 dames, 4 converses, 1 tourière.)

D'après leur déclaration paraphée par les officiers municipaux le 14 juin 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Rente annuelle du duc de Villeroy (dont la famille a fondé et doté le couvent), 1000 l.
Rente sur l'hôtel de ville de Lyon, 4000 l.
Rentes et loyers divers, 1311 l.

Pensions que font les parents aux religieuses, 3000 l.
Les charges sont évaluées à 3177 l. 8 s.

Leur traitement fut liquidé à 300 l. par dame et 150 l. par sœur.

Chazaux (Lyon).

(Ordre de Saint-Benoît. — 1 abbesse, 34 dames, 5 sœurs.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux du 11 juin 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Maison et clos (non évalués).
Maison, rue Henry, 624 l.
Terre à Quincié, 5044 l.
Rente noble à Quincié, 1000 l.
Domaine de Chazeau-en-Forez, à Firminy, 1992 l.
Rentes diverses, 2548 l.
Mobilier, etc. ?

Leur traitement fut liquidé à 1000 l. pour l'abbesse, 375 l. par dame, 180 l. par sœur.

Collinettes (Lyon).

(Sainte-Élisabeth, tiers-ordre de Saint-François. — 35 dames, 6 sœurs.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N³.)

1° Monastère et clos de 33 bicherées (les religieuses annoncent qu'il leur fournit le vin et l'ortolage nécessaires, que le surplus compense les frais de culture et les honoraires de l'aumônerie).

2° Deux maisons, une qui joint le clos, l'autre place de l'Herberie, louées 5103 l. 10 s.

3° Rentes : trois sur l'hôtel de ville de Paris (cap. 53000 l.), 1325 l.
Une sur les aides et gabelles (capital 34440 l.), 688 l. 16 s.
Deux sur le clergé (cap. 3000 l.), 90 l.
Une sur le chapitre Saint-Jean (capital 7000 l.), 210 l.
Une sur le bureau des finances de Lyon (capital 8000 l.), 320 l.
Une sur M. Coupier et sa sœur (capital 2000 l.), 40 l.
Une sur la ville de Lyon, 20 l.
Total, 7797 l. 6 s.

Mobilier (non évalué),
Déficit au 30 avril 2219 l. 12 s. 9 d.

Leur traitement fut liquidé à 308 l. 11 s. 5 d. par dame et 150 l. par sœur.

La Déserte (Lyon).

(Ordre de Saint-Benoît; 31 dames, 9 sœurs.)

D'après la déclaration de la supérieure au lieutenant général de la Sénéchaussée, s. d. (*Arch. dép.* Q.)

Bâtiment de l'abbaye, non évalués.
Maison rue Bellecordière, 1500 l.
Maison rue Saint-Marcel, 400 l.
Maison côte Saint-Sébastien, 500 l.
Maison du Soleil, 700 l.
Maison montée des Carmélites, 1000 l.
Maison m. des Carmélites, 300 l.
Maison rue Saint-Marcel, 700 l.
Domaine à Chasselay, 1124 l.
Domaine à Anse, 650 l.
Domaine à Quincieux, 200 l.
Domaine de l'ancien monastère de Brienne, à Anse, 200 l.
Vignoble à Anse, 550 l.
Fonds à Anse, 100 l.
Rente noble à Anse, 140 l.
Domaine à Saint-Cyprien, 48 l.
Bois à Saint-Cyprien, 8 l.
Terrain à Saint-Cyprien, 8 l.
Terres à La Chassagne, 50 l.
Bois à Alix, 8 l.
Créances de l'abbaye, 42400 l.
Pensions foncières, 1078 l.

Rentes diverses :

Sur la ville de Paris, 54 l. 6 s.
Sur le clergé de Lyon, 120 l.
Sur la ville de Lyon, 800 l.
Sur la communauté des épiciers de Lyon, 400 l.
Sur le sieur Voiray, 200 l.
Sur demoiselle Berlier, 200 l.
Dues par la ville, 50 l.

Total, 11088 l. 12 s. 3 d.

Leur traitement fut liquidé à 1000 l. pour l'abbesse, 315 l. par dame, 157 l. par sœur.

Saint-Benoît (Lyon).

(31 dames, 12 sœurs.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N°.)

Maison religieuse et clos, 13 bicherées, revenu 1200 l.
Domaine à Saint-Cyr, 113 bicherées, revenu 3000 l.
Domaine de Rochetaillée, revenu 800 l.
Maison du Soleil-d'Or, quai Saint-Vincent, louée 7630 l.

Rentes sur :

Le chapitre de Saint-Jean au capital de 40000 l., revenu 1200 l.
Sur les Etats du Languedoc, cap. 8000 l., revenu 320 l.
Sur les mêmes, capital 6000 l., revenu 300 l.
Sur les Carmes de Montpellier, capital 3000 l., revenu 120 l.
Deux rentes sur la ville de Lyon, 1240 l.

Total des revenus : 15810 l.

Mobilier (non évalué).

En caisse. 223 l. 10 s. 6 d.

Leur traitement fut liquidé à 381 l. par dame, 190 l. 10 s. par sœur.

Sainte-Claire (Lyon).

(27 dames, 8 sœurs.)

L'abbesse déclare aux officiers municipaux, le 31 août 1790, que son couvent n'a aucune espèce de propriété utile. C'est un ordre mendiant. (*Arch. dép.* Q.)

Leur traitement fut liquidé à 300 l. par dame et 150 l. par sœur.

Sainte-Élisabeth des Deux-Amants (Lyon).

(31 dames, 7 sœurs.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Monastère et clos, 18 bicherées; produit de l'enclos, d'après les religieuses, 30 l.
Maisons et jardins, loués en partie, 470 l.
Deux chambres louées dans la maison de l'aumônier, 160 l.
Chantier devant le monastère, loué, 24 l.
Domaine Faisan (partie du clos des Deux-Amants), loué 2000 l.
Réserve de la moitié du vin, évaluée 300 l.
Pépinière royale, dépendant du même clos, affermée 2000 l.
Domaine à Limonest, loué 500 l.
Château de la Motte, à la Guillotière, loué 1100 l.

Rente noble dépendant du dit château, 1500 l.
Domaine de Paradis, à la Guillotière, loué 1500 l.
Domaine de la Levratière, à la Guillotière, loué 450 l.
Tènement de 238 bicherées à la Guillotière, loué 3000 l.
Deux domaines appelés les Ferratières et les Colombières, abénévisés moyennant 600 bichets de froment que les religieuses portent à 5 l. le bichet, soit 3000 l.
Domaine de la Perrière, à Vénissieux en Dauphiné, 200 bicherées, loué 1200 l.
50 bicherées, même lieu, 36 l.
Terre, 12 bicherées, même lieu, 27 l.

Rentes sur :

Les tailles, 869 l.
La ville de Lyon, 200 l.
La veuve Allemand, 45 l.

Capital de 7000 l. dues par la Cie Perrache, revenu 350 l.

Total général, 18621 l.

Leur traitement fut liquidé à 3081. 11 s. 5 d. par dame et 150 l. par sœur.

Abbaye de Saint-Pierre (Lyon).

(Bénédictines. — 32 dames. 1 converse.)

D'après l'inventaire dressé par les officiers municipaux, le 10 mai 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Maison claustrale (non évaluée).
Maison entre la maison claustrale et celle de l'Hôtel-Dieu, louée 23268 l.
Chapelle Saint-Clair, ?
Maison rues Pizay et Clermont, louée 10500 l.
Maison rue du Plâtre, louée 1722 l.
Maison place Saint-Pierre, louée 2500 l.
Maison place Saint-Pierre, louée 2100 l.
Maison rue du Plâtre, louée 800 l.
Rente noble, lods et milods évalués par l'abbesse à un revenu annuel de 45000 l.

Nota. Les autres biens de l'abbaye consistent presque tous en prieurés dont les revenus sont en droits seigneuriaux, en dîmes et en [fiefs] ruraux.

Les baux à ferme ne contiennent aucune distinction de prix qui puisse servir à fixer le produit des rentes seigneuriales et des ruraux qui seules restent en valeur à cause de la suppression des dîmes.

On n'a pas pu se procurer les détails des fonds qui forment partie de ces prieurés ni de leur contenu. Ainsi celui qu'on va donner ne

peut guère servir de base, ni pour faire des offres, ni pour instruire le public. On ne portera pas en colonne les produits parce qu'encore une fois, ils sont formés en partie de fermes de dîmes.

Prieuré d'Arandon, en Dauphiné, loué 2000 l.
Prieuré de Chamballu, en Dauphiné, loué 1100 l.
Prieuré de Dolomieu, en Dauphiné, loué 3000 l.
Rente noble à Fontaine, en Franc-Lyonnais, 200 l.
Prieuré de Guérins, en Dombe, loué 1816 l.
Prieuré d'Izieux et Notre-Dame de Saint-Chamond, loué 2066 l.
Domaine à la Guillotière, 190 bicherées, loué 1200 l.
Prieuré de Monthieux et Merlieu, en Bresse, 950 l.
Prieuré de Morancé, en Lyonnais, loué 3600 l.
Prieuré de Mionnay, en Bresse, loué 900 l.
Prieuré de Saint-Symphorien-sur-Abron, Bourbonnais, loué 2200 l.
Prieuré de Saint Priest, en Dauphiné, loué 3290 l.
Prieuré de Ceyzérieu, en Bugey, loué 1100 l.
Prieuré de Treppe, en Dauphiné, loué 300 l.
Prieuré de Vénissieux, en Dauphiné, loué 6500 l.
Prieuré de Villebois, en Bugey, loué 2400 l.
Rentes sur la ville, l'Etat, les particuliers, le clergé, 29535 l. 16 s. 6 d.

La recette annuelle monte à 149007 l. 16 s. 6 d.
Les charges à 82320 l. 13 s. 8 d.
Net, 66687 l. 2 s. 10 d.

Le traitement des religieuses fut liquidé à 700 l. par dame, 350 l. par sœur.

Ursulines de Saint-Just (Lyon).

(22 dames, 6 sœurs.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Monastère, cour, jardin et clos, produit du clos évalué à 600 l.
Domaine à Courzieu, cultivé à moitié ; portion des sœurs évaluée à 1000 l.
Portion de maison rue des Farges, louée 300 l.
Obligation de Poyat, de Reyrieu-en-Dombe (capital : 2000 l.), 100 l.
Autre de demoiselle Bourcier (capital : 4000 l.), 200 l.
Autre du sieur Maillet (capital : 4500 l.), 225 l.
Rente sur le clergé de Lyon (capital : 6000 l.), 240 l.
Rente sur les Etats du Mâconnais (capital : 2000 l.), 100 l.
Rente s[r] les mêmes (cap. 3000 l.), 150 l.
Rente sur le s[r] Berthelon, de Thoissey (capital : 4000 l.), 160 l.
Rente sur le Roi (capital : 6000 l.), 240 l.
Rente sur les trésoriers de France de Lyon (capital : 22000 l.), 930 l.
Rente sur la ville de Lyon (capital : 38300 l.), 1675 l.
Deux rentes sur l'hôtel de ville de Paris (capital : 6000 l.), 142 l.
Autre sur le même (capit. : 4350 l.), 142 l.

Mobilier (non évalué).

En caisse, 126 l. 9 s.

Leur traitement fut liquidé à 300 l. par dame et 150 l. par sœur.

Ursulines de la Vieille-Monnaie (Lyon).

(17 dames, 6 sœurs.)

D'après leur déclaration du 10 mai 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Rentes sur :

Les tailles, 696 l. 12 s.
La ville de Lyon, 1200 l.
— — 450 l.
Une maison à la Fromagerie, 300 l.
La cour des Monnaies, 706 l. 16 l.
MM. de Saint-Lazare, 800 l.
Les trésoriers de France, 1200 l.
— — 120 l.
La Charité, 400 l.
Le bureau des collèges, 400 l.
La ville de Paris, 1275 l. 5 s.
Les Etats du Mâconnais, 1050 l.
Le séminaire de Saint-Irénée, 400 l.
Gratification de 3 minots de sel par an, 51 l. 10 s. 6 d.
Cinq maisons à Lyon, 8007 l.
Total des revenus 17005 l. 13 s.

« Le jardin de notre monastère ne nous fournit que de la salade. »

Charges évaluées à 8739 l. 18 s.

Leur traitement fut liquidé à 787 l. 4 s. 8 d. par dame et 371 l. 15 s. par sœur.

Ursulines (Saint-Symphorien-sur-Coise).

(19 religieuses, 7 tourières.)

D'après la déclaration des religieuses contenue dans une délibération du Directoire du district de la campagne de Lyon, 13 octobre 1791.

1° Domaines :

De la Grange-Batier, rendant en argent ou en nature 1457 l. 5 s.
De Pomeys, rendant en argent ou en nature 1500 l.
D'Aveize, rendant en argent ou en nature 1059 l. 15 s.
De Chazelles, rendant en argent ou en nature 1563 l. 10 s.
De Chevrières, rendant en argent ou en nature 1070 l.

2° Rentes :

Sur la ville de Lyon, au capital de 7500 l. produisant, déduction faite des vingtièmes, 333 l.
Rentes sur le ci-devant pays de Mâconnais, 300 l.
Rente due par le nommé Jalabert, de Chevrières, 25 l.
Dettes à jour, capital 200 l., 10 l.

3° Produit des coupes de bois, au moins 400 l.

Total des revenus 7728 l. 10 s.

Il est à remarquer que la même pièce porte la recette totale de l'année 1790, d'après les comptes des religieuses, à 17304 l. 14 s. et la dépense à 19292 l. 10 s.

Ursulines (Villefranche).

(23 dames, 7 converses, 3 tourières, 1 affiliée, 4 novices, 27 pensionnaires.)

D'après l'inventaire des officiers municipaux du 25 août 1790. (*Arch. dép.* Q.)

Revenus : 8600 l.

(Le produit des bâtiments qu'elles occupent pourrait être annuellement de 1500 l.).

Charges (pensions, lods, décimes, etc.), 2537 l.

Elles observent que leurs revenus seraient insuffisants pour l'entretien de leurs maisons sans la ressource qu'elles trouvent dans l'éducation des jeunes demoiselles qu'elles tiennent en pension au nombre d'environ 25 à 30.

Verbe-Incarné (Lyon).

(Augustines. — 31 dames, 8 sœurs.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Monastère, église, jardin (aucun revenu évalué).
Domaine à Ecully, loué 840 l.
Maison du Petit-Versailles, rue Tramassac, louée 1800 l.
Maison, r. Saint-Jean, louée 1200 l.
Maison, rue Bonneveau, au Port-Charlet, louée 1793 l.
Maison, rue Luizerne, louée 1700 l.
Maison nouvelle Gazanchon, montée des Epies, 534 l.
Maison Paradin, même montée, 309 l.
Maison Sainte-Anne, même montée, 153 l.
Maison Gobbier, même montée, 96 l.
Maison vieille Gazanchon, même montée, 132 l.
Maison, rue Bondy, appelée la Vieille-Blondelle, 130 l.
Total des revenus des immeubles : 9021 l.

Rentes :

Sur Jean-André Aguetan (capital : 2450 l.), 73 l. 10 s.
Sur la ville de Lyon, 50 l.
Pension viagère sur la tête de Laurence Charmetton, religieuse, 200 l.
Autre sur celle de Magdeleine Ribollet, 200 l.
Autre sur celle de Jeanne-Marie Vial, 150 l.
Autre sur celle d'Eléonore Bruyas, 300 l.

Leur traitement fut liquidé à 300 l. par dame et 150 l. par sœur.

Visitation de Sainte-Marie-de-Bellecour (Lyon).

(38 dames, 13 sœurs.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Couvent et jardin (non évalués).
Maison, rue de l'Arsenal, louée 9210 l.
Autre, rue Sala, louée 5620 l.
Autre, rue Sainte-Hélène, 1292 l.
Autre, r. des Carmes, louée 1406 l.
Deux autres, rue Neuve, louées 1402 l.
Total des revenus des immeubles : 18990 l.

Rentes :

Sur les Etats du Languedoc (capital : 102200 l.), 5110 l.
Sur les tailles de la généralité (capital : 11477 l.), 573 l. 17 s.
Sur les Etats du Mâconnais (capital : 14000 l.), 700 l.
Sur ceux de Bourgogne (capital : 60000 l.), 3000 l.
Dot de Mme Bosche, 4000 l., 200 l.
Dot de Mme de Providé, 6000 l. 300 l.
Dot de Mme de Bouquet, 3000 l. 150 l.
Contrats sur la ville de Lyon (cap. : 74000 l.) 2960 l.
Autres sur le clergé (cap. : 21400 l.) 856 l.
Autres sur celui de Lyon (capital : 1000 l.), 300 l.
Deux sur l'hôtel de ville de Paris (capital : 60000 l.), 1500 l.
Autre sur la ville de Lyon (capital : 30000 l.), 600 l.

Total des rentes : 16249 l. 17 s.
Total des capitaux : 396077 l.

(La créance sur les Etats de Bourgogne 60000 l. a été remboursée.)

Total général des rentes : 32239 l. 17 s.

Nota. — Les arrérages de la rente sur les tailles sont dus depuis le 1er juillet 1788, soit 1147 l. 14 s.

Ceux de la rente sur l'hôtel de ville de Paris depuis la même époque : 3000 l.

Soit en tout, 4147 l. 14 s.

Mobilier (non évalué).

En caisse, 9123 l. 9 s.

Leur traitement fut liquidé à 600 l. par dame et 335 l. 10 s. par sœur.

Visitation de Sainte-Marie-des-Chaînes (Lyon).

(12 dames, 1 sœur.)

D'après la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Le monastère et le clos (non évalués).

Clos joignant, loué 1060 l.
Maison r. Saint-Pierre, louée 1600 l.
Maison rue Grôlée, louée 660 l.
Maison rue de Flandre, louée 1000 l.
Maison rue Bourgneuf, louée 750 l.

Total, 5070 l.

Rentes :

Deux sur les aides et gabelles, 215 l.
Une sur le bureau des finances de Lyon, 240 l.
Une sur les tailles, 31 l. 6 s.
Une sur la ville de Lyon, 150 l.
Une sur le bureau de Saint-Charles, 400 l.

Total, 1036 l. 6 s.
Total général : 6106 l. 6 s.
En caisse. 2836 l. 1 s. 1 d.
Récépissé de la Monnaye, 3851 l. 16 s. 9 d.

Avoir en argent, 6687 l. 18 s. 9 d.

Leur traitement fut liquidé à 445 l. 15 s. 10 d. par dame et 205 l. 15 s. par sœur.

Visitation de Sainte-Marie (Sainte-Colombe).

(17 religieuses. — Diocèse de Vienne.)

D'après l'inventaire (7 juillet 1790) des officiers municipaux. (*Arch. nat.* Q², 137-141.)

Revenu, année commune, 10022 l.
Dettes en capital, 5995 l.
Dette en pension foncière aux Cordeliers de Sainte-Colombe, 48 l.

Visitation de Sainte-Marie (Villefranche).

(34 religieuses, 2 novices, 5 converses, 2 tourières.)

D'après l'inventaire (31 août 1790) des officiers municipaux. (*Arch. dép.* Q.)

Recette (déduction faite des pensions des demoiselles élevées dans la maison), 9596 l.
Dépense, 6366 l.
Reste pour le vestiaire et la nourriture des sœurs, 3230 l.

b) *ÉTABLISSEMENTS A BUT SPÉCIAL*

Bon Pasteur (Lyon).

(14 religieuses, 3 converses).

D'après un résumé de l'inventaire de la municipalité du 28 juin 1790. (*Arch. dép.* Q.) Pour les biens situés dans la ville, voir l'inventaire des biens nationaux de Lyon, p. 70.

Revenu 3641 l. 13 s. 4 d.

Filles Pénitentes (Lyon).

(26 religieuses)

Administré par 4 dames de la Visitation ; composé de professes autrefois pénitentes, et de 17 pénitentes ; le temporel est dirigé par 20 administrateurs.
D'après un inventaire non daté, non signé. (*Arch. dép.* Q.)

Revenus :		Charges à déduire,	534 l.
Rente sur la Ville,	3562 l. 10 s.	Revenu net	6652 l. 18 s.
Maison, rue Vaudran,	2206 l. 18 s.	La Ville ajoute à ce revenu :	
Rentes diverses,	1197 l. 10 s.		3652 l. 10 s.
Location du jardin,	120 l.	Revenu total,	10305 l. 8 s.
Total des revenus	7086 l. 18 s.		

Propagation de la Foi (Lyon).

(Nouvelles catholiques.)

D'apres la copie non datée de l'inventaire des officiers municipaux. (*Arch. mun.* N5.)

Maison conventuelle et jardin (non évalués).
Domaine de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, revenu évalué, 400 l.
Maison à la Guillotière, louée, 72 l.

Rentes ou pensions :

Accordée par le roi, 2000 l.
Autre sur les lots non réclamés, 1420 l.
Rentes sur les tailles, 114 l.
Rentes sur l'Etat, 100 l.
Rente sur la Ville, 1620 l.
Rente foncière sur un fonds, en Vaise, 60 l.
Autre due par Dombey de Pont-de-Veyle, 24 l. 10 s.
Autre due par les héritiers de M. Borde, 60 l.
Autre par Bertholon, avocat, 18 l.
Total, 5888 l. 10 s.

Créances à jour (capital, 42000 l.)
Intérêts, 1350 l.
Autres créances : en capital, 8320 l.
Soit, 50320 l. de créance.

Mobilier (non évalué).
En caisse, 2144 l. 17 s. 6 d.

Providence (Lyon).

(7 religieuses, 40 enfants, 2 domestiques.)

Pas d'inventaire.

(Voir pour les biens situés dans la ville, qui sont probablement les seuls, l'inventaire des biens nationaux de Lyon, p. 75.)

Recluses (Lyon).

Maison régie par 20 administrateurs dont un tiers seulement d'ecclésiastiques, et tenue par 11 religieuses de Saint-Joseph, 2 tourières.
D'après un rapport non daté émanant probablement du Conseil d'administration (*Arch. dép.* Q.)

Une maison, louée,	596 l.	Don annuel de la Ville	8996 l.
Rente sur le Roi,	352 l.	Pensions payées par les hospices	
Rente sur les tailles,	200 l.	de Lyon pour les filles détenues,	5000 l.
Rente sur la Ville,	250 l.		

Sœurs de la Charité ou de la Marmite (Lyon).

Pas d'inventaire.

Voir pour les biens possédés dans la ville par la *Marmite d'Ainay*, la *Marmite Saint-Paul* et la *Marmite des Quatre-Chapeaux*, l'inventaire des biens nationaux de Lyon, p. 75 et 76.

VII. — CONFRÉRIES DE PÉNITENTS

Elles sont très nombreuses. A Lyon seulement il y en a six : Pénitents de N.-D. de Confalon, du Saint Crucifix, de la Miséricorde, de N.-D. de Lorette, de Saint-Charles. Elles ne disparurent qu'en 1792. Je n'ai retrouvé aucun inventaire de leurs biens. — Une liste des biens situés à Lyon est donnée dans l'inventaire des biens nationaux de Lyon, p. 75.

INVENTAIRES DES OBJETS PRÉCIEUX

DES ÉGLISES ET COMMUNAUTÉS SUPPRIMÉES

État des pierres fines ou fausses et matières étrangères aux objets d'or et d'argent, trouvées dans les églises et communautés supprimées, dont la remise a été faite à M. Verset, receveur de ce district. Dressé par le Directoire du district de Lyon, le 30 mars 1792. (*Arch. dép.* Q.)

1° 19 verres taillés et colorés ; aux Cordeliers de Saint-Bonaventure ; versés le 12 mai 1791.

2° 4 pierres blanches, 2 pierres jaunes fausses, 1 pierre façon améthyste fausse, 13 pierres épaisses fines, pesant 6 grains 1/6, 9 brillants pesant 2 gr. 1/8, 7 roses pesant 1 karat 1/8 ; aux Garmes déchaussés ; versés le 12 mai 1791.

3° 2 émeraudes doublées, 1 topaze doublée, 1 rubis doublé, 1 caillou blanc d'Urphin ; à l'église Saint-Saturnin ; versés le 18 juin 1791.

4° 4 rubis, 6 émeraudes doublées ; aux Grands Augustins ; versés le 3 juin 1791.
5° 6 diamants rose pesant 2 karats 3/8, 16 pierres épaisses pesant 2 karats 3/6 ; 1 émeraude pesant 2 karats 1/2 ; à Saint-Pierre-le-Vieux ; versés le 17 août 1791.
6° 7 médaillons verre peint, 12 grenats ; aux Chartreux ; versés le 19 août 1791.

État des pièces d'or et d'argent doré trouvées dans les églises et communautés supprimées, dont l'envoi a été fait à l'Hôtel des Monnaies de Paris, pendant l'année entière 1791. Dressé par le Directoire du district de Lyon, le 30 mars 1792. (*Arch. dép.* Q.)

Pièces d'argent doré, provenant des Feuillants, Cordeliers de Saint-Bonaventure, Carmes déchaussés, Chapitre Saint-Paul, Sainte-Croix, Carmes des Terreaux, Grands Augustins, Augustins réformés, Minimes, Jacobins, Trinitaires, Cordeliers de l'Observance, Saint-Saturnin et Séminaire de Saint-Irénée ; pesant 188 marcs 6 onces ; envoyées le 20 juin.
Pièces d'argent doré provenant de Saint-Pierre-le-Vieux ; pesant 5 m. 4 g.; envoyées le 19 août.
Pièces d'argent doré, provenant des Chartreux ; pesant 48 m. 6 o ; envoyées le 19 août.
Pièces d'argent doré, provenant de Fourvières ; pesant 8 m. 3 o.; envoyées le 19 août.
Pièces d'or, provenant des Augustins réformés ; pesant 1 o. 6 1/2 g.; envoyées le 20 juin.
Pièces d'or, provenant de Fourvières ; pesant 1 m. 5 o. 6 g.; envoyées le 19 août.
Total de l'argent doré : 250 m. 7 o. 4 g.
Total de l'or : 1 m. 5 o. 12 1/2 g.

État de l'argenterie trouvée dans les églises et communautés supprimées, dont l'envoi a été fait à l'Hôtel des Monnaies de Lyon, pendant l'année entière 1791, Dressé par le Directoire du district de Lyon, le 30 mars 1792. (*Arch. dép.* Q.)

Ciboires, calices, ostensoirs, croix, etc., provenant des Feuillants, Cordeliers de Saint-Bonaventure, Carmes-Déchaussés, Chapitre Saint-Paul, Sainte-Croix, Carmes des Terreaux, Minimes, Augustins Réformés, Jacobins, Grands-Augustins, Trinitaires, Cordeliers de l'Observance, Saint-Saturnin, Saint-Irénée, tous de Lyon, pesant 317 m. 6 o. 9 g., envoyés à l'Hôtel des Monnaies les 13, 21 mai et 20 juin.
Autres, provenant de Saint-Pierre-le-Vieux, pesant 61 m. 6 o., envoyés audit Hôtel le 1er août.
Autres, provenant de Fourvière, pesant 70 m. 3 o., envoyés audit Hôtel le 1er août.
Autres, provenant des Chartreux, pesant 70 m. 3 o., envoyés audit Hôtel le 18 août.
Autres, provenant du Chapitre Saint-Jean, pesant 1 m. 2 o., envoyés audit Hôtel le 18 août.
Total des poids, 699 m. 7 o. 9 g.

On ne rencontre plus, pour les années postérieures à 1791, d'inventaire complet des objets précieux enlevés aux églises et communautés supprimées dans le district de Lyon. Aux dates des 3 avril et 28 mai 1793, on peut pourtant relever, dans deux états généraux de l'argenterie envoyée à la Monnaie de Lyon, l'indication :

1° d'un poids de 46 m. 7 o. 14 g. d'argent, dont il faut distraire 30 m. 7 o. 4 g. provenant des émigrés ;
2° d'un poids net de 93 m. 1 o. 6 g.

Un autre état mentionne l'envoi, du 1er décembre 1793 au 5 brumaire III, de 723 m. 14 g. d'argent doré, de 2 o. 13 d. 15 g. d'or, provenant

d'Ainay, Saint-Nizier, la Providence, Saint-Jean, Saint-Georges, la Guillotière.

Pour le district de la campagne, on rencontre, dans les mêmes états:
A la date du 5 février 1793, 20 m. 6 o. 15 g.; 3 m. 15 g.;
Au 2 avril 1793, 1 m. 6 o. 12 g.; 1 m. 7 o. 6 g.;
Au 3 avril, 29 m. 7 o. 21 g.;
Au 18 brumaire III, 27 m. 1/2 d'argent et 29 m. de galons et étoffes d'or et d'argent.

Pour le district de Villefranche, un état mentionne, à la date du 30 juin 1791, un envoi de 46 m. 2 o. 3 g. à la Monnaie de Lyon; un autre état, à la date du 11 fructidor III, mentionne 161 m. 2 o. 3 g. et 254 m. 2 o. 6 d. 48 g. envoyés à la Monnaie de Paris.
Tous ces états sont aux *Arch. dép.* L 582-584 (n^os^ provisoires).

Le rapport général du procureur syndic du même district (27 novembre 1792), évalue le poids de l'argenterie des Visitandines et des Ursulines à 17 m. 5 o. 9 d.; celui de l'argenterie non dorée à 85 m. 8 o. (*Délibér. du Conseil gén. du district de Villefranche,* II, f° 147 aux *Arch. dép.* L.)

CHAPITRE II

INVENTAIRES DES BIENS NATIONAUX PAR COMMUNES

N. B. — La liste des communes est établie d'après celle qui, arrêtée le 25 février 1790 par les députés du Lyonnais, Forez, Beaujolais, conformément au décret du 3 février, constitua officiellement le département du Rhône-et-Loire. Nous n'en donnons, bien entendu, que la partie qui concerne les districts de Lyon-ville, Lyon-campagne et Villefranche, puisque ces districts constituèrent seuls le département du Rhône, d'après le décret du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). Il est tenu compte, dans cette liste, des légères modifications survenues entre 1790 et 1793.

Cette liste ne correspond pas exactement à la liste actuelle des communes du Rhône. Dans les districts de Lyon-ville et de Lyon-campagne, actuellement arrondissement de Lyon, Le Fenouil, Laubépin, Rochefort ont cessé d'être des communes indépendantes; d'autres communes (voir la liste ci-dessous) ont été dédoublées; d'autres créées (Champagne, Craponne, Les Halles, Marcy-l'Étoile, Pierre-Bénite); une, Vauxrenard, détachée de l'arrondissement de Villefranche; enfin, la loi du 24 mars 1852 a annexé à la ville de Lyon les communes de Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière, et, au département du Rhône, les communes de l'Isère, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Bron. Il y a eu de même dans l'arrondissement (ancien district) de Villefranche des communes supprimées (Beligny, Chervinges, Les Étoux, Germolle, Lagresle, Ouilly, Pouilly-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Vieux) d'autres groupées ou dédoublées (voir la liste ci-dessous), et une créée (Meaux) avec des morceaux de plusieurs autres. Enfin, quelques communes ont subi des remaniements de frontières.

Le nom de chaque commune est suivi de son nom révolutionnaire (s'il y a lieu) et de deux chiffres de population; le premier est celui du procès-verbal de 1790; le second est donné par les recensements de 1793. Ces recensements ont été opérés par les districts; ils sont datés du 12 frimaire an II (12 décembre 1793) pour les districts de Lyon-ville et Lyon-campagne, du 15 nivôse an II (4 février 1794) pour le district de Villefranche, et se trouvent aux *Archives départementales du Rhône*, série L 353-355 (nos provisoires).

Le procès-verbal de 1790 donne pour population : au district de Lyon-ville, 125679 habitants; au district de Lyon-campagne, 87675 habitants; au district de Villefranche, 90850 habitants; soit : 304204 habitants pour la portion du département du Rhône-et-Loire qui forma le Rhône en 1793.

Le recensement de 1793 donne pour les districts : de Lyon-ville, 115924 habitants; de Lyon-campagne, 108834 habitants; de Villefranche, 107675 habitants; soit : 332433 habitants pour le Rhône.

Ces chiffres n'offrent évidemment, les premiers surtout, que de faibles garanties d'exactitude. Ils ne peuvent servir qu'à se rendre approximativement compte de l'importance de la commune, et peut-être à déterminer — très approximativement aussi — un rapport entre le nombre des chefs de famille et celui des acquéreurs de biens nationaux habitant la commune, que les ventes font connaître.

J'ai indiqué aussi la mesure agraire en usage dans la commune d'après le tableau dressé par F. Lauradoux, contrôleur des contributions directes, dans *Comptes faits ou tableaux comparatifs des anciens poids et mesures qui étaient usités dans le département du Rhône avant le système métrique* (Lyon, Ballanche, 1812, in-12). Cette indication permettra de suppléer aux lacunes fréquentes des estimations d'experts d'après lesquelles sont rédigés les brefs de vente. Il leur arrive, en effet, souvent, de ne pas donner le nom de la mesure dont ils se servent pour leur évaluation de superficie. Comme il est à présumer qu'ils se sont servis de la mesure en usage dans la commune où ils opéraient, on pourra, en l'absence d'indications précises, se reporter à la liste ci-dessous pour savoir quelle a été la mesure utilisée. On trouvera plus loin, aux *Annexes*, une énumération de ces mesures et leur évaluation en ares.

Enfin, un chiffre donne (sauf pour le district de Lyon), la superficie de la commune en hectares; c'est le chiffre officiel fourni par la *Situation financière des communes* (publication du Ministère de l'intérieur, 1905). J'ai tenu compte des variations de frontières subies par les communes, toutes les fois que la chose a été possible, c'est-à-dire quand il s'agissait de communes coupées en deux depuis 1793; dans ce cas, l'addition des deux chiffres actuels donne la superficie de 1793. Mais quand une commune alors indépendante a été, depuis 1793, réunie à une voisine, il n'est possible de donner que la superficie de la commune nouvelle ainsi formée. On trouvera ce chiffre global à celui des deux noms qui est resté à la commune nouvelle. Quand enfin une commune nouvelle a été, depuis 1793, créée avec des morceaux pris à plusieurs autres, le chiffre actuel de la superficie des communes démembrées est inférieur au chiffre qu'il faudrait avoir, mais que l'absence de renseignements précis empêche d'établir. Dans tous ces cas, très rares d'ailleurs, le lecteur est averti.

I. — DISTRICT DE LYON

Lyon.

Ville, puis Commune-affranchie du 21 vendémiaire II au 16 vendémiaire III. 118804 hab. (1790) ; 102239 hab. (1793).

I. — Biens ecclésiastiques

État des biens nationaux situés dans la ville de Lyon et dont la municipalité a connaissance, ou par les formalités qu'elle a accomplies avant l'établissement du district, ou par les offres faites en

son greffe, ou encore par la vérification faite par les inspecteurs de la capitation 21 septembre 1790. (*Arch. mun.* N[5].)

Saint-Jean: Chapitre.

La vieille manécanterie: la partie louée produit 635 l.
(La plus considérable est occupée par les enfants de chœur et leurs maîtres.)

Nouvelle manécanterie: partie louée 4200 l.
(La partie la plus considérable est occupée par des personnes attachées au chapitre: son produit est arbitré 6000 l.)

Échoppes bâties contre la vieille manécanterie, 111 l.

Échoppes bâties contre l'archevêché, 256 l.

Maison du suisse à côté de l'église de Saint-Jean: point d'évaluation de produit, mais il peut être arbitré au moins à 400 l.

Tènement de Talaru dans le cloître formant les n°s 19 et 20, loué 2400 l.

Maison aussi dans le cloître, formant le n° 22, 2298 l.

Celle du Panier-Fleuri, dans le cloître, 600 l.

Celle formant le n° 24, place Saint-Jean, 2800 l.

Celle formant le n° 27, place Saint-Jean, 1800 l.

Celle formant le n° 28, place Saint-Jean, 1750 l.

Hôtel de Chevrières: partie louée à MM. Guillin et de Beaumont, 1700 l.; partie du midi, louée 2000 l.; partie du nord, louée ou vide, et évaluée 13421., soit 50421.

Maison n° 32, occupée par M. de Rully, 1500 l.

Maison n° 35, occupée par M. de Pingard, 2184 l.

Maison n° 121, près de Saint-Pierre-le-Vieux, 2300 l.

Petite maison près de celle de Maclas, n° 39, 150 l.

Maison, petite rue Sainte-Croix, louée à M. de Châtelus, 900 l.

Un petit emplacement derrière l'église Saint-Etienne, 60 l.

Maison du custode-trésorier joignant l'archevêché, 1844 l.

Halles de la Grenette, 4000 l.

Maison du Doyenné, partie louée, 600 l.; celle occupée par M. le Doyen, produit arbitré, 1600 l. soit en tout 2200 l.

L'archidiaconé, 3024 l.

La Précenterie, partie louée 600 l.; partie occupée par le dignitaire, évaluée 2600 l., soit 3200 l.

Auberge du chef Saint-Jean, 1800 l.

Maison de la Chantrerie: partie louée 1400 l.; partie occupée par chantre, évaluée 1000 l., soit 2400 l.

La chamarerie, 2000 l.

La grande sacristie, partie louée par le bénéficier et partie louée 2400 l.

La grande custoderie et les boutiques qui en dépendent, 2560 l.; partie occupée par le bénéficier, évaluée 1000 l., soit 3560 l.

Rentes nobles (elles sont régies):

Du doyenné, prestation 50 l.

De l'archidiaconé, prestation, indemnités dues par des communautés religieuses, 1571 l. 10 s.

De la chamarerie, prestation, 5000 l.

De la grande sacristie, prestation 300 l.

De la grande custoderie, prestation 315 l.

Du comté et de la dapifererie, prestation 14600 l.

De la Chana et de Saint-Epipoi, prestation 2000 l.

De la Magdeleine, prestation 400 l.

De Trion, prestation 20 l.

Du petit comtat et de la sous-maîtrise, prestation 250 l.

De Papelongue, prestation 600 l.

Différentes pensions foncières, prestation 3787 l. 9 s.

Total des revenus, 85108 l. 7 s.

Par la nouvelle organisation du clergé, l'église de Saint-Etienne devient inutile au culte. MM. les Comtes en évaluent l'emplacement à 40000 l.

On pense qu'il en sera de même de Sainte-Croix, dont l'emplacement peut valoir aussi 40000 l.

Saint-Jean : Perpétuels.

Maison, rue Dorée, appelée Lager, louée 427 l.
Maison Goin, rue des Prêtres, 602 l.
Maison Métra, même rue, 440 l.
Maison Annequin, même rue, 382 l.
Maison, petite rue Sainte-Croix, possédée par M. Manin, 1318 l.
Maison Deschamps, r. Dorée, 692 l.
Maison Ferréol, même rue, 500 l.
Maison Guy, r. des Prêtres, 480 l.
Maison Grillon, rue Dorée, 518 l.
Maison Larue, place Saint-Pierre, 750 l.
Maison, montée des Épies, 164 l.
Maison, rue Tramassac, 806 l.
Maison, rue Tramassac, 1114 l.
Vingt-neuf pensions sur différents particuliers de la ville, 11351 l. 8 s.

Saint-Jean : Habitués.

Une rente foncière, sur une maison rue Bourchanin, 19 l.
Une rente foncière sur le sieur Guy, quai de la Baleine, 12 l. 10 s.

Saint-Jean : Sous-maître.

Une maison rue des Prêtres : partie louée, 898 l.; partie occupée par le bénéficier, évaluée 800 l., soit en tout 1.698 l.

Rentes et pensions :

Par la dame veuve Guigoud, de Monplaisir, 30 l.
Par la dame veuve Sainfond, sur la maison de l'Aigle-d'Argent, place Boucherie-Saint-Paul, 7 l. 10 s.
Par le sieur Fontaine, sur une maison rue Saint-Georges, 3 l. 10 s.

Saint-Jean : Custode trésorier.

Rente due par le s[r] Civier sur une maison rue Saint-Jean, 45 l.
Rente due par les héritiers de M. Brottin, sur une maison, place de la Baleine, 9 l.
Rente due par l'Hôtel-Dieu, 8 l.

Saint-Jean : Custode de Saint-Etienne.

Maison située place Saint-Jean : partie louée, 2136 l.; partie occupée par le bénéficier, évaluée 500 l., soit en tout 2636 l.

Rentes ou pensions :

Sur la maison du Cheval-Blanc, rue Grenette, 15 l. s.
Sur la maison du Cheval-Blanc, rue Tupin, 4 l. 1 s. 9.
Une rente par le s[r] La Reale cadet, commissaire en droits seigneuriaux, 45 l.
Une rente due par la dame Voyant, rue Saint-Marcel, 5 l.
Deux rentes nobles sur la rue Tramassac, régies, prestation 200 l.

Saint-Paul : Chapitre.

Maison de la chamarerie, place Saint-Laurent, évaluée 500 l.
Maison de la chantrerie, rue des Hébergeries, évaluée 700 l.
Maison du curé sacristain, cul-de-sac de Saint-Paul, évaluée 600 l.
Maison de MM. Voutv et de Boissieux, place Saint-Laurent, 750 l.
Maison de MM. Ferrary et Carre, rue Grosses-Têtes, 800 l.
Maison de MM. Rolland et Prost, rue Grosses-Têtes, 1200 l.
Maison de M. Brun, rue Grosses-Têtes, 300 l.
Maison de M. Camyer, rue Grosses-Têtes, 450 l.
Maison de MM. Devienne et Barrel, évaluée 650 l.
Maison de M. Maupetit, vis-à-vis la manécanterie, évaluée 500 l.
Maison de M. Vaguet où logent les vicaires, évaluée 420 l.
Maison de M. Jolyclerc, rue des Grosses-Têtes, louée 1617 l.
Une autre maison derrière le chœur de l'église Saint-Paul, louée 1035 l.
Une autre maison, rue de l'Ours, louée 1842 l.
Une autre maison, vis-à-vis l'église Saint-Vincent, louée 2480 l.
Maison de la manécanterie où logent les enfants de chœur et leurs maîtres, non évaluée.
On pense que par la nouvelle organisation l'église Saint-Laurent deviendra inutile au culte et qu'elle peut être évaluée 20000 l.
Rente noble sur la ville et quelques fonds dans les environs, régie, prestation année commune 10000 l.
Rente noble aussi sur la ville appartenant à la chamarerie, 6000 l.

Autre appartenant à la chantrerie, prestation, 800 f.
Trente petites pensions sur différents particuliers ou communautés, plusieurs pour indemnités, 1130 l. 2 s. 6 d.
Soixante autres, 615 l. 5 s.
Quatre pour indemnités appartenant à la chamarerie, 256 l.
Une autre due à la sacristie par la ville de Lyon, 233 l.
Trente-quatre contrats sur la ville de Lyon, 10943 l. 16 s. 3 d.
Un sur le sieur Arriveur, 100 l.
Trois sur MM. les trésoriers de France à Lyon, 1377 l.

Saint-Paul : Perpétuels.

Une maison, rue Boucherie-Saint-Paul, louée 1481 l.
Une maison en face l'église Saint-Paul, partie louée et partie occupée par deux bénéficiers, évaluée 1048 l.
Une maison derrière l'église Saint-Laurent, partie louée et partie occupée par un bénéficier, évaluée 927 l.
Une maison, rue Saint Nicolas, partie louée et partie occupée par un bénéficier, évaluée 812 l.
Rentes nobles sur les maisons de la rue Raisin, sur quelques-unes de la place Confort et de la rue de l'Hôpital ; une autre sur toutes les maisons entre la porte de Pierre-Scize et celle de Vaise du côté de la Saône. Elles sont régies et rendent, année commune, avec une sur le pré Bottu en Bresse et une sur le pré d'Arche à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, sans distinction, environ 1850 l. On peut porter la prestation des deux sur la ville, au moins à 1200 l., cy 1200 l.
Rentes ou pensions :
Trente petites dues par différents particuliers, 383 l. 12 d.
Une autre due par la Charité de Lyon sur une maison, rue des Grosses-Têtes, 170 l.

Saint-Just : Chapitre.

Maison de la manécanterie, produit évalué, 250 l.
Ancienne maison du chapitre, place Saint-Just, louée 2098 l.
La maison neuve, même place, louée 1538 l.
La maison occupée par M. de Jussieu, chanoine, louée 450 l.
La maison appelée manécanterie louée en totalité. 400 l.
La maison rue des Farges, occupée par M. Terrasson, louée 525 l.
La maison au midi de la maison neuve occupée par M. Valous, neveu, avec cour et jardin, l. 300 l.
Maison, jardin et vigne formant le clos Beauvoir, faubourg Saint-Just, de la contenance d'une bicherée cinq ..., louée 300 l.
Clos du Trembley composé d'une maison, cour, jardin, terrasse, située même faubourg, loué 400 l.
Maison rue du Puits-du-Sel, louée 1800 l.
Un tènement composé de maison, hangar, tenailler avec deux cuves, un pressoir, jardin et vigne, situé à Saint-Just. Autre vigne appelée Charmaigneux, cuvage, cave, pressoir, deux cuves, le tout clos de mur, situé près l'église Saint-Just et affermé avec dix ânées et demie de vin pour dîme due et abonnée dans le quartier de Fourvières, 1570 l., déduction faite de la valeur de la dîme à raison d'un louis l'ânée, la ferme des fonds reste pour 1318 l.
Rente noble composée de différents abénévis de ce siècle, de partie des rentes de la sacristie de Saint-Irénée, de celle de Saint-Just, des obéances d'Ecully, Sainte-Foy, Dardilly, Brignais, Grézieux-la-Varenne, des rentes de l'abbaye de Saint-Just, de la prévôté de la Gondrière, la Vierie, la Quintanerie, le Bessat, ladite rente noble se plaçant sur partie des paroisses de Saint Just, Saint-Irénée, Fourvières, sur le commencement de la grande rue Saint-Georges, sur les rues Ferrachat, de l'Ours, de la Vieille-Monnaie et aux Broteaux, prestation, 390 l.
Différentes pensions constituées, foncières, obituaires ou fondations affectés sur des immeubles situés à Lyon, 2698 l.

Saint-Just : Prébende Saint-Pierre unie au chapitre.

Une maison montée du Gourguillon, louée à M. Berthelet 212 l.
Une terre au territoire de Villeneuve, paroisse Saint-Just, ferme, 228 l.
Une vigne située territoire des Côtes-de-Trion, même paroisse, de la contenance de six journées d'hommes ; une autre au même lieu de la contenance de dix-huit journées, ferme, 62 l.
Une pension due par un sieur Condamin sur une maison située Poulaillerie-Saint-Nizier, 150 l.

Saint-Just : Grande Obéancerie.

Un bâtiment pour retirer la dîme de Saint-Just, situé à Saint-Irénée et consistant en une cave voûtée, un cellier au-devant, un grenier, avec deux cuves, un pressoir. Il était affermé avec la dîme ; point d'évaluation.
Rente noble prenant sur les paroisses de Saint-Just et des environs ; prestation portée à 3500 l., mais sans distinction de ce qui est perçu sur Saint-Just.
Une pension due audit bénéfice par l'Hôtel-Dieu de Lyon à titre d'indemnité, 150 l.

Saint-Just : Prévôté.

Un bâtiment pour granges, écurie, fenière, autres bâtiments, cuve, puits, jardin, vigne de trois bicherées, le tout situé au territoire de Choulans, paroisse Saint-Just, ferme, 180 l.

Saint-Just : 5 premiers perpétuels.

Maison appelée Cinquenaire, située rue des Farges, occupée par les bénéficiers, produit évalué 867 l.
Une autre, même rue, louée 222 l.
Une autre, rue Paradis, à Saint-Just, louée 75 l.
Une autre située rue des Anges, avec un petit jardin, louée 50 l.
75 hommées de vignes, territoire des Fournaches, paroisse Saint-Just, dont 24 exemptes des droits d'entrée ;
6 autres, territoire des Côtes-de-Trion, exemptes des mêmes droits;
36 en deux vignes au territoire de Loyasse ;
12 au territoire du petit Sainte-Foy ;
Les perpétuels portent le produit de ces vignes en y comprenant l'exemption d'entrée et neuf ânées de vins que M. l'Obéancier leur devait sur la dîme de 2400 l. Il y a 30 hommées exemptes ; elles peuvent produire année commune vingt ânées de vin, ce qui donnait dix louis environ pour l'exemption ; le vin dû par M. l'Obéancier, 12 l. l'ânée, donne un produit de 108 l.; ainsi il y aurait à déduire en tout 348 l., ce qui réduit le produit ci-dessus à 2052 l.
Un grand cuvier situé à Saint-Just pour retirer la récolte des vignes ci-devant avec trois caves, un pressoir, 44 tonneaux, 6 bennes, 12 benots, deux autres à entonnoir et un couteau pour couper la grappe, point de produit, mais la valeur de cet article se confond avec celle des vignes.
Plusieurs petites pensions, 1251. 5 s.

Saint-Just : 5 derniers perpétuels.

Une maison, rue des Farges, vis-à-vis à l'église, 240 l.
Une autre petite maison avec jardin, située paroisse Saint-Just, territoire des Basses-Verchères, produit évalué, 96 l.
Une vigne au territoire de Loyasse, même paroisse, de la contenance de 14 hommées, produit évalué 126 l.
Une pension due par la veuve Baudramp, de Loyasse, 10 l.
Une pension due par la veuve Delachaux, de Trion, 9 l. 10 s.
Une pension due par la veuve Marret, des Basses-Verchères, 1 l. 7 s. 6 d.
Une pension due par le sieur Imbert, rue des Farges, 1 l. 7 s. 6 d.
Une pension due par le sieur Vuldy, des Basses-Verchères, 1 l.
Une pension due par le sieur Tranchant, de Trion, 1 l.
Une pension due par le sieur Pallieux, rue des Farges, 18 s.

Une pension due par le sieur Messimi, montée Saint-Irénée, 15 s.

Saint-Just : Sous-maître.

Un jardin situé hors la porte Saint-Just, loué 33 l.

Saint-Nizier : Chapitre.

Maison à l'angle des rues Longue et Sirène, louée 4726 l.
Maison r. Thomassin, louée 1850 l.
Maison pl. de la Fromagerie, louée 1180 l.
Maison appelée des Ecuries, rue Gentil, louée 1940 l.
Maison à l'angle de la rue Neuve et pl. de la Fromagerie, louée 2500 l.
Maison r. Ferrandière, louée 1150 l.
Grande maison, rue de la Poulaillerie, louée 4951 l.
Petite maison, même rue, 696 l.
Maison Saint-Claude, grande rue de l'Hôpital, 432 l.
Maison de l'ancienne Manécanterie, partie louée (l'autre est occupée par le maître des enfants de chœur), 478 l.
Maison de la nouvelle Manécanterie, louée, outre le logement du bâtonnier, 960 l.
Maison appelée de l'Ile, rue des Forces, louée 10623 l.
Maison de Saint-Sicaire, appartenant au même chapitre, louée 1818 l.
Maison Sainte-Anne, rue Gentil, louée 2400 l.
Maison, même rue, 1550 l.
Les boutiques qui sont autour du cimetière, louées 5005 l.
Une rente noble qui se place sur Lyon, régie, prestation, 1600 l.
93 articles de rentes foncières dues par des particuliers de Lyon, 1516 l. 2 s. 6 d.

Saint-Nizier : Cure.

Maison curiale et dépendances, partie louée (l'autre occupée par M. le curé et ses vicaires), 864 l.

Ainay : Chapitre.

La maison de M. le Prévôt-curé, composée de sept pièces avec chambres de domestiques, un jardin, une petite cour;
La maison de M. de Riverie, syndic, composée de plusieurs bas, cinq pièces au premier et autant au second;
La maison de M. de Saint-Didier, composée de huit pièces, un bucher, un hangar, remise, écurie et un petit jardin;
La maison de M. de Jonage, composée de dix pièces, la plupart très petites, avec écurie, cour et jardin;
La maison de M. Morel, composée de trois pièces en mauvais état, avec un chantier loué 150 l.
La maison de M. de la Richardie, composée de dix pièces, grandes ou petites, avec un jardin;
La maison de M. Cardon, cinq pièces avec une écurie;
La maison de M. de Noyel, cinq pièces, un cabinet avec écurie;
La maison de M. de la Richardie cadet, quatre pièces pour le rez-de-chaussée et premier, trois au second, dont deux petites, avec un jardin;
La maison de M. Bessenay, six pièces très petites avec jardin et remise;
La maison de M. Maindestre, dix pièces grandes ou petites, avec remise et jardin;
La maison où logent les enfants de chœur et leurs maîtres, composée de neuf pièces grandes ou petites, avec deux grandes cours au matin et au couchant.

Toutes ces maisons sont occupées par les bénéficiers; ils n'ont point évalué le produit et il serait difficile de faire une évaluation dans les circonstances, encore plus à cause du point de savoir s'il ne serait pas plus avantageux de vendre le sol seulement en le coupant avec celui de l'abbaye par des rues, mais de manière à conserver les bâtiments qui sont en bon état.

Une rente sur la ville de Lyon, 2919 l.
Une rente sur l'Hôtel-Dieu de la même ville, 557 l. 2 s.

Une rente sur une maison, rue Ecorchebœuf, 50 l.
Vingt-une petites pensions dues par des particuliers, 199 l. 1 s. 9 d.
La rente noble de l'aumônerie, régie, prestation, 1500 l.

Fourvière : Chapitre.

Une maison, tenailler et vigne joignant la maison de l'hospice, ferme, 300 l.
Maison de l'hospice, produit évalué 400 l.
Maison de M. le sacristain-curé, avec trois bicherées en jardin et vigne, produit évalué 1100 l.
Maison de M. le chantre, avec quatre bicherées en jardin et vigne, produit évalué 350 l.
Maison de M. Dacier, sept pièces, avec deux hommées de vigne, louée avec meubles, 500 l.
Maison de M. Durand, dix pièces, avec deux bicherées en jardin et vigne, louée 540 l.
Maison de M. Boyer, cinq pièces, avec une bicherée et quart en jardin et vigne, louée 420 l.
Maison de M. Pautrier, sept pièces, avec jardin d'un quart de bicherée, louée 270 l.
Maison de M. Perrodon, six pièces, avec un petit jardin d'un quart de bicherée, louée 200 l.
Maison de M. Ramoux, quatre pièces, avec deux petits jardins d'un quart de bicherée, louée 210 l.
Maison de M. Renaud, une pièce, avec deux petits jardins d'un quart de bicherée, louée 96 l.
Maison de M. Charpin, deux pièces, avec un jardin, occupée par lui, évaluée 72 l.
Rente noble sur le territoire de Fourvières, régie, prestation, 12 l.
Fondation due par la ville de Lyon, 300 l.
Rente due par la même ville, 100 l.
Intérêts d'une promesse de 16000 l. due par l'Hôtel-Dieu de Lyon, 720 l.
Différentes pensions foncières ou obituaires dues par des particuliers de la ville et dont la majeure partie est prescrite ou n'est pas en prestation, 655 l. 19 s.

Saint-Irénée : Chapitre.

La maison claustrale, l'église, cours, parterre, le tout de la contenance d'environ huit bicherées, point d'évaluation.
La vigne qui joint, de la contenance d'environ vingt bicherées, produit évalué compris l'ortolage consommé dans la maison, 1500 l.
Une vigne située aux Arcs, près la porte Saint-Irénée, produit évalué 180 l.
Domaine de Pilonchery, situé au lieu des Massues, paroisse Saint-Irénée, consistant en bâtiments, prés, vignes, basse-cour (point de désignation de la contenance), bail à moitié fruits par lequel le granger promet 800 l. pour basse-cour, — la moitié des fruits évaluée 1200 l., 2000 l.
(Le cheptel est évalué 432 l.; le granger est encore chargé d'outils d'agriculture et de tonneaux.)
Une maison appartenant aux chanoines, située aux Massues, avec un clos de murs de la contenance d'environ deux bicherées, ferme 300 l.
Une autre, située dans la paroisse Saint-Irénée, avec clos et jardin, louée au sieur Vial, chanoine de Saint-Nizier, pendant sa vie, moyennant la somme de 2000 l. Il serait difficile de fixer une évaluation sur ce prix.
Plusieurs rentes foncières, 716 l.

Custoderie-Cure de Sainte-Croix.

Maison de M. Desfrançois : partie louée 1690 l.; partie occupée par lui et ses vicaires, évaluée 800 l., soit en tout 2490 l.
Maison de M. Courbon, partie louée 1338 l.; partie occupée par lui et ses vicaires, évaluée 640 l., soit en tout 1978 l.
Rente noble sur le quartier des Trois-Maries et les environs, régie, prestation, 3366 l.
Plusieurs rentes dues par la ville de Lyon, 207 l.
Une due par M. Paradis, secrétaire du Roi, 30 l.
Une par M. Gauthier, avocat, 78 l.

Une due par la Marmite de Saint-Pierre-le-Vieux, 6 l.
Une due par Dlle Dournon, rue Saint-Jean, 6 l.
Une due par M. Mermier sur une maison, rue de Flandre, 8 l.
Une due par M. Mei, marchand de couvertures, sur une maison, rue Saint-Georges, 5 l.
Une due par l'Hôtel-Dieu de Lyon, 70 l. 15 s.
Une due par Guy, quai de la Baleine, 18 l. 15 s.
Une due par veuve Lanoix, rue Saint-Jean, 7 l.
Une due par veuve Laleau, rue du Bœuf, 6 l. 15 s.
Une due par les Pénitents de la Miséricorde, 5 l. 14 s.
Une due par M. Collomb, rue Tramassac, 5 l. 10 s.
Une due par veuve Perrico, Grande-Côte, 5 l.
Une due par Fuseau de Saint-Clément, 5 l.
Une due par M. de Manivieux, 5 l.
Une due par les héritiers de M. Deyrieu, avocat, 4 l.
Une due par Primat, rue Porte-Froc, 4 l.
Une due par la Marmite de Saint-Paul, 4 l.
Une due par M. Guérin, rue Tramassac, 4 l.

Cure de la Platière.

La petite boutique adossée à l'église, 72 l.
Une rente foncière due par François Cadix, 40 l.
Une rente sur la maison de Jonage, rue Lanterne, 50 l.
Une rente due par le bureau de la Charité de Lyon, 3 l. 11 s. 3 d.
Une rente due par le sieur Plaignard, sur une maison, rue du Bessard, 3 l.
Une rente due par les recteurs de l'Hôtel-Dieu, 22 l.
Une rente sur la maison du sieur Oderieux, 72 l.
Une rente sur la maison du sieur Debrye, rue Mercière, 5 l.
Une rente sur la maison du sieur Savaron, r. de l'Enfant-qui-pisse, 11 l. 6 s.
Une rente sur la maison de dame Loth, Grande-Côte, 1 l. 10 d.
Une rente sur la maison du sieur de Sury du Guyard, place du Gouvernement, 150 l.
Une rente sur la ville de Lyon, 36 l. 6 d.
Une rente sur une maison rue Dubois, appartenant au sieur Bernard, 12 l. 10 s.
Une rente sur la maison la Colange, montée des Carmélites, 0 l. 10 s.

La maison où loge le curé de la Platière, celle où logent les vicaires appartiennent au prieuré de la Platière. On ne sait quel pourrait être leur produit parce que les formalités n'ont pas pu être remplies avant l'établissement du district qui n'a point délégué.

Cure de Saint-Pierre-le-Vieux.

Maison curiale en trois petits corps de bâtiments, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, trois au second et greniers avec un petit jardin; point d'évaluation de la jouissance du curé; location 120 l.
Une maison située rue des Prêtres, louée 350 l.
Une vigne située à Saint-Just, produit évalué 100 l.
Une rente noble qui se place sur différents quartiers de la ville, prestation, 175 l.

(Mais M. le curé a déclaré que dans l'état elle rend peu ; qu'en dix années son produit n'est pas allé en tout à 460 l.)

Rente sur la ville de Lyon, 100 l.
Rente sur le sieur Mariétan, 120 l.
Rente sur une maison appartenant au sieur Clémençon, rue Port-Charlet, 50 l.
Rente due par un sieur Jaricot, 3 l.
Rente due par un sieur Jolivet sur une maison r. Saint-Georges, 3 l.
Rente due par les sieurs Dugas et Fillon, 6 l.
Rente due par un sieur Rostaing, 7 l.
Rente due par la Charité de Lyon, 4 l.
Rente due par Serre, 1 l. 10 s.
Rente due par Lagneau, 7 l. 7 s.

Rente due par Ravier, 1 l. 12 s.
Rente due par un sieur Tripier, 20 l.
Rente due par un sieur Chassagny, rue Saint-Georges, 25 l.
Rente due par un sieur Dugueyt, 5 l.
Rente due par un sieur Coltan, 5 l.
Rente due par Germain, 25 l.
Rente due par un sieur Seguin, 5 l.
Rente due par un sieur Chauvet, 48 l.
Rente due par un sieur Guérin, 3 l.

Cure de Saint-Pierre et Saint-Saturnin.

La maison curiale dont on ne connaît pas le produit.

Cure de Saint-Vincent.

Portion congrue et casuel.

Cure de Saint-Georges.

A l'ordre de Malte; rien de statué.

Chanoines de la Trinité.

La maison claustrale et l'église sont prêtes à tomber en ruine; elles ne peuvent être comptées que pour la valeur du sol qui est de demi bicherée environ.
Le jardin est d'une bicherée et demie environ. On n'a point donné d'évaluation de produit parce que les chanoines consomment l'ortolage.
Une maison qui joint l'entrée du parloir, louée 445 l.
Une autre qui joint celle-ci, louée 374 l.
Une troisième qui joint cette dernière, louée 874 l.
Une située rue Pisse-Truie, louée 524 l.
Une rue Ecorchebœuf, louée 725 l.
Un domaine, situé au petit Sainte-Foy, paroisse Saint-Irénée, produit 500 l.
(Les chanoines ont été trompés ou se sont trompés eux-mêmes en affermant, car il y a une offre de 21000 l. qui sera certainement couverte.)

Rente due par la dame Deville, 100 l.
Rente due par le sieur Rapin, 30 l.
Rente due par les sieurs Robert et Jamet, 21 l.

Capitaux dus à la maison :
1° Capital d'un legs, 500 l.
2° Loyer par le sieur Thevenin, chapelier, 100 l.

Abbaye d'Ainay.

Tous les bâtiments du palais abbatial, loués 4000 l.
Une rente noble sur la ville, Vaise et les environs, régie, prestation 1500 l.

Rentes seigneuriales dues par :
Mme d'Albon, 130 l.
Le sieur Chancey, 120 l.
Mme de Boissieu, 60 l.
Le sieur Bugnet, 60 l.
Les héritiers de la Minardière, 75 l.
M. Charcot, 130 l.
M. Dervieu de Villars, 75 l.
L'abbé Durand, 30 l.
M. Lefranc, 60 l.
M. Fuseau, 60 l.
Mme Camyer, 60 l.
Le sieur Hugand, 36 l.
Les héritiers Durand, 60 l.
Mme Lecoq, 60 l.
M. Massarra, 60 l.
M. Mayeuvre, 80 l.
Veuve Rolland, 66 l. 13 s. 4 d.
Le sieur Pitra, 250 l.
M. de Riverie, 130 l.
M. Robin, 60 l.
La dame Bonne, 66 l. 13 s. 4 d.
M. Perret, conseiller, 100 l.
M. de Saint-Romain, 16 l. 13 s. 8 d.
M. de Serry, 100 l.
M. de Vertrieux, 130 l.
Le sieur Cognet, 54 l.
Le sieur Reymond, 110 l.
Les Pénitents de Saint-Charles, 25 l.
Les s^rs^ Mariétan et consorts, 250 l.
L'assemblée de charité, 10 l.
(On pense que ces rentes donnent ouverture aux droits de mutation à l'égard des maisons sur lesquelles elles sont affectées, ce qui peut être facilement vérifié par les titres.)

Une rente due pour la vente de la justice d'Ainay, 1000 l.
Plusieurs autres sur la ville de Lyon, 3585 l.
Une par l'Hôtel-Dieu de Lyon, 570 l. 13 s.

Une par M. de Sarron, 100 l.
Une par M. de Loras, 150 l.
Une par M. de Varax, 765 l.
Une par les intéressés aux travaux Perrache, 9 l.

Abbaye de Saint-Pierre.

Le monastère forme un rectangle de 268 pieds de long sur 200 de large environ. Les boutiques et les entresols seulement, avec une petite maison entre l'abbaye et la maison de l'hôpital, rue Clermont, sont louées 23268 l.
Maison à l'angle des rues Pizay et Clermont, louée 10500 l.
Une, place du Plâtre, joignant la cour de l'église, louée 1722 l.
Une, place du Plâtre, joignant le clocher, louée 800 l.
Une, place Saint-Pierre, entre les deux églises, louée 2500 l.
Une, place Saint-Pierre, à l'entrée de l'abbaye, louée 2100 l.
L'emplacement de l'église Saint-Saturnin qui, par les nouveaux arrangements peut devenir inutile au culte.
L'emplacement de la place Saint-Clair, par la même raison.
Une rente noble qui se place sur les meilleurs quartiers de la ville, régie, produit en laods et milaods seulement, année commune, 45000 l.

Autres rentes :

Treize sur la ville de Lyon, 6200 l.
Une sur la Charité de Lyon (capital : 22000 l.), 880 l.
Une sur les notaires de Lyon (capital : 25000 l.), 1125 l.
Une par les frère et sœur Le Pescheux, 100 l.
Une par M. Bertholon (capital : 2000 l.), 80 l.
Rentes obituaires dues par d'autres particuliers, 361 l.
Une autre due à la sacristie, 200 l.

Abbaye de la Déserte.

Monastère, église, cour et parterre, environ quatre bicherées.
Maison et jardin, montée des Carmélites, au nord de l'abbaye, environ 25 bicherées, ferme, 1000 l.
Une petite maison à l'entrée de l'abbaye, louée 300 l.
Jardin situé rue Saint-Marcel, environ une bicherée, ferme, 700 l.
Une maison, r. Bellecordière, louée 2500 l.
Une maison, r. Saint-Marcel, louée 400 l.
Une maison, côte Saint-Sébastien, louée 500 l.
Une maison, Grand'Côte (maison du Soleil), avec un jardin, louée 700 l.
Un petit terrain dépendant du clos de l'abbaye, loué 86 l.
Une rente noble qui se place sur quinze maisons aux environs de l'abbaye ou à la côte Saint-Sébastien.

(Il y a longtemps qu'elle n'est pas en prestation; ainsi il serait difficile de faire une évaluation.)

Différentes rentes seigneuriales dont la prestation se porte à 1078 l. 6 s. 3 d.

(On pense qu'elles donnent ouverture aux droits de mutation à raison des maisons sur lesquelles elles sont affectées.)

Rente sur la ville de Lyon (capital : 20000 l.), 800 l.
Rente sur la communauté des épiciers de Lyon, 400 l.
Rente sur le sieur Voiret, de Charnay, 200 l.
Rente sur la demoiselle Berlier, 200 l.
Rente sur la ville de Lyon, 50 l.
Mme l'abbesse a déclaré qu'il était dû à l'abbaye, par différents particuliers, en capitaux, 42400 l.

Abbaye des Chazeaux.

Les bâtiments du monastère et les deux clos sont de la contenance d'environ vingt-deux bicherées. Le produit des clos seulement, évalué à 1000 l.
Une maison rue Henry, louée 624 l.
Une rente sur le bureau des finances de Lyon, 280 l.
Une sur la Charité de Lyon, 160 l.
Une sur l'Hôtel-Dieu, 208 l.

Prieuré de Saint-Benoît.

Les monastère, cours, jardin et clos sont de la contenance d'environ treize bicherées. Produit du clos seulement, évalué 1200 l.
Maison du Soleil-d'Or, quai Saint-Benoît; partie de celle où demeure l'aumônier, et qui fait l'angle du port Saint-Benoît et de la rue de la Vieille, louées ensemble en totalité 7630 l.
Deux rentes sur la ville de Lyon, 1240 l.

Oratoriens, rue Vieille-Monnaie.

La maison, l'église, les cours et terrasses qui en dépendent;
Un grand clos qui est au nord, ferme, 1200 l.
Deux des jardins et terrasses à l'est et à l'ouest, ferme, 560 l.
(La contenance du tout est d'environ 30 bicherées.)
Maison neuve joignant celle de l'Oratoire, louée 6208 l. 8 s.
Maison vieille, rue Vieille-Monnaie, louée 190 l.
Première maison, Grande-Côte, louée 490 l.
Seconde maison, Grande-Côte, louée 927 l.
Première maison, rue des Petits-Pères, louée 724 l.
Seconde maison, rue des Petits-Pères, louée 1039 l.
Maison ou petit château joignant l'église des Petits-Pères, loué 259 l.
Première maison, côte Saint-Sébastien, appelée Maison-Verte, louée 610 l.
Seconde maison, côte Saint-Sébastien, louée 1319 l. 10 s.
Maison traversant de rue Neuve à la rue Gentil, louée 5246 l. 14 s.
L'emplacement de l'église des Petits-Pères.
Une rente due par l'Hôtel-Dieu de Lyon, 30 l.

Carmes des Terreaux.

La maison conventuelle, l'église et les cours, d'une contenance d'environ trois bicherées.
Maison Gelas, place neuve des Carmes, louée 2730 l.
Maison neuve, place neuve des Carmes, louée 8982 l.
Celle sur la sacristie, louée 1822 l.
Celle du passage de la cour à la petite rue Sainte-Catherine, louée 1144 l.
Maison des Mercières, petite rue Sainte-Catherine, louée 3022 l.
Maison Tête-noire, même rue, louée 1838 l.
Maison des Bas-Blancs, rue des Bouchers, louée 3641 l.
Maison Taxis, rue des Auges, outre le prix d'une chambre vide, 863 l.
Maison Beaupoil, rue des Auges, louée 404 l.
Celle où sont les archives des notaires qui en occupent le tiers pour 350 l., dont le produit total doit par conséquent être porté au moins à 1000 l.
Magasins occupés par M. Lecourt, en argent ou marchandises, 2074 l.
Magasins occupés par le sieur Caillat, 210 l.
Les petites boutiques qui sont dans la cour des Carmes, louées 529 l.
Maison Turigny située au Chemin neuf, dont une veuve Michalard a la jouissance pendant sa vie. Produit évalué 1500 l.
Rente due par la ville de Lyon, 150 l.
Vingt autres petites rentes foncières, 301 l. 19 s.
Seize rentes obituaires, 192 l.
Les Carmes ont omis de déclarer une rente foncière de 150 l. au moins, due par les pénitents de la Miséricorde, cy 150 l.

Plusieurs de leurs locataires sont débiteurs, savoir :

Le s[r] Marchand, pour loyer de 200 l.
Le sieur Jarrasson, de 144 l.
Le sieur Fantas, de 400 l.
Le sieur Rousset, de 99 l.
Le sieur Michaud, de 160 l.
Le sieur Tournon, de 120 l,
Le sieur Guerrier, de 225 l.
Le sieur Jacob, de 116 l.
Le sieur Ravy, de 168 l.
Le sieur Defin, de 124 l.
Le sieur Francoz, de 404 l.
Le sieur Etre, de 50 l.

Le sieur Chaboux, de 180 l.
Le sieur Robert, de 160 l.
Le sieur Gordiat, de 336 l.
Le sieur Rendu, de 24 l.
Le sieur Serenne, de 12 l.
Le sieur Barrel père, de 20 l.
Le sieur Michaillard, de 24 l.
Le sieur Perrottier, pour 14 ans d'arrérages d'une rente de 15 l. sur une maison, r. Désirée, 210 l.
La dame Pelosson, née Ginet, pour deux ans d'une autre pension, 9 l.
Le sieur Allard, pour 7 ans d'une pension de 4 l. 5 s. 6 d., 29 l. 18 s.
Le sieur Aniel, 17 ans d'une rente de 15 l. 255 l.
Un particulier pour vente de vin, 1126 l.
Pour montant de plusieurs promesses, 2975 l.
Le fermier du domaine de la Croix Rousse, 325 l.

Total des créances 7895 l. 18 s.

Dominicains (Jacobins).

La maison, l'église, les cours et jardin, de la contenance de huit bicherées environ, point d'évaluation.
Maisons sur la place et la rue Confort, louées 4982 l.
Maison neuve, louée 2490 l.
Maison Clermont, louée 3529 l.
Maison Mathieu, louée 467 l.
Maison Saint-André, louée 2428 l.
Maison Saint-Jean, louée 1378 l.
Grande cour (des Archers), louée 3412 l.
Les fours et les terrains en dépendant, loués 622 l.
Magasins dans l'intérieur du couvent, loués 1392 l.
Une rente noble sur les quartiers qui environnent le couvent, régie, prestation 2200 l.
Diverses rentes foncières ou fondations 2128 l. 5 s. 9 d.
Un laod dû par le sieur Vingtrinier à cause de l'acquisition de la maison de la fabrique, 16400 l.
Intérêts depuis la demande, 3600 l.

Un M. Godard paye annuellement 300 l. pour pension de son frère religieux qui était chez les Picpus de Fontaine pour cause de démence.

Cordeliers de Saint-Bonaventure.

Le sol de la maison claustrale, l'église, toutes les maisons inhérentes, la chapelle des Confalons, celle de Bon-Rencontre est de 107.344 pieds carrés.

(On a compris dans la mensuration la chapelle des Confalons, parce qu'elle a été aliénée avec la clause de reversion en cas de suppression de ces pénitents. On pense que si le couvent devient libre par réunion des religieux, la disposition la plus avantageuse qu'on puisse en faire, ainsi que de toutes les maisons adhérentes, serait celle qui résulterait d'un plan qui, en conservant ce qui mérite d'être conservé, donnerait de nouvelles rues.)

Les loyers des maisons adhérentes au couvent et de certaines parties de ce même couvent; ceux des échoppes, 17531 l.

Le loyer des chaises est de 2400 l.; les religieux ont déclaré qu'ils ont été obligés de faire une diminution de 1000 l. à la fermière qui en demandait encore une seconde.

Rentes obituaires, 1384 l. 15 s.
Rentes foncières, 1474 l. 10 s.
Rentes constituées. 168 l. 7 s.

Capitaux dus pour arrérages par :

M. de Pure, 2750 l.
M. Comte 3 l.
M. Jourdan, 71. 10 s.
M. Peillon, 5 l.
M. Mercier, 6 l.
M. Michel, 7 l. 10 s.
M. Borin, 10 l.
MM. de Chaponnay et de Loras, 10 l.
M. Benoît Ditti, 13 l. 10 s.
M. de Jullienas, 30 l.
M. Couchaud, 60 l.

Feuillants.

La maison conventuelle et l'église, contenance ignorée.
Appartements dans l'intérieur loués au sieur Badger, moireur anglais. 1000 l.

Maison au-dessus de la principale porte d'entrée du couvent, louée 3780 l.
Celle attenante, ayant la même entrée, 3880 l.
Celle en continuation de cette dernière, toujours rue des Feuillants, 5936 l.
Bâtiments, hangards, au coin de la rue des Feuillants et de la montée du Séminaire, deux maisons même montée, loués en totalité, 2300 l.
Plusieurs bâtiments, hangards, boutiques, formant un seul corps et situés place Romarin, 1400 l.
Grande maison, petite rue des Feuillants, 1764 l.
Un petit bâtiment et des échoppes dans l'intérieur occupés par la veuve Drivon à titre d'indemnité et dont elle loue une partie, évalué 1500 l.
(Les Pères Feuillants ont déclaré qu'ils ignorent si l'indemnité est légitimement due à la veuve Drivon parce que c'est le prieur absent qui a traité et qu'en cas de légitimité cette veuve peut être expulsée moyennant une pension de 400 l.)
Rente due par la ville de Lyon pour l'aumônerie, 700 l.
Autre par la Charité, 10 l.
Il est dû aux Feuillants plusieurs années du loyer des appartements qu'occupe le sieur Badger,

Chartreux.

Le sol des bâtiments, de l'église et des terrasses, 10 bicherées.
Les jardins, allées et vergers, 10 bicherées.
Les vignes, environ 100 bicherées ou 300 hommées.
Produits des vignes, jardins et vergers, évalués 4964 l.
Maison Bertin, port Neuville, louée 3000 l.
Celle du bureau des coches et diligences, 7540 l.
Celle de la poste aux chevaux, 4200 l.
Celle de la nitrière et dépendances, 2500 l.
Le chantier qui joint la maison de la poste aux chevaux, 900 l.
Le corps de garde du magasin à poudre, 120 l.
Une maison, rue Mercière, louée 1800 l.
Le Château-Yon, joignant la Chartreuse, 400 l.
La maison et jardin qui le joignent, 250 l.
La maison et jardin Lajelas, rue des Chartreux, 300 l.
Une maison et jardin près le fort Saint-Jean, 400 l.
Un chantier, rue de la Vieille, 400 l.
Rente sur la ville de Lyon pour indemnité à raison du port de Neuville, 65 l.
Rente sur MM. de Chaponnay et de Loras, 50 l.
Autre sur Mrs Desgarets du Pertuy, 240 l.

Minimes.

Les bâtiments, l'église et les cours, contenance inconnue.
Les jardins, environ deux ouvrées.
Les vignes, environ 130 hommées.
Produit des jardins et vignes seulement, évalué 2400 l.
Maison à côté de l'entrée de l'église où loge M. de Cornelle, 938 l. 8 s.
Maison à côté du jardin, louée à M. de Mont-d'Or, 600 l.
Maison rue du Palais-Grillet, louée 3266 l. 13 s.
Maison du Petit-Saint-Jacques, rue Vieille-Monnaye, louée 1054 l.

Rentes et pensions sur :

Joseph Brunan, 6 l.
La ville de Lyon, 1130 l.
Jean-Louis Saillard, 50 l. 11 s. 9 d.
Barthelemi Grissot, 4 l.
L'hôpital de Lyon, 15 l.
Deleuillon, 25 l.
Minet, fabricant, 6 l.
Rambaud, 30 l.
L'Hôtel-Dieu de Lyon, 10 l.
Brun, ouvrier en soie, 3 l.
Veuve Vial, 15 s.
Labarre, 5 l.
Sanseigne, avocat, 8 l.
Veuve Roubaud, 36 l.
Veuve Vernon, 15 l.
de Parcieux, 5 l.
de Briandas, 2 l.
Les Pénitents de Confalon, 6 l.
de Chaponnay, 12 l. 8 s.

Carrier, 5 l. 10 s. 6 d.
Veuve Baudois, 15 l.
Renaud, Corchet et Vve Thevenin, 191.

Augustins.

La maison conventuelle, l'église, les cours et jardins ; contenance, environ cinq bicherées.
Parties de la maison conventuelle louées 2377 l.
Grande maison, quai des Augustins, composée de 4 corps de logis, louée 12193 l.
Autre maison, même quai, louée 2650 l.
Autre maison, rue Sainte-Monique, louée 1230 l.
Autre maison, rue Sainte-Monique, louée 1900 l.
Une écurie et fenil, rue Saint-Marcel, loués au sieur Gantillon, 192 l.
Une rente noble qui se place sur la ville, prestation, 200 l.

Rentes seigneuriales :

Due par Jean Chalmette avec servis, 270 l.
Due par de Savaron avec servis, 120 l.
Sur la maison du sieur Charbon, r. Saint-Marcel, avec servis, 100 l.
Sur la maison du sieur Chavin, rue Saint-Marcel, avec servis, 30 l.
Sur la maison du sieur Gras, rue Sainte-Monique, avec servis, 30 l.
Sur la maison de Dlle Foray, rue Sainte-Monique, avec servis, 100 l.
La maison de la dame veuve Berger et celle du sieur Barthelemi Vaingtain, même rue, doivent le servis et les droits éventuels seulement, les pensions ayant été rachetées.
Sur la maison du sieur Duvergne, rue Saint-Marcel, avec servis, 7 l. 5. s.
Sur la maison du sieur Roulet, rue Saint-Marcel, avec servis, 8 l.
Sur la maison du sieur Fauras, rue Saint-Marcel, avec servis, 3 l.
Sur la maison du sieur Vailloud, rue Saint-Marcel, avec servis, 5 s.
Celle de M. Croppet, même rue, doit servis et droits éventuels, la pension ayant été rachetée.
Sur celle du sieur Pernety, avec servis, 10 s.
Celle de la veuve Moiroud, celle du sr Gantillon, même rue, doivent servis et droits éventuels seulement, les pensions ayant été rachetées.

Rentes sans directes dues sur la maison

Du sieur Champagnat, 12 l.
Du sieur Carret, 3 l.
Du sieur Reboul, 3 l.
Du sieur Voyant, 15 s.
Du sieur Rival, 50 l.
Du sieur Boesse, 75 l.
Du sieur Seignoret, 20 l.
De la veuve Chenevière, 20 l.

Pensions obituaires dues par :

La veuve Perrin, 6 l.
Jean-Baptiste Mercier, 5 l.
Jacques Roullet, 12 l.
Jean-Baptiste Greppo, 5 l.
Cottier, 41 l.
La veuve Carret, 102 l.
Charrasson, 8 l.
L'Hôtel-Dieu de Lyon, 6 l.
Siccard, 10 l.
La veuve Cusset, 8 l.
Morel, 8 l.
La ville de Lyon, 109 l. 10 s.
Les mariés Seyve et Guillard, 2 l.
Me Brigaud, avocat, 30 l.
Legoux, 3 l.
Roux, 7 l. 10 s.
Jean-Louis Berger, 2 l.
de Rivérieulx, 12 l.
de la Roue, 16 l.
Mathevon, 15 l.
La veuve Castillioni, 30 l.
Boursier et sa fille, 1 l. 10 s.
Saquin, 12 l.
Pétrequin, 100 l.
La Charité de Lyon en deux pensions, 9 l. 10 s.
Grandvoyer, 40 l.
Denis Guillard, Pierre Caillot et Joseph Favrot : pension, 75 l.; six chapons au moins, 12 l.; soit en tout 87 l.
Antoine Bernard : pension, 100 l.; six chapons au moins, 12 l.; soit en tout 112 l.
Consorts Garapon : pension, 50 l.; deux chapons au moins, 5 l.; un panier de raisin, 5 l.; soit 59 l.

Consorts Bonnetain, 150 l.
La ville de Lyon, 400 l.

Missionnaires de Saint-Joseph.

Le sol de la maison religieuse, de l'église et des cours est de 667 toises environ, point de produit.
Grande maison neuve, quai de Retz, rend depuis la Saint-Jean-Baptiste dernière 10800 l.
Autre, quai de Retz, louée 1500 l.
Autre maison, rue Lafont, rend depuis la Saint-Jean dernière 8050 l.
Autre maison, place de la Comédie, louée 11800 l.
Autre maison, rue du Garet, louée 2730 l.
Maisons basses, rue Pizay, louées 3382 l.

Rentes sur :

La ville de Lyon, 1204 l.
La veuve Taponas, 150 l.
L'Hôtel-Dieu de Lyon, 144 l.
La Charité de Lyon, 250 l.
Un sieur de Lucinge, 200 l.

Lazaristes.

Le sol des bâtiments de l'église, les jardins et clos dont ils jouissent personnellement, de la contenance d'environ 65 bicherées; produit évalué 3715 l.
Maison de la Lanterne, les jardins en dépendant, situés montée Saint-Barthélemy, de la contenance de 4 bicherées environ, avec une source d'eau claire, le tout loué 1698 l.
La maison de Saint-Geoire, cour, jardin, situés même montée, de la contenance d'environ demi-bicherée, louée 526 l.
L'écurie Chavagneux, même montée, louée 60 l.
Le tènement Saint-Barthélemy, même montée, consistant en chapelle, bâtiments et jardins avec sources et réservoirs d'eau, le tout loué 2261 l.
Une maison située rue Pêcherie, louée 800 l.

Rentes dues par :

M. Guillard de Grand-Clos, 30 l.
La ville de Lyon, 200 l.
M. de Souvigny, capital 1200 l., 33 l.
Philippe Point, 15 l.
Besson, 5 l. 10 s.
Thomas, 14 l. 10 s.

Carmes déchaussés.

La maison conventuelle, les bâtiments en dépendant, les cours, jardins et clos sont de la contenance environ de dix bicherées; point d'évaluation.

Rentes dues par :

Un sr Bied, de la Croix-Rousse, 15 l. un sr Bertrand, 3 l.; un sr Berlier, 1 l. 10 s.; un sr Caminet, 12 s.; un sr Riboulet, 12 s., pour concession de roches à la place de l'Homme de la Roche; soit en tout 20 l. 14 s.
Un sieur de Courier, 30 l.
Un sieur Tolozan, 8 l. 17 s. 10 d.
La veuve Sablier, 20 l.
L'Hôtel-Dieu de Lyon, 120 l.
La Charité de Lyon, 60 l.

Capucins du Petit Forez.

Le sol de tous les bâtiments, de l'église, les cours, parterre, jardins et clos, de la contenance de seize bicherées environ; point d'évaluation de produit.

Capucins du Grand Couvent.

Le sol de tous les bâtiments, de l'église, les cours, terrasses et jardins, de la contenance de six bicherées environ; point d'évaluation.

Récollets.

Le sol de tous les bâtiments, de l'église, des vignes et jardins, de la contenance de treize bicherées et demie; point d'évaluation.

Sainte-Marie de Bellecour.

Le sol des bâtiments, de l'église et le clos ont 460 pieds de longueur et 216 de largeur; point d'évaluation de produit.

Maisons Villeneuve :

Rue de l'Arsenal, louée 9210 l.

Rue Sala, louée 5620 l.
Rue Sainte-Hélène, louée 1292 l.
Rue des Bouchers, louée 1406 l.
Rue Neuve deux), louées 1462 l.
Dot de la sœur Bosche, religieuse, 4000 l., revenu 200 l.
Dot de la sœur Prévidé, religieuse, 6000 l., revenu 300 l.
Dot de la sœur Dubouquet, religieuse, 3000 l., revenu 150 l.

Rente sur la ville de Lyon, 600 l.
Rente sur la ville de Lyon, 2960 l.

Sainte-Marie de l'Antiquaille.

Le sol de tous les bâtiments, les jardins et le clos, de la contenance de vingt bicherées environ ; point d'évaluation de produit.

Maison où logent l'aumônier, les jardiniers avec un petit jardin et une vigne de la contenance de deux bicherées et demie, produit évalué 384 l.
Deux petits domaines, situés dans la paroisse de Fourvière (l'un de la contenance de dix-neuf bicherées environ) :
Produit des fonds, 1080 l. ; celui de la location de quelques appartements, 386 l. ; soit en tout 1466 l.

Une maison, située au Chemin-Neuf, louée 277 l.
Une maison, située au Chemin-Neuf, louée 288 l.
Une maison, située place des Terreaux, louée 3100 l.
Une maison, située rue Sainte-Catherine, 3000 l.
Une maison, rue Saint-Jean, 700 l.
Une maison, montée du Gourguillon, avec un jardin, 450 l.
Une maison, située rues Basse Grenette, Chalamont et Mercière, 6940 l.
Une maison, située rue Boucherie-Saint-Paul, 400 l.

Rente noble dépendant de leur clos, prestation, 78 l.
Rente sur la ville de Lyon, 500 l.
Rente sur la Charité, 30 l.

La ville de Lyon doit encore une rente viagère sur la tête d'une personne âgée de 60 ans.

Sainte-Marie des Chatnes.

Le sol des bâtiments de l'église, les cours, jardins et clos, de la contenance de vingt quatre bicherées. Les vignes produisent (année commune) 70 à 80 ânées de vin.
Un tènement au nord du clos où sont la maison dans laquelle loge l'aumônier, d'autres bâtiments et des chantiers, ferme 1060 l.
Maison, rue Saint-Etienne, louée 1600 l.
Maison, rue Grôlée, louée 660 l.
Maison, r. de Flandre, louée 1000 l.
Maison, rue Bourgneuf, louée 750 l.

Rente sur le bureau des finances de Lyon, 240 l.
Rente sur la ville de Lyon, 150 l.

Sainte-Élisabeth des Deux-Amants.

Sol de tous les bâtiments et le clos, contenance environ 18 bicherées ; produit du clos évalué 300 l.
Une maison, un jardin d'une bicherée et demie, un verger de même contenance et une vigne de huit bicherées, le tout joignant le monastère et le clos du côté du nord, ferme 470 l.
Maison où demeure l'aumônier, deux chambres louées 160 l.
Un petit chantier vis-à-vis le monastère, loué 24 l.

Rente sur la ville de Lyon, 200 l.
Autre due par la veuve Allemand, 45 l.
Autre due par la Compagnie Perrache, 350 l.

Sainte-Élisabeth ou Collinettes.

Le monastère et les bâtiments en dépendant.
Un clos en vignes, jardins et verger, contenance 33 bicherées, produit évalué 1000 l.
Maison attenant au clos, dans laquelle loge l'aumônier, partie louée 600 l.
Maison située place de l'Herberie, louée 4 l. 503 s. 10 d.

Rente sur le bureau des finances de Lyon, 320 l.
Rente due par M. Couppier et sa

sœur, capital 2000 l., 40 l.
Rente due par la ville de Lyon, 20 l.

Bon-Pasteur.

Le sol des bâtiments, les terrasses et les jardins, contenance environ deux bicherées; point de produit.
Rente sur la ville de Lyon, 450 l.
Intérêts de deux capitaux allant à 6000 l., dus par les parents de deux religieuses, 300 l.

Il est encore dû à cette communauté 7000 l. pour dots de deux autres religieuses; ces sommes ne porteront intérêt qu'à compter de la mort des parents qui ont constitué ces dots.

Sainte-Claire.

Le sol des bâtiments, les cours et les jardins ont 168 pas de longueur du côté de la rue, 150 du côté de la Saône et 46 de largeur; point de produit.

Carmélites.

Le sol de tous les bâtiments, de l'église et le clos, contenance environ 24 bicherées; point d'évaluation de produit.
Une maison où logent les jardiniers et un jardin de la contenance de deux bicherées, partie louée 234 l.
Une autre maison avec jardin, rue des Chartreux, trois quarts de bicherée, 380 l.

Rente sur la ville de Lyon, 4000 l.
Rente sur la Charité, 400 l.
Rente due par M. Jacob, 400 l.
Rente sur la maison des Hébergeries, rue de ce nom, 215 l.

Il est dû à la maison une rente viagère de 200 l. sur la tête de la sœur Suzanne Clément par ses parents;
Une autre de 80 l. sur la tête de la sœur Marie Deville par ses parents;
Une autre de 180 l. sur les têtes des sœurs Richou par les héritiers de M. Brottin.

Annonciades ou Bleues-Célestes.

Le sol des bâtiments, de l'église, les terrains, jardins et clos; point d'évaluation de produit.
Un jardin, montée des Carmélites, ferme, 450 l.
Une maison, rue Saint-Marcel, louée 3933 l.
Une maison, rue Saint-Marcel, louée 1000 l.
Une maison, rue Bouteille, 3151 l.
Une maison, rue Bouteille, 1250 l.
Une petite maison et jardin paroisse Saint-Vincent, loués 200 l.
Une autre petite maison nouvellement rebâtie, louée 350 l.

Rente sur la ville de Lyon, 5825 l.
Rente sur la communauté des fabricants de Lyon, 2205 l.
Rente sur la communauté des tireurs d'or, 1000 l.
Rente due par le propriétaire de l'ancienne maison du Bon-Pasteur, 900 l.
Rente due par l'Hôtel-Dieu de Lyon, 34 l.

Ursulines de la rue Vieille-Monnaie.

Sol de la maison, de l'église et le jardin, environ 4 bicherées; point d'évaluation de produit.
Une maison vis-à-vis le couvent, louée 3795 l.
Une maison vis-à-vis le couvent, avec un jardin, louée 570 l.
Une maison, rue Vieille-Monnaie, louée 300 l.
Une maison, place Croix-Pâquet, louée 2755 l.
Une maison, rue du Petit-Soulier, louée 587 l.

Rente sur la ville de Lyon, 1200 l.
Rente sur la ville de Lyon, 450 l.
Rente sur la maison du Bâton-d'Or, place de la Fromagerie, 300 l.
Rente sur les trésoriers de France de Lyon, 1200 l.
Rente sur les trésoriers de France de Lyon, 120 l.
Rente sur la Charité de Lyon, 400 l.
Récépissé de la Monnaie, 1284 l. 16 s. 8 d.

Verbe Incarné.

Le sol de la maison et autres bâtiments, les terrasses et les jardins, d'une contenance de deux bicherées et demie environ; point d'évaluation.
Maison du Petit-Versailles, rue Tramassac, louée 1800 l.
Une maison, rue Saint-Jean, 1200 l.
Une maison, rue Bonneveau, ou Port-Charlet, 1793 l.
Une maison, rue Luizerne, 1700 l.
Maison nouvelle Gazanchon, montée des Epies, 334 l.
Maison nouvelle Blondée, montée des Epies, 534 l.
Maison Paradis, montée des Epies, 309 l.
Maison Sainte-Anne, montée des Epies, 153 l.
Maison Gobbier, montée des Épies, 96 l.
Maison vieille Gazanchon, montée des Epies, 132 l.
Maison de la vieille Blondelle, rue Bondy, 130 l.
Rente due par Jean-André Aguétan, 73 l. 10 s.
Rente due par la ville de Lyon, 50 l.
Rentes viagères dues par les parents des religieuses :
Une sur la tête de sœur Laurence Charmeton, 200 l.
Une sur la tête de sœur Magdelaine Riboullet, 200 l.
Une sur la tête de sœur Jeanne-Marie Vial, 150 l.
Une sur la tête de sœur Éléonore Bruyas, 300 l.

Propagation.

Bâtiments et jardins, contenance environ deux bicherées.
Plusieurs rentes sur la ville de Lyon, 1620 l.
Rente due par les héritiers de M. Borde, 60 l.
Rente due par M. Bertholon, avocat, 18 l.

Montant d'une promesse souscrite par M. Baroud et autres personnes, 15000 l.; fonds chez divers négociants, 27000 l. Soit un total de créances de 42000 l.

Ursulines de Saint-Just.

Le sol des bâtiments de l'église, le jardin, le clos, environ 15 bicherées; produit du clos évalué 600 l.
Portion de maison, rue des Farges, louée 300 l.
Obligation d'une D^lle^ Bourcier, capital : 4000 l., 200 l.
Obligation d'un sieur Maillet, capital : 4500 l., 225 l.
Rente sur le bureau des finances de Lyon, 930 l.
Neuf autres sur la ville de Lyon, 1675 l.

Bernardines.

Bâtiments, église, jardins et clos, environ 28 bicherées. Produit du clos évalué 1360 l.
Bâtiment où logent les valets, avec un jardin clos de la contenance d'environ une bicherée. Produit évalué 216 l.
Une maison située aux Pierres-Plantées, louée 400 l.
Une maison située aux Pierres-Plantées, louée 240 l.
Une maison située aux Pierres-Plantées, louée 156 l.
Une autre joignant la précédente, bâtie sur le terrain des religieuses par un sieur Cognet, moyennant la jouissance, pendant un certain temps qui expirera à la Saint Martin prochaine, et à la charge d'une redevance annuelle de 170 l., au profit des religieuses. On dit cette maison en mauvais état, mais cependant son produit à l'avenir doit être compté au moins pour le double de la redevance, cy 340 l.
Rente sur la ville de Lyon, 300 l.
Rente sur la maison du Cheval-Noir, rue Ecorchebœuf, 150 l.
Rente due par la communauté des orfèvres, 150 l.
Rente due par M. Burtin, 160 l.

Cordeliers de l'Observance.

Les bâtiments, l'église, les jardins et clos, environ 40 bicherées, savoir : jardins, deux; prés, deux ;

vignes, environ vingt-huit; bois, trois ; bâtiments, cinq ; produit évalué 2060 l.
Rente sur la ville de Lyon, 120 l.

Rentes dues par :

Un sieur Germain, sur une maison rue Poulaillerie, 50 l.
Un sieur Jogand, sur deux maisons, 75 l.
M. de Montribloud, 121 l. 15 s.
Un sieur Perrin, sur une maison vis-à-vis le couvent, 84 l.
Un sieur Augras, marchand de vin, 5 l.
Un sieur Clavière, 11 l.
Un sieur Mestrallet, 10 l.

Rentes obituaires dues par :

Le sieur Magneunin, 8 l.
Les sieurs Michel et Tempier, 8 l.
Le sieur Tête, 20
Le s[r] Jean-Baptiste Personnat, 4 l.
Le sieur Bissardon, 6 l.
Les s[rs] Burdet et Thomassin, 10 l.
La Charité de Lyon, 65 l.
Les mariés Charlier, 50 l.
Le sieur Fay, 30 l.
Les sieurs Jacquesson et Micol, 27 l.
L'Hôtel-Dieu et M. de Bellescize, 200 l.
Le s[r] Joseph-Henri Lambert, 50 l.
Le sieur Lamarche, 30 l.
Le sieur Meunier, 10 l.
Le sieur Lenoir, 3 l.
Le sieur Guillin, père, 24 l.
Le sieur Carrier, 7 l.
M. de Parcieux, 30 l.
La dame Roubaud, 36 l.
Le sieur Séon, 4 l.
Le sieur Rochefort, 50 l.
Le sieur Quiblier, 1 l.
Le sieur Terrasson, 5 l.
MM. de Chaponnay et de Loras, 5 l.
MM. Ballet et consorts, 6 l. 5 s.

Débiteurs de capitaux :

Le sieur Terrasson, six années d'arrérages, 30 l.
La Charité de Lyon, 10 années d'arrérages, 400 l. ; avance en réparations, 600 l., soit en tout 1000 l.
Le sieur Mermier, 3 années, 30 l.
Le sieur Tempier, 4 années, 16 l.
Le sieur Michel, 2 années, 8 l.
Les sieurs Balley et consorts, 11 années, 68 l. 15 s.

Prébendes fondées en l'église Saint-Jean.

Prébende Sarron : une pension due sur la maison de la Pierre-percée, vis-à-vis l'auberge de ce nom, rue des Prêtres, 15 l.
Prébende de la Trinité : trois pensions sur trois maisons situées rue Tramassac, appartenant à M. de Bessenay, 22 l.
Prébende de l'Annonciade : rez-de-chaussée composée de deux bas, d'une maison située au Gourguillon, paroisse Saint-Georges, loués 60 l.
Une pension due par la d[lle] Hennequin, sur une maison rue Saint-Georges, 3 l.
Une autre due par M. Perrisse, aîné, 3 l. 5 s.
Prébende de Saint-Abdon : une pension due par le sieur Lauchon, bourgeois, rue Saint-Georges, sur sa maison de Choulans, paroisse Saint-Irénée, 1 l. 10 s.
Prébende de la Croix : une pension due par le sieur Capelain, sur une maison rue des Prêtres, 60 l.
Prébende de N.-D. du Pardon : une pension sur une maison située boucherie Saint-Georges, indivise entre plusieurs particuliers, 70 l.

Prébendes fondées en l'église Saint-Just.

Prébende Saint-Sébastien : une maison, pavillon, vigne, jardin, cuve, pressoir, territoire du Petit-Sainte-Foy, paroisse Saint-Just : Ferme, comprise la jouissance de quelques meubles, 300 l.
Une maison hors la porte Saint-Just, louée 120 l.
(Il y a deux co-prébendiers. Ces deux articles sont les revenus d'un seul.)
Prébende Saint-Cyr : une pension due par M. de la Barge, rue Saint-Georges, 120 l.
Prébende Sainte-Anne : une vigne au territoire de Loyasse, paroisse de Saint-Just, de la contenance de neuf hommées; produit évalué 80 l.

Une pension sur la maison de M. Maléchard, paroisse Saint-Irénée, 30 l.
Une autre due par M. Fourgon, 4 l. 10 s.
Prébende Saint-Galmier : une pension due par un sieur Galant, 19 l.
Une pension due par un sieur Michallet, de Saint-Just, 15 l.
Une pension due par une veuve Colin, 4 l.
Une pension due par une veuve Prele, montée du Gourguillon, 2 l. 7 s. 6 d.
Une pension due par un sieur Rey, tailleur, 1 l. 10 s.
Prébende Saint-Antoine et Saint-Laurent : une vigne située au territoire de Loyasse, paroisse Saint-Just, de la contenance de douze hommées; produit évalué 50 l.
Une pension due par le sieur Merlat, sur une maison au Petit-Sainte-Foy, 7 l.
Une autre sur la maison du sieur Fleury Pagnon, 4 l.

Prébendes fondées en l'église Saint-Pierre-le-Vieux.

Prébende Saint-Jacques et Saint-Christophle : Une pension sur une maison située rue Ferrachat, appartenant aux cohéritiers Mallet, 7 l.
Une autre, rue Saint-Georges, appartenant aux sieurs Coquet et Ferreol, 10 l.
Une autre sur une maison rue Tramassac, appartenant au sieur Madini, 46 l.
Prébende du Saint-Sépulcre : une petite maison en très mauvais état, rue Ferrachat, louée 80 l.
Une rente sur une maison, rue Saint-Georges, appartenant à la veuve Bergeon, 10 l.

Total général des revenus des chapitres, cures et communautés : 720837 l. 5 s. 11 d.

Collèges et Séminaires.

On croit devoir observer que l'on pense que les biens de ces maisons ne peuvent pas être mis en vente dans l'état des choses. Par l'art. 8 du décret des 14 et 29 avril dernier, il est dit qu'ils continueront d'être administrés comme par le passé, *jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par le corps législatif.*

C'est à cause de cette disposition que la municipalité n'en a point compris dans sa soumission. Il est présumable que, formant les dotations de maisons très utiles, l'Assemblée nationale les leur conservera, ou bien les capitaux si elle en ordonne la vente; et cette destination sera même conforme à la loi déjà portée puisque ces biens, étant ainsi employés à la décharge de la nation, seront véritablement nationaux. Après cette observation nécessaire, on les comprend dans cet état à telle fin que de raison.

Collège de la Trinité.

Bâtiments qui le composent et dont une partie est louée, savoir :
L'ancien local des classes, du côté de la place, 3224 l.
Bâtiment neuf, sur le quai de Retz, 11354 l.
Appartements loués au rez-de-chaussée de la moitié du bâtiment de la bibliothèque, 2496 l.
Bâtiments du Pensionnat, ?
Bâtiment appelé salle des jeux, rue du Pas-Etroit, loué 2000 l.
Une maison, rue Tupin, louée 3400 l.
Une maison, rue du Pas-Etroit, louée 1400 l.
Une maison, rue Gentil, louée à un sieur Mory, 900 l.
Une maison, rue Gentil, louée à un sieur Chappel, 820 l.
Une maison, rue Gentil, louée à un sieur Delorme, 600 l.
Une maison, rue Gentil, louée à une veuve Allex, 400 l.

Une maison, rue Gentil, louée à un sieur Triquel, 700 l.
Une rente due par la dame Desavinières, 160 l.
Une rente due par le sieur Taurau, 300 l.

Collège Notre-Dame.

Les bâtiments, les terrasses et jardins qui en dépendent, partie louée 230 l.
Maison, montée du Garillan, louée au sieur Fournier, 400 l.
Deux maisons, rue du Bœuf, louées en totalité à la veuve Agniel, 1815 l.
Deux maisons, rue du Bœuf, louées en totalité à un s[r] Musy, 2300 l.
Une maison, place du Collège, louée à un sieur Michaud 2160 l.
Une maison, jardin et vigne situés à Fourvières, loués à M. Camyer, chanoine, 420 l.

Séminaire Saint-Irénée.

Le sol des bâtiments, les cours, le clos, contenance huit bicherées environ, point d'évaluation de produit.
Trois petites maisons qui joignent le clos, louées 2530 l.
Rente sur la ville de Lyon, 350 l.
Rente sur la maison Caille-d'Or, rue Mercière, 300 l.

Séminaire de Saint-Charles.

Le sol des bâtiments, de l'église et des cours, de la contenance de deux bicherées environ.
Une maison, place des Cordeliers, louée 660 l.
Une maison, rue de Villars, louée 910 l.
Une maison, place des Cordeliers, louée 3530 l.
Une maison, rue Saint-Marcel, louée 2026 l.
Une maison, rue Perollerie, louée, 1200 l.
Une maison, rue Grenette, louée 2549 l.
Une maison, rue Noire, louée 1200 l.
Une maison, rue Saint-Claude, louée 660 l.
Une maison, r. Gentil, louée 960 l.
Une maison, r. Gentil, louée 480 l.
Une maison, r. Gentil, louée 1050 l.
Une maison, Grand'Côte, louée 450 l.
Une maison, faubourg Saint-Irénée, occupée par les sœurs Saint-Charles, chargées de l'instruction des filles.

Rentes sur :

La ville de Lyon, 4372 l.
La Charité, 40 l.
Une maison, rue Clermont, 1000 l.
Une maison, r. du Charbon-Blanc, 6 l.
Une maison, rue Bonneveau, 15 l.
L'Hôtel-Dieu de Lyon, 211 l.

Il est dû au séminaire par les habitants de la Guillotière pour solde de condamnations, 11634 l. 11 s. 9 d.
Par le sieur Chancey, ancien trésorier, capital 24216 l.; intérêts 1634 l.; soit en tout 25850 l.
Total des créances : 37484 l. 11 s. 9 d.

Tels sont les biens nationaux dont l'état est constaté par les procès-verbaux de MM. les Officiers municipaux et qui sont situés dans l'étendue de la municipalité de Lyon.

Ceux dont ils ont eu connaissance par les offres faites dans leur greffe et non compris dans l'état cy-devant, sont :

La chapelle de Saint-Côme, pour laquelle il y a une offre de 8500 l.
La moitié du rez-de-chaussée, les quatrième et cinquième étages d'une maison située rue Gentil, dont le surplus appartient à un sieur Siméon, pour lesquels il y a une offre de 10000 l.
Une maison située place Leviste, les hangards en dépendant, appartenant ci-devant aux Picpus de la Guillotière pour lesquels ils ont une offre de 30000 l.

Une maison près les portes de Saint-Just et dans la ville, portant le n° 105 et dépendant d'un prébende inconnue, pour laquelle il y a une offre de 4500 l.
Une maison et chapelle situées à Bourgneuf dépendant du prieuré de Saint-Epipoi, pour lesquelles il y a une offre de 3000 l.
Une maison, rue Pierre-Scize, dépendant de la prébende de Saint-Yves, pour laquelle il y a une offre de 3000 l.
Le château de Vaise, la fonderie de canons pour lesquels il y a une offre de 10000 l.
La maison que les Picpus possédaient rue Bellecordière, l'emplacement et les masures qui la joignent: offre, 60000 l.

Total : 129000 l.

Les biens non compris dans les états ci-devant, dont MM. les Officiers municipaux ont eu connaissance par les recherches des vérificateurs de la capitation, sont :

Prieuré de Saint-Irénée.

Deux petites maisons et deux jardins, faubg Saint-Irénée, 1200 l.
Rente noble dont on ne connaît ni la valeur ni la prestation.

Procidence.

Le monastère, les jardins et terrasse dont on ignore la contenance.
Une maison rue de l'Enfant-qui-pisse.
Une autre, rue du Garillan.
On ignore le produit.

Marmite Saint-Paul.

La maison située à Bourgneuf dont partie sert pour l'œuvre : le surplus, loué 1000 l.
Rentes sur :
La cour des monnaies, 360 l.
L'Hôtel de Ville de Lyon, 1125 l.
Le bureau des finances, 480 l.
La Charité de Lyon, 224 l.
L'Hôtel-Dieu, 508 l.
Pension aux sœurs par le même Hôtel-Dieu, 100 l.
Pension aux sœurs par un sieur Rondet, 53 l.

Prébende Saint-Barthélemy.

(M. l'abbé Menétrier, perpétuel de Saint-Paul, titulaire.)
Le revenu annoncé est de 150 l., mais on ignore quelle est la propriété et sa situation.

Prébende Saint-Epipoi.

Le revenu annoncé est de 300 l.
(C'est vraisemblablement celui de la maison ci-devant mentionnée. C'est M. Mothe, curé, qui est titulaire.)

Marmite d'Ainay.

La maison et les cours ; 56 pas de longueur sur 46 de largeur.

Congrégation de Saint-Joseph.

La maison sur les anciens remparts.

Pénitents.

La maison dont on ignore les détails.
Six contrats sur la ville de Lyon, 1762 l. 10 s.
Un autre, 600 l.
Supplément, 1000 l.
Plus par forme d'aumône, 200 l.
Une maison, rue Poulaillerie-Saint-Nizier, louée 2200 l.
Rente constituée par M. Bossard, qui est acquittée par l'Hôtel-Dieu, 600 l.
Rente constituée par un sieur Guirardet, aussi acquittée par l'Hôtel-Dieu, 25 l.
Rente sur une maison, rue Petit-David, 115 l. 14 s.
Rente due par M. Ferrus, 25 l.
Produit du jardin, 120 l.

Marmite
de la rue Quatre-Chapeaux.

Deux maisons situées dans cette rue dont une partie sert à l'œuvre.

Le surplus est loué 4600 l.

La maison habitée par le sr Genella, chocolatier, place de la Fromagerie, dépend d'une prébende.

15698 l.

Soumissions de la ville de Lyon. Le 17 juin 1790, le Conseil général de la Commune « jaloux, dit le procès-verbal, de donner des preuves des sentiments patriotiques dont il est animé, et de consacrer à réaliser les avantages que la nation s'est promise de la vente des biens déclarés nationaux, a arrêté, après avoir ouï M. le Procureur de la Commune, que le corps municipal est autorisé à faire et adresser sans délai à l'Assemblée Nationale sa soumission pour l'acquisition d'une partie des biens déclarés nationaux, jusqu'à concurrence de vingt millions, sauf à désigner incessamment et aussitôt que le tableau commencé desdits biens dépendant des maisons régulières et séculières de cette ville sera terminé, ceux desdits biens dont il sera jugé plus convenable et demander l'aliénation. » (*Delibér. des corps municip. de Lyon; période révol.* T. II, 86.) Ce projet ne fut pas vite réalisé. Le 6 décembre 1790, Millanois et Goudard, députés de Lyon à l'Assemblée Nationale, écrivaient aux maire et officiers municipaux : «...Comme aujourd'hui il est bien reconnu que l'intervention des municipalités n'est d'aucune utilité pour la vente de ces biens, que c'est un avantage considérable pour elles, qu'elles acquèrent sans courir le moindre risque, hâtez-vous, Messieurs, d'en profiter ; mettez toute l'activité dont il est possible d'user pour mettre le comité en état de faire rendre un décret en votre faveur ; c'est pour votre intérêt que nous vous en pressons. En voyant que vous n'envoyiez aucune estimation, nous avions cru que vous aviez renoncé à votre soumission, et plus d'une fois on a été étonné dans l'Assemblée Nationale de la lenteur des opérations sur cette partie si importante où l'activité a été si grande dans tous les départements. » (*Arch. mun.* N5.)

Cette lettre partait de Paris le jour même où y arrivait le premier état des biens soumissionnés par Lyon, approuvé par le Directoire du département (3 déc. 1790). Cet état s'élevait à 1578244 l. Il fut suivi de 4 autres montant respectivement à : 1454242 l. 10 s. qu'il fallut réduire de 697660 l. 10 s. pour les biens venant des Oratoriens, des Lazaristes et de Saint-Joseph, dont la vente était ajournée (décret du 23 oct. 1790), ce qui laisse la soumission à 756582 l. — 1755722 l. qu'il fallut réduire pour la même raison de 191091 l. soit 1564531 l.; — 4617494 l.; — 382091 l. (*Arch. nat.* Q2, 141.)

La soumission de la Municipalité de Lyon montait donc (réduction faite) à 9898942 l. de biens de la ville qui lui furent aliénés par les décrets du 10, du 15 déc. 1790, du 8 janv. 1791. Elle y ajouta un 6e état de soumissions faites dans le district de la campagne et montant à 520802 l. 19 s., d'après l'exemplaire des *Arch. dép.* Q, et à 597337 l. d'après celui des *Arch. nat.* Q2 141. Mais la ville se trouvant ici en concurrence avec d'autres municipalités, sur le terrain desquelles elle venait acheter, fut déboutée de la plus grande partie de ses demandes par l'Assemblée Nationale.

II. — Biens de la ville

D'après l'état estimatif des biens de la ville achevé le 31 décembre 1792. (*Arch. dép.* Q.)

Déclarés définitivement propriétés nationales par l'art. 91 de la loi du 24 août 1793 ; « Tout l'actif des communes pour le compte desquelles la République se charge d'acquitter les dettes (c'est le cas de Lyon) appartient dès ce jour à la nation. » Quelques-uns avaient déjà été vendus avant cette loi, en exécution de celle du 5 août 1791. (Voir p. 227.) Tous ne furent pas vendus après la loi de 1793, car elle exceptait de la vente « les objets destinés pour les établissements publics ».

Les notes en petit texte, placées à la suite de la plupart des articles de l'inventaire qui suit, indiquent les immeubles vendus ou conservés à la date du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794) d'après un état conservé aux *Arch, mun.* N5. Une note du même état dit que « la plupart des édifices situés aux portes de la ville avaient été occupés par le ci-devant Etat-Major de la place qui en retirait les

loyers ; la commune n'étant entrée dans la jouissance de ces édifices que depuis la Révolution en avait fait réparer de grandes parties avant de les mettre en location. Mais la plupart de ces locations seront presque anéanties par la destruction des portes et des murs de la Ville. »

Nous, Jean Freydières, notaire géomètre et commissaire-feudiste à Lyon y demeurant, rue Juiverie, expert dûment assermenté pour l'estimation des biens nationaux, et aussi expert nommé par MM. le maire et officiers municipaux de cette ville, par leurs commissions des 18 septembre dernier et 17 de ce mois, la dernière rendue sur les conclusions de M. le Procureur de la Commune, à l'effet de procéder à la mensuration, désignation et évaluation des différens immeubles, emplacements et terrains appartenant à la commune de cette ville et qui sont situés tant en ladite ville qu'en ses fauxbourgs et du tout dresser procès-verbal en exécution de l'article 2 de la loi du 5 août dernier,

Nous sommes, en conséquence, transporté dans les différens batimens et édifices et sur les fonds qui appartiennent à ladite commune, suivant l'indication qui nous en a été donnée de sa part, lesquels nous avons séparément mesurés et que nous désignerons et estimerons ainsi qu'il suit :

1° Le *bâtiment de la salle des spectacles* situé en cette ville en orient de l'hôtel commun, la place de la Comédie entre deux, composé d'une grande salle dans l'intérieur, corridor, cafés, plusieurs boutiques ou magazins, cour, pompe au rez-de-chaussée, et deux étages au-dessus, auxquels on parvient par différents escaliers de pierre, le tout contenant 13050 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 450000 l.

Loué à la Direction des spectacles 24000 l.; actuellement occupée par la Société des Jacobins (1er pluviôse an II).

2° Le *bâtiment du Concert*, situé près le quai de Retz, la place du Concert entre deux, où sont une grande salle entourée en majeure partie de galeries et différens appartemens à un étage en orient et occident dudit bâtiment, contenant 4575 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 90000 l.

Vendu.

3° Tènement de la ci-devant *Académie d'Equitation*, composé de deux corps de maisons, deux cours, écurie, fenière, remise, loge, jardin, hangar pour le manège, ruelle au nord pour les égouts des toits, situé en ladite ville sur les anciens remparts d'Ainay, canton de la Fédération, paroisse d'Ainay, contenant en tout 22900 pieds de roy quarrés. Que nous avons estimé valoir la somme de 40000 l.

Vendu.

4° *Hôtel de la ci-devant Intendance*, actuellement occupé par l'administration du département du Rhône et-Loire, situé en ladite ville, canton de la Fédération, paroisse d'Ainay, composé d'un vaste tènement de maison à deux étages et greniers au-dessus, dont la majeure partie des appartemens est croisée, plafonnée et parquetée, caves, cour ou avenue plantée d'arbres tilleuls, loge de portier, bâtiment pour le corps de garde, jardin et parterre orné de statues, perron, chapelle, remise, écuries et fenière, situé au midy de la place de Louis-le-Grand, contenant 38330 pieds de roy quarrés, dont environ la moitié est en bâtimens. Que nous avons estimé valoir la somme de 180000 l.

Vendu.

5° *Petite maison*, située en ladite ville, près le couvent de Sainte-Claire, aux quartiers et paroisse d'Ainay, composée d'un bas au rez-de-chaussée

et d'une chambre au-dessus, occupée par le sieur Aubert qui en est locataire, contenant 500 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 4000 l.

Vendue.

6° *Hôtel ou bâtiment de l'Abondance,* situé en ladite ville près la porte de Serin, servant aujourd'hui de caserne, composé de trois étages voûtés, superbe escalier en pierre dans le milieu, cave voûtée dans la partie moyenne ou frontispice dudit bâtiment avec deux terrasses latérales au nord et au midy carrellées en dalles, aisances ou pourtour et latrines; contenant en bâtiment 25446 pieds et en terrasses, pourtour et latrines 8017 pieds de roy quarrés. Que nous avons estimé valoir la somme de 400000 l.

Caserne au 1er pluviôse an II.

7° *Bâtiment de l'ancienne Douane,* situé en ladite ville, paroisse de Saint-Paul, composé de quatre étages, cour et caves au-dessous, contenant 7850 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous estimons valoir la somme de 80000 l.

Vendu.

8° *Halle de la Poissonnerie,* bas ou boutiques à l'orient et au midy d'icelle, jacobinier au-dessus et grandes caves voûtées au-dessous desdits bas et de partie de ladite halle, contenant en tout 3530 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 20000 l.

Au 1er pluviôse an II, louée 1000 livres par an.

9° *Hôtel de Flèchères,* où est actuellement le tribunal du district de la campagne de Lyon, situé au quartier et paroisse de la Métropole, composé d'un grand bâtiment à trois étages, au milieu duquel est une cour, deux entrées opposées, escalier, vestibule ou galerie, contenant 8769 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 60000 l.

Occupé au 1er pluviôse an II par la police correctionnelle, une prison, le tribunal du district de la campagne.

10° *Hôtel ou loge des Changes,* situé sur la place du Change, paroisse et canton de la Métropole, composé d'un grand vestibule sur le devant, d'une grande salle sur le derrière, voûtée, d'une grande cave voûtée de même, au-dessous, et de différents appartements au premier étage, parvis et balustrade en fer au devant, auquel on monte de deux côtés par deux beaux escaliers en pierre, contenant en tout 6270 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 95000 l.

Occupé au 1er pluviôse an II, par le Comité révolutionnaire du Change.

11° *Prisons de Roanne,* situées en ladite ville, sur la place de Roanne, canton et paroisse de la Métropole, composées de bâtiments à trois étages et jacobines avec pavillon au-dessus, où sont les cachots, chambres et salles, corridors garnis de balustrades en fer, chapelle, ruelle ou pourtour et différents escaliers en pierre, le tout nouvellement et très solidement construit en pierre de choin, contenant 1800 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous estimons valoir la somme de 554000 l.

Non vendues.

12° Bâtiment appelé *Château d'Eau,* duquel se distribuent les eaux aux bassins de Bellecour, situé dans l'enceinte des bâtiments de M. Rigaud de Terrebasse, sur le quai Monsieur, canton de la Fédération, paroisse d'Ainay, consistant en deux bas voûtés, au-dessus desquels sont deux étages composés de trois pièces chacun, en un grand bas au nord où est le tour ou travail aussi voûté, au-dessus duquel est le réservoir

d'eau au premier étage; sous le rez-de-chaussée sont les caves et un vaste espace voûté au milieu duquel espace est un grand puits dans lequel sont les pompes et machines hydrauliques; duquel endroit les eaux sont conduites aux dits bassins de Bellecour par de gros cornets de plomb placés dans des voûtes souterraines; escalier en pierre par lequel on communique aux dits appartements et réservoir d'eau; ledit bâtiment contenant 2040 pieds de roy quarrés en superficie, non comprises les voûtes conductrices des eaux. Que nous avons estimé valoir la somme de 150000 l.

Mentionné dans l'état du 1er pluviôse an II, comme inutile à conserver depuis que les fontaines de Bellecour n'existent plus.

13° Tènement appelé *Marly,* où est le réservoir des eaux qui se distribuent dans différentes fontaines publiques, situé en la ville, canton du nord-est, quartier Saint-Clair, en occident de la porte du nom, consistant en plusieurs petits jardins en terrasse, auxquels on parvient par des escaliers de pierre, bâtiments composés de deux caves voûtées faisant rez-de-chaussée en orient, l'une desquelles sert de réservoir aux dites eaux; au premier étage sont deux grandes salles; au second étage une grande chambre, cuisine et cabinet, contenant en tout 4143 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 60000 l.

Appelé aussi *Maison des Fantasques.* Une partie des bâtiments est louée 330 l. au 1er pluviôse an II.

14° Tènement appelé *Bastion de Saint-Clair,* situé en ladite ville audit canton du nord-est, quartier Saint-Clair, consistant en deux grands souterrains voûtés, trois bâtiments séparés, jardin et terrasse, situés en partie sur lesdits souterrains; l'un desdits bâtiments a trois pièces, l'autre deux et le troisième est une loge de jardinier, le tout contenant 18600 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous estimons valoir la somme de 20000 l.

Loué 860 l. à la date du 1er pluviôse an II.

15° *Pavillon latéral de la porte Saint-Clair* du côté du bastion, nouvellement construit, consistant en un rez-de chaussée et chambre au-dessus, contenant 225 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 6000 l.

16° *Autre pavillon latéral de ladite porte Saint-Clair,* du côté du Rhône, aussi nouvellement construit, consistant aussi en un rez-de-chaussée et chambre au-dessus, contenant de même 225 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé de même valoir la somme de 6000 l.

Ces deux pavillons sont loués 330 l. en pluviôse an II.

17° Maison appelée *la Cantine,* située en la dite ville, près les portes de la Croix-Rousse, sur la place des Bernardines ou de Saint-Sébastien, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, cour sur le derrière, deux escaliers à repos et en pierre qui prennent naissance parallèlement dans cette cour, contenant en tout 4700 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 15000 l.

Vendu.

18° *Tènement des casernes de la Croix-Rousse,* situées en ladite ville près des portes du dit lieu, sur la place des Bernardines ou de Saint-Sébastien, consistant en un grand bâtiment dans la partie occidentale duquel est un premier étage et chambre au-dessus, et la majeure partie orientale est composée de neuf rez-de-chaussée, four, jardin, cave, espace de terrain où sont plantés des jeunes arbres tilleuls; au midi et orient des dits bâtiments avec un autre petit jardin, guérite, latrines et bastion

ou redoute, les dits bâtiments occupés par le sieur Bourget, sergent de la Compagnie Franche, le sieur Monique, chirurgien, le nommé Lavallée, ancien geollier, Jeanne La Douze, le sieur Canard, sergent de la Compagnie Franche, Claude Brisson, le sieur André, le sieur Durieux, Jean Chamard, les demoiselles Sorel, la veuve Dard, et par la veuve Circier, femme du sieur Drillon, le tout contenant 38160 pieds de Roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 17000 l.

Très endommagé par les bombes pendant le siège.

19° Autre *tènement* de deux corps de bâtiments séparés, jardins, terre, vigne, et partie orientale des *fossès de la Croix-Rousse*, situé au lieu de la Croix-Rousse, et près les portes de ce nom ; le premier corps de bâtiment, où étaient les bureaux des octrois et des fermes générales est composé de quatre pièces au rez-de chaussée et greniers au-dessus et cave au-dessous, et est occupé par les sieurs Velay, Emery et Rostaing ; l'autre corps de bâtiment, situé dans la demi-lune qui est en orient, est composé de deux rez-de-chaussée, l'un pour maître, avec grenier au-dessus, l'autre pour les valets ou grangers ; ce dernier bâtiment, avec partie des fossés et la demi-lune sont occupés par le dit sieur Velay, le tout contenant ensemble 18 bicherées 2/3. Que nous avons estimé valoir la somme de 20000 l.

Loué 307 livres à la date du 1er pluviôse an II.

20° *Autre partie des dits fossés* dans la partie occidentale de laquelle passent les conduits d'eau allant au réservoir ou conserve de Marly, contenant une bicherée, situé au quartier de Saint-Clair. Que nous avons estimé valoir la somme de 1000 l.

21° *Autre bastion*, qui est à l'occident et au septentrion de la susdite porte de la Croix-Rousse, bâtiment où sont trois pièces faisant rez-de-chaussée au terre-plein dudit bastion, y comprise la chambre voûtée qui est dans la tour quarrée sur la dite porte, deux jardins, une boutasse, espalière d'arbres fruitiers et vignes, deux bas voûtés au-dessous faisant rez-de-chaussée à la rue, très grandes caves voûtées au-dessous; les dits jardins et trois pièces sur ledit bastion et sur ladite porte de la Croix-Rousse, sont occupés par le sieur Hugand ; l'un des deux bas voûtés est occupé par le sieur Monique, chirurgien, l'autre bas est occupé par le sieur Rostaing et les grandes caves voûtées qui sont au-dessous sont occupées par le sieur Brillon, traiteur, demeurant dans la maison de la Cantine, le tout contenant 12500 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 8000 l.

22° Un grand tènement composé d'un jardin ou terre, de 2 bicherées 1/3, cinq espaces de terrains triangulaires ou demi-lunes, fossés, tapis ou jeu de mail, le tout situé en occident de la porte de la Croix-Rousse, contenant ensemble 92 bicherées 1/3, les dits jardins, terre et demi-lunes, faisant partie de la location ou ferme passée audit sieur Velay, et les fossés, tapis ou jeu de mail, faisant partie de celle passée au sieur Brillon. Que nous avons estimé valoir la somme de 30000 l.

Loué en plusieurs lots, 435, 210 et 54 livres à la date du 1er pluviôse an II.

23° *Tènement du fort Saint-Jean* qui consiste en bâtiments, terrasses, bastions, redoutes, voûtes, caves, pavillons, tourelles, cours, puits à eau claire, jardins, terres, chenevières et rochers, la majeure partie close de murs, contenant en tout 4 bicherées 1/2 en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 25000 l.

Loué 615 livres à la date du 1er pluviôse an II.

24° *Pavillon* situé en ladite ville près le pont écroulé de Serin, qui servait à la perception du ci-devant droit d'entrée, loué au sieur Velay, consis-

tant en deux pièces dans le bas, petit grenier au-dessus, contenant 514 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir 2400 l.

Destiné à disparaître avec la porte de Vaise (1er pluviôse II).

25° *Petit bâtiment* situé en ladite ville, près la porte de Vaise, entre le cy-devant bureau des octrois où est aujourd'hui le corps de garde et le clos du sieur Felz, qui fut aux cy-devant religieuses de Sainte-Elisabeth, dites des Deux-Amants, occupé par le sieur Jean Favre, consistant en un bas, grenier au-dessus et d'un autre grenier ou bûcher au-dessus dudit corps de garde, ledit bas contenant 251 pieds de roy quarrés en superficie dans œuvre. Que nous avons estimé valoir, non compris le grenier qui est au-dessus du corps de garde, la somme de 1500 l.

Inhabité au 1er pluviôse II.

26° Tènement des *bâtiments, cours et terrain situé près et hors la porte de Vaise*, occupé par le sieur Bonnefond, les dits bâtiments consistant en un bas, chambre au-dessus, bâtie en bois et pisay, hangar, puits d'eau claire, partie de cave et partie de fossé dudit faubourg de Vaise, le tout contenant ensemble 5350 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 4000 l.

Partiellement détruit en même temps que la porte de Vaise (1er pluviôse II).

27° *Pavillon de la porte de Vaise* et jardin étant sur le bastion qui est en occident de la dite porte, loué au sieur Rivaud, ledit pavillon composé, au rez-de-chaussée, à droite, en sortant de la ville, d'un bas ayant 12 pieds de face ; au premier étage de trois pièces, et de trois pièces au second étage, et d'un grenier au-dessus, contenant 1060 pieds de roy quarrés en superficie, et ledit jardin contient environ 1 bicherée. Quant au petit bas qui est à gauche en sortant, il appartient, dit-on, au nommé Mille.

Ces objets sont par nous estimés valoir, la partie du pavillon qui appartient à la Ville, la somme de 4000 l., et le jardin, les caves, et les souterrains qui sont au-dessous, la somme de 2000 l. En tout 6000 l.

28° *Baraque et emplacement de terrain* situés près et hors de la porte de Vaise, loués au sieur Jean-François Favre ; ledit emplacement faisant partie du fossé des fortifications de Vaise, à la droite, en sortant de la porte du dit lieu et à prendre depuis la dite porte ou pont-levis jusqu'à la Saône où est construite une baraque de bois et de plâtre, contenant 3500 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 3000 l.

29° Emplacement de terrain et jardin près et hors de ladite porte de Vaise, loué audit sieur Stoumpf, faisant la majeure partie du fossé du bastion et route dudit lieu de Vaise, contenant 20000 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 1500 l.

30° Tènement appelé l'*Ancienne Verrerie*, loué au sieur Tournès, situé près et au dedans de la porte de Vaise ; consistant en maison, bâtiment, cour, jardin et puits d'eau claire ; lesdits bâtiments composés de six arcs de boutiques, 4 boutiques au bas sur le derrière, grand hangar où était une verrerie, grenier au-dessus desdites boutiques ; contenant en tout 15851 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 20000 l.

31° *Deux maisons* jointes ensemble, louées audit Tournès, situées en ladite ville près et au dedans de la porte de Pierre-Scize, composées de deux bas, caves au-dessous et premier étage, contenant ensemble 1400

pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimées valoir la somme de 2000 l.

Endommagées ; seront démolies (pluviôse an II).

32° Bâtiment des cy-devant *casernes de la Porte de Pierre-Scize*, situé près et au dedans de ladite porte ; contenant 484 pieds de roy quarrés en superficie ; consistant en bas, puits à eau claire, chambres au-dessus desdites chambres. Que nous avons estimé valoir la somme de 1500 l.

Non vendu (pluviôse an II).

33° Autre *bâtiment* situé audit lieu, loué audit sieur Tournès, contenant 720 pieds de roy carrés en superficie, composé d'un grand bas propre à établir un premier étage. Que nous avons estimé valoir la somme de 1000 l.

Loué 330 l. (pluviôse an II).

34° Autre *maison* située audit lieu, louée audit sieur Tournès, cotée comme celle énoncée à l'article 32, composée d'un grand bas, d'une cave, premier et second étage, contenant 720 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 1500 l.

35° *Maison* située audit lieu près de ladite porte, louée au sieur Mauban, consistant en 4 grands bas, y compris la remise, quatre chambres au-dessus et quatre greniers au-dessus desdites chambres, dont une chambre et un grenier sont occupés par le sieur Blanc, sergent de la Compagnie franche ; deux petites cours, petite cave, galerie sur le derrière et petite terrasse ou jardin près la porte, bâtie sur le rocher, au nord de la dite maison ; lesdits maisons et cours seulement, non comprises ladite terrasse, contiennent 2000 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 7500 l.

En partie démolie (pluviôse an II).

36° *Petite maison* située près et hors la porte de Pierre-Scize, sur le nord de la Saône, louée au sieur Colin, composée d'un bas et une chambre au-dessus ; contenant 144 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 600 l.

37° Les *fossés, bastions ou demi-lunes* en terre dénaturée en plusieurs endroits par les propriétaires des fonds voisins et dont partie est en vigne et prés-vergers, situés le long et hors les murs de la ville, depuis le tènement du château de Pierre-Scize jusque près la porte de Saint-Just, loués au sieur Legoux ; lesdits fossés ayant environ 60 pieds de largeur dans les endroits où ils ont été conservés, et les demi-lunes ayant une largeur bien plus considérable. Et c'est d'après cette donnée et les vestiges droits bastions que nous estimons tout ce terrain contenant au moins 24 bicherées. Que nous avons estimés valoir la somme de 6000 l.

Vendus.

38° *Petit bâtiment* situé à Saint-Just, près la porte de Trion, loué à la veuve Bijoux, composé d'un rez-de-chaussée. Que nous avons estimé valoir la somme de 300 l.

Vendu.

39° Tènement de 2 corps de *bâtiment*, cour, jardin, citerne et salle de tilleuls, situé près et hors la porte Saint-Just ; possédé par le sieur Privat, huissier, servant il y a quelque temps au commis de la fermeture de ladite porte de Saint-Just, pour son logement, contenant une bicherée et ensemble un espace de terrain où était l'ancienne grande rue des Farges, contenant un douzième de bicherée. Que nous avons estimé valoir la somme de 15000 l.

Vendu.

40° *Maison et bâtiments* situés près et hors ladite porte de Saint-Just, loués au sieur Durand, où fut le bureau des octrois, qui se percevaient à ladite porte, composés d'un bas lambrissé au-dessus, contenant 989 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 3200 l.

Démolis.

41° *Petite maison* audit lieu, louée au sieur Michaud, aussi située près et hors la porte de Saint-Just, composée d'un rez-de-chaussée et chambre au-dessus, contenant 210 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 650 l.

Vendue.

42° Autre *maison* aussi située hors et près ladite porte de Saint-Just, composée de deux bas et chambres au-dessus. Les deux bas actuellement destinés au corps de garde dudit lieu et une chambre occupée par le sieur Barret, contenant 310 pieds de ville en superficie. Que nous avons estimée valoir la somme de 3000 l.

Vendue.

43° Tènement de deux corps de *maisons* séparées l'une de l'autre par la ruelle ou passage allant à la porte de Saint-Just ou jeu de Mail, de Fourvières, grande salle ou hangar, citerne d'eau; terrasse où a été construite une boutique; ruelle, aisances et dépendances, situés près et au dedans de ladite porte de Saint-Just. Le premier desquels corps de bâtiments composé de plusieurs bas et de 4 chambres, corridors et latrines au premier étage, était destiné à des casernes. Le second, composé d'un grand bas et de deux chambres au-dessus, était destiné au logement du portier de ladite porte de Saint-Just. Le tout contenant 3760 pieds de ville quarrés; loué au sieur Escharlot. Que nous avons estimé valoir la somme de 3600 l.

Vendu.

44° Autre tènement de *maison, cour ou jardin*, situé audit lieu et en dedans de ladite porte de Saint-Just, loué au sieur Parel. La maison composée de deux pièces au rez-de-chaussée et de deux chambres au premier étage; à la première des chambres on parvient par un escalier en pierre qui prend son entrée par la rue des Farges; et à la seconde, par un petit escalier extérieur et en pierre qui est sur le vingtain ou passage intérieur, allant de ladite porte de Saint-Just, le long du mur de clôture de la ville jusqu'à la balme de Saint-Georges, ensemble un petit appartement joint à la dite maison qui sert d'évier au premier étage. Le tout contenant 1612 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 4000 l.

Vendue.

45° *Vingtain* ou aisance intérieure des fortifications de la ville, aujourd'hui appelé puits d'Ainay, allant de la porte de Saint-Just à la balme qui est au-dessus de Saint-Georges, loué au sieur Parret, contenant 1 bicherée 1/2. Que nous avons estimé valoir la somme de 800 l.

Vendu.

46° *Chapelle de Saint-Roch*, avec son pourtour et aisances, située hors la porte de Saint-Georges. Contenant, avec le chemin qui y conduit, 1 bicherée, mesure de Lyon. Que nous avons estimée valoir la somme de 4000 l.

Vendue.

47° Tènement composé de *deux baraques* en bois et maçonnerie; puits à eau claire; jardin où sont des arbres fruitiers et treilles; terrain inculte et pentif, au-dessus dudit jardin. Loués, savoir: le jardin au sieur

Hardy, et les baraques au sieur Servier. Situé hors et près la porte de Saint-Georges, le long des murs de la ville. Contenant en tout 1 bicherée 1/2. Que nous avons estimé valoir la somme de 3000 l.

Vendu.

48° Autre tènement composé de *cinq baraques* en bois et maçonnerie, cour ou jardin, ensemble la cave qui est sous partie du corps de garde de la porte Saint-Georges, latrines et petit passage y conduisant; le tout situé près et hors de ladite porte; ladite cave contenant 210 pieds de roy quarrés, et lesdites baraques, cour ou jardin, 4562 pieds de roy quarrés; le tout loué à la veuve Charmetton. Que nous avons estimé valoir la somme de 2000 l.

Vendu.

49° *Maison* composée d'un bas, d'une chambre au premier étage et grenier au-dessus; cour et petit jardin derrière lesdites maisons et cours jointes ensemble; située près et en dedans de ladite porte de Saint-Georges; contenant 1450 pieds de roy quarrés ensemble. Une chambre dans la tour quarrée qui est sur ladite porte de Saint-Georges, de laquelle par le moyen d'une galerie établie d'occident à orient, sur le mur de clôture de la ville, on communique à un petit grenier qui prend ses jours sur la Saône. Le tout occupé par le sieur Mar, dit « Dauphiné ». Plus une autre maison jointe à la cy-dessus, composée de deux bas, dont l'un est une grande boutique, l'autre est une cave; d'une grande chambre au premier étage et d'un grenier sur ladite chambre et petit jardin derrière ladite maison; cette dernière maison contient 721 pieds de roy quarrés, le tout loué au sieur Lapierre. Les deux petits jardins situés derrière lesdites deux maisons, ne sont qu'une petite partie inférieure du vingtain, ou terrain qui est au dedans des murs de la ville et qui s'étend au haut du lieu appelé Puits d'Ainay, jusqu'au terrain loué au sieur Parret de Saint-Just, sus confiné au 45e article, et qui contient une bicherée à prendre en alignement de la haie, qui est entre le jardin occupé par ledit sieur Lapierre et celui de la maison du sieur Cognet. Que nous avons estimée valoir la somme de 6000 l.

Vendue.

50° Autre tènement des ci-devant *casernes de la compagnie franche*. Composé d'une maison de quatre pièces dans le bas et quatre pièces au-dessus, cour et jardin, situé près, dedans de la porte Saint-Georges; loué au sieur Escharlot; contenant 3900 pieds de roy quarrés. Que nous avons estimé valoir la somme de 9000 l.

Vendu.

51° Les deux *tours rondes* ou pavillons latéraux de la porte du pont de la Guillotière, du côté de la ville. Ensemble, les appartements qui sont au-dessus de ladite porte, dont la partie méridionale est louée au sieur Fantin, et la partie boréale au sieur Guilliermain. Que nous avons estimées valoir la somme de 6000 l.

Détruites par les bombes.

52° *Bâtiment* construit sur l'une des piles boréales dudit pont de la Guillotière, à quelque distance et en orient de la Porte, composé de quatre petites pièces, faisant rez-de-chaussée au terre-plein du pont, grenier au-dessus, chambre à cheminée au-dessous du rez-de-chaussée et cave encore au-dessous de ladite chambre. Lesdites trois pièces, ayant en tout 32 pieds de face sur 21 de profondeur. Que nous avons estimé valoir la somme de 10000 l.

Détruit par les bombes.

53° *Tour carrée*, au-dessus de la porte étant au milieu dudit pont de la Guillotière, composée de deux petites boutiques aux deux côtés de ladite porte faisant rez-de-chaussée au dit pont; de deux pièces au premier étage, de deux pièces au second et d'un grenier au-dessus. Que nous avons estimée valoir la somme de 12000 l.

Détruite par les bombes.

54° Grand tènement de terrain appelé *Le Plâtre*, dont partie faisait l'île de l'arche et autre partie était un bras du Rhône et le surplus était en broteaux. Situé au lieu et paroisse de la Guillotière, dont une petite partie a été louée au sieur Grillet, qui y a fait construire une maison de maître, composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et grenier au-dessus. Le rez-de-chaussée ayant trois pièces et un cabinet, le premier étage cinq pièces, plus un chantier à bois dont les fondations sont en maçonnerie et le surplus en bois : les deux bâtiments ayant 88 pieds de long sur 47 de largeur; jardin clos de murs; autre hangar de bois couvert de tuiles. Au nord du chantier du sieur Grillet est un autre chantier ou hangar, loué au sieur Colleta; toujours au nord est le hangar loué au sieur Perrodon. Ensuite est le hangar aux enfants héritiers du sieur Larivoire, duquel hangar les fondations sont en pierre. Autre hangar, mi-partie bois et briques, dont les fondations sont en maçonnerie, occupé par le sieur Carra, acquéreur du sieur Robin, plus, autre hangar bâti en bois, occupé de même par le sieur Carra. Autre hangar de bois, occupé par le sieur Vernay. Autre hangar de bois, occupé par le sieur Robin, charpentier en la rue de la Poulaillerie-de-Saint-Nizier. Autre hangar, occupé par la veuve Amiel, dont partie est bâtie en maçonnerie, avec chambre et cuisine au-dessous. Autre grand hangar, occupé par les sieurs Griat et Biolet. Four à chaux et maison en maçonnerie, occupés par le sieur Comte. Tour à moulin à vent, ayant 16 pieds en diamètre, composée d'un rez-de-chaussée, petite cave au-dessous, deux chambres au-dessus et petit grenier au dessus desdites chambres, avec un petit hangar en planches y attenant, occupée par les sieurs Griat et Biolet. Maison au midi de ladite tour, où fut le logement du meunier dudit moulin à vent, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, de quatre chambres au premier étage et d'un grand grenier au dessus, avec des galeries en bois, saillantes au premier étage sur les deux faces orientale et occidentale de ladite maison, occupée aussi par le sieur Griat. Tout lequel tènement contient 68 bicherées, sur laquelle contenue il faut prélever les espaces nécessaires au chemin qu'on ouvre tendant du pont Morand à la Guillotière, et au chemin tendant de Vaux et Villeurbanne audit lieu de la Guillotière, lesquels espaces comprendront 8 bicherées. Restera 60 bicherées. Que nous avons estimé valoir la somme de 80000 l.

Partiellement vendu.

55° Tènement composé de trois loges, dans l'une desquelles est une écurie, dans l'autre une chambre, hangar, cuisine et chambre au-dessus de ladite cuisine; grand jardin occupé par un granger; chapelle, vestibule d'icelle, arrière-vestibule sur lequel est un grenier, chaufloir, souillarde, cuisine, corridors, latrines; au nord d'iceluy, deux grandes salles au rez-de-chaussée, autre corridor semblable au cy-dessus au premier étage et grenier au-dessus desdites deux salles; autre vestibule et chambre ou antichambre au-dessus; deux autres bas et deux chambres au dessus, cour, autre cour, à l'occident de laquelle sont deux cuisines au rez-de-chaussée et deux chambres au dessus; latrines et puits à eau claire. Au midi de ladite cour est : au rez-de-chaussée une antichambre et chambre ou cuisine, chambre au premier étage et grenier au second

étage. Troisième cour, au nord de laquelle est : au rez-de-chaussée, une grande cuisine et évier, chambre au-dessus et évier, et autre chambre ou grenier et évier, au second étage. Au midi est une grande cuisine au rez-de-chaussée, cave au-dessous, cuisine ou chambre au dessus et grenier au second étage, sur la rue de la Guillotière, et une grande boutique ; chambre au premier étage et grenier ou chambre au second. Cave, corridor, escalier en pierre, allée, ensemble un grand jardin et boutasse, le tout clos de murs. Situé au faubourg de la Guillotière, servant d'*hospice aux pauvres passans* sous la direction des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville, contenant 4 bicherées 1/2. Que nous avons estimé valoir la somme de 60000 l.

Partiellement détruit par les bombes.

56° Tènement qui fut à la commune de la Guillotière, consistant en une maison à deux étages, hangar, écurie, cour, puits à eau claire, maison pour le jardinier et grand jardin traversé par un fossé qui fournit constamment l'eau nécessaire à son arrosage. Situé audit faubourg de la Guillotière, contenant en tout 87000 pieds de roy quarrés. Que nous avons estimé valoir la somme de 20000 l.

Vendu.

57° Tènement occupé par l'exécuteur de la justice, situé audit faubourg de la Guillotière. Composé de *bâtiments* où sont hangar, loge, cuisine, chambres, latrines et serre, le tout faisant rez-de-chaussée, deux cours, puits commun avec le sieur Barraud, et grand jardin ou chenevier. Clos de murs; contenant 14396 pieds de roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 3000 l.

Vendu.

58° Tènement de *maison*, *jardin*, *masure* et *chapelle* appelée la Magdelaine. Située audit faubourg de la Guillotière. Fut à la commune dudit lieu. Ladite maison consistant en un bas ou cuisine, arrière-bas voûté et un petit caveau ; chambre au premier étage et grenier au-dessus. Le tout contenant demi-bicherée. Que nous avons estimé valoir la somme de 1500 l.

59° *Terrain* situé audit faubourg de la Guillotière, appelé les Casernes. Loué au sieur Tacussiaud, cordier, contenant 3 bicherées 1/2, qui fut aussi à la commune dudit lieu. Que nous avons estimé valoir la somme de 1200 l.

Vendu.

60° Petit espace de terrain triangulaire, situé audit lieu de la Guillotière, qui fut aussi à la commune dudit lieu, contenant environ 800 pieds de Roy quarrés en superficie. Que nous avons estimé valoir la somme de 100 l.

Vendu.

61° *Terre* située au lieu de Béchevelin, paroisse de la Guillotière, contenant 1 bicherée. Louée à Pierre Chapiron, qui fut de même à la commune de la Guillotière. Que nous avons estimée valoir la somme de 300 l.

62° Petite *terre* située audit lieu de Béchevelin, au milieu de laquelle est une croix de pierre, qui fut aussi à ladite commune de la Guillotière et comprise dans le bail dudit sieur Chapiron, contenant un tiers de bicherée. Que nous avons estimée valoir la somme de 100 l.

63° Une *rente* annuelle et foncière de 18 livres dûes par la demoiselle Perrin à la cy-devant commune de la Guillotière sur son tènement de maison et jardin situé au nord de l'article 54 cy-dessus. Que nous avons estimée valoir la somme de 360 l.

64° *Terrain* situé au lieu de la Tourette en ladite ville de Lyon, en la cy-devant paroisse de la Platière, contenant 7900 pieds de roy en superficie, dans lequel le sieur Panay, ingénieur des ponts et chaussées a fait planter des arbres, du consentement des officiers municipaux de cette ville, ainsi qu'il appert par l'acte de déclaration qu'il leur a faite devant Me Dalier et son confrère, notaires de cette ville, le 19 décembre 1786. Que nous avons estimé valoir la somme de 500 l.

65° et 66° Ces numéros sont omis sur l'original et sur la copie.

67° *Rente* cy-devant noble appelée basse Braye ou *Bellecour*, portant lods et ventes au cinquième denier et milods au dixième denier par mutations collatérales dont le cens annuel et en denrées, calculé au désir de l'article 14 du décret du 3 may 1790, concernant le rachat des droits féodaux, monte à 12 livres 7 sols, qui, multipliées par 25, suivant l'article 21 dudit décret, donnent le capital de 309 livres 3 sols 4 deniers. Et le cens en argent monte à 9 livres 10 sols 10 deniers, qui, multipliés par 20, suivant ledit article 21, produisent le capital de 190 livres 16 sols 8 deniers.

Les immeubles sur lesquels cette rente s'applique ont été par nous estimés valoir la somme de 2550000 livres, sur laquelle somme le rachat des droits casuels de ladite rente doit monter, savoir : celui du droit de lods suivant la 4e distinction de l'article 25 dudit décret, à la somme de 196153 l. 16 s. 11 d. ; et celui des mi-lods dus dans les cas prévus par l'article 28 dudit décret, doit monter à la somme de 106250 l.

68° Autre *rente* cy-devant noble appelée *Ville Neuve Le Plat*, qui se perçoit au midi de la place Bellecour et sur différentes autres maisons de la ville, portant lods et mi-lods comme la cy-dessus ; a pour cens annuel 11. 4 s. 8 d. dont le principal, au denier vingt, est de 24 l. 13 s. 4 d.

Les immeubles sur lesquels elle s'applique ont été par nous estimés valoir la somme de 3185000 l. sur laquelle somme le rachat des droits féodaux casuels doit monter, savoir : celui des droits de lods à la somme de 245000 l. ; celui des droits demi-lods à la somme de 132708 l. 6 s. 8 d.

69° Autre *rente* cy-devant noble appelée la *Fabrique du Pont du Rhône* portant lods et mi-lods comme dessus, qui se perçoit dans ladite ville rue Bourgchanin, et sur les maisons circonvoisines ; de laquelle le cens en argent est de 1 livre 11 sols 5 deniers, dont le capital au denier vingt est de 31 livres 8 sols 4 deniers.

Et celui en gelines est de 15 sols, dont le capital au denier vingt-cinq est de 18 livres 15 sols.

Les immeubles sur lesquels cette rente s'applique ont été par nous estimés valoir la somme de 430000 livres, dont le rachat des droits casuels doit monter, savoir : celui des droits de lods à la somme de 33073 livres 18 sols 6 deniers, et celui des droits de mi-lods à la somme de 17916 livres 13 sols 4 deniers.

70° Autre *rente*, cy-devant noble, appelée les *Fossés de la Lanterne*, portant lods et mi-lods comme dessus, se percevant en orient de la rue Lanterne et ayant pour cens annuel en argent 16 livres et 9 deniers, dont le capital est de 320 livres 15 sols, et en cire blanche 8 livres pesant, qui, à 50 sols la livre, valent 20 livres, dont le capital au denier vingt-cinq est de 500 livres.

Les immeubles sur lesquels cette rente s'affecte ont été par nous estimés valoir la somme de 2100000 livres de laquelle le rachat des droits féodaux casuels doit monter, savoir : celui des droits de lods à la somme de 161538 livres 9 sols 3 deniers et celui des droits de mi lods à la somme de 87500 livres.

71° Autre *rente* noble appelée *Petit Forest*, portant lods et mi-lods comme dessus, se percevant en orient de la place Sainte-Catherine et au nord de la rue de ce nom. Le cens annuel en argent est de 4 sols 6 deniers, dont le capital est de 4 livres 10 sols.

Les immeubles sur lesquels elle s'affecte ont été par nous estimés valoir la somme de 950000 livres dont le rachat des droits féodaux casuels doit monter savoir : celui des droits de lods à 73076 livres 18 sols 6 deniers, celui des droits de mi-lods à la somme de 39583 livres 10 sols 8 deniers.

72° Autre *rente* cy-devant noble et nouvellement eue, appelée *Saint-Clair*, qui se perçoit sur la majeure partie des maisons du quartier de ce nom, qui porte lods et mi-lods comme cy-dessus et de laquelle le cens annuel en argent est de 2 sols 3/4 et 1/8 de denier, dont le capital est, au denier vingt, de 41 livres 1 sol 5 deniers.

Les immeubles affectés à cette rente ont été estimés par nous valoir la somme de 2300000 livres, dont le rachat des droits féodaux casuels doit monter, savoir : celui des droits de lods à 176923 livres 1 sol 6 deniers, et celui des droits de mi-lods à la somme de 95833 livres 6 sols 8 deniers.

73° Autre *rente* cy-devant noble, appelée la *Part-Dieu*, se percevant au nord et orient du faubourg de la Guillotière, portant lods et mi-lods comme dessus. Le cens annuel en argent est de 2 livres 16 sols 7 deniers 1/2, dont le capital est, au denier vingt, de 56 livres 12 sols 6 deniers, et le cens en deniers, chapons et gelines monte, année commune, à 53 livres 6 sols 2 deniers, dont le capital au denier vingt-cinq se porte à 1332 livres 14 sols 2 deniers.

Les immeubles soumis à cette rente ont été par nous estimés valoir la somme de 130000 livres, dont le rachat des droits féodaux casuels doit monter, savoir : celui des droits de lods à la somme de 10000 livres, celui des droits de mi-lods à la somme de 5416 livres 13 sols 4 deniers.

74° Enfin, autre *rente* cy-devant noble, appelée la *Thibaudière ;* se perçoit sur les maisons du faubourg de la Guillotière. Portant lods et mi-lods, comme dessus, dont le cens annuel en argent est de 6 sols 2 deniers, dont le principal, au denier vingt, est de 6 livres 3 sols 4 deniers.

Les immeubles soumis à cette dernière rente ont été par nous estimés valoir la somme de 180000 livres, dont le rachat des droits féodaux et casuels doit monter, savoir : celui des droits de lods à la somme de 13846 livres 3 sols ; celui des droits de mi-lods à la somme de 7500 livres.

Si tous lesdits droits se rachetaient tout de suite et selon leur valeur, ils donneraient un capital de 1405118 livres 11 sols 5 deniers. Mais comme le rachat desdits droits féodaux ne s'opère que lentement, que, d'ailleurs, les échutes des lods ne se présentent plus, sans qu'au préalable on ait offert le rachat, nous croyons devoir chercher la valeur annuelle des droits casuels desdites rentes, en supposant un mi-lod soixantenaire sur la valeur estimée de tous les immeubles soumis auxdites huit rentes féodales.

Or, la valeur desdits immeubles suivant les estimations cy-dessus étant de la somme de 11825000 livres, le mi-lod soixantenaire doit être de 1182500 livres, dont le 60e, pour obtenir une année commune est de 19708 livres 6 sols 8 deniers.

Sur cette somme, distrayant un quart, pour frais de régie, rénovations et procédures, — montant à 4927 livres 1 sol 8 deniers, il reste, pour lesdits casuels une année commune et franche de 14781 livres 5 sols.

Tous les servis annuels montent à 118 livres 5 sols 6 deniers.

La valeur annuelle de ces rentes est donc de 14899 livres 10 sols 6 deniers, dont le capital, au denier trente, monte à la somme de 446985 livres 15 sols.

Tel est notre avis que nous affirmons sincère et véritable à la rédaction, mise au net, opérations préparatoires, duquel nous avons vaqué soixante jours entiers.

Fait et clos ce trente-un décembre mil sept cent quatre-vingt-onze, sur douze feuilles attachées ensemble.

Signé : FREYDIÈRES.

Extrait collationné sur l'original déposé au greffe de la municipalité de Lyon.

Signé : LE CAMUS, secrétaire-greffier.

III. — BIENS DES ÉMIGRÉS

A. — *En avril 1793.*

D'après l'état de la consistance des biens des émigrés, situés dans la municipalité de Lyon, arrêté par les officiers municipaux de Lyon le 30 avril 1793, en exécution de la loi du 1er février 1793 (*Arch. dép.* Q.)

1. Barthélemy-Léonard *Pupil*, ci-devant *de Myons*, ancien lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon, dernier domicile, à Paris :

	Revenu	Valeur
Maison, place de la Fédération,	7597 l.	190000 l.
Autre maison, place de la Fédération,	5000	120000
Autre maison, rue Mercière,	2800	70000
Autre maison, place du Change,	5000	110000
Rente constituée par le citoyen Jussieux, Montluel,	2000	»
Rente par Piégay, rue Pêcherie,	2000	»
Rente par Loyer, quai Saint-Clair,	1400	»
Rente par Granon, pl. de la Fédération,	1000	»
Rente sur la succession Desfours,	1800	»
Rente par Servan, Poleymieux,	1500	30000
Quatre rentes sur la commune de Lyon,	1710	»
Rente sur Hodieu pour prix d'office,	500	10000

On sait qu'il possède encore des biens considérables dans la commune de Myons, district de Vienne, département de l'Isère; d'autres près Saint-Etienne, département de Rhône-et-Loire, et un hôtel à Paris.

2. *Balan Arnas*, ancien conseiller de la sénéchaussée de Lyon; dernier domicile, rue de la Charité :

Une maison rue de la Charité, d'un revenu de 5312 l. et d'une valeur de 150000 l.

Il a des propriétés dans le département de l'Isère et dans le district de Villefranche.

3. Jean-Olympe et Camille *Basset*, frères ; l'un, ancien capitaine au régiment de Brie; l'autre, ancien lieutenant d'artillerie, division de Toulon; dernier domicile, rue Saint-Dominique ;

Rentes viagères dues par la nation, 4000 l.
Droits légitimaires de Jean, 100585 l. 5 s. 11 d. (en capital).
Droits légitimaires de Camille, 104186 l. 12 s. 6 d.
Rente sur la commune de Lyon, 382 l. en revenus, et 7625 l. en capital.

Laurent Basset, leur frère, ancien lieutenant-général en la sénéchaussée de Lyon, débiteur de ces rentes, rapporte pour prouver sa libération, une transaction sous seing privé du 30 janvier 1770, mais écrite par un jurisconsulte décédé depuis plusieurs années, et des quittances aussi sous seing privé de 1779, 1785, 1786 et 1791.

4. Hugues-François-Casimir *Murat*, ci-devant noble, dernier domicile, rue Sala :

	Revenu	Capital
Maison, rue Sala, n° 79,	3800 l.	80000 l.
Maison, petite rue Mercière, 10,	1100	30000
Rente due par la succession Desfours,	4480	12000
Rente sur la citoyenne Taverneau,	700	14000
Rente sur la commune de Lyon,	2700	54000

5. *Vercille*, ... dernier domicile, à Chambéry :

Une maison, rue Gadaigne, n° 91, d'un revenu de 2000 l., d'une valeur de 45000 l.

Il paraît que cette maison a été vendue au citoyen Landine avant la promulgation de la loi du mois d'avril 1792. Le Directoire du département est saisi de la réclamation de cet acquéreur.

6. André *Marrut*, ancien commissaire de police; dernier domicile, rue de Flandre :

Une maison, rue des Farges, n° 22, revenu 700 l., valeur 20000 l., dont sa belle-mère âgée a la jouissance.
Produit de la vente de ses meubles, déduction des frais, 2245 l.
Trois promesses souscrites par Odet Michel, 2200 l.; une autre par Jeanne Marrut, sa sœur, 973 l.
Solde d'appointement dû par la commune de Lyon.

7. *Pingon*, ci-devant comte de Lyon; dernier domicile, près l'évêché :

Son traitement réduit par la dernière loi à 1000 l.
Le produit de la vente de ses meubles, ?

8. Jacques *Leclerc la Verpillière*, ci-devant major de la ville de Lyon; dernier domicile, rue Saint-Joseph :

Produit net de la vente des meubles, 6775 l. 4 s. 9 d.
Rente due par la commune de Lyon, 500 l. de revenu, 10000 l. en capital.
Pension viagère due par la même, 800 l.

9. *Leclerc la Verpillière*, veuve *Catalan*, ci-devant noble; dernier domicile, rue Saint-Joseph :

Produit net de la vente de ses meubles, 7129 l. 18 s.

10. *Terrasse Teissonnet*, ancien officier; dernier domicile, place de la Fédération, maison Posuel.

On ne lui connaît aucun bien; son père et sa mère sont vivants.

11. *Dulieux-Chenecoux*, ci-devant noble; dernier domicile, place de la Fédération :

Maison, place de la Fédération, n° 57, d'un revenu de 5306 l., d'une valeur de 150000 l.

12. *Collabeau-Jullienas*, ci-devant noble ; dernier domicile, place de la Fédération :

	Revenu	Capital
Maison, place de la Fédération, n° 64,	4540 l.	130000 l.
Maison, rue Saint-Dominique, n° 67,	3600	100000
Maison, rues Dubois et Trois-Carreaux,	3200	80000
Produit net de la vente de ses meubles,	»	18873
Rente sur la commune de Lyon,	2430	49000

Il possède des biens considérables dans le district de Villefranche; la vente du mobilier et du vin qu'il y avait a produit plus de 90000 l.

13. Les mariés *Penhoët*, ci-devant nobles; dernier domicile, rue Boissac :

Maison, rue Boissac, n° 66, d'un revenu de 4600 l. et d'une valeur de 120000 l.

Ils possèdent les domaines de la Sarra et de Long-Chêne dans la paroisse de Saint-Genis Laval, district de la campagne de Lyon.

14. *Montherot-Bélignoux*, ci-devant conseiller au Parlement de Bourgogne; dernier domicile, rue Saint-Joseph :

Maison, rues Bât d'Argent et Mulet, d'un revenu de 1500 l., d'une valeur de 35000 l.

Il a des propriétés dans la ci-devant Bourgogne.

15. Laurent *Pianelli la Valette*, ci-devant noble ; dernier domicile, à Paris :

	Revenu	Capital
Maison, rue du Plat, n° 13,	4500 l.	120000 l.
Maison, rue des Bouchers,	850	25000
Maison, grande rue Mercière,	3000	70000
Créance sur la succession Desfours,	»	140498 l. 1 s.
Créance sur la succession Desfours,	»	14267 l. 11 s.
Créance sur Murard Saint-Romain,	1200	30000
Créance sur la commune de Lyon,	1105	22100
Créance sur la veuve Thibaudier,	?	?
Créance sur la nation, représentant le ci-devant clergé de Lyon,	?	?
Créance sur la veuve Boesse,	?	?
Créance sur Molin,	?	?
Créance sur Revol,	?	?
Créance sur Fulchiron,	600	12000
Créance sur Gayot-Labussière,	?	?
Créance sur la nation, représentant le chapitre d'Ainay,	?	?
Créance sur Chazière, Lion et consorts,	?	?

La première créance sur la succession Desfours aurait été acquittée le 6 novembre 1792.

16. *La Poype*, ci-devant marquis; dernier domicile, place de la Fédération :

Produit net de la vente de ses meubles, 1535 l.

Il possède des immeubles considérables dans les ci-devant provinces du Dauphiné, Bresse, Bugey, Franche-Comté et Bourgogne.

17. Veuve *Giraud-Varenne*; dernier domicile, rue Saint-Dominique :

	Revenu	Capital
Maison, rue Neuve,	3200 l.	70000 l.
Maison, rue Longue,	2200	30000
Rente due par Nolhac, son frère,	500	10000
Rente viagère par le même,	180	?
Produit net de la vente de ses effets,	»	6816

18. Victor *Murat*, ancien militaire; dernier domicile, à Romans :

Maison, petite rue Mercière, d'un revenu de 1080 l., d'une valeur de 30000 l.

Le nom est barré dans l'état.

19. Louis-Gabriel *De Roche-Longchamp*, ancien militaire :

Maison, quai Saint-Clair, d'un revenu de 7740 l., d'une valeur de 200000 l.

Donnée à l'épouse de Longchamp par le citoyen Roux, son père, qui s'est réservé la libre disposition de 64000 l. Ainsi, d'une part, le capital est réduit à 136000 l., de l'autre, il s'agit de savoir si la femme Longchamp a émigré, puisque la maison lui appartient.

20. *Coste*, arpenteur; dernier domicile, rue de la Loge-du-Change :

Maison à la Croix-Rousse, d'un revenu de 800 l. et d'une valeur de 20000 l.

Produit net de la vente de ses effets, 114 l. 16 s.

21. André-Louis *Virieux-Beaurroir*, ancien militaire; dernier domicile, à Grenoble :

Maison rue Mercière et quai Villeroy, d'un revenu de 2400 l., d'une valeur de 50000 l.

Le nom est barré dans l'état.

22. Louis *Montezan*, ci-devant ambassadeur ; dernier domicile, à Trévoux :

	Revenu	Capital
Maison, rue Buisson,	8000 l.	200000 l.
Maison, rue Gentil,	3000	80000
Créance sur De Pure,		500

23. *Dagout*, ci-devant marquis; dernier domicile, place de la Fédération :

Créance sur la succession Desfours, 31571 l.

Il paraît qu'elle a été acquittée le 10 novembre 1792.

Le nom est barré dans l'état.

24. *Genetine* (François-Régis), ci-devant noble ; dernier domicile, à Lyon :

Une rente de 6000 l.

Débiteur inconnu ; peut-être Barroud, ancien notaire, son beau-père. Il possède des biens en Forez.

25. Vincent *Panette*, ci-devant noble ; dernier domicile, place de la Fédération :

	Revenu	Capital
Créance sur la commune de Lyon,	1190 l.	23800 l.
Créance sur Richard Colombier,	120	3000

26. *Venterolle*..... :

	Revenu	Capital
Maison, rue Sala,	1950 l.	40000 l.
Portion de maison, rue de l'Enfant-qui-pisse,	1400	30000

27. Philippe-Nicolas *Peysson-Bacot*, ci-devant noble ; dernier domicile à Paris :

	Revenu	Capital
Maison, rue du Garet et quai de Retz,	20000 l.	450000 l.
Rente sur la commune de Lyon,	312	6250

28. Frères *Rey* ; dernier domicile, à Lyon :

Maison, rue Pêcherie, d'un revenu de 1800 l., d'une valeur de 40000 l.

Le nom est barré sur l'état.

29. *Monspey*, ci-devant marquis ; dernier domicile, à Lyon :

Maison, rue du Plâtre, d'un revenu de 6000 l., d'une valeur de 140000 l.

Possède des biens considérables dans le district de Villefranche.

30. *Gene-Poisieux*, ci-devant noble ; dernier domicile, place de la Fédération :

	Revenu	Capital
Maison, rue Mulet, n° 32,	6000 l.	130000 l.
Maison, rue Bât-d'Argent, n°s 28 et 29,	11000	300000

On croit qu'il est encore propriétaire de biens considérables dans la paroisse de Jannérias, district de Vienne.

31. *Guillin* puîné, ancien officier ; dernier domicile, place Saint-Jean :

On ne lui connaît aucuns biens ; ses père et mère sont vivants.

32. *La Chapelle*, ci-devant chanoine de Saint-Just et grand vicaire ; dernier domicile, rue du Plat :

Son traitement réglé par la dernière loi à 1000 l.

33. Humbert *Rey*, ancien aumônier des religieuses de Saint-Pierre ; dernier domicile, à Lyon :

3 contrats de rentes viagères sur la commune de Lyon, 400 l.
Contrat de rentes sur la nation, au capital de 5000 l.
Autre sur l'hôtel de ville de Paris, au capital de 1500 l.
Portion de tontine au viager de 400 l.
Promesses de Anne Benoît aînée, 200 l. ; de Louis Bret, 24 l. ; de Longin, 120 l. ; de Louis Chassey, 420 l.
Reconnaissance des ci-devant religieuses de la Visitation à Belley, sans énonciation des sommes par elles dues, 22550 l.
Promesses de Chasseing, ? ; de Charmeton frères, 25830 l. ; de Dalex, Régny et Cie, 27265 ; de Brunet frères et fils

6150 l.; de Delmenai, père et fils, 3075 l.; de Niel. 448 l.; du même, 432 l.; du même, 416 l.
En espèces d'argent, 372 l. 16 s.

Tous les titres de ces créances ont été mis sous scellés par les commissaires de la municipalité. L'inventaire des meubles établit qu'il s'est trouvé chez l'abbé Rey des titres, ornements et autres objets enlevés des ci-devant monastères de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-de-Bellecour ; qu'il s'y est trouvé des vases sacrés ; qu'il s'y est trouvé encore plusieurs ouvrages anticiviques et notamment une correspondance très condamnable entre l'abbé Rey et plusieurs émigrés.

34. Citoyenne *Fulisier*, ci-devant noble; dernier domicile, place de la Fédération :

Maison au plan de Vaise.

35. *Bennecent* fils aîné, ancien officier ; dernier domicile, rue Tramassac :

On ne lui connaît aucuns biens à Lyon ; il en a dans la paroisse de Vaugneray, district de la campagne de Lyon.

36. *Hubert Saint-Didier*, ancien noble; dernier domicile, à Lyon :

Rente viagère sur la commune de Lyon, 450 l.

On ne connaît pas les autres biens,

37. *Renaud Parcieux*, ci-devant noble; dernier domicile, place de la Fédération :

	Revenu	Capital
Maison, rue de l'Arsenal,	1780 l.	40000 l.
Hangar et jardin, rue de la Charité,	1878	50000
Maison, rue du Bœuf, n° 72,	1600	36000
Portion de maison, descente du pont de Pierre,	5200	130000
4 rentes sur la commune de Lyon,	1710	34208
Une autre pour prix de reculement d'une maison,	330	

Possède des biens considérables dans le district de Trévoux.

Le nom est barré sur l'état.

38. Veuve *Renaud Parcieux*, ci-devant noble; dernier domicile, rue du Peyrat :

	Revenu	Capital
Maison, rue du Peyrat,	4710 l.	115000 l.
Maison, place du Change, n° 65,	1160	28000
Maison, rue Saint-Georges, n° 183,	1000	20000
Maison, rue Saint-Jean, n° 45,	1150	26000
Maison, montée Saint-Barthélemy,	72	1500
Maison, rue Juiverie, n° 66,	2450	50000
Maison, rue Neuve, n° 68,	1650	40000
Maison, rue Grenette, n° 39,	3675	90000
Maison, rue Grenette, n° 34,	4275	100000

Le nom est barré sur l'état.

39. *La Roquette*, ancien conseiller en la cour des monnaies de Lyon ; dernier domicile, place de la Fédération :

	Revenu	Capital
Maison, place Fédération, n° 131,	6372 l.	200000 l.
Maison, petite rue Mercière, n° 9,	3600	90000
Rente sur la commune de Lyon,	1000	20000

A des biens dans la paroisse de Limonest, district de la campagne de Lyon.

Le nom est barré sur l'état.

40. *Palerne-Chintré*, ancien trésorier de France; dernier domicile, place de la Fédération :

	Revenu	Capital
Maison, rue Mercière, n° 14,	3550 l.	90000 l.
Portion de maison, rue Trois-Carreaux, n° 136,	4300	120000
Maison, même rue, n° 135,	1900	45000

Possède des biens considérables dans le district de Villefranche.

Le nom est barré sur l'état.

41. *Mogniat* dit *l'Écluse*, ci-devant noble, ses deux fils anciens officiers; dernier domicile, rue des Marronniers :

	Revenu	Capital
Maison, rue des Marronniers, n° 209,	6093 l.	150000 l.
Maison, rue Saint-Dominique, n° 65,	5600	130000
Maison, rue de la Gerbe, n° 115,	3300	90000

Ont des propriétés dans les paroisses de Liergues et Pouilly, district de Villefranche.

42. *Rivérieulx-Chambost* fils, ci-devant noble; dernier domicile, à Lyon :

Maison, place Saint-Pierre, n° 78, d'un revenu de 7600 l. d'une valeur de 200000 l.

A des biens dans le district de la campagne de Lyon.

43. *Granon*, ci-devant noble; dernier domicile, place de la Fédération :

On ne lui connaît aucuns biens.

Le nom est barré sur l'état.

44. *Guillin-Pougelon*, ancien avocat; dernier domicile, place Saint-Jean :

	Revenu	Capital
Maison, rues Arbalète et Lainerie,	9800 l.	200000 l.
Maison et enclos aux Broteaux,	1844	40000

Possède des biens dans le district de Villefranche.

Le nom est barré sur l'état.

45. *Guillin-Avenas*, ancien avocat; dernier domicile, place Saint-Jean :

On ne lui connaît aucuns biens à Lyon; en possède dans la paroisse d'Avenas, district de Villefranche.

Le nom est barré sur l'état.

46. Léonard *Roux*; dernier domicile, quai Saint-Clair.

	Revenu	Capital
Maison, quai Saint-Clair, n° 128,	9500 l.	250000 l.
Maison, rue Puits-Gaillot, n° 27,	13200	330000

Le nom est barré sur l'état.

47. *Depinay l'Haye*, ancien noble; dernier domicile, à Lyon :

	Revenu	Capital
Maison, place Leviste, n° 68,	4400 l.	100000 l.
Maison, rue de la Barre, n° 120,	2400	60000
Maison, rue Thomassin, n° 62,	3300	90000

Possède des propriétés considérables dans le district de Villefranche.

Le nom est barré sur l'état.

48. *Larroque*, ancien noble ; dernier domicile, rue de l'Arsenal.

49. *Muguet-Mougant*, ancien commerçant à Lyon.

Possède une maison et fonds à Collonges, district de la campagne de Lyon.

Le nom est barré sur l'état.

50. *Posuel-Vernaux*, ci-devant noble; dernier domicile, place de la Fédération :

	Revenu	Capital
Maison, place Fédération, n° 129,	5800 l.	150000 l.
Rente sur la commune de Lyon,	400	8000

Le nom est barré sur l'état.

51. *Lemeaux*, prêtre ; dernier domicile, rue Sainte-Hélène :

Un mobilier inventorié par les commissaires de la municipalité le 24 septembre 1792 ; il doit avoir un traitement.

Parmi les effets se trouvent des ornements d'église ; lors de l'inventaire, sa domestique a déclaré qu'il avait émigré.

52. André *Fournel*, ecclésiastique à Lyon :

Des effets inventoriés.

Le nom est barré sur l'état.

53. *Ferrière*, ancien aumônier des Ursulines, rue Vieille-Monnaie :

Des effets inventoriés.

Parmi les effets sont beaucoup d'objets propres au culte.

54. Citoyennes *Maclas* et *Beausemblant*, ci-devant nobles ; dernier domicile, rue Bourgchanin :

Deux malles contenant beaucoup d'argenterie.
Meubles inventoriés.

Les noms sont barrés sur l'état.

55. *Sartiges*, ci-devant comte de Lyon ; dernier domicile, place Saint-Jean :

Effets et une malle contenant 6828 l. en écus de 6 livres,

56. *Marquès*, prêtre à Lyon :

Malle et effets.

Le nom est barré sur l'état.

57. *La Chance*, ancien noble; dernier domicile, quai de Marseille :

Caisse remplie de beau linge.

Le nom est barré sur l'état.

58. *Montazet*, ancien vicaire général à Lyon :

Traitement réduit par la dernière loi à 1000 l.
4 caisses de livres.

Le nom est barré sur l'état.

59. *De Retz*, ancien noble et chevalier de Saint-Louis ; dernier domicile, Lyon :

Voiture, malles et effets inventoriés.

On croit qu'il avait une pension militaire.

Le nom est barré sur l'état.

60. *Castillon*, ancien grand vicaire; dernier domicile, rue Tramassac :
Son traitement, 1000 l.
Malle contenant argent, argenterie, vases sacrés.
Les religieuses du Verbe-Incarné avaient déposé leurs titres entre ses mains.

61. *Begule*, prêtre; dernier domicile, rue Saint-Jean :
Son traitement, 1000 l. et des effets.
Le nom est barré sur l'état.

62. *Vital-Debrosse*; dernier domicile, place de la Fédération.

63. *Dareste* frères; dernier domicile, place de la Fédération.

64. *Henry* frères.

65. *Dulieux-Chenevoux*.
Le nom est barré sur l'état.

66. *Loras* frères; dernier domicile, place de la Fédération.

67. *Lassalle*, ancien comte de Saint-Jean :
Traitement réduit par la loi à 1000 l.

68. *Decienne*, ancien évêque suffragant et chanoine; dernier domicile, rue Misère :
Traitement réduit par la loi à 1000 l.

69. *Loys* fils; dernier domicile, aux Broteaux.

70. *Sturlat* fils; dernier domicile, rue de la Convention.

71. *Castellas*, ancien chanoine de Saint-Just; dernier domicile, rue des Farges :
Traitement réduit par la loi à 1000 l.; effets et meubles.

72. *Monchenu*.

73. Alexandre *Chollier*, ancien noble; dernier domicile, place de la Fédération.

74. *Deschamps*, ancien chanoine de Saint-Just; dernier domicile, rue des Farges :
Traitement réduit à 1000 l.

75. *Cluny-Thenessey*, ancien comte de Lyon :
Traitement réduit à 1000 l.

76. *Ratton*, prêtre.
On ignore s'il a un traitement.

77. *Poix*, ancien comte de Lyon :
Traitement réduit à 1000 l.

78. *Saint-Georges*, ancien comte de Lyon :
Traitement réduit à 1000 l.

79. Les trois frères *Caffe*, un, ancien officier, et les deux autres, anciens chanoines ; dernier domicile, place et vis-à-vis l'église Saint-Paul.

Maison rue Longue et place de l'Herberie, n° 122, d'un revenu de 3657 l. et d'une valeur de 95000 l. Traitement des deux prêtres, 2000 l.

Ils possèdent un domaine dans la paroisse de Bœuf, près Condrieu. On croit que l'ancien officier a une pension militaire ; que leurs meubles et effets sont toujours dans leur domicile.

80. *Bourrelier-Commelle*, ancien chanoine de Saint-Just ; dernier domicile, place des Minimes :

Traitement réduit à 1000 l.

81. *Moreau*, ci-devant officier au régiment d'Enghien.

82. Père et fils *Allier d'Hauteroche*, ci-devant nobles ; dernier domicile, place de la Comédie.

83. *Gayot*, ci-devant colonel du 15e régiment ; dernier domicile, rue de la Charité.

84. Les trois frères *Chaponnay*, ci-devant nobles ; dernier domicile, rue de la Charité.

85. *Giraud Saint-Oyen*, ci-devant officier dans la vieille marine ; dernier domicile, place de la Fédération.

86. *Posuel-Varenne.*

87. *Crouzet-Reyssac* :

Produit net de la vente des effets, 1041 l. 6 s.
Argent en espèces, 202 l.

88. *Vallernoz de Faye*, ci-devant noble :

Une rente sur le cit. Vauvilliers, 2000 l. ; d'un capital de 40000 l.

B. — *En thermidor II.*

D'après l'état des biens immeubles nationaux provenant des émigrés, situés dans l'arrondissement des cantons de l'Égalité sans-culotte et Chalier, et d'autres à Commune-affranchie, dressé par les receveurs des Domaines nationaux, les 25, 26 thermidor et 4 fructidor II. (*Arch. dép.* Q.)

1. *Pupil* dit *Myons* ; maison, place de l'Egalité, n° 55 ; revenu de 5000 l, : occupée actuellement par des sans-culottes de Bourgneuf.
2. *Balan d'Arnas* ; maison, rue de la Charité, n° 149.
3. *Casimir* dit *Murat* ; maison rue Sala, n° 79 ; un corps de bâtiment a été incendié ; l'autre est en partie vide.
4. *Dulieu* ; maison, place de l'Egalité, n° 57 ; revenu 5300 l. ; actuellement occupée par les sans-culottes.
5. *Colabeau* dit *Julienas* ; maison, rue du Peyrat, n° 64 ; revenu, 4240 l.
6. *Lemence* ; maison, rue Chalier, revenu, 3600 l.
7. *Penhoët* ; maison, rue Boissac, n° 66 ; revenu, 4600 l.
8. *La Valette* ; maison, rue du Plat, n° 13 ; revenu 4500 l.

9. *Guillet* ; maison, rue Sala, n° 167 ;
Prétend n'être pas émigré, mais domicilié à Cadix depuis 1767.
10. *Loras* ; maison, place de l'Egalité, n° 124 ; revenu, 4000 l.
11. *Victor Demurat* ; maison, rue Mercière, n° 10 ; revenu, 1080 l.
12. *Pupil Demions* ; maison, rue Mercière, n° 2 ; revenu, 2800 l.
13. *Dole*, de Grenoble ; maison, quai de Saône ; revenu, 2400 l.
14. *Cachet-Montezan* ; maison, rue Buisson, n° 9 ; revenu, 12032 l.
15. *Colabeau* dit *Julienas* ; maison, rue Trois-Carreaux ; revenu, 3200 l.
16. *Lemence* ; maison, rue des Grenouilles, n° 70 ; revenu, 5642 l.
17. *La Valette* ; maison, grande rue Mercière, n° 48 ; revenu, 3000 l.
18. *Veuve Giraud-Devarenne* ; maison ; revenu, 3200 l.
19. *Decenterolles* ; maison, rue de la Palme, n° 62.
20. *Lemence* ; maison, rue de la Palme, n° 63 ; revenu (y compris la précédente), 1950 l.
21. *Monterot-Bèligneux* ; hôtel du Cheval-Anglais, rue Bât d'Argent ; revenu, 1500 l.
22. *Peisson-Bacot* ; maison, rue du Garet ; revenu, 20000 l.
23. *Mascrany-la-Valette* ; maison, rue des Bouchers, n° 43 ; revenu, 850 l.
24. *Frères Caffe* ; maison, rue Longue, n° 122 ; revenu, 3500 l.
25. *Monspey* ; maison, place du Plâtre, n° 5 ; revenu, 5250 l.
26. *Longchamp* ; maison, quai Saint-Clair, n° 121 ; revenu, 7750 l.
27. *Coste* ; maison, à Commune-Chalier ; revenu, 550 l.

(Les immeubles désignés du n° 18 au n° 27 sont en partie détruits par les bombes et inhabités.)

28. *Pupil Myons* ; maison, n° 8, quartier du Change ; revenu 5000 l. (Condamnée à la démolition.)
29. *Veuve Soucigny* ; maison, n° 137, montée des Epies ; revenu, 176 l. (Occupée par des locataires indigents.)
30. *Veuve Soucigny* ; maison, n° 118, rue Saint-Georges, revenu, 538 l. (La majeure partie des locataires sont indigents.)
31. *Rostaing* ; maison et jardin, au Chemin-Neuf, n° 36 ; revenu, 3400 l. (Occupée par des ouvriers indigents.)
32. *Veuve Fulisier* ; maison et dépendances, dite la Claire, à Vaise ; estimée en capital à 177150 l.

IV. — Biens des condamnés

Pas d'inventaire. Les biens des condamnés habitant Lyon ont été confisqués et mis en vente après le siège. (Voir le N.-B. relatif aux ventes de meubles, p. 515.)

La Croix-Rousse.

Commune-Chalier. — 5967 h. (1793).

I. Biens ecclésiastiques

D'après l'état des biens nationaux dressé par la municipalité le 5 mai 1790. (*Arch. mun.* N5.)

Nous, Maire et Officiers municipaux du Bourg-de-Cuire-la-Croix-Rousse, ensuite de notre délibération de ce jour, des conclusions de M. le Procureur-syndic, après avoir vu, reconnu et examiné l'état des déclarations

des biens ecclésiastiques qui nous a été présenté par les sieurs Bonamour et Léger, officiers municipaux, chargés de cette opération à la forme de notre délibération du 25 février dernier, nous avons reconnu ledit état sincère, contenant 198 bicherées 1/2, évaluées par nous, y compris les immeubles, suivant les diverses déclarations contenues audit état, à la somme de 248000 l., lequel nous avons arrêté et paraphé pour être le double d'icelui envoyé au Bureau intermédiaire, le 5 mai 1790.

1° Domaine appartenant à l'*Institut de l'Oratoire de Lyon* : bâtiments, chapelle et 10 bicherées de terres; affermé 500 l.; valeur 12000 l.
2° Fief de Montessuy, appartenant à l'*Hôpital général de Lyon* : bâtiments et 35 bicherées de terres; valeur 24000 l.
3° Domaine appartenant à la *Charité de Lyon* : maison et 6 bicherées 1/2 de terres; affermé 300 l.; valeur 5000 l.
4° Domaine de la Carette, au *séminaire Saint-Irénée de Lyon* : bâtiments et 31 bicherées de terres; valeur 15000 l.
5° Domaine appartenant aux *Grands Carmes de Lyon* : bâtiments et 8 bicherées de terres; affermé 650 l.; valeur 10000 l.
6° Domaine de l'Enfance, appartenant au *séminaire Saint-Charles de Lyon* : bâtiments pour les folles, pour l'école des jeunes demoiselles, et l'école des pauvres, et 22 bicherées 1/2, une chapelle; valeur 8000 l.
7° Domaine appartenant aux *Missionnaires de Saint-Joseph de Lyon* : bâtiments et 48 bicherées de terres; affermé 1000 l.; valeur 32000 l.
8° Domaine Saint-Julien, appartenant au *Collège de la Trinité de Lyon* : bâtiments, chapelle et 20 bicherées de terres, valeur 32000 l.
(Le bureau du collège a donné la jouissance de ce domaine aux Pères de l'Oratoire pour 500 l., à compte de leurs honoraires.)
9° Prébende des jardiniers (titulaire, M. Nicolas Navarre, sacristain-curé de l'église collégiale de Saint-Nizier) : maison des fermiers et 10 bicherées de terres; affermé 504 l.; valeur 8000 l.
10° Domaine appartenant aux *Augustins réformés de la Croix-Rousse* : bâtiments, église et 11 bicherées 1/4 de terres, valeur 30000 l.

Rentes annuelles dues au clergé de Lyon :

1° Au Chapitre de Saint-Jean :

Servis argent fort 1 l. 2 s. 3 d. 2/3 d'obole, réduits à 1 l. 16 s. 10 d.
Lods et mi-lods, année commune, 600 l.
Pensions dues : par Changrin, 15 l.; Rubi, 8 l.; Vivien, 50 l.; Voyant, 15 l.; Roulier, 14 l. 4 d.; en tout 102 l. 4 d.
Dû par Mme Constant de la Roche, 2 ânées de vin de service à 8 l. l'ânée, 16 l.
2° A l'abbé d'Ainay : dîme affermée, 1000 l.
3° Au Chapitre de Saint-Paul : servis annuels, 42 l. 19 s.
Dîme, 240 l. 18 s.
Pensions dues par : Nesme, Biorne et Lavaire, 60 l.
Pensions dues par Colaud, 15 l.
4° Au Prieuré de la Platière : servis annuels, 6 l. 11 s. 9 d. 1/8
Par les R. P. Augustins réformés, pour l'homme vivant ou mourant. 11. 10 s.
Au sacristain de la Platière : dîme affermée, 150 l.
Rente foncière par Benoît Cadis pour 2 bicherées 1/2 de terre, 40 l.

Total général des rentes : 2276 l. 15 s. 11 d. 1/8.

Soumissions de la municipalité de la Croix-Rousse. Sur le total de 248000 l. en capital représentant les biens nationaux de la Croix-Rousse, la

municipalité se porta soumissionnaire pour une somme de 200000 l., représentant un revenu de 2289 l. (délibération du Directoire du district, 3 sept. 1790). Mais il en fallut distraire les biens de l'Oratoire, de l'Hôpital, de la Charité, du Séminaire Saint-Charles et des missionnaires de Saint-Joseph, dont la vente était ajournée, de sorte que la soumission fut réduite à 90000 l. Elle fut autorisée par décret de l'Assemblée nationale du 15 déc. 1790. L'état estimatif des biens soumissionnés est aux *Archives nationales* Q² 141.

II. — Biens des Émigrés

Pas d'inventaire spécial. Celui des receveurs des Domaines nationaux (25 et 26 thermidor, 4 fructidor II), donné à la page 98, mentionne des biens d'émigrés à la Croix-Rousse.

III. — Biens des Condamnés

D'après l'état de la consistance des biens des condamnés à mort et déportés à perpétuité par jugement, des mis hors la loi, etc., dressé par la municipalité de Commune-Chalier, le 7 frimaire III.

Tableau établi sur un modèle imprimé, uniforme pour toutes les communes (*Arch. dép.* Q.).

Antoine *Moynier*, négt de Lyon; deux maisons et terrain, estimés 77000 l.
Pierre *Rivière*, cultivateur à la Croix-Rousse; maison, terrain, est. 40000 l.
Jacques *Puy*, épicier à la Croix-Rousse; trois maisons, terrain, est. 48000 l.
Louis *Chavet*, jardinier à Lyon; maison et terrain, est. 50000 l.
Dominique *Vouty*, rentier à Lyon; trois maisons et terrain, est. 490000 l.
Jean *Courajot*, négociant à Lyon; deux maisons et terrain, est. 155000 l.
Antoine-Noël *Teste*, négociant à Lyon; maison et jardin, est. 36000 l.
Jean-Guillaume *Savaron*, rentier à Lyon; maison et terrain, est. 57000 l.
Pierre *Saunier*, négociant à la Croix-Rousse; une maison, est. 36000 l.
Louis *Giraud*, épicier à la Croix-Rousse; deux maisons, est. 28250 l.
Charles *Guinat*, ouvrier en soie, à la Croix-Rousse; maison, est. 24700 l.
François *Nocet*, marchand ferratier, à Lyon; maison, est. 26000 l.
Claude-Antoine *Chereau*, instituteur à la Croix-Rousse; deux maisons et un terrain, estimés 32000 l.
Christophe *Bechetel*, brasseur à Lyon; maison et terrain, est. 13000 l.
Jacques *Chanel*, passementier à Lyon; maison, estimée 22400 l.
Pierre *Puy*, épicier à la Croix-Rousse; maison, estimée 52000 l.
Pierre *Bardet*, serrurier à la Croix-Rousse; trois maisons et terrain, estimés 66000 l.

Total des estimations, 1253350 l.

Les estimations ont été calculées à raison de 2 3/4 à 3 % sur le produit de la rente; pour le terrain, à raison de 2 1/2 à 2 3/4. Les mobiliers n'ont pas fait l'objet d'un inventaire.

Vaise.

1350 h. (1790); 1888 h. (1793).

I. — Biens ecclésiastiques

Pas d'inventaire. Mais l'état des soumissions de la municipalité au 20 novembre 1790 (*Arch. nat.* Q² 141) peut en tenir lieu; il comprend, semble-t-il, la totalité des biens-fonds d'origine ecclésiastique; ce qui manque, ce sont les rentes nobles, foncières, etc.

Maison et terrains appelés Fonderie Royale, ci-devant possédés par *Sa Majesté*, du produit annuel de 330 l.; estimés par procès-verbal du 22 septembre 1790, à la somme de 14000 l.

Château de Vaise, n° 102, ci-devant possédé par l'*abbé d'Ainay*, situé en la paroisse de Vaise, consistant en bâtiments et espace de terrain loué 287 l.; estimé par le procès-verbal du 22 septembre à la somme de 3000 l.

Domaine dit la Pépinière, situé à Vaise, territoire de Gorge-de-Loup, ci-devant possédé par le *Monastère de Sainte-Elisabeth des Deux Amans*, consistant en deux bâtiments, jardin, clos et pépinière, le tout clos de murs, loué 2000 l.; estimé par le procès-verbal, en date du 24 septembre à 35200 l.

Domaine, dit le Faisan, derrière la paroisse de Saint-Just, territoire de Bellecour et Gorge-de-Loup, possédé par le *même monastère*, consistant en bâtiments de maître et de cultivateur, jardin, verger, terres, prés et vignes, en tout 224 bicherées, estimé par le procès-verbal du 24 septembre 1790 à la somme de 53504 l.

Total, 105704 l.

II. — Biens des émigrés

Pas d'inventaire. L'inventaire des receveurs (voir p. 98), mentionne quelques biens de la commune de Vaise.

III. — Biens des condamnés

D'après l'état de la consistance des biens des condamnés à mort et déportés à perpétuité par jugement, des mis hors la loi, etc., dressé par la municipalité de Vaise, le 6 nivôse III. (*Arch. dép.* Q.)

François-Toussaint *Vaudremont*, affaneur; maison à Vaise et mobilier, estimés 10100 l.

Pierre *Sautel*, aubergiste; maison estimée 20000 l.; le mobilier est déjà vendu.

Jean *Fayolle*, rentier; deux maisons, jardin, mobilier, est. 23000 l.

François *Degage-Ricerieux*, rentier, au château de la Duchère; le château et terres (le mobilier a été dévasté après le siège), est. 300000 l.

Nicolas *Lenel d'Ivoiry*, chirurgien à Vaise; mobilier 800 l.

Hugues *Jogand*, marchand de blé; maison, écurie, jardin, est. 1500 l.
Mobilier, 4000 l.

Jacques *Benoit*, boulanger; un petit mobilier, estimé 500 l.

Jacotin *Seriziat*, aubergiste; mobilier, estimé 4000 l.

La Guillotière.

5225 h. (1790); 6000 h. (1793).

I. — Biens ecclésiastiques

Pas d'inventaire. L'état des soumissions faites par la municipalité le 30 août 1790 (*Arch. nat.* Q² 141) y supplée partiellement.

	Loué	Estimé
Domaine de 74 bicherées, au *clergé de Lyon*,	1200 l.	20174 l.
Pré de 17 bicherées, à la *prébende des Bannes*,	312	6116
Pré Saint-Paul de 23 bicherées, au *chapitre Saint-Paul*,	350	6820
Domaine de 72 bicherées 4/6, au *sacristain de la Platière*,	200	3872

Domaine de 9 bicherées, aux *Picpus*,	225 l.	4950 l.
Clos et bâtiment de 2 bicherées, *aux mêmes*,	276	5984
Jardin potager de 1/4 de bicherée, *aux mêmes*,	28	616
Jardin de 1/3 bicherée, *aux mêmes*,	10	220
Vigne de 10 bicherées, *aux mêmes*,	180	3960
Tènement de 1 bicherée 1/4, *aux mêmes*,	700	11880
Château de la Motte de 118 bicherées, aux *religieuses de Sainte-Elisabeth des Deux Amans*,	1100	19778
Domaine Paradis de 57 bicherées, *aux mêmes*,	880	19360
Pré de la Terratière de 11 bicherées, *aux mêmes*,	150	2629
Pré Grolier de 28 bicherées, *aux mêmes*,	450	7832
Domaine des Livretières, de 40 bicherées, *aux mêmes*,	450	8932
Terre de 168 bicherées, *aux mêmes*,	2541	47432
Terre de Latoche de 12 bicherées, *aux mêmes*,	72	1212
Terre de 34 bicherées, *aux mêmes*,	320	5566
Terre des Cures de 29 bicherées, *aux mêmes*,	351	6182
Domaine, dit des Moines, de 19 bicherées, aux *religieuses de l'Abbaye Saint-Pierre*,	1200	24196
Espace de terrain et bâtiments, *aux Picpus*,	?	20000
Totaux,	10995 l.	227711 l.

II. — Biens des émigrés et des condamnés

Pas d'inventaire.

Voir dans l'inventaire des biens de la Ville de Lyon, p. 85, les nos 54 à 64 qui mentionnent des fonds appartenant à la commune de la Guillotière. Ils sont rangés parmi les biens de la ville de Lyon, parce que la Guillotière fait légalement partie de Lyon depuis le décret d'annexion du 6 février 1790. Mais le décret ne fut jamais exécuté et la Guillotière fut séparée officiellement de Lyon par un arrêté des représentants du peuple, en 1793.

APPENDICE AUX INVENTAIRES DES BIENS DU DISTRICT DE LYON

I. — *Les Biens invendus.*

A. — *Au 1er mars 1792.*

D'après l'état dressé par le Directoire du district de Lyon le 30 mars 1792. (*Arch. dép.* Q.)

Bâtiments et terrains, rue Confort et place des Jacobins; aux *Jacobins*, estimés	216000 l.
Maison, n° 150, place Saint Pierre; à l'*abbaye de Saint-Pierre*, est.	40000 l.
Maison, n° 10, place du Plâtre; à la *même*, est.	10000 l.
Bâtiment de la Fonderie des canons, en Vaise; au *domaine de la Couronne*, est.	14000 l.
Maison, n° 113, rue Poterie; au *chapitre Saint-Paul*, est.	14000 l.
Maison, n° 129, rue Poterie; au *même*, est.	9000 l.

Maison, n° 104, place de la Trinité ; aux *Trinitaires*, est. 345 l.
Fonds et maison, à Saint-Just ; à la *prébende des Grossets*, est. 7893 l.
Maison et jardin, à Saint-Just ; à la *même*, est. 8200 l.
Maison, n° 34, à Saint-Just ; à la *prébende Saint-Sébastien*, est. 2000 l.
Emplacement, n° 32, r. Saint-Marcel ; *religieuses de la Déserte*, est. 13000 l.
Deux maisons, n° 83, quai Saint-Benoît ; aux *religieuses de Saint-Benoît*, estimées 35000 l.
Maison claustrale, montée de Fourvières ; aux *religieuses des Anticailles*, estimée 50150 l.
Maison claustrale, montée de la Grand'Côte ; aux *Bernardines*, est. 67700 l.
Maison et jardin, montée du séminaire Saint-Irénée ; audit *séminaire*, estimés 164000 l.
Bâtiments claustraux, rue des Cordeliers ; aux *Cordeliers*, est. 320000 l.
Bâtiments claustraux, montée de Fourvières ; aux *Récollets*, est. 64622 l.
Bâtiments claustraux, place des Jacobins ; aux *Jacobins*, est. 179960 l.
Bâtiments claustraux, montée de la Grand'Côte ; aux *Capucins du Petit-Forêt*, est. 155000 l.
Bâtiments claustraux, rue des Augustins ; aux *Augustins*, est. 110000 l.
Trois maisons, rue des Deux-Angles ; au *séminaire Saint-Irénée*, estimées 26426 l.
Chapelle, place Saint-Clair ; à l'*abbaye Saint-Pierre*, est. 3000 l.
Maison claustrale, Grande-Côte des Carmélites ; aux *Bleues-Célestes*, estimée 44300 l.
Maison claustrale, rue Saint-Marcel ; aux *religieuses de la Déserte*, estimée 122500 l.
Maison claustrale, quai Saint-Benoît ; aux *religieuses de Saint-Benoît*, estimée 94133 l.
Maison claustrale, rue Sainte-Marie ; aux *religieuses de Sainte-Marie*, estimée 150000 l.
Maison claustrale, quai de Serin ; aux *religieuses de Sainte-Marie-des-Chaines*, estimée 170000 l.
Maison claustrale, rue Sainte-Claire ; aux *religieuses de Sainte-Claire*, estimée 110000 l.
Maison claustrale, côte Saint-Sébastien ; aux *Collinettes*, est. 144425 l.
Maison claustrale, rue et place Saint-Pierre ; aux *religieuses de Saint-Pierre*, estimée 400000 l.
Maison claustrale, quartier de l'Observance ; aux *religieuses des Deux Amans*, estimée 40450 l.
Maison claustrale, rue Vieille-Monnaie ; aux *Ursulines*, est. 120000 l.
Eglise Sainte-Croix, rue Sainte-Croix ; au *chapitre de Saint-Jean*, estimée 15000 l.
Église Saint-Étienne, rue Sainte-Croix ; à la *custoderie de Saint-Etienne*, estimée 12000 l.
Maison, n° 149, rue Sainte-Croix ; au *chapitre de Saint-Jean*, est. 20000 l.
Maison, n° 150, rue Sainte-Croix ; *au même*, est. 20000 l.
Maison et jardin, n° 23, montée des Carmélites ; aux *Carmélites*, est. 4000 l.
Maison et jardin, à Saint-Just ; au *prieur de Saint-Irénée*, est. 5250 l.
Maison, Grand'Côte ; aux *religieuses de la Déserte*, estimée 4000 l.
Maison claustrale, à Saint-Just ; aux *Ursulines*, estimée 50986 l.
Maison claustrale, montée des Carmélites ; aux *Carmélites*, est. 102434 l.
Château de Pierre-Scize, au *domaine de la Couronne*, estimé 26000 l.
Maison claustrale, à Fourvières ; aux *religieuses des Chazaux*, est. 43150 l.
Trois maisons, n°s 113 et 114, rue Dorée ; aux *Perpétuels de Saint-Jean*, estimée 18500 l.
Terre, de 4 bicherées, à la Croix-Rousse ; à la *prébende de ?*, est. 1200 l.

Total des estimations : 3231394 l.

B. — *Au 11 thermidor III.*

D'après le tableau general des propriétés nationales du district de Lyon, dressé par les chargés provisoires de la partie administrative du district de Lyon, pour les cas d'urgence, le 11 thermidor III. (*Arch. dép.* Q.)

PREMIER ARRONDISSEMENT DU DISTRICT DE LYON

Canton de la Liberté.

Totalité de maison, dite des Filles, rue du Garet, n° 140; aux *Missionnaires de Saint-Joseph* ; louée en 1790, 3000 l.; montant de la soumission au denier 75, 225000 l.
Bâtiments claustraux, église, cour, rue du Garet, n° 140, *aux mêmes* ; soum. 528595 l. 6 s. 3 d.
Totalité de maison, dite de la *Providence*, rue de l'Enfant-qui-pisse, n° 64 ; louée en 1790, 950 l. ; soum. 71250 l.
Totalité de maison, place du Plâtre, n° 27 ; à la *Confrérie du Saint-Esprit* ; louée en 1790, 1664 l.; soum. 124800 l.
Halles de la Poissonnerie, rue Pescherie ; à la *Commune de Lyon* ; louée en 1790, 1000 l.; soum. 75000 l.
Totalité de maison, rue du Pas-étroit, n° 62; aux *Oratoriens* ; louée en 1790, 2000 l.; soum. 150000 l.
Totalité de maison, id., n° 61, *aux mêmes* ; louée 810 l.; soum. 60750 l.
Id., n° 58, *aux mêmes* ; louée 1624 l.; soum. 121800 l.
Boucherie des Terreaux, place de la Boucherie, n°s 29, 31, à l'*Hospice de la Charité* ; louée 22000 l.; soum. 1650000 l.
Totalité de maison, rue de l'Arbre-Sec, n° 78, *au même* ; louée 5500 l.; soum. 412500 l.
Totalité de maison, rue du Bessard, n° 35, *au même* ; louée 380 l.; soum. 28500 l.
Id. n° 32, *au même* ; louée 280 l.; soum. 21000 l.
Id., *au même* ; louée 325 l.; soum. 24475 l.
Id. n° 30, *au même* ; louée 450 l.; soum. 33750 l.
Totalité de maison, rue Boucherie, n° 104, *au même* ; louée 1200 l.; soum. 90000 l.
Totalité de maison, montée du Pont-de-Pierre, n° 30, à l'*Hospice des malades* ; louée 1895 l.; soum. 142325 l.
Totalité de maison, place de la Fromagerie, n° 44, *au même* ; louée 15180 l.; soum. 1138500 l.
Totalité de maison, place du Plâtre, n° 15, *au même* ; louée 2460 l.; soum. 184500 l.
Id., n° 16, *au même* ; louée 3220 l.; soum. 241500 l.
Id., n° 14, *au même* ; louée 1825 l.; soum. 136875 l.
Totalité de maison, rue Clermont, n° 17, *au même* ; louée 6030 l.; soum. 452250 l.
Totalité de maison, rues Mulet et Bât d'Argent, n° 12, *au même* ; louée 9440 l.; soum. 708000 l.
Totalité de Maison, rue Pescherie, n° 81, *au même* ; louée 1200 l.; soum. 90000 l.
Totalité de maison, rue du Bessard, aux *Incurables* ; louée 250 l.; soum. 18750 l.

Canton du Nord-Est ou de la Convention.

Totalité de maison, rue des Deux-Angles, n° 36, au *séminaire de Saint-Irénée*; louée 980 l.; soum. 73500 l.
Id., n° 37, *au même*; louée 600 l.; soum. 45000 l.
Id., n° 38, *au même*; louée 950 l.; soum. 71250 l.
Bâtiment de l'hôpital militaire, chapelle, bas à côté, maison à l'angle de la place Paquet et côte Sébastien, 6 bicherées de terrain, *au même*; soum. 455653 l. 2 s. 6 d.
Eglise, sacristie, rue des Feuillants, aux *Feuillants;* soum. 26428 l. 2 s. 6 d.
Totalité de maison, rue de la Glacière, n° 102, aux *Pénitents de Lorette*; soum. 79293 l. 15 s.
Eglise et petite maison, place Paquet, *aux mêmes*; soum. 42290 l. 12 s. 6 d.
Totalité de maison, cul de sac Saint-Claude, n° 96, au *séminaire de Saint-Charles*; loué 880 l.; soum. 66000 l.
Bâtiments claustraux en trois corps, un clos de 40 bicherées, hangard, écurie, prise d'eau, côte Sébastien, aux *Bernardines*; soum. 244154 l. 13 s. 9 d.
Maison et jardin de deux bicherées, Grande-Côte, n° 113, *aux mêmes*; louée 190 l.; soum. 14250 l.
Petite maison, Grande-Côte, n° 112, *aux mêmes*; louée 274 l.; soum. 20550 l.
Maison, petit jardin, Grande-Côte, n° 113, *aux mêmes*; louée 146 l.; soum. 10750 l.
Maison, ci-devant loge et petit jardin, Grande-Côte, n° 112, *aux mêmes*; louée 400 l.; soum. 30000 l.
Bâtiments claustraux, église, terrasse, clos, contenant 60 bicherées, côte Sébastien, aux *Collinettes*; soum. 465164 l. 1 s. 3 d.
Deux bâtiments claustraux, chapelle, 4 bicherées de jardin et cour, rue Vieille-Monnaye, aux *Ursules de la Vieille-Monnaye*; soum. 317859 l. 7 s. 6 d.
Bâtiments claustraux, 10 bicherées de jardin et cours, Grande-Côte, *aux Capucins du Petit-Forest*; soum. 360460 l. 18 s. 9 d.
Maison, 1 étage, Grande-Côte, n° 1, *aux mêmes*; soum. 10570 l. 13 s. 9 d.
Bâtiments, chapelle et cour, Grande-Côte, aux *Pénitents de Saint-Marcel*; soum. 15853 l. 2 s. 6 d.
Totalité de maison, Grande-Côte, n° 82, aux *Oratoriens de l'Institution*; soum. 25374 l. 1 s. 3 d.
Id., n° 83, *aux mêmes*; soum. 51800 l.
Id., n° 84, *aux mêmes*; soum. 38801 l. 11 s. 3 d.
Id., n° 85, *aux mêmes*; soum. 54975 l.
Chapelle, terrasse, maison, rue des Petits-Pères, *aux mêmes*; soum. 18675 l.
Bâtiments claustraux, terrasse, promenoir, rue Vieille-Monnaye, *aux mêmes*; soum. 42993 l. 15 s.
Bâtiments et clos de 22 bicherées, côte Sébastien, *aux mêmes*; louée 1230 l. 8 s.; soum. 92280 l.
Terrasse en jardins, jardin, hangar, rue Vieille-Monnaye, *aux mêmes*; loué 560 l.; soum. 42000 l.
Totalité de maison, jardin, côte Sébastien, *aux mêmes*; loué 672 l.; soum. 50400 l.
Chapelle, rue des Deux-Angles, aux *Pénitents de la Croix*; soum. ?
Bâtiment et terrasse, bastion Saint-Clair, à la *Commune de Lyon*; loué 860 l.; soum. 64500 l.
Petit bâtiment de Marly et jardin, bastion Saint-Clair, *à la même*; loué 330 l.; soum. 24650 l.

Bureau des octrois et petit jardin, porte de la Croix Rousse, *à la même* ; loué 307 l. ; soum. 23025 l.
Bâtiment, jardin et demi-lune, remparts de la Croix-Rousse, *à la même* ; loué 435 l. ; soum. 32625 l.
Cinq demi-lunes, remparts de la Croix-Rousse, *à la même* ; loué 210 l. ; soum. 15750 l.
Demi lune, 2 bicherées 1/2, remparts de la Croix-Rousse, *à la même* ; loué 54 l. ; soum. 4050 l.
Chapelle Saint-Clair, place Saint-Clair, *à la même*.

Canton du Nord-Ouest.

Bâtiment du cultivateur et clos, côte des Carmélites, au *monastère de la Déserte* ; loué 1080 l. ; soum. 81000 l.
Bâtiment de cultivateur et clos dit du Soleil, un bas sur la côté, Grande-Côte, n° 179, *au même* ; loué 750 l. ; soum. 56250 l.
Emplacement et dépendances, rue Marcel, *au même* ; loué 700 l. ; soum. 52500 l.
Totalité de maison, dite des Crucifix, bâtiments claustraux, cour, église, bâtiment sur rue Marcel, prise d'eau, *au même* ; soum. 317503 l. 2 s. 6 d.
Bâtiment, petit jardin, Grande-Côte, n° 179, *au même* ; soumissionné 10570 l. 6 s. 3 d.
Maison et petit jardin, côte des Carmélites, n° 19, *au même* ; soum. 23784 l. 7 s. 6 d.
Bâtiments claustraux, cour, jardin, église et clos, contenant 16 bicherées, quai Benoît, aux *Religieuses de Saint-Benoit* ; soum. 247071 l. 17 s. 6 d.
Totalité de maison, quai Benoît, n° 13, *aux mêmes* ; soum. 163865 l. 12 s. 6 d.
Totalité de maison, rue Marcel, n° 25, au *séminaire de Saint-Charles* ; louée 2233 l. ; soum. 167250 l.
Totalité de maison, Grande-Côte, n° 194, *au même* ; louée 700 l. ; soum. 52500 l.
Bâtiments claustraux, église, terrasse, jardin ou clos, côte des Carmélites, aux *Bleues-Célestes* ; soum. 100429 l. 13 s. 9 d.
Bâtiment de cultivateur et jardin, côte des Carmélites, *aux mêmes ;* loué 659 l. 17 s. ; soum. 49488 l. 15 s.
Bâtiments claustraux, église, cour, terrasse, clos contenant 11 bicherées, côte des Carmélites, n° 23. aux *Carmélites* ; soum. 221493 l. 15 s.
Bâtiments claustraux, église, cour, deux clos de 34 bicherées, prise d'eau, n° 34. quai de l'Abondance, aux *Religieuses de Sainte-Marie-des-Chaines* ; soum. 473273 l. 8 s. 9 d.
Portion de maison, place Vincent, à *l'église Saint-Vincent* ; soum. 37007 l. 16 s. 3 d.
Eglise de Saint-Vincent, place Vincent ; soum. 42290 l. 12 s. 6 d.
Maison et cimetière, place Vincent, *au même* ; soum. 13209 l. 7 s. 6 d.
Bâtiments claustraux, jardin ou promenoir contenant 4 bicherées, rue des Augustins, aux *Grands Augustins* ; soum. 299179 l. 13 s. 9 d.
Bâtiments claustraux, église, terrasse, rue Neyret, au *Bon-Pasteur* ; soum. 164212 l. 10 s.
Eglise, cinq cellules, deux hommées de vignes, aux *Chartreux* ; soum. 63431 l. 5 s.
Maison, cour, église, cour des Carmes, aux *Pénitents de la Miséricorde* ; soum. ?
Totalité de maison, place des Carmes, n° 12, à *l'Hospice de la Charité* ; loué 3600 l. ; soum. 270000 l.
Id., n° 101, *au même* ; loué 9740 l. ; soum. 730500 l.
Totalité de maison, rue Catherine, n°s 99, 100 et 103, *au même* ; loué 4360 l. ; soum. 327000 l.

Totalité de maison (le Parc), place des Carmes, n° 102, *au même*; loué 22200 l.; soum. 1665000 l.

Canton de la Croix-Rousse.

Bâtiments de l'Enfance, vignes, jardins, maison et jardins des Petites écoles, à la Croix-Rousse, à *l'Enfance*; soum. 98437 l. 10 s.
Domaine dit de Saint-Julien, contenant 30 bicherées, à la Croix-Rousse, sur le Rhône, à *l'Oratoire*; Soum. 53062 l. 10 s.
Maison, 5 bicherées de terre et vigne, à la Croix-Rousse, à *la Charité*; 7218 l. 15 s.
Domaine de Montessuy, à la Croix-Rousse, à *l'hospice des Malades*; loué 1235 l.; soum. 92625 l.
Totalité de maison de la veuve Giraud-Varenne, rue Neuve, n° 62, *au même*; loué 3200 l.; soum. 240000 l.
Totalité de la maison Venterolle, rue de la Palme, n° 62, *au même*; loué 1800 l.; soum. 136000 l.
Maison Venterolle, indivise pour la moitié avec les héritiers Delpont, rue de la Palme, n° 63, *au même*; louée 1250 l.; soum. 93750 l.
Maison Montherot-Beligneux, indivise pour la moitié avec les Montherot, Lucrat et Rognard (dite le Cheval-Anglais), rues Mulet et Bât-d'Argent, *au même*; louée 1500 l.; soum. 112500 l.
Maison Peysson-Bacot, à l'angle de la rue du Garet et du quai du Rhône, rue Basseville, *au même*; louée 20000 l.; soum. 1150000 l.
Maison Lavalette, rue des Bouchers, *au même*; louée 850 l.; soum. 63750 l.
Maison Monspey, rue du Plâtre, n° 5, *au même*; louée 5250 l.; soum. 393750 l.
Maison et jardin de Coste, à la Croix-Rousse, n° 40, *au même*; loués 849 l.; soum. 63675 l.
Maison Raton, Grand'Côte, n° 135, *au même*; soum. ?

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT DU DISTRICT DE LYON

Grenier à blé, quai de la Charité, n° 210, à *l'hospice de la Charité*; loué 4320 l.; soum. 324000 l.
Boutique, quai de la Charité n° 210, *au même*; louée 30 l.; soum. 2250 l.
Magasin, quai de la Charité, *au même*.
Boutique, quai de la Charité, *au même*.
Magasin, rue de la Charité, n° 210, *au même*
Boutique, rue de la Charité, n° 210, *au même*.
Trois boutiques, place de la Charité, *au même*.
Boutique, place de la Charité, *au même*; louée 265 l.; soum. 19875 l.
Id., *au même*; louée 2700 l.; soum. 202500 l.
Id., rue de la Charité, *au même*; louée 300 l.; soum. 22500 l.
Id., *au même*; louée 350 l.; soum. 26250 l.
Id., *au même*; louée 250 l.; soum. 18750 l.
Id., *au même*; louée 1800; soum. 135000 l.
Magasin, rue de la Charité, *au même*; loué 900 l.; soum. 67500 l.
Boutique, rue de la Charité, *au même*, louée 5050 l.; soum. 378750 l.
Id., *au même*; louée 1500 l.; soum. 112500 l.
Id., *au même*; louée 1300 l.; soum. 97500 l.
Magasin, rue de la Charité, *au même*; loué 1030 l.; soum. 77250 l.
Boutique, rue de la Charité, *au même*; louée 300 l.; soum. 22500 l.
Magasin, rue de la Charité, *au même*; loué 1000 l.; soum. 75000 l.
Boutique, rue de la Charité, *au même*; soum.?

Boutique, *au même*; soum. ?
Id., *au même* ; soum.?
Magasin, rue de la Charité, *au même*, soum. ?
Plusieurs magasins, place de la Charité, *au même* ; loués 4800 l. ; soum. 360000 l.
Magasin, rue de la Charité, *au même* ; loué 1810 l. ; soum. 135750 l.
Maison de l'hôtel de Provence, place de la Charité, *au même* ; louée 17000 l. ; soum. 1275000 l.
Maison, pont de pierre, n° 33, *au même*; soum.?
Deux maisons, rue Mercière, n°s 58 et 71, *au même*; louées 8055 l. ; soum. 604125 l.
Maison, près le pont du Rhône, n° 3, à *l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu*; soum. 92657 l. 16 s. 3 d.
Maison, rue de la Barre, n° 2, *au même* ; louée 1577 l. soum. 118275 l.
Maison, rue de la Barre, n° 175, *au même* ; louée 1250 l. ; soum. 93750 l.
Id., *au même* ; soum. 74001 l. 11 s. 3 d.
Maison, rue de la Barre, 183, *au même* ; louée 1325 l. ; soum. 99375 l.
Maison, rue Bourgchanin, n° 27, *au même*; soum. 68714 l. 1 s. 3 d.
Id., n° 26, *au même*; soum. 47573 l. 8 s. 9 d.
Id., n° 25, *au même*; louée 1050 l. ; soum. 78750 l.
Id., n° 24, *au même*; louée 1250 l. ; soum. 93750 l.
Id., n° 23, *au même*; louée 600 l. ; soum. 45000 l.
Id., n° 22, *au même*; louée 950 l. ; soum. 71250 l.
Id., n° 21, *au même*; louée 775 l. ; soum. 58125 l.
Id., n° 19, *au même*; louée 705 l. ; soum. 52875 l.
Id., n° 18, *au même*; louée 1070 l. ; soum. 80250 l.
Id., n°s 16 et 17, *au même* ; louée 1420 l. ; soum. 106500 l.
Id., n° 15, *au même*; louée 1901 l. ; soum. 142575 l.
Id., n° 12, *au même*; louée 850 l. ; soum. 63750 l.
Id., n° 14, *au même*; soum. 42290 l. 12 s. 6 d.
Id., n° 13, *au même*; louée 1010 l. ; soum. 75750 l.
Id., n° 11, *au même*; soum. 58143 l. 15 s.
Maison, rue Confort, n° 9, *au même* ; louée 1600 l.
Id., n° 10, *au même* ; louée 950 l. ; soum. 71250.
Id., n° 8, *au même*; louée 2900 l. ; soum. 217500 l.
Id., n° 7, *au même*; louée 3525 l. ; soum. 264375 l.
Id., n° 85, *au même*; louée 1415 l. ; soum. 160125 l.
Deux maisons, place de l'Hôpital, n°s 30 et 31, *au même* ; louée 3325 l. ; soum. 249375 l.
Maison, rue de l'Hôpital, n° 29, *au même* ; louée 2295 l. ; soum 172125 l.
Id., n° 27, *au même* ; louée 3000 l. ; soum. 225000 l.
Quatre maisons, rue de l'Hôpital, n° 29, *au même*; louées 550 l. ; soum. 43250 l.
Maison, rue de l'Hôpital, n° 24, *au même*; louée 2215 l. ; soum. 166125 l.
Id., n° 52, *au même* ; louée 4800 l. ; soum. 360000 l.
Maison, rue Paradis, n° 50, *au même* ; louée 1700 l. ; soum. 127500 l.
Maison, place Grenouille, n° 47, *au même* ; louée 5150 l. ; soum. 326250 l.
Maison, rue des Etableries, n° 35, *au même* ; louée 2800 l. ; soum. 210000 l.
Maison, rue Chalamond, n° 59, *au même* ; louée 2300 l. ; soum. 172500 l.
Maison, petite rue Mercière, n° 21, *au même* ; soum. 190398 l. 8 s. 9 d.
Maison, descente du Pont, n° 30, *au même* ; louée 1895 l. ; soum. 142125 l.
Maison, place de la Fromagerie, n° 44, *au même* ; louée 15180 l. soum. 1138500 l.
Maison, rue Grôlée, n° 35, *au même* ; louée 6600 l. ; soum. 495000 l.
Maison, rue Raisin, n° 16, *au même* ; louée 3500 l. ; soum. 262500 l.
Maison, rue Grôlée, n° 2, *au même* ; louée 3720 l. ; soum. 279000 l.
Maison, descente du Pont, n° 11, *au même* ; louée 1540 l. ; soum. 115500 l.

Soixante boutiques, rue Boucherie, *au même.*
Dix-huit, avec entresols, quai du Rhône, n°s 8 à 25, *au même.*
Huit boutiques avec entresols, quai du Rhône, n°s 36 à 43, *au même.*
Eglise, au *Chapitre de Saint-Nizier.*
Maison curiale, quai du Rhône, *au même.*
Maison vicariale, quai du Rhône, *au même.*
Deux boutiques, rue des Forces, *au même*, louées 400 l.; soum. 30000 l.
Une boutique, rue des Forces, *au même.*
Id., *au même* ; louée 120 l. ; soum. 9000 l.
Deux boutiques, rue des Forces, *au même* ; louées 372 l. ; soum. 27900 l.
Id., *au même.*
Deux boutiques, place de la Fromagerie, *au même* ; louées 560 l. ; soum. 42000 l.
Une boutique, place de la Fromagerie, *au même* ; louée 96 l. ; soum. 7200 l.
Id., *au même* ; louée 120 l. ; soum. 9000 l.
Id., *au même* ; louée 150 l. ; soum. 11250 l.
Id., *au même.*
Deux boutiques, place de la Fromagerie, *au même* ; louées 222 l. ; soum. 16650 l.
Boutique, place de la Fromagerie, *au même* ; louée 130 l. ; soum. 9750 l.
Id., *au même* ; louée 108 l. ; soum. 8100 l.
Id., *au même* ; louée 108 l. ; soum. 8100 l.
Id., *au même* ; louée 108 l. ; soum. 8100 l.
Id., *au même* ; louée 108 l. ; soum. 8100 l.
Id., *au même* ; louée 96 l. ; soum. 7200 l.
Id., *au même* ; louée 96 l. ; soum. 7200 l.
Id., *au même* ; louée 84 l. ; soum. 6300 l.
Id., *au même.*
Boutique de deux arcs, place de la Fromagerie, *au même* ; louée 420 l. soum. 31500 l.
Boutique, place de la Fromagerie, *au même* ; louée 480 l. ; soum. 36000 l.
Id., *au même* ; louée 200 l. ; soum. 15000 l.
Id., *au même* ; louée 480 l. ; soum. 36000 l.
Id., *au même* ; louée 240 l. ; soum. 18000 l.
Id., *au même* ; louée 240 l. ; soum. 18000 l.
Id., *au même* ; louée 240 l. ; soum. 18000 l.
Id., *au même* ; louée 400 l. ; soum. 30000 l.
Id., *au même.*
Une maison, rue Port-Charlet, n° 75, aux *Cordeliers* ; soum. 52856 l. 5 s.
Id., n° 76, *aux mêmes* ; louée 1300 l. ; soum. 97500 l.
Id., n°s 77 et 78, *aux mêmes* ; louée 2324 l. ; soum. 174300 l.
Une maison, sur le quai, n° 79, *aux mêmes.*
Id., n° 80, *aux mêmes* ; soum. 68714 l. 1 s. 3 d.
Id., n° 46, *aux mêmes.*
Maison, place du Concert, n° 42, *aux mêmes* ; soum. 317156 l. 5 s.
Maison, pl. du Méridien, n° 52, *aux mêmes* ; louée 1400 l., soum. 105000 l.
Id. n° 53, *aux mêmes* ; louée 32 l., soum. 2400 l.
Maison claustrale, place du Méridien, n° 54, *aux mêmes.*
Eglise, place du Méridien, *aux mêmes.*
Une échoppe, à côté le portail de l'église, *aux mêmes* ; louée 24 l. soum. 1800 l.
Deux autres échoppes, à côté le portail de l'église, *aux mêmes* ; louées 48 l., soum. 3600.
Une échoppe, à côté le portail de l'église, *aux mêmes* ; louée 18 l., soum. 1350 l.
Une échoppe, à côté le portail de l'église, *aux mêmes* ; louée 36 l., soum. 2600 l.

Une échoppe, à côte le portail de l'église, *aux mêmes*; louée 24 l., soum. 1800 l.
Une boutique, à côté de la maison Claude, n° 52, *aux mêmes*; louée 300 l., soum. 22500 l.
Deux boutiques, à côté de la maison Claude, n° 52, *aux mêmes*; louées 450 l., soum. 34250 l.
Boutique, à côté de la maison Claude, n° 52, *aux mêmes*; louée 400 l., soum. 30000 l.
Id., *aux mêmes*; louée 200 l., soum. 15000 l.
Id., *aux mêmes*; louée 260 l., soum. 19500 l.
Id., *aux mêmes*; louée 250 l., soum. 18750 l.
Maison, rue Saint-Dominique, n° 80, aux *Dominicains*; louée 1483 l., soum. 111225 l.
Maison, place Confort, n° 81, *aux mêmes*; louée 1296 l., soum. 97200 l.
Id., n° 82, *aux mêmes*; louée 986 l., soum. 73950 l.
Id., n° 83, *aux mêmes*; louée 300 l., soum. 22500 l.
Id., n° 84, *aux mêmes*; louée 432 l., soum. 32400 l.
Maison, rue Confort, n° 86, *aux mêmes*; louée 990 l., soum. 74250 l.
Id., n° 87, *aux mêmes*; louée 2814 l., soum. 211050 l.
Id., n° 88, *aux mêmes*; louée 868 l., soum. 65100 l.
Id., n° 92, *aux mêmes*; louée 3555 l., soum. 266625 l.
Maison, cour des Archers, n° 93, *aux mêmes*; louée 200 l., soum. 15000 l.
Id., n° 94, *aux mêmes*; louée 818 l., soum. 61350 l.
Id., n° 95, *aux mêmes*; louée 936 l., soum. 70200 l.
Id., n° 97, *aux mêmes*; louée 462 l., soum. 34650 l.
Id., n° 96 (incendiée par l'effet des bombes), *aux mêmes*; louée 632 l., soum. 47400 l.
Id., n° 100 (incendiée par l'effet des bombes), *aux mêmes*; louée 144 l., soum. 10800 l.
Id., n° 101 (incendiée par l'effet des bombes), *aux mêmes*; louée 130 l., soum. 9750 l.
Id., n° 102 (incendiée par l'effet des bombes), *aux mêmes*; louée 622 l., soum. 46650 l.
Id., n° 103 (incendiée par l'effet des bombes), *aux mêmes*; louée 1378 l., soum. 103350 l.
Id., n° 104, *aux mêmes*; louée 2428 l., soum. 182100 l.
Maison, église, grand emplacement faisant cy-devant le jardin, rue Saint-Dominique, n° 79, *aux mêmes*; soum. 211439 l. 1 s. 3 d.
Maison, place du Méridien, n° 3, au *séminaire de Saint-Charles*; soum. 179723 l. 8 s. 3 d.
Id., n° 7, *au même*; soum. 52856 l. 5 s.
Maison, rue Grenette, n° 67, *au même*; soum. 137432 l. 16 s. 3 d.
Maison, rue Gentil, n° 127, *au même*; soum. 63431 l. 5 s.
Id., n° 128, *au même*; soum. 44929 l. 13 s. 9 d.
Maison, rue du Villars, n° 115, *au même*; soum. 190298 l. 8 s. 9 d.
Id., n° 116, *au même*; soum. 58143 l. 15 s.
Maison, rue Noire, n° 17, *au même*; soum. 71376 l. 11 s. 3 d.
Eglise, *au même*.
Eglise, place de la Trinité, au *Bureau des Collèges*.
Deux maisons, quai du Rhône, à l'angle de la rue Pas-Étroit, sous la terrasse, n°s 13 et 13 *bis*, *au même*; soum. 1828950 l.
Maison, rue Gentil, n° 135, *au même*; louée 660 l., soum. 49500 l.
Id., n° 136, *au même*; soum. 211439 l. 1 s. 3 d.
Id. n° 140, *au même*; louée 400 l., soum. 30.000 l.
Id., n° 137, *au même*; louée 780 l., soum. 58500 l.
Id., n° 141, *au même*; louée 600 l., soum. 45000 l.
Maison, rue Tupin, n° 18, *au même*; louée 3300 l., soum. 247500 l.

Maisons, rue Mercière, n° 8, aux *Antonins*.
Id., n° 11, *aux mêmes*.
Maison, rue de la Monnaye, n° 10, *aux mêmes*.
Maison, rue du Petit-David, n° 8, *aux mêmes*.
Maison, quai Saint-Antoine, n° 8, *aux mêmes*.
Eglise, quai Saint-Antoine, n° 8, *aux mêmes*.
Chapelle (sert actuellement de chantier), rez-de-chaussée, un petit jardin à fleurs, avec un petit cabinet dans le fond, deux petits bas, rue Bon-Rencontre, n° 55, aux *Pénitents du Confalon*; soum. 31710 l. 18 s. 9 d.
Eglise d'Ainay, au *chapitre d'Ainay*; soum. 31710 l. 18 s. 9 d.
Maison curiale, tenante à l'église, n° 100, *au même*; soum. 31710 l. 18 s. 9 d.
Maison vicariale, à la suite de la maison curiale, n° 101, *au même*; soum. 31710 l. 18 s. 9 d.
Le cimetière et un terrain au delà du mur, contenant 24 pieds de largeur sur toute la longueur dudit cimetière, derrière l'église, *au même*; soum. 843 l. 15 s.
Eglise, rue Saint-Joseph, n° 151, aux *Filles Pénitentes*.
Maison claustrale, rue Saint-Joseph, n° 151, *aux mêmes*.
Jardin, contenant 2 bicherées et le logement du jardinier, composé de deux grands bas à cheminée, rue de la Sphère, n° 164, *aux mêmes*; soum. 124959 l. 7 s. 6 d.
Maison, rue Poulaillerie, n° 80, *aux mêmes*; soum. 116292 l. 3 s. 9 d.
Maison, rue de la Charité, n° 142, aux *Recluses*; soum. 82031 l. 5 s.
Maison claustrale, rue Saint-Joseph, n° 152, *aux mêmes*; soum. 212207 l. 16 s. 3 d.
Église, rue Sala, et maison claustrale, n° 74, aux *sœurs de Sainte-Marie de Bellecour*; soum. 276135 l. 18 s. 9 d.
Maison, rue de l'Arsenal, n° 20 (totalement incendiée, il ne reste que le sol), *aux mêmes*.
Un grand jardin et un logement pour le cultivateur, rue Sala, n° 74, *aux mêmes*; soum. 11840 l. 12 s. 6 d.
Maison claustrale, rue de la Charité, n° 147, aux *sœurs de la Charité de la paroisse d'Ainay*; soum. 126862 l. 10 s.
Maison claustrale, sur les anciens remparts d'Ainay, n° 113, aux *Dames de Saint-Vincent*; soum. 127706 l. 5 s.
Partie de maison, rue Quatre-Chapeaux, n° 31, aux *sœurs de la Charité de la paroisse de Saint-Nizier*; soum. 158578 l. 2 s. 6 d.
Maison, r. Quatre-Chapeaux, n° 31, aux *Incurables*; soum. 121579 l. 13 s. 9 d.
Maison, rue Thomassin, n° 72, à la *Confrérie de la Trinité* établie en l'église de Saint-Nizier; soum. 47578 l. 2 s. 6 d.
Maison, place de l'Egalité, n° 55, à l'émigré *Pupil, dit Mions*; soum. 349546 l. 17 s. 6 d.
Maison, petite rue Mercière, n° 2, *au même*; louée 2800 l., soum. 220000 l.
Maison, rue de la Charité, n° 149, à *Balan d'Arnas*, émigré; soum. 280785 l. 18 s. 9 d.
Maison, r. Sala, n° 79, à *Casimir, dit Murat*, émigré; soum. 201384 l. 7 s. 6 d.
Maison, rue du Peyrat, n° 64, à *Colabeau, dit Juliénas*, émigré.
Maison, rue Saint-Dominique, n° 67, *au même*.
Maison, rue des Générales, n° 70, *au même*.
Maison, rue des Trois-Carreaux, n° 99, *au même*.
Maison, rue Boissac, n° 65, à *Penhoët*, émigré.
Id., n° 66, *au même*; soum. 383226 l. 11 s. 3 d.
Maison, rue du Plat, n° 13, à *Mascarany* [*Mascrany*], *dit Lacalette*, émigré; louée 4500 l., soum, 337500 l.
Maison, grande rue Mercière, n° 18, *au même*; soum. 195581 l. 5 s.
Maison, rue Buisson, n° 19, à *Cachet, dit Garneran*, émigré; soum. 417495 l. 6 s. 3 d.

Maison, rue Gentil, n° 133, *au même*; soum. 163870 l. 6 s. 3 d.
Maison, petite rue Mercière, n° 10, à *Victor de Murat*, émigré; soum. 58139 l. 1 s. 3 d.
Maison, quai Chalamont, n° 2, à *Virieu-Beaucoir*, émigré.
Maison, place de l'Egalité, n° 124, à *Loras*, émigré.
Id., n° 57, à *Dulieu*, émigré.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT DU DISTRICT DE LYON

Maison, pl. du Change, n° 80, à *l'Hôtel-Dieu*; louée 2200 l., soum. 165000 l.
Id., n° 81, *au même*; louée 700 l., soum. 52500 l.
Maison, rue du Bœuf, n° 72, *au même*; louée 1550 l., soum. 116250 l.
Id., n° 74, *au même*; louée 810 l., soum. 60750 l.
Maison, rue Saint-Georges, n° 71, *au même*; louée 820 l., soum. 61500 l.
Maison, rue Gourguillon, n° 4, *au même*; louée 550 l., soum. 41250 l.
Maison, rue Trois-Maries, n° 18, *au même*; louée 1000 l., soum. 75000 l.
Maison et jardin, à la Quarantaine, n° 15, *au même*; loués 1250 l., soum. 93750 l.
Id., n°s 27 et 28, *au même*; loués 2360 l., soum. 177000 l.
Id., n° 22, *au même*; loués 260 l., soum. 19500 l.
Id., n° 25, *au même*; loués 400 l., soum. 30000 l.
Maison, rue Trois-Maries, et traversant la rue Saint-Jean, n°s 36-40, à *l'hospice de la Charité*; louée 2000 l., soum. 150000 l.
Maison, rue Saint-Georges, n° 181, *au même*; louée 1200 l., soum. 90000 l.
Maison, rue du Puits-du-Sel, à l'angle de celle des Grosses-Têtes, n° 75, *au même*; louée 3000 l., soum. 225000 l.
Maison, rue Gadagne, n° 92, *au même*; louée 1800 l., soum. 135000 l.
Maison, montée des Grands-Capucins, n° 15, *au même*; louée 1600 l., soum. 120000 l.
Maison, place de la Trinité, n° 77, *au même*; louée 390 l., soum. 29250 l.
Maison, rue du Bœuf, n° 68, *au même*; louée 900 l., soum. 67500 l.
Maison, place du Change, n° 79, *au même*; louée 1300 l., soum. 97500 l.
Bâtiment, jardin et allée de promenade, commune de Vaise, rière la pépinière, à l'*Ecole dite des sœurs de Saint-Charles*; soum. 8587 l. 10 s.
Divers bâtiments et cour avec abord par la Saône, rue de Vaise, n° 32, et commune de Vaise, n° 1, à *la fonderie de canons*; soum. 30131 l. 5 s.
Petit bâtiment et arrière cour, commune de Vaise, n° 1, à l'entrée du faubourg, à *la commune de Lyon*; loués 183 l., soum. 13715 l.
Bâtiment d'un rez de-chaussée et un étage, à la porte de Vaise (bureau des octrois), n° 73, *à la même*; soum. 7926 l. 11 s. 3 d.
Petit pavillon carré, d'un bas et chambre au-dessus, sur le parapet du pont de Vaise, en face des Deux-Amans (servait de guérite aux employés des octrois, conséquemment sans revenu), *à la même*.
Bâtiment entre les deux portes, près le château, près Pierre-Scize, n°s 89, 90 et 91, *à la même*; loué 330 l., soum. 23730 l.
Une petite vigne d'environ 6 hommées, attenante au château, route du Greillon, *à la même*; soum. 1034 l. 13 s. 9 d.
Partie des fossés des remparts, contenant environ 10 bicherées, aux Remparts, *à la même*; soum. 6342 l. 3 s. 9 d.
Maison, hangar, baraque et un petit jardin, porte Saint-Georges, n° 1, *à la même*; soum. 10370 l. 6 s. 3 d.
Petit bâtiment et jardin, de 1/3 de bicherée, dit la Prison de Saint-Irénée, rue des Chevaucheurs, n° 62, *à la même*; soum. 2431 l. 5 s.
Deux petites maisons, attenantes à l'église Saint-Irénée, rue des Farges, *à la même*; soum. 6417 l. 3 s. 9 d.

Pavillon, jardin et terrasse, hors la porte Saint-Just, n° 3, *à la même*; louée 100 l., soum. 7500 l.
Bâtiment, dit l'Ancienne-Prison, entre les portes Saint-Just, au petit jeu de mail, n° 103, *à la même*; soum. 6712 l. 10 s.
Petit bâtiment, dit la Fabrique, place Saint-Georges, n° 66, *à la même*.
Maison, dite la Clergeonnerie, attenante à l'église Saint-Paul, faisant l'angle de la rue Saint-Paul et celle de l'Ours, n° 129, *à la même*; soum. 42290 l. 12 s. 6 d.
Maison et jardin, rue Puits-du-Sel, n° 60, aux *sœurs de l'œuvre dite la Marmite*; loués 1100 l., soum. 82500 l.
Petite maison et cour, rue Dorée, près Saint-Pierre-le-Vieux, n° 113, *aux mêmes*; soum. 17859 l. 7 s. 6 d.
Deux corps de bâtiments et jardin, rue Saint-Pierre-le-Vieux, n° 112, *aux mêmes*; soum. 33403 l. 2 s. 6 d.
Bâtiment sur le derrière et trois petits jardins, grande rue Saint-Georges, n° 109, *aux mêmes*; loués 270 l., soum. 20650 l.
Maison de trois étages, rue Saint-Georges, n° 111, *aux mêmes*; louée 550 l., soum. 41250 l.
Deux petites maisons contiguës, avec jardin, rue Saint-Georges, n°s 90, 91, *aux mêmes*; louées 370 l., soum. 27750 l.
Maison faisant partie d'une prébende, rue des Prêtres, n° 138, *aux mêmes*; louée 400 l., soum. 30000 l.
Maison, vigne et jardin, de 11 bicherées, montée de Fourvières, n° 70, au *Petit-Collège*; loués 420 l., soum. 31500 l.
Deux maisons, rue du Bœuf, n°s 79 et 82, *au même*; louées 1815 l., soum. 136125 l.
Maison, montée de Garillan, n° 85, *au même*; louée 620 l., soum. 46500 l.
Maison, rue du Bœuf, n° 80, *au même*; soum. 114496 l. 17 s. 6 d.
Id., n° 81, *au même*; soum. 43356 l. 5 s.
Maison, place du Petit-Collège, joignant l'entrée, n° 83, *au même*; louée 2000 l., soum. 103017 l. 3 s. 9 d.
Bâtiment et jardin, montée Barthélemy, n° 33, aux *Lazaristes*; loués 800 l., soum. 60000 l.
Jardin, montée Barthélemy, n° 36, *aux mêmes*; loué 84 l., soum. 6300 l.
Maison, montée Barthélemy, n° 32, *aux mêmes*; louée 290 l., soum. 21750 l.
Id., n° 33, *aux mêmes*; louée 250 l., soum. 18750 l.
Id., n° 34, *aux mêmes*; louée 940 l., soum. 70500 l.
Id., n° 36, *aux mêmes*; louée 1206 l., soum. 90450 l.
Id., n° 37, *aux mêmes*; louée 518 l., soum. 31350 l.

Certifié sincère et véritable par nous, chargés provisoires de la partie administrative du District de Lyon, pour les cas d'urgence, le 11 thermidor an III de l'ère républicaine.

Signé : FAISSIER, DURAND, BOUVIER.

II. — *Maisons nationales distraites de la vente et affectées à un service public.*

D'après deux états dressés par les receveurs des Domaines nationaux conformément aux lettres de l'administration du département des 22 pluviôse II et 25 brumaire III ; le 1er est du 24 prairial II, le 2e n'est pas daté. On peut les compléter pour certains renseignements par un 3e état du 5 thermidor IV concernant les bâtiments réservés à l'armée et dressé par Chaumat, commissaire ordonnateur de la 19e division militaire. (*Arch. dép.* Q.)

Claustral des Carmélites : *caserne de dépôt.*
Eglise des Carmélites : *prison militaire.*

Bâtiments des Bleues-Célestes, du Bon-Pasteur, des Bernardines, des Colinettes, des Ursules : *casernes.*
Séminaire Saint-Irénée : *hospice militaire pour les galeux.*
Eglise des Missionnaires : *salpêtrerie.*
Grand-Collège : *caserne* et *atelier de guêtres.*
Bâtiment des Confalons : *magasin militaire.*
Eglise des Cordeliers : *atelier des tentes.*
Bâtiment de Sainte-Marie des Chaînes : *magasin à fourrage.*
Bâtiment de Sainte-Claire : *arsenal provisoire.*
Commanderie Saint-Georges : *caserne.*
Bâtiment des Antiquailles : *caserne.*
Evêché : *dépôt et réparations d'armes.*
Manécanterie : *atelier de chemises* et *comité de section.*
Bâtiment des Antonins : *atelier de sellerie.*
Bâtiment des Jacobins : *atelier de cordonnerie.*
Eglise des Jacobins : *salpêtrerie.*
Bâtiment de la Déserte : *infirmerie des chevaux de l'armée.*
Bâtiment des Augustins : *magasin.*
Bâtiment de Serin : *grenier à blé et caserne de cavalerie.*
Eglises Saint-Paul, Ainay, Hôpital, le Petit-Collège, Loge du Change : *salpêtreries* ou *anciennes salpêtreries.*
Nouvelle Douane : *caserne.*
Eglise de la Charité : *entrepôt de démolitions.*
Hôtel Fléchères : *police correctionnelle.*
Palais de Justice : *tribunal de district; les jurés; les greffes.*
Prison de Roanne : *prison.*
Quarantaine : *hospice et maison de détention.*
Recluses : *prison.*
Hôpital général des malades, ci-devant Hôtel-Dieu.
Hospice de secours des orphelins de la patrie, ci-devant Charité.
Maison commune : *administration du département* et *municipalité.*

On eut à plusieurs reprises l'intention d'établir des manufactures dans certains locaux non vendus et paraissant propres à cet usage. La Commission des revenus nationaux rappela ce projet dans une lettre au département, le 3 fructidor III. (*Arch. dép.* Q.)

« Il a été adressé, à différentes époques, citoyens, savoir les 31 octobre, et 11 novembre 1793, janvier et février et 10 septembre 1793 (le tout vieux style) plusieurs circulaires aux divers départements de la République pour les inviter à concourir à l'exécution d'un projet qui avait été agréé par la Convention Nationale. Il s'agissait de la mettre à portée de connaître dans le grand nombre des domaines nationaux qui sont encore invendus, ceux qui pourraient convenir à de grands établissements dans différents genres d'industries, soit de manufactures, soit de commerce; et, pour que ce travail se fît partout avec plus de facilité et d'une manière plus uniforme, ces circulaires étaient accompagnées d'une série de questions imprimées dont les exemplaires furent expédiés en nombre suffisant, et auxquelles chaque district, dans chaque département, devait répondre d'une manière claire et précise. Le but était de composer du tout un ouvrage qui pût être connu des étrangers, aussi bien que des nationaux.

« Non seulement, dans la vue d'établir entre les uns et les autres une concurrence utile à la République, mais encore pour engager les premiers à nous apporter leur industrie, en même temps qu'on présentait aux seconds les moyens de cultiver la leur avec plus de succès, à raison des commodités et des avantages qu'on leur procurait, et l'on sent quelle source de population et de richesses il fût résulté de cette opération pour les départements et les communes dans lesquels il se serait formé de pareils établissements.

« Plusieurs districts se sont montrés disposés à seconder le désir de la Convention et le zèle des départements, en envoyant des articles dont la somme, quelque

nombreux qu'ils soient, n'est pas encore suffisante pour en composer ce qu'on peut appeler un corps d'ouvrage et pour donner une idée satisfaisante des ressources que nous pouvons offrir à l'industrie. D'autres n'ont rien envoyé du tout et quelques-uns fort peu de chose ; en un mot, les trois premières circulaires ont produit chacune plus ou moins, mais la dernière, celle du 10 septembre 1793 (v. s.), n'a presque rien produit.

« Vous n'avez point répondu, citoyens, à cette dernière ciculaire, et rien, depuis, ne nous est parvenu de votre part sur l'objet des grands établissements ; ainsi les districts de Lyon-Ville et de Lyon-Campagne sont toujours en retard, et ne paraissent pas s'être encore occupés de répondre aux questions proposées. Celui de Villefranche avait précédemment déclaré n'avoir rien à fournir.

« Il est encore temps, citoyens, de reprendre ce travail, mais il faut y mettre de l'ardeur, et nous attendons avec confiance du zèle qui vous anime pour la prospérité de la République, qu'aussitôt la présente reçue vous la ferez connaître particulièrement à ceux des districts de votre arrondissement qui sont en retard, afin qu'ils s'empressent d'entrer dans les vues de la Convention, dans le moment surtout où elle s'occupe sérieusement des moyens de remettre en vigueur le commerce, les sciences et les arts.

« Nous vous prions encore de leur rappeler que, quelque projet qu'on puisse avoir sur l'emploi de ces domaines, il ne faut pas négliger de les vendre, si l'occasion s'en présente, en appliquant la loi des 1er et 11 avril 1793.

« Nous vous serons obligés, citoyens, de nous accuser la réception de cette lettre, et de nous faire connaître les mesures que vous aurez prises en conséquence.

« Signé : LAUMONT. »

Cette réclamation et cette invitation pressantes de la Commission sont un peu surprenantes, car les receveurs avaient classé la liste des maisons en question dès le 24 prairial II. Ils désignèrent dans le district de Lyon : la maison du curé de Saint-Irénée, l'église de Saint-Just, la Commanderie de Saint-Georges, l'église et les bâtiments des Minimes (vendus, mais à un rebelle condamné), les Antiquailles, l'Evêché et la Manécanterie, la maison Lamolière (rebelle), en face de l'Evêché, l'emplacement vide où était le district de la Campagne, la maison Gabet, ci-devant Varax, place de Roanne, le Petit-Collège, les Carmes-Déchaussés, le château de la Duchère, à Vaise (belle situation avec des eaux), la maison de la Claire, à Vaise, la fonderie des canons, à Vaise, avec un port sur la Saône. (*Arch. dép.* Q.)

II. — DISTRICT DE LA CAMPAGNE DE LYON

N. B. — Les inventaires sont donnés : 1° pour les biens de première origine d'après les inventaires estimatifs des officiers municipaux dressés en 1790 et à leur défaut, d'après les états estimatifs des biens soumissionnés par les communes. La plus grande partie de ces inventaires et états sont aux *Arch. dép.* Q, quelques-uns aux *Arch. nat.* Q^2, 140. — 2° pour les biens de seconde origine, d'après les états dressés par les municipalités et envoyés au Directoire du district conformément à la loi du 1er février 1793, puis conformément aux circulaires dudit Directoire, en date des 6 fructidor et 15 thermidor II et du 16 fructidor III (*Arch. dép.* Q). Ces états donnent la liste des biens de seconde origine, bâtiments et jardins des cures, biens des émigrés et condamnés ; mais ils sont, en général, mal rédigés, confus, incomplets. On constatera que les biens de seconde origine sont souvent moins nombreux en l'an III qu'en l'an II ; ce n'est pas qu'ils aient été tous vendus, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte d'après les « Ventes »,

mais beaucoup, surtout parmi les biens des rebelles, ont été restitués, dans l'intervalle, à leurs propriétaires ou à leurs héritiers.

La liste placée sous le chiffre I est celle des biens de première origine ; la liste placée sous le chiffre II est celle des biens de seconde origine. Les dates sont celles des inventaires et des états.

Albigny.

300 h. (1790), 400 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 257 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Du 8 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Des 10 vendémiaire et 20 pluviôse III : Claude *Mariotte*, marchand de soie, à Lyon, exécuté : maison et 38 bicherées 1/2 ; est. 25000 l.

Pierre *Coltaz*, épicier, à Lyon, exécuté : maison et 16 bicherées 3/4 ; est. 9000 l.

Jean-Louis *Villod ;* 16 bicherées 1/2.

Veuve *Pillet ;* 10 bicherées.

Jean-Louis *Bœuf,* rentier, de Neuville, exécuté : domaine estimé 5000 l.

Ampuis.

1450 h. (1790), 1725 h. (1793) ; mesure de Sainte-Colombe. — Sup. 1571 hectares.

I. — Du 15 août 1790 : prébende, 45 l. de revenu à Devallois, titulaire de la *chapelle Saint-Georges, de Vienne.*

Le chantier servant à l'exploitation de la dîme et la dîme, 3861 l. 10 s. de revenu (dont 3200 pour les grosses et menues dîmes, 500 pour les dîmes novales), aux décimateurs du *chapitre de Saint-Pierre et Saint-Michel, de Vienne.*

Domaine de la Roche, revenu de 450 l. ; aux *Augustins de la Croix-Rousse.*

Autre domaine, à Boucharay, revenu de 2104 l. ; *aux mêmes.*

Domaine, à Boucharay, revenu de 350 l. ; aux *religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, de Sainte-Colombe.*

Domaine à Tartarie, revenu de 160 l. ; *aux mêmes.*

La municipalité soumissionne pour 29582 l. 7 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — Du 14 mars 1793 : Albert-Maurice *Petitain,* ci-devant curé d'Ampuis, émigré, possède une maison, valeur, 1200 l. ;

Mathieu *Hérard,* abbé, émigré, possède une vigne, valeur, 900 l. ;

Jacques et Claude-François *Harenc*, fils du citoyen Harenc, ci-devant seigneur d'Ampuis, sont présumés émigrés, mais n'ont pas de biens dans la commune.

Arbresle (L').

825 h. (1790), 860 h. (1793) ; mesure de Lyon. — 338 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La soumission de la commune est de 8192 l. 10 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A.* Pas de biens d'émigrés.

B. Du 23 pluviôse III : François *Dupin,* condamné à mort, maréchal des logis de gendarmerie, domaine évalué 9300 l.; mobilier valant 288 l.

C. Du 23 fructidor III : jardin de la cure non évalué.

Aveize.

575 h. (1790), 987 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 1664 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La soumission de la commune est de 61780 l. 14 s. (Décret du 5 sept. 1791.)

II. — *A.* Du 17 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 18 fructidor II : église, cure, biens patrimoniaux de la commune.

C. Du 16 pluviôse III : biens des rebelles : citoyenne *Gavault,* veuve de Jean-Jacques *Dareste-Laplagne ;* loué 1200 l. et redevances.
Jean-Maurice *Flèchet ;* loué 400 l. et redevances.
Françoise *Bayle,* femme de Gabriel-Bonaventure *Sercier ;* loué 350 l. et redevances.
Dareste-Saconay ; bien dépendant de son domaine de Pomeys.
Chanoinesse de Largentière, domaines affermés 2179 l. et un bois.
Citoyenne *de Fenouil,* présumée émigrée ; quelques meubles.
Mure, précédent curé ; loué 349 l. et redevances.

Bessenay.

1200 h. (1790), 1400 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1404 hectares.

I. — Du 20 septembre 1790 : Dîme, au *prieur de Montrottier,* loué 200 l., suivant déclaration, en réalité, 400 l.
Autre dîme, louée 36 l.
Autre dîme, redevances de 50 bichets de froment.
Terre, au *prieur de Montrottier,* loué 55 l.
Vigne, au *prieur de Montrottier.*
En totalité, les biens nationaux, d'après un état plus précis du 26 sept., seraient d'un revenu de 905 l.
La municipalité soumissionne pour 3505 l. (Décret du 3 avril 1791.)

II. — Du 30 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

Brignais.

1075 h. (1790), 1050 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1038 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 28 avril 1793 : *Farge,* curé de Saint-Bonnet-le-Château, émigré (domaine d'un revenu de 874 l. et d'une valeur de 22000 l.).

Brindas.

700 h. (1790), 720 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1128 hectares.

I. — Du 14 août 1790 : Bâtiment de la *Dîme,* valeur 1200 l. et son contenu, 600 l. ; vigne, 600 l.

Château, au *chapitre Saint-Jean,* valeur 4500 l.; autre bâtiment, 1200 l.; prés et terres, 12300 l.; terres, prés et bois, 6000 l.
Pré, à la *cure de Brindas,* valeur, 350 l.
Fonds, au *chapitre Saint-Paul,* valeur 5500 l.

II — *A.* Du 12 mars 1793 : *Dugas de Bois Saint-Just,* émigré : domaine de 1012 l. 10 s. de revenu, valeur 20250 l.

B. Biens sequestrés (s. d.) : Claude *Rollin,* fabricant, à Commune-Affranchie.
Jacques-Joseph *Benoît,* boulanger à Vaise, exécuté.
Pierre *Narbonnet,* charbonnier à Lyon.
François *Françon,* fabricant à Lyon.
Antoine *Drac,* médecin à Lyon.
Pierre *Mille,* absent.
Savaron.
Georges *Cuminet,* ci-devant aux Terreaux, n° 108.
Rambeau.
Dugas, présumé émigré.

Brullioles.

700 h. (1790), 1200 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1223 hectares.

I. — Du 10 octobre 1790 : portion congrue du curé, dîmes, prébende de Sainte-Croix, non évalués.

II. — *A.* Du 27 mars 1793 : Valentin *Perrin de Bénécent,* émigré, mari de Benoîte de *Chandieu,* qui possédait un domaine de 71800 l., vendu vigne ; en 1792.

B. Biens sequestrés : François-Gabriel *Savaron,* maison, 14 bich. de vigne ; autre domaine affermé 530 l.; 450 bicherées de bois.
Antoine *Dufour,* de Villechenève, 2 vignes et 3 bicherées.
Cure, jardin, église, chapelle.

Brussieu.

Appelé Bressieu en 1790; 450 h. (1790), 540 h. (1793); mesure de Lyon — Sup. 673 hectares.

I. — Du 11 septembre 1790 : vieux bâtiment dépendant du *prieuré de Saint-Irénée.*
Dîme, au *prieuré de Saint-Irénée,* affermée 800 l. pour une part, l'autre étant laissée au *curé de Brussieu,* soit 280 l.
Domaine dépendant de la *commanderie de Chazelles* (Malte).
Directe, valant 60 l.

II. — Mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

Bully.

800 h. (1790), 948 h. (1793); mesure de Tarare. — Sup. 1259 hectares.

I. — Du 26 septembre 1790 : dîme à *François de Cluguy,* évêque de Riez, comme abbé commandataire de Savigny, affermée 2010 l.

Dîme, aux *chapitres nobles d'Alix, Largentière* et *Leigneux*, affermée 2000 l.
Dîme, au *curé de l'Arbresle*, affermée 340 l.
Rente noble, à *F. de Clugny*, non évaluée.
Rente noble aux *3 chapitres*, non évaluée.
Rente noble au *prieur de Ternand*, très modique.
Rente au *curé de l'Arbresle*, 3 l.
Terre au *curé de Bully*, louée 9 l.
Pension à la *fabrique de Bully*, 30 l.
Prébende de *Sainte-Marguerite*, non évaluée.
Prébende au *curé d'Ecully*, louée 80 l.
Pension au *curé de Nuelle*, 10 l.
Pension au *curé de l'Arbresle*, 20 l.
Pension au *curé de Bully*, 3 l.

II. — Du 10 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

Caluire-et-Cuire.

D'abord séparées en 1790, puis réunies en 1791 ; 1200 h. (1790), 2500 (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 1083 hectares.

I. — Inventaire sans date : terre au *curé de la Platière*, de Lyon, loué 40 l.
1/3 de bicherée dépendant d'un domaine situé à Caluire, à la *paroisse de la Platière*, à Lyon, loué 2 l. 10 s.
Domaine, à l'*Oratoire*, à Lyon, loué 740 l.
Terre, aux *comtes de Lyon*, louée 75 l.
Dîme, à l'*abbé d'Ainay*, affermée à Girodi, cabaretier, au prix de ?

II. — *A.* Du 26 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.
B. Du 28 vendémiaire III : biens séquestrés.
Manicieux, exécuté ; maison dévastée par la guerre et 5 bicherées.
Guillard, Suisse d'origine ; maison dévastée par la guerre et 16 bicherées.
Sacaron, exécuté ; maison et 48 bicherées.
Sercant, maison et 16 bicherées.
Hubert Saint-Didier-la-Rochette, émigré, 40 bicherées.
Bertier, 1 bicherée 1/2.
Delorme, 2 bicherées.
Perron, émigré, maison et 16 bicherées.
Perrin, exécuté, maison et 20 bicherées.
Etienne *Allombert*, exécuté, 8 bicherées.
Joannon, ci-devant avoué, à Lyon, 8 bicherées.
Galtier, émigré, maison, 28 bicherées.
Rognon, maisons, 24 bicherées.
Barmont, présumé émigré, auberge sur la route de Lyon.
C. Fructidor III : clos, à un des hôpitaux de Lyon et jardin de la cure.
D. Du 5 vendémiaire IV : terre de 1 bicherée 1/4, pour fondation de messe.

Chambost.

(Beauchamp.)

1125 h. (1790), 1500 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 1539 hectares.

I. — Inventaire sans date : dîmes du *curé de Panissières*, 200 l.
Dîmes du *curé de Sertine*, 60 mesures de seigle.
Dîmes au *commandeur de Chazelles*, 160 l.

Dîmes au *prieur de Montrottier*, 46 mesures de seigle et 13 l.
Prébende à un *grand vicaire de Lyon*, revenu : 150 l.
Prébende à Paul *Rochand*, de Panissières, revenu : 123 l.

II. — *A*. Du 26 mars 1793 : *Riverieulx-Chambost* fils, émigré, domaine de 2940 l. 13 s. 6 d. de revenu ; valeur 142933 l. 17 s. 6 d.

B. — Du 22 fructidor III : il n'y a pas de biens de condamnés.

Chapelle-en-Vaudragon (La).

(Vaudragon.)

175 h. (1790), 289 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 657 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 8562 l. 8 s. de biens ecclésiastiques. (Décret du 13 avril 1791.)

Chaponost.

950 h. (1790), 1256 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1627 hertares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 27937 l. 10 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A*. Du 25 mars 1793 : Jacques *Crozier*, émigré, vicaire à Saint-Vérand, domaine de 479 l. de revenu.
De la Coste, émigré, marquis, à Paris, domaine de 682 l. de revenu.

B. Du 14 fructidor II : domaine de *Pelissier* Jean, condamné à mort, greffier de l'Archevêché, maison et 85 bicherées 1/2, estimé 16000 l.
Domaine de *Chabrut* Louis, condamné à mort, vitrier à Lyon, maison et 24 bicherées 2/3, estimé 4000 l.
Domaine de *Ferroussat* Jean, l'aîné, condamné à mort, marchand de planches à Lyon, maison et 92 bicherées 2/3, estimé 24000 l.
Domaine de *Ferroussat* Etienne, cadet, condamné à mort, teinturier à Lyon, maison et 44 bicherées, estimé 10000 l.

C. L'état du 29 pluviôse an III ajoute à ces noms ;
Lacoste, émigré, bourgeois, quai Saint-Clair, à Lyon, domaine estimé 6000 l.
Crozet Pierre, émigré, curé de Saint-Vérand, terre estimée 1000 l.
De Ruolz, émigré, seigneur de Francheville, domaine estimé 3500 l.

Charly.

1000 h. (1790). 942 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 510 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 50391 l. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A*. Du 25 mars 1793. Pas de biens d'émigrés.

B. Du 12 pluviôse II : liste des propriétaires séquestrés.

Femme *Foudras*.	Femme *Lassauce*.
Jean-Marie *Borel*.	Veuve *Rion*.
Paul *Barbier*.	Jean Claude *Chollet*.

Feuillet. *Biètrix.*
Borin. *Imbert.*
Vachon aîné. *Chirat.*
Benoît *Richard.* *Cumin.*
Claude *Cirlo.* *Chaland.*
Jean-Marie *Arcis.* *Meyrieux.*
Aymard.

C. Du 27 vendémiaire III : biens séquestrés.
Borin, 39 bicherées 1/2. *Chollet*, 6 bicherées.
Chaland, 63 bicherées 3/4. *Gagnère*, 26 bicherées 1/2.

Chassagny et Saint-Martin-de-Cornas.

(Cornas-en-Gier.)

Séparées en 1793 ; 450 h. (1790), 455 h. (1793) ; mesure de Lyon. -- Sup. Chassagny, 934 hectares ; Saint-Martin, 355 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 10 mars 1793 : pas de biens d'émigrés

Chasselay.

825 h. (1790), 1280 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1278 hectares.

I. — Du 14 juillet 1790 : domaine de Chalais, à *La Déserte* de Lyon, loué 1100 l. et redev. (impositions : 300 l. 4 s.).
Domaine de Genevraud, aux *Carmes-Déchaussés* de Lyon, loué 442 l. et redev. (imp. ; 59 l. 14 s.).
Prébende Chorel, à Jean Mattuvet, vicaire de la *paroisse de Sainte-Croix*, à Lyon, d'un revenu net de 245 l. 16 s. ; à la prébende sont attachées 211 l. de pensions et rentes.
Prébende Petit, louée 180 l. (imp. ; 58 l. 3 s.).
Prébende Chaffanges, d'un revenu de 231 l. 18 s. (imp. ; 31 l. 2 s.).
Prébende Collonges, revenu net de 60 l.
Cure de Chasselay, maison, plus un revenu net de 234 l. tant en pensions qu'en terres.
Bâtiment de la dîme (en mauvais état), revenu estimé 30 l.
Prébende de la Trinité, louée 16 l. 15 s.
Pension au sous-maître de l'église de Lyon, 4 l. 10 s.

Par délibération du 16 juillet 1790, la commune décide de soumissionner les biens pour loger une maison commune, une école et un établissement pour les pauvres. Par celle du 23 août, elle décide de demander la distraction de la vente des bâtiments de la dîme et de la prébende de Chaffanges (ils seront affectés aux services publics), l'acquisition du reste au prix d'expertise sans enchères. Cette dernière demande n'est pas accordée, mais la commune est autorisée à soumissionner pour 51947 l. 5 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A.* Du 13 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 6 fructidor II : biens confisqués : *Chasseing*, Antoine, de Lyon, conseiller au Parlement de Paris, exécuté, 921 bicherées, estimé 902810 l.

C. L'état du 29 pluviôse III ajoute : *Lacour,* Cl.-Antoine, exécuté, conseiller à la sénéchaussée de Lyon : domaine estimé 10633 l.

D. Reste à vendre au 21 fructidor III, le reste de la *prébende Petit* loué 180 l. et le jardin de la cure, 2 bicherées.

Chères (Les).

(Les Echelles.)

450 h. (1790), 540 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 546 hectares.

I. — Du 20 juillet 1790 : Domaine de la *prébende*, loué 470 l.
Domaine de la *prébende Robas*, 3/4 de bicherée.

II. — *A.* mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 4 ventôse III : *Millanois* Charles-François, condamné à mort, imprimeur à Lyon, terres d'un revenu de 1200 l.
Chaponay Elisabeth, condamné à mort, seigneur de Morancé, terres d'un revenu de 2100 l.

Chevinay.

450 h. (1790), 500 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 880 hectares.

I. — Du 23 septembre 1790 : Dîme, ci-devant à l'*abbé de Savigny*, 1420 l.
Petite dîme, au *curé*, 10 bichets de seigle et 8 ânées de vin.
Vignes, terres, au *curé*, non estimées.
Bois, ci-devant à l'*abbé de Savigny*, à 780 l. la coupe annuelle ; un tiers du bois est réservé.
Rente noble, à l'*abbé de Savigny*, 600 à 700 l.
Autre rente au *communier de Savigny*, non évaluée.

II. — *A.* Du 10 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 23 fructidor III : bois de Bagny, 600 bicherées (dont la vente est suspendue) ; le jardin de la cure.
Pas de biens d'émigrés ou de condamnés.

Civrieux (d'Azergues).

300 h. (1790), 304 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 491 hectares.

I. — *A.* Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 18204 l. 9 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A.* Du 14 mars 1793 : pas de biens d'émigrés

B. Du 29 germinal III : *Sarron* Claude, condamné à mort, terres, revenu 4200 l.
Ricrieulx Jean-Claude, condamné à mort, terres, en capital, 2400 l.

C. Du 24 fructidor III : jardin de la cure et vigne affermée 7 l.

Collonges-au-Mont-d'Or.

725 h. (1790) ; mesure de Lyon. — Sup. 381 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Du 30 mars 1793 : *Clugny-Thenissey,* ci-devant comte de Lyon, émigré (domaine de 17600 l.).

B. Du 16 fructidor II : *Guillon*, rebelle exécuté, bâtiments et 65 bicherées 1/2.

C. Du 19 fructidor II : presbytère, cure et église servant aujourd'hui de temple et de lieu de réunion pour les assemblées populaires.

D. Du 28 vendémiaire III : Roman *Ferrouillat,* arrêté, 8 bicherées.
Bordance, exécuté, maison, 28 bicherées.
Rosset, exécuté, maison, 11 bicherées.
Muguet, biens séquestrés, bâtiments, 67 bicherées 1/4.
Maison *Couchaud*, bâtiment et 41 bicherées 1/3.
Maison *Artaud,* bâtiment et 4 bicherées 1/24.
Maison *Villemer*, bâtiment et 11 bicherées.
Maison *Seriziat,* bâtiment, moulin, 13 bicherées.
Maison *Journel,* bâtiment, 12 bicherées 1/4.
Michel, exécuté, maison et 28 bicherées 1/2.
Maindestre, exécuté, maison, 25 bicherées.
Brillon, exécuté, maison et 11 bicherées.
Peissoneaux, exécuté, maison, 1 bicherée.
Maison *Valesque*, 19 bicherées 1/2.
Maison *Petetin*, 54 bicherées 1/2.
Maison *Archimbaud*, 8 bicherées 1/2.

Condrieu.

5075 h. (1790), 4056 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 943 hectares.

I. — Pas d'inventaires. La municipalité soumissionne pour 101950 l. de biens de 1re origine. (Décret du 13 avril 1793).

II. — Du 1er mars 1793 : Jean-Antoine *Chanal*, émigré, 6 maisons dont 3 vendues, et terres d'un revenu de 12644 l.
Bonnardel, ancien curé de Condrieu, émigré, maison de 800 l.
Paulet, ancien vicaire de Condrieu, émigré, maison de 2000 l.
Brut, ancien vicaire de Condrieu, émigré, maison de 1850 l.
Thomas *Vincent*, prêtre, émigré, maison de 4000 l.
Pierre *Giraud*, ancien curé, émigré, maison de 4000 l.
Le chanoine *Deschamps,* émigré, local de 1500 l.
Tous ces prêtres ont disparu depuis la loi de déportation des insermentés.

Courzieu.

1275 h. (1790), 1455 h. (1793), mesure de Lyon. — Sup. 2704 hectares.

I. — Du 3 octobre 1790 : Au *prieuré* (possédé par M. le comte de Montmorillon) : dîmes et rentes affermées 2800 l. ; biens-fonds, affermés 500 l.

Au *curé*, biens et dîmes, 840 l.
Domaine aux *Carmes-Déchaussés*, loué 709 l.
Domaine aux *Ursulines de Saint-Just*, à Lyon, revenu : 700 l.

Pré à l'*abbé Vincens*, revenu 150 l.
Au *chapitre Saint-Paul*, prairie louée 500 l.
Prébende à simple tonsure, à Antoine Carret, revenu 800 l.
Au *commandeur de Chazelles*, biens-fonds d'un revenu de 218 l. et une rente noble.
Terres dépendant de la *Prébende de Bressieux*, revenu de 15 l.

II, — *A*. Du 2 ventôse III : *Giraud Saint-Try* Jean-Baptiste, condamné à mort, noble, à Lyon, 2 domaines estimés 80000 l.

B. L'état du 23 fructidor III ajoute la cure et son jardin, et un petit domaine, à la Fabrique.

Couzon.

1100 h. (1790), 1121 h. (1793), mesure de Lyon. — Sup. 980 hectares.

I. — Du 6 juin 1790 : *Prébende de Saint-Yves*, louée 72 l. (en mauvais état); valeur 600 l.
Prébende de Sainte-Catherine, louée 40 l.; valeur 900 l.
Biens de la cure, valeur 1584 l.
Bâtiment de la dîme, en mauvais état, 1400 l.
La municipalité soumissionne pour 4884 l. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — Des 29 mars 1793 et 21 pluviose III : états négatifs.

Curis.

375 h. (1790), 368 h. (1793), mesure de Lyon. — Sup. 304 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 2409 l. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A*. Mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 13 ventôse II : 391 bicherées à *Bœuf*, rebelle.
38 bicherées à *Lemoine*, rebelle.

Dardilly.

550 h. (1790), 1300 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1399 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A*. Mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 10 thermidor II : biens séquestrés sur :
La Grive, marchand, rue des Feuillants, maison et 66 bicherées.
La Croix-Laval Jean-Louis-Philippe-Aimé, 184 bicherées.

C. Du 19 fructidor III : vigne à la *cure*, 6 hommées.
Vigne de la *prébende Saint-Pancrace*, 28 hommées.

Dommartin.

275 h. (1790), 340 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 723 hectares.

I. — Du 19 décembre 1790 : tous dépendent de la cure; la dîme vaut 900 l. La municipalité soumissionne pour 1380 l. 8 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — Du 29 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 20 fructidor III : jardin du curé; pré sur la commune de La Tour; terre de 4 bicherées, dépendant du *luminaire de Lissieu.*

Duerne.

400 h. (1790), 400 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 1140 hectares.

Pas d'inventaire.

Échalas.

775 h. (1790), 630 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 2195 hectares.

Pas d'inventaire.

Écully.

925 h. (1790), 1197 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 792 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 37659 l. 12 s. (Décret du 13 avril 1791).

II. — Du 24 fructidor III : plus rien que la cure où se réunit la municipalité, et l'église.

Éveux.

200 h. (1790), 215 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 332 hectares.

Pas d'inventaire.

Fenoyl (Le).

(Bel-Air.)

Commune supprimée en l'an X, annexée à Souzy ?; 250 h. (1790), 240 h. (1793).

Pas d'inventaire.

Fleurieu-sur-Saône.

225 h. (1790), 270 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 291 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 15112 l. 10 s. (Décret du 13 avril 1791).

Fleurieux-sur-l'Arbresle.

450 h. (1790), 456 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 949 hectares.

Pas d'inventaire.

Fontaines-Saint-Martin.

(Brutus-la-Fontaine.)

Dont furent détachées, avant 1793, *Cailloux-sur-Montagne*, qui s'appela ensuite *Cailloux-sur-Fontaines*, et par la loi du 25 juillet 1850 la commune de *Fontaines-sur-Saône*; 1475 h. (1790), 2000 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. : Cailloux-sur-Fontaines, 826 hectares; Fontaines, 246 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 18986 l.

II. — Du 15 brumaire III : biens séquestrés sur Claude *Fay*, 109 bicherées 1/2.
Biens séquestrés sur Pierre *Valesques*, 24 bicherées.

Francheville.

(Franche-Commune.)

625 h. (1790), 786 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 817 hectares

Pas d'inventaire.

Givors et Bans.

2825 h. (1790), 2800 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1330 hectares.

Pas d'inventaire.

Grézieu et Craponne.

(Grézieu-la-Varenne.)

Divisées en deux communes, Grézieu-la-Varenne et Craponne, par ordonnance du 15 février 1836; 350 h. (1790), 696 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup.: Grézieu, 744 hectares, Craponne, 464 hectares.

I. — Du 22 août 1790 : Domaine, aux *Minimes de Lyon*, loué 1000 l.
Aux *chanoines de Saint-Just*, de Lyon : un pré, loué 162 l.; un pré, loué 180 l.; terres, louées 130 l.; un pré, loué 15 l.
Chantier de la Dîme, revendiqué par la commune : bâtiment, loué 36 à 40 l.
Bâtiments.
Dîme, 1598 l.
Un pré et terre au *prévôt de Saint-Just*, loué 380 l.
Le presbytère et ses annexes.

II. — *A.* Du 14 brumaire III : domaine de *Labarge*, rebelle exécuté.
Domaine *Farges*, rebelle exécuté.
Domaine *Loras*, rebelle exécuté.
Jardin du curé.
Tous les biens nationaux d'ancienne origine ont été vendus.

B. Du 22 ventôse III : domaine de Jacques *Desbrosse-Labarge*, seigneur d'une partie de Grézieu, 169300 l.

C. Du 21 fructidor III : le presbytère qui sert de maison commune et de logement à l'instituteur.

Grézieux-Souvigny ou Grézieux-le-Marché.

500 h. (1790), 476 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 1149 hectares.

Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 9272 l. de biens ecclésiastiques. (Décret du 13 avril 1791.)

Grigny.

775 h. (1790), 989 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 583 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — L'état de fructidor III mentionne comme encore invendus les fonds de la *prébende de Thizy*, estimés 4862 l. et le bâtiment de la Dîme au *chapitre d'Ainay*, estimé 1000 l.

Haies (Les).

275 h. (1790), 385 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1605 hectares.

Pas d'inventaire.

Haute-Rivoire.

1300 h. (1790), 1396 h. (1793); mesure de Tarare. — Sup. 2029 hectares.

Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 32468 l. 10 s. de biens ecclésiastiques (Décret du 13 avril 1790).

Irigny.

(L'Union-sur-le-Rhône).

825 h. (1790), 1146 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1062 hectares.

Pas d'inventaire.

Larajasse.

1475 h. (1790), 1840 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup., y compris Laubépin, 3321 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 36442 l. 5 s. de biens ecclésiastiques. (Décret du 13 avril 1791.)

Laubépin.

Réunie à Larajasse par décret du 5 février 1814; 175 h. (1790), 300 h. (1793); mesure de Villefranche.

Pas d'inventaire.

Lentilly.

650 h. (1790), 950 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1838 hectares.

Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 91532 l. 3 s. de biens ecclésiastiques. (Décret du 13 avril 1791.)

Limonest et Saint-André-du-Coin.

425 h. (1790), 551 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 897 hectares.

I. — Du 30 novembre 1790 : domaine, aux *Carmes des Terreaux*, loué 539 l. 8 s. (impositions 70 l. 16 s.), valeur 10309 l. 4 s.
Maison, vignes, *aux mêmes*, évalué 14223 l.
Domaine, aux *religieuses des Deux-Amants, de Lyon*, loué 553 l. (impositions 81 l.), valeur 10384 l.
Vignes, *aux mêmes*, valeur 3716 l.
Terres, *à l'archevêque de Lyon*, louées 72 l. (impos. 18 l.), valeur 1188 l.
La municipalité soumissionne pour 39820 l. 4 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A*. Du 30 vendémiaire III : tous les biens d'ancienne origine sont vendus.
Biens séquestrés sur :
De Varax, exécuté, 1436 bicherées.
De Faye, 74 bicherées.
D'Andrieu, 216 bicherées.
De Fayolle, 1 bicherée 1/3 et maison.

B. Du 20 fructidor III : plus rien depuis ces jours derniers que le jardin curial a été vendu.

Lissieu.

175 h. (1790), 274 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 565 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 27 fructidor III : vigne [du curé ?] de 1 bicherée, louée 1 l. 10 s.

Loire.

1175 h. (1790), 1230 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1636 hectares.

Pas d'inventaire.

Longes.

Réunie à Trèves avant 1793 (voir Trèves), puis séparée de nouveau par la loi du 24 octobre 1849.
600 h. (1790) ; mesure de Lyon. — Sup. voir Trèves.

Pas d'inventaire.

Longessaigne.

550 h. (1790), 700 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1198 hectares.

Pas d'inventaire.

Marcilly-d'Azergues.

375 h. (1790), 382 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 422 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 9143 l. 4 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A.* Du 22 fructidor II et du 3 ventôse III; biens séquestrés sur :
Riccriculx Jean-Claude, rentier à Lyon, condamné à mort, trois domaines de 301, 329 et 180 bicherées (partie dans le district de Villefranche), estimés 500000 l.
Clerico Gabriel, rentier à Lyon, condamné à mort, trois domaines de 333, 177 et 101 bicherées, estimés 313244 l.
Sarron Claude, rentier à Lyon, condamné à mort, domaines de 150 et 40 bicherées, estimés 60000 l.
Serve Etienne, ouvrier à Lyon, condamné à mort, 38 bicherées (partie sur le district de Villefranche), estimées 30000 l.

B. Du 4 vendémiaire IV : le jardin de la cure.

Messimy.

530 h. (1790), 900 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1038 hectares.

I. — Du 14 août 1790 : maison de la *dime*, valeur, 1400 l.
Terre, au curé, valeur, 1500 l.
Autre, au curé, valeur, 450 l.

II. — Du 21 mars 1793 : *Dugas-Bois-Saint-Just,* de Lyon, émigré, domaine de 1376 l. 9 s.

Meys.

975 h. (1790), 1052 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 1460 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 14660 l. 16 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A.* Du 2 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 29 pluviôse III : quatre domaines de *Chatin* André, condamné à mort, 219000 l.

Millery.

1250 h. (1790), 1316 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 898 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Du 30 mars 1793 : veuve *Catalan*, née *Leclerc,* ci-devant noble, à Lyon, émigrée, domaine d'un revenu de 945 l., valeur, 34450 l.

B. Du 9 fructidor II ; rebelles exécutés ou contumaces :
Jean-Marie *Charasson*, de Lyon, évalué à 23795 l.
Filliard, de Lyon, évalué à 7260 l.
Ferrus, de Lyon, évalué à 27070 l.
Jean-Marie *Peillon,* de Millery, évalué à 19305 l.
Duclaux, de Lyon, évalué à 19950 l.
Charding, de Lyon, estimé à 29615 l.
Jacques *Caillat*, de Millery, évalué à 5650 l.

C. L'état du 23 vendémiaire III ajoute au précédent les noms de *Rostaing, Rambaud, Vaurion, Clerc, Gérando* et veuve *Catalan.*

Montagny.

300 h. (1790), 440 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 829 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Mars 1793: pas de biens d'émigrés.

B. Du 21 fructidor II : l'église et la cure.

C. Du 30 pluviôse III : Christophe *Dervieux*, ex-noble, condamné à mort, domaines estimés 145000 l.

Montromant.

500 h. (1790), 500 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1093 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 27 fructidor II; biens séquestrés sur :
J.-B. *Giraud*, exécuté.
J.-Claude *Gigandon*, Jean *Jourdan*, Joseph *Vèricel*, Antoine *Garin*, dont les fils n'ont pas rejoint l'armée.
Henry et Louis *Gerin*.
Louis *Gigandon*.
Biens de la commune : presbytère, maison d'école, église, jardin du curé.

C. Du 29 ventôse III : domaine de J.-B. *Giraud-Montbelet*, ex-noble, de Lyon ; revenu, 17000 l.

Montrottier.

1350 h. (1790), 1600 h. (1793); mesure de Tarare. — Sup. 2317 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. Du 22 fructidor II ; biens séquestrés :
Château de la Roulière.
Domaine de la Bassecour.
Domaine Lafarge.
Domaine Bernard.
Domaine Albigny, à Laurent-Hector *Libens*, de Lyon.
Domaine de Lolivière, à Benoît *Frèret*, de Lyon, rebelle exécuté.
Domaine de Mazieux, à Jean *Thivet*, de Lyon.
Domaine de Ponthus, à Pierre *Bruizet-Ponthus*, libraire, à Lyon.
Biens de la commune: cure, maison d'école, église, les halles, appartement.

Mornant.

1350 h. (1790), 2004 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1573 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La commune soumissionne 53420 l. le 20 septembre 1790. Cette soumission comprend tous les biens ecclésiastiques, sauf le château, où est un collège, dont elle demande le maintien, les halles et une maison d'école. Le décret du 13 avril 1791 réduit sa soumission à 5756 l. 17 s.

Neuville.

(Marat-sur-Saône.)

1700 h. (1790), 1732 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 540 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 8118 l. (Décret du 5 septembre 1791.)

II. — *A.* Du 4 mars 1793: pas de biens d'émigrés.

B. Du 22 fructidor III : biens de la cure et de la fabrique.
Tous les biens ci-devant séquestrés ont été rendus aux propriétaires ou à leurs héritiers.

Nuelles.

150 h. (1790), 170 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 202 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 3624 l. 11 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — L'état du 29 fructidor III ne mentionne que le presbytère servant de maison commune.

Orliénas.

725 h. (1790), 750 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1043 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 1800 l. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — Du 29 octobre 1793 : la citoyenne *Colabeau,* émigrée, femme de feu Louis.

Marie *Gagnière,* dame de Saint-Laurent, à Lyon, émigrée, bois de 60 l. très dégradé.

Oullins.

1575 h. (1790), 2000 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. (y compris Pierre-Bénite, auj. détaché): 1029 hectares.

I. — Du 17 octobre et 15 décembre 1790 : prébende au *curé de Saint-Paul,* de Lyon.
Prébende de *Saint-Benoît de Montléon,* à l'abbé Guillon.

II. — De mars 1793 (?). Marie *Pelvain de Penhoët* et sa femme, émigrés, marquis à Lyon, rue Sala, domaine d'un revenu de 204 l. 10 s.

Poleymieux.

325 h. (1790), 414 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 618 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* 24 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 22 pluviôse III : domaine de J.-J. *Ampère*, condamné à mort, marchand de soie, puis juge de paix, à Lyon ; 141 bicherées ; revenu, 741 l. ; mobilier estimé 2000 l.

C. Du 20 brumaire IV : la vigne de la cure.

Pollionnay.

600 h. (1790), 902 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1580 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Du 20 mars 1793 : Claude *Forge*, ex-curé, émigré, 8 bicherées, 800 l.
Claude-Rose *Perrin-Bénévent* émigré (terres, 1825 l.).

B. L'état du 22 fructidor III ne mentionne que le bois non vendu de la *prébende de Lorette* et le jardin de la cure.

Pomeys.

425 h. (1790), 625 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 1311 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 22714 l. 15 s. de biens ecclésiastiques. (Décret du 5 sept. 1791.)

II. — Du 10 mai 1793 : pas de biens d'émigrés.

Quincieux.

750 h. (1790), 927 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1772 hectares.

I. — Du 27 juillet 1790 : Domaine de Boucharlat aux *Lazaristes*, de Lyon, loué 950 l. et redevances.
Domaine du Pras, *aux mêmes*, loué 650 l.
Domaine du Montet, *aux mêmes*, loué 1220 l.
[Ces trois domaines, défalcation faite de 422 l. d'imposition, rapportent net 2412 l.]
Deux prés, aux *comtes de Lyon*, loués 80 l. (imposition : 12 l. 4 s.).
A Jean Guillon, titulaire de la *prébende de N.-D. de Grâce*, domaine loué 50 l. (imposition : 8 l. 18 s.).
Domaine loué 200 l., à Benoît Rousset, archiprêtre d'Anse et *curé de Quincieux* (imposition : 20 l. 12 s.).
Cure de Quincieux : terres louées 970 l. (imposition : 79 l. 14 s.).
Domaine aux dames de la *Déserte de Lyon*, loué 200 l. (imposition : 47 l. 3 s.).
Prébende Forel, louée 42 l. (imposition : 26 l. 13 s.).
Aire pour battre les grains de la dîme aux *Chanoines de Saint-Just*.

II. — Du 3 mars 1793 : Antoine *Vincent*, laboureur à Lucenay, de Villeurbanne (Isère), vigne de 3000 l.
Pas de biens de condamnés.

Riverie.

(Beaurepaire.)

450 h. (1790), 376 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 41 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 20 pluviôse III : domaine de Jean-Marie *Couchoud,* notaire à Riverie, acquis de la nation, et un autre, le tout estimé 51000 l.

Rochefort.

Réunie à Saint-Martin-en-Haut par décret du 5 février 1811.
175 h. (1790), 90 h. (1793) : mesure de Villefranche.

Pas d'inventaire. L'état de mars 1793 ne mentionne pas de biens d'émigrés.

Rochetaillée.

250 h. (1790), 312 h. (1793) : mesure de Villefranche. — Sup. 128 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 61066 l. 10 s. (Décret du 17 mars 1791.)

II. — Du 2 mars 1793 : Jean-Félix *Mayet,* émigré, ci-devant curé de Rochetaillée et député à l'Assemblée Constituante (mobilier).

Rontalon.

(Rontalon-l'Union.)

400 h. (1790), 600 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1252 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Du 29 fructidor II : domaines sequestrés de *Gagnère, Bourbon, Laroque* et de deux veuves, dont les fils ont déserté lors de la première réquisition.
Maison et jardin de la cure.

B. Du 22 fructidor III : biens de *Malte,* 111 bicherées.

Sain-Bel.

(Bel-les-Mines.)

500 h. (1790), 280 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 358 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 48323 l. 15 s. de biens ecclésiastiques parmi lesquels le château de Sain-Bel évalué 4620 l.

II. — *A.* Du 11 mars 1793 : pas de biens d'émigrés,

B. Les états du 21 fructidor III et du 3 prairial IV ne mentionnent que le jardin de la cure et le presbytère qui sert aux assemblées de la commune.

Saint-Andéol-le-Château.

(Andéol-Libre, puis Andéol.)

500 h. (1790), 924 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 995 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La commune soumissionne pour 48695 l. 6 s. 8 d. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — Du 25 mars 1793 et du 21 pluviôse III : domaine de Jean-Pierre-Pascal *Duprè*, prêtre émigré, évalué 4000 l.

Saint-André-la-Côte.

(Haute-Montagne, puis André-la-Côte.)

225 h. (1790), 263 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 477 hectares.

I. — Inv. des off. mun. s. d. : terre de 90 l. de revenu, aux *comtes de Lyon*, comme décimateurs.
Prés et terre de 2 bicherées, revenu de 55 l., grevés d'une pension de 10 l. et de 12 messes basses, d'une grand'messe et de 15 l. d'huile pour le luminaire, au *curé*.
Autre terre, revenu de 200 l., chargée d'une grand'messe à 30 s. par semaine, soit 78 l., au *curé*.

Sainte-Catherine-sur-Riverie.

(Ricard-sur-Riverie, puis Catherine-sur-Riverie.)

450 h. (1790), 264 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1359 hectares.

I. — Deux domaines aux *Lazaristes*, revenu 857 l.
Domaine de la *cure*, 140 l.
Deux dîmes à la *cure*, 633 l. 15 s.
Dîme au *chapitre Saint-Paul*, de Lyon.

II. — *A*. De mars 1793 : *Augustin de la Roë*, marquis, émigré, terre de 50 l.

B. L'état du 30 messidor III mentionne seulement 150 bicherées de biens communaux.

Saint-Clément-les-Places.

(Les Places, puis Clément-les-Places.)

550 h. (1790), 620 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1221 hectares.

Pas d'inventaire.

Sainte-Colombe.

(Colombe-les-Vienne.)

675 h. (1790), 650 h. (1793) ; mesure de Sainte-Colombe. — Sup. 165 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 66362 l. 5 s. 8 d. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — L'état de fructidor III mentionne des fonds à la *chapelle du Saint-Sépulcre et Saint-Claude*, de Vienne, estimés 2223 l.

Sainte-Consorce et Marcy-les-Loups.

(Les Marons et Marcy-les-Loups, puis Consorce.)

Séparées en 1872. — 550 h. (1790), 553 h. (1793) : mesure de Lyon. — Sup. 938 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 28 avril 1793 : Laurent *Faure*, émigré, ci-devant curé de la commune (mobilier).

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

(Mont-Cindre.)

1450 h. (1790), 1700 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 847 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A*. Du 26 avril 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Un état non daté donne les biens des condamnés :

Vionnet, Dominique, condamné à mort, marchand-fabricant à Lyon, domaine estimé 27333 l. ; mobilier vendu.

Pascal, Benoît, condamné à mort, mercier à Lyon, domaine estimé 6500 l.

Rey, Pierre, condamné à mort, avoué à Lyon, domaine estimé 41400 l.

Ricard, Gabriel, condamné à mort, plâtrier à Lyon, domaine estimé 3000 l.

Jusserand, Jean-Charles, condamné à mort, marchand de dorures à Lyon, domaine estimé 36250 l.

Jacob, Ch.-Joseph, condamné à mort, marchand d'étoffes à Lyon, domaine estimé 11800 l.

Guillon-Lachau, Jean-Baptiste, condamné à mort, ex-noble à Lyon, domaine estimé 54800 l.

Morier, Jean-Paul, condamné à mort, chapelier à Lyon, domaine estimé 25285 l.

Charcot, François, condamné à mort, huissier à Lyon, domaine estimé 3900 l.

Lorart, Jean-Marie, tailleur de pierres à Mont-Cindre, domaine estimé 53170 l.

De Loras, ci-devant comte, tué au siège, domaine estimé 11000 l.

Pitt-Rivers, Milady, disparue depuis deux ans du Mont-Cindre, domaine estimé 33600 l.

C. L'état du 1er complémentaire III signale le jardin de la cure et l'aire de la dîme.

Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

(Ovize-sur-le-Rhône, puis Cyr-sur-le-Rhône.)

205 h. (1793) ; mesure de Sainte-Colombe. — Sup. 611 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 26450 l. 6 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — Du 31 mars 1793 : Jacques *Doissin-Lucas*, émigré en Amérique ou à la Martinique, terres d'un revenu de 100 l.

Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

(Simoneau-au-Mont-d'Or.)

1450 h. (1790), 2090 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1099 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Didier-sous-Riverie.

(Basse-Montagne, puis Didier-sous-Riverie.)

1000 h. (1790), 1292 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1402 hectares.

I. — Du 5 mars 1790 : la cure ; rentes pour fondations de messes, 90 l. 10 s. Le chapitre Saint-Paul, de Lyon, paie au curé une portion congrue de 525 l. et lui abandonne une portion (200 l.) de dîmes.

II. — L'état du 20 fructidor an III, ne mentionne qu'un fonds au *luminaire* de la commune, loué 128 l.

Saint-Étienne-de-Coise.

(Coise, Auj. Coise.)

375 h. (1790), 500 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 896 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 16562 l. 14 s. de biens ecclésiastiques. (Décret du 13 avril 1791.)

Sainte-Foy et Saint-Genis-l'Argentière.

(Foy-sur-Brevenne, puis Foy-l'Argentière, puis La Pique-sur-Brevenne, puis Genis-l'Argentière.)

Séparées en deux communes avant 1793. — 500 h. (1790) ; Sainte-Foy, 367 h. (1793) ; Saint-Genis, 610 h. (1793) ; mesure de Lyon.
Sup. : Sainte-Foy, 151 hectares ; Saint-Genis-l'Argentière, 1065 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne pour 6543 l. de biens ecclésiastiques. (Décret du 13 avril 1790.)

Sainte-Foy [-lès-Lyon].

(Bonne-Foy.)

2044 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 681 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 3 vendémiaire III ; biens séquestrés sur :

Valloud,	38	bicherées	produit	579 l.	10 s.
Biesse,	67	» 1/2	»	1044 l.	
Beniquet,	24	»	»	298 l.	18 s.
Debron,	14	»	»	130 l.	
Veuve Monpetit,	89	» 1/4	»	1061 l.	
Wichy,	49	»	»	806 l.	2 s.

Fontaine,	32	bicherées	produit	294 l. 17 s.
Muzy,	60	»	»	950 l.
Aynard,	115	»	»	3300 l.
Cullon (?)	40	»	»	311 l.
Veuve Eney,	40	»	»	227 l. 10 s.
Cachard,	36	»	»	245 l. 10 s.
Henry,	66	»	»	427 l. 10 s.
Buffeton,	55	»	»	379 l. 16 s.
Charles Giliber,	3	»	»	43 l. 15 s.
Millanois,	9	»	»	120 l.
Gérard,	7	»	»	97 l.

Saint-Genis-Laval.

(Genis-le-Patriote, puis Genis-Laval.)

1375 h. (1790), 2393 h. (1793) : mesure de Lyon. — Sup. 1287 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Genis-les-Ollières.

(Les Ollières, puis Genis-les-Ollières.)

400 h. (1790). 500 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 374 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Germain-sur-Arbresle.

(Barras-sur-Arbresle, puis Germain-sur-Arbresle.)

475 h. (1790), 649 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 650 hectares.

I. — Du 12 sept. 1790 : prébendes au *curé de Saint-Forgeux*.
Prébendes et dîmes au *curé de l'Arbresle*.

II. — L'état du 22 fructidor III déclare qu'il n'y a plus de bien national dans la commune.

Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

(Mont-Hydins, puis Germain-au-Mont-d'Or.)

675 h. (1790), 760 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 531 hectares.

I — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 23166 l. 10 s. de biens ecclésiastiques. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A*. Du 26 vendémiaire III ; biens séquestrés sur :
Mayeuvre, maison et 348 bicherées.
J.-B. *Grand*, ci-devant prêtre de Saint-Joseph, de Lyon, 11 bicherées.
Baraillon, 801 bicherées.
Brunet, 99 bicherées.
Claude *Pailleron*, 2 bicherées 3/4.

B. L'état du 7 vendémiaire IV déclare qu'il n'y a aucun bien d'émigré et signale les biens de la Fabrique et le jardin de la cure.

Saint-Jean-de-Chaussan.

(Chaussan-la-Montagne, puis Jean-de-Chaussan, auj. Chaussan.)

275 h. (1790), 448 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 789 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — L'état du 21 fructidor III est négatif.

Saint-Jean-de-Touslas.

(Toulas, puis Jean-de-Toulas.)

325 h. (1790), 400 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 556 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 15527 l. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — L'état de fructidor III ne mentionne que le jardin de la cure et les biens de la Fabrique : 2 hommées de vigne, 1/2 bicherée de bois.

Saint-Julien-sur-Bibost et Bibost.

(Le Fruitier-sur-Bibost, puis Julien-sur-Bibost.)

Séparées avant 1793. — 400 h. (1790) ; Saint-Julien, 701 h. (1793) ; Bibost, 461 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. : Saint-Julien, 1328 hectares ; Bibost, 523 hectares.

I. — Du 20 sept. 1790 : vignes, à Joseph de Foudras, ancien *religieux de Savigny*, autrefois louées 500 l. ; rente noble de 382 l.
Vigne, au *prieur de Montrottier*, louée 30 l. et partie de dîme louée 150 l.
Prébende, au *curé de Thésée*, revenu 60 l.
Rentes nobles, à l'ancienne *abbaye de Savigny*, 52 l.
Partie de la *prébende Gacon*, au curé de Panissière, 72 l.
Partie de la *prébende Bertholon*, de Longessaigne, au vicaire de Villechenève, 50 l.
Prébende de Saint-Clair et de Sainte-Catherine, 200 l.
Partie de la dîme, à un ancien *religieux de Savigny*, 100 l.

II. — Du 2 germinal III : *Jussieux*, Christophe, pharmacien à Lyon, terre de 1000 l.
Forest, Pierre-Marie, notaire à Villechenève, terre de 400 l.

Saint-Laurent-d'Agny.

(Dagny, puis Laurent-d'Agny.)

700 h. (1790), 858 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1054 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 8501 l. de biens ecclésiastiques. (Décret du 5 septembre 1791.)

II. — L'état du 27 fructidor III ne mentionne que le jardin de la cure, un pré et une vigne au *luminaire* de la commune, un pré au *luminaire* d'Orliénas.

Saint-Laurent-de-Chamousset.

(Chalier-la-Montagne.)

1175 h. (1790), 1183 h. (1793); mesure de Tarare. — Sup. 1723 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — L'état du 22 fructidor III ne mentionne pas de biens d'émigrés ou de condamnés, mais signale comme biens à vendre le domaine de la *Commanderie de Chazelles* (Malte), loué 1030 l., 4 maisons à la *Fabrique* de la commune, louées 214 l., un pré à la même, loué 43 l., une terre, à 60 l. et le jardin de la cure.

Saint-Laurent-de-Vaux.

(Vaux-la-Garde, puis Laurent-de-Vaux.)

150 h. (1790); 130 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 264 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Martin-en-Haut.

(Martin-l'Espérance, puis Martin-en-Haut.)

1925 h. (1790), 1800 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 3867 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* De mars 1793 : *Dugas - Bois - Saint - Just*, émigré, fils de feu Étienne Dugas, terre de 50 l.

B. L'état du 17 messidor II ne mentionne pas de biens de condamnés.

Saint-Maurice-sur-Dargoire.

(Désille-sur-Dargoire, puis Maurice-sur-Dargoire.)

750 h. (1790), 1071 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1598 hectares.

I. — Du 1er novembre 1790 : Domaine aux trois décimateurs *(Lazaristes de Lyon, prébendier de SaintAndéol* et *commandeur de Chazelles)*, loué 60 l.
Vigne et pré, *à la cure.*
Autre pré, *à la cure*, valeur 300 l.
Pré, *aux Lazaristes de Lyon*, valeur 750 l.
Bois, *aux mêmes*, valeur 50 l.
Terres, *aux comtes de Lyon*, valeur 1500 l.
Prébende au sieur Teillard, de Rive-de-Gier, valeur 1200 l.
Vigne, *prébende du curé de Chambost*, valeur 300 l.

II. — Les états du 31 mars 1793 et du 20 pluviôse III signalent qu'il n'y a aucun bien d'émigré ou de condamné. Celui du 20 fructidor III mentionne un fonds à l'école de Dargoire (district de Saint-Etienne) le jardin de la cure, la cuve et le pressoir de la maison commune.

Saint-Pierre-la-Palud.

(Pelletier-la-Palud, puis Pierre-la-Palud.)

425 h. (1790), 600 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 757 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

(Beauvais-l'Ile-Barbe.)

250 h. (1790), 418 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 209 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A* Du 8 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 24 fructidor II; biens séquestrés sur :
Clavière, négociant, maison et 60 bicherées;
Bourgoin, maisons et 23 bicherées;
Bouvard, maisons et jardins, 20 bicherées;
Mestrat, exécuté, bâtiments et 2 bicherées 1/2;
Marguerite *Poteau,* exécutée, maison et 116 bicherées;
Muguet, 25 bicherées.

C. L'état du 28 pluviôse III évalue les biens de M. *Poteau,* rentière à Lyon, 66300 l.; ceux de *Mestrat,* rentier à Saint-Rambert, à 4500 l.

Saint-Romain-de-Couzon.

(Romain-libre, actuellement Saint-Romain-au-Mont-d'Or.)

500 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 261 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 15018 l. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A.* Du 25 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 10 fructidor II : domaines d'Antoine *Piron,* rentier à Lyon, exécuté, estimé 8050 l.;

C. De *Gallot,* 18 bicherées 1/3. Ce dernier ne figure plus dans l'état de ventôse III.

Saint-Romain-en-Gal.

(Romain-les-Rochers, puis Romain-en-Gal.)

375 h. (1790), 452 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 1409 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Du 18 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. L'état de fructidor III mentionne un fonds invendu des *missionnaires* de Sainte-Colombe, estimé 3806 l.

Saint-Romain-en-Gier.

(Sautemouche-en-Gier, puis Romain-en-Gier.)

325 h. (1790), 409 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 400 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

Saint-Sorlin.

(La Bruyère.)

125 h. (1790), 169 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 470 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. L'état du 7 vendémiaire IV ne signale pas un seul bien national.

Saint-Symphorien-le-Château.

(Chausse-Armée, puis Saint-Symphorien-sur-Coise.)

1400 h. (1790), 1780 h (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 403 hectares.

I. — Inv. des off. mun., s. d.
Domaine, appelé Grange de l'Eglise, loué 1700 l.
Fonds affermés *(à la cure?)* 240 l.
Terres, *au chapitre Saint-Jean*, de Lyon, louées 116 l.
Dîme et rente noble *au même.*
17 prébendes non évaluées.
Terres, *à la Fabrique,* louées 72 l.
Domaine, *aux Ursulines,* loué 400 l.
L'hôpital et domaine, loué 480 l.
Collège occupé par la municipalité et un des régents.
Ecole de filles.
La municipalité soumissionne 84666 l. 14 s. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A.* Du 15 mai 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 3 ventôse III : biens séquestrés sur :
Merlat, ex-militaire à Lyon, jardin de 900 l.;
Berthon du Fromental, condamné à mort, notaire à Lyon, maison et jardin, 4600 l.;
Faure de Montaland, condamné à mort, lieutenant-criminel à Lyon, domaine, 40000 l.;
Chatain, condamné à mort, commis de magasin à Lyon, trois maisons, 4500 l.

Sarcey.

450 h. (1790), 535 h. (1793); mesure de Tarare. — Sup. 995 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Du 15 novembre 1793 : domaine Lagrange aux héritiers de

d'Albon, marquis de Saint-Forgeux et baron d'Avauge (225 bicherées); autre, aux mêmes (40 bicherées), ensemble dont la maison est à Saint-Romain-de-Popey;

Terre à *Chollier*, ci-devant seigneur de Bully, présumé rebelle, 194 bicherées.

B. Du 25 fructidor III : jardin de la cure;

Domaine de la Fabrique de Saint-Loup (district de Villefranche), loué 450 l.

Savigny.

875 h. (1790), 1405 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 2117 hectares.

I. — Des 27 juin-11 juillet 1790 :

1° Prébende, revenu de 24 l.; 69 l. payées par les chapitres de Leigneux, Largentière et Alix; 300 l. de messes pour constitution de rentes; le tout *au curé* qui déclare que les revenus nets montent à 1200 l. plus le logement.

2° *Doyenné de Lasnay*, claustral du ci-devant monastère de Savigny, possédé par Philibert-Joseph de Faudras, revenu de 93 l.; une directe en nature (45 bichets de froment, 1 1/4 de seigle, 1 1/2 d'orge, 1/8 d'avoine, 1 3/4 ânée de vin, gerbes, journées, 11 poulets, 1 perdrix, 4 cailles, 1 lièvre, etc.); pension des trois chapitres 2500 l.; pensions diverses, 22 l.

3° Les bâtiments de l'*abbaye de Savigny*, menaçant ruine.

4° Le *bénéfice de l'abbé de Saint-Michaud*, revenu de 145 l., et une pension de 2500 l. fournie par le chapitre.

5° Les offices et rentes de *M. l'abbé de Savigny*, évêque de Riez, revenu de 1386 l., plus quelques droits en nature.

6° Les immeubles, directes et rentes constituées, aux *chapitres de Leigneux, Alix et Largentière*, qui possèdent les biens de l'ancienne abbaye de Savigny :

La communerie, maison et jardin, revenu de 240 l., plus une directe en nature.

L'hôtellerie et ses terres, revenu de 810 l., plus une directe en nature.

La croiserie, revenu de 54 l., plus une directe en nature.

La grande sacristie, revenu de 484 l.

La grande cellerie, revenu de 368 l., plus une directe en nature, dîme de 2000 l.

Le Doyenné, revenu de 1212 l., plus une directe en nature.

La pitancerie, une directe.

Le prieuré claustral de Saint-Laurent, revenu de 189 l.

La chamarerie, revenu de 530 l., plus une directe.

(La plupart des bâtiments sont en ruine).

7° Prébende de 19 l., au *curé de Montrottier*.

8° A l'*abbé Debard, ex-chantre* de l'abbaye de Savigny, bâtiments et terres de 1104 l. de revenu; plus une pension de 2500 l. payée par les chapitres; 200 l. de dîmes à l'office de la chantrerie.

9° A l'*abbé Ponthus Dèty, ci-devant aumônier*, dîme de 200 l.; revenu 270 l.; des revenus en nature, et pension de 2500 l. servie par les chapitres.

10° A *Joseph de Berthelas, ci-devant grand prieur*, son logement et une pension de 3000 l. servie par les chapitres; quelques rentes (il possède le prieuré de Tarare).

11° A *Nicolas-Marie Deprisque, bénéficier du prieuré claustral*, son logement, revenu de 94 l. et une pension de 2500 l. servie par les chapitres.

II. — *A.* Mars 1793 : château et terres du marquis *d'Albon.*

B. L'état du 1er brumaire III énumère d'abord les biens non vendus d'ancienne origine et mentionne les biens séquestrés sur :
Balmond, domaine Berthurand, ancien bien national ;
Desgranges, un pré ;
Veuve *de Jussieu*, domaine Boubeimont ;
Jérôme *Valous*, domaine Tournieux ;
D'Albon, domaine de la Grange-Basse, terre à Combaribost, domaine du Péage ;
Regnaud (Joseph), exécuté, ex-curé de Savigny, son mobilier ;
Deux presbytères et jardins.

Soucieu-en-Jarret.

775 h. (1790), 933 (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1423 hectares.

I. — Pas d'inventaire. La municipalité soumissionne 8534 l. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A.* Du 3 mars 1793 : *Dugas-Bois-Saint-Just,* seigneur d'Orliénas, émigré, terre d'un revenu de 591 l.

B. L'état du 28 fructidor III ne mentionne ni biens d'émigrés, ni biens de condamnés, seulement le presbytère et les fonds de la fabrique, loués 245 l. en 1790, et des bâtiments non vendus aux *comtes de Lyon.*

Sourcieux-sur-Sain-Bel.

(Sourcieux-sur-Bel, auj. Sourcieux-sur-Arbresle.)

423 h. (1790), 708 (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 982 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Les états du 10 mars 1793 et du 24 fructidor III sont négatifs.

Souzy.

275 h. (1790), 324 (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 509 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 31 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

Taluyers.

525 h. (1790), 552 (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 809 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A.* Du 10 mars 1793 ; pas de biens d'émigrés.

B. Du 28 fructidor II ; biens séquestrés sur :

Berthaud, fugitif, 458 bicherées de terres, 201 de prés, 62 de vignes, 32 de bois;
Margaron frères, 129 bicherées;
L'église et les biens de la cure, jardin et 22 bicherées.

Tassin et Charbonnières.

Séparées en 1793; 425 h. (1790); Tassin, 395 h. (1793); Charbonnières, 250 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. : Tassin, 737 hectares; Charbonnières, 409 hectares.

I. — Du 1er octobre 1790 : au *chapitre de Saint-Jean*, château et dépendances; bâtiment de la dîme; terre de la manse, louée 200 l.; pré de la manse, loué 260 l.; bois, bruyères, ronces; domaine, loué 305 l.; rente noble, 2500 l.
Prébende de l'abbé Roux, 48 l.
Terres à *MM. de Saint-Irénée*.
Rente noble de 16 l. à *MM. de Saint-Just*.

II. — *A*. Du 30 mars 1793. 1° A Tassin : pas de biens d'émigrés.

B. Du 30 vendémiaire, 2 brumaire et 30 pluviôse III : maisons *Mariétant*, *Péricaud*, *Labruyère* (rebelles exécutés).
Domaine *Duport* (60 bicherées).
Les domaines Mariétant (rentier à Lyon) et Labruyère (médecin à Lyon) sont estimés : le premier, 120000 l.; le second, 32000 l., en pluviôse III. Péricaud n'est plus mentionné à cette date.

C. 2° A Charbonnières. Du 18 et 21 fructidor II et 24 pluviôse III : Biens séquestrés sur *Puis*, domaine des ci-devant Lazaristes, 201 bicherées; *Lacroix-Laval* (château de Laval et dépendances, 177 bicherées, estimé 30000 l.);
Ménard, bois de 6 bicherées.
Eglise, cimetière, masure occupée par la Municipalité et la Société populaire.

Thurins.

(Thurins-le-François.)

850 h. (1790), 1131 (1793) : mesure de Lyon. — Sup. 1946 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 14 mars 1793 et du 16 brumaire II : domaines de l'émigré *Dugas-de-Bois-Saint-Just*, évalués le 14 mars 1793 à 224000 l. (1520 bicherées).
Eglise, presbytère, école en ruine.

Tour-de-Salvagny (La).

(Salvagny.)

425 h. (1790), 448 (1793) : mesure de Lyon. — Sup. 842 hectares.

Pas d'inventaire.

Trèves.

Réuni à Longes avant 1793; 675 h. (1790); Longes et Trèves réunis, 1081 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. : Longes, 2461 hectares; Trèves, 736 hectares.

Pas d'inventaire.

Tupin-et-Semons.

325 h. (1790), 343 h. (1793) : mesure de Sainte-Colombe. — Sup. 840 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Du 10 mars 1793 : Jean-Antoine *Chanal*, bourgeois de Paris, émigré, domaine de 60000 l.

Vaugneray.

1175 h. (1790), 1221 h. (1793) : mesure de Lyon. — Sup. 2249 hectares.

I. — Inv. des off. mun. non daté :
Bâtiments, terres et dîmes, au *curé*, non évalués.
Terres, aux *Perpétuels de Saint-Jean*, non évaluées.
Prébende de Racaillet, au *curé de Grézieu-la-Varenne*, non évaluée.
Bâtiments et terres, aux *comtes de Saint-Jean*, non évalués.

II. — Du 30 mars 1793 et du 21 fructidor III : domaine de *Bennecent*, émigré, 100 bicherées évaluées 173670 l., revenu 4420 l.
Maison de l'école, où sont encore les sœurs de Saint-Joseph.
Jardin et cure.

Vernaison.

509 h. (1790), 823 h. (1793) : mesure de Lyon. — Sup. 481 hectares.

I. — Du 5 septembre 1790 : domaine aux *Cordeliers de Saint-Bonaventure, de Lyon*, non estimé.
Château du seigneur décimateur, à l'*abbé d'Ainay*, avec les dîmes, affermé pour les 3/4, 2800 l. ; l'autre quart sert de portion congrue au curé de Vernaison.
La municipalité soumissionne 19569 l. (Décret du 13 avril 1791.)

II. — *A*. Du 17 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

B. Du 10 vendémiaire III : domaines de Jean Marie *Degraix*, exécuté, 177 bicherées 1/4 ;
Barthélemy *Terrasson*, exécuté, 35 bicherées ;
Jean *Duplâtre*, exécuté, 14 bicherées 1/2 ;
André *Jaricot*, mort pendant le siège, 13 bicherées 1/2.

Villechenève.

850 h. (1790), 1200 h. (1793) : mesure de Tarare. — Sup. 1386 hectares.

I — Pas d'inventaire.

II. — Du 9 mars 1793 : pas de biens d'émigrés.

Vourles.

(Vourles-le-Courageux.)

625 h. (1790), 910 h. (1793) : mesure de Lyon. — Sup. 565 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *A*. Du 28 mars 1793 : Hugues *Pitiot*, curé de Garnerans-en-Dombes, soupçonné émigré, 6 bicherées.

B. Du 15 vendémiaire III ; domaines de : *Fourgon*, 200 hommées de vignes, 190 bicherées de terres ;
Yon-Jonage, 15 bicherées, 120 hommées ;
Steinmann, 120 hommées ;
Trollier-Fongrève, 5 bicherées, 50 hommées ;
Proux, 30 bicherées, 112 hommées ;
Laplanche, 2 bicherées, 45 hommées ;
Duchampt, 130 hommées.

Église servant de temple, de local pour la Société populaire et pour la commune.
Cure servant de logement au secrétaire de la Municipalité et de dépôt.

Yzeron et Châteauvieux.

(Montagne-les-Bois.)

450 h. (1790), 500 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1050 hectares.

Pas d'inventaire.

DISTRICT DE VILLEFRANCHE

La plupart des inventaires des biens de première origine dressés par les officiers municipaux étant aujourd'hui perdus, il faut pour cette catégorie de biens recourir aux estimations faites postérieurement par les experts, d'après le résumé qui en a été dressé au Comité des Domaines nationaux de la Constituante, le 6 août 1791. Il se trouve aux *Arch. nat.* Q², 139. Encore faut-il remarquer que ce résumé ne donne qu'un chiffre représentant le total des estimations, déduction faite des articles non aliénables, c'est-à-dire des biens ecclésiastiques dont la vente est différée (congrégations hospitalières, enseignantes, séminaires). — Pour les biens de nouvelle origine, leur liste est donnée : 1° d'après les « états de consistance des biens des émigrés » dressés par les municipalités en mars et avril 1792 ; 2° d'après les « états de consistance des biens confisqués pour cause de déportation, réclusion, condamnation à mort et mise hors la loi, ou appartenant à des Anglais, des Espagnols et des princes étrangers en guerre avec la République, ou au service de leurs ennemis », dressés par les municipalités en exécution des décrets du 1er février 1793 et du 26 frimaire II. Les rédacteurs de ces derniers états y ont souvent, malgré les indications précises du Directoire du district, répété les noms et les biens des émigrés contenus déjà dans les premiers états. Quand le double emploi est évident, ces noms sont supprimés dans les listes ci-dessous. Ces deux séries d'« états de consistance » sont aux *Arch. dép.* Q.

Ces inventaires par communes sont suivis d'une liste alphabétique des émigrés *domiciliés* dans le district de Villefranche. Elle ne fait pas double emploi avec celle des états de consistance ; car beaucoup des noms mentionnés dans ceux-ci

appartiennent à des émigrés propriétaires, mais non domiciliés dans le district. Cette liste alphabétique est donnée conformément à deux états, dressés par le Directoire du district, l'un du 23 floréal, l'autre du 11 thermidor III (le second complète le premier), qui appartiennent aux *Arch. dép.* Q.

Affoux et Rozerette.

375 h. (1790), 496 h. (1793); mesure de Tarare. — Sup. 1064 hectares.

I. — Est. 5148 l.

II. — Pas d'inventaire.

Aigueperse.

Créée après 1790 et avant 1793; 873 h. (1793); mesure de Beaujeu. — Sup. 1277 hectares.

I. — Est. 63996 l. 10 s.

II. — Emigrés : pas d'inventaire.

Clément, Etienne, ex-chanoine d'Aigueperse, exécuté, mobilier de 2000 l.

Alix.

125 h. (1790), 200 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 361 hectares.

I. — Est. 28017 l.

II. — Emigrés : pas d'inventaire.

Pierre *Chaponay*, rebelle de Lyon, exécuté, 30 bicherées de bois, valeur 1500 l., revenu 45 l.

Claudine-Gabrielle-Vincent *Panette* et Françoise-Vincent *Panette*, ex-chanoinesses, condamnées, maisons.

Ambérieux.

100 h. (1790), 146 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 455 hectares.

I. — Est. 85239 l.

II. — Emigrés : pas d'inventaire.

Jean-François *Bonnamour*, administrateur du Rhône-et-Loire, à Anse, condamné à mort, 51 bicherées; 485 l. de revenu, 9700 l. de capital.

Bottu-la-Barmondière, à Gleizé, condamné à mort, 202 bicherées; 2060 l. de revenu, 41200 l. de capital.

Millanois, bourgeois de Lyon, condamné à mort, 8 bicherées; 100 l. de revenu, 2000 l. de capital.

Amplepuis et Bourg d'Amplepuis.

2650 h. (1790), 3470 h. (1793); mesure de Beaujeu. — Sup. 3844 hectares.

I. — Est. 12122 l.

II. — Les trois enfants de feu J.-B. *du Sauzey*, major des gardes-françaises, à Paris ou à Vauchelles, en Normandie; eux-mêmes ex-officiers

aux gardes-françaises, émigrés, 2556 mesures, revenu 7201 l., valeur 217700 l.

Condamnés : 14 personnes dont les biens furent séquestrés, et 69 réfractaires dont 52 traqués, ont fini par rejoindre (le détail manque).

Ancy.

625 h. (1790), 853 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1185 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Les deux fils *d'Albon* et la fille de l'aîné, émigrés, 19 bicherées, revenu 50 l., valeur 1000 l.

Anse.

1000 h. (1790), 1270 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1523 hectares.

I. — Est. 106462 l. 2 s.

II. — Gabriel-Benoît *d'Assier; Bottu de Saint-Fonds*, émigrés, bois de 20 bicherées.

Hugues *Burdel*, trappiste à Fribourg.

Bottu-la-Barmondière, à Gleizé, puni de mort, 1518 bicherées 1/2 de terres et 367 ouvrées de vignes, revenu 16252 l., capital 600500 l. ; le mobilier a été vendu.

Gillet aîné (Jean-Baptiste), ci-devant notaire à Villefranche, puni de mort, 500 l. de revenu, 15000 l. de capital.

Jean-François *Bonnamour*, administrateur du Rhône et Loire, à Anse, puni de mort, revenu, 1036 l., capital. 34200 l.

Arbuissonnas.

125 h. (1790), 131 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 223 hectares.

Biens de toute origine : pas d'inventaire.

Ardillats (Les).

875 h. (1790), 1180 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 2325 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Claude-René-Marie-François *Thibaut La Roche-Thulon*, colonel d'infanterie, Paris, émigré, 5692 mesures, revenu, 35260 l.

Arnas.

375 h. (1790), 498 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 1691 hectares.

I. — Est. 312240 l. 6 s.

II. — Gabriel *Deroche de Longchamp*, bourgeois à Villefranche, émigré, domaine, revenu 2809 l., capital 95720 l., a acquis pour 7000 l. de biens nationaux.

Nicolas-Marie-Abel *Bottu de Saint-Fonds*, émigré, 7 bicherées, revenu 49 l., valeur 1300 l.

Condamnés : neuf personnes ont eu leurs biens séquestrés (le détail manque).

Avenas.

325 h. (1790), 340 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. (y compris partie d'Ouilly) : 948 hectares.

Pas d'inventaire.

Azolette.

431 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 417 hectares.

I. — Est. : 5082 l.

II. — Pas d'inventaire.

Bagnols.

375 h. (1790), 534 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 735 hectares.

Pas d'inventaire.

Beaujeu.

1275 h. (1790), 1665 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. (y compris les Etoux réunis en 1839) 1750 hectares.

Biens de toute origine : aucune indication. Seize personnes y eurent leurs biens séquestrés.

Beligny.

Supprimée et rattachée à Villefranche par la loi du 23 avril 1850.
325 h. (1790), 543 h. (1793) ; mesure de Villefranche.

I. — Est. 107844 l.

II. — *Hubert, dit Saint-Didier*, ci-devant capitaine de cavalerie, à Lyon, émigré, 4 bicherées, revenu 4 l., valeur 80 l.
Abbé *Hubert, dit Saint-Didier*, à Paris, émigré, 140 bicherées, revenu 535 l., valeur 10700 l.

Belleville.

1575 h. (1790), 1536 h. (1793) ; mesure de Belleville. — Sup. 1040 hectares.

I. — Est. 240209 l. 8 s.

Le conseil général de la commune de Belleville envoya, le 28 mai 1790, à l'Assemblée Nationale, à propos de sa soumission pour l'achat de biens nationaux, l'adresse suivante. C'est le seul document, parmi ceux parvenus à notre connaissance, qui mentionne l'opposition faite par le clergé à la vente des biens ecclésiastiques au moment de leur nationalisation. Il est aux *Arch. nat.*, Q2, 131.

Nosseigneurs,

Les officiers municipaux et les notables composant le conseil général de la commune de la ville de Belleville-en-Beaujolais, pénétrés de respect, d'admiration et de satisfaction pour les décrets de l'Assemblée Nationale y adhèrent avec

la plus parfaite soumission, convaincus des avantages inappréciables qu'offre à la nation la Constitution libre, sous laquelle les Français doivent vivre désormais, cette constitution qui les rendra plus heureux en les faisant devenir meilleurs, parce qu'elle rappelle tout le monde à la justice et oblige chacun à respecter les droits d'autrui, les officiers municipaux et les notables de Belleville ont juré de la maintenir et de lui être fidèles. Persuadés de même que toutes les lois, qui émanent du Sénat auguste, assurent le bonheur des peuples, ils ont fait serment de les exécuter et de les faire exécuter, et ils ont voué à l'infamie et ont gardé comme traîtres à la nation, ceux qui, par des conseils perfides, par des trames odieuses, par des protestations insensées, osent outrager les sages législateurs et calomnier leurs intéressants travaux.

Animés par l'amour du bien général, ils ont donné et donneront toujours la préférence à l'intérêt public sur tout intérêt particulier, ils s'empresseront dans tous les temps de manifester leur dévouement aux lois qu'on doit être fidèle à observer, et ils sont prêts à les défendre au péril même de leur vie.

Il serait à désirer sans doute que ces sentiments qu'inspire le patriotisme fussent communs à tous les Français, mais malheureusement il n'en est que trop qui cèdent aux impulsions de l'ancien régime. Ces hommes ambitieux des places qu'ils étaient les moins dignes de remplir, ces hommes dont le caractère et la conduite ont toujours marqué, jusqu'à ces derniers temps, peu de respect pour la justice, d'égards pour le peuple, qui sont avides de richesses, jaloux de distractions frivoles, vains, ignorants des droits de l'égalité sur laquelle repose toute justice, ces hommes n'ont pas pu changer de principes d'un jour à l'autre, si ce n'est par intérêt et par hypocrisie.

Avec quelle indignation ne voit-on pas ces ministres des autels, dont toute l'utilité se bornait à consommer de gros revenus par des dépenses scandaleuses, tonner, critiquer, réclamer contre les décrets qui, en remettant à la nation des biens dont ils avaient cru usurper la propriété, la font rentrer dans ses droits imprescriptibles. Dans un moment où sa position l'exigeait impérativement, on les a vus oser protester, sous prétexte que la religion est attaquée, tandis qu'elle ne fut jamais mieux respectée. Les lâches, les insensés ! Ce n'est pas de la religion dont ils entendent s'occuper, ce sont les richesses de ses ministres qu'ils regrettent, il leur en coûte de s'en voir priver, ils cherchent à faire diversion, ils cherchent à induire les peuples en erreur, et ne les a-t-on pas entendus frapper d'anathème ceux qui oseraient acquérir les biens qui leur ont été ôtés, publier qu'ils ne les conserveraient pas, tenter d'amener par des propos séditieux, par des écrits incendiaires, le feu du fanatisme, et exciter entre les citoyens une guerre civile.

On est soulevé sans doute par une conduite pareille, devait-on s'y attendre, pouvait-on prévoir que des ministres de paix, des hommes faits pour prêcher l'Evangile, se fussent portés à de tels excès ? Leur protestation est aussi surprenante qu'inconsidérée.

Cependant, elle aurait eu des suites funestes, si des hommes sages, éclairés et courageux ne se fussent empressés de détourner l'orage, de détromper les personnes abusées, de rappeler à l'ordre celles qui s'en écartaient. Il a fallu démontrer la sagesse et la justice des décrets de l'auguste diète, prouver le ridicule, l'absurdité et l'inconséquence des protestations, il a fallu sévir contre ceux qui s'en sont rendus coupables et contre ses partisans, plusieurs municipalités ont porté des jugements à cet égard pour détruire les fausses et malignes impressions; le conseil général de Belleville a cru devoir suivre leur exemple, il a déclaré infâmes, traîtres à la patrie, et indignes de toutes fonctions publiques, non seulement ceux qui ont signé la protestation contre le décret du treize avril dernier, mais encore ceux qui osent s'en déclarer les partisans, les débiter et colporter.

Ce n'était pas assez, il fallait prouver d'une autre manière combien étaient peu redoutables les menaces du haut clergé contre les aliénations des biens nationaux, le conseil général de la commune de Belleville s'est empressé de faire voir, en son particulier, combien il craignait peu les menaces d'une expulsion.

La ville de Belleville a dans son sein un chapitre de chanoines réguliers de la congrégation de France; ce chapitre est richement doté puisqu'il a plus de trois cent mille livres d'immeubles. Les biens dont il jouissait sont de différentes classes : dans la première, la plus précieuse, sont des biens ruraux, consistant en terres labourables, prés, vignes et bois attachés aux fermes et métairies avec les bâtiments et autres objets y relatifs, dans la seconde classe sont des rentes et prestations en nature de toute espèce et les droits casuels rachetables; dans la

troisième sont des rentes et prestations en argent et les droits casuels sur les biens par lesquels ces recettes et prestations sont dues ; dans la quatrième classe sont divers autres biens, tels que moulins, fours, etc.

Les religieuses ursulines de Villefranche possédaient également, dans le territoire de la municipalité de Belleville, une ferme ou métairie de la première classe, consistant en terres labourables, prés, vignes et bois du produit annuel d'environ mille livres.

Le conseil général de la commune, plein de confiance dans la justice et l'irrévocabilité des décrets de l'Assemblée Nationale, relativement à l'aliénation des domaines nationaux, a arrêté par une délibération du jourd'hui, d'acquérir soit les biens de toute espèce que possédait le chapitre de Belleville, en quelques lieux ou paroisses qu'ils soient situés ou assis, soit le domaine que possédaient les religieuses Ursulines, dans la paroisse de Belleville, avec les fonds en dépendant, quoique situés dans d'autres paroisses, aux prix déterminés par les décrets de l'auguste diète, savoir : pour ceux de la première classe à vingt-deux fois le revenu net sur le prix des baux à ferme, ceux de la deuxième classe à vingt fois, ceux de la troisième à quinze fois, et le prix des biens de la quatrième, comme de ceux qui ne seraient pas affermés sur le pied qui sera fixé d'après les mêmes proportions, sur le pied d'une estimation par experts.

En conséquence de cette délibération, les officiers municipaux et les notables composant le conseil de la commune, en exécution des décrets de l'Assemblée Nationale, s'empressent de faire part de leur intention d'acquérir, au comité qu'elle a établi pour l'aliénation des biens dominaux et ecclésiastiques, et ils en font ici la demande, se soumettant à en payer le prix dans les termes, aux époques et de la manière prescrite par les décrets...

II. — *Mignot*, dit *la Martizière*, capitaine d'infanterie, émigré, 598 coupées 1/2, revenu 1298 l. 2 s., valeur 42700 l. ;

Antoine-François-Aimé-Marie *Mignot*, dit *Bussy*, capitaine de dragons, à Villié, émigré, 88 coupées, revenu 264 l., valeur 10000 l. ;

Louis-Alexandre-Elisée *Monspey*, officier aux gardes du corps, à Saint-Georges-de-Reneins, émigré, 59 coupées, revenu 293 l., valeur 9050 l.

Belmont.

(Voir Charnay et Belmont.)

Blacé et Salles.

Séparées en 1793. 900 h. (1790) ; Blacé, 560 h. (1793) ; Salles, 371 h. (1793) ; mesure de Villefranche. Sup. : Blacé, 1100 hectares ; Salles, 212 hectares.

I. — Est. Blacé, 22959 l., Salles, 81147 l.

II. — Joachim *Balland d'Arnas*, de Blacé, émigré, revenu 729 l. 2 s., valeur 29472 l.

Dautigny de Pravin, de Blacé, émigré, revenu 1580 l. 15 s.

Bottu Saint-Fonds, de Blacé, émigré, revenu 1043 l. 4 s.

Balland d'Arnas, de Salles, émigré, 30 bicherées, revenu 150 l., valeur 6000 l.

Les deux sœurs *de Murard*, ci-devant chanoinesses de Salles, émigrées, maison louée 400 l., valeur 3000 l.

Bois-d'Oingt.

800 h. (1790), 877 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. 513 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Laurent *Gercais*, colonel, à Paris, émigré, revenu 2817 l., valeur, 88960 l., mobilier vendu.
Le fils d'*Albon*, officier, à Saint-Romain-de-Popey, émigré, revenu 157 l., valeur 7500 l.

Bourg-de-Thizy.

1250 h. (1790), 1509 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. 1428 hectares.

Biens de toute origine : pas d'inventaire.

Breuil (Le).

300 h. (1790) ; 300 h. (1793) ; mesures de Lyon et de Tarare. — Sup. 563 hectares.

I. — Est. 4487 l.

Cenves et Burnezay.

925 h. (1790), 1080 h. (1793) ; mesure de Juliénas, — Sup. 2629 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Marie-Alexandre *Colabeau*, dit *Juliénas*, officier aux gardes-françaises, émigré, 238 mesures de 1200 pas ; revenu 907 l., valeur 20090 l.
Noblet Danglure, marquis de Serrière, à Mussi-Anglure, Saône-et-Loire, 360 coupées, revenu 285 l., valeur 7200 l.

Cercié.

225 h. (1790), 286 h. (1793) ; mesure de Belleville. — Sup. 496 hectares.

Pas d'inventaire.

Chambost-sur-Chamelet.

Auj. Chambost-Allières. — 475 h. (1790), 630 h. (1793) ; mesures de Lyon et de Chamelet. Sup. 1409 hectares.

I. — Est. 9213 l. 4 s.

Chamelet.

775 h. (1790), 508 h. (1793) ; mesures de Lyon et de Chamelet. — Sup. 1443 hectares.

Pas d'inventaire.

Chapelle-de-Mardore (La).

350 h. (1790), 440 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. 579 hectares.

Biens de toute origine : pas d'inventaire.

Charentay.

625 h. (1790), 736 (1793) : mesure de Villefranche. — Sup. 1378 hectares.

I. — Est. 123327 l. 4 s.

II. — Louis-Alexandre-Elisée *Monspey*, officier des gardes du corps, à Saint-Georges-de-Reneins, émigré, 4992 coupées de 1100 pas; revenu 15036 l., valeur 581220 l.

Mignot, dit *Lamartizière*, officier d'infanterie à Belleville, émigré, 200 coupées, revenu 660 l., valeur 20100 l.

Lasalle-Pierreux, à Vigossé en Auvergne, émigré, 123 coupées, revenu 124 l., valeur 12500 l.

Charnay et Belmont.

Séparées avant 1793. — 725 h. (1790) : Charnay, 621 h. (1793) ; Belmont, 129 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. : Belmont, 151 hectares ; Charnay, 706 hectares.

Pas d'inventaire.

Châtillon-d'Azergues.

375 h. (1790), 360 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1073 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Pierre-Elisabeth *Chaponay*, ci-devant seigneur de Morancé, émigré, 115 bicherées, revenu, 830 l., valeur 19800 l.

Jean-Marie *Marduel*, prêtre habitué du ci devant chapitre de Saint-Jean, de Lyon, émigré, capital, environ 2000 l.

Chazay-d'Azergues.

500 h. (1790), 695 h. (1793) : mesure de Lyon. — Sup. 577 hectares.

I. — Est. 24149 l.

II. — Emigrés : pas d'inventaire.

Ricericult, à Lyon, mis à mort, 618 bicherées, revenu 11294 l., valeur 282364 l.

Elisabeth *Chaponay*, de Lyon, mise à mort, 233 bicherées, revenu 3000 l., valeur 60000 l.

Sarron, de Lyon, mis à mort, 49 bicherées, revenu 830 l., valeur 24600 l.

Serce, tireur d'or, mis à mort à Lyon, 15 bicherées, revenu 360 l., valeur 7200 l.

Clerico, ex-noble, mis à mort à Lyon, 25 bicherées, revenu 305 l., valeur 7625 l.

Chénas.

475 h. (1790), 571 h. (1793) ; mesure de Juliénas. — Sup. 817 hectares.

I. — Est. 10070 l.

II. — Antoine-François-Aimé-Marie *Mignot-Bussy*, ci-devant capitaine de dragons, à Villié, émigré, 1013 coupées, revenu 1502 l. 1 s., valeur 36361 l.
Marie-Alexandre *Collabeau*, ci-devant officier aux gardes-françaises, émigré, 1135 coupées, revenu 1196 l. 11 s., valeur 31370 l.

Chênelette.

600 h. (1790), 670 h. 1793 : mesure de Beaujeu. — Sup. 1107 hectares.

I. — Est. 5314 l.

II. — *La Roche-Thulon*, ci-devant marquis des Prés, émigré, 8 mesures, revenu 4 l., valeur 80 l.
Veuve *Lapoype*, ci-devant *comtesse de Poule*, émigrée, 12 mesures, revenu 6 l., valeur 120 l.

Chervinges.

Réunie à Gleizé par décret du 30 janvier 1809. — 125 h. (1790), 145 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. (avec Gleizé) 1071 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *Brunet*, domestique, émigré, revenu 30 l., capital 600 l.

Chessy.

425 h. (1790), 520 h. 1793 : mesure de Lyon. — Sup. 454 hectares.

Pas d'inventaire.

Chiroubles.

500 h. (1790), 532 h. 1793 : mesure de Beaujeu. — Sup. 732 hectares.

I. — Est. 3543 l. 13 s.

II. — *Mignot-Bussy*, seigneur de Villié, émigré, 7 mesures, revenu, 1 l. 15 s., valeur 15 l. 3 s.
De Grollier, ci-devant marquis, à Lyon, condamné, revenu 27 l. 2 s. 6 d., capital 600 l.

Claveisolles.

925 h. 1790, 1094 h. (1793) : mesure de Beaujeu. — 2834 hectares.

I. — Est. 16213 l. 8 s.

Cogny et Rivolet.

Séparées avant 1793. — 1550 h. (1790) ; Cogny, 1012 h. (1793) ; Rivolet, 531 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. : Cogny, 584 hectares ; Rivolet, 1629.

I. — Cogny, 26972 l.; Rivolet, 26966 l.

II. — Cogny : Les MM. *du Sauzey*, ci-devant marquis et officiers aux gardes-françaises, émigrés, 57 bicherées, revenu 412 l., valeur 8640 l.
M. *du Sauzey*, ci-devant marquis, émigré, 27 bicherées 1/2, valeur 16300 l.

Rivolet : néant.

Corcelles.

325 h. (1790), 458 h. (1793) ; mesure de Belleville. — Sup. 918 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Jean-Claude *Mignot* cadet, officier d'infanterie, émigré, à Villié, chez son frère, 613 coupées, revenu 2049 l. 18 s., valeur 59800 l.
Antoine-François-Aimé-Marie *Mignot* l'aîné, dit *Bussy*, capitaine de dragons à Villié, émigré, 513 coupées, revenu 1422 l. 5 s., valeur 38100 l.
Blanc-Chardon, curé à Belleville, puni de mort, 6 coupées de vigne, revenu 160 l., valeur 3060 l.

Cours.

Une annexe de Cours, *La Ville*, est devenue commune par la loi du 17 mai 1865.
2100 h. (1790), 2076 h. (1793) : mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. (y compris La Ville) 2545 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Deux fils d'Abel-Claude-Marie *de Vichy*, émigrés, le père demeurant à Montaine-l'Etoile, 8601 mesures de 1200 pas, revenu 1988 l., valeur, 79300 l.

Cublize.

1375 h. (1790), 1820 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. 1553 hectares.

I. — Est. 3938 l.

II. — Les frères *Leprestre*, l'un *chevalier de Vauban*, major au régiment la Colonelle-générale-infanterie, émigré ; l'autre, *vicomte de Vauban*, au régiment d'Orléans-infanterie, à Paris, émigré, 1878 bicherées, revenu 2726 l. 10 s., valeur 126034 l.

Dareizé.

270 h. (1790), 366 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 671 hectares.

I. — Est. 18413 l. 15 s.

II. — Pas d'inventaire.

Denicé.

775 h. (1790), 734 h. (1792) ; mesure de Villefranche. — Sup. (y compris Pouilly-le-Châtel) 953 hectares.

I. — Est. 17008 l. 4 s.

II. — Antoine *Mignot-Bussy*, ci-devant capitaine à la suite du régiment de Lorraine-dragons, à Villié, émigré, 3 bicherées, revenu 2 l. 10 s., valeur 100 l.

Clerjon, ci-devant conseiller à la sénéchaussée de Villefranche ; guillotiné, 11 bicherées, revenu 275 l., valeur 5000 l.

Bottu-la-Barmondière, ex-noble, à Commune-Affranchie, guillotiné, 714 bicherées, revenu 19605 l., valeur 392100 l.

Ferrus de Plantigny, capitaine d'infanterie, à Commune-Affranchie, guillotiné, 139 bicherées 1/4, revenu 3639 l., valeur 72780 l.

Dième.

(Voir Valsonne et Dième.)

Dracé.

450 h. (1790), 628 h. (1793) ; mesure de Belleville. — Sup. 1420 hectares.

I. — Est. 21854 l.

II. — Claude *Floret*, marchand de blé, puis juge de paix à Commune-Affranchie ; rebelle lyonnais mis à mort, 873 coupées, revenu 1500 l., valeur 40000 l.

Louis *Leviste de Briandas*, dit *Monbriand*, ci-devant grand bailli de la province de Dombes ; rebelle lyonnais mis à mort, 1600 coupées, revenu 1670 l.

Jean-Baptiste *Charrier*, ex-noble, rebelle lyonnais mis à mort, 873 coupées, revenu 1800 l., valeur 40000 l.

Durette.

100 h. (1790), 175 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Belleville. — Sup. 257 hectares.

Pas d'inventaire.

Émeringes.

209 h. (1790) ; mesure de Juliénas. — Sup. 300 hectares.

I. — Est. 11528 l.

II. — *Damas-Dantigny* fils aîné, officier émigré, 1102 coupées de 600 pas, revenu 2200 l. 15 s., valeur 74000 l.

Étoux (Les).

Réuni à Beaujeu par ordonnance du 12 juin 1839 ; 550 h. (1790), 147 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Belleville.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Claude *Vital de Brosses*, ancien officier de ligne à Lyon, émigré, 1490 mesures, revenu 11560 l., valeur 233000 l.

Claude-René-Marie-François *Thibaut la Roche-Thulon*, colonel d'infanterie, Paris, 80 mesures, revenu 20 l., valeur 1500 l.

Fleurie.

1125 h. (1790), 1197 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 1382 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — *Mignot-Bussy*, capitaine au régiment de Lorraine-dragons, à Villié, émigré, 16 coupées 3/4, revenu 345 l., valeur 8550 l.
Grollier, marquis de Treffort, les deux fils du citoyen *de la Claite*, émigrés, biens non estimés.
Agniel Chênelette, un des chefs de la rébellion lyonnaise, condamné (nom barré dans l'état), revenu 5000 l., capital 100000 l., mobilier 20000 l.
Grollier, rebelle lyonnais, condamné, revenu 9500 l., capital 190000 l., mobilier 6000 l.

Frontenas.

225 h. (1790), 246 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 343 hectares.

Pas d'inventaire.

Germolle.

200 h. (1790).

Cédée en 1791 au département de Saône-et-Loire.

Gleizé.

450 h. (1790), 723 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. (y compris Chervinges et partie d'Ouilly) 1071 hectares.

I. — Est. 18574 l.

II. — *Labau-Bérard-Maclas*, ci-devant marquis de Maclas, à Pouilly-le-Châtel, émigré, 150 bicherées, revenu 1008 l., valeur 40380 l.
La municipalité observe que le sieur *Bottu, ci-devant de Saint-Fonds* (Nicolas-Abel-Marie), résident à Gleizé, est émigré depuis octobre 1791, et ne donne l'approximation des fonds, attendu que Madame Bottu, sa mère, a levé le séquestre apposé sur ses biens, par un acte testamentaire.
La municipalité observe en outre que le fils *Corteil-Vauxrenard* est aussi absent du même temps, et est sous la puissance paternelle ; elle ignore si le père a fourni deux hommes pour la durée de la guerre, aux termes de la loi.
Louis-François *Bottu-la-Barmondière*, guillotiné, 1076 bicherées, revenu 3544 l., valeur 77978 l., mobilier 8000 l.
Corteil-Vauxrenard, guillotiné à Lyon, 762 bicherées, revenu 3719 l., valeur 81801 l., mobilier 9000 l.
Camille *Colmont-Vaulgrenant*, noble, à Pommiers, guillotiné, 87 bicherées 1/2, revenu 282 l., valeur 8282 l., mobilier, 2000 l.

Grandris.

1000 h. (1790), 1140 h. (1793) ; mesure de Thizy. — Sup. 1558 hectares.

I. — Est. 1826 l.

II. — Philibert *Longin,* curé de Grandris, émigré, 6 mesures, revenu 15 l., valeur 300 l.

Joux-sur-Tarare.

825 h. (1790 . 1251 h. (1793) : mesure de Tarare. — Sup. 2479 hectares

I. — Est. 7810 l.

II. — Louis *Delacoste,* prêtre, émigré (possède la sixième partie de l'héritage de son père, décédé, notaire à Joux, non estimée).
Jean-Marie *Vermare,* vicaire de Joux (biens non estimés).

Juliénas.

850 h. (1790), 1096 h. (1793) : mesure de Juliénas. — Sup. 756 hectares.

I. — Est. 59940 l.

II. — Marie-Alexandre *Collabeau,* ci-devant officier aux gardes-françaises et seigneur de Juliénas, Lyon, émigré, 3853 coupées de 600 pas, revenu 13136 l., valeur 457600 l.
François-Bernard *Girard, dit de Saule-Lavernette,* officier au régiment Danguin, à Mâcon, émigré, 307 coupées, revenu 1178 l., valeur 40690 l.

Jullié.

850 h. (1790), 1026 h. (1793) ; mesure de Juliénas. — Sup. 987 hectares.

I. — Est. 88708 l. 16 s.

II. — *Collabeau,* officier aux gardes-françaises, Lyon, émigré, 95 coupées, revenu 300 l., valeur 17500 l.

Lacenas.

475 h. (1790 . 581 h. 1793 : mesure de Villefranche. — Sup. 355 hectares.

I. — Est. 11753 l.

II. — Antoine *Mignot-Bussy,* à Villié, émigré, revenu 1204 l., valeur 87024 l. ; les bois ont été coupés et dévastés par les malveillants.
Bottu-la-Barmondière, guillotiné, revenu 200 l., capital 4000 l.
Nicolas, procureur à Villefranche, guillotiné, revenu 3501., capital 70001.
Claude *Germain,* prêtre déporté (nom barré), revenu 600 l., capital 12000 l.
Claude et Antoine *Dubuyat* frères, déserteurs (noms barrés), revenu 80 l., capital 1600 l.

Lachaise et Bussy.

150 h. (1790).

Cédés en mai 1791 au département de Saône-et-Loire.

Lachassagne.

Réunie par décret du 20 septembre 1809 à Marcy et à Saint-Cyprien. Marcy a de nouveau été érigée en commune distincte en 1842. — 200 h. (1790), 212 h. (1793) : mesure de Lyon — Sup. (y compris Saint-Cyprien) 354 hectares.

I. — Est. 26442 l. 2 s.

II. — Michel *Nayras*, prêtre, émigré, vigne à Anse.

Lamure.

975 h. (1790), 864 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 1570 hectares.

I. — Est. 3547 l.

II. — Jean-Magdelon-Gilbert *Langnac*, ex-noble, condamné, revenu 4696 l.

Lancié.

275 h. (1790), 760 h. (1793) ; mesure de Belleville. — Sup. 660 hectares.

II. — Antoine *Mignot-Bussy*, émigré, 630 coupées de 1100 pas, revenu 5254 l. 17 s. 4 d., valeur 129464 l. 10 s.

Lantignié.

425 h. (1790), 968 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Belleville. — Sup. 740 hectares.

II. — Claude-François *Thibaut la Roche-Thulon*, colonel d'infanterie, à Paris, émigré, 332 mesures, revenu 1450 l., valeur 57500 l.
Mme *Lapoipe*, à Poule, émigrée, 580 mesures, revenu 2800 l., valeur 90150 l.
Claude *Vital Debrosse*, ancien officier d'infanterie, à Lyon, émigré, 67 mesures, revenu 515 l., valeur 11800 l.

Légny.

300 h. (1790), 308 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 397 hectares.

II. — Fils *d'Albon-Saint-Forgeux*, marquis, émigré, 44 mesures, revenu 60 l. 12 s., valeur 10274 l.
Laurent *Gervais*, seigneur de Saint-Laurent, émigré, 12 mesures, revenu 24 l., valeur 1000 l.

Létra.

750 h. (1790), 740 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1462 hectares.

II. — Noël *Trambouze*, notaire à Chamelet, guillotiné pour avoir été « dans les jurés du temps du jugement de Chalier », capital 38825 l.
Mathieu *Bissuel, dit Saint-Victor*, ex-noble, à Ronno, condamné à mort, revenu 300 l., capital 12000 l.

Liergues.

475 h. (1790), 600 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 530 hectares.

I. — Est. 7647 l.

II. — François *Mogniat,* ci-devant seigneur, émigré, 836 bicherées 3/4, valeur 192673 l.
D'Assier, baron de Lachassagne, émigré, 35 bicherées 1/4, valeur 10750 l.

Limas.

275 h. (1790), 353 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 615 hectares.

I. — Est. 9636 l.

II. — Marie-Abel-Nicolas *Bottu de Saint-Fonds,* commandant de la garde nationale, à Gleizé, émigré, 58 bicherées, valeur 30000 l.

Lozanne.

175 h. (1790), 170 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 530 hectares.

Pas d'inventaire.

Lucenay.

600 h. (1790), 715 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 627 hectares.

I. — Est. 24849 l.

II. — Henri-Gabriel *Dacier* ou *d'Assier,* émigré, ci-devant maréchal de camp de Broglie, ci-devant seigneur de Lachassagne, 486 bicherées, revenu 3913 l., valeur 72535 l. (La municipalité observe que l'estimation n'est qu'approximative. Dans le fait, au prix où sont aujourd'hui tous les fonds, cette grange vaut au moins 140000 l.)

Marchampt.

600 h. (1790), 849 h. (1793); mesures de Beaujeu et de Belleville. — Sup. 1774 hectares.

I. — Est. 4670 l. 8 s.

II. — Marie *Micol de Loriol,* émigrée, douairière du ci-devant comte de la Poype, 18 mesures, revenu 60 l.

Marcy.

Voir Lachassagne. — 300 h. (1790), 280 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 332 hectares.

I. — Est. 8984 l.

II. — *D'Assier,* seigneur de Lachassagne, émigré, 20 bicherées, revenu 50 l., valeur 1000 l.

Mardore.

1500 h. (1790), 1740 h. (1793); mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. 1331 hectares.

I. — Est. 2772 l.

II. — Barthélemy-Edme de *Foudras,* à Lagresle (district de Roanne), émigré, 36 mesures 1/2, revenu 24 l., capital 570 l.

Marnand.

400 h. (1790), 950 h. (1793); mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. 877 hectares.

I. — Est. 2376 l.

Moiré.

150 h. (1790), 201 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 203 hectares.

I. — Est. 245 l. 5 s.

Monsols.

925 h. (1790), 1150 h. (1793); mesure de Beaujeu. — Sup. 1952 hectares.

I. — Est. 21723 l. 14 s.

II. — François-René *Desprès, marquis de la Roche-Thulon*, émigré, 151 mesures, revenu 358 l. 10 s., valeur 7170 l.
Philippe *Nicolas, dit Bacot*, maréchal général des logis, camps et armées, à Paris, rue de Touraine, au Marais, émigré, 63 mesures de 1200 pas, revenu 143 l., valeur 2860 l.

Montmelas.

Réunie pour le culte à Saint-Sorlin; annexée à Saint-Sorlin par décret du 21 décembre 1808 sous le nom de Montmelas-Saint-Sorlin; 75 h. (1790), 187 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 424 hectares.

I. — Est. 13141 l. 10 s.

Morancé.

750 h. (1790), 669 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 919 hectares.

I. — Est. 21713 l. 14 s.

II. — Pas de biens d'émigrés.

Odenas.

450 h. (1790), 537 h. (1793); mesure de Belleville. — Sup. 904 hectares.

I. — Est. 21164 l.

II. — Joseph *de la Salle-Pierreux*, émigré, 764 mesures, revenu 5500 l., valeur 217500 l.

Oingt.

375 h. (1790), 452 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 392 hectares.

I. — Est. 9090 l. 6 s.

Olmes (Les).

225 h. (1790), 254 h. (1793); mesure de Tarare. — Sup. 277 hectares.

II. — Vicomte *d'Albon*, capitaine de cuirassiers; Charles *d'Albon*, baron.

chevalier de Malte, tous deux à Saint-Romain-de-Popey ; la fille de l'aîné d'*Albon*, à Paris; émigrés, 166 bicherées, revenu 266 l., valeur 5330 l.

Ouilly.

Supprimée par la loi du 23 avril 1853, et annexée, partie à Gleizé, partie à Arnas. 150 h. (1790), 230 h. (1793) ; mesure de Villefranche.

II. — Nicolas-Marie-Abel *Bottu de Saint-Fonds,* ci-devant bourgeois à Gleizé, émigré, 239 bicherées 3/4, revenu 2440 l. ; valeur 57200 l.
Labeau-Bérard-Maclas, 263 bicherées, revenu 1920 l., valeur 49100 l.

Ouroux.

825 h. (1790), 943 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 2071 hectares.

II. — *Peysson Bacot,* à Paris, émigré, 2094 mesures, revenu 3101 l. 4 s. valeur 62034 l.

Pommiers.

575 h. (1790), 896 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 776 hectares.

I. — Est. 5512 l. 10 s.

Pouilly-le-Châtel.

(Pouilly-sur-Nizerand.)

Réuni à Denicé, par décret du 16 juillet 1810. — 100 h. (1790), 121 h. (1793) ; mesure de Villefranche.

II. — François-Marie-Joseph-Léon *Labeau-Bérard,* ci-devant marquis de Maclas, émigré, 516 bicherées, revenu 3616 l., valeur 138400 l.

Pouilly-le-Monial

350 h. (1790), 435 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 381 hectares.

I. — Est. 9357 l.

II. — *Mogniat*, ci-devant seigneur des paroisses de Liergues et de Pouilly, à Lyon, émigré, 288 bicherées 1/2, revenu 485 l., capital 36175 l.
Dacier (ou d'Assier), de Lachassagne, ci-devant capitaine de dragons, 92 bicherées, revenu 65 l., valeur 2400 l.

Poule.

1200 h. (1790), 1596 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 3123 hectares.

I. — Est. 3184 l.

II. — Marie-Claudine *de Loriol de Digoine de Chandieu*, veuve *Lapoype*, à Poule, émigrée, 5421 mesures, revenu 5150 l., valeur 235300 l.

Propiéres.

1000 h. (1790), 1130 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 1600 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Marie-Claudine *de Loriol de Digoine*, veuve *la Poype*, à Poule émigrée, 12 mesures, revenu 168 l. 10 s., valeur 3370 l.
Antoine *Audin*, ci-devant curé de Saint-Igny-de-Vers, émigré, 40 mesures, revenu 150 l., valeur 3200 l.
Etienne *Berthelier*, ci-devant curé de Vigny, 13 mesures, revenu 97 l. 10 s., valeur 1950 l.

Quinciè.

925 h. (1790), 1145 h. (1793) : mesures de Beaujeu et de Belleville. — Sup. 2198 hectares

Pas d'inventaire.

Ranchal.

1000 h. (1793), 1021 h. (1793) ; mesure de Thizy. — Sup. 1510 hectares.

I. — Est. 916 l. 4 s.

II. — Claude-Marie *Labrosse*, curé, déporté, capital 200 l.
Antoine *Dupont*, vicaire, déporté, capital 22 l.
Pierre *Plasse*, vicaire, déporté, capital 100 l.

Régnié.

575 h. (1790), 550 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Belleville. — Sup. 910 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — René *Thibaut de la Roche-Thulon*, seigneur des Ardillats, des Terraux et autres lieux ; aux Ardillats, émigré, 2368 mesures 1/2, revenu 3797 l., valeur 84300 l.
Mignot de Bussy, seigneur de Villié, ex-capitaine de Lorraine-dragons, émigré, 33 mesures, revenu 44 l. 12 s., valeur 1000 l.

Rivolet.

(Voir Cogny et Rivolet.)

Ronno.

1000 h. (1790), 1310 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 2287 hectares.

II. — *Du Sauzey*, officier aux gardes françaises, à Paris, émigré, 2485 mesures, revenu, 2865 l., valeur 128650 l.

Saint-Apollinaire.

500 h. (1790), 291 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 572 hectares.

I. — Est. 4642 l.

Saint-Bonnet-des-Bruyères.

(Bonnet-les-Bruyères.)

1950 h. (1790), 1500 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 2103 hectares.

II. — *Peysson de Bacot*, à Paris, émigré, 80 mesures, revenu 100 l., valeur 2000 l.

Saint-Bonnet-le-Troncy.

1125 h. (1790), 1220 h. (1792) ; mesure de Thizy. — Sup. 1565 hectares.

I. — Est. 8096 l.

Saint-Christophe.

675 h. (1790), 780 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 1450 hectares.

II. — Philippe-Nicolas *Peysson de Bacot*, seigneur, à Paris, émigré, 3675 mesures, revenu 15800 l., valeur 341593 l.
Perroux, marchand de vin à Beaujeu, condamné à mort, 18 mesures, revenu 250 l.,valeur 5000 l.

Saint-Clément-sous-Valsonne.

675 h. (1790), 765 (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1452 hectares.

I. — Est. 4246 l.

Saint-Cyprien.

(Voir Lachassagne.)

125 h. (1790), 213 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. (y compris Lachassagne) 354 hectares.

I. — Est. 26442 l. 2 s. (y compris Lachassagne).

II. — Henri-François *d'Assier*, baron de Lachassagne, émigré, 701 bicherées, revenu 1027 l. 10 s., valeur 19570 l.
Michel *Neyrat*, abbé, à Lachassagne, émigré, 7 bicherées, revenu 100 l., valeur 2000 l.

Saint-Didier-sur-Beaujeu.

(Montclair-la-Montagne.)

375 h. (1790), réuni à Vernay pour le recensement de 1793, 834 h. ; mesures de Beaujeu et de Belleville. — Sup. 1462 hectares.

I. — Est. 44468 l. 10 s.

I. — Demoiselle *Digoine* ou *de Loriol*, émigrée, veuve du citoyen *de la Poype*, à Poule, 894 mesures, valeur 25790 l.

Saint-Etienne-la-Varenne.

(La Varenne.)

900 h. (1790), 1091 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 645 hectares.

I. — Est. 33471 l.

Saint-Forgeux.

1125 h. (1790), 1300 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 2224 hectares.

I. — Est. 5764 l.

II. — *D'Albon*, capitaine de cuirassiers, émigré ; Charles *d'Albon*, chevalier de Malte, émigré, tous deux à Saint-Romain-de-Popey ; la fille de l'aîné *d'Albon*, à Paris, émigrée, revenu 3915 l. capital 72955 l.

Saint-Georges-de-Reneins.

(Reneins-les-Sables.)

1175 h. (1790), 1407 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 2692 hectares.

I. — Est. 89387 l.

II. — Pierre-Marie *Epinay de Laye* fils, émancipé, ci-devant marquis, capitaine de cavalerie, à Saint-Georges-de-Reneins, émigré, 60 mesures, revenu 304 l., valeur 10750 l.

Madame *de la Martizière*, émigrée, 26 mesures, revenu 66 l., valeur 3500 l.

Louis-Alexandre-Elysée *Monspey*, ci-devant marquis, brigadier des armées du roi, à Saint-Georges, émigré, 2366 mesures, revenu 9975 l., valeur 05200 l.

Saint-Igny-de-Vers.

(Vers-la-Montagne.)

1575 h. (1790), 2260 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. (y compris la commune actuelle de Saint-Clément-de-Vers, détachée en 1878) 3612 hectares.

II. — Les fils *Vichy*, émigrés, 2006 mesures, revenu 3279 l., valeur 65580 l.

Saint-Jacques-des-Arrêts.

400 h. (1790), 372 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 748 hectares.

II. — Joseph-Philibert *de Thy*, au château de Toiria, Saône-et-Loire, 20 mesures, émigré, revenu 300 l., valeur 7000 l.

Collabeau, à Juliénas, émigré, 10 mesures, 1 coupée, revenu 60 l., valeur 1200 l.

Philippe-Nicolas *Peysson de Bacot*, seigneur de Saint-Christophe-la-Montagne, émigré, 20 coupées, revenu 5 l., valeur 100 l.

Saint-Jean-d'Ardières.

425 h. (1790), 638 h. (1793) ; mesure de Belleville. — Sup. 1227 hectares.

I. — Est. 29696 l. 6 s. 8 d.

II. — *Brac*, ci-devant fermier général, condamné, revenu 1724 l., capital 50000 l.

Berger, ci-devant conseiller à la Sénéchaussée, rebelle lyonnais, condamné, revenu 339 l. 10 s., capital 15000 l.

Veuve *Foret*, négociant, rebelle lyonnaise, condamnée, revenu 338 l., capital 16090 l.
Bessi, architecte, rebelle lyonnais, condamné, revenu 49 l., capital 1200 l.
Veuve *Floret*, négociant, rebelle lyonnaise, condamnée, revenu 66 l., capital 1500 l.
Enfants *Mignot*, émigrés, revenu 42 l., capital 1200 l.

Tableau mal fait, peu lisible ; la plupart des noms ont été barrés.

Saint-Jean-des-Vignes.

(Vignat-la-Montagne.)

170 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 257 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Jean-la-Bussière.

1050 h. (1790), 1294 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. 1533 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Les trois enfants *Du Sauzey*, émigrés, 4132 mesures, revenu 6969 l., valeur 169450 l.

Saint-Julien.

400 h. (1790), 583 h. (1793) ; mesure de Villefranche. — Sup. 690 hectares.

I. — Est. 15077 l. 4 s.

II. — *Longchamp*, émigré, 10 bicherées 1/4, revenu 13 l. 9 s., valeur 526 l.
Balland, seigneur d'Arnas, émigré, 20 bicherées, revenu 18 l. 15 s., valeur 750 l.

Saint-Just-d'Avray.

950 h. (1790), 1102 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1752 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Pas de biens d'émigrés.
Claude de *Sarron*, tombé sous le glaive de la loi, 1171 bicherées, revenu, 1220 l., valeur 80000 l., mobilier vendu.
Noël *Trambouze*, notaire à Chamelet, tombé sous le glaive de la loi, 492 bicherées, valeur 15000 l.

Saint-Lager.

(Mont-Brouilly.)

1000 h. (1790), 1068 h. (1793) ; mesure de Belleville. — Sup. 768 hectares.

I. — Est. 17070 l.

II. — Louis-Alexandre-Élisée *Monspey*, à Saint-Georges-de-Reneins, émigré, 13 coupées, revenu 162 l., valeur 5400 l.

Saint-Laurent-d'Oingt.

650 h. (1790), 708 h. (1793); mesure de Lyon. — Sup. 904 hectares.

I. — Est. 6727 l.

II. — Laurent *Gercais,* colonel d'infanterie, Paris, émigré, 95 bicherées, revenu 1831 l., valeur 49850 l.

Saint-Loup.

650 h. (1790), 963 h. (1793); mesure de Tarare. — Sup. (y compris Pontcharra-sur-Turdine, détaché en 1840) 1453 hectares.

I. — 1540 l.

II. — Vicomte *d'Albon,* capitaine de cuirassiers ; Charles-Bonaventure *d'Albon,* chevalier de Malte, émigrés, 690 bicherées 1/2, revenu 4899 l. 5 s., valeur 98985 l.

Espérance *Laurencin,* comte, provisoirement séquestré, revenu 760 l., capital 18000 l.

Jean-Marie-Philibert *Simonet,* notaire à Tarare, condamné, 302 bicherées, revenu 600 l., valeur 15000 l.

Claude-Antoine *Girin,* prêtre à Commune-Affranchie, déporté (nom barré), revenu 725 l., valeur 14500 l.

Saint-Mamert.

150 h. (1790), 153 h. (1793); mesure de Beaujeu. — Sup. 321 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Nicolas-Philippe *Peysson, dit de Bacot,* maréchal général des logis, camps et armées, à Paris, rue de Touraine, au Marais, émigré, 33 mesures, revenu 60 l., valeur 1500 l.

Saint-Marcel-l'Éclairé.

475 h. (1790), 530 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1188 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Nizier-d'Azergues.

925 h. (1790), 1120 h. (1793 ; mesure de Beaujeu. — Sup. 2423 hectares.

I. — Est. 8879 l. 10 s.

Sainte-Paule.

(Roche-Guillon.)

225 h. (1790), 260 h. (1793); mesures de Lyon et de Villefranche. — Sup. 750 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Pierre-le-Vieux.

575 h. (1790).

Cédé en mai 1791 au département de Saône-et-Loire.

Saint-Romain-de-Popey.

675 h. (1790), 1035 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1702 hectares.

I. — Est. 2812 l.

II. — *D'Albon*, capitaine de cuirassiers ; Charles-Bonaventure *d'Albon*, et la fille de l'aîné *d'Albon*, émigrés, 1741 mesures, revenu 7197 l. 10 s., valeur 143950 l.

Saint-Sorlin.

(Bonnet-la-Montagne.)

75 h. (1790), 122 h. (1793) ; mesure de Villefranche. (Voir Montmelas.)

I. — Est. 10466 l. 12 s.

Saint-Vérand.

625 h. (1790), 809 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1750 hectares.

Pas d'inventaire.

Saint-Vincent-de-Rheins.

1100 h. (1790), 1085 h. (1793) ; mesure de Thizy. — Sup. 1392 hectares.

I. — Pas d'inventaire.

II. — Pierre-François et Antoine *Prêtre, dit Vaublanc* [Le Prestre de Vauban], tous deux officiers à Cublize, émigrés, 392 mesures 1/2, de 1125 pas, revenu 664 l., valeur 6030 l.

Salles.

(Voir Blacé.)

Sauvages (Les).

50 h. (1790), 732 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1248 hectares.

Pas d'inventaire.

Taponas.

225 h. 1790, 221 h. (1793) ; mesure de Belleville. — Sup. 770 hectares.

I. — Est. 38024 l. 16 s.

Tarare.

2250 h. (1790), 2799 h. (1793) ; mesure de Tarare. — Sup. 1384 hectares.

I. — Est. 65318 l.

II. — *D'Albon*, capitaine de cuirassiers ; Charles-Bonaventure *d'Albon ;* la fille de l'aîné *d'Albon*, émigrés, revenu 72 l., capital 1400 l.
Jean-Marie-Philibert *Simonet*, notaire à Tarare, condamné à mort, revenu 400 l., capital 15000 l., mobilier 1200 l.
Louis-Joseph *Barbier*, inspecteur de manufactures, puis greffier du juge de paix et de la municipalité, à Tarare, condamné à mort, mobilier 150 l.

Ternand.

550 h. (1790), 522 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1066 hectares.

I. — Est. 7468 l.

II. — Pas de biens de seconde origine.

Theizé.

850 h. (1790), 1000 h. (1793) ; mesure de Lyon. — Sup. 1191 hectares.

I. — Est. 7996 l. 18 s. 4 d.

II. — *D'Assier de la Chassagne*, ci-devant baron dudit lieu, émigré, 1046 bicherées, revenu 640 l., valeur 7684 l.
Dominique *Roland*, ex-chanoine de Villefranche, condamné, revenu 461 l.
Jean-Marie *Roland*, frère du précédent, ex-ministre de la République, condamné, 36 bicherées, revenu 90 l., capital 15000 l., mobilier vendu sauf 20 ânées de vin, 23 matelas, 8 quintaux de vieux fer, 20 draps, 80 livres de cuivre et d'étain, environ 14 sacs.
L'abbé *Place*, à Ranchal, condamné, 4 bicherées, revenu 2 l. 1 s., capital 1000 l.

Thel.

775 h. (1790), 800 h. (1793) ; mesure de Thizy. — Sup. 1035 hectares.

I. — Est. 13161 l. 12 s.

II. — Pas de biens de seconde origine.

Thizy.

1450 h. (1790), 959 h. (1793) ; mesures de Beaujeu et de Thizy. — Sup. 182 hectares.

I. — Est. 74998 l.

II. — Pas de biens de seconde origine.

Trades.

150 h. (1790), 225 h. (1793) ; mesure de Beaujeu. — Sup. 793 hectares.

I. — Est. 7042 l.

II. — Philippe-Nicolas *Peysson* dit *Bacot*, émigré, 1656 mesures, revenu 10591 l., valeur 202100 l.
Pâtissier dit *Laforetille*, propriétaire à Azé, district de Mâcon, arrêté, revenu 1000 l., capital 2000 l.

Valsonne et Dième.

Séparés avant 1793.

750 h. (1790); Valsonne, 1113 h. (1793); Dième, 320 h. (1793); mesure de Tarare. Sup.: Valsonne, 1825 hectares; Dième, 911 hectares.

I. — Est. Dième, 550 l.

Vaux.

1550 h. (1790), 1868 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. (y compris le Perréon, récemment détaché) 3251 hectares.

II. — Louis-Alexande-Elisée *de Monspey*, à Saint-Georges-de-Reneins, émigré, revenu 276 l. 10 s., capital 5530 l.

Vauxrenard.

Actuellement dans l'arrondissement de Lyon.
800 h. (1790), 1030 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 1014 hectares.

II. — *De Grollier* père, seigneur haut-justicier de Vauxrenard ; le fils, chevalier de Malte, sous-lieutenant, place de la Fédération, émigrés, 2391 mesures, revenu 6661 l. 1 s., valeur 200000 l.

Damas-Dantigny, père et fils, à Paris, 98 mesures, revenu 207 l. 8 s., valeur 6000 l.

Vernay.

175 h. (1790); mesure de Beaujeu. — Sup. 559 hectares. (Voir Saint-Didier.)

Pas d'inventaire.

Ville-sur-Jarnioux.

1000 h. (1790), 1025 h. (1793); mesures de Lyon et de Villefranche. — Sup. 1014 hectares.

I. — Est. 23952 l. 2 s.

II. — Les enfants du ci-devant *comte d'Albon d'Avauge*, à Saint-Romain-de-Popey, émigrés, 23 bicherées, revenu 250 l., valeur 10400 l.

Mignot de Bussy, officier, à Lacenas, émigré, 60 bicherées, revenu 90 l., valeur 4800 l.

Les estimations sont faites en conséquence de l'augmentation des propriétés foncières.

Villefranche.

(Ville-Libre-sur-Saône et Commune-Franche.)

4750 h. (1790), 4706 h. (1793); mesure de Villefranche. — Sup. 909 hectares.

I. — Est. 190984 l. 4 s.

Villié.

1225 h. (1790), 1525 h. (1793); mesures de Beaujeu et de Belleville. — Sup. 1850 hectares.

II. — Antoine-François-Aimé-Marie *Mignot-Bussy*, capitaine des dragons, à Villié, émigré, 3356 coupées de 1100 pas, revenu 7055 l. 9 s., valeur 294630 l.

LISTE DES ÉMIGRÉS DOMICILIÉS DANS LE DISTRICT DE VILLEFRANCHE, DRESSÉE PAR LE DIRECTOIRE DU DISTRICT LE 23 FLORÉAL III ET COMPLÉTÉE LE 11 THERMIDOR III. (*Arch. dép.* Q.)

Les noms marqués d'un astérisque (*) appartiennent à la liste complémentaire.

Audet Michel, ex-vicaire (Igny-de-Vers, août 1792).
Audin Antoine, ex-curé (Igny-de-Vers, août 1792).
Balattrier Jeanne, ex-chanoinesse (Salles, 20 janvier 1790).
Balattrier Suzanne, ex-chanoinesse (Salles, 20 juin 1790).
Balland Joachim d'Arnas, ex-noble (Arnas, 1789).
Bertrand Joseph, ex-curé (Ternand, 14 pluviôse III).
* Billet Simon, ex-curé (Ambérieux, août 1791).
Bonᵛ Antoine, ex-prêtre (Charentay, 18 juin 1792).
Bottu-Saint-Fonds Nicolas-Aimé-Marie, ex-officier d'artillerie (Gleizé, 1791).
Boucaud Pierre, ex-vicaire (Igny-de-Vers, août 1792).
Boucaud Joseph, ex-chanoine (Igny-de-Vers, août 1792).
Briday Jean, ex-vicaire (Igny-de-Vers, août 1792).
Burdin Mathieu, ex-curé (Dracé, sept. 1792).
* Cabuchet Benoît, ex-curé (Bonnet-le-Troncy, mars 1792).
* Cailler J.-B., ex-curé (Durette, juin 1791).
* Chabrin, ex-vicaire (Vaux, 8 juillet 1792).
Chambon Sébastien, ex-curé (Létra, 29 brumaire II).
Chaponay, 1ᵉʳ fils, ex-officier de régiment (Morancé).
Chaponay, 2ᵉ fils, ex-officier de régiment (Morancé);
Chaponay, 3ᵉ fils, ex-officier de régiment (Morancé).
Chaponay, 4ᵉ fils, ex-prêtre (Morancé).
Charles Jean, ex-curé (Charnay, 1793).
* Chaumont Jean, ex-vicaire (Les Ardillats, mai 1791).
* Chermette Léonard, ex-curé (Jonage, 13 sept. 1792).
Collabeau-Julliénas, ex-officier de régiment (Juliénas).

Déclaré émigré par le département le 1ᵉʳ septembre 1792. A demandé sa radiation comme vivant à Rome pour études scientifiques; le département la lui a accordée le 13 juillet 1792; mais le Conseil exécutif a cassé l'arrêt (oct. 1792) « comme étant savant amateur et plutôt par occasion de quitter sa patrie. »

Craponne Benoît, ex-prêtre (Charentay, 18 juin 1792).
Creuzy Etienne, ex-curé (Salles, 12 août 1791).
Crozet Jean-Baptiste, ex-curé (Odenas, 17 août 1791).
Dassier-Lachassagne Henri-Gabriel-Benoît, ex-colonel (Lachassagne, 1792).
Debrosse Claude-Vital, ex-officier de régiment (Les Etoux, 1792).
Delacoste Louis, ex-prêtre (Joux, 22 juillet 1792).
Deroche-Longchamp Gabriel, ex-officier de régiment (Villefranche, 1792).
Desmery Joseph, ex-curé (Vincent-de-Rhins, 1791).
Despinay-Delaye, fils, chevalier de Malte (Reneins).
Durieu J.-B.-Antoine, ex-clerc tonsuré (Vaux, 15 sept. 1792).
* Desrayaux Jean, ex-curé (Jean-Labussière, mars 1792).
* Desrioux Elisabeth, veuve Mogniat (Liergues, 1790).
Deville George, ex-prêtre (Vincent-de-Rhins, sept. 1792).
* Ducrot Antoine, ex-curé (Claveisolles, fév. 1792).
* Dufour Pierre, ex-curé (Fleurie).
* Durand Sébastien, ex-curé (Chambost, 15 mars 1792).
* Durand Etienne, ex-vicaire (Chambost, 1ᵉʳ avril 1792).
Durieu J.-B.-Antoine, ex-clerc tonsuré (Vaux, 15 sept. 1792).
Favre Antoine, ex-prêtre (Beaujeu, janv. 1793).

Galicet Gabriel, ex-curé (Chazay, 1792).
Garrel-Maisonneuve Christophe, ex-curé (Les Olmes, 14 mars 1792).
Germain Claude, ex-curé (Lacenas, 1792).
Girard Pierre, ex-curé (Lucenay, 1791).
Gonon Benoît, ex-curé (Just-d'Avray, 12 sept. 1792).
* Guillermet, ex-curé (Contours) [à Reneins].
Labeau-Maclas Joseph-Léon, ex-noble (Pouilly-le-Châtel, 1792).
Lacroix Simon, ex-prêtre (Vincent-de-Rhins, sept. 1792).
* Lacroix Nicolas, ex-curé (Azolette, sept. 1792).
* Lancelot Barthélemy, ex-maire (Tarare, 21 sept. 1791).
Lassalle-Pierreux, ex-noble (Odenas, 30 juin 1792).
* Lauron, ex-vicaire (Jean-Labussière, avril 1792).
Leprêtre-Vauban, 1er fils, ex-noble (Cublize).
Leprêtre-Vauban, 2e fils, ex-noble (Cublize).
Leprêtre-Vauban, 3e fils, ex-noble (Cublize).
Loriol-Digoine Claudine, veuve Lapoipe, ex-comtesse (Poule, 1790).
Magnin Pierre, ex-curé (Vincent-de-Rhins, sept. 1792).
Messance, fils aîné, François-Marie, ex-receveur des contributions par intérim (Chazay, 1792).
Mignot-Bussy Antoine Louis, ex-officier de dragons (Villié, 1790).
Mignot-Lamartisière Marc-Antoine, ex-officier de régiment (Villié, 1792).
* Mogniat François, ci-devant seigneur de Liergues (Liergues, 1790).
* Mogniat de Pouilly, enseigne de vaisseau (Liergues).
Monspey-Vallière Louis-Alexandre, ex-lieutenant des gardes du roy (Reneins, 1791).
* Morel Claude, ex-vicaire (Fleurie).
Murat Pauline, ex-chanoinesse (Salles, 1er juillet 1790).
Murat Elise, ex-chanoinesse (Salles, 1er juillet 1790).
Murat Béatrix, ex-chanoinesse (Salles, 1er juillet 1790).
Muzy fils (Villefranche, 1791).
Neyrat Michel, ex-prêtre (Lachassagne, 1791).
* Noiset Michel, ex-curé (Arnas, 15 août 1792).
Odin Antoine, ex-vicaire (Ouroux, 10 sept. 1792).
* Paquelin J.-B., ex-vicaire (Propières, 1791).
Pascal Charles, ex-vicaire (Salles, 16 sept. 1792).
* Peloux Claude, ex-vicaire (Chapelle-de-Mardore, 29 janvier 1792).
* Perrier, ex-vicaire (Morancé, 23 juin 1791).
Perrin Jean-Jacques, ex-prébendier (Ville-sur-Jarnioux, 11 nov. 1792).
Paizat Claude, ex-curé (Mardore).
Poncet Jean-Marie, ex-curé (Pouilly-le-Monial, 1792).
Ponchon François, ex curé (Morancé, 23 juin 1791).
Proton Claude, ex-curé (Clément, 14 sept. 1792).
Richard André, ex-curé (Vaux, 14 sept. 1792).
Saint-Belain Claire-Augustine, ex-chanoinesse (Salles, 21 déc. 1791).
Terlut Claude, ex-prébendier (Joux, 15 avril 1793).
* Terrel Philibert, ex-sulpicien (Villié, 1792).
* Thibaut-La Roche-Thulon Claude-René, ex-noble (Les Ardillats, 1792)
* Trouilloux François, ex-curé (Ouroux, 10 sept. 1792).
* Vacheron François, ex-curé (Vernay).
Vermare Jean-Marie, ex-vicaire (Joux, 16 sept. 1792).
* Vial, ex-vicaire (Ville-sur-Jarnioux, janvier 1792).
* Viviant Marcelin, ex-curé (Liergues).

TABLEAU DES PROPRIÉTÉS NATIONALES OCCUPÉES PAR LES CORPS ADMINISTRATIFS, TRIBUNAUX, PRISONS, HÔPITAUX, MAISONS D'ÉDUCATION PUBLIQUE, DRESSÉ LE 4 VENTÔSE II, PAR L'ADMINISTRATION DU DISTRICT DE VILLEFRANCHE, EN SUITE DE LA LETTRE DU DÉPARTEMENT DU 22 PLUVIÔSE II. (*Arch. dép.* Q.)

Maison et jardin à Villefranche, pour l'administration du district.
Maison occupée par le tribunal du district et la prison, ayant appartenu à Philippe Egalité, vendue à des particuliers qui la louent à l'administration.
Maison d'école et salle des séances de la municipalité.
Hôpital à Villefranche.
Hôpital à Belleville.
Hôpital à Beaujeu.
Hôpital à Tarare.
Hôpital à Thizy.

DEUXIÈME PARTIE

LES VENTES

CHAPITRE PREMIER

LES VENTES D'IMMEUBLES

N. B. — Les ventes des biens nationaux ont été opérées d'abord par les administrations de district, puis, après la suppression des districts, par l'administration départementale (1). C'est pourquoi les ventes sont divisées en deux séries : ventes par les districts, ventes par le département.

La législation des ventes est très abondante. Depuis la loi du 2-4 novembre 1789 qui met les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, jusqu'à l'article 8 de la charte du 14 août 1830 qui garantit l'inviolabilité de l'achat des biens nationaux, on peut compter près de quatre cents lois, décrets ou arrêtés les concernant. Si on laisse de côté ceux ou celles qui règlent des difficultés passagères ou particulières à telle région (Paris, par exemple) ou qui font double emploi, on constate que ces lois, décrets ou arrêtés ont pour objet de régler deux ordres de question : 1° les quantités et la nature des biens à vendre ; 2° le mode de vente et de paiement. Il est clair que les lois ou les articles de loi ordonnant la mise en vente ou l'ajournement de vente ne peuvent pas servir de base à une classification des ventes ; car une opération commencée en exécution d'une loi donnée n'est pas nécessairement terminée quand commence l'application d'une loi postérieure ordonnant la vente de biens jusque-là exceptés ou ajournés. On ne cessa pas de vendre des biens d'origine ecclésiastique quand ceux des émigrés furent à leur tour vendus ; et ces biens d'émigrés furent, d'ailleurs, vendus concurremment avec les palais épiscopaux, les immeubles des fabriques, des établissements d'enseignement, de l'ordre de Malte, dont la vente avait été tout d'abord ajournée. Il n'arrive qu'exceptionnellement qu'une opération de vente ordonnée par une loi se fasse isolément et sans interruption : c'est, par exemple, le cas des bois nationaux vendus par le département en onze jours, en exécution de la loi du 2 nivôse IV. Au contraire, une loi concernant un mode de mise en vente, d'adjudication, de paiement, est appliquée à tous les biens vendus après sa promulgation, et cesse de l'être quand une autre la remplace. Comme les

(1) L'administration du district de Lyon cessa ses fonctions le 15 ventôse IV ; celle du district de la campagne, le 14 nivôse ; celle du district de Villefranche, le 25 nivôse.

modes de vente ont changé plusieurs fois, on peut, de ce point de vue, diviser les ventes faites par les districts, puis par le département, en périodes distinctes.

1° — Ventes par les districts

Il y a trois périodes à distinguer :

a) *Du 14 mai 1790 au 1er janvier 1794.* — Pendant cette période, le mode de vente est réglé conformément au décret du 14 mai 1790. Les biens y sont divisés en quatre classes. La première qui comprend les immeubles nous intéresse seule ici. Leur prix d'estimation s'obtient en multipliant par 22 le revenu net exprimé d'après les baux, ou, à défaut, d'après une expertise. Les biens sont vendus aux enchères et francs de toutes redevances foncières et de tous les droits déclarés rachetables, la nation demeurant chargée de leur rachat. Les paiements sont divisés en termes, soit : le 1er de 12 °/₀ du prix d'achat, et le surplus en 12 annuités égales, payables en 12 ans, dans lesquelles sera compris l'intérêt du capital à 5 °/₀.

La loi du 3 novembre 1790 (art. 3) abrogea, il est vrai, les délais fixés par la loi du 14 mai : « Le prix des biens de la première classe sera partagé en 10 dixièmes, les adjudicataires seront tenus d'en payer deux dans le mois de l'adjudication et ne pourront entrer en possession qu'après avoir effectué ce dernier paiement. Les huit autres dixièmes seront payés... de manière que la totalité du paiement soit complétée en quatre ans et demi. » Ces stipulations devaient avoir leur effet à dater du 15 mai 1791. En fait, elles n'eurent pas d'application. La loi du 4 mai 1791 décida que le terme du 15 mai 1791 serait prorogé jusqu'au 1er janvier 1792 ; celle du 15 décembre 1791 le prorogea jusqu'au 1er mai 1792 ; celle du 29 avril 1792 le prorogea jusqu'au 1er janvier 1793 ; enfin le décret du 8 janvier 1793, jusqu'au 1er janvier 1794.

Ainsi, en fait, le décret du 14 mai 1790 a réglé le mode de paiement jusqu'au 1er janvier 1794 (12 nivôse II). Une seule exception fut faite, sans valeur pratique pour le département du Rhône : elle concerne les bois et usines qui furent, depuis le 15 mai 1791, soumis au régime de la loi du 3 novembre 1790.

b) *Du 1er janvier 1794 (12 nivôse II) au 12 prairial III (31 mai 1794).* — Les biens des émigrés, séquestrés par la loi du 12 février 1792, mis en vente par celle du 3 juin 1793, furent payables par un système différent que précisa cette dernière loi : dix termes égaux, le premier dans le mois de l'adjudication, les neuf autres d'année en année, y compris les intérêts à 5 °/₀. Le système du décret du 14 mai 1790 et celui de la loi du 3 juin 1793 auraient donc fonctionné parallèlement du 3 juin 1793 au 1er janvier 1794, si, en fait, par l'insurrection de Lyon, les ventes n'avaient été interrompues dans le Rhône pendant les derniers mois de 1793.

Ce n'est donc qu'à partir du 1er janvier 1794 (12 nivôse II) que le mode de vente prévu par la loi du 3 juin fut appliqué à tous les biens nationaux sans distinction d'origine. Une différence subsista pourtant dans les valeurs admises en paiement : elle est précisée dans une circulaire qu'adressait le 27 nivôse II aux receveurs des districts, l'administrateur des domaines nationaux, Laumond :

« ... Il me reste à t'entretenir des valeurs admissibles en paiement des biens d'émigrés, et dont peuvent être composés les versements qui te seront faits par les receveurs de la régie. Ces valeurs se divisent en deux classes :

« La première comprend celles admissibles en paiement de tous les domaines nationaux dont les biens des émigrés font partie.

« La deuxième est composée des valeurs admissibles seulement en paiement de biens d'émigrés, en exécution de l'article 29 du décret du 3 juin, des articles 6 et 17 du troisième paragraphe du décret du 25 juillet et des articles 5 et 6 du décret du 13 septembre dernier.

« Dans la première classe sont :

« 1° Les valeurs numériques (assignats ou monnaie) dont font partie les bons délivrés par le préposé à la recette près l'administration des domaines nationaux et qui représentent les sommes versées à sa caisse en assignats et monnaie.

« 2° Les inscriptions au grand livre...

« 3° Les bons du même préposé près l'administration des domaines nationaux, visés par moi, en représentant les doublements en assignats, des inscriptions provisoires (au grand livre) versées à sa caisse par les particuliers qui se proposent d'acquérir des domaines nationaux.

« 4° Les rétrocessions de créances sur les acquéreurs de biens nationaux.

« La deuxième classe comprend :

« 1° Les créances sur les émigrés non liquidées.

« 2° Les créances liquidées.

« 3° Les certificats de collocation utiles délivrés par moi.

« 4° Les brevets de récompenses accordés aux défenseurs de la patrie, en exécution des articles 5 et 6 de la loi du 1er septembre dernier. »

Le mode de paiement en usage pendant cette période n'intéresse que le district de Villefranche. Il ne fut pas vendu d'immeubles dans les deux autres districts jusqu'à fructidor III.

Il faut noter cependant — pour mémoire — qu'à la fin de cette période, la loi du 29 germinal III créa un mode concurrent de vente. C'est *l'aliénation par voie de loterie* qui d'ailleurs ne devait pas interrompre le cours des adjudications. C'était « un moyen de plus, non un moyen exclusif » disaient dans une circulaire les administrateurs du département (3 prairial III). Il ne fut pas employé dans le Rhône : on n'en aperçoit pas de traces dans le district de la campagne de Lyon ; le district de Lyon déclare dans une lettre au département (1er vendémiaire IV) qu'il ne croit pas devoir interrompre les ventes à l'enchère qui donnent de bons résultats ; que, seuls, les biens d'émigrés qui « ne se vendent pas avec autant de chaleur » pourraient être mis en loterie ; mais il n'en organisa aucune. Le district de Villefranche écrit le 4 fructidor III au procureur syndic du département qui demandait le résultat de la loterie : « Il n'y a pas eu de loterie dans l'espèce ; toutes les maisons ont été vendues par le mode des soumissions et enchères. »

C'est également pendant cette période que fut promulgué le décret du 13 septembre 1793 destiné à faciliter aux citoyens non compris dans le rôle des impositions, c'est-à-dire aux pauvres, l'accès de la propriété. Il n'est pas question de l'appliquer dans le district de Lyon et de la campagne où les ventes avaient provisoirement cessé. Pour celui de Villefranche, il semble que, si le décret n'y reçut aucune application, c'est que personne ne voulut profiter de ses dispositions. Un état dressé le 21 fructidor II par le directoire du district de Villefranche (*Arch. dép.* Q) des « bons de 300 l. délivrés aux chefs de famille, veufs ou veuves sans enfants, conformément à la loi du 13 septembre 1793 » donne une liste de 13 noms (9 à Villefranche, 4 à Mornant), mais ajoute : « Aucun des citoyens dénommés dans le présent tableau ne s'est présenté pour acquérir. » (Voir aux *Annexes*, les pièces relatives à l'application des lois des 3 juin et 13 septembre 1793.)

Il faut enfin signaler, pendant la même période, une opération connexe des

ventes, dont on rencontre des exemples assez nombreux. Elle fut autorisée par le décret du 5 juin 1793, mais, sans doute à cause des troubles, ne reçut d'application que dans les derniers mois de 1793. Par ce décret, la Convention mit en vente les créances de la nation à recouvrer sur les acquéreurs non entièrement libérés, c'est-à-dire, qu'elle autorisait les particuliers disposés à lui donner immédiatement tout ou partie des sommes restées dues sur un bien aliéné, à se substituer à elle vis-à-vis de l'acquéreur. Ces titres de créance assuraient à leur acheteur un revenu de 5 °/₀, comme à la nation elle-même et les mêmes garanties d'hypothèque. Le débiteur de la nation recevait l'ordre de se libérer entre les mains du cessionnaire. « Pour donner lieu à chaque citoyen de placer ses fonds pour autant de temps qu'il le voudra, et pour faciliter l'emploi des petits capitaux, attendu que lesdites créances sont divisées en paiements annuels » (article 4), chaque citoyen fut libre d'acheter « seulement la partie payable au terme qui lui conviendra le mieux », et même de rétrocéder ses droits à la nation quand il le jugerait à propos. Ces dispositions qui permettaient à l'État de toucher immédiatement l'argent qui lui était dû et aux particuliers de placer leurs assignats à 5 °/₀ « avec l'espérance, disait la loi, d'être remboursés en espèces », reçurent quelques applications dans le Rhône en frimaire et nivôse II. Le dossier relatif à ces opérations (*Arch. dép.* Q.) en contient 55 portant sur de petites sommes qui varient de 400 à 3000 l.

c) *Du 12 prairial III (31 mai 1794) au 28 ventôse IV (18 mars 1795).* — Le décret du 12 prairial III fixa un nouveau mode de vente. Tout citoyen pourra se faire adjuger, sans enchère, n'importe quel bien, en se soumettant par écrit à payer en assignats le denier 75 du revenu annuel de 1790 pris sur les baux alors existants; quand il n'y a pas de bail, le revenu sera présumé être égal à 5 fois le montant de la contribution foncière de 1792; le prix sera soldé en quatre paiements dans les trois mois.

Ce décret, à peine connu, provoqua de nombreuses soumissions; chacun s'empressait pour s'assurer la priorité, donc la préférence. Aussi le Directoire du département rendit-il l'arrêté suivant pour couper court à ces manœuvres funestes au succès des ventes (17 prairial) :

« Les administrateurs du département du Rhône séant à Lyon :

« Vu une pétition signée des citoyens *Enay*, *Farrot*, *Marrel* et *Durand*, dans laquelle ils exposent à l'administration que, s'étant présentés dans les bureaux du district de la campagne, pour faire leurs soumissions sur divers biens nationaux, en exécution de la loi du 10 *(sic)* de ce mois, on leur a répondu que la presque totalité de ceux à vendre dans ce district est déjà soumissionnée;

« Considérant que le bruit public a répandu qu'effectivement, il a été fait, dans les districts de ce département, des inscriptions d'une foule de particuliers, pour une très grande quantité de biens nationaux pour leur assurer la préférence sur ceux qui se présenteront postérieurement;

« Considérant que la loi du 10 prairial n'a point été officiellement reçue par les autorités constituées, ni promulguée, et que jusqu'alors elle peut être d'autant moins exécutée, que ce mode d'exécution n'est pas connu;

« Considérant que si l'administration gardait le silence sur cette exécution anticipée et irrégulière, le public serait induit dans une erreur dangereuse, en ce sens que :

« 1° Les citoyens inscrits ou soumissionnaires pourraient compter sur

des acquisitions qui ne peuvent avoir lieu à leur profit, qu'en faisant, après la promulgation de la loi, les diligences et formalités qu'elle prescrit;

« 2° Ceux qui ont attendu la publicité de la loi pour faire leur offre, ou qui, s'étant présentés, ont été renvoyés sous le prétexte des inscriptions ou des soumissions faites, pourraient se regarder exclus:

« Le Procureur-général-syndic ouï :

« Le Directoire arrête: 1° que toutes inscriptions ou soumissions reçues, sont déclarées nulles et non avenues: défenses sont faites d'en recevoir avant la promulgation de la loi;

« 2° Que lorsque la loi aura été connue par les voies légales, et avant qu'elle puisse être exécutée, les administrations de district seront tenues d'indiquer, par une affiche imprimée, le jour et l'heure auxquels le registre des soumissions sera ouvert pour que les citoyens en soient instruits, et puissent se présenter;

« Se réserve l'administration de prendre les précautions conformes au texte et à l'esprit de la loi, pour l'ordre et la célérité des ventes et assurer la concurrence des acquéreurs.

« Et sera le présent arrêté imprimé et affiché, et envoyé aux administrations du district de Lyon, de la campagne de Lyon, et de Villefranche.

Et le même Directoire adressa, le 18 prairial, au comité des domaines nationaux, la lettre suivante (*Arch. dép.* Q.) où il attirait l'attention sur les difficultés d'application que présentait le décret du 12 prairial (et non du 10, comme il l'écrit par erreur):

« Le décret de la Convention nationale du 10 prairial, sur la vente des biens nationaux, a rempli le vœu de tous les bons citoyens qui voient dans la célérité des aliénations, le prochain retrait d'une grande masse d'assignats, et, par cette opération, la diminution du prix énorme des denrées, qui doit fixer l'attention de toutes les autorités dont les soins et les veilles sont dévoués au bonheur du peuple. Mais, qu'il soit permis à des administrateurs qui auront toujours pour mobile principal d'action l'avantage de la chose publique, de présenter à la sagesse de la Convention nationale quelques observations sur le mode d'exécution d'un décret aussi important.

« La loi admet tous les citoyens à faire la soumission d'acquérir des biens nationaux qu'ils désigneront. Elle veut qu'il soit passé vente aux soumissionnaires dans les deux jours, moyennant le prix et sous les conditions qu'elle prescrit. Elle statue ensuite qu'en cas de concurrence, les soumissionnaires tireront au sort.

« Il nous a paru que ces dispositions présentent des inconvénients que vous pressentez.

« Du moment où la loi sera promulguée, et le registre pour recevoir les soumissions ouvert, il va se présenter une multitude d'acquéreurs, telle qu'aucune administration, aucun bureau ne pourront suffire à la rédaction et satisfaire l'empressement de tous, la présentation simultanée de cette foule de particuliers fera nécessairement naître le désordre, la confusion, et l'impossibilité de remplir au même instant, ou dans le même jour, le but de chacun d'eux. Par exemple, que 500 personnes seulement fassent des offres sur divers objets ou sur le même, ce qui est possible, comment les inscrire toutes, comment recevoir leur engagement dans un seul jour ? Car, d'après la loi, celles qui ne seraient soumissionnées que du lendemain, se trouveraient exclues; le sort n'en appelle pour décider entre les soumissionnaires que lorsqu'ils se sont présentés dans le même temps et pour le même objet, et dans ce cas même, comment faire tirer

au sort quatre ou cinq cents ou peut-être mille particuliers ensemble ? Quelle sera la manière ? Que sera le délai ?

« Il semble que l'on pourrait faire disparaître cet inconvénient par une disposition qui, sans nuire à la célérité des ventes, maintiendrait l'ordre; la concurrence des acquéreurs procurerait un bénéfice considérable à la nation, et la satisfaction de tous les citoyens. La voici, telle que notre zèle nous la dicte.

« La Convention nationale, en abolissant la voie du sort pour décider la préférence entre les soumissionnaires de même date, décrète :

« 1° Qu'à compter de la promulgation de la loi du 10 prairial, il sera ouvert dans chaque district un registre pour recevoir les soumissions des particuliers qui désireront acquérir des biens nationaux qu'ils désigneront ;

« 2° Ces soumissions seront reçues tous les jours pendant un mois pour tout délai ;

« 3° Lorsque dans l'intervalle des cinq jours qui suivront chaque soumission, il ne se sera présenté qu'un seul soumissionnaire pour le même objet, la vente lui sera passée dans les deux jours subséquents sans autre formalité ;

« 4° Dans le cas où pendant les cinq jours d'autres soumissions seront faites sur le même immeuble, il sera de suite mis à l'enchère et vendu dans dix jours au plus tard au plus offrant des soumissionnaires qui seront admis à acquérir, par une simple affiche qui précédera de trois jours celui où les enchères seront reçues et la vente effectuée.

« Ces vues esquissées peuvent être améliorées par les lumières et la prévoyance de la Convention nationale. L'administration vous les présente rapidement parce qu'elles lui ont paru conduire à deux buts essentiels, l'un, de faciliter les soumissions et la concurrence des acquéreurs sans difficulté entre eux sur la préférence ; l'autre, de faire arriver, par les enchères, la plupart des biens nationaux à vendre, à un prix bien supérieur à celui fixé par la loi. Nous vous prions de les apprécier et de nous faire connaître le plus promptement possible la décision ultérieure de la Convention nationale. »

Le décret, suspendu le 19 prairial, fut modifié le 29 : les adjudications faites en exécution de la loi du 12 ne vaudront que comme soumissions ; on pourra donc librement soumissionner, et la concurrence entre plusieurs soumissionnaires sera réglée par la voie des enchères. Quant au paiement, il est réglé de la façon suivante : 1/3 du montant de la soumission dans le premier mois, 1/3 dans le deuxième, 1/3 dans le troisième. Le surplus de l'adjudication excédant le montant de la soumission sera acquitté en trois paiements égaux dans les trois mois suivants, le tout sans intérêt, jusqu'à l'époque des échéances.

2° — Ventes par le département

Il faut faire une catégorie spéciale pour les bois nationaux vendus du 27 *germinal au 7 floréal IV*, en exécution de la loi du 2 nivôse IV.

Les ventes des autres biens se divisent en quatre périodes :

a) *Du 28 ventôse IV (18 mars 1795) au 16 brumaire V (6 novembre 1796).* — La loi du 28 ventôse, qui créa les mandats territoriaux, modifia le mode de vente et de paiement. L'enchère fut de nouveau supprimée et remplacée par la simple soumission faite au prix d'une estimation calculée sur le revenu de 1790 multiplié par 22 ou par 18 (selon qu'il s'agit d'une terre ou d'une maison) ou sur la contribution foncière de 1793. Le premier quart est versé au moment de la soumission,

le deuxième dans la décade qui suit l'acte de vente ; pour le troisième et le quatrième quart, la loi du 19 messidor et 13 thermidor IV en fixent le paiement dans la quinzaine après la promulgation de la première loi pour le troisième et pour le quatrième dans les 16 mois en 6 termes égaux (avec intérêt à 4 °/₀) après la promulgation de la deuxième loi. Mais, au moment du vote de la loi du 28 ventôse, on n'avait pas prévu la rapide dépréciation des mandats; il fallut en tenir compte dans celle du 13 thermidor qui réglait le paiement du dernier quart. Il fut décidé que les mandats libéreraient, pour ce dernier paiement, dans les proportions suivantes : 20 °/₀ pour les paiements faits en germinal, 15 °/₀ en floréal, 10 °/₀ en prairial, 8 °/₀ en messidor et postérieurement à messidor, suivant le cours officiel fixé par le Directoire, et, finalement, les derniers compléments à payer pour les biens vendus conformément à la loi de ventôse ne furent plus acceptés qu'en numéraire. (Loi du 16 pluviôse V.)

b) *Du 16 brumaire V (6 novembre 1796) au 26 vendémiaire VII (17 octobre 1798).* — La loi de finances du 16 brumaire rétablit les enchères « selon la manière antérieure à la loi du 28 ventôse IV ». Elles étaient ouvertes sur une première offre égale à 15 fois le revenu. Le mode de paiement fut successivement précisé par plusieurs lois. Celle du 2 fructidor V ordonnait le paiement de la première moitié en mandats au cours comme pour la série précédente ; la seconde moitié en ordonnances délivrées par le ministre pour fournitures à la République, en bordereaux de liquidation de la dette, bons de réquisition, de loterie, de restitution des biens des condamnés, inscriptions sur le grand livre, etc. Quand l'opération de la réduction des deux tiers de la dette fut faite, le paiement en bons des deux tiers remboursés fut autorisé pour la première moitié ; pour la seconde, on n'acceptait plus que les inscriptions du tiers conservé, le numéraire ou les obligations du Trésor. (Loi de finances du 9 vendémiaire VI et loi sur l'arriéré de la dette du 24 frimaire VI, art. 84 et suivants.)

c) *Du 26 vendémiaire VII (17 octobre 1798) au 15 floréal X (5 mai 1802).* — La loi de vendémiaire décida la mise en vente de 125 millions de biens nationaux dans la forme (enchères) fixée par la loi du 16 brumaire V. La mise à prix est faite sur une offre égale à 8 fois le revenu pour les terres, 6 fois pour les maisons. Le paiement, échelonné sur 18 mois, doit être fait totalement en numéraire. Ce fut désormais la règle, on ne paya plus rien en papier. Les acquéreurs antérieurs à la loi de ventôse, durent de même achever de se libérer en numéraire; mais comme le prix de leur acquisition avait été évalué en assignats valeur nominale, ils furent autorisés à donner en numéraire la valeur réelle des assignats suivant le cours fixé au jour de la vente ; les acquisitions faites conformément à la loi du 16 brumaire V, et non entièrement soldées, furent également payables en numéraire en quatre mois, à raison de 1,90 pour 100 francs dus en bons des deux tiers, dans les deux premiers mois, de 1,95 dans le troisième, de 2 francs dans le quatrième. (Lois du 27 brumaire VII et du 11 frimaire VIII.)

d) *Du 15 floréal X (5 mai 1802) au 20 mars 1813.* — La loi des 15 et 16 floréal stipule que les fonds ruraux seront mis à prix sur une offre égale à 10 fois le revenu de 1790 pour les terres, et 6 fois pour les maisons ; le prix sera acquitté en numéraire par cinquième en 4 ans et 3 mois. Rien ne fut changé au mode de paiement par la loi du 5 ventôse XII qui modifia seulement la mise à prix ; la première offre était doublée, soit 20 fois le revenu pour les terres, 12 fois pour les maisons.

e) *Depuis le 20 mars 1813.* — Enfin la loi du 20 mars 1813 qui mit en vente les

biens ruraux, maisons et usines possédés par les communes à l'exception des bois, pâturages, tourbières, halles, marchés, promenades et bâtiments affectés à un service public, ne stipule rien pour le mode de paiement. Les communes recevaient en échange des biens vendus, une inscription en rente à 5 °/₀ proportionnée au revenu net. Cette loi ne donna lieu, dans le Rhône, qu'à un très petit nombre d'opérations.

Les brefs de ventes d'immeubles forment aux *Archives départementales*, série Q, une série de 68 volumes reliés. Un bref est un cahier imprimé de 8 ou 10 pages avec des parties laissées en blanc où le rédacteur inscrit les noms et chiffres particuliers à une opération de vente. Le texte imprimé donne les conditions générales de la vente et les principaux articles des lois conformément auxquelles la vente est faite. Nous avons extrait de chaque bref les indications essentielles : date, désignation et consistance du bien, situation, nom de l'ancien propriétaire, prix d'estimation ou de soumission, prix d'adjudication, nom, profession et adresse du ou des acquéreurs. Il arrive parfois qu'un même bien étant vendu en plusieurs lots, on a rédigé autant de brefs qu'il y avait de lots ; dans ce cas, toutes les fois que la chose était possible sans nuire à la clarté du document, toute l'opération est résumée sous un même numéro.

Les notes en petit texte placées à la suite d'un certain nombre de ventes donnent des renseignements complémentaires de nature et d'origine diverses. C'est, pour prendre les cas les plus fréquents :

— le nom d'un deuxième acquéreur substitué à l'adjudicataire mentionné dans l'acte lui-même par le procédé appelé *déclaration de command* ou *élection en ami*. Ce nom est généralement fourni par la déclaration jointe au bref ; pour les ventes du département, les déclarations de command sont réunies dans un volume à part. Le nom de l' « élu en ami » est précédé dans la note en petit texte de la formule « pour le compte de... » ;

— le nom d'un deuxième acquéreur substitué au premier par suite de folle enchère, c'est-à-dire de non paiement d'une ou plusieurs échéances ; dans ce cas, le bien est remis en vente. (Art. 8, titre III du décret du 14 mai 1790.) Parfois un nouveau bref est rédigé ; souvent aussi, la deuxième opération est indiquée sur le même bref ;

— enfin, les indications de toute nature qui ont paru utiles à consigner à propos de la vente, concernant le bien ou l'acquéreur. Généralement, ces renseignements sont extraits de dossiers classés dans l'ordre des ventes et conservés dans la série Q sous le nom de « Pièces annexes ». Quand ils proviennent d'autres dossiers de la série Q, ils sont placés entre crochets.

On rencontrera aussi çà et là, dans ces mêmes notes, la mention d'un deuxième ou troisième acquéreur substitué au premier adjudicataire par un mode quelconque de cession non spécifié, mention suivie de l'indication placée entre parenthèses *(Enreg.)* et suivie d'un numéro. C'est alors que ce renseignement ne provient ni d'une déclaration de command, ni d'une élection en ami recopiée à la suite d'un bref, ni d'un document inséré au dossier des « Pièces annexes », mais des *papiers de l'enregistrement*. Ces papiers, qui ont été versés aux *Archives départementales* en 1898, sont classés à la suite de la série Q et numérotés à part. Le numéro indiqué renvoie au registre d'où l'indication est tirée. Ces papiers de l'enregistrement sont en partie intéressants pour l'histoire des ventes d'immeubles (en partie seulement, car on y rencontre des pièces et des registres qui concernent des objets différents, les biens de la Légion d'honneur, par exemple, la caisse d'amortissement et même des registres de la contribution foncière, etc.).

Les sommiers de comptes ouverts avec les acquéreurs, les sommiers des biens confisqués sur les condamnés, les sommiers des biens des émigrés et des rebelles, les registres de recettes du prix des ventes, des biens séquestrés, etc., donnent avec les chiffres des versements périodiquement faits dans la caisse des receveurs de l'enregistrement, les noms des individus ayant fait les versements. Il semble donc à première vue qu'on pourrait, grâce à eux, établir la liste de tous les détenteurs successifs d'un bien national, quand ce bien a eu plusieurs détenteurs, depuis le jour de l'adjudication jusqu'à l'entier achèvement du paiement. Ces registres serviraient ainsi à contrôler et à compléter les renseignements fournis par les déclarations de command, les élections en ami et les autres documents réunis dans les dossiers des « Pièces annexes ». Malheureusement, on ne saurait leur demander tant de services, et pour plusieurs raisons. La première, c'est que leur collection est par trop incomplète : sur vingt-deux bureaux d'enregistrement que comprenait le département du Rhône, quinze seulement sont représentés par un ou plusieurs registres ; et aucun des bureaux représentés n'a, tant s'en faut, sa collection entière. Mais il y a plus, le receveur, qu'il rédige son sommier ou son livre de recettes, n'est préoccupé que de noter le nom de celui qui paie avec la date du versement ; il ne donne donc pas la date de la cession du bien, et s'il indique la cause de la cession, c'est exceptionnellement. On ne sait donc ni à quel moment la cession s'est faite, ni si le cessionnaire substitué au détenteur précédent ou à l'acquéreur primitif l'est par vente, par héritage, par échange, ou par tout autre moyen. Il arrive même (dans les registres de recettes) que le reçu rédigé au nom de celui qui apporte la somme due ne dit pas si celui-ci est le propriétaire, qui a bien pu faire opérer le versement par un tiers. Enfin, le receveur n'a jamais ou presque jamais le soin de mentionner la profession du détenteur du bien, évidemment aussi intéressante pour nous que son nom. Ainsi se trouvent réduits à peu de chose les services qu'on pouvait attendre des « papiers de l'enregistrement » pour le département du Rhône. Il faut le regretter, sans oublier pourtant que ce qui importe, c'est de connaître le premier adjudicataire, le premier acquéreur du bien national. Qu'il ait dû, dans la suite, céder son achat pour des raisons que nous ignorons et ignorerons probablement toujours, ou le laisser à des héritiers, la chose est pour nous, de faible intérêt. Les vicissitudes d'un domaine ecclésiastique ou d'un château d'émigré seraient, à coup sûr, utiles à connaître pour l'historien de la société française contemporaine, mais, ce n'est pas seulement jusqu'à l'achèvement du paiement des annuités dues à la caisse du receveur qu'il faudrait les suivre, c'est jusqu'à nos jours. Cela, les « papiers de l'enregistrement », même intacts, ne sauraient nous le dire.

Les brefs de vente donnent généralement la profession de l'acquéreur. Pourtant cette indication manque à un certain nombre d'acquéreurs ruraux. Il est tout à fait vraisemblable que le rédacteur s'est abstenu de la donner quand il s'agit d'un cultivateur de la commune ; il ne précise que lorsque ce cultivateur est « fermier » non propriétaire, ou exerce un métier, marchand, aubergiste, maréchal-ferrant, etc.

Les noms des émigrés sont ici, comme dans l'inventaire, orthographiés avec beaucoup de fantaisie ; les prénoms manquent souvent. Mais la table des anciens propriétaires permet de rectifier les erreurs et de combler les vides.

Les chiffres donnés pour les ventes opérées par les districts représentent le prix de vente net, sans frais supplémentaires pour l'acquéreur ; la nation a pris à sa charge toutes les dépenses d'estimation et de vente. Mais à partir de la loi

du 28 ventôse IV (commentée par celle du 6 floréal suivant), qui marque le début des ventes départementales, l'acquéreur est tenu d'acquitter les vacations des experts et d'ajouter 1 1/2 °/₀ au prix d'achat pour les indemnités à donner aux commissaires délégués de l'administration (qui jusque-là opéraient gratuitement) et à leurs employés.

DISTRICT DE LYON

I. — Ventes faites conformément à la loi du 14 mai 1790.

27 novembre 1790.

1. Maison, 2375 p. q., 4 étages, n° 139, rues Chalamont, Trois-Carreaux et petite Mercière, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 101000 l. — *Adj.* 151300 l., à Pierre VULLIET-DURAND, négociant à Lyon.

2. Maison, 2368 p. q., 5 étages, rue Palais-Grillet, n° 35, aux MINIMES. *Est.* 55000 l. — *Adj.* 70000 l., à Antoine-Pierre PÉRICAUD, notaire à Lyon, agissant pour son ami à élire.

Le véritable acquéreur n'est pas mentionné.

14 décembre 1790.

3. Maison, 2620 p. q., 3 étages, n° 54, rues Longue et Sirène, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 69000 l. — *Adj.* 99200 l., à GUILLOT, notaire à Lyon.

Pour le compte de Jean-Marie TERRASSE, à Lyon, rue de la Charité.

4. Maison, 990 p. q., 3 étages, n° 65, à l'angle de la place de la Fromagerie de Saint-Nizier et de la rue Neuve, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 24500 l. — *Adj.* 46200 l., à Joseph-Henri ESTOURNEL [commissaire pour la surveillance et l'inspection des domaines nationaux].

Pour le compte de Jean-François ARTAUD, négociant à Lyon, rue Mercière.

5. Maison, 6700 p. q., 3 étages [louée 12311 l.], n° 110, angle des rues Gentil, de la Gerbe et des Forces, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 148000 l. — *Adj.* 205100 l., à Jean-Baptiste CONDENTIA et Jean-Baptiste JOLIVET, négociants à Lyon.

6. Maison, cour et jardin, 7354 p. q., n° 102, dite Château de Vaise, à Vaise, à l'ABBÉ D'AINAY. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 9600 l., à Blaise PAISSELIER, commissaire feudiste.

16 décembre 1790.

7. Maison, pavillon et jardin, 16280 p. q., n° 78, place des Minimes, aux MINIMES. *Est.* 8000 l. — *Adj.* 17100 l., à Antonin DONAT, négociant à Lyon, place de la Comédie.

8. Maison, 2874 p. q., 3 étages et une tour, n°s 70 et 71, rue Bellecordière et place Leviste, aux RELIGIEUX PICPUS DE LA GUILLOTIÈRE. *Est.* 32000 l. — *Adj.* 47500 l., à Jean-Baptiste PLENEY, négociant à Lyon, rue Puits-Gaillot.

17 décembre 1790.

9. Maison, 10464 p. q., 4 étages, n° 81, quai Saint-Benoît, aux RELIGIEUSES DE SAINT-BENOIT. *Est.* 85000 l. — *Adj.* 130200 l., à Jean-Baptiste et Gabriel JOSSEAUD, négociants à Lyon.

[A la date du 1er nivôse an II (21 décembre 1793), 55058 l. étaient payées; restait dû, capital et intérêts, 84348 l.]

18 décembre 1790.

10. Maison, 800 p. q., 4 étages, n° 51, place de la Fromagerie de Saint-Nizier, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 15500 l. — *Adj.* 30000 l., à Jean LENOIR, entrepreneur de bâtiments à Cuire.

Revendue par LENOIR à Pierre MERLE, demeurant rue Longue, le 30 mars 1792; Lenoir reste caution pour les sommes restant à payer. [A la date du 2 nivôse an II (22 décembre 1793), 28262 l. étaient payées; restait dû 4000 l.]

20 décembre 1790.

11. Maison, 5268 p. q., n° 109, place des Terreaux et grande rue Sainte-Catherine, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 1er lot, 82000 l.; — 2e lot, 80000 l. — *Adj.* 1er lot, 129000 l., à Christophe-Jean DUMONT; — 2e lot, 112100 l., à Pierre-François DESROIS DE BELMONT, négociant à Lyon.

Le premier lot a été acheté pour le compte d'André FAYE, négociant à Lyon.

12. Maison, 266 p. q., 3 étages, n° 39, rue Saint-Romain, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 800 l. — *Adj.* 2600 l., à Jean FIARD, rue Lainerie.

21 décembre 1790.

13. Maison, 3030 p. q., 2 étages, n° 126, rue Gentil, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 24500 l. — *Adj.* 38500 l., à Pierre CAILLOT cadet, boulanger, rue Pêcherie.

Pour le compte de Jean-Baptiste FOREST, maître maréchal, rue Gentil.

21 et 22 décembre 1790.

14. Maison, caves, cours, jardin, écurie, remise, 16048 p. q., n°s 19 et 20, dits tènement de Talaru ou Bombarde, angle des rues Tramassac et Bombarde, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN, *Est.* 23000 l. — *Adj.* 45100 l., à Jean DESGRANGES l'aîné, procureur ès cours de Lyon.

22 décembre 1790.

15. Maison, 7917 p. q., 2 étages, écuries, remises, n° 26, place Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 30000 l. — *Adj.* 61000 l., à Jean-François CHEVRILLON, notaire, place Saint-Jean.

Pour le compte des frères Amable et Michel LEROY, négociants à Lyon. [A la date du 4 nivôse an II (24 décembre 1793), 27860 l. étaient payées ; restait dû 40138 l.]

23 décembre 1790.

16. Maison, 4948 p. q., 3 étages, écurie et remise, n° 24, place Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 40000 l. — *Adj.* à 65000 l., Jean-Louis-Antoine DUCULTY, rue Saint-Joseph.

Pour le compte de Robert-Joseph CARMAIGNAC, négociant à Lyon.

17. Maison et dépendances, 6495 p. q., n° 25, dite Chef Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 20000 l. — *Adj.* 31300 l., à Antoine CLERC, place Saint-Jean.

24 décembre 1790.

18. Maisons, 8342 p. q., 3 étages, n°s 22 et 127, à l'angle des rues Clermont et Pizay, aux RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE. *Est.* 180000 l. — *Adj.* 241700 l., à Antoine GERARD, marchand de soye, quai Saint-Clair.

19. Maison, 595 p. q., 3 étages, n° 107, Boucherie-Saint-Paul, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 6000 l. — *Adj.* 10250 l., à Toussaint GUILLOT, négociant, grande rue Mercière.

20. Maison, 840 p. q., n° 12, place du Plâtre, aux RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE. *Est.* 24000 l. — *Adj.* 43000 l., à Dominique GONNET, procureur à Lyon.

Pour le compte de dame Claire-Elisabeth CARRAND, veuve de Jacques-Pierre COLOMBYE, rue Basseville.

29 décembre 1790.

21. Maison, 15030 p. q., 4 étages, n° 134, place Saint-Vincent, au CHAPITRE SAINT-PAUL. *Est.* 35000 l. — *Adj.* 54000 l., à Jean-François BROSSE, marchand teinturier, place Saint-Vincent.

[A la date du 2 nivôse an II (22 décembre 1793), 24408 l. étaient payées ; restait dû 34000 l.]

22. Maison, cour et jardin, 3924 p q., n° 51, rue de la Vieille-Monnaie, aux URSULINES DE LA VIEILLE-MONNAIE. *Est.* 3000 l. — *Adj* 11350 l., à Jean POUTIOT, entrepreneur de bâtiments, rue de la Vieille-Monnaie.

30 décembre 1790.

23. Maison, cour et jardin, 9682 p. q., n° 19, à l'angle de la Croix-Pâquet

et de la rue Vieille-Monnaie, aux URSULINES DE LA VIEILLE-MONNAIE. *Est.* 39364 l. — *Adj.* 65300 l., à Antoine CURTIL, négociant, rue Royale.

31 décembre 1790.

24. Maison, 6545 p. q., 4 étages, n° 50, rue de la Vieille-Monnaie, aux URSULINES DE LA VIEILLE-MONNAIE. *Est.* 52360 l. — *Adj.* 73700 l., à Jean ROUGIER père, négociant, rue Buisson.

[A la date du 23 frimaire an II (13 déc. 1793), 36615 l. étaient payées; restait dû 44120 l.]

11 janvier 1791.

25. Maison, 551 p. q., n° 62, rue Écorchebœuf, aux TRINITAIRES. *Est.* 9918 l. — *Adj.* 18900 l., à Jean-Baptiste GIRIN, marchand cartonnier, rue Noire, maison n° 20.

26. Maison, 1340 p. q., 4 étages, n° 37, rue Ferrandière, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 13600 l. — *Adj.* 23100 l., à Toussaint-Joseph BONNIVERT, marchand-tailleur, grande rue Longue.

12 janvier 1791.

27. Maison, 1703 p. q., n° 106, rue Tramassac, aux TRINITAIRES. *Est.* 10218 l. — *Adj.* 14100 l., à Jean PERRA, épicier, rue des Prêtres.

Pour le compte de Jacques PERRA, son frère, épicier, rue des Prêtres.

28. Maison, 1224 p. q., n° 54, rue Saint-Pierre, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DES CHAINES. *Est.* 22300 l. — *Adj.* 40000 l., à Joseph-Marie LECOURT, notaire.

Pour le compte de Pierre TAVERNIER, papetier, demeurant dans ladite maison.

29. Maison, 4586 p. q., n° 159, rue Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 26000 l. — *Adj.* 40200 l., à Benoît CHATARD, bourgeois, rue de la Saônerie.

30. Maison, 5425 p. q., 4 étages, n° 72, rue Bellecordière, aux PICPUS DE LA GUILLOTIÈRE. *Est.* 74000 l. — *Adj.* 113100 l., à Jean-Baptiste BRUNY, maître en chirurgie, place Neuve-des-Carmes.

Pour le compte de Louis-Marie DELEUILLON DE THORIGNY, commissaire du Roi au tribunal du district de la campagne de Lyon.

15 janvier 1791.

31. Maison et clos, 21280 p. q., n° 72, quai de Serin, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DES CHAINES. *Est.* 16000 l. — *Adj.* 25100 l., à Charles MERLINO aîné, bourgeois, quai Saint-Clair.

32. Maison, 580 p. q., 2 étages, n° 121, rue de la Poulaillerie, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 6500 l. — *Adj.* 15600 l., à Jean-Pierre ROBIN, maître charpentier, rue de la Poulaillerie.

Revendue pour folle enchère le 12 septembre 1791, en vertu de l'article 8, titre 3 du décret du 14 mai 1790, pour 13400 francs, à François JANICOT, maître maçon, rue Port-Charlet, pour le compte de François-Louis COLLOMBET, maître tailleur, rue Poulaillerie.

33. Maison, 749 p. q., n° 64, rue Grôlée, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE-DES-CHAINES. *Est.* 9528 l. — *Adj.* 20100 l., à Claude FILLION, négociant, chez MM. Bayle frères, place Saint-Pierre.

Pour le compte de dame Marie-Françoise DELAVAL, veuve ROUAST.

14 janvier 1791.

34. Pré dit pré des Bannes, vulgairement dit Saint-Jean, 17 bicherées 3/4, mesure de Lyon, paroisse de la Guillotière, territoire de la Tête-d'Or, au PRÉBENDIER DE LA PRÉBENDE DES BANNES. *Est.* 6900 l. — *Adj.* 11000 l., à Etienne RAST et BERGER, négociants, quai de Retz.

35. Domaine des Moines (maison, terres, prés), 190 bicherées 3/4, paroisse de la Guillotière, mandement de Béchevelin, aux RELIGIEUSES DE L'ABBAYE SAINT-PIERRE. *Est.* 24196 l. — *Adj.* 53600 l., à Michel-Aimé BERTRAND, négociant aux Broteaux.

36. Maison, 789 p. q., n° 105, rue Tramassac, aux TRINITAIRES. *Est.* 4734 l. — *Adj.* 9050 l., à François CLÉMENÇON aîné, marchand corroyeur, Port Charlet.

37. Maison, 7000 p. q., 2 étages, dite Trésorerie, n° 144, place de l'Archevêché, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 24000 l. — *Adj.* 39000 l., à Antoine CRÉPU, négociant, rue Lanterne.

Revendue à la veuve BESSON. [A la date du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), 23440 l. étaient payées; restait dû 17825 l.]

15 janvier 1791.

38. Maison, hangar et jardin, 1 bicherée 1/2, à la Guillotière, aux RELIGIEUX DE PICPUS DE LA GUILLOTIÈRE. *Est.* 5984 l. — *Adj.* 12325 l., à Jean-Godefroy-César PIGEON, fabricateur d'instruments de mathématiques, place Louis-le-Grand, n° 54, maison de Quinçon.

Pour le compte de Paul MARON, cirier à la Guillotière.

39. Domaine et dépendances du château de la Motte, 128 bicherées, à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ÉLISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 19778 l. — *Adj.* 53100 l., à Pierre-Etienne VERD, citoyen à Lyon, place Louis-le-Grand, n° 18.

40. Maison, 750 p. q., 4 étages, n° 105, rue Saint-Jean, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 17300 l., à Jean-François BEAUPOIL, maître cordonnier, rue de l'Enfant-qui-pisse, maison Dubois.

[A la date du 1er nivôse an II (21 décembre 1793), 16713 l. sont payées; reste dû 2000 l.]

41. Domaine et dépendances (maison, jardins, prés), 75 bicherées, à la Guillotière, au CLERGÉ DE LYON. *Est.* 20174 l. — *Adj.* 32200 l., à François ECHARLOT, entrepreneur de bâtiments, rue du Peyrat.

Pour le compte de Jean-Marie GRAND, négociant, rue Bât-d'Argent. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 17742 l. sont payées; reste dû 18373 l.]

17 janvier 1791.

42. Terre, dite des Cures, 29 bicherées 1/2, mesure de Lyon, à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 6182 l. — *Adj.* 10500 l., à Joseph VARICHON, marchand de chevaux, à la Guillotière.

[A la date du 25 frimaire an II (15 déc. 1793), 3064 l. sont payées; reste dû 7435 l.]

43. Terre, dite la Roche, 12 bicherées, à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 1212 l. — *Adj.* 2800 l., à Louis PERRET, bourgeois, rue des Farges ou petite rue Tupin.

44. Domaine de la Pépinière (bâtiments et terres), 63 bicherées, à Vaise, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 35200 l. — *Adj.* 55700 l., à Joseph HOBITZ, marchand pelletier, rue de Flandre.

45. Domaine dit le Faisan (maison et 117 bicherées de terres, 180 ouvrées de vignes), à Saint-Just, au territoire de Bellecour et Gorge-de-Loup, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 53504 l. — *Adj.* 126100 l., à Joseph HOBITZ, marchand pelletier, rue de Flandre.

[A la date du 1er nivôse an II (21 déc. 1793), 93476 l. sont payées; reste dû 40645 l.]

19 janvier 1791.

46. 2 maisons et jardin, 8585 p. q., n° 49, rue de la Vieille-Monnaie, aux URSULINES DE LA VIEILLE-MONNAIE. *Est.* 7585 l. — *Adj.* 20000 l., à Jean ROUGIER, épicier, rue Buisson.

47. Portion de maison, 747 p. q., 4 étages, n° 46, rue Petit-Soulier, aux URSULINES DE LA VIEILLE-MONNAIE. *Est.* 7475 l. — *Adj.* 12150 l., à Louis DECUILLY, maître charpentier, rue Dubois.

48. Domaine des Levretières ou des Jonchets (maisons et 40 bicherées de terres), à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 8932 l. — *Adj.* 20200 l., à Barthélemy COUTURIER, jardinier à la Guillotière.

49. Maison, 2307 p. q., 8 pouces, 6 lignes, n° 113, rue des Farges, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 5500 l. — *Adj.* 9900 l., à Jacques-Joseph MARTINAND, marchand charcutier, rue Ecorchebœuf.

21 janvier 1791.

50. Maison et jardin, 1640 p. q., 3 étages, n° 127, rue du Gourguillon, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 14500 l., à Antoine-Gabriel DENOU, fabricant, montée du Gourguillon, n° 127.

51. Domaine et dépendances (maison, jardin), 71 bicherées, à la Guillotière, Bron et Monchat, au SACRISTAIN DE LA PLATIÈRE DE LYON. *Est.* 3872 l. — *Adj.* 19350 l., à Jean-Jacques VAGANAY, bourgeois, place Saint-Michel.

[A la date du 2 nivôse an II (22 déc. 1793), 6792 l. étaient payées; reste dû 14160 l.]

52. Maison, dite Mathieu, 662 p. q., 2 pouces, 3 lignes, 3 étages, n° 105, rue Confort et cour des Archers, aux DOMINICAINS. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 14750 l., à Antoine PÉRICAUD, notaire.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

22 janvier 1791.

53. Domaine de Pilonchery (bâtiments et 177 bicherées de terres), aux Massues, paroisse de Saint-Irénée, aux GÉNOVÉFAINS (CHAPITRE DE SAINT-IRÉNÉE). *Est.* 59991 l. — *Adj.* 100300 l., à Claude COSTE, notaire.

Pour le compte de Jean-Pierre DUPORT, négociant, rue Grenette.

54. Maison, 4015 p. q., 3 étages, n° 143, rue des Prêtres, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 15000 l. — *Adj.* 27300 l., à Mathieu RIVAL, procureur à Lyon.

55. Maison, 1220 p. q., 4 étages, n° 86, rue Saint-Nicolas, paroisse de Saint-Paul, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 14400 l. — *Adj.* 19000 l., à Louis FOURNIER, bourgeois, rue Thomassin, n° 17.

24 janvier 1791.

56. Maison et jardin, 1060 p. q., 2 étages, n° 146, montée des Épies, aux RELIGIEUSES DU VERBE-INCARNÉ. *Est.* 3400 l. — *Adj.* 7000 l., à GRANGE, fabricant de gaze, rue Saint-Georges, n° 14, et LABROSSE, fabricant de gaze, montée du Gourguillon, n° 8.

Grange a déclaré ne savoir signer. [A la date du 3 nivôse an II (23 décembre 1793), 5145 l. sont payées; reste dû 2297 l.]

57. Maison, dite Gabier, 950 p. q., 1 étage, n° 149, montée des Épies, aux RELIGIEUSES DU VERBE-INCARNÉ. *Est.* 850 l — *Adj.* 2200 l., à Jean DUMORTIER, fabricant, rue Bon-Rencontre.

26 janvier 1791.

58. Maison et jardin, près les portes de Saint-Irénée à Saint-Just, au PRÉBENDIER DE SAINT SÉBASTIEN. *Est.* 5500 l. — *Adj.* 11150 l., à Jean-

Baptiste GROS, commissionnaire-chargeur, demeurant à Lyon, rue Bon-Rencontre.

59. 3 Maisons, 4300 p. q., rue des Farges, nos 110, 109, 108, paroisse de Saint-Just, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 32500 l. — *Adj.* 45000 l., à Noël VORON, négociant à Saint-Just.

60. Domaine (bâtiments et 27 bicherées 3/4 de terres), au Petit Sainte-Foy, paroisse de Saint-Irénée, aux TRINITAIRES. *Est.* 21240 l. — *Adj.* 39500 l., à Joseph COENNY, négociant, rue Gentil.

61. Maison, 1674 p. q., 4 étages, rue des Bouchers, n° 50, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DE BELLECOUR. *Est.* 20200 l. — *Adj.* 38200 l., à Jean-Baptiste LEPOIVRE, négociant.

27 janvier 1791.

62. Maison, 3976 p. q., 1 étage, n° 21, à l'angle de la rue Bombarde et de la rue Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 15000 l. — *Adj.* 31000 l., à Pierre-Etienne VERD, citoyen, place Louis-le-Grand.

63. Maison, 3580 p. q., 3 étages, n° 28, place Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 26000 l. — *Adj.* 34100 l., à Antonin PELLEGRIN aîné, négociant en mousselines, rue Grenette.

64. Maison, 2765, p. q., et jardin de 1/3 de bicherée, n° 114, rue des Farges, paroisse de Saint-Just, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 8260 l. — *Adj.* 16700 l., à Jean-Marie COTTE, marchand faïencier, grande rue de l'Hôpital.

65. Maison et jardin, n° 52, rue Tramassac, aux RELIGIEUSES DU VERBE-INCARNÉ. *Est.* 22000 l. — *Adj.* 45000 l., à Jean FLAJOLLET, marchand boucher, boucherie de l'Hôpital.

29 janvier 1791.

66. Maison, 1130 p. q., nos 145 et 145 *bis*, à l'angle de la montée des Epies et de la rue Bourdy, aux RELIGIEUSES DU VERBE INCARNÉ. *Est.* 5000 l. — *Adj.* 8150 l., à Jean VERZIEU, ouvrier en soie, montée des Epies, n° 146.

67. Maison, 1723 p. q., 4 étages, n° 78, place neuve de Sainte-Catherine, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 36000 l. — *Adj.* 64500 l., à Jean-Baptiste DUPEUBLE, marchand fabricant, place Sainte-Catherine.

68. Maison, 1600 p. q., 3 étages, n° 115, rue de l'Ours, au CHAPITRE de SAINT-PAUL. *Est.* 14500 l. — *Adj.* 26000 l., à Claude DALAINS, commissaire en droits seigneuriaux, rue de Flandre.

69. Maison, 1220 p. q., 4 étages, n° 114, rue des Ouailles, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 11000 l. — *Adj.* 19200 l., à Claude DALAINS, commissaire en droits seigneuriaux, rue de Flandre.

31 janvier 1791.

70. Maison, 1440 p. q., 4 étages, n° 56, rue Luizerne, aux RELIGIEUSES DU VERBE INCARNÉ. *Est.* 17000 l. — *Adj.* 36200 l., à Benoît DE JAUDON, dit MORY, bourgeois, faubourg Saint-Clair, n° 28, maison Villoud.

1er février 1791.

71. Pré Saint-Paul, 24 bicherées 5/12, aux Broteaux, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 6820 l. — *Adj.* 13900 l., à Etienne RAST et BERGER, négociants, quai de Retz.

72. Maison, 350 p. q., cour, 250 p. q., jardin, 3050 p. q., n° 144, rue Bourdy, aux RELIGIEUSES DU VERBE INCARNÉ. *Est.* 1400 l. — *Adj.* 4225 l., à Jean FARABEAUD, bennier, rue Bonneveau.

Pour le compte de Jean-Claude FERLAT, plieur de soie, rue Bonneveau.

73. Portion de maison, 1140 p. q., n° 129, rue Gentil, au PRÉBENDIER DE MALMONT. *Est.* 11000 l. — *Adj.* 16300 l., à Jean-Pierre ANDRILLIAT fils, marchand mercier, rue Gentil.

Pour le compte de Pierre SIMÉON, marchand fabricant, demeurant dans ladite maison.

74. Maison dite Prévôté, 1 étage, vigne de 3 bicherées 1/3, jardin de 1 bicherée, à Saint-Just, territoire de Choulans, au CHAPITRE DE SAINT-JUST, *Est.* 3600 l. — *Adj.* 8425 l., à Pierre BÉRAUD, fondeur à Lyon, rue Saint-Nicolas.

Pour le compte de François CAZAY, bourgeois, rue des Hébergeries.

3 février 1791.

75. Maison, 1220 p. q., 2 étages, n° 80, rue des Grosses-Têtes, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 7700 l., à Jean GRAND, bourgeois, rue Juiverie, maison Berjon.

Pour le compte d'Antoinette VACHON, son épouse.

76. Maison de la Chantrerie, avec terres de 6 bicherées 1/3, près l'église de Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 7600 l. — *Adj.* 14500 l., à Jean-Baptiste PERREYVE, marchand drapier, rue Trois-Carreaux.

77. Maison et jardin de 1/8 de bicherée, n° 37, rue des Farges, au PRÉBENDIER DE SAINT-SÉBASTIEN (prébende fondée sur l'église Saint-Just). *Est.* 2400 l. — *Adj.* 2600 l., à Jean-Pierre DELARUE, marchand cordonnier, à l'angle de la rue de la Cage et de la rue Lanterne.

78. Maison, 1500 p. q., 3 étages, n° 52, montée des Epies, aux RELIGIEUSES DU VERBE INCARNÉ. *Est.* 8000 l. — *Adj.* 14000 l., à Antoine LIÈVRE, marchand de blé, à Saint-Just, rue des Farges, n° 107.

4 février 1791.

79. Tènement, dit Châtelard (bâtiments et terres), 20 bicherées 7/8, territoire de Choulans, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 12390 l. — *Adj.* 19200 l., à Jean GUINET, cabaretier, rue Saint-Georges, n° 107.

De compte à demi avec Antoine VIAL.

80. Maison dite Saint-Ciquaire, 870 p. q., 4 étages, n° 110, à l'angle de la rue des Forces et de l'Archidiacré, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 25000 l. — *Adj.* 38000 l., à Jean JOSSERAND, marchand corroyeur, place des Cordeliers.

[A la date du 7 nivôse an II (27 décembre 1793), 22500 l. sont payées; reste dû 18115 l.]

81. Maison avec jardin et vigne de 2 bicherées 1/3, n° 49, près l'église de Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 6000 l. — *Adj.* 8650 l., à Charles LE GENDRE, conducteur des ponts et chaussées, rue Sala, maison Bruyère.

5 février 1791.

82. Maison, 3828 p. q., 2 étages, place Saint-Jean, n° 27, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 18000 l. — *Adj.* 36700 l., à Jean-Baptiste BOUVARD, bourgeois.

Pour le compte de Jean-François CHEVRILLON [notaire à Lyon].

83. Tènement dit le Trembley (bâtiment et jardin de 1 bicherée 1/2), n° 106, rue de Trion, faubourg de Saint-Just, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 6500 l. — *Adj.* 13000 l., à François ECHARLOT, entrepreneur de bâtiments, rue du Peyrat.

Pour le compte de Jean-Baptiste BOUVARD, receveur des octrois aux portes de Saint-Just.

84. Maison et jardin, 7580 p. q., rue des Grosses-Têtes, n° 82, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 21000 l. — *Adj.* 30100 l., à Jean MARDUEL, rue Grenette.

Pour le compte de Jean-François GARDEL fils, quai de la Baleine.

85. Maison et jardin, 5250 p. q., rue des Grosses-Têtes, n° 83, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 15500 l. — *Adj.* 25500 l., à Jean ROCOFFORT, grande rue Ferrandière.

86. Maison et dépendances, 4850 p. q., n° 84, place Saint-Laurent, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 13300. — *Adj.* 20500 l., à Jeanne-Marie TOUR, veuve de Pierre-Marie BROSSETTE, marchande épicière, rue Bourgneuf.

[A la date du 7 nivôse an II (21 décembre 1793), 14009 l. étaient payées; reste dû 8000 l.]

7 février 1791.

87. Maison de la grande Custoderie, 17000 p. q., 2 étages, rue des Étrées, n° 153, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 48000 l. — *Adj.* 75400 l., à Claude-Marie DECHASTELUS, procureur, place Saint-Alban.

88. Maison de la grande Sacristie, 8999 p. q., n° 152, rue des Étrées et nouveau quai de Saône, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 30000 l. — *Adj.* 41000 l., à Joseph PICHOT, ceinturonnier, petite rue Mercière.

89. Maison, 460 p. q., 2 étages, rue Poterie, n° 2, au PRÉBENDIER DE SAINTE-CATHERINE DE LIOTODY (église Saint-Paul). *Est.* 2300 l. — *Adj.* 4525 l., à Claude MARTEAU, marchand de meubles au pied de la Grand'Côte.

90. Maison, jardin et terrasse (le jardin a 1/3 de bicherée), à Fourvière, n° 52, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 3600 l. — *Adj.* 6075 l., à Gaspard CLAPISSON, marchand de bas, rue Tupin.

Pour le compte de Madeleine-Andrée SAIN, épouse de Joseph GAZANCHON. A la date du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), 3104 l. étaient payées; reste dû 3739 l.

91. Tènement de Beauvoir (bâtiments, vigne de 1 bicherée, jardin d'une demi-bicherée), rue des Farges, n° 22, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 4600 l. — *Adj.* 9750 l., à François-Claude GUILLOUD, tapissier, rue de la Monnaie.

92. Maison, 1800 p. q., rue Misère et Boucherie Saint-Paul, n° 127, aux PERPÉTUELS DE SAINT-PAUL. *Est.* 17800 l. — *Adj.* 27400 l., à Antoine BERGER, boulanger, rue Misère.

8 février 1791.

93. Vigne, dite la Chamarerie, 9 bicherées 2/3, hors les portes de Saint-Irénée, aux CHANOINES DE SAINTE-GENEVIÈVE (Saint-Irénée). *Est.* 2840 l. — *Adj.* 9500 l., à Antoine MARCOUZET, rue Vaubecour.

94. Vigne des Burettes, 13 bicherées 2/3, en ville, au territoire de Chavagneux, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 8400 l. — *Adj.* 22550 l., à Antoine LIÈVRE.

Pour le compte de Jean-François PIRIOT, marchand à Brignais.

95. Maison, 607 p. q., 3 étages, rue Pisse-Truie, n° 110, aux TRINITAIRES. *Est.* 6947 l. — *Adj.* 10225 l., à Louis GUILLOT, citoyen, rue Buisson, maison du Pizay.

96. Maison, dite le Cachot, à Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 500 l. — *Adj.* 740 l., à Jean JANOT, domestique chez M. l'abbé Camier, à Fourvière.

97. Maison, 1896 p. q., n° 41, rue des Fantasques, aux RELIGIEUSES DITES COLLINETTES. *Est.* 10000 l.— *Adj.* 13200 l., à Jean-François LAURENCIN, marchand de soies, Grand'Côte, maison Gangelin.

9 février 1791.

98. Maison, 1408 p. q., 3 étages, n° 80, petite rue Sainte-Catherine, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 28000 l. — *Adj.* 40000 l., à Claude-Benoît VERNAY, marchand cordier à la Guillotière.

Pour le compte de Jean-François VERNAY, son frère. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 35086 l. étaient payées; reste dû 7288 l.]

99. Maison dite Cinquenerie (bâtiments et jardins), rue des Farges, n° 95, aux CINQUENAIRES DE L'EGLISE SAINT-JUST. *Est.* 13937 l. — *Adj.* 17300 l., à François MEUNIER.

Pour le compte de Louis RENARD, boulanger à Saint-Just.

100. Maison, 1423 p. q., 5 étages, grande rue Mercière, n° 50, aux CHARTREUX. *Est.* 24000 l. — *Adj.* 41000 l., à Claude BOURGET, marchand charcutier, rue Poulaillerie de Saint-Nizier.

101. Maison et dépendances (jardin de 8 bicherées), à la Croix-Rousse, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 12000 l. — *Adj.* 20200 l., à Philippe BERARD.

Pour le compte de Claude TAVERNIER, marchand de dentelles au bas du pont de pierre.

102. Maison dite Chapelle Saint-Côme, 1100 p. q., rue Saint-Côme, au PRIEUR DE SAINT-CÔME. *Est.* 9000 l. — *Adj.* 27100 l., à Pierre GAYET, marchand épicier, rue Saint-Côme.

[A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 15720 l. étaient payées; reste dû 14304 l.]

10 février 1791.

103. Maison dite Sully, 2 étages, rue des Farges, n° 91, aux CINQUENAIRES DE SAINT-JUST. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 8175 l., à Benoît FÉRAUD.

Pour le compte de Clément VILLECOURT, jardinier fleuriste à Saint-Just. [A la date du 2 nivôse an II (22 décembre 1793), 7089 l. étaient payées; reste dû 1894 l. — Villecourt avait revendu sa maison à RITON.]

104. Maison, 5470 p. q., 3 étages, n° 80, quai Saint-Benoît, aux CHARTREUX. *Est.* 33500 l.— *Adj.* 58700 l., à Gabriel JOSSEAUD et Jean-Baptiste JOSSEAUD, son frère, tous deux négociants.

[A la date du 4 nivôse an II (27 décembre 1793), 53032 l. sont payées; reste dû 10123 l.]

105. Maison, 4422 p. q., plus un jardin, n° 79, quai Saint-Benoît, aux CHARTREUX. *Est.* 25200 l. — *Adj.* 33200 l., à Jean-Mathieu et Pierre POMPALLIER, négociants, rue de la Gerbe.

106. Maison, jardin, vigne, près le fort Saint-Jean, aux CHARTREUX. *Est.* 5800 l. — *Adj.* 15550 l., à Louis CHANET, jardinier, montée des Carmélites.

Pour le compte de Pierre MARANDON, épicier, place des Carmes. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793) 10437 l. étaient payées; reste dû 6857 l.]

11 février 1791.

107. Vigne de 30 hommées ou 10 bicherées, à la Guillotière, aux RELIGIEUX DE PICPUS DE LA GUILLOTIÈRE. *Est.* 3970 l. — *Adj.* 15200 l., à Jean-Jacques PASCAL, ci-devant procureur.

Pour le compte de Jean-François VINCENT, l'un des associés à l'entreprise des acides et sels minéraux établie à la Guillotière et à Marseille.

12 février 1791.

108. Deux maisons et un jardin de 2 bicherées 1/3, à Fourvière, nos 50 et 51, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 6000 l. — *Adj.* 12250 l., à Guillaume TROPENAS, citoyen, rue de la Gerbe.

109. Maison, jardin et terrasse, à Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE, *Est.* 1240 l. — *Adj.* 3450 l., à Jean FAISSOLE, chirurgien à Lyon, rue des Trois-Maries.

110. Maison dite Sainte-Anne, 760 p. q., 2 étages, montée des Épies, n° 149 *bis*, aux RELIGIEUSES DU VERBE INCARNÉ. *Est.* 1300 l. — *Adj.* 2700 l., à Jean BOIRON, maître fabricant, rue Neuve.

111. Maison, 445 p. q., et jardin de 4 bicherées, dits Lagelas, rue des Chartreux, n° 61, aux CHARTREUX. *Est.* 5500 l. — *Adj.* 17000 l., à Joseph QUINQUINEL, marchand de dorures, à l'angle des rues des Orfèvres et des Bouquetiers.

112. Maison, 1334 p. q., 4 étages, n° 9, quai de la Feuillée, aux AUGUSTINS. *Est.* 40500 l. — *Adj.* 63200 l., à Alexandre BOCHAGE, citoyen, rue Dubois.

14 février 1791.

113. Maison et clos, n° 73, quartier de l'Observance, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* ? — *Adj.* 31300 l., à FÊTE, négociant à Lyon.

Renseignements fournis par une fiche remplaçant le bref qui manque.

114. Maison, 3510 p. q., n° 73, rue Saint-Marcel, aux RELIGIEUSES DE L'ANNONCIADE. — *Est.* 15550 l. — *Adj.* 34000 l., à Louis BUISSON.

Pour le compte de Jean-Pierre CANONVILLE, marchand chapelier, place Neuve.

115. Terre, 34 bicherées, affermée 320 l., à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 5566 l. — *Adj.* 10400 l., à Louis CUMIN, habitant à la Guillotière.

Cumin a déclaré ne pas savoir signer.

116. Maison, 786 p. q., 3 étages, rue Sainte-Catherine, n° 81, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 12000 l. — *Adj.* 21800 l., à Joseph-François BRISSON, architecte, rue Neuve.

117. Deux maisons et un jardin de 2 bicherées, n°s 38 et 39, montée du Chemin-Neuf, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 15000 l., à Jean GONICHON, professeur de l'Académie de dessin.

Revendus pour folle enchère, en vertu de l'article 8, titre 3, du décret du 14 mai 1790, le 12 septembre 1791, à Jean DESGRANGES, homme de loi, rue Saint-Jean, 10200 l.

118. Maison, 192 p. q., construction récente, n° 122, rue Gentil, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 34000 l. — *Adj.* 48200 l., à Joseph-Bruno CARATERY.

Pour le compte de François HUDELOT, marchand confiseur, place du Gouvernement.

18 février 1791.

119. Pré, dit Grolier, de 28 bicherées, à la Guillotière, territoire des Ferratières, dépendant de la ferme de Paradis, aux RELIGIEUSES DE SAINTE ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 7832 l. — *Adj.* 14250 l., à Jean FANTET, négociant, rue de la Gerbe.

120. Pré, dit la Ferratière, de 11 bicherées, à la Guillotière, territoire des Ferratières, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 2629 l. — *Adj.* 4825 l., à Claude-Nicolas ARMAND et Jean-François LEPELLETIER ; le premier, négociant, quai de Saône, le second, à la Guillotière.

Revendu, le 25 octobre 1792, pour folle enchère, en vertu de l'article 8, titre 3, du décret du 14 mai 1790, à Jean-Marie BIOLAY, négociant, quai Saint-Vincent, n° 202, 4800 l.

121. Maison, cour et jardin, en tout 1 bicherée 1/4, grande rue de la Guillotière, n° 122, aux RELIGIEUX DE PICPUS DE LA GUILLOTIÈRE. *Est.* 11880 l. — *Adj.* 16100 l., à Louis CHARBONNIER, charcutier, place Louis-le-Grand.

19 février 1791.

122. Terre de 168 bicherées, à la Guillotière, territoire des Levretières ou des Jonchets, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 47432 l. — *Adj.* 61000 l., à Gaspard BUISSON, Barthélemy COUTURIER, Jean-Baptiste GUINAND, Jean COUTURIER cadet, François BLANC, Benoît JANON, Jean-Claude VASSEROT, tous habitants de la Guillotière.

Buisson et Blanc ont déclaré ne savoir signer. Tous ces acquéreurs ont partagé la terre en 7 lots d'égale valeur, et en ont pris chacun un. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793) 63719 l. étaient payées; restait dû 3459 l.]

123. Maison, 1836 p. q., rue de Flandre, n° 30, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DES CHAINES. *Est.* 14688 l. — *Adj.* 25300 l., à Jean-Baptiste PÉCLET fils aîné, négociant, rue Basseville.

[A la date du 4 nivôse an II (24 décembre 1793) 11060 l. étaient payées; reste dû 16206 l.]

24 février 1791.

124. Maison, 3071 p. q., n° 55, rue Confort, aux RELIGIEUSES DE SAINT-BENOÎT DE LA DÉSERTE. *Est.* 25000 l. — *Adj.* 37000 l., à François ECHARLOT, maître maçon, rue du Peyrat.

Pour le compte d'un tiers qui n'est pas mentionné.

125. Maison, dite Langevain, et un tènement de 3 bicherées 1/3, au replat de Fourvière, n° 66, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 2510 l. — *Adj.* 9200 l., à Pierre PLÉNEY, citoyen, rue du Pizay.

Pour le compte de Barthélemy ARTHAUD, maître teinturier, quai des Augustins.

126. Partie de maison, rue des Farges, n° 118, aux URSULINES DE SAINT-JUST. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 6000 l., à Jean-Baptiste THOMASSET, maître passementier, Port-du-Temple.

[A la date du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), 3138 l. sont payées ; reste dû 3357 l.]

25 février 1791.

127. Vigne, 5 bicherées 2/3, à Saint-Just, au PRÉBENDIER D'AMANZÉ. *Est.* 1200 l. — *Adj.* 5525 l., à François-Marie MERLIN, bourgeois, rue de la Barre.

Pour le compte de Daniel ROUX, marchand brodeur, rue Royale.

128. Maison, 3950 p. q., place Saint-Jean, n° 32, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 20000 l. — *Adj.* 31800 l., à Pierre MARTIN, maître maçon, rue Confort.

Pour le compte de Claude ROLLET, négociant, rue Bourgchanin.

129. Maison, 1248 p. q., 3 étages, n° 6, petite rue des Auges, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 7500 l. — *Adj.* 10000 l., à Jean LENOIR, maître maçon, à Cuire.

Pour le compte d'un tiers [PIGNARD] non mentionné. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 6467 l. sont payées ; reste dû 4631 l.]

9 mars 1791.

130. Maison, 1340 p. q., 4 étages, rue Saint-Jean, n° 113, aux RELIGIEUSES DU VERBE-INCARNÉ. *Est.* 16000 l. — *Adj.* 29500 l., à Pierre RENEVIER, marchand confiseur, rue Saint-Jean.

Pour le compte d'un tiers non mentionné. La maison fut revendue pour folle enchère en vertu de l'article 8, titre 3, du décret du 14 mai 1790, le 13 septembre 1791, à François VAGINAY, rue des Besicles, 27200 l. [A la date du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), 18455 l. 16 s. 8 d. sont payés ; reste dû 9823 l. 12 s. 3 d.]

131. Maison et cour, 1500 p. q., jardin de 1/4 de bicherée, rue des Farges, n° 112, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 5360 l. — *Adj.* 11000 l., à Martin DUSSURGEY, maître serrurier, rue des Feuillants.

Pour le compte d'un tiers non mentionné. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 5958 l. sont payées ; reste dû 6255 l.]

132. Maison et jardin, 3363 p. q., 2 étages, montée de la Grand'Côte, n° 179, aux RELIGIEUSES DE LA DÉSERTE. *Est.* 6200 l. — *Adj.* 14600 l., Claude BELUZE, marchand fabricant, rue Vieille-Monnaie, n° 55.

[A la date du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 6837 l. sont payées ; reste dû 9000 l.]

133. Maison, 1073 p. q., 1 étage, au sommet de la Grand'Côte, aux BERNARDINES. *Est.* 2500 l. — *Adj.* 5425 l., à Joachim DUPONT, fabricant, montée de la Grand'Côte, n° 118.

134. Maison, 1116 p. q., au sommet de la Grand'Côte, aux BERNARDINES. *Est.* 3500 l. — *Adj.* 6850 l., à Joseph CHATRON, maître fabricant, montée de la Grand'Côte, n° 118.

135. Maison, 1812 p. q., au sommet de la Grand'Côte, aux BERNARDINES. *Est.* 4500 l. — *Adj.* 7200 l., à Laurent BONNET, marchand de fer, rue de l'Enfant-qui-pisse.

Pour le compte de Marie-Thérèse BELOUD, son épouse.

10 mars 1791.

136. Maison, 1100 p. q., à l'angle des rues du Port-Charlet et Bonneveau, n° 40, aux RELIGIEUSES DU VERBE-INCARNÉ. *Est.* 25500 l. — *Adj.* 40400 l., à Antoine BARIZON, citoyen de Paris, à Lyon, rue Royale, maison Morand.

137. Maison, 2460 p. q., 3 étages, rue Thomassin, n° 1, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 22500 l. — *Adj.* 32000 l., à Claude BERNARD, maître charcutier , rue Dubois.

[A la date du 9 nivôse an II (29 décembre 1793), 18451 l. sont payées ; reste dû 16875 l.]

16 mars 1791.

138. Clos de 14600 p. q., sur le quai de Saône, aux CHARTREUX. *Est.* 13000 l. — *Adj.* 29000 l., à Claude-Nicolas BIDREMAND.

Pour le compte de Louise LAMBERT, veuve BIDREMAND, sa mère. [A la date du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 12218 l. sont payées ; reste dû 19240 l.]

139. Deux maisons et fonds, dits Hospices de Fourvière (le fonds est principalement une vigne de 9 bicherées 1/3), à Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 13450 l. — *Adj.* 20600 l., à Claude RIVOIRON, fabricant, quai Saint-Clair, maison Gaillard.

Pour le compte de sa sœur, Elisabeth RIVOIRON, épouse d'Ennemond BESSON, maître fabricant, quartier Saint-Clair.

140. Maison et jardin de 17 bicherées, près l'église de Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 2800 l. — *Adj.* 6300 l., à Elisabeth RAMOUX, rue Saint-Marcel, maison Voyant.

De compte à demi avec sa sœur, Marguerite RAMOUX et ses frères, Anthelme et Pierre RAMOUX, tous deux prêtres. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 2663 l. sont payées ; reste dû 4200 l.]

141. Maison, 3846 p. q., 2 étages, sur le quai de Saône, près le Port-Neuville, n° 79, aux CHARTREUX. *Est.* 27000 l. — *Adj.* 43200 l., à Julien GURTEL, de la Grand'Côte.

Pour le compte de Claude GINGENNE, négociant à Saint-Étienne-en-Forez.

17 mars 1791.

142. Maison, 525 p. q., 2 étages, montée des Épies, n° 150, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN. *Est.* 1500 l. — *Adj.* 2750 l., à Claude-François AUBERT, fabricant, montée des Epies.

Pour le compte de Barthélemy DESCARFIN, passementier, montée du Gourguillon, n° 6. Descarfin déclare ne pas savoir signer. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 1363 l. sont payées; reste dû 1580 l.]

143. Domaine dit Paradis, de 56 bicherées, à la Guillotière, territoire de Béchevelin, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ÉLISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 19360 l. — *Adj.* 33100 l., à Barthélemy COUTURIER, habitant à la Guillotière.

[A la date du 11 nivôse an II, 35413 l. sont payées; reste dû 2086 l.]

144. Maison et dépendances, dite Chapelle des Vignerons, 10 bicherées, à la Croix-Rousse, au PRÉBENDIER DE LA PRÉBENDE DES VIGNERONS. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 17400 l., à Jean-Marie DETOURS, notaire.

Pour le compte de Michel CARRET, chirurgien, rue Lanterne. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 12888 l. sont payées; reste dû 6706 l.]

145. Maison et une vigne de 1 bicherée 2/3, près l'église de Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 16600 l., à Nicolas BESSON, coiffeur de dames, rue de l'Arbre-Sec, maison Brosse.

18 mars 1791.

146. Vigne de 8 bicherées 1/3, à Saint-Just, territoire de Fournache, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JUST. *Est.* 4500 l. — *Adj.* 6775 l., à Etienne VIANAY, de Serin.

Vianay déclare ne savoir signer; a acheté pour le compte de François BOUVARD aîné habitant de Serin.

147. Vigne de 3 bicherées 1/3, à Saint-Just, territoire de Loyasse, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JUST. *Est.* 800 l. — *Adj.* 1700 l., à Antoine MORAND-JOUFFRAY, rue St-Dominique.

148. Vigne de 3 bicherées, à Saint-Just, territoire de Loyasse, au PRÉBENDIER DE LA PRÉBENDE SAINTE-ANNE. *Est.* 600 l. — *Adj.* 1525 l., à MOLIN, de Tassin.

Pour le compte de MORAND-JOUFFRAY, rue Saint-Dominique.

149. Vigne de 3 bicherées 2/3, à Saint-Just, territoire de Loyasse, au PRÉBENDIER DE SAINTE-MARIE-MAGDELEINE. *Est.* 737 l. — *Adj.* 1825 l., à Fleury-Jean-Baptiste MOLIN, de Tassin.

Pour le compte de MORAND-JOUFFRAY.

19 mars 1791.

150. Maison, 5000 p. q., 4 étages, petite rue Sainte-Catherine, n° 82, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 72000 l. — *Adj.* 953008 l., à Joseph SOTISON, marchand de vin, petite rue Sainte-Catherine.

De compte à demi avec Louis PAQUET, marchand de vin, rue Terraille.

151. Maison, 2770 p. q., 2 étages, rue Basse-Grenette et rue Tupin, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 60000 l. — *Adj.* 115200 l., à Charles-François MILLANOIS, rue Basse-Grenette.

152. Maison, 5200 p. q., 4 étages, n° 79, place neuve Sainte-Catherine, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 160000 l. — *Adj.* 191500 l., à Antoine MORAND-JOUFFRAY, rue Saint-Dominique.

Pour le compte de Jean-Baptiste DUPEUBLE, négociant.

24 mars 1791.

153. Chantier, 950 p. q., au port de l'Observance, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Est.* 350 l. — *Adj.* 1500 l., à Jean-Lambert BERNAVON, graveur à la Monnaie, hôtel de la Monnaie.

154. Vigne et terre de 4 bicherées, à Saint-Just, territoire de la Pichanne, au PRÉBENDIER DE SAINT-DENIS, et postérieurement aux PERPÉTUELS DE SAINT-JUST. *Est.* 1560 l. — *Adj.* 4150 l., à Joseph PAIRE, marchand galocher, rue Mercière.

Pour le compte de Jean-Mathias LAURAS, épicier, rue Lainerie.

155. Maison, 1493 p. q., petite rue Sainte-Croix et rue Porte-Froc, n° 156, au CI-DEVANT ÉVÊQUE DE RIEZ COMME PRÉBENDIER. *Est.* 12500 l. — *Adj.* 19200 l., à Antoine VERSET, receveur du district de Lyon, quai Saint-Jean.

Pour le compte de Bertrand MANIN, rue de l'Archevêché.

26 mars 1791.

156. Maison, 1396 p. q., 2 étages, à l'angle occidental de la rue de la Boucherie-des-Terreaux et de la rue Sainte-Monique, n° 17, aux AUGUSTINS. *Est.* 21000 l. — *Adj.* 24000 l., à Pierre MOIROUD, vinaigrier, rue Désirée.

Pour le compte de Jean-Pierre BORIN, avocat, rue Saint-Georges.

157. Maison, 1480 p. q., 3 étages, à l'angle oriental de la rue de la Boucherie-des-Terreaux et de la rue Sainte-Monique, n° 18, aux AUGUSTINS. *Est.* 22500 l. — *Adj.* 36400 l., à Thérèse BOUTON, veuve DAMOUR, rue de la Boucherie-des-Terreaux.

158. Maison, 4576 p. q., rue des Grosses-Têtes, n° 76, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 23000 l. — *Adj.* 26800 l., à Joseph PICHOT, marchand

ceinturonnier, petite rue Mercière, et Louis BERRARE, marchand de soie, rue Basse-Grenette.

1er avril 1791.

159. Vigne, de 5 bicherées, à Saint-Just, territoire de Loyasse, au PRÉBENDIER DE SAINT-ANTOINE ET DE SAINT-LAURENT (Eglise de Saint-Just). *Est.* 1005 l. — *Adj.* 2650 l., à Jean-Baptiste LUIZAC, quincaillier, rue Clermont.

160. Maison, dite Ancienne poste aux chevaux, 11500 p. q., quai et Port Neuville, n° 77, aux CHARTREUX. *Est.* 48000 l. — *Adj.* 100100 l., à Joseph-Marie LECOURT, notaire.

Pour le compte de Christophe BECHTEL, citoyen, demeurant à Lyon.

2 avril 1791.

161. Maison, divisée en 3 lots, en tout, 12340 p. q., n° 8, quai des Augustins, aux AUGUSTINS. *Est.* en totalité 160000 l. — *Adj.* le 1er lot, 94200 l., à Pierre DENAVE, architecte; — le 2e lot, 46000 l., à Pierre GUILLOT, marchand de bois, sur la rivière de Saône, à la Pêcherie; — le 3e lot, 70700 l., à Pierre DENAVE; — soit en tout 210900 l.

Denave a acheté les 1er et 3e lots pour le compte d'André BROSSE père; Guillot pour Gabriel BROSSE fils. [A la date du 4 nivôse an II (24 décembre 1793), Brosse fils a payé 19248 l.; reste dû 30264 l.]

162. Maison, 13940 p. q., 4 étages, rue Sala, n° 77, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE BELLECOUR. *Est.* 97580 l. — *Adj.* 130000 l., à Noël DESANGES, négociant, rue Pizay.

Pour le compte de Pierre MAUPETIT, rue Puits-Gaillot.

4 avril 1791.

163. Maison, 378 p. q., n° 117, angle de la rue Gentil et de la rue Duvillard, au PRÉBENDIER DE SAINT-CLAUDE. *Est.* 3500 l. — *Adj.* 7900 l., à Louis CHABRUT, marchand vitrier, rue Saint-Charles.

[A la date du 4 nivôse an II (24 décembre 1793), 3335 l. sont payées; reste dû 5266 l.]

164. Maison, 920 p. q., rue Neuve, n° 83, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE BELLECOUR. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 16300 l., à Jean-Louis DUBOST, architecte, rue Neuve.

Pour le compte de Claude-Simon BOULARD, rue Saint-Dominique.

165. Maison, 719 p. q., 3 étages, n° 84, rue Neuve, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE BELLECOUR. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 14300 l., à Louis DUBOST, architecte.

Pour le compte de Claude-Simon BOULARD, rue Saint-Dominique.

166. Maison, 2454 p. q., n° 142, rue des Prêtres, aux PERPÉTUELS DE

SAINT-JEAN. *Est.* 16000 l. — *Adj.* 25200 l., à Oldra ARNAUD, épicier, rue Dubois.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

167. Maison et un jardin, de 2/3 de bicherée, n° 93, à Saint-Just, rue des Chevaucheurs, au PRÉBENDIER DE SAINTE-MARIE-MADELEINE. *Est.* 1500 l. — *Adj.* 3825 l., à Jean DARBLADE, charpentier, rue de la Charité.

Pour Marie FAVIER et Joseph-Marie FAVIER, son frère, fabricant de coton, rue Perrache. [A la date du 27 frimaire an II (17 décembre 1793), 2049 l. sont payées; reste dû 1672 l.]

168. Bâtiment ou tenailler, n° 38, rue des Farges, hors des portes de Saint-Just, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 2052 l. — *Adj.* 4050 l., à Pierre BERNARD, boulanger, rue des Marronniers.

Pour le compte de Benoît FÉRAUD, fermier dans la maison Savy, à Saint-Just. [A la date du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), 1799 l. sont payées; reste dû 2600 l.]

169. Jardin, de 2/3 de bicherée, à Saint-Just, rue des Anges, au PRÉBENDIER DES FARGES. *Est.* 850 l. — *Adj.* 2010 l., à Nicolas CHOLLET, domestique chez Desouvigny, rue Saint-Dominique.

Pour le compte d'un tiers non mentionné. Revendu pour folle-enchère, en vertu de l'article 8, titre 3, du décret du 14 mai 1790, à Jean-Marie SARRAZIN, bijoutier, place des Terreaux, 1510 l.

12 avril 1791.

170. Maison, dite l'Ancienne Manécanterie, 3130 p. q., n° 111, angle de la place de l'église de Saint-Just et de la rue des Farges, au CHAPITRE DE SAINT JUST. — *Est.* 30000 l. — *Adj.* 40200 l., à Antoine LAPORTE, négociant, rue Basse-Grenette.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

171. Maison, 4180 p. q., 3 étages, n° 119, Grand'Côte, aux BERNARDINES. *Est.* 20900 l. — *Adj.* 30800 l., à Fleury GILLET, maître fabricant, quartier de la Grand'Côte, n° 30.

172. Maison, 980 p. q., 3 étages, n° 61 *bis*, rue des Anges, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 6000 l. — *Adj.* 9375 l., à Jean LENOIR, maître maçon, de Cuire-la-Croix-Rousse.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

173. Terrasse, 1300 p. q., attenante au claustral du couvent du Verbe-Incarné, aux RELIGIEUSES DU VERBE-INCARNÉ. *Est.* 550 l. — *Adj.* 710 l., à Joseph BESSONNET, maître de pension, rue de la Gerbe.

Pour le compte de Jean-Claude FERLAT, plieur de soie, rue Bonneveau.

174. Maison, 1040 p. q., 3 étages, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN. *Est.* 9000 l. — *Adj.* 10300 l., à Jean VÉRON, marchand fabricant, rue Vieille-Monnaie.

Pour le compte de MADINY, marchand fabricant, rue Tramassac. [A la date du 7 nivôse an II (27 décembre 1793), 1235 l. sont payées; reste dû 6866 l.]

13 avril 1791.

175. Maison, 8255 p. q., n° 22, rue Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 50000 l. — *Adj.* 57300 l., à VANAL, négociant, place Louis-le-Grand.

176. Maison, 1048 p. q., 3 étages, n° 109, place de la Fromagerie, au PRÉBENDIER DE SAINT-NICOLAS. *Est.* 24000 l. — *Adj.* 50100 l., à Christophe BLONDEL, teneur de livres, rue Buisson.

Pour le compte de Joseph GENELLA et Cie, marchands cafetiers de la place de la Fromagerie.

177. Maison, chapelle, jardin, écurie, etc., quai et port Neuville, aux CHARTREUX, en deux lots. *Est.*, le 1er 66000 l.; le 2e 24000 l. — *Adj.*, le 1er lot, 120700 l., à Paul-Benjamin DELESSERT, négociant, rue Pizay ; — le 2e lot, 99500 l., à Jean PIRON, rue Neuve.

Delessert a acheté pour le compte de Claude-Benoît MARDUEL, rue Grenette. Piron a acheté pour le compte d'un tiers non mentionné. [La maison acquise par Marduel servait de bureau aux messageries de Paris ; elle fut détruite par un incendie le 13 pluviôse an II (1er février 1794), le lendemain du jour où Marduel fut guillotiné. Ses héritiers demandèrent, en l'an III, quittance de ce qui restait à payer sur la maison, soit 78435 l., intérêts compris ; le dernier payement remontait au 16 juillet 1793. J'ignore la suite de l'affaire.]

19 avril 1791.

178. Maison, 1540 p. q., et jardin, 3480 p. q., n° 72, rue Tramassac, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN. *Est.* 15000 l. — *Adj.* 23500 l., à Jean-Claude PIERON, notaire à Chasselay.

179. Maison, 2750 p. q., 4 étages et cour, 480 p. q., n° 122, rue de la Poulaillerie, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 50000 l. — *Adj.* 80200 l., à Charles PAPILLON, place de la Douane, n° 23.

Pour le compte de Paul-Etienne DEVILLAS-BOISSIÈRE, négociant, place de la Comédie.

180. Maison, 9500 p. q., 1 étage et jardin, n° 80, place des Minimes, aux MINIMES. *Est.* 13000 l. — *Adj.* 19300 l., à Jean-Baptiste FABRE, rue Désirée, maison Vignon.

20 avril 1791.

181. Maison, dite le Bas-Blanc, 4661 p. q., 3 étages, n° 60, angle de la rue des Bouchers et de la rue des Anges, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 40000 l. — *Adj.* 54400 l., à Jean FLANDRIN, bourgeois, rue des Bouchers.

182. Bâtiment, dit du Romarin, 4273 p. q., rue du Romarin, n° 107, aux FEUILLANTS. *Est.* 22000 l. — *Adj.* 30500 l., à Henry DAUBECOURT, marchand de bas, rue Bonneveau.

Pour le compte de Benoît FOURNERIE, maître menuisier, place du Romarin.

183. Maison, 220 p. q., 3 étages, n° 51, rue Henry, aux RELIGIEUSES DES CHAZEAUX. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 15300 l., à Pierre DENAVE, architecte, rue Neuve.

Pour le compte de François LAGET, marchand tailleur, rue Neuve, n° 68. Revendue le 6 juin 1792, pour folle enchère, en vertu de l'article 8, titre 3, du décret du 14 mai 1790, à Pierre-Gabriel BUGNET, architecte, rue Pizay, 15400 l.

184. Jardin, 1 bicherée 1/3, à Saint-Just, territoire des Basses-Verchères, au PRÉBENDIER DU SAINT-SACREMENT (Église de Saint-Just). *Est.* 800 l. — *Adj.* 2200 l., à Hugues MOULIN, de Saint-Just, à Lyon.

Pour le compte de Claudine VULDY, veuve FICHET, cabaretière à Saint-Just, près les Arcs.

185. Maison, jardin, chapelle Saint-Sébastien, 17200 p. q., montée Saint-Sébastien, n° 123, aux RELIGIEUSES DES COLLINETTES. *Est.* 3100 l. — *Adj.* 14350 l., à BERTRAND, teneur de livres.

Le bref manque. Ces renseignements sont fournis par le bref de revente. Ces biens furent revendus le 14 mars 1793, pour folle enchère, en vertu de l'art. 8, titre 3, du décret du 14 mai 1790, à Emmanuel DEMARTIN, négociant, rue des Feuillants, 19400 l. [Les immeubles en question furent détruits et l'emplacement encombré de matériaux, lors des démolitions faites en l'an II ; les deux adjudicataires réclamaient une indemnité pour les acomptes versés ; le premier, Bertrand, était devenu lieutenant à la 181e demi-brigade d'infanterie.]

4 mai 1791.

186. Maisons et jardin, 4930 p. q., n° 60, chemin des Chartreux, aux CARMÉLITES. *Est.* 4500 l. — *Adj.* 12100 l., à Joseph et Jean-François QUINQUINEL, négociants, au coin des rues des Bouquetiers et des Orfèvres.

187. Maison et jardin, 6888 p. q., n° 67, rue du Puits-du-Sel, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 30000 l. — *Adj.* 34200 l., à Pierre GUILLOT, marchand sur la rivière de Saône, rue Pêcherie.

Pour le compte de François PERRIER, place du Change, et de Dorothée PRAYET, son épouse.

188. Maison, 2000 p. q., 2 étages, n° 135, rues des Estrées et Petite-Sainte-Croix, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 24000 l. — *Adj.* 26300 l., à Claude JAL, géomètre feudiste, place de Roanne.

Pour le compte de François JAL, son frère, commissaire feudiste, place de Roanne.

189. Maison, 1223 p. q., 5 étages, n° 31, rue de la Monnaie, aux MINIMES. *Est.* 16000 l. — *Adj.* 20300 l., à Claude JOUVARD, maître bourrelier, quai des Célestins.

[A la date du 11 nivôse an II, 31 décembre 1793, 8636 l. sont payées ; reste dû 13420 l.]

190. Maison et clos, 5 bicherées 1/4, aux CARMES DÉCHAUSSÉS. *Est.* 12000 l. — *Adj.* 20200 l., à Gaspard REVOL, marchand faïencier, rue Bourgneuf.

5 mai 1791.

191. Maison, 624 p. q., 2 étages, n° 158, montée du Gourguillon, au PRÉBENDIER DU CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 800 l. — *Adj.* 3100 l. à GUILLOT, marchand papetier, rue de l'Enfant-qui-pisse.

192. Maison, 3250 p. q., 3 étages, n° 30, rue Saint-Marcel, aux RELIGIEUSES BLEUES-CÉLESTES. *Est.* 38000 l. — *Adj.* 49000 l., à Etienne BARACHIN, marchand-fabricant d'étoffes en soie, rue Confort, maison Vouty, et Jean-Baptiste FAVRE, id., petite rue des Feuillants.

193. Maison, 3780 p. q., 3 étages, n° 31, rue Saint-Marcel, aux RELIGIEUSES BLEUES-CÉLESTES. *Est.* 45000 l. — *Adj.* 63000 l., à Jean-Baptiste MOLIÈRE, boucher, boucherie des Terreaux, et Antoine TRIPIER, épicier, place des Carmes.

Pour le compte de François-Henry DAVID, rue Saint-Marcel.

194. Emplacement, 16000 p. q., rue de la Vieille, aux CHARTREUX. *Est.* 6000 l. — *Adj.* 17500 l., à Jean-Louis VOUILLEMONT, épicier, rue de l'Enfant-qui-pisse.

Pour le compte de Georges et Louis FRÈREJEAN, négociants à Lyon, rue de la Pêcherie.

195. Maison, 1300 p. q., 2 étages, n° 117, rue des Six-Grillets, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 4200 l. — *Adj.* 13350 l., à Gabriel PICQUET, boulanger, rue Sirène.

Pour le compte d'André VUILLET, amidonnier, place du Gouvernement. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 10411 l. sont payées ; reste dû 3718 l.]

18 mai 1791.

196. Maison et deux jardins, un de 1/4 de bicherée, l'autre de 1/3 de bicherée, n° 94, rue des Chevaucheurs, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JUST, *Est.* 2000 l. — *Adj.* 2875 l., à Guillaume HÉRIGNON, marchand à Saint-Just.

Pour le compte de Jean-Baptiste BORNAND, ancien brigadier de maréchaussée, à Saint-Just.

197. Bâtiment et jardin, rue des Farges, près le Calvaire, au PRIEUR DE SAINT-IRÉNÉE. *Est.* 2579 l. — *Adj.* 7300 l., à Antoine PLANTIER, charcutier, rue des Besicles.

Pour le compte de Pierre DUROZAT, charcutier.

198. Maison et jardin, n° 105, rue des Farges, au PRÉBENDIER DES BOIRONS. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 10000 l., à Jean-François PERRET, négociant, place de l'Herberie.

19 mai 1791.

199. Vigne, 4 bicherées, cuve et jardin, 2/3 de bicherée, à Saint-Just, territoire de Fournache, au CURÉ DE SAINT-PIERRE LE VIEUX. *Est.*

2024 l. — *Adj.* 4125 l., à Antoine LIÈVRE, marchand de blé à Saint-Just.

Pour le compte de François BOUVARD, faubourg de Serin.

200. Vigne, 6 bicherées 1/3, à Saint-Just, territoire de Loyasse, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JUST. *Est.* 1520 l. — *Adj.* 3350 l., à Jean-Baptiste-François CLAPIER, quincaillier, petite rue Mercière.

[A la date du 11 nivôse an III (31 décembre 1792), 1268 l. sont payées ; reste dû 2383 l.]

201. Maison, 760 p. q., 2 étages, n° 102, angle de la rue des Prêtres et de la recette Ferrachat, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 6025 l., à Anthelme DUCHÊNE, huissier-priseur, rue du Bœuf.

202. Vigne, 4 bicherées, à Saint-Just, territoire de Loyasse, au CURÉ DE SAINT-JUST. *Est.* 2000 l. — *Adj.* 3050 l., à Pierre GUILLOT, marchand sur la rivière de Saône, rue Pécherie.

Pour le compte d'Antoine LIÈVRE, marchand à Saint-Just.

21 mai 1791.

203. Bâtiments et jardin, 19860 p. q., n° 81, rue Sala et n° 82, rue Sainte-Hélène, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DE BELLECOUR. *Est.* 24983 l. — *Adj.* 40000 l., à Claude-Marie-Gerin ROZE, rue Belle-Cordière.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

204. Bâtiments, chapelle et un jardin de 2 bicherées, n°s 155 et 156, rue de Trion, au PRÉBENDIER DE SAINT-MICHEL. *Est.* 4839 l. — *Adj.* 10000 l., à Martin DUSSURGEY, serrurier.

Pour le compte d'Étienne SAVY, entrepreneur de bâtiments, rue Tramassac.

205. Vigne, 2 bicherées 1/3, à Saint-Just, territoire de Trion, au PRÉBENDIER DE SAINT-MICHEL. *Est.* 1141 l. — *Adj.* 2100 l., à Clément DURAFOR, grande rue de l'Hôpital.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

25 mai 1971.

206. Maison, n° 105, rue Saint-Georges, au PRÉBENDIER DE SAINT-PHILIPPE ET SAINT-JACQUES. *Est.* ? — *Adj.* 4425 l., à CHAPEAU, épicier.

Renseignements donnés par une fiche remplaçant le bref qui manque.

207. Partie de maison, 1660 p. q., n° 16, grande rue de l'Hôpital, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 5000 l. — *Adj.* 8225 l., à Michel MUNET, chapelier, rue Raisin.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

208. Maison, 2080 p. q., 3 étages, n° 103, rue Gentil, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 23000 l. — *Adj.* 25400 l., à François MARTIN, chirurgien, rue du Palais-Grillet.

25 mai 1791.

209. Bâtiments, écuries, emplacements, formant l'hôtel de la Croix-Saint-Louis et la maison de la Pomme-de-Pin, 34700 p. q., nos 27, 27 *bis* et 78, angle des rues de l'Arsenal et Sala, aux RELIGIEUSES DE SAINTE MARIE DE BELLECOUR. *Est.* 130265 l. — *Adj.* 199500 l., à Horace-Marie MOUNIER, agent de change, rue Sainte-Catherine.

Pour le compte de M. DEJUIS, rue de l'Arsenal.

210. Maison, 1890 p. q., 2 étages, n° 109, rue des Grosses-Têtes, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 6000 l. — *Adj.* 9325 l., à Gabriel CHAMPIN, fabricant, rue Port-Charlet.

Pour le compte de veuve GABERT, Grand'Côte, maison Guillot.

211. Maison du chamarier de Saint-Paul, 4440 p. q., y compris écuries et remises, n° 112, angle des rues des Grosses-Têtes et de la Poterie, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 12000 l. — *Adj.* 24100 l., à Claude CHAMPIN, place de la Fromagerie.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

26 mai 1791.

212. Maison, 6954 p. q., n° 100, rue Bouteille, aux RELIGIEUSES DE L'ANNONCIADE (BLEUES-CÉLESTES). *Est.* 73000 l. — *Adj.* 98900 l., à Joseph MONTANIER, négociant, rue Clermont.

De compte à demi avec Jean RESSICAUD, boulanger, place Saint-Vincent. [A la date du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 48838 l. sont payées; reste dû 64979 l.]

213. Maison et deux jardins de 3/8 de bicherée, n° 40, montée du Chemin-Neuf, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 16500 l. — *Adj.* 16600 l., à Antoine TRIPIER, épicier, rue des Carmes.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

214. Maison, 2 étages, n° 81, place des Minimes, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JUST. *Est.* 4000 l. — *Adj.* 5400 l., à Pierre GUILLOT, marchand sur la rivière de Saône, rue Pêcherie.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

215. Maison et jardin, n° 65, rue des Anges, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JUST. *Est.* 800 l. — *Adj.* 1230 l., à Jean COSTE, journalier cultivateur à Saint-Just, rue de Trion.

216. Vigne, 1 bicherée 1/3, à Saint-Just, côtes de Trion, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JUST. *Est.* 600 l. — *Adj.* 860 l., à Jean COSTE, journalier cultivateur à Saint-Just, rue de Trion.

28 mai 1791.

217. Maison, 2600 p. q., 2 étages, rue Saint-Pierre-le-Vieux, n° 120, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 12300 l., à Mathieu MEYÉ, fabricant, rue Pareille, n° 151.

218. Maison, 2700 p. q., 2 étages, n° 115, rue Dorée, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 8525 l., à Claude-Marie BERGERON, tapissier, rue de la Gerbe.

219. Maison, 3100 p. q., 3 étages, n° 23, place et rue Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 42000 l. — *Adj.* 61700 l., à Jean-Baptiste MONTMARTIN, place Bellecour.

220. Maison, dite le Doyenné, et jardin, 20000 p. q., à l'angle des rues de l'Evêché et Pisse-Truie, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 35000 l. — *Adj.* 65000 l., à Jean-Joseph-François BONJOUR.

Pour le compte de Jean-François DUPUIS, juge au tribunal du district, rue Tramassac, et Claude-Marie CHAVANIS, rue Tramassac.

30 mai 1791.

221. Maison, jardin et vignes, à Trion, au PRÉBENDIER DU SAINT-SACREMENT (église de Saint-Just). *Est.* 1600 l. — *Adj.* 3750 l., à Antoine CURRAT, négociant, rue des Trois-Carreaux.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

222. Maison, 7230 p. q., 2 étages, n° 29, place Saint-Jean et rue Tramassac, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 30000 l. — *Adj.* 40100 l., à Etienne SAVY, entrepreneur de bâtiments, rue Tramassac.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

223. Maison, 5100 p. q., 2 étages, n° 35, rue de l'Evêché, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 24000 l. — *Adj.* 30000 l., à Mathieu-Antoine BALLEY, quartier Saint-Pierre.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

1er juin 1791.

224. Maison, 2200 p. q., et jardin, 1800 p. q., n° 3, rue de la Poterie, au PRÉBENDIER DES TROIS-MARIES. *Est.* 14500 l. — *Adj.* 17100 l., à Benoît BOZONNET, marchand revendeur, rue Poterie.

225. Maison, 2530 p. q., 2 étages, n° 5, rue de la Poterie, au CHAPITRE SAINT-PAUL. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 11200 l., à Benoît BOZONNET, revendeur, rue Poterie.

226. Maison, 1440 p. q., n° 115, rue des Six-Grillets, derrière le chevet de l'église Saint-Laurent, aux PERPÉTUELS DE SAINT-PAUL. *Est.* 7600 l. — *Adj.* 16000 l., à Jean BOURGEOIS, marchand de vin, rue Puits-du-Sel.

227. Maison, 2750 p. q., un jardin, 1280 p. q., n° 85, en face du parvis de Saint-Paul, aux PERPÉTUELS DE SAINT-PAUL. *Est.* 13500 l. — *Adj.* 23200 l., à Antoine Honoré-Henry ROSTAGNENC, place Saint-Jean.

Pour le compte de Michel COQUET, prêtre, rue Poterie.

4 juin 1791.

228. Maison, 2250 p. q., 2 étages, n° 91, rue des Hébergeries, au CHAPITRE SAINT-PAUL. *Est.* 13000 l. — *Adj.* 21000 l., à Charles THAULOT, entrepreneur de bâtiments, rue Tavernier.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

229. Maison, 1100 p. q., 3 étages, n° 87, rue Saint-Nicolas, aux PERPÉTUELS DE SAINT-PAUL. *Est.* 7200 l. — *Adj.* 11900 l., à Michel MARTIN, fabricant de bas de soie, rue Port-Charlet, n° 74.

230. Maison de la nouvelle Manécanterie, 1234 p. q., jardin de 1/4 de bicherée, rue des Farges, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 5200 l. — *Adj.* 7800 l., à Noël VORON, marchand drapier à Saint-Just, rue des Farges.

[A la date du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 3416 l. sont payées; reste dû 5000 l.]

231. Maison, 5000 p. q., n° 121, cul-de-sac de Saint-Pierre-le-Vieux, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 30000 l. — *Adj.* 32000 l., à Pierre-Gabriel BUGNET, architecte, rue Pizay.

Pour le compte de Jean-Pierre DELGLAT, ancien trésorier de France à Lyon, rue du Plat.

232. Maison de l'Archidiaconé, 13200 p. q., rue Saint-Romain, n° 37, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 40000 l. — *Adj.* 55100 l., à François HUDELOT, confiseur, rue Saint-Jean.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

6 juin 1791.

233. Maison, dite hôtel de Chevrières, 16000 p. q., n° 30, place Saint-Jean et rue Tramassac, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 55000 l. — *Adj.* 87100 l., à Jean-Louis DUBOST, architecte, rue Neuve.

Pour le compte de Jean-François VITET, homme de loi, et Gaspard-Daniel FINGUERLIN, négociant.

234. Maison, 870 p. q., 3 étages, n° 150, rue Pierre-Scize, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DES CHAÎNES. *Est.* 3500 l. — *Adj.* 6825 l., à Jacques CHIPIER, maître cordonnier, rue Dubois, n° 107.

[A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 5325 l. sont payées; reste dû 1968 l.]

235. Maison, 2700 p. q., et jardin, 1500 p. q., n° 45, rue Puits-du-Sel, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DES CHAÎNES. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 10250 l., à Claude-François PIÉGAY, fabricant de bas de soie, rue du Puits-du-Sel.

236. Maison, 1820 p. q., jardin, 1300 p. q., n° 4, rue de la Poterie, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL. *Est.* 10400 l. — *Adj.* 16200 l., à Jean-François COUR, orfèvre, rue de l'Herberie.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

20 juillet 1791.

237. Maison, jardin, vignes, n° 46, à Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 10880 l. — *Adj.* 15800 l., à FORREL, maître menuisier.

Pour le compte de Jean-Baptiste PERREYVE, négociant, rue Trois-Carreaux.

238. Maison et jardin, n° 47, à Fourvière, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Est.* 4600 l. — *Adj.* 7900 l., à Louise PORTIER, veuve PALLUAT, bourgeoise à la Croix Rousse, n° 56.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

239. Bâtiments, jardin, bois et vignes, à Cuire-la-Croix-Rousse, chemin de Montessuy, n°s 60 et 63 *bis*, au SÉMINAIRE DE SAINT-IRÉNÉE. *Est.* 14000 l. — *Adj.* 25300 l., à Jean-Baptiste DOMBEY, marchand libraire, rue Saint-Dominique.

Pour le compte de Jean-Emmanuel GILIBERT, médecin à Lyon, rue Sainte-Catherine, et de Jeanne BAUDOT, son épouse.

3 août 1791.

240. Maison, 1140 p. q., 2 étages, n° 57, rue Grôlée, au PRÉBENDIER DES VIGNERONS. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 16600 l., à François VALLOUIS, négociant, montée du Pont-de-Pierre.

241. Maison, 408 p. q., 1 étage, n° 164, montée du Gourguillon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 2025 l., à Jean-Marie FILLION, marchand de soies, rue de la Poulaillerie-Saint-Nizier.

242. Maison, 1484 p. q., 3 étages, n° 157, rue Porte-Froc et petite rue Sainte-Croix, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 18000 l. — *Adj.* 28500 l., à Balthazar MELQUIOR.

Pour le compte de Dominique MANIN, prêtre, rue Porte-Froc, qui, le 20 décembre 1792, cède son acquisition à son frère, Bertrand MANIN, rue Porte-Froc.

243. Maison, 1450 p. q., n° 158, rue Porte-Froc, au PRÉBENDIER DE SAINT-PIERRE. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 16100 l., à Philibert RIMBOURG, notaire à Chazay.

Pour le compte de Jean-Philibert RIMBOURG, son fils aîné, à Chazay.

244. Maison, 1312 p. q., 2 étages, n° 140, rue des Prêtres, au CURÉ DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. *Est.* 8000 l. — *Adj.* 8625 l., à Jean-Pierre VIGIER, marchand de farines, quai Monsieur.

245. Maison, 5000 p. q., n° 31, angle de la place Saint-Jean et de la rue de l'Evêché, au CUSTODE DE SAINT-ETIENNE. *Est.* 32000 l. — *Adj.* 42700 l., à Frédéric SÈVE, boulanger, rue de la Charité.

[A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 35094 l. sont payées; reste dû 11385 l.]

10 août 1791.

246. Maison, bâtiments et terrains, 11285 p. q., n° 104 *bis*, grande rue des Feuillants, aux FEUILLANTS. *Est.* 135000 l. — *Adj.* 232100 l., à Jacques DRIVET fils aîné, négociant, quai Saint-Vincent.

Pour le compte de son père Louis DRIVET, quai Saint-Vincent.

247. Maison, bâtiments, terrains, 6708 p. q., n° 104, grande rue des Feuillants, aux FEUILLANTS. *Est.* 80000 l. — *Adj.* 120300 l., à Paul-Etienne DEVILLAS-BOISSIÈRE, place de la Comédie.

Pour le compte d'Élisabeth BOISSIÈRE, veuve de Jean Boissière, remariée à Pierre DALEZAN, quai de Retz.

248. Bâtiments, etc. (voir le n° précédent); 1er lot, à l'angle de la Croix-Pâquet et de la grande rue des Feuillants, aux FEUILLANTS. *Est.* 16000 l. — *Adj.* 28200 l., à Paul-Etienne DEVILLAS-BOISSIÈRE, place de la Comédie.

Pour le compte d'un tiers non mentionné, probablement celui indiqué au n° précédent.

249. Bâtiments, etc. (voir le n° précédent); 2e lot, aux FEUILLANTS. *Est.* ? — *Adj.* 152000 l., à BILLON.

Renseignements fournis par une fiche remplaçant le bref qui manque.

18 août 1791.

250. Bâtiments claustraux, jardins, vignes, etc., dans le canton de la Vieille-Ville, aux GÉNOVÉFAINS. *Est.* 30000 l. — *Adj.* 103300 l., à Pierre PEILLIEUX, négociant en dorures, rue Saint-Dominique.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

251. Maison et jardin, 1640 p. q., n° 44, montée du Chemin-Neuf, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 3500 l. — *Adj.* 6650 l., à Claudine DALBEPIERRE, apprêteuse d'étoffes de soie, rue Gentil.

Pour le compte de François MOUCHOT, ouvrier en soie, rue des Farges, maison Berlier, n° 22. Revendus le 6 juin 1792, pour folle enchère, en vertu de l'article 8, titre 3, du décret du 14 mai 1790, à Louis CHAPELLE, emballeur et épicier, rue Tupin, 6350 l.

252. Maison, 858 p. q., jardin, 2000 p. q., n° 44 *bis*, montée du Chemin-Neuf, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 4000 l. — *Adj.* 8550 l., à Pierre-André VIALLET, fabricant, quai des Augustins, n° 6.

De compte à demi avec Benoîte NICOLET, veuve de Jacques VILLARD, rue du Puits-du-Sel. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793) 6978 l. sont payées; reste dû 2846 l.]

253. Maison, 1250 p. q., jardin, 1/4 bicherée, vigne, 3 bicherées, n° 77 *bis*, près la place des Minimes, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 5300 l. — *Adj.* 17200 l., à Jean DUMOULIN, épicier à Vaise.

Pour le compte de Jean GOUTTENOIRE, épicier, place du Change.

254. Bâtiments claustraux et dépendances, 37224 p. q., grande rue de la Guillotière, aux RELIGIEUX DE PICPUS DE LA GUILLOTIÈRE. *Est.* 20600 l. — *Adj.* 72000 l., à Jean-Louis DUBOST, architecte, rue Neuve.

Pour le compte de JANVIER et Cie, négociants à la Guillotière.

24 août 1791.

255. Bâtiments claustraux et dépendances, 24420 p. q., et 9 bicherées, à la Croix-Rousse, aux AUGUSTINS RÉFORMÉS. *Est.* 19000 l. — *Adj.* 43000 l., à Jean LENOIR, entrepreneur à Cuire.

[A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 30511 l. sont payées; reste dû 16476 l.]

27 août 1791.

256. Bâtiments claustraux et dépendances, 26070 p. q., et 28 bicherées, quartier de l'Observance, aux CORDELIERS DE L'OBSERVANCE. *Est.* 38117 l. — *Adj.* 40000 l., à Pierre GUILLOT, rue Pêcherie et Antoine TRIPIER, marchand, place des Carmes.

Pour le compte de Jean-Baptiste MOLIÈRE, bourgeois, maison Tolozan, quartier Saint-Clair.

31 août 1791.

257. Maison, 2766 p. q., 3 étages, n°s 117 et 118, place de l'Herberie, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES COLINETTES. *Est.* 70000 l. — *Adj.* 116500 l., à Pierre Henry CARRAND, rue de l'Enfant-qui-pisse.

Pour le compte de Jean-Baptiste GAGNEUR, orfèvre, place de l'Herberie, qui en revend une portion le 5 septembre 1791 à Pierre PARRAYON, bijoutier, rue Mercière, pour 61000 l.

1er septembre 1791.

258. Bâtiments claustraux et dépendances, aux CHARTREUX, divisés en 11 lots : 1er lot, 31200 p. q. de bâtiments, 30 bicherées 3/4 de vignes, 11 bicherées 1/4 de verger. *Est.* 58500 l. — *Adj.* 106500 l., à PERRET et SICARD, chirurgiens ; — 2e lot, 65480 p. q. de bâtiments, 8/9 bicherée de vignes. *Est.* 86000 l. — *Adj.* 87300 l., à BAYARD, charpentier ; — 3e lot, 57700 p. q. de bâtiments, 2 bicherées 5/6 de vignes. *Est.* 20000 l. — *Adj.* 36600 l., à PERRET et SICARD ; — 4e lot, 4620 p. q. de bâtiments, 12 bicherées 6/7 de vignes. *Est.* 16000 l. — *Adj.* 25500 l., à FARGES, quai des Augustins ; — 5e lot, 11960 p. q. de bâtiments, 2 bicherées 1/3 de jardin, 17 bicherées 1/2 de vignes. *Est.* 24400 l. — *Adj.* 34700 l., à DECHASTELUS, QUINQUINEL et CHANET ; — 6e lot, 5250 p. q. de bâtiments, 3 bicherées 3/4 de jardin. *Est.* 4300 l. — *Adj.* à REVERS, charcutier ; — 7e lot, 4 bicherées 3/6 de terre. *Est.* 4300 l. ; — 8e lot, 10 bicherées 1/4 de vignes. *Est.* 8400 l. ; — 9e lot, 8 bicherées 1/2 de vignes. *Est.* 6800 l. ; — 10e lot, 10 bicherées 5/12 de vignes. *Est.* 8500 l. ; — ces quatre lots

Adj. 35200 l., à MARTIN, chirurgien ; — 11e lot, 7 bicherées 5/12, jardin fruitier. *Est.* 7500 l. — *Adj.* 14100 l., à GUICHARD, cordonnier.

Tous les brefs manquent. Ces détails sont fournis par une fiche et par la délibération du Directoire du district, du 9 août 1791.

10 septembre 1791.

259. Bâtiments et fonds, de 17 bicherées, n° 60, sur le replat de Fourvière, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE. *Est.* 17780 l. — *Adj.* 38200 l., à Jean TOURNERY, épicier à l'angle de la rue des Deux-Anges et de la montée Croix-Pâquet.

Pour le compte de Barthélemy ARTHAUD, marchand teinturier, quai des Augustins.

260. Maison et chapelle, place Saint-Pierre, n° 149, aux RELIGIEUSES DE SAINT-PIERRE. *Est.* 26000 l. — *Adj.* 67000 l., à Jean-Aimé BROSSETTE, marchand de soies.

Pour le compte d'Antoine ENAY, épicier, place de la Fromagerie.

261. Maison, 375 p. q., 3 étages, n° 116, rue des Six-Grillets, au PRÉBENDIER DE SAINTE CATHERINE. *Est.* 3200 l. — *Adj.* 6550 l., à Etienne RIVOIRE, marchand de vin, ruelle Saint-Nicolas.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

262. Maison, 2350 p. q., n° 79, rue des Grosses-Têtes, au PRÉBENDIER DE (?). *Est.* 3500 l. — *Adj.* 9100 l., à Jean-Baptiste CONDENTIA, négociant, rue de Flandre.

Pour le compte de Marguerite BOUCHER, veuve DUCHAMP, rue Saônerie.

14 septembre 1791.

263. Église, bâtiments claustraux et dépendances, place des Minimes, aux MINIMES. *Est.* ? — *Adj.* 100600 l., à François BRENOT, négociant, place de la Comédie.

Pour le compte d'Antoine DONAT, négociant, place de la Comédie.

17 septembre 1791.

264. Bâtiments, jardins, terrains, 4e lot, rues de l'Arsenal, de Jarente et d'Auvergne, au CHAPITRE D'AINAY. *Est.* 9000 l. — *Adj.* 20800 l., à Antoine-Barthélemy CAMEL fils aîné, négociant, quai Villeroy.

Pour le compte d'un tiers non mentionné. Le bref prévoit le percement d'une rue de 20 pieds de large entre la partie nord de l'église et la rue de Jarente.

265. Bâtiments, etc. (voir n° précédent), 5e, 6e, 7e, 8e lot. *Est.* 20000 l. — *Adj.* 41000 l., à Henry CAPELIN, bourgeois, rue Saint-Dominique.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

6 octobre 1791.

266. Maison, dite chapelle Saint-Jacques, 900 p. q., place Saint-Nizier, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 6000 l. — *Adj.* 26800 l., à Claude TAVERNIER, marchand de dentelles, descente du pont de Pierre.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

13 octobre 1791.

267. Bâtiments, jardins, terrains; lots 1er et 2e (voir les nos 264 et 265), rues de l'Arsenal, de Jarente et d'Auvergne, au CHAPITRE D'AINAY. *Est.* 50200 l. — *Adj.* 84000 l., à Jean-Bertrand LOUDET, chirurgien-dentiste, rue Sirène.

De compte à demi avec Léonard DETOURS, architecte, quai de Retz.

9 novembre 1791.

268. Chapelle de Saint-Alban, 578 p. q., à la Guillotière, territoire de Chaussagne, au PRÉBENDIER DE SAINT-ALBAN. *Est.* 320 l. — *Adj.* 1210 l., à Henry CAPELIN, bourgeois, rue Saint-Dominique.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

269. Maison, 1216 p. q., 2 étages, n° 126, rue des Prêtres, au PRÉBENDIER DE (?) *Est.* 7200 l. — *Adj.* 13400 l., à François BARRAL, négociant, rue Neuve.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

270. Portion de maison, 440 p. q., 4 étages, n° 133, rue des Prêtres, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 7100 l. — *Adj.* 13100 l., à Jean-Marie GALOT, quai de Retz, n° 7.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

271. Maison, n° 118, à l'angle de la rue Dorée et de la rue Ferrachat, au PRÉBENDIER DE (?) *Est.* 2900 l. — *Adj.* 6100 l., à Mathieu MEYÉ.

Pour le compte de Jean-Baptiste GUILLET, fabricant, rue Paradis.

10 novembre 1791.

272. Maison, 1140 p. q., jardin, 1410 p. q., n° 65, rue Tramassac, au PRÉBENDIER DE SAINT-YVES OU DES MONIERS. *Est.* 7800 l. — *Adj.* 17000 l., à Noël TRAPADOUX, épicier au bas de la Grand'Côte.

273. Maison, 2580 p. q., n° 114, rue Pierre-Scize, au PRÉBENDIER DE SAINT-YVES. *Est.* 2000 l. — *Adj.* 7600 l., à Antoine CLERC.

Pour le compte de François REVOL, négociant, rue de Pierre-Scize.

274. Maison, chapelle de Saint-Epipoy et jardin, en tout 5900 p. q., rue Pierre-Scize, au PRÉBENDIER DE SAINT-EPIPOY. *Est.* 2700 l. — *Adj.* 8000 l., à Jean-François TOUR.

Pour le compte de François REVOL, négociant, rue Bourgneuf.

23 novembre 1791.

275. Bâtiments claustraux, église et dépendances, 41770 p. q., divisés en trois lots, aux CARMES DES TERREAUX. *Est.* 1er lot, 95000 l.; 2e lot, 95000 l.; 3e lot, 195000 l. — *Adj.* 1er lot, 121200 l. à Ch.-François MILLANOIS; 2e lot, 101000 l., à Jacques ZIÉGLER, négociant, place Saint-Pierre; 3e lot, 83500 l., à Jean-Baptiste CONDENTIA, négociant, rue de Flandre.

Les brefs prévoient une rue de 28 pieds de large à percer entre la grande cour des Carmes et la rue des Auges. Millanois a acheté pour le compte de LECOURT frères, GIRAUDIE et Cie; Condentia pour Claude MONTANIER, négociant, rue Longue; Ziégler cède plus tard son lot à BRILLON.

5 décembre 1791.

276. Maison, dite les Ecuries de l'Evêché, 5400 p. q., rue de l'Evêché, au CHAPITRE SAINT-JEAN. *Est.* 18000 l.— *Adj.* 43000 l., à Claude MARION, architecte, rue Vaubecour.

Pour le compte de Jean-Baptiste DELAMOLLIÈRE, imprimeur-libraire, rue Saint-Dominique.

12 décembre 1791.

277. Bâtiments claustraux, église, jardins, etc. 1er lot, chemin de Montauban, aux CAPUCINS DU GRAND-FORÊT. *Est.* 30000 l. en totalité. — *Adj.*, le 1er lot, 27100 l., à François BRET, en sa qualité de procureur de la COMMUNE DE LYON.

Il n'y eut pas d'autres enchérisseurs. Revendus, le 15 octobre 1792, à Léonard DETOURS, architecte, rue Port-Charlet, n° 85, 58000 l., pour le compte de Léonard RICHE, teinturier, rue Port-Charlet, n° 76.

278. Bâtiments claustraux, chemin de Montauban, aux CARMES DÉCHAUSSÉS. *Est.* 28000 l. en totalité. — *Adj.*, le 1er lot, 24100 l., à François BRET, en sa qualité de procureur de la COMMUNE DE LYON.

Il n'y eut pas d'autres enchérisseurs.

30 décembre 1791.

279. Bâtiments, jardins, terrains (lots 9, 10 et 11; voir nos 264, 265, 267), au CHAPITRE D'AINAY. *Est.* 52600 l. — *Adj.* 63600 l., à Antoine SAUNIER, négociant, rue du Chapitre d'Ainay.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

11 janvier 1792.

280. Maison, dite la Vieille Manécanterie, 1200 p. q., en face de la porte latérale et méridionale de l'église de Saint-Nizier, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Est.* 14000 l. — *Adj.* 30000 l., à Paul-Etienne DEVILLAS-BOISSIÈRE, négociant, place de la Comédie.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

281. Eglise, presbytère et bâtiments, servant ci-devant à la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, 5150 p. q., à l'EGLISE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. *Est.* 15000 l. — *Adj.* 30000 l., à Catherin-François BOULARD, architecte, rue Vieille-Monnaie.

Pour le compte de Louis-Firmin-Joachim BOITARD, négociant, quai Saint-Clair.

282. Maison, 300 p. q., 2 étages, n° 116, rue Ferrachat, au PRÉBENDIER DE ?. *Est.* 1500 l. — *Adj.* 4900 l., à Pierre RENAUD, marchand de laines, au Chapeau-Rouge, rue de Flandre.

283. Maison, 1200 p. q., 2 étages, n° 125, rue des Prêtres, au PRÉBENDIER DE ?. *Est.* 3100 l. — *Adj.* 8150 l., à Jean BOIRON, marchand de métiers, place Neuve, et Maurice POTIN, fabricant, rue Saint-Marcel.

Boiron cède, le 19 janvier, tous ses droits à Potin. [A la date du 9 nivôse an II (29 décembre 1793), 6950 l. sont payées ; reste à devoir 1567 l.]

12 janvier 1792.

284. Bâtiments claustraux des CAPUCINS DU GRAND-FORÊT, 2e lot, (Voir n° 277). *Est.* ? — *Adj.* 8500 l., à GILAT.

Renseignements fournis par une fiche remplaçant le bref qui manque.

285. Bâtiments claustraux, 2e lot, 4 bicherées (voir n° 278), chemin de Montauban, aux CARMES-DÉCHAUSSÉS. *Est.* 5000 l. — *Adj.* 16100 l., à Antoine CLERC, place Saint-Jean.

Pour le compte de Gaspard REVOL, négociant, rue Bourgneuf.

286. Bâtiments, église, chapelles, sacristies, divisés en trois lots, au PRIEUR DE LA PLATIÈRE. *Est.* le 1er lot, 35000 l. — *Adj.* 75600 l., à Fleury DUBOUCHET, négociant, rue l'Asnerie (Lainerie).

Revendu le 6 juin 1792, pour folle enchère, en vertu de l'article 8, titre 3, du décret du 14 mai 1790, à Antoine CLERC, place Saint-Jean, 46100 l.

14 janvier 1792.

287. Bâtiments, etc. (voir n° 286) 2e et 3e lots, au PRIEUR DE LA PLATIÈRE. 2e lot. *Est.* ? — *Adj.*, 34000 l., à PELLET ; — 3e lot, 6570 p. q. *Est.* 15000 l. — *Adj.* 58400 l., à Pierre-François CONTAMINE, épicier, rue Plat-d'Argent.

Le bref relatif au 2e lot manque. Contamine déclare acheter pour le compte d'un tiers non mentionné. [Le Directoire du district décide, le 5 décembre 1791, à la demande du trésorier des pauvres incurables de la ci-devant paroisse de la Platière, que l'adjudicataire du 3e lot retiendra 6457 l., représentant la perte pour la non-jouissance des locaux occupés par l'œuvre des pauvres ; s'il les expulse, il sera tenu de verser cette somme au trésorier des pauvres.]

5 avril 1792.

288. Bâtiments, église, etc., à l'usage des paroisses Sainte-Croix et Saint-Etienne, rues Saint-Jean et Sainte-Croix, aux CUSTODES DE SAINTE-

Croix et Saint-Etienne, divisés en six lots. *Est.* 65000 l. (en totalité).— *Adj.*, les 4 premiers lots, 96000 l., à Antoine Clerc, place Saint-Jean et Mathieu Rival, homme de loi, place de la Baleine ; — les lots 5 et 6, 22600 l., à Fleury Guy, négociant, quai de la Baleine.

Le bref prévoit le percement de deux rues dans ces bâtiments, destinées à isoler l'église métropolitaine. Les achats sont faits pour le compte de tiers non mentionnés.

16 août 1792.

289. Bâtiments, jardins et dépendances, divisés en six lots, aux Trinitaires. *Est.* ? — *Adj.* 46500 l., à Aimé Mory, entrepreneur de bâtiments, rue Gentil.

Le bref prévoit le percement d'une rue de la place de la Trinité à la rue des Prêtres, et d'une autre de la rue Dorée à la rue Saint-Georges. Mory cède un lot à Jean-Baptiste Baranger, jardinier, rue des Prêtres, le 21 novembre 1792. [Baranger, sur 7910 l. à payer pour sa part, a, à la date du 3 nivôse an II (23 décembre 1793), payé 5117 l. et doit encore 3215 l.]

5 novembre 1792.

290. Maison, 880 p. q., 4 étages, n° 150, quai de Retz, aux Missionnaires de Saint-Joseph. *Est.* 29000 l. — *Adj.* 51000 l., à Charles-Louis Giraud, rue Bât-d'Argent.

291. Maison, 6080 p. q., n° 152, quai de Retz, aux Missionnaires de Saint-Joseph. *Est.* 170000 l. — *Adj.* 300000 l., à Jean Bontoux fils, négociant, rue Puits-Gaillot.

La maison ayant été détruite pendant le siège, Bontoux demanda quittance de ce qui lui restait à payer, soit 150000 l., à la date du 23 fructidor an III (11 août 1795) ; son dernier versement de 55777 l. remontait au 8 juin 1793. J'ignore la suite de l'affaire.

292. Maison, 3170 p. q., 5 étages, n° 154, rue Lafond, aux Missionnaires de Saint Joseph. *Est.* 124000 l. — *Adj.* 217000 l., à Jacques Plasson, négociant, rue de l'Enfant-qui-pisse.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

27 novembre 1792.

293. Quatre maisons, n°s 137, 138, 156, 157, place de la Comédie et rue Lafond, aux Missionnaires de Saint-Joseph. *Est.* 236400 l. — *Adj.* 528100 l., à Horace-Marie Monnier, agent de change, rue des Deux-Angles.

Pour le compte de Louis Delafond, négociant, rue Puits-Gaillot.

7 janvier 1793.

294. Maison, n° 34, rue des Farges, au Prébendier de Saint-Sébastien. *Est.* 2100 l. — *Adj.* 4725 l., à Louis Berthelet, marchand fripier, rue du Bœuf.

295. Domaine en 2 lots, à la Croix-Rousse, aux Missionnaires de Saint-Joseph. *Est.* 32000 l. (en totalité). — *Adj.*, le 1er lot, 49100 l., à Gabriel

VOLET, marchand, rue Grôlée, et Léonard DETOURS, architecte, rue Bonneveau ; — 2e lot, 40000 l., aux mêmes.

Volet et Detours ont acheté pour le compte de Dominique VOUTY, à la Croix-Rousse.

1er mars 1793.

296. Sacristie de la chapelle de Saint-Saturnin, 448 p. q., et une cour de 150 p. q., place du Plâtre, aux RELIGIEUSES DE SAINT-PIERRE. *Est.* 4000 l. — *Adj.* 12300 l., à Alexis DELORE, marchand drapier, rue des Bouquetiers.

Pour le compte d'Antoine ENAY, épicier, place Saint-Pierre. [A la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), 2460 l. ont été payées ; reste dû 9840 l.]

297. Maison, 640 p. q., 3 étages, n° 10, place du Plâtre, aux RELIGIEUSES DE SAINT-PIERRE. *Est.* 10100 l. — *Adj.* 32700 l., à Rodolphe FUTY, négociant, n° 22, rue Clermont.

Pour le compte de Claire-Elisabeth CARRAND, veuve de Pierre-Jacques COLOMBYE, négociant, n° 12, place du Plâtre.

2 mars 1793.

298. Maison, 1840 p. q., n° 44, montée Saint-Sébastien, aux ORATORIENS. *Est.* 19500 l. — *Adj.* 37600 l., à Léonard DETOURS, architecte, rue Port-Charlet.

299. Maison, louée 9382 l., n° 74, rue Neuve, et n° 101, rue Gentil, aux ORATORIENS. *Est.* 78000 l. — *Adj.* 132000 l., à Léonard DETOURS, architecte, rue Port-Charlet.

Le n° 74 est acheté pour le compte de François BÉGULE, négociant, rue de la Poulaillerie, au prix de 80000 l. (22 avril 1793). [Sur ces 80000 l., Bégule, à la date du 11 nivôse an II (31 décembre 1793), a payé 49559 l. et redoit 32160 l. ; sur les 52000 l., Detours a payé 34700 l. et redoit 18121 l.]

11 mars 1793.

300. Maison, 3750 p. q., cour de 700 p. q., louées 6050 l., n° 50, rue Vieille-Monnaie, aux ORATORIENS. *Est.* 102000 l. — *Adj.* 172200 l., à Léonard DETOURS, architecte, rue Port-Charlet.

Pour le compte d'Aimé-Claude ARNAUD, négociant, quai Saint-Antoine.

301. Maison, 500 p. q., louée 190 l., n° 61, rue Vieille-Monnaie, aux ORATORIENS. *Est.* 5000 l. — *Adj.* 9050 l., à Christophe PEYRIEUX.

Pour le compte d'Etienne BRUNET, maçon, rue de la Gerbe.

302. Domaine de 10 bicherées, loué 740 l., à Cuire-la-Croix-Rousse, chemin de l'Ile-Barbe à Lyon, aux ORATORIENS. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 30300 l., à Joseph DURY.

Pour le compte de Bernard MAHIEU, négociant, quai Saint-Vincent.

12 mars 1795.

303. Maison, louée 240 l., n° 52, rue de la Pêcherie, aux LAZARISTES. *Est.* 1800 l. — *Adj.* 7400 l., à Jean-Marie-Louis TURIN, architecte, Grand'Côte.

Pour le compte d'Isaac MARMINON, maître maçon, rue de la Pêcherie, déjà locataire de la maison.

304. Maison, louée 560 l., n° 51, rue de la Pêcherie, aux LAZARISTES. *Est.* 7632 l. — *Adj.* 18150 l., à Marin-Camille LEBOSSU, architecte, place Confort.

Pour le compte d'un tiers non mentionné.

305. Maison et jardin, loués 150 l., n° 30, Chemin-Neuf, au CURÉ DE SAINT-JUST. *Est.* 4000 l. — *Adj.* 11600 l., à Marin-Camille LEBOSSU, architecte, place Confort.

Pour le compte d'Aimé MORY, entrepreneur de bâtiments, rue Gentil.

30 avril 1795.

306. Chapelle et dépendances, rue Sainte-Hélène, aux PÉNITENTS DE SAINT-CHARLES. *Est.* 26433 l. — *Adj.* 62500 l., à Louis MICHAUD, entrepreneur de bâtiments, rue du Griffon.

Pour le compte de Jean-Marie TERRASSE, rue de la Charité.

II. — Ventes faites conformément à la loi du 12 prairial III.

---

5 Fructidor III *(22 août 1795).*

307. Maison, 486 p. q., 2 étages, rue Gentil, n° 140, au BUREAU DES COLLÈGES. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 47000 l., à Barthélemy MEUNIER, épicier, rue de la Gerbe, n° 115.

308. Maison, 957 p. q., 1 étage, rue Gentil, n° 141, au BUREAU DES COLLÈGES. *Soum.* 45000 l. — *Adj.* 66500 l., à Jean-Etienne BERGER.

309. Domaine de Saint-Julien, 15 bicherées de terres, 9 bicherées de bois, et bâtiments, à la Croix-Rousse, aux ORATORIENS. *Soum.* 53052 l. — *Adj.* 553000 l., à BROCHIER, épicier, rue des Augustins, n° 54.

310. Maison, jardin de 1 bicherée, vigne de 8 bicherées 1/2, à Fourvière, n° 70, au BUREAU DES COLLÈGES. *Soum.* 31500 l. — *Adj.* 326500 l., à ROUGY, allée des Images.

311. Maison, 2 étages, sur les remparts d'Ainay, n° 113, aux Sœurs de la Marmite. *Soum.* 127706 l. — *Adj.* 600000 l., à Detours, architecte, quai du Rhône, n° 63.

[Cette maison logeait l'œuvre dite des Messieurs ou de la Marmite. La société des Messieurs, représentée par Giraud-Saint-Try, Palerne-Chintré et Guilland, réclama, en l'an IV, la propriété de la maison et demanda la déchéance de Detours, en vertu des lois du 9 fructidor an III et 2 brumaire an IV, portant surséance à la vente des biens des hospices et autres établissements de bienfaisance. Le Directoire du département, qui regardait cette vente comme un « malheur public », les appuya, et le ministre des finances profita d'un retard de paiement pour déclarer Detours déchu de ses droits (19 nivôse an V).]

312. Maison, 624 p. q., n° 81, rue Dominique et place Confort, aux Dominicains. *Soum.* 73200 l. — *Adj.* 330000 l., à Pierre Guérin, négociant, rue Clermont, n° 90.

11 Fructidor III *(28 août 1795)*.

313. Emplacement d'une maison détruite par l'incendie, 579 p. q., cour des Archers, n° 100, aux Dominicains. *Soum.* 10800 l. — *Adj.* 55500 l., à Jean Berger, rentier, rue du Bœuf, n° 66.

314. Bâtiments et jardin, à la Croix-Rousse, sur les fortifications, à la Commune de Lyon. *Soum.* 32625 l, — *Adj.* 110400 l., à Georges Bernard, négociant, rue Pizay, n° 115.

315. Maison, 3072 p. q., 2 étages, rue Pas-étroit, n° 62, aux Oratoriens. *Soum.* 150000 l. — *Adj.* 505000 l., à François Echarlot, entrepreneur de bâtiments, cul-de-sac de l'Arsenal, n° 15.

Revendue plus tard à Chedel, qui obtint l'autorisation, en l'an VII, de détruire la voûte placée entre cette maison et le collège et par où se faisait entre eux la communication ; au temps des Oratoriens, la maison contenait la salle des jeux du collège.

15 Fructidor III *(1er septembre 1795)*.

316. Maison, 1200 p. q., 3 étages, rue du Villars, n° 116, au Séminaire Saint-Charles. *Soum.* 58143 l. — *Adj.* 101000 l., à Pierre Guérin, négociant, rue Clermont, n° 90.

317. Maison, 1444 p. q., 4 étages, rue du Plâtre, n° 27, à la Confrérie du Saint-Esprit. *Soum.* 124800 l. — *Adj.* 401000 l., à Marin-Camille Lebossu, architecte, place Paquet.

Pour le compte de Georges Bernard, négociant, rue Pizay, n° 115.

318. Maison, 3292 p. q., 3 étages, rue Tupin, n° 18, au Bureau des Collèges. *Soum.* 247500 l. — *Adj.* 715500 l., à Etienne Branciard, concierge de l'administration du district de Lyon.

Pour le compte d'Antoine Vingtrinier, marchand pelletier, rue Dominique, n° 80.

319. Maison, 1125 p. q., 2 étages, rue Commarmot, n° 61, au BUREAU DES COLLÈGES. *Soum.* 60750 l. — *Adj.* 200000 l., à Marin-Camille LEBOSSU, architecte, place Paquet.

Pour le compte de Claude LANCHENICK, chapelier, rue Commarmot, n° 62.

23 Fructidor III *(9 septembre 1795).*

320. Maison, 1408 p. q., 4 étages, rue Pas-Étroit, n° 58, au BUREAU DES COLLÈGES. *Soum.* 121800 l. — *Adj.* 551000 l., à Pierre DUPRÉ, teinturier, rue Pas-Etroit, n° 57.

321. Maison, 3960 p. q., porte Saint-Georges, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 10570 l. — *Adj.* 36000 l., à Antide CHAPEAU, épicier, rue Saint-Georges, n° 68.

Pour le compte de Françoise JUMEAU, veuve de Pierre CHARMETON, porte Saint-Georges, n° 1.

322. Bâtiments, 2865 p. q., et jardin de 1/3 de bicherée, Croix-Rousse, n° 40, à COSTE, émigré. *Soum.* 63675 l. — *Adj.* 65500 l., à Barthélemy GERMAIN, marchand de vin à Cogny, district de Villefranche.

323. Maison, 676 p. q., 2 étages, rue Gentil, n° 135, au BUREAU DES COLLÈGES. *Soum.* 49500 l. — *Adj.* 160500 l., à Aimé MORY, entrepreneur de bâtiments, montée des Chazottes.

Pour le compte de Claude-Marie BERGERON (Enreg. 123).

324. Maison, 716 p. q., 2 étages, rue Gentil, n° 137, au BUREAU DES COLLÈGES. *Soum.* 58500 l. — *Adj.* 200000 l., à Aimé MORY, entrepreneur de bâtiments, montée des Chazottes.

325. Bâtiments (deux maisons de 4 étages), rue Basseville et quai du Rhône, n°s 142 et 149, à PEYSSON-BACCO (DE BACOT), émigré. *Soum.* 1500000 l. — *Adj.* 2500000 l., à Etienne BRANCIARD, concierge de l'administration du district de Lyon.

Pour le compte d'Antoine VINGTRINIER, pelletier, rue Dominique, n° 80.

4 Vendémiaire IV *(26 septembre 1795).*

326. Bâtiments, bastion Saint-Clair, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 64500 l. — *Adj.* 401000 l., à Jacques RIVAY, négociant, place de la Liberté, et Pierre GUÉRIN, négociant, rue Clermont, n° 90.

327. Bâtiment et clos de 22 bicherées, côte Saint-Sébastien, aux ORATORIENS. *Soum.* 92280 l. — *Adj.* 907400 l., à Léonard DETOURS, architecte, quai du Rhône, maison Degraix.

328. Maison et jardin de 1/3 de bicherée, rue des Chevaucheurs, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 2431 l. 5 s. — *Adj.* 52800 l., à Jean-Baptiste ROLLIN, rue Palais-Grillet, n° 29.

Pour le compte d'Antoine GRÉZY, entrepreneur de bâtiments, rue des Farges, n° 61.

329. Vigne de 6 hommées, route du Greillon, à Vaise, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 1054 l. 13 s. 9 d. — *Adj.* 30600 l., à Jacques RIVAY, négociant, place de la Liberté.

330. Maison, dite l'ancienne Prison, 891 p. q., 1 étage, chemin du Jeu de Mail, près les portes Saint-Just, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 6712 l. 10 s. — *Adj.* 42700 l., à Jean-Baptiste ROLLIN, fondeur sur métaux, rue Palais-Grillet.

331. Maison, 1 étage, et jardin clos, de 3/4 de bicherée, à Vaise, montée du Greillon, aux ÉCOLES SAINT-CHARLES. *Soum.* 8587 l. — *Adj.* 602800 l., à Pierre BEAUVAIS, boutonnier, quai du Rhône.

Pour le compte de Joseph GRABIT, négociant, rue Mulet. [Dans une lettre du 25 frimaire IV, l'administrateur du district dit que Grabit « a payé son achat au moins 500000 l. de plus qu'il ne valait; il serait peut-être bien aise si on voulait le décharger de son acquisition. »]

332. Bâtiments et jardin de 1 bicherée 3/4, Grand'Côte, n° 113, aux BERNARDINES. *Soum.* 14250 l. — *Adj.* 146000 l., à Antoine PRIMAT, jardinier, Grand'Côte, n° 113.

333. Maison, quai Saint-Benoît, n° 83, à l'ABBAYE DE SAINT-BENOÎT. *Soum.* 163865 l. — *Adj.* 1762100 l., à Michel BLANC, marchand de bas, rue Sirène, n° 1.

334. Maison, 2665 p. q., rue Saint-Marcel, n° 25, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Soum.* 167250 l. — *Adj.* 830000 l., à Joseph RABEAU, marchand, rue Mercière, n° 19, et Louis BRUN, marchand, rue Vieille-Monnaie, n° 13.

335. Maison, appelée la Fonderie de canons, 15042 p. q., à Vaise, rue du Bourg, au DOMAINE. *Soum.* 30131 l. — *Adj.* 1408000 l., à Etienne BRANCIARD, concierge de l'administration du district de Lyon.

Pour le compte de Joseph SERIZIAT, négociant, rue de la Commune-de-Vaise.

336. Maison et trois terrasses, faisant partie de la masse de la maison de la Lanterne, montée Saint-Barthélemy, aux LAZARISTES. *Soum.* 22300 l. — *Adj.* 74000 l., à Benoît GARNIER, rue Pizay, n° 129, et Jean-Baptiste DESCHAUX, rue Pizay, n° 129.

6 Vendémiaire IV (*28 septembre 1795*).

337. Maison, 900 p. q., 4 étages, rue Grenette, n° 67, au SÉMINAIRE SAINT CHARLES. *Soum.* 137432 l. — *Adj.* 761000 l., à Joseph BURVAUT, mercier, rue Tupin, n° 38.

338. Maison, 1228 p. q., 2 étages, rue Thomassin, n° 72, à la CONFRÉRIE DE LA TRINITÉ. *Soum.* 47578 l. — *Adj.* 250000 l., à François ROUGIER, épicier, rue du Bœuf, n° 75.

339. Maison, 540 p. q., 3 étages, rue de l'Enfant-qui-pisse, n° 64, à l'Abbaye de la Providence. *Soum.* 71250 l. — *Adj.* 300500 l., à Pierre Murys, épicier, rue des Forces, n° 55.

340. Maison, 2924 p. q., 1 étage, rue des Deux-Angles, n° 36, au Séminaire de Saint-Irénée. *Soum.* 73500 l. — *Adj.* 400100 l., à Alexis Collet, agent du district, à Saint-Just.

Pour le compte de Marin Roux, plâtrier, rue de la Convention, n° 123, et Joseph Péronnet, plâtrier, rue Gentil, n° 90.

341. Maison, 1996 p. q., 1 étage, rue des Deux-Angles, n° 37, au Séminaire de Saint-Irénée. *Soum.* 45000 l. — *Adj.* 360100 l., à Jean-Georges Schnatter, négociant, rue Mulet, n° 31.

342. Maison, 1610 p. q., 2 étages, rue des Deux-Angles, n° 38, au Séminaire de Saint-Irénée. *Soum.* 72250 l. — *Adj.* 505200 l., à Pierre Guérin, rue Clermont, n° 90.

343. Maison et terrain vague, 4050 p. q., rues de la Glacière et de Lorette, n° 102, aux Pénitents de Lorette. *Soum.* 79293 l. — *Adj.* 902000 l., à Jean-Nicolas Favolle, négociant, rue Mulet, n° 31.

344. Maison, 5280 p. q., 3 étages, rue Confort, n° 92, aux Dominicains. *Soum.* 266625 l. — *Adj.* 933000 l., à Aimé Mory, entrepreneur de bâtiments, montée des Chazottes.

Pour le compte de Joseph-Ferdinand Gensoul (Enreg. 123).

345. Maison, 734 p. q., 1 étage, cour des Archers, n° 93, aux Dominicains. *Soum.* 15000 l. — *Adj.* 72300 l., à Benoît Trouilleux, marchand, cour des Archers.

12 Vendémiaire IV *(4 octobre 1795)*.

346. Maison, 946 p. q., cour des Archers, n° 95, aux Dominicains. *Soum.* 70200 l. — *Adj.* 164400 l., à Claude Parisot, sellier, cour des Archers.

347. Maison Saint-Jean, 3635 p. q., affermée en 1790, 1378 l., incendiée pendant le siège, cour des Archers, n° 103, aux Dominicains. *Soum.* 103350 l. — *Adj.* 103350 l., à Fleury Benoît, menuisier, cour des Archers, n° 103.

Pour Claude Parisot, sellier, cour des Archers, il n'y a pas eu d'enchère; Benoît a acquis la maison au prix auquel il avait soumissionné, c'est-à-dire au prix calculé au denier 75 sur le produit que rendait la maison en 1790, conformément aux décrets des 12, 15, 27 prairial an III.

348. Maison, 1290 p. q., cour des Archers, n° 94, aux Dominicains. *Soum.* 61350 l. — *Adj.* 163700 l., à Claude Parisot, sellier, cour des Archers, n° 94.

349. Maison, 2303 p. q., 1 étage, cour des Archers, n° 97, aux DOMINICAINS. *Soum.* 34650 l. — *Adj.* 300000 l., à Pierre BAGNOL, loueur de voitures, cour des Archers, n° 97.

Pour le compte de Jean ACCARIE, dit BAGNOL, et de Madeleine LAVERRIÈRE, femme Accarie, cour des Archers, n° 97.

350. Maison Saint-André, 2911 p. q., cour des Archers, n° 104, aux DOMINICAINS. *Soum.* 128000 l. — *Adj.* 1004300 l., à Aimé MORY, entrepreneur de bâtiments, montée des Chazottes.

351. Maison, 1210 p. q., 1 étage, Grand'Côte, n° 194, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Soum.* 52500 l. — *Adj.* 200000 l., à François ROUGIER, épicier, rue du Bœuf, n° 75.

352. Maison et jardin, 1326 p. q., côte Saint-Sébastien, n° 43, aux ORATORIENS. *Soum.* 54000 l. — *Adj.* 260100 l., à J.-P. GERVAIS, employé au district de Lyon en qualité de vérificateur des bâtiments nationaux.

Pour le compte d'Antoine GAUTHIER, marchand passementier, rue Petit-Soulier, n° 43.

353. Maison et jardin, 3859 p. q., Grand'Côte, n° 82, aux ORATORIENS. *Soum.* 25374 l. — *Adj.* 148500 l., à J.-P. GERVAIS, employé au district de Lyon.

Pour le compte d'Antoine GAUTHIER, marchand passementier, rue Petit-Soulier, n° 43.

354. Maison, 1872 p. q., 2 étages, Grand'Côte, n° 83, aux ORATORIENS. *Soum.* 51800 l. — *Adj.* 151000 l., à François ROUGIER, épicier, rue du Bœuf, n° 75.

355. Maison, 1260 p. q., et jardin, 1172 p. q., rue Capon, n° 85, aux ORATORIENS. *Soum.* 38801 l. — *Adj.* 135100 l., à Michel BLANC, marchand de bas, rue Sirène, n° 1.

356. Maison et jardin, 2436 p. q., rue Capon, n° 85, aux ORATORIENS. *Soum.* 54975 l. — *Adj.* 205300 l., à Michel BLANC, marchand de bas, rue Sirène, n° 1.

III. — Annexe aux Ventes faites par le district de Lyon.

VENTES DE CERTAINS BIENS DE LA COMMUNE DE LYON, FAITES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LYON.

N. B. — Ces ventes forment une série spéciale. Elles furent autorisées par la loi du 5-10 août 1791, relative aux dettes des communes, et ordonnées en suite des délibérations du Corps municipal de la Commune (29 décembre 1791), du

Conseil général, 31 décembre 1791 et 3 mars 1792, et de l'arrêté du Directoire du département du 8 mai 1792, conforme à un arrêté du district de Lyon.

D'après un état, en date du 1er mai 1793 (*Arch. mun.* N5), le total des estimations est de 458700 l.; celui des ventes, 631310 l.; au 1er mai 1793, 317449 l. 5 s. 5 d. sont payés. Il faut ajouter aux sommes payées le produit de la vente des meubles de la salle du Concert et de l'Intendance, soit 10817 l. 14 s. 6 d.; le total des sommes versées est donc de 328266 l. 19 s. 4 d.

Mais la dépense se monte à :

Rachat d'une rente foncière de 500 fr. dont l'Académie d'équitation était grevée,	10729 l. 3 s. 4 d.
Rachat d'une rente foncière de 3900 fr. sur le bâtiment de l'Intendance,	72625 l.
Frais du commissaire feudiste,	600 l.
— de l'architecte,	400 l.
— d'huissier des enchères,	150 l.
— d'expert des effets de l'Intendance,	72 l.
Impressions et affiches,	1100 l.
Total des frais.....	85676 l. 3 s. 4 d.

Le résultat net de la vente est donc au 1er mai 1793 (la dernière opération relative aux biens de la Ville étant du 7 janvier 1793, vente des meubles de l'Intendance), de 242590 l. 16 s .7 d.

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une vente générale des biens de la ville, mais seulement d'une vente partielle et exceptionnelle, faite antérieurement à la confection définitive de l'inventaire général des propriétés de la commune. (Voir cet inventaire, p. 76 et suiv.) La municipalité veut abréger les délais de la mise en vente qui « pourraient être défavorablement interprétés », et éviter tout retard « au grand œuvre de la liquidation de ses dettes ». Ce sont les termes de la délibération du 29 décembre 1791. En conséquence, elle dresse une liste des propriétés qui peuvent, sans inconvénient, être immédiatement vendues, et en donne une estimation provisoire; le produit doit en être appliqué par l'État à désintéresser les créanciers de Lyon. Le reste des biens fut vendu plus tard, soit par l'administration du district (voir plus haut les nos 314, 321, 326, 328, 329, 330), et surtout par l'administration départementale.

23 août 1792.

357. Académie d'équitation (cours, écurie, hangar, manège, etc.), 21428 p. q., louée 2500 l., sur les anciens remparts d'Ainay. *Est.* ? — *Adj.* 64000 l., à Jean GIRARD, entrepreneur de bâtiments, quai Monsieur, n° 197.

Pour le compte d'Abraham MULLER, négociant, quai Saint-Antoine. [La délibération du corps municipal du 29 décembre 1791 estime ces immeubles 40000 l. « sous la déduction à faire du capital de quatre rentes foncières » s'élevant ensemble à 670 l.]

358. Deux maisons formant les bâtiments de l'ancienne Douane, 7850 p. q., place de la Douane. *Est.* ? — *Adj.* 127800 l., à Jean-Baptiste BENOÎT, négociant, quai Villeroy, n° 24.

Pour le compte de Marc-Antoine BENOÎT, son frère, négociant, quai Villeroy, n° 24. [L'inventaire de l'expert Freydières (voir page 78) estime ces bâtiments 80000 l.]

27 août 1792.

359. Tènement (auberge et jardin), loué 360 l., grande rue de la Guillotière, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE, réunie à celle de Lyon par la loi du 18 février 1791. *Est.* ? — *Adj.* 38300 l., à François MOREL, place des Terreaux, n° 10.

3 septembre 1792.

360. Maison de la Cantine, 4700 p. q., louée 900 l., Grand'Côte, près la porte de la Croix-Rousse. *Est.* 15000 l. — *Adj.* 21200 l., à Aimé SALAVIN, négociant, Grand'Côte, n° 2.

361. Tènement (baraques, jardins, terrains vagues), 1 bicherée 1/2, près la porte Saint-Georges. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 5400 l., à Jean-Jacques BÜHNER, pelletier, rue Pêcherie, n° 97.

1080 l. avaient été payées par Bühner quand, la Convention ayant ordonné la démolition des remparts, la propriété de Bühner, encombrée de débris, devint inutilisable. Le domaine étant devenu national par la loi du 24 août 1793, la régie des domaines poursuivit l'acquéreur en paiement. Il réclama, et une indemnité lui fut accordée le 28 floréal an XII.

4 septembre 1792.

362. Bâtiment du Concert, 4575 p. q., occupé par la Société des Amis de la Constitution, place des Cordeliers. *Est.* 90000 l. — *Adj.* 115100 l., à Jean-Laurent LAURAS, chemin de Saint-Clair, paroisse Saint-Augustin de la Croix-Rousse.

Pour le compte de Jean-Baptiste LARCHIER, négociant, rue Neuve, maison Vallioud.

363. Hôtel de l'Intendance, occupé par l'administration du département, 38330 p. q., canton de la Fédération, paroisse d'Ainay, au midi de la place Bellecour. *Est.* 180000 l. — *Adj.* 201000 l., à Pierre-Gabriel BUGNET, architecte, rue Pizay.

Pour le compte de Jean-Pierre DELGLAT, rue du Plat.

27 septembre 1792.

364. Tènement de la Magdelaine, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE, réunie à Lyon par la loi du 18 février 1791. *Est.* 1500 l. — *Adj.* 4000 l., à Barthélemy COUTURIER, jardinier à la Guillotière, maison Sobry, et Pierre GILIBERT, même domicile.

365. Petit terrain, 800 p. q., à la Guillotière, compris d'abord dans les biens de la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE, puis attribué à la FABRIQUE DE L'EGLISE DE LA GUILLOTIÈRE. *Est.* 100 l. — *Adj.* 1100 l., à Jean-Claude STOUDER, rue de la Barre, maison Rigaud, n° 189.

Pour le compte d'Antoine JOBELI, grande rue de la Guillotière.

366. Deux maisons, 1400 p. q., louées 160 l., en dedans de la porte de Pierre-Scize. *Est.* 2000 l. — *Adj.* 5250 l., à Claude-Marie CHERVET, fabricant de bas, rue de la Bombarde, maison Jacquemond, n° 14.

367. Terrain appelé les Casernes, 3 bicherées 1/2, grande rue de la Guillotière, attribué d'abord à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE, puis à la FABRIQUE DE L'EGLISE. *Est.* 1200 l. — *Adj.* 7200 l., à Jean DUMAS, marchand de chevaux, à la Guillotière, maison Clapisson, et François et Jean CALLERY frères, maison Fuchet.

29 septembre 1792.

368. Maison, bâtiment, jardin et vingtain, 29182 p. q., à Saint-Just. *Est.* 4800 l. — *Adj.* 11050 l., à Nicolas-Marie BAFFERT, architecte, rue Basseville, maison des Missionnaires.

Pour le compte de Jean-François PERRET, hôtel de la Monnaie.

369. Petite terre, 1/3 de bicherée, à Béchevelin, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE, réunie à Lyon par la loi du 18 février 1791. *Est.* 100 l. — *Adj.* 450 l., à Claude-François CHEVALLARD, rue Lanterne, n° 43.

370. Terre, à Béchevelin, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE, réunie à Lyon par la loi du 18 février 1791. *Est.* 300 l. — *Adj.* 2010 l., à Claude-François CHEVALLARD, rue Lanterne, n° 43.

371. Tènement de maison, cour, jardin, formant les casernes de la ci-devant compagnie franche, 4800 p. q., en dedans de la porte Saint-Georges. *Est.* 9000 l. — *Adj.* 12100 l., à Jean-François BELISSENT, huissier, rue Saint-Jean, maison Milliet, n° 8.

27 octobre 1792.

372. Tènement occupé par Ripert, l'exécuteur de la justice, 14396 p. q., à la Guillotière. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 7550 l., à Marie JACQUET, veuve de Thomas TRUCHET, négociant, maison Baroud, n° 1, rue Mercière.

16 novembre 1792.

373. Tènement de deux maisons, 2171 p. q., jardin et terrain, de 1 bicherée, au dedans de la porte Saint-Georges. *Est.* ? — *Adj.* 10200 l., à Nicolas-Marie BAFFERT, architecte, rue Basseville, maison des Missionnaires.

Pour le compte de Jean-François PERRET, à l'hôtel de la Monnaie. [La délibération du corps municipal du 29 décembre 1791 estime ces immeubles 6000 l.]

DISTRICT DE LA CAMPAGNE DE LYON

I. — Ventes faites conformément à la loi du 14 mai 1790.

26 janvier 1791.

374. Château de Sain-Bel et dépendances, à Sain-Bel, à l'ABBÉ DE SAVIGNY. — *Adj.* en divers lots ; 1° Château, à Jean-Pierre TERRASSE,

négociant à Lyon, rue Pizay, 7850 l.; — 2° le pré Marnay, à Louis PIGNARD, de Lyon, 18300 l.; — 3° pré Cuny, à Pierre-Louis Jean BAVET, commissaire à terriers, 4000 l., de compte à demi avec Aimé GANTILLON, corroyeur à Saint-Bel; — 4° le tène ent de Mombley, à Guillaume PASSERON, de Saint-Didier-au Mont-d'Or, 30000 l., pour le compte de François CANY, boulanger à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, André RIBOLLET, de Saint-Didier-au-Mont d'Or, Jean CAILLET, boulanger, Pierre-Humbert BARONNAT, aubergiste, et Jean-François CANY, chandelier, tous trois à Sain-Bel; — 5° vigne, à Gaspard HUMBERT, rue du Port Charlet, à Lyon, 6800 l.; — 6° terre, à Benoît GUERPILLON, voiturier à Sain-Bel, 2625 l., de compte à demi avec Antoine GONIN, épicier, Jean-Claude ESPARON, chapelier, et François GIROUD, galochier, tous trois à Sain-Bel; — 7° le pré de la Bayarde, à Barthélemy GINGENNE, boucher à Sain-Bel, 4650 l., de compte à demi avec Jean-Marie GONIN, Aimé GANTILLON, Barthélemy LABOURÉ, Benoît MAGAT, Antoine GONIN, Antoine AYNÉ, Mathieu MARTINON, Gaspard PINET et Joseph CAILLET; — 8° terre, à Barthélemy GONNARD, vigneron à Sain-Bel, 1300 l.

Cinq des acquéreurs déclarent ne savoir signer.

28 janvier 1791.

375. Maison, cellier, terres et vignes, 3 bicherées, à Loire, au PRÉBENDIER DE SAINT-JOSEPH ET SAINT-CLAUDE. *Est.* 550 l. — *Adj.* 3350 l., à Pierre-Jacques LECOURT, procureur à Lyon.

Pour le compte de Jean MAZENOD, épicier à Lyon, quai Saint-Antoine.

376. Domaine loué 430 l., à Loire, territoire de Chienfroid, aux CÉLESTINS DE LYON. *Est.* 7172 l. — *Adj.* 24400 l., à Pierre-Jacques LECOURT, procureur à Lyon.

Pour le compte de Jean MAZENOD, épicier à Lyon, quai Saint-Antoine.

4 février 1791.

377. Domaines et bâtiments loués 2090 l., à Rochetaillée, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 43252 l. — *Adj.* 94500 l., à Jean-Pierre LAPENNE, agent de change à Lyon.

Pour le compte de Barthélemy-François GOIRAN, à Lyon, place de la Charité.

378. Domaine d'environ 156 bicherées (terres, bois, prés, vignes) et bâtiments, loué 800 l., à Rochetaillée et Fontaines, aux RELIGIEUSES DE SAINT-BENOÎT DE LYON. *Est.* 16500 l. — *Adj.* 35800 l., à François LHOPITAL, meunier à Lyon.

De compte à demi avec Antoine LHOPITAL, son frère, aubergiste; Claude GAGNEUR, aubergiste; Claude GAGNEUR, meunier; François COIT, cordonnier; Jean-Pierre GAY, laboureur, tous de Rochetaillée, et Antoine FONT, serrurier à Fontaines.

5 février 1791.

379. Maison, terres et pension foncière de 1 l. 10 s., à Saint-Andéol-le-Château, au PRÉBENDIER DE LA FLACHASSE. *Est.* 1145 l. — *Adj.* 3400 l., à Jean-Baptiste DONET, de Saint-Andéol le-Château.

380. Pâturage de 3 bicherées, à Saint-Andéol-le-Château, territoire des Eversins, au PRÉBENDIER DE SAINT-BENOÎT. *Est.* 130 l. — *Adj.* 280 l., à Antoine RIVOIRE, de Givors.

381. Maison appelée le Château et terres, à Saint-Andéol-le-Château, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 5175 l. — *Adj.* 9500 l., à Jean-Pierre MAZUYER, de Saint-Andéol-le-Château.

7 février 1791.

382. Château et terres, loués 3425 l., à Taluyers, au PRIEURÉ DE TALUYERS. *Est.* 28626 l. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Jean-Nicolas MOYNE, d'Orliénas, 4000 l.; — 2° à Jean-François ROSSARY, de Lyon, 26500 l.; — 3° à Claude CONDAMIN, de Lyon, rue Grôlée, 2250 l.; — 4° à Jean-Baptiste FRASSIEUX, de Taluyers, 1775 l.; — 5° à Benoît GUILLOT, de Taluyers, 675 l.; — 6° à Benoît CONDAMIN, d'Orliénas, 700 l.; — 7° à Benoît DUMONT, de Lyon, rue de la Friperie, 4200 l.; — 8° à Louis BESSON, de Lyon, rue des Trois-Maries, 7150 l.

Besson a acheté pour le compte de Guillaume GINOUX, chirurgien à Brignais.

8 février 1791.

383. Domaine de la Valette, bâtiments, terres de 85 bicherées, vigne de 29 hommées, à Condrieu, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 34980. — *Adj.* 66100 l., à Hilaire DUMAZEL, de Lyon, petite rue Sainte-Catherine.

384. Domaine de l'Isle, bâtiments, terres de 50 bicherées, vigne de 70 hommées, à Condrieu, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU, *Est.* 22660 l. — *Adj.* 30900 l., à Hyacinthe CATEIGNE, de Lyon.

Pour le compte d'Edme de FRÉMINVILLE, juge du district de la campagne de Lyon, et de Bénigne BERNARDON, de Messimy.

385. Maison appelée « Chez Ramès » et jardin, à Condrieu, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 3630 l. — *Adj.* 3800 l., à Antoine ODRAX, notaire à Condrieu.

Pour le compte d'Antoine FONT, marchand à Condrieu.

9 février 1791.

386. Emplacement loué 24 l., à Condrieu, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 528 l. — *Adj.* 550 l., à Antoine FONT fils, déjà locataire dudit emplacement.

387. Domaine de Gramoin, 395 bicherées, et tènement de 78 bicherées, sur la paroisse des Hayes, à Condrieu, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 7612 l. — *Adj.* 12400 l., à Jean-François GARDELLE, conseiller à l'ancienne Sénéchaussée de Lyon.

388. Domaine Lentillon ou Grangebasse, loué 350 l., 189 bicherées et 16 hommées de vignes, à Condrieu, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 8470 l. — *Adj.* 13000 l., à Etienne BERTHOLAT.

Pour le compte d'Étienne PLASSON, de Condrieu, qui déclare ne savoir signer.

389. Maison Targe, 1 étage, louée 240 l., à Condrieu, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 2200 l. — *Adj.* 4800 l., à Antoine ODRAX, notaire à Condrieu.

10 février 1791.

390. Vigne de 153 hommées, et bâtiments, à Vernaison, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Est.* 17369 l. — *Adj.* 30300 l., à François LEBRUN, de Lyon, place de l'Herberie.

Pour le compte de Jean-François VITET, homme de loi, président du département de Rhône-et-Loire.

391. Bâtiments, cuves, pressoirs, à Vernaison, à l'ABBAYE D'AINAY. *Est.* 2200 l. — *Adj.* 4000 l., à Jacques COLOMB, de Lyon, et Jacques-André-Marie DE NOYEL, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

11 février 1791.

392. Le « grand domaine », bâtiments et terre de 65 bicherées; le « domaine d'en bas », 30 bicherées 3/4, à Saint-Cyr et à Collonges, aux RELIGIEUSES DE SAINT-BENOÎT DE LYON. *Est.* 46774 l. — *Adj.* 101400 l., à Jean-Guillaume CHAPUIS, notaire à Chazay-d'Azergues.

Pour le compte de Jacques DOUX, négociant à Lyon.

393. Terre de 5 bicherées, et vigne de 4 bicherées, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, au PRÉBENDIER DE SAINT-MICHEL. *Est.* 3080 l. — *Adj.* 6800 l., à Jacques CHAZAL, conseiller du roi, notaire à Lyon.

[Pour le compte de Jean GIRAUD, montée de Balmont, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 11 avril 1791.]

394. Bâtiments et 10 bicherées de terres, à Collonges, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 4730 l. — *Adj.* 13100 l., à Jacques-Noël BRILLON, traiteur à Lyon, près des portes de la Croix-Rousse.

16 février 1791.

395. Terres, de 7 bicherées 2/3, à Couzon, au CURÉ DE COUZON, puis au CHAPITRE DE SAINT-JEAN, quand le curé eut fait l'option de sa portion congrue en espèces. *Est.* 816 l. — *Adj.* 3200 l., à Jean-François CHEVRILLON, conseiller du roi, notaire honoraire à Lyon.

De compte à demi avec Gaspard-Claude MOREL, administrateur de ce district, Mathieu THOMASSET, Isaac REYMOND, Benoît GUILLOT, tous quatre de Couzon.

396. Vigne, 4 bicherées, à Couzon, au PRÉBENDIER DE SAINT-YVES. *Est.* 548 l. — *Adj.* 2175 l., à Mathieu THOMASSET, de Couzon.

Pour le compte d'Antoine BOURBON fils, boucher, Antoine BAC, voiturier à Couzon, et Pierre BIGEAN, de Couzon.

397. Bâtiments et vigne de 10 bicherées, à Couzon, au PRÉBENDIER DE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 1400 l. — *Adj.* 8350 l., à Balthazar-Joseph SICARD, gazier à Lyon, rue Port-Charlet.

Pour le compte de Philippe-Guillaume GOIRAN, propriétaire à Couzon.

398. Vigne de l'archidiacre et un bâtiment avec cuves et pressoirs, à Couzon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 1702 l. — *Adj.* 5475 l., à Balthazar-Joseph SICARD, gazier, à Lyon.

Pour le compte de Jean-François-Marie RAYMOND, marchand, maire de Couzon.

17 février 1791.

399. Bâtiments et terres, 146 bicherées; maison de maître et vigne d'environ 46 bicherées, à Limonest, aux CARMES DES TERREAUX DE LYON. *Est.* 24532 l. — *Adj.* 52100 l., à Jean GIRARD, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour le compte de Claude-Louis ORSEL, juge du district de la campagne de Lyon, à Lyon, place de la Charité.

400. Domaine de la Roussilière, bâtiments et terres, 147 bicherées, à Limonest, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS DE LYON. *Est.* 14100 l. — *Adj.* 31000 l., à Joseph TOURNIER, de Lyon, rue Vieille-Monnaie.

401. Bâtiments et terres, 201 bicherées, à Civrieux-d'Azergues, à la PRÉBENDE CHAPUIS. *Est.* 17524 l. 13 s. — *Adj.* 40300 l., à Jacques TERME, négociant à Lyon, petite rue Mercière.

Pour le compte de Joseph QUINQUINEL et Nicolas LECLERC, négociants à Lyon.

18 février 1791.

402. Bâtiments et terres, 5 bicherées, à Soucieu-en-Jarret, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 2247 l. 14 s. — *Adj.* 6400 l., à Jean-François BURTIN, ci-devant trésorier de France, à Lyon.

403. Bâtiment et terres, 29 bicherées, à Soucieu-en-Jarret, à la CURE DE SOUCIEU-EN-JARRET. *Est.* 5551 l. — *Adj.* 15800 l., à Côme MECATTY, notaire à Soucieu.

Pour le compte de Jean-François BURTIN, ci-devant trésorier de France à Lyon, place de la Charité.

404. Vigne, 3 bicherées 1/3, à Soucieu-en-Jarret, au CURÉ DE SAINT-DENIS-SUR-COISE, en qualité de prébendier. *Est.* 350 l. — *Adj.* 1075 l., à Pierre BRUNET, marchand de vin à Lyon, grand'côte des Capucins du Petit-Forêt.

19 février 1791.

405. Bâtiments, jardin, vigne de 126 hommées, à Vourles, aux CARMES DE LYON. *Est.* 14542 l. — *Adj.* 29200 l., à Mathieu RIVAL, procureur à Lyon.

406. Bâtiments et vigne de 198 hommées, à Vourles, aux DOMINICAINS DE LYON. *Est.* 20801 l. — *Adj.* 34600 l., à Maurice DUCHAMP, marchand farinier à Lyon, rue de la Charité.

407. Bâtiments et vigne de 60 hommées, à Vourles, aux CORDELIERS OBSERVANTINS DE LYON. *Est.* 7183 l. — *Adj.* 12100 l., à Jean-Jacques VAGANAY, de Lyon, place Saint-Michel.

21 février 1791.

408. Terres, 47 bicherées 1/4, à Chasselay, à la CURE DE CHASSELAY. *Est.* 5175 l. 14 s. — *Adj.* 10000 l., à Louis CHARBONIER, maître charcutier à Lyon, place Louis-le-Grand.

409. Bâtiments, terres, environ 67 bicherées, à Chasselay, à la PRÉBENDE CHOUL. *Est.* 8322 l. 10 s. — *Adj.* 19500 l., à Louis CHARBONIER, maître charcutier à Lyon, place Louis-le-Grand.

410. Terres, 34 bicherées, à Chasselay, à la PRÉBENDE CHAFFANGE. *Est.* 4663 l. — *Adj.* 7200 l., à Jean-Antoine GROS, de Montrottier.

411. Maison, vigne de 5 bicherées, à Chasselay, à la PRÉBENDE COLLONGES, *Est.* 1441 l. — *Adj.* 3900 l., à Aimé SALAVIN, négociant à Lyon.

Pour le compte de Gabriel-Marie GLOTTON, instituteur à Chasselay.

412. Pré, 2 bicherées, à Chasselay, à la PRÉBENDE MACHI OU DE LA TRINITÉ. *Est.* 320 l. — *Adj.* 725 l., à Pierre JOANNARD, notaire à Chasselay.

Pour le compte de Jean-Claude MACON, de Chasselay.

22 février 1791.

413. Maison de la Dîme, à Chasselay, à l'ABBAYE D'AINAY. *Est.* 1056 l. — *Adj.* 1700 l., à Jean SAIGNANT, procureur de la commune de Chasselay.

Pour le compte de la COMMUNE DE CHASSELAY, en vertu de sa délibération du 19 février 1791. [La commune avait demandé à acheter au prix d'estimation, sans passer par les enchères, comme s'agissant d'un objet d'utilité publique. Le Directoire du département ne l'autorisa qu'à acheter aux conditions ordinaires.]

414. Bâtiment, terres, 323 bicherées 3/4, à Chasselay, aux RELIGIEUSES DE LA DÉSERTE DE LYON. *Est.* 18992 l. 12 s. — *Adj.* 55100 l., à Pierre JOANNARD, notaire à Chasselay.

Pour le compte de Julien VAN RISAMBURGH, négociant à Lyon, quai Saint-Clair.

415. Bâtiments, terres, 66 bicherées 2/3, à Chasselay, aux CARMES-DÉCHAUSSÉS DE LYON. *Est.* 9191 l. — *Adj.* 18000 l., à Jean-Antoine GROS, de Montrottier.

23 février 1791.

416. Ile de Pavie, sur le Rhône, en partie, 200 bicherées, louée 1000 l., à Loire et à Saint-Romain-en-Gal, à l'Archevêché de Vienne. *Est.* 15511 l. — *Adj.* 43100 l., à Claude Janique, de Loire.

De compte à demi avec son père, Jacques Janique, Nicolas Lambert, Claude et Etienne Melay, tous de Loire.

417. Emplacement et terre de 1 bicherée 1/2, à Saint-Andéol-le-Château, à la Prébende des Maillards. *Est.* 195 l. — *Adj.* 700 l., à Jean-Baptiste Donet, de Saint-Andéol-le-Château.

418. Maison d'habitation, bâtiments, terres 302 ouvrées, vignes 47 ouvrées et 43 hommées, à Saint-Andéol-le-Château, à la Prébende de la Trinité. *Est.* 37392 l. — *Adj.* 72200 l., à Pierre Barmont, négociant à Lyon, rue Bât-d'Argent.

419. Terres, 11 bicherées 1/2, vigne de 16 ouvrées 1/2, à Saint-Andéol-le-Château, à la Cure de Saint-Andéol-le-Chateau. *Est.* 4610 l. — *Adj.* 7100 l., à Jean-Pierre Raillard, de Saint-Andéol.

Tant pour son compte que pour celui de Pierre Cogniat, Benoît Chavarot et Pierre Rivoire, tous de Saint-Andéol.

24 février 1791.

420. Bâtiments, terres de 11 bicherées 1/4, vignes de 46 hommées, à Vourles, à la Prébende dite du Curé de Vourles et Brignais. *Est.* 7865 l. — *Adj.* 15500 l., à Barthélemy Charpenet, épicier à Lyon, place Saint-Nizier.

421. Maison de la dîme, à Vourles, au Chapitre de Saint-Just. *Est.* 3201 l. — *Adj.* 6000 l., à Christophe Porchet, de Vourles.

25 février 1791.

422. Bâtiment, à Bessenay, au Prieuré de Courzieu. *Est.* 395 l. — *Adj.* 505 l., à François Novet, marchand à Lyon.

Pour le compte de Simon Dutour, de Bessenay.

423. Terres de 3 bicherées 1/3 et vigne de 10 hommées, à Bessenay, à la Cure de Bessenay, puis abandonné aux décimateurs par le curé lors de son option. *Est.* 1800 l. — *Adj.* 2000 l., à Louis-Marie de Leullion de Thorigny, commissaire du roi près le tribunal du district de la campagne de Lyon.

424. Bâtiment, à Bessenay, aux Religieuses de Largentière. *Est.* 980 l. — *Adj.* 3100 l., à Jean-François Lardillier, procureur de la commune de Bessenay.

Pour le compte de ladite commune, en suite de la délibération du 20 février 1791.

425. Bâtiment, à Bessenay, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Infirmerie). *Est.* 340 l. — *Adj.* 715 l., à Jean-Baptiste COQUARD, de Saint-Julien-sur-Bibost.

Pour le compte de Jean DESHORS, boulanger à Bessenay, qui le rétrocède à Pierre PÉRONNET, de Courzieu (17 mars).

28 février 1791.

426. Terres de 13 bicherées et 14 hommées de vignes, à Saint-Julien-sur-Bibost, au PRIEURÉ DE MONTROTTIER. *Est.* 4900 l. — *Adj.* en plusieurs lots: 1° à Jean NEYRAUD, de Saint-Julien-sur-Bibost, 650 l.; — 2° à Victor-David BROSSIER DE LA ROULLIÈRE, 3400 l.; — 3° à Françoise CLUIZEL, veuve de Pierre DE SAINT-JEAN, de Saint-Julien-sur-Bibost, 2025 l.; — 4° à Jean-Baptiste COQUARD, de Saint-Julien-sur-Bibost, 1450 l.

427. Bâtiment, terres de 74 bicherées, à Montroman, à la CURE DE MONTROMAN. *Est.* 6674 l. — *Adj.* 15000 l., à Jean-Fleury VILLARD, de La Chapelle-en-Vaudragon.

428. Maison et terres, à Montroman, à la PRÉBENDE DUPIN. *Est.* 792 l. — *Adj.* 1450 l., à Antoine VALET, de Montroman.

429. Terres, 17 bicherées 1/2, à Montroman, à la CURE DE MONTROMAN. *Est.* 2486 l. — *Adj.* 2625 l., à François GIRIN, maire de Montroman.

2 mars 1791.

430. Château de Rochefort (en ruines), terres, 63 bicherées et 17 arpents, à Rochefort et Saint-Martin-en-Haut, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 4867 l. — *Adj.* 12500 l., à Jean-Antoine COURBIÈRE, de Saint-Martin-en-Haut.

Tant pour son compte que pour celui de Jean ROUX et Benoît JOANON, tous deux de Saint-Martin-en-Haut.

431. Bâtiments, terres de 23 bicherées et vigne de 11 hommées, à Thurins, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 5448 l. — *Adj.* 12000 l., à François Bertrand DESGRANGES, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour le compte de Jean-Baptiste MARTINIÈRE, Fleury MARNA et Jacques MERCIER, tous de Thurins.

4 mars 1791.

432. Bâtiments et terres, 38 bicherées, à Saint-Martin-en-Haut, à la CURE DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT. *Est.* 5440 l. — *Adj.* 11000 l., à Jean-Baptiste MERLAT, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de Saint-Symphorien-le-Château.

Tant pour son compte que pour celui de Claude PAREL, Pierre BAUJOLIN, Sébastien OGIER, Antoine CLAVEL et Joseph DUSSUC, tous de Saint-Martin-en-Haut. Le 2 avril, Merlat cède la portion qui lui reste à Anne AUDRA, veuve de Jean-Pierre Merlat, subdélégué de l'intendance de Lyon, à Saint-Symphorien-le-Château.

433. Bâtiment et terres, loués 66 l., à Saint-Martin-en-Haut, à la PRÉBENDE DE SAINT-ROCH. *Est.* 1161 l. 12 s. — *Adj.* 6200 l., à DESGRANGES, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour le compte de Fleury MURE, de Saint-Martin-en-Haut.

434. Terre de 25 bicherées et un chenevier de 2 coupées, à Saint-Martin-en-Haut et Rochefort, à la CURE DE ROCHEFORT. *Est.* 4860 l. — *Adj.* 12200 l., à Antoine CELLIER, de Rochefort.

435. Bâtiment et terres de 152 bicherées 1/2, à Saint-Martin-en-Haut, à la PRÉBENDE DES BAZOUTS. *Est.* 10912 l. — *Adj.* 22100 l., à Jean FLACHY, de Rontalon.

5 mars 1791.

436. Vigne, 35 hommées, louée 180 l., à Sainte-Foy, à la PRÉBENDE DES SALUCES fondée en l'Eglise de Lyon. *Est.* 2948 l. — *Adj.* 6600 l., à Christophe CHAZOTTIER, de Lyon.

Pour le compte d'Anne DUPERREL, à Lyon, rue Vaubecour.

437. Bâtiments et terres, 2 bicherées 1/2, à Sainte-Foy, à la PRÉBENDE GUILLELMY, érigée en l'Eglise de Lyon, sous le vocable de SAINT-CLAUDE. *Est.* 2640 l. — *Adj.* 11100 l., à Pascal FABRY, de Lyon.

Pour le compte de Jean CHARBONET, papetier à Lyon, rue Mercière.

438. Bâtiment et terres, 13 bicherées, loués 200 l., à Sainte-Foy, au TITULAIRE DU BÉNÉFICE DE LA TRÉSORERIE DE L'EGLISE DE LYON. *Est.* 5500 l. — *Adj.* 16300 l., à Benoît BOZONET, de Lyon, place et vis-à-vis Saint-Paul.

439. Domaine de Fontanières : bâtiments, jardin, pigeonnier, pièce d'eau, chapelle, vignes, etc., à Sainte-Foy, aux MINIMES DE LYON. *Est.* 43000 l. — *Adj.* 70200 l., à Pierre-François BOSCARY, de Lyon.

Pour le compte de Joseph-Antoine FAYET, de Lyon, rue Puits-Gaillot.

9 mars 1791.

440. Maison de la dîme, à Millery, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 2596 l. — *Adj.* 4500 l., à Etienne GELAS, de Millery.

441. Bâtiment, 2 bicherées de terres, 123 hommées de vignes, à Millery, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE DE LYON. *Est.* 12539 l. — *Adj.* 27000 l., à Antoine ARTHAUD, de Lyon.

442. Bâtiments, 14 bicherées de terres, 286 hommées de vignes, à Millery, aux CÉLESTINS DE LYON. *Est.* 21859 l. — *Adj.* 58200 l., à François LEVRAT, de Lyon, place des Carmes-des-Terreaux.

10 mars 1791.

443. Bâtiment et jardin, à Saint-Genis-Laval, à la PRÉBENDE DE SAINT-

YVES. *Est.* 850 l. — *Adj.* 2475 l., à Théodore BERTHOLET, commissaire de la municipalité de Saint-Genis-Laval.

Pour le compte de Marie GARNIER, veuve de François, apothicaire, à Saint-Genis-Laval.

11 mars 1791.

444. Pré, 3 bicherées 1/4, à Brindas, à la CURE DE BRINDAS, puis abandonné au CHAPITRE DE SAINT-JEAN par le curé, lors de son option, pour sa portion congrue en espèces. *Est.* 600 l. — *Adj.* 950 l., à Etienne-BENOIT, l'aîné de Brindas.

445. Terre et pré, 25 bicherées, loués 360 l., à Brindas, à la PRÉBENDE D'AMONCOURT. *Est.* 7147 l. 16 s. — *Adj.* 10000 l., à Jean BUCHET, de Lyon.

Pour le compte de Pierre-Thomas RAMBAUD, commissaire du roi près le tribunal de district de la ville de Lyon.

446. Château et fonds, à Brindas, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* ? — *Adj.* 43600 l., à Pierre BARMONT, à Lyon, rue Bât-d'Argent,

Renseignements fournis par une fiche remplaçant le bref qui manque.

447. Bâtiment de la dîme, à Brindas, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 2400 l., à François BOYRIVENT, de Brindas.

448. Pré, 4 bicherées, à Messimy, à la CURE DE BRINDAS, puis au CHAPITRE DE SAINT-JEAN, depuis l'option du curé. *Est.* 1450 l. — *Adj.* 3000 l., à André-Marie GAUTIER DE COUTANCE, de Messimy.

12 mars 1791.

449. Bâtiments, 73 bicherées de terres, 60 journées de vignes, à Ecully, aux RELIGIEUSES DU VERBE-INCARNÉ DE LYON. *Est.* 19734. — *Adj.* 40100 l., à François PINGEON, de Lyon, montée du Chemin-Neuf.

450. Bâtiments, 26 bicherées de terres, vigne de 15 hommées, four, boutique de charron, à Ecully, à la PRÉBENDE DE SAINTE-MARIE-MAGDELEINE, dite GONNAIRE. *Est.* 11272 l. 16 s. — *Adj.* 24100 l., à François BERCHOUD, de Lyon.

Pour le compte de Pierre GARCIN, de Lyon, à Saint-Just, et Jacques BLANC, d'Ecully.

451. Bâtiment et jardin, loués 96 l., à Ecully, à la PRÉBENDE DE SAINT-BLAISE, appelée DE LA MAGDELEINE. *Est.* 2970 l. — *Adj.* 4150 l., à Pierre FAYOLLE, d'Ecully.

Tant pour lui que pour le compte de Gabriel LUIZET, Claude LUIZET et Pierre VIANET, tous d'Ecully.

14 mars 1791.

452. Maison et terres de 4 bicherées, à Mornant, à la PRÉBENDE DE SAINT-ROCH. *Est.* 949 l. — *Adj.* 1700 l., à Claude MISSOL, de Mornant.

453. Terres, 16 bicherées, à Mornant, à la PRÉBENDE NOTRE-DAME. *Est.* 2167 l. — *Adj.* 3100 l., à Paul BLAIN, de Lyon, rue Dorée.

454. Terre et vigne, 1 bicherée, à Mornant, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 77 l. — *Adj.* 325 l., à Antoine PERRICHON, de Mornant.

455. Partie de bâtiment, 19 bicherées de terres, louées 75 l., à Mornant, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 2258 l. 17 s. — *Adj.* 6075 l., à Anne FONTANEL, veuve de Pierre PONÇAN, maître en chirurgie à Mornant.

15 mars 1791.

456. Domaine de la Roche : bâtiments, 44 hommées de vignes, 127 bicherées de terres, à Ampuis, aux AUGUSTINS RÉFORMÉS DE LA CROIX-ROUSSE. *Est.* 9192 l. 16 s. — *Adj.* 34100 l., à Antoine ODRAX fils, de Condrieu.

Pour le compte d'Antoine CHAMPIN, d'Ampuis.

457. Domaine de Boucharey : bâtiment, terres de 104 bicherées, vignes de 54 hommées, à Ampuis, aux AUGUSTINS RÉFORMÉS DE LA CROIX-ROUSSE. *Est.* 5219 l. 14 s. — *Adj.* 17000 l., à Claude-François-Louis COCHARD, notaire à Villeurbanne.

[Cochard cède son acquisition à Bénigne BERNARDON, de Messimy, le 1er mars 1792.]

458. Domaine de Tartaras : bâtiments, 92 bicherées de terres, 26 hommées de vignes, à Ampuis, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE, DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 3750 l. — *Adj.* 10100 l., à Antoine ODRAX, de Condrieu.

Pour le compte de Jean GARDE, Antoine VILLARD, Pierre PITIOT, tous d'Ampuis. Villard et Pitiot déclarent ne pas savoir signer.

16 mars 1791.

459. Bâtiments, 229 bicherées de terres, 30 hommées de vignes, à Ampuis, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE, DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 7549 l. 6 s. — *Adj.* 28300 l., à Barthélemy DUMAS, d'Ampuis.

Pour le compte de Philippe DELORME, de Lyon, quai de la Baleine.

460. Bâtiment, 8 bicherées 1/4 de terres, 4 hommées 1/2 de vignes, à Ampuis, à la PRÉBENDE DE SAINT-GEORGES. *Est.* 1958 l. — *Adj.* 3900 l., à Antoine ODRAX fils, à Condrieu.

Pour le compte d'Etienne BOISSET, maréchal à Ampuis.

461. Bâtiment de la dîme et 2 bicherées de terres, à Ampuis et Tupins, au CHAPITRE DE SAINT-PIERRE DE VIENNE. *Est.* 1793 l. — *Adj.* 5050 l., à François TERMAT, d'Ampuis.

462. Bâtiment de la dîme, à Ampuis, au CHAPITRE DE SAINT-PIERRE DE VIENNE. *Est.* 419 l. 2 s. — *Adj.* 900 l., à Philippe GUILLERMET, d'Ampuis.

17 mars 1791.

463. Domaine de Beaupré ou l'Ile-Barlet : bâtiment, 117 bicherées de terres, 23 hommées de vignes, à Saint-Romain-en-Gal, aux RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 15151 l. 14 s. — *Adj.* 46000 l., à Jean MELEIX, de Loire.

MELEIX déclare ne savoir signer.

464. Domaine de Boissey : bâtiment, 67 bicherées de terres, 53 hommées de vignes, à Sainte-Colombe, aux BÉNÉDICTINS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 12128 l. 6 d. — *Adj.* 35800 l., à Antoine GRANGE dit DESGRANGES, de Loire.

Pour le compte de Jean-Joseph DUMAS, Gabriel RICHARD, tous deux de Loire, et Fleury DREVET, de Saint-Romain-en-Gal.

465. Domaine de Pomeyrieux : 196 bicherées, 18 couperées, 40 hommées, à Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal, à la PRÉBENDE DE SAINT-ANTOINE ET SAINT-MICHEL. *Est.* 8861 l. — *Adj.* 30500 l., à Antoine CURTY, de Lyon.

Pour le compte de Pierre BERGER, de Lyon, rue Royale.

466. Vigne de 25 hommées, terre de 3 bicherées 1/2, à Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-CLAIRE DES COLONNES DE VIENNE. *Est.* 1777 l. 12 s. — *Adj.* 5800 l., à Claude BRUN, de Saint-Romain-en-Gal.

Pour le compte de Jean-Baptiste GIRAUD, de Saint-Romain-en-Gal.

18 mars 1791.

467. Maison, vigne de 20 hommées, terre de 9 bicherées, à Sainte-Colombe et Saint-Cyr, à la PRÉBENDE dite DE LA CHAPELLE DE SAINT-JACQUES. *Est.* 6971 l. 16 s. — *Adj.* 15000 l., à Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

468. Domaine Jaquetary : maison, 486 bicherées de terres, 29 hommées 1/2 de vignes, à Sainte Colombe et Saint-Cyr, aux RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 11490 l. 8 s. — *Adj.* 28300 l., à Louis CHAUMARTIN, de Vienne, Grande-Rue.

469. Maison, 31 hommées de vignes, 3 bicherées de terres, à Sainte-Colombe, à la PRÉBENDE dite DE LA CHAPELLE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. *Est.* 3168 l. — *Adj.* 7200 l., à Nicolas-François COCHARD, avoué au tribunal du district de Vienne.

19 mars 1791.

470. Terre de 3 bicherées 1/2, à Sainte-Colombe, territoire des Balmes, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 594 l. — *Adj.* 2000 l., à Antoine MICHOUD, rue Saint-Jean.

471. Terre de 6 coupées (1 bicherée 1/2), à Sainte-Colombe, territoire des Balmes, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 198 l. — *Adj.* 600 l., à Claude CORNILLON cadet, de Sainte-Colombe.

472. Vigne de 10 hommées, terre de 3 bicherées, à Sainte-Colombe, territoire des Balmes, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 589 l. 12 s. — *Adj.* 1325 l., à Claude CORNILLON cadet, de Sainte-Colombe.

473. Terre de 6 couperées, vigne de 5 hommées, à Sainte-Colombe, territoire de Saint-Jean, près des Balmes, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1400 l., à Jean-Baptiste VEYRAT, de Sainte-Colombe.

474. Vigne de 14 hommées, terre de 3 bicherées, à Sainte-Colombe, territoire des Balmes, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 784 l. 10 s. — *Adj.* 1600 l., à Jean CORNILLON, de Sainte-Colombe.

475. Vigne de 7 hommées, à Sainte-Colombe, territoire de Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 363 l. 9 s. 2 d. — *Adj.* 750 l., à Claude CORNILLON aîné, de Sainte-Colombe.

476. Vigne de 7 hommées, à Sainte-Colombe, territoire de Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 390 l. — *Adj.* 750 l., à Claude CORNILLON cadet, de Sainte-Colombe.

20 mars 1791.

477. Vigne de 6 hommées, terre de 1 bicherée 1/4, à Sainte-Colombe, territoire de la Croix, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 495 l. — *Adj.* 1300 l., à Jean BUCHET, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

478. Vigne de 3 hommées, jardin de 2 couperées, à Sainte-Colombe, territoire de la Croix, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 258 l. 10 s. — *Adj.* 1175 l., à Jean BUCHET, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

479. Vigne de 19 hommées, à Sainte-Colombe, territoire des Fosseaux, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 1036 l. 4 s. — *Adj.* 2400 l., à Nicolas PUZIN, de Sainte Colombe, et Simon PUZIN, son frère.

Simon PUZIN déclare ne savoir signer.

480. Vigne de 8 hommées, à Sainte-Colombe, territoire des Fosseaux, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 396 l. — *Adj.* 1100 l., à André GUILLERMET, de Sainte-Colombe.

De compte à demi avec Jean-Baptiste VEYRAT, de Sainte-Colombe.

481. Vigne de 18 hommées, à Sainte-Colombe, territoire des Fosseaux, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 928 l. 8 s. — *Adj.* 2150 l., à André PUZIN, de Sainte-Colombe.

482. Vigne de 10 hommées, à Sainte-Colombe, territoire du Mas de Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 543 l. 8 s.

— *Adj.* 1525 l., à Jean CHABROUD, avoué au tribunal du district de Vienne.

483. Terre de 1 bicherée 1/4, vigne de 7 hommées, à Sainte-Colombe, territoire de Saint-Jean, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 488 l. 8 s. — *Adj.* 1200 l., à Louis GONTARD, de Sainte-Colombe.

21 mars 1791.

484. Vigne de 18 hommées, à Sainte-Colombe, territoire de Saint-Jean, au PRIEURÉ DE SAINT-RUF ET SAINT-MARTIN. *Est.* 1002 l. 2 s. — *Adj.* 2325 l., à Etienne MAURIER, de Sainte-Colombe.

Pour le compte de son père, Etienne MAURIER.

485. Vignes, à Sainte Colombe, territoire des Balmes, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 5005 l. — *Adj.* 12000 l., à Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

486. Vignes de 18 hommées, terre de 1 bicherée 1/2, à Sainte-Colombe, à la PRÉBENDE DU SAINT-SÉPULCRE ET SAINT-CLAUDE. *Est.* 2223 l. 2 s. — *Adj.* 2825 l., à Nicolas-François COCHARD, de Vienne.

Pour le compte d'André MOUSSIER, de Sainte-Colombe, qui déclare ne savoir signer.

487. Maison et jardin, à Sainte-Colombe, au devant du port, aux RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 396 l. — *Adj.* 1175 l., à Jean-Baptiste DUMAS, de Sainte-Colombe.

488. Bâtiment et cuvage, à Sainte-Colombe, aux RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 990 l. — *Adj.* 5800 l., à Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

489. Bâtiment, dit le Pater, à Sainte-Colombe, aux RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 3900 l., à Philippe GERIN, de Sainte-Colombe.

22 mars 1791.

490. Maison, louée 90 l., à Sainte-Colombe, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 3025 l., à Charles CHAVANNE, de Sainte-Colombe.

491. Maison, louée 80 l., à Sainte-Colombe, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 968 l. — *Adj.* 3000 l., à Sébastien GUILLERMET, de Sainte-Colombe.

492. Bâtiment, loué 42 l., à Sainte-Colombe, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 528 l. — *Adj.* 1575 l., à Jean-Baptiste VEYRAT, commissaire de la municipalité de Sainte-Colombe.

Pour le compte de Fleury GUILLERMET, de Sainte-Colombe.

493. Terre de 8 bicherées, vigne de 6 hommées, à Sainte-Colombe, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 2247 l. 6 s. — *Adj.* 8400 l., à Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

23 mars 1791.

491. Domaine de la Cassou : maison et terre de 364 bicherées, aux Hayes, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 7052 l. — *Adj.* 11800 l., à Etienne PLASSON, de Condrieu.

Tant pour son compte que pour celui d'Antoine PERRIN, Claude-Antoine COUTURIER et Claude CHAMPALLIER, tous des Hayes.

495. Domaine de Timbo : maison, 387 bicherées de terres, 7 hommées de vigne, aux Hayes, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 9456 l. — *Adj.* 13700 l., à Pierre TRIOMPHE, emballeur à Lyon, rue Bât-d'Argent.

496. Domaine Champagneux : maison, 311 bicherées de terres et bois de bruyères, aux Hayes, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 8066 l. 10 s. — *Adj.* 15500 l., à Louis PERDUSSIN, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine THONNÉRIEUX et Mathieu FONT ; ce dernier déclare ne savoir signer.

24 mars 1791.

497. Domaine de la Peillonière : bâtiments, terres de 128 bicherées, vigne de 8 hommées, aux Hayes, au CHAPITRE DE SAINT-CHAMOND. *Est.* 3605 l. — *Adj.* 6550 l., à Louis VIER, de Rive-de-Gier.

498. Domaine de la Santy : bâtiment, 229 bicherées de terre, 22 hommées de vignes, aux Hayes, aux CHARTREUX DE SAINTE CROIX-EN-JARRET. *Est.* 3614 l. 12 s. — *Adj.* 5650 l., à Louis PERDUSSIN, de Lyon.

Pour le compte d'Etienne-Bernard BALAS, des Hayes.

499. Terres, 12 bicherées, aux Hayes, à la CURE DES HAYES. *Est.* 1052 l. — *Adj.* 1200 l., à Claude BALAS.

Pour le compte d'Antoine BERNARD, curé des Hayes.

26 mars 1791.

500. Terre de 7 bicherées 3/4, vigne de 5 hommées, à Condrieu, à la PRÉBENDE DE SAINT-ROCH. *Est.* 3344 l. — *Adj.* 4800 l., à François DERVIEU, de Lyon.

Pour Marie-Françoise CHABAN, veuve d'Antoine VINCENT, de Condrieu.

501. Maison, à Condrieu, à la PRÉBENDE SAINT-MARTIN, SAINT-JACQUES et SAINT-PHILIPPE. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 1600 l., à Romand FERROUILLAT.

Pour le compte de François-Joseph-Marie-Reine DESCHAMPS DE LA MAGDELAINE, ancien vicaire général du diocèse de Lyon, à Lyon, rue des Farges.

502. Jardin, à Condrieu, territoire du Récollet, à la PRÉBENDE DU GRAND-CONFORT OU SAINT-BLAISE. *Est.* 330 l. — *Adj.* 350 l., à Jean PARET, de Condrieu.

Pour le compte de Michel MOUTON, de Condrieu.

503. Maison de l'auditoire, à Condrieu, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 660 l. — *Adj.* 2125 l., à Antoine ODRAX fils, de Condrieu.

504. Château, pressoir, cuve, vignes de 16 hommées, à Condrieu, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 2180 l. — *Adj.* 4025 l., à Antoine NAUDEAU, de Lyon.

Pour le compte de Guillaume CADIS, de Condrieu.

505. Terre de 4 bicherées, à Condrieu, à la PRÉBENDE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL. *Est.* 880 l. — *Adj.* 1550 l., à Bernard PATISSIER, de Condrieu.

28 mars 1791.

506. Domaine du Crey : bâtiments, 226 bicherées de terres, 12 hommées de vignes, à Semons, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 7000 l. — *Adj.* 13100 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte de Claude-Antoine COMARMOND, de Lyon.

507. Domaine de Planèze : maison, terre de 86 bicherées, vigne de 4 hommées, à Semons, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 2800 l. — *Adj.* 4600 l., à Antoine JULLIEN, d'Echallas.

Pour le compte de Michel GELAS.

508. Terre de 3 bicherées, vigne de 18 hommées, à Semons, à la CURE DE SEMONS. *Est.* 1782 l. — *Adj.* 2250 l., à Jean BOURGEOIS, de Lyon, rue du Puits-du-Sel.

Pour le compte de Pierre MONTANT, d'Ampuis, et Benoît MAS, de Semons.

509. Terres de 16 bicherées 1/2, vignes de 41 hommées 1/2, à Semons, à la PRÉBENDE DE SAINT-FABIEN ET SAINT-SÉBASTIEN. *Est.* 3487 l. — *Adj.* 13000 l., à Claude ODRAX père, de Condrieu.

Pour le compte de Jean-François PÉROUSE, de Condrieu.

510. Vigne de 18 hommées, terre de 4 bicherées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 1430 l. — *Adj.* 3500 l., à Sébastien GUILLERMET, de Sainte-Colombe.

511. Vigne de 50 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, à la CHANTRERIE DU CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 2750 l. — *Adj.* 10400 l., à Antoine DUCRET, de Vienne, près du pont de Gier.

29 mars 1791.

512. Domaine de la Rochette : bâtiment et jardin, terres de 467 bicherées, à Longes, aux Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Condrieu. *Est.* 10570 l. 16 s. — *Adj.* 19000 l., à Pierre-Jacques Lecourt, de Lyon.

Pour le compte de Joseph Dard, au lieu de la Chapelle, paroisse des Hayes.

513. Domaine de la Combe : bâtiments, terres de 127 bicherées, vignes de 17 hommées, à Longes, aux Chartreux de Sainte-Croix-en-Jarret. *Est.* 11068 l. — *Adj.* 18200 l., à Pierre Vitet.

Pour le compte de Louis Vitet, maire de Lyon.

514. Domaine du château de Longes : bâtiments, terres et bois de 382 bicherées, vignes de 29 hommées, à Longes, aux Chartreux de Sainte-Croix-en-Jarret. *Est.* 28460 l. 14 s. — *Adj.* 50000 l., à Pierre-Jacques Lecourt, de Lyon.

De compte à demi avec Pierre-Louis-Joseph Lecourt, son frère, de Lyon.

30 mars 1791.

515. Maison, à Longes, à la Cure de Longes. *Est.* 220 l. — *Adj.* 550 l., à Mathieu Brun, notaire à Rive-de-Gier.

Pour le compte de Claude Bruyas, de Longes, au hameau de Dizimieux.

516. Domaine du Mouillon : bâtiments, jardin, terres de 45 bicherées 1/2, vigne de 50 hommées, à Trèves, aux Chartreux de Sainte-Croix-en-Jarret. *Est.* 8723 l. — *Adj.* 19000 l., à Benoît Coste, de Lyon, près du Change.

Pour le compte de Simon Feuillet, gradué, à Lyon, place de la Charité. Revendu pour folle enchère, le 16 août 1792, à Annet Baudrand, de Saint-Romain-en-Gier, 19200 l.

517. Domaine de Gier : bâtiments, 104 bicherées de terres, 20 hommées de vignes, à Trèves, aux Chartreux de Sainte-Croix-en-Jarret. *Est.* 9992 l. 8 s. — *Adj.* 26000 l., à Joseph-Isaïe de Gourcy, de Lyon, ci-devant comte de Lyon, place de l'Evêché.

Pour le compte de Joseph-Marie Guérin, maire de Saint-Chamond.

518. Terres, 28 bicherées 1/2, à Longes, à la Prébende et Chapelle Saint-Nicolas, fondée à Rive-de-Gier. *Est.* 2508 l. — *Adj.* 5000 l., à Claude-Barthélemy-Marie Desprez, de Lyon.

Pour le compte de Claude Fleurdelis, juge de paix à Rive-de-Gier,

519. Pré et terre, 2 bicherées, aux Hayes, aux Sociétaires de Rive-de-Gier. *Est.* 104 l. — *Adj.* 340 l., à Jean-Claude Merle, des Hayes.

520. Terres, 15 bicherées, aux Hayes, aux Sociétaires de Rive-de-Gier. *Est.* 1300 l. — *Adj.* 2025 l., à Jean Buchet, de Lyon.

Pour le compte de Claude-Antoine Comarmond, de Lyon.

31 mars 1791.

521. Bâtiment de la dîme, à Albigny, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 800 l. — *Adj.* 1000 l., à Guillaume RICHARD, d'Albigny.

522. Bâtiment de l'auditoire, à Albigny, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 360 l. — *Adj.* 410 l., à Pierre COLLIET, officier municipal d'Albigny.

Pour le compte de la COMMUNE D'ALBIGNY, autorisée par arrêté du Directoire du département du 16 septembre 1790.

523. Vignes, à Albigny, à la CURE D'ALBIGNY. *Est.* 370 l. — *Adj.* 780 l., à Jacques SOUVANEAU, de Lyon, rue Tramassac.

524. Terres, bois et vignes, à Albigny, à la PRÉBENDE DE SAINT-GEORGES. *Est.* 1800 l. — *Adj.* 3800 l., à Antoine LARGE, d'Albigny.

1er avril 1791.

525. Bâtiments, 48 bicherées de terres, vignes, bois, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, à la PRÉBENDE DE SAINT-THOMAS DE L'ARBAN. *Est.* 8332 l. — *Adj.* 13500 l., à Claude HARENT, de Lyon, quai Saint-Clair.

526. Le château, maison, 2 îles sur la Saône, ensemble 75 bicherées, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, à la MANSE DE SAINT-GERMAIN DU CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 9818 l. — *Adj.* 20000 l., à Georges-Antoine RICARD, de Lyon, rue Sainte-Catherine.

Pour le compte d'Etienne MAYEUVRE-CHAMPVIEUX, président du district de la campagne de Lyon.

527. Maison et vigne de 9 bicherées, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, à la CURE DE NEUVILLE. *Est.* 2486 l. — *Adj.* 4250 l., à Claude GRAND, maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

528. Pré et vigne, 6 bicherées, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, à la CURE DE SAINT-GERMAIN. *Est.* 1378 l. — *Adj.* 3350 l., à Paul CHARPENTIER, homme de loi à Lyon, quai Saint-Clair.

Pour le compte d'Etienne BOY, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

2 avril 1791.

529. Terre et bois, à Écully, à la CURE D'ÉCULLY. *Est.* 792 l. — *Adj.* 1500 l., à Antoine TRIPIER, de Lyon, place des Carmes-des-Terreaux.

530. Terre, 22 bicherées, à Charbonnières, à la CURE D'ÉCULLY. *Est.* 2970 l. — *Adj.* 4250 l., à Jacques GRÉGOIRE, de Lyon.

Pour le compte de Jacques VIARD oncle et Jacques VIARD neveu, de Charbonnières. Tous deux déclarent ne savoir signer.

531. Bâtiment de la dîme, à Écully, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 1370 l. — *Adj.* 1675 l., à Hercule d'AGNESI-GIRO, d'Ecully.

Pour le compte de Charles CAILLAT, négociant à Lyon, grande rue des Feuillants.

532. Terre, 19 bicherées, à Tassin, au territoire de l'Étang, aux CHANOINES RÉGULIERS DE SAINTE-GENEVIÈVE OU CHANOINES DE SAINT-IRÉNÉE. *Est.* 1144 l. — *Adj.* 4300 l., à Jean-Pierre DUPORT, de Lyon, rue Grenette.

533. Terre, 15 bicherées, à Tassin, territoire de l'Étang, à la PRÉBENDE VEYRÉ. *Est.* 968 l. — *Adj.* 3450 l., à Guillaume-Antoine SAINT-DIDIER, de Lyon, rue Sainte-Catherine.

534. Bois et vignes, 12 bicherées, à Charbonnières, à la CURE DE TASSIN ET CHARBONNIÈRES. *Est.* 2170 l. — *Adj.* 5225 l., à Claude PERRIN, de Charbonnières.

4 avril 1791.

535. Vignes, 13 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 704 l. — *Adj.* 2675 l., à Etienne MAURIER, de Saint-Romain-en-Gal.

Tant pour son compte que pour celui d'Antoine ALLARD et Pierre MAURIER, de Saint-Romain-en-Gal. Ce dernier déclare ne savoir signer.

536. Vignes, 22 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 1210 l. — *Adj.* 4800 l., à Sébastien GUILLERMET, de Sainte-Colombe.

De compte à demi avec Antoine DUCRET, épicier à Vienne.

537. Vigne, 8 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 440 l. — *Adj.* 3000 l., à Antoine DUCRET, de Vienne.

Pour le compte de Martin BRUN, de Vienne, rue Cuvier.

538. Vigne, 10 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, territoire de Try, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 550 l. — *Adj.* 2100 l., à Claudine CORNILLON, veuve de Jean REMILLIER, de Sainte-Colombe.

A déclaré ne savoir signer.

539. Vigne, 19 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 1045 l. — *Adj.* 3800 l., à Louis MOUSSIER, de Sainte-Colombe.

Tant pour son compte que pour celui de Paul GERBERON, Jean THIZY et Philippe MOREL, tous trois de Sainte-Colombe. Gerberon déclare ne savoir signer.

540. Vigne, 16 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 880 l. — *Adj.* 3500 l., à Etienne MAURIER, de Saint-Romain-en-Gal.

Tant pour son compte que pour celui de Jean CHATAGNIER et Antoine MALLECOURT, tous deux de Saint-Romain-en-Gal; ils déclarent ne savoir signer.

541. Vignes, 12 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 660 l. — *Adj.* 3350 l., à Antoine ALLARD, de Vienne, rue des Clercs.

Tant pour son compte que pour celui de Pierre et Étienne MAURIER frères, de Saint-Romain-en-Gal.

542. Terre, 4 bicherées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 704 l. — *Adj.* 3500 l., à Claude BRUN, de Saint-Romain-en-Gal.

Tant pour son compte que pour celui de Jean MARCHAND et Jean-Baptiste GIRAUD, tous deux de Saint-Romain-en-Gal.

5 avril 1791.

543. Vignes, 17 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 935 l. — *Adj.* 3600 l., à Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

544. Terre, 2 bicherées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 385 l. — *Adj.* 1800 l., à Claude-Marie MARGUERY, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine MICHOUD, rue Saint-Jean, à Lyon.

545. Terre, 2 bicherées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 176 l. — *Adj.* 1400 l., à Antoine CORNILLON, de Sainte-Colombe.

Tant pour son compte que pour celui de Claudine CORNILLON, veuve de Jean REMILLIER, de Sainte-Colombe.

546. Terre, 3 bicherées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 528 l. — *Adj.* 3200 l., à Claude-Marie MARGUERY, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

547. Bâtiment, jardin, vigne, cellier, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 1276 l. — *Adj.* 6550 l., à Sébastien GUILLERMET, de Sainte-Colombe.

548. Vigne, 13 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS, réuni à celui de SAINT-PIERRE DE VIENNE. *Est.* 858 l. — *Adj.* 3400 l., à Philippe GERIN, de Sainte-Colombe.

549. Vigne, 8 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS, réuni à celui de SAINT-PIERRE DE VIENNE. *Est.* 352 l. — *Adj.* 1350 l., à Louis CHAUMARTIN, de Sainte-Colombe.

550. Vigne, 20 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 1430 l. — *Adj.* 6350 l., à François EPARVIER, de Loire.

Pour le compte de François COLOMBIER, de Lyon, rue Juiverie.

551. Terre, 2 bicherées, à Saint-Romain-en-Gal, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 264 l. — *Adj.* 1600 l., à Jean BERGER, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

6 avril 1791.

552. Domaine Charpuel, à Saint-Symphorien-le-Château et Saint-Denis-sur-Coise, à la CURE DE SAINT-SYMPHORIEN. *Est.* 33330 l. — *Adj.* 52600 l., à Jean GIRARD, conseiller du roi, notaire à Lyon.

553. Terre de la Tabarde, à Saint-Symphorien-le-Château, à la CURE DE SAINT-SYMPHORIEN. *Est.* 4730 l. — *Adj.* 9000 l., à Jean-Baptiste PÉRIER fils, de Saint-Symphorien.

554. Bâtiment de l'auditoire et de la prison, à Saint-Symphorien-le-Château, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 200 l. — *Adj.* 250 l., à Jean MAUSSIER, prêtre, procureur de la commune de Saint-Symphorien-le-Château.

Pour le compte de la commune.

555. Maison appelée ci-devant le Château, 20 bicherées de terres, etc., à Saint-Symphorien-le-Château, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 8799 l. — *Adj.* 20100 l., à MARGUERY, de Lyon.

Pour le compte de Jacques JOANON, de Lyon, rue Saint-Jean.

556 Maison à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE BAZOUT. *Est.* 300 l. — *Adj.* 1850 l., à Jean-Baptiste PÉRIER, de Saint-Symphorien.

Pour le compte de Jean-Baptiste CADET, de Saint-Symphorien.

557. Maison dans la Grande-Rue, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DES BÉGULES. *Est.* 2000 l. — *Adj.* 5300 l., à PERRET, de Lyon.

Pour le compte de Jean-Marie ESCOT, de Saint-Symphorien-le-Château.

558. Maison, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE LAVEYSIN. *Est.* 200 l. — *Adj.* 1025 l., à Joseph PÉRIER, de Saint-Symphorien.

Pour le compte de Jean-Claude VILLEMAGNE, de Saint-Symphorien, qui déclare ne savoir signer.

559. Maison, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DESCOURS. *Est.* 600 l. — *Adj.* 1800 l., à Fleury PIPON, de Saint-Symphorien.

Pour le compte de Pierre-Louis DUMAS, de Saint-Symphorien.

560. Pré et terre, 9 bicherées 3/4, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DESCOURS. *Est.* 2479 l. — *Adj.* 7050 l., à Jean MAUSSIER.

Pour le compte de Jacques JOANON, de Lyon, rue Saint-Jean.

7 avril 1791.

561. Terre, 5 bicherées 1/4, à Saint-Symphorien-le-Château, territoire de Pluvis, à la PRÉBENDE LAURENT-VALET ou de LA CHANTERELLE.

Est. 984 l. 10 s. — *Adj.* 3025 l., à Etienne ACHARD, de Saint-Symphorien.

562. Maison, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE LAURENT-VALET. *Est.* 200 l. — *Adj.* 800 l., à Jean-Marie BOUCHU, de Saint-Symphorien.

563. Terres, 13 bicherées environ, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE LA RIVIÈRE. *Est.* 3746 l. 12 s. — *Adj.* 10600 l., à Gaspard SYVETON, juge de paix du canton de Saint-Symphorien.

564. Maison et jardin dans la ville, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE LA RIVIÈRE. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1600 l., à Joseph FONTANEL, de Saint-Symphorien.

565. Maison dans la ville, et jardin, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE RIVERIE OU MAGNINAY. *Est.* 240 l. — *Adj.* 1000 l., à Benoît BESSON, de Saint-Symphorien.

566. Maison, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE GRAND-JEAN-GAGNIÈRE. *Est.* 600 l. — *Adj.* 1600 l., à Jean-Marie BOUCHU, de Saint-Symphorien.

567. Terre, 36 bicherées, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE GRAND-JEAN-GAGNIÈRE. *Est.* 512 l. 12 s. — *Adj.* 1300 l., à Jean-Baptiste MERLAT, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à Saint-Symphorien.

Pour le compte de Jean-François FAURE, juge du tribunal du district de Lyon.

568. Maison en ville, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE JEAN GAGNIÈRE, dite DE SAINT-HOMO. *Est.* 600 l. — *Adj.* 3400 l., à Jean-Baptiste GUYOT, de Pomeys, au lieu de Chavane.

569. Maison hors la ville, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE JEAN GAGNIÈRE, dite DE SAINT-HOMO. *Est.* 600 l. — *Adj.* 5300 l., à Etienne RONJON, de Lyon.

Pour le compte de Joseph FONTANEL, de Saint-Symphorien.

570. Maison, sur la place, à Saint-Symphorien, à la PRÉBENDE DES BEDOUS. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 8950 l., à Pierre COLLETA, de Lyon.

Pour le compte de Pierre GERIN, dit GIRAUD, de Lyon, rue Saint-Jean, qui déclare (27 avril) que l'acquisition est faite de compte à demi avec son beau-frère Barthélemy JAMEN, de Lyon-Saint-Just.

571. Maison, à Saint-Symphorien-le-Château, place de Brocherie, à la PRÉBENDE DES GLAS ET CHAMBOST. *Est.* 1200 l. — *Adj.* 4700 l., à Jean BUCHET, de Lyon.

Pour le compte de Gaspard SYVETON, juge de paix de Saint-Symphorien-le-Château.

572. Maison, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DES GLAS ET CHAMBOST. *Est.* 120 l. — *Adj.* 770 l., à Joseph PÉRIER, commissaire de la municipalité de Saint-Symphorien.

Pour le compte de Jean COMBE, de Saint-Symphorien.

573. Maison, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DES PERRIER. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 3250 l., à Jean-Baptiste MERLAT, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pour le compte de Gabriel HÉRAIL, de Saint-Symphorien.

8 avril 1791.

574. Pré, 1 bicherée 1/4, à Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE DE JONS et PINEY. *Est.* 270 l. 12 s. — *Adj.* 1050 l., à Jacques JOANON, de Lyon, rue Saint-Jean.

575. Domaine dit Grange-Batier : bâtiments, 182 bicherées de terres, à Saint-Symphorien-le-Château, aux URSULINES DE SAINT-SYMPHORIEN. *Est.* 16236 l. — *Adj.* 45300 l., à Joseph LESTOUBLON, de Lyon, place de la Platière.

Pour le compte d'Etienne BRET, de Saint-Symphorien.

576. Domaine de Chenève, à Aveize, au CHAPITRE DE LARGENTIÈRE. *Est.* 12408 l. — *Adj.* 33100 l., à Jean-Baptiste MERLAT, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pour le compte d'Antoine DESVERNAY, de Roanne.

577. Maison et jardin, appelés chez Gautier, à Aveize, lieu de Largentière, au CHAPITRE DE LARGENTIÈRE. *Est.* 280 l. — *Adj.* 670 l., à Jean-Baptiste PÉRIER, de Saint-Symphorien-le-Château.

De compte à demi avec Louis BONNET, d'Aveize.

578. Domaine : bâtiments, terres et bois, de 373 bicherées, à Aveize, lieu de la Courtine, aux URSULINES DE SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU. *Est.* 17583 l. 10 s. — *Adj.* 40000 l., à Jean-Baptiste MERLAT, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pour le compte d'Antoine DESVERNAY, de Roanne.

9 avril 1791.

579. Prés, à Aveize, à la PRÉBENDE DES RIVAUX. *Est.* 2237 l. 8 s. — *Adj.* 8825 l., à Jean DUPRÉ, maire d'Aveize.

580. Terres, 62 bicherées, à Saint-Etienne-de-Coise, à la CURE DE SAINT-ETIENNE-DE-COISE. *Est.* 5710 l. 4 s. — *Adj.* 14000 l., à Jean-Baptiste JOANON père, de Saint-Symphorien-le-Château.

581. Terres, 14 bicherées 1/4, à Saint-Etienne-de-Coise, à la CURE DE SAINT-ETIENNE-DE-COISE. *Est.* 1787 l. 10 s. — *Adj.* 6200 l., à Jean-François-Gaspard MAUSSIER, de Saint-Symphorien-le-Château.

582. Domaine du Rivas, à Saint-Etienne-de-Coise et Saint-Symphorien-le-Château, à la PRÉBENDE GAGNIÈRE, dite SAINT-HOMO. *Est.* 2596 l. — *Adj.* 11400 l., à Joseph PÉRIER, officier municipal de Saint-Symphorien-le-Château.

583. Terres, 188 bicherées, à Saint-Etienne-de-Coise, à la PRÉBENDE DES RIVIÈRES. *Est.* 7409 l. — *Adj.* 17800 l., à SYVETON, juge de paix du canton de Saint-Symphorien-le-Château.

584. Domaine de Salamont : bâtiments, terres, de 298 bicherées, à Pomeys, aux URSULINES DE SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU. *Est.* 17523 l. 11 s. — *Adj.* 47700 l., à Jean-Guillaume BERTHON-FROMENTAL, conseiller du roi, notaire à Lyon.

11 avril 1791.

585. Ancien château et jardin de 3 bicherées, à l'Arbresle, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 1420 l. — *Adj.* 2875 l., à Claude LACROIX, de l'Arbresle, procureur de la commune.

586. Chenevières, 12 bicherées, à l'Arbresle, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 4270 l. — *Adj.* 8100 l., à Joseph BALMONT, de l'Arbresle.

Tant pour son compte que celui de François AUDRY, Claude PEILLON, Claude COLLET, Jean MAINGEON, Claude-Marie LACROIX, Jacques FAVROT et Joseph TRICANTI, tous de l'Arbresle.

587. Maison et terre de 17 bicherées, à l'Arbresle, à la PRÉBENDE BARRIER, DITE PALMAS. *Est.* 2162 l. 10 s. — *Adj.* 6525 l., à Gaspard-Dominique REYMOND, avoué aux tribunaux de Lyon.

Pour le compte de Claude-Marie PIERRON, commissaire-feudiste, à Nuelles.

588. Bâtiment de l'auditoire et des prisons, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 2400 l. — *Adj.* 3600 l., à Antoine GENEVAY, officier municipal de Saint-Rambert.

Pour le compte de la commune, en vertu de la délibération du 13 février et de l'arrêté du Directoire du département, du 4 avril.

589. Terres, 7 bicherées, près la garenne du château, à Sain-Bel, à la CURE DE SAIN-BEL. *Est.* 1400 l. — *Adj.* 2550 l., à Jean TRIBOUILLET, de Lyon.

Pour le compte de Gaspard HUMBERT, de Lyon, rue Port-Charlet.

590. Maison, dans le vingtain, près le château, à Sain-Bel, à la CURE DE SAIN-BEL. *Est.* 900 l. — *Adj.* 1800 l., à Jean-Claude-François BIZATON, maire de Sain-Bel.

591. Jardin, à Sain-Bel, à la CURE DE SAIN-BEL. *Est.* 100 l. — *Adj.* 110 l., à Jean-Claude-François BIZATON.

12 avril 1791.

597. Maison et terres, à Bully, à la PRÉBENDE DE LA TOUR, DITE DES CARRAUD. *Est.* 3555 l. — *Adj.* 9625 l., à Pierre BONY, de Lyon.

Pour le compte de Jean-Marie VILLIET, prêtre, ci-devant perpétuel de l'Église collégiale de Lyon.

593. Terres, à Bully, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 330 l. — *Adj.* 1025 l., à Pierre LOUIS, un des commissaires de la municipalité de Bully.

Pour le compte de Jean-Marie RAYMOND, de Bully.

594. Terre, 12 bicherées, à Bully, à la PRÉBENDE SONNERY. *Est.* 1936 l. — *Adj.* 5725 l., à Germain DALIN, teinturier à Lyon, rue Touret.

De compte à demi avec Hugues DALIN, son frère.

595. Bâtiments, terres et vignes, à Saint-Germain-sur-Arbresle, à la PRÉBENDE GENEVEY. *Est.* 3175 l. — *Adj.* 9275 l., à Louis LOUIS, à Bully.

596. Fonds, cuves, pressoir, etc., à Saint-Germain-sur-Arbresle, à la CURE DE L'ARBRESLE. *Est.* 1234 l. — *Adj.* 2600 l., à Barthélemy LEGRIS, de Lyon, rue Longue.

De compte à demi avec Jean-Marie BRANCIAT, de Saint-Germain-sur-Arbresle.

597. Vigne et bois, à Saint-Germain-sur-Arbresle, à la CURE DE NUELLES. *Est.* 705 l. — *Adj.* 1525 l., à Claude-Marie PIERRON, de Nuelles.

Pour le compte de Louis PIGNARD, de Lyon, rue du Puits-du-Sel.

598. Cellier, jardin, vigne, à Saint-Germain-sur-Arbresle, à la PRÉBENDE SAINT-GRÉGOIRE. *Est.* 600 l. 13 s. 4 d. — *Adj.* 1400 l., à Fulcrand PEILLON, de Lyon, rue Grenette.

Pour le compte de Pierre JAMBON, à l'Arbresle.

599. Vigne et terre, à Saint-Germain-sur-Arbresle, à la PRÉBENDE D'AFFOUX. *Est.* 145 l. — *Adj.* 1100 l., à François LOUIS, de Bully.

Pour le compte d'Antoine CHANEL, de Saint-Germain-sur-Arbresle.

13 avril 1791.

600. Terre, vigne, 5 bicherées 1/2, à Nuelles, à la CURE DE NUELLES. *Est.* 775 l. — *Adj.* 850 l., à Claude-Marie PIERRON, commissaire-feudiste à Nuelles.

601. Pré, 2 bicherées, à Chevinay, territoire du Pleigney, à la CURE DE CHEVINAY. *Est.* 400 l. — *Adj.* 1100 l., à Nicolas BERNUSET, curé de Chevinay.

602. Pré, 1/2 bicherée, à Chevinay, territoire du Prarond, à la CURE DE CHEVINAY. *Est.* 210 l. — *Adj.* 800 l., à Jean-Jacques PUPIER, de Chevinay.

Pour le compte de Jean MAZUYER, de Chevinay.

603. Vigne, 3 bicherées 1/2, à Saint-Pierre-la-Palud, à la CURE DE CHEVINAY. *Est.* 700 l. — *Adj.* 2050 l., à Barthélemy PUPIER, de Saint-Pierre-la-Palud.

604. Bâtiments, terre de 135 bicherées environ et 27 journées de vignes, à Courzieu, hameau des Verchères, aux URSULINES DE [Saint-Just] LYON. *Est.* 22185 l. — *Adj.* 36200 l., à Jean-Claude BERGER, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset.

605. Bâtiments, pré et chenevier, loués 530 l., à Courzieu, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL DE LYON. *Est.* 10494 l. — *Adj.* 21200 l., à Jean-Baptiste FARGES, de Courzieu.

De compte à demi avec Etienne GAZANCHON DE CHAVANNES, ancien capitaine en chef de la grande fauconnerie de France, à Lyon, rue Saint-Jean.

606. Pré, 12 bicherées, vigne, 14 hommées, à Courzieu, à la CURE DE COURZIEU. *Est.* 9000 l. — *Adj.* 15400 l., à Joseph BUISSONNET, officier municipal, commissaire de la municipalité.

14 avril 1791.

607. Terres, 106 bicherées, à Vaugneray, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN DE LYON. *Est.* 11028 l. 12 s. — *Adj.* 15100 l., à Antoine LAPORTE, de Lyon, rue Basse-Grenette.

608. Terre, 47 bicherées, à Vaugneray, territoire des Roches, à la CURE DE VAUGNERAY. *Est.* 2410 l. — *Adj.* 5100 l., à Louis-Antoine PASQUIER, notaire à Vaugneray.

De compte à demi avec Jean-Baptiste PINET, de Vaugneray, qui déclare ne savoir signer.

609. Pré et terre, 48 bicherées, à Vaugneray, à la CURE DE VAUGNERAY. *Est.* 6640 l. — *Adj.* 18100 l., à Antoine GUILLOUD, notaire à Bessenay.

610. Terres, 11 bicherées, 3 couperées, à Vaugneray, à la PRÉBENDE DE LA CHANAL, dite RACAILLER. *Est.* 1782 l. — *Adj.* 3600 l., à Benoît PROST, curé de Grézieu la Varenne.

611. Bâtiments, cuves, pressoir, et 70 bicherées 1/3 de prés et terres, à Vaugneray, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 4600 l. — *Adj.* 8300 l., à Pierre PÉLISSON, de Vaugneray.

612. Pré et terre, appelés la Manse, 18 bicherées, à Saint-Genis-les-Ollières, territoire de la Sablière, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 6930 l. — *Adj.* 12100 l., à Guy VILLETTE, de Lyon, place de l'Herberie.

613. Terre et prés, 6 bicherées, à Pollionnay, aux CHANOINES DE SAINTE-GENEVIÈVE DE LYON ou de SAINT-IRÉNÉE. *Est.* 793 l. 2 s. — *Adj.* 930 l., à Léonard ACCARIE, de Pollionnay.

614. Pré Landry, 3 bicherées, à Pollionnay, territoire de Chavagny, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 297 l. — *Adj.* 430 l., à Joseph POCACHARD, de Pollionnay.

Pour le compte de Barthélemy MANDRIÈRE, de Grézieu-la-Varenne.

615. Bois, 34 bicherées, à Pollionnay, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN, à cause de son obéance de Vaugneray. *Est.* 1020 l. — *Adj.* 2450 l., à Léonard ACCARIE, de Pollionnay.

15 avril 1791.

616. Pré et terre, 16 bicherées, à Sainte-Consorce, au CHAPITRE DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 4650 l., à Jean PUPIER, maire de Sainte-Consorce.

617. Pré, loué 80 livres, à Sainte-Consorce, aux CUSTODES-CURÉS DE LA PAROISSE DE SAINTE-CROIX, A LYON. *Est.* 1584 l. — *Adj.* 2750 l., à Antoine JARICOT, de Lyon, rue Tupin.

618. Pré et vigne, 6 bicherées, à Sainte-Consorce, à la CURE DE SAINTE-CONSORCE. *Est.* 1500 l. — *Adj.* 3300 l., à Fleury-Jean-Baptiste MOLIN, juge de paix du canton de Vaugneray.

Pour le compte de Dominique FAURE, curé de Sainte-Consorce.

619. Maisons, bâtiments, cuves, pressoir, pigeonnier, terres de 40 bicherées, à Grézieu-la-Varenne, au CHAPITRE DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 9326 l. 17 s. — *Adj.* 22200 l., à Claude-Barthélemy-Marie DESPREZ.

620. Ancien château, à Grézieu-la-Varenne, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 1210 l. — *Adj.* 1600 l., à Octavien JULIN, de Grézieu-la-Varenne.

Pour le compte de Barthélemy MANDRIÈRE, de Grézieu-la-Varenne.

621. Domaine de la Place : bâtiments et clos de 125 bicherées et 35 hommées de vigne, plus 110 bicherées de terres, et autres bâtiments, loué 946 l., à Grézieu-la-Varenne, aux MINIMES DE LYON. *Est.* 18730 l. 16 s. — *Adj.* 52000 l., à Robert-Joseph CARMAIGNAC, de Lyon, rue de Flandre.

622. Tènement appelé l'Obéance, 30 bicherées, à Craponne, annexe de Grézieu-la-Varenne, au PRÉVÔT DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 7716 l. 10 s. — *Adj.* 15000 l., à Philibert JAMBON, de Lyon, place Louis-le-Grand.

16 avril 1791.

623. Terres, 13 bicherées 1/2, à Chaponost, à la CURE DE CHAPONOST. *Est.* 523 l. 5 s. — *Adj.* 1550 l., à Etienne MALLAVAL, de Chaponost.

624. Bâtiments, aire de la dîme, 15 bicherées de terres, à Chaponost, au PRIEURÉ DE CHAPONOST. *Est.* 5733 l. 4 s. — *Adj.* 12300 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

625. Terre et pré, 8 bicherées, loués 96 l., à Chaponost, à la PRÉBENDE SAINT-ANDRÉ. *Est.* 1540 l. — *Adj.* 3300 l., à Étienne MALLAVAL, de Chaponost.

626. Vigne de 15 hommées, bois de 1 bicherée, à Orliénas, à la CURE D'ORLIÉNAS. *Est.* 1128 l. — *Adj.* 2425 l., à Nicolas ROMIER, curé d'Orliénas.

627. Bâtiments, cuves, pressoir, aire, à Orliénas, à l'ABBAYE D'AINAY. *Est.* 1800 l. — *Adj.* 3200 l., à Joseph COUTECHAUD, d'Orliénas, marchand de vin à Lyon, place Saint-Georges.

628. Prés et vignes, à Saint-Laurent-d'Agny, à la CURE DE SAINT-LAURENT-D'AGNY. *Est.* 7093 l. — *Adj.* 13500 l., à Louis-Marie DE GAGNIÈRE-SOUVIGNY, de Lyon, rue Saint-Dominique.

18 avril 1791.

629. Bâtiments, cuves, pressoirs, appelés le Château, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au CHAPITRE SAINT-JEAN. *Est.* 2820 l. — *Adj.* 2900 l., à Jean LORAS, maire de Saint-Cyr.

[Le Directoire du département autorise la commune de Saint-Cyr à acheter, au prix d'adjudication à Loras, les bâtiments et leurs dépendances. Elle revendra les cuves et pressoirs pour acquitter sa dette et, pour le surplus, le prendra sur le 16e des ventes, enfin, s'il y a lieu, imposera les citoyens au marc la livre de la contribution foncière.]

630. Maison du geôlier, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 250 l. — *Adj.* 495 l., à Cyr PONCHON, de Saint-Cyr.

631. Emplacement de 15 p. q., à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 30 l. — *Adj.* 155 l., à Benoît LIONNET, de Saint-Cyr.

632. Pré, 1 bicherée 1/2, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à la CURE DE SAINT-CYR. *Est.* 792 l. — *Adj.* 2725 l., à Pierre DUVAL, de Lyon.

Pour le compte de Joseph BOUILLAND, de Lyon, Grand'Côte des Capucins.

633. Grand moulin de la prébende Saint-Claude et 6 bicherées 1/4 de terres, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, à la PRÉBENDE DE SAINT-CLAUDE. *Est.* 3144 l. — *Adj.* 11500 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte de Nicolas BROSSARD, de Lyon, montée de la Glacière.

634. Bâtiments de la dîme, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 5250 l. — *Adj.* 8150 l., à Louis-Marie de GAGNIÈRE-SOUVIGNY, de Lyon, rue Saint-Dominique.

635. Vigne, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, à la CURE DE SAINT-DIDIER. *Est.* 1448 l. — *Adj.* 2100 l., à Jean-Marie COSTERISAN, de Lyon, rue du Puits-du-Sel.

De compte à demi avec son frère, Jacques COSTERISAN, de Lyon, derrière la Loge des Changes.

636. Vignes, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, à la CURE DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR. *Est.* 880 l. — *Adj.* 2100 l., à Jean-Antoine PONSSON, de Saint-Cyr.

637. Pré Saint-Martin, 9 bicherées 2/3, à Collonges, au CHAPITRE DE SAINT JEAN. *Est.* 3600 l. — *Adj.* 4600 l., à Joseph SERIZIAT, de Lyon, à Vaise.

Des particuliers possèdent sur la seconde coupe certains droits qui sont réservés.

19 avril 1791.

638. Terres et bois, à Limonest, à la CURE DE LIMONEST. *Est* 792 l. — *Adj.* 920 l., à François PASSERON, à Lyon, place des Carmes.

639. Terres, vignes, etc., à Poleymieux, à la CURE DE POLEYMIEUX. *Est.* 1492 l. — *Adj.* 3000 l., à Antoine-François COINDE, de Lyon.

Pour le compte d'Aimé GUILLIN DU MONTET, ancien colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à Poleymieux.

640. Terres, 10 bicherées 3/4, à Poleymieux, à la CURE DE POLEYMIEUX. *Est.* 419 l. — *Adj.* 1300 l., à PELLETIER, de Lyon.

Pour le compte de Pierre JOANNARD, de Chasselay.

641. Maison de la dîme, à Poleymieux, territoire de la Ponsonière, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 900 l. 18 s. — *Adj.* 1675 l., à Pierre GAYET, de Lyon, rue Malpertuis.

642. Pré, 7 bicherées 1/4, à Curis, territoire des Condamines, à la PRÉBENDE BERCHERY. *Est.* 2409 l. — *Adj.* 6000 l., à DUGUEYT, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour Jacques BOIN, un des commissaires de la municipalité de Curis.

643. Terre et bois, 7 bicherées 3/4, à Civrieux-d'Azergues, à la CURE DE CIVRIEUX-D'AZERGUES. *Est.* 294 l. 16 s. — *Adj.* 585 l., à Nicolas MAZET, maire de Civrieux.

644. Vigne, 1 bicherée 1/3, terre, 1 bicherée 1/4, à Marcilly-d'Azergues, à la PRÉBENDE DE SAINT-LAURENT DE CHAZAY. *Est.* 390 l. 10 s. — *Adj.* 1050 l., à Jean LAMBERT, de Marcilly-d'Azergues.

Lambert déclare ne savoir signer.

645. Bâtiments, terres et vignes, 46 bicherées, à Marcilly-d'Azergues, à la CURE DE MARCILLY-D'AZERGUES. *Est.* 8172 l. 14 s. — *Adj.* en plusieurs

lots : 1° à Alexandre DUCHAMPT, de Marcilly, 1825 l. ; — 2° à Barthélemy NACHURY, de Marcilly, 6770 l. ; — 3° à Antoine NAUDEAU, de Lyon, rue Saint-Jean, pour le compte de Louis-Marie HENRY, de Lyon, quai des Célestins, 4275 l. ; — 4° à Aimé BURNIER, de Marcilly, 1150 l. ; — 5° à Jean-Marie CHAZARD, de Marcilly, 1175 l. ; — 6° à André BURNIER aîné, de Marcilly, pour le compte de Pierre DUCHAMPT, de Marcilly, 440 l. ; — 7° à Pierre-Simon JANIN, pour le compte d'Aimé BURNIER, 5550 l. ; — 8° à François DUCHAMPT, de Marcilly, 850 l. ; — 9° à Jean-Pierre COURAT, à Lyon, rue Lanterne, 715 l. ; — en tout, 16245 l.

20 avril 1791.

646. Terres et bois, à Lissieu, à la CURE DE LISSIEU. *Est.* 1384 l. 16 s. — *Adj.* 3200 l., à Jean GANDILLON, de Lyon.

Pour le compte de Jean-Louis PHILIPON cadet, de Lyon, rue Saint-Marcel.

647. Terres, 15 bicherées 1/4, à Lissieu, à la PRÉBENDE DU SAINT-SÉPULCRE. *Est.* 1177 l. — *Adj.* 3000 l., à Pierre MURAT, officier municipal et commissaire de la municipalité de Lissieu.

De compte à demi avec Antoine BROSSETTE, de Trévoux, et Antoine TRUCHARD, curé de Lissieu.

648. Terres et bois, à Dommartin, à la CURE DE DOMMARTIN. *Est.* 636 l. 18 s. — *Adj.* 1475 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte de Camille BORDE, homme de loi et procureur-syndic du district de la campagne de Lyon.

649. Terre et pré, 5 bicherées 1/8, à Lentilly, à la CURE DE DOMMARTIN. *Est.* 410 l. 10 s. — *Adj.* 785 l., à Antoine CALLETON, de Dommartin.

28 avril 1791.

650. Bâtiment de l'auditoire, à Givors, sur la place publique, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 2000 l., à Claude MUSSIEU, administrateur du département de Rhône-et-Loire, de Givors.

[Pour le compte de la COMMUNE, qui y est autorisée par le Directoire du département depuis le 15 juillet 1790, et qui veut en faire la maison commune.]

651. Vigne et terre, à Givors, à la CURE DE GIVORS. *Est.* 200 l. — *Adj.* 600 l., à Jean PEILLON, de Givors.

652. Vigne, 5 hommées, à Bans, à la CURE DE GIVORS. *Est.* 259 l. — *Adj.* 400 l., à Etienne MARTINET, maire de Givors.

653. Pré, 1 bicherée 1/3, à Bans, à la CURE DE GIVORS. *Est.* 179 l. 7 s. — *Adj.* 320 l., à Claude COSTE, notaire à Lyon.

Pour le compte de Benoît DE GÉRANDO, architecte à Lyon, rue du Concert.

654 Emplacement où se trouvait l'église Saint-Girard, à Givors, à côté de la place du Calvaire, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 36 l. — *Adj.* 195 l., à François PRIVAS, de Givors.

655. Terre, 2 bicherées, à Givors, à la PRÉBENDE FILLION. *Est.* 100 l. — *Adj.* 315 l., à Charles-Philippe BAVET, juge de paix du canton de Givors.

656. Bois, 70 bicherées, à Échalas, au CHAPITRE DE [Saint-Jean] LYON. *Est.* 1460 l. 16 s. — *Adj.* 3625 l., à Claude MUSSIEU, administrateur du département.

Pour le compte de Pierre VERZY, de Givors, et Pierre RIVOIRON, d'Échalas, qui déclarent ne savoir signer.

657. Pré, à Échalas, à la CURE D'ÉCHALAS. *Est.* 356 l. 10 s. — *Adj.* 1550 l., à Laurent BARMONT, d'Echalas.

Pour Philippe PALLUY, d'Échalas. Le bref n'indique pas de combien il faut réduire le prix d'estimation après la distraction de la vente d'une partie du pré, pour complément du jardin de la cure.

658. Vigne, 22 hommées, et terre, 6 bicherées, à Échalas, à la CURE D'ECHALAS. *Est.* 1189 l. 10 s. — *Adj.* 5200 l., à Pierre GRUBIS.

Pour le compte de Balthazar MARTINOL, curé d'Échalas.

659. Terre, 5 bicherées, à Échalas, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 352 l. — *Adj.* 815 l., à Mathieu DONNET, de Lyon.

Pour le compte de Jean-Baptiste GUÉRIN, de Lyon, rue des Bouquetiers.

29 avril 1791.

660. Bâtiment, cuve, pressoir, vignes, à Grigny, à la PRÉBENDE DE THIZY. *Est.* 4722 l. — *Adj.* 6100 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte de Joseph RICHARD, Annet FAURE et Claude BLANC, de Grigny.

661. Bâtiment de la dîme, à Grigny, au CHAPITRE D'AINAY. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 1750 l., à Mathieu RIVAL, de Lyon, quai de la Baleine.

662. Bâtiment composé de trois celliers, à Grigny, au CHAPITRE D'AINAY. *Est.* 1550 l. — *Adj.* 1725 l., à Mathieu RIVAL, de Lyon, quai de la Baleine.

663. Vigne, 22 hommées, et pré, 1 bicherée, à Grigny, à la CURE DE GRIGNY. *Est.* 1600 l. — *Adj.* 4550 l., à Antoine MICHEL, de Lyon, quai Saint-Clair.

664. Bâtiment de l'auditoire et de la dîme, tour des prisons, à Saint-Genis-Laval, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 3005 l. 8 s. — *Adj.* 5400 l., à Théodore BERTHOLET, maire de Saint-Genis-Laval.

Pour le compte de la COMMUNE, autorisée par délibération homologuée par le Directoire du département, le 28 mars 1791. [La municipalité compte y installer la maison commune et l'école.]

665. Bâtiments et terres, à Saint-Genis-Laval, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN. *Est.* 6200 l. — *Adj.* 13900 l., à François SUIPHON, de Lyon, quai Saint-Clair.

Pour Angélique-Elisabeth DUVERNEY, de Lyon, petite rue de l'Arsenal.

666. Maison, pré et vigne, à Saint-Genis-Laval et Chaponost, à la PRÉBENDE DE BEAUNANT. *Est.* 4110 l. — *Adj.* 7250 l., à Jean-Pierre PLACY, de Lyon.

Pour Jean-Baptiste FARGE, ci-devant chanoine de Saint-Paul, et titulaire de ladite prébende.

667. Terres et vignes, à Sainte-Foy-lès-Lyon, à la CURE DE SAINTE-FOY. *Est.* 4191 l. — *Adj.* en trois lots : 1° à Joseph FABRE, homme de loi, à Lyon, rue Vaubecour, 2175 l.; — 2° à Etienne-Aimé DUET, pour le compte de Gaspard NÈME, de Sainte-Foy, 3225 l.; — 3° à Jean MANTELLIER, de Sainte-Foy, 2750 l.; — en tout, 8150 l.

668. Bâtiment de la dîme, et jardin, à Oullins, à l'ARCHEVÊCHÉ DE LYON. *Est.* 3360 l. — *Adj.* 7725 l., à Dominique CYVOT, de Lyon, rue Noire.

Pour Pierre FLEURY, de Lyon, rue Saint-Jean.

30 avril 1791.

669. Bâtiment, jardin, vigne, à Oullins, territoire de la Rebusselière, à la CURE DE SAINT-PAUL DE LYON. *Est.* 6582 l. — *Adj.* 12200 l., à Claudine BARIOT, veuve de Sébastien AYMOND, marchande à Lyon, rue du Palais-Grillet.

670. Terre, 12 hommées, à Oullins, à la PRÉBENDE DES ROUSSINS. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 2475 l., à Sébastien VERNON, d'Oullins.

671. Bâtiment, saulée, vigne, à Oullins, à la PRÉBENDE DE MONTLÉON. *Est.* 5368 l. — *Adj.* 10200 l., à Etienne GUILLERMET, de Lyon, rue des Missionnaires.

672. Bâtiments, cuves, pressoir, vignes, à Oullins, sous le château du Perron, à la PRÉBENDE D'AMONCOURT. *Est.* 5940 l. — *Adj.* 14100 l., à Jean-Baptiste GUY, ci-devant titulaire de la prébende, prêtre à Lyon, hôtel de l'Archidiaconé.

2 mai 1791.

673. Terre, à Saint-Romain-en-Gier, à une PRÉBENDE DE L'ÉGLISE DE RIVE-DE-GIER. *Est.* 250 l. — *Adj.* 760 l., à Pierre-Jacques LECOURT, homme de loi à Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte de Philippe CHARMY père et fils, de Saint-Romain-en-Gier.

674. Bâtiment de la dîme, à Saint-Jean-de-Touslas, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 500 l. — *Adj.* 925 l., à Jean-Baptiste TEILLARD, de Saint-Jean-de-Touslas.

675. Terre et vigne, à Saint-Jean-de-Touslas, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 165 l. — *Adj.* 520 l., à Antoine LAGRANGE, de Tartaras.

676. Bâtiments, hangars et 135 bicherées environ de terres, à Saint-Jean-de-Touslas, au territoire de la Bernadenche, aux URSULINES DE SAINT-CHAMOND. *Est.* 14128 l. — *Adj.* 39900 l., à Gaspard DELAY, de Rive-de-Gier.

677. Terre et vignes, à Saint-Jean-de-Touslas, à la CURE DE SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS. *Est.* 596 l. — *Adj.* 1525 l., à Jean-François CHAVANNE, de Saint-Jean-de-Touslas.

Pour son compte et celui de Simon DUMAS et Pierre CONDAMIN, de Saint-Jean-de-Touslas, qui déclarent ne savoir signer.

678. Pré, 4 bicherées 1/4, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, à la PRÉBENDE SAINT-NICOLAS. *Est.* 1012 l. — *Adj.* 3175 l., à André BUREL, de Trèves.

679 Vignes, 8 hommées, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, à la PRÉBENDE DE MUSSIEUX. *Est.* 528 l. — *Adj.* 1200 l., à Jean-Claude GALLEY, de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

680. Pré, 3 bicherées, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, à la CURE DE SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE. *Est.* 462 l. — *Adj.* 975 l., à Jean-Baptiste CHAVAROT.

Pour le compte de Pierre PERRET, officier municipal de Saint-Maurice-sur Dargoire.

681. Pré, 2 bicherées, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, à la CURE DE SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE. *Est.* 729 l. — *Adj.* 1925 l., à Jean-Marie BILLIAN, de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

3 mai 1791.

682. Terre, 5 bicherées, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, à la CURE DE SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE. *Est.* 550 l. — *Adj.* 2000 l., à Jean-Marie BILLIAN, de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

683. Prés et terres, 11 bicherées 1/2, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, à la CURE DE SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE. *Est.* 2211 l. — *Adj.* 6050 l., à Claude COSTE, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour le compte de Claude BÉTHENOD, ci-devant secrétaire du roi, maison et couronne de France, en la Chancellerie du Parlement de Grenoble, à Saint-Chamond.

684. Terres, rochers, prés, 16 bicherées, à Saint-Maurice sur-Dargoire, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 572 l. — *Adj.* 2275 l., à Benoît CALLET, de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

Pour le compte d'Antoine CÔTE fils, de Rive-de-Gier.

685. Terre, 14 bicherées, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, territoire du

Clos-Blanchon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 704 l. — *Adj.* 3400 l., à Antoine CÔTE fils, de Rive-de-Gier.

Pour le compte de Benoît CALLET, de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

686 Bâtiment de la dîme, à Riverie, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL DE LYON. *Est.* 319 l. — *Adj.* 1500 l., à Joseph PIÉGAY, de Riverie.

687. Pré et terre, 9 bicherées, à Saint-André-la-Côte, à la PRÉBENDE CHIPIER, unie à la CURE DE SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE. *Est.* 1221 l. — *Adj.* 6000 l., à Claude PIÉGAY, de Saint-André-la-Côte.

688. Terres et pré, 7 bicherées, à Sainte-André-la-Côte, à la PRÉBENDE CHIPIER, unie à la CURE DE SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE. *Est.* 990 l. — *Adj.* 4500 l., à Claude PIÉGAY, de Saint-André-la-Côte.

4 mai 1791.

689. Terres, 3 bicherées 1/4, à Saint-André-la-Côte, à la CURE DE SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE. *Est.* 473 l. — *Adj.* 2750 l., à Jean JAMEN, de Saint-André-la-Côte.

690. Bois, pré ou flache, 2 bicherées 1/2, à Saint-André-la-Côte, à la CURE DE RIVERIE. *Est.* 165 l. — *Adj.* 650 l., à Etienne LAURENT, homme de loi à Lyon.

Pour le compte de Jean POYARD, de Sainte-Catherine-sur-Riverie.

691. Pré, 2 bicherées, à Saint-Jean-de-Chaussan, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 990 l. — *Adj.* 3000 l., à Jean JAMEN, de Saint-André-la-Côte.

692. Pré de la cure, 4 bicherées 1/2, à Rontalon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 1022 l. 10 s. — *Adj.* 3350 l., à Antoine FILLION, de Rontalon.

Qui déclare ne savoir signer.

693. Prés et bois, 10 métérées 1/2 environ, à Haute-Rivoire, à la CURE DE HAUTE-RIVOIRE. *Est.* 1500 l. — *Adj.* 4850 l., à Jean-Baptiste FARGES, de Courzieu.

Pour le compte d'Etienne GAZANCHON DE CHAVANNES, ancien capitaine en chef de la grande fauconnerie de France, à Lyon, rue Saint-Jean.

694. Domaine de la Roatière : bâtiments, 279 métérées de terres, à Haute-Rivoire, au CHAPITRE DE LARGENTIÈRE. *Est.* 13388 l. 2 s. — *Adj.* 30400 l., à Noël MATAGRIN, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset.

695. Domaine Uzan : bâtiments, 298 métérées 1/2 de terres, à Haute-Rivoire, au CHAPITRE DE LARGENTIÈRE. *Est.* 6780 l. 8 s. — *Adj.* 21000 l., à Antoine GEMIER, commissaire à terriers, juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

696. Domaine de Thorenche : bâtiments, 139 métérées de terres, à Haute-Rivoire, à l'Abbé de Mazan, prieur de Thorenche. *Est.* 8800 l. — *Adj.* 20500 l., à Claude Burel, de Chassagny.

Pour le compte de Pierre-Marie Ressicaud cadet, de Saint-Clément-des-Places.

5 mai 1791.

697. Terre, 5 bicherées, à Saint-Genis-l'Argentière, à la Cure de Saint-Genis-l'Argentière. *Est.* 500 l. — *Adj.* 1650 l., à Jean Girard, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour le compte de Jean-Baptiste Murigneux, de Saint-Genis-l'Argentière.

698. Terre, 7 bicherées environ, à Saint-Genis-l'Argentière, à la Cure de Saint-Genis-l'Argentière. *Est.* 788 l. 6 s. 8 d. — *Adj.* 2200 l., à Jean-Claude Berger, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset.

699. Pré, à Saint-Genis-l'Argentière, à la Cure de Saint-Génis-l'Argentière. *Est.* 933 l. 6 s. 8 d. — *Adj.* 1600 l., à Jean-Baptiste Pécollet, notaire à Orliénas.

700. Pré, 5 bicherées, à Saint-Genis-l'Argentière, à la Cure de Saint-Genis-l'Argentière. *Est.* 750 l. — *Adj.* 2000 l., à Jean-Baptiste Farges, de Courzieu.

Pour le compte d'Etienne Gazanchon de Chavannes, ancien capitaine en chef de la grande fauconnerie de France, à Lyon, rue Saint-Jean.

701. Terres, 13 bicherées environ, à Saint-Genis-l'Argentière, à la Prébende Saint-Blaise et Sainte-Agathe. *Est.* 402 l. — *Adj.* 2075 l., à Jean-Claude Berger, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset.

702. Bois, 3 bicherées, à Saint-Genis-l'Argentière, à la Prébende Saint-Blaise et Sainte-Agathe. *Est.* 132 l. — *Adj.* 210 l., à Claude Margois, de Saint-Genis-l'Argentière.

703. Prés, 6 bicherées 1/4, à Saint-Genis-l'Argentière et Aveize, à la Prébende Saint-Blaise et Sainte-Agathe. *Est.* 1518 l. — *Adj.* 2400 l., à Jean-Baptiste Pécollet, notaire à Orliénas.

Pour le compte de Maurice Sarrazin, de Saint-Laurent-de-Chamousset.

704. Pré, 3 bicherées 1/2, à Montroman, à la Prébende de Saint-Blaise et Sainte-Agathe. *Est.* 418 l. — *Adj.* 1475 l., à Joseph Delor, de Montroman, commissaire de la municipalité.

6 mai 1791.

705. Terres et prés, loués 66 l., à la Chapelle-en-Vaudragon, à la Prébende Saint-Claude, fondée en l'église de Saint-Jean-de-Chaussan. *Est.* 1214 l. 8 s. — *Adj.* 7875 l., à Jean-Baptiste Guyot, de la Chapelle.

Pour le compte de Claudine Guyot, sa sœur, veuve de Jean-Claude Ferlay, de la Chapelle-en-Vaudragon.

706. Domaine : bâtiments, 80 bicherées de terres environ, à la Chapelle-en-Vaudragon, à la PRÉBENDE SAINT-BLAISE. *Est.* 6848 l. — *Adj.* 18200 l., à Jean CHAPPUIS, notaire à Vaugneray.

707. Bâtiment de l'auditoire, à Courzieu, au PRIEURÉ DE COURZIEU. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1325 l., à Claude LARDELLIER, procureur de la commune, et Jean-Marie PUPIER, notable de Courzieu.

Pour le compte de la municipalité de Courzieu, par sa délibération du 3 courant, autorisée par arrêté du Directoire du département, en suite de l'avis du Directoire du district de la campagne de Lyon.

708. Château du Prieuré, autres bâtiments, 49 bicherées 1/2 de terres, à Courzieu, au PRIEURÉ DE COURZIEU. *Est.* 15719 l. — *Adj.* 35200 l., à Grégoire PIÉGAY, de Saint-Martin-en-Haut.

De compte à demi avec Jean-Marie BONHOMME, de Saint-Martin-en-Haut.

709. Terre, 3 bicherées, à Courzieu, à la PRÉBENDE DE LA MURE. *Est.* 435 l. — *Adj.* 1325 l., à Jean-Marie FERLAT, de Brussieu.

De compte à demi avec Joseph DULAIRE, de Courzieu. Ferlat déclare ne savoir signer.

710. Pré, 1/2 bicherée, à Courzieu, à la CURE DE BRULLIOLES. *Est.* 50 l. — *Adj.* 770 l., à Antoine REIGNIER, de Courzieu.

711. Pré, 3 bicherées 1/2, à Chevinay et Saint-Pierre-la-Palud, à la CURE DE CHEVINAY. *Est.* 700 l. — *Adj.* 2200 l., à Antoine BLANC, procureur de la commune de Chevinay.

712. Vigne et bois, à Chevinay, à la CURE DE CHEVINAY. *Est.* 500 l. — *Adj.* 1100 l., à Jean-Baptiste TRUCHET, de Chevinay, et Jeanne-Marie POYET, son épouse.

L'adjudicataire acquittera 6 livres au curé de Chevinay « pour le prix des façons qu'il a fait faire cette année à la vigne ».

713. Terre, 4 bicherées, à Sourcieux-sur-Sain-Bel, à la CURE DE SOURCIEUX-SUR-SAIN-BEL, *Est.* 320 l. — *Adj.* 1350 l., à Jean CHAPPUIS, notaire à Vaugneray.

714. Terre, 4 bicherées, à Sourcieux-sur-Sain-Bel, à la CURE DE SOURCIEUX-SUR-SAIN-BEL. *Est.* 400 l. — *Adj.* 1850 l., à Aimé VERNAY, de Sourcieux-sur-Sain-Bel.

715. Vigne, à Sourcieux-sur-Sain-Bel, à la CURE DE SOURCIEUX-SUR-SAIN-BEL. *Est.* 310 l. — *Adj.* 840 l., à Pierre-Loup FLEURY, curé de de Sourcieux-sur-Sain-Bel.

716. Bâtiment de la dîme, à Sourcieux-sur-Sain-Bel, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 2200 l., à Claude MURIAT, de Lyon, petite rue Tupin.

Pour le compte d'Antoine FUGHY, Blaise DAVERDY, commissaires de la municipalité de Sourcieux, Antoine PINCANON, Etienne BESSENAY, de Sourcieux.

7 mai 1791.

717. Pré, 4 bicherées 3/4, à Dardilly, à la CURE DE DARDILLY. *Est.* 1650 l. — *Adj.* 1975 l., à Etienne VIANET, de Lyon-Serin.

Qui déclare ne savoir signer.

718. Vigne, 10/12 de bicherée, à Dardilly, à la CURE DE DARDILLY. *Est.* 462 l. — *Adj.* 2250 l., à Etienne VIANET, de Lyon-Serin.

719. Bois, 12 bicherées, à Dardilly, à la CURE DE DARDILLY. *Est.* 792 l. — *Adj.* 2800 l., à Cristophe CHAZOTTIER, de Lyon.

Pour le compte de Jean VINCENT, de Dardilly.

720. Vignes, 17 ouvrées ou 5 bicherées 2/3, à Dardilly, à la CURE DE DARDILLY. *Est.* 1584 l. — *Adj.* 3450 l., à Gabriel VINCENT, de Dardilly.

9 mai 1791.

721. Tènement dans l'enceinte de l'ancien château de Brignais, avec bâtiments, pressoir, etc., à Brignais, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 1600 l. — *Adj.* 5900 l., à Jean-Baptiste PÉCOLLET, notaire à Orliénas.

722. Bâtiment de l'auditoire, à Brignais, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 800 l. — *Adj.* 1550 l., à Jean-Claude ALBERT, de Lyon, rue Tupin.

723. Petit tènement et prison, à Brignais, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 2400 l. — *Adj.* 6000 l., à Michel BOUCHARD, de Brignais.

724. Domaine de la Roche : bâtiments, jardin, 79 bicherées de terres, 97 hommées de vignes, à Brignais, au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 19360 l. — *Adj.* 34700 l., à Jean-Antoine ROSSIER, de Brignais.

Pour le compte de Pierre-Thomas RAMBAUD, de Lyon, commissaire du roi au tribunal du district de Lyon. [Le Directoire du district accorde une rente viagère de 500 l. à Claude Valous, chanoine de Saint-Just, bénéficiaire et locataire du domaine, pour son désistement du bail à vie, des meubles et améliorations (6 mai) ; mesure approuvée par le département, le 7 mai.]

725. Maison, vignes de 42 hommées, à Brignais, à la PRÉBENDE DE SAINTE-BARBE. *Est.* 5022 l. — *Adj.* 5925 l., à Jean-Baptiste PÉCOLLET, notaire à Orliénas.

Pour le compte de René FAHY, de Brignais.

726. Vigne, 15 hommées 1/2, à Millery, à la PRÉBENDE SAINTE-ANNE. *Est.* 850 l. — *Adj.* 1225 l., à Jacques-Antoine CHENAUD, de Lyon, rue de Flandre.

L'adjudicataire remboursera 4 l. à la commune de Millery pour le prix des façons qu'elle a fait faire à la vigne.

727. Vigne, 1 hommée 2/3, à Millery, à la PRÉBENDE SAINTE-ANNE. *Est.*

160 l. — *Adj.* 300 l., à Jacques-Antoine CHENAUD, de Lyon, rue de Flandre.

L'adjudicataire remboursera 1 l. 4 s. à la commune de Millery, pour prix des façons qu'elle a fait faire à la vigne.

10 mai 1791.

728. Terres, 10 bicherées, un pressoir, à Saint-Genis-les-Ollières, à la CURE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES. *Est.* 1230 l. — *Adj.* 3200 l., à Guy VILLETTE, de Lyon, place de l'Herberie.

729 Terre, 15 bicherées, à Saint-Genis-les-Ollières, à la CURE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES. *Est.* 1056 l. — *Adj.* 3975 l., à Etienne BAYARD, de Saint-Genis-les-Ollières.

De compte à demi avec Antoine RATON, de Saint-Genis-les-Ollières.

730. Pré et bois, à Duerne, à la CURE DE DUERNE. *Est.* 858 l. — *Adj.* 1400 l., à Claude BUISSON, de Duerne.

731. Terres, 3 bicherées 3/4, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la CURE DE RIVERIE. *Est.* 957 l. — *Adj.* 2425 l., à Pierre PIOT, de Riverie.

732. Terre, 1 bicherée 1/2, et vigne, 12 hommées, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la CURE DE RIVERIE. *Est.* 2200 l. — *Adj.* 4600 l., à Jean-Baptiste VACHER, de Riverie.

733. Vignes, 24 hommées, pré, 10 bicherées, terres et bois, 20 bicherées, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la CURE DE RIVERIE. *Est.* 6600 l. — *Adj.* 14000 l., à Jean-Etienne BESSY, de Saint-Didier-sous-Riverie.

L'adjudicataire remboursera au curé le prix des façons de la vigne et du pré.

11 mai 1791.

734. Bâtiment, terre de 1 bicherée 1/2, vigne de 2 ouvrées, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la PRÉBENDE DE THÉVENET. *Est.* 418. l. — *Adj.* 1150 l., à Claude BRUN, de Lyon.

Pour le compte de Jean VINDRY et Jean-Baptiste BAER, de Saint-Didier-sous-Riverie. Baer déclare ne savoir signer.

735. Terre, 4 bicherées, maison en très mauvais état, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la PRÉBENDE BROSSARD. *Est.* 720 l. — *Adj.* 2250 l., à Etienne BAJARD, de Saint-Didier-sous-Riverie.

736. Vigne, 1 bicherée, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la PRÉBENDE DE PELLETIER. *Est.* 297 l. — *Adj.* 755 l., à Philippe BAJARD, de Saint-Didier-sous-Riverie.

Qui déclare ne savoir signer.

737. Maison et place, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la PRÉBENDE DES AMAZA. *Est.* 220 l. — *Adj.* 820 l., à Denis TERRAT, de Saint-Didier-sous-Riverie.

738. Pré, 20 bicherées, à Larajasse, à la CURE DE LARAJASSE. *Est.* 1342. — *Adj.* 6200 l., à Benoît SALIGNAT, de Saint-Martin-en-Haut.

Pour le compte de Jeanne CARRET, veuve de Pierre RAGEY, de Larajasse, qui déclare ne savoir signer.

739. Prés, 4 bicherées 1/4, à Larajasse, à la CURE DE LARAJASSE. *Est.* 837 l. — *Adj.* 3675 l., à Antoine LIÈVRE, de Lyon-Saint-Just.

740. Terres, 30 bicherées, à Larajasse, à la PRÉBENDE DE LA CROIX OU DU COMMUN. *Est.* 1927 l. 4 s. — *Adj.* 6200 l., à Jean BASSON, procureur de la commune de Larajasse.

12 mai 1791.

741. Maison, jardin, et 8 bicherées 1/2 de terres, à Larajasse, à la PRÉBENDE DES PRAYES. *Est.* 1664 l. 17 s. — *Adj.* 6400 l., à Etienne RONJON, de Lyon, rue Saint-Jean.

Pour le compte de Jean BASSON, procureur de la commune de Larajasse, et de Marie-Anne FAURE, veuve d'Aimé LAURENT, de Lyon, rue Saint-Jean.

742. Domaine : bâtiment, terres de 174 bicherées environ, à Larajasse, à la PRÉBENDE DES BONNARD. *Est.* 14009 l. 12 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Etienne BOUTEILLE, de Saint-Martin-en-Haut, 14485 l. ; — 2° à Aimé COMBE, de Larajasse, 3922 l. ; — 3° à Etienne BOUTEILLE, fils de Benoît, de L'Aubespin, 400 l. ; — 4° à Jean DUPORT, de Lyon, rue d'Auvergne, 1045 l. ; — 5° à Louis GRANJON, de Larajasse, 710 l. ; — 6° à Jean-Marie BOUTEILLE, de Larajasse, 3100 l. ; — 7° à Pierre MOLIN, de Larajasse, 1550 l. ; — 8° à Antoine NÉEL, 645 l. ; — 9° à Antoine LIÈVRE, de Lyon-Saint-Just, 6000 l. ; — soit, en tout, 31857 livres.

Lièvre et Duport ont acheté pour le compte de GRANJON et COMBE.

743. Maison et terre de 2 bicherées 1/4, à Larajasse, à la PRÉBENDE DES BONNARD. *Est.* 516 l. 16 s. — *Adj.* 2500 l., à Jean-Claude EXCOFFIER, de Larajasse.

Qui déclare ne savoir signer.

744. Maison et bois, à Larajasse, à la PRÉBENDE DE BALMOND. *Est.* 705 l. 12 s. — *Adj.* 3100 l., à Antoine LIÈVRE, de Lyon-Saint-Just.

Pour le compte de Louis GRANJON, de Larajasse.

745. Pré et terres, 29 bicherées, à Larajasse, à la CURE DE RIVERIE. *Est.* 2112 l. — *Adj.* 4525 l., à Jean-François MONTAGNY, de Sainte-Catherine.

746. Terres, bois, etc., 96 bicherées, à Larajasse, à la PRÉBENDE DE THÉVENET. *Est.* 9310 l. 8 s. — *Adj.* 25700 l., à Jean-Marie BOUTEILLE, de Larajasse.

747. Pré, 2 bicherées, à Larajasse, à la PRÉBENDE DES CAIRES, fondée en l'église de Chatelus. *Est.* 316 l. — *Adj.* 1050 l., à Pierre THIOLLIER, de Larajasse.

Pour le compte d'Etienne BRUYAS, de Larajasse.

13 mai 1791.

748. Domaine : bâtiment et jardin de 10 bicherées, cuvier, pressoir, terres, bois, etc., de 488 bicherées, à Lentilly, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 55293 l. — *Adj.* 140100 l., à Pierre-Joseph-Marie DUBOST, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour le compte de Jean-Baptiste DE SAINT-JEAN, négociant à Paris, boulevard des Italiens, au coin de la rue de Favart, paroisse Saint-Eustache.

749. Bâtiment de l'auditoire et de la prison, à Lentilly, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 900 l. — *Adj.* 1025 l., à Jean COGNY, maire de Lentilly.

750. Terre de 1 bicherée 1/8, à Lentilly, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 200 l. — *Adj.* 455 l., à Jean RAMEL, commissaire de la municipalité de Lentilly.

Pour le compte de Barthélemy RIBOLLET, de Lentilly.

751. Terres, 19 bicherées et une petite chambre, sans plancher et sans porte, à Lentilly, à la PRÉBENDE SAINT-DENIS, dite DE CHAMPENOY, et à la CURE DE LENTILLY. *Est.* 2334 l. — *Adj.* 9275 l., à Pierre-Joseph-Marie DUBOST, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour le compte de Jean-Baptiste DE SAINT-JEAN, négociant à Paris, boulevard des Italiens, au coin de la rue de Favart, paroisse Saint-Eustache.

752. Maison et terres de 98 bicherées environ, à Lentilly, à la PRÉBENDE DE TALARU. *Est.* 5522 l. — *Adj.* 28200 l., à André JAY, de Lentilly.

753. Terre de 10 bicherées, à Lentilly, à la PRÉBENDE SAINT-MICHEL. *Est.* 327 l. 5 s. — *Adj.* 2050 l., à Jean-Joseph BÉTHENOD, de Lentilly.

14 mai 1791.

754. Domaine : maison, pré et terres de 218 bicherées 1/4, à Lentilly, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN. *Est.* 29055 l. 8 s. — *Adj.* 77700 l., à Pierre-Joseph-Marie DUBOST, conseiller du roi, notaire à Lyon.

Pour le compte de Jean-Baptiste DE SAINT-JEAN, négociant à Paris, boulevard des Italiens, au coin de la rue de Favart, paroisse Saint-Eustache.

755. Terre et vigne, à Lentilly, à la CURE DE LENTILLY. *Est.* 400 l. — *Adj.* 1300 l., à Philibert ESTOURNEL, curé de Lentilly.

756. Pressoir et cuves, à Nuelles, à la CURE DE NUELLES. *Est.* 150 l. — *Adj.* 320 l., à Antoine GIROUD, de Lentilly.

La somme sera payée comptant, parce qu'il s'agit d'effets mobiliers. Giroud déclare ne savoir signer.

757. Pré, 4 bicherées, à Sarcey, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 1200 l. — *Adj.* 3125 l., à Denis MIDY, de Lyon, rue de la Monnaie.

23 mai 1791.

758. Bâtiments, terres de 217 bicherées, 4 couperées, vignes de 20 hom-

mées 1/2, à Saint-Cyr-sur-Rhône, aux BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 10500 l. — *Adj.* 32400 l., à Jean GIRARD, conseiller du roi, notaire à Lyon.

759. Vigne, 63 hommées, à Saint-Cyr-sur-Rhône, au CHAPITRE DE SAINT-PIERRE DE VIENNE. *Est.* 1166 l. — *Adj.* 6050 l., à Jean BONNEFOND, de Saint-Cyr.

Qui déclare ne savoir signer.

760. Terres de 7 bicherées et 3 couperées, vignes de 78 hommées, à Saint-Cyr-sur-Rhône, au CHAPITRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE. *Est.* 9108 l. — *Adj.* 26100 l., à Jean-Baptiste VEYRAT, de Sainte-Colombe.

761. Terre, 1 bicherée 1/4, à Saint-Cyr-sur-Rhône, à la CURE DE N.-D. DE LA VIE DE VIENNE. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1300 l., à Gabriel FAUGIER, de Sainte-Colombe.

Pour le compte d'Etienne GERIN, de Saint-Cyr, qui déclare ne savoir signer.

762. Vigne, 14 hommées, à Saint-Cyr-sur-Rhône, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 1670 l. — *Adj.* 3000 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte de Bénigne BERNARDON, de Messimy. L'adjudicataire remboursera à la commune 94 l. pour le prix des façons faites à la vigne.

763. Terre, 6 bicherées, vigne, 12 hommées, louées 192 l., à Saint-Romain-en-Gal, aux BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 3916 l. — *Adj.* 8200 l., à Antoine MICHOUD, de Lyon, rue Saint-Jean.

Les experts ne connaissant pas le bail de location avaient évalué le fonds à 1320 l. Le Directoire, sans tenir compte de leur estimation, porta le chiffre à 3916 l., après avoir pris connaissance du bail et des charges.

764. Domaine de la Cotonnière : maison, 525 bicherées de terres, 30 hommées de vignes, à Saint-Romain-en-Gal, au CHAPITRE DE SAINT-PIERRE DE VIENNE. *Est.* 9612 l. — *Adj.* 25200 l., à Jean-Marie SARRAZIN, de Lyon, place des Terreaux.

De compte à demi avec Isaac LOMBARD, de Lyon, rue Lanterne.

765. Bois, taillis, 15 bicherées, à Saint-Romain-en-Gal, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 330 l. — *Adj.* 1050 l., à Jean MELIN, de Loire.

De compte à demi avec Simon MOUSSIER, de Saint-Romain-en-Gal. Melin déclare ne savoir signer.

24 mai 1791.

766. Domaine : bâtiments, 42 bicherées 1/2 de terres, aux Chères, à la PRÉBENDE COINDE. *Est.* 8477 l. 14 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Philibert PÉRASSE, de Morancé, 1500 l. (dont 750 pour le compte de Jean GOURD, maire des Chères, et 750 l. pour Claude RATIVET, des Chères); — 2° à Philibert CLÉMENT, des Chères, 1750 l.; — 3° à Philibert RATIVET, des Chères, 4750 l.; — 4° à Philibert GOURD, des Chères, 700 l.; — 5° à Mathieu PERRA, des Chères, 825 l.; — 6° à Pierrette PIN, veuve

de Pierre DALIER, des Chères, 800 l.; — 7° à Jean-Baptiste COMBET, des Chères, 1200 l.; — 8° à Jean GOURD (déjà cité), 350 l.; — 9° à Benoît BURTY, des Chères, 500 l.; — 10° à Luc CHAPUIS (pour Jean GOURD), 7000 l.; — soit, en tout, 19375 l.

767. Terre, 3/4 de bicherée, aux Chères, à la PRÉBENDE ROBAS. *Est.* 150 l. — *Adj.* 400 l., à Claude GRAND, maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Pour le compte de Philibert PÉRASSE, de Morancé.

768. Terres, 15 bicherées 1/2, à Quincieux, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 1440 l. 6 s. — *Adj.* 3000 l., à Jean-Antoine BOURGEOIS, de Saint-Julien-sur-Bibost.

769. Terres, 11 bicherées, à Quincieux, à la PRÉBENDE MONDÉSERT. *Est.* 888 l. 16 s. — *Adj.* 2725 l., à Antoine AURAND, de Lyon, rue Tramassac.

Pour le compte d'Étienne BERTRAND, de Morancé.

770. Maison, terres de 23 bicherées, à Quincieux, à la PRÉBENDE PÉGET. *Est.* 3723 l. 10 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Noël THOMASSET, de Couzon, 1550 l.; — 2° à Claude-Marie-Philibert DE CHAVANNE, docteur en médecine, de Villefranche, 1090 l.; — 3° à Claude PATIN, de Quincieux, 100 l.; — 4° à Jean-Pierre TISSU, de Quincieux, 250 l.; — 5° à Claude CRUIZIAT, de Quincieux, 150 l.; — 6° à Benoît BERERD (pour Jean MICHEL, de Quincieux), 2150 l.; — 7° à Pierre GEOFFROY, de Curis, 775 l.; — soit, en tout, 6065 l.

Dalin, Bererd, Cruiziat, Michel déclarent ne savoir signer.

771. Terres d'environ 88 bicherées, à Quincieux, à la CURE DE QUINCIEUX. *Est.* 8017 l. 18 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Benoît BERERD père, 2300 l.; — 2° à Etienne CHOLLET, 7000 l.; — 3° à Benoît BERERD fils, Pierre GEOFFROY, Jacques BOIN, Jacques BOIS, ces trois derniers de Curis, Benoît THOMÉ, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, 5550 l.; — 4° à Etienne AYNÈS (pour Marie-Anne PETIT, veuve Claude GARNIER), 180 l.; — 5° à Jean-Pierre TISSU, 825 l.; — 6° à Jean POQUILLON, dit CARRET, 1225 l.; — 7° à Alexis SOLLIER, 1650 l.; — 8° à Philibert PÉRASSE (pour Louis COLLONGE), 3000 l.; — 9° à Antoine LAMBERT, 540 l.; — 10° à Antoine PONCET, 475 l.; — 11° à Claude PARET, 470 l.; — 12° à BERERD fils (pour César MESSIMY), 96 l.; — 13° à Cl.-M.-Philibert DE CHAVANNE, médecin à Villefranche, 1225 l.; — soit, en tout, 25461 l.

Tous les acquéreurs dont l'origine n'est pas mentionnée sont de Quincieux. Six ne savent pas signer.

25 mai 1791.

772. Terres d'environ 29 bicherées, à Quincieux, à la PRÉBENDE FOREL. *Est.* 1340 l. 16 s. — *Adj.* 3180 l., à Mathieu GARNIER, de Quincieux.

De compte à demi avec Claude CRUIZIAT et Louis BOURGEOIS, de Quincieux. Aucun des trois ne sait signer.

773. Terres, 56 bicherées, à Quincieux, à l'ABBAYE DE LA DÉSERTE DE LYON. *Est.* 3155 l. 18 s. — *Adj.* 9000 l., à Benoît BOUCHET, de Quincieux.

774. Petite maison et terre contiguë. 3 bicherées 1 2. 2 cuves. à Quincieux. au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Est.* 1210 l. — *Adj.* : 1° les cuves qui sont vendues comptant 105 l. à Gaspard ANXÈS. de Romanèche : — 2° 925 l. (le reste) à ALLEMAND.

26 mai 1791.

775. Terre, 11 bicherées (mesure du pays). à Neuville. à la CURE DE NEUVILLE. *Est.* 2376 l. — *Adj.* 4900 l.. à Joseph MEYREL. de Lyon. quai de Serin.

La bicherée de Neuville est composée de 1600 pas carrés. le pas de 2 pieds 1 2 de roi.

776. Terre, 1 bicherée 1/2. à Rochetaillée. à la CURE DE ROCHETAILLÉE. *Est.* 132 l. — *Adj.* 800 l.. à Jacques DESHAYES. de Lyon. rue Tête-de-Mort, paroisse de la Platière.

Pour le compte de Barthélemy-François GOIRAN. de Lyon. place de la Charité.

777. Maison de la dîme, à Fontaines, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER DE LYON. *Est.* 620 l. — *Adj.* 4525 l.. à Jean-Joseph PEYRARD. de Lyon. quai Monsieur.

Pour le compte de Marie VACHER veuve Marcellin HÉRAULT, à Fontaines.

778. Maison et jardin, à Saint-Rambert, près l'église. à la PRÉBENDE NOTRE-DAME, fondée en l'Isle-Barbe. *Est.* 4400 l. — *Adj.* 8300 l.. à Etienne LAURENT, homme de loi à Lyon.

779. Vigne, 2 journées, à Montagny. à la CURE DE MONTAGNY. *Est.* 80 l. — *Adj.* 310 l., à Jean BASSON, procureur de la commune de Larajasse.

780. Maison, 7 bicherées de terres, à Montagny et à Taluyers, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 629 l. 16 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Jérôme RICHARD, de Millery, 560 l.; — 2° à Odet DELORME, de Montagny, 485 l.; — 3° à Jacques GUTTON, 905 l.; — 4° à Aimé GUTTON, 75 l.; en tout, 2025 l.

Richard déclare ne savoir signer.

781. Terres, 15 métérées environ, à Meys, à la CURE DE MEYS. *Est.* 1705 l. — *Adj.* 4450 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte de Jean-Claude PUPIER, Jean-Baptiste PALMIER et Antoine BARROT, tous de Meys.

782. Terre, 8 métérées 3/4, à Meys, à la PRÉBENDE COTIN. *Est.* 410 l. — *Adj.* 1500 l., de Jean DEVILLE, de Saint-Genis-Laval.

Qui déclare ne savoir signer.

27 mai 1791.

783. Petite maison, à Meys, au CHAPITRE DE LARGENTIÈRE. *Est.* 100 l. — *Adj.* 300 l., à Alexandre D'AIGUEPERSE, de Lyon, quai de la Baleine.

Pour Antoine DESVERNAY, négociant à Roanne.

784. Pré, 4 métérées, à Meys, à la PRÉBENDE DE GRÉZIEU. *Est.* 500 l. — *Adj.* 1775 l., à Claude NÉEL, de Meys.

Pour le compte d'Antoine BLANC, de Meys.

785. Domaine Corneille : bâtiments, terres, 200 métérées 3/4, à Meys, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL DE LYON. — *Est.* 9930 l. 16 s. — *Adj.* 24100 l., à Jean-Marie BAU, de Duerne.

Qui déclare ne savoir signer.

786. Pré, 4 bicherées 11/12, à Souzy-l'Argentière, à la PRÉBENDE MARCOU. *Est*, 1000 l. — *Adj.* 3250 l., à Claude-Antoine COMARMOND, administrateur du département.

Pour le compte de Jean-Pierre-Antoine CHIRAT, procureur général syndic du département.

787. Terre et pré, à Souzy-l'Argentière, à la CURE DE SOUZY. *Est.* 550 l. — *Adj.* 1650 l., à Jean-Claude MICHEL, de Souzy.

788. Domaine de Montrond, à Grézieu-le-Marché, au CHAPITRE DE LARGENTIÈRE. *Est.* 8367 l. 14 s. — *Adj.* 29200 l., à Antoine LIÈVRE, à Lyon-Saint-Just.

Pour le compte de Jean CROZIER et Jean FAYOLLE, de Grézieu-le-Marché.

789. Maison et terre, à Grézieu-le-Marché, à la PRÉBENDE CAMPIS. *Est.* 294 l. 7 s. — *Adj.* 1150 l., à Jean BASSON, de Larajasse.

790. Terre, 16 bicherées, à Grézieu-le-Marché, à la PRÉBENDE SAINTE-ANNE. *Est.* 607 l. 14 s. — *Adj.* 1850 l., à Pierre SERRAIL, de Grézieu-le-Marché.

791. Terre et pré, à Pomeys, à la CURE DE SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU. *Est.* 4970 l. 18 s. — *Adj.* 10100 l., à Antoine GRANGE, de Pomeys.

792. Bois et bruyères, 12 bicherées, à Pomeys, à la PRÉBENDE DE LA RIVIÈRE. *Est.* 220 l. — *Adj.* 900 l., à Toussaint GIRAUDIER, de Grézieu-le-Marché.

Pour le compte de Guillaume VILLARD, de Grézieu-le-Marché.

28 mai 1791.

793 Terres, 36 bicherés 1/2 environ, à Laubépin, à la CURE DE LAUBÉPIN. *Est.* 3643 l. 4 s. — *Adj.* 15400 l., à Etienne BOUTEILLE, de Saint-Martin-en-Haut.

794. Maison et terres, de 25 bicherées 1/4, à Laubépin, à la PRÉBENDE DE THÉVENET. *Est.* 3140 l. — *Adj.* 10100 l., à Jean-François COGNIET, de Larajasse.

795. Maison et terres, de 69 bicherées environ, à Laubépin, à la PRÉBENDE DE CHAREYZIEU. *Est.* 3140 l. — *Adj.* 18000 l., à Jean-François COGNIET, de Larajasse.

30 mai 1791.

796. Bâtiment et vieille tour en ruines, à Villechenève, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE, fondée en l'église de Villechenève. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 3150 l., à Denis DUBESSY, de Villechenève, titulaire de ladite prébende.

797. Bâtiment, à Villechenève, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE, fondée en l'église de Villechenève. *Est.* 250 l. — *Adj.* 1100 l., à Antoine GROS, de Villechenève.

Qui déclare ne savoir signer.

798. Terre, 6 bicherées, à Villechenève, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE, fondée en l'église de Villechenève. *Est.* 1800 l. — *Adj.* 6000 l., à Antoine DUFOUR, de Villechenève.

799. Bâtiments, terres, à Villechenève, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE, fondée en l'église de Villechenève. *Est.* 1200 l. — *Adj.* 3025 l., à Jean-Marie SECOND fils, de Villechenève.

800. Bâtiments, terres, 55 bicherées, à Villechenève, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE, fondée en l'église de Villechenève. *Est.* 6000 l. — *Adj.* 12600 l., à Pierre CANCALON, de Villechenève.

Pour le compte de Pierre SÈVE, Barthélemy DUCREUX et Claude SÈVE, tous de Villechenève.

801. Pré, 3/4 de bicherée, à Villechenève, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE, fondée en l'église de Villechenève. *Est.* 400 l. — *Adj.* 850 l., à Antoine MARTIN, de Villechenève.

802. Domaine du Ceny, à Villechenève, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE, fondée en l'église de Villechenève. *Est.* 8800 l. — *Adj.* 23200 l., à Denis DUBESSY, de Villechenève, titulaire de la prébende.

31 mai 1791.

803. Terre et pré, 22 bicherées, à Longessaigne, à la CURE DE LONGESSAIGNE. *Est.* 4600 l. — *Adj.* 15100 l., à Ennemond LARDILLIER de Brullioles.

De compte à demi avec Pierre OLIVIER, de Longessaigne, qui déclare ne savoir signer.

804. Terre du Magnificat, 5 bicherées, à Longessaigne, à la CURE DE LONGESSAIGNE. *Est.* 80 l. — *Adj.* 400 l., à Benoît PIOT, de Longessaigne.

Qui déclare ne savoir signer.

805. Terre et pré, 5 bicherées 1/2, à Longessaigne, à la PRÉBENDE GRILLET ET TARDY. *Est.* 2792 l. — *Adj.* 6000 l., à Jacques BERGER, d'Yzeron.

806. Bâtiments et jardin, terre de 3 bicherées, à Longessaigne, à la PRÉBENDE GRILLET ET TARDY. *Est.* 2618 l. — *Adj.* 6150 l., à Jean CHAPPUIS, notaire à Vaugneray.

807. Terres, 18 bicherées, à Longessaigne, à la PRÉBENDE GRILLET ET TARDY. *Est.* 1188 l. — *Adj.* 8700 l., à Jean CHAPPUIS, notaire à Vaugneray.

1er juin 1791.

808. Terres et prés, à Longessaigne, à la CURE DE LONGESSAIGNE. *Est.* 6122 l. 10 s. — *Adj.* 13600 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte de Jean CHAPPUIS, notaire à Vaugneray.

809. Maison, bâtiments, terres, 12 bicherées 1/2, à Longessaigne, à la PRÉBENDE VINDRY. *Est.* 2970 l. — *Adj.* 8500 l., à Pierre DUFOUR.

Pour le compte d'Antoine GÉMIER, de Saint-Laurent-de-Chamousset.

810. Terre, 40 bicherées 1/2, à Saint-Clément-les-Places, à la PRÉBENDE DES CHAZEAUX. *Est.* 1603 l. 16 s. — *Adj.* 4600 l., à Joseph BRA, de Saint-Clément-les-Places.

De compte à demi avec Jean-Marie LAGRANGE, de Saint-Clément-les-Places.

3 juin 1791.

811. Maison, à Montrottier, à la PRÉBENDE SAINTE-ANNE. *Est.* 300 l. — *Adj.* 575 l., à Jean-Marie FERLAT, de Bressieu.

Qui déclare ne savoir signer.

812. Maison et jardin, à Montrottier, à la PRÉBENDE SAINTE-ANNE. *Est.* 450 l. — *Adj.* 1000 l., à Michel PERRET, de Lyon, place de la Baleine, n° 37.

813. Maison, à Montrottier, en la basse-cour du Château, à la PRÉBENDE D'ALBON. *Est.* 600 l. — *Adj.* 1050 l., à Anne-Bénédicte DELAROCHE, de Montrottier.

814. Maison, à Montrottier, en la basse-cour du Château, à la PRÉBENDE D'ALBON. *Est.* 120 l. — *Adj.* 420 l., à Jean-Antoine GUINIBERT, de Montrottier.

815. Terre à froment, 1 bicherée, à Montrottier, à la PRÉBENDE D'ALBON. *Est.* 350 l. — *Adj.* 960 l., à Antoine DUFOUR, de Villechenève.

De compte à demi avec Antoine LIÈVRE, de Lyon, quartier Saint-Jean.

816. Terre et pré, 6 bicherées, à Montrottier, à la PRÉBENDE D'ALBON. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 4425 l., à Michel PERRET, de Lyon, place de la Baleine, n° 37.

817. Bâtiment, cuves, pressoir, à Brullioles, à la CURE DE BRULLIOLES. *Est.* 400 l. — *Adj.* 1300 l., à Noël MAZARD, maire de Brullioles.

Pour le compte de Jean DRIVON, procureur de ladite commune.

818. Terres, à Brullioles, à la CURE DE BRULLIOLES. *Est.* 1092 l. — *Adj.* 12000 l., à Jacques PECOT, de Lyon, place Saint-Michel.

Pour le compte de Jean-Baptiste BESSON, et Hyacinthe BLANC, tous deux de Saint-Laurent-de-Chamousset.

819. Bâtiment, vignes de 12 journées, à Brullioles, à la PRÉBENDE BASSET. *Est.* 1300 l. — *Adj.* 750 l., à Jean BUCHET, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine DUFOUR, de Villechenève.

820. Bâtiment, à Bressieu, au PRIEURÉ DE SAINT-IRÉNÉE. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 2500 l., à Jean BAZIN, de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Pour le compte de Jean-Marie FERLAT, de Bressieu, et de Jean-Baptiste DUTOUR, de Bessenay. Ferlat ne sait pas signer.

821. Bâtiment, à Bessenay, à la PRÉBENDE DES COQUELET. *Est.* 500 l. — *Adj.* 1575 l., à Claude-Joseph BERGER, notaire à Bessenay.

822. Bâtiment, vignes, 2 bicherées 1/2 et 5 journées, et 1 bicherée 1/2 de terres, à Bibost, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 850 l. — *Adj.* 2575 l., à Jean BUCHET, de Lyon, rue du Bœuf.

Pour le compte d'Antoine GUILLOUD, de Bessenay.

823. Vigne, 7 journées, à Bibost, au PRIEURÉ DE MONTROTTIER. *Est.* 250 l. — *Adj.* 1025 l., à Jean-Antoine PUY, notaire à la Croix-Rousse.

4 juin 1791.

824. Maison, jardin, mauvaise tour ronde, terre, 1/2 bicherée, vigne, 3 bicherées 1/2, à Bibost, à la PRÉBENDE SAINTE-APOLLINAIRE, vulgairement appelée SAINT-JOSEPH. *Est.* 909 l. 15 s. 8 d. — *Adj.* 3200 l., à Jean-Antoine GUERPILLON, de Villechenève.

De compte à demi avec Claude COQUARD, de Villechenève.

825. Maison, terres de 3 bicherées 1/4, à Bibost, à la PRÉBENDE DE JOMAND, fondée en l'église de Chambost. *Est.* 1020 l. — *Adj.* 3900 l., à Etienne COQUARD aîné, de Villechenève.

826. Bâtiments, terres et vignes, à Bibost, à la PRÉBENDE BERTHOLON, dite GRILLET. *Est.* 1134 l. — *Adj.* 3000 l., à Jean-Antoine PUY, notaire à la Croix-Rousse.

827. Bâtiment, vigne et cuve, à Bibost, à la PRÉBENDE CHÊNEREILLES. *Est.* 500 l. — *Adj.* 1650 l., à Jean-Pierre GUBIAN, négociant à Lyon, rue Sainte-Catherine.

14 juin 1791.

828. Terres, 10 bicherées 1/2, à Yzeron, à l'ABBAYE D'AINAY. *Est.* 1892 l. — *Adj.* 5300 l., à Claude CHAMPIN, à Lyon.

Pour le compte de Louis BERGER, maire d'Yzeron.

829. Terres, 6 bicherées 1/4, à Yzeron, à la PRÉBENDE GENEVEY, *Est.* 1424 l. 10 s. — *Adj.* 4625 l., à Jean-Claude BERGER, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset.

830. Terre et rochers, 6 bicherées, à Montromant, à la PRÉBENDE DUCREUX et à la PRÉBENDE GINGENNE. *Est.* 891 l. — *Adj.* 3400 l., à Jean-Claude BERGER, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset.

831. Maison de la vieille cure, terres, 36 bicherées environ et 5 hommées, à Thurins, à la CURE DE THURINS. *Est.* 3270. — *Adj.* 12000 l., à Jean-François-Placide THOLANCE, curé de Thurins.

15 juin 1791.

832. Terres, 52 bicherées, à Francheville, à la PRÉBENDE DES CHALONS OU DE LA FARGE. *Est.* 4900 l. — *Adj.* 12600 l., à Claude LECŒUR, de Lyon, rue et maison des Feuillants.

Pour le compte de Pierre PAULLIAN, de Lyon, rue Saint-Jean.

833. Terres, 8 bicherées 3/4, à Francheville, à la CURE DE FRANCHEVILLE. *Est.* 800 l. — *Adj.* 2100 l., à Gilbert PASCAL, de Lyon, rue des Quatre-Chapeaux.

834. Bâtiments des dîmes, à Francheville, près les vestiges du château, au CHAPITRE DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 1600 l., à Gilbert PASCAL, de Lyon, rue des Quatre-Chapeaux.

835. Bâtiments et clos, cuves, à Irigny, à l'ARCHEVÊCHÉ DE LYON. *Est.* 3254 l. — *Adj.* 6000 l., à Antoine FOURNIER, de Charly.

Pour le compte de Jean-Baptiste LOUCHON, négociant à Lyon, rue Longue.

836. Domaine de la Bonnardière : bâtiments et terres, à Caluire, à la CURE DE NOTRE-DAME DE LA PLATIÈRE DE LYON. *Est.* 13290 l. — *Adj.* 28600 l., à François LEBRUN, de Lyon, place de l'Herberie.

837. Trois maisons, à Caluire, à la CURE DE NOTRE-DAME DE LA PLATIÈRE DE LYON. *Est.* 3300 l. — *Adj.* 5925 l., à François LEBRUN, de Lyon, place de l'Herberie.

838. Bâtiments et église du couvent, avenue et terres, à Saint-Genis-Laval, aux RÉCOLLETS DE SAINT-GENIS-LAVAL. *Est.* 19500 l. — *Adj.* 41300 l., à CHAVAGNY, commissaire de la municipalité.

Pour le compte de Jean-Christophe SUCHET, de Lyon, rue Pizay.

839. Maison et terres, 58 bicherées 3/4, à Chaponost, à la PRÉBENDE DES VAUTHERIN. *Est.* 11620 l. — *Adj.* 40100 l., à Pierre TAVERNIER, de Lyon, rue Saint-Pierre.

840. Bâtiment (sauf le grenier), à Chaponost, attenant à l'église, au PRIEURÉ DE SAINT-IRÉNÉE DE LYON. *Est.* 500 l. — *Adj.* 2050 l., à Phi-

libert ROCHE, doreur sur métaux à Lyon, rue de la Barre, maison Roche.

841. Bâtiment de la dîme, terres, à Messimy, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN et à la CURE DE BRINDAS. *Est.* 3855 l. 12 s. — *Adj.* 6325 l., à Gaspard CLAPISSON, de Lyon, rue Tupin.

22 février 1792.

842. Terres et vignes, à Fleurieu-sur-Arbresle, à la CURE DE FLEURIEU. *Est.* 2537 l. 10 s. — *Adj.* 7000 l., à Gaspard-Dominique RAYMOND, homme de loi à Fleurieu-sur-Arbresle.

10 avril 1792.

843. Bois, terre, cuves, pressoir, à Loire, à la CURE DE LOIRE. *Est.* 317 l. 10 s. — *Adj.* 700 l., à François COLOMBIER, de Lyon, rue Juiverie.

844. Vigne, 16 hommées, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, à la CURE DE SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE. *Est.* 1600 l. — *Adj.* 3200 l., à Jean CATTON, de Chassagny.

845. Bâtiment de la dîme et chapelle du Saint-Sépulcre, à Millery, au CHAPITRE D'AINAY. *Est.* 70 l. — *Adj.* 205 l., à Antoine TREYNET, de Lyon, rue du Palais-Grillet.

11 avril 1792.

846. Chapelle Saint-Roch, à Saint-Genis-l'Argentière. *Est.* 120 l. — *Adj.* 180 l., à Etienne MAUVERNAY, de Saint-Genis-l'Argentière.

Pour le compte de Jean-Baptiste MURIGNEUX, procureur de ladite commune.

847. Vigne, 2 bicherées, à Saint Genis-l'Argentière, à la CURE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE. *Est.* 200 l. — *Adj.* 1750 l., à Jean L'HÔPITAL, d'Yzeron.

848. Prés, à Sainte-Foy-l'Argentière, à la PRÉBENDE SAINT-BLAISE ET SAINTE-AGATHE. *Est.* 1284 l. — *Adj.* 2725 l., à Jean-Pierre DRIVON, de Montromant.

Qui déclare ne savoir signer.

849. Maison, à Saint-Laurent-de-Chamousset, à la PRÉBENDE CORNEMULE. *Est.* 300 l. — *Adj.* 875 l., à François NESME, de Saint-Laurent-de-Chamousset.

850. Petit jardin, 1/5 de bicherée, à Saint-Laurent-de-Chamousset, à la CURE DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. *Est.* 62 l. — *Adj.* 270 l., à Guillaume MOSNIER, de Saint-Laurent-de-Chamousset.

13 avril 1792.

851 Bâtiment avec tour, appelé le Château, terres, 20 bicherées environ, à Albigny, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 6290 l. 18 s. — *Adj.* 10100 l., à Pierre COLLETA, de Lyon, place du Gouvernement.

852 Chapelle de Notre-Dame des Bruyères, à Albigny. *Est.* 660 l. — *Adj.* 900 l., à Barthélemy COURRIEUX, de Lyon, rue de l'Enfant-qui-pisse, n° 108.

853. Chapelle de Saint-Jacques, à Albigny. *Est.* 550 l. — *Adj.* 1900 l., à Jean-François PERRIN, de Lyon, place de la Comédie.

17 avril 1792.

854. Pré de la cure, à Neuville, à la CURE DE NEUVILLE. *Est.* 72 l. — *Adj.* 180 l., à Balthazar LAGARDE, de Neuville.

De compte à demi avec Léonard POPY, de Curis, et Antoine PERRIN, de Neuville. Popy déclare ne savoir signer.

18 avril 1792.

855. Chapelle Saint-Vincent, à Saint-Laurent-d'Agny. *Est.* 400 l. — *Adj.* 2025 l., à Catherine SÉON, de Lyon, rue de la Lune.

856. Prés, 7 bicherées 3/4, à Sainte-Catherine-sous-Riverie, à la CURE DE SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE. *Est.* 1300 l. — *Adj.* 5550 l., à Joseph MONTALAND, de Saint-Didier-sous-Riverie.

857. Terres, 22 bicherées, à Rontalon, à la CURE DE RONTALON. *Est.* 1620 l. — *Adj.* 4150 l., à Pierre DUCHAMPT, fabricant d'étoffes de soie à Lyon, rue Basseville, n° 143.

858. Terre, 7 bicherées environ, à Saint-André-la-Côte, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 700 l. — *Adj.* 1300 l., à Jean-Baptiste PIÉGAY, de Saint-André-la-Côte.

24 avril 1792.

859. Domaine du Colombier : bâtiment, terres de 85 bicherées 1/2, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (bénéfice de la Grande Sacristie et du Grand-Prieuré). *Est.* 11800 l. — *Adj.* 40000 l., à Antoine CLERC, de Lyon, rue Trois-Maries, n° 22.

860. Bâtiments et terres, loués 312 l., à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 6177 l. 12 s. — *Adj.* 22600 l., à Jean David TRICAND DE LAGOUTTE, d'Amplepuis.

Pour le compte d'Antoine ÉNAY, de Lyon, place de la Fromagerie.

861. Bois de la Garenne, 21 bicherées, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (bénéfice de l'Hôtellerie). *Est.* 1050 l. — *Adj.* 6200 l., à Jean-Pierre-Marie RIBOLLET, de Savigny.

862. Bois de la Métrallière, 101 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (bénéfice de l'Hôtellerie). *Est.* 4752 l. — *Adj.* 31500 l., à Jacques Voron fils, de Lyon, chapelier, place de la Trinité.

Revendu, pour folle enchère, par suite de non-paiement de Voron, le 20 décembre 1792, à Anthelme Grobon, négociant à Lyon, rue de la Lune, n° 67, et Jean-Marie Mayoud, teinturier à Lyon, rue Bon-Rencontre, maison Rast, pour 27700 l. Le 28 mai 1793, par suite du non-paiement de Grobon et Mayoud, le bois fut de nouveau revendu à la folle enchère, 31600 l., à Antoine Esay, négociant à Lyon, place du Plâtre, n° 5.

863. Bois de la garenne du Château de Sain-Bel, 50 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Est.* 3000 l. — *Adj.* 15000 l., à André Jay, de Lentilly.

10 juillet 1792.

864. Maison de l'Aumônier, à Condrieu, à la Visitation de Sainte-Marie de Condrieu. *Est.* 880 l. — *Adj.* 3600 l., à Nicolas Marthoud, de Condrieu.

Pour le compte de Jean Paret, de Condrieu. Marthoud déclare ne savoir signer.

865. Clos, 13 hommées de vignes, 5 bicherées de terres, 1 bâtiment, à Saint-Romain-en-Gal, à la Visitation de Sainte-Marie de Sainte-Colombe. *Est.* 1881 l. — *Adj.* 19500 l., à Claude Passot, de Lyon, quai Saint-Antoine.

De compte à demi avec Denis Tonnérieux, de Condrieu.

866. Tour, à Sainte-Colombe, sur la place, au Domaine. *Est.* 450 l. — *Adj.* 1775 l., à Pierre Darmancier, de Sainte-Colombe.

12 septembre 1792.

867. Terre et bois, 28 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (bénéfice du Grand-Célerier). *Est.* 1120 l. — *Adj.* 5100 l., à Claude Copier, procureur de ladite commune.

868. Pré et terres, 10 bicherées environ, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (bénéfice de l'Hôtellerie). *Est.* 1980 l. — *Adj.* 4250 l., à Gaspard Pinet, de Savigny.

Tant pour son compte que pour ceux de Jean-Baptiste Denis, Jean Magiboud, Pierre Mayoud, tous de Savigny et ne sachant signer.

869. Pré, terre, vigne et bois, 37 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (bénéfice de la Chamarerie). *Est.* 4752 l. — *Adj.* 14700 l., à Simond Bertrand, de Savigny.

870. Vigne, 4 bicherées 1/3, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (doyenné de Lanay). *Est.* ? — *Adj.* 1650 l., à Jean-Pierre Marie Ribollet, notaire à Savigny.

Pour le compte d'Antoine Granjon, de Savigny, qui ne sait signer.

871. Terre et pré, loués 100 l., à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (bénéfice de la Chamarerie). *Est.* ? — *Adj.* 4500 l., à Antoine Enay, de Sain-Bel.

872. Bois, à Savigny, territoire de Chantemerle, à l'Abbaye de Savigny (bénéfice de la Chamarerie). *Est.* 60 l. — *Adj.* 475 l., à Antoine Enay, de Sain-Bel.

873. Bois taillis, 9 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (doyenné de Teylan). *Est.* 180 l. — *Adj.* 1825 l., à Jean Buchet, de Lyon.

Pour le compte de Jean Desgranges aîné, avoué à Lyon.

874. Bois taillis, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (doyenné de Teylan). *Est.* 60 l. — *Adj.* 1000 l., à Jean Desgranges aîné, avoué à Lyon.

875. Bois, 2 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (doyenné de Teylan). *Est.* 40 l. — *Adj.* 750 l., à Jean Desgranges, avoué à Lyon.

876. Pré Teylan, 6 bicherées 1/3, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (doyenné de Teylan). *Est.* 2692 l. 16 s. — *Adj.* 6350 l., à Jean Buchet, de Lyon, rue Saint-Jean.

Pour le compte de Jean Desgranges aîné, avoué à Lyon.

877. Pré et terre, 9 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Est.* 2692 l. — *Adj.* 9475 l., à Jean-Louis Fournereau, notaire à Lyon, rue Dubois.

Pour le compte de Jean Desgranges aîné, avoué à Lyon.

878. Vigne, 6 bicherées 1/2, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (bénéfice de l'Aumônerie). *Est.* 975 l. — *Adj.* 5000 l., à Antoine Clerc, de Lyon, rue Juiverie.

879. Vigne et terre, 6 bicherées 1/4, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (prieuré claustral). *Est.* 432 l. — *Adj.* 3650 l., à Antoine Clerc, de Lyon, rue Juiverie.

880. Terre, 7 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Est.* 986 l. — *Adj.* 3575 l., à Jean Buchet, de Lyon, rue Saint-Jean.

Pour le compte d'Antoine Lambert et François Michallet, tous de Savigny; ce dernier déclare ne savoir signer.

881. Vigne et terre, 13 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny (bénéfice de l'Hôtellerie). *Est.* 1980 l. — *Adj.* 6000 l., à Barthélemy Siméon, de Savigny.

Pour le compte de Jean-Baptiste Coquard, de Savigny.

882 Pré et terres, 40 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Est.* 4276 l. 16 s. — *Adj.* 18400 l., à Jean-Baptiste Coquard de Savigny.

883. Maison et terres. 5 bicherées. à Savigny. à la Prébende de La Renarde. *Est.* 374 l. — *Adj.* 1600 l.. à Claude Thève. de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

25 octobre 1792.

884. Domaine de la Bourrelière. à Mornant. à la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare de Mornant. *Est.* 27203 l. — *Adj.* 67100 l.. à Pierre Jaboulay. boulanger. à Mornant.

885. Maison de la Grande-Vaure, et cuvier, à Mornant. à la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare de Mornant. *Est.* 3800 l. — *Adj.* 7500 l., à Léonard Peillon. cultivateur à Mornant.

886. Bâtiment de la Petite-Vaure. à Mornant. à la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare de Mornant. *Est.* 1200 l. — *Adj.* 2800 l., à Claude Paradis, de Mornant.

887 Pré Dumaine, 19 bicherées 3/4, à Mornant, à la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare de Mornant. *Est.* 7590 l. — *Adj.* 28000 l., à Pierre Cogniat, laboureur à Saint-Andéol.

Tant pour son compte que pour celui de Jean-Baptiste Donet, Jean-Pierre Mazuyer, Pierre Rivoire, Claude Payre, André Petitpierre, tous de Saint-Andéol.

888. Domaine Prat : bâtiments, terres de 128 bicherées 1/2, loué 650 l., à Quincieux, à la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare de Lyon. *Est.* 13027 l. 12 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Etienne Chollet fils, de Quincieux, 11000 l.; — 2° à Benoît Moyroud, de Quincieux, 3425 l.; — 3° à André Bouchet, de Quincieux, 600 l.; — 4° à Claude-Marie Chavanne, médecin à Villefranche, 3775 l.; — 5° à Claude Braillon et Benoît Moyroud, tous deux de Quincieux, 3350 l.; — 6° à Antoine Camand, de Lyon, 1250 l.; — 7° à François Allemand, de Quincieux, 1250 l.; — 8° à Antoine Lombard, de Quincieux. 400 l.; — 9° à Mathieu Bererd, de Quincieux, 600 l.; — 10° à Claude Léonard, de Quincieux, 600 l.; — 11° à Philibert Pérasse, de Quincieux, 1000 l.; — 12° à Mathieu Desvignes, de Quincieux, 1050 l.; — 13° à Marie-Anne Petit, veuve Garnier, de Quincieux, 600 l.; — 14° à Barthélemy Bourrienne, de Quincieux, 550 l.; — 15° à Jean-Pierre Tissu, de Quincieux (pour Isaac Tissu), 350 l.; — 16° à Jérôme Manicand, de Quincieux, 700 l.; — 17° à Philibert Sangouard, de Quincieux, 610 l.; — 18° à Alexandre Moyroud, de Quincieux, 3100 l.; — 19° à Antoine Patin, de Quincieux, 1125 l.; — 20° à Joseph Patin, de Quincieux, 340 l.; — 21° à Jean Tissu, de Quincieux, 970 l.; — 22° à Etienne Aynès, de Quincieux, 5000 l.; — 23° à Jean Buchet, de Lyon (pour Hercule d'Agnèsi-Gino, d'Ecully), 1200 l.; — 24° à Gabriel Colonge, de Quincieux, 11000 l.; — 25° à François Renaud, de Quincieux, 1025 l.; — 26° à César Messimy, de Quincieux, 2500 l.; — 27° à Pierre-Philippe Garnier, de Quincieux, 70 l.; — soit, en tout, 57440 l.

24 octobre 1792.

889. Domaine Boucharlat : 152 bicherées environ, et bâtiments, loué 950 l., à Quincieux, à la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare de Lyon. *Est.* 19004 l. 10 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Claude

GUILLAUME, d'Ambérieux, 25655 l.; — 2° à Mathieu PATIN et Etienne LANIER, de Quincieux, 4500 l.; — 3° à Vincent HUMEL, de Quincieux, 2850 l.; — 4° à Benoît VIZE, de Quincieux, 2650 l.; — 5° à Jean PIN, de Quincieux, 1400 l.; — 6° à Michel BOURRICAND, de Quincieux, 1575 l.; 7° à Thomas DUNOYEL, 3225 l.; — 8° à Benoît BOUCHET, de Quincieux, 1300 l.; — 9° à Antoine PATIN, de Quincieux, 1500 l.; — 10° à Christophe PIN, de Quincieux, et Jacques DESVIGNES, de Quincieux, 2050 l.; — 11° à Marcellin DESVIGNES, de Quincieux, 700 l.; — 12° à Joseph BAUD, d'Anse, 1825 l.; — 13° à Etienne BERTRAND, de Morancé, 550 l.; — 14° à Pierre BERERD, de Quincieux, 550 l.; — 15° à François GERIN, de Quincieux, 1075 l.; — 16° à François CLUNEL, de Quincieux, 1600 l.; — 17° à Jean-Pierre BORIN, de Lyon, rue Saint-Georges, n° 8, 2075 l.; — 18° à François ALLEMAND, maire de Quincieux, 1525 l.; — 19° à Benoît BERERD, de Quincieux, 1025 l.; — 20° à Philippe GARNIER, de Quincieux, 7250 l.; — 21° à Jean-Pierre PETIT, de La Tour, 6025 l.; — 22° à Pierre PÉTRÉ, d'Anse, 4500 l.; — 23° à Jean-Claude VAILLANT, notaire à Anse, 1600 l.; — 24° à Jean-Marie SUREL, d'Anse, 5000 l.; — 25° à Jean CHANET, d'Anse, 1100 l.; — 26° à François CONVERT, d'Anse, 410 l.; — soit, en tout, 83515 l.

Treize acquéreurs ont déclaré ne savoir signer.

890. Domaine Montet : bâtiments et 205 bicherées de terres environ, à Quincieux, hameau de Veissieux, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE LYON. *Est.* 24231 l. 12 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à François ALLEMAND, maire de Quincieux, 11850 l.; — 2° à Jacques TERME, de Lyon, petite rue Mercière, 28550 l.; — 3° à Mathieu LUMINET, de Quincieux, 1200 l.; — 4° à Jean POITRASSON, d'Ambérieux, 5750 l.; — 5° à Claude GUILLAUME, d'Ambérieux, 9000 l.; — 6° à Jean-Pierre TERRET, d'Ambérieux, 2000 l.; — 7° à Isaac REYMOND, de Couzon, 1500 l.; — 8° à Etienne RAPOUX, d'Anse, 2125 l.; — 9° à Charles BURDEL, d'Anse, 11100 l.; — 10° à Benoît THOMASSET, de Couzon, 11000 l.; — 11° à Michel BOURRICANT, de Quincieux, 600 l.; — 12° à Benoît BOUCHET, de Quincieux, 10250 l.; — soit, en tout, 84925 l.

Trois acquéreurs déclarent ne savoir signer. Sur l'achat d'Allemand, 9700 l. sont pour le compte d'Agathe ALLEMAND, de Lyon, place des Terreaux.

891. Domaine Fontvieille : bâtiments et 318 bicherées de terres, à Ecully et à Charbonnières, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE LYON. *Est.* 29900 l. — *Adj.* 122500 l., à Balthazar PUY, à Lyon, place Louis-le-Grand, n° 3.

892. Bâtiments, terres, pressoirs, cuves, etc., à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, aux SŒURS DE LA PROPAGATION DE LA FOI DE LYON. *Est.* 14776 l. — *Adj.* 46100 l., à Eléonore-Jacques BIOU, à Lyon, rue Grenette.

Pour le compte de Gaspard-Claude MOREL, de la Chapelle-du-Châtelard, district de Châtillon-les-Dombes (Ain).

15 novembre 1792.

893. Bâtiments, église et dépendances, à Sainte-Colombe, aux MISSIONNAIRES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 12000 l. — *Adj.* 27400 l., à André MOUSSIER.

Qui a déclaré ne savoir signer.

894. Bâtiments, terres de 91 bicherées environ, vignes de 50 hommées, à Saint-Cyr-sur-Rhône, aux MISSIONNAIRES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 20000 l. — *Adj.* 56000 l., à Jean-Baptiste LAURENT, ancien chirurgien en chef de la Charité de Lyon, rue du Plat.

895. Terre, 2 bicherées 1/2, vignes, 10 hommées, à Saint-Romain-en-Gal, aux SŒURS DE LA MISÉRICORDE DE VIENNE. *Est.* 825 l. — *Adj.* 7000 l., à Antoine MICHOUD, receveur de l'enregistrement à Vienne.

896. Domaine : bâtiments et 22 bicherées de terres, à Saint-Romain-en-Gal, aux MISSIONNAIRES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 3806 l. — *Adj.* 27000 l., à Jean MELAY, de Loire.

Qui déclare ne savoir signer.

897. Bâtiments et terres de 300 bicherées 1/2, loués 280 l., à Loire, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE LYON. *Est.* 3476 l. 4 s. — *Adj.* 19400 l., à Nicolas GIROUD, de Lyon, rue de l'Herberie.

898. Bâtiments, 14 bicherées de terres, 74 hommées de vignes, à Grigny, à la CURÉ DE SAINT-GEORGES DE LYON. *Est.* 17720 l. — *Adj.* 46100 l., à Paul TEISSIER, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine MACOUZET, de Lyon, rue Vaubecour, n° 38.

16 novembre 1792.

899. Domaine Piégay : maison, 147 bicherées et 12 métérées de terres, à Sainte-Catherine-sur-Riverie, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE LYON. *Est.* 13208 l. 4 s. — *Adj.* 46000 l., à Jean-Marie COUCHOUD, notaire à Riverie.

900. Domaine des Accoles, 85 bicherées 1/2 de terres, bâtiments, à Sainte-Catherine-sur-Riverie, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE LYON. *Est.* 3016 l. 4 s. — *Adj.* 19500 l., à Antoine POIDEBARD le jeune, avoué à Lyon,

Pour le compte de Jacques ROBILLON, marchand à Lyon, place des Terreaux.

901. Pré et terre, 5 journées et 18 bicherées, à Chaponost, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE LYON. *Est.* 3652 l. — *Adj.* 18200 l., à Antoine DELAPORTE, à Lyon, place du Plâtre, maison Tolozan.

15 décembre 1792.

902. Monastère, église, clos de 3 bicherées, à Condrieu, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE CONDRIEU. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 46000 l., à Fleury CLARARD, de Condrieu.

903. Deux corps de bâtiments, église, chapelle, à Sainte-Colombe, aux RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 22900 l. — *Adj.* 47200 l., à Sébastien GUILLERMET, de Sainte-Colombe.

901. Monastère et clos, à Sainte-Colombe, aux BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 17100 l. — *Adj.* 33000 l., à Gabriel FAUGIER, notaire à Sainte-Colombe.

905. Bâtiments, 56 hommées de vignes, 98 bicherées, à Chassagny, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE MORNANT. *Est.* 24989 l. — *Adj.* 50000 l., à Antoine JULLIEN, d'Echalas.

906. Domaine : bâtiments, 35 hommées de vignes, 2 bicherées de bois, à Chassagny, à la DOTATION ou FABRIQUE DE CHASSAGNY. *Est.* 3800 l. — *Adj.* 9100 l., à Abel DUSSUD, à Lyon, rue Bellecordière.

907. Terres, 4 bicherées environ, à Mornant, à la PRÉBENDE DE NOTRE-DAME. *Est.* 291 l. — *Adj.* 550 l., à Jean RIVIÈRE, de Mornant.

17 décembre 1792.

908. Maison et jardin, à Larajasse, aux ÉCOLES DE LARAJASSE OU FONDATION MOISSONNIER. *Est.* 208 l. — *Adj.* 1300 l., à AYNÈS, de Quincieux.

Pour le compte de Claude-Marie FOREST, de Villechenève.

909. Maison et jardin, à Larajasse, aux ÉCOLES DE LARAJASSE OU FONDATION MOISSONNIER. *Est.* 120 l. — *Adj.* 1025 l., à AYNÈS, de Quincieux.

Pour le compte de Claude-Marie FOREST, de Villechenève.

910. Maison, à Larajasse, aux ÉCOLES DE LARAJASSE OU FONDATION MOISSONNIER. *Est.* 150 l. — *Adj.* 750 l., à Claude-Marie FOREST, de Villechenève.

911. Terre et pré, 6 bicherées 1/3, à Larajasse, aux ÉCOLES DE LARAJASSE OU FONDATION MOISSONNIER. *Est.* 704 l. — *Adj.* 4100 l., à Antoine LIÈVRE, à Lyon, rue des Farges, n° 107.

912. Terre, 23 bicherées, à Larajasse, aux ÉCOLES DE LARAJASSE OU FONDATION MOISSONNIER. *Est.* 2112 l. — *Adj.* 9300 l., à Etienne BOUTEILLE, de Saint-Martin-en-Haut.

913. Terre, 4 bicherées, à Larajasse, aux ÉCOLES DE LARAJASSE OU FONDATION MOISSONNIER. *Est.* 369 l. 12 s. — *Adj.* 2000 l., à Joseph JURY, de Larajasse.

914. Chenevier, à Larajasse, à la CURE DE LARAJASSE. *Est.* 165 l. — *Adj.* 1625 l., à Jean-Marie BOUTEILLE, de Larajasse.

915. Terre, 1 bicherée 1/4, à Larajasse, à la CURE DE LARAJASSE. *Est.* 165 l. — *Adj.* 1250 l., à Etienne RONJON, avoué à Lyon.

916. Chapelle Saint-Pierre-Dupizay, à Larajasse. *Est.* 500 l. — *Adj.* 1525 l., à Aimé COMBE, de Larajasse.

917. Chapelle Saint-Apollinaire, et autre chapelle, à Larajasse. *Est.* 150 l. — *Adj.* 530 l., à Etienne BOUTEILLE, de Larajasse.

18 décembre 1792.

918. Terre, 6 bicherées, à Sainte-Catherine-sur-Riverie, à la FABRIQUE DE RIVERIE. *Est.* 600 l. — *Adj.* 1800 l., à Jean-Baptiste FAVRE, de Lyon.

Pour le compte d'Antoine PIÉGAY, de Saint-André-la-Côte.

919. Maison, 40 hommées de vignes, à Charly, à la FABRIQUE DE CHARLY. *Est.* 3995 l. — *Adj.* 13700 l., à François LEBRUN, de Lyon, place de l'Herberie.

920. Vigne de 8 hommées, à Charly, à la FABRIQUE DE CHARLY. *Est.* 720 l. — *Adj.* 2875 l., à Joseph DURY, de Lyon, quai Saint-Vincent.

Pour le compte d'Étienne VACHON aîné, négociant à Lyon, quai Saint-Clair, n° 125.

921. Maisons, 3 bicherées 1/4 de terres, 24 hommées de vignes, à Charly, aux PETITES ECOLES DE CHARLY. *Est.* 5200 l. — *Adj.* 18300 l., à Jacques-Amable GASNIER, marchand limonadier, place Saint-Jean, Lyon.

4 février 1793.

922. Deux domaines : 1° celui d'en bas, maisons, 13 couperées, 38 bicherées, 16 fosserées de terres ;— 2° celui d'en haut, maisons, 65 bicherées de terres, à Saint-Romain-en-Gal, à la COMMANDERIE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL, DE L'ORDRE DE MALTE. *Est.* 39337 l. — *Adj.* 105000 l., à Antoine JULLIEN, d'Echalas.

Qui déclare ne savoir signer.

923. Domaine : bâtiments, 25 bicherées de terres, loué 61 l., à Mornant, à la FABRIQUE DE MORNANT. *Est.* 1911 l. — *Adj.* 8550 l., à Gaspard BARROUIN, négociant de Lyon, rue Pizay, n° 115.

924. Vignes et terres, 3 hommées 1/2 et 1/3 de bicherée, à Mornant, à la CONFRÉRIE DES PÉNITENTS DU CONFALON DE MORNANT. *Est.* 450 l. — *Adj.* 2000 l., à Gabriel VOLET, marchand à Lyon, rue Grôlée.

925. Maison, terres, 22 bicherées 1/3, 8 hommées, à Chassagny, à la FABRIQUE DE CHASSAGNY. *Est.* 4885 l. — *Adj.* 19200 l., à Pierre PIOT, de Vénissieux, district de Vienne (Isère).

6 février 1793.

926. Domaine de la Gallée : maison, chapelle, cuvier, écurie, 300 hommées de vignes, 20 bicherées de terre, à Millery, aux COLLÈGES DE LYON. *Est.* 35550 l. — *Adj.* 181000 l., à Jean-Antoine HUTTE, notaire à Lyon, place Saint-Pierre.

Pour le compte de François JOHANNOT, négociant à Lyon, quai Saint-Clair, n° 124.

927. Domaine du Thiard et domaine de Rivière, à Irigny, aux COLLÈGES DE LYON. *Est.* 36627 l. 15 s. — *Adj.* en deux lots : 1° le domaine du Thiard, 50500 l., à Joseph-Antoine BALLEY, à Lyon, quai Saint-Clair, n° 7 ; — 2° le domaine de Rivière, 52200 l., à Jean-Baptiste PICQUET, à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 6.

Picquet a acquis pour le compte de Jean-Baptiste PÉCOLLET, notaire à Orliénas, et Pierre-Charles GAYET, notaire à Irigny.

928. Bâtiments, 84 hommées de vignes, à Irigny, aux ORATORIENS DE LYON. *Est.* 9692 l. 10 s. — *Adj.* 40300 l., à Léonard DETOURS, de Lyon, rue Port-Charlet.

Pour le compte de Joseph PAVY, fabricant d'étoffes de soie à Lyon, rue des Feuillants, n° 104.

929. Bâtiments, 75 hommées de vignes, 4 bicherées de terres, à Irigny, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE LYON. *Est.* 11150 l. — *Adj.* 47500 l., à Vincent-Philippe BERTRAND, à Lyon, quai Saint-Clair, n° 127.

8 février 1793.

930. Domaine de Roye : bâtiments, 748 bicherées de terres (mesure du pays), à Fontaines, aux COLLÈGES DE LYON. *Est.* 133241 l. 10 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Pierre-Simond JACQUEMOND, de Lyon, rue Dubois, et Pierre-Joseph GARNIER, de Paris, rue Montmartre, n° 86, actuellement chez son frère, à Lyon-Saint-Just, n° 111, 194000 l.; — 2° à Paul-Benjamin DELESSERT, à Lyon, rue Pizay, et Abraham MELLIER, de Fontaines, 186000 l.; — 3° à Roman FERROUILLAT, de Lyon, place de la Charité, 4300 l.; — 4° à Léonard DETOURS, à Lyon, rue Port-Charlet, n° 85, 53000 l.; — 5° à Joseph SERIZIAT, de Vaise, 61000 l.; — soit, en tout, 498300 l.

La bicherée du pays vaut 1600 pas q.; le pas q. vaut 2 pieds 1/2 de roi.

931. Quatre cuves et un pressoir, à Fontaines, au CURÉ DE FONTAINES et au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER DE LYON. *Est.* 150 l. — *Adj.* 785 l., à Louis GAILLARD, marchand, de Lyon, à Caluire, route de Lyon à Genève.

932. Bâtiments, jardin, prés, vignes, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe et Collonges, à la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE DE LYON. *Est.* 47336 l. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à François PERRUSSEL, avoué à Lyon, 60000 l., (pour Joseph SEPPE fils aîné, négociant à Lyon, rue Bât-d'Argent); — 2° à Zacharie DEVARENNE, négociant à Lyon, Port-du-Temple, n° 79, 30200 l.; — 3° à Nicolas JOSSERAND, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, 800 l.; — 4° à Claude BOLO, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, 6900 l.; — 5° à Hilaire COILLET, de Collonges, 17500 l.; — 6° à Simon COCHET, de Saint-Rambert, 3650 l.; — 7° à François BEAUBLEZ, chapelier à Lyon, place des Carmes, n° 6, 13900 l.; — 8° à Aimé MORY, entrepreneur de bâtiments à Lyon, rue Gentil, n° 95, 34800 l.; — 9° à Roman FERROUILLAT, de Lyon, place de la Charité, 4000 l.; — soit, en tout, 177350 l.

8 mars 1793.

933. Monastère et enclos, à Saint-Symphorien-le-Château, aux URSULINES DE SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU. *Est.* 2400 l. — *Adj.* 36000 l., à Jean-François PEYRÉ, notaire à Anse.

931. Pré, 3 bicherées 1 2, à Saint-Symphorien-le-Château, à la FONDATION VOURLAT, DE SAINT-SYMPHORIEN, POUR L'ÉDUCATION DES FILLES DE LARAJASSE. *Est.* 1080 l. — *Adj.* 3000 l., à Jean-Marie DELORME, de Sainte-Foy-l'Argentière.

935. Terre, à Larajasse, au LUMINAIRE DE L'ÉGLISE DE LARAJASSE. *Est.* 334 l. 7 s. 6 d. — *Adj.* 1600 l., à Fleury-Marie COURBON-MONTVIOL, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 177.

Pour le compte de Marie-Anne FAURE, veuve d'Aimé LAURENT, notaire à Saint-Symphorien-le-Château.

936. Bâtiments, 67 bicherées 1 4 de terres, à Grézieu-le-Marché, à la PRÉBENDE SOUVIGNY. *Est.* 9539 l. — *Adj.* 30400 l., à Léonard DETOURS, architecte à Lyon, rue Port-Charlet, n° 85.

937. Terres et prés, à Grézieu-le-Marché, à la CURE POUR UNE FONDATION DE PRIÈRES EN L'ÉGLISE DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ. *Est.* 1460 l. — *Adj.* 6400 l., à Toussaint GIRAUDIER, notaire à Grézieu-le-Marché.

12 mars 1793.

938. Vigne et terre, 2 bicherées, à Sainte-Foy-lès-Lyon, à la FABRIQUE DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON. *Est.* 830 l. — *Adj.* 2100 l., à Jean-Baptiste CONDENTIA, commissionnaire-chargeur à Lyon, rue de Flandre.

939. Chapelle Saint-Martin, à Sainte-Foy-lès-Lyon. *Est.* 110 l. — *Adj.* 1200 l., à Jacques CELIER, de Sainte-Foy.

13 mars 1793.

940. Bâtiment de la dîme et autres, 52 hommées de vignes, à Sainte-Foy-lès-Lyon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 16280 l. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° à Michel SALIGNAT, de Sainte-Foy, 11600 l. ; — 2° à Claude JARICOT, de Sainte-Foy, 26600 l. ; — 3° à Barthélemy NIZIER, de Lyon, place du Grand-Collège, 6600 l. ; — 4° à François BON, négociant à Lyon, rue de la Gerlée, 13000 l. ; — 5° à Jean BUCHET, 3600 l. ; — 6° à Antoine GERIN et François BOUILLON, 1100 l. ; — soit, en tout, 62500 l.

15 mars 1793.

941. Prés, 7 bicherées 1/2, à Courzieu, à la PRÉBENDE DE CHAVANNES. *Est.* 3706 l. 16 s. — *Adj.* 12100 l., à Jean BURDEL, de Courzieu.

De compte à demi avec Jean MAZARD, de Courzieu.

942. Chapelle Saint-Clair, à Courzieu. *Est.* 40 l. — *Adj.* 60 l., à Antoine CARRET, de Courzieu.

943. Maisons, 37 bicherées 1/2 de terres, à Pollionnay, à la PRÉBENDE DE LORETTE. *Est.* 5696 l. — *Adj.* 31200 l., à André JAY, de Lentilly.

944. Terres, bois, 23 bicherées 1/2, à Pollionnay, à la CURE DE POLLIONNAY. *Est.* 1856 l. — *Adj.* 11400 l., à Jacques LESPINASSE, de Lyon, rue Bourgchanin, n° 45.

Pour le compte de Barthélemy TABARD, de Pollionnay.

945. Chapelle Saint-Irénée, à Bessenay. *Est.* 160 l. — *Adj.* 315 l., à Jacques FATTIN, Irénée RIVIÈRE, Jean-Claude BUSSEL, Jean-Marie NOVÉ, tous de Bessenay.

Les trois derniers ne savent signer.

946 Chapelle Saint-Fortunat, à Saint-Pierre-la-Palud. *Est.* 70 l. — *Adj.* 600 l., à Jean-Simon JEANNIN, de Lyon.

Pour le compte de Pierre-Louis-Jean BAVET, de Sain-Bel.

20 mars 1793.

947. L'Ile-Barbe, 50 bicherées, jardins, 18 maisons, le château de l'archidiaconé, la maison de la prévôté, l'église Saint-Loup, l'église Notre-Dame, à Saint-Rambert et à Caluire, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 59420 l. — *Adj.* 166000 l., à François PERRUSSEL, avoué à Lyon, rue Saint-Jean.

26 mars 1793.

948. Enclos, église, sacristie, maison, écurie, etc., vigne, allée, à Sainte-Colombe, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 13320 l. — *Adj.* 34000 l., à François PERRUSSEL, homme de loi à Lyon, rue Saint-Jean.

Tant pour son compte que pour celui de Jean-Baptiste QUENIN-REYNAUD, négociant à Lyon, rue Lanterne, n° 13, d'Augustin THIERRIAT, négociant à Lyon, place des Carmes, n° 112, et de Jean-Antoine PERRUSSEL, greffier du juge de paix de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, son frère.

949. Bâtiment et vigne, à Sainte-Colombe, aux CORDELIERS DE SAINTE-COLOMBE. *Est.* 2134 l. — *Adj.* 9125 l., à François PERRUSSEL, homme de loi à Lyon, rue Saint-Jean.

Tant pour son compte que pour celui de Jean-Baptiste QUENIN-REYNAUD, négociant à Lyon, rue Lanterne, n° 13, d'Augustin THIERRIAT, négociant à Lyon, place des Carmes, n° 112, et de Jean-Antoine PERRUSSEL, greffier du juge de paix de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, son frère.

31 mai 1793.

950. Domaine Montlouis : bâtiments, 147 bicherées de terres et vignes, pressoir, cuves, à Oullins, aux COLLÈGES DE LYON. *Est.* 16992 l. — *Adj.* 170900 l., à Louis MONIN, fabricant d'étoffes de soie, Grand'Côte des ci-devant Capucins, n° 174.

951. Domaine de la Mulatière, à Sainte-Foy-lès-Lyon, aux COLLÈGES DE LYON. *Est.* 16204 l. — *Adj.* 67700 l., à Jean-Louis MILLON, d'Oullins.

Tant pour son compte que pour celui de Jérôme PHILY, d'Oullins.

18 juin 1793.

952. Domaine de la Bastero : bâtiments, chapelle, terres, vignes, mobilier, à Sainte-Foy-lès-Lyon, aux Collèges de Lyon. *Est.* 30726 l. — *Adj.* 260500 l., à Joseph Aynard, négociant à Lyon, rue Buisson, n° 26.

953. Clos et maison Ramponneau, à Sainte-Foy-lès-Lyon, lieu de la Mulatière, aux Collèges de Lyon. *Est.* 17320 l. — *Adj.* 76100 l., à Pierre-Louis-Jean Bavet, de Sain-Bel.

20 juin 1793.

954. Bois de Bagny, 600 bicherées, à Chevinay, à l'Abbaye de Savigny. *Est.* 15686 l. — *Adj.* 400500 l., à Claude Chapiron, marchand épinglier à Lyon, rue Plat-d'Argent, n° 66.

955. Bâtiment de la dîme, tènement dit château de Tassin, 821 bicherées de prés, terres, bois, etc., à Tassin, au Chapitre de Saint-Jean. *Est.* 65778 l. — *Adj.* 805000 l., à Etienne Colomb, de Marcy, commune de Sainte-Consorce.

Tant pour son compte que celui d'André Jay et Dominique Jay, de Leatilly.

26 juin 1793.

956. Bâtiments, 562 bicherées 3/4 de terres, prés, bois, etc., à Montrottier, au Prieuré de Montrottier. *Est.* 40950 l. — *Adj.* 215500 l., à Philippe Triomphe, de Panissières.

957. Chapelle Sainte-Magdelaine, à Montrottier. *Est.* 180 l. — *Adj.* 325 l., à Antoine Demare, de Montrottier.

958. Chapelle Saint-Antoine, à Montrottier. *Est.* 80 l. — *Adj.* 465 l., à Pierre-Louis-Jean Bavet, de Sain-Bel.

Pour le compte d'Antoine Coquard, du hameau d'Affoux, paroisse de Violay, district de Villefranche, qui déclare ne savoir signer.

959. Chapelle Saint-Nicolas, à Brullioles. *Est.* 50 l. — *Adj.* 115 l., à Vincent Giroud, de Montrottier.

Qui déclare ne savoir signer.

960. Chapelle Saint-Roch, à Bibost. *Est.* 240 l. — *Adj.* 460 l., à Pierre Dargère, de Bibost.

Tant pour son compte que pour celui de Jean-Marie Cluizel, de Bibost.

II. — Ventes faites conformément à la loi du 12 prairial III.

12 Vendémiaire IV *(4 octobre 1795)*.

961. Vigne, 1 bicherée, à Chaponost, à la CURE DE CHAPONOST. *Soum.* 1875 l. — *Adj.* 14150 l., à Etienne MALLAVAL, de Chaponost.

962. Terre à blé, 4 bicherées 1/2, à Lissieu, à la PRÉBENDE DES PETITS-PÈRES. *Soum.* 1021 l. 5 s. — *Adj.* 51650 l., à François TAVERNIER, de Marcilly.

Qui déclare ne savoir signer.

963. Terre à blé, 1 bicherée 1/2, à Lissieu, à la CURE DE LISSIEU, formant le demi-arpent à elle concédé. *Soum.* 810 l. 5 s. — *Adj.* 25000 l., à Jean-Louis PHILIPPON cadet, négociant, rue Marcel, à Lyon.

964. Petite maison, à Saint-Andéol, au LUMINAIRE DE SAINT-ANDÉOL. *Soum.* 371. 10 s. — *Adj.* 7000 l., à Jean-Pierre RAILLARD, chapelier à Saint-Andéol.

Pour le compte de Guillaume CONDAMIN, chapelier à Saint-Andéol.

965. Pré de l'Horloge, 2 bicherées, à Saint-Andéol, au LUMINAIRE DE SAINT-ANDÉOL. *Soum.* 2250 l. — *Adj.* 28500 l., à Jean GUYARD, marchand de vin à Chaponost.

Pour le compte de Pierre RIVOIRE, cultivateur à Saint-Andéol.

966. Jardin, 2 bicherées, à Mont-Cindre, à la CURE DE MONT-CINDRE. *Soum.* 6627 l. 10 s. — *Adj.* 70200 l., à Jean-François BELISSENT, officier ministériel à Lyon, rue Saint-Jean.

967. Bâtiment, 47 bicherées de terres, à Chasselay, à la PRÉBENDE DES PETIT, en la ci-devant église de Chasselay. *Soum.* 34518 l. 15 s. — *Adj.* 599500 l., à Jean-François BELISSENT, officier ministériel à Lyon, rue Saint-Jean.

15 Vendémiaire IV *(7 octobre 1795)*.

968. Vigne, 8 hommées, à Saint-Genis-les-Ollières, à la CURE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES. *Soum.* 3187 l. 10 s. — *Adj.* 87000 l., à Jacques GOUBILLON, de Savigny.

969. Jardin et vignes de 5 à 6 bicherées, à Sainte-Consorce et Marcy, à la CURE DE SAINTE-CONSORCE. *Soum.* 1875 l. — *Adj.* 97600 l., à Gaspard-Dominique RAYMOND, de l'Arbresle.

970. Luzernière de 1/2 arpent, à Saint-Didier au-Mont-d'Or, à la CURE DE SAINT-DIDIER, complément du jardin concédé. *Soum.* 3445 l. 6 s. 3 d. — *Adj.* 70100 l., à Jacques GOUBILLON, de Savigny.

971. Bois, prés, 111 bicherées, à Rontalon, à l'ORDRE DE MALTE. *Soum.* 19162 l. 10 s. — *Adj.* 300000 l., à François ECHARLOT et Benoît GARNIER, de Lyon.

972. Pré, 2 bicherées 1/2, à Messimy, à la FABRIQUE OU LUMINAIRE DE MESSIMY. *Soum.* 5268 l. 15 s. — *Adj.* 56000 l., à Hugues BRUN, cultivateur à Messimy.

973. Terre, 1/2 arpent ou 3/4 de bicherée, à Marcilly, à la CURE DE MARCILLY. *Soum.* 468 l. 11 s. — *Adj.* 111800 l., à Nicolas BERJON, de Marcilly.

974. Vigne, 1 bicherée 1/6, et pré, 1/6 de bicherée, à Limonest, à la CURE DE LIMONEST. *Soum.* 1125. — *Adj.* 40100 l., à Jacques GOUBILLON, de Savigny.

975. Terres, à La Tour-de-Salvagny, à la FABRIQUE OU LUMINAIRE DE LA TOUR. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 292100 l., à Pierre DUMAREST, de Lyon, rue Bourgchanin.

Pour Antoine MERLE et François MONTERNAUD, de La Tour-de-Salvagny.

976. Jardin de la cure et son complément, 1/2 arpent, à Givors, à la CURE DE GIVORS. *Soum.* 1537 l. 10 s. — *Adj.* 30100 l., à Antoine TERRAT, fabricant de bas de soie à Lyon.

4 Brumaire IV (*26 octobre 1795*).

977. Vignes, 42 hommées, terres, 10 bicherées, une maison, à Brignais, au LUMINAIRE DE BRIGNAIS. *Soum.* 24659 l. 7 s. 6 d. — *Adj.* 800500 l., à René FAHY, marchand de bétail à Brignais.

978. Terres, 2 bicherées à peine, à Brignais, à la CURE DE BRIGNAIS. *Soum.* 17550 l. — *Adj.* 163500, à René FAHY, marchand de bétail à Brignais.

979. Maison et pré, de 1 bicherée 1/2, à Clément-les-Places, au LUMINAIRE DE SAINT-CLÉMENT. *Soum.* 2427 l. 10 s. — *Adj.* 115000 l., à Vital BERNARDON, à Lyon, rue Tramassac, n° 64, et Antoine CARRET, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 14.

980. Pré, 2 bicherées, à Longessaigne, au LUMINAIRE DE LONGESSAIGNE. *Soum.* 3140 l. 12 s. 6 d. — *Adj.* 62000 l., à Vital BERNARDON et et Antoine CARRET.

981. Jardin, 3 bicherées 1/2, à Rontalon, à la CURE DE RONTALON. *Soum.* 2250 l. — *Adj.* 57000 l., à Vital BERNARDON et Antoine CARRET.

Pour le compte de Jean CHANTRE, cultivateur à Rontalon.

982. Jardin de la cure et complément, 1/2 arpent, à Dommartin, à la CURE DE DOMMARTIN. *Soum.* 1800 l. — *Adj.* 41200 l., à Antoine CARRET et Vital BERNARDON.

6 Brumaire IV *(28 octobre 1795)*.

983. Vigne, 5 hommées, formant le complément du 1/2 arpent du curé, à Andéol, à la CURE DE SAINT-ANDÉOL. *Soum.* 1545 l. 10 s. — *Adj.* 73000 l., à Pierre COGNIAT, cultivateur à Andéol.

984. Maison et vigne (celle-ci complément du 1/2 arpent de la cure), à Ecully, à la CURE D'ECULLY. *Soum.* 4480 l. — *Adj.* 124000 l., à Georges VIARD, fabricant de bas à Lentilly.

985. Domaine, à Genis-Laval et Oullins, à PENHOET, émigré. *Soum.* 319818 l. 15 s. — *Adj.* 3183000 l., à Léonard DETOURS, architecte à Lyon, quai du Rhône, n° 64.

Il a été fait à cette même date du 6 brumaire encore une vente, dont le bref est perdu.

8 Brumaire IV *(30 octobre 1795)*.

986. Bâtiments et terres de 662 bicherées, à Largentière (Aveize), au CHAPITRE DE LARGENTIÈRE. *Soum.* 202654 l. 15 s. 9 d. — *Adj.* 6750100 l., à Pierre GIRAUD cadet, agriculteur à Chaponost.

987. Jardin, complément du 1/2 arpent de la cure, à Tassin, à la CURE DE TASSIN. *Soum.* 56 l. 5 s. — *Adj.* 6010 l., à Antoine REVENU, cultivateur à Francheville.

12 Brumaire IV *(3 novembre 1795)*.

988. Terres, 6 bicherées, à Neuville, à la FABRIQUE DE NEUVILLE. *Soum.* 2775 l. 7 s. 3 d. — *Adj.* 160300 l., à Jean COMTE, confiseur à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 1.

989. Vigne et terre, 3 bicherées, à Neuville, à la CURE DE GENAY. *Soum.* 1726 l. 11 s. 3 d. — *Adj.* 82300 l., à Claude PALLUY, fabricant à Lyon, Grand'Côte, n° 201.

990. Jardin et vigne, 2 bicherées, à Albigny, à la CURE D'ALBIGNY. *Est.* 11029 l. 13 s. 9 d. — *Adj.* 73200 l., à Jacques SOUVANEAU, marchand chamoiseur à Lyon, rue de la Gerbe, n° 115.

991. Bâtiment, terre, 1 bicherée, aux Hayes, à la CURE DES HAYES. *Soum.* 2962 l. 10 s. — *Adj.* 80000 l., à André LAGIER, liquoriste à Lyon, rue Bellecordière, n° 59.

992. Vigne, 1 bicherée, à Lissieu, à la CONFRÉRIE DE LISSIEU. *Soum.* 180 l. — *Adj.* 14500 l., à Jean-François DEVICQ, marchand fabricant, rue Pas-Etroit, n° 156, à Lyon.

993. Maison et jardin, à Condrieu, à la CONFRÉRIE DE SAINT-NICOLAS. *Soum.* 4125 l. — *Adj.* 90500 l., à André LAGIER, liquoriste à Lyon, rue Bellecordière, n° 59.

994. Bâtiments et fonds, 90 bicherées, à Saint-Martin-en-Haut, à la FABRIQUE DE SAINT-MARTIN. *Soum.* 33750 l. — *Adj.* 1303300 l., à Jean COMTE, confiseur à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 1.

995. Bâtiment, vigne, 2 bicherées, à Lissieu, à l'ERMITE DE LISSIEU. *Soum.* ? — *Adj.* 100100 l., à Aimé PÉZIEUX, fabricant à Lyon, rue Saint-Jean, n° 3.

Il a été fait, à cette même date du 12 brumaire, encore une vente dont le bref est perdu.

18 Brumaire IV (*9 novembre 1795*).

996. Domaine Saint-Bonnet, 694 métérées 3 4, à Saint-Laurent-de-Chamousset, à la COMMANDERIE DE CHAZELLES, ORDRE DE MALTE. *Soum.* 150750 l. — *Adj.* 2726100 l., à Benoît BLANC, François ROSSIGNOL, tous de Chevinay, et Barthélemy MARION, de Châtillon-d'Azergues.

997. Maison et jardin, à Saint-Laurent-de-Chamousset, au LUMINAIRE DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. *Soum.* 2250 l. — *Adj.* 64200 l., à BERNARDON, de Lyon, rue Tramassac, n° 64.

998. Terrain formant le complément du 1/2 arpent de la cure, à Saint-Laurent-de-Chamousset, à la CURE DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. *Soum.* 2625 l. — *Adj.* 82700 l., à François BERGER, négociant à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 1.

999. Terre, 1 bicherée, à Chambost, à la CURE DE CHAMBOST. *Soum.* 2025 l. — *Adj.* 71300 l., à Noël BASTION, de Chambost.

28 Brumaire IV (*19 novembre 1795*).

1000. Maison, jardin et pré de l'Aumônerie, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Soum.* 5253 l. 16 s. 8 d. — *Adj.* 213000 l., à Jean-Marie REIGNIER, tailleur à Savigny.

1001. Maison de la petite Sacristie et jardin, 1/2 bicherée, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Soum.* 1482 l. 9 s. 4 d. — *Adj.* 60100 l., à Jean-Pierre MICHALLET, aubergiste à Savigny.

1002. Maison de la grande Sacristie et jardin, 1/2 bicherée, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Soum.* 1726 l. 13 s. 4 d. — *Adj.* 70000 l., à François ENAY, épicier à Lyon, rue Saint-Jean, n° 51.

Pour le compte de Jacques GOUBILLON, marchand à Savigny.

1003. Maison et jardin de la Chamarerie, 2 bicherées, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Soum.* 5839 l. 4 s. 4 d. — *Adj.* 237000 l., à Jean-Pierre MICHALLET, aubergiste à Savigny,

1004. Maison et jardin de l'Hôtellerie, 1 bicherée, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 3453 l. 6 s. 8 d. — *Adj.* 140000 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

Pour le compte de Jacques Goubillon, marchand à Savigny.

1005. Maison et jardin de la Grande-Célerie, 1 bicherée, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 4119 l. 6 s. 8 d. — *Adj.* 167000 l., à Jean-Marie Ponchon, cultivateur à Savigny.

1006. Maison et jardin du Doyenné de Lanay, 3 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 6807 l. 13 s. 4 d. — *Adj.* 276000 l., à Jean-Marie Reignier, tailleur à Savigny.

1007. Pré, terre et maison de Saint-Laurent, 6 bicherées, et jardin de l'Infirmerie, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 9940 l. 10 s. — *Adj.* 403000 l., à Christophe Farge, marchand de vin à Lyon, rue de la Monnaie, n° 37.

1008. Maison et jardin de l'Infirmerie et chapelle Notre-Dame, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 3453 l. 6 s. 8 d. — *Adj.* 140000 l., à André Jay, cultivateur à Lentilly.

Pour le compte de Jacques Goubillon, marchand à Savigny.

1009. Maison de la Croiserie, cimetière Saint-Pierre et église, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 1381 l. 6 s. 8 d. — *Adj.* 56000 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

1010. Maison et jardin du Grand Prieuré, maison du Chantre, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 7661 l. 18 s. 3 d. — *Adj.* 310700 l., à André Jay, cultivateur à Lentilly.

1011. Maison et jardin de la Communerie, et jardin des Cloîtres, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 4938 l. — *Adj.* 201000 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

Pour le compte de Jacques Goubillon, marchand à Savigny.

1012. Jardin et colombier de Rébé, 1 bicherée, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 1586 l. 1 s. 4 d. — *Adj.* 64300 l., à Jean-Marie Reignier, tailleur à Savigny.

1013. Pré du Maine, 90 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 49434 l. 9 s. 4 d. — *Adj.* 2004100 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

La seconde herbe du pré appartient à la commune pour les habitants du bourg. [Pierre Gallon fut déclaré, le 5 messidor an V, déchu pour cause de non-paiement de la 2e annuité de cette acquisition et de quatre autres relatées aux nos 1014, 1017, 1018, 1024. Il demanda le remboursement de ses premiers versements. Le directeur de l'enregistrement et des domaines de Lyon répondit « qu'il n'avait pas encore été statué de quelle manière seront remboursés les acquéreurs des biens nationaux qui ont encouru la déchéance ».]

1014. Pré du Verger. 13 bicherées et un petit jardin. à Savigny. à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 49456 l. 13 s. 4 d. — *Adj.* 2005000 l.. à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

1015. Jardin de la Chantrerie. 1 bicherée. à Savigny. à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 986 l. 13 s. 4 d. — *Adj.* 40000 l.. à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

1016. La Grande-Vigne. 7 bicherées. à Savigny. à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 7422 l. 13 s. 4 d. *Adj.* 301000 l.. à Jean-Marie Lépin, cultivateur à Savigny.

1017. Pré Ternant. 2 bicherées 1 2. à Savigny. à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 3761 l. 13 s. 4 d. — *Adj.* 152500 l.. à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

1018. Chenevières de l'Hôtellerie. 24 bicherées. à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 31066 l. 13 s. 4 d. — *Adj.* 1300000 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

1019. Chenevières de la Communerie. 16 bicherées. à Savigny, à L'Abbaye de Savigny. *Soum.* 24987 l. 6 s. 8 d. — *Adj.* 1013000 l., à Jean-Marie Reignier, tailleur à Savigny.

1020. Pré de l'Hôtellerie, emplacement à la place Marquis, fonds de Marange, en tout 3 bicherées. à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 1332 l. — *Adj.* 54400 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

1021. Chenevières de Saint-Micault. 8 bicherées. à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 19757 l. 19 s. 8 d. — *Adj.* 801000 l., à Jean-Marie Reignier, tailleur à Savigny.

1022. Terre de la Portière. 4 bicherées. à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 5426 l. 13 s. 4 d. — *Adj.* 220000 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

Pour le compte de Jacques Goubillon, marchand à Savigny.

1023. Pré de la Grande-Célerie. 2 bicherées, à Savigny, à l'Abbaye de savigny. *Soum.* 4033 l. — *Adj.* 163500 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny.

Pour le compte de Jacques Goubillon, marchand à Savigny.

1024. La Grande-Église. les bûchers et caves. cuves et pressoirs, etc., à Savigny, à l'Abbaye de Savigny. *Soum.* 44400 l. — *Adj.* 1800000 l., à Pierre Gallon, maréchal-ferrant à Savigny,

2 Frimaire IV. *23 novembre 1795*.

1025. Pré et terre, 1 bicherée 1/2. concédés au ci-devant curé pour son 1/2 arpent, à Saint-Laurent-de-Vaux, à la Cure de Saint-Laurent-de-

VAUX. *Soum.* 1387 l. 10 s. — *Adj.* 52600 l., à Etienne MALLAVAL, marchand à Chaponost, et Benoît CROZIER, marchand à Saint-Laurent-de-Vaux.

1026. Pré et terre, 2 bicherées, à Villechenève, à la FABRIQUE DE VILLECHENÈVE. *Soum.* 2061 l. 5 s. — *Adj.* 90000 l., à Denis GUERPILLON, marchand à Villechenève.

1027 Terre et pré, concédés au ci-devant curé, pour son 1/2 arpent, à Vilchenève, à la CURE DE VILLECHENÈVE. *Soum.* 6750 l. — *Adj.* 90000 l., à Jean-Marie SÈVE, marchand à Villechenève.

1028. Maison inachevée, 27 bicherées de terres en un seul clos, à Collonges, à Louis CLUNY, émigré. *Soum.* 61871 l. — *Adj.* 601000 l., à François FONT, serrurier, Benoît JOURNET, Jean DUMAS, MILOU, tous de Saint-Genis-Laval.

1029. Terre, 1 bicherée 1/2, à Fontaines, à la CURE DE FONTAINES. *Est.* 9900 l. — *Adj.* 90100 l., à Anthelme SÈVE, friseur de draps à Lyon, quai de Retz, n° 13.

1030. Maison et jardin, 2 bicherées, à Montrottier, à la FABRIQUE DE MONTROTTIER. *Soum.* 7500 l. — *Adj.* 47500 l., à Gaspard RAMEL, jardinier à Montrottier et Pierre NOYEL, tissier à Montrottier.

1031. Petite maison servant de corps de garde, à Clément-les-Places, au LUMINAIRE DE SAINT-CLÉMENT. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 8500 l., à Vital BERNARDON, de Lyon, rue Tramassac, n° 64.

1032. Terrain, 1/3 de bicherée, à Clément-les-Places, à la FABRIQUE ET AU VICAIRE DE SAINT-CLÉMENT. *Soum.* 100 l. *Adj.* 1000 l., à Vital BERNARDON, de Lyon, rue Tramassac, n° 64.

1033. Terrain concédé au ci-devant curé pour son 1/2 arpent, à Chevinay, à la CURE DE CHEVINAY. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* 80600 l., à Jean-Baptiste SARCEY, cultivateur à Saint-Pierre-la-Palud.

1034. Chapelle de Bionan, à Genis-Laval, au PRÉBENDIER. *Soum.* 600 l. *Adj.* 110000 l., à Jacques CHARNIOUX, maçon à Oullins.

Pour le compte de CHOL, marchand à Lyon, place des Terreaux.

1035. Demi-arpent de la CURE DE SARCEY, à Sarcey. *Soum.* 2150 l. — *Adj.* 10500 l., à Léonard SARCEY, boulanger à Lyon, rue du Peyrat, n° 21.

Pour le compte de Joseph PERRIN, cultivateur à Sarcey.

1036. Demi-arpent de la CURE D'AMPUIS, à Ampuis. *Est.* 2825 l. — *Adj.* 91100 l., à Guillaume BLANCHERY, dit Galand, marchand de vin à Lyon, Port-du-Temple, n° 34, demeurant à Ampuis.

DISTRICT DE VILLEFRANCHE

I — Ventes faites conformément à la loi du 14 mai 1790.

9 février 1791

1039. Vigne, 11 bicherées, à Anse, à la Cure d'Anse. *Est.* 1422 l. — *Adj.* 9900 l., à Benoît Jonnery, curé d'Anse.

1040. Pré, 11 bicherées, à Anse, à la Cure d'Anse. *Est.* 2904 l. — *Adj.* 5650 l., à Louis-Marie de Gangnière de Souvigny, à Lyon.

1041. Pré Trois-Maries, 13 bicherées, à Anse, à la Cure d'Anse. *Est.* ? — *Adj.* 7300 l., à François Neyra, de Pommiers.

1040. Le Grand-Pré, 15 bicherées 5 12, à Anse, à la Cure d'Anse. *Est.* 4455 l. — *Adj.* 7300 l., à Louis-Marie de Gangnière de Souvigny, à Lyon.

1041. Bois taillis, 33 bicherées 2 3, à Anse, à la Cure d'Anse. *Est.* 1620 l. — *Adj.* 5500 l., à Claude Germain, marchand à Anse.

1042. Eglise, bâtiments et dépendances, à Ouilly, faubourg de Villefranche, aux Capucins de Villefranche. *Est.* 2100 l. — *Adj.* 20500 l., à Jean-Pierre Rey, entrepreneur de bâtiments à Villefranche.

1043. Jardin, 11 bicherées à Ouilly, aux Capucins de Villefranche. *Est.* 2904 l. — *Adj.* 9700 l., à François Morel, aubergiste à Ouilly.

16 février 1791.

1044. Enclos, bâtiments, cuves, pressoirs, etc., à Beaujeu, aux Picpus de Beaujeu. *Est.* ? — *Adj.* 33000 l., à Benoît-Thérèse Perroud, négociant à Villefranche.

1045. Pré, 14 bicherées, à Liergues, à la Prébende Gayant. *Est.* ? — *Adj.* 6250 l., à Jean-Pierre Germain, de Fontaines (district de la campagne de Lyon).

18 février 1791.

1046. Domaine de la Joux-Dieu, à Arnas, au Chapitre de Villefranche. *Est.* 190520 l. — *Adj.* 303000 l., à Finguerlin, négociant à Lyon.

Pour le compte de Pierre-François Boscary, qui élit à son tour en ami son frère Jean-Baptiste-Joseph Boscary, agent de change à Paris, rue Feydeau, paroisse Saint-Eustache.

21 février 1791.

1047. Bâtiment servant de grenette, à Tarare, à la PRÉBENDE SAINT-ANDRÉ. *Est.* 3300 l. — *Adj.* 4200 l., à Jean-Baptiste CHOSSINON, maire, et Jean-Baptiste TRICAUD, procureur de la commune, commissaire député par la MUNICIPALITÉ DE TARARE pour acquérir à son compte.

1048. Terre verchère, 15 mesures, un pré de 13 bicherées, à Tarare, au PRIEURÉ SAINT-ANDRÉ DE TARARE. *Est.* 10120 l. — *Adj.* 14400 l., à Pierre-Marie ANDRIEU, négociant à Lyon, rue Sirène.

1049. Pré, dit de la Cure, 10 mesures, à Tarare, au PRIEURÉ SAINT-ANDRÉ. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 4000 l., à Jean-Claude ANDRIEU fils aîné, négociant à Tarare.

1050. Eglise, sacristie, bâtiments et jardin, à Tarare, aux CAPUCINS DE TARARE. *Est.* 8100 l. — *Adj.* 18300 l., à Charles-Marie ANDRIEU-SIMONET, marchand à Tarare, et Pierre LAURENT, marchand à Saint-Clément.

1051. Maison, montée des Capucins, bâtiments, etc., en tout, 43 mesures 1/2, à Tarare, à la PRÉBENDE DE CHIPPOT. *Est.* 21758 l. — *Adj.* 35000 l., à Justinien-Honoré-Aimé RADISSON, notaire à Tarare.

1052. Pré, 2 mesures, à Tarare, à la PRÉBENDE MAGNIN. *Est.* 550 l. — *Adj.* 1000 l., à Jean-Marie GUILLERMET, à Tarare.

1053. Terres, 10 mesures, à Tarare, à la PRÉBENDE MAGNIN. *Est.* ? — *Adj.* 350 l., à Jean-Marie VIALLIER-REYNARD, de Tarare.

1054. Domaine et bâtiments, 454 mesures, à Tarare, à la PRÉBENDE BARAS. *Est.* 8800 l. — *Adj.* 17000 l., à Pierre-Marie ANDRIEU, négociant à Lyon, rue Sirène.

1055. Maison de la Tournelle et dépendances, à Tarare, à la PRÉBENDE DES MARTINS. *Est.* 5786 l. — *Adj.* 16400 l., à Jean FAVEL, aubergiste, Claude BERLIE, boulanger, et Philibert MAGDINIER, de Tarare.

1056. Verchère, prés et terre, à Tarare, à la PRÉBENDE DES HAYETS. *Est.* 4092 l.— *Adj.* 8800 l., à BEDIN, praticien à Villefranche.

Pour le compte de Pierre MOTTE, marchand à Tarare.

23 février 1791.

1057. Domaine, à Liergues, à la PRÉBENDE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ. *Est.* ? — *Adj.* 3350 l., à Jean DESMAZE, notaire et Louis MOREL, maréchal, tous deux à Liergues.

25 février 1791.

1058. Domaines de l'Abbaye et de l'Aumônerie, à Belleville, au CHAPITRE

DE BELLEVILLE. *Est.* 61993 l. — *Adj.* 102800 l., à Martial TIXEIRE l'aîné, négociant à Lyon.

Pour le compte de César-Marie DURY, négociant à Lyon, et de son frère Joseph-Etienne DURY.

28 février 1791.

1059. Prés, 373 coupées, terres, 40 coupées 2/3, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 49284 l. — *Adj.* 72200 l., à Laurent MATHIEU, fermier à Rivolet.

3 mars 1791.

1060. Clos de 16 bicherées, terre de 12 bicherées 3/4, outils, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE, uni à celui de la DÉSERTE DE LYON. *Est.* 5589 l. 10 s. — *Adj.* 24200 l., à Sébastien REVIN, d'Anse.

1061. Bâtiments et terres, 36 bicherées environ, du domaine de Saint-Cyprien, à Anse, Alix, Lachassagne et Saint-Cyprien, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 18870 l., à Jean-Baptiste GILLET, ancien notaire à Villefranche.

N'a pas été estimé séparément. Fait partie, comme les 22 numéros suivants, de l'estimation générale du monastère de Brienne, fixée à 30931 l. 2 s.

1062. Terres, 15 bicherées 1/3, des domaines de Saint-Cyprien et du Boucher, à Anse, Lachassagne, Saint-Cyprien, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 3950 l., à Jean-Claude LAGARDE, de Lachassagne.

1063. Terre de Beauvoir, 1 bicherée 1/6, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 120 l., à Alexandre NEYRA, de Lachassagne.

1064. Terres, 6 bicherées environ, du domaine de Saint-Cyprien, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 3450 l., à Humbert CHATILLON, de Saint-Cyprien.

1065. Vigne, 10 bicherées, domaine de Saint-Cyprien, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 8650 l., à Jean CHANET, d'Anse.

1066. Terre, 2 bicherées 1/4, domaine de Saint-Cyprien, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 1550 l., à Benoît GROBON, de Lachassagne.

1067. Terres, 6 bicherées 1/2, domaine de Saint-Cyprien, à Lachassagne, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 6025 l., à Jean-Marie LAPICOTIÈRE, de Lachassagne.

Qui déclare ne savoir signer. Il élit en ami, le 16 mars, Jeanne GROBON, veuve de Pierre PERRU, de Lachassagne, qui déclare aussi ne savoir signer.

1068. Terre, 5 bicherées 2/3, domaine de Saint-Cyprien, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 2250 l., à Benoîte COINDE, veuve de Claude BERTON, menuisier à Anse.

Qui déclare ne savoir signer.

1069. Terre et bois, 5 bicherées 1/6, domaine de Saint-Cyprien, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 1125 l., à Louis PART, de Saint-Cyprien.

Qui déclare ne savoir signer.

1070. Bois du Ronlay, 3 bicherées 3/4, terre, 1 bicherée 3/4, domaine du Boucher, à Saint-Cyprien et Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 1815 l., à Guillaume DAVERDY, d'Anse.

1071. Bois de Ronlay, 8 bicherées 3/4, domaine de Saint-Cyprien, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 490 l., à Pierre SOLLICHON, cordonnier à Anse.

Qui déclare ne savoir signer.

1072. Bâtiments, cours, jardins, grand pré, cheptel, foin, etc., au domaine du Boucher, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 22700 l., à Jean-François BONNAMOUR, homme de loi à Anse.

1073. Terre verchère, de 2 bicherées 1/4, domaine du Boucher, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 2100 l., à Antoine MASSON, d'Anse.

1074. Terre, 58 bicherées, domaine du Boucher, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 29700 l., à Dieudonné SARTON, de Lyon.

1075. Terre, 5 bicherées 1/3, domaine du Boucher, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 3150 l., à François MEULE, d'Anse.

1076. Terre, 7/8 de bicherée, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 760 l., à Guillaume PERRU, d'Anse.

Qui déclare ne savoir signer.

1077. Terre, 1 bicherée 1/4, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 660 l., à Charles BERTON, d'Anse.

1078 Terre, 11 bicherées 1/3, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 3300 l., à Félix HUGON, de Lucenay.

1079. Terre, 6 bicherées 1/3, domaine du Boucher, à Anse, au MONASTÈRE DE BRIENNE (DÉSERTE DE LYON). *Est.* ? — *Adj.* 4800 l., à Claude BERGER, de Lucenay.

1080. Pré, 9 bicherées 1/3, à Anse, au Monastère de Brienne (Déserte de Lyon). *Est.* ? — *Adj.* 4500 l., à Michel Maret, d'Anse.

4 mars 1791.

1081. Bâtiments et terres, à Pommiers et Limas, à la Prébende Saint-Antoine. *Est.* 1065 l. 6 s. — *Adj.* 5050 l., à Philibert-Laurent Bonnevay, de Villefranche.

Pour le compte de Jean Molozay, vigneron à Chervinges.

1082. Vignes, 3 bicherées 1/2, à Pommiers et Limas, à la Prébende Saint-Antoine. *Est.* 363 l. — *Adj.* 1250 l., à Benoît Vermorel, ancien procureur du roi honoraire en la Sénéchaussée de Villefranche.

Pour le compte de Philibert-Laurent Bonnevay, négociant à Villefranche.

1083. Domaine, à Belleville, aux Ursulines de Villefranche. *Est.* 20112 l. — *Adj.* 43800 l., à Etienne Latour, d'Ouilly.

Élu en ami par Petitjean, notaire à Villefranche.

7 mars 1791.

1084. Domaine, à Denicé, à la Prébende Signerin. *Est.* 5469 l. 4 s. — *Adj.* 14115 l., à Philibert Plattet, ancien procureur à Villefranche.

Pour le compte d'Antoine Béroujon fils, de Denicé, qui élit en ami, le 8 mars, Étienne Clerjon, conseiller du roi à la ci-devant sénéchaussée de Villefranche, pour une part de son adjudication, 4115 l.; et Jean Seignerins, de Denicé, pour une autre part, 1050 l. Il garde le reste.

9 mars 1791.

1085. Bâtiments et prés, à Pommiers, au Chapitre de Saint-Jean. *Est.* 3506 l. — *Adj.* 9295 l., à François Denis, homme de loi, administrateur du Directoire à Villefranche, Jean Audenis et Jean Brondel, de Pommiers.

1086. Terre de 3/4 de bicherée (mesure de Lyon), à Pommiers, au Chapitre de Saint-Jean. *Est.* 77 l. — *Adj.* 305 l., à Guillaume Tournissoud, de Pommiers.

Qui déclare ne savoir signer.

10 mars 1791.

1087. Maison de vigneron, terres, 15 coupées 1/4, et bois, du domaine Chambord, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 3455 l. 10 s. — *Adj.* 6765 l., à Dominique-Claude Denavy, commissaire-feudiste à Belleville.

1088. Terres, 32 coupées 2/3, et bois, domaine Chambord, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 1751 l. 10 s. — *Adj.* 4715 l., à Jean-Louis Dabry, commissaire-feudiste à Belleville.

1089. Vigne, 3 coupées 1/2, du domaine Chambord, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 176 l. — *Adj.* 430 l., à Jean-François LAGRANGE, notaire à Belleville.

1090. Vigne, 2 coupées 3/4, du domaine Chambord, à Saint-Jean-d'Ardières, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 132 l. — *Adj.* 260 l., à Joseph DURRIÈRE, fermier à Taponas.

14 mars 1791.

1091. Bâtiment et jardin, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 2644 l. — *Adj.* 5075 l., à Louis-François LEMEAU, prieur du ci-devant prieuré d'Arnas, à Arnas.

1092. Bâtiments, cave, jardin, dit du Prieuré, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 1760 l. — *Adj.* 4650 l., à Marie-Angèle DURAND, bourgeoise à Saint-Jean-d'Ardières.

Tant pour son compte que pour celui de son frère, Claude DURAND, curé de Saint-Jean-d'Ardières.

1093. Magasin, cave et four; bâtiment appelé la salle capitulaire, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 1122 l.— *Adj.* 1200 l., à Etienne DESPINAY, maire, et Jean-Baptiste GOUBIER, officier municipal à Belleville.

1094. Pré, 15 coupées 2/3, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 2200 l. — *Adj.* 5475 l., à Jean DANGUIN, aubergiste à la croisée de Belleville.

Pour le compte de Jean-Michel-Guillaume ROMANAND, de Belleville.

1095. Terre verchère, 17 coupées 1/2, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 900 l. — *Adj.* 2500 l., à Claude ARMAND, marchand à Belleville.

1096. Bâtiment, cour, loge, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 1320 l. — *Adj.* 3275 l., à Jacques DAMIRON, de Belleville.

Qui déclare ne savoir signer.

1097. Pré de la Cloche, 12 coupées 2/3, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 1012 l. — *Adj.* 2125 l., à Louis BOUCHET, notaire à Belleville.

Pour le compte de Philibert RUET, marchand à Belleville.

1098. Terre, 2 coupées, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 66 l. — *Adj.* 440 l., à Jean CHABONNAT, de Belleville.

1099. Chenevier, 1 coupée 1/2, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 220 l. — *Adj.* 535 l., à Léonard TOPELET, maître maçon à Belleville.

1100. Pré des Pies, 128 coupées, autres prés, 90 coupées, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 17160 l. — *Adj.* 46700 l., à François DESGRANGES, notaire à Villefranche.

Pour le compte de M. DE MONTMELAS (Enreg. 325).

15 mars 1791.

1101. Maison Saint-André, grange, cour, jardin, en tout, 1 mesure 1/2, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 1200 l. — *Adj.* 3100 l., à Gabriel CLÉMENT, de Saint-Pierre-le-Vieux.

Pour le compte d'Etienne CLÉMENT, son frère, ci-devant chanoine d'Aigueperse.

1102. Pré, 13 bicherées, terre, 8 bicherées 1/2, à Chervinges et Gleizé, à la PRÉBENDE D'AUVERGNE. *Est.* 3190 l.— *Adj.* 8700 l., à Pierre MOLOZAY, de Chervinges.

17 mars 1791.

1103. Domaine du Poulet, à Béligny, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 99726 l. — *Adj.* 170100 l., à Dieudonné SARTON, de Lyon.

22 mars 1791.

1104. Domaine, à Taponas, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 22048 l. — *Adj.* 47400 l., à DESGRANGES, notaire à Villefranche.

Pour le compte de Jean-Baptiste CARRICHON-DURIEUX, négociant à Belleville.

23 mars 1791.

1105. Domaine, à Cercié et Saint-Jean-d'Ardières, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 6023 l. — *Adj.* 15000 l., à Claude BONNETAIN, avoué à Villefranche.

1106. Terre, 1 bicherée 1/8, à Charnay, à la CURE DE CHARNAY. *Est.* 66 l. — *Adj.* 115 l., à Charles DUPOIZAT, de Charnay.

1107. Terre et vigne, 8 bicherées 1/2, à Charnay, à la CURE DE CHARNAY. *Est.* 1496 l. — *Adj.* 6200 l., à Joseph BUFFETON, de Charnay.

1108. Terre et pré, 3 bicherées 1/2, à Charnay, à la CURE DE CHARNAY. *Est.* 66 l. — *Adj.* 950 l., à PERRUSSEL, feudiste à Villefranche.

Pour le compte d'André MURAT, de Charnay.

24 mars 1791.

1109. Domaine, à Cogny et Rivolet, à la SECONDE PRÉBENDE DE CHARDONNAY. *Est.* 7887 l. — *Adj.* 26700 l., à Jean BRANCIARD, marchand de vin à Lyon.

26 mars 1791.

1110. Domaine Montromand, à Denicé, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 20327 l. — *Adj.* 47700 l., à Jacques PERRIN, de Lamure.

Pour le compte de M. DE LANGHAC (Enreg. 325).

30 mars 1791.

1111. Partie du domaine des Franchises, à Denicé, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1424 l. — *Adj.* 5000 l., à Jean-Marie VARENARD, procureur-syndic du district de Villefranche.

1112. Partie du domaine des Franchises, à Denicé, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 3124 l. — *Adj.* 8100 l., à Jean-Antoine SEVELINGES, marchand de vin à Paris, rue Neuve, paroisse Saint-Roch.

1113. Pré, 6 bicherées 1/2 (domaine des Franchises), à Denicé, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1364 l. — *Adj.* 3500 l., à Pierre BOLLET, marchand de vin à Lyon, rue Bourgchanin.

1er avril 1791.

1114. Maison Lacroix, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 2640 l. — *Adj.* 6350 l., à Claude BOULOT fils, négociant à Villefranche.

1115. Maison du Doyenné, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 4928 l. — *Adj.* 6600 l., à Gaspard CARRET aîné, négociant à Villefranche.

1116. Maison de la Chantrerie, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1760 l. — *Adj.* 2550 l., à Jean-Louis PETITJEAN, notaire à Villefranche.

1117. Maison, à Villefranche, rue des Frères, à la PRÉBENDE CHARDONNAY. *Est.* 3300 l. — *Adj.* 7500 l., à Pierre NICOLET, fermier à Gleizé.

1118. Jardin, à Villefranche, à la PRÉBENDE DE SAINT-GEORGES, érigée en l'église paroissiale de Villefranche. *Est.* 150 l. — *Adj.* 675 l., à Michel BERNARD, procureur de Villefranche.

Pour le compte de veuve MOTTIN (Enreg. 325).

2 avril 1791.

1119. Domaine du Tremble, à Saint-Julien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 10452 l. — *Adj.* 26100 l., à François DELACOSTE, notaire et procureur à Villefranche.

1120. Maison, cuves, pressoir, deux vaches, vigne, etc., du domaine des Mouilles, à Gleizé, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 6848 l. — *Adj.* 16200 l., à Pierre NICOLET fermier à Gleizé.

1121. Pré, 3 bicherées 1/3, à Gleizé, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 528 l. — *Adj.* 900 l., à Jean-Baptiste ROYER, négociant à Villefranche.

1122. Terre, 27 bicherées 1/2, domaine de Mouilles, à Limas, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 5280 l. — *Adj.* 12600 l., à Benoît CHAMBION, fermier à Limas.

4 avril 1791.

1123. Bâtiments et terres, à Dareizé, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 3234 l. — *Adj.* 8750 l., à Benoîte SONNERY, de Saint-Loup.

Qui déclare ne savoir signer.

1124. Jardin, à Dareizé, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 44 l. — *Adj.* 140 l., à Jean-Antoine DUMAS fils, de Dareizé.

1125. Terres, 18 bicherées 3/4, à Dareizé, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 3498 l. — *Adj.* 4990 l., à Denis MERLE, de Dareizé.

Qui déclare ne savoir signer.

1126. Terres et pré, 33 bicherées 1/2, à Dareizé, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 6765 l. — *Adj.* 11700 l., à François PERRA, de Saint-Loup, et Jean-Baptiste DE SAINT-JEAN, de Dareizé.

1127. Pré Mercier, 3 bicherées, à Dareizé, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 902 l. — *Adj.* 2100 l., à François PERRA, de Saint-Loup.

Pour le compte d'Antoine CHAPIRON, de Saint-Loup.

1128. Bois des Dames, 8 bicherées, à Dareizé, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 484 l. — *Adj.* 1000 l., à Pierre PONTUS, de Saint-Loup.

5 avril 1791.

1129. Domaine du Pizay, à Saint-Jean-d'Ardières, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 23020 l. 16 s. — *Adj.* 51000 l., à Claude BONNETAIN, procureur à Villefranche.

6 avril 1791.

1130. Domaines, bâtiments, cuves, pressoirs, bestiaux, etc., à Jullié, Juliénas, Chenas, Emeringes, au PRIEURÉ DU BOIS DE LA SALLE. *Est.* 107529 l. 16 s. — *Adj.* 300000 l., à Pierre-François CORTAMBERT, receveur des consignations de Mâcon.

8 avril 1791.

1131. Maison et terres, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* 286 l. — *Adj.* 1650 l., à Claude BONNETAIN, procureur à Villefranche.

1132. Vigne, 12 coupées 1/4, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* ? — *Adj.* 2425 l., à Antoine GRANGER, vigneron à Cercié.

1133. Vigne, 12 coupées, terre, 19 coupées 1/2, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* 2376 l. — *Adj.* 8600 l., à PAQUIER, procureur à Villefranche.

Pour le compte de Benoît LAFONT, négociant à Saint-Lager.

1134. Parcelle de vigne, 6 coupées 1/2, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* 858 l. — *Adj.* 2800 l., à Antoine-Damien DESVIGNES, de Saint-Lager.

1135. Terres, bois, 27 coupées 1/3, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* 2927 l. — *Adj.* 10350 l., à MARIN, procureur à Villefranche.

Pour le compte d'Antoine TEILLARD fils, négociant à Beaujeu.

1136. Vigne, 15 coupées, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 6300 l., à Claude BALLOFY, vigneron à Cercié, et Benoît FARJAS, vigneron à Saint-Lager.

Farjas déclare ne savoir signer.

1137. Vigne, 4 coupées 2/3, terre, 5 coupées, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* 473 l. — *Adj.* 2000 l., à BONNETAIN, procureur à Villefranche.

Pour le compte d'Antoinette RIVIÈRE, veuve d'Antoine BILLOUD, de Villefranche.

1138. Pré, 14 coupées, à Saint-Lager, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* 1232 l. — *Adj.* 6100 l., à Jacques DUCHAMPT père, de Vaux.

1139. Vigne, 28 coupées 3/4, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* 1892 l. — *Adj.* 4650 l., à PASQUIER, procureur à Villefranche.

Pour le compte de Nicolas VÉRÉ, négociant à Beaujeu.

1140. Pressoir et 4 cuves, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Est.* ? — *Adj.* 600 l., à François LAPLANCHE, charpentier à Saint-Lager.

1141. Domaine de la Colombière, à Jullié, à la CURE DE JULLIÉ. *Est.* 4598 l. — *Adj.* 11000 l., à Antoine LANEYRIE, négociant à Jullié.

11 avril 1791.

1142. Maison et jardin, pré de 4 mesures, etc., à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 3212 l. — *Adj.* 6444 l., à Claude DURANTON, d'Aigueperse.

1143. Maison et terres de 5 mesures 2/3, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 4000 l. — *Adj.* 7930 l., à Claude DUCROUX fils, d'Aigueperse, administrateur du district.

1144. Maison et terres, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 2325 l. — *Adj.* 4397 l., à François DESCOMBES, d'Aigueperse.

1145. Prairie, 54 mesures, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 16000 l. — *Adj.* 24196 l., à Jean-Marie-Antoine DE RAMEY DE SUGNY, maire de Saint-Just-en-Chevalet.

1146. Pré, 11 mesures 1/3, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 2720 l. — *Adj.* 5396 l., à Antoine BESSON et Jean THOMAS, d'Aigueperse.

1147. Pré du Doyenné, 12 mesures 1/3, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 2960 l. — *Adj.* 7267 l., à Jean ALLAINÉE et Jean DEPOY, d'Aigueperse.

Depoy déclare ne savoir signer.

1148. Pré la Chapelle de la Bruyère, 2 mesures 3/4, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 632 l. 10 s. — *Adj.* 1537 l., à Antoine DELAYE, d'Aigueperse.

1149. Pré Bouquet, d'un char de foin, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 500 l. — *Adj.* 1075 l., à Marcellin DELAYE, d'Aigueperse.

1150. Domaine Dorin, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 10400 l. — *Adj.* 21180 l,, à Pierre-Joseph GUICHARD, Benoît BONNETAIN, Pierre DURANTON, Pierre DUMONT, Marcellin DELAYE, Antoine BESSON, tous d'Aigueperse.

1151. Domaine Chanteloup, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 4000 l. — *Adj.* 8496 l., à Jean JOMAIN, fermier à Aigueperse.

1152. Bois et pâquier, 215 mesures, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 11457 l. — *Adj.* 13747 l., à Antoine MONMESAIN, ci-devant procureur à Mâcon, Jean-Pierre JUGNY, négociant à Saint-Igny-de-Vers, Benoît BONNETAIN, Pierre DURANTON, François DESCOMBES, Pierre DUMONT, Marcellin DELAYE, Antoine MICHEL, tous citoyens actifs à Aigueperse, et Antoine LACHARME, citoyen actif, demeurant à Matour.

Antoine Michel déclare ne savoir signer.

12 avril 1791.

1153. Vigne, 7 mesures, prés, 37 mesures 3/4, à Durette, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 6798 l. — *Adj.* 18700 l., à Pierre DULAC DE PONCHON, lieutenant-général de la ci-devant sénéchaussée de Villefranche.

1154. Vigne, à Durette à la CURE DE DURETTE. *Est.* 1230 l. 10 s. — *Adj.* 2980 l., à Jean-Baptiste MONCHANIN, négociant à Régnié.

A déduire du prix d'estimation le complément du jardin de la cure, pris sur cette vigne. Monchanin élit en ami, le 26 avril, Bénigne SOUZY, marchand à Beaujeu.

1155. Pré Gravison, 14 mesures, à Durette, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 2398 l. — *Adj.* 5050 l., à Alexandre D'AIGUEPERSE, greffier de la Conservation de Lyon.

1156. Pré Saint-Michel, 19 mesures, à Durette, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 3916 l. — *Adj.* 13100 l., à Etienne ROBAS neveu, négociant à Lyon.

14 avril 1791.

1157. Bâtiments, cours, jardins, instruments, terres de 247 bicherées 1/2, à Arnas, au PRIEURÉ D'ARNAS. *Est.* 18997 l. — *Adj.* 51400 l., à Pierre-Marie DEVILLE, commissaire aux saisies réelles du district de Villefranche.

Pour le compte de Louis-François LEMEAU, ci-devant prieur d'Arnas.

15 avril 1791.

1158. Château d'Anse et clos, 5 bicherées, à Anse, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 3300 l. — *Adj.* 3525 l., à Jean NESME, Claude LABROUDE et Pierre BEAU, commissaires de la municipalité d'Anse.

Pour le compte de la COMMUNE D'ANSE. Labroude déclare ne savoir signer.

1159. Terre, 3 bicherées 1/2, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 330 l. — *Adj.* 915 l., à Claude PIN père, de Saint-Jean-des-Vignes.

Pour le compte de Claude PIN fils.

1160. Vigne, 1 bicherée 1/3, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 264 l. — *Adj.* 600 l., à Joseph-Fleury LACOSTE, de Chazay.

1161. Terre de 3/4 et 1/7 de bicherée, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 110 l. — *Adj.* 225 l., à Claude SAUGE, de Chazay.

Qui déclare ne savoir signer.

1162. Terre de 1/2 et 1/11 de bicherée, vigne de 11 bicherées 1/2, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY, *Est.* 1112 l. — *Adj.* 4635 l., à Jean-Philibert RIMBOURG, commissaire à Chazay.

1163. Terre, 3 bicherées 1/3, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 264 l. — *Adj.* 1050 l., à Jean BOUCHARD, de Chazay.

1164. Terre, 4 bicherées 3/4, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 330 l. — *Adj.* 630 l., à Barthélemy DELORME cadet, de Chazay.

1165. Terre, 1 bicherée 1/8, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 220 l. — *Adj.* 265 l., à Jean CHERBLANC, de Chazay.

1166. Pré, 3 bicherées 3/4, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1125 l., à Pierre DELORME, de Saint-Genis-Laval.

1167. Terre, 5 bicherées 1/2, à Chazay, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 726 l. — *Adj.* 1975 l., à Jean-Guillaume CHAPPUIS, notaire à Chazay.

1168. Terre, 2 bicherées 3/4, à Lozanne, à la CURE DE CHAZAY. *Est.* 330 l. — *Adj.* 815 l., à Jean PRELLE, de Saint Jean-des-Vignes.

16 avril 1791.

1169. Domaine de la Thuillière et un pré de 19 mesures, à Claveisolles, à la PRÉBENDE DE LA THUILLIÈRE (le domaine) et à la PRÉBENDE SAINT-DENIS (le pré). *Est.* 16920 l. 6 s. — *Adj.* 33600 l., à Pierre DELAFONT, propriétaire à Régnié.

1170. Terres, 17 mesures, à Claveisolles, à la DIMERIE DE CLAVEISOLLES, appartenant à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 2009 l. 3 s. — *Adj.* 4400 l., à Jean GOUILLON, marchand à Claveisolles.

18 avril 1791.

1171. Domaine et fonds, à Claveisolles, lieu de Claveisette, à la PRÉBENDE SAINTE-ANNE et à la CURE DE CLAVEISOLLES. *Est.* 9190 l. 6 s. pour la prébende et 1345 l. pour le bien de la cure. — *Adj.* 24100 l., à Claude RATIGNIER, de Poule.

19 avril 1791.

1172. Domaine de la Douzette, à Claveisolles, à la CURE DE CLAVEISOLLES. *Est.* 742 l. 15 s. — *Adj.* 1850 l., à Jacques GRANGER, de Claveisolles.

1173. Maison et dépendances, domaine de la Thuillière, à Claveisolles, à la PRÉBENDE SAINTE-ANNE. *Est.* 500 l. — *Adj.* 1612 l. 10 s., à Pierre JOMARD, de Claveisolles.

1174. Terres, 15 mesures 7/12, à Claveisolles, à la PRÉBENDE DE LA THUILLIÈRE. *Est.* 268 l. 3 s. — *Adj.* 837 l. 10 s., à Philibert GRENIER, de Claveisolles.

Qui déclare ne savoir signer.

1175. Deux vignes, 19 ouvrées, aux Étoux, une à la CHAPELLE SAINT-CHRISTOPHE DU CHAPITRE DE BEAUJEU, *est.* 1100 l.; l'autre à la CHAPELLE SAINT-ANDRÉ DU CHAPITRE DE BEAUJEU, *est.* 2002 l. — *Adj.* 9350 l., à François SAINTMAURICE, marchand à Beaujeu.

1176. Pré, 4 mesures, vignes, 10 ouvrées 1/2, aux Étoux, à la CHAPELLE SAINT-NICOLAS DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 2112 l. — *Adj.* 5750 l., à Sébastien COCHET, papetier à Lyon.

20 avril 1791.

1177. Domaine Charron, à Charentay, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 39380 l. — *Adj.* 102500 l., à Adam-Philippe DORIGNY, de Lyon.

Pour Jean-Charles-Antoine DORIGNY, son fils, receveur particulier des finances à Bourges-en-Berry.

1178. Domaine, à Charentay, aux CORDELIERS DE VILLEFRANCHE. *Est.* 10058 l. — *Adj.* 27500 l., à Philibert TISSIER, de Saint-Lager.

21 avril 1791.

1179. Domaine, à Saint-Lager, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 5715 l. — *Adj.* 12800 l., à Benoît VAIVOLET, ancien conseiller honoraire de la sénéchaussée de Villefranche, à Saint-Lager.

1180. Vigne, 3 mesures, à Saint-Lager, à la CURE DE SAINT-LAGER. *Est.* 1149 l. 10 s. — *Adj.* 650 l., à Benoît LAFONT, marchand à Saint-Lager.

Il faut réduire l'estimation de la valeur du complément du jardin pris sur cette vigne pour le curé de Saint-Lager, soit à peu près la moitié.

1181. Vigne de la Perrière, 10 mesures 1/3, à Saint-Lager, à la CURE DE SAINT-LAGER. *Est.* 3718 l. — *Adj.* 10000 l., à Antoine GRISARD et Claude LARGE, vigneron, tous deux à Saint-Lager.

Qui déclarent tous deux ne savoir signer.

1182. Domaine et deux vignes, à Saint-Lager ; le domaine à la CHAPELLE NOTRE-DAME DE PITIÉ, les vignes à la CURE DE SAINT-LAGER. *Est.* vignes 748 l., et domaine 7147 l. — *Adj.* 20125 l., à Benoît LAFONT, marchand à Saint-Lager.

1183. Bois taillis, 6 mesures, à Saint-Lager, au PRIEURÉ DE SAINT-NIZIER-LÉTRA. *Est.* 181 l. 10 s. — *Adj.* 200 l., à François LAPLANCHE, charpentier de Saint-Lager.

1184. Bois, 14 bicherées, à Pommiers, à la CURE DE POMMIERS. *Est.* 242 l. — *Adj.* 1200 l., à Nicolas PERRIN, négociant à Villefranche.

1185. Maison, 370 p. q., à Pommiers, à la PRÉBENDE DE SAINTE-BARBE. *Est.* 187 l. — *Adj.* 250 l., à Jacques SARGNON et Laurent COMTE, de Pommiers.

Pour le compte de la MUNICIPALITÉ DE POMMIERS.

1186. Domaine du Sauvage, à Monsols, au PRIEURÉ D'ANJOUX, dépendant de l'ABBAYE DE CLUNY. *Est.* 13912 l. — *Adj.* 50000 l., à Philibert PLATTET, ancien procureur à Villefranche.

1187. Pré et terres, 46 mesures, bois, 65 mesures, à Monsols, à la CURE DE MONSOLS. *Est.* 6155 l. 4 s. — *Adj.* 22600 l., à Claude BONNETAIN, procureur à Villefranche.

26 avril 1791.

1188. Prés et vignes, à Fleurie, à la PRÉBENDE GORSE. *Est.* 10319 l. — *Adj.* 24100 l., à Claude BONNETAIN, procureur à Villefranche.

1189. Vignes, 8 coupées 1/3, à Fleurie, à la CURE DE FLEURIE. *Est.* 1431 l. 2 s. — *Adj.* 3225 l., à Claude BONNETAIN, procureur à Villefranche.

1190. Domaine d'Arpayé, à Fleurie, à l'Abbaye de Cluny. *Est.* 36641 l. 4 s. — *Adj.* 72300 l., à François Desgranges, notaire à Villefranche.

1191. Domaine, à Fleurie, aux Minimes de la Claire. *Est.* 7229 l. 17 s. — *Adj.* 16400 l., à Claude Bonnetain, procureur à Villefranche.

27 avril 1791.

1192. Jardin avec pièce d'eau, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 660 l. — *Adj.* 720 l., à Etienne Despinay, maire, et Jean-Baptiste Goubier, commissaire de la municipalité de Belleville.

1193. Chapelle Saint-Maurice, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 110 l. — *Adj.* 425 l., à Joseph-Philibert Lièvre, de Belleville.

1194. Maison et jardin appelés prébende Saint-Clair, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 880 l. — *Adj.* 2075 l., à Antoine Brossard, jardinier à Belleville.

1195. Prés, 24 coupées, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 2068 l. — *Adj.* 2400 l., à Etienne Despinay, maire de Belleville.

1196. Pré neuf, 50 coupées, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 4312 l. — *Adj.* 8200 l., à Jean Danguin, aubergiste à la croisée de Belleville.

1197. Pré du Routay, 37 coupées, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 4004. — *Adj.* 8250 l., à Nicolas-Grégoire Binot, homme de loi, juge suppléant du tribunal du district de Villefranche, à Belleville.

1198. Terres, 39 coupées 3/4, à Belleville, au Chapitre de Belleville. *Est.* 1232 l. — *Adj.* 2700 l., à Bouchet Louis, notaire à Belleville.

1199. Pré, 6 coupées, à Belleville, à la Cure de Montmerle. *Est.* 528 l. — *Adj.* 975 l., à Jean-François Dubost, négociant à Belleville.

1200. Partie de l'ancien château de Chazay, à Chazay, à l'Abbaye d'Ainay. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 2575 l., à Jean-Guillaume Chapuis, notaire à Chazay.

1201. Aire et bâtiment, à Chazay, à l'Abbaye d'Ainay. *Est.* 176 l., et maison à la Prébende Léger, *Est.* 440 l. — *Adj.* 2455 l., à Joseph Guillard fils, de Marcy.

1202. Bâtiment des deux fours banaux, à Chazay, à l'Abbaye d'Ainay. *Est.* 318 l. — *Adj.* 505 l., à Aimé Fournel, maire de Chazay.

1203. Hangar et pressoir, à Chazay, à l'Abbaye d'Ainay. *Est.* 182 l. — *Adj.* 185 l., à Gabriel Chapolard, charpentier à Chazay.

1204. Terres, 5 bicherées 1/2, à Chazay, à la PRÉBENDE LÉGER. *Est.* 594 l. — *Adj.* 2350 l., à René DEVIÉGO, de Chazay.

28 avril 1791.

1205. Domaine, à Blacé, au PRIEURÉ DE GRAMONT. *Est.* 27212 l. — *Adj.* 84300 l., à Claude GLABAS, négociant à Arbuissonnas.

1206. Vignes, 10 coupées 3/4, à Chenas, à la CHAPELLE DE CHATEAU-TIERS. *Est.* 1655 l. 10 s. — *Adj.* 3200 l., à Jean-Baptiste ROBERT, négociant à Mâcon.

1207. Deux terres, à Lacenas : l'une, à la PRÉBENDE TOIRY. *Est.* 1782 l.; l'autre, à la PRÉBENDE LÉGER. *Est.* 385 l. — *Adj.* 7400 l., à Barthélemy VALOIS, homme de loi à Lyon.

1208. Deux vignes, 4 bicherées 1/2, à Lacenas, à la PRÉBENDE VALLET. *Est.* 328 l. — *Adj.* 1425 l., à François PASQUIER, procureur à Villefranche.

1209. Vigne, 4 bicherées, à Lacenas, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE DE LIERGUES. *Est.* 880 l. — *Adj.* 2000 l., à Jean SAUNIER, de Lacenas.

1210. Maison et jardin, à Lacenas, à la PRÉBENDE SAINTE-APOLLONIE. *Est.* 484 l. — *Adj.* 1050 l., à Pierre GOURDON, domestique à Lacenas.

Qui déclare ne savoir signer.

1211. Vigne, 13 bicherées 1/8, à Lacenas, à la PRÉBENDE SAINTE-APOLLONIE. *Est.* 380 l. — *Adj.* 3125 l., à Antoine DUBUYAT, de Lacenas.

1212. Vigne, 1 bicherée 1/16, à Lacenas, à la PRÉBENDE LÉGER. *Est.* 280 l. 10 s. — *Adj.* 650 l., à Etienne NICOLAS, procureur à Villefranche.

1213. Vigne, 7/8 de bicherée, à Lacenas, à la PRÉBENDE RUISSEL. *Est.* 165 l. — *Adj.* 650 l., à Antoine CHANEL, de Lacenas.

29 avril 1791.

1214. Vignes et terres, 43 bicherées, un pressoir, cuves, à Lucenay, à la CURE DE LUCENAY. *Est.* 5329 l. — *Adj.* 18000 l., à Philippe MEUNIER et Vincent GUYOT, marchands de vin à Lyon.

1215. Pré, 31 bicherées, à Lucenay, à la SACRISTIE DE SAINT-ETIENNE DE LYON. *Est.* 3916 l. — *Adj.* 18500 l., à François PÉRIER, Félix HUGON, Noël COINDE, Claude BERGER, Henry CHAPOLARD, Jean MICHEL, François GUYET, tous de Lucenay.

Chapolard déclare ne savoir signer.

1216. Pré, 11 bicherées, à Lucenay, à la SACRISTIE DE SAINT-ETIENNE DE LYON. *Est.* 1298 l. — *Adj.* 4300 l., à Bernard BOURCERET, géomètre à Anse.

1217. Pré, 20 bicherées, à Anse, à la SACRISTIE DE SAINT-ETIENNE DE LYON. *Est.* 3696 l. — *Adj.* 10300 l., à Bernard BOURCERET, géomètre à Anse.

1218. Maison, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 990 l. — *Adj.* 2500 l., à Louis HUMBERT, ancien conseiller de la sénéchaussée de Villefranche, à Villefranche.

1219. Maison et jardin, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 320 l. — *Adj.* 2600 l., à Jean-Claude MONFRAY, marchand à Villefranche.

1220. Maison, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1540 l. — *Adj.* 3000 l., à Louis DUCHÊNE, tanneur à Villefranche.

30 avril 1791.

1221. Domaine, à Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 3070 l. — *Adj.* 10200 l., à Louis-François CANET-PROST, marchand à Villefranche.

1222. Domaine, à Blacé, aux CHARTREUX DE LYON. *Est.* 12537 l. — *Adj.* 37800 l., à Laurent MATHIEU, fermier à Rivolet.

1223. Domaine, à Blacé, à la PRÉBENDE CRETHIEU. *Est.* 5357 l. — *Adj.* 15100 l., à Jean-Claude BOUJOT, ancien président en l'élection de Beaujolais, à Cublize.

2 mai 1791.

1224. Domaine, à Saint-Sorlin et Rivolet, au PRIEURÉ DE SAINT-SORLIN. *Est.* 10453 l. 8 s. — *Adj.* 27700 l., à Laurent MATHIEU, fermier à Rivolet.

Pour le compte de M. DE MONTMELAS (Enreg. 325).

3 mai 1791.

1225. Domaine Destieux, terres faisant partie du domaine Pontcallot, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, à la CURE DE VERNAY. *Est.* 10227 l. 10 s. — *Adj.* 21675 l., à Charles JANSON, ci-devant chanoine du chapitre de Beaujeu.

1226. Domaine du Terrier, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 17487 l. — *Adj.* 44000 l., à AGNIEL, ci-devant seigneur de Chênelette.

1227. Pré, 6 mesures, du domaine de Pontcallot, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 640 l. — *Adj.* 3000 l., à Claude MONTANLEME, de Saint-Didier-sur-Beaujeu.

1228. Pré, 1 mesure 2/3, et 2 prés de la Chapelle N.-D. de Grâce, 11 mesures 1/2, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU, *Est.* 990 l. — *Adj.* 3900 l., à Philibert DURAND, fermier aux Ardillats.

1229. Maison et prés, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 2481 l. — *Adj.* 5940 l., à Pierre BILLANDON, de Saint-Didier.

1230. Domaine du Bècle, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 4617 l. — *Adj.* 16500 l., à Antoine SOMBARDIER, de Saint-Didier.

1231. Deux prés, 8 mesures, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 836 l. — *Adj.* 3000 l., à Antoine AURAY, dépositaire de vins à Saint-Didier.

1232. Pré et terre, 16 mesures, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1364 l. — *Adj.* 3850 l., à Jean-Baptiste VIALLET, fabricant de papier à Saint-Didier.

1233. Pré, 6 mesures 1/2, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 770 l. — *Adj.* 2500 l., à François SAINTMAURICE, marchand à Beaujeu.

1234. Deux prés, 21 mesures, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 2200 l. — *Adj.* 5600 l., à Simon BERGER, dépositaire de vins à Saint-Didier.

1235. Pré et terres, 14 mesures 1/6, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1276 l. — *Adj.* 6350 l., à Claude SAMOEL, marchand à Beaujeu.

1236. Pré, 5 mesures, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, à la CURE DE VERNAY. *Est.* 552 l. — *Adj.* 2325 l., à Claude-François DULAC, de Vernay.

5 mai 1791.

1237. Pré et vigne, à Lantignié, à la CURE DE LANTIGNIÉ. *Est.* 1834 l. — *Adj.* 6850 l., à François DURNERIN, de Lantignié.

1238. Vigne, 4 ouvrées, à Lantignié, à la CURE DE LANTIGNIÉ. *Est.* 605 l. — *Adj.* 2400 l., à François SAINTMAURICE, marchand à Beaujeu.

1239. Terre, 15 mesures, vigne, 7 ouvrées, à Lantignié, à la CURE DE LANTIGNIÉ. *Est.* 1424 l. 10 s. — *Adj.* 9100 l., à Claude-Michel SAULNIER, de Lantignié.

1240. Terres, 11 mesures, à Lantignié, à la CURE DE LANTIGNIÉ. *Est.* 749 l. — *Adj.* 1980 l., à Michel DURNERIN, de Lantignié.

1241. Maison, terres et vignes, à Lantignié, à la CURE DE LANTIGNIÉ. *Est.* 1298 l. — *Adj.* 4400 l., à Etienne-Gabriel DURIF, ci-devant religieux du tiers ordre de Saint-François, à Beaujeu.

1242. Fonds divers, à Lantignié, à la Cure de Lantignié. *Est.* ? — *Adj.* 6750 l., à Sicaire Marin, procureur à Villefranche.

Pour le compte de Jean Geoffray, régisseur des biens de Benoît Geoffray, son neveu, à Lantignié.

1243. Vignes, 24 ouvrées, à Lantignié, à la Cure de Lantignié. *Est.* 2261 l. — *Adj.* 8760 l., à Claude Janson, curé de Lantignié.

Il faut prélever sur le prix de l'estimation une portion réservée pour supplément au jardin du curé et non vendue.

1244. Vigne, 16 ouvrées, à Lantignié, au Chapitre de Beaujeu. *Est.* 1600 l. 10 s. — *Adj.* 6600 l., à Hugues Colonge, marchand à Beaujeu.

1245. Vigne, 4 ouvrées, à Lantignié, à la Chapelle Sainte-Anne. *Est.* 363 l. — *Adj.* 1625 l., à Benoît Sapaly, marchand à Beaujeu.

1246. Fonds divers, à Marchampt, à la Cure de Marchampt et à la Prébende Varenne. *Est.* 4638 l. — *Adj.* 10600 l., à Antoine et Pierre Michaud frères, marchands potier et pérolier à Beaujeu.

1247. Vigne, 2 bicherées 1/4, à Bagnols, à la Cure de Bagnols. *Est.* 396 l. — *Adj.* 515 l., à Claude Lagier, de Bagnols.

Qui déclare ne savoir signer.

1248. Pré, 2 bicherées, à Bagnols, à la Cure de Bagnols. *Est.* 264 l. — *Adj.* 290 l., à Antoine Andrillat, de Bagnols.

1249. Pré, 1 bicherée 7/8, à Bagnols, à la Cure de Bagnols. *Est.* 176 l. — *Adj.* 181 l., à Jean-Claude Decour, de Bagnols.

1250. Terre, 1 bicherée 3/4, à Bagnols, à la Cure de Bagnols *Est.* 115 l. — *Adj.* 200 l., à Jean Mulatier, de Bagnols.

1251. Terre, 1/4 de bicherée, à Bagnols, à la Cure de Bagnols. *Est.* 33 l. — *Adj.* 80 l., à Joseph Charmetton, maire du Bois-d'Oingt.

6 mai 1791.

1252. Terre, 4 bicherées 3/4, autre terre, 8 bicherées 1/2, à Béligny, la 1re à la Cure de Villefranche, la 2e à la Prébende Saint-Jean-Baptiste. *Est.* 660 l. et 528 l. — *Adj.* 3725 l., à François Mathieu, de Limas.

1253. Pré, 41 bicherées, à Béligny, à la Prébende Gayant. *Est.* 6930 l. — *Adj.* 9100 l., à Jean-Baptiste et Philippe Balloffet frères, de Béligny.

1254. Maison et terres, à Belmont, à la Prébende Rougier. *Est.* 704 l. — *Adj.* 1235 l., à André Prelle, de Saint-Jean des-Vignes.

1255. Maison et terres, à Belmont, à la PRÉBENDE ROUGIER. *Est.* 858 l. — *Adj.* 2625 l., à DESGRANGES, notaire à Villefranche.

Pour le compte d'Antoine NESME, marchand à Charnay.

1256. Bois, 3 bicherées, à Belmont, à la PRÉBENDE ROUGIER. *Est.* 137 l. — *Adj.* 510 l., à François DÉCHET, de Belmont (annexe de Charnay).

1257 Immeubles, au Bois-d'Oingt, à la PRÉBENDE DE LORETTE. *Est.* 3669 l. 10 s. — *Adj.* 10000 l., à Pierre GREPPO, du Bois-d'Oingt.

Greppo demande la nullité de son adjudication comme s'étant trompé sur l'objet à adjuger.

1258. Immeuble, au Bois-d'Oingt, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 396 l. 10 s. — *Adj.* 1800 l., à Jean-François GIRIN, de Saint-Loup.

Pour le compte de Jean-Marie GAUDIN (Enreg. 125).

1259. Vigne, 2 bicherées 1/8, au Bois-d'Oingt, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 374 l. — *Adj.* 1450 l., à Joseph JACQUET, du Bois-d'Oingt.

1260. Vigne, 1 bicherée 1/2, au Bois-d'Oingt, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 198 l. — *Adj.* 1200 l., à Claude LAMBERT, greffier du juge de paix du Bois-d'Oingt.

1261. Maison, au Bois-d'Oingt, à la PRÉBENDE CHAPOTON. *Est.* 352 l. — *Adj.* 850 l., à Pierre BROSSETTE, du Bois-d'Oingt.

Qui déclare ne savoir signer.

1262. Vigne, 4 bicherées, au Bois-d'Oingt, à la PRÉBENDE CHAPOTON. *Est.* 528 l. — *Adj.* 2450 l., à Jean-Marie-Antoine GRANDCHAMP, notaire au Bois-d'Oingt.

1263. Vigne, 2 bicherées 1/2; autre vigne, 1 bicherée, au Bois-d'Oingt; l'une, à la PRÉBENDE CHAPOTON; l'autre, à la PRÉBENDE DES CENDRES. *Est.* 335 l. 10 et 132 l. — *Adj.* 1865 l., à André et Benoît DEVAY, du Bois-d'Oingt.

1264. Cuve, au Bois-d'Oingt, à la PRÉBENDE DES CENDRES. *Est.* 33 l. — *Adj.* 270 l., à Pierre BROSSETTE neveu, vitrier au Bois-d'Oingt.

1265. Cuve, au Bois-d'Oingt, à la PRÉBENDE CHAPOTON. *Est.* 45 l. — *Adj.* 90 l., à Claude PIVOT, du Bois-d'Oingt.

Pour le compte de Jean-Marie GAUDIN. Pivot déclare ne savoir signer.

1266. Terres, 4 bicherées, bois, 16 bicherées, pré, au Breuil; les terres à la CURE DE CHARLY, le bois à l'ABBAYE DE SAVIGNY, le pré à la PRÉBENDE DE NOTRE-DAME DE JOIE. *Est.* 909 l., 840 l. et ? — *Adj.* 5200 l., à Etienne FAVEL et Claude POTIER.

1267. Pré et vernay, 11 bicherées, au Breuil, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 1575 l. — *Adj.* 1825 l., à François RIONDELET, de Chessy.

Pour le compte des ASSOCIÉS AUX MINES DU LYONNAIS, qui paient immédiatement la somme entière.

9 mai 1791.

1268. Bâtiments et dépendances, à Châtillon-d'Azergues, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Est.* ? — *Adj.* 800 l., à Pierre-Marie CHOLLET, notaire à Châtillon.

Pour le compte d'Antoine PINEY, de Châtillon, qui déclare ne savoir écrire.

1269. Cuvier, cuves, etc., à Châtillon-d'Azergues, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Est.* ? — *Adj.* 600 l., à Pierre-Marie CHOLLET, notaire à Châtillon.

Pour le compte de Pierre DUBOST, de Châtillon.

1270. Vignes, 28 bicherées, terres, 13 bicherées 3/4, à Châtillon-d'Azergues, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Est.* ? — *Adj.* 4950 l., à Antoine BERNARD, de Châtillon.

1271. Terre, 7 bicherées 1/2, à Châtillon-d'Azergues, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Est.* ? — *Adj.* 600 l., à Pierre CHOLLET, notaire à Châtillon.

1272. Bois, prés, terres, à Châtillon-d'Azergues, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Est.* ? — *Adj.* 7300 l., à Claude-Marie PIERRON, commissaire-feudiste à Nuelles.

1273. Immeubles, à Châtillon-d'Azergues, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Est.* ? — *Adj.* 6000 l., à Antoine DALBEPIERRE, de Châtillon.

1274. Terres et broussailles, 12 bicherées 1/2, à Châtillon-d'Azergues, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Est.* ? — *Adj.* 1400 l., à Pierre DARDILLY, de Châtillon.

Qui déclare ne savoir signer.

1275. Pré, terres et bois Morillon, à Châtillon-d'Azergues, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Est.* ? — *Adj.* 1075 l., à Antoine PINEY fils, de Châtillon.

1276. Pré, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 442 l. — *Adj.* 1300 l., à Antoine BIOLLAY, de Châtillon.

Il faut déduire du prix d'estimation la partie réservée comme complément du jardin du curé.

1277. Prés, 6 bicherées, et cuve, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 261 l. et 40 l. — *Adj.* 1900 l., à Jean-François-Augustin DALBEPIERRE, de l'Arbresle.

1278. Vigne, 1 bicherée 1/3, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 175 l. — *Adj.* 1225 l., à Benoît THIARD aîné, de Châtillon.

1279. Vigne, 1/3 de bicherée, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 74 l. — *Adj.* 380 l., à François COLLET, de Châtillon.

1280. Vigne, 2 bicherées 5/12, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 518 l. — *Adj.* 2650 l., à Charles GAMBET et Pierre SIMON, tous deux de Châtillon.

1281. Vigne de la Confrérie, 11/12 de bicherée, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 151 l. — *Adj.* 1000 l., à Pierre SIMON, de Châtillon.

1282. Vigne, 1 bicherée 1/16, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 192 l. — *Adj.* 1275 l., à Jean-Marie RIVOIRE, notaire à Châtillon.

Pour le compte de Vincent COLLET, maître sellier à Lyon, place Saint-Jean.

1283. Vigne, vierre et chirat, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 462 l. — *Adj.* 1000 l., à Jean-Marie RIVOIRE, notaire à Châtillon.

Payé comptant.

1284. Bois, broussailles, etc., 6 bicherées 1/2, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 50 l. — *Adj.* 750 l., à Antoine GUILLET, de Châtillon.

Qui déclare ne savoir signer.

1285. Terre, 4 bicherées 1/4, à Châtillon-d'Azergues, à la CURE DE CHATILLON. *Est.* 94 l. — *Adj.* 865 l., à Benoît COUZONAS, de Lentilly.

1286. Maison et jardin, à Châtillon-d'Azergues, à la PRÉBENDE BONNET. *Est.* 190 l. — *Adj.* 325 l., à Jean CHALUS, de Châtillon.

Qui déclare ne savoir signer.

1287. Emplacement, 450 p. q., à Châtillon-d'Azergues, à la PRÉBENDE BONNET. *Est.* 40 l. — *Adj.* 200 l., à François MICHALLET, de Châtillon.

Qui déclare ne savoir signer.

1288. Pré et broussailles, 1 bicherée 1/4, à Châtillon-d'Azergues, à la PRÉBENDE BONNET. *Est.* 150 l. — *Adj.* 1375 l., à Charles GUÉRIN, de Châtillon.

1289. Vigne, 2 bicherées 5/12, à Châtillon-d'Azergues, à la PRÉBENDE BONNET. *Est.* 487 l. — *Adj.* 2000 l., à Antoine MOYROUD, de Châtillon.

1290. Bois taillis, 8 bicherées, à Châtillon-d'Azergues, à la PRÉBENDE BONNET. *Est.* 232 l. — *Adj.* 1100 l., à Antoine PONTEILLE fils aîné, de Châtillon.

10 mai 1791.

1291. Vignes, à Marcy, à la CURE DE MARCY. *Est.* ? — *Adj.* 560 l., à Georges CHARBONNET, de Marcy.

1292. Deux vignes, à Marcy, à la CURE DE MARCY. *Est.* 143 l. — *Adj.* 605 l., à Joseph GUILLARD fils, de Marcy.

1293. Immeubles, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 190 l. — *Adj.* 1575 l., à Denys MONAIRON fils, de Marcy.

1294. Vignes, 6 bicherées 1/8, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 1550 l. — *Adj.* 3300 l., à Jean DURAND fils, de Marcy.

1295. Bois taillis, 10 bicherées 1/3, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 331 l. — *Adj.* 1850 l., à Etienne REGIPAS, de Marcy.

1296. Vignes, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 367 l. — *Adj.* 1400 l., à Claude TERREL fils, de Marcy.

1297. Pré, 5 bicherées 3/4, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 1012 l. — *Adj.* 1800 l., à Antoine DELAVERRIÈRE, de Marcy.

1298. Terre, 1 bicherée 3/4, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 154 l. — *Adj.* 825 l., à Antoine BEUF aîné, de Marcy.

1299. Terre, 5 bicherées 1/2, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 429 l. — *Adj.* 1625 l., à Benoît ROLAND, laboureur à Charnay.

Qui déclare ne savoir signer.

1300 Bois taillis, 21 bicherées, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 685 l. — *Adj.* 1625 l., à Jean-Claude CLAIRET, Alexandre MAYSSONNIER, Clément RENEVIER, tous de Marcy.

Renevier déclare ne savoir signer.

1301. Bois taillis, 14 bicherées 3/4, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 311. — *Adj.* 830 l., à Joseph DUCHAMP, de Marcy.

1302. Trois pressoirs, 3 cuves, à Marcy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Marcy). *Est.* 630 l. — *Adj.*, le 1er pressoir, 215 l., à Hugues SIMON, de Marcy ; — le 2e, 300 l., à Claude CORSAND, Etienne LASAIGNE et Antoine BEUF, tous de Marcy ; — le 3e, 70 l., à Jean MAZARD, de Marcy ; — la 1re cuve, 85 l., à Pierre MALLEVAL, de Saint-Loup ; — les deux autres, 545 l., à François PERRIN, de Lucenay ; — soit, en tout, 1215 l.

Corsand déclare ne savoir signer.

1303. Terre, 1 bicherée 3/4, à Marcy, à la PRÉBENDE SAINTE-MARGUERITE. *Est.* 192 l. 10 s. — *Adj.* 705 l., à Claude GREPPO, granger à Marcy.

1304. Vignes et bois, à Marcy, à la PRÉBENDE SAINTE-MARGUERITE. *Est.* 2378 l. — *Adj.* 3500 l., à Antoine SALANDRIN, de Saint-Cyprien.

1305. Bâtiments, pressoir, agrès, vigne de 2 bicherées 5/16, à Cogny, à la PRÉBENDE LABBÉ. *Est.* 1873 l. — *Adj.* 8675 l., à Vérand BLANC, notaire à Cogny.

1306. Vigne, 4 bicherées 3/4, pré, 1 bicherée 1/2, à Cogny et Ville, à la PRÉBENDE LABBÉ. *Est.* 846 l. — *Adj.* 3975 l., à Pierre-Arnaud COFFIN, de Cogny.

1307. Vigne, 2 bicherées 3/8, à Cogny, à la PRÉBENDE LABBÉ. *Est.* 308 l. — *Adj.* 1100 l., à Jean PERRÉON, de Cogny.

Qui déclare ne savoir signer.

1308. Vigne et pré, à Cogny, à la PRÉBENDE LABBÉ. *Est.* 352 l. — *Adj.* 1500 l., à François PERRÉON, de Cogny.

Qui déclare ne savoir signer.

1309. Vigne, 5 bicherées 1/3, à Cogny et Ville, à la PRÉBENDE LABBÉ. *Est.* 1496 l. — *Adj.* 5000 l., à Claude DUBOST, dit BÉRANGER, de Cogny.

1310. Chapelle et place, à Cogny, à la CHAPELLE SAINT-CLAUDE. *Est.* 178 l. — *Adj.* 540 l., à Jean-Marie DUGELAY, marchand de vin à Lyon, place du Change.

11 mai 1791.

1311. Pré, 11 mesures, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Est.* 1254 l. — *Adj.* 4100 l., à François PASQUIER, avoué au tribunal du district de Villefranche.

Pour le compte de Nicolas VEYRÉ fils, de Villefranche.

1312. Terre et pré, 18 mesures, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Est.* 613 l. — *Adj.* 1700 l., à Hugues PROTHERY, de Chenelette.

1313. Pré, 5 mesures, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Est.* 231 l. *Adj.* 700 l., à Jacques SERTELON, de Chenelette.

Qui déclare ne savoir écrire.

1314. Pré, 5 mesures, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Est.* 121 l. *Adj.* 450 l., à Vincent RENARD, de Chenelette.

1315. Pré, 24 mesures, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Est.* 1144 l. — *Adj.* 2900 l., à Jean-Marie MICHON, de Chenelette.

1316. Terre, 33 mesures, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Est.* 572 l. — *Adj.* 1025 l., à Antoine VAUX, de Chenelette.

Qui déclare ne savoir signer.

1317. Bois taillis, 80 mesures, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 2350 l., à François PASQUIER, avoué à Villefranche.

1318. Domaine, à Lamure, à la PRÉBENDE MOLOZAY. *Est.* 2306 l. 6 s. — *Adj.* 3100 l., à Jacques PERRIN, de Lamure, administrateur du district de Villefranche.

12 mai 1791.

1319. Cuvier et cuves, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* ? — *Adj.* 700 l., à Pierre GUILLERMIN, de Villefranche.

Pour le compte de Louis MARDUEL, d'Oingt. Guillermin déclare ne savoir signer.

1320. Terres, 30 bicherées 1/2, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 1147 l. 30 s. — *Adj.* 3625 l., à Joseph MOLLARD, du Bois-d'Oingt.

1321. Terre, 1 bicherée 1/32, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 132 l. — *Adj.* 600 l., à Jacques PRAS, d'Oingt.

Qui déclare ne savoir signer.

1322. Terre et vigne, 1 bicherée 3/8, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 201 l. — *Adj.* 585 l., à Claude YVERNAY, d'Oingt.

1323. Vigne de 37/48 de bicherée, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 110 l. — *Adj.* 270 l., à Jean-Claude OUDON, de Villefranche.

Pour le compte de Claude BERTHIER, d'Oingt. Ni l'un ni l'autre ne savent signer.

1324. Vigne, 2 bicherées 1/2, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 730 l. 10 s. — *Adj.* 1850 l., à Jean-Claude OUDON, de Villefranche.

Pour le compte de Vincent GONARD, tailleur d'habits à Oingt. Ni l'un ni l'autre ne savent signer.

1325. Vigne, 1 bicherée 7/12, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 176 l. — *Adj.* 600 l., à Antoine MUSSON, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1326. Vignes, 9 bicherées 1/2, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 2193 l. — *Adj.* 7600 l., à François DEVAY, épicier au Bois-d'Oingt.

1327. Vigne, 7 bicherées 2/3, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 660 l. — *Adj.* 1725 l., à Antoine CHERVIN, de Saint-Laurent-d'Oingt.

Qui déclare ne savoir signer.

1328. Pré, 3 bicherées 3/16, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 506 l. — *Adj.* 1350 l., à Antoine ARNOUD, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1329. Terre, 5/8 de bicherée, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 748 l. — *Adj.* 1870 l., à Joseph DEVAY, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1330. Bois, 6 bicherées 1/2, à Oingt, à la CURE D'OINGT. *Est.* 77 l. — *Adj.* 350 l., à Aimé ARNOUD, de Saint-Laurent-d'Oingt.

Qui déclare ne savoir signer.

1331. Bâtiments, vigne et terres, 9 bicherées 3/4, à Oingt, à la PRÉBENDE VALSONNE. *Est.* 1016 l. 8 s. — *Adj.* 2225 l., à Louis DURIEU, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1332. Domaine, à Montmelas et Rivolet, à la PRÉBENDE GIRIN. *Est.* 5115 l. — *Adj.* : 1° 8865 l., à Laurent PICARD fils, de Montmelas; — 2° 1191 l., à Arnaud GAILLARD, de Villefranche; — 3° 4444 l., à Jacques PERRIN, de Lamure, administrateur du dictrict de Villefranche.

1333. Domaine à Montmelas et Rivolet, à la PRÉBENDE MONTMELAS. *Est.* 1476 l. — *Adj.* 5300 l., à Laurent MATHIEU, fermier à Rivolet.

1334. Vigne, 1 bicherée, à Montmelas, à la PRÉBENDE SEVELINGES. *Est.* 330 l. — *Adj.* 385 l., à Antoine PICARD, de Montmelas.

13 mai 1791.

1335. Fonds et bâtiments, à Ternand, au PRIEURÉ DE TERNAND et à l'ARCHEVÊCHÉ DE LYON. *Est.* 1132 l. — *Adj.* 2260 l., à Jean-Baptiste FAVEL, d'Amplepuis.

1336. Jardins, à Ternand, au PRIEURÉ DE TERNAND. *Est.* 198 l. — *Adj.* 530 l., à Etienne MAILLET, de Ternand.

Qui déclare ne savoir signer.

1337. Pré, 25 bicherées 1/3, à Ternand, au PRIEURÉ DE TERNAND. *Est.* 2695 l. — *Adj.* 6150 l., à Jacques-Marie GONNET, chirurgien au Bois-d'Oingt.

1338. Vigne, 9 bicherées 1/3, terres et pré, 2 bicherées, à Ternand, au PRIEURÉ DE TERNAND. *Est.* 1413 l. 10 s. — *Adj.* 4200 l., à Jean-David TRICAND DE LAGOUTTE, bourgeois d'Amplepuis.

1339. Prés et terres, à Ternand, à la CURE DE TERNAND. *Est.* 1089 l. — *Adj.* 2900 l., à Joseph BERTRAND, curé de Ternand.

1340. Fonds, à Ternand, à l'ARCHEVÊCHÉ DE LYON. *Est.* 594 l. — *Adj.* 1550 l., à Antoine VERGINAY, de Ternand.

Qui déclare ne savoir signer.

1341. Pré, 2 bicherées 3/8, terre vassible, 21 bicherées 1/3, bois taillis, 6 bicherées 11/48, à Dareizé, aux CURES DE SAINT-LOUP ET DE DAREIZÉ.

Est. 1190 l. — *Adj.* 5300 l., à Jeanne-Marie SOLY, domestique à Saint-Loup.

1342. Pré et terre, 16 bicherées 9/16, à Dareizé, à la CURE DE SAINT-LOUP. *Est.* 1144 l. — *Adj.* 2400 l., à Pierre ODIN et Louis DE SAINT-JEAN, tous deux de Dareizé,

Odin déclare ne savoir signer.

14 mai 1791.

1343. Pré, 3 bicherées 1/8, à Chessy, à la CURE DE CHESSY. *Est.* 412 l. — *Adj.* 2350 l., à CALLIER, curé de Chessy.

Pour le compte de François RIONDELET, de Chessy.

1344. Terre, 11/12 de bicherée, à Chessy, à la CURE DE CHESSY. *Est.* 300 l. — *Adj.* 780 l., à François et Nicolas CHAZOT père et fils, de Chessy.

Qui déclarent ne savoir signer.

1345. Terre, 5/6 de bicherée, à Chessy, à la CURE DE CHESSY. *Est.* 347 l. — *Adj.* 760 l., à Claude RIONDELET, de Chessy.

Qui acquitte sa dette, le 30 mai, en assignats 754 l. 10 s. et en numéraire 4 l. 10 s.

1346. Deux terres, à Chessy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 560 l. — *Adj.* la 1re, 305 l., à Toussaint LOUIS, maire de Chessy; — la 2e, 850 l., à François CALLIER, curé de Chessy.

Toussaint Louis a acheté pour le compte de la COMMUNE DE CHESSY, qui a l'intention d'en faire un cimetière.

1347. Jardin, 1/16 de bicherée, à Chessy, à la PRÉBENDE DE NOTRE-DAME DE JOIE. *Est.* 99 l. — *Adj.* 430 l., à Jean-Claude CHALUS, de Chessy.

Qui déclare ne savoir signer.

1348. Bois taillis, 95 bicherées, à Alix, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 3135 l. — *Adj.* 9000 l., à Barthélemy MICHAUD, Jean RILIEU, Aimé CHALUS, Marguerite BERGEON veuve LOUIS, tous d'Alix.

1349. Vigne, 17 ouvrées 3/4, à Charentay, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 830 l. — *Adj.* 3100 l., à François DESGRANGES, notaire à Villefranche.

1350. Vignes, 10 ouvrées, et terre de 6 coupées, à Charentay; le 1er lot, au CHAPITRE DE BEAUJEU; le 2e, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 440 l. et 656 l. — *Adj.* 5000 l., à Julien DUPERRET, de Charentay.

1351. Vignes, 9 bicherées 1/4, à Charentay, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 759 l. — *Adj.* 2850 l., à Claude DEBRUN, de Charentay.

1352. Vigne, 5 ouvrées 1/2, autre de 20 ouvrées, à Charentay; la 1re, à la PRÉBENDE SAINTE-MAGDELEINE; la 2e, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE.

Est. 484 l. et 1386 l. — *Adj.* 10650 l., à Claude BONNETAIN, avoué à Villefranche.

1353. Cuve, à Charentay, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 30 l. — *Adj.* 35 l., à Philibert MEUNIER, de Charentay.

1354. Cuvier, cellier, vigne, pressoir, etc., à Charentay, au CHAPITRE DE BEAUJEU (biens de la dîmerie). *Est.* 2296 l. — *Adj.* 5050 l., à Pierre-Paul-Alexandre DE MONSPEY, commandant de l'ordre de Malte, à Charentay.

16 mai 1791.

1355. Domaine de Néty, à Saint-Etienne-la-Varenne, au PRIEURÉ DE SALLES. *Est.* ? — *Adj.* 230000 l., à Jean-Baptiste HUMBLOT, négociant, et Jean-Claude ROZIER, maître de poste, tous deux à Villefranche.

Le chiffre d'estimation n'est pas donné dans le bref et le procès-verbal des experts est perdu.

17 mai 1791.

1356. Immeubles et fonds, à Saint-Julien, à la CURE DE SAINT-JULIEN. *Est.* 1652 l. — *Adj.* 4700 l., à Pierre BESSON, géomètre à Villefranche.

Il faut déduire du prix de l'estimation le complément du jardin de la cure.

1357. Pré, 24 bicherées 1/8 (mesure de Villefranche), à Saint-Julien, à la CHAPELLE SAINT-CLAUDE. *Est.* 2926 l. — *Adj.* 9050 l., à Philibert CARRICHON père, négociant à Salles.

1358. Terres 25/32 de bicherée, vigne, 3 bicherées 3/8, à Frontenas, à la PRÉBENDE GAUTIER. *Est.* 528 l. — *Adj.* 1940 l., à Benoît-Marie SOLICHON, de Frontenas.

1359. Vigne, 1 bicherée 13/16, à Frontenas, à la PRÉBENDE GAUTIER. *Est.* 528 l. — *Adj.* 1660 l., à Jean-Baptiste BICHONNIER, bennier à Béligny, faubourg de Villefranche.

1360. Domaine, à Denicé, au CLERGÉ DE LYON (PRIEURÉ DE DENICÉ). *Est* 16431 l. — *Adj.* 47200 l., à Philibert CARRICHON père, de Salles.

Pour le compte de Philippe GERMAIN, négociant à Lyon, qui agit comme fondé de pouvoirs de Jean-Antoine SEVELINGES fils, négociant à Paris.

18 mai 1791.

1361. Pré, 3 mesures 1/2, à Poule, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 176 l. — *Adj.* 665 l., à Claude REYSSIER, de Poule.

Qui déclare ne savoir signer.

1362. Terre, 11 mesures 1/3, à Poule, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 49 l. — *Adj.* 200 l., à Jacques AURAY, de Poule.

1363. Terre vassible, 7 mesures 1/4, à Poule, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 29 l. — *Adj.* 85 l., à Benoît-Marie AURAY, de Poule.

1364. Pré, 3 mesures 1/2, à Poule, à la CURE DE POULE. *Est.* 330 l. — *Adj.* 1000 l., à Jean-Marie PERRIER, de Poule.

Qui déclare ne savoir signer.

1365. Pré, 14 mesures, à Poule, à la CURE DE POULE. *Est.* 1056 l. — *Adj.* 5800 l., à Claude BERTHELON, marchand à Poule.

1366. Pré, 4 mesures, terre, 8 mesures, à Poule, à la CURE DE POULE. *Est.* 950 l. — *Adj.* 5800 l., à Pierre CHEUZEVILLE, de Poule.

1367. Terre, 5 mesures, à Poule, à la CURE DE POULE. *Est.* 132 l. — *Adj.* 1000 l., à Jacques LAFAYE, de Poule.

1368. Terre, 12 mesures, à Poule, à la CURE DE POULE. *Est.* 22 l. — *Adj.* 130 l., à Antonin VALLETY, de Poule.

1369. Verchère (d'où il faudra distraire le complément du jardin de la cure), à Poule, à la CURE DE POULE. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1525 l., à Mathieu DESIGAUX et Jean LABRUYÈRE, tous deux de Poule.

Desigaux déclare ne savoir signer.

1370. Biens (dont il faudra distraire le complément du jardin de la cure), à Azolette, à la CURE D'AZOLETTE. *Est.* 5082 l. — *Adj.* 18730 l., à Jean-Marie DELACROIX, d'Azolette.

19 mai 1791.

1371. Eglise, sacristie, jardin, maison du Doyenné et de la Chantrerie, aux Etoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 3350 l. — *Adj.* 5150 l., à Jean-Marie CHANAL, avocat à Villefranche.

1372. Jardin de la Chantrerie, aux Étoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 120 l. — *Adj.* 390 l., à Jean DEPAY, de Claveisolles.

Qui déclare ne savoir signer.

1373. Maison et jardins, aux Étoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 400 l. — *Adj.* 400 l., à Jean-Marie VARINARD, procureur-syndic du district de Villefranche.

1374. Maison aux Étoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 1000 l., à Etienne DULAC, notaire à Beaujeu.

Pour le compte de Pierre BINE, jardinier aux Etoux.

1375. Maison, aux Étoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 600 l. — *Adj.* 650 l., à AUDET, chapelier à Beaujeu.

1376. Bâtiments et petit bûcher, aux Étoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 200 l. — *Adj.* 320 l., à Claude MATTON, de Saint-Lager.

Qui déclare ne savoir signer.

1377. Maisons et jardin, aux Etoux (réunis à Saint-Jean le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1510 l. — *Adj.* 1575 l., à François SAINT-MAURICE, marchand à Beaujeu.

1378. Maison et jardin, aux Etoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 580 l. — *Adj.* 620 l., à Jean et Claude DENIS, père et fils, vignerons à Saint-Jean-le-Château.

1379. Maison, aux Etoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 400 l. — *Adj.* 455 l., à Louise MATTON, blanchisseuse à Saint-Jean-le-Château.

1380. Maison, aux Etoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 400 l. — *Adj.* 405 l., à Antoine BARROT, granger à Saint-Jean-le-Château.

Qui déclare ne savoir signer.

1381. Maison, aux Etoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 150 l. — *Adj.* 185 l., à Benoît TRICHARD, tailleur à Beaujeu, et Antoinette LAFOREST, sa femme.

Trichard déclare ne savoir signer.

1382. Maison et jardin, aux Etoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 550 l. — *Adj.* 650 l., à Louise MATTON, de Saint-Jean-le-Château.

1383. Maison et jardin, aux Etoux (réunis à Saint-Jean-le-Château), au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 120 l. — *Adj.* 240 l., à Thomas ROTIVAL, de Saint-Jean-le-Château.

Qui déclare ne savoir signer.

20 mai 1791.

1384. Pressoir et cuves, à Morancé, à la CURE DE MORANCÉ. *Est.* 205 l. — *Adj.* 400 l., à Jean-Guillaume CHAPUIS, notaire à Chazay.

Pour le compte de Barthélemy PICOTIN, de Lucenay, qui déclare ne savoir signer.

1385. Vigne, 8 bicherées environ, à Morancé, à la CURE DE MORANCÉ. *Est.* 1270 l. — *Adj.* 6470 l. 6 s., à Jean-Guillaume CHAPUIS, notaire à Chazay.

Pour le compte de Jean Baptiste et Etienne DEPRELLE, père et fils, de Morancé.

1386. Vigne, 2/3 de bicherée environ, à Morancé, à la CURE DE MORANCÉ. *Est.* 83 l. 10 s. — *Adj.* 354 l. 17 s., à Jean-Guillaume CHAPUIS, notaire à Chazay.

Pour le compte d'Antoine et Pierre GAILLARD, père et fils, de Morancé, qui déclarent ne savoir signer.

1387. Vigne, 1 bicherée 5/8, à Morancé, à la CURE DE MORANCÉ. *Est.* 71 l. — *Adj.* 354 l. 17 s., à Jean-Guillaume CHAPUIS, notaire à Chazay.

Pour le compte d'André TARDY, de Morancé.

1388. Maison, jardin, pressoir, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 1580 l. — *Adj.* 6100 l., à Guillaume GUILLOT, granger à Lissieu.

Qui déclare ne savoir signer.

1389. Verchère, pigeonnier, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 759 l. — *Adj.* 2925 l., à André MUSSET, de Morancé.

Qui déclare ne savoir signer.

1390. Vigne, 15 bicherées 2/3, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 1034 l. — *Adj.* 3000 l., à Philibert RATIVET, des Chères.

1391. Vigne, 16 bicherées 1/6, pré, 12 bicherées 2/3, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 1650 l. et 1178 l. — *Adj.* 11225 l., à Philibert PERRASSE, de Morancé.

1392. Vigne, 2 bicherées 3/4, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 346 l. 10 s. — *Adj.* 900 l., à André PRELLE, maire de Saint-Jean-des-Vignes.

Pour le compte de Balthazar LASALLE, de Morancé, qui déclare ne savoir signer.

1393. Terres, 3 bicherées environ, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 318 l. — *Adj.* 2075 l., à Pierre DELASALLE, de Morancé.

1394. Vigne et terre, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 1119 l. 16 s. — *Adj.* 2720 l., à Benoît GUILLARD, de Morancé.

1395. Vigne, 2 bicherées 7/8, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 379 l. 10 s. — *Adj.* 1150 l., à Antoine BEUF, de Morancé.

1396. Vigne, 4 bicherées 3/6, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 638 l. — *Adj.* 3550 l., à André GREPPO, de Morancé.

1397. Vigne et terre, 1 bicherée 1/2, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 162 l. — *Adj.* 625 l., à Claude PIMPIAT, vigneron à Morancé.

Qui déclare ne savoir signer.

1398. Terre, 1 bicherée 1/2, bois, 6 bicherées 1/3, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 194 l. — *Adj.* 1200 l., à Guillaume RIVOIRE, de Lucenay.

1399. Vigne, 1 bicherée 1/6, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 204 l. 12 s. — *Adj.* 1250 l., à Aimé BOITEL, de Morancé.

Qui déclare ne savoir signer.

1400. Chenevier, 1 bicherée 11/24, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 407 l. — *Adj.* 2100 l., à Jean-Guillaume CHAPUIS, notaire à Chazay.

Pour le compte de Benoît BURNIER, de Morancé, qui déclare ne savoir signer.

1401. Terre, 6 bicherées, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 495 l. — *Adj.* 2125 l., à Philibert PERRASSE, de Morancé.

Pour le compte de Jean-Marie RUSTANT, de Morancé.

1402. Terres, 2 bicherées 2/3, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 121 l. - *Adj.* 510 l., à Pierre GROBON, de Morancé.

1403. Terre, 6 bicherées 1/8, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 233 l. 4 s. — *Adj.* 1200 l., à Guillaume RIMBOURG, de Morancé.

1404. Terre, 3 bicherées 7/12, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 181 l. — *Adj.* 500 l., à Jean DEMOURS, de Morancé.

Qui déclare ne savoir signer.

1405. Terres, 4 bicherées 1/6, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 157 l. 6 s. — *Adj.* 1430 l., à Charles PERNET, de Lucenay.

1406. Terres, 6 bicherées 7/12, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 316 l. — *Adj.* 2150 l., à Barthélemy PICOTIN, de Lucenay.

Qui déclare ne savoir signer.

1407. Terre, 2 bicherées 1/12, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 137 l. 10 s. — *Adj.* 465 l., à Etienne PICOTIN fils, de Lucenay.

1408. Terre, 2 bicherées 1/40, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 110 l. — *Adj.* 615 l., à Pierre SOLLICHON, cordonnier à Anse.

1409. Terre, 2 bicherées 3/12, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 156 l. 4 s. — *Adj.* 800 l., à Benoît COLAS, de Lucenay.

1410. Terre, 5 bicherées 13/48, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 693 l. — *Adj.* 2475 l., à Félix HUGON, maire de Lucenay.

1411. Terre, à Morancé et Lucenay, à la PRÉBENDE BRUCHET. *Est.* 60 l. 10 s. — *Adj.* 110 l., à Etienne CHAPOLARD, de Saint-Cyprien.

Pour le compte de Pierre PERNET, de Lucenay.

1412. Pré, 110 coupées, à Taponas, au PRIEURÉ DE SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES. *Est.* 6380 l. — *Adj.* 36500 l., à Pantaléon GUILLOT, de Taponas.

23 mai 1791.

1413. Maison, cour et jardin, à Amplepuis, à la PRÉBENDE RÉBÉ. *Est.* 3080 l. — *Adj.* 7700 l., à BEDIN fils, d'Amplepuis.

1414. Maison, cour et jardin, à Amplepuis, à la PRÉBENDE NANCY. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 7800 l., à Claude-Marie LAGOUTE, d'Amplepuis.

1415. Bâtiments et terres, à Amplepuis, à la PRÉBENDE ROIRÉ. *Est.* 4972 l. — *Adj.* 12200 l., à Jean-Louis PEZANT, d'Amplepuis.

1416. Verchère, 7 mesures, à Amplepuis, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 1825 l., à Jacques-Mathieu-Gabriel VINCENT, juge au tribunal du district de Villefranche.

1417. Deux domaines, à Thizy, au PRIEURÉ et à la SACRISTIE DE THIZY. *Est.* 58212 l. — *Adj.* 132500 l., à Jean-Marie DESROCHES, de Saint-Victor, et Claude-André DEVILLE, de Lagresle.

1418. Domaine, à Bourg-de-Thizy, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 10956 l. — *Adj.* 27200 l., à Jean-Pierre MULSANT aîné, négociant à Thizy.

24 mai 1791.

1419. Remise, cuvier, grenier, pressoir et cuves, à Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1950 l. — *Adj.* 4800 l., à Aimé JANSON, administrateur du département de Rhône-et-Loire, demeurant ordinairement à Beaujeu et présentement à Lyon.

1420. Domaine, aux Étoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 3968 l. — *Adj.* 8000 l., à Louis-Antoine FABRON aîné, négociant à Beaujeu.

1421. Vigne, 3 ouvrées, aux Étoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU (Chapelle N.-D. du Petit-Autel). *Est.* 300 l. — *Adj.* 1200 l., à Jean-Marie VARENARD, procureur-syndic du district de Villefranche.

1422. Bâtiments, jardin de 2 bicherées 1/2, vignes, 35 bicherées 1/2, cuves, etc., à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 8832 l. 14 s. — *Adj.* 34820 l., à Benoît BARNOUD, notaire à Pouilly-le-Monial.

Pour le compte de Jean AUDENIS, de Pommiers.

1423. Vigne, 4 bicherées ; bâtiment et fonds ; vigne et bois de 3 bicherées chacun, à Lachassagne et Saint-Cyprien ; la 1re vigne à la PRÉBENDE

SAINT-CLAIR ; les bâtiments et fonds à la CURE DE LACHASSAGNE ; la 2e vigne et les bois aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 836 l. 10 s., 5163 l. 4 s., 990 l. — *Adj.* 22250 l., à Nicolas PERRET, de Saint-Cyprien, suppléant au tribunal du district de Villefranche.

1424. Vigne, 2 bicherées, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 737 l. — *Adj.* 2225 l., à Michel CHARMETTON, de Lachassagne.

1425. Vigne, 7 bicherées 1/2, pré, 3 bicherées 1/2, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 3828 l. — *Adj.* 10600 l., à François JARLAN, de Saint-Cyprien.

Qui déclare ne savoir signer.

1426. Pré, 8 bicherées 1/2, terre, 1 bicherée 2/3, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1969 l. — *Adj.* 5575 l., à Jean-Claude LAGARDE, de Lachassagne.

1427. Bois, 11 bicherées, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 605 l. — *Adj.* 1875 l., à Louis et Pierre BUREL frères, de Saint-Cyprien.

1428. Bois, 4 bicherées 1/3, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 154 l. — *Adj.* 700 l., à Jean POITRASSON, de Lachassagne.

1429. Bois, 14 bicherées, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 770 l. — *Adj.* 2500 l., à Claude BURDEL, marchand à Anse.

1430. Bois, 3 bicherées, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 99 l. — *Adj.* 650 l., à François GERMAIN, locataire à Saint-Cyprien.

1431. Broussailles, 1 bicherée 3/4, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 13 l. 4 s. — *Adj.* 255 l., à Gabriel CHANU, vigneron à Anse.

Pour le compte de Joseph DESGOUTES, de Saint-Cyprien.

1432. Pré, 14 bicherées, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1067 l. — *Adj.* 4025 l., à GILLET aîné, géomètre à Villefranche.

1433. Pressoir, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 360 l. — *Adj.* 475 l., à Antoine SALANDRIN, de Saint-Cyprien.

1434. Outils, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 63 l. — *Adj.* 72 l., à Antoine-Joseph-Philippe-Philibert CHENARD DE MAUZERAND, de Bourg-de-Thizy, président du district de Villefranche.

1435. Portion du vigneronnage de Saint-Thomas, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 54 l. — *Adj.* 95 l., à THOMAS, vigneron à Saint-Cyprien.

Qui déclare ne savoir signer.

1436. Deux vaches et une génisse, à Saint-Cyprien, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 204 l. — *Adj.* 210 l., à Benoît GROBON, vigneron à Saint-Cyprien.

Qui déclare ne savoir signer.

25 mai 1791.

1437. Immeubles, à Odenas, à la CURE D'ODENAS. *Est.* 7414 l. — *Adj.* 18000 l., à Joseph-Philibert LIÈVRE, de Belleville.

1438. Domaine, à Odenas, à la Chapelle Saint-Michel, fondée en l'église du CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 3960 l. — *Adj.* 13000 l., à Antoine-Joseph-Philippe-Philibert CHENARD DE MAUZERAND, de Bourg-de-Thizy, président du district de Villefranche.

1439. Bâtiments de la dîme, cuves, pressoir, à Odenas, au CHAPITRE SAINT-PAUL. *Est.* 550 l. — *Adj.* 1225 l., à Claude PÉZERAT fils, d'Odenas.

1440. Domaine, à Odenas, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 3960 l. — *Adj.* 12200 l., à Claude-François SIGAUX, marchand de vin à Saint-Etienne-la-Varenne.

1441. Domaine, à Odenas, au SÉMINAIRE DE MACON (Abbaye de Saint-Rigaud). *Est.* 5940 l. — *Adj.* 14300 l., à François GILBERT, homme de loi à Villefranche.

26 mai 1791.

1442. Partie de domaine, à Saint-Nizier-d'Azergues, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Savigny). *Est.* 2238 l. — *Adj.* 7990 l., à Claude-Sébastien GELAY, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1443. Pré et vassible, à Saint-Nizier-d'Azergues, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Savigny). *Est.* 460 l. — *Adj.* 1975 l., à Pierre GELAY, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1444. Pré, 8 bicherées, à Saint-Nizier-d'Azergues, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Savigny). *Est.* 1180 l. — *Adj.* 4522 l., à Jacques GRANGER, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1445. Pré, 6 bicherées 1/12, à Saint-Nizier-d'Azergues, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Savigny). *Est.* 686 l. — *Adj.* 2449 l., à Claude GLATTARD, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1446. Bois, 11 bicherées 1/2, à Saint-Nizier-d'Azergues, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré de Savigny). *Est.* 400 l. — *Adj.* 1564 l., à Claude CHERPIN, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1447. Bâtiments et fonds, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 195 l. — *Adj.* 1372 l. 11 s., à Pierre PLASSE et Léonard CHABERT, de Saint-Nizier-d'Azergues.

Chabert déclare ne savoir signer.

1448. Terres, 20 bicherées, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 458 l. 10 s. — *Adj.* 1710 l. 11 s., à Léonard CHABERT, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1449. Terres, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 118 l. — *Adj.* 400 l. 6 s. 6 d., à Joseph CHABERT, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1450. Pré et terres, 21 bicherées, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1170 l. — *Adj.* 4575 l. 1 s., à Joseph BERTINIER, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1451. Terre, 4 bicherées 19/25, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 20 l. — *Adj.* 114 l. 8 s., à Jean-Marie SAPIN, de Saint-Nizier-d'Azergues.

Qui déclare ne savoir signer.

1452. Pré et bois, 14 bicherées 1/2, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 530 l. — *Adj.* 1715 l. 13 s., à Claude et Barthélemy CHABERT, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1453. Bois, 3/4 de bicherée, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 34 l. — *Adj.* 114 l. 8 s., à Claude CHABERT, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1454. Bois et vassible, 7 bicherées 1/2, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 124 l. — *Adj.* 494 l. 2 s. 6 d., à Benoît BEROUJON et Pierre CHABERT, tous deux de Saint-Nizier.

Chabert déclare ne savoir signer.

1455. Vassible, 24 bicherées 1/3, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 115 l. — *Adj.* 457 l. 10 s. 6 d., à Benoît BEROUJON et Nicolas CHABERT, tous deux de Saint-Nizier.

Chabert déclare ne savoir signer.

1456. Terre, 7 bicherées, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 26 l. — *Adj.* 102 l. 19 s., à Louis CHABERT, de Saint-Nizier-d'Azergues.

Qui déclare ne savoir signer.

1457. Terre, 8 bicherées 1/4, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 62 l. — *Adj.* 343 l. 3 s., à Claude-Marie JOMARD, de Saint-Nizier-d'Azergues.

Qui déclare ne savoir signer.

1458. Bois et broussailles, 3 bicherées 1/8, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 130 l. — *Adj.* 727 l. 10 s., à Jérôme LACROIX.

Pour le compte de Louis-Hugues DELAPORTE, ancien commandant de dragons, à Saint-Nizier-d'Azergues.

1459. Bois, 2 bicherées, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 100 l. — *Adj.* 343 l. 3 s., à Pierre PLASSE, de Saint-Nizier-d'Azergues.

1460. Bois, 4 bicherées, vassible, 60 bicherées, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 300 l. — *Adj.* 1429 l. 14 s., à Etienne CHABERT, Benoît BEROUJON et Joseph PLASSE, de Saint-Nizier-d'Azergues.

Chabert déclare ne savoir signer.

1461. Vassible, 4 bicherées, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la SACRISTIE DU CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 26 l. — *Adj.* 102 l. 19 s. 6 d., à Etienne CHABERT, de Saint-Nizier-d'Azergues.

Qui déclare ne savoir signer.

27 mai 1791.

1462. Prés et terres, à Saint-Bonnet-des-Bruyères, à la CURE DE SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES. *Est.* 1521 l. — *Adj.* 2200 l., à Pierre DEVILLE, de Saint-Vincent-de-Reins, administrateur du district de Villefranche.

1463. Biens, à Saint-Bonnet-le-Troncy, à la CURE DE SAINT-BONNET. *Est.* 1738 l. — *Adj.* 4375 l., à Etienne PLASSE, juge de paix à Thizy.

1464. Terre, 6 mesures, à Saint-Bonnet-le-Troncy, à la PRÉBENDE LIÈVRE. *Est.* 164 l. — *Adj.* 400 l., à Antoine GOYNE, négociant à Chamelet.

1465. Biens, à Saint-Bonnet-le-Troncy, aux PRÉBENDES LIÈVRE, GOYNE ET JACQUET. *Est.* 2046 l. (ceux de la prébende Lièvre), 1364 l. (prébende Goyne), 2948 l. (prébende Jacquet). — *Adj.* 24100 l., à André DEVILLE, négociant à Lagresle.

28 mai 1791.

1466. Vigne, 7/8 de bicherée, à Ville-sur-Jarnioux, à la CURE DE VILLE-SUR-JARNIOUX. *Est.* 231 l. — *Adj.* 1016 l. 14 s., à Jean VERSAILLEUX, de Ville-sur-Jarnioux.

1467. Terres, 4 bicherées 5/6, à Ville-sur-Jarnioux, à la CURE DE VILLE-SUR-JARNIOUX. *Est.* 164 l. 10 s. — *Adj.* 731 l. 19 s., à Jean-Louis PEILLIEN, de Ville-sur-Jarnioux.

1468. Bois, 12 bicherées 2/3, à Ville-sur-Jarnioux, à la CURE DE VILLE-SUR-JARNIOUX. *Est.* 385 l. — *Adj.* 1220 l., à Claude VERSAILLEUX, maire de Ville-sur-Jarnioux, et Benoît SUCHET, négociant à Mardore.

1469. Masure appelée Hermitage de Saint-Abraham, à Ville-sur-Jarnioux, à la CURE DE VILLE-SUR-JARNIOUX. *Est.* 17 l. 12 s. — *Adj.* 50 l. 16 s. 6 d., à Claude BERTHIER, de Ville-sur-Jarnioux, hameau du Bois.

1470. Bois, broussailles, 3/4 de bicherée, à Ville-sur-Jarnioux, à la CURE DE VILLE-SUR-JARNIOUX. *Est.* 11 l. — *Adj.* 30 l. 10 s. 6 d., à Philibert GOUTARD, de Ville-sur-Jarnioux.

1471. Vigne, 5 bicherées 1/3, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 704 l. — *Adj.* 6100 l., à Jean PERREYVE, de Cogny.

1472. Vigne et terre, 8 bicherées 1/4, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 453 l. 4 s. — *Adj.* 1300 l., à Claude BERTHIER, de Ville-sur-Jarnioux.

1473. Vigne et pré, 1 bicherée 3/4, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 385 l. — *Adj.* 1500 l., à Jean MOREL, de Cogny.

1474. Deux prés, à Ville et Cogny; l'un à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE, l'autre à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 198 l. et 627 l. — *Adj.* 6500 l., à Jean PERRÉON, de Cogny.

Qui déclare ne savoir signer.

1475. Vignes, 4 bicherées 11/24, à Ville-sur-Jarnioux, à la 1re PRÉBENDE NOTRE-DAME DE PITIÉ. *Est.* 638 l. — *Adj.* 2150 l., à Jean-Pierre, Philibert et Claude BERTHIER frères; le premier à Pommiers, le deuxième à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, le troisième à Trévoux.

1476. Bâtiment, à Ville-sur-Jarnioux, à la 2e PRÉBENDE NOTRE-DAME DE PITIÉ. *Est.* 330 l. — *Adj.* 1550 l., à Blaise BILLET, de Ville-sur-Jarnioux.

1477. Pré, 4 bicherées 3/4, vigne, 25 bicherées, à Ville-sur-Jarnioux, à la 2e PRÉBENDE NOTRE-DAME DE PITIÉ. *Est.* 5481 l. 3 s. — *Adj.* 18000 l., à Jean-Claude OUDAN, marchand à Villefranche et propriétaire à Saint-Laurent-d'Oingt.

Qui déclare ne savoir signer.

1478. Vigne, 1 bicherée 1/10, à Ville-sur-Jarnioux, à la 2e PRÉBENDE NOTRE-DAME DE PITIÉ. *Est.* 314 l. 12 s. — *Adj.* 1375 l., à Claude VERSAILLEUX, maire, et Claude VÉRAND, de Ville-sur-Jarnioux.

1479. Maison et jardin, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 880. — *Adj.* 1050 l., à Claude MELAY, de Ville-sur-Jarnioux.

1480. Vigne, 2 bicherées 3/4, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 572 l. — *Adj.* 2250 l., aux frères BERTHIER; Jean-Pierre à Pommiers, Philibert, épicier à Lyon, rue Ecorche-Bœuf, Claude, vinaigrier à Trévoux.

1481. Vigne, 3 bicherées 5/12, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 616 l. — *Adj.* 1500 l., à Pierre BAUGAT, de Ville-sur-Jarnioux.

1482. Vigne, 1 bicherée 13/16, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 297 l. — *Adj.* 1000 l., à Pierre YVERNAY, de Ville-sur-Jarnioux.

1483. Vigne, 1 bicherée 1/3, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 187 l. — *Adj.* 1500 l., à Claude BIOLAY, de Ville-sur-Jarnioux.

1484. Jardin, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 22 l. — *Adj.* 200 l., à Etienne VERMOREL, de Ville-sur-Jarnioux.

1485. Bâtiments et terres, à Thézé, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 1590 l. — *Adj.* 8805 l., à Pierre et Antoine BEDIN père et fils, de Saint-Just-d'Avray.

1486. Maison, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE GARON. *Est.* 275 l. — *Adj.* 750 l., à Jean-Clément BEDIN, de Ville-sur-Jarnioux.

30 mai 1791.

1487. Terre, 5 bicherées 7/8, vigne, 7 bicherées 1/6, à Thézé, à la CURE DE THÉZÉ. *Est.* 2420 l. — *Adj.* 6500 l., à Antoine DELAVERRIÈRE, de Marcy.

1488. Pré, à Thézé, à la CURE DE THÉZÉ. *Est.* 220 l. — *Adj.* 1125 l., à Alexandre BROSSETTE, de Thézé.

Qui déclare ne savoir signer.

1489. Pré, 2 bicherées 1/4 (avec deux noyers), à Thézé, à la CURE DE THÉZÉ. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1550 l., à Jean VAILLANT, de Thézé.

Qui déclare ne savoir signer.

1490. Bois, 10 bicherées 1/3, à Thézé, à la CURE DE THÉZÉ. *Est.* 341 l. — *Adj.* 1250 l., à Antoine DEMOURS, de Thézé, et Louis DEMOURS, du Bois-d'Oingt.

1491. Pré, 6 bicherées 1/3, à Thézé, à la CURE DE THÉZÉ. *Est.* 550 l. — *Adj.* 2200 l., à Philippe AUMOYNE, de Liergues.

1492. Maison et jardin, à Thézé, à la PRÉBENDE MARION. *Est.* 209 l. — *Adj.* 955 l., à Annet LAMBERT, curé de Thézé.

1493. Vigne, 3 bicherées, à Thézé, à la PRÉBENDE MARION. *Est.* 462 l. — *Adj.* 1750 l., à Antoine PEIN, vigneron à Ville.

Qui déclare ne savoir signer.

1494. Vigne, 17/24 de bicherée, à Thézé, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 124 l. 13 s. — *Adj.* 320 l., à Pierre ARNOUD, de Thézé.

1495. Terres, 11 bicherées 17/24, à Thézé, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 853 l. 8 s. 4 d. — *Adj.* 1750 l., à Antoine MOREL, vigneron à Frontenas.

1496. Pré, 11 bicherées, à Gleizé, à la PRÉBENDE OU PRIEURÉ DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS. *Est.* 1760 l. — *Adj.* 7000 l., à Pascal PICARD, de Gleizé.

1497. Vigne, 3 bicherées, à Gleizé, à la CURE DE GLEIZÉ. *Est.* 792 l. — *Adj.* 1025 l., à Fleury BARBIER, tailleur à Villefranche.

1498. Bâtiment et terre, de 8 bicherées 1/8, à Saint-Romain-de-Popey, à la CURE DE SAINT-ROMAIN-DE-POPEY. *Est.* 685 l. — *Adj.* 1925 l., à François-Mathieu-Jean-Baptiste DERIVOIRE, notaire à Saint-Symphorien-de-Lay.

1499. Vigne, 4 bicherées 1/2, à Saint-Romain-de-Popey, à la CURE DE SAINT-ROMAIN-DE-POPEY. *Est.* 412 l. — *Adj.* 915 l., à Jean GIRAUDON, de Saint-Romain.

1500. Terre, à Saint-Romain-de-Popey, à la CURE DE SAINT-ROMAIN-DE-POPEY. *Est.* 60 l. — *Adj.* 70 l., à Benoît NOVÉ-JOSSERAND, de Saint-Romain.

Qui s'oblige à remettre son acquisition à la commune quand elle sera suffisamment autorisée.

1501. Pré et vassible, 19 bicherées, à Saint-Romain-de-Popey, à la CURE DE SAINT-ROMAIN-DE-POPEY. *Est.* 1200 l. — *Adj.* 4000 l., à Jacques DE SAINT-JEAN et Pierre VERCHERIN DE BUFFETIÈRES, tous deux de Saint-Romain.

1502. Bois et terre, 19 bicherées, à Saint-Romain-de-Popey, à la CURE DE SAINT-ROMAIN-DE-POPEY. *Est.* 555 l. — *Adj.* 1550 l., à Pierre VERCHERIN, François VERNOUILLET, Christophe RENEVIER, tous de Saint-Romain.

1503. Domaine de Babilly, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 14519 l. — *Adj.* 32000 l., à Jean-Baptiste BUIRON-GAILLARD, négociant à Villefranche.

31 mai 1791.

1504. Prés, à Saint-Georges-de-Reneins, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 22276 l. — *Adj.* 55200 l., à Jean-Baptiste BUIRON-GAILLARD, négociant à Villefranche, et Jean-François BATAILLARD, propriétaire à Pouilly-le-Châtel.

3 juin 1791.

1505. Chapelle et place, à Taponas, à la CHAPELLE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 330 l. — *Adj.* 440 l., à Philibert REYSSIER, de Belleville.

Revendues à Jean GOUILLON (Enreg. 320).

1506. Pré, 27 coupées 1/2, à Taponas, au PRIEURÉ DE BELLEVILLE. *Est.* 2464 l. — *Adj.* 3350 l., à Antoine VACHOT, de Taponas.

Les habitants de Taponas ont droit d'y mener paître leurs bestiaux, de la Saint-Jean au 25 mars.

1507. Terres, 122 coupées, à Taponas, au PRIEURÉ DE BELLEVILLE. *Est.* 6798 l. — *Adj.* 7000 l., à Pantaléon GUILLOT, de Taponas.

1508. Terres, 17 coupées 1/2, à Taponas, au PRIEURÉ DE SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES, dépendant du CHAPITRE DE SAINT-JEAN DE LYON. *Est.* 311 l. 8 s. — *Adj.* 330 l., à Antoine PERROUD, de Taponas.

Pour le compte de Philibert JACQUET, de Dracé.

1509. Terre, 20 coupées, à Saint-Jean-d'Ardières, à la CURE DE SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 4025 l., à Claude BONNETAIN, avoué à Villefranche.

1510. Maison appelée prieuré, à Saint-Jean-d'Ardières, au PRIEURÉ DE SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES, dépendant du CHAPITRE DE SAINT-JEAN DE LYON. *Est.* 330 l. — *Adj.* 760 l., à Claude DURAND, curé de Saint-Jean-d'Ardières.

Tant pour son compte que celui de sa sœur Angélique DURAND.

1511. Terres, à Saint-Jean-d'Ardières, au PRIEURÉ DE SAINT-JEAN D'ARDIÈRES, dépendant du CHAPITRE DE SAINT-JEAN DE LYON. *Est.* 1884 l. — *Adj.* 8685 l., à Pierre-Ennemond-Joachim-François-Marie-Elisabeth MOGNIAT DE L'ECLUSE, administrateur du district de Villefranche, demeurant à Saint-Jean-d'Ardières.

1512. Terre, 4 coupées, à Saint-Jean-d'Ardières, au PRIEURÉ DE SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES, dépendant du CHAPITRE DE SAINT-JEAN DE LYON. *Est.* 67 l. 16 s. — *Adj.* 80 l., à Nicolas NEYRAS, de Saint-Jean-d'Ardières.

1513. Vigne, 7 coupées, à Saint-Jean-d'Ardières, à la PRÉBENDE SAINT-NICOLAS. *Est.* 462 l. — *Adj.* 1500 l., à Pierre LAGRANGE, de Belleville.

6 juin 1791.

1514. Vigne, 18 coupées, à Jullié, à la CURE DE JULLIÉ. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 6000 l., à Jean DESBROSSES, marchand de vin pour Paris, à Jullié.

1515. Terre, 25 coupées 2/3, à Jullié, à la CURE DE JULLIÉ. *Est.* 946 l. — *Adj.* 3025 l., à Claude GUILLARD, notaire à Jullié.

1516. Vigne, 30 coupées 1/2, à Jullié, à la CURE DE JULLIÉ. *Est.* 3344 l. — *Adj.* 9950 l., à Jean DERGO et Claude MORIN, tous deux de Jullié.

Dergo déclare ne savoir signer.

1517. Vigne, 17 coupées, à Jullié, à la CURE DE JULLIÉ. *Est.* 748 l. — *Adj.* 1525 l., à Denis LACHÈZE fils, de Juliénas.

1518. Vigne, 5 coupées, à Jullié, à la CURE DE JULLIÉ. *Est.* 242 l. — *Adj.* 800 l., à Antoine DUCROZET, de Jullié.

1519. Pré, 3 coupées, à Jullié, à la CURE DE JULLIÉ. *Est.* 660 l. — *Adj.* 1450 l., à Joseph LANEYRIE, marchand à Jullié.

Pour le compte de Jean-Baptiste CHERVET, marchand à Jullié.

1520. Pré, 8 coupées, à Jullié, à la CURE DE JULLIÉ. *Est.* 1760 l. — *Adj.* 3725 l., à Louis GUILLOT, de Villefranche.

Pour le compte de Jean-Baptiste SAMOEL, de Jullié.

1521. Terre, 1 bicherée, à Frontenas, à la CURE DE FRONTENAS. *Est.* 88 l. — *Adj.* 305 l., à Annet VIAL, curé de Frontenas.

1522. Bois, 6 bicherées 1/4, à Frontenas, à la CURE DE FRONTENAS. *Est.* 275 l. — *Adj.* 810 l., à Martin RIVOIRE, de Frontenas.

1523 Bois des Fayettes, 145 bicherées 1/2, et vigne, 2 bicherées 5/8, a Frontenas, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* le bois 5060 l., la vigne 330 l. — *Adj.* 13900 l., à Toussaint LOUIS, maire de Chessy.

9 juin 1791.

1524. Bâtiments et jardin, à Pouilly-le-Monial, à la CURE DE POUILLY-LE-MONIAL. *Est.* 1892 l. — *Adj.* 3000 l., à Noël BERTHIER, de Ville-sur-Jarnioux.

1525. Pré, 9 bicherées 1/4, vigne, 11 bicherées, et cuve, à Pouilly-le-Monial, à la CURE DE POUILLY-LE-MONIAL. *Est.* 4099 l. — *Adj.* 11000 l., à Benoît SOLICHON, Claude PERRET et Jean BIOLAY, de Pouilly-le Monial.

Il faut déduire du prix d'estimation la valeur du complément du jardin de la cure, à prendre sur le pré.

1526. Vigne, 2 bicherées 1/3, à Pouilly-le-Monial, à la CURE DE POUILLY-LE-MONIAL. *Est.* 396 l. — *Adj.* 1100 l., à Jacques MOREL fils, marchand de vin à Lyon.

1527. Pré, 5 bicherées 2/3, à Pouilly-le-Monial, à la PRÉBENDE BLANC. *Est.* 1870 l. — *Adj.* 6550 l., à Claude GREPPO et Benoît SOLICHON, de Pouilly-le-Monial.

1528. Vigne, 6 bicherées 1/3, à Pouilly-le-Monial, à la PRÉBENDE GARON. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 3300 l., à Marie LAROCHE, veuve de Benoît AUGRAS, de Pouilly-le-Monial.

1529. Vignes et terres, 36 bicherées 1/2, à Pouilly-le-Châtel, à la CURE DE POUILLY-LE-CHATEL. *Est.* 3960 l. — *Adj.* 15157 l., à Jean-Baptiste JOUFFRAY, de Villefranche.

1530. Vignes et terres, à Pouilly-le-Châtel, à la CURE DE POUILLY-LE-CHATEL. *Est.* 1894 l. — *Adj.* 6894 l. 10 s., à Jean-François BATAILLARD, de Pouilly-le-Châtel.

1531. Vigne et terre, 2 bicherées 3/4, à Pouilly-le-Châtel, à la CURE DE POUILLY-LE-CHATEL. *Est.* 264 l. — *Adj.* 1512 l. 10 s., à Théodore TOURTEAU, de Villefranche.

1532. Verchère et chenevier, 3/4 de bicherée, à Pouilly-le-Châtel, à la CURE DE POUILLY-LE-CHATEL. *Est.* 220 l. — *Adj.* 400 l., à Arnoud BUYRON, de Villefranche.

1533. Place, à Pouilly-le-Châtel, à la CURE DE POUILLY-LE-CHATEL. *Est.* 36 l. — *Adj.* 36 l., à Joseph BULLIAT, marchand à Villefranche.

1534. Bâtiments et cuves, à Lozanne, à la DIMERIE DE LOZANNE. *Est.* 260 l. — *Adj.* 400 l., à Dominique SERVIN, de Lozanne.

15 juin 1791.

1535. Maison, cuvier, écurie, cuves, vaches, vignes, bois et terres, à Denicé, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 3001 l. — *Adj.* 4925 l., à Jean-Louis PETITJEAN, géomètre à Villefranche.

1536. Vignes, 5 bicherées 2/3, à Denicé, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1034 l. — *Adj.* 2325 l., à Claude ROCHE, marchand de vin à Villefranche.

Qui déclare ne savoir signer.

1537. Vigne et terres, à Denicé, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1848 l. — *Adj.* 3950 l., à Antoine JANOT, vigneron à Denicé.

Qui déclare ne savoir signer.

1538. Vigne, 3 bicherées 3/4, à Denicé, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 748 l. — *Adj.* 1075 l., à Jean MATHIEU, de Denicé.

Qui déclare ne savoir signer.

1539. Vigne, 3/4 de bicherée (mesure de Chamelet), à Létra, au CHAPITRE DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 88 l. — *Adj.* 130 l., à Jean-François AILLAUD, notaire à Chamelet.

1540. Terre et vigne, 2 bicherées (mesure de Chamelet), à Létra, à la CURE DE LÉTRA. *Est.* 110 l. — *Adj.* 145 l., à Sébastien CHAMBON, curé de Létra.

1541. Vignes, 2 bicherées 2/3 (mesure de Chamelet), à Létra, à la PRÉBENDE GUILLOUD (titulaire, CURÉ DE LÉTRA). *Est.* 220 l. — *Adj.* 584 l., à Jean BURGAT le jeune, de Létra.

Qui déclare ne savoir signer.

1542. Vigne, 1/10 de bicherée (mesure de Chamelet), à Létra, à la PRÉBENDE GUILLOUD (titulaire, CURÉ DE LÉTRA). *Est.* 33 l. — *Adj.* 126 l., à Philibert REVERCHON, de Létra.

1543. Vigne, 2 bicherées (mesure de Chamelet), à Létra, à la PRÉBENDE FAVRE. *Est.* 220 l. — *Adj.* 642 l. 10 s., à Jean-Claude GUILLERMIN, de Létra.

1544. Vigne, 3 bicherées 1/2 (mesure de Chamelet), à Létra, à la PRÉBENDE FAVRE. *Est.* 220 l. — *Adj.* 642 l. 10 s., à Joseph QUANTIN, de Létra.

1545. Terre, 1 bicherée (mesure de Chamelet), à Létra, à la PRÉBENDE FAVRE. *Est.* 44 l. — *Adj.* 115 l., à Claude CHAVANT, de Létra.

17 juin 1791.

1546. Domaines Lapalud, de la Grande-Grange, et pré Lapras, à Quincié, à l'ABBAYE DES CHAZAUX DE LYON. *Est.* 33330 l., 22302 l., 1500 l. — *Adj.* 89100 l., à Jean-Baptiste-Marie DUCHAMPT, marchand de vin pour Paris, à Vaux.

1547. Domaine de la Roche et bois de 90 hommées, à Quincié, à l'ABBAYE DES CHAZAUX DE LYON. *Est.* 23462 l. et 2400 l. — *Adj.* 48700 l., à Jean-Marie DURIEU DE CHERVE, négociant à Paris, quai des Miramionnes.

1548. Premier domaine des Chamaries, à Quincié, à l'ABBAYE DES CHAZAUX DE LYON. *Est.* 10840 l. — *Adj.* 23900 l., à Alexis MOUGIN, de Saint-Etienne-la-Varenne.

1549. Second domaine des Chamaries, à Quincié, à l'ABBAYE DES CHAZAUX DE LYON. *Est.* 6570 l. — *Adj.* 21700 l., à Benoît BURNICHON, de Quincié.

1550. Domaine Thévenard, à Quincié, à l'ABBAYE DES CHAZAUX DE LYON. *Est.* 12960 l. — *Adj.* 25800 l., à Pierre JONERY, négociant à Quincié.

1551. Pré et verchère, 17 mesures, à Quincié, à l'ABBAYE DES CHAZAUX DE LYON. *Est.* 3600 l. — *Adj.* 9100 l., à Jean-Claude DURIEU fils, négociant à Quincié.

20 juin 1791.

1552. Biens, à Saint-Vérand, à la CURE et au PRIEURÉ DE SAINT-VÉRAND. *Est.* 4862 l. — *Adj.* 9550 l., à Claude-Marie CHAVANIS, de Lyon, rue Tramassac.

1553. Cuve, à Saint-Vérand, à la CURE DE SAINT-VÉRAND. *Est.* 60 l. — *Adj.* 60 l., à Pierre CHAVANIS, négociant à Saint-Vérand.

1554. Vigne, 1 bicherée 1/8 (mesure de Villefranche), à Vaux, à la CURE DE VAUX. *Est.* 330 l. — *Adj.* 1675 l., à Louis DUCRAY, notaire, et Philibert GEOFFRAY, boulanger, tous deux de Vaux.

1555. Vigne, 3 bicherées 1/2 (mesure de Villefranche), à Vaux, à la CURE DE VAUX. *Est.* 1342 l. — *Adj.* 2500 l., à Antoine LAVEUR, tuilier à Arbuissonnas.

1556. Vigne, 3 bicherées 1/2 (mesure de Villefranche), à Vaux, à la CURE DE VAUX. *Est.* 616 l. — *Adj.* 1700 l., à Jean-Benoît MÉTRA, de Vaux.

1557 Pré, 11 coupées 1/2, et vigne, 3 coupées (mesure de Saint-Romain), à Chiroubles, à la CURE DE CHIROUBLES. *Est.* 2277 l. et 462 l. — *Adj.* 6500 l., à Antoine TEILLIARD, curé de Chiroubles.

Il faut déduire de l'estimation du pré le complément du jardin de la cure.

1558. Vigne, 2 coupées (mesure de Saint-Romain), à Chiroubles, à la CURE DE CHIROUBLES. *Est.* 396 l. — *Adj.* 1250 l., à Benoît-Joseph TEILLIARD, négociant à Chiroubles.

1559. Vigne, 12 coupées (mesure de Saint-Romain), à Chiroubles, à la CURE DE CHIROUBLES. *Est.* 660 l. — *Adj.* 1800 l., à Antoine DUCROUX, de Vaux.

1560. Terres, 36 coupées environ (mesure de Saint-Romain) et cuves, à Chiroubles, à la CURE DE CHIROUBLES. *Est.* 1364 l. — *Adj.* 3265 l., à Philibert PLATTET, ancien échevin à Villefranche.

1561. Terre, 23 coupées, et terres, 3 coupées 1/4 (mesure de Saint-Romain), à Chiroubles, la première à la CURE DE CHIROUBLES, les secondes à la CURE D'AVENAS. *Est.* 228 l. 2 s. et 18 l. 14 s. — *Adj.* 770 l., à François PASQUIER, avoué à Villefranche.

Pour le compte d'Antoine-Isidore DELAROCHE-GROSBOIS, de Vauxrenard.

1562. Vigne, 8 coupées 3/4 (mesure de Saint-Romain), à Chiroubles, à la CURE D'AVENAS. *Est.* 481 l. 3 s. — *Adj.* 1700 l., à Benoît TEILLIARD, fils second, émancipé, à Villefranche.

21 juin 1791.

1563. Vigne, pré et terre, 17 bicherées 1/2, à Salles, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 4620 l. — *Adj.* 5810 l., à Joseph SAUREL, de Villefranche.

Pour le compte de Marie-Victoire RICHARD DE RUFFEY, ci-devant prieur du Chapitre de Salles.

1564. Prés et vigne, 18 bicherées 2/3, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 6026 l. — *Adj.* 12700 l., à Antoine LAVEUR, tuilier à Arbuissonnas.

1565. Carrière, rochers et broussailles, 1 bicherée, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 441. — *Adj.* 45 l., à Jean LAROCHE, de Salles.

1566. Terres et vignes, 97 bicherées 3/4, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 13070. — *Adj.* 29650 l., à Philibert CARRICHON fils, négociant à Blacé.

1567. Terres et prés, 8 bicherées, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. — *Est.* 1436 l. — *Adj.* 3500 l., à François MÉTRA, de Denicé.

Qui déclare ne savoir signer.

1568. Pré et vigne, 17 bicherées 7/12, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 2298 l. — *Adj.* 5000 l., à Philippe SAUNIER, boucher à Blacé.

1569. Terre, 6 bicherées, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 660 l. — *Adj.* 1500 l., à Antoine BAISET, charpentier à Salles.

1570. Maison, jardin, vigne, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 990 l. — *Adj.* 2350 l., à Jean-Marie DUGOUJARD, marchand à Salles.

1571. Maison et dépendances, cheptel, terres de 16 bicherées 3/4, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 6538 l. — *Adj.* 12250 l., à Antonin ANNIER, de Salles.

1572. Vignes, 7 bicherées 5/12, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 1254 l. — *Adj.* 2700 l., à Pierre BÉROUJON, de Salles.

1573. Terres, 8 bicherées 7/8 environ, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 1078 l. — *Adj.* 2130 l., à Antoine PICARD, tonnelier à [Saint-Georges-de] Reneins.

1574. Terres, 4 bicherées 7/8, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 444 l. — *Adj.* 725 l., à Claude COLOMBIER, granger à Salles.

1575. Bois et terre, 48 bicherées 1/2, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 2034 l. — *Adj.* 4250 l., à Jean-Marie DURIEU DE CHERVE, de Paris, quai des Miramionnes, et Claude GLOBAS, d'Arbuissonnas.

Globas déclare ne savoir signer.

1576. Bois et pré, 116 bicherées, à Salles, Arbuissonnas et Blacé, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 9460 l. — *Adj.* 13600 l., à Jean-Marie DURIEU DE CHERVE, de Paris, quai des Miramionnes.

1577. Bois, 145 coupées, terre, 8 coupées 2/3, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 5632 l. — *Adj.* 6475 l., à Jean-Philibert REYSSIÉ, procureur de la commune de Belleville.

27 juin 1791.

1578. Pré, 37 bicherées 3/8, à Saint-Georges-de-Reneins, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 3960 l. — *Adj.* 8100 l., à Benoît CHANAY, de Saint-Georges.

1579. Portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 5822 l. — *Adj.* 10520 l. 17 s. 6 d., à Benoît GIJEAN, de Saint-Georges.

1580. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1815 l. — *Adj.* 3282 l. 2 s. 6 d., à Etienne CHANAY, de Saint-Georges.

1581. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 3091 l. — *Adj.* 5588 l., à Benoît CHANAY, de Saint-Georges.

1582. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1859 l. — *Adj.* 3361 l. 13 s. 9 d., à Etienne PERRET-DESGRANGES, de Saint-Georges.

1583. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 3092 l. 10 s. — *Adj.* 4697 l. 3 s., à François PERRET, de Montmerle.

1584. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 726 l. — *Adj.* 1312 l. 17 s., à Etienne SAUNIER, de Saint-Georges.

1585. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1023 l. — *Adj.* 1829 l. 18 s. 6 d., à Philibert MEUNIER, de Charentay.

1586. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1100 l. — *Adj.* 3014 l. 9 s., à Benoît PERRET-MARMET, de Charentay.

1587. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1705 l. — *Adj.* 3083 l. 4 s. 3 d., à Pierre DAMIRON, de Saint-Georges.

1588. Autre portion du domaine Mulet, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1001 l. — *Adj.* 1810 l. 2 s. 9 d., à Philippe GONNET, de Saint-Georges.

1589. Domaine des Chevaliers, et terre dépendante, à Saint-Georges-de-Reneins, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 16412 l. — *Adj.* 31200 l., à Jacques REGNIÉ, procureur-syndic du district de Trévoux.

5 juillet 1791.

1590. Domaine des Rues, à Arnas, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 30457 l. — *Adj.*, 1ᵉʳ lot, 35423 l., à Jacques REGNIÉ, procureur-syndic du district de Trévoux; — 2ᵉ lot, 13647 l., à Louis-Gabriel DEROCHE DE LONGCHAMP, de Villefranche; — 3ᵉ lot, 3555 l., à Jean-Gabriel LABLANCHE, meunier à Béligny; — 4ᵉ lot, 2600 l., à Jean-Baptiste GEOFFRAY et Claude ROCHE, cabaretiers à Villefranche; — 5ᵉ lot, 5333 l., à Thomas LYONNET, de Saint-Julien; — 6ᵉ lot, 206 l., à Alexis MORIN, d'Arnas; — 7ᵉ lot, 336 l., à Jean Louis PETITJEAN, notaire à Villefranche.

Lablanche, Geoffray déclarent ne savoir signer.

1591. Grand et petit domaine de Joute-Crot, à Arnas, à la VISITATION DE VILLEFRANCHE. *Est.* 38658 l. et 3970 l. — *Adj.*, le 1ᵉʳ lot, 77300 l., à Jean-Baptiste BALLOFFET, de Béligny; — le 2ᵉ lot, 10300 l., à Alexis BOUVIER, entrepreneur à Villefranche.

Balloffet achète pour le compte de Jean-François BERNARD, de Farcins-en-Dombes, et Bouvier pour François RENAUD, fermier à Arnas.

11 juillet 1791.

1592. Bâtiments et terres, 109 bicherées 1/4 environ, à Anse, à la SOCIÉTÉ D'ANSE. *Est.* 17721 l. — *Adj.*, 1ᵉʳ lot, 14422 l. 6 s. 3 d., à Thomas GAUTIER, de Villefranche; — 2ᵉ lot, 33454 l. 2 s. 9 d., au même; — 3ᵉ lot, 2123 l. 11 s., au même.

Gautier achète le 1ᵉʳ lot pour le compte de François-David RENARD DE LA ROCHETTE fils, rue de la Gerbe, Lyon; le 2ᵉ lot pour Louis-François BOTTU DE LA BARMONDIÈRE, de Mongré, paroisse de Gleizé; le 3ᵉ lot pour les deux mêmes ensemble.

1593. Pré, 4 bicherées 3/4, à Anse, à la PRÉBENDE SAINT-NICOLAS. *Est.* 836 l. — *Adj.* 2950 l., à Pierre REVIN, d'Anse.

1594. Terres, 33 bicherées environ, à Anse, à la PRÉBENDE D'ARS. *Est.* 8607 l. — *Adj.* 21700 l., à Bernard BOURGERET, géomètre à Anse.

Pour le compte d'Alphonse-Jean-Baptiste TROLLIER DE MESSIMIEUX, de Lyon.

1595. Pré, 5 bicherées 1/2, à Anse, à la PRÉBENDE PLOTON. *Est.* 1089 l. — *Adj.* 3550 l., à Thomas GAUTIER, de Villefranche.

Pour le compte de Louis-François BOTTU DE LA BARMONDIÈRE, de Mongré, paroisse de Gleizé.

1596. Maison dans la ville et terres, à Anse, à la PRÉBENDE MONDÉSERT. *Est.* 2634 l. 10 s. — *Adj.*, 1re lot, 330 l., à Pierre PORTAY, d'Anse; — 2e lot, 5500 l., à Nicolas GONNARD, d'Anse; — 3e lot, 1500 l., à Claude GUILLAUME, d'Ambérieux; — 4e lot, 810 l., à Jean GACHET, d'Anse; — 5e lot, 1000 l., à Antoine BARNOUD, d'Anse; — soit, en tout, 9140 l.

Portay déclare ne savoir signer; Gonnard achète pour son neveu Nicolas BISSUEL, serrurier à Lyon; Guillaume déclare ne savoir signer, ainsi que Barnoud.

1597. Terres, 15 bicherées environ, à Anse, à la PRÉBENDE SAINTE-CATHERINE. *Est.* 2046 l. — *Adj.* 7200 l., à Pierre MARÉCHAL, d'Anse.

1598. Vigne, 2 bicherées 2/3, et terre, 3 bicherées 3/4, à Anse, la vigne à la PRÉBENDE SAINT-AVIT, et la terre à la PRÉBENDE SAINT-CYPRIEN. *Est.* 396 l. et 770 l. — *Adj.* 4400 l., à François MASSON, voiturier sur la rivière de Saône, à Anse.

Qui déclare ne savoir signer.

1599. Pré, 4 bicherées, autre pré, 14 bicherées 3/4, à Anse, le 1er à la PRÉBENDE SAINT-AVIT, le 2e à la PRÉBENDE TRÉZETTE. *Est.* 880 l. et 2805 l. — *Adj.* 12750 l., à Jacques SARGNON, maire de Pommiers, Jean-Marie MOREL, Benoît DE SAINT-CYR, Pierre VERGINAY, Antoine BRONDEL cadet, tous de Pommiers.

Tous, sauf Sargnon et Verginay, déclarent ne savoir signer.

1600. Terre, 1/2 bicherée, à Anse, à la PRÉBENDE SAINT-AVIT. *Est.* 154 l. — *Adj.* 510 l., à Pierre BEAU jeune, d'Anse.

1601. Pré, 3 bicherées 1/2, à Anse, à la PRÉBENDE SAINT-CLAIR. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1000 l., à Simon CREYTON, chirurgien à Anse.

Pour le compte de Jean OVISE, dit CHAPELLE, d'Anse, qui déclare ne savoir signer.

1602. Bâtiments, terres, pré, à Anse, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 10642 l. — *Adj.* 31100 l., à François NEYRA, de Pommiers.

Pour le compte de Louis-François BOTTU DE LA BARMONDIÈRE, de Mongré, paroisse de Gleizé.

1603. Maison, à Anse, à la PRÉBENDE SAINT-SÉBASTIEN. *Est.* 616 l. — *Adj.* 1425 l., à Léonard DÉTIENNE, maçon à Anse.

12 juillet 1791.

1604. Bois, 1294 mesures, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 17502 l. — *Adj.* 22000 l., à Etienne DULAC, notaire à Beaujeu.

1605. Domaine, à Odenas, à la PRÉBENDE CANONICALE JANSON du CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 5280 l. — *Adj.* 15500 l., à Charles JANSON, chanoine du ci-devant chapitre de Beaujeu.

1606. Terres, 41 mesures, à Vernay, à la CURE DE VERNAY. *Est.* 1749 l. — *Adj.* 2976 l., à Charles JANSON, ci-devant chanoine de Beaujeu.

1607. Terres, 105 mesures, à Vernay, à la CURE DE VERNAY. *Est.* 692 l. — *Adj.* 1397 l., à Pierre TEILLARD, négociant à Beaujeu, et Claude-François DULAC, habitant à Vernay.

1608. Pré et broussailles, 3 mesures, à Vernay, à la CURE DE VERNAY. *Est.* 97 l. — *Adj.* 465 l., à Claude TESTENOIRE, notaire à Beaujeu.

1609. Pâquier, 14 mesures, à Vernay, à la CURE DE VERNAY. *Est.* 120 l. — *Adj.* 362 l., à Pierre TEILLARD, négociant à Beaujeu.

16 juillet 1791.

1610 Prés, terre, 26 mesures 2/9 (mesure de Thizy), à Thel, à la PRÉBENDE VALLET. *Est.* 1634 l. — *Adj.* 3650 l., à Claude BONNETAIN, avoué à Villefranche.

Pour le compte de Claude CHERPIN, vicaire de Légny.

1611. Pré de 1 mesure 3/4, terre de 10 mesures, autre de 13 mesures (mesure de Thizy), à Thel, à la CURE DE THEL. *Est.* 150 l., 200 l., 180 l. — *Adj.*, le pré, 280 l., à Claude COILLIARD, de Thel ; — la 1re terre, 405 l., à Jacques THIVEND et Benoît TRIBOLET, de Thel ; — la 2e terre, 215 l., à Philibert TRAMBLY, curé de Thel.

Colliard, Thivend déclarent ne savoir signer.

1612. Pré, 10 mesures (mesure de Thizy), à Thel, à la PRÉBENDE ROLLIN. *Est.* 880 l. — *Adj.* 1550 l., à Claude BONNETAIN, avoué à Villefranche.

Pour le compte de Jean CHERPIN, de Thel.

1613. Bâtiments, cuve, à Thézé, à la PRÉBENDE TARDY. *Est.* 314 l. — *Adj.* 710 l., à Antoine PEIN, de Ville.

Qui déclare ne savoir signer.

1614. Vigne, 4 bicherées 5/12 (mesure de Lyon), à Thézé, à la PRÉBENDE TARDY. *Est.* 594 l. — *Adj.* 2150 l., à Jean-Baptiste BROSSETTE, de Thézé.

1615. Vigne, 2 bicherées 3/4 (mesure de Lyon), à Thézé, à la PRÉBENDE TARDY. *Est.* 594 l. — *Adj.* 1300 l., à Pierre VAILLANT, de Pouilly-le-Monial.

1616. Vigne, 3 bicherées 1/4 (mesure de Lyon), à Thézé, à la PRÉBENDE TARDY. *Est.* 572 l. — *Adj.* 1500 l., à Antoine ARNOUD, domestique à Thézé.

Qui déclare ne savoir signer.

1617. Bâtiments, pressoir, cuves, à Thézé, à la DIMERIE DU CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 817 l. 10 s. — *Adj.* 2500 l., à Antoine LAVERRIÈRE, de Marcy.

1618. Différents immeubles ruraux, à Saint-Appolinaire, à la CURE DE SAINT-APPOLINAIRE. *Est.* 4620 l. — *Adj.* 6652 l., à Jean-Claude-Gabriel DUMAS, négociant à Amplepuis.

18 juillet 1791.

1619. Bâtiments, pressoir, cuves, vigne et jardin, de 11 bicherées (mesure de Villefranche), à Denicé, à la PRÉBENDE DE LA TRINITÉ. *Est.* 3080 l. — *Adj.* 9000 l., à Jean-Antoine SÉVELINGES, négociant à Paris.

Pour le compte d'Antoine DUCHAMP, de Denicé.

1620. Vigne, 6 bicherées (mesure de Villefranche), à Denicé, à la PRÉBENDE DE LA TRINITÉ. *Est.* 1430 l. — *Adj.* 3600 l., à Jean-Antoine SÉVELINGES fils, négociant à Paris, rue Neuve, paroisse Sainte-Barbe.

1621. Vigne, 4 bicherées (mesure de Villefranche), à Denicé, à la PRÉBENDE DE LA TRINITÉ. *Est.* 396 l. — *Adj.* 1900 l., à Jean-Antoine SÉVELINGES, négociant à Paris.

Pour le compte de Jean GUERRIER, de Lacenas, qui déclare ne savoir signer.

1622. Terre, 5 bicherées, vigne, 1 bicherée 3/4 (mesure de Villefranche), à Sainte-Paule, à la CURE DE SAINTE-PAULE. *Est.* 44 l. et 143 l. — *Adj.*, la terre, 120 l., à Antoine MASSON, de Sainte-Paule; la vigne, 365 l., à Jean-Claude GUILLARD, de Sainte-Paule.

Masson déclare ne savoir signer.

1623. Terre et vignes, 13 bicherées, à Saint-Jean-des-Vignes, à la PRÉBENDE SAINT-CLAUDE. *Est.* 440 l. — *Adj.* 510 l., à André PRELLE, de Saint-Jean-des-Vignes.

19 juillet 1791.

1624. Maison et clos, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1650 l. — *Adj.* 2400 l., à Louis ROMANET, négociant à Villefranche.

Pour le compte de Jean-Germain GRAND, corroyeur à Villefranche.

1625. Terres, 9 bicherées 3/4, et vigne, 3 bicherées 7/8 (mesure de Villefranche), à Limas; les terres à la CURE DE VILLEFRANCHE et la vigne à la PRÉBENDE NADAL. *Est.* 1232 l. et 880 l. — *Adj.* 6500 l., à Philibert GUTTON, négociant à Lyon.

1626. Terre, 4 bicherées 1/4 (mesure de Villefranche), à Limas, à la PRÉBENDE DE SAINT-JEAN-LE-JEUNE. *Est.* 418 l. — *Adj.* 1675 l., à Guillaume TOURNISSOUD, vigneron à Anse.

1627. Terres, 130 bicherées (mesure de Lyon), à Ambérieux et à Anse, à la PRÉBENDE SAINT-THOMAS OU DES GUYS. *Est.* 18708 l. 16 s. — *Adj.* en plusieurs lots; 1° 9428 l., à Bernard BOURGERET, géomètre à Anse;

— 2° 539 l., au même; — 3° 17958 l., au même; — 4° 3890 l., au même; — 5° 5925 l., au même; — 6° 7200 l., au même; — 7° 4758 l., au même.

Bourceret achète le 1er lot pour le compte de Dieudonné SARTON, ancien trésorier de France, rue du Jonchet, à Anse; le 2e lot, pour Jean-Claude LAGARDE, de Lachassagne; le 3e lot, pour Pierre BEAU l'aîné, Jean NESME, Nicolas GONARD, Antoine GUILLARD (qui déclare ne savoir écrire), tous d'Ambérieux; le 5e lot pour Jean NESME; le 6e lot pour Louis-François BOTTU DE LA BARMONDIÈRE, de Mongré, paroisse de Gleizé; le 7e lot pour Antoine BERNAT, secrétaire du district de la ville de Lyon.

1628. Terres, 142 bicherées 7/12 (mesure de Lyon) et 41 bicherées (mesure de Villefranche), à Ambérieux et Limas, aux PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN DE LYON. *Est.* 45203 l. 8 s. — *Adj.* en plusieurs lots : 1° 5325 l., à Benoît BOUCHET, de Quincieux; — 2° 8799 l. 12 s., au même; — 3° 5550 l., au même; — 4° 30525 l. 8 s., au même et Michel MARET, d'Anse, Pierre NEYRAS et Jean-Pierre TERRET, d'Ambérieux, et Gaspard PETIT, négociant à Trévoux.

Bouchet achète le 1er lot pour le compte de Dieudonné SARTON, ancien trésorier de France, à Anse; le 2e lot pour Simon CREYTON, chirurgien, et Jean-François PEYRÉ, notaire à Anse. Maret déclare ne savoir signer.

1629. Pré, 16 bicherées 1/3 (mesure de Lyon), à Ambérieux, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL DE LYON. *Est.* 4851 l. — *Adj.* 5360 l., à Claude GUILLAUME, d'Ambérieux.

Qui déclare ne savoir signer.

22 juillet 1791.

1630. Verchère, 1 mesure 1/4, pré, 1 mesure, bois, 5 mesures, aux Etoux; la verchère à la CHAPELLE SAINTE-ANNE, fondée en l'église paroissiale de Beaujeu; le pré et le bois au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 330 l., 200 l. et 50 l. — *Adj.* 3330 l., à Claude VÉRÉ, négociant à Beaujeu.

1631. Vigne, 8 ouvrées, aux Etoux, à la CHAPELLE SAINT-BARNABÉ, fondée en l'église paroissiale de Beaujeu. *Est.* 880 l. — *Adj.* 1100 l., à Jean ROUX, de Monsols.

Qui déclare ne savoir signer.

1632. Vigne et jardin, 6 ouvrées, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 660 l. — *Adj.* 1925 l., à Louis MATTON, de Sain-Jean-le-Château.

1633. Pré, vassible, 17 mesures, terre, 12 mesures et vignes, 33 ouvrées, aux Etoux; pré et vassible au CHAPITRE DE BEAUJEU, terre et vignes à la CHAPELLE SAINTE-MAGDELAINE, fondée au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1144 l. et 4290 l. — *Adj.* 10035 l., à François SAINTMAURICE, marchand de vin à Beaujeu.

1634. Maison et jardin, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 264 l. — *Adj.* 630 l., à Robert PERRON, boulanger à Beaujeu.

Pour le compte de Benoît DENIS, domestique à Beaujeu.

1635. Vignes, 6 ouvrées, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 260 l. — *Adj.* 1725 l., à Pierre BINE, jardinier à Beaujeu, chez M. Debrosses.

Qui déclare ne savoir signer.

1636. Vigne, 6 ouvrées 1/2, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 704 l. — *Adj.* 1230 l., à Jean-Baptiste AUDET, chapelier à Beaujeu.

1637. Maison du portier du château de Beaujeu, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 220 l. — *Adj.* 400 l., à Laurent LAFORÊT, tonnelier à Beaujeu.

Pour le compte d'Antoine DENIS, journalier à Saint-Jean-le-Château.

1638. Pré, 4 mesures, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1540 l. — *Adj.* 6050 l., à Louis Antoine FABRON, négociant à Beaujeu.

1639. Maison et dépendances (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 250 l. — *Adj.* 610 l., à Pierre COCHARD, tonnelier à Beaujeu.

Pour le compte de Michel DUBOST-TIXIER, de Saint-Didier-sur-Beaujeu.

1640. Verchère, 1 mesure (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 80 l. — *Adj.* 300 l., à Antoine CINQUIN, des Etoux.

Qui déclare ne savoir signer.

1641. Terres, 3 mesures 2/3 (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 120 l. — *Adj.* 510 l., à Jean-Baptiste AUDET, chapelier à Beaujeu.

1642. Terres et vignes, 20 mesures (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 750 l. — *Adj.* 3500 l., à Guillaume COMBY, granger aux Etoux.

1643. Vigne, 2 mesures 1/2 (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 50 l. — *Adj.* 155 l., à Benoît TRICHARD, de Beaujeu.

Qui déclare ne savoir signer.

1644. Vassible, 12 mesures (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 10 l. — *Adj.* 220 l., à Pierre LAFOREST, marchand à Beaujeu.

Qui déclare ne savoir signer.

1645. Vassible, 29 mesures (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 60 l. *Adj.* 775 l., à Laurent LAFOREST, tonnelier à Beaujeu.

1646. Terre, 4 mesures (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 40 l. — *Adj.* 310 l., à Claude LAFOREST, des Etoux.

Qui déclare ne savoir signer.

1647. Terre, 5 mesures (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 40 l. — *Adj.* 335 l., à Antoine MÉRAT, marchand à Beaujeu.

Qui déclare ne savoir signer.

1648. Vassible et broussailles, 24 mesures (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 60 l. — *Adj.* 170 l., à Philibert LAFOREST, des Etoux.

1649. Vassible et bruyères, 17 mesures, vigne, 5 mesures (domaine Matton), aux Étoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 90 l. — *Adj.* 285 l., à François AUDIN, charpentier à Saint-Jean-le-Château.

1650. Vassible et broussailles, 3 mesures (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 6 l. — *Adj.* 45 l., à Claude DENIS, vigneron à Saint-Jean-le-Château.

Qui déclare ne savoir signer.

1651. Bois taillis, 6 mesures (domaine Matton), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 72 l. — *Adj.* 220 l., à Claude LAFOREST, des Etoux, et Antoine MÉRAT, marchand à Beaujeu.

Qui déclare ne savoir signer.

25 juillet 1791.

1652. Bâtiments et terres adjacentes, de 40 mesures, à Quincié, à la SACRISTIE DE SAINT-NIZIER-LÉTRA (ordre de Cluny). *Est.* 4620 l. — *Adj.* 13100 l., à Etienne BALAGUY, vigneron à Quincié ; Antoine CINQUIN, Michel SANLAVILLE et Antoine DURNEYRIN, tous grangers aux Etoux.

Tous déclarent ne savoir signer.

1653. Bâtiments, écurie, cuvier, cuves, pressoir, 3 mesures de vignes, 26 de pré, 44 de terres, à Quincié, à la SACRISTIE DE SAINT-NIZIER-LÉTRA. *Est.* 6886 l. — *Adj.* 21350 l., à Etienne DULAC, notaire à Beaujeu.

1654. Vigne et terres, 13 mesures, à Quincié, à la SACRISTIE DE SAINT-NIZIER-LÉTRA. *Est.* 748 l. — *Adj.* 2825 l., à Antoine CARRIE, vigneron à Quincié.

Qui déclare ne savoir signer.

1655. Terre, 7 mesures, à Quincié, à la SACRISTIE DE SAINT-NIZIER-LÉTRA. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1500 l., à Charles GUILLOT, bourgeois à Quincié.

1656. Terre, 4 mesures, à Quincié, à la SACRISTIE DE SAINT-NIZIER-LÉTRA, *Est.* 264 l. — *Adj.* 1100 l., à Joseph DUCRUIX, de Quincié.

1657. Pré et terre, 21 mesures, bâtiments du domaine Saint-Cyr, à Quincié ; les terres à la SACRISTIE DE SAINT-NIZIER-LÉTRA ; les bâtiments

au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 2244 l. et 3575 l. — *Adj.* 3950 l., à François MORIN, épicier à Beaujeu.

1658. Terre, 4 mesures, à Quincié, à la SACRISTIE DE SAINT-NIZIER-LÉTRA. *Est.* 44 l. — *Adj.* 62 l., à Joseph BULLIAT, marchand à Villefranche.

1659. Domaine de Saint-Jean-du-Château, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 880 l. 10 s. — *Adj.* 2375 l., à Joseph BULLIAT, marchand à Villefranche.

Pour le compte de Claude AUDIN, de Saint-Jean-le-Château.

26 juillet 1791.

1660. Vignes et terres, 12 bicherées 3/4 (mesure de Lyon), à Saint-Laurent-d'Oingt, à la CURE DE SAINT-LAURENT-D'OINGT. *Est.* 1936 l. — *Adj.* 6100 l., à Claude MARDUEL, Benoît BIOLAY, Benoît PAPILLON, tous de Saint-Laurent-d'Oingt.

1661. Pré, 5 bicherées 5/8 (mesure de Lyon), à Saint-Laurent-d'Oingt, à la CURE DE SAINT-LAURENT-D'OINGT. *Est.* 825 l. — *Adj.* 4050 l., à Joseph DEVAY, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1662. Terre, 2 bicherées (mesure de Lyon), à Saint-Laurent-d'Oingt, à la CURE DE SAINT-LAURENT-D'OINGT. *Est.* 77 l. — *Adj.* 380 l., à Louis DURIEU, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1663. Cuve, à Saint-Laurent-d'Oingt, à la CURE DE SAINT-LAURENT-D'OINGT. *Est.* 30 l. — *Adj.* 60 l., à Vital DECHAVANNES, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1664. Bâtiments, à Saint-Laurent-d'Oingt, au PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT-D'OINGT (Abbaye de Savigny). *Est.* 1056 l. — *Adj.* 2100 l., à Benoît PAPILLON, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1665. Terres, 9 bicherées 11/12 (mesure de Lyon), à Saint-Laurent-d'Oingt, au PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT-D'OINGT (Abbaye de Savigny). *Est.* 1980 l. — *Adj.* 7100 l., à Antoine CHERVIN, de Saint-Laurent-d'Oingt.

Qui déclare ne savoir signer.

1666. Bois, 2 bicherées 2/3 (mesure de Lyon), à Saint-Laurent-d'Oingt, au PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT-D'OINGT (Abbaye de Savigny). *Est.* 66 l. — *Adj.* 695 l., à Louis MAÎTRE, de Saint-Laurent.

1667. Pressoir et cuves, à Saint-Laurent-d'Oingt, au PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT-D'OINGT (Abbaye de Savigny). *Est.* 240 l. — *Adj.* 430 l., à Pierre SATTIN, de Saint-Laurent-d'Oingt.

1668. Pré, 5/6 de bicherée (mesure de Lyon), à Saint-Laurent-d'Oingt, à la PRÉBENDE POULLION. *Est.* 330 l. — *Adj.* 1125 l., à Claude-François NOVÉ-JOSSERAND, de Saint-Loup.

1669. Domaine, à Thézé, à la PRÉBENDE MAGNIN. *Est.* 3450 l. 5 s. 6 d. — *Adj.* 10800 l., à Antoine DUMAS, de Dareizé.

1670. Immeubles divers, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 2200 l., 2200 l., 3740 l., 2002 l., 9196 l., 7810 l. et 11682 l.; en tout, 38830 l. — *Adj.* 1er lot, 22300 l., à Jean-Michel-Guillaume ROMANAN, de Montmerle (Ain), administrateur du district de Trévoux; — 2e lot, 11200 l., à François-Laurent DURIEU, de Villefranche; — 3e lot, 9500 l., à Joseph CHEVOST, juge de paix à Belleville, et Jean AUGUYOT, négociant à Charentay; — 4e lot, 3850 l., à Jean-François VERRIER, marchand à Belleville; — 5e lot, 17100 l., à Jean-Philibert REYSSIÉ, procureur de la commune, Jean-François DUBOST, négociant, et Jean DANGUIN, aubergiste, tous de Belleville; — 6e lot, 15700 l., à Jean-Baptiste CARRICHON, négociant, et Jean-François LAGRANGE, notaire à Belleville; — 7e lot, 22600 l., à Jean GERMAIN et Jean GUYON, de Villié, et Claude CHIGNARD, mercier à Lyon; — en tout, 102250 l.

La plupart des immeubles vendus consistent en prairies où les habitants de Belleville ont le droit d'envoyer pâturer leurs bestiaux depuis le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à Notre-Dame de Mars (Annonciation, 25 mars), suivant la transaction passée en 1446 devant Charbonnier, notaire, entre les abbés du monastère de N.-D. de Belleville, ordre de Saint-Augustin, d'une part, et, d'autre part, les syndics échevins et consuls de la communauté de Belleville.

1671. Terres, 7 coupées 1/4, à Saint-Jean-d'Ardières, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 198 l. — *Adj.* 710 l., à Jean-Philibert REYSSIÉ, procureur de la commune de Belleville.

28 juillet 1791.

1672. Pré et terre, 5 mesures (mesure de Tarare), à Afloux, à la CURE D'AFFOUX. *Est.* 990 l. — *Adj.* 3200 l., à André CHEVRIER, d'Afloux.

1673. Maison et 72 mesures de terres (mesure de Tarare), à Afloux, à la PRÉBENDE GOYET. *Est.* 1826 l. — *Adj.* 5200 l., à Claude GRANJARD, d'Afloux.

1674. Pré, 7 mesures 1/2, autres fonds, 164 mesures (mesure de Thizy), à Saint-Jean-la-Bussière, à la CURE DE SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE. *Est.* 880 et 6380 l., en tout, 7260 l. — *Adj.*, 1er lot, 3000 l., à Jean-Pierre CHENEVIER et Benoît VIALLIER, tous deux de Saint-Jean-la-Bussière; — 2e lot, 6500 l., à Jean-Marie DESROCHES, négociant à Saint-Victor, et Benoît VIALLIER, de Saint-Jean-la-Bussière; — en tout, 9500 l.

1675. Terre et pré, 69 mesures 2/3 (mesure de Thizy), à Saint-Jean-la-Bussière, à la PRÉBENDE VIALLIER. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 8000 l., à Benoît VIALLIER, de Saint-Jean-la-Bussière.

Pour le compte de Jean-Baptiste BRUYÈRE, de Saint-Jean-la-Bussière.

1676. Pré, 5 mesures, et jardin, 2 coupons (mesure de Thizy), à Saint-Jean-la-Bussière, à la PRÉBENDE SAINT-MARTIN. *Est.* 660 l. — *Adj.* 1800 l., à Benoît VIALLIER, de Saint-Jean-la-Bussière.

Pour le compte de François TRONCHET, de Bourg-de-Thizy, qui déclare ne savoir signer.

1677. Terres et bois, 76 mesures, à Monsols, à la CHAPELLE SAINT-HOSTRILÈGE (érigée en l'église de Monsols, dont les curés sont titulaires-nés). *Est.* 1111 l. — *Adj.* 3700 l., à André LABRUYÈRE, François BAIZET, Philibert SAPALY, Claude et André PASSOT, tous de Monsols.

Sauf Labruyère, aucun ne sait signer.

1678. Maison et terres diverses, à Saint-Bonnet-des-Bruyères, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 1200 l., 340 l.; soit, en tout, 1540 l. — *Adj.*, 1er lot, 1340 l., à Etienne LAPALUD, Pierre JACQUET, Jean CROZIER, Thomas DESPERRIER, tous de Monsols, et Jean QUELIN, fermier à Matour; — 2e lot, 500 l., à Michel COLONGE, de Saint-Bonnet; — soit, en tout, 1840 l.

Sauf Crozier et Jacquet, aucun ne sait signer.

29 juillet 1791.

1679. Terre, 1 coupée 1/3, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 66 l. — *Adj.* 100 l., à Jean-Baptiste VERNAY, de Dracé.

1680. Terre, 8 coupées, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 422 l. 8 s. — *Adj.* 810 l., à Philibert JACQUET, de Dracé.

1681. Terre, 2 coupées, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 137 l. 10 s. — *Adj.* 260 l., à Jean-Baptiste LARGE, de Dracé.

1682. Terre et pré, 24 coupées 1/3, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 1342 l. 18 s. — *Adj.* 3895 l., à Jean JACQUET, de Saint-Jean-d'Ardières.

1683. Terre, 2 coupées 1/4, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 13 l. 4 s. — *Adj.* 24 l., à Etienne DESPINAY, maire de Belleville.

1684. Terre, 8 coupées 3/4, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 530 l. 2 s. — *Adj.* 950 l., à Jean DAMIRON, négociant à Belleville.

1685. Terres, 49 coupées 5/6, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 2730 l. 16 s. — *Adj.* 8920 l., à Nicolas THION, marchand de vin pour Paris, de Saint-Etienne-la-Varenne.

1686. Terre et pré, 7 coupées, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 354 l. 8 s. — *Adj.* 755 l., à Antoine VERNAY, de Dracé.

1687. Pré, 5 coupées 1/2, à Dracé, à la CURE DE DRACÉ. *Est.* 363 l. — *Adj.* 1600 l., à Claude BACHELARD, de Fleurie.

1er août 1791.

1688. Biens, 29 coupées 5/6 (mesure de Belleville), à Villié, à la CURE DE VILLIÉ. *Est.* 2794 l. — *Adj.* 10450 l., à Claude BONNETAIN, avoué à Villefranche.

Pour le compte de Philibert GAILLETON, curé de Villié.

1689. Fonds de la dîme, à Villié, au CHAPITRE SAINT-VINCENT DE MACON. *Est.* 1474 l. — *Adj.* 2025 l., à Claude BONNETAIN, avoué à Villefranche.

Pour le compte d'Etienne MALACHARD, Benoît TERREL et Jean PILLET, tous de Villié.

1690. Tènement de Talaru, 70 mesures, à Saint-Forgeux, à la CURE DE SAINT-FORGEUX. *Est.* 4356 l. — *Adj.* 9650 l., à Jean-Marie MAGDINIER, de Saint-Forgeux.

1691. Terre, 3 mesures, à Saint-Forgeux, à la CURE DE SAINT-FORGEUX. *Est.* 264 l. — *Adj.* 820 l., à Pierre RAVICHON, de Saint-Forgeux.

1692. Terre, 7 mesures, à Saint-Forgeux, à la CURE DE SAINT-FORGEUX. *Est.* 396 l. — *Adj.* 3375 l., à Jean-Marie MANUS, Gabriel BERTHOLIER, Etienne MALVAL, Pierre GIROUD, Jean-Marie DELAYET.

Tous, sauf Delayet et Giroud, déclarent ne savoir signer.

1693. Pré, 3 mesures, à Saint-Forgeux, à la CURE DE SAINT-FORGEUX. *Est.* 264 l. — *Adj.* 1075 l., à Jean CUISSARD, de Saint-Forgeux.

Qui déclare ne savoir signer et achète pour le compte de Guillaume MONTMETERME, de Saint-Forgeux.

1694. Pré Gantillon, à Saint-Forgeux, à la CURE DE SAINT-FORGEUX. *Est.* 264 l. — *Adj.* 2900 l., à Claude FAYOT, de Saint-Forgeux.

Qui déclare ne savoir signer.

1695. Bâtiments de la dîme et terres, à Fleurie, à la CURE DE FLEURIE. *Est.* 3431 l. — *Adj.* 8000 l., à Philippe BARITEL, de Fleurie.

3 août 1791.

1696. Biens et bâtiments, à Saint-Christophe-la-Montagne, à la CURE DE SAINT-CHRISTOPHE. *Est.* 8377 l. 2 s. — *Adj.* 17000 l., à Claude LAROCHETTE, Henry et Pierre MORIN, Etienne CANARD, Philippe GOBET, Henry et Claude THÉVENET, Philibert BERTHELON, Jean PELLETIER, Claude BRIDAY, tous de Saint-Christophe, et Gabriel CLÉMENT, de Saint-Pierre-le-Vieux.

Canard, Gobet, Pelletier, Briday déclarent ne savoir signer.

1697. Terre et prés, à Saint-Igny-de-Vers, à la CURE DE SAINT-IGNY-DE-VERS. *Est.* 1762 l. 4 s. — *Adj.* 4050 l., à Pierre BOUCAUD, commis de magasin à Villefranche, et Guillaume DURY, marchand à Saint-Igny-de-Vers.

5 août 1791.

1698. Vigne, 23 ouvrées, et 3 cuves, à Régnié, à la CURE DE RÉGNIÉ. *Est.* 4250 l. — *Adj.* 8500 l., à Joseph BULLIAT, marchand à Villefranche.

Pour le compte de Jean-Marie DURAND, de Régnié, qui déclare ne savoir signer.

1699. Vigne, 1 8 de bicherée (mesure de Lyon), au Bois-d'Oingt, à la CURE DU BOIS-D'OINGT. *Est.* 27 l. 10 s. — *Adj.* 300 l., à Jean-Claude SIVELLE, du Bois-d'Oingt.

1700. Vigne, 2 3 de bicherée (mesure de Lyon), au Bois-d'Oingt, à la CURE DU BOIS-D'OINGT. *Est.* 66 l. — *Adj.* 245 l., à Joseph JACQUET, du Bois-d'Oingt.

1701. Pré, bois, rochers, 24 bicherées 3 4 (mesure de Lyon), au Bois-d'Oingt, à la CURE DU BOIS-D'OINGT. *Est.* 1094 l. 10 s. — *Adj.* 4225 l., à Jean TRUCHET fils, homme de loi à Pontcharra, paroisse de Saint-Loup.

1702. Bois et broussailles, 2 bicherées (mesure de Lyon), au Bois-d'Oingt, à la CURE DU BOIS-D'OINGT. *Est.* 33 l. — *Adj.* 290 l., à Antoine POITRASSON, de Bagnols.

1703. Vigne, 11 coupées 1 2, pré, 7 coupées 1 2, à Emeringes, à la CURE D'EMERINGES. *Est.* 858 l. et 748 l. — *Adj.* : la vigne, 1475 l., à Jean MARGERAND, de Jullié ; — le pré, 970 l., à Joseph DESCOMBES, vigneron à Emeringes.

Pour le compte de DUFOUR, notaire à Juliénas. Descombes déclare ne savoir signer.

1704. Verchère, 3,5 de coupée, à Emeringes, à la PRÉBENDE N.-D. DE PITIÉ, fondée en l'église d'Emeringes. *Est.* 44 l. — *Adj.* 47 l., à Joseph DESCOMBES, d'Emeringes.

Qui s'engage à céder son acquisition à la commune quand elle aura obtenu les autorisations nécessaires.

1705. Vigne et terre, 52 coupées 1 2, à Emeringes, à la PRÉBENDE N.-D. DE PITIÉ. *Est.* 3080 l. — *Adj.* 8300 l., à Jean-Baptiste MARGERAND, de Jullié.

1706. Vigne, 13 coupées, à Emeringes, à la PRÉBENDE N.-D. DE PITIÉ. *Est.* 770 l. — *Adj.* 1325 l., à François BARRAUD, d'Emeringes.

1707. Bois, 3 coupées, à Vauxrenard, à la CURE D'EMERINGES. *Est.* 44 l. — *Adj.* 71 l., à Joseph DESCOMBES, vigneron à Emeringes.

Qui déclare ne savoir signer. Le bref de vente contient des erreurs qui ont été rectifiées avec le procès-verbal des experts. Même observation pour les deux numéros suivants.

1708. Terre et pré, 10 mesures, à Ouroux, à la CURE D'EMERINGES. *Est.* 396 l. — *Adj.* 630 l., à François JAMBON et Joseph DESCOMBES, tous deux d'Emeringes.

Descombes déclare ne savoir signer.

1709. Bois et terre, 9 mesures, à Ouroux, à la CURE D'EMERINGES. *Est.* 88 l. — *Adj.* 220 l., à Toussaint GAUTIER, d'Ouroux.

8 août 1791.

1710. Biens, à Cenves, au CHAPITRE DE SAINT-VINCENT DE MACON. *Est* 1302 l. 8 s. — *Adj.* 3025 l., à Etienne VERNUS, de Cenves.

Il y a 44 l. à distraire du prix d'estimation pour complément du jardin de la cure.

1711. Maison, à Saint-Nizier-d'Azergues, à la CURE DE SAINT-NIZIER-D'AZERGUES. *Est.* 300 l. — *Adj.* 650 l., à Pierre ROCHE, de Lamure.

1712. Biens, à Valsonne, à la CURE DE VALSONNE. *Est.* 2304 l. — *Adj.* 8310 l., à Jean-Louis COLLIER-MUZEAU, de Valsonne.

Qui déclare ne savoir signer.

1713. Terres, 11 mesures 1/2, à Valsonne, au CHAPITRE DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 1254 l. — *Adj.* 2750 l., à Antoine SONNERY, de Valsonne.

1714. Terres vassibles, à Valsonne, au CHAPITRE DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 154 l. — *Adj.* 700 l., à Joseph-Marie DUBOST, de Valsonne.

1715. Bâtiments, à Valsonne, au CHAPITRE DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 400 l. — *Adj.* 650 l., à Benoît SOUZY, de Valsonne.

1716. Vassible et broussailles, 45 mesures, à Valsonne, à la PRÉBENDE SAINT-PIERRE. *Est.* 484 l. *Adj.* 1300 l., à Claude PAPILLON, de Valsonne.

Qui déclare ne savoir signer.

1717. Terre, 12 mesures, autre, 6 bicherées, à Valsonne, la 1re, à la PRÉBENDE DE SAINT-PIERRE; la 2e, à la PRÉBENDE SAINT-MARTIN. *Est.* 880 l. et 264 l. — *Adj.* 1700 l., à Jean-Baptiste LACROIX, de Valsonne.

Pour le compte de Claude-Antoine PAPILLON, de Valsonne.

1718. Verchère, 1 bicherée, à Valsonne, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 176 l. — *Adj.* 600 l., à Claude BEAUCHÊNE, de Valsonne.

1719. Maison et jardin, à Valsonne, à la PRÉBENDE SAINT-ROCH. *Est.* 506 l. — *Adj.* 560 l., à Jean-Claude CHARMETTE, de Valsonne.

1720. Chenevier, 1 bicherée, à Valsonne, à la PRÉBENDE MATHIEU. *Est.* 440 l. — *Adj.* 1850 l., à Benoît-Marie DERIVOIRE, avoué à Villefranche.

9 août 1791.

1721. Domaine, à Villié, au SÉMINAIRE DE MACON. *Est.* 6040 l. — *Adj.* 25900 l., à Jean BUILLAT, de Villié.

10 août 1791.

1722. Bâtiments et jardin, à Cogny, aux CUSTODES DE SAINTE-CROIX DE LYON. *Est.* 3064 l. — *Adj.* 8000 l., à Etienne NICOLAS, avoué à Villefranche.

1723. Bâtiments, terres de 2 bicherées 2 5 (mesure de Villefranche), à Cogny, à la PRÉBENDE LAPLATTE. *Est.* 308 l. — *Adj.* 1350 l., à François PERRAYON, de Cogny.

Qui déclare ne savoir signer.

1724. Bâtiments et vignes de 6 bicherées (mesure de Villefranche), à Cogny, à la PRÉBENDE CHERVET. *Est.* 693 l. — *Adj.* 2675 l., à Claude LAFONT, de Rivolet.

1725. Bâtiments, cuves, terres et vignes, 19 bicherées 5 12 (mesure de Villefranche), à Cogny, à la 1re PRÉBENDE CHARDONNAY. *Est.* 4202 l. — *Adj.* 20150 l., à Étienne NICOLAS, avoué à Villefranche.

Pour le compte de Benoît BRISSAC, curé de Cogny.

1726. Vignes et terres, à Cogny, à la PRÉBENDE GOYNE. *Est.* 253 l. — *Adj.* 1200 l., à Joseph-Philippe-Philibert CHENARD DE MAUZERAND, administrateur du district de Villefranche.

1727. Vignes et terres, 16 bicherées 3 4 (mesure de Villefranche), à Cogny, à la PRÉBENDE LIÈVRE. *Est.* 715 l. — *Adj.*, 1er lot, 1200 l., à Nicolas LOUGIÈRE, marchand à Cublize; — 2e lot, 310 l., à Jean-Claude MATHIEU, de Cogny; — 3e lot, 600 l., à Hugues BADY, vigneron à Cogny; — 4e lot, 1800 l., à Vérand DUGELAY, de Cogny; — soit, en tout, 3910 l.

Bady achète pour Jean PERRAYON, de Cogny. Tous deux et Dugelay déclarent ne savoir signer.

1728. Bâtiments, cuves, 324 bicherées 1 12 de terres (mesure de Villefranche), à Rivolet (annexe de Cogny), à la PRÉBENDE DU VOULDY. *Est.* 16162 l. — *Adj.* 55300 l., à André DEVILLE, négociant à Lagresle.

11 août 1791.

1729. Bâtiments, vignes, 3 bicherées 3/8 (mesure de Villefranche), à Cogny, à la PRÉBENDE MOREL. *Est.* 1441 l. — *Adj.* 4700 l., à Etienne BIGOT, de Cogny.

1730. Vignes, 5 bicherées 1 4, à Cogny et Rivolet, à la PRÉBENDE CHEUZEVILLE. *Est.* 874 l. 10 s. — *Adj.* 4275 l., à Etienne NICOLAS, avoué à Villefranche.

Pour le compte de Benoît BRISSAC, curé de Cogny.

1731. Terres, à Cogny, à la CURE DE COGNY. *Est.* 3190 l. — *Adj.* 10800 l., à Benoît BRISSAC, curé de Cogny.

1732. Bâtiment, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 792 l. — *Adj.* 3200 l., à Jean GERMAIN, de Lacenas.

Pour le compte de François BRANCIARD, de Cogny, qui déclare ne savoir signer.

1733. Bâtiment, jardin et pré, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 792 l. — *Adj.* 4300 l., à Charles GERMAIN, curé de Pouilly-le-Châtel.

Germain est le titulaire de la prébende Tholon.

1734. Pressoir, cuves, vignes, de 3 bicherées 3/8, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 687 l. — *Adj.* 2550 l., à Jacques RENAUD, de Lacenas.

1735. Vigne, 2 bicherées 1/4, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 335 l. 10 s. — *Adj.* 2150 l., à Antoine CHANEL, de Lacenas.

1736. Terre, 11/16 de bicherée, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 66 l. — *Adj.* 425 l., à Jean-Claude MATHIEU, de Cogny.

Pour le compte de Claude VERNE, de Cogny.

1737. Vigne, 2 bicherées 5/8, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est* 352 l. — *Adj.* 1600 l., à Jean-Joseph BONNAFAY, de Denicé.

1738. Vigne, 4 bicherées 1/2, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 880 l. — *Adj.* 4000 l., à Etienne PINET, de Cogny.

1739. Pré, 2 bicherées 5/8, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 660 l. — *Adj.* 3500 l., à Etienne NICOLAS, avoué à Villefranche.

Pour le compte de Jean CROTTE, de Cogny.

1740. Terre, 2 bicherées de Villefranche, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 176 l. — *Adj.* 1075 l., à Laurent MATHIEU, fermier à Rivolet.

1741. Vigne, 2 bicherées 5/16, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 649 l. — *Adj.* 3100 l., à Jean-Baptiste GILLET, notaire à Villefranche.

Pour Claude-Louis MOREL, de Lyon, en son hôtel, rue Sala, paroisse d'Ainay.

1742. Vignes, 10 bicherées 3/8, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 2602 l. — *Adj.* 12550 l., à Pierre ROCHE père, de Lamure.

1743. Vigne, 2 bicherées, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 280 l. 10 s. — *Adj.* 2000 l., à Benoît PEIGNAUX, de Rivolet.

1744. Vigne, 1 bicherée 7/8, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 231 l. — *Adj.* 1250 l., à Pierre et Jean-Clair GERMAIN frères, tous deux bourgeois de Cogny.

1745. Vigne, 1 bicherée 3/4, à Cogny, à la PRÉBENDE THOLON. *Est.* 352 l. — *Adj.* 1625 l., à Charles DUCHAMP, de Cogny.

1746. Vigne, 4 bicherées 5/8, à Cogny, à la PRÉBENDE JACQUET. *Est.* 198 l. — *Adj.* 1178 l., à Jean-Claude MATHIEU, de Cogny.

1747. Vignes, 2 bicherées 5/24, à Cogny, à la PRÉBENDE JACQUET. *Est.* 115 l. 10 s. — *Adj.* 697 l., à DEVILLE.

12 août 1791.

1748. Bâtiment et prés de 4 bicherées 2/3, à Chazay-d'Azergues, à la SACRISTIE DE CHAZAY. *Est.* 616 l. et 660 l. — *Adj.* : 1er lot, 630 l., à Aimé FOURNEL, maire de Chazay; — 2e lot, 1625 l., à César CHAPOLARD, de Chazay.

Fournel achète pour le compte de la COMMUNE.

1749. Terres de 13 bicherées, pré de 18 bicherées, vigne et terre de 6 bicherées, vigne de 6 bicherées, pré de 2 bicherées, à Chazay-d'Azergues, à la PRÉBENDE D'ARS. *Est.* 1760 l., 4400 l., 660 l., 616 l., 440 l.; soit, en tout, 7876 l. — *Adj.*, 1er lot, 5325 l., à Aimé FOURNEL, maire de Chazay; — 2e lot, 8350 l., à Joseph-Fleury LACOSTE, de Chazay; — 3e lot, 2400 l., à André PRELLE, maire de Saint-Jean-des-Vignes; — 4e lot, 2125 l., à Guillaume et François DE LA SALLE, de Morancé; — 5e lot, 1750 l., à Benoît BURNIER, de Morancé; — soit, en tout, 19950 l.

Prelle achète pour le compte d'Antoine DESGOUTTES, de Morancé. Un autre lot (lequel ?) est acheté pour le compte de Pierre DU VOULDY (Enreg. 326).

1750. Terres, 6 bicherées 1/2, à Chazay-d'Azergues, à la PRÉBENDE SAINT GEORGES. *Est.* 924 l. — *Adj.* 4055 l., à André PRELLE, de Saint-Jean-des-Vignes.

1751. Jardin et vigne, 2 bicherées 7/8, vigne, 6 bicherées 1/4 (mesure de Villefranche), à Blacé, à la CURE DE BLACÉ. *Est.* 946 l. et 1034 l.; soit, en tout, 1980 l. — *Adj.*, 1er lot, 700 l., à François JACQUESME, de Blacé; — 2e lot, 5275 l., à Benoît RICOTIER, de Blacé; — soit, en tout, 5975 l.

Il faut déduire du premier prix d'estimation la valeur de la partie donnée en complément au jardin de la cure. Ricotier achète pour Claude RICOTIER fils, marchand de vin à Lyon.

1752. Vigne, 4 bicherées 1/8, autre, 2 bicherées 3/4, autre, 3 bicherées 1/2, autre, 3 bicherées 3/8, à Blacé, à la PRÉBENDE LAMURE ou COLLOMBIER. *Est.* 616 l., 550 l., 594 l., 506 l.; soit, en tout, 2266 l. — *Adj.*, 1er lot, 3400 l., à Claude et Jean MONGOIN, père et fils, de Blacé; — 2e lot, 2025 l., à Laurent MATHIEU, de Rivolet; — 3e lot, 3000 l., à Etienne PICARD, de Blacé; — 4e lot, 1400 l., à Jean-Claude BORJOT, de Cublize, ancien président de l'élection de Villefranche; — soit, en tout, 9825 l.

Jean Mongoin fils déclare ne savoir signer.

17 août 1791.

1753. Bois, 14 bicherées (mesure de Chamelet), à Chamelet, à la PRÉBENDE DE CHAMEYRÉ (à la nomination des seigneurs de Vaurion). *Est.* 440 l. — *Adj.* 355 l., à Jean-François AILLIAUD.

Qui achète pour Joseph VALLORY, curé de Chamelet et titulaire de la prébende. Il faut distraire du prix d'estimation la valeur d'un demi-arpent royal pour former en entier le jardin de la cure.

1754. Prés et broussailles, 11 bicherées 1/2 (mesure de Chamelet), à Chambost-sur-Chamelet, à la PRÉBENDE GUERRY. *Est.* 1914 l. — *Adj.* 3520 l., à Claude GELAY fils, marchand à Chambost.

1755. Pré, 7 bicherées, et vassible de 9 bicherées (mesure de Chamelet), à Chambost-sur-Chamelet; le pré à la FONDATION DES MONT-D'OR, le vassible à la DIMERIE DE CHAMBOST, appartenant aux CHANOINES DE SAINT-JUST DE LYON. *Est.* 1980 l. et 22 l. — *Adj.* 2140 l., à Claude-Antoine VERNOSI, de Chambost.

1756. Pré et bois, 36 bicherées, vassible, 41 bicherées (mesure de Chamelet), à Chambost-sur-Chamelet; le pré et bois à la FONDATION DES MONT-D'OR, le vassible à la PRÉBENDE GUERRY. *Est.* 2992 l. et 264 l.; soit, en tout, 3256 l. — *Adj.* 6400 l., à François GELAY, marchand à Chambost.

1757. Maison et terres de 23 bicherées 1/2 (mesure de Chamelet), à Chambost-sur-Chamelet, à la PRÉBENDE GUERRY. *Est.* 814 l. — *Adj.* 3270 l., à Jean-Marie MONFRAY, de Saint-Cyr-le-Chatoux.

1758. Pré et vassible, 7 bicherées (mesure de Chamelet), à Chambost-sur-Chamelet, à la PRÉBENDE GUERRY. *Est.* 895 l. — *Adj.* 1972 l., à Jean-Louis FARJAT, de Chambost.

18 août 1791.

1759. Pré, 5 coupées 1/4, vigne, 6 coupées 1/2, vigne, 5 coupées 1/4, vigne, 3 coupées 1/3, terre, 7 coupées 1/2, terre, 9 coupées 3/4 (mesure de Belleville) et une cuve, à Corcelles, à la CURE DE CORCELLES. *Est.* 1100 l., 1287 l., 693 l., 528 l., 231 l., 330 l., 30 l.; soit, en tout, 4199 l. — *Adj.*: 1er lot, 3525 l., à Pierre-Louis SAIN, de Lyon, place de la Boucherie-Saint-Paul; — 2e, 3e et 4e lots, 6650 l., à Charles COLLET, curé de Corcelles, et Michel-Anselme BLANCHARDON, curé de Belleville; — 5e lot, 730 l., à Louis BARRATIN, de Lancié; — 6e lot, 1330 l., à François DUMONT et Jean RACLET, de Corcelles; — 7e lot, 40 l., à VERSAND, de Lancié; — soit, en tout, 12275 l.

1760. Vignes et terres, 40 coupées 1/2 (mesure de Belleville), à Corcelles, à la PRÉBENDE SAINT-ETIENNE (fondée en l'église de Corcelles). *Est.* 2464 l. — *Adj.* 8400 l., à Vincent BURTIN, marchand de vin à Lyon, rue Plat-d'Argent.

1761. Domaine : bâtiments, terres de 283 coupées (mesure de Belleville), pressoir et cuve, à Corcelles, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 19882 l. — *Adj.* 50000 l., à Pierre-Louis SAIN, de Lyon, place de la Boucherie-Saint-Paul.

19 août 1791.

1762. Pré et vassible, 37 mesures, bois, 52 mesures (mesure de Tarare), domaine Demanger, à Joux-sur-Tarare, le pré à l'ABBAYE DE SAVIGNY, le bois à la CURE DE JOUX, le domaine à la CHAPELLENIE DE MADAME DE JOUX. *Est.* 2420 l., 2090 l., 3300 l. — *Adj.* 28700 l., à Justinien-Honoré-Aimé RADISSON, notaire à Tarare.

1763. Pré et prayon, de 1808 pas carrés et 1/8 de bicherée, pré, 2 bicherées 5/6 (mesure de Tarare), à Saint-Loup, à la CURE DE SAINT-LOUP. *Est.* 1320 l. — *Adj.* 3225 l., à Claude-Henry MICHOUD, curé de Saint-Loup.

Le produit de la vente de ces biens sera distribué aux pauvres par la municipalité, après la mort de l'acquéreur et selon sa volonté.

1764. Terre, 11 bicherées, 14 pas (mesure de Tarare), à Saint-Loup, à la CURE DE SAINT-LOUP. *Est.* 220 l. — *Adj.* 460 l., à Antoine SORLIN et Antoine CHAPIRON, tous deux de Saint-Loup.

Chapiron déclare ne savoir signer.

1765. Pré, 3 bicherées (mesure de Tarare), aux Olmes, à la CURE DES OLMES. *Est.* 990 l. — *Adj.* 555 l., à Guillaume DE SAINT-JEAN, des Olmes.

Il faut distraire du chiffre de l'estimation la valeur du complément du jardin de la cure.

1766. Bois, 20 mesures, à Dième, à la CURE DE DIÈME. *Est.* 330 l. — *Adj.* 660 l., à Joseph CHATAL, de Dième.

Qui déclare ne savoir signer. Le bref de vente contient des erreurs matérielles que rectifie le procès-verbal des experts.

1767. Pré, 9 mesures, autre, 2 mesures, verchères, 3 mesures, terre, 12 mesures, terre, 8 mesures, maison et jardin, pré, 2 mesures (mesure de Tarare), à Cublize et à Ronno, à la CURE DE CUBLIZE. *Est.* 1980 l., 264 l., 880 l., 66 l., 44 l., 528 l., 176 l., soit, en tout, 3938 l. — *Adj.*, 1er lot, 4200 l., à Philibert CHAVANIS, négociant à Cublize; — 2e lot, 1200 l., à Antoine MORIN, de Cublize; — 3e lot, 7100 l., à Jean-Jacques BILLIET et Claude FAVRE, tous deux de Cublize; — 4e et 5e lots, 1790 l., à François PERRAS, de Cublize; — 6e lot, 1600 l., à Pierre GROSDENIS, de Cublize; — 7e lot, 550 l., à Nicolas LONGIÈRE, négociant à Cublize; — soit, en tout, 16440 l.

Chavanis achète pour Claude-Marie CHAVANIS, homme de loi à Lyon. Favre déclare ne savoir signer.

1768. Terre, 13 bicherées, autre, 5/6 de bicherée, autre, 3 bicherées 5/12, autre, 1 bicherée 3/4, autre, 5 bicherées 2/3, autre, 5 bicherées 3/4, pré, 9 bicherées (mesure de Lyon), à Ambérieux, à la CURE D'AMBÉRIEUX. *Est.* 3733 l. 8 s., 161 l. 14 s., 1221 l., 415 l. 16 s., 1804 l., 2142 l. 16 s., 3895 l. 2 s.; soit, en tout, 13373 l. 16 s. — *Adj.*, 1er lot, 10100 l., à Jean-Pierre PETIT, maître de poste à La Tour; — 2e lot, 235 l., à Jean-François BONAMOUR, d'Anse; — 3e lot, 3200 l., à Claude GUILLAUME, d'Ambérieux; — 4e lot, 1050 l., à Pierre BEAU le jeune, d'Anse; — 5e lot, 4000 l., à François MEULE, d'Anse; — 6e lot, 5150 l., à Jean-Marie PURELLE et Jean-Baptiste GOUJON, d'Anse; — 7e lot, 5350 l. à Jean-François PEYRÉ, notaire, et Simon CREYTON, chirurgien, tous deux d'Anse; — soit, en tout, 29085 l.

Guillaume et Beau déclarent ne savoir signer.

20 août 1791.

1769. Pré, 26 bicherées 2/3 (mesure de Lyon), à Ambérieux, à la PRÉ-

BENDE SAINTE-ANNE. *Est.* 4510 l. — *Adj.* 8500 l., à Jean-Joseph BONNEFAY, de Denicé, Pierre NAYRAS et Jean-Pierre TERRET fils, d'Ambérieux.

1770. Pré, 14 bicherées (mesure de Lyon), à Ambérieux, à la PRÉBENDE SAINT-ABDON. *Est.* 2992 l. — *Adj.* 6350 l., à Jean TERREL, d'Ambérieux.

Pour le compte de Pierre TERREL, son fils.

1771. Bâtiments, pressoirs et cuves, à Charnay, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 968 l. et 615 l.; soit, en tout, 1583 l. — *Adj.*, 1er lot, 1260 l., à Pierre DUPOIZAT, de Charnay; — 2e lot, 180 l. (cuves), au même, 100 l., au même, 60 l., au même, 945 l., au même, 200 l., au même; — soit, en tout, 2745 l.

Dupoizat acquiert le 1er lot pour la COMMUNE, et du 2e lot, le 2e objet (cuve), pour André CAILLOT, de Charnay, qui déclare ne savoir signer; le 3e lot (cuve), pour Benoît PAILLE, de Charnay; le 4e lot (cuvier), pour François CHAZOT, de Charnay; le 5e lot, pour Jean VELAY, de Charnay.

1772. Terres, 3 bicherées 1/2 (plus un pressoir de l'adjudication précédente non évalué à part), à Charnay, à la PRÉBENDE SAINTE-MARGUERITE. *Est.* 286 l. — *Adj.* 940 l., à Charles DUPOIZAT, de Charnay.

1773. Pré et bois, 8 bicherées 1/2 (mesure de Lyon), à Charnay, à la PRÉBENDE N.-D. DES ANGES. *Est.* 1286 l. — *Adj.* 2250 l., à Jean-François DUPUIS, juge au tribunal du district de Lyon, et Jean-Baptiste SANDRIN, de Charnay.

22 août 1791.

1774. Bâtiments, pressoir, cuves, à Légny, à la CURE DU BOIS-D'OINGT. *Est.* 3081 l. — *Adj.* 12000 l., à Pierre SAIN, notaire à Anse.

Pour le compte de Laurent-Antoine FORNAS, notaire et juge de paix au Bois-d'Oingt.

1775. Bâtiments, terres et denrées, à Légny, à la PRÉBENDE SAINT-MARTIN. *Est.* 3892 l. 10 s. — *Adj.* 11100 l., à Fleury CHATELARD, de Saint-Loup.

1776. Maison, pressoir, pré de 7 bicherées 1/9, autre pré de 8 bicherées 7/8, à Morancé, à l'ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE LYON. *Est.* 880 l., 507 l. 10 s., 2497 l., 1556 l. 10 s.; soit, en tout, 5441 l. — *Adj.*, 1er lot, 1500 l., à Jean-Baptiste DEPRELLE, de Morancé; — 2e lot, 800 l., à Pierre BURNIER, de Morancé; — 3e lot, 5900 l., à Claude COMTE et Jean BEUF, de Morancé; — 4e lot, 6500 l., à Benoît GUILLARD, de Morancé; — en tout, 14700 l.

Deprelle achète pour le compte de la COMMUNE. Beuf déclare ne savoir signer.

1777. Domaine, à Morancé, à la PRÉBENDE ROBAS. *Est.* 1278 l. 4 s. — *Adj.* 6200 l., à Esprit DUGELAY, maire de Morancé.

1778. Bâtiments et vigne de 3/4 de bicherée, à Morancé, à la PRÉBENDE N.-D. DE PITIÉ. *Est.* 407 l. — *Adj.* 1840 l., à Claude BURNIER, de Morancé.

1779. Vigne, [illegible] de bicherée, à Morancé, à la Prébende N.-D. de Pitié. *Est.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Pierre [illegible], de Morancé.

Qui déclare ne savoir signer. Il achète pour le compte de son père, Antoine [illegible], qui signe.

1780. Vigne, 3 bicherées 1/2, à Morancé, à la Prébende N.-D. de Pitié. *Est.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Aimé [illegible], de Morancé.

Qui déclare ne savoir signer.

1781. Vigne, 1 bicherée 1/2, à Morancé, à la Prébende N.-D. de Pitié. *Est.* 122 l. 4 s. — *Adj.* [illegible] l., à Guillaume [illegible], granger à Lissieu.

Qui déclare ne savoir signer.

1782. Terre, 4 bicherées, à Morancé, à la Prébende N.-D. de Pitié. *Est.* 181 l. — *Adj.* [illegible] l., à André Musset, de Morancé.

Qui déclare ne savoir signer.

1783. Bois, 3 bicherées 1/8, à Morancé, à la Prébende N.-D. de Pitié. *Est.* 46 l. 4 s. — *Adj.* 615 l., à Aimé Pein, de Morancé.

Qui déclare ne savoir signer.

1784. Vigne, 1 bicherée, à Morancé, à la Prébende N.-D. de Pitié. *Est.* 132 l. — *Adj.* 700 l., à Barthélemy Cuissard, de Morancé.

Qui déclare ne savoir signer.

24 août 1791.

1785. Verger, 1 coupée 3/8 (mesure de Belleville), à Chénas, à la Cure de Chénas. *Est.* 143 l. — *Adj.* 250 l., à Claude Pelletier, de La Chapelle-de-Guinchey.

1786. Pré, 4 coupées 3/4 (mesure de Belleville), à Chénas, à la Cure de Chénas. *Est.* 1254 l. — *Adj.* 1600 l., à Thomas Delore, de Chénas.

1787. Vigne, 1 coupée 1/2 (mesure de Belleville), à Chénas, à la Cure de Chénas. *Est.* 297 l. — *Adj.* 920 l., à Claude Pelletier, de La Chapelle-de-Guinchey.

Pour le compte de Jacques Loron et Jean Dufêtre, de Chénas.

1788. Vigne, 8 coupées 3/4 (mesure de Belleville), à Chénas, à la Cure de Chénas. *Est.* 2695 l. — *Adj.* 6000 l., à Jacques Loron et Jean Dufêtre, de Chénas, commissaires de la municipalité.

1789. Bâtiments de la dîme, pressoirs, cuves, à Chénas, communs à la Cure de Chénas et au Chapitre Saint-Vincent de Macon. *Est.* 2600 l. et 1000 l.; soit, en tout, 3600 l. — *Adj.*: 1er lot, 5000 l., à Claude Burrier, de Romanèche; — 2e lot, 1050 l., à Jacques Loron, de Chénas; — soit, en tout, 6050 l.

1790. Bâtiments, pressoirs, cuvier, cuves, etc., à Juliénas, au CHAPITRE SAINT-VINCENT DE MACON. *Est.* 3452 l. — *Adj.* 6725 l., à François GERBER, brasseur de bière à Lyon, quai de Retz.

1791. Prés et terres, 74 mesures 3/4 (mesure de Beaujeu), à Trades, à la CURE DE TRADES. *Est.* 4972 l. — *Adj.* 11700 l., à Philibert MORIN, Julien CHAGNY, Jean BRAILLON, Benoît BRAILLON, Claude POLY, Toussaint DUBOST, tous de Trades.

Il faut déduire du chiffre de l'estimation la valeur du complément du jardin de la cure. Morin et Chagny seuls savent signer.

1792. Pré, 8 mesures 3/4 (mesure de Beaujeu), à Trades, à la CURE DE SAINT-MAMERT. *Est.* 1650 l. — *Adj.* 4075 l., à Louis PICARD, curé de Saint-Mamert.

1793. Vignes, 5 coupées 2/12, autre, 20 coupées 1/2 et cuves, vigne, 4 coupées 1/12, à Juliénas, à la CURE DE JULIÉNAS. *Est.* 616 l., 4050 l., 220 l.; soit, en tout, 4886 l. — *Adj.* : 1er lot, 647 l., à Jacques CHARLET, négociant à Juliénas; — 2e lot, 8914 l., au même; — 3e lot, 489 l., au même; — soit, en tout, 10502 l.

A déduire du premier chiffre d'estimation la valeur du complément du jardin de la cure. Charlet achète le 1er lot pour Mathieu VIVEN, maître en chirurgie à Juliénas; — le 2e pour Benoît COMBIER, maire, Jean JANNOT, boulanger, Jean DUTELLE, Jean GRAVIER et Jean-Baptiste MICHON, tous de Juliénas; — le 3e pour Pierre PARDON, de Juliénas.

26 août 1791.

1794. Vigne, 3 ouvrées 1/2, à Quincié, à la CURE DE QUINCIÉ. *Est.* 616 l. — *Adj.* 1750 l., à Jean TEYSSIER, maire de Quincié.

1795. Vigne, 7 ouvrées 1/2, pré, 6 mesures 1/2, à Quincié, à la CURE DE QUINCIÉ. *Est.* 3696 l. — *Adj.* 13660 l., à Charles GUILLOT, bourgeois de Quincié.

1796. Vigne, 2 ouvrées 1/2, à Quincié, à la CURE DE QUINCIÉ. *Est.* 385 l. — *Adj.* 1575 l., à Antoine CARIE, vigneron à Quincié.

Qui déclare ne savoir signer.

1797. Vignes, 9 mesures, à Quincié, à la CURE DE QUINCIÉ. *Est.* 495 l. — *Adj.* 2150 l., à François DESGRANGES, notaire à Villefranche.

Pour le compte de Jean-Marie SOMBARDIER, de Quincié.

1798. Pré, 1 mesure, à Quincié, à la CURE DE QUINCIÉ. *Est.* 132 l. — *Adj.* 165 l., à Jean-Antoine DURIEU, négociant à Paris.

Pour le compte de Claude DURIEU, de Quincié.

1799. Pressoir et cuves, à Quincié, à la CURE DE QUINCIÉ. *Est.* 220 l. — *Adj.* 300 l., à Etienne BALAGUY, vigneron à Quincié.

Qui déclare ne savoir signer.

1800. Vigne, 3 coupées 1/4; autre de 3 4 et 1/32 de coupée (coupée de 1200 pas), à Lancié, à la CURE DE LANCIÉ. *Est.* 924 l. et 66 l.; soit, en tout, 990 l. — *Adj.*, la 1re, 500 l., à Claude MULIN et Antoine PERRON, tous deux de Lancié; — la 2e, 205 l., à Claude MULIN; — en tout 705 l.

Il faut retrancher du prix de la première estimation la valeur du complément du jardin de la cure. Mulin acquiert la deuxième vigne pour Humbert PERENNE, de Corcelles. Perron déclare ne savoir signer.

1801. Vigne, 2 coupées (mesure de Belleville), à Lancié, à une CHAPELLE D'EMERINGES. *Est.* 352 l. — *Adj.* 1100 l., à Joseph OGIER, de Fleurie.

Pour le compte de Jeanne BURTIN, sa belle-mère, à Lancié.

1802. Cuves, pressoir, terres de 12 bicherées 3/8, à Arbuissonnas, à la CURE D'ARBUISSONNAS. *Est.* 881 l. — *Adj.* 2525 l., à Antoine BRISSAC, curé d'Arbuissonnas.

Une partie des biens est distraite de la vente pour le complément du jardin de la cure.

27 août 1791.

1803. Terres à Ranchal, à la PRÉBENDE VALLET. *Est.* 916 l. — *Adj.* 1310 l., à Pierre LAURENT, marchand à Saint-Clément-de-Valsonne.

Il faut réduire le prix d'estimation de la partie des biens affectée au complément du jardin de la cure.

1804. Pré, 9 mesures; vigne, 4 mesures; pré, 4 mesures; pré, 2 mesures (mesure de Tarare), à Saint-Clément-de-Valsonne, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.*: 2992 l., 220 l., 748 l., 286 l.; soit, en tout, 4246 l. — *Adj.*, 1er lot, 2425 l., à Benoît RAFFIN, de Saint-Clément-de-Valsonne; — 2e lot, 425 l., à Claude RAFFIN, de Saint-Clément; — 3e lot, 1250 l., à Claude DUMAS, de Saint-Clément; — 4e lot, 305 l., à Alexandre TRAMBOUZE, de Saint-Clément; — soit, en tout, 4405 l.

Un tiers du premier lot est distrait de la vente pour complément du jardin de la cure. Les Raffin déclarent ne savoir signer.

30 août 1791.

1805. Pré et bois, 8 bicherées 3/8, à Liergues, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Est.* 968 l. — *Adj.* 1825 l., à Benoît CHERVET, de Liergues.

Jean Bourg, de Saint-Just-la-Pendue, collateur de la commission de messes fondée en l'église de Liergues sous le vocable de Saint-Antoine, réclama la propriété de cette fondation, ou le droit d'être maintenu en possession de nommer des personnes de sa famille comme titulaires de la prébende. Le Directoire du département, par arrêté du 4 mars 1791, passa outre.

1806. Pré, 1 bicherée (mesure de Lyon), à Liergues, à l'ABBAYE DE CLUNY. *Est.* 176 l. — *Adj.* 500 l., à DUSSAU fils, propriétaire à Pouilly-le-Monial.

Pour le compte de Jean-Marie DUSSAU, son père, de Pouilly-le-Monial.

1807. Domaine de 436 coupées 1/8, à Dracé, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 12214 l. — *Adj.*, 1er lot, 5650 l., à Antoine TEILLARD,

de Dracé ; — 2e lot, 2200 l., à François JONCHER, de Dracé ; — 3e lot, 2750 l., à Jean-Baptiste PALAIS, de Corcelles ; - 4e lot, 1200 l., à Benoît BELOUZE, de Dracé ; — 5e lot, 1350 l., à Philibert JACQUET, de Dracé ; — 6e lot, 11555 l., à Benoît TERREL, de Villié ; — 7e lot, 4575 l., à Claude PLATTARD, de Dracé ; — 8e lot, 6125 l., à Philibert DEVERCHÈRE, de Dracé ; — 9e lot, 6000 l., à Jean-Baptiste LARGE, de Dracé ; — 10e lot, 2475 l., à Claude BACHELARD, de Fleurie ; — soit, en tout, 43880 l.

Joncher et Plattard déclarent ne savoir signer.

1808. Chapelle Saint-Pancrace, à Dracé. *Est.* 264 l. — *Adj.* 80 l., à Philibert JACQUET, de Dracé.

Pour le compte de la COMMUNE lorsqu'elle aura les autorisations nécessaires.

1er septembre 1791.

1809. Domaine : bâtiments et 424 bicherées de terres, à Arnas, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE. *Est.* 43964 l. — *Adj.*, 1er lot, 40898 l., à Jean-Louis MARION, aubergiste à Béligny, Antoine BOISSON et Nicolas VERRIER, marchands à Arnas, Etienne LATOUR, marchand à Ouilly ; — 2e lot, 7816 l., à Jean-Louis PETITJEAN, notaire à Villefranche ; — 3e lot, 6535 l., au même ; — 4e lot, 9796 l., au même ; — 5e lot, 14921 l., au même ; — 6e lot, 234 l., au même ; — soit, en tout, 80200 l.

Petitjean achète le 2e lot pour le compte de LATOUR, le 3e pour VERRIER, le 4e pour BOISSON, le 5e pour MARION.

1810. Terres, 23 bicherées 1/2 (mesure de Villefranche), à Arnas, au CHAPITRE SAINT-PAUL DE LYON. *Est.* 2838 l. — *Adj.* 6700 l., à Nicolas KENEGUEL, négociant à Villefranche.

1811. Maison et terres de 8 mesures 1/2 ; prés et bois, 11 mesures 2/3 ; (mesure de Thizy), à Mardore : la maison et les terres aux PRÉBENDES CHERVIN et LAFONT, le reste à la CURE DE MARDORE. *Est.* 902 l. et 1870 l. — *Adj.* 2450 l., à Benoît MONCORGÉ, de Mardore.

Il faut distraire, de l'estimation des biens de la cure, un pré de 880 l. pour complément au jardin de la cure.

2 septembre 1791.

1812. Bâtiments, cuves, 111 bicherées affermées, 271 bicherées 3/4 non affermées (mesure de Lyon), à Alix, Charnay, Marcy, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* : la partie affermée 16500 l. ; le reste, 12117 l. ; soit, en tout, 28617 l. — *Adj.*, 1er lot, 7555 l., à Barthélemy MICHAUD, d'Alix ; — 2e lot, 930 l., Antoine DELAVERRIÈRE, de Marcy ; — 3e lot, 2100 l., à Marguerite BERGEON, veuve de Pierre LOUIS, d'Alix ; — 4e lot, 6950 l., à Claude MARLY, distillateur à Lyon ; — 5e lot, 1350 l., à Antoine DELAVERRIÈRE, de Marcy ; — 6e lot, 2025 l., à Pierre DEBILLY, d'Alix ; — 7e lot, 2050 l., à Jean LOUIS, Pierre BLANC, Aimé BLANC, Simon GONNET, tous d'Alix ; — 8e lot, 8150 l., à Pierre DUPOIZAT, de Charnay ; — 9e lot, 1225 l., à Charles DUPOIZAT, de Charnay ; — 10e lot, 7600 l., à Jean DESIGAUX, marchand à Villefranche ; — 11e lot, 4500 l., à Joseph BERGER, Michel DEVILLE, Jean MAISSONNIER, Jean CHARBONNET, Joseph DESFLACHES, Antoine LAMURE, tous de Marcy ; — 12e lot, 900 l., à Jean LOUIS et Antoine CHARMETTE, d'Alix ; — 13e lot, 1300 l., à Jean LAGOUTE,

domestique à Alix ; — 14e lot, 11500 l., à Jean-François DUPUIS, juge au tribunal du district de Lyon ; — 15e lot, 605 l., à Antoine MICHAUD, d'Alix ; — soit, en tout, 58740 l.

Delaverrière achète le 2e lot pour Laurent MATELIN, d'Alix; Desigaux le 10e pour François BUFFATON, de La Fontaine ; Lagoute, le 13e pour Jean SAGE, d'Alix. Aimé Blanc, Gonnet, Desflaches, Lamure, Lagoute, Antoine Michaud, déclarent ne savoir signer.

1813. Ecurie, fenière, maisons et jardins, cuve, 29 bicherées 7/24 de terres, à Chessy, à la CURE DE CHESSY. *Est.* 2179 l. — *Adj.* : 1er lot, 740 l., à Toussaint LOUIS, maire de Chessy ; — 2e lot, 430 l., à François FRESSENEL, de Chessy ; — 3e lot, 2900 l., à François DECUREL et Joseph MAGNY, de Chessy ; — 4e lot, 2400 l., à Benoît et Jean GLÉNARD, de Chessy ; — soit, en tout, 6470 l.

Magny déclare ne savoir signer.

7 septembre 1791.

1814. Bois et prés, 34 bicherées 7/12, à Saint-Georges-de-Reneins, à la PRÉBENDE MABIÈS. *Est.* 2293 l. 10 s. — *Adj.* 8400 l., à Antoine LAGAY, marchand à Villefranche

Pour le compte de Benoît GIJANT, de Saint-Georges.

1815. Prés, 15 bicherées 11/16, à Saint-Georges-de-Reneins, à la CURE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS. *Est.* 748 l. et 990 l. — *Adj.* : 1er lot, 2050 l., à Nicolas VERRIER, d'Arnas; — 2e lot, 3900 l., à Claude GONNET, de Saint-Georges ; — soit, en tout, 5950 l.

1816. Pré, 8 bicherées, à Saint-Georges-de-Reneins, à la PRÉBENDE CHAPELAIN. *Est.* 880 l. — *Adj.* 3400 l., à Jean-Louis PETITJEAN, notaire à Villefranche.

Pour le compte d'Étienne PERRET, maire de Saint-Georges.

1817. Terre de la Croix des Places, 30 bicherées, à Saint-Cyr-le-Chatoux, à la CURE DE VAUX. *Est.* 132 l. — *Adj.* 295 l., à Pierre MONFRAY, de Saint-Cyr-le-Chatoux.

9 septembre 1791.

1818. Domaine : bâtiments, cheptel, 339 coupées 3/4 et 5 ouvrées, à Charentay, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 17543 l. — *Adj.* 36200 l., à Benoît PERRET-MARMET, de Charentay.

1819. Domaine, à Charentay, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 11017 l. — *Adj.* 35600 l., à Benoît PERRET-MARMET, de Charentay.

12 septembre 1791.

1820. Masure et jardin, aux Étoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 20 l. — *Adj.* 60 l., à Claude VERMOREL, charron à Poule.

1821. Terre, 18 mesures, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 528 l. — *Adj.* 1800 l., à Claude VÉRÉ, marchand à Beaujeu.

1822. Terre vassible, 12 mesures, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 30 l. — *Adj.* 80 l., à François SAINTMAURICE, marchand à Beaujeu.

Pour le compte de Guillaume COMBIER, de Saint-Jean-le-Château.

1823. Parcelles de vigne et terres, 4 ouvrées, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 132 l. — *Adj.* 476 l., à Jean MERAS, domestique à Beaujeu, chez M. Testenoire, et son frère Pierre MERAS, des Etoux.

Les Meras déclarent ne savoir signer.

1824. Vigne, 22 ouvrées (ouvrée de 800 pas q.), aux Etoux, à la CHAPELLE SAINTE-MARGUERITE, fondée au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 2420 l. — *Adj.* 7650 l., à Jean-Marie FORCHET, des Etoux.

1825. Immeubles, à Saint-Georges-de-Reneins, à la CURE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS. *Est.* 5325 l. — *Adj.* 16200 l., à Jean BUY, maire d'Odenas.

15 septembre 1791.

1826. Domaine : pré de 6 mesures 1/2, autre, 3 mesures, terre, 7 mesures), à Propières, à la CURE DE PROPIÈRES. *Est.* 585 l., 285 l., 185 l.; soit, en tout, 1055 l. — *Adj.* : 1er lot, 4050 l., à Jean et Benoît CHABERT, père et fils, de Propières; — le 2e lot, 2300 l., à Jean-Jacques CORCELETTE, juge au tribunal du district de Villefranche; — le 3e lot, 975 l., à Claude REYSSIÉ, de Poule; — soit, en tout, 7325 l.

Les Chabert déclarent ne savoir signer. Corcelette achète pour Jean-Marie DELACROIX, d'Azolette; Reyssié achète pour Pierre VERMOREL, de Propières.

1827. Pré, 12 mesures, à Quincié, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1980 l. — *Adj.* 11800 l., à François SIGAUX, marchand à Odenas.

1828. Ile au côté droit de la rivière de Saône, 36 bicherées 9/32 (mesure de Lyon), à Ambérieux, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 6530 l. — *Adj.* 10100 l., à Antoine PERRODON, Jean-Jacques BILLIET, Charles LOUGIÈRE, Claude FAVRE, tous de Cublize.

1829. Pré, 4 mesures, à Saint-Vincent-de-Rheins, à la PRÉBENDE VERMOREL. *Est.* 240 l. — *Adj.* 2100 l., à Simon GOYNE, de Saint-Bonnet-le-Troncy.

1830. Bâtiments et 175 mesures 1/2 de terres (mesure de Tarare), à Saint-Vincent-de-Reins, à la PRÉBENDE ROULINS. *Est.* 5294 l. — *Adj.* 18100 l., à Claude-Marie BALAGUY, de Saint-Vincent.

20 octobre 1791.

1831. Domaine Descombes : maison de maître occupée par le titulaire, le commandeur de Monspey, 136 ouvrées 1/2, et 25 coupées 1/2 de terres,

à Charentay, à la PRÉBENDE BOSQUINSON (fondée en l'église de Charentay). *Est.* 31983 l. 14 s. — *Adj.* 50100 l., à Antoine CARRICHON, de Saint-Symphorien.

1832. Domaine des Rousses : bâtiments, terres de 290 coupées, à Charentay, à la PRÉBENDE BOSQUINSON. *Est.* 17789 l. — *Adj.* 52300 l., à Nicolas THION, marchand de vin à Saint-Etienne-la-Varenne.

1833. Vigne, 3 bicherées 1/8, à Denicé, au PRIEURÉ DE CHAMBOST. *Est.* 550 l. — *Adj.* 1650 l., à Nicolas PICARD, de Montmelas.

4 janvier 1792.

1834. Pré, 3 bicherées (mesure de Villefranche), à Pommiers, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* ? — *Adj.* 3075 l., à Benoît NAPOLY, de Pommiers.

Ces 3 bicherées avaient été d'abord exceptées de la vente par arrêté du département du 28 décembre 1790.

1835. Terres, à Avenas, à la CURE D'AVENAS. *Est.* 1176 l. — *Adj.* 1825 l., à Benoît DECOMBES, d'Avenas.

1836. Domaine : bâtiments et 33 mesures de terres, à Bourg-de-Thizy, à la PRÉBENDE CLAIRETIÈRE (dont le titulaire est Roland de la Platière). *Est.* 4422 l. — *Adj.* 5400 l., à Etienne PLASSE, juge de paix du canton de Thizy.

1837. Bâtiments, 20 mesures de terres, à Bourg-de-Thizy, à la CURE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS. *Est.* 1408 l. — *Adj.* 1725 l., à Etienne PLASSE, juge de paix du canton de Thizy.

1838. Terres, 26 mesures 1/2 et 3 coupons ; autre, 43 mesures 1/2, à Marnand, à la CURE DE THIZY. *Est.* 1518 l. et 858 l. — *Adj.* : 1er lot, 740 l. ; — 2e lot, 1000 l., à Philibert GACYER, de Marnand ; — soit, en tout, 1740 l.

Il faut déduire du prix d'estimation du 1er lot la valeur du complément du jardin de la cure.

1839. Pré, 5 bicherées 1/2 (mesure de Lyon), à Ancy, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Est.* 1748 l. — *Adj.* 925 l., à Jean-Pierre SAUGE, de Savigny, et Jean-Baptiste CHAPPUIS, d'Ancy.

Il faut déduire du prix d'estimation la valeur du jardin de la cure, en entier, soit un demi-arpent.

10 janvier 1792.

1840. Terre, 4 mesures, pré et terre, 7 mesures 1/4, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, à la CURE DE SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU. *Est.* 176 l. et 550 l. ; soit, en tout, 720 l. — *Adj.* : 1er lot, 1075 l., à Jean PARDON, de Saint-Didier ; — 2e lot, 1650 l., à Jean JOMARD, de Saint-Didier ; — soit, en tout, 2725 l.

Pardon déclare ne savoir signer.

1841. Biens, 58 bicherées environ, plus une terre de 14 bicherées (oubliée et non estimée), à Montmelas, Denicé, Saint-Sorlin, à la PRÉBENDE GILLET ou CHAPTAL. *Est.* 6220 l. 10 s. — *Adj.* 30200 l., à Laurent MATHIEU, fermier à Rivolet.

1842. Bâtiments et jardin, à Belleville, au CHAPITRE DE BELLEVILLE. *Est.* 2640 l. — *Adj.* 8100 l., à Etienne DESPINAY et Jean-Baptiste GOUBIER, propriétaires à Belleville.

1843. Bâtiment et vigne de 11 bicherées 1/4, à Ville-sur-Jarnioux, à la PRÉBENDE RAYMOND. *Est.* 3005 l. — *Adj.* 8300 l., à Jean-Jacques BILLIET et Claude FAVRE, tous deux de Cublize.

1844. Maison, jardin et terre de 19 coupées 3/4, pré, 27 coupées, à Dracé, à la PRÉBENDE SAINT-JACQUES. *Est.* 1308 l. et 2376 l.; soit, en tout, 2684 l. — *Adj.* : 1er lot, 6400 l., à Etienne DESPINAY, propriétaire à Belleville; — 2e lot, 5100 l., à Antoine VERNAY, de Dracé; — soit, en tout, 11500 l.

11 janvier 1792.

1845. Pré et broussailles, 3 bicherées, à Rivolet, à la PRÉBENDE SAINT-MAURICE. *Est.* 316 l. — *Adj.* 455 l., à Alexis BOUVIER, entrepreneur à Villefranche.

Pour le compte de Pierre BERUJON, de Lucenay.

1846. Maison et jardin, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 880 l. — *Adj.* 930 l., à Benoît PONDEVEAUX, maréchal à Villefranche.

Qui déclare ne savoir signer et achète pour le compte d'Antoine MULSANT, tisserand à Villefranche.

1847. Vigne, 11 bicherées 3/4, terre, 1 bicherée 1/4, vigne, 3 bicherées 3/4, autre, 2/3 de bicherée, pré, 1 bicherée 1/3, terre, 9 bicherées 2/3 (mesure de Lyon), à Lucenay, à la CURE DE LUCENAY. *Est.* 4576 l., 484 l., 1298 l., 138 l. 12 s., 979 l.; soit, en tout, 7475 l. 12 s. — *Adj.* : 1er lot, 12600 l., à Antoine MASSON, d'Anse, voiturier sur Saône; — 2e lot, 2075 l., à Henry CHAPOLARD, propriétaire à Lucenay; — 3e lot, 4550 l., à Claude GREPPO, de Marcy; — 4e lot, 600 l., à Jean PROST fils, de Lucenay; — 5e lot, 1700 l., à Pierre GAY, de Lucenay; — 6e lot, 4000 l., à Claude-Francois BERUJON, marchand de vin à Lucenay; — soit, en tout, 25525 l.

Greppo achète pour Claude-François BERUJON, marchand de vin à Lucenay. Chapolard, Prost et Gay déclarent ne savoir signer.

1848. Prieuré, jardin, cuvage, hangars, pressoirs, cuves, etc., à Salles, au CHAPITRE DE SALLES. *Est.* 5216 l. — *Adj.* 15100 l., à Isabelle DE JOBLOT, chanoinesse du ci-devant chapitre.

Tant en son nom qu'en celui des autres dames du chapitre.

13 janvier 1792.

1849. Pré, 14 mesures (mesure de Beaujeu), aux Ardillats, à la CURE

DES ARDILLATS. *Est.* 990 l. — *Adj.* 5100 l., à Guillaume COMBIER, de Saint-Jean-le-Château.

Pour le compte de Pierre COLONGE, maire des Ardillats.

1850. Pré, 10 coupées, à Dracé, à la CURE DE SAINT-ROMAIN. *Est.* ? — *Adj.* 1275 l., à Jean Jacques BILLIET, de Cublize.

Pour le compte d'Antoine VERNAY, de Dracé, administrateur du district de Villefranche.

15 janvier 1792.

1851. Maison, pré, 7 mesures, à Cours, à la PRÉBENDE CHAPPON. *Est.* 396 l. et 1056 l.; soit, en tout, 1452 l. — *Adj.*, 1er lot, 500 l., à Barthélemy MICHA, de Cours; — 2e lot, 1000 l., au même; — soit, en tout, 1500 l.

Micha, qui déclare ne savoir signer, achète le 1er lot pour Jean PERRIN, de Cours. Il faut distraire du chiffre d'estimation du 2e lot la valeur du complément du jardin de la cure.

1852. Immeubles, à Saint-Georges-de-Reneins, à la PRÉBENDE GILLET. *Est.* 1991 l. — *Adj.* 7200 l., à Benoît CHANAY, de Saint-Georges.

1853. Biens, 11 bicherées 1/3 environ, à Monsols, à la CURE DE MONSOLS. *Est.* 200 l. 11 s. — *Adj.* 425 l., à Claude JAMBON, Jean LABRUYÈRE et Vincent EDOUARD, tous de Monsols.

1854. Terres, 14 mesures 1/2 (mesure de Beaujeu), aux Ardillats, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 1210 l. — *Adj.* 6100 l., à Aimé JANSON, propriétaire à Beaujeu.

19 janvier 1792.

1855. Bâtiments, terres, 13 bicherées 3/8, plus un bois de 1 bicherée 1/2, omis et non estimé, à Liergues, à la PRÉBENDE BLANC. *Est.* 3340 l. — *Adj.* 10500 l., à Pierre PERRIER, marchand farinier à Lyon, rue Saint-Jean.

1856. Pré, 3 bicherées 13/16, à Anse, à la SOCIÉTÉ DE L'EGLISE D'ANSE. *Est.* 860 l. — *Adj.* 3425 l., à François-David REYNARD DE LA ROCHETTE fils, de Lyon.

11 avril 1792.

1857. Vigne, 4 ouvrées 3/4, aux Etoux, à la CHAPELLE SAINT-BARNABÉ (fondée en l'église paroissiale de Beaujeu). *Est.* ? — *Adj.* 1400 l., à Charles JANSON, chanoine du ci-devant chapitre de Beaujeu.

1858. Vigne, 6 ouvrées, aux Etoux, à la CHAPELLE SAINTE-CROIX. *Est.* 600 l. — *Adj.* 2300 l., à Benoît BONNEFOND, notaire à Villefranche.

Pour le compte de Philibert SANLAVILLE, des Etoux.

1859. Vigne, 2 ouvrées 1/2, autre, 3 ouvrées 1/2, vassible de 25 mesures, vigne, 8 ouvrées 1/2 (non estimée), emplacement de 82 toises (non

estimé), vigne, 6 ouvrées 1/2 (non estimée), aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 110 l., 77 l., 110 l. (les autres non estimés). — *Adj.* : 1re lot, 710 l., à Jean-Marie VARENARD, de Villefranche, chanoine du ci-devant chapitre de Beaujeu ; — 2e lot, 385 l., à Mathieu COLONGE, des Etoux ; — 3e lot., 1550 l., à Claude LAFOREST, des Etoux ; — 4e lot, 1800 l., à Benoît BONNEFOND, notaire à Villefranche ; — 5e lot, 55 l., à François SAINTMAURICE, marchand à Beaujeu ; — 6e lot, 1100 l., au même ; — soit, en tout, 8600 l.

Bonnefond achète le 4e lot pour Philibert SANLAVILLE, des Etoux ; Saintmaurice achète le 5e pour Antoine BARROT, des Etoux. Colonge et Laforest déclarent ne savoir signer.

1860. Vigne, 3 ouvrées, à Charentay, à la PRÉBENDE GILLET. *Est.* ? — *Adj.* 315 l., à Pierre GELAY, marchand à Saint-Nizier, et Claude VERMOREL, charron à Lamure.

1861. Maison, à Villefranche, au CHAPITRE DE VILLEFRANCHE. *Est.* 1210 l. — *Adj.* 2400 l., à Benoît PONDEVEAUX, maréchal à Villefranche.

Pour le compte de François DUCRUIX, marchand à Villefranche. Ni l'un ni l'autre ne savent signer.

1862. Maison donnée à la Nation par la Communauté des Cordonniers de Villefranche, le 8 décembre 1789, pour sa contribution patriotique, à Villefranche, à la CHAPELLE SAINT-CRÉPIN. *Est.* 1000 l. — *Adj.* 2775 l., à Claude BOULOT fils, de Villefranche.

1863. Vigne, 2 bicherées, à Denicé, à la PRÉBENDE COBLANC. *Est.* ? — *Adj.* 2100 l., à Laurent PICARD, de Montmelas.

Pour le compte de son oncle Laurent PICARD, de Lyon.

1864. Vigne, 4 bicherées, à Charentay, à la PRÉBENDE MABIÈS. *Est.* 200 l. *Adj.* 1125 l., à Benoît PERRET-MARMET, de Charentay.

1865. Terre, 1 mesure 1/4, à Saint-Nizier-d'Azergues, au PRIEURÉ DE SAINT-NIZIER-D'AZERGUES. *Est.* 72 l. — *Adj.* 85 l., à Pierre GOLAY, de Saint-Nizier-d'Azergues.

Pour le compte de Jean-Baptiste GALLAND, curé de Saint-Nizier-d'Azergues.

12 avril 1792.

1866. Terre, à Aigueperse, au CHAPITRE D'AIGUEPERSE. *Est.* 600 l. — *Adj.* 1525 l., à Jean-Jacques BILLIET et Charles LOUGIÈRE, marchands à Cublize.

1867. Chapelle et place, à Poule, à la CHAPELLE DE SAINT-ROCH. *Est.* 25 l. — *Adj.* 1350 l., à Jean-Baptiste AURAY, de Poule.

1868. Verchère, 7 mesures, et pré, 1 mesure, à Saint-Mamès, à la CURE DE SAINT-MAMÈS [Saint Mamert]. *Est.* 200 l. — *Adj.* 615 l., à Louis PICARD, curé de Saint-Mamès.

1869. Terre, 4 mesures, à Lantignié, à la CURE DE LANTIGNIÉ. *Est.* 104 l. *Adj.* 1350 l., à Jacques DUCASTAING, chirurgien à Beaujeu.

Pour le compte de Michel SAUNIER, propriétaire à Lantignié.

1870. Jardin, 1/2 mesure, à Lantignié, à la CURE DE LANTIGNIÉ. *Est.* 60 l. — *Adj.* 1000 l., à Jacques DUCASTAING, chirurgien à Beaujeu.

1871. Pré, 4 bicherées, à Limas, à la PRÉBENDE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX. *Est.* 600 l. — *Adj.* 2750 l., à François DESGRANGES, notaire à Villefranche.

Pour le compte de Charles-Antoine CHASSET, juge à la Cour de cassation.

20 octobre 1792.

1872. Bâtiments, église et enclos, à Gleizé, faubourg de Villefranche, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE VILLEFRANCHE. *Est.* ? — *Adj.* en 4 lots : 1er lot, 8250 l., à Claude BOUTON, tonnelier à Gleizé ; — 2e lot, 34000 l., à Jacques-André MORIN, blanchisseur à Gleizé ; — 3e lot, 24000 l., à Jean-BUIRON, négociant, et Claude-Marie-Philibert DECHAVANNES, médecin, tous deux à Villefranche ; - 4e lot, 1025 l., à Jean-Louis CHOPPIN, fabricant à Villefranche ; — soit, en tout, 67275 l.

1873. Bâtiments, église et enclos, à Villefranche, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-URSULE DE VILLEFRANCHE. *Est.* ? — *Adj.* en 8 lots : 1er lot, 43100 l., à Pierre BALLOFFET ; — 2e lot, 2450 l., à Jean-Baptiste BUIRON, négociant, et Claude-Marie-Philibert DECHAVANNES, médecin ; — 3e lot, 31400 l., à François BOISSON, négociant ; — 4e lot, 16600 l., à Jacques-Etienne DUMONTEL, négociant ; — 5e lot, 24000 l., à Philibert PERROUD-ABADIE, négociant ; — 6e lot, 17500 l., à Jean BUGNARD, marchand ; — 7e lot, 17500 l., audit BUIRON ; — 8e lot, 1575 l., à Germain BRION, de Béligny ; — soit, en tout, 154125 l.

Les sept premiers acquéreurs sont de Villefranche.

28 octobre 1792.

1874. Terre, à Saint-Loup, à la CURE DE SAINT-LOUP. *Est.* 200 l. — *Adj.* 1275 l., à Pierre MALLEVAL, de Saint-Loup.

1875. Terre et prés, 11 mesures, à Joux (ci-devant Violay), à la CURE DE JOUX. *Est.* ? — *Adj.* 2175 l. à Jean-Baptiste CHATELARD, de Saint-Loup.

1876. Terre, 3 bicherées (mesure de Lyon), à Châtillon, à la PRÉBENDE BONNET. *Est.* ? — *Adj.* 2700 l., à Jean MARDUEL, de Châtillon, second du nom.

1877. Place et jardin, à Thizy, à la PRÉBENDE SAINTE ANNE-JODARD. *Est.* ? — *Adj.* 3075 l., à Jean-Baptiste-André JACQUINOT-CARRIS, curé de N.-D. de Thizy.

1878. Terre, 2 mesures 1/2, louée 5 livres, à Saint-Bonnet-des-Bruyères, à la CURE DE SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES. *Est.* ? — *Adj.* 275 l., à Jean-Baptiste CHATELARD, de Saint-Loup.

1879. Vigne, 2 bicherées 1/2, à Oingt, à la FABRIQUE D'OINGT, *Est.* ? — *Adj.* 2800 l., à Jean-Jacques BILLIET et Claude FAVRE, tous deux de Cublize.

4 novembre 1792.

1880. Maison et jardin, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* ? — *Adj.* 635 l., à Jean-Baptiste AUDET, chapelier à Beaujeu.

1881. Emplacement, aux Etoux, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Est.* 25 l. — *Adj.* 25 l., à François AUDIN, de Saint-Jean-le-Château.

5 novembre 1792.

1882. Maisons, cuves, vignes, à Lacenas, aux PRÉBENDES MICOUD, SAINT-AMOUR ET JEAN BLANC RÉUNIES. *Est.* 6358 l. 10 s. — *Adj.* : 1er lot, 15050 l., à Vincent GUYOT, marchand à Lyon, rue Royale, n° 118 ; — 2e lot, 3800 l., à Antoine CHANEL, de Lacenas ; — 3e lot, 2930 l., à Jean-Jacques BILLIET, de Cublize ; — 4e lot, 1850 l., à Claude BONNEFONT, cultivateur à Lacenas ; — 5e lot, 2600 l., à Jean-Pierre GERMAIN, marchand à Fontaines ; — 6e lot, à 9000 l., à Philippe MEUNIER, marchand à Lyon, quai du Rhône ; — 7e lot, 8100 l., à Laurent MATHIEU, fermier à Rivolet ; — soit, en tout, 43330 l.

Guyot achète pour J.-B. CORCEVAY, marchand à Villefranche.

17 avril 1793.

1883. Maisons, cuve, cheptel, à Villié, à la CHAPELLE DE RUYÈRE. *Est.* 3099 l. — *Adj.* 15200 l., à Jean-Jacques BILLIET, de Cublize, Charles LOUGIÈRE, de Cublize, et Blaise CHINIER, de Villefranche.

1884. Terre, 3 bicherées 1/2, à Saint-Laurent-d'Oingt, à la CURE DE SAINT-LAURENT-D'OINGT. *Est.* 66 l. — *Adj.* 720 l., à Joseph QUENTIN, de Saint-Laurent-d'Oingt.

Qui déclare ne savoir signer.

1885. Pré, 17 mesures 5/6 (1200 pas q.), à Saint-Igny-de-Vers, à la CHAPELLE SAINT-ANTOINE. *Est.* 1056 l. — *Adj.* 3100 l., à Jean-Jacques BILLIET et Claude LOUGIÈRE, de Cublize, et Blaise CHINIER, de Villefranche.

1886. Partie de terrain de l'ancienne route d'Ouilly, à Ouilly. *Est.* 125 l. — *Adj.* 2650 l., à Jean-Jacques BILLIET, de Cublize.

II. — Ventes faites conformément à la loi du 3 juin 1793.

---

6 Nivôse II (*26 décembre 1793*).

1887. Moulin de Rébé, à Amplepuis, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 6600 l. — *Adj.* 11200 l., à Philibert COMBY, d'Amplepuis.

1888. Domaine Rébé, 726 mesures, à Amplepuis, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 15400 l. — *Adj.* 38000 l., à Jean MARTIN, marchand à Amplepuis.

Revendu à J.-B. PIERREFEU, le 8 messidor II (Enreg. 333).

19 Nivôse II *8 janvier 1794*.

1889. Blanchisserie de Rébé (bâtiments et 280 mesures de terres), à Amplepuis, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 22000 l. — *Adj.* 36000 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Cublize.

Revendue à J.-B. PIERREFEU, le 8 messidor II (Enreg. 333).

1890. Domaine Édouard, 449 mesures, à Amplepuis, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 8800 l. — *Adj.* 19000 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Cublize.

Revendu à Zacharie CARRET, 13 brumaire III (Enreg. 333).

1er Pluviôse II *20 janvier 1794*.

1891. Domaine Guilloud, 451 mesures, à Ronno, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 6600 l. — *Adj.* 12000 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Cublize.

1892. Domaine Basset, 293 mesures, à Ronno, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 5720 l. — *Adj.* 18850 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Cublize.

2 Pluviôse II *21 janvier 1794*.

1893. Domaine Pécol, 214 mesures, à Ronno, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 4840 l. — *Adj.* 15500 l., à Charles LOUGIÈRE, marchand à Cublize.

Une partie est revendue le 6 messidor II à J.-Marie COMBRICHON et Jacques BERTHENIER (Enreg. 333).

1894. Domaine Montagny, 499 mesures, à Ronno, aux frères DUSAUZEY (?) *Est.* 9240 l. — *Adj.* 28200 l., à Claude MAURIN, de Ronno.

1895. Domaine Chaboudière, 320 mesures, à Ronno, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 5280 l. — *Adj.* 15200 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Cublize.

17 Pluviôse II *5 février 1794*.

1896. Domaine Patot, à Vers-la-Montagne (Saint-Igny-de-Vers), à l'émigré VICHY. *Est.* 13000 l. — *Adj.* en plusieurs lots : 1er lot, 4100 l., à Antoine FAYARD, meunier à Vers; — 2e lot, 9500 l., à Jean-Pierre JUIGNET, marchand à Vers; — 3e lot, 4625 l., à Pierre BALLIGAND, de Vers; — 4e lot, 11950 l., à Philibert DUCHARNE, de Vers; — 5e lot, 7100 l., à Etienne DUCHARNE, de Vers; — 6e lot, 4005 l., à Jean-Marie SOMBARDIER, de Vers; — 7e lot, 3700 l., à Antoine GIRAUD, de Vers; — 8e lot, 1100 l., à Antoine DUCROT, de Vers; — 9e lot, 600 l., à Jacques BOUCAUD,

de Vers ; — 10e lot, 1350 l., à Benoît LAMURE, de Vers ; — 11e lot, 2800 l., à Pierre DUMOULIN, marchand à Mussy (Saône-et-Loire) ; — soit, en tout, 50830 l.

Le 4e lot fut revendu à Louis GONNACHON (Enreg. 333).

18 Pluviôse II *(6 février 1794)*.

1897. Domaine de la Fougère, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY. *Est.* 11000 l. — *Adj.* 30900 l., à Philibert CORTEY, de Vers.

1898. Domaine Perroy, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY. *Est.* 11000 l. — *Adj.* 27300 l., à Antoine COLOMB, de Bellevue-la-Montagne, ci-devant Saint-Germain la-Montagne, district de Roanne.

19 Pluviôse II *(7 février 1794)*.

1899. Domaine Picquet, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY. *Est.* 20000 l. — *Adj.* 46900 l., à Jean-Baptiste DAIGUEPERSE, négociant à Beaujeu (voir n° 2306).

1900. Moulin de la Garde, à Saint Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY. *Est.* 3000 l. — (Vendu par soumission, voir n° 2301).

9 Ventôse II *(27 février 1794)*.

1901. Fonds de réserve, à Amplepuis, Saint-Jean-la-Bussière et Ronno, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 34928 l. — *Adj.* en plusieurs lots : 1er lot, 33500 l., à Jean-Jacques BILLIET, de Cublize ; — 2e lot, 4000 l., à Etienne BARRICANT, tuilier à Saint-Jean-la-Bussière ; — 3e lot, 28000 l., à Jacques-André MORIN, de Gleizé ; — 4e lot, 1100 l., à J.-B. VIETY, plâtrier à Amplepuis ; — 5e lot, 1450 l., à Etienne BARRICANT ; — 6e lot, 1500 l., à Claude GUYOT, d'Amplepuis ; — 7e lot, 3350 l., à Jean-Jacques BILLIET ; — 8e lot, 2425 l., à Jean-Claude MARTIN, négociant à Amplepuis ; — 9e lot, 1600 l., à Benoît BERTICAT, propriétaire à Saint-Jean-la-Bussière ; — 10e lot, 4300 l., à Jacques-André MORIN, de Gleizé ; — soit, en tout, 81225 l.

25 Ventôse II *(25 mars 1794)*.

1902. Domaine de Chameré, 589 mesures, à Saint-Jean-la-Bussière, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 10560 l. — *Adj.* 34600 l., à André TRAMBOUZE, de Saint-Jean-la-Bussière.

26 Ventôse II *(26 mars 1794)*.

1903. Domaine du Vouldy et Goutalliard, à Saint-Jean-la-Bussière, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 5720 l. et 6336 l. — *Adj.* : 1er lot, 18100 l., à Antoine MARTIN, marchand à Amplepuis ; — 2e lot, 19300 l., à Jean-Claude VERRIÈRE, de Saint-Jean-la-Bussière ; — soit, en tout, 37400 l.

Le premier domaine est revendu à Michel VALENTIN, le 19 messidor II (Enreg. 333).

27 Ventôse II *(17 mars 1794)*.

1904. Domaine Vayron. 126 mesures et 10 chars de foin, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy. *Est.* 7500 l. — *Adj.* 25000 l., à Pierre Balandras, de Saint-Igny.

Qui déclare ne savoir signer.

1905. Domaine du Château, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy. *Est.* 17000 l. — *Adj.* 49350 l., à Antoine Colomb, de Bellevue-la-Montagne, ci-devant Saint-Germain, district de Roanne.

28 Ventôse II *(18 mars 1794)*.

1906. Réserve des biens de la Garde, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy. *Est.* 24500 l. — *Adj.* en plusieurs lots : 1er lot, 6375 l., à Jean-Pierre Juignet, de Saint-Igny-de-Vers ; — 2e lot, 20000 l., à Pierre Vermorel, de Propières ; — 3e lot, 1000 l., à Philibert Cortey, de Saint-Igny ; — 4e lot, 2075 l., à Jean Chemier, propriétaire à Saint-Igny ; — 5e lot, 1175 l., à Jean Alloing, de Saint-Igny ; — 6e lot, 350 l., à Jean-Marie Sombardier, de Saint-Igny ; — 7e lot, 1050 l., à Jean Lamure fils, de Saint-Igny ; — 8e lot, 1000 l., à Philibert Ducharne, de Saint-Igny ; — 9e lot, 1675 l., à Benoît Lamure, de Lamure ; — 10e lot, 1050 l., à Denis Dumoulin, de Saint-Igny ; — 11e lot, 20100 l., à Pierre Colomb père, de Saint-Igny ; — 12e lot, 8800 l., à Jean Sombardier, de Saint-Igny ; — 13e lot, 1200 l., à Antoine Briday, propriétaire à Saint-Igny ; — soit, en tout, 65850 l.

Chemier et Briday déclarent ne savoir signer.

5 Germinal II *(25 mars 1794)*.

1907. Domaine du Noyel et Vouldichon, 352 et 223 mesures, à Saint-Jean-la-Bussière, aux frères Dusauzey, émigrés. *Est.* 5280 et 3608 l. ; soit, en tout, 8888 l. — *Adj.* en plusieurs lots : 1er lot, 6025 l., à Jean-Jacques Billiet, de Cublize ; — 2e lot, 7075 l., à André Trambouze, de La Bussière, ci-devant Saint-Jean ; — 3e lot, 770 l., à Jean-Pierre Portié, propriétaire à La Bussière ; — 4e lot, 9050 l., à Antoine Villard, marchand à Thizy ; — 5e lot, 1650 l., à Etienne Barricant, propriétaire à La Bussière ; — 6e lot, 750 l., à Pierre-Sébastien Mulsant, marchand au Bourg-de-Thizy ; — 7e lot, 350 l., à Jean-Baptiste Pierrefeu, d'Amplepuis ; — 8e lot, 18200 l., à Simon Goyne, marchand à Saint-Bonnet-le-Troncy ; — soit, en tout, 43870 l.

Billiet revend son lot à François Patay, le 6 messidor II (Enreg. 334).

1908. Domaines Chenillon et La Chantre, 614 et 149 mesures, à Cours, à l'émigré Vichy. *Est.* 17600 l. et 4400 l., soit, en tout, 22000 l. — *Adj.* en deux lots : 1er lot, 35600 l., à Claude Berthier fils, de Cours ; — 2e lot, 15100 l., à Jean Rubis, propriétaire à Cours ; — soit, en tout, 50700 l.

12 Germinal II *(1er avril 1794)*.

1909. Domaines du Château, des Granges, 421 et 334 mesures, à Cours, à l'émigré Vichy. *Est.* 14080 l. et 10560 l. ; soit, en tout, 24640 l. — *Adj.* :

1er lot, 36300 l., à Jean-Claude SILVESTRE, de Cours ; — 2e lot, 17500 l., à Barthélemy MICHA, de Cours ; — soit, en tout, 53800 l.

15 Germinal II (*4 avril 1794*).

1910. Domaine de la Corta-Blaise, 478 mesures, à Trades, à l'émigré DE THY. *Est.* 17566 l. 2 s. — *Adj.* : 1er lot, 14400 l., à Benoît LARDET, agriculteur à Ouroux ; — 2e lot, 16950 l., à Julien CHAGNY, agriculteur à Ouroux ; — 3e lot, 635 l., à Benoît CHAGNY, agriculteur à Monsols ; — 4e lot, 5390 l., à Jean CHAMPAGNON, agriculteur à Trades ; — 5e lot, 9600 l., à Jacques DUMOULIN, agriculteur à Jacques-des-Arrêts ; — 6e lot, 160 l., à Jean RUET, agriculteur à Jacques-des-Arrêts ; — 7e lot, 11200 l., à Benoît LACHARME, agriculteur à Jacques-des-Arrêts ; — 8e lot, 2125 l., à Benoît LARGE, agriculteur à Mamert ; — soit, en tout, 60460 l.

Champagnon, Ruet déclarent ne savoir signer.

16 Germinal II (*5 avril 1794*).

1911. Bois et terres, 240 mesures 1/2, à Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères, à l'émigré VICHY et à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 14700 l. et 1320 l. ; soit, en tout, 16020 l. — *Adj.* : 1er lot, 5550 l., à Antoine COLOMB, de Bellevue-la-Montagne, ci-devant Saint-Germain (district de Roanne) ; — 2e lot, 7125 l., à Philibert DUCHARNE, agriculteur à Saint-Igny-de-Vers ; — 3e lot, 2250 l., audit Antoine COLOMB ; — 4e lot, 1300 l., à Benoît BESSON, de Bonnet-des-Bruyères ; — 5e lot, 425 l., à Louis CLÉMENT, maire de Bonnet-des-Bruyères ; — 6e lot, 130 l., à Joseph BESSON, agriculteur à Bonnet-des-Bruyères ; — 7e lot, 1225 l., à Pierre DUFOUR, agriculteur à Bonnet-des-Bruyères ; — 8e lot, 55 l., à Jacques BESSON, agriculteur à Bonnet-des-Bruyères ; — soit, en tout, 18060 l.

22 Germinal II (*11 avril 1794*).

1912. Domaine Forest, 831 mesures, à Saint-Jean-la-Bussière, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 16104 l. — *Adj.* 31500 l., à Claude DESROCHES, de Victor (district de Roanne).

Une portion du domaine avait été partagée en petits lots « pour être adjugés aux chefs de famille non propriétaires et aux défenseurs de la patrie ». Il n'y a pas eu d'enchérisseurs, et ils ont été adjugés avec le reste.

1913. Domaine des Mures, 562 mesures, à Jean-la-Bussière, aux frères DUSAUZEY, émigrés. *Est.* 8976 l. — *Adj.* : 1er lot, 20800 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Cublize ; — 2e lot, 7250 l., à Antoine VILLERD, marchand à Thizy ; — 3e lot, 4725 l., à André TRAMBOUZE, agriculteur à Jean-la-Bussière ; — 4e lot, 1050 l., à Jean-Baptiste PIERREFEU, blanchisseur à Amplepuis ; — 5e lot, à Etienne BARRICANT, cultivateur à Jean-la-Bussière ; — 6e lot, 350 l., à Claude DESROCHES, cultivateur à Victor (district de Roanne) ; — soit, en tout, 37475 l.

25 Germinal II (*14 avril 1794*).

1914. Domaine des Mures, 312 mesures environ, à Cours, à l'émigré VICHY. *Est.* 9416 l. — *Adj.* 36560 l., à Blaise CHINIER, marchand à Villefranche.

26 Germinal II *15 avril 1794*.

1915. Fonds, à Cours, à l'émigré VICHY. *Est.* 15904 l. — *Adj.* : 1er lot, 20350 l., à Jean DESPORTE, de Cours ; — 2e lot, 2275 l., à Jean VILLE, cultivateur à Cours ; — 3e lot, 20350 l., à Claude SARRAZIN, cultivateur à Cours ; — 4e lot, 7700 l., à Noël CLAIRET, dit DUMOULIN, marchand à Cours ; — 5e lot, 700 l., à Claude BERTHIER fils, cultivateur à Cours ; — 6e lot, 700 l., à Jacques SANY, cultivateur à Cours ; — 7e lot, 1125 l., à Claude CLAIRET, maréchal à Cours ; — 8e lot, 4920 l., à Jean-Antoine DESROCHES, cultivateur à Cours ; — 9e lot, 650 l., à Jean AUBONNET, cultivateur à Cours ; — 10e lot, 320 l., à Claude LAURIOT fils, de Cours ; — 11e lot, 2320 l., à Claude TRAMBOUZE, de Mardore ; — 12e lot, 1500 l., à Christophe ACHAINTRE, de Cours ; — 13e lot, 6675 l., à Michel MONGORGÉ, de Mardore ; — 14e lot, 4300 l., à Jean CLAIRET, marchand à Cours ; — 15e lot, 2375 l., à Benoît VILLERET, marchand à Cours ; — 16e lot, 7300 l., à Antoine BUTTY, de Cours ; — soit, en tout, 66260 l.

Jean et Noël Clairet, Lauriot, déclarent ne savoir signer.

28 Germinal II *17 avril 1794*.

1916. Domaine Cortey, 467 mesures 1/2, à Amplepuis, à l'émigré CORTEY. *Est.* 20520 l. — *Adj.* : 1er lot, 68300 l., à Antoine BERGER, administrateur du département ; — 2e lot, 1225 l., à Jean LAGOUTE, fabricant à Amplepuis ; — soit, en tout, 69425 l.

Même observation que pour le n° 1912.

2 Floréal II *21 avril 1794*.

1917. Domaine de Champrenard, 219 mesures, aux Etoux, à l'émigré DEBROSSE. *Est.* 6288 l. — *Adj.* : 1er lot, 18800 l., à François DURNERIN, marchand de vin à Lantignié ; — 2e lot, 2025 l., à Claude CHAMPAGNON, cultivateur aux Etoux ; — soit, en tout, 20825 l.

1918. Domaine de Malval, 777 mesures, et 23 ouvrées 3/4 de vignes, aux Etoux, à l'émigré DEBROSSE. *Est.* 24834 l. — *Adj.* : 1er lot, 67500 l., à François LAFONT, tanneur à Beaujeu ; — 2e lot, 2585 l., à Jean FORCHET, cultivateur aux Etoux ; — 3e lot, à Jean BAIZET, cultivateur aux Etoux ; — 4e lot, à Joseph TRICHARD, cultivateur aux Ardillats ; — soit, en tout, 77335 l.

3 Floréal II *22 avril 1794*.

1919. Domaine des Pâquiers, 416 mesures, et 17 ouvrées 1/2 de vignes, aux Etoux, à l'émigré DEBROSSE. *Est.* 18650 l. — *Adj.* : 1er lot, 4000 l., à Antoine TEILLARD, maréchal aux Etoux ; — 2e lot, 17125 l., à Antoine DUVERNAY, cultivateur aux Etoux ; — 3e lot, 16500 l., à François ROBERT, officier de santé à Beaujeu ; — 4e lot, 2300 l., à Barthélemy DESMULLE, cultivateur aux Etoux ; — 5e lot, 17100 l., à Pierre-Joseph DABRY, officier de santé à Chauffailles (district de Marcigny) ; — 6e lot, 1300 l., à François LAFONT, tanneur à Beaujeu ; — 7e lot, 7000 l., à Cosme DUCRAY, marchand à Beaujeu ; — 8e lot, 14500 l., à Philibert DURIEU, marchand de vin aux Etoux ; — soit, en tout, 79825 l.

Duvernay et Desmulle déclarent ne savoir signer.

4 Floréal II (*23 avril 1794*).

1920. Domaine du Souly, 60 bicherées 2/3, à Cogny, aux frères Dusauzey, émigrés. *Est.* 11020 l. — *Adj.* : 1er lot, 31000 l., à Claude Brossard, marchand de vin à Commune-Affranchie, rue de la Vieille-Monnaie, n° 11 ; — 2e lot, 5650 l., à Jean Demeurs, cultivateur à Denicé ; — 3e lot, 7625 l., à Louis-François Canet-Prost, drapier à Villefranche ; — 4e lot, 3000 l., à Jean-Claude Mathieu, cultivateur à Cogny ; — 5e lot, 7625 l., à Nicolas Buys, cultivateur à Gleizé ; — 6e, 4825 l., à Claude Melecy, cultivateur à Cogny ; — 7e lot, 4700 l., à Hugues Bady, cultivateur, à Cogny ; — 8e lot, 5000 l., audit Claude Brossard ; — 9e lot, 3000 l., audit Louis-François Canet-Prost ; — soit, en tout, 72425 l.

Buys déclare ne savoir signer.

11 Floréal II (*30 avril 1794*).

1921. Domaine Lagrange du Milieu, 517 mesures, aux Etoux, à l'émigré Debrosse. *Est.* 15894 l. — *Adj.* : 1er lot, 1550 l., à Claude Duvernay, agriculteur aux Etoux ; — 2e lot, 1025 l., à Antoine Chagny, agriculteur aux Etoux ; — 3e lot, 5925 l., à Nicolas Duvernay, cultivateur aux Etoux ; — 4e lot, 8375 l., à Jean Forchet, cultivateur aux Etoux ; — 5e 20000 l., à Antoine Duvernay, cultivateur aux Etoux ; — 6e lot, 19100 l., à François Lafont, de Beaujeu ; — 7e lot, 4650 l., à Antoine Vermorel, maréchal à Beaujeu ; — 8e lot, 3475 l., à Antoine Durnerin, des Etoux ; — 9e 1685 l., audit Antoine Chagny ; — 10e lot, 425 l., audit Antoine Durnerin ; — 11e lot, 200 l., à Charles Duvernay, des Etoux ; — 12e lot, 225 l., à Jean Canard, cultivateur aux Etoux ; — 13e lot, 400 l., à Claude Gonin, cultivateur aux Etoux ; — 14e lot, 2450 l., à Jean Baizet, cultivateur aux Etoux ; — 15e lot, 4525 l., à Jean Beuf, marchand à Villefranche ; — soit, en tout, 106920 l.

Antoine, Claude, Nicolas Duvernay, Durnerin et Canard déclarent ne savoir signer.

1922. Domaine du Colombier, 234 mesures, et 61 ouvrées de vignes, aux Etoux et à Lantignié, à l'émigré Debrosse. *Est.* 15260 l. — *Adj.* : 1er lot, 1225 l., à Guy Laforest, cultivateur aux Etoux ; — 2e lot, 1100 l., à Pierre-Joseph Dabry, officier de santé à Chauffailles ; — 3e lot, 5500 l., à Cosme Ducray, aubergiste à Beaujeu ; — 4e lot, 1850 l., à François Robat, officier de santé à Beaujeu ; — 5e lot, 10100 l., à Claude Durand, cultivateur aux Etoux ; — 6e lot, 4600 l., à Etienne Fabron le jeune, marchand à Beaujeu ; — 7e lot, 5600 l., à Nicolas Duvernay, cultivateur aux Etoux ; — 8e lot, 3850 l., à Antoine Chagny, cultivateur aux Etoux ; — 9e lot, 4100 l., à Antoine Duvernay, cultivateur aux Etoux ; — 10e lot, 2450 l., à Joseph Trichard, cultivateur aux Ardillats ; — 11e lot, 20700 l., à Pierre Cochard, tonnelier à Saint-Didier-sur-Beaujeu ; — soit, en tout, 61075 l.

Nicolas Duvernay et Chagny déclarent ne savoir signer.

16 Floréal II (*5 mai 1794*).

1923. Domaine de Chagny, 450 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Bagcot. *Est.* 14000 l. — *Adj.* 57000 l., à Blaise Chinier, de Villefranche.

Le bref de vente manque.

[illegible] Floréal II [illegible]

1924. Domaine de Simon, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baudry. *Est.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Gabriel Clément, cultivateur à Pierre-Neuve, district de Mâcon.

22 Floréal II [illegible]

1925. Troisième et quatrième domaines d'Escrots, 122 mesures, 60 ouvrées de vignes, aux Etoux, à l'émigré Debrosse. *Est.* [illegible] l. — *Adj.* : 1er lot, [illegible] l., à Antoine Fabron l'aîné, marchand à Beaujeu ; — 2e lot, [illegible] l., à Benoît Lacroix, tonnelier à Beaujeu ; — 3e lot, 12500 l., à Jean Botton, marchand à Régnié ; — 4e lot, [illegible] l., à Hugues Colonge, marchand à Beaujeu ; — 5e lot, [illegible] l., audit Benoît Lacroix ; — 8e lot, [illegible] l., audit Jean Botton ; — 9e lot, [illegible] l., à Etienne Fabron le jeune, marchand à Beaujeu ; — 10e lot, [illegible] l., audit Antoine Fabron ; — soit, en tout, [illegible] l.

Lacroix déclare ne savoir signer.

23 Floréal II (12 mai 1794).

1926. Cinquième domaine d'Escrots, 82 mesures 1/2, 27 ouvrées 1/2 de vignes, aux Etoux, à l'émigré Debrosse. *Est.* 10586 l. — *Adj.* : 1er lot, [illegible] l., à Jean Pardon, meunier à Beaujeu ; — 2e lot, 16600 l., à Claude Butty, marchand de vin à Beaujeu ; — 3e lot, 15500 l., à Benoît Granger, marchand à Beaujeu ; — 4e lot, 5700 l., à Jean-Baptiste Trichard, tonnelier à Beaujeu ; — 5e lot, 1225 l., à Antoine Laforest, cultivateur aux Etoux ; — 6e lot, 375 l., à Claude Rampon, cultivateur aux Etoux ; — 7e lot, [illegible] l., à Jean-Marie Thévenon, cultivateur aux Etoux ; — soit, en tout, [illegible] l.

1927. Sixième domaine d'Escrots, 60 mesures, 34 ouvrées 1/2 de vignes, aux Etoux, à l'émigré Debrosse. *Est.* 11669 l. — *Adj.* : 1er lot, 9420 l., à Benoît Roche, cultivateur aux Etoux ; — 2e lot, 11500 l., à Antoine Fabron aîné, marchand à Beaujeu ; — 3e lot, 13000 l., à Claude Butty, tonnelier à Beaujeu ; — 4e lot, 3400, à Antoine Laforest, cultivateur aux Etoux ; — 5e lot, 1100 l., à Claude Laforest cadet, cultivateur aux Etoux ; — 6e lot, à Simon Rampon, cultivateur aux Etoux ; — soit, en tout, 39020 l.

Roche, Laforest, Rampon déclarent ne savoir signer.

1928. Premier et deuxième domaines d'Escrots, 143 mesures 1/2, 59 ouvrées de vignes, aux Etoux, à l'émigré Debrosse. *Est.* 26132 l. — *Adj.* : 1er lot, 15200 l., à Jean-Marie Forchet, marchand de vin aux Etoux ; — 2e lot, 16000 l., à Jean Botton, marchand de vin à Régnié ; — 3e lot, 4800 l., à Robert Sanlaville, marchand de vin à Beaujeu ; — 4e lot, 20200 l., à Claude Butty, marchand de vin à Beaujeu ; — 5e lot, 3450 l., à Antoine Fabron aîné, de Beaujeu ; — 6e lot, 9000 l., à Robert Sanlaville, marchand de vin à Beaujeu ; — 7e lot, 30200 l., audit Claude Butty ; — 8e lot, 3625 l., audit Antoine Fabron ; — 9e lot, 16200 l., audit Jean Botton ; — 10e lot, 4350 l., à Michel Viallet, marchand papetier à Didier, près Beaujeu ; — soit, en tout, 123025 l.

26 Floréal II (*15 mai 1794*).

1929. Domaine de Montcesset, 346 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 10440 l. — *Adj.* 32400 l., à Claude LAROCHETTE, cultivateur à Saint-Christophe-la-Montagne.

27 Floréal II (*16 mai 1794*).

1930. Domaine de Lacroix, 532 mesures, à Saint-Cristophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 12600 l. — *Adj.* 30700 l., à Jacques-André MORIN, blanchisseur à Gleizé.

28 Floréal II (*17 mai 1794*).

1931. Premier et deuxième domaines de Thulon, portion du château, et 153 mesures, 93 ouvrées de vigne, à Lantignié et Régnié, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 28652 l. — *Adj.* : 1er lot, 48600 l., à Jean-François PERRA, marchand à Cublize; — 2e lot, 52700 l., à Claude ROCHARD, marchand de vin en gros à Paris, rue de Bièvre, n° 5; — soit, en tout, 101300 l.

Le premier domaine est revendu à Jean-Marie BADET, le 13 prairial II (Enreg. 334).

29 Floréal II (*18 mai 1794*).

1932. Troisième et quatrième domaines de Thulon, bâtiments, portion du château, 203 mesures, 103 ouvrées de vignes, à Lantignié et Régnié, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 12624 l. et 15530 l. — *Adj.* : 1er lot, 36700 l., à Jean PULLIAZ, tonnelier à Beaujeu; — 2e lot, 47200 l., à Claude BUTTY, marchand de vin à Beaujeu; — soit, en tout, 83900 l.

2 Prairial II (*21 mai 1794*).

1933. Domaine de Congrue, 1090 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 19000 l. — *Adj.* : 1er lot, 17175 l., à Claude BOULOT fils, de Villefranche; — 2e lot, 3125 l., à Claude BRIDAY, cultivateur à Saint-Christophe; — 3e lot, 4105 l., à Jean PELLETIER, cultivateur à Saint-Christophe; — 4e lot, 1200 l., à Jacques-André MORIN, blanchisseur à Gleizé; — 5e lot, 2450 l., à Pierre MORIN, cultivateur à Saint-Christophe; — 6e lot, 21600 l., à Georges CHATELET, cultivateur à Saint-Christophe; — 7e lot, 1625 l., à Jean GOBET, cultivateur à Saint-Christophe; — 8e lot, 700 l., à Philippe GOBET, cultivateur à Saint-Christophe; — 9e lot, 7750 l., à Philippe BERTHELON, cultivateur à Saint-Christophe; — 10e lot, 1200 l., à François GAUDIN, boucher à Belleville; — soit, en tout, 60930 l.

Châtelet, Pelletier, Philippe Gobet, Gaudin déclarent ne savoir signer.

3 Prairial II (*22 mai 1794*).

1934. Domaine de Laval, 463 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 13200 l. — *Adj.* 31100 l., à Jean PELLETIER, cultivateur à Saint-Christophe.

Qui déclare ne savoir signer.

5 Prairial II (*24 mai 1794*).

1935. Cinquième domaine de Thulon, portion de château, 80 mesures, 50 ouvrées de vignes, à Lantignié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 12102 l. — *Adj.* 51700 l., à Claude Métral, marchand de fil à Commune-Affranchie, rue Tupin.

1936. Sixième domaine de Thulon, 85 mesures, 50 ouvrées de vignes, portion de château, à Lantignié et Régnié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 13210 l. — *Adj.* 48000 l., à Hugues Bidon, cultivateur à Lantignié.

Revendu à Claude Rochard le 6 prairial II.

1937. Premier domaine du Montmuron, 118 mesures, 41 ouvrées de vignes, à Lantignié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 11040 l. — *Adj.* 41000 l., à François Laverne, épicier à Belleville.

6 Prairial II (*25 mai 1794*).

1938. Deuxième domaine de Montmuron, 118 mesures, 29 ouvrées de vignes, à Lantignié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 10955 l. — *Adj.* 48000 l., à François Laverne, épicier à Belleville.

1939. Domaine de Lachat, 115 mesures, 82 ouvrées de vignes, à Régnié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 15215 l. — *Adj.* 84500 l., à Pierre Roche, entrepreneur de bâtiments à Gleizé.

11 Prairial II (*30 mai 1794*).

1940. Domaine des Pirards, 390 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à Nicolas Peysson de Baccot. *Est.* 12600 l. — *Adj.* 36000 l., à Benoît Chiniard, de Belleville.

12 Prairial II (*31 mai 1794*).

1941. Domaine des Raisses, 244 mesures, et portion du château de Baccot, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 17200 l. — *Adj.* 39400 l., à Claude Boulot fils, de Villefranche.

13 Prairial II (*1er juin 1794*).

1942. Domaine des Raisses, 330 mesures, et portion du château de Baccot, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 17500 l. — *Adj.* 44400 l., à Jacques-Gaspard Pascal, ci-devant négociant à Commune-Affranchie, rue Mercière, n° 13.

16 Prairial II (*4 juin 1794*).

1943. Premier domaine de Châtillon, 66 ouvrées de vignes, 262 mesures, à Régnié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 17200 l. — *Adj.* 86500 l., à Jean-Baptiste Viallet, papetier à Saint-Didier-sur-Beaujeu.

1944. Domaine Verger, 113 mesures, 63 ouvrées de vignes, à Régnié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 16385 l. — *Adj.* 79000 l., à Simon Goyne, négociant à Saint-Bonnet-le-Troncy.

Revendu, le 28 vendémiaire III, à Jean-Marie Badet. (Enreg. 334.)

1945. Domaine des Perrets, 45 ouvrées de vignes, 183 mesures, à Régnié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 9820 l. — *Adj.* 35000 l., à Simon Goyne, négociant à Saint-Bonnet-le-Troncy.

17 Prairial II (*5 juin 1794*).

1946. Deuxième domaine de Châtillon, 190 mesures, 63 ouvrées de vignes, à Régnié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 13520 l. — *Adj.*, 1er lot, 20800 l., à Simon Goyne, de Saint-Bonnet-le-Troncy; — 2e lot, 36030 l., à Jean-Marie Badet, marchand à Marnand; — 3e lot, 10100 l., à Philibert Meunichon, cultivateur à Régnié; — 4e lot, 4150 l., à Antoine Forest, marchand à Beaujeu; — soit, en tout, 71100 l.

Forest déclare ne savoir signer. Un de ces lots (lequel ?) est revendu à Claude Bidon, le 9 thermidor II. (Enreg. 334.)

21 Prairial II (*9 juin 1794*).

1947. Domaine Champlan, portion du château de Baccot et terres, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 17200 l. — *Adj.*, 1er lot, 6950 l., à Claude Briday, cultivateur à Saint-Christophe; — 2e lot, 210 l., à Michel Passot, cultivateur à Saint-Christophe; — 3e lot, 1610 l., à Philibert Berthelon, cultivateur à Saint-Chistophe; — 4e lot, 950 l., à Georges Chatelet, cultivateur à Saint-Christophe; — 5e lot, 4125 l., à Philibert Michon, cultivateur à Saint-Christophe; — 6e lot, 1700 l., à Jacques-Gaspard Pascal, de Commune-Affranchie, rue Mercière, n° 13; — 7e lot, 2785 l., à Jean Gobet, cultivateur à Saint-Christophe; — 8e lot, 25 l., à Henry Michon, cultivateur à Saint-Christophe; — 9e lot, 4775 l., à Claude Larochette, cultivateur à Monsols; — 10e lot, 480 l., à Pierre Desplaces, cultivateur à Monsols; — 11e lot, 1025 l., à Antoine Jandard, cultivateur à Monsols; — 12e lot, 24475 l., à Claude Boulot fils, de Villefranche; — 13e lot, 100 l., à Claude Greppo, cultivateur à Marcy-sur-Anse; — soit, en tout, 49210 l.

Briday, Passot, Berthelon, Chatelet, Henry Michon, Boulot et Greppo déclarent ne savoir signer.

1948. Domaine de Corsenaud, à Saint-Christophe-la-Montagne et à Trades, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 19300 l. — (Non vendu ?)

Le bref de vente manque.

23 Prairial II (*11 juin 1794*).

1949. Domaine de Chevanette, à Monsols, à l'émigré Peysson-Baccot, *Est.* 13800 l. — *Adj.* 43600 l. à Jean Tribollet, cultivateur à Saint-Christophe.

26 Prairial II (*14 juin 1794*).

1950. Domaines du Riz, de la Roche, Charmillat, des Croix et Bouclet, etc., aux Ardillats, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 12504 l. — *Adj.*,

1er lot, 3350 l., à Pierre Trichard : — 2e lot, 3050 l., à Thomas Lacroix : — 3e lot, 1300 l., audit Pierre Trichard (tous cultivateurs aux Ardillats) ; — 4e lot, 210 l., à Antoine Gaze, marchand à Beaujeu : — 5e lot, 3920 l., à Pierre Durand, cultivateur aux Ardillats : — 6e lot, 130 l., à Nicolas Cartellier, cultivateur à Saint-Didier-sur-Beaujeu : — 7e lot, 1100 l., à Claude Janbard aîné : — 8e lot, 1590 l., à Etienne Roche : — 9e lot, 330 l., à Claude Cartellier : — 10e lot, 335 l., à Claude Edouard (tous quatre cultivateurs aux Ardillats) : — 11e lot, 35 l., à Philibert Augris, cultivateur aux Lioux : — 12e lot, 115 l., à Claude Denis, cultivateur aux Ardillats : — 13e lot, 2650 l., à Antoine Gambin, de Beaujeu : — 14e lot, 800 l., à Antoine Geoffray : — 15e lot, 3000 l., à Hugues Janbard : — 16e lot, 402 l., à Jean Callet : — 17e lot, 14975 l., audit Antoine Geoffray : — 18e lot, 2775 l., à Joseph Trichard : — 19e lot, 3000 l., audit Hugues Janbard : — 20e lot, 260 l., à Pierre Ronzière (tous sept cultivateurs aux Ardillats) : — 21e lot, 120 l., à Jacques Jolivet, maçon à Gleizé : — 22e lot, 12000 l., audit Joseph Trichard : — 23e lot, 1900 l., à Jean Lacroix, meunier aux Ardillats : — 24e lot, 654 l., à Jean Berthelon, cultivateur à Monsols : — 25e lot, 2500 l., à Pierre Deschizeaux, cultivateur à Monsols : — 26e lot, 495 l., à Pierre Lacroix, cultivateur aux Ardillats : — soit, en tout, 87763 l.

Roche, Hugues Janbard, Ronzière, Berthelon, Pierre Lacroix déclarent ne savoir signer.

1951. Domaine Vaillant, 66½ mesures, aux Ardillats, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 1820 l. — *Adj.* 113000 l., à Hugues Cartellier, tonnelier à Beaujeu.

27 Prairial II (*15 juin 1794*).

1952. Domaine du Ris, 60 mesures, aux Ardillats, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 13984 l. — *Adj.* : 1er lot, 24125 l., à Antoine Botton, marchand à Beaujeu : — 2e lot, 18850 l., à Thomas Lacroix : — 3e lot, 4000 l., à Claude Edouard : — 5e lot, 1375 l., à Pierre Trichard : — 6e lot, 460 l., à Claude Denis (tous cinq cultivateurs aux Ardillats) : — 7e lot, 925 l., à Jean Lacroix, meunier aux Ardillats : — 8e lot, 675 l., à Claude Dumoulin, cultivateur aux Ardillats : — 9e lot, 2000 l., à Alexis Sombardier, de Beaujeu : — 10e lot, 2550 l., à Joseph Trichard : — 11e lot, 1700 l., à Pierre Durand (tous deux cultivateurs aux Ardillats) : — soit, en tout, 110510 l.

Jean Lacroix et Dumoulin déclarent ne savoir signer.

1953. Domaine de Vernus, 9¼ mesures, à Régnié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 7825 l. — *Adj.* 37200 l., à Jacques Veyret, marchand et cultivateur à Chenelette.

1er Messidor II (*19 juin 1794*).

1954. Biens de la Vénerie, 244 bicherées 1 4, à Pouilly-sur-Nizerand (Pouilly le Châtel), à l'émigré Labeau-Bérard-Maclas. *Est.* 39800 l. — *Adj.* 106000 l., à François Renaud, cultivateur à Arnas.

1955. Biens de la Vénerie (2e lot), 237 bicherées 2 3, à Pouilly-sur-Nizerand (Pouilly le Châtel), à l'émigré Labeau-Bérard-Maclas. *Est.* 39440 l. — *Adj.*, 1er lot, 2910 l., à Nicolas Lapierre, cordonnier à

Villefranche ; — 2e lot, 28800 l., à Antoine PICARD fils, cultivateur à Montmelas ; — 3e lot, 12150 l., à Jean GERMAIN, cultivateur à Lacenas ; — 4e lot, 11000 l., à François MEUNIER, marchand à Villefranche ; — 5e lot, 12300 l., à Jean-Baptiste JAUFFRAY, cultivateur à Pouilly-sur-Nizerand ; — 6e lot, 5200 l., à Annet BIGAUD, marchand à Villefranche ; 7e lot, 14600 l., à Jean CARRICHON, cultivateur à Pouilly-sur-Nizerand ; — 8e lot, 11600 l., à Antoine JANOT, cultivateur à Denicé ; — soit, en tout, 124750 l.

2 Messidor II (*20 juin 1794*).

1956. Biens de la Vénerie (3e et 4e lots), 53 bicherées 1/4, à Pouilly-sur-Nizerand [Pouilly-le-Châtel], à l'émigré LABEAU-BÉRARD-MACLAS. *Est.* 14780 l. — *Adj.*, 1er lot, 33000 l., à Benoît GLÉNARD, de Villefranche ; — 2e lot, 21400 l., à Nicolas LAPIERRE, cordonnier à Villefranche ; — soit, en tout, 54400 l.

1957. Biens de la Vénerie (5e et 6e lots), 87 bicherées 1/3, à Pouilly-sur-Nizerand [Pouilly-le-Châtel], à l'émigré LABEAU-BÉRARD-MACLAS. *Est.* 20660 l. — *Adj.*, 1er lot, 50100 l., à Jean-Baptiste GONIN, marchand de vin à Villefranche ; — 2e lot, 38500 l., à Jean GIRARDET, chaudronnier à Villefranche ; — soit, en tout, 88600 l.

3 Messidor II (*21 juin 1794*).

1958. Biens de la Vénerie (7e et 8e lots), 143 bicherées 2/3, à Pouilly-sur-Nizerand [Pouilly-le-Châtel], à l'émigré LABEAU-BÉRARD-MACLAS. *Est.* 24200 l. — *Adj.*, 1er lot, 47000 l., à Claude REY, marchand à Villefranche ; — 2e lot, 80375 l., à Jean-Claude MATHIEU, cultivateur à Cogny ; — soit, en tout, 127375 l.

1959. Biens de la Vénerie (9e lot), 302 bicherées 1/2, à Pouilly-sur-Nizerand, Ouilly et Gleizé, à l'émigré LABEAU-BÉRARD-MACLAS. *Est.* 39250 l. — *Adj.* 154000 l., à Jean-Pierre ROUX, d'Ouilly.

5 Messidor II (*23 juin 1794*).

1960. Biens de la Vénerie (10e et 11e lots), 234 bicherées, à Ouilly et Pouilly-sur-Nizerand [Pouilly-le-Châtel], à l'émigré LABEAU-BÉRARD-MACLAS. *Est.* 25180 l. — *Adj.*, 1er lot, 35500 l., à Etienne BOTTET, aubergiste à Villefranche ; — 2e lot, 71300 l., à Pierre PERRAYON fils, de Villefranche ; — soit, en tout, 106800 l.

7 Messidor II (*25 juin 1794*).

1961. Biens de la Vénerie (12e au 19e lot), 105 bicherées 2/3, à Ouilly et Pouilly-sur-Nizerand [Pouilly-le-Châtel], à l'émigré LABEAU-BÉRARD-MACLAS. *Est.* 7800 l. — *Adj.*, 1er lot, 2000 l., à Pierre PERRAYON fils, de Villefranche ; — 2e lot, 3075 l., à Paul MONFRAY, de Pommiers ; — 3e lot, 3125 l., à François ROSTAING, dit POULET, de Pouilly-sur-Nizerand ; — 4e lot, 3275 l., à Jean-Baptiste JAUFFRAY, cultivateur à Pouilly ; — 5e lot, à Claude ROYÉ-VERMOREL fils, négociant à Villefranche ; — 6e lot, 3525 l., au même ; — 7e lot, 4100 l., à Paul MONFRAY, de Pommiers ; — 8e lot, 7000 l., à Jean-Pierre ROUX, d'Ouilly.

Six des acquéreurs des 19 lots du domaine de la Vénerie ont revendu tout ou partie de leurs lots à des tiers, en l'an II et en l'an III. (Enreg. 334.)

12 Messidor II (*30 juin 1794*).

1962. Biens des Rues 1er lot, 102 bicherées 1 12, à Arnas, à l'émigré La Roche-Longchamp. *Est.* 34740 l. — *Adj.* 91300 l., à Jean-Antoine Sévelinges, négociant à Paris, rue Neuve-des-Capucins, section des Piques, n° 506.

1963. Biens des Rues (2e lot), 46 bicherées, à Arnas, à l'émigré La Roche Longchamp. *Est.* 13330 l. — *Adj.* 40100 l., à Jean-Antoine Sévelinges, négociant à Paris, rue Neuve-des-Capucins, section des Piques, n° 506.

13 Messidor II (*1er juillet 1794*).

1964. Biens des Rues (3e lot), 176 bicherées, à Arnas, à l'émigré La Roche Longchamp. *Est.* 32890 l. — *Adj.* 92100 l., à Jean-Baptiste Bresson Durieux, négociant à Villefranche.

16 Messidor II (*4 juillet 1794*).

1965. Biens des Rues (4e et 5e lots), 274 bicherées 1 2, à Arnas, à l'émigré La Roche-Longchamp. *Est.* 11250 l. et 31800 l. — *Adj.*, 1er lot, 32300 l., à Jean-Baptiste Bresson-Durieux, négociant à Villefranche ; — 2e lot, 30700 l., à Jean-Marie Chanal, juge de paix à Villefranche ; — 3e lot, 3300 l., à Hugues Victor Jacquet, d'Arnas ; — 4e lot, 5700 l., à Jean Debilly, de Villefranche ; — 5e lot, 4500 l., à Jean-Marie Marcende, fabricant de toile à Villefranche ; — 6e lot, 6100 l., à Jean-Joseph Damiron, de Denicé ; — 7e lot, 21500 l., à Fleury Germain, marchand distillateur à Commune-Affranchie, rue de la Poulaillerie ; — soit, en tout, 104300 l.

Debilly déclare ne savoir signer.

17 Messidor II (*5 juillet 1794*).

1966. Biens des Rues (6e au 13e lot), 233 bicherées 5 8, à Arnas, à l'émigré La Roche-Longchamp. *Est.* 27130 l. — *Adj.*, 1er lot, 30100 l., à Claude Roche, marchand à Villefranche ; — 2e lot, 3200 l., à Jacques Regnier, agriculteur à Jassans (Ain) ; — 3e lot, 1500 l., à Jean-Marie Chanal, juge de paix à Villefranche ; — 4e lot, 8200 l., au même ; — 5e lot, 3150 l., au même ; — 6e lot, 2200 l., au même ; — 7e lot, 15200 l., à Alexis Morin, cultivateur à Arnas ; — 8e lot, 2400 l., à Hugues-Victor Jacquet, d'Arnas ; — soit, en tout, 65950 l.

Roche déclare ne savoir signer.

21 Messidor II (*9 juillet 1794*).

1967. Bois de Pommais et de la Côte, 157 et 98 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 6220 l. et 4704 l., en tout, 10904 l. — *Adj.*, 1er lot, 14400 l., à Georges Chatelet, cultivateur à Saint-Christophe ; — 2e lot, 10000 l., à Pierre Roche, entrepreneur de bâtiments à Gleizé ; — soit, en tout, 24400 l.

Chatelet déclare ne savoir signer.

1968. Bois de Cerpus, de Fontales, de Vertallin, 362 mesures, à Trades, Mamert et Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 9732 l. — *Adj.*, 1er lot, 10500 l., à Jacques CHARLET, agriculteur à Juliénas; — 2e lot, 15200 l., à Dominique DENAVIT, de Belleville; — 3e lot, 30500 l., au même; — soit, en tout, 56200 l.

1969. Domaine du Garde, 34 mesures, à Trades et Saint Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 2620 l. — *Adj.*, 1er lot, 11200 l., à Joseph BRAILLON fils, de Trades; — 2e lot, 975 l., à Claude BRIDAY, cultivateur à Saint-Christophe; — 3e lot, 625 l., à Pierre MORIN, cultivateur à Saint-Christophe; — soit, en tout, 12800 l.

Briday déclare ne savoir signer.

22 Messidor II (*10 juillet 1794*).

1970. Domaine du Pâquier, 395 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 18000 l. — *Adj.* 60600 l., à Pierre DUMONT, cultivateur à Aigueperse.

24 Messidor II (*12 juillet 1794*).

1971. Domaines chez Rigolet (92 mesures de Tarare) et Vincent Rochard (26 mesures et 3 coupes), à [Saint-] Marcel-Eclairé et Afloux, à la FABRIQUE DE MARCEL-ÉCLAIRÉ. *Est.* 6689 l. — *Adj.*, 1er lot, 8400 l., à François CHAVANNE, marchand à Tarare; — 2e lot, 8400 l., à Antoine MAUGIER-BOST, marchand à Marcel-Eclairé; — 3e lot, 325 l., à Antoine TARDY, cultivateur à Marcel-Eclairé; — 4e lot, 300 l., à Jean-Marie MERLE, cultivateur à Marcel-Eclairé; — 5e lot, 690 l., à Pierre MAUGIER-BOST, cultivateur à Marcel-Eclairé; — 6e lot, 500 l., à Denis MERLE, cultivateur à Marcel-Eclairé; — 7e lot, 12800 l., à Antoine DENONFOUX, voiturier à Afloux; — soit, en tout, 31415 l.

Denonfoux déclare ne savoir signer.

1972. Biens, 12 mesures, à Afloux, à la FABRIQUE D'AFFOUX. *Est.* 1045 l. — *Adj.* 3600 l., à Claude GRANJARD, cultivateur à Afloux.

1973. Domaine Guillard et terres, 33 bicherées 1/2 (mesure de Tarare), aux Sauvages, à la FABRIQUE DES SAUVAGES. *Est.* 8079 l. — *Adj.*, 1er lot, 19000 l., à Pierre RONZY, cultivateur aux Sauvages; — 2e lot, 7450 l., à Jean-Marie FAYARD, fabricant à Tarare; — soit, en tout, 26450 l.

1974. Domaine de Fretay, à Trades, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 19000 — (Non vendu ?)

Le bref de vente manque.

1975. Domaine de Chambosse, à Trades, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 22600 l. — (Non vendu ?)

Le bref manque.

3 Thermidor II (*21 juillet 1794*).

1976. Domaine de Vers-les-Bois, 577 mesures, à Saint-Christophe-la-

Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 19800 l. — *Adj.* 51100 l., à Jean-Marie Chanal, juge de paix à Villefranche, et à son épouse.

4 Thermidor II (22 juillet 1794).

1977. Domaine de Laval, 233 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 9000 l. — *Adj.* 29000 l., à Philippe Gobet, cultivateur à Saint-Christophe.

Qui était fermier dudit domaine, déclare ne savoir signer.

5 Thermidor II (25 juillet 1794).

1978. Domaine du Haut-de-Trades, 729 mesures 1/2, à Trades, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 24000 l. — *Adj.* 62000 l., à Emilien Mazoyer, marchand à Léger-sous-la-Bussière (district de Mâcon).

6 Thermidor II (24 juillet 1794).

1979. Domaine du Milieu-de-Trades, 326 mesures, à Trades, à l'émigré Peysson-Baccot. *Est.* 18500 l. — *Adj.* 48000 l., à Julien Chagny, cultivateur à Ouroux.

8 Thermidor II (26 juillet 1794).

1980. Biens à Saint-Forgeux, Saint-Vérand, Saint-Romain-de-Popey et Joux, aux Fabriques de Forgeux, Vérand, Romain-de-Popey et Joux. *Est.* 600 l., 122 l., 132 l., 500 l., 1980 l.; soit, en tout, 3234 l. — *Adj.*, 1er lot, 3500 l., à Denis Burricand, tixier en toile à Forgeux; — 2e lot, 150 l., à Antoine Perrin, coquetier à Ancy; — 3e lot, 1600 l., à Claude Serrière, cultivateur à Vérand; — 4e lot, 3250 l., à Jean Cuissard, de Forgeux; — 5e lot, 6200 l., à Antoine Bourbon, fabricant de mousseline à Joux-sur-Tarare; — soit, en tout, 14700 l.

Bourbon seul sait signer.

12 Thermidor II (30 juillet 1794).

1981. Biens du Soubs, 150 bicherées, à Lacenas et Ville-sur-Jarnioux, à l'émigré Mignot-Bussy. *Est.* 20245 l. — *Adj.*, 1er lot, 13000 l., à Blaise Chinier, marchand à Villefranche; — 2e lot, 8500 l., au même; — 3e lot, 3000 l., à Jacques Renaud, cultivateur à Lacenas; — 4e lot, 5400 l., à Alexis Brulé, cultivateur à Rivolet; — 5e lot, 8900 l., audit Blaise Chinier; — 6e lot, 8700 l., au même; — 7e lot, 3600 l., au même; — 8e lot, 6200 l., au même; — 9e lot, 10100 l., au même; — 10e lot, 5500 l., au même; — 11e lot, 2200 l., à François Pasquier, juge au tribunal de Villefranche; — 12e lot, 4200 l., à Pierre-Charles Duchamp, cultivateur à Cogny; — 13e lot, 1800 l., à Jean-Baptiste Corcevay, marchand à Villefranche; — 14e lot, 6150 l., à Louis Desarbres-Charlet, négociant à Villefranche; — 15e lot, 4000 l., au même; — 16e lot, 4000 l., à Thomas Gautier, agriculteur à Limas; — 17e lot, 4000 l., au même; — 18e lot, 4000 l., audit Jacques Renaud; — 19e lot, 4050 l., audit Desarbres-Charlet; — 20e lot, 5350 l., au même; — soit, en tout, 112650 l.

1982. Biens du Soubs (2e et 3e lots), 26 bicherées 1/4 et 18 bicherées, à Lacenas, à l'émigré Mignot, dit Bussy. *Est.* 4995 et 3565 l.; en

tout, 8560 l. — *Adj.*, 1er lot, 8125 l., à Pierre-Charles DUCHAMP, cultivateur à Cogny; — 2e lot, 5800 l., à J.-B. CORCEVAY, marchand à Villefranche; — 3e lot, 5025 l., à Joseph PASSOT, cultivateur a Lacenas; — 4e lot, 2175 l., au même; — 5e lot, 3200 l., à Blaise CHINIER, marchand à Villefranche; — 6e lot, 2100 l., à Jean-Germain THIEN, cultivateur à Lacenas; — 7e lot, 2325 l., à Louis DESARBRES-CHARLET, négociant à Villefranche; — 8e lot, 5650 l., à François PASQUIER, juge au tribunal de Villefranche; — 9e lot, 6250 l., audit CORCEVAY; — 10e lot, 3025 l., audit Joseph PASSOT; — 11e lot, 850 l., à Claude-Marie RUISSEL, cultivateur à Lacenas; — 12e lot, 7100 l., à Antoine CHANEL, cultivateur à Lacenas; — soit, en tout, 51625 l.

13 Thermidor II (*31 juillet 1794*).

1983. Biens du Soubs (4e, 5e, 6e lots), 81 bicherées 5/6, à Lacenas, à l'émigré MIGNOT, dit BUSSY. *Est.* 6430 l., 2705 l., 6910 l.; en tout, 16045 l. — *Adj.*, 1er lot, 6200 l., à Hugues BADY, cultivateur à Cogny; — 2e lot, 13000 l., au même; — 3e lot, 625 l., à Jean GERMAIN, cultivateur à Cogny; — 4e lot, 5100 l., à Jean-Germain THIEN, cultivateur à Lacenas; — 5e lot, 1650 l., audit Hugues BADY; — 6e lot, 3800 l., à Pierre PLASSE, marchand à Lamure; — 7e lot, 7600 l., au même; — 8e lot, 2000 l., au même; — 9e lot, 2650 l., à Antoine DUBUYAT, cultivateur à Lacenas; — 10e lot, 1850 l., à Antoine CHANEL, cultivateur à Lacenas; — 11e lot, 12600 l., à Jean-Louis CHOPPIN, marchand à Villefranche; — 12e lot, 3850 l., audit THIEN; — 13e lot, 18000 l., au même; — 14e lot, 600 l., au même; — 15e lot, 12000 l., au même; — 16e lot, 2500 l., au même; — soit, en tout, 94025 l.

15 Thermidor II (*2 août 1794*).

1984. Biens du Soubs (7e et 8e lots), 58 bicherées 9/24, à Lacenas, à l'émigré MIGNOT, dit BUSSY. *Est.* 5715 l. et 5900 l.; en tout, 11615 l. — *Adj.*, 1er lot, 8150 l., à Antoine CHANEL; — 2e lot, 10000 l., à Jacques RENAUD; — 3e lot, 6825 l., à Michel GUILLOT; — 4e lot, 2000 l., à Jacques RENAUD; — 5e lot, 13200 l., au même; — 6e lot, 875 l., à Jean SAUNIER (tous six cultivateurs à Lacenas); — 7e lot, 4050 l., à Barthélemy GERMAIN, cultivateur à Cogny; — 8e lot, 4575 l., audit Jacques RENAUD; — 9e lot, 8000 l., à Jean-Pierre GERMAIN, cultivateur à Fontaines; — 10e lot, 1800 l., à Gabriel PONCET, cultivateur à Cogny; — soit, en tout, 59475 l.

17 Thermidor II (*5 août 1794*).

1985. Biens du Soubs (9e au 37e lot), 130 bicherées 5/6, à Cogny, Lacenas et Ville-sur-Jarnioux, à l'émigré MIGNOT, dit BUSSY. *Est.* 15799 l. — *Adj.*, 1er lot, 5500 l., à François PASQUIER, juge au tribunal de Villefranche; — 2e lot, 3100 l., à Jean-Aimé HENRY, marchand à Villefranche; — 3e lot, 1350 l., à Jacques RENAUD; — 4e lot, 1575 l., à Jean MOREL (tous deux cultivateurs à Lacenas); — 5e lot, 800 l., audit François PASQUIER; — 6e lot, 400 l., au même; — 7e lot, 2275 l., audit Jacques RENAUD; — 8e lot, 1025 l., au même; — 9e lot, 1200 l., à Hugues BADY, de Cogny; — 10e lot, 700 l., au même; — 11e lot, 4800 l., à Etienne BIGOT, cultivateur à Cogny; — 12e lot, 2000 l., à Michel GUILLOT; — 13e lot, 3475 l., à Thomas BIGOT; — 14e lot, 6600 l., à Benoît BRIGAUD; — 15e lot, 380 l., à Antoine CHANEL, (tous les quatre cultivateurs à Lacenas); — 16e lot, 1700 l., à Jean-Antoine GERMAIN, cultivateur à Gleizé; — 17e lot, 2600 l., à Jean GERMAIN, dit

GROS-BENOIT ; — 18e lot, 3300 l., au même ; — 19e lot, 2125 l., audit Jacques RENAUD (tous trois cultivateurs à Lacenas) ; — 20e lot, 2300 l., à Jean-Baptiste CORCEVAY, marchand à Villefranche ; — 21e lot, 625 l., à Claude-Marie RUISSEL, cultivateur à Lacenas ; — 22e lot, 8400 l., audit Hugues BADY ; — 23e lot, 2250 l., à Blaise CHINIER, marchand à Villefranche ; — 25e lot, 3200 l., audit François PASQUIER ; — 26e lot, 3725 l., à Louis DESARBRES-CHARLET, négociant à Villefranche ; — 27e lot, 3075 l., au même ; — 28e lot, 4725 l., à Jacques-Etienne DUMONTET, marchand à Villefranche ; — soit, en tout, 73205 l.

Bady et Bigot déclarent ne savoir signer.

21 Thermidor II (*8 août 1794*).

1986. Domaine du Bas-de-Trades, 589 mesures, à Trades, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 20000 l. — *Adj.* 42500 l., à Claude ROUJON, receveur des droits de l'enregistrement à Villefranche.

22 Thermidor II (*9 août 1794*).

1987. Domaine de Montmartin, 528 mesures, à Trades, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Est.* 16000 l. — *Adj.*, 1er lot, 6600 l., à Jean-Marie CHANAL, juge de paix à Villefranche ; — 2e lot, 4000 l., à Jean-Marie BRAILLON ; — 3e lot, 10100 l., au même ; — 4e lot, 1100 l., à Jean GAUTHIER ; — 5e lot, 4800 l., à François GAUTHIER ; — 6e lot, 5900 l., à Jean CHAMPAGNON ; — 7e lot, 700 l., à Claude GOBET (tous six cultivateurs à Trades) ; — 8e lot, 115 l., à Barthélemy BERTHIER, aubergiste à Gleizé ; — 9e lot, 3250 l., à Joseph BRAILLON, cultivateur à Trades ; — 10e lot, 4125 l., à Jean-Baptiste TARLET, cultivateur à [Léger] La Bussière (district de Mâcon) ; — soit, en tout, 40690 l.

Tarlet déclare ne savoir signer.

25 Thermidor II (*12 août 1794*).

1988. Biens de Berne (1er et 2e lots), maison de maître, 50 bicherées 1/4, à Blacé, à l'émigré Joachim BALAND D'ARNAS. *Est.* 18365 l. — *Adj.*, 1er lot, 16400 l., à Nicolas KNECHELE, marchand à Villefranche ; — 2e lot, 5000 l., au même ; — 3e lot, 11000 l., à Pierre BEROUJON, marchand de vin à Salles ; — 4e lot, 13400 l., à Benoît PICARD, marchand de vin à Etienne-la-Varenne ; — 5e lot, 9200 l., au même ; — 6e lot, 12200 l., audit KNECHELE ; — 7e lot, 3000 l., au même ; — 8e lot, 24400 l., audit Benoît PICARD ; — 9e lot, 9600 l., au même ; — soit, en tout, 104200 l.

26 Thermidor II (*13 août 1794*).

1989. Biens de Berne (3e, 4e et 5e lots), 57 bicherées 3/4, à Blacé, à l'émigré Joachim BALAND D'ARNAS. *Est.* 19035 l. — *Adj.*, 1er lot, 3700 l., à Pierre BEROUJON, marchand de vin à Salles ; — 2e lot, 6500 l., à Nicolas KNECHELE, marchand à Villefranche ; — 3e lot, 5500 l., à Jean-Baptiste SAUNIER, cultivateur à Blacé ; — 4e lot, 10300 l., au même ; — 5e lot, 19500 l., au même ; — 6e lot, 8400 l., au même ; — 7e lot, 8350 l., à Etienne PICARD, cultivateur à Blacé ; — 8e lot, 9200 l., à Philibert CARRICHON, marchand de vin à Blacé ; — 9e lot, 11200 l., à Pierre BALLOFFET-BRESSON, négociant à Villefranche ; — 10e lot, 6000 l., au même ; —

11e lot, 8000 l., au même ; — 12e lot, 13000 l., à Jean DUCHAMP, cultivateur à Julien-sur-Marcerant ; — soit, en tout, 109650 l.

Deux lots (lesquels ?) furent achetés par Claude ROYER-VERMOREL, le 8 fructidor II. (Enreg. 335.)

27 Thermidor II (*14 août 1794*).

1990. Biens de Berne (6e au 20e lot), 68 bicherées 3/4, à Blacé, à l'émigré Joachim BALAND D'ARNAS. *Est.* 13155 l. — *Adj.*, 1er lot, 5000 l., à Nicolas KNECHELE, marchand à Villefranche ; — 2e lot, 5300 l., au même ; — 3e lot, 12000 l., à Benoît PICARD, marchand de vin à Etienne-la-Varenne ; — 4e lot, 12000 l., au même ; — 5e lot, 5200 l., à Etienne VARINARD, cultivateur à Blacé ; — 6e lot, 4000 l., à Joseph BRONDEL, cultivateur à Salles ; — 7e lot, 3500 l., à Pierre BONNET, cultivateur à Blacé ; — 8e lot, 4000 l., audit J. BRONDEL ; — 9e lot, 10700 l., à François JACQUÊME, de Blacé ; — 10e lot, 4000 l., audit Benoît PICARD ; — 11e lot, 5000 l., à Claude COLOMBIER, cultivateur à Blacé ; — 12e lot, 6000 l., au même ; — 13e lot, 5700 l., à Mathieu POLLET, négociant à Villefranche ; — 14e lot, 8200 l., à Jean-Baptiste SAUNIER, cultivateur à Blacé ; — 15e lot, 6700 l., au même ; — soit, en tout, 97300 l.

1er Fructidor II (*18 août 1794*).

1991. Domaine du Suchet, 577 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON (Claude-René-Marie-François-Thibaud). *Est.* 15750 l. — *Adj.*, 1er lot, 23100 l., à Antoine AURAY, dépositaire de vin à Didier-sur-Beaujeu ; — 2e lot, 20200 l., à Benoît LACROIX, tonnelier à Beaujeu ; — 3e lot, 2700 l., à Jean CALLOT, cultivateur aux Ardillats ; — 4e lot, 1200 l., à Pierre RAMPON, cultivateur aux Ardillats ; — 5e lot, 15700 l., à Claude TEILLARD, cultivateur aux Etoux ; — 6e lot, 130 l., à Hugues JANDARD, cultivateur aux Ardillats ; — 7e lot, 5660 l., à Barthélemy GEOFFRAY, cultivateur aux Ardillats ; — soit, en tout, 68690 l.

Geoffray déclare ne savoir signer. Jandard est l'ancien métayer du domaine.

1992. Domaine Descroix, 53 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 2132 l. — *Adj.* 18500 l., à Guillaume COMBY, cultivateur aux Etoux.

2 Fructidor II (*19 août 1794*).

1993. Domaine de la Tuilière, 640 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 23806 l. — *Adj.*, 1er lot, 17000 l., à Etienne FABRON le jeune, marchand de vin à Beaujeu ; — 2e lot, 16510 l., à Philibert DURAND, cultivateur aux Ardillats ; — 3e lot, 1000 l., à Benoît SAINTCIRE, dépositaire de vin à Didier-sur-Beaujeu ; — 4e lot, 6100 l., à Jean CALLOT, cultivateur aux Ardillats ; — 5e lot, 14350 l., à Thomas CALLOT, tonnelier à Beaujeu ; — 6e lot, 20900 l., à Antoine AURAY, dépositaire de vin à Didier-sur-Beaujeu ; — 7e lot, 20000 l., à Benoît GEOFFRAY, marchand à Beaujeu ; — 8e lot, 11000 l., à Antoine ALLÉGATIÈRE, marchand à Beaujeu ; — 9e lot, 16500 l., à Louis FLEURET, chapelier à Beaujeu ; — 10e lot, 2425 l., à Hugues JANDARD fils, cultivateur aux Ardillats ; — 11e lot, 8300 l., à Pierre DEVILAINE, tonnelier à Beaujeu ; — soit, en tout, 134085 l.

Durand est le fermier du domaine. Geoffray déclare ne savoir signer.

4 Fructidor II (21 août 1794).

1994. Tuilière de Rébé (bâtiments et fonds), moulin du Pont-Hondet, à Saint-Jean-la-Bussière et Ampiegnais, aux frères Dusauzey, émigrés. *Est.* 5120 et 4400 l.; en tout, 9520 l. — *Adj.*, 1er lot, 15800 l., à Etienne Barricant, de Jean-la-Bussière; — 2e lot, 19000 l., à Etienne Favot, de Régnier, district de Roanne; — soit, en tout, 34800 l.

18 Vendémiaire III (9 octobre 1794).

1995. Grange Baronne-en-Bussy (1er lot), 131 bicherées 3/4, à Rogneins-les-Sables (Saint-Georges-de-Reneins), à l'émigré Antoine-François-Aimé-Marie Mignot-Bussy, ci-devant capitaine au régiment de Lorraine. *Est.* 14000 l. — *Adj.* 60000 l., à Pierre Pondevaux, marchand à Villefranche.

18 et 19 Vendémiaire III (9 et 10 octobre 1794).

1996. Grange Baronne: (2e lot), 112 bicherées 3/4; 3e lot, 87 bicherées 1/2; 4e au 32e lot, 291 bicherées 1/2, à Rogneins-les-Sables (Saint-Georges-de-Reneins), à l'émigré Mignot-Bussy. *Est.* 14140 l., 11260 l., 29840 l.; soit, en tout, 55240 l. — *Adj.*, 1er lot, 65300 l., à Claude Escoffier neveu, de Villefranche; — 2e lot, 45500 l., à Pierre Pondevaux, marchand à Villefranche; — 3e lot, 2000 l., à Etienne Germain, cultivateur à Rogneins-les-Sables; — 4e lot, 5800 l., à Jacques-André Morin, blanchisseur à Gleizé; — 5e lot, 7100 l., au même; — 6e lot, 9500 l., à Pierre Damiron, cultivateur à Rogneins; — 7e lot, 12700 l., audit Morin; — 8e lot, 12600 l., à Jean Aubaille fils, de Belleville; — 9e lot, 7800 l., audit Morin; — 10e lot, 6700 l., audit Escoffier; — 11e lot, 4300 l., audit Germain; — 12e lot, 6450 l., à Benoît Galand, cultivateur à Charentay; — 13e lot, 7050 l., à Claude Belouse, de Rogneins; — 14e lot, 8600 l., à François Bulliat fils, négociant à Villefranche; — 15e lot, 8800 l., au même; — 16e lot, 14200 l., au même; — 17e lot, 11000 l., à François Duchesne, cultivateur et propriétaire à Rogneins; — 18e lot, 3200 l., à Jean Gandoyer, cultivateur à Rogneins; — 19e lot, 7800 l., à Antoine Carrichon, négociant à Fougère-d'Ancelles; — 20e lot, 2650 l., à Etienne Chanay, cultivateur et propriétaire à Rogneins; — 21e lot, 5050 l., à Etienne Langlois, charpentier à Rogneins; — 22e lot, 5150 l., à Antoine Aufond, de Rogneins; — 23e lot, 17000 l., audit Galand; — 24e lot, 12200 l., audit Morin; — 25e l., 10700 l., audit Damiron; — 26e lot, 10100 l., à Etienne Boisson, de Rogneins; — 27e lot, 6500 l., à Philibert Plattard, de Rogneins; — 28e lot, 5200 l., audit Germain; — 29e lot, 5700 l., audit Aufond; — 30e lot, 5200 l., audit Boisson; — 31e lot, 5000 l., à Dominique Leroux, officier de santé à Rogneins; — soit, en tout, 336850 l.

26 Vendémiaire III (*17 octobre 1794*).

1997. Bien Frébouche (9 lots), 49 coupées 2/3, à Lancié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Est.* 11926 l. — *Adj.*, 1er lot, 25500 l., à Pierre Gelay, marchand à Saint-Nizier-d'Azergues; — 2e lot, 12400 l., à Benoît Dumont, cultivateur à Lancié; — 3e lot, 9000 l., au même; — 4e lot, 6000 l., à François Gaudet, cultivateur à Lancié; — 5e lot, 5500 l., au même; — 6e lot, 2800 l., à Philibert Versand, marchand à Lancié; — 7e lot,

4300 l., au même ; — 8e lot, 2025 l., à Claude MULIN, de Chénas ; — 9e lot, 2025 l., au même ; — soit, en tout, 69550 l.

Deux de ces lots (lesquels?) furent revendus, l'un, le même jour, l'autre, le 18 frimaire III, à Philibert DESVIGNES et Antoine VERNAY.

27 Vendémiaire III (*18 octobre 1794*).

1998. Bien de la Merlatière (6 lots), 54 coupées 2/3, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 11682 l. — *Adj.*, 1er lot, 37100 l., à Claude BAILLY, cultivateur à Lancié ; — 2e lot, 2500 l., à Claude MULIN, de Chénas ; — 3e lot, 3700 l., au même ; — 4e lot, 13500 l., à Philibert MEUNIER, marchand à Belleville ; — 5e lot, 4200 l., audit Claude MULIN ; — 6e lot, 4300 l., à François FOUILLIARD, marchand à Belleville ; — soit, en tout, 65300 l.

1999. Deuxième bien Frébouche (7 lots), 45 coupées 19/24, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 10995 l. — *Adj.*, 1er lot, 50300 l., à Antoine VERNAY, propriétaire à Dracé ; — 2e lot, 3050 l., à Benoît DEPARDON, propriétaire à Corcelles ; — 3e lot, 1900 l., à Claude BALMONT, propriétaire à Lancié ; — 4e lot, 2225 l., au même ; — 5e lot, 7200 l., à Jacques LARDET, cultivateur à Corcelles ; — 6e lot, 6000 l., au même ; — 7e lot, 7025 l., au même ; — soit, en tout, 77700 l.

Depardon déclare ne savoir signer.

29 Vendémiaire III (*20 octobre 1794*).

2000. Troisième bien Frébouche (6 lots), 34 coupées 1/3, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 8636 l. — *Adj.*, 1er lot, 39900 l., à Philibert VERSAND, marchand à Lancié ; — 2e lot, 6700 l., au même ; — 3e lot, 6850 l., au même ; — 4e lot, 10700 l., à Benoît DUMONT, cultivateur à Lancié ; — 5e lot, 7800 l., à François GAUDET, cultivateur à Lancié ; — 6e lot, 5800 l., à Laurent BÉRARD, cultivateur à Lancié ; — soit, en tout, 77750 l.

Bérard déclare ne savoir signer.

6 Brumaire III (*27 octobre 1794*).

2001. Quatrième bien Frébouche (5 lots), 39 coupées 5/6, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 9742 l. — *Adj.*, 1er lot, 35300 l., à Jean AUBAILLE fils, boulanger à Belleville ; — 2e lot, 8050 l., à Philibert MEUNIER, marchand à Belleville ; — 3e lot, 5400 l., au même ; — 4e lot, 3500 l., à Claude MULIN, propriétaire à Lancié ; — 5e lot, 4000 l., à Christophe BONNEREUX, cultivateur à Lancié ; — soit, en tout, 56250 l.

2002. Cinquième bien Frébouche (7 lots), 37 coupées 19/24, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 8284 l. — *Adj.*, 1er lot, 30000 l., à François GAUDET, de Lancié ; — 2e lot, 2125 l., au même ; — 3e lot, 2700 l., à Antoine BALMONT, marchand de vin à Lancié ; — 4e lot, 3725 l., à Joseph BLANC, de Lancié ; — 5e lot, 2600 l., à Claude CHINIARD, de Lancié ; — 6e lot, 2150 l., au même ; — 7e lot, 3600 l., au même ; — soit, en tout, 46900 l.

Blanc et Chiniard déclarent ne savoir signer.

18 Brumaire III (*8 novembre 1794*).

2003. Domaine du Châtelard (8 lots), 36 coupées 1/6, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 8096 l. — *Adj.*, 1er lot, 6600 l., à Christophe BONNEREUX, de Lancié ; — 2e lot, 3650 l., à Philibert DESVIGNES, de Lancié ; — 3e lot, 3050 l., à Jean-Baptiste CARRICHON-DURIEUX, marchand à Belleville ; — 4e lot, 5250 l., au même ; — 5e lot, 2550 l., à Louis MULIN, de Lancié ; — 6e lot, 5050 l., audit BONNEREUX ; — 7e lot, 8050 l., à Vincent CHAMERAS, de Lancié ; — 8e lot, 6200 l., au même ; — soit, en tout, 40400 l.

Chameras déclare ne savoir signer. Bonnereux était fermier du bien.

22 Brumaire III (*12 novembre 1794*).

2004. Domaine (6 lots), 36 coupées 5/12, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 4950 l. — *Adj.*, 1er lot, 30600 l., à Benoît DUMONT, de Lancié ; — 2e lot, 7400 l., à Benoît VATOUX, de Lancié ; — 3e lot, 10400 l., à Jean DEPARDON, de Lancié ; — 4e lot, 7025 l., à Etienne CONDEMINAL, cultivateur à Lancié ; — 5e lot, 6600 l., au même ; — 6e lot, 8050 l., à André FARGET, de Lancié ; — soit, en tout, 70075 l.

27 Brumaire III (*17 novembre 1794*).

2005. Bien aux Crots (8 lots), 85 coupées 1/6, à Juliénas, à l'émigré Jean-Marie-Alexandre COLLABEAU, ci-devant officier aux gardes-françaises. *Est.* 6558 l. — *Adj.*, 1er lot, 10000 l., à Joseph DESCOMBES, cultivateur à Emeringes ; — 2e lot, 12000 l., au même ; — 3e lot, 6700 l., à Joseph GENETIER, de Juliénas ; — 4e lot, 16000 l., à François LAVERNE, de Belleville ; — 5e lot, 4100 l., audit DESCOMBES ; — 6e lot, 8200 l., à Claude-François FAUDON, de Juliénas ; — 7e lot, 12100 l., audit DESCOMBES ; — 8e lot, 2300 l., audit LAVERNE ; — soit, en tout, 71400 l.

Descombes et Genetier déclarent ne savoir signer.

2006. Bien des Blondels (4 lots), 65 coupées 1/6, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 9823 l. — *Adj.*, 1er lot, 71500 l., à Claude-François FAUDON, de Juliénas ; — 2e lot, 1800 l., au même ; — 3e lot, 15300 l., au même ; — 4e lot, 3000 l., à Joseph DUBOST, de Juliénas ; — soit, en tout, 91600 l.

4 Frimaire III (*24 novembre 1794*).

2007. Bien de la Seigne (3 lots), 85 coupées, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 8878 l. — *Adj.*, 1er lot, 40000 l., à Antoine LASSARA, de Juliénas ; — 2e lot, 11000 l., au même ; — 3e lot, 650 l., au même ; — soit, en tout, 51650 l.

2008. Bien de la Croix, 20 coupées, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 4060 l. — *Adj.* 36000 l., à Joseph GENETIER, de Juliénas.

[illegible]n de Vayolette (3 lots), 81 coupées 5/6, à Juliénas, à l'émigré [illegible]U. *Est.* 5176 l. — *Adj.*, 1er lot, 30800 l., à Benoît GONON, de [illegible] — 2e lot, 7400 l., à Louis DUTHEL, cultivateur à Corcelles ; —

3e lot, 6400 l., à J.-B. DESCOMBES, de Juliénas ; — soit, en tout, 44600 l.

Gonon était fermier du bien. Aucun acheteur ne sait signer.

2010. Bien du Château, 63 coupées, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 14002 l. — *Adj.* 73000 l., à Jean PARDON, de Juliénas.

6 Frimaire III (*26 novembre 1794*).

2011. Bien des Tourniers (7 lots), 48 coupées 1/2, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 11780 l. — *Adj.*, 1er lot, 41700, à Philibert VERSAND, de Lancié ; — 2e lot, 7050 l., à Jean AUDENIS, de Lancié ; — 3e lot, 5275 l., à Benoît SORNAY, de Lancié ; — 4e lot, 3000 l., à Benoît VATOUX, de Lancié ; — 5e lot, 3725 l., au même ; — 6e lot, 4000 l., audit VERSANT ; — 7e lot, 5400 l., au même ; — soit, en tout, 70150 l.

Audenis était fermier du bien ; il déclare ne savoir signer, ainsi que Sornay et Vatoux.

2012. Deuxième bien des Tourniers (6 lots), 40 coupées 3/4, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 9850 l. — *Adj.*, 1er lot, 37400 l., à Benoît MONTERNIER, de Lancié ; — 2e lot, 4000 l., à Jacques DUMONT, de Lancié ; — 3e lot, 2825 l., à Claude JAMBON, de Lancié ; — 4e lot, 10000 l., audit DUMONT ; — 5e lot, 5150 l., audit JAMBON ; — 6e lot, 3125 l., à François BAILLY, charron à Lancié ; — soit, en tout, 62500 l.

Monternier déclare ne savoir signer.

7 Frimaire III (*27 novembre 1794*).

2013. Troisième bien des Tourniers (7 lots), 46 coupées 1/6, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 10700 l. — *Adj.*, 1er lot, 36300 l., à Christophe BONNEREUX, de Lancié ; — 2e lot, 2750 l., à Benoît DUMONT, de Lancié ; — 3e lot, 7300 l., à Jean-Baptiste CARRICHON-DURIEUX, marchand à Belleville ; — 4e lot, 11100 l., à Benoît SORNAY, de Lancié ; — 5e lot, 5000 l., audit CARRICHON-DURIEUX ; — 6e lot, 5500 l., à Philibert VERSAND, marchand à Belleville ; — 7e lot, 11900 l., à François GAUDET, de Lancié ; — soit, en tout, 79850 l.

Sornay et Dumont déclarent ne savoir signer.

2014. Bien (8 lots), 31 coupées 19/24, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 6900 l. — *Adj.*, 1er lot, 21000 l., à Jean-Baptiste CARRICHON-DURIEUX, de Belleville ; — 2e lot, 13400 l., au même ; — 3e lot, 3225 l., à Joseph CHAMERAS, de Lancié ; — 4e lot, 750 l., à François BAILLY, charron à Lancié ; — 5e lot, 2100 l., à Benoît DUMONT, de Lancié ; — 6e lot, 2525 l., à Jacques DUMONT, de Lancié ; — 7e lot, 3100 l., à Claude CHAMERAS, de Lancié ; — 8e lot, 2000 l., au même ; — soit, en tout, 48100 l.

Benoît Dumont déclare ne savoir signer.

12 Frimaire III (*2 décembre 1794*).

2015. Bien Combefort (36 lots), 316 bicherées 1/4 (mesure de Lyon), au Bois-d'Oingt, à l'émigré Louis GERVAIS, ci-devant officier des ci-devant

gardes-françaises. *Est.* 122950 l. — *Adj.*, 1er lot, 77000 l., à Claude DESROCHES, de Saint-Victor (district de Roanne); — 2e lot, 65500 l., à Laurent DURIEUX, du Bois-d'Oingt; — 3e lot, 70000 l., à Philibert TOURNUS, de Morancé; — 4e lot, 74500 l., à Benoît VERMOREL, maire de Ternand; — 5e lot, 70500 l., à Claude-Antoine DESPORTES, notaire au Bois-d'Oingt; — 6e lot, 50500 l., à Jean BARDIN, du Bois-d'Oingt; — 7e lot, 15100 l., à Pierre DANGUIN, de Laurent-d'Azergues; — 8e lot, 18500 l., à Jean-Marie GAUDIN, du Bois-d'Oingt; — 9e lot, 4050 l., au même; — 10e lot, 4500 l., à Marie DEVAY, veuve de Benoît DANGUIN, de Laurent-d'Azergues; — 11e lot, 4725 l., à Jean-Antoine BORDAY, du Bois-d'Oingt; — 12e lot, 4200 l., à Jean-Louis FIVELLE, du Bois-d'Oingt; — 13e lot, 9500 l., à Louis FEUILLAT, du Bois-d'Oingt; — 14e lot, 3925 l., à Antoine MERCIER, du Bois-d'Oingt; — 15e lot, 4675 l., à Louis PORTIER, du Bois-d'Oingt; — 16e lot, 4575 l., à Antoine CHALUS, du Bois-d'Oingt; — 17e lot, 4200 l., à Jean CHANARD, du Bois-d'Oingt; — 18e lot, 4325 l., à Benoît BIOLAY, de Laurent-d'Azergues; — 19e lot, 4300 l., à Jean-Jacques BILLIET, de Cublize; — 20e lot, 4100 l., au même; — 21e lot, 3750 l., audit DESROCHES; — 22e lot, 3000 l., à Jean-Marie LÉPIN, du Bois-d'Oingt; — 23e lot, 4000 l., à Jean BARRICANT, propriétaire à Jean-la-Bussière; — 24e lot, 4500 l., audit BILLIET; — 25e lot, 4200 l., à Antoine LANCELOT, du Bois-d'Oingt; — 26e lot, 4400 l., au même; — 27e lot, 4425 l., au même; — 28e lot, 4150 l., au même; — 29e lot, 4400 l., à Antoine CHATELUS, de Laurent-d'Azergues; — 30e lot, 3850 l., à Claude PAIGNEAU, du Bois-d'Oingt; — 31e lot, 3700 l., à Jean MARDUEL, de Laurent-d'Azergues; — 32e lot, 3600 l., audit PAIGNEAU; — 33e lot, 3125 l., à ladite DEVAY, veuve DANGUIN; — 34e lot, 3725 l., à Benoît-Marie BIOLAY, d'Oingt; — 35e lot, 3975 l., à Jean-Claude DÉCOUZ, de Laurent-d'Azergues; — 36e lot, 4225 l., à Benoît-Marie SOLICHON, de Frontenas; — soit, en tout, 561700 l.

Fivelle était le fermier-régisseur du bien. Marduel déclare ne savoir signer.

18 Frimaire III (*8 décembre 1794*).

2016. Bien des Labourons (8 lots), 70 coupées, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 6599 l. — *Adj.*, 1er lot, 25500 l., à Philippe GUÉRIN, de La Chapelle-de-Guinchay, près Mâcon. — 2e lot, 8150 l., à Joseph DESCOMBES, d'Emeringes; — 3e lot, 9450 l., audit GUÉRIN; — 4e lot, 2200 l., à Jean GRAVIER, de Juliénas; — 5e lot, 4100 l., audit GUÉRIN; — 6e lot, 2550 l., au même; — 7e lot, 2000 l., à Pierre DUTHEL, de Juliénas; — 8e lot, 3000 l., à Aimé COURTOIS, de Juliénas; — soit, en tout, 56950 l.

2017. Bien de la Ville (4 lots), 62 coupées, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 6701 l. — *Adj.*, 1er lot, 25100 l., à Benoît MARGERAND, de Jullié; — 2e lot, 3000 l., à Etienne COLASSOT, de Juliénas; — 3e lot, 18700 l., à Jean COMBIER, de Juliénas; — 4e lot, 1200 l., à Jean PARDON, de Juliénas; — soit, en tout, 48000 l.

Margerand déclare ne savoir signer.

25 Frimaire III (*15 décembre 1794*).

2018. Bien de la Grange de la Croix (9 lots), 219 bicherées, à Arnas, à l'émigré Joachim BALAND. *Est.* 32250 l. — *Adj.*, 1er lot, 60000 l., à Claude BOULON, tonnelier à Gleizé; — 2e lot, 6000 l., à Benoît LAVERRIÈRE, d'Arnas; — 3e lot, 19000 l., à Antoine CAILLAT, d'Arnas; — 4e lot, 4175 l., à Claude DÉARD, de Villefranche; — 5e lot, 16100 l., à Barthélemy

BERTHIER, aubergiste à Gleizé ; — 6e lot, 2925 l., à Pierre DAMIRON, d'Ouilly ; — 7e lot, 1925 l., à Claude DAMIRON, d'Ouilly ; — 8e lot, 16500 l., audit CAILLAT ; — 9e lot, 7700 l., à Claude BOULON, de Gleizé ; — soit, en tout, 134325 l.

27 Frimaire III (*17 décembre 1794*).

2019. Bien de la Grange des Cuelles (13 lots), à Arnas, à l'émigré Joachim BALAND. *Est.* 29616 l. — *Adj.*, 1er lot, 80200 l., à Antoine MORIN, de Béligny ; — 2e lot, 3500 l., à Benoît VITRY, de Gleizé ; — 3e lot, 25200 l., à Etienne MOUTON, d'Arnas ; — 4e lot, 20800 l., à François CROZET, de Villefranche ; — 5e lot, 31200 l., au même ; — 6e lot, 5300 l., à Benoît LAVERRIÈRE, d'Arnas ; — 7e lot, 5025 l., à Antoine MOREL, d'Arnas ; — 8e lot, 3000 l., au même ; — 9e lot, 2100 l., à Jean BOTTON, d'Arnas ; — 10e lot, 25751., audit MOREL ; — 11e lot, 3475 l. à Claude MARLY, de Lucenay ; — 12e lot, 5450 l., audit MOREL ; — 13e lot, 5275 l., au même ; — soit, en tout, 193100 l.

Botton, Morel et Marly déclarent ne savoir signer. Manquent les brefs de vente des deux premiers lots et le procès-verbal d'estimation.

2 Nivôse III (*22 décembre 1794*).

2020. Bien de la Roche (8 lots), 587 mesures, aux Ardillats, à l'émigré Claude-René-François-Marie THIBAULT DE LA ROCHE-THULON, ex-marquis. *Est.* 18000 l. — *Adj.*, 1er lot, 68300 l., à Philibert DURAND, des Ardillats ; — 2e lot, 5400 l., au même ; — 3e lot, 3125 l., à Jean GONIN, menuisier aux Ardillats ; — 4e lot, 5675 l., à Jean CALLOT, des Ardillats ; — 5e lot, 2175 l., à Jean MONNERY, des Ardillats ; — 6e lot, 110 l., audit GONIN ; — 7e lot, 260 l., à Claude EDOUARD, des Ardillats ; — 8e lot, 14300 l., à Pierre DEVILAINE, de Beaujeu ; — soit, en tout, 99345 l.

Monnery déclare ne savoir signer.

3 Nivôse III (*23 décembre 1794*).

2021. Domaine Marca (4 lots), 462 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 11000 l. — *Adj.*, 1er lot, 52200 l., à François SAINTMAURICE, de Beaujeu ; — 2e lot, 310 l., au même ; — 3e lot, 140 l., au même ; — 4e lot, 1400 l., au même ; — soit, en tout, 54050 l.

13 Nivôse III (*2 janvier 1795*).

2022. Bien Chassagne (14 lots), 199 coupées, à Corcelles, à l'émigré Antoine-François-Marie MIGNOT DE BUSSY, ci-devant capitaine à la suite du régiment de Lorraine-dragons et ci-devant seigneur de Villié et de Lacenas. *Est.* 38420 l. — *Adj.*, 1er lot, 87900 l., à Jean-Baptiste-Alexandre DESVOYS, du Maupas (Côte-d'Or) ; — 2e lot, 5200 l., au même ; — 3e lot, 3700 l., au même ; — 4e lot, 3700 l., au même ; — 5e lot, 3500 l., à Nicolas GEORGERAT, de Beaujeu ; — 6e lot, 4600 l., à Benoît NÉTIEN, de Belleville ; — 7e lot, 5000 l., au même ; — 8e lot, 2000 l., au même ; — 9e lot, 4150 l., au même ; — 10e lot, 3650 l., au même ; — 11e lot, 5250 l., à François DUMONT, de Corcelles ; — 12e lot, 5350 l., au même ; — 13e lot, 6000 l., à Benoît TOURNISSOUD, de Corcelles ; — 14e lot, 6900 l., au même ; — soit, en tout, 148900 l.

14 Nivôse III (*3 janvier 1795*).

2023. Bien Chassagne (8 lots), 59 coupées 1/3, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 5240 l. — *Adj.*, 1er lot, 5000 l., à Benoît TOURNISSOUD, de Corcelles ; — 2e lot, 4900 l., à Jean CHIGNARD, de Corcelles ; — 3e lot, 3050 l., au même ; — 4e lot, 4825 l., à Joseph VATOUX, de Corcelles ; — 5e lot, 2500 l., à Antoine DÉDUIT, de Dracé ; — 6e lot, 2050 l., au même ; — 7e lot, 2000 l., à Nicolas GEORGERAT, de Corcelles ; — 8e lot, 2725 l., audit DÉDUIT ; — soit, en tout, 27050 l.

Vatoux était fermier de tout le domaine.

2024. Bien Chassagne (14 lots), 145 coupées 1/4, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 19575 l. — *Adj.*, 1er lot, 7100 l., à Jean RACLET, de Corcelles ; — 2e lot, 4000 l., à Nicolas GEORGERAT, de Corcelles ; — 3e lot, 5200 l., au même ; — 4e lot, 10000 l., au même ; — 5e lot, 7500 l., à Joseph VATOUX, de Corcelles ; — 6e lot, 5675 l., à Claude LAVENIR, de Corcelles ; — 7e lot, 20000 l., à Benoît NÉTIEN, de Belleville ; — 8e lot, 13100 l., à Antoine TEILLARD, de Dracé ; — 9e lot, 13300 l., au même ; — 10e lot, 8200 l., au même ; — 11e lot, 4600 l., à Claude BALMONT, de Lancié ; — 12e lot, 3700 l., au même ; — 13e lot, 3325 l., au même ; — 14e lot, 2000 l., à Claude MULIN, de Lancié ; — soit, en tout, 107700 l.

Vatoux était fermier de tout le domaine.

23 Nivôse III (*12 janvier 1795*).

2025. Bien Châtelard (23 lots), 217 coupées 5/6, à Lancié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Est.* 45888 l. — *Adj.*, 1er lot, 50000 l., à Jean BUGNARD, de Villefranche ; — 2e lot, 61200 l., à Jean Pierre WESTHAUSER, de Villefranche ; — 3e lot, 28000 l., audit BUGNARD ; — 4e lot, 12500 l., audit WESTHAUSER ; — 5e lot, 16100 l., audit BUGNARD ; — 6e lot, 24600 l., à Philibert VERSAND, de Lancié ; — 7e lot, 21500 l., audit WESTHAUSER ; — 8e lot, 26100 l., à Antoine CARRICHON, négociant à Fougères-d'Ancelle (Saône-et-Loire) ; — 9e lot, 32700 l., audit VERSANT ; — 10e lot, 21000 l., audit CARRICHON ; — 11e lot, 26600 l., au même ; — 12e lot, 21000 l., audit VERSANT ; — 13e lot, 4500 l., au même ; — 14e lot, 15100 l., au même ; — 15e lot, 12000 l., à Vincent CHAMERAS, de Lancié ; — 16e lot, 13900 l., à Claude BALMONT, de Lancié ; — 17e lot, 3900 l., audit CARRICHON ; — 18e lot, 7000 l., au même ; — 19e lot, 8000 l., au même ; — 20e lot, 8700 l., au même ; — 21e lot, 6100 l., au même ; — 22e lot, 6100 l., audit VERSAND ; — 23e lot, 825 l., audit CARRICHON ; — soit, en tout, 427425 l.

Chameras déclare ne savoir signer.

24 Nivôse III (*13 janvier 1795*).

2026. Domaine de Curnillat (3 lots), 429 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 18000 l. — *Adj.*, 1er lot, 90000 l., à Antoine AURAY, de Saint-Didier [sur Beaujeu] ; — 2e lot, 40000 l., à Louis-Claude LONGIN, de Belleroche (district de Roanne) ; — 3e lot, 2400 l., à François SAINTMAURICE, de Beaujeu ; — soit, en tout, 132400 l.

3 Pluviôse III (*22 janvier 1795*).

2027. Château Després (5 lots), 197 mesures, aux Ardillats, à l'émigré

La Roche-Thulon. *Est.* 20600 l. — *Adj.* : 1er lot, 73100 l., à Pierre Cartellier, de Régnié; — 2e lot, 35000 l., à Antoine Gaze, de Beaujeu; — 3e lot, 30200 l., à André Cartellier, de Beaujeu; — 4e lot, 8900 l., à Louis-Claude Longin, de Belleroche (district de Roanne); — 5e lot, 3025 l., audit André Cartellier; — soit, en tout, 150225 l.

4 Pluviôse III (*23 janvier 1795*).

2028. Domaine Livet (9 lots), 340 mesures, aux Ardillats, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* 14910 l. — *Adj.* : 1er lot, 80000 l., à François Monchanin, à Régnié; — 2e lot, 500 l., au même; — 3e lot, 1100 l., au même; — 4e lot, 350 l., au même; — 5e lot, 4650 l., à Claude Jandard, des Ardillats; — 6e lot, 1600 l., audit Monchanin; — 7e lot, 1525 l., à Pierre Durand, des Ardillats; — 8e lot, 22500 l., audit Monchanin; — 9e lot, 425 l., à Claude Cartellier, des Ardillats; — soit, en tout, 112650 l.

8 Pluviôse III (*27 janvier 1795*).

2029. Bien de La Ville (7 lots), 125 coupées 1/3, à Juliénas, à l'émigré Collabeau. *Est.* 9353 l. — *Adj.* : 1er lot, 12000 l., à Benoît Combier, de Juliénas; — 2e lot, 1700 l., au même; — 3e lot, 9400 l., à Claude-François Faudon, de Juliénas; — 4e lot, 15800 l., au même; — 5e lot, 1750 l., au même; — 6e lot, 1450 l., audit Combier; — 7e lot, 1900 l., au même; — soit, en tout, 44000 l.

9 Pluviôse III (*28 janvier 1795*).

2030. Bien des Chairs (8 lots), 91 coupées, à Juliénas, à l'émigré Collabeau. *Est.* 8645 l. — *Adj.* : 1er lot, 10500 l., à François Monnet, cultivateur à Juliénas; — 2e lot, 9100 l., à Benoît Combier, de Juliénas; — 3e lot, 1400 l., à François Janin, de Juliénas; — 4e lot, 2650 l., à Joseph Dubost, de Juliénas; — 5e lot, 2000 l., à Claude-François Faudon, de Juliénas; — 6e lot, 3100 l., audit Dubost; — 7e lot, 8500 l., à Pierre Benon, mineur à Juliénas; — 8e lot, 1750 l., à Antoine Larochette, de Juliénas; — soit, en tout, 39000 l.

Monnet et Larochette déclarent ne savoir signer.

11 Ventôse III (*1er mars 1795*).

2031. La grange du Château (4 lots), 380 bicherées 1/3, à Arnas, à l'émigré Joachim Baland, ci-devant rentier à Lyon. *Est.* 61340 l. — *Adj.* : 1er lot, 131000 l., à Blaise Chinier, de Villefranche; — 2e lot, 135000 l., à Laurent Mathieu, de Rivolet; — 3e lot, 101000 l., à Gabriel Poncet, de Cogny; — 4e lot, 72000 l., à Victor Jacquet-Pontbichet, d'Arnas; — soit, en tout, 439000 l.

12 Ventôse III (*2 mars 1795*).

2032. La grange Gachot (16 lots), 467 bicherées 3/4, à Arnas, à l'émigré Joachim Baland. *Est.* 59185 l. — *Adj.* : 1er lot, 153000 l., à Antoine Picard, de Montmelas; — 2e lot, 120000 l., à Benoît Crépy, de Villefranche; — 3e lot, 17100 l., à Claude Crozet, de Saint-Etienne-la-Varenne; — 4e lot, 18000 l., à Claude-Antoine Sain, de Villefranche; — 5e lot, 40000 l., à Pierre Humblot, négociant à Villefranche; — 6e lot,

4300 l., à Pierre MATHIEU, propriétaire à Arnas; — 7e lot, 16600 l., à Antoine MOREL, cultivateur à Arnas; — 8e lot, 800 l., au même; — 9e lot, 800 l., au même; — 10e lot, 1100 l., à Benoît LAVERRIÈRE, d'Arnas; — 11e lot, 1000 l., audit MATHIEU; — 12e lot, 300 l., à Charles DUCHAMP, propriétaire à Rivolet; — 13e lot, 6300 l., à J.-B. JACQUEMAY, de Pouilly-le-Châtel; — 14e lot, 970 l., audit DUCHAMP; — 15e lot, 6300 l., à Guillaume GAGNEUR, propriétaire à Saint-Julien; — 16e lot, 1500 l., à Antoine CAILLAT, propriétaire à Arnas; — soit, en tout, 91800 l.

Morel déclare ne savoir signer.

15 Ventôse III (*5 mars 1795*).

2033. Domaine d'en Haut (3 lots), 139 mesures, 3 ouvrées, à Lantignié, à l'émigrée Claude-Marie DE LORIOL DE DIGOINE, veuve du ci-devant comte DE LA POYPE. *Est.* 14900 l. — *Adj.*: 1er lot, 9000 l., à Pierre MATHIEU, marchand de vin à Lyon, place du Petit-Change; — 2e lot, 1800 l., à David METTRIAU, marchand aux Etoux; — 3e lot, 4350 l., à Jean-Baptiste VIALLET, papetier à Saint-Didier-sur-Beaujeu; — soit, en tout, 104150 l.

Mettriau déclare ne savoir signer. Un lot (lequel ?) est cédé, le 16 ventôse, à Claude ROCHARD. (Enreg. 337.

2034. Domaine du Milieu (2 lots), 157 mesures, à Lantignié, à l'émigrée DE LORIOL, veuve DE LA POYPE. *Est.* 20000 l. et 25 l. — *Adj.*: 1er lot, 172000 l., à J.-B. VIALLET, papetier à Saint-Didier-sur-Beaujeu; — 2e lot, 2050 l., à Jean MEYRAS, propriétaire à Lantignié; — soit, en tout, 174050 l.

2035. Domaine d'en Bas (3 lots), 164 mesures et 5 ouvrées, à Lantignié, à l'émigrée DE LORIOL, veuve DE LA POYPE. *Est.* 19400 l. — *Adj.*: 1er lot, 152600 l., à Pierre MATHIEU, marchand de vin à Lyon, place du Petit-Change; — 2e lot, 8000 l., à Jean MEYRAS, propriétaire à Lantignié; — 3e lot, 2250 l., à Claude MEYRAS, propriétaire à Lantignié; — soit, en tout, 162850 l.

2036. Vignoble de Marsangues, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigrée PETIT, femme BRÉVANNE. *Est.* ? — (Non vendu ?)

Le bref de vente manque.

8 Germinal III (*28 mars 1795*).

2037. Bien des Labourons (6 lots), 56 coupées, 11 bicherées, à Juliénas, à l'émigré Jean-Marie COLLABEAU, ci-devant officier aux gardes-françaises, ci-devant seigneur de Juliénas. *Est.* 6011 l. — *Adj.*: 1er lot, 26600 l., à François BULLIAT fils, marchand à Villefranche; — 2e lot, 4000 l., au même; — 3e lot, 2200 l., au même; — 4e lot, 18200 l., au même; — 5e lot, 17000 l., au même; — 6e lot, 11100 l., au même; — soit, en tout, 79100 l.

2038. Fonds séparés (4 lots), 70 coupées, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 2399 l. — *Adj.*: 1er lot, 17500 l., à Joseph DENIS, de Jullié; — 2e lot, 23700 l., à Benoît DENIS, de Jullié; — 3e lot, 23000 l., à Aimé JANSON, de Beaujeu; — 4e lot, 3650 l., à Jean-Benoît DESNUELLES, marchand à Jullié; — soit, en tout, 67850 l.

2039. Domaine de La Ville, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* ? — (Non vendu ?)

Les brefs manquent.

11 Germinal III (*31 mars 1795*).

2040. Grange de Champburey (16 lots), 565 bicherées 1/2, à Arnas, à l'émigré Joachim BALAND, ci-devant rentier. *Est.* 55315 l. — *Adj.* : 1er lot, 165000 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Cublize ; — 2e lot, 122000 l., à Jacques-André MORIN, marchand à Gleizé ; — 3e lot, 21400 l., à Claude-Antoine SAIN et son épouse Marie GONTARD, de Villefranche ; — 4e lot, 7050 l., à Blaise CHINIER, marchand à Villefranche ; — 5e lot, 9050 l., à Alexis MORIN, marchand à Villefranche ; — 6e lot, 4050 l., à Jean-Baptiste JAUFFRAY, propriétaire à Pouilly-le-Châtel ; — 7e lot, 3450 l., au même ; — 8e lot, 3525 l., au même ; — 9e lot, 4500 l., audit Jacques-André MORIN ; — 10e lot, 6950 l., à Antoine PICARD, propriétaire à Montmelas ; — 11e lot, 7000 l., à Claude CHAMBON, cultivateur à Arnas ; — 12e lot, 6200 l., à François RENAUD, propriétaire à Arnas ; — 13e lot, 6600 l., à Guillaume CROZET, marchand à Saint-Etienne-la-Varenne ; — 14e lot, 5550 l., audit JAUFFRAY ; — 15e lot, 12250 l., à Benoît RICOTIER, propriétaire à Blacé ; — 16e lot, 12800 l., au même ; — soit, en tout, 397375 l.

21 Germinal III (*10 avril 1795*).

2041. Domaine du Bourg (5 lots), 331 mesures 1/2, aux Ardillats, à l'émigré Claude-René-François-Marie THIBAULT, ci-devant marquis DE LA ROCHE-THULON. *Est.* 24000 l. — *Adj.* : 1er lot, 160000 l., à Claude BUTTY, marchand à Lantignié ; — 2e lot, 2600 l., au même ; — 3e lot, 3000 l., au même ; - 4e lot, 6600 l., à Jean-Pierre MONTGOLFIER, cultivateur aux Ardillats ; — 5e lot, 1700 l., à Philibert DESNUELLES, propriétaire à Saint-Didier ; — soit, en tout, 173900 l.

2042. Domaine Melin (10 lots), 543 mesures 1/4, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 24000 l. — *Adj.* : 1er lot, 170000 l., à Louis-Claude LONGIN, marchand à Belleroche ; — 2e lot, 30000 l., à Jean CHASSIGNOL, cultivateur aux Ardillats ; — 3e lot, 8100 l., audit LONGIN ; — 4e lot, 27100 l., à Pierre RAMPON, propriétaire aux Ardillats ; — 5e lot, 2000 l., à Claude MONNERY, propriétaire aux Ardillats ; — 6e lot, 9900 l., à Benoît VACHOT, marchand à Villié ; — 7e lot, 4500 l., audit LONGIN ; — 8e lot, 1800 l., à Thomas COLONGE, marchand aux Ardillats ; — 9e lot, 1300 l., à Jean-Pierre MONTGOLFIER, marchand aux Ardillats ; — 10e lot, 7800 l., au même ; — soit, en tout, 262500 l.

22 Germinal III (*11 avril 1795*).

2043. Domaine de la Verrerie (4 lots), 125 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 4670 l. — *Adj.* : 1er lot, 66200 l., à Zacharie BARROT, juge de paix à Beaujeu ; — 2e lot, 9700 l., à Antoine SANLAVILLE, marchand de vin à Quincié ; — 3e lot, 1200 l., audit BARROT ; — 4e lot, 2000 l., à Pierre DURAND, propriétaire aux Ardillats ; — soit, en tout, 79100 l.

Un acquéreur (lequel ?) a acheté pour le compte d'Antoine BOTTON. (Enreg. 337.)

2044. Domaine de la Bruyère, 13 lots, 419 mesures, aux Ardillats, à l'émigré La Roche-Thulon. *Est.* [illegible] l. — *Adj.* : 1er lot, [illegible] l., à Louis Teillard, de Villefranche ; — 2e lot, [illegible] l., à André Deplace, propriétaire aux Ardillats ; — 3e lot, 12000 l., à Jean Pierre Montgolfier, propriétaire aux Ardillats ; — 4e lot, 16300 l., à Joseph Baccot, marchand à Durette ; — 5e lot, 11300 l., à Pierre Durand, propriétaire aux Ardillats ; — 6e lot, [illegible] l., à Hugues Cartellier, propriétaire à Beaujeu ; — 7e lot, [illegible] l., au même ; — 8e lot, [illegible] l., audit Teillard ; — 9e lot, [illegible] l., à Antoine Sanlaville, de Quincie ; — 10e lot, [illegible] l., au même ; — 11e lot, [illegible] l., à Thomas Lacroix fils, propriétaire aux Ardillats ; — 12e lot, [illegible] l., audit Cartellier ; — 13e lot, 3500 l., au même ; — soit, en tout, [illegible] l.

Deplace déclare ne savoir signer. Un acquéreur cède un lot lequel a à Joseph Thichard. Enreg. [illegible].

15 Floréal III (4 mai 1795).

2045. Commanderie de Belleville (26 lots), 466 coupées 3/4, à Taponas, à la Commanderie de Belleville (ordre de Malte). *Est.* 94600 l. — *Adj.* : 1er lot, 127000 l., à Jean Aubaille, marchand à Belleville ; — 2e lot, 90000 l., à Claude Petit, propriétaire à Belleville ; — 3e lot, 39500 l., à Jean François Lagrange, notaire à Belleville ; — 4e lot, 32000 l., à Philippe Ferrand, marchand à Belleville ; — 5e lot, 21500 l., au même ; — 6e lot, 20000 l., à Jean Guérin, marchand à Belleville ; — 7e lot, 25500 l., à Antoine Defaudon, marchand à Belleville ; — 8e lot, 33000 l., à François Ferrand, marchand à Saint-Jean-d'Ardières ; — 9e lot, 40500 l., audit Lagrange ; — 10e lot, 12000 l., à François Pillet, marchand à Belleville ; — 11e lot, 15000 l., à Jean-Baptiste Goubier, marchand à Belleville ; — 12e lot, 16500 l., à Claude Denoyes, marchand à Belleville ; — 13e lot, 14500 l., audit Goubier ; — 14e lot, 31500 l., à Benoît Lafont, marchand à Saint Lager ; — 15e lot, 20000 l., à Laurent Guérin, marchand à Belleville ; — 16e lot, 20500 l., audit Lafont ; — 17e lot, 10000 l., à Jean Baptiste Reyssié, propriétaire à Belleville ; — 18e lot, 12000 l., au même ; — 19e lot, 35500 l., au même ; — 20e lot, 37500 l., audit Goubier ; — 21e lot, 25500 l., à Claude Joanin, cultivateur à Belleville ; — 22e lot, 37500 l., à Jacques Descroix, marchand à Belleville ; — 23e lot, 19000 l., à Jean-Louis Dabry, propriétaire à Belleville ; — 24e lot, 10000 l., à Jacques Pillet, marchand à Belleville ; — 25e lot, 19500 l., à François Guérin cadet, marchand à Belleville ; — 26e lot, 9500 l., au même ; — soit, en tout, 794500 l.

Joanin est le fermier du domaine.

III. — Ventes faites conformément à la loi du 12 prairial III.

---

21 Thermidor III (*8 août 1795*).

2046. Domaine Fretet, loué 1250 l. en 1790, à Trades, à l'émigré Peysson-Baccot. *Soum.* 94750 l. — *Adj.* 211000 l., à Claude Larochette, propriétaire à Saint-Pierre-le-Vieux.

Qui déclare ne savoir signer.

2047. Domaine de Corme, loué 1225 l. en 1790, à Trades, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 91875 l. — *Adj.* 248000 l., à Joseph BRAILLON, propriétaire à Trades.

2048. Domaine de Chambosse, loué 1230 l. en 1790, à Trades, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 92240 l. — *Adj.* 215000 l., à François MAHUET, propriétaire à Brandon (district de Mâcon).

2049. Domaine du Château, loué 1224 l. en 1790, à Trades, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 91800 l. — *Adj.* 303000 l., à François MAHUET, propriétaire à Brandon (district de Mâcon).

2050. Demi-arpent de la CURE DE TRADES (jardin non compris), à Trades. *Soum.* ? — *Adj.* 3100 l., à Joseph BRAILLON, propriétaire à Trades.

2051. Domaine, affermé 1200 l. en 1790, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 90000 l. — *Adj.* 320000 l., à François MAHUET, propriétaire à Brandon.

2052. Demi-arpent de la CURE DE MONSOLS (jardin non compris), à Monsols. *Soum.* ? — *Adj.* 1300 l., à Benoît CHAGNY, cultivateur à Monsols.

Qui déclare ne savoir signer.

2053. Domaine de Chassagne, loué 850 l. en 1790, à Ouroux, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 63750 l. — *Adj.* 251000 l., à Jacques DUMOULIN fils, de Saint-Jacques-des-Arrêts.

2054. Domaine du Bourg, affermé 550 l. en 1790, à Ouroux, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 41250 l. — *Adj.* 205000 l., à Benoît CHAGNY, cultivateur à Monsols.

Qui déclare ne savoir signer.

2055. Domaine du Thel, loué 800 l. en 1790, à Ouroux, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 90000 l. — *Adj.* 418000 l., à Louis JACQUET, marchand à Jullié.

2056. Domaine du Thel, loué 800 l. en 1790, à Ouroux, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 90000 l. — *Adj.* 439000 l., à François DUTHER, propriétaire à Clairmin, district de Mâcon.

2057. Demi-arpent de la CURE D'OUROUX (jardin non compris), à Ouroux. *Soum.* ? — *Adj.* 10000 l., à Julien CHAGNY, propriétaire à Ouroux.

2058. Bois de Roche, 73 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 8662 l. — *Adj.* 47000 l., à Jean-Baptiste-Philibert LAMYN, de Saint-Pierre-le-Vieux.

2059. Bois, 6 mesures 3/4, à Saint-Bonnet-des-Bruyères, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 5000 l., à Denis TARLET, cultivateur à Saint-Pierre-le-Vieux.

Qui déclare ne savoir signer.

2060. Bois de Chirurgie, 67 mesures, à Monsols, à l'émigré Peysson-Baccot. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* 27000 l., à Denis Tarlet, cultivateur à Saint-Pierre-le-Vieux.

Qui déclare ne savoir signer.

2061. Bois, 6 mesures, à Monsols, à l'émigré Peysson-Baccot. *Soum.* 250 l. — *Adj.* 2700 l., à Philibert Ducharne, propriétaire à Saint-Igny-de-Vers.

2062. Demi-arpent de la Cure de Saint-Bonnet (jardin non compris), à Saint-Bonnet-des-Bruyères. *Soum.* 562 l. — *Adj.* 1550 l., à Jean-Pierre Jacquet, propriétaire à Saint-Igny-de-Vers.

2063. Demi-arpent de la Cure de Saint-Igny (jardin non compris), à Saint-Igny-de-Vers. *Soum.* 561 l. — *Adj.* 18000 l., à Jean-Pierre Jacquet, propriétaire à Saint-Igny-de-Vers.

2064. Terre, 20 mesures 1/2, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 11000 l., à Pierre Vouillon, propriétaire à Matour.

Qui déclare ne savoir signer.

2065. Demi-arpent de la Cure de Saint-Mamert (jardin non compris), à Saint-Mamert. *Soum.* 561 l. — *Adj.* 3200 l., à Philibert Dupasquier, propriétaire à Saint-Jacques-des-Arrêts.

2066. Terre, 1/2 mesure, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 7400 l., à Pierre Morin, propriétaire à Saint-Christophe.

2067. Terre, 4 mesures, à Monsols, à l'émigré Peysson-Baccot. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 3700 l., à Claude Larochette, propriétaire à Monsols.

2068. Bois du Grand-Vernay, 52 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Soum.* 500 l. — *Adj.* 11000 l., à Denis Tarlet, propriétaire à Saint-Pierre-le-Vieux.

2069. Terre, 8 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré Peysson-Baccot. *Soum.* 400 l. — *Adj.* 4500 l., à Pierre Vouillon, propriétaire à Matour.

Qui déclare ne savoir signer.

23 Thermidor III (*10 août 1795*).

2070. Domaine du Bourg, affermé 800 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve La Poype. *Soum.* 65000 l. — *Adj.* 407000 l., à Jean-Marie Badet, propriétaire à Lantignié.

2071. Domaine Chevalier, loué 240 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve La Poype. *Soum.* 50775 l. — *Adj.* 240000 l., à François Rotival, marchand à Beaujeu.

2072. Domaine Desbrosses, loué 424 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 41250 l. — *Adj.* 204000 l., à Mathieu CARRIER, marchand à Sainte-Foy, et à Denis BRACHET, de Lyon.

2073. Domaine de Macle, affermé 424 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 41050 l. — *Adj.* 210000 l., à Claude DEMOUSSEAU, de Saint-Nizier-d'Azergues.

Qui déclare ne savoir signer.

2074. Domaine Desigaux, affermé 370 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 35250 l. — *Adj.* 192000 l., à Jean-Baptiste AURAY, de Poule.

2075. Domaine Lacombe, affermé 470 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 42825 l. — *Adj.* 213000 l., à Antoine PERRÉON, de Claveisolles.

Cédé à Marc PERRAYON, le 21 fructidor II. (Enreg. 337.)

2076. Domaine Chausaye, loué 500 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 45000 l. — *Adj.* 254000 l., à Claude BIDON, tourneur à Beaujeu.

2077. Domaine Billard, affermé 500 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 42975 l. — *Adj.* 167000 l., à Mathieu CARRIER, marchand à Sainte-Foy.

2078. Domaine Bouzet, loué 600 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 52525 l. — *Adj.* 215000 l., à François ROTIVAL, marchand à Beaujeu.

Tant pour son compte que pour celui de Benoît SANLAVILLE, Antoine MATON, François FOUGERAT, les mariés AUCAIGNE et GEORGERAT. (Enreg. 337.)

2079. Domaine Bouzet, loué 530 l. et redevances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 45225 l. — *Adj.* 215000 l., à Pierre DABRY, marchand à Chauffailles, district de Marcigny.

2080. Château et dépendances, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 80000 l. — *Adj.* 661000 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Amplepuis.

2081. Maison et jardin, à Poule, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 10000 l. — *Adj.* 62000 l., à Philibert PERRAT, marchand à Saint-Nizier-d'Azergues.

25 Thermidor III (*12 août 1795*).

2082. Maison et jardin, à Propières, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 3000 l. — *Adj.* 30000 l., à Blaise CHINIER, propriétaire à Villefranche.

2083. Bois, 9 mesures, à Propières, à l'émigrée veuve LA POYPE. *Soum.* 2500 l. — *Adj.* 43000 l., à François BERGER, marchand à Villefranche.

gardes-françaises. *Est.* 122950 l. — *Adj.*, 1er lot, 77000 l., à Claude DESROCHES, de Saint-Victor (district de Roanne); — 2e lot, 65300 l., à Laurent DURIEUX, du Bois-d'Oingt; — 3e lot, 70000 l., à Philibert TOURNUS, de Morancé; — 4e lot, 74500 l., à Benoît VERMOREL, maire de Ternand; — 5e lot, 70500 l., à Claude-Antoine DESPORTES, notaire au Bois-d'Oingt; — 6e lot, 50500 l., à Jean BARDIN, du Bois-d'Oingt; — 7e lot, 15100 l., à Pierre DANGUIN, de Laurent-d'Azergues; — 8e lot, 18500 l., à Jean-Marie GAUDIN, du Bois-d'Oingt; — 9e lot, 4050 l., au même; — 10e lot, 4500 l., à Marie DEVAY, veuve de Benoît DANGUIN, de Laurent-d'Azergues; — 11e lot, 4725 l., à Jean-Antoine BORDAY, du Bois-d'Oingt; — 12e lot, 4200 l., à Jean-Louis FIVELLE, du Bois-d'Oingt; — 13e lot, 9500 l., à Louis FEUILLAT, du Bois-d'Oingt; — 14e lot, 3925 l., à Antoine MERCIER, du Bois-d'Oingt; — 15e lot, 4675 l., à Louis PORTIER, du Bois-d'Oingt; — 16e lot, 4575 l., à Antoine CHALUS, du Bois-d'Oingt; — 17e lot, 4200 l., à Jean CHANARD, du Bois-d'Oingt; — 18e lot, 4325 l., à Benoît BIOLAY, de Laurent-d'Azergues; — 19e lot, 4300 l., à Jean-Jacques BILLIET, de Cublize; — 20e lot, 4100 l., au même; — 21e lot, 3750 l., audit DESROCHES; — 22e lot, 3000 l., à Jean-Marie LÉPIN, du Bois-d'Oingt; — 23e lot, 4000 l., à Jean BARRICANT, propriétaire à Jean-la-Bussière; — 24e lot, 4500 l., audit BILLIET; — 25e lot, 4200 l., à Antoine LANCELOT, du Bois-d'Oingt; — 26e lot, 4400 l., au même; — 27e lot, 4425 l., au même; — 28e lot, 4150 l., au même; — 29e lot, 4400 l., à Antoine CHATELUS, de Laurent-d'Azergues; — 30e lot, 3850 l., à Claude PAIGNEAU, du Bois-d'Oingt; — 31e lot, 3700 l., à Jean MARDUEL, de Laurent-d'Azergues; — 32e lot, 3600 l., audit PAIGNEAU; — 33e lot, 3125 l., à ladite DEVAY, veuve DANGUIN; — 34e lot, 3725 l., à Benoît-Marie BIOLAY, d'Oingt; — 35e lot, 3975 l., à Jean-Claude DÉCOUZ, de Laurent-d'Azergues; — 36e lot, 4225 l., à Benoît-Marie SOLICHON, de Frontenas; — soit, en tout, 561700 l.

Fivelle était le fermier-régisseur du bien. Marduel déclare ne savoir signer.

18 Frimaire III (*8 décembre 1794*).

2016. Bien des Labourons (8 lots), 70 coupées, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 6599 l. — *Adj.*, 1er lot, 25500 l., à Philippe GUÉRIN, de La Chapelle-de-Guinchay, près Mâcon. — 2e lot, 8150 l., à Joseph DESCOMBES, d'Emeringes; — 3e lot, 9450 l., audit GUÉRIN; — 4e lot, 2200 l., à Jean GRAVIER, de Juliénas; — 5e lot, 4100 l., audit GUÉRIN; — 6e lot, 2550 l., au même; — 7e lot, 2000 l., à Pierre DUTHEL, de Juliénas; — 8e lot, 3000 l., à Aimé COURTOIS, de Juliénas; — soit, en tout, 56950 l.

2017. Bien de la Ville (4 lots), 62 coupées, à Juliénas, à l'émigré COLLABEAU. *Est.* 6701 l. — *Adj.*, 1er lot, 25100 l., à Benoît MARGERAND, de Jullié; — 2e lot, 3000 l., à Etienne COLASSOT, de Juliénas; — 3e lot, 18700 l., à Jean COMBIER, de Juliénas; — 4e lot, 1200 l., à Jean PARDON, de Juliénas; — soit, en tout, 48000 l.

Margerand déclare ne savoir signer.

25 Frimaire III (*15 décembre 1794*).

2018. Bien de la Grange de la Croix (9 lots), 219 bicherées, à Arnas, à l'émigré Joachim BALAND. *Est.* 32250 l. — *Adj.*, 1er lot, 60000 l., à Claude BOULON, tonnelier à Gleizé; — 2e lot, 6000 l., à Benoît LAVERRIÈRE, d'Arnas; — 3e lot, 19000 l., à Antoine CAILLAT, d'Arnas; — 4e lot, 4175 l., à Claude DÉARD, de Villefranche; — 5e lot, 16100 l., à Barthélemy

BERTHIER, aubergiste à Gleizé ; — 6e lot, 2925 l., à Pierre DAMIRON, d'Ouilly ; — 7e lot, 1925 l., à Claude DAMIRON, d'Ouilly ; — 8e lot, 16500 l., audit CAILLAT ; — 9e lot, 7700 l., à Claude BOULON, de Gleizé ; — soit, en tout, 134325 l.

27 Frimaire III (*17 décembre 1794*).

2019. Bien de la Grange des Cuelles (13 lots), à Arnas, à l'émigré Joachim BALAND. *Est.* 29616 l. — *Adj.*, 1er lot, 80200 l., à Antoine MORIN, de Béligny ; — 2e lot, 3500 l., à Benoît VITRY, de Gleizé ; — 3e lot, 25200 l., à Etienne MOUTON, d'Arnas ; — 4e lot, 20800 l., à François CROZET, de Villefranche ; — 5e lot, 31200 l., au même ; — 6e lot, 5300 l., à Benoît LAVERRIÈRE, d'Arnas ; — 7e lot, 5025 l., à Antoine MOREL, d'Arnas ; — 8e lot, 3000 l., au même ; — 9e lot, 2100 l., à Jean BOTTON, d'Arnas ; — 10e lot, 25751., audit MOREL ; — 11e lot, 3475 l. à Claude MARLY, de Lucenay ; — 12e lot, 5450 l., audit MOREL ; — 13e lot, 5275 l., au même ; — soit, en tout, 193100 l.

Botton, Morel et Marly déclarent ne savoir signer. Manquent les brefs de vente des deux premiers lots et le procès-verbal d'estimation.

2 Nivôse III (*22 décembre 1794*).

2020. Bien de la Roche (8 lots), 587 mesures, aux Ardillats, à l'émigré Claude-René-François-Marie THIBAULT DE LA ROCHE-THULON, ex-marquis. *Est.* 18000 l. — *Adj.*, 1er lot, 68300 l., à Philibert DURAND, des Ardillats ; — 2e lot, 5400 l., au même ; — 3e lot, 3125 l., à Jean GONIN, menuisier aux Ardillats ; — 4e lot, 5675 l., à Jean CALLOT, des Ardillats ; — 5e lot, 2175 l., à Jean MONNERY, des Ardillats ; — 6e lot, 110 l., audit GONIN ; — 7e lot, 260 l., à Claude EDOUARD, des Ardillats ; — 8e lot, 14300 l., à Pierre DEVILAINE, de Beaujeu ; — soit, en tout, 99345 l.

Monnery déclare ne savoir signer.

3 Nivôse III (*23 décembre 1794*).

2021. Domaine Marca (4 lots), 462 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Est.* 11000 l. — *Adj.*, 1er lot, 52200 l., à François SAINTMAURICE, de Beaujeu ; — 2e lot, 310 l., au même ; — 3e lot, 140 l., au même ; — 4e lot, 1400 l., au même ; — soit, en tout, 54050 l.

13 Nivôse III (*2 janvier 1795*).

2022. Bien Chassagne (14 lots), 199 coupées, à Corcelles, à l'émigré Antoine-François-Marie MIGNOT DE BUSSY, ci-devant capitaine à la suite du régiment de Lorraine-dragons et ci-devant seigneur de Villié et de Lacenas. *Est.* 38420 l. — *Adj.*, 1er lot, 87900 l., à Jean-Baptiste-Alexandre DESVOYS, du Maupas (Côte-d'Or) ; — 2e lot, 5200 l., au même ; — 3e lot, 3700 l., au même ; — 4e lot, 3700 l., au même ; — 5e lot, 5300 l., à Nicolas GEORGERAT, de Beaujeu ; — 6e lot, 4600 l., à Benoît NÉTIEN, de Belleville ; — 7e lot, 5000 l., au même ; — 8e lot, 2000 l., au même ; — 9e lot, 4150 l., au même ; — 10e lot, 3650 l., au même ; — 11e lot, 5250 l., à François DUMONT, de Corcelles ; — 12e lot, 5350 l., au même ; — 13e lot, 6000 l., à Benoît TOURNISSOUD, de Corcelles ; — 14e lot, 6900 l., au même ; — soit, en tout, 148900 l.

29 Thermidor III (*16 août 1795*).

2110. Biens de la CURE ou de la FABRIQUE DE MARDORE, à Mardore. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* 7400 l., à Jean-François PERRA, marchand à Cublize.

2111. Pré dépendant de la CURE DE LAMURE, affermé 54 l., à Lamure. *Soum.* 4050 l. — *Adj.* 25700 l., à Paul CHABERT, dit LA VIOLENCE, de Lamure.

Qui déclare ne savoir signer.

2112. Pré dépendant de la CURE DE SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE, affermé 24 l., à Saint-Jean-la-Bussière. *Soum.* 1800 l. — *Adj.* 7600 l., à CHEVRET l'aîné, de Saint-Victor (district de Roanne).

2113. Terre, affermée 91 l., à Saint-Jean-la-Bussière, à la FABRIQUE DE SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE. *Soum.* 7100 l. — *Adj.* 9200 l., à Claude ROCHE, d'Amplepluis.

2114. Maison, louée 67 l., à Saint-Jean-la-Bussière, à la ci-devant CONFRÉRIE DU ROSAIRE. *Soum.* 5025 l. — *Adj.* 13000 l., à Jean-Jacques BILLIET, d'Amplepuis.

2115. Pré, affermé 15 l., à Amplepuis, à la FABRIQUE D'AMPLEPUIS. *Soum.* 1225 l. — *Adj.* 4600 l., à Pierre NOLIN, marchand à Amplepuis.

2116. Pré, à Amplepuis, à la CURE D'AMPLEPUIS. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 31000 l., à Pierre NOLIN, d'Amplepuis.

2117. Terre affermée 32 l., à Ronno, à la FABRIQUE DE RONNO. *Soum.* 2400 l. — *Adj.* 7100 l., à Pierre NOLIN, d'Amplepuis.

2118. Pré, à Ronno, à la CURE DE RONNO. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* 11000 l., à Jean-Jacques BILLIET, d'Amplepuis.

2119. Chenevier, à Saint-Vincent-de-Rheins, à la CURE DE SAINT-VINCENT-DE-RHEINS. *Soum.* 500 l. — *Adj.* 4300 l., à Jean-Jacques BILLIET, de Cublize.

2120. Pré, à Saint-Bonnet-le-Troncy, à la CURE DE SAINT-BONNET-LE-TRONCY. *Soum.* 600 l. — *Adj.* 5500 l., à Jean-Marie PLASSE, greffier du tribunal à Villefranche.

2121. Pré, à Cours, à la CURE DE COURS. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 12000 l., à Joseph COMBRICHON, de Lamure.

2122. Pré, à Cours, à la FABRIQUE DE COURS. *Soum.* 900 l. — *Adj.* 10000 l., à Joseph COMBRICHON, marchand à Lamure.

2123. Pré, à Cublize, à la CURE DE CUBLIZE. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 34000 l., à Antoine MAURIN, marchand à Cublize.

2124. Maison et jardin, affermés 80 l., à Cublize, à la FABRIQUE DE CUBLIZE. *Soum.* 6000 l. — *Adj.* 20000 l., à Jean-Jacques BILLIET, marchand à Amplepluis.

2125. Pré, affermé 201 l., à Cublize, à la FABRIQUE DE CUBLIZE. *Soum.* 15075 l. — *Adj.* 44000 l., à Claude CHEVRET, de Saint-Victor (district de Roanne).

2126. Pré et terre, affermés 40 l., à Cublize, à la FABRIQUE DE CUBLIZE. *Soum.* 3100 l. — *Adj.* 5400 l., à Jacques SAINTPAUL, propriétaire à Cublize.

Fermier desdits fonds.

2 Fructidor III (*19 août 1795*).

2127. Chapelle, maison et dépendances, à Beaujeu, aux PÉNITENTS BLANCS DE BEAUJEU. *Soum.* 4590 l. — *Adj.* 101000 l., à Nicolas GUYON, propriétaire à Beaujeu.

2128. Terre inculte, à Beaujeu. *Soum.* 100 l. — *Adj.* 25100 l., à Jean-François-Marie COLONJARD, de Villefranche.

2129. Demi-arpent de la CURE DE BEAUJEU (jardin non compris), à Beaujeu. *Soum.* 2850 l. — *Adj.* 34500 l., à Louis-Antoine FABRON, propriétaire à Beaujeu.

2130 Demi-arpent de la CURE DES ETOUX (jardin non compris), aux Etoux. *Soum.* 2850 l. — *Adj.* 23000 l., à Pierre MATON cadet, marchand à Beaujeu.

2131. Demi-arpent de la CURE DE QUINCIÉ (jardin non compris), à Quincié. *Soum.* 4000 l. — *Adj.* 43000 l., à Jean-François DURIEU, propriétaire à Quincié.

2132. Demi-arpent de la CURE DE MARCHAMPT (jardin compris), à Marchampt. *Soum.* 2100 l. — *Adj.* 20500 l., à Claude DUCRUY, propriétaire à Marchampt.

2133. Demi-arpent de la CURE DE CERCIÉ (jardin non compris), à Cercié. *Soum.* 1080 l. — *Adj.* 43500 l., à Benoît RUET, propriétaire à Saint-Lager.

Qui déclare ne savoir signer.

2134. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-LAGER (jardin non compris), à Saint-Lager. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 35000 l., à Claude LARGE, marchand à Saint-Lager.

2135. Demi-arpent de la CURE D'ODENAS (jardin non compris), à Odenas. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 27500 l., à Jean-Marie DURIEU DE CHERVE, marchand à Saint-Etienne.

2135. Demi-arpent de la Cure de Charentay, jardin non compris, à Charentay. *Soum.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Jacques [illegible], marchand à Charentay.

Qui déclare ne savoir signer.

7 Fructidor III (*24 août 1795*).

2136. Demi-arpent de la Cure de Lamure, jardin non compris, à Lamure. *Soum.* 3000 l. — *Adj.* 36000 l., à Michel Durand, défenseur officieux à Villefranche.

2137. Terre, à Lamure, au Levant de Lamure. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 6300 l., à Alexis Thomassin, marchand à Belleville.

2138. Terres, 3 coupées 1 2, à Dracé, au Levant de Dracé. *Soum.* 162 l. — *Adj.* 3900 l., à Alexis Thomassin, marchand à Belleville.

2139. Vigne, à Lamure, au Levant de Rochandoie. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 3600 l., à Joseph Bellay, marchand à Villefranche.

2140. Pré du Roy, à Dracé, ci-devant à Louis Capet, ci-devant roi. *Soum.* 7200 l. — *Adj.* 102000 l., à Philibert Despinay, propriétaire à Belleville.

2141. Demi-arpent de la Cure de Dracé, jardin non compris, à Dracé. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 10000 l., à Joseph Durrière, propriétaire à Taponas.

2142. Demi-arpent de la Cure de Corcelles (jardin non compris), à Corcelles. *Soum.* 600 l. — *Adj.* 15500 l., à Jean-Claude Palais, marchand à Corcelles.

2143. Demi-arpent de la Cure de Saint-Jean-d'Ardières (jardin non compris), à Saint-Jean-d'Ardières. *Soum.* 400 l. — *Adj.* 18500 l., à Joseph Durrière, propriétaire à Taponas.

2144. Moulin, à Saint-Jean-d'Ardières, à la Commanderie de Belleville (ordre de Malte). *Soum.* 33000 l. — *Adj.* 151000 l., à Alexis Thomassin, marchand à Belleville.

2145. Terre, 4 coupées 1 2, à Belleville, aux Pénitents de Belleville. *Soum.* 1500 l. — *Adj.* 25000 l., à Philibert Prély, propriétaire à Belleville.

Qui déclare ne savoir signer.

8 Fructidor III (*25 août 1795*).

2147. Appartements, à Bourg-de-Thizy, à la ci-devant Confrérie du Saint-Esprit de Bourg-de-Thizy. *Soum.* 5625 l. — *Adj.* 21600 l., à Aimé Henry, dit Roch, marchand à Villefranche.

2148. Terres, à Bourg-de-Thizy, à la CURE DU BOURG-DE-THIZY. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 10000 l., à André DEVILLE, marchand à Thizy.

2149. Demi-arpent de la CURE DE NOTRE-DAME DE THIZY et de la CURE DE MORNAND. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 27500 l., à Claude CHAMPALLE, propriétaire à Bourg-de-Thizy.

2150. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-JUST-D'AVRAY (jardin non compris), à Saint-Just-d'Avray. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 6500 l., à Benoît RAFFIN, marchand à Saint-Clément-sous-Valsonne.

Qui déclare ne savoir signer.

2151. Demi-arpent de la CURE DE RONNO (jardin non compris), à Ronno. *Soum.* 260 l. — *Adj.* 10500 l., à Claude CHAMPALLE, marchand à Bourg-de-Thizy.

2152. Demi-arpent de la CURE DE VALSONNE (jardin non compris), à Valsonne. *Soum.* 1510 l. — *Adj.* 19000 l., à Benoît RAFFIN, propriétaire à Saint-Clément-sous-Valsonne.

Qui déclare ne savoir signer.

2153. Terre et bois, à Valsonne, au LUMINAIRE DE VALSONNE. *Soum.* 2900 l. — *Adj.* 31500 l., à Claude CHAMPALLE, marchand à Bourg-de-Thizy.

2154. Demi-arpent de la CURE de SAINT-CLÉMENT (jardin non compris), à Saint-Clément [sous-Valsonne]. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 16500 l., à Gabriel RAFFIN, marchand à Saint-Clément-sous-Valsonne.

Qui déclare ne savoir signer.

2155. Demi-arpent de la CURE DES SAUVAGES (jardin non compris), aux Sauvages. *Est.* 160 l. — *Adj.* 8500 l., à Benoît RAFFIN, marchand à Saint Clément-sous-Valsonne.

11 Fructidor III (*28 août 1795*).

2156. Domaine, affermé 380 l., à Saint-Loup et Saint-Forgeux, à l'ORDRE DE MALTE. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 225000 l., à Benoît LE BRUMENT, marchand à Tarare.

2157. Terre, 4 bicherées, à Saint-Vérand, à la FABRIQUE DE SAINT-VÉRAND. *Soum.* 450 l. — *Adj.* 10000 l., à Jean AUDRILLARD, marchand à Tarare.

2158. Maison et terre, à Saint-Forgeux, à la FABRIQUE DE SAINT-FORGEUX. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 4500 l., à François BERGER, marchand à Villefranche.

2159. Jardin, affermé 47 l., à Affoux, à la FABRIQUE D'AFFOUX. *Soum.* 3750 l. — *Adj.* 30000 l., à Benoît LE BRUMENT, marchand à Tarare.

2160. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-APOLLINAIRE (jardin non compris), à Saint-Apollinaire. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 7000 l., à Etienne BARRICANT, marchand à Saint-Jean-la-Bussière.

2161. Ecurie et fenil, à Saint-Apollinaire, à la FABRIQUE DE SAINT-APOLLINAIRE. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 7500 l., à Pierre-François DUMAS, marchand à Amplepuis.

2162. Demi-arpent de la CURE DE CHAMBOST (jardin non compris), à Chambost. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 17000 l., à François BEROUJON, propriétaire à Chambost.

Qui déclare ne savoir signer.

2163. Demi-arpent de la CURE DE TERNAND (jardin non compris), à Ternand. *Soum.* 500 l. — *Adj.* 33500 l., à Jean-Baptiste FAVEL, marchand à Amplepuis.

2164. Demi-arpent de la CURE DE DIÈME (jardin non compris), à Dième. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 13000 l., à Antoine BOISSET, propriétaire à Grandris.

Qui déclare ne savoir signer.

2165. Demi-arpent de la CURE DE GRANDRIS (jardin non compris), à Grandris. *Soum.* 500 l. — *Adj.* 24000 l., à Antoine GRANGER, marchand à Cercié.

2166. Demi-arpent de la CURE DE CHAMELET (jardin non compris), à Chamelet. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 5000 l., à Guillaume CHENELIÈRE et Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, marchands à Villefranche.

15 Fructidor III (*1er septembre 1795*).

2167. Domaine affermé 800 l. et redevances, à Châtillon, aux RELIGIEUSES DE L'ANTIQUAILLE DE LYON. *Soum.* 100000 l. — *Adj.* 1725000 l., à Benoît LE BRUMENT, marchand à Tarare.

2168. Demi-arpent de la CURE DE CHATILLON (jardin non compris), à Châtillon. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 33000 l., à Antoine DUPOIZAT, propriétaire à Châtillon.

2169. Demi-arpent de la CURE DE LOZANNE, à Lozanne. *Soum.* 2475 l. — *Adj.* 103000 l., à Mathieu AUDRILLARD et Antoine VIVIER-MERLE, marchands à Tarare.

2170. Demi-arpent de la CURE DE CHAZAY (jardin non compris), à Chazay. *Soum.* 500 l. — *Adj.* 36500 l., à Barthélemy DELORME, propriétaire à Chazay.

2171. Demi-arpent de la CURE DE MORANCÉ (jardin non compris), à Morancé. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 115500 l., à Etienne DEPRELLE, propriétaire à Morancé.

2172. Demi-arpent de la CURE DU BREUIL (jardin non compris), au Breuil. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 16500 l., à François VÉRAND, propriétaire à Saint-Germain-sur-Arbresle.

2173. Demi-arpent de la CURE D'ANCY (jardin non compris), à Ancy. *Soum.* 600 l. — *Adj.* 30500 l., à Jean AUDRILLARD et Antoine VIVIER-MERLE, marchands à Tarare.

2174. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-ROMAIN-DE-POPEY (jardin non compris), à Saint-Romain-de-Popey. *Soum.* 400 l. — *Adj.* 20000 l., à Jean-Claude VERNADET, propriétaire à Saint-Romain.

Qui déclare ne savoir signer.

2175. Demi-arpent de la CURE DE LÉGNY (jardin non compris), à Légny. *Soum.* 500 l. — *Adj.* 26500 l., à Pierre CHATELARD, propriétaire à Saint-Loup.

2176. Terre du Margand, à Légny, au LUMINAIRE DE LÉGNY. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* 14000 l., à Nicolas CHAZOT, marchand à Chessy.

Qui déclare ne savoir signer.

2177. Pré, à Légny, au LUMINAIRE DE LÉGNY. *Soum.* 2275 l. — *Adj.* 50000 l., à Benoît LE BRUMENT, marchand à Tarare.

18 Fructidor III (*4 septembre 1795*).

2178. Demi-arpent de la CURE DE SAINTE-PAULE, à Sainte-Paule. *Soum.* 500 l. — *Adj.* 6100 l., à Benoît GLÉNARD, marchand à Villefranche.

2179. Terre, à Sainte-Paule, à la FABRIQUE DE SAINTE-PAULE. *Soum.* 250 l. — *Adj.* 4200 l., à Benoît GLÉNARD, marchand à Villefranche.

2180. Terre, à Sainte-Paule, au LUMINAIRE DE SAINTE-PAULE. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 8000 l., à Benoît GLÉNARD, marchand à Villefranche.

2181. Demi-arpent de la CURE D'OINGT, à Oingt. *Soum.* 1125 l. — *Adj.* 36000 l., à Pierre GUILLERMIN, marchand à Villefranche.

Qui déclare ne savoir signer.

2182. Partie du demi-arpent de la CURE DE MOIRÉ, à Moiré. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 7000 l., à Antoine CHAPOLARD, propriétaire à Moiré.

2183. Partie du demi-arpent de la CURE DE MOIRÉ, à Moiré. *Soum.* 350 l. — *Adj.* 5200 l., à Jean CHARMETTON, propriétaire à Moiré.

2184. Demi-arpent de la CURE DU BOIS-D'OINGT, au Bois-d'Oingt. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* 22600 l., à Jean-Antoine BORDAY, propriétaire au Bois-d'Oingt.

2185. Partie du demi-arpent de la CURE DE BAGNOLS, à Bagnols. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 15700 l., à François VERGOIN, propriétaire à Bagnols.

2186. Partie du demi-arpent de la CURE DE BAGNOLS, à Bagnols. *Soum.* 360 l. — *Adj.* 13100 l., à François VERGOIN, propriétaire à Bagnols.

2187. Partie du demi-arpent de la CURE DE BAGNOLS, à Bagnols. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 8000 l., à François VERGOIN, propriétaire à Bagnols.

21 Fructidor III (*7 septembre 1795*).

2188. Maison et jardin, à Frontenas, à la FABRIQUE DE FRONTENAS. *Soum.* 600l. — *Adj.* 25500 l., à Apollinaire OVISE, propriétaire à Frontenas.

2189. Demi-arpent de la CURE DE FRONTENAS, à Frontenas. *Soum.* 700 l. — *Adj.* 36500 l., à Claude-François DESABIER, de Villefranche.

2190. Pré, terre et jardin, à Chessy, au LUMINAIRE DE CHESSY. *Soum.* 1875 l. — *Adj.* 83000 l., à François RONDELLET, propriétaire à Chessy.

2191. Demi-arpent de la CURE DE CHESSY, à Chessy. *Soum.* 1100 l. — *Adj.* 31700 l., à Claude-François DECURET, propriétaire à Chessy.

2192. Demi-arpent de la CURE DE CHARNAY, à Charnay. *Soum.* 1600 l. — *Adj.* 59000 l., à François CHAZOT, de Charnay.

Qui ne sait signer.

2193. Le quart de la récolte d'un pré de 3/4 de bicherée, à Alix, au CHAPITRE D'ALIX. *Soum.* 100 l. — *Adj.* 3950 l., à Antoine LAVERRIÈRE, propriétaire à Marcy.

2194. Autre quart de la récolte d'un pré de 3/4 de bicherée, à Alix, au CHAPITRE D'ALIX. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 4050 l., à Antoine BEUF, de Marcy.

2195. Autre quart de la récolte d'un pré de 3/4 de bicherée, à Alix, au CHAPITRE D'ALIX. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 5200 l., à Antoine BEUF, de Marcy.

2196. Partie du demi-arpent de la CURE DE LACHASSAGNE, à Lachassagne. *Soum.* 500 l. — *Adj.* 31500 l., à Jean POITRASSON, propriétaire à Lachassagne.

2197. Terres, 4 bicherées 5/6, à Lachassagne, à la FABRIQUE DE LACHASSAGNE. *Soum.* 7000 l. — *Adj.* 201500 l., à Claude-Roch LAGRIVE, propriétaire à Lyon.

24 Fructidor III (*10 septembre 1795*).

2198. Demi-arpent de la CURE DE THÉZÉ (jardin non compris), à Thézé. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 30000 l., à Antoine LAVERRIÈRE, propriétaire à Marcy.

2199. Demi-arpent de la CURE D'AMBÉRIEUX (jardin non compris), à Ambérieux. *Soum.* 2100 l. — *Adj.* 15000 l., à Jean-Pierre TERRET fils, cultivateur à Ambérieux.

2200. Terre, à Ambérieux, au LUMINAIRE D'AMBÉRIEUX. *Soum.* 4500 l. — *Adj.* 61500 l., à Jean-Marie PURELLE, propriétaire à Anse.

2201. Terre, à Lucenay, au LUMINAIRE DE LUCENAY. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 9500 l., à Bernard BOURCERET, propriétaire à Anse.

2202. Demi-arpent de la CURE DE LUCENAY (jardin non compris), à Lucenay. *Soum.* 1500 l. — *Adj.* 64500 l., à Antoine MASSON, dit PÉTRÉ, propriétaire à Anse.

2203. Terre, à Belmont, à la PRÉBENDE ROGER. *Soum.* 1125 l. — *Adj.* 22000 l., à Jean-Pierre FLORIN, propriétaire à Belmont.

2204. Demi-arpent de la CURE DE MARCY, à Marcy. *Soum.* 3100 l. — *Adj.* 22500 l., à Barthélemy BRESSON, propriétaire à Villefranche.

2205. Demi-arpent de la CURE DE POMMIERS (jardin non compris), à Pommiers. *Soum.* 1100 l. — *Adj.* 18000 l., à Jacques SARGNON, propriétaire à Pommiers.

2206. Terres, affermées 63 l., à Limas, à la FABRIQUE DE LIMAS. *Soum.* 5000 l. — *Adj.* 90000 l., à Benoît MONFRAY, propriétaire à Limas.

Qui déclare ne savoir signer.

2207. Vigne, 12 ouvrées, affermée 98 l., à Limas, à la FABRIQUE DE LIMAS. *Soum.* 8000 l. — *Adj.* 158000 l., à Jean-Louis DAMIRON, propriétaire à Limas.

2208. Terres, à Anse, à la FABRIQUE D'ANSE. *Soum.* 750 l. — *Adj.* 28000 l., à Léonard DESTIENNE, dit ROBERT, propriétaire à Anse.

2209. Terre, à Anse, ANCIEN CIMETIÈRE DE SAINT-ROMAIN-D'ANSE. *Soum.* 800 l. — *Adj.* 13500 l., à François NEYRA, propriétaire à Pommiers.

2210. Terre, 1/2 bicherée, à Anse, à la PRÉBENDE DE SAINT-CYPRIEN. *Soum.* 120 l. — *Adj.* 8300 l., à François MASSON, propriétaire à Anse.

2211. Terre, 8 bicherées, à Ambérieux, à la FABRIQUE D'ANSE. *Soum.* 4275 l. — *Adj.* 103000 l., à Sébastien REVIN, propriétaire à Anse.

27 Fructidor III (*13 septembre 1795*).

2212. Demi-arpent de la CURE DE VAUX, à Vaux. *Soum.* 3000 l. — *Adj.* 39000 l., à Claude VERMOREL, marchand à Vaux.

2213. Demi-arpent de la Cure d'Arbuissonnas, à Arbuissonnas. *Soum.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Charles [illegible], marchand à Arbuissonnas.

2214. Maison et jardin des dames chanoinesses Bataillier, à Salles, au Chapitre de Salles. *Soum.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Joseph Perrin, propriétaire à Saint-Georges.

2215. Maison et jardin des dames chanoinesses, sœurs Murat, à Salles, au Chapitre de Salles. *Soum.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Pierre-Charles Duchamp, marchand à Cogny.

2216. Demi-arpent de la Cure de Salles (jardin non compris), à Salles. *Soum.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Pierre-Charles Duchamp, marchand à Cogny.

2217. Demi-arpent de la Cure de Blacé (jardin non compris), à Blacé. *Soum.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Antoine Carrand, notaire à Blacé.

2218. Demi-arpent de la Cure de Saint-Sorlin (jardin non compris), à Saint-Sorlin. *Soum.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Jean Hugand, propriétaire à Saint-Sorlin.

2219. Vigne, 5 ouvrées, à Rivolet, au Luminaire de Cogny. *Soum.* [illegible] l. — *Adj.* [illegible] l., à Gabriel Poncet, propriétaire à Cogny.

2220. Demi-arpent de la Cure de Rivolet, à Rivolet. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* [illegible] l., à Gabriel Poncet, propriétaire à Cogny.

2221. Vigne, à Montmelas, à la Prébende Gerin. *Soum.* 500 l. — *Adj.* [illegible] l., à Laurent Picard, marchand à Lyon.

2222. Demi-arpent de la Cure de Saint-Cyr-le-Chatoux (ci-devant de la prébende Saint-Maurice), à Saint-Cyr-le-Chatoux. *Soum.* 75 l. — *Adj.* 1300 l., à Jacques Renaud, propriétaire à Lacenas.

2223. Vigne, à Cogny, au Luminaire de Cogny. *Soum.* 2400 l. — *Adj.* [illegible] l., à Gabriel Poncet, propriétaire à Cogny.

2224. Demi arpent de la Cure de Cogny, à Cogny. *Soum.* 3000 l. — *Adj.* [illegible] l., à Gabriel Poncet, propriétaire à Cogny.

2225. Partie du demi-arpent de la Cure de Villefranche, à Limas. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 16500 l., à Eugène-Louis Chesneau, marchand à Villefranche.

2226. Demi-arpent de la Cure de Pouilly-le-Chatel, à Pouilly-le-Châtel. *Soum.* 1100 l. — *Adj.* 13500 l., à Nicolas Verrier, propriétaire à Arnas.

28 Fructidor III (*14 septembre 1795*).

2227. Demi-arpent de la CURE DE POUILLY-LE-MONIAL, à Pouilly-le-Monial. *Soum.* 1900 l. — *Adj.* 50000 l., à Noël BERTHIER, marchand à Pouilly-le-Monial.

2228. Emplacement d'une chapelle et matériaux, à Pouilly-le-Monial, à l'ORDRE DE MALTE. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 10500 l., à Benoît BARNOUD, propriétaire à Pouilly-le-Monial.

2229. Partie du demi-arpent de la CURE DE LIERGUES, à Liergues. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 16000 l., à Pierre PERRAYON, marchand à Villefranche.

2230. Terre et vigne, 3/4 de bicherée, à Liergues, au LUMINAIRE DE LIERGUES. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 12200 l., à Pierre PERRAYON, marchand à Villefranche.

2231. Maison, à Chervinges, à l'émigré François BRUNET. *Soum.* 100 l. — *Adj.* 15700 l., à Antoine MELOUZAY, marchand à Gleizé.

2232. Domaine du Crot, à Denicé, à l'émigré LE PRESTRE-VAUBAN. *Soum.* 61200 l. — *Adj.* 510000 l., à Antoine VILLERD, marchand à Thizy.

2233. Demi-arpent de la CURE DE DENICÉ (jardin non compris), à Denicé. *Soum.* 4125 l. — *Adj.* 25000 l., à Jean MATHIEU, dit BIOLAY, propriétaire à Denicé.

Qui déclare ne savoir signer.

2234. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-JULIEN (jardin non compris), à Saint-Julien. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* 51500 l., à Etienne SAUNIER, propriétaire à Saint-Julien.

2235. Demi-arpent de la CURE DE GLEIZÉ, à Gleizé. *Soum.* 775 l. — *Adj.* 50600 l., à François MEUNIER-CRÉPY, marchand à Villefranche.

2236. Maison louée 48 l., à Villefranche, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Soum.* 3600 l. — *Adj.* 28200 l., à Louis ROMANET, marchand à Villefranche.

2237. Maison et jardin, à Béligny, aux ci-devant CHEVALIERS DE L'ARC. *Soum.* 10000 l. — *Adj.* 260000 l., à François RENAUD, propriétaire à Pouilly.

2238. Maison de l'Arquebuse, à Béligny, aux ci-devant CHEVALIERS DE L'ARQUEBUSE. *Soum.* 10000 l. — *Adj.* 312000 l., à Pierre BALLOFFET, marchand à Villefranche.

2239. Demi-arpent de la CURE DE BÉLIGNY, à Béligny. *Soum.* 1300 l. — *Adj.* 50100 l., à Joseph BARBIER, marchand à Villefranche.

2240. Demi-arpent de la CURE D'ARNAS, à Arnas. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 47500 l., à François MEUNIER-CRÉPY, marchand à Villefranche.

1re Complémentaire III *17 septembre 1795*.

2241. Château de Villié et dépendances, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 80000 l. — *Adj.* 390000 l., à Jean SORNAY, marchand à Villié.

2242. Prés et bois, 30 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 70000 l., à Jacques DUMONTET, négociant à Villefranche.

2243. Pré, 18 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 210000 l., à Jean SAUZEY, notaire à Lancié.

2244. Pré, 180 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 200000 l. — *Adj.* 626000 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, marchand à Villefranche.

2245. Pré, 15 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 15000 l. — *Adj.* 205000 l., à Jean SAUZEY, notaire à Lancié.

2246. Bois, 200 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 50000 l. — *Adj.* 280000 l., à Jacques RENAUD, dit COFFIN, marchand à Lacenas.

2247. Bois, 80 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 130000 l., à Philibert PLATTET, marchand à Villié.

2248. Bois, 120 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 112000 l., à Jean-Marie PLASSE, greffier du tribunal à Villefranche.

2249. Bois, 45 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 22000 l. — *Adj.* 45000 l., à Dominique DENAVIT, propriétaire à Villefranche.

2250. Bois, 80 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 8000 l. — *Adj.* 142000 l., à Jean SAUZEY, notaire à Lancié.

2251. Domaine des Grandets, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 17000 l. — *Adj.* 225000 l., à Jean-Marie DENIS, marchand à Cublize.

2252. Terres, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 200000 l., à Jean SAUZEY, notaire à Lancié.

2253. Domaine, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 251000 l., à Etienne PLASSE, marchand à Thizy.

2254. Domaine, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 255000 l., à André DEVILLE, marchand à Thizy.

2255. Vigne, 12 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 8000 l. — *Adj.* 61000 l., à Jacques DUMONTET, marchand à Villefranche.

2256. Vigne, 28 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 7000 l. — *Adj.* 60000 l., à Jacques RENAUD, dit COFFIN, propriétaire à Lacenas.

2257. Domaine de la Roche-Pillet, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 10000 l. — *Adj.* 150000 l., à Gaspard CHABERT, huissier à Villefranche.

2258. Domaine du Perroux, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 12000 l. — *Adj.* 231000 l., à Jean-François PERRA, marchand à Cublize.

2259. Domaine des Vignes, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 15000 l. — *Adj.* 500000 l., à Jean BUGNARD, marchand à Villefranche.

2260. Domaine du Désert, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 17000 l. — *Adj.* 230000 l., à Jean NEYRAS, marchand à Villefranche.

Qui le revend, le 24 vendémiaire IV, à Jean GEOFFRAY. (Enreg. 337.)

3e Complémentaire III (*19 septembre 1796*).

2261. Autre domaine du Désert, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 275000 l., à Jean SORNAY, propriétaire à Villié.

2262. Autre domaine du Désert, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 21000 l. — *Adj.* 284000 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, marchand à Villefranche.

2263. Domaine des Ronsières, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 19000 l. — *Adj.* 400000 l., à Jean SORNAY, propriétaire à Villié.

2264. Autre domaine des Ronsières, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 302000 l., à Louis-Claude LONGIN, notaire à Belleroche.

2265. Domaine du Py, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 15000 l. — *Adj.* 320000 l., à Jean SORNAY, propriétaire à Villié.

2266. Autre domaine du Py, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 14000 l. — *Adj.* 192000 l., à Philibert PLATTET, marchand à Villié.

2267. Autre domaine du Py, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 16000 l. — *Adj.* 263000 l., à Benoît VACHOT, propriétaire à Villié.

2268. Autre domaine du Pr[illegible], à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 25000 l. — *Adj.* 36000 l., à Pierre [illegible], propriétaire à [illegible].

[illegible]

2269. Autre domaine du Pr[illegible], à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 15000 l. — *Adj.* 25000 l., à Benoît Vachot, propriétaire à Villié.

2270. Autre domaine du Pr[illegible], à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 16000 l. — *Adj.* 21000 l., à Jean [illegible] et Antoine [illegible], marchands à Tarare.

2271. Domaine de Morgon, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 16000 l. — *Adj.* 22000 l., à Jean [illegible], marchand à Villefranche.

2272. Autre domaine de Morgon, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 35000 l., à Jean-Jacques [illegible], marchand à Amplepuis.

2273. Autre domaine de Morgon, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 25000 l. — *Adj.* 51000 l., à Benoîte [illegible], marchand à Gleizé.

2274. Domaine du Désert, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 17000 l. — *Adj.* 20000 l., à Joseph Ballofet et Jérôme Buisson, de Villefranche.

2275. Domaine des Versants, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 25000 l. — *Adj.* 36000 l., à Philibert [illegible], propriétaire à Montmerle.

2276. Domaine des Pillets, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 27000 l. — *Adj.* 60000 l., à Jean-Joseph Damiron, de Denicé, et Benoît Fontaine, de Villefranche.

2277. Autre domaine des Pillets, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 27000 l. — *Adj.* 60000 l., à Jean-Joseph Damiron, de Denicé, et Benoît Fontaine, de Villefranche.

2278. Domaine des Vachots, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 25000 l. — *Adj.* 201000 l., à Benoît Vachot, propriétaire à Villié, Etienne Depardon, marchand à Thoissey (Ain), et Philibert Gailleton, propriétaire à Villié.

2279. Domaine des Corcelettes, à Villié, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.* 25000 l. — *Adj.* 30000 l., à Benoît Crépy, propriétaire à Villefranche.

2280. Partie du demi-arpent de la Cure de Villié, à Villié. *Soum.* 3000 l. — *Adj.* 20000 l., à Etienne Plasse, marchand à Thizy.

5e Complémentaire III.

2281. Domaine des Laures, à Chénas, à l'émigré Mignot-Bussy. *Soum.*

20000 l. — *Adj.* 185000 l., à Etienne PLASSE et Raymond MONCORGER, marchands à Thizy.

2282. Autre domaine des Laures, à Chénas, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 17000 l. — *Adj.* 205000 l., à Benoît LACHARRIÈRE, propriétaire à Guinchey (district de Mâcon).

2283. Autre domaine des Laures, à Chénas, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 12000 l. — *Adj.* 200000 l., à Antoine ODET, marchand à Villeneuve-en-Dombes, et François DURIEU, marchand à Villefranche.

2284. Domaine, à Fleurie, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Soum.* 11000 l. — *Adj.* 168000 l., à Jean LORON, marchand à Fleurie.

2285. Demi-arpent de la CURE DE FLEURIE, à Fleurie. *Soum.* 2000 l. — *Adj.* 27000 l., à Jean-Marie DUMAS fils, marchand à Thizy.

2286. Maison et terres, à Juliénas, à l'émigré BERNARD-LAVERNETTE. *Soum.* 50000 l. — *Adj.* 514000 l., à Philibert MALACHARD, propriétaire à Villié.

2287. Domaine, à Juliénas, à l'émigré BERNARD-LAVERNETTE. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 432000 l., à Philibert MALACHARD, propriétaire à Villié.

2288. Domaine, à Juliénas, au COLLÈGE DE MACON. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 642000 l., à François DESABIER, de Villefranche.

2289. Domaine, à Juliénas, au COLLÈGE DE MACON. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 500000 l., à François DESABIER, de Villefranche.

2290. Demi-arpent de la CURE DE JULIÉNAS (jardin non compris), à Juliénas. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 43300 l., à Benoît COMBIER, propriétaire à Juliénas.

2291. Pré, à Emeringes, à la FABRIQUE D'EMERINGES. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 75000 l., à Benoît COMBIER, propriétaire à Juliénas.

2292. Demi-arpent de la CURE D'EMERINGES (jardin non compris), à Emeringes. *Soum.* 1500 l. — *Adj.* 40800 l., à Benoît BENON, propriétaire à Emeringes.

2293. Demi-arpent de la CURE DE JULLIÉ, à Jullié. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 22000 l., à Antoine BALLAND, marchand à Jullié.

2294. Demi-arpent de la CURE DE CENVES, (jardin non compris), à Cenves. *Soum.* 600 l. — *Adj.* 8100 l., à Jacques PLASSE, marchand à Gleizé.

2295. Demi-arpent de la CURE DE RÉGNIÉ, à Régnié. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 17300 l., à Jean MONCHANIN, de Régnié.

2296. Domaine de la Chapelle Thulon, à Régnié, à l'émigré La Roche-Thulon. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 32300 l., à Jean Drouin, marchand à Beaujeu.

2297. Demi-arpent de la Cure de Lantignié (jardin non compris), à Lantignié. *Soum.* 1100 l. — *Adj.* 1700 l., à Benoît Ruet, propriétaire à Saint-Lager.

Qui déclare ne savoir signer

2298. Partie du demi-arpent de la Cure d'Avenas, à Avenas. *Soum.* 700 l. — *Adj.* 16000 l., à Benoît Decombes, propriétaire à Avenas.

2299. Demi-arpent de la Cure de Saint-Didier-sur-Beaujeu (jardin non compris), à Saint-Didier-sur-Beaujeu. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 19400 l., à Jean Montanthème, de Saint Didier.

2300. Eglise N.-D. de Vernay et dépendances, à Saint-Didier-sur-Beaujeu. *Soum.* 3000 l. — *Adj.* 24700 l., à Claude-François Delac, propriétaire à Saint-Didier.

1er Vendémiaire IV *25 septembre 1795*.

2301. Moulin de la Garde, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy fils. *Soum.* 4000 l. — *Adj.* 36000 l., à Jean-Aimé Henry, dit Roch, et Fleury Barbier, marchands à Villefranche.

2302. Pré, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy fils. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 15500 l., à Jean-Aimé Henry, dit Roch, et Fleury Barbier, marchands à Villefranche.

2303. Pré, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy fils. *Soum.* 11000 l. — *Adj.* ?

Le bref manque.

2304. Pré, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy fils. *Soum.* 700 l. — *Adj.* 12000 l., à Antoine Colomb, cultivateur à Saint-Germain-la-Montagne (district de Roanne).

2305. Terres, 13 mesures, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy fils. *Soum.* 1300 l. — *Adj.* 6600 l., à Jean-Aimé Henry, dit Roch, et Fleury Barbier, marchands à Villefranche.

2306. Terre, 15 mesures, ci-devant vendue au citoyen Daigueperse, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy fils. *Soum.* 1500 l. — *Adj.* 12200 l., à Jean-Baptiste Daigueperse, propriétaire à Saint-Igny, demeurant à Beaujeu.

Voir n° 1899.

2307. Terre, 1 mesure 1/2, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré Vichy fils. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 900 l., à Jean-Aimé Henry, dit Roch, et Fleury Barbier, marchands à Villefranche.

2308. Halles Saint-Clément, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 12100 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, et Fleury BARBIER, marchands à Villefranche.

2309. Demi-arpent de la CURE D'AIGUEPERSE (jardin non compris), à Aigueperse. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 21000 l., à Claude DUCROUX, propriétaire à Aigueperse.

2310. Demi-arpent de la CURE DE POULE, à Poule. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 33600 l., à Benoît GUILLOT et Sébastien CHABERT, marchands à Villefranche.

2311. Demi-arpent de la CURE DE MONSOLS (jardin non compris), à Monsols. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 22600 l., à Antoine BERTHELON, de Monsols.

Qui déclare ne savoir signer.

2312. Bois, 20 mesures, à Ouroux, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 10000 l. — *Adj.* 100000 l., à Claude LAROCHETTE, propriétaire à Saint-Pierre-le-Vieux.

Qui déclare ne savoir signer.

2313. Chenevier, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 4700 l., à Nicolas KNECHELE, de Villefranche.

2314. Chenevier, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 100 l. — *Adj.* 3000 l., à Claude PLACE et Michel MICOLLIER, de Villefranche.

2315. Terre vassible, 7 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 100 l. — *Adj.* 1050 l., à Philibert MICHON, propriétaire à Monsols.

2316. Terre vassible, 5 mesures, à Monsols, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 150 l. — *Adj.* 750 l., à Michel MICOLLIER et Claude PLACE, marchands à Villefranche.

3 Vendémiaire IV (*25 septembre 1795*).

2317. Domaine, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY cadet. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 733000 l., à Benoît TOURNISSOUD, propriétaire à Corcelles.

2318. Domaine des Bruyères, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY cadet. *Soum.* 27000 l. — *Adj.* 486000 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, marchand à Villefranche.

2319. Vignes, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY cadet. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 300000 l., à Antoine MORIN, propriétaire à Béligny.

[illegible] [illegible], à [illegible], à l'émigré [illegible] cadet. Soum. [illegible] l. — Adj. [illegible] l., à [illegible] [illegible], dit [illegible], marchand à Villefranche.

[illegible] Bois [illegible], [illegible] [illegible], à [illegible], à l'émigré [illegible] cadet. Soum. [illegible] l. — Adj. [illegible] l., à Charles [illegible], juge de paix à [illegible].

[illegible] Bois, [illegible] [illegible], à [illegible], à l'émigré [illegible] cadet. Soum. [illegible] l. — Adj. [illegible] l., à [illegible] [illegible], marchand à Villefranche.

[illegible] Bois, [illegible] [illegible], à [illegible], à l'émigré [illegible] cadet. Soum. [illegible] l. — Adj. [illegible] l., à Antoine [illegible], propriétaire à [illegible].

[illegible] Bois à [illegible], [illegible] [illegible], à [illegible], à l'émigré [illegible] cadet. Soum. [illegible] l. — Adj. [illegible] l., à Jean-Claude [illegible], propriétaire à [illegible].

2325. [illegible], [illegible] [illegible], à [illegible], aux [illegible] de [illegible]. Soum. [illegible] l. — Adj. [illegible] l., à [illegible] [illegible], propriétaire à Belleville.

2326. Maison, à Belleville, à l'émigré [illegible]. Soum. 30000 l. — Adj. [illegible] l., à Jean [illegible], propriétaire à [illegible].

DEPARTEMENT

I. — Ventes des bois nationaux faites conformément à la loi du 2 nivôse IV.

---

27 Germinal IV (16 avril 1796).

2327. Bois des Quatre-Bornes, 1 arpent, 16 perches, à Fleurieux, aux Religieuses antiquailles de Lyon. — *Adj.* 500 fr., à de Saint-Jean, marchand à Lentilly.

2328. Bois de Mont-Chevrière, 12 arpents, 25 perches (soit 12 arpents 1/4), à Châtillon-d'Azergues, aux Religieuses antiquailles de Lyon. — *Adj.* 300 fr. par arpent, soit 3675 fr., à Jean Marduel père, second du nom, arbitre à Châtillon-d'Azergues.

Pour le compte de son fils, Pierre-François Marduel.

2329. Bois des Egals, 14 arpents, 50 perches, à Fleurieux, aux Religieuses antiquailles de Lyon. — *Adj.* 250 fr. par arpent, soit 3475 fr., à André Jay, de Lentilly.

2330. Bois de Mont-Gillieux, 45 arpents 1/4, 1 perche, à Lozanne, aux RELIGIEUSES ANTIQUAILLES de Lyon. — *Adj.* 130 fr. par arpent, soit 5886 fr. 30 c., à DE SAINT-JEAN, marchand à Lentilly.

2331. Bois de Mont-Gillieux, 23 arpents 3/4 et 24 perches, à Lozanne, aux RELIGIEUSES ANTIQUAILLES de Lyon. — *Adj.* 480 fr. par arpent, à Benoît LE BRUMENT, négociant à Tarare.

Pour le compte d'André PRELLE, cultivateur à Saint-Jean-des-Vignes.

2332. Bois de la Cocardière, 25 arpents environ, à Fleurieux, aux RELIGIEUSES ANTIQUAILLES de Lyon. — *Adj.* 130 fr. par arpent, à Antoine JOLY, propriétaire à Lentilly.

7 Floréal IV (*26 avril 1796*).

2333. Partie du bois de Bagny, 38 arpents, 50 perches, à Chevinay, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré). — *Adj.* 1610 fr. par arpent, à André JAY, de Lentilly.

2334. Partie du bois de Bagny, 144 arpents, 94 perches, à Chevinay, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré). — *Adj.* 1905 fr. par arpent, à Jean-Baptiste SARSAY, de Saint-Pierre-la-Palud.

2335. Partie du bois de Bagny, 38 arpents, 50 perches, à Chevinay, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré). — *Adj.* 1610 fr. par arpent, à André Jay, de Lentilly.

2336. Partie du bois de Bagny, 144 arpents, 90 perches, à Chevinay, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré). — *Adj.* 1905 fr. par arpent, à Jean-Baptiste SARSAY, de Saint-Pierre-la-Palud.

2337. Partie du bois de Bagny, 38 arpents, 50 perches, à Chevinay, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré). — *Adj.* 1610 fr. par arpent, à André JAY, de Lentilly.

2338. Partie du bois de Bagny, 144 arpents, 90 perches, à Chevinay, à l'ABBAYE DE SAVIGNY (Prieuré). — *Adj.* 1905 fr. par arpent, à Jean-Baptiste SARSAY, de Saint-Pierre-la-Palud.

II. — Ventes faites conformément à la loi du 28 ventôse IV.

---

12 Prairial IV (*31 mai 1796*).

2339. Maison, rues de la Poulaillerie et Saint-Nizier, n° 80, à Lyon, aux ci-devant FILLES PÉNITENTES. *Louée* 2200 l. (en 1779). — *Vendue* 39600 fr., à Jean RAVIER, notaire à Lyon, quai Antoine, n° 3.

13 Prairial IV (*1er juin 1796*).

2340. Terres, 5 bicherées 1/4 et 3 mesures, à Châtillon-d'Azergues, au LUMINAIRE DE CHATILLON-D'AZERGUES. *Louées* 70 l. (en 1779). — *Vendues* 1540 l., à Jean-Marie RIVOYRE, de Châtillon-d'Azergues.

Rivoyre paya dès le 15 prairial la totalité de la somme due (1525 l. en promesses de mandats et rescriptions, 15 l. en numéraire). Mais la vente fut annulée par arrêté du département, le 23 prairial, parce qu'on avait oublié d'y comprendre la dîme à laquelle elle était soumise et qui fut évaluée à 308 l. Rivoyre paya le surplus demandé, et l'arrêté du 23 prairial fut rapporté.

14 Prairial IV (*2 juin 1796*).

2341. Claustral de Saint-Benoît, emplacement de 10416 p. q., clos de 17 bicherées, à Lyon, au MONASTÈRE DE SAINT-BENOÎT. — *Vendu* 151444 l. 16 s., à Claude HUOT, rue des Trois-Carreaux, Lyon.

Pour le compte de Claude LÉQUYER fils, négociant, rue Trois-Carreaux, n° 126, et Pierre DOLLEY, rentier à Lyon, n° 121, quai des Célestins.

2342. Maison, 2530 p. q., à Lyon, grande rue Mercière, n° 11, aux ANTONINS unis à l'ORDRE DE MALTE. — *Vendue* 63000 l., à Claude GERMAIN, négociant à Lyon, place du Méridien.

Cédée à Robert, Gautier et Jean MILOT, père et fils. (Enreg. 123.)

15 Prairial IV (*3 juin 1796*).

2343. Maison, à la Guillotière, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Louée* 500 l. (en 1788). — *Vendue* 9000 l., à Jean-Baptiste BONNARDEL, de la Guillotière, et Jean GROS, de Lyon, grande rue Mercière, n° 6.

16 Prairial IV (*4 juin 1796*).

2344. Maison dite Musique des Anges, place des Cordeliers, n° 7, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Louée* 660 l. (en 1784). — *Vendue* 11880 fr., à Louis JANNEAT, à Lyon, quai du Rhône, maison Degraix, n° 63.

17 Prairial IV (*5 juin 1796*).

2345. Maison, 7359 p. q., 4 étages, quai de Saône, n° 8, à Lyon, aux ANTONINS unis à l'ORDRE DE MALTE. *Revenu*, 9000 l. — *Vendue* 162000 l., à FOURNIER, MEY, BONTHOUX, BOULON et à la citoyenne Fleurie CHARLES, femme de François ROSPILLAIRE.

2346. Eglise des Antonins et dépendances, 6161 p. q., à Lyon, quai de Saône, aux ANTONINS unis à l'ORDRE DE MALTE. — *Vendue* 117054 fr., à Pierre BUSSY et Antoine RÉGNIER, négociants à Lyon.

19 Prairial IV (*7 juin 1796*).

2347. Bâtiment de Marly, sur le bastion Saint-Clair, à Lyon, à la COMMUNE DE LYON. — *Vendu* 9000 l., à GILIBERT, de Lyon, vis-à-vis le pont Morand.

Pour le compte de Jacques ROMAN, négociant à Lyon, rue Neuve.

2348. Maison, rue de la Croix-Rousse, à la CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT. *Louée* 120 l. (en 1789). — *Vendue* 2277 l., à François BERNARD, de Lyon, rue Gentil, n° 132.

Pour le compte de Paul FAVÈDE, fabricant de bas à Lyon, place Grenouille.

21 Prairial IV (*9 juin 1796*).

2349. Bâtiment, 16200 p. q., à Lyon, place de la Comédie et rue Puits-Gaillot, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu,* 30000 fr. — *Vendu* 540000 fr., à Aymar SAINT-FERRÉOL, de Montélimar (à Lyon, hôtel de Milan).

22 Prairial IV (*10 juin 1796*).

2350. Maison, à Lyon, Grand'Côte, aux CAPUCINS. *Revenu,* 611 l. — *Vendue* 11000 l., à Gabriel-Michel CHAMPIN, à Lyon, rue Grenette, n° 74.

2351. Immeuble, à Lyon, aux ORATORIENS. *Revenu,* 966 l. — *Vendu* 18052 fr., à MOURETON, négociant à Lyon.

2352. Maison formant ci-devant le jeu de la flèche, 15960 p. q., à Lyon, sur les remparts d'Ainay, aux CHEVALIERS DE L'ARC. *Revenu,* 600 l. — *Vendue* 13200 fr., à Jean-Marie FLEURDELIS, à Rive-de-Gier.

Les biens meubles et immeubles des sociétés d'arquebusiers, chevaliers de l'arc, etc., ont été nationalisés par le décret du 24 avril 1793.

23 Prairial IV (*11 juin 1796*).

2353. Chapelle des Feuillants, 3637 p. q., à Lyon, petite et grande rue des Feuillants, aux FEUILLANTS. *Revenu,* 2200 l. — *Vendue* 39600 fr., à Charles GILIBERT, de Lyon, vis-à-vis le pont Morand.

Pour Jacques ROMAN, négociant à Lyon, rue Neuve.

24 Prairial IV (*12 juin 1796*).

2354. Plusieurs maisons, à Lyon, montée Saint Barthélemy, aux LAZARISTES. — *Vendues* 123354 l., à Pierre LASSAVEUR, négociant à Lyon, rue des Treize-Cantons, n° 77.

2355. Maison, 1178 p. q., place du Plâtre, n° 7, à Lyon, à la CURE DE SAINT-PIERRE. *Revenu,* 1650 l. — *Vendue* 29700 fr., à Étienne BRANCIARD, à Lyon, maison dite des Dames de Saint-Pierre.

2356. Chapelle et maison, à Lyon, place Croix-Pâquet, aux PÉNITENTS DE LORETTE. *Revenu,* 720 fr. — *Adj.* 12960 fr., à Joseph CHINARD, sculpteur à Lyon.

Chinard, alors à Constantinople, soumissionna par l'intermédiaire d'Aubert-Dubayet, ambassadeur près la Porte. Il avait établi un atelier dans la chapelle; il demandait que le prix de son achat fût acquitté par les créances que lui devait la République pour décoration et travaux relatifs aux fêtes. Le ministre des finances refusa, la loi étant formelle: le prix devait être acquitté en mandats, promesses de mandats et rescriptions de la trésorerie; aucune autre valeur ne pouvait être admise.

2357. Bâtiment et terrains, 13506 p. q., à Lyon, près de l'ancienne porte de Vaise, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu,* 200 l. — *Vendus* 20482 l. 10 s., à Gaspard FELS, négociant à Lyon.

25 Prairial IV (*13 juin 1796*).

2358. Bâtiment, à la Grand'Côte des Capucins, n° 177, à Lyon, aux RELIGIEUSES DE LA DÉSERTE. *Revenu,* 450 l. — *Vendu* 9100 l., à HORAND l'aîné, négociant à Lyon, rue Lafont.

2359. Presbytère et dépendances, à Francheville, à la CURE DE FRANCHEVILLE. *Revenu,* 728 l. — *Vendus* 14352 l., à PIGNATEL, de Lyon, rue Saint-Jean, n° 123.

L'administration départementale décida, vu une lettre du ministre des finances en date du 22 prairial, autorisant à conserver les presbytères et jardins nécessaires au logement des instituteurs, de distraire ces objets de la vente, de fixer le prix du reste à 6864 l. et de rembourser la différence à Pignatel (arrêté du 17 messidor IV).

2360. Fonds du château de la Roche, à Courzieu et Brussieu, à la COMMANDERIE DE CHAZELLES (ORDRE DE MALTE). — *Vendu* 7954 l. 2 s., à Anthelme MARGNIOL, à Lyon, rue Romarin.

26 Prairial IV (*14 juin 1796*).

2361. Maison, 4 étages, 2655 p. q., à Lyon, grande rue Mercière, n° 8 *bis*, à l'ORDRE DE MALTE. *Revenu,* 4300 l. — *Vendue* 81000 fr., à LARROQUE et DELORE, négociants à Lyon.

2362. Maison, 2289 p. q., à Lyon, grande rue Mercière, n° 18, à l'émigré LAVALETTE-MAUBEC. *Revenu,* 3100 l. — *Vendue* 55800 l., à Louis ROSSET, libraire à Lyon, grande rue Mercière, n° 18.

2363. Fonds, à Saint-Etienne-la-Varenne, au PRIEURÉ DE NÉTY. *Revenu,* 3325 l. — *Adj.* 66099 l. 10 s., à Louis-Marie CANARD, négociant à Mâcon.

Teyssier, ci-devant prieur de Néty et curé de Saint-Etienne, avait été laissé en possession de son habitation qui constituait le presbytère de la commune, en vertu de l'article 4 de la loi du 24 juillet 1790. Il s'en considérait comme usufruitier pour la vie. Malgré un avis favorable de l'administration municipale du canton de Belleville, le ministre des finances donna l'ordre d'envoyer Canard en possession immédiate; Teyssier n'était usufruitier que comme curé; la République ne salariant plus aucun culte, l'article 4 devait être considéré comme abrogé.

2364. Terres, 15 bicherées, à Saint-Laurent-de-Chamousset, au LUMINAIRE DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. *Affermées* 38 l. (en 1788). — *Vendues* 907 l. 10 s., à François BERGER, de Lyon, place de la Comédie, n° 1.

27 Prairial IV (*15 juin 1796*).

2365. Maison et dépendances, angle des rues Mercière et de la Monnaie, à Lyon, aux ANTONINS unis à l'ORDRE DE MALTE. *Revenu,* 4150 fr. —

Vendues 74700 fr., à Jean GROS, à Lyon, rue Mercière, n° 6. Théophile DUPERRET, rue Boucherie-des-Terreaux, n° 96, et Jean SAUZE, Grand'Côte, n° 193.

2366. Maison, rue Thomassin, n° 72, à Lyon, à la CONFRÉRIE DE LA TRINITÉ DE SAINT-NIZIER. *Louée* 900 l. (en 1789). — *Vendue* 16200 fr. à Benoît POMPÉE, de Mornant.

2367. Presbytère et dépendances, 3220 p. q., à la Guillotière, à la CURE DE LA GUILLOTIÈRE. *Revenu*, 350 l. — *Vendus* 6300 l., à Fleury BUREL, instituteur à la Guillotière.

La vente ne fut définitive qu'après que la commune de la Guillotière eût donné l'assurance à l'administration départementale que le presbytère était inutile à l'installation des écoles, que les bâtiments des Picpus y suffisaient. (6 vendémiaire V.)

28 Prairial IV (*16 juin 1796*).

2368. Domaines de la Ferratière et de la Colombière, à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Revenu*, 4000 l. — *Adj.* 88000 fr., à Jean BONNARDEL, de la Guillotière, et Jean GROS, de Lyon, grande rue Mercière, n° 6.

2369. Maisons, place de la Fromagerie, à Lyon, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE, héritière de son fils décédé. *Revenu*, 9530 fr. — *Vendues* 171540 l., à André FRACHON, place du Plâtre, maison Tolozan.

2370. Pré et chenevier, 15 bicherées 1/3, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Revenu*, 383 l. — *Vendus* 8426 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, de Paris.

2371. Maison, à Villefranche, aux PÉNITENTS NOIRS DE VILLEFRANCHE. *Revenu*, 200 l. — *Vendue* 3600 l., à Louis-François CANET, de Villefranche.

2372. Bâtiments, à Villefranche, à la CURE DE VILLEFRANCHE. *Revenu*, 340 l. — *Vendus* 6320 l., à Louis-François CANET, de Villefranche.

2373. Terres, 10 bicherées, à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. *Revenu*, 100 l. — *Vendues* 2200 l., à Jean CHAZELLE, chapelier à la Guillotière.

2374. Terrain, 3 bicherées 3/4, à Cuire, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Loué* 75 l. (en 1788). — *Vendu* 1815 l., à Louis GOUTELLE, à Lyon, rue des Feuillants, n° 104.

29 Prairial IV (*17 juin 1796*).

2375. Pré Dumaine, 85 bicherées, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Revenu*, 600 l. — *Vendu* 13200 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, de Paris.

La première herbe seulement appartient à la nation et est mise en vente; la deuxième est aux habitants de Savigny.

2376. Maison et jardin, à la Guillotière, à la PROPAGATION DE LA FOI, de Lyon. *Revenu* 80 l. — *Vendus* 1440 l., à Antoine-Bernard RICHARD, officier de santé à la Guillotière.

2377. Maison et dépendances, rue du Bœuf, n° 80, à Lyon, aux COLLÈGES DE LYON (petit collège Notre-Dame). *Revenu*, 1000 l. — *Vendues* 36000 l., à LIGNAC et DUBESSY, de Lyon, l'un, rue de la Convention, n° 25, l'autre rue Saint-Jean, n° 84.

2378. Maison, rue et place Saint-Pierre, à Lyon, à l'ABBAYE DE SAINT-PIERRE. — *Vendue* 39600 l., à Claude ROUSSET, de Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 25.

2379. Domaines le Plat, de la Côte, la Burdière, en tout 395 bicherées, à Thurins, à l'émigré DUGAS DE BOIS-SAINT-JUST. *Revenu*, 2202 l. — *Vendus* 46684 l., à Georges BLANC, homme de loi à Lyon, place du Change.

1er Messidor IV (*19 juin 1796*).

2380. Bâtiments, 5000 p. q., à Lyon, aux PÉNITENTS DE SAINT-MARCEL. — *Vendus* 10000 l., à Antoine CHAPUY, Claude BONNARD et Pierre MOURON, de Lyon, l'un, rue de la Vieille, n° 84, l'autre, rue Saint-Marcel, le 3e, même rue, n° 22.

2381. Maison ci-devant de l'octroi, aux portes de la Croix-Rousse, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 300 l. — *Vendue* 5400 l., à Pierre HORAND, négociant à Lyon, rue Lafont.

2382. Fonds, 5 bicherées, à Genis-l'Argentière, à la FABRIQUE DE GENIS-L'ARGENTIÈRE. *Revenu*, 102 l. 15 s. — *Vendu* 2260 l. 10 s., à Michel JOANNIN, négociant à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 3.

2383. Fonds, à Juliénas, au COLLÈGE DE MACON. *Revenu*, 850 l. — *Vendu* 18100 l., à Louis-Marie CANARD aîné, négociant à Mâcon.

2384. Ancien clocher, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE. *Revenu*, 145 l. — *Vendu* 2610 l., à Antoine TACUSSIAU, à la Guillotière.

2385. Maison et dépendances, 1276 p. q., à Lyon, rue Mercière, à l'émigré PUPIL-MYONS. *Revenu*, 3300 l. — *Adj.* 59400 l., à Marie-Laurentine-Catherine PIERRY, dite DUMONT, fille majeure, à Lyon, quai des Célestins, n° 79.

2 Messidor IV (*20 juin 1796*).

2386. Pré, 2 bicherées 2/3, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Revenu*, 30 l. — *Vendu* 660 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, de Paris.

2387. Chenevier, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Revenu*, 122 l. 10 s. — *Vendu* 2695 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, de Paris.

2388. Maison, rue Saint-Claude, n° 96, à Lyon, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Revenu*, 904 l. — *Vendue* 16272 l., à Jean CHEVALIER, rue Saint-Jean, à Lyon.

2389. Pré, à la FABRIQUE DE LAURENT-DE-CHAMOUSSET. — *Vendu* 1267 l. 4 s., à François BERGER, à Lyon, place de la Comédie, n° 1.

2390. Terres, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Revenu*, 236 l. 10 s. — *Vendues* 5203 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, de Paris.

2391. Vigneronnage de la Thuilière, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu*, 541 l. 10 s. — *Vendu* 11671 l., à Jean BOTTON, propriétaire aux Etoux.

2392. Domaine de la Triche, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu*, 417 l. — *Vendu* 10000 l., à Philibert ROCHARD neveu, de Marchampt.

2393. Domaine Santallier, à Marchampt et Claveisolles, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 7950 l., à Philibert ROCHARD neveu, de Marchampt.

2394. Domaine Chapuy, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu*, 632 l. 10 s. — *Vendu* 14148 l. 7 s., à Jean-Baptiste TRONCY, greffier du juge de paix du canton de Beaujeu.

2395. Domaine Bonnevay, à [Marchampt ?], à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 9153 l., à Jean-Baptiste MOUTON fils, de Beaujeu.

3 Messidor IV (*21 juin 1796*).

2396. Maison, cour et jardin, 2726 p. q., à Lyon, à la CURE DE SAINT-JUST. *Revenu*, 630 l. — *Vendus* 11460 l., à Claude et Jean-Baptiste VORON, à Lyon, rue de la Cage, n° 20.

2397. Maison, 4 et 5 étages, à Lyon, place du Petit-Collège, n° 83, aux COLLÈGES DE LYON. *Louée* 2160 l. (en 1782). — *Vendue* 38880 l., à Michel et Philibert CAFFE, père et fils aîné, à Lyon, rue du Bœuf, n° 98.

2398. Maison de la Garde-de-Dieu, à Lyon, place du Méridien, n° 3, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Revenu*, 3770 l. — *Vendue* 67860 l., à Etienne BRANCIARD, à Lyon, maison dite des Dames de Saint-Pierre.

2399. Maison de la Traille, port du Sablier, à Condrieu, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Revenu*, 90 l. — *Vendue* 1620 l., à Jean PLASSON, négocant à Condrieu.

2400. Petite maison, au bas de la côte des Carmélites, à Lyon, aux RELIGIEUSES DE LA DÉSERTE. *Revenu*, 1370 l. — *Vendue* 25540 l., à Pierre HORAND, à Lyon, rue Lafont, n° 163.

L'ordonnateur militaire de Lyon s'opposa longtemps à l'envoi en possession d'Horand, parce que la maison servait de logement au chef du dépôt des four-

2296. Domaine de la Chapelle-Thulon, à Régnié, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 202000 l., à Jean DROUIN, marchand à Beaujeu.

2297. Demi-arpent de la CURE DE LANTIGNIÉ (jardin non compris), à Lantignié. *Soum.* 1100 l. — *Adj.* 17700 l., à Benoît RUET, propriétaire à Saint-Lager.

Qui déclare ne savoir signer.

2298. Partie du demi-arpent de la CURE D'AVENAS, à Avenas. *Soum.* 700 l. — *Adj.* 16000 l., à Benoît DECOMBES, propriétaire à Avenas.

2299. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU (jardin non compris), à Saint-Didier-sur-Beaujeu. *Soum.* 1000 l. — *Adj.* 19400 l., à Jean MONTANTÈME, de Saint-Didier.

2300. Eglise N.-D. de Vernay et dépendances, à Saint-Didier-sur-Beaujeu. *Soum.* 3000 l. — *Adj.* 24700 l., à Claude-François DULAC, propriétaire à Saint-Didier.

1er Vendémiaire IV (*23 septembre 1795*).

2301. Moulin de la Garde, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 4000 l. — *Adj.* 36000 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, et Fleury BARBIER, marchands à Villefranche.

2302. Pré, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 15500 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, et Fleury BARBIER, marchands à Villefranche.

2303. Pré, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 11000 l. — *Adj.* ?

Le bref manque.

2304. Pré, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 700 l. — *Adj.* 12000 l., à Antoine COLOMB, cultivateur à Saint-Germain-la-Montagne (district de Roanne).

2305. Terres, 13 mesures, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 1300 l. — *Adj.* 6600 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, et Fleury BARBIER, marchands à Villefranche.

2306. Terre, 15 mesures, ci-devant vendue au citoyen Daigueperse, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 1500 l. — *Adj.* 12200 l., à Jean-Baptiste DAIGUEPERSE, propriétaire à Saint-Igny, demeurant à Beaujeu.

Voir n° 1899.

2307. Terre, 1 mesure 1/2, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 200 l. — *Adj.* 900 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, et Fleury BARBIER, marchands à Villefranche.

2308. Halles Saint-Clément, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY fils. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 12100 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, et Fleury BARBIER, marchands à Villefranche.

2309. Demi-arpent de la CURE D'AIGUEPERSE (jardin non compris), à Aigueperse. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 21000 l., à Claude DUCROUX, propriétaire à Aigueperse.

2310. Demi-arpent de la CURE DE POULE, à Poule. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 33600 l., à Benoît GUILLOT et Sébastien CHABERT, marchands à Villefranche.

2311. Demi-arpent de la CURE DE MONSOLS (jardin non compris), à Monsols. *Soum.* 1200 l. — *Adj.* 22600 l., à Antoine BERTHELON, de Monsols.

Qui déclare ne savoir signer.

2312. Bois, 20 mesures, à Ouroux, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 10000 l. — *Adj.* 100000 l., à Claude LAROCHETTE, propriétaire à Saint-Pierre-le-Vieux.

Qui déclare ne savoir signer.

2313. Chenevier, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 300 l. — *Adj.* 4700 l., à Nicolas KNECHELE, de Villefranche.

2314. Chenevier, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 100 l. — *Adj.* 3000 l., à Claude PLACE et Michel MICOLLIER, de Villefranche.

2315. Terre vassible, 7 mesures, à Saint-Christophe-la-Montagne, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 100 l. — *Adj.* 1050 l., à Philibert MICHON, propriétaire à Monsols.

2316. Terre vassible, 5 mesures, à Monsols, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Soum.* 150 l. — *Adj.* 750 l., à Michel MICOLLIER et Claude PLACE, marchands à Villefranche.

3 Vendémiaire IV (*25 septembre 1795*).

2317. Domaine, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY cadet. *Soum.* 30000 l. — *Adj.* 733000 l., à Benoît TOURNISSOUD, propriétaire à Corcelles.

2318. Domaine des Bruyères, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY cadet. *Soum.* 27000 l. — *Adj.* 486000 l., à Jean-Aimé HENRY, dit ROCH, marchand à Villefranche.

2319. Vignes, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY cadet. *Soum.* 20000 l. — *Adj.* 300000 l., à Antoine MORIN, propriétaire à Béligny.

2420. Domaine du Garet, à Béligny, Gleizé, Ouilly, Cenves et Reneins, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 238920 l. 4 s., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2421. Pré carré, 8 mesures, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu,* 60 l. — *Vendu* 1320 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

8 Messidor IV (*26 juin 1796*).

2422. Bâtiments, terrain et jardin, rue Vieille-Monnaie, aux ORATORIENS. *Revenu,* 520 l. — *Vendus* 9840 l., à Joachim GENIQUE, de Lyon, rue Clermont.

Cédés ensuite par Genique à CASATI. Ce sont les bâtiments des anciens Oratoriens. Quand Saint-Polycarpe fut rendu au culte et devint une paroisse, le curé Borelli demanda à être mis en possession d'une partie de ces bâtiments utiles au service du culte. Le conseil de préfecture arrêta, le 27 pluviôse XI qu'il n'y avait lieu à délibérer.

2423. Quatre domaines, Grand et Petit-Montmeyt, Saint-Nizier et les Jacquets, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu* ? — *Vendus* 86789 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2424. Maison, 934 p. q., n° 10, petite rue Mercière, à Lyon, à l'émigré Victor MURAT. *Revenu,* 1150 l. — *Vendue* 20700 l., à Pierre BOZÉRIAN, de Lyon, rue Buisson.

9 Messidor IV (*27 juin 1792*).

2425. Maison, dite de la Sacristie, jardin, prés de 8 bicherées 1/4, à Taluyers, à la FABRIQUE DE TALUYERS. *Revenu* ? — *Vendus* 2763 l., à Jean-François SERPOLET, de Brignais.

2426. Maison, prés, terre, bois, carrières, à Chazay-d'Azergues, à la PRÉBENDE SAINT-ANTOINE. *Revenu* ? — *Vendus* 7405 l., à Jean CHERBLANC, de Lyon, rue Juiverie.

2427. Terrain, 2782 p. q., à Gleizé, à la COMMUNE DE VILLEFRANCHE. *Revenu,* 36 l. — *Vendu* 792 l., à Pierre ROCHE, de Gleizé.

2428. Maison et dépendances, n° 43, côte Saint-Sébastien, à Lyon, aux ORATORIENS. *Louée* 672 l. (en 1790). — *Vendue* 12006 l., à Philippe-Emmanuel BILLION, de Lyon, rue des Feuillants.

2429. Terrain, 192 p. q., à Gleizé, à la COMMUNE DE VILLEFRANCHE. *Revenu,* 4 l. — *Vendu* 88 l., à Jacques PLACE, de Gleizé.

2430. Terrain, 3/4 de bicherée, à Gleizé, à la COMMUNE DE VILLEFRANCHE. *Revenu,* 41 l. — *Vendu* 902 l., à Jacques PLACE, de Gleizé.

2431. Terrain, 1906 p. q., près du cimetière d'Ainay, à Lyon, à la FABRIQUE D'AINAY. *Revenu*, 286 l. — *Vendu* 6292 l., à Antoine SAUNIER, de Lyon, rue de Jarente.

2432. Domaine de la Papeterie et dépendances, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Vendu* 33372 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

11 Messidor IV (*29 juin 1796*).

2433. Maison, 1808 p. q., n° 83, Grand'Côte, à Lyon, aux ORATORIENS. *Revenu*, 850 l. — *Vendue* 15300 l., à François GRABY, de Lyon, Grand' Côte.

2434. Eglise Saint-Vincent, jardin et 2 échoppes, 6882 p. q., à Lyon, à la CURE DE SAINT-VINCENT. *Revenu*. 1400 l. — *Vendus* 25200 l., à Claude DUBOIS, de Lyon, quai des Augustins.

2435. Petite maison et dépendances, 728 p. q., n° 112, Grand'Côte, à Lyon, aux BERNARDINES. *Revenu*, 284 l. — *Vendues* 5112 l., à Théophile DUPERRET, place de la Boucherie-des-Terreaux, n° 96, à Lyon.

2436. Domaine Vitry, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu* ? — *Vendu* 17001 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

12 Messidor IV (*30 juin 1796*).

2437. Propriété des Petits-Pères, chapelle, etc., Grand'Côte, à Lyon, aux ORATORIENS. *Revenu*, 410 l. — *Vendue* 8020 l., à Jean-Baptiste DAMÉ, de Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 37.

2438. Domaine du Sarroir, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu* ? — *Vendu* 9928 l., à Mathieu Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2439. Claustral de 189428 p. q. (dont 26653 p. q. bâtis), montée Saint-Barthélemy, à Lyon, aux RÉCOLLETS. *Revenu*, 3506 l. — *Vendu* 65132 l., à Laurent DEVILLE, de Saint-Etienne-en-Forez.

2440. Un serroir garni de ses roues, chariots, etc., à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu*, 120 l. — *Vendus* 2160 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2441. Château de Varenne, 4 tours, 2 tourelles, galerie en dedans, jardins, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu* ? — *Vendu* 27040 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

Fut revendu probablement pour folle enchère. (Voir n° 2876.)

2442. Pré, 68 mesures, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu*, 400 l. — *Vendu* 8800 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2443. Domaine de la Roche, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 14264 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2444. Domaine de la Garenne, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 12091 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2445. Moulin d'Ardière, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 21029 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

13 Messidor IV (*1er juillet 1796*).

2446. Domaine de la Vénerie, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 12656 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, à Lyon, rue Saint-Jean.

2447. Claustral, 30096 p. q., place des Minimes, à Lyon, aux RELIGIEUSES DES ANTIQUAILLES. *Revenu,* 5200 l. — *Vendu* 99200 l., à Victor PICOT, négociant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec.

2448. Bâtiments du domaine de Parange, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendus* 16655 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, à Lyon, rue Saint-Jean.

2449. Petit domaine de Romaran, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 8636 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, à Lyon, rue Saint-Jean.

2450. Petit domaine, 52 bicherées, à Courzieu, à la FABRIQUE DE COURZIEU. *Revenu,* 178 l. 15 s. — *Vendu* 3904 l., à Anthelme MARGNIOL, de Lyon, rue Romarin.

2451. Maison et jardin, 3647 p. q., rue des Farges, à Lyon, aux GÉNOVÉFAINS. *Revenu* ? — *Vendus* 4050 l., à SABLIET, de Lyon, rue Saint-Irénée, n° 69.

2452. Maison, 2860 p. q., à Lyon, rue du Bœuf, n° 79, aux COLLÈGES DE LYON (petit collège Notre-Dame). *Louée* 865 l. (en 1784). — *Vendue* 15570 l., à Barthélemy GERMAIN, de Cogny.

Elle avait été estimée 17500 l. par l'expert Louis Dubost, le 6 mai 1793.

14 Messidor IV (*2 juillet 1796*).

2453. Terrain du cimetière de Saint-Just, 1/3 de bicherée, à Lyon, à la CURE DE SAINT-JUST. *Revenu,* 30 l. — *Vendu* 660 l., à Claude et Jean-Baptiste VORON frères, de Lyon.

2454 Claustral et dépendances, 5 bâtiments et 7 bicherées de terrain, à Lyon, aux RELIGIEUSES DES CHAZAUX. *Revenu,* 4000 l. — *Vendus*

73600 l., à François ARNAUD fils, courrier, place Egalité, n° 61; Jean LAMOUREUX, épicier, rue de la Convention, n° 127; Pierre CLAUDET fils, rue Bât-d'Argent; Jean-Marie CASATI, place du Crand-Collège; tous de Lyon.

Pierre Claudet fait rectifier son prénom, le premier jour complémentaire V; il s'appelle en réalité Jacques-Georges. Il est commissionnaire-chargeur.

2455. Presbytère, 6490 p. q., rue Saint-Laurent, à Lyon, à la CURE DE SAINT-PAUL. *Revenu*, 1560 l. — *Vendu* 28080 l., à Jean-Baptiste DUNOD, de Lyon, quai du Rhône.

De compte à demi avec Jean-Marie BLANC, fabricant de bas, quai de Retz, à Lyon. Estimée 14000 fr. dans le procès-verbal d'expertise du 3 octobre 1790, la maison, qui appartenait au chapitre de Saint-Paul, avait été alors exceptée de la vente comme pouvant servir de presbytère.

2456. Vigneronnage, 45 bicherées, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 1625 l. — *Vendu* 35190 l., à Michel SAUZAY, quai Saint-Vincent, n° 142, à Lyon.

2457. Maison et jardin, Grand'Côte, n° 118, à Lyon, aux BERNARDINES. *Revenu*, 430 l. — *Vendus* 8060 l., à Jacques PALABEAUD, de Lyon, Grand'-Côte, n° 113.

Estimés 3500 l. dans l'expertise du 5 décembre 1790.

15 Messidor IV (*3 juillet 1796*).

2458. Domaines, 290 bicherées 1/2, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 1810 l. — *Vendus* 39700 l., à WESTHAUSER, de Villefranche.

2459. Pré, 1 bicherée 1/2, à Pouilly-le-Monial, à la CURE DE POUILLY-LE-MONIAL. *Revenu*, 30 l. — *Vendu* 660 l., à Claude ESCOFFIER oncle, de Villefranche.

2460. Vigneronnage, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 739 l. — *Vendu* 16462 l., à Claude FOREST, de Lyon, quai Saint-Vincent, n° 145.

2461. Terre, 20 bicherées 1/3, à l'Arbresle, au LUMINAIRE DE L'ARBRESLE. *Revenu*, 150 l. — *Vendue* 3300 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, à Lyon, place Bellecour, maison du Coq-Hardi.

2462. Le grand domaine de Romaran, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu* ? — *Vendu* 18858 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

16 Messidor IV (*4 juillet 1796*).

2463. Vieille chapelle de Saint-Etienne, à l'Arbresle. — *Vendue* 400 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, à Lyon, place Bellecour, maison du Coq-Hardi.

2464. Maison, 2 étages, place Paquet, à Lyon, au SÉMINAIRE DE SAINT-IRÉNÉE. *Revenu*, 2540 l. — *Vendue* 45720 l., à Emmanuel-Philippe BILLION, fabricant de boutons à Lyon, rue des Feuillants.

2465. Bois taillis, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 600 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2466. Bois taillis, 8 mesures, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 240 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2467. Bâtiments et chapelle (ancien et nouveau claustraux), à Lyon, côte Saint-Sébastien, n° 122, aux BERNARDINES. *Revenu*, 5400 l. — *Vendus* 106000 l., à Pierre-Jacques WILLERMOZ père, médecin à Lyon, rue des Forces.

Estimés 45000 l. dans l'expertise du 4 novembre 1790.

2468. Domaine de vignes, à Odenas et Saint-Lager, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 13860 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2469. Forêt de Parange, 120 mesures, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendue* 15000 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2470. Forêt de chênes, 520 mesures, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD VARENNE. — *Vendue* 60000 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

2471. Bois taillis de la Garenne, 28 mesures, à Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 880 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, de Lyon, rue Saint-Jean.

17 Messidor IV (*5 juillet 1796*).

2472. Chapelle et dépendances, 3537 p. q., à Lyon, place des Pénitents-de-la-Croix, aux PÉNITENTS DE LA CROIX. *Revenu*, 2461 l. — *Vendues* 44298 l., à HORAND, de Lyon, rue Lafont.

2473. Maison de la Clergeonnerie, 922 p. q., à la descente de Saint-Paul, à Lyon, au CHAPITRE SAINT-PAUL. *Revenu*, 606 l. — *Vendue* 10908 l., à FABRE, BERTHELIER, PAUTET, VÉRÉ, tous de Lyon.

Estimée 9000 l. par l'expertise du 1er novembre 1790.

2474. Bâtiment, dit le Château, à Mornant, aux LAZARISTES DE MORNANT. *Revenu*, 300 l. — *Vendu* 5400 l., à Etienne PALLUY, de Lyon.

2475. Maison, 4728 p. q., n° 92, rue Confort, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 3500 l. — *Vendue* 63000 l., à Claude HUOT, de Lyon, rue Trois-Carreaux.

Pour le compte de Joseph-Ferdinand GENSOUL, négociant à Lyon, rue Sirène, n° 25.

2476. Bois taillis, 580 bicherées, à Chevinay, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Revenu* ? — *Vendu* 31560 l., à André JAY, de Lyon, rue Saint-Jean.

18 Messidor IV (*6 juillet 1796*).

2477. Maison et jardin, rue Vieille-Monnaie, à Lyon, aux URSULINES DE LA RUE VIEILLE-MONNAIE. *Revenu*, 4200 l. — *Vendus* 76800 l., à Philippe-Emmanuel BILLION, de Lyon, rue des Feuillants.

2478. Maison, rue Gentil, n° 125, à Lyon, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Revenu*, 600 l. — *Vendue* 10600 l., à Claude-Marie BERGERON, de Lyon, rue de la Gerbe.

2479. Maison, 1089 p. q., 3 étages, rue Gentil, n° 128, à Lyon, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Revenu*, 980 l. — *Vendue* 17640 l., à André COLOMBET, de Lyon, montée de la Glacière.

2480. Deux maisons basses, 1936 p. q., à Lyon, montée de Fourvière, aux RELIGIEUSES DES CHAZAUX. *Revenu*, 1500 l. — *Vendues* 30000 l., à François PASCAL, de Lyon, place Saint-Côme, n° 74.

Pour le compte de Jean-Baptiste WILLERMOZ, à Lyon, rue Buisson, n° 18.

2481. Maison, 1758 p. q., à Lyon, rue de la Palme, n° 62, à l'émigré VENTEROLLE. *Revenu*, 2500 l. — *Vendue* 45000 l., à JANMOT, de Lyon, place de Roanne.

2482. Maison, 2989 p. q., à Lyon, n° 5, place du Plâtre, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 5300 l. — *Vendue* 95400 l., à Pierre PÉLISSON, de Lyon, rue Boucherie-des-Terreaux, n° 95.

19 Messidor IV (*7 juillet 1796*).

2483. Bâtiment et dépendances, à Lacenas, au PRIEURÉ DE SALLES (ABBAYE DE CLUNY). — *Vendus* 2218 l., à HUGAND, de Lacenas.

2484. Chapelle Saint-Claude, à Lyon, place Saint-Claude. *Revenu*, 125 l. — *Vendue* 4050 l., à Alexandre AUDET, de Lyon, montée des Carmélites, n° 18.

2485. Maison, 3376 p. q., Grand'Côte des Capucins, n° 82, à Lyon, aux ORATORIENS. *Revenu*, 90 l. — *Vendue* 8820 l., à la citoyenne ROUGY, veuve MONVERNAY, de Lyon, montée des Carmélites, n° 100.

21 Messidor IV (*9 juillet 1796*).

2486. Maison, jardin, pré, vigne, église, à Saint-Laurent-d'Agny, à la CURE DE SAINT-LAURENT-D'AGNY. *Revenu*, 137 l. — *Vendus* 2214 l., à Alexandre BONAND, de Lyon, rue du Méridien, n° 70.

La maison et l'église, qui avaient été comprises dans la soumission de Bonand, ont été ensuite exceptées de la vente, et le prix a été réduit de 2934 l. à 2214 l.

2487. Bâtiment, jardin, vigne, à Ville-sur-Jarnioux, à la CURE DE VILLE-SUR-JARNIOUX. *Revenu*, 70 l. — *Vendus* 1460 l., à Antoine VÉRAND, de Lyon.

Une pétition des habitants de Ville-sur-Jarnioux demanda l'annulation de la vente, ces immeubles pouvant servir au logement d'une institutrice. L'affaire traîna jusqu'au 12 nivôse VIII, date à laquelle l'administration départementale décida de maintenir la vente, sauf pour le jardin que, d'après le bref de vente, Vérand s'était engagé à rendre à la municipalité si elle le réclamait.

2488. Partie supérieure du clos de Sainte-Marie des Chaînes (le reste réservé à la nation), à Lyon, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DES CHAINES. *Revenu*, 3300 l. — *Vendue* 67873 l., à Martial TINEIRE, de Lyon, quai de Serin.

2489. Maison, à Lyon, cour des Archers, n° 87, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 3327 l. — *Vendue* 59886 l., à Jacques-Simon ROMAN-DESJARDINS, négociant à Lyon, rue Neuve.

2490. Bâtiment servant d'auditoire et de prison, place de la Liberté, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. — *Vendu* 3618 l., à Jacques BONNARD cadet, de Lyon, place de l'Herberie.

Avait été acquis, le 11 avril 1791, par Antoine GENEVAY pour le compte de la commune de Saint-Rambert. Les paiements n'ayant pas été faits en temps utile, l'immeuble fut remis en vente. La commune demanda l'annulation de la vente passée à Bonnard. Elle fut déboutée par le conseil de préfecture (8 prairial IX), parce que la vente était régulière, et que l'article 4 de la loi du 4 nivôse VII portait que, dans des cas analogues, les seconds acquéreurs seraient exclusivement maintenus. Jacques Bonnard achète de compte à demi avec Claude BONNARD aîné, de Lyon, rue Tourette, n° 164.

2491. Terrain, 2700 p. q., à Gleizé, à la COMMUNE DE VILLEFRANCHE. *Revenu*, 32 l. — *Vendu* 704 l., à Antoine LOUP, de Gleizé.

2492. Vigne, à Rochetaillée, à la CURE DE ROCHETAILLÉE. *Revenu*, 36 l. — *Vendue* 792 l., à François FONT, aubergiste à Saint-Genis-Laval.

2493. Bâtiments, 5431 p. q., entre les deux premières portes de Vaise, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 600 l. — *Vendus* 10800 l., à Jean-Baptiste JACQUET, à Vaise, n° 12.

22 Messidor IV (*10 juillet 1796*).

2494. Petite terre, 1134 p. q., à Gleizé, à la COMMUNE DE VILLEFRANCHE. *Revenu*, 13 l. — *Vendue* 286 l., à Claude RIVIÈRE, de Villefranche.

2495. Maison des filles, 5 étages, à Lyon, rue du Garet, n° 140, aux MISSIONNAIRES [DE SAINT-JOSEPH]. *Revenu*, 3000 l. — *Vendue* 54000 l., à LAGRIVE et DANGUIN, de Lyon, rue de la Convention, n° 121.

2496. Terres de l'Hôtellerie, 24 bicherées (mesure de Lyon), à [Savigny ?] à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Revenu*, 240 l. — *Vendues* 5280 l., à André JAY aîné, de Lentilly.

2497. Maison et jardin, à Laurent-de-Chamousset, à la FABRIQUE DE LAURENT-DE-CHAMOUSSET. — *Vendus* 660 l., à François BERGER, de Lyon, place de la Comédie, n° 1.

2498. Vignes, 1 bicherée 7/8 (mesure de Villefranche), à Liergues, à la CURE DE LIERGUES. *Revenu*, 33 l. — *Vendues* 726 l., à François-Marie ESCOFFIER oncle, négociant à Villefranche.

2499. Prés, à Arnas et Saint-Georges-de-Reneins, à la FABRIQUE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS. *Revenu*, 90 l. — *Vendus* 1980 l., à ESCOFFIER oncle, de Villefranche.

2500. Terrain, à Gleizé, à la COMMUNE DE VILLEFRANCHE. *Revenu*, 33 l. — *Vendu* 726 l., à Jean-Baptiste BICHONNIER, de Béligny.

23 Messidor IV (*11 juillet 1796*).

2501. Eglise, chapelle de Fourvière et dépendances, à Lyon, au CHAPITRE DE FOURVIÈRE. *Revenu*, 1660 l. — *Vendues* 29880 l., à Ennemond BESSON, ancien fabricant d'étoffes de soie, à Lyon, près l'église de Fourvière, n° 74.

2502. Cinq cellules et les jardins attenants, partie du cloître et vignes, à Lyon, aux CHARTREUX. — *Vendus* 13860 l., à DESMAREST, de Lyon, Grand'Côte, n° 66.

Le bref manque.

2503. Petit bâtiment et terres, à Savigny, à la FABRIQUE DE SAVIGNY. — *Vendus* 8681 l., à Jean-Marie PONCHON, de Savigny.

2504. Terres, 8 bicherées, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la FABRIQUE DE SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE. *Revenu*, 110 l. — *Vendues* 2420 l., à Antoine BONNARD, de Saint-Didier-sous-Riverie.

2505. Les onze îles du Rhône, du port de la Mulatière à Pierre-Bénite, à l'ARCHEVÊQUE DE LYON. *Revenu*, 1900 l. — *Vendues* 41800 l., à BONNARD, Pierre BERNARD, Antoine et Pierre BONNEBOUCHE, André DUMAS, Jean PERRACHON, Pierre FARGE, Jean BROTTET.

2506. Maison, 1 étage, 763 p. q., place Saint-Georges, n° 66, à Lyon, à la FABRIQUE DE SAINT-GEORGES. *Revenu*, 450 l. — *Vendue* 8100 l., à Marc-Antoine FABRE, Pierre BERTHELIER, Laurent PAUTET, Jean-Claude VÉRÉ.

2507. Petite maison, à Laurent-de-Chamousset, à la FABRIQUE DE LAURENT-DE-CHAMOUSSET. *Revenu*, 30 l. — *Vendue* 540 l., à François BERGER, de Lyon, place de la Comédie, n° 1.

2508. Portion de maison, à Lyon, montée du Gourguillon, n° 88, aux RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE. *Revenu*, 400 l. — *Vendue* 7200 l., à Jean-

Claude MOREL, place des Terreaux, et François RICHARD, Port-du-Temple, à Lyon.

2509. Ile, près la Mulatière, dans le Rhône, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Revenu*, 60 l. — *Vendue* 1320 l., à Jacques BONNARD cadet, de Lyon, place de l'Herberie.

2510. Maison, 2334 p. q., à Lyon, rue Neuve, n° 62, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu*, 3300 l. — *Vendue* 59400 l., à François RIGOLLET et Hugues DUBIÉ, de Lyon, rue Neuve.

24 Messidor IV (*12 juillet 1796*).

2511. Maison, rue Gentil, n° 136, à Lyon, aux COLLÈGES DE LYON. *Revenu*, 440 l. — *Vendue* 7920 l., à Etienne RIBIER, de Lyon, rue Mercière, n° 58.

2512. Terrain, 2 bicherées 1/4, en partie encombré par la démolition des murs de la ville, à Saint-Just (Lyon), à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 45 l. — *Vendu* 990 l., à André DUGAS, à Saint-Just (Lyon), rue des Farges, n° 16.

2513. La grande église, entièrement dévastée, et dépendances, à Savigny, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. — *Vendue* 1200 l., à Jacques GOUBILLON, de Savigny.

2514. Terrain, écurie et fenil, 900 p. q., à l'extrémité méridionnale de la cour des Archers, à Lyon, aux JACOBINS (DOMINICAINS). *Revenu*, 300 l. — *Vendus* 5400 l., à DELEULLION-THORIGNY, de Lyon, rue du Bœuf.

2515. Terrain encombré par les démolitions des murs de la ville, 1/3 de bicherée, à Saint-Just (Lyon), à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 5 l. — *Vendu* 110 l., à Jean-Claude PIERRON, de Lyon, rue de la Cage.

2516. Petite maison, dans le vingtain de Laurent-de-Chamousset, à la FABRIQUE DE LAURENT-DE-CHAMOUSSET. *Revenu*, 40 l. — *Vendue* 720 l., à François BERGER, négociant à Lyon, place de la Comédie, n° 1.

2517. Deux tiers de maison, dans le vingtain de Laurent-de-Chamousset, à la FABRIQUE DE LAURENT-DE-CHAMOUSSET. *Revenu*, 24 l. — *Vendus* 432 l., à François BERGER, négociant à Lyon, place de la Comédie, n° 1.

2518. Maison, 1969 p. q., rue de l'Enfant-qui-pisse, à l'émigré VENTEROLLE. *Revenu*, 1800 l. — *Vendue* 32400 l., à Josèphe-Marie DELPON, femme MARTIN, de Lyon.

25 Messidor IV (*13 juillet 1796*).

2519. Claustral et église, rue du Villard, à Lyon, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Revenu*, 4560 l. — *Vendus* 82080 l., à Jacques RIVAY et Jacques ROMAND, de Lyon.

2520. Vigne, 2 bicherées 1/3, à Brindas, à la FABRIQUE DE BRINDAS. *Revenu*, 28 l. — *Vendue* 616 l., à André MOULIN, de Lyon.

2521. Maison, 532 p. q., à Lyon, place Saint-Georges, n° 65, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 320 l. — *Vendue* 5760 l., à Noël DUMAS, de Lyon, place Saint-Georges.

2522. Domaine, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 1658 l. — *Vendu* 36945 l., à Louis MOREL, officier de santé à Villefranche.

2523. Trois vigneronnages, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. — *Vendus* 37806 l., à Philibert GUILLERMIN, de Belleville.

2524. Chapelle et bâtiments, cour des Carmes, à Lyon, aux PÉNITENTS DE LA MISÉRICORDE. *Revenu*, 3200 l. — *Vendus* 57600 l., à Benoît BONA-CHRISTAVE, de Lyon, rue Dubois, n° 74.

Estimés 74147 l. le 3 février 1793. Il y eut protestation des représentants de l'œuvre des Pénitents; l'administration départementale passa outre et décida que les Pénitents étaient évidemment compris dans le décret de suppression du 18 août 1792; Bona-Christave fut maintenu en possession (17 brumaire VI). La même administration avait d'abord décidé le contraire le 6 prairial V. — L'œuvre des Pénitents était de secourir les prisonniers, et principalement de procurer leur délivrance aux prisonniers pour dettes.

26 Messidor IV (*14 juillet 1796*).

2525. Maison, 1595 p. q., place Saint-Georges, n° 64, à Lyon, à la CURE DE SAINT-GEORGES. *Revenu*, 900 l. — *Vendue* 16200 l., à Elisabeth VINGTRINIER, rue Saint-Dominique, n° 80, à Lyon.

2526. Maison, 763 p. q., rue Gentil, n° 137, à Lyon, aux COLLÈGES DE LYON. — *Vendue* 15988 l., à Pierre JAY, marchand de vin, à Vaise.

2527. Jardin et dépendances, montée des Carmélites, n° 21, à Lyon, aux RELIGIEUSES BLEUES-CÉLESTES. *Revenu*, 272 l. — *Vendus* 21000 l., à RESSICAUD, boulanger à Lyon, rue Bouteille, n° 100.

Qui déclare ne savoir signer.

2528. Deux petites maisons, rue Confort, n°s 83 et 86, à Lyon, aux JACOBINS (DOMINICAINS). *Revenu*, 750 l. — *Vendues* 13500 l., à ROUBAUD et CHAVENT, de Lyon.

2529. Domaine Longchêne, 197 bicherées 1/4, à Genis-Laval, à l'émigré PENHOET. — *Vendu* 111140 l., à Jacques CAVALIER, de Lyon, rue Bât-d'Argent.

Anne-Marie-Françoise Berthelot, veuve Penhoët, ayant été rayée de toutes les listes d'émigrés par arrêté du Directoire du 8 thermidor IV, et considérant que le tribunal de Lyon l'a déclarée propriétaire de la moitié du domaine de Longchêne, l'administration départementale arrête, le 18 fructidor IV, que la vente passée à Cavalier n'est valable que pour la moitié du domaine, et son prix porté à 55570 l. Cavalier déclara, par acte du 3 vendémiaire V, avoir acheté pour le compte de la veuve PENHOET.

27 Messidor IV (*15 juillet 1796*).

2530. Maison, rue Gentil, n° 135, à Lyon, aux COLLÈGES DE LYON. *Revenu*, 800 l. — *Vendue* 15147 l., à Yves REGODIA, de Lyon, place du Change n° 88.

2531. Bûcher, 511 p. q., cour des Archers, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 142 l. — *Vendu* 2556 l., à TROULLIEUX, loueur de chevaux et carrosses, à Lyon, cour des Archers.

2532. Ancien cimetière Saint-Laurent, à Lyon, place Saint-Laurent, à la CURE DE SAINT-PAUL. *Revenu*, 330 l. — *Vendu* 5940 l., à Jean-Baptiste DUNOD, de Lyon, quai du Rhône.

De compte à demi avec Jean-Marie BLANC, fabricant de bas, quai de Retz, n° 43, à Lyon.

2533. Maison, 1136 p. q., Grand'Côte, n° 194, à Lyon, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Revenu*, 783 l. — *Vendue* 13697 l., à Joseph AILLOUD, de Lyon, rue de la Vieille, n° 89.

2534. Cinq vigneronnages contigus, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Vendus* 75858 l., à Michel DUBOUCHET, rue Buisson, n° 15, à Lyon.

2535. Petite maison, 872 p. q., rue Sala, n° 80, à Lyon, à l'émigré Casimir MURAT. *Revenu*, 440 l. — *Vendue* 7920 l., à Claudine REY, veuve de Jean COLLINET, à Lyon.

2536. Chapelle Saint-Roch, à la Quarantaine (Lyon), à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 300 l. — *Vendue* 6600 l., à Jacques ROMAND, de Lyon.

28 Messidor IV (*16 juillet 1796*).

2537. Grange de 8 bœufs, terres, etc., à Belleville, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. — *Vendues* 62547 l. 14 s. 8 d., à Michel DUBOUCHET, de Lyon, rue Buisson, n° 15.

2538. Chapelle des Bois, à Fleurie. *Revenu*, 13 l. 10 s. — *Vendue* 243 l., à Joseph-Pierre PULLIAT, de Lancié.

2539. Domaine de Lasalle, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu*, 868 l. — *Vendu* 19800 l., à Antoine-Marie BELLIARD, de Saint-Lager.

2540. Maison, église, clos, à Gleizé, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE VILLEFRANCHE. *Revenu*, 2014 l. — *Vendus* 37708 l., à Jean-Marie CHANAL, homme de loi à Villefranche.

29 Messidor IV (*17 juillet 1796*).

2541. Maison, 4 étages, 825 p. q., à Lyon, rue des Bouchers, n° 43, à l'émigré LAVALETTE-MAUBEC. *Revenu*, 900 l. — *Vendue* 16200 l., à Louis-Joseph HÉRANT, de Lyon, rue du Garet, n° 139.

2542. Claustral, 31200 p. q., à Fontaines, aux PÈRES PICPUS DE FONTAINES. *Revenu*, 2404 l. — *Vendu* 47200 l., à Joseph SÉRIZIAT, à Vaise, n° 27.

1er Thermidor IV (*19 juillet 1796*).

2543. Claustral, 19728 p. q., à Lyon, montée du Gourguillon, n° 153, aux RELIGIEUSES DU VERBE-INCARNÉ. *Revenu*, 2258 l. — *Vendu* 45044 l., à Etienne RIBIER et à Louise CHÉRON, veuve FOINON, tous deux à Lyon, rue Mercière.

2544. Maison, terre, pré, 4 bicherées 1/3 (mesure de Lyon), à Haute-Rivoire, à la FABRIQUE DE HAUTE-RIVOIRE. *Revenu*, 91 l. — *Vendus* 1954 l., à Anthelme MARGNIOL, entrepreneur de bâtiments, à Lyon, rue Romarin.

2545. Domaine, 170 bicherées 1/2 de terres, 39 de prés, 141 de bois taillis, à Aveize, à la PRÉBENDE DES PÈRES. *Revenu*, 766 l. — *Vendus*, 16252 l., à Jean-Marie BOCHU, aubergiste à Saint-Symphorien-sur-Coise.

2546. Divers fonds et bâtiments, dont la ci-devant école, à Ecully, à la COMMUNE D'ECULLY. *Revenu*, 137 l. — *Vendus* 2603 l., à Georges VIARD, d'Ecully.

2 Thermidor IV (*20 juillet 1796*).

2547. Domaine de la Girardière, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. — *Vendu* 45108 l. 12 s., à Benoît VACHOT, marchand à Villié.

2548. Domaine Despinacé, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. — *Vendu* 69483 l., à Benoît VACHOT, marchand à Villié.

2549. Pavillon (ancien corps de garde de l'octroi), à Lyon, quartier de l'Observance, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 115 l. — *Vendu* 2070 l., à François BERNARD, rue Gentil, n° 132, à Lyon.

2550. Bâtiment et jardin, à Montrottier, à la FABRIQUE DE MONTROTTIER. *Revenu*, 100 l. — *Vendus* 1840 l., à Jean-Joseph BESSION, à la ci-devant Manécanterie, à Lyon.

2551. Chapelle Saint-Clair, 1232 p. q., à Lyon, place Saint-Clair, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 263 l. — *Vendue* 4734 l., à Charles GILIBERT, vis-à-vis le pont Morand, à Lyon.

Pour le compte de Jacques ROMAN, négociant à Lyon, rue Neuve.

2552. Petit jardin et bâtiment, à Lyon, montée de la Glacière, aux CAPUCINS DU PETIT-FORÊT. *Revenu*, 3000 l. — *Vendus* 66000 l., à Jean-David LAFABRÈGUE, rue Marie-des-Terreaux, à Lyon.

RAST-MAUPAS, directeur de la Condition publique des soies, membre du conseil général, qui a acheté de Lafabrègue, envoie une pétition au ministre de

l'intérieur, pour qu'on exécute le plus tôt possible la rue prévue dans l'acte de vente et qui doit couper en deux son jardin. Jusque-là, il ne peut utiliser son acquisition qu'il a payée un « prix exorbitant ».

2553. Pré, 25 mesures (de Beaujeu), à Marchampt et Quincié, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Revenu*, 259 l. — *Vendu* 5700 l. 2 s., à Marc PERRÉON, de Claveisolles.

2554. Claustral et dépendances, à Lyon, aux CAPUCINS DU PETIT-FORÊT. *Revenu*, 13000 l. — *Vendus* 234000 l., à Jacques RAMAND et Saint-Cyr BODIN, quai Saint-Antoine, n° 5, à Lyon.

De compte à demi avec J.-B. BONNARD, négociant, rue Pizay, n° 115, à Lyon. Le même immeuble avait été estimé 150000 l. le 24 décembre 1790.

3 Thermidor IV (*21 juillet 1796*).

2555. Vignes et terres, 18 bicherées 1/2, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 793 l. — *Vendues* 16278 l., à Antoine FOREST, quai Saint-Vincent, n° 145, à Lyon.

2556. Domaine, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 385 l. — *Vendu* 7990 l., à Claude PERREYON, de Saint-Georges-de-Reneins.

2557. Domaine, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 1125 l. — *Vendu* 24750 l., à Antoine LAVEUR, propriétaire à Arbuissonnas.

2558. Chapelle, à Saint-Symphorien-sur-Coise, aux PÉNITENTS DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE. *Revenu*, 60 l. — *Vendue* 1080 l., à Antoine AUBRIER, de Saint-Genis-Laval.

2559. Vignoble et bâtiment, à Arbuissonnas, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 560 l. — *Vendus* 12220 l., à Charles CHAMARANDE, d'Arbuissonnas.

2560. Terrain et hangar, 1344 p. q., cour des Archers, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 224 l. — *Vendus* 4034 l., à Gaspard PÉRAUD, charpentier à Lyon.

3 Thermidor IV (*21 juillet 1796*).

2561. Domaine, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 1115 l. — *Vendu* 24433 l., à Joseph COLLIER, de Vaux.

4 Thermidor IV (*22 juillet 1796*).

2562. Entrepôt, 896 p. q., rue des Farges, n° 58, à Lyon, aux GÉNOVÉFAINS. *Revenu*, 100 l. — *Vendu* 1800 l., à Pierre SUDIT, de Lyon (Saint-Irénée).

2563. Emplacement, 4022 p. q., à l'extrémité de la cour des Archers, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 500 l. — *Vendu* 9000 l., à Antoine MORAND-JOUFFREY, rue du Plat, maison Duglat, à Lyon.

2564, Jardin, 7 couperées, à Sainte-Colombe, à la CURE DE SAINTE-COLOMBE. *Revenu*, 65 l. — *Vendu* 2400 l., à Philippe GERIN, de Sainte-Colombe.

2565. Partie de la forêt d'Argeny, 145 bicherées, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. — *Vendue* 15500 l., à Philibert MEUNIER, de Charentay.

2566. Maison, 2 étages, à Lyon, rue Saint-Georges, n° 78, à la PRÉBENDE DE LA CURE DE SAINT-GEORGES. *Revenu*, 400 l. — *Vendue* 7200 l., à Claude DINET, port du Sablet, n° 47, à Lyon.

2567. Pré du Volday, 30 bicherées (mesure de Villefranche), à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 300 l. — *Vendu* 6600 l., à Philibert MEUNIER, de Charentay.

5 Thermidor IV (*23 juillet 1796*).

2568. Maison et terres, à Chazay, à l'émigré MESSANCE. *Revenu*, 425 l. — *Vendues* 12392 l., à MESSANCE, de Chazay, son frère.

2569. Bois de haute futaie et bois taillis, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendus* 4175 l., à Mathieu-Marc-Antoine NOLHAC, rue Saint-Jean, à Lyon.

2570. Terre, 5 bicherées 3/4 (mesure de Lyon), à Aveize, au CHAPITRE DE LARGENTIÈRE. *Revenu*, 90 l. — *Vendue* 1980 l., à Pierre OGIER, d'Aveize.

2571. Jardin et terre, à Taluyers, à la CURE DE TALUYERS. *Revenu*, 16 l. — *Vendus* 352 l., à Jean-François SERPOLET, de Brignais.

2572. Petite maison et jardin, 3230 p. q., à Cuire, n° 1, à la CURE DE CUIRE. *Revenu*, 150 l. — *Vendus* 2700 l., à Claude BONNARD, de Lyon.

6 Thermidor IV (*24 juillet 1796*).

2573. Bâtiments et terres, à Moiré, à la CURE DE MOIRÉ. *Revenu*, 74 l. 13 s. 4 d. — *Vendus* 688 l., à LÉPIN, du Bois-d'Oingt.

2574. Domaine, 194 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. — *Vendu* 8896 l., à Claude SOTTIZON, de Vaux.

2575. Petite maison, 560 p. q., 2 étages, rue Giroflée, n° 18, à Lyon, aux RELIGIEUSES DE LA DÉSERTE. *Revenu*, 391 l. — *Vendue* 7038 l., à Claude-Marie CHERVET, rue Grôlée, à Lyon.

2576. Terres, 4 bicherées (mesure de Lyon), à Civrieux-d'Azergues, à la CURE DE CIVRIEUX-D'AZERGUES. *Revenu*, 32 l. — *Vendues* 704 l., à Nicolas BERJON, de Marcilly-d'Azergues.

2577. Bâtiment, près l'église, à Condrieu, au LUMINAIRE DE CONDRIEU. *Revenu*, 75 l. — *Vendu* 1350 l., à SERPOLET, de Brignais.

7 Thermidor IV (*25 juillet 1796*).

2578. Tour et passage, à Lyon, Grand'Côte, aux RELIGIEUSES DE LA DÉSERTE. *Revenu*, 150 l. — *Vendus* 2700 l., à Pierre HORAND, négociant à Lyon, rue Lafont.

2579. Maison, à Saint-Symphorien-sur-Coise, à l'ECOLE DES FILLES DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE. *Revenu*, 70 l. — *Vendue* 1260 l., à Antoine AUBRIER, de Saint-Genis-Laval.

2580. Maison et jardin, à Saint-Symphorien, à la FABRIQUE DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE. *Revenu*, 70 l. — *Vendus* 1340 l., à Antoine AUBRIER, de Saint-Genis-Laval.

2581. Chapelle, à Saint-Symphorien-sur-Coise, à la CONGRÉGATION DES GARÇONS. *Revenu*, 36 l. — *Vendue* 648 l., à Antoine AUBRIER, de Saint-Genis-Laval.

2582. Terres, à Saint-Symphorien, à la CURE DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE. *Revenu*, 40 l. — *Vendues* 880 l., à Antoine AUBRIER, de Saint-Genis-Laval.

8 Thermidor IV (*26 juillet 1796*).

2583. Bâtiment de l'école, à Mornant, aux LAZARISTES DE MORNANT. *Revenu*, 40 l. — *Vendu* 720 l., à Jean Antoine RIVIÈRE fils, cultivateur à Mornant.

2584. Maison Saint-André, 3808 p. q., 4 étages, cour des Archers, n° 104, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 2850 l. — *Vendue* 51300 l., à Pierre JOUVE, négociant à Lyon, place Saint-Pierre.

2585. Maison, montée du Garillan, n° 85, à Lyon, aux COLLÈGES DE LYON. *Louée* 400 l. (en 1787). — *Vendue* 7200 l., à Michel et Philibert CAFFE, père et fils aîné, rue du Bœuf, à Lyon.

Estimée 8000 l. le 8 mai 1793.

2586. Domaine de la Creuse, 261 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. — *Vendu* 15020 l., à Michel VIALLET, de Saint-Didier-sur-Beaujeu.

Estimé 12000 l. le 24 pluviôse II.

2587. Bâtiments et terres (ancien presbytère), au Breuil, à la CURE DU BREUIL. *Revenu*, 127 l. — *Vendus* 1037 l., à Jacques LÉPIN, du Bois-d'Oingt.

2588. Domaine de la Grange-Bussy, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 1728 l. — *Vendu* 37988 l., à Louis MOREL, officier de santé à Villefranche.

2589. Vignes, 9 hommées 1/2, à Charly, au LUMINAIRE DE CHARLY. *Revenu*, 47 l. — *Vendues* 1045 l., à François LEBRUN, graveur à Lyon, place de l'Herberie.

2590. Emplacement du corps de garde de l'octroi, à la première porte de Saint-Just, à Lyon, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 22 l. — *Vendu* 396 l., à Léonard LE GROS, rue des Farges, n° 95, à Lyon.

11 Thermidor IV (*29 juillet 1796*).

2591. Pré, 2 bicherées 3/4. à Chassagny, à la CURE DE CHASSAGNY. *Revenu*, 50 l. — *Vendu* 1100 l., à Antoine BERNE, de Chassagny.

2592. Emplacement et ruines brûlées, 522 p. q., cour des Archers, n° 101, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu* 174 l. — *Vendus* 3132 l., à Charles DURAND, rue Paradis, à Lyon.

2593. Pré, 4 bicherées (mesure de Lyon), à Saint-Symphorien-sur-Coise, au COLLÈGE DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE. *Revenu*, 170 l. — *Vendu* 3740 l., à Antoine AUBRIER, de Saint-Genis-Laval.

2594. Deux bâtiments près l'église, à Condrieu, à la FABRIQUE DE CONDRIEU. *Revenu*, 150 l. — *Vendus* 2700 l., à Jean-François SERPOLET, de Brignais.

2595. Maison curiale et terre de 2 bicherées (mesure de Lyon), à Saint-André-la-Côte, à la CURE DE SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE. *Revenu*, 72 l. — *Vendues* 1344 l., à Jean FURNION, de Saint-André-la-Côte.

2596. Terrain, 565 p. q. (mesure de Lyon), entre les deux portes de Saint-Just, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 32 l. — *Vendu* 576 l., à Léonard LE GROS, rue des Farges, n° 95, à Lyon.

2597. Terrain, cour des Archers, n° 99, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 90 l. — *Vendu* 1620 l., à Anthelme CONVERT, de Lyon, rue Bellecordière, n° 64.

12 Thermidor IV (*30 juillet 1796*).

2598. Bois Bégonière, 40 mesures, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 2000 l., à Marc PERRÉON, de Claveisolles.

Le bref manque.

2599. Maison et clos, à la Croix-Rousse, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. — *Vendus* 25000 l., à Jacques PIÉGAY, négociant à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 25.

2600. Bois, 12 mesures, à Marchampt, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. — *Vendu* 1500 l., à Philibert ROCHARD neveu, propriétaire à Marchampt.

2601. Bois, [illegible] mesures, à Marchampt, à l'émigrée veuve Giraud-Varenne. — Vendu [illegible] l., à Philibert [illegible] propriétaire à Marchampt.

12 Thermidor IV (30 juillet 1796).

2602. Vigne, [illegible] hommées, à [illegible], à la [illegible]. Revenu [illegible] l. — Vendue [illegible] l., à [illegible].

14 Thermidor IV (1er août 1796).

2603. Maison, rue [illegible], n° [illegible], à Lyon, aux [illegible]. Revenu [illegible] l. — Vendue [illegible] l., à Martin [illegible], rue [illegible] et [illegible], [illegible] même rue, à Lyon.

2604. Pré et vigne, [illegible], à [illegible], à la Cure de Saint-[illegible]. Revenu [illegible] l. — Vendus [illegible] l., à François Fayt, de Saint-[illegible].

2605. Bâtiment [illegible] église des Dominicains, rue Saint-Dominique, à Lyon, aux Dominicains. Revenu 347 l. — Vendu [illegible] l., à Étienne [illegible], place des Terreaux, maison des Dames de Saint-Pierre, à Lyon.

Pour le compte d'Antoine [illegible], [illegible] à Lyon, rue Dominique. Devenu propriétaire par une déclaration de command faite à son profit par [illegible] [illegible] par l'article 6 de la loi du [illegible] thermidor IV. Vingtrinier [illegible] [illegible] un franc de cens et [illegible]. L'enregistrement lui réclame 1800 fr. en espèces métalliques. La suite de l'affaire ne m'est pas connue.

2606. Bâtiment, à Chazay, à la Prébende Saint-Genesius. Revenu 20 l. — Vendu 300 l., à Jean [illegible], de Lyon, rue Juiverie.

2607. Bâtiment des Halles, à Mornant, aux Lazaristes de Mornant. — Vendu 912 l., à Claude Missol, de Mornant.

Le bref manque.

15 Thermidor IV (2 août 1796).

2608. Domaine Barnoud, à Marchampt, à l'émigrée veuve Giraud-Varenne. — Vendu 7700 l., à Pierrette Michaud, de Régnié.

2609. Bois de Rébé, 106 arpents, à Amplepluis, aux frères Dusaugey, émigrés. — Vendu 30000 l., à Jean-Baptiste Pierrefeu, d'Amplepuis.

2610. Deux maisons basses, rue de la Charité, n° 142, à Lyon, aux Recluses. Revenu 116 l. — Vendues 10725 l., à Jean-Philippe Lambert, négociant à Lyon, rue Grenette.

2611. Bois de Magny, 53 arpents, à Cublize, aux émigrés veuve Lepresthe-Vauban et ses fils. — Vendu 12150 l., à André Jay, rue Saint-Jean, à Lyon.

2612. Bois, 117 arpents, à Ronno, aux frères DUSAUZEY, émigrés. — *Vendu* 21850 l., à André JAY, rue Saint-Jean, à Lyon.

2613. Pré des barrières, 37 bicherées (mesure de Villefranche), à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 410 l. — *Vendu* 9020 l., à Jean-Pierre RIBOLLET, négociant à Savigny.

2614. Domaine, 34 bicherées 3/4 (mesure de Saint-Symphorien-sur-Coise), à Saint-Martin-en-Haut, au LUMINAIRE DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT. *Revenu*, 693 l. — *Adj.* 15006 l., à Jean-Marie BOCHU, aubergiste à Saint-Symphorien-sur-Coise.

16 Thermidor IV (*3 août 1796*).

2615. Deux lots de terrain, 4851 et 7387 p. q., adossés à la partie occidentale des maisons qui font face à la rue Saint-Dominique, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 3739 l. — *Vendus* 67302 l., à Etienne BRANCIARD, place des Terreaux, maison des Dames de Saint-Pierre, à Lyon.

2616. Maison de la ci-devant école de l'Aumône, dépendant des bâtiments de l'Enfance, à la Croix-Rousse, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Revenu*, 280 l. — *Vendue* 5560 l., à DUBOUCHET, marchand à Lyon, rue Buisson, n° 15.

2617. Emplacement, 263 p. q., à l'orient de l'église des Jacobins de Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 73 l. — *Vendu* 1314 l., à Claude BIOLLAY, place Grolier, à Lyon.

2618. Pré, 1 bicherée 2/3, à Chaussan, à la CURE DE CHAUSSAN. *Revenu*, 28 l. — *Vendu* 616 l., à Barthélemy ZACHARIE, cultivateur à Chaussan.

Qui déclare ne savoir signer.

2619. Pré et terre, 3 bicherées 1/4, à Duerne, à la CURE DE DUERNE. *Revenu*, 41 l. — *Vendus* 902 l., à Jean-Antoine BLANCHARD, agriculteur à Duerne.

2620. Maison, 7114 p. q., 4 étages, place de la Fédération, n° 55, à Lyon, à l'émigré PUPIL-MYONS. *Revenu*, 6500 l. — *Vendue* 117000 l., à Michel-Catherine DAINVAL, négociant à Lyon, à la descente du Pont-de-Pierre.

Dainval, ainsi qu'il résulte d'une pétition adressée au préfet le 10 mars 1806 par le fondé de pouvoir de Pupil de Myons, n'était qu'un prête-nom de celui-ci. Il put payer les sommes exigées en mandats, mais ne put trouver les espèces nécessaires pour compléter le prix de l'achat. Pupil de Myons fut rayé de la liste des émigrés le 3 pluviôse an X, et racheta la maison aux héritiers Dainval le 2 juillet 1806.

2621. Bâtiment de la vieille Manécanterie, 4473 p. q., à Lyon, place Saint-Jean, au CHAPITRE SAINT-JEAN. *Revenu*, 2111 l. — *Vendu* 38002 l. 10 s., à Jean-Alexandre FONTAINE, rue Marie-des-Terreaux, à Lyon.

17 Thermidor IV (4 août 1796).

2622. Totalité des bâtiments, dits de l'Evêché, adossés au chevet de l'église Saint-Jean, à Lyon, à l'ARCHEVÊCHÉ DE LYON. *Revenu*, 4450 l. — *Vendus* 90100 l., à André FRACHON, rue du Plâtre, n° 3, à Lyon.

Les bâtiments sont « excessivement détériorés ». Ils sont vendus conformément à la loi du 19-25 juillet 1792, relative à la vente des palais épiscopaux.

2623. Pré, 1 bicherée 3 ¼ mesure de Lyon, aux Olmes, à la CURE DES OLMES. *Revenu*, 25 l. — *Vendu* 550 l., à Pierre-Louis DELESTRAT, de Mâcon.

2624. Bois, 90 mesures environ, à Saint-Nizier-d'Azergues, à l'émigrée Adélaïde-Marie-Louise JOURDA-DEVAUX, veuve de FOUGÈRE. *Revenu*, 675 l. 12 s. — *Vendu* 46390 l., à Louis MOREL, officier de santé à Villefranche.

2625. Bâtiment neuf de la Manécanterie, 24809 p. q., 3 étages, près l'Evêché, à Lyon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Revenu*, 11300 l. — *Vendu* 203400 l., à André FRACHON, rue du Plâtre, n° 3, à Lyon, et Jean-Marie PARENT, place Saint-Nizier, n° 43, à Lyon, et Antoine-François MARTIN, rue Gadagne, n° 94, à Lyon.

2626. Maison, place des Jacobins, n° 82, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 800 l. — *Vendue* 14400 l., à Benoît POMPÉE, de Mornant.

18 Thermidor IV (5 août 1796).

2627. Pré, 80 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Revenu*, 350 l. — *Vendu* 7700 l., à Pierre-Vincent RAMBAUD, négociant à Mâcon.

Rambaud se plaint (lettre du 2 prairial an V), au ministre de la police, que les habitants de Villié fassent manger à leurs bêtes la seconde herbe de ce pré. Le 25 floréal, « les mêmes habitants, armés et attroupés, venant de la messe dite dans la commune par le prêtre Desvignes, se sont jetés sur mon pré, ont coupé et enlevé la récolte entièrement : le peu qu'ils n'ont pu enlever a été mangé par leurs bestiaux, qu'ils gardent encore en ce moment dans le pré ; ils menacent d'en faire autant à tous les acquéreurs de biens nationaux ». Le 16 messidor, la gendarmerie envahit Villié, cerna le pré et saisit les bestiaux, conformément au jugement du tribunal de Villefranche.

2628. Maison, 3 étages, 615 p. q., rue des Prêtres, n° 138, à Lyon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Revenu*, 520 l. — *Vendue* 9360 l., à Jacques RAMAND, quai Saint-Antoine, n° 5, à Lyon.

Pour le compte de RIBIER, négociant, grande rue Mercière, à Lyon. Estimée 4300 l., le 4 juillet 1791.

2629. Chapelle Saint-Lazare et Saint-Nicolas, 1074 p. q. (mesure de Lyon), à Saint-Rambert, à la COMMUNE DE SAINT-RAMBERT-L'ILE-BARBE. *Revenu*, 50 l. — *Vendue* 975 l., à Etienne VOCHEZ et COCHET, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

2630. Terrain des fossés de Villefranche, à Béligny, au ci-devant DUC D'ORLÉANS. — *Vendu* 750 l., à Pierre ROCHE, de Gleizé.

2631. Clos de vigne, 9 bicherées 1/15, maison des Folles ou de l'Enfance, à la Croix-Rousse, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. — *Vendu* 39890 l., à Jean-Claude Joseph LAUBREAUX, de Paris, et à Lyon, place Bellecour, maison du Coq-Hardi.

Pour le compte de Jean-François BOSSANS, négociant à Lyon, place des Jacobins, n° 36.

2632. Domaine l'Héronde, à Odenas, à l'émigrée JOURDA-DEVAUX, veuve FOUGERE. — *Vendu* 13335 l., à Pierre BRUN, de Villefranche.

Le prix ne représente que la moitié du domaine évalué en entier 26670 l., mais resté indivis entre la nation, représentant l'émigrée, et sa sœur, non émigrée.

2633. Domaine, 42 coupées, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Revenu*, 230 l. — *Vendu* 5040 l., à Pierre-Vincent RAMBAUD, négociant à Mâcon.

2634. Vigne, 2 hommées 1/2, à Loire, à la FABRIQUE DE LOIRE. *Revenu*, 11 l. — *Vendue* 250 l., à Joseph DESCHOLLE, petite rue Mercière, n° 6, à Lyon.

19 Thermidor IV (*6 août 1796*).

2635. Bâtiment, jardin, terre, aux Echelles [Les Chères] et à Marcilly, à la CURE DES ECHELLES. *Revenu*, 53 l. — *Vendus* 1066 l., à RATIVET, aux Echelles [Les Chères].

2636. Terres, 3 bicherées 7/24, à Bagnols, à la CURE DE BAGNOLS. *Revenu*, 58 l. — *Vendues* 638 l., à Joseph-Jacques LÉPIN, du Bois-d'Oingt.

2637. Hermitage de Saint-Cyr (chapelle, fonds, vignes, bois), 4 bicherées, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à l'HERMITAGE DE SAINT-CYR. *Revenu*, 11 l. 8 s. — *Vendu* 550 l. 16 s., à Nérée BUREL, de Saint-Cyr.

2638. Vignes, 2 bicherées, à Saint-Didier, à la CURE DE SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE. *Revenu*, 35 l. — *Vendues* 781 l., à Pierre FAYOLLE, de Saint-Didier-sous-Riverie.

2639. Vigne, 19 hommées, à Vernaison, au LUMINAIRE DE VERNAISON. — *Vendue* 1672 l., à Louis ROCHE, place du Méridien, n° 3, à Lyon.

Qui déclare ne savoir signer.

21 Thermidor IV (*8 août 1796*).

2640. Pré ou champéage, 6 bicherées 1/2, à Béligny, à l'émigré IMBERT-SAINT-DIDIER. *Revenu*, 27 l. — *Vendu* 594 l., à Pierre PERRAYON, de Villefranche.

22 Thermidor IV (*9 août 1796*).

2641. Maison (église) et jardin, à Villefranche, aux PÉNITENTS BLANCS DE VILLEFRANCHE. *Revenu*, 296 l. — *Vendus* 5328 l., à Nicolas KNECHELE et BALLOFFET-BRESSON, de Villefranche.

26 Thermidor IV (*13 août 1796*).

2642. Maison et jardin, à Saint-Etienne-sur-Coise, au LUMINAIRE DE SAINT-ETIENNE SUR COISE. *Revenu*, 16 l. — *Vendus* 312 l., à Jean-Marie CHOMIER, de Saint-Etienne-sur-Coise.

2643. Presbytère et demi-argent, à Chiroubles, à la CURE DE CHIROUBLES. *Revenu*, 150 l. — *Vendus* 2800 l., à Joseph-Pierre PUILLAT, de Lancié.

Les habitants de Chiroubles protestèrent dans une pétition contre la vente du presbytère, dite, disaient-ils, pour le logement d'un instituteur. L'administration départementale passa outre, la cure de Chiroubles n'ayant pas été inscrite dans le tableau envoyé par l'administration du canton de Villié.

27 Thermidor IV (*14 août 1796*).

2644. Maison curiale, à Taponas, à la CURE DE TAPONAS. *Revenu*, 55 l. — *Vendus* 990 l., à Philibert-Humbert DESPINAY, marchand à Belleville.

2645. Bois et vassibles, 419 mesures, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Revenu*, 350 l. — *Vendus* 12100 l., à Michel VIALLET, de Saint-Didier-sur-Beaujeu.

2646. Bois de haute futaie, 15 arpents 1/2, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, à l'émigrée veuve LAFOYPE. — *Vendus* 15000 l., à Pierre DELAFONT aîné, propriétaire à Régnié.

28 Thermidor IV (*15 août 1796*).

2647. Pré, 92 bicherées, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 696 l. — *Vendu* 14000 l., à Jean-Jacques BOCHAGE, de Lyon, quai de Retz.

2648. Pré, 12 bicherées, territoire de Béchevelin, à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH DES DEUX-AMANTS. — *Vendu* 2640 l., à François BARRET, de la Guillotière.

Le bref manque.

27 Thermidor IV (*14 août 1796*).

2649. Pré, 1 bicherée 3/4, à Longes, à la CURE DE LONGES. *Revenu*, 48 l. — *Vendu* 1056 l., à Jean-Marie CHOL, Jean-Claude MAYOSSON, Claude-François PUPIER, tous de Longes.

2650. Pré, 3 bicherées 3/4, à Laubépin, à la FABRIQUE DE LAUBÉPIN. *Revenu*, 35 l. — *Vendu* 770 l., à GUYOT, de Laubépin.

28 Thermidor IV (*15 août 1796*).

2651. Eglise, maison curiale, pré, à Darcizé, à la CURE DE DAREIZÉ. *Revenu*, 33 l. — *Vendus* 666 l., à Jean-Espérance-Blandine LAURENCIN, de Lyon, place Grolier.

Il s'agit ici du comte de Laurencin (1733-1812), un des chefs de l'entreprise Perrache, qui, emprisonné pendant la terreur, fut mis en liberté à la suite d'une délibération du conseil municipal (27 vendémiaire III), où l'on constatait les grands services rendus par lui à la cause des patriotes : « A l'approche de l'entrée des troupes de la République à Lyon, il a coupé dans la nuit les mèches que les rebelles avaient mises pour faire sauter le pont de la Mulatière, et, par là, a facilité l'entrée des troupes... » Son fils, Aimé-François, fut député du Rhône en 1824, siégea à l'extrême droite et fut un des défenseurs de la loi d'indemnité aux émigrés.

2 Fructidor IV (*19 août 1796*).

2652. Maison curiale et jardin, à Larajasse, à la CURE DE LARAJASSE. *Revenu*, 84 l. — *Vendus* 1584 l., à Pierre JALLABERT, de Larajasse.

3 Fructidor IV (*20 août 1796*).

2653. Terres, 28 bicherées 1/2, à Saint-Maurice-sur-Dargoire, à l'ECOLE DE DARGOIRE. *Revenu*, 155 l. — *Vendues* 3410 l., à Pierre PERRET, de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

2654. Bâtiment et petit jardin, terre, à Saint-Romain-en-Gal, à la CURE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL. *Revenu*, 51 l. — *Vendus* 1050 l. 1 s., à Antoine MOUSSIER, de Saint-Romain-en-Gal.

5 Fructidor IV (*22 août 1796*).

2655. Ile nouvellement formée, 1 bicherée 2/3, à Albigny, à la NATION. *Revenu*, 8 l. — *Vendue* 183 l. 6 s. 8 d., à COLLIET, épicier à Lyon, quai de la Feuillée.

2656. Bâtiment (ancien presbytère), à Durette, à la CURE DE DURETTE, *Revenu*, 60 l. — *Vendu* 1080 l., à François FLACHÉRON, négociant à Lyon.

Pour le compte de Jean-Pierre GIRIER, homme de loi, à Genouilleux (Ain).

2657. Ile, 1/3 de bicherée, nouvellement formée, à Albigny, à la NATION. *Revenu*, 1 l. 13 s. 4 d. — *Vendue* 36 l. 13 s. 4 d., à Joseph BIED-CHARRETON aîné, négociant à Lyon, près la place des Carmes.

8 Fructidor IV (*25 août 1796*).

2658. Maison et 4 coupées de terres, à Corcelles, près l'église, à la CURE DE CORCELLES. *Revenu*, 261 l. 15 s. — *Vendues* 4800 l., à VERSAND, de Lancié.

2659. Maison et jardin, à Lancié, à la CURE DE LANCIÉ. *Revenu*, 177 l. 15 s. 6 d. — *Vendus* 3200 l., à Philibert-Humbert DESPINAY, de Belleville.

2660. Bâtiment et jardin, à Ouilly, à la CURE D'OUILLY. *Revenu*, 100 l. — *Vendus* 1800 l., à MOREL, de Lyon, rue Sirène.

2661. Terre, 4 bicherées 1/3, 1/16 (mesure de Lyon), à Longessaigne, à la FABRIQUE DE LONGESSAIGNE. *Revenu*, 45 l. — *Vendue* 990 l., à Michel JOANNIN, négociant à Lyon.

9 Fructidor IV (*26 août 1796*).

2661. Terrain, à Pouilly-le-Monial, à la CONFRÉRIE DE L'HÔPITAL. *Revenu*, 4 l. 11 s. — *Vendu* 100 l. 2 s., à Pierre VUILLAND, de Pouilly-le-Monial.

12 Fructidor IV (*29 août 1796*).

2663. Maison, cave et jardin, à Riverie, à la CURE DE RIVERIE. *Revenu*, 72 l. — *Vendus* 1345 l., à Jean-Claude THÉVENON, de Riverie.

2664. Petit pré, à Saint-Loup, à la CURE DE SAINT-LOUP. *Revenu*, 8 l. — *Vendu* 172 l., à François SOREL, rue des Farges, à Lyon.

13 Fructidor IV (*30 août 1796*).

2665. Pré, 1 bicherée 3/4 (mesure de Lyon), à Saint-Julien, à la CURE DE SAINT-JULIEN. *Revenu*, 25 l. — *Vendu* 550 l., à Antoine DUFOUR, de Bessenay.

2666. Terre, à Bessenay, à la CURE DE BESSENAY. *Revenu*, 14 l. — *Vendue* 308 l., à Antoine DUFOUR, de Bessenay.

14 Fructidor IV (*31 août 1796*).

2667. Maison et cour, à Saint-Didier-sous-Riverie, à la CURE DE SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE. *Revenu*, 28 l. — *Vendues* 504 l., à Etienne CHEIRE, de Lyon.

2668. Terrain et gravier, au bout de l'île de la Chèvre, à Tupin-et-Semons, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. — *Vendus* 400 l., à Barthélemy BERNARD, de Tupin-et-Semons.

2669. Emplacement de l'église qui fut enlevée par le Rhône, à Tupin-et-Semons, au CHAPITRE DE SAINT-PIERRE DE VIENNE. *Revenu*, 10 l. — *Vendu* 220 l., à Barthélemy BERNARD, de Tupin-et-Semons.

2670. Vieux bâtiment, à Ambérieux, à la CURE D'AMBÉRIEUX. *Revenu*, 66 l. 13 s. 6 d. — *Vendu* 3000 l., à Lambert-Marie BRIGAUD, de la Guillotière.

15 Fructidor IV (*1er septembre 1796*).

2671. Jardin, à Collonges, à la CHAPELLE DE RAPHAEL EN L'EGLISE SAINT-JEAN DE LYON. *Revenu*, 6 l. 17 s. — *Vendu* 150 l., 14 s., à Pierre GUILLOT, de la Guillotière.

2672. Bâtiment et emplacement, à Durette, à la CURE DE DURETTE. *Revenu*, 40 l. — *Vendus* 720 l., à Jean-Pierre GIRIER, homme de loi à Genouilleux (Ain).

2673. Vigne, 2 ouvrées 1/8, à Durette, à la CURE DE DURETTE. *Revenu*, 25 l. 1 s. — *Vendue* 851 l. 5 s., à Bénigne SOUZY, propriétaire à Beaujeu.

16 Fructidor IV (*2 septembre 1796*).

2674. Propriété faisant partie de la masse claustrale des Cordeliers (maison sur le quai n° 46) et partie du même claustral contournant le chevet de l'église, maison à l'ouest de l'église et maison place du Méridien, n° 52, soit 4 lots, à Lyon, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Revenu*, 11577 l. — *Vendus* 208385 l., à Joseph VILETTE, place du Concert, à Lyon.

C'est dans ce tènement qu'il fut décidé, le 25 juillet, par la municipalité, qu'on ouvrirait une rue de 6 m. 86 c. de large, tendant, en ligne droite, du quai de Retz à la rue existant le long du mur oriental de l'église Saint-Bonaventure.

2675. Terre, 2 métérées 1/2, à Condrieu, à la CURE DE CONDRIEU. *Revenu*, 56 l. — *Vendue* 1232 l., à Barthélemy BERNARD, de Tupin-et-Semons.

Les bâtiments de la cure furent exceptés de la vente comme indispensables au logement de l'instituteur obligatoire dans la commune, d'après les lois du 27 brumaire III et 3 brumaire IV.

17 Fructidor IV (*3 septembre 1796*).

2676. Maison et jardin, à Amplepuis, à une prébende des émigrés DUSAUZEY. *Revenu*, 71 l. — *Vendus* 1306 l., à Bonaventure GUILLARD, d'Amplepuis.

2677. Terrain, à Saint-Jean-le-Château, au CHAPITRE DE BEAUJEU. *Revenu*, 3 l. — *Vendu* 75 l. 18 s., à Benoît BARO, des Etoux.

2678. Chapelle, à Saint-Jean-le-Château, à la CURE DES ETOUX. *Revenu*, 14 l. — *Vendue* 252 l., à Benoît BARO, des Etoux.

2679. Vigne, 1 bicherée, terre, 3 bicherées 1/4, à Saint-Cyr, à la COMMUNE DE SAINT-CYR [le-Chatoux ?]. *Revenu*, 50 l. — *Vendues* 1100 l., à Jacques BONNARD cadet, cordonnier à Lyon, place de l'Herberie.

2680. Jardin de la cure et pré de 3 bicherées, à Orliénas, à la CURE et à la FABRIQUE D'ORLIÉNAS. *Revenu*, 62 l. 6 s. — *Vendus* 1375 l., à Vincent VIRIEUX, de Lyon.

19 Fructidor IV (*5 septembre 1796*).

2681. Pré, chenevier et terre, 2 bicherées 1/2, à Taluyers et Orliénas, à la FABRIQUE D'ORLIÉNAS. *Revenu*, 27 l. 10 s. — *Vendus* 605 l., à Claude LAGER, de Saint-Laurent-d'Agny.

21 Fructidor IV (*7 septembre 1796*).

2682. Terres, à Cuire, à la CURE DE CUIRE-CALUIRE. *Revenu*, 54 l. — *Vendues* 1200 l. 2 s., à Jean-François CAZOT, de Lyon.

2683. Domaine, à Saint-Christophe, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Revenu*, 600 l. — *Vendu* 13856 l., à Claude BOULOT, cultivateur à Saint-Christophe.

2684. Bâtiments et cour, à Beaujeu, au COLLÈGE DE BEAUJEU. — *Vendus* 2350 l., à Pierre DENIS, corroyeur à Lyon, place Saint-Pierre, n° 60.

Le bref manque. Denis céda son acquisition à VÉRÉ. L'administration municipale du canton de Beaujeu demanda, le 28 floréal V, que la vente fût annulée, les bâtiments étant indispensables au logement de la gendarmerie et de l'instituteur, et la vente ayant été, d'ailleurs, illégalement faite. L'administration départementale lui donna gain de cause par arrêté du 6 fructidor V.

22 Fructidor IV (*8 septembre 1796*).

2685. Moitié de domaine, à Saint-Nizier-d'Azergues et Poule, à l'émigrée JOURDA-DEVAUX, veuve FOUGÈRE. — *Vendue* 40130 l., à Pierre PLASSE et Simon GOYNE, de Saint-Bonnet-le-Troncy.

L'autre moitié reste la propriété de la sœur de l'émigrée, femme VAUBORELLE.

23 Fructidor IV (*9 septembre 1796*).

2686. Pré, à Saint-Vincent de-Rheins, à la CURE DE SAINT-VINCENT DE RHEINS. *Revenu*, 20 l. — *Vendu* 451 l., à Pierre PLASSE, de Saint-Bonnet-le Troncy.

2687. Moitié d'un bois, 40 mesures, à Saint-Bonnet-le-Troncy, à l'émigrée Adélaïde-Marie-Louise JOURDA-DEVAUX, veuve FOUGÈRE. *Revenu*, 20 l. — *Vendue* 1840 l., à Simon GOYNE, de Saint-Bonnet-le-Troncy.

L'autre moitié reste à la sœur de l'émigrée, femme VAUBORELLE.

24 Fructidor IV (*10 septembre 1796*).

2688. Chapelle (en mauvais état), à Saint-Igny-de-Vers. *Revenu*, 50 l. — *Vendue* 900 l., à Pierre JUGNÈS, de Saint-Igny-de-Vers.

2689. Pré du verger, 3/4 de bicherée, à Cublize, à la CURE DE CUBLIZE. *Revenu*, 14 l. — *Vendu* 308 l., à Pierre DENIS, de Cublize.

2690. Bois, à Cublize, à l'émigré MAGNY DE VAUBAN. *Revenu*, 80 l. — *Vendu* 1760 l., à Jean-Baptiste PIERREFEU, d'Amplepuis.

26 Fructidor IV (*12 septembre 1796*).

2691. Jardin clos, pré et terre, à Grézieu, à la CURE et à la FABRIQUE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE. *Revenu*, 42 l. — *Vendus* 924 l., à Etienne COMBET, de Chaponost.

2692. Maison et jardin, à Châteauvieux, à la PRÉBENDE DE CHATEAUVIEUX. *Revenu*, 25 l. — *Vendus* 478 l., à Etienne COMBET, de Chaponost.

27 Fructidor IV (*13 septembre 1796*).

2693. Maison, loge, hangar, à Sainte-Consorce, à la CURE DE SAINTE-

CONSORCE. *Revenu*, 48 l. — *Vendus* 864 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, de Paris, et place Bellecour, au Coq-Hardi, à Lyon.

Pour le compte de Gaspard-Dominique RAYMOND, propriétaire à l'Arbresle.

28 Fructidor IV (*14 septembre 1796*).

2694. Jardins, chenevier, à l'Arbresle, à la CURE DE L'ARBRESLE. *Revenu*, 64 l. 10 s. — *Vendus* 1311 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, de Paris et place Bellecour, au Coq-Hardi, à Lyon.

2695. Maison et jardin, à Savigny, à la VIEILLE CURE DE SAVIGNY. *Revenu*, 36 l. — *Vendus* 648 l., à Jean-Claude-Joseph LAUBREAUX, de Paris.

2696. Eglise, clocher et cloche de 3 quintaux, aux Echelles [Chères], à la CURE DES ECHELLES. *Revenu*, 20 l. — *Vendus* 360 l., à Claude RATIVET, des Echelles.

2697. Maison, cour et jardin, à Nuelles, à la CURE DE NUELLES. *Revenu*, 33 l. 5 s. — *Vendus* 635 l. 10 s., à Claude-Marie PIERRON, de Nuelles.

29 Fructidor IV (*15 septembre 1796*).

2698. Maisons et terres, à Sain-Bel, à la CURE DE SAIN-BEL. *Revenu*, 155 l. — *Vendues* 2890 l., à Benoît JOMAND, de Lyon.

1er Complémentaire IV (*17 septembre 1796*).

2699. Bâtiments et terres, à Sarcey, au LUMINAIRE DE SAINT-LOUP. *Revenu*, 439 l. — *Vendus* 9532 l., à Pierre MATAGRIN, marchand à Tarare.

2700. Claustral, église, chapelle, etc., à Lyon, côte des Carmélites, aux CARMÉLITES. *Revenu*, 4820 l. — *Vendus* 90040 l., à Siméon ANSELMIER, rue Vieille-Monnaie, n° 53, et Agathe GUIFFREY, épouse de Joseph STEINMANN, rue des Feuillants, n° 104, à Lyon.

Anselmier déclare ne savoir signer.

2701. Emplacement, maison de 20196 p. q., quai du Rhône, à Lyon, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Revenu*, 7850 l. — *Vendus* 141300 l., à RENARD, rue Port-Charlet, n° 76, à Lyon.

2702. Totalité des bâtiments, à Lyon, aux RELIGIEUSES COLLINETTES. — *Vendus* 4000 l. (?), à Pierre-Jacques WILLERMOZ, médecin à Lyon.

Le bref manque. Willermoz achète pour le compte de son frère J.-B. WILLERMOZ, rue Buisson, n° 18, à Lyon.

3e Complémentaire IV (*19 septembre 1796*).

2703. Maison, 2319 p. q., rue Gentil, n° 133, à Lyon, à l'émigré CACHET-MONTEZAN. *Revenu*, 3333 l. — *Vendue* 59954 l., à Antoine BOURDIN, d'Irigny, et Louis VERDAT, rue Longue, à Lyon.

6e Complémentaire IV (20 septembre 1796).

2704. Ancien cimetière, 1 ¼ de bicherée, à Caire, à la CURE DE CAIRE. *Revenu*, 13 l. 10 s. — *Vendu* 300 l. 6 s., à Claude BONNARD aîné, à Lyon, rue Tourette, n° 164.

5e Complémentaire IV (21 septembre 1796).

2705. Vigne, 5 hommées 1 2, à Millery, à la CURE DE MILLERY. *Revenu*, 17 l. 17 s. 6 d. — *Vendue* 393 l. 5 s., à Jean PIOT, Etienne GELAS, Antoine CHARAIZEUX, tous de Millery.

2 Vendémiaire V (25 septembre 1796).

2706. Terrain, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 54 l. 11 s. — *Vendu* 1200 l., à Guillaume HUBERT, Port-au-Bois, à la Guillotière.

2707. Terres, 25 bicherées 1 ¼ (mesure de Lyon), à Quincieux, au LUMINAIRE DE QUINCIEUX. *Revenu*, 138 l. 18 s. — *Vendues* 3055 l. 16 s., à Philippe NOVARÉZE, place du Plâtre, n° 3, à Lyon.

4 Vendémiaire V (25 septembre 1796).

2708. Pré, 1 bicherée 3 ¼, à Grézieux-le-Marché, à la CURE DE GRÉZIEUX-LE-MARCHÉ. *Revenu*, 16 l. — *Vendu* 352 l., à Toussaint GIRAUDIER, notaire à Grézieux-le-Marché.

2709. Petit domaine et moulin Berry, à Grézieux-le-Marché, au CHAPITRE DE SAINT-CHAMOND. *Revenu*, 308 l. — *Vendus* 6624 l., à Claude VENET, cultivateur à Grézieux-le-Marché.

Qui déclare ne savoir signer.

2710. Presbytère, 594 p. q., à Vernaison, à la CURE DE VERNAISON. *Revenu*, 40 l. — *Vendu* 720 l., à Jacques-André-Marie NOYET, de Vernaison.

6 Vendémiaire V (27 septembre 1796).

2711. Forêt, 154 arpents, bois (mi-futaie, mi-taillis) et broussailles, 277 arpents, maison et terres, 446 mesures, à Poule et à Propières, à l'émigrée veuve LAPOYPE. — *Vendus* 99213 l. 5 s., à son fils Jean LAPOYPE, général divisionnaire dans les armées de la République, commandant à Lyon.

Lapoype avait été mis en possession provisoire des biens de sa mère, en conformité des lois des 13 ventôse et 26 germinal III, et moyennant caution, par arrêté du département du 2 brumaire IV.

8 Vendémiaire V (29 septembre 1796).

2712. Presbytère, à Marcilly, à la CURE DE MARCILLY-D'AZERGUES. *Revenu*, 100 l. — *Vendu* 1800 l., à Jean-Marie MIGNARD, de Lissieu.

Qui déclare ne savoir signer.

9 Vendémiaire V (*30 septembre 1796*).

2713. Quatre bois, 228 arpents, aux Ardillats, à l'émigré La Roche-Thulon. *Revenu*, 1039 l. — *Vendus* 22850 l., à Billard, quai de Retz, n° 150, à Lyon.

2714. Demi-arpent de la Cure de Bully, à Bully. *Revenu*, 5 l. — *Vendu* 110 l., à Jean-Claude-Joseph Laubreaux, de Paris.

2715. Bâtiment et jardin, à Lissieu, à la Cure de Lissieu. *Revenu*, 70 l. — *Vendus* 1260 l., à Jean-Marie Mignard, de Lissieu.

Qui déclare ne savoir signer.

2716. Maison et jardin, à Eveux, à la Cure d'Eveux. *Revenu*, 20 l. — *Vendus* 368 l., à Jean-Claude-Joseph Laubreaux, de Paris.

2717. Presbytère et jardin, à Fleurieu, à la Cure de Fleurieu. *Revenu*, 72 l. — *Vendus* 1424 l., à Jean-Claude-Joseph Laubreaux, de Paris.

2718. Presbytère et dépendances, à Soucieu, à la Cure de Soucieu. *Revenu*, 118 l. — *Vendus* 2196 l., à Jean-Claude-Joseph Laubreaux, de Paris.

2719. Presbytère, à la Cure de Saint-Germain-sur-Arbresle, à Saint-Germain-sur-Arbresle. *Revenu* 42 l. — *Vendu* 756 l., à Jean-Claude-Joseph Laubreaux, de Paris.

2720. Demi-arpent de la Cure de Lentilly, à Lentilly. *Revenu*, 24 l. — *Vendu* 432 l., à Jean-Claude-Joseph Laubreaux, de Paris.

2721. Demi-arpent de la Cure de Chessy, à Chessy. *Revenu*, 30 l. — *Vendu* 660 l., à Jean-Claude-Joseph Laubreaux, à Paris.

12 Vendémiaire V (*3 octobre 1796*).

2722. Terrain, 3/4 de bicherée, près le fort Saint-Jean, à Lyon, à la Commune de Lyon. *Revenu*, 10 l. 5 s. — *Vendu* 225 l. 10 s., à Jean-Baptiste Luizas, à la Croix-Rousse, n° 68.

13 Vendémiaire V (*4 octobre 1796*).

2723. Vigne, 3/4 de bicherée, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à l'Eglise de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. *Revenu*, 18 l. 18 s. — *Vendue* 416 l. 13 s. 4 d., à Pierre Perret, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

14 Vendémiaire V (*5 octobre 1796*).

2724. Quatre demi-lunes des anciennes fortifications, du côté de la Croix-Rousse, à Lyon, à la Commune de Lyon. *Revenu*, 149 l. — *Vendues* 3278 l., à Jean-Baptiste Luizas, à la Croix-Rousse.

2725. Deux demi-lunes du côté de Serin, à Lyon, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, [illegible] l. [illegible] s. — *Vendues* [illegible] l. [illegible] s., à Benoît ROUGY, place du Plâtre, à Lyon.

15 Vendémiaire V (6 octobre 1796).

2726. Terrain de Bécheveliu, 2 bicherées 1/3, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE. *Revenu*, 23 l. — *Vendu* 506 l., à Benoît MARTIN, cultivateur à la Guillotière.

16 Vendémiaire V (7 octobre 1796).

2727. Portion du domaine la Martizière, à Belleville, à l'émigré feu Aimé-Ange MIGNOT-BUSSY. — *Vendue* [illegible] l. 17 s. 4 d., à Michel DUBOUCHET, rue Buisson, n° 15, à Lyon.

2728. Vigne, 2 bicherées, à Couzon, à la CURE DE COUZON. *Revenu*, 80 l. — *Vendue* 1760 l., à Antoine PÉROLLE, rue du Griffon, n° 11, à Lyon.

2729. Terre, 1 bicherée, à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, au CHAPITRE DE SAINT JEAN. *Revenu*, 25 l. 16 s. — *Vendue* 567 l. 12 s., à Antoine PÉROLLE, rue du Griffon, n° 11, à Lyon.

2730. Presbytère, à Cogny, à la CURE DE COGNY. *Revenu*, 74 l. 1 s. 5 d. — *Vendu* 1333 l. 5 s. 6 d., à Etienne RIBIÈRE, rue Mercière, n° 58, à Lyon.

19 Vendémiaire V (10 octobre 1796).

2731. Jardin, 1/2 arpent, à Yzeron, à la CURE D'YZERON. *Revenu*, 10 l. — *Vendu* 220 l., à Jean-Joseph BESSION, de Lyon.

2732. Maison de l'Ecole, à Sainte-Colombe, aux MISSIONNAIRES DE SAINTE-COLOMBE. *Revenu*, 50 l. — *Vendue* 900 l., à Jean-Baptiste QUENIN-REYNAUD, de Sainte-Colombe-lès-Vienne.

2733. Presbytère, église et clocher, pré de 2 bicherées, chapelle, à Meys, à la CURE DE MEYS. *Revenu*, 259 l. 5 s. — *Vendus* 4875 l. 10 s., à François PETIT, rue de Flandre, n° 73, à Lyon.

22 Vendémiaire V (15 octobre 1796).

2734. Maison et fonds, 20 bicherées 3/4, à Courzieu et Brussieu, à la PRÉBENDE GOUTTENOIRE. *Revenu*, 138 l. 10 s. — *Vendus* 2975 l., à François VAPILLON, rue Pêcherie, n° 86, à Lyon.

La prébende fut d'abord réclamée par Aimé JUBIN, cultivateur à Brussieu, comme étant un bien patrimonial : il y renonça par la suite.

2735. Presbytère et jardin, à Charly, à la CURE DE CHARLY. *Revenu*, 300 l. — *Vendus* 6500 l., à François LEBRUN, graveur à Lyon, place de l'Herberie, n° 120.

23 Vendémiaire V (*14 octobre 1796*).

2736. Terre, 4 bicherées (mesure de Lyon), à Dommartin, à la FABRIQUE DE LISSIEU. *Revenu*, 12 l. — *Vendue* 264 l., à Antoine FEUILLET, de Lentilly.

Qui déclare ne savoir signer.

2737. Presbytère, à la Tour-de-Salvagny, à la CURE DE LA TOUR-DE-SALVAGNY. *Revenu*, 15 l. — *Vendu* 270 l., à Dominique JAY, de Lentilly.

2738. Presbytère et jardin, à Pollionnay, à la CURE DE POLLIONNAY. *Revenu*, 36 l. — *Vendus* 672 l., à Dominique JAY, de Lentilly.

Pour le compte de Joseph DUMORTIER, de Pollionnay.

2739. Demi-arpent de la CURE DE VAUGNERAY, à Vaugneray. *Revenu*, 13 l. — *Vendu* 286 l., à Fleury JOMAND, aubergiste à Vaugneray.

2740. Terre, 2 bicherées 1/2, à Sainte-Consorce, à la CURE DE SAINTE-CONSORCE. *Revenu*, 5 l. — *Vendue* 110 l., à Dominique JAY, de Lentilly.

2741. Presbytère et église, à Saint-Etienne-de-Coise, à la CURE DE SAINT-ETIENNE-DE-COISE. *Revenu*, 36 l. — *Vendus* 648 l., à Jean-Marie CROZIER, de Saint-Etienne-de-Coise.

2742. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-ETIENNE-DE-COISE. *Revenu*, 14 l. — *Vendu* 308 l., à Jean-Marie CROZIER, à Saint-Etienne-de-Coise.

24 Vendémiaire V (*15 octobre 1796*).

2743. Chapelle de Saint-Jean-de-Bisserolles, à Mardore. *Revenu*, 4 l. — *Vendue* 72 l., à Claude GAUTHIER, de Thizy.

2744. Pré, 3 bicherées 1/2, à Mardore, à la CURE DE MARDORE. *Revenu*, 40 l. — *Vendu* 880 l., à Jean TRAMBOUZE, propriétaire à Bourg-de-Thizy.

2745. Presbytère et jardin, à Lachassagne, à la CURE DE LACHASSAGNE. *Revenu*, 136 l. — *Vendus* 2448 l., à LAGARDE fils, de Lachassagne.

26 Vendémiaire V (*17 octobre 1796*).

2746. Presbytère, jardin, à Frontenas, à la CURE DE FRONTENAS. *Revenu*, 40 l. — *Vendus* 720 l., à Antoine DANGUIN, de Theizé.

2747. Vigne, 3 bicherées 1/2 (mesure de Lyon), à Theizé, à l'abbé PLACE, émigré. *Revenu*, 56 l. — *Vendue* 1232 l., à Antoine DANGUIN, de Theizé.

2748. Terre, 1 bicherée 7/8, à Theizé, à la CURE DE THEIZÉ. *Revenu*, 28 l. — *Vendue* 616 l., à Antoine DANGUIN, de Theizé.

27 Vendémiaire V (*18 octobre 1796*).

2749. Maison du Vicariat, terre, 1 bicherée 2/3, à Saint-Maurice, à la CURE DE SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE. *Revenu*, 21 l. — *Vendues* 422 l., à Etienne GEOFFRAY, de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

2750. Demi-arpent de la CURE DE SOUZY, à Souzy. *Revenu*, 30 l. — *Vendu* 660 l., à Michel JOANNIN, négociant à Lyon, quai de Saône.

28 Vendémiaire V (*19 octobre 1796*).

2751. Presbytère, église, à Béligny, à la CURE DE BÉLIGNY. *Revenu*, 160 l. — *Vendus* 2880 l., à Michel BURDIAT, négociant à Béligny.

29 Vendémiaire V (*20 octobre 1796*).

2752. Presbytère et dépendances, pré, à Brullioles, à la CURE DE BRULLIOLES. *Revenu*, 91 l. — *Vendus* 1742 l., à François PASCAL, rue Chalamont, n° 56, à Lyon.

1er Brumaire V (*22 octobre 1796*).

2753. Maison, à Lentilly, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Revenu*, 33 l. — *Vendue* 594 l., à André JAY, de Lyon.

2754. Presbytère et dépendances, à Charbonnières, à la CURE DE CHARBONNIÈRES. *Revenu*, 17 l. — *Vendus* 314 l., à André JAY, de Lyon.

2755. Presbytère et trois jardins, à Saint-Genis-les-Ollières, à la CURE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES. *Revenu*, 32 l. — *Vendus* 624 l., à André JAY, de Lyon.

2756. Maison, jardin, à Saint-Loup, à la CURE DE SAINT-LOUP. *Revenu*, 32 l. — *Vendus* 604 l., à Jacques-François SOREL, de Lyon (Saint-Just).

2757. Maison et jardin, à Saint-Pierre-la-Palud, à la CURE-ANNEXE DE SAINT-PIERRE-LA-PALUD. *Revenu*, 11 l. — *Vendus* 216 l., à Jean-François-Augustin DALBEPIERRE, de l'Arbresle.

2 Brumaire V (*23 octobre 1796*).

2758. Masure, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à la CURE DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR. *Revenu*, 27 l. — *Vendue* 486 l., à BONNARD, cordonnier à Lyon, place de l'Herberie.

3 Brumaire V (*24 octobre 1796*).

2759. Presbytère et dépendances, à Pouilly-le-Châtel, à la CURE DE POUILLY-LE-CHATEL. *Revenu*, 90 l. — *Vendus* 1620 l., à Jean-Baptiste JOUFFRAY, de Pouilly-le-Châtel.

2760. Chapelle Saint-Roch, terres de 25 bicherées (mesure de Lyon), bois de 21 bicherées, à Thizy, à la SOCIÉTÉ DES GARÇONS DE THIZY. *Revenu*, 56 l. — *Vendus* 1208 l., à Pierre-Sébastien MULSANT, marchand à Marnand.

4 Brumaire V (*25 octobre 1796*).

2761. Broussailles, 3 bicherées, à Caluire, aux JÉSUITES. *Revenu*, 2 l. 10 s. — *Vendues* 55 l., à Pierre-Simon JACQUEMARD, de Fontaines.

5 Brumaire V (*26 octobre 1796*).

2762. Partie orientale du tènement du Plâtre, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE. *Revenu*, 164 l. — *Vendue*, 3608 l., à Claude COCHARD, de la Guillotière.

2763. Terrain faisant partie du tènement du Plâtre, 12 bicherées, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE. *Revenu*, 420 l. — *Vendu* 11440 l., à Antoine LAUDET, de la Guillotière.

2764. Lot du Port-au-Bois, 5 bicherées 3/4, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE. *Revenu*, 75 l. — *Vendu* 1650 l., à Claude COCHARD et Antoine LAUDET, de la Guillotière.

7 Brumaire V (*27 octobre 1796*).

2765. Immeuble et dépendances, à Condrieu, aux PÉNITENTS DE CONDRIEU. *Revenu*, 178 l.— *Vendus* 3204 l., à Charles PLASSON, de Condrieu.

Les habitants de Condrieu protestent contre la vente de cet immeuble (chapelle), qui leur servait de lieu de réunion pour les assemblées communales.

2766. Terres, 9 bicherées 5/6, à Fontaines, au LUMINAIRE DE FONTAINES. *Revenu*, 38 l. 2 s. — *Vendues* 847 l., à Etienne RAMPON, de Fontaines.

7 Brumaire V (*28 octobre 1796*).

2767. Presbytère et dépendances, église, à Saint-Vérand, à la CURE DE SAINT-VÉRAND. *Revenu*, 86 l. — *Vendus* 1652 l., à Jean-Claude VISSOUX, propriétaire à Saint-Vérand [et marchand à Lyon, rue du Petit-Soulier, n° 40].

La municipalité s'opposait à la vente. Vissoux ne put, malgré toutes ses pétitions et protestations, prendre possession de son acquisition qu'après un arrêté du préfet du 2 thermidor VIII, qui obligea la municipalité à céder.

2768. Maison et terres, à Légny, à la CURE DE LÉGNY et à la PRÉBENDE SAINT-PAUL. — *Vendues* 588 l., à Jacques GOUBILLON, de Savigny.

8 Brumaire V (*29 octobre 1796*).

2769. Presbytère, jardin, pré, terres, à Limas, à la CURE DE LIMAS. *Revenu*, 245 l. — *Vendus* 4750 l., à ESCOFFIER oncle, de Villefranche.

La municipalité fit une vive résistance à la mise en possession d'Escoffier, le presbytère étant, disait-elle, nécessaire pour les assemblées de la commune.

12 Brumaire V (*2 novembre 1796*).

2770. Presbytère, jardin et prés, à Soucieu-en-Jarret, à la CURE DE SOUCIEU-EN-JARRET. *Revenu*, 298 l. — *Vendus* 5864 l., à Jean-Marie GUILLOT, employé à Paris, passage du Bois-de-Boulogne, et Marie-Hiéronne MASSON, sa femme.

Les habitants de la commune protestent contre la vente; puis, déboutés par le département, ils tentent de s'opposer par la force à la prise de possession de ces biens qui, disent-ils, « appartiennent à la commune ». L'administration départementale envoie, le 22 thermidor V, une injonction à l'administration municipale du canton de Mornant et à l'agent municipal de Soucieu, d'avoir à protéger le citoyen Guillot dans la jouissance de ses acquisitions.

14 Brumaire V (*4 novembre 1796*).

2771. Bâtiment et terrains vagues, 3080 p. q., à Vaise, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 190 l. — *Vendus* 3420 l., à Pierre BONNEFOND aîné, à Vaise, n° 1.

2772. Fossés, à l'entrée de Vaise, 2 bicherées, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 52 l. — *Vendus* 1144 l., à Pierre BONNEFOND aîné, à Vaise, n° 1.

2773. Presbytère, à Dommartin, à la CURE DE DOMMARTIN. *Revenu*, 36 l. — *Vendu* 648 l., à Dominique JAY, de Lentilly.

L'agent de la commune demande l'annulation de la vente, le presbytère servant de dépôt aux papiers de la municipalité; il est débouté par arrêté du département (23 frimaire V), considérant que le presbytère n'a pas été noté comme pouvant servir au logement de l'instituteur.

2774. Presbytère, à Lozanne, à la CURE DE LOZANNE. *Revenu*, 30 l. — *Vendu* 540 l., à André JAY, rue Saint-Jean, n° 5, à Lyon.

Jay fait don de son acquisition à la République pour coopérer aux frais de la descente en Angleterre et en avertit l'administration départementale par lettre du 15 pluviôse VI. Le ministère des finances annonce (lettre du 13 ventôse VI) que le Directoire ne peut accepter le don que si Jay lui-même vend l'immeuble et en verse le prix dans la caisse de l'emprunt décidé par la loi du 16 nivôse.

15 Brumaire V (*5 novembre 1796*).

2775. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE, à Saint-Genis-l'Argentière. *Revenu*, 12 l. — *Vendu* 264 l., à François RIGOD, rue Saint-Jean, à Lyon, et Louis PÉCOLLET, cultivateur à Saint-Genis-l'Argentière.

17 Brumaire V (*7 novembre 1796*).

2776. Presbytère et jardin, pré, terre, à Longessaigne, à la CURE DE LONGESSAIGNE. *Revenu*, 86 l. — *Vendus* 1632 l., à Antoine DUFOUR, de Bessenay.

Dufour ne peut prendre possession de l'immeuble occupé par le prêtre Villotte qui refuse de l'évacuer. Sur injonction du département, l'administration municipale du canton de Bessenay met Dufour en possession (17 frimaire X).

2777. Demi-arpent de la CURE DE MONTROTTIER, à Montrottier. *Revenu*, 18 l. — *Vendu* 407 l., à Antoine DUFOUR, de Bessenay.

18 Brumaire V (*8 novembre 1796*).

2778. Vigne et terres, 3 bicherées, à Mornant, à la CURE DE MORNANT. *Revenu*, 29 l. 12 s. — *Vendues* 651 l. 4 s., à Jean MATHIEU et RAMBAUD, de Mornant.

2779. Bâtiment, cour, jardin, aux Olmes, à la CURE DES OLMES. *Revenu*, 34 l. — *Vendus* 612 l., à Jean-Marie DESROCHE fils, rue Gadagne, à Lyon.

19 Brumaire V (*9 novembre 1796*).

2780. Maison et aisances, 7 bicherées de vignes, à Bibost, à la CURE DE BIBOST et au LUMINAIRE DE BIBOST. *Revenu*, 55 l. — *Vendues* 830 l., à ROSSIGNOL, de Chevinay.

21 Brumaire V (*11 novembre 1796*).

2781. Petite maison et petite terre, à Saint-Loup, à la FABRIQUE DE SAINT-LOUP. *Revenu*, 11 l. — *Vendues* 218 l., à Pierre MATAGRIN, de Tarare.

2782. Terre et vigne, à Frontenas, à la FABRIQUE DE FRONTENAS. *Revenu*, 25 l. — *Vendues* 550 l., à Pierre MATAGRIN, de Tarare.

Les habitants causent des dégâts dans l'immeuble acheté par Matagrin, et l'agent municipal s'oppose à la prise de possession. Le département, saisi par Matagrin, décide, le 27 floréal V, qu'il jouira provisoirement des biens acquis jusqu'au jour où les tribunaux auront prononcé sur les prétendus droits de la commune.

2783. Maison et chapelle, à Pollionnay. *Revenu*, 10 l. — *Vendues* 180 l., à François JAY et Etienne TERRASSE, de Pollionnay.

22 Brumaire V (*12 novembre 1796*).

2784. Presbytère, jardin, église, pré, à Poleymieux, à la CURE DE POLEYMIEUX. *Revenu* 46 l. — *Vendus* 964 l., à Claude NOYER, agriculteur à Poleymieux.

Qui déclare ne savoir signer.

23 Brumaire V (*13 novembre 1796*).

2785. Maison Maria, jardin et terres, bois, à Saint-Loup, au LUMINAIRE DE SAINT-LOUP. *Revenu*, 19 l. — *Vendus* 378 l., à Pierre MATAGRIN, de Tarare.

24 Brumaire V (*14 novembre 1796*).

2786. Demi-arpent de la CURE DE SOUCIEU-EN-JARRET, à Soucieux-en Jarret. *Revenu*, 32 l. — *Vendu* 704 l., à François FONT, de Saint-Genis-Laval.

25 Brumaire V (*15 novembre 1796*).

2787. Pré, 1 bicherée 5/12, à Haute-Rivoire, à la CURE DE HAUTE-RIVOIRE. *Revenu*, 18 l. — *Vendu* 396 l., à Michel JOANNIN, négociant à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 3.

28 Brumaire V (*18 novembre 1796*).

2788. Presbytère et jardin, à Saint-Martin-en-Haut, à la CURE DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT. *Revenu*, 50 l. — *Vendus* 960 l., à Claude-Charles CHAZOTTIER, rue Lanterne, n° 43, à Lyon.

2789. Terre, 1 bicherée 2/3, à Courzieu, à la CURE DE COURZIEU. *Revenu*, 21 l. — *Vendue* 462 l., à Anthelme MARGNIOL.

2790. Presbytère, église, jardin et pré, à l'Aubépin, à la CURE DE L'AUBÉPIN. *Revenu* 57 l. — *Vendus* 1119 l. 10 s., à Claude GUYOT, de l'Aubépin.

2 Frimaire V (*22 novembre 1796*).

2791. Presbytère et demi-arpent de la CURE D'AZOLETTE, à Azolette. *Revenu*, 53 l. — *Vendus* 1006 l., à Jean-Marie LACROIX fils, d'Azolette.

4 Frimaire V (*24 novembre 1796*).

2792. Terres chenevières, à Saint-Laurent-d'Oingt, à l'émigré GERVAIS DE COMBEFORT. *Revenu*, 33 l. — *Vendues* 660 l., à Claude-Antoine SAIN, officier de santé à Villefranche.

2793. Bois taillis, 9 arpents 1/2, aux Ardillats, à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Revenu*, 30 l. — *Vendu* 660 l., à Louis TEILLARD, homme de loi à Beaujeu.

5 Frimaire V (*25 novembre 1796*).

2794. Petite place, 2 coupées, où étaient des croix de mission, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. *Revenu*, 2 l. — *Vendue* 44 l., à Claude DÉARD, de Villefranche.

6 Frimaire V (*26 novembre 1796*).

2795. Presbytère, pré et terre, à Ranchal, à la CURE DE RANCHAL. *Revenu*, 52 l. — *Vendus* 1000 l., à Louis CAILLARD, de Ranchal.

8 Frimaire V (*28 novembre 1796*).

2796. Presbytère, église, jardin, cimetière, à Montmelas, à la CURE DE MONTMELAS. *Revenu*, 59 l. 5 s. 2 d. — *Vendus* 1066 l. 19 s., à Blaise AROD, de Montmelas.

2797. Maison, jardin, vigne, à Montagny, à la CURE DE MONTAGNY. *Revenu*, 83 l. 15 s. — *Vendus* 1842 l., à Laurent BUREL, de Lyon.

11 Frimaire V (*1er décembre 1796*).

2798. Chapelle Saint-Pierre, à Morancé. *Revenu*, 12 l. — *Vendue* 216 l., à Antoine RUSTANT, de Morancé.

2799. Bas de maison, place Saint-Pierre, n° 52, à Lyon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Revenu*, 300 l. — *Vendu* 5400 l., à Charles SOURD, place de l'Egalité, à Lyon.

12 Frimaire V (*2 décembre 1796*).

2800. Presbytère, église, à Saint-Julien, à la CURE DE SAINT-JULIEN. *Revenu*, 90 l. — *Vendus* 1620 l., à Guillaume GAGNEUR, de Saint-Julien.

15 Frimaire V (*5 décembre 1796*).

2801. Eglise, 8672 p. q., place Confort, à Lyon, aux DOMINICAINS. *Revenu*, 2409 l. — *Vendue* 43360 l., à Benoît POMPÉE, au Logis-Neuf, à Mornant; Philippe REY, cordonnier, rue Grenette, n° 110, à Lyon; Joseph ROUBAUD, rue Mercière, n° 19, à Lyon; Joseph GAYET, place Confort, n° 84, à Lyon.

La vente de l'église des Jacobins provoqua des protestations des habitants de Lyon (division du midi); la loi du 11 prairial an III, disent-ils, a été violée par l'arrêté du représentant Poullain-Grandpré, du 9 fructidor de la même année; l'édifice aurait dû être rendu au culte. L'administration municipale appuya leur pétition et en référa au Corps législatif (9 prairial V), seul capable de juger les actes des représentants.

2802. Presbytère et église, à Duerne, à la CURE DE DUERNE. *Revenu*, 75 l. — *Vendus* 1350 l., à Jean-Antoine BLANCHARD, agriculteur à Duerne.

23 Frimaire V (*13 décembre 1796*).

2803. Presbytère et jardin, à Tassin, à la CURE DE TASSIN. *Revenu*, 90 l. — *Vendus* 1620 l., à Claude TROSSARD, agriculteur à Tassin.

2804. Terrain inculte, 1/6 de bicherée, à Tassin, au couchant de la place publique, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Revenu*, 2 l. 15 d. — *Vendu* 60 l. 10 s., à Claude TROSSARD, de Tassin.

26 Frimaire V (*16 décembre 1796*).

2805. Vigne, 1 bicherée 1/2, à Létra, à la PRÉBENDE LABLANCHE. *Revenu*, 19 l. — *Vendue* 418 l., à Pierre ARMAND, île Perrache, à Lyon.

2806. Bois de l'Epine, 80 mesures, à Villié, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Revenu*, 100 l. — *Vendu* 2500 l., à AUGEAS fils, de Vaux.

27 Frimaire V (*17 décembre 1796*).

2807. Maison, 3 étages, rue Noire, n° 17, à Lyon, au SÉMINAIRE SAINT-CHARLES. *Revenu*, 1272 l. — *Vendue* 22896 l., à Claudine CAILLAT, veuve d'Antoine ROUGÉ, rue Boissac, n° 72, à Lyon.

28 Frimaire V (*18 décembre 1796*).

2808. Bois de la Bâtie, 1 bicherée 3/4, à Saint-Etienne-la-Varenne, au PRIEURÉ DE SALLES (ABBAYE DE CLUNY). *Revenu*, 4 l. — *Vendu* 88 l., à Antoine FOREST, marchand de vin, quai Saint-Vincent, à Lyon.

2809 Terre, 4 bicherées 1/3, et pré, 1 bicherée 1/2, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré MONSPEY. *Revenu*, 20 l. — *Vendus* 440 l., à Antoine FOREST, quai Saint-Vincent, à Lyon.

Vendus à Philibert MEUNIER, propriétaire à Charentay, le 14 nivôse V.

2810. Presbytère et dépendances, 1 mesure 1/2, à Cercié, à la CURE DE CERCIÉ. *Revenu*, 34 l. — *Vendus* 652 l., à Philibert MEUNIER, de Charentay.

2811 Demi-arpent de la CURE DE VAUX, à Vaux. *Revenu*, 8 l. — *Vendu* 176 l., à Philibert MEUNIER, de Charentay.

1er Nivôse V (*21 décembre 1796*).

2812. Terre, 3 bicherées 13/24, à Châtillon-d'Azergues, à la COMMUNE DE CHATILLON-D'AZERGUES. *Revenu*, 39 l. — *Vendue* 1000 l., à François ROUGIER, rue du Bœuf, n° 75, à Lyon.

3 Nivôse V (*23 décembre 1796*).

2813. Demi-arpent de la CURE DE SAINT-NIZIER-D'AZERGUES, à Saint-Nizier-d'Azergues. *Revenu*, 14 l. 10 s. — *Vendu* 325 l., à Marc PERRÉON, de Claveisolles.

2814. Demi-arpent de la CURE DE CLAVEISOLLES, à Claveisolles. *Revenu*, 3 l. — *Vendu* 66 l., à Louis TRICHARD, de Claveisolles.

15 Nivôse V (*4 janvier 1796*).

2815. Pré, 1 bicherée 1/3, à Yzeron, à la FABRIQUE D'YZERON. *Revenu*, 8 l. — *Vendu* 176 l., à Benoît JASSERAND, d'Yzeron.

2816. Terre, 1/12 de bicherée, à Vaugneray, à la FABRIQUE D'YZERON. *Revenu*, 2 l. 5 s. 6 d. — *Vendue* 50 l. 1 s., à Benoît JASSERAND, d'Yzeron.

19 Nivôse V (*8 janvier 1796*).

2817. Chapelle, à Chambost. *Revenu*, 6 l. — *Vendue* 108 l., à Claude GAUTHIER, de Bourg-de-Thizy.

2818. Presbytère et dépendances, à la Chapelle-de-Mardore, à la CURE DE LA CHAPELLE-DE-MARDORE. *Revenu*, 15 l. — *Vendus* 270 l., à Claude GAUTHIER, de Bourg-de-Thizy.

1er Pluviôse V (*20 janvier 1796*).

2819. Pré et vigne, à Saint-Germain, à la FABRIQUE et à la CURE DE SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR. *Revenu*, 6 l. 10 s. — *Vendus* 143 l., à Claude HARENT et Antoine GAYET, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

8 Pluviôse V (*27 janvier 1796*).

2820. Vieille cure, jardin, vigne, etc., à Saint-Etienne-la-Varenne, à la CURE DE SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE. *Revenu*, 70 l. — *Vendus* 1340 l., à Claude SOTTIZON, de Vaux.

16 Pluviôse V (*4 février 1797*).

2821. Maison, jardin et église, à Sainte-Catherine, à la CURE DE SAINTE-CATHERINE. *Revenu*, 24 l. — *Vendus* 440 l., à Jean NOEL, de Sainte-Catherine.

26 Pluviôse V (*14 février 1797*).

2822. Claustral, 42648 p. q., dont 10460 bâtis, montée Saint-Barthélemy, à Lyon, aux RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE. *Revenu*, 2600 l. — *Vendu* 47600 l., à Benoît TRONEL, rue de la Gerbe, n° 60, à Lyon.

6 Ventôse V (*24 février 1797*).

2823. Demi-arpent de la CURE DE THURINS, à Thurins. *Revenu*, 35 l. — *Vendu* 770 l., à Antoine CAZOT, de Lyon.

21 Ventôse V (*11 mars 1797*).

2824. Terre, 4 coupées, à Taponas, aux PÉNITENTS DE BELLEVILLE. *Revenu*, 18 l. — *Vendue* 396 l., à Dominique-Claude DENAVIT, de Belleville.

25 Ventôse V (*15 mars 1797*).

2825. Presbytère, jardin et église, à Pommiers, à la CURE DE POMMIERS. *Revenu*, 34 l. 4 s. — *Vendus* 624 l. 8 s., à Jean-Baptiste TEYSSOT, propriétaire à Pommiers.

26 Ventôse V (*16 mars 1797*).

2826. Maison et jardin, à Saint-Maurice, à la CURE DE SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE. *Revenu*, 64 l. — *Vendus* 1168 l., à Pierre PERRET, de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

28 Ventôse V (*18 mars 1797*).

2827. Presbytère et dépendances, à Chénas, à la CURE DE CHÉNAS. *Revenu*, 49 l. 15 s. — *Vendus* 895 l. 10 s., à Claude FOREST, quai Saint-Vincent, n° 145, à Lyon.

2828. Terrain, proche le Port-au-Bois, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 100 l. — *Vendu* 2200 l., à Claude-Joseph CLERC, à la Guillotière.

2829. Presbytère et église, à Arbuissonnas, à la CURE D'ARBUISSONNAS. *Revenu*, 16 l. — *Vendus* 288 l., à Antoine LAVEUR, propriétaire à Arbuissonnas.

29 Ventôse V (*19 mars 1797*).

2830. Parcelle de terre, à Vauxrenard, à la CURE DE VAUXRENARD. *Revenu*, 34 l. — *Vendue* 748 l., à Benoît DECOMBES, propriétaire à Avenas.

2831. Presbytère et terres, broussailles, à Avenas, à la CURE D'AVENAS et à l'émigré LA ROCHE-THULON. *Revenu*, 47 l. — *Vendus* 994 l., à Benoît DECOMBES, propriétaire à Avenas.

9 Germinal V (*29 mars 1797*).

2832. Bois, 2 bicherées (mesure de Lyon), à Pollionnay, à la PRÉBENDE DE LORETTE. *Revenu*, 2 l. — *Vendu* 36 l., à Joseph DUMORTIER, de Pollionnay.

11 Germinal V (*31 mars 1797*).

2833. Terres, 10 bicherées 5/6, à Neuville et à Fleurieux, à la FABRIQUE DE NEUVILLE. *Revenu*, 136 l. — *Vendues* 3003 l., à Joseph AILLOUD, rue Saint-Jean, n° 22, à Lyon.

18 Germinal V (*7 avril 1797*).

2834. Presbytère et jardin, à Montromant, à la CURE DE MONTROMANT. *Revenu*, 20 l. 2 s. — *Vendus* 374 l. 4 s., à Etienne GARIN, de Montromant.

2835. Parcelles de terres, 1 bicherée 3/24, à Montromant, à la CURE DE MONTROMANT. *Revenu*, 7 l. — *Vendues* 154 l., à Etienne GARIN, de Montromant.

21 Germinal V (*10 avril 1797*).

2836. Maison, cour, chapelle, sacristie, jardin, à la Guillotière, aux PÉNITENTS DE LA GUILLOTIÈRE. *Revenu*, 339 l. 12 s. — *Vendus* 6151 l. 4 s., à Antoine CHARNY, de la Guillotière.

19 Prairial V (*7 juin 1797*).

2837. Totalité des fossés de la ville, du côté de la Croix-Rousse, de la balme Saint-Clair au pont-levis de la Croix-Rousse, à la COMMUNE DE LYON. *Revenu*, 250 l. — *Vendus* 5500 l., à Laurent PLASSARD, rue Saint-Dominique, à Lyon.

8 Fructidor V (*15 août 1797*).

2838. Emplacement où était la chapelle Saint-Sébastien, au haut de la montée Saint-Sébastien, à Lyon, aux RELIGIEUSES COLLINETTES. *Revenu*, 120 l. — *Vendu* 2640 l., à Pierre-Jacques WILLERMOZ, médecin à Lyon, rue des Forces, n° 57.

9 Fructidor V (*16 août 1797*).

2839. Vigne, 28 hommées, à Dardilly, à la PRÉBENDE SAINT-PANCRACE. *Revenu*, 182 l. — *Vendue* 4004 l., à Jean VINCENT, propriétaire à Dardilly.

22 Vendémiaire VI (*13 octobre 1797*).

2840. Presbytère et dépendances, à Brignais, à la CURE DE BRIGNAIS. *Revenu*, 123 l. — *Vendus* 2450 l., à Jean-François SERPOLET, agriculteur et propriétaire à Brignais.

Serpolet, après avoir soumissionné en floréal an IV et payé 2000 l. en mandats et 366 l. 17 s. 6 d. en numéraire, ne fut pas mis en possession immédiate de son contrat de vente. Il le réclama à l'administration départementale qui demanda l'avis du ministre des finances : fallait-il (dans ce cas et dans d'autres analogues) attendre pour passer des ventes de presbytères, « le Corps législatif paraissant s'occuper d'une loi qui décidera si les presbytères seront rendus aux communes, comme faisant partie de leurs propriétés et pour y placer des instituteurs ? » (lettre du 27 prairial V). Le ministre envoya probablement un avis favorable à la vente, puisque le bref fut définitivement rédigé le 22 vendémiaire VI.

19 Brumaire VI (*9 novembre 1797*).

2841. Presbytère, église, clocher, cimetière, à Régnié, à la CURE DE RÉGNIÉ. — *Vendus* 4000 l., à Nicolas DELAFONT, de Régnié.

Comme le précédent acquéreur, Delafont était soumissionnaire depuis plus d'un an (2 prairial an IV) quand il fut enfin mis en possession.

2842. Presbytère et dépendances, à Lantignié, à la CURE DE LANTIGNIÉ. *Revenu*, 108 l. — *Vendus* 1992 l., à Benoît VACHOT, marchand à Villié.

25 Brumaire VI (*15 novembre 1797*).

2843. Maison et jardin, à Thizy ; bois, à Marnant, aux SŒURS GRISES DE THIZY. *Revenu*, 278 l. — *Vendus* 5116 l., à C. GAUTHIER, de Thizy.

La commune avait vainement demandé depuis la fin de l'an IV que la maison fût exceptée de la vente comme pouvant servir d'hospice.

26 Brumaire VI (*16 novembre 1797*).

2844. Presbytère, à Emeringes, à la CURE D'EMERINGES. *Revenu*, 100 l. — *Vendu* 1800 l., à Benoît BENON, négociant à Emeringes.

Benon a soumissionné le 22 fructidor IV.

2845. Île de La Roche-Mausy, à Saint-Romain-en-Gal, à l'ARCHEVÊCHÉ DE VIENNE. — *Vendue* 12540 l., à Jean MELAY, de Loire.

Le bref manque.

27 Brumaire VI (*17 novembre 1797*).

2846. Presbytère, à Albigny, à la CURE D'ALBIGNY. *Revenu*, 80 l. — *Vendu* 1440 l., à PRÉ, notaire à Lyon, place Saint-Pierre.

4 Frimaire VI (*24 novembre 1797*).

2847. Demi-arpent de la CURE DE POLLIONNAY, à Pollionnay. *Revenu*, 12 l. — *Vendu* 264 l., à Joseph DUMORTIER, de Pollionnay.

25 Frimaire VI (*15 décembre 1797*).

2848. Presbytère et dépendances, à Rambert-l'Ile-Barbe, à la CURE DE RAMBERT-L'ÎLE-BARBE. — *Vendus* 3988 l., à Antoine MÉRAIT, à Rambert-l'Ile-Barbe.

Les habitants, excités par l'adjoint de la commune, empêchent Mérait de prendre possession de son immeuble; la commune prétend être propriétaire. L'administration départementale lui fait injonction (25 nivôse VI) d'avoir à céder la propriété à Mérait.

18 Nivôse VI (*7 janvier 1798*).

2849. Jardin, à Thizy, à la CURE DE THIZY. *Revenu*, 18 l. — *Vendu* 396 l., à Claude GAUTHIER, de Bourg-de-Thizy.

3 Pluviôse VI (*22 janvier 1798*).

2850. Presbytère et jardin, à Chevinay, à la CURE DE CHEVINAY. *Revenu*, 39 l. — *Vendus* 730 l., à Jean-Baptiste SARSAY, de Saint-Pierre-la-Palud.

Les habitants avaient demandé par une pétition que la maison curiale fût exceptée de la vente comme servant aux assemblées communales.

28 Pluviôse VI (*16 février 1798*).

2851. Bâtiments et jardin, à Aveize, à la CURE D'AVEIZE. *Revenu*, 44 l. — *Vendus* 872 l., à Antoine DUFOUR, de Bessenay.

13 Ventôse VI (*2 mars 1798*).

2852. Bois, 13 coupées, à Corcelles, à l'émigré MIGNOT-BUSSY. *Revenu*, 20 l. — *Vendu* 440 l., à Philibert VERSAND, de Lancié.

26 Ventôse VI (*16 mars 1798*).

2853. Bois taillis, 45 bicherées (mesure de Lyon), à Villechenève, au DOMAINE DU CI-DEVANT ROI. *Revenu*, 35 l. — *Vendu* 1210 l., à Antoine DUFOUR, marchand à Bessenay.

27 Ventôse VI (*17 mars 1798*).

2854. Presbytère, jardin, à Bourg-de-Thizy, à la CURE DE BOURG-DE-THIZY. *Revenu*, 15 l. — *Vendus* 282 l., à Pierre-Sébastien MULSANT, marchand à Marnand.

2855. Bois taillis, 15 bicherées (mesure de Lyon), à Mardore, aux Sœurs Grises de Thizy. *Revenu*, 18 l. — *Vendu* 396 l., à Claude Gauthier, de Bourg-de-Thizy.

2856. Deux maisons (vieille cure et cure neuve), jardins, à Châtillon-d'Azergues, à la Cure de Chatillon-d'Azergues. *Revenu*, 146 l. — *Vendus* 2812 l., à François Rougier, rue du Bœuf, n° 75, à Lyon.

8 Germinal VI (*28 mars 1798*).

2857. Pré, 4 bicherées, à Marnand, aux Sœurs Grises de Thizy. *Revenu*, 22 l. — *Vendu* 440 l., à Pierre-Sébastien Mulsant, de Thizy.

2858. Presbytère et jardin, à Condrieu, à la Cure de Condrieu. *Revenu*, 100 l. — *Vendus* 2200 l., à Charles Plasson cadet, de Condrieu.

L'administration municipale du canton de Condrieu a protesté contre la vente, Condrieu n'ayant pas de quoi loger ses écoles. L'acquéreur, de son côté, prétend que c'est inexact, Condrieu ayant un ancien collège de frères ignorantins.

16 Germinal VI (*5 avril 1798*).

2859. Maison et jardin, à Taluyers, à la Cure de Taluyers. *Revenu*, 55 l. — *Vendus* 990 l., à Jean-François Serpolet, de Brignais.

17 Germinal VI (*6 avril 1798*).

2860. Presbytère, jardin et chapelle, à Marchampt, à la Cure de Marchampt. *Revenu*, 56 l. — *Vendus* 1032 l., à Marc Perréon, de Claveisolles.

7 Floréal VI (*26 avril 1798*).

2861. Eglise de la Madeleine et chenevier, à l'Arbresle. *Revenu*, 24 l. — *Vendus* 534 l., à André Jay, rue Saint-Jean, n° 5, à Lyon.

19 Floréal VI (*8 mai 1798*).

2862. Presbytère, à Trades, à la Cure de Trades. *Revenu*, 54 l. 10 s. — *Vendu* 1199 l., à Benoît Perret, propriétaire à Monsols.

Vente annulée par arrêté du département, en date du 29 messidor VII.

2863. Presbytère et dépendances, à Avenas, à la Cure d'Avenas. *Revenu*, 50 l. — *Vendus* 1100 l., à Benoît Perret, propriétaire à Monsols.

Vente annulée par arrêté du département, en date du 29 messidor VII.

8 Messidor VI (*26 juin 1798*).

2864. Domaine, 412 bicherées, formant l'île de la Chèvre, à Tupin-et-Semons, à l'émigré Chanal. — *Vendu* 27500 l., à Jean-François Serpolet, de Brignais.

14 Pluviôse VII (*2 février 1798*).

2865. Presbytère, à Juliénas, à la CURE DE JULIÉNAS. *Revenu*, 444 l. 8 s. 10 d. — *Vendu* 8000 l., à CANARD aîné, négociant à Mâcon.

Les habitants s'opposèrent à la prise de possession et la retardèrent pendant près de trois ans, car la soumission de Canard est du 22 prairial IV, et il paya immédiatement le montant total de l'acquisition. On voulait conserver le presbytère pour en faire la maison commune et l'école.

12 Germinal VII (*1er avril 1798*).

2866. Presbytère et jardin, à Villié, à la CURE DE VILLIÉ. *Revenu*, 211 l. — *Vendus* 4000 l., à Claude-Pierre RAMBAUD, propriétaire à Mâcon.

La soumission de Rambaud est du 25 floréal IV. Le département s'opposait à la mise en possession parce que Villié était compris parmi les communes où le presbytère devait être réservé pour le service de l'enseignement primaire. Rambaud prétendait avoir droit à l'adjudication parce que la soumission était antérieure à la confection du tableau des presbytères à réserver. Le ministre des finances donna raison à Rambaud.

Non daté [**Brumaire V ?**]

2867. Eglise paroissiale de Longessaigne, à la CURE DE LONGESSAIGNE. *Revenu*, 34 l. — *Vendue* 612 l., à Siméon VIANNET, de Longessaigne.

Une pétition des « républicains de Longessaigne » au département protesta contre la mise en vente : l'église est le seul lieu où puissent avoir lieu les assemblées communales, où s'exerce le culte « par un ministre qui s'est toujours conformé à toutes les lois de la République » ; elle a été construite aux frais des citoyens. Après la vente, ils envoyèrent une protestation datée du 6 brumaire V et une opposition : « Le peuple français... ne peut se dépouiller de ces antiques et sacrés édifices que lorsqu'il aura renoncé à tout culte, ce qui n'arriverait que par un renversement affreux de tous les principes. »

2868. Vigne et terre, à Mornant [aux PÉNITENTS DE MORNANT]. *Revenu*, 17 l. — *Vendues* 375 l. 2 s., à Jean Antoine RIVIÈRE, cultivateur à Mornant.

2869. Pré et terre, à la Chapelle-en-Vaudragon, à la CURE DE LA CHAPELLE-EN-VAUDRAGON. *Revenu*, 25 l. — *Vendus* 550 l., à Antoine FAYOLLE, de Grézieu.

2870. Eglise, à Villechenève, à la CURE DE VILLECHENÈVE. *Revenu*, 25 l. — *Vendue* 450 l., à Denis GUERPILLON, de Villechenève.

Dans une pétition protestant contre la vente, les habitants constatent que, partout, les adjudicataires des églises et des presbytères sont « des partisans des prêtres réfractaires ».

N. B. — *Les ventes précitées, du n° 2803 au n° 2870, sont toutes postérieures à la loi du 16 brumaire V, et pourtant sont faites conformément à la loi du 28 ventôse IV. Ce n'est pas que la loi de brumaire ait reçu une application tardive; car on voit, dans les numéros qui suivent, d'autres ventes faites conformément à cette loi de brumaire et contemporaines de celles-ci. Il s'agit donc, du n° 2803 au n° 2870, de ventes pour lesquelles l'acquéreur avait fait une soumission antérieurement à la loi de brumaire, mais dont l'acte ne fut passé que postérieurement. Dès lors, l'acquéreur avait le droit de bénéficier des dispositions de la loi de ventôse. — Il ne faut donc pas s'étonner de trouver dans cette section II, des dates qu'on s'attendrait à trouver dans la troisième ou même dans la quatrième section des ventes par le département.*

III. — Ventes faites conformément à la loi du 16 brumaire V.

12 Frimaire VI (*2 décembre 1797*).

2871. Domaine, 50 bicherées, à la Guillotière, aux HÉRITIERS PRÉSUMÉS ÉMIGRÉS DE VEUVE HOQUARD (OLIVIER, femme VIOMÉNIL, TOUSTAIN fils, DUPLEIX-CADIGNON fils). *Est.* 15000 l. — *Adj.* 241400 l., à André JAY, rue Saint-Jean, n° 6, à Lyon.

16 Ventôse VI (*6 mars 1798*).

2872. Domaine Deparange, 130 mesures, loué 500 fr. et accessoires, et bois de 230 mesures, à Marchampt, à l'émigrée Françoise NOLHAC, veuve GIRAUD-VARENNE. *Est.* 33952 l. — *Adj.* 1031600 l., à Pierre BIGNON, rentier à Chassieux (Isère) et à Lyon, chez sa mère, rue Gentil, n° 142.

7 Pluviôse VI (*26 janvier 1798*).

2873. Chapelle Saint-Roch, montée de Choulans, à Lyon, à la COMMUNE DE LYON. *Est.* 6600 l. — *Adj.* 12000 l., à DETOURS, architecte à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n° 55.

Voir n° 2536. Il s'agit probablement du même immeuble. Y eut-il revente par suite de folle enchère ?

2874. Vieille Manécanterie, à Lyon, place de la Raison, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 38002 l. — *Adj.* 250200 l., à MATAGRIN, de Tarare.

Voir n° 2621.

2875. Maison, place du Collège-Notre-Dame, n° 83, à Lyon, aux COLLÈGES DE LYON. *Est.* 38880 l. — *Adj.* 463006 l., à Antoine DEFARGES, rue des Deux-Angles, n° 24, à Lyon.

Pour le compte de François ALLEMAND, rue Pizay, à Lyon, et maire de Quincieux.

16 Ventôse VI (*6 mars 1798*).

2876. Château de Varenne, domaines de la Vénerie, de la Roche, de la Garenne, du Serroir, serroir de Varenne, domaines du petit et du grand Romaran, à Quincié, à l'émigrée Françoise NOLHAC, veuve GIRAUD-VARENNE. *Est.* 130447 l. — *Adj.* 2705000 l., à Benoît MAYOUD, rentier à Lyon, rue Juiverie, n° 52.

On voit, par une inscription aux hypothèques, en date du 16 germinal VII, prise sur les biens de l'acquéreur, conformément à l'article 21 de la loi du 11 brumaire VII, que Mayoud céda son acquisition à Jean-Baptiste PERRIER, rentier à Lyon, rue des Farges. Le paiement des 2705000 l. était à faire à raison de 48917 fr. 63 cent., en bons du tiers consolidé, et 2656082 fr. 37 cent. en bons des deux tiers (voir n° 2441).

2877. Domaine de Brouilly, 37 mesures, à Odenas et à Saint-Lager, à l'émigrée Françoise NOLHAC, veuve de Pierre GIRAUD-VARENNE. *Est.* 9861 l. — *Adj.* 410000 l., à André JAY, rue Saint-Jean, n° 5, à Lyon.

9 Germinal VI (*29 mars 1798*).

2878. Maison de l'aumônier et jardin, à Alix, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 1400 l. — *Adj.* 90600 l., à André JAY, rue Saint-Jean, n° 5, à Lyon.

2879. Maison, dite du roi, à Alix, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 650 l. — *Adj.* 31300 l., à François RILLIEUX, épicier à Lyon, rue Gentil, n° 129.

2880. Maison du Prieuré, à Alix, au CHAPITRE D'ALIX. *Est.* 1660 l. — *Adj.* 61500 l., à François ROSSIGNOL, de Chevinay.

2881. Terre, 3 bicherées, à Saint-Martin (canton d'Yzeron), à la FABRIQUE DE ROCHEFORT. *Est.* 480 l. — *Adj.* 12100 l., à François ROUGIER, rue du Bœuf, n° 75, à Lyon.

Pour le compte de J.-B. CELLIER, cultivateur à Rochefort.

16 Germinal VI (*5 avril 1798*).

2882. Hôtel Blanc, rue du Plat, n° 13, à Lyon, à l'émigré MASCRANY-LAVALETTE. *Est.* 80000 l. — *Adj.* 1016500 l., à André JAY, rue Saint-Jean, n° 5, à Lyon.

28 Germinal VI (*17 avril 1798*).

2883. Pré, 2 coupées 1/2, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Est.* 178 l. — *Adj.* 16600 l., à Jean-Marie JUSSERAND cadet, montée du Pont-de-Pierre, n° 30, à Lyon.

2884. Vigne, 2 coupées, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Est.* 300 l. — *Adj.* 24500 l., à Jean-Marie JUSSERAND cadet, montée du Pont-de-Pierre, n° 30, à Lyon.

2885. Vigne, 6 coupées, à Charentay, à l'émigré MONSPEY. *Est.* 750 l. — *Adj.* 60600 l., à Jean-Marie JUSSERAND cadet, montée du Pont-de-Pierre, n° 30, à Lyon.

2886. Chapelle du Bon-Rencontre, 71 m. 7 c. q. de superficie, à Lyon, aux ENFANTS DU BON-RENCONTRE. *Est.* 3614 fr. 53 c. — *Adj.* 270500 fr., à Jean-François SERPOLET, de Brignais.

Pour le compte de Marguerite POMPEL, veuve de Joseph MEYNIER, rentière à Genis-Laval.

2887. Maison adossée contre l'église Saint-Jean, place Saint-Jean, n° 148, à Lyon, au CHAPITRE SAINT-JEAN. *Est.* 6600 fr. — *Adj.* 295500 fr., à Benoît MAYOUD, à Lyon, rue Mercière, n° 48.

6 Floréal VI (*25 avril 1798*).

2888. Maison incendiée et dépendances, 3027 m. 77 c. q., rue Sala, n° 79, à Lyon, à l'émigré Victor MURAT. *Est.* 79742 fr. 99 c. — *Adj.* 210000 l., à Léonard DETOURS, architecte à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n° 53.

Detours n'ayant fait aucun paiement, fut déchu de son acquisition. La maison fut revendue 182500 fr., à Benoît BOFFARD, mercier à Lyon, rue Tupin, n° 29, de compte à demi avec François BOYARD, mercier, même rue, n° 32.

12 Floréal VI (*1er mai 1798*).

2889. Monastère, 6998 m. 37 c. q., à Lyon, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE BELLECOUR. *Est.* 267278 fr. 70 c. — *Adj.* 3350000 fr., à Syriaque-Frédéric DITTMAR, négociant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n° 82.

2890. Partie de monastère, à Lyon, à la VISITATION DE SAINTE-MARIE DE BELLECOUR. *Est.* 87651 l. 16 s. — *Adj.* 1819000 l., à Syriaque-Frédéric DITTMAR, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n° 82.

9 Prairial VI (*28 mai 1798*).

2891. Maison et dépendances, adossée à l'église Saint-Jean, 1671 p. q., place Saint-Jean, n° 148, à Lyon, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Est.* 6600 l. — *Adj.* 170500 l., à Jean-Marie JUSSERAND cadet, orfèvre à Lyon, montée du Pont-de-Pierre, n° 30.

2892. Partie de la terre des Platières, 58 bicherées, et autre de 7 bicherées, à Béligny, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Est.* 6150 l. — *Adj.* 127500 l., à Pierre-Marie-Marc-Antoine NOLHAC, rue de l'Enfance, à la Croix-Rousse.

2893. Portion de pré, 81 bicherées, à Ouilly, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Est.* 13850 l. — *Adj.* 511000 l., à Pierre-Marie-Marc-Antoine NOLHAC, à la Croix-Rousse, rue de l'Enfance.

2894. Pré, à Arnas, à l'émigrée veuve GIRAUD-VARENNE. *Est.* 10000 l. — *Adj.* 163000 l., à Pierre-Marie Marc Antoine NOLHAC, à la Croix-Rousse, rue de l'Enfance.

18 Prairial VI (*6 juin 1798*).

2895. Deux tiers de la maison de Noailles, au coin de la rue des Bouquetiers et de la rue de l'Herberie, à Lyon, aux héritiers de Catherine-Françoise-Charlotte COSSÉ-BRISSAC, veuve de Louis NOAILLES. *Est.* 190000 fr. — *Adj.* 5000000 de fr., à Joseph QUINQUINEL, au coin des rues des Bouquetiers et de l'Herberie, à Lyon.

Les deux tiers seulement sont à la nation parce que deux de leurs enfants seulement sur trois ont émigré. Revendue pour cause de non-paiement, le 12 pluviôse VII, à Jean-Marie JUSSERAND cadet, orfèvre à la montée du Pont-de-Pierre, côté Nizier, n° 30, à Lyon, au prix de 3602700 fr., payables en bons des deux tiers, pour le compte de Pierre DUBUYAT, propriétaire à Lacenas.

28 Fructidor VI (*14 septembre 1798*).

2896. Maison, place Saint-Clair, à Lyon, à la COMMUNE DE LYON. *Est.* 4500 l. — *Adj.* 110100 l., à Gabriel CHAMPIN, fabricant de soieries à Lyon, rue Grenette, n° 74.

Pour le compte de Jeanne VILLARD, veuve de François VIRIEUX, rentière, chez ledit Champin.

IV. — Ventes faites conformément à la loi du 26 vendémiaire VII.

---

12 Pluviôse VII (*31 janvier 1799*).

2897. Château et terres (11 lots), à Arnas, à l'émigré Joachim BALAND D'ARNAS. *Soum.* ? — *Adj.*, 1°: lots 1 (château) et 4, payables en bons des deux tiers, 1401000 fr., à Jean RAVIER, notaire à Lyon, quai Antoine, n° 3; — 2°: lots 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, payables en numéraire, adjugés 13100 l., à André JAY, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 5.

Ravier acquiert pour le compte de Pierre DUBUYAT, propriétaire à Lacenas. — Les lots acquis par André JAY sont revendus pour folle enchère par le préfet Verninac, le 8 messidor IX, à Victor GÉRAUD, rentier à Lyon, rue Saint-Jean, n° 111, pour 13500 fr. — Les lots de Dubuyat sont revendus pour folle enchère le 16 brumaire XIV, à Joseph DE FARGUES, 9375 fr., pour le compte de Sabine-Sibylle-Antoinette BALAND D'ARNAS, son épouse, à Lyon, rue du Plat.

11 Ventôse VII (*1er mars 1799*).

2898. Maison, 3 étages, place de l'Egalité, n° 124, à Lyon, à l'émigré Laurent-Marie LORAS. *Soum.* 292000 l. — *Adj.* 2802000 l., à Augustin PERRET, rentier à Lyon, place du Change, n° 8, maison Myons.

Payable en bons des deux tiers.

2899. Maison de jardinier et fonds, 16 bicherées 3/4, à la Guillotière, à l'émigré Laurent-Marie LORAS. *Soum.* 3040 fr. — *Adj.* 7675 fr., à Jean-Baptiste TAVERNIER, sellier à Lyon, rue Dominique, n° 80.

Payable en partie en numéraire. Tavernier achète pour le compte de Laurent-Charles-Marie FENOYL, propriétaire aux Halles.

2900. Bâtiment, cour, jardin et pré, 24 bicherées 3/4, à la Guillotière, à l'émigré Laurent-Marie LORAS. *Soum.* 2160 l. — *Adj.* 6125 l., à Jean-François PELLETIER, rue des Farges, n° 115, à Lyon.

Payable en partie en numéraire. Pelletier a acheté pour le compte de Laurent-Charles-Marie FENOYL, propriétaire aux Halles.

24 Ventôse VII (*13 mars 1799*).

2901. Maison conventuelle (1er lot), 2376 m., 436 m. q., à Lyon, aux URSULINES DE LA RUE VIEILLE-MONNAIE. *Soum.* 360000 l. — *Adj.* 2300000 l., à Gabriel VOLEY, entrepreneur des éclairages du canton de Lyon, rue Thomassin, n° 15.

De compte à demi avec Mathurin RIBALLIER, également entrepreneur des éclairages, rue Neuve, n° 57, et Pierre LÉONARD, dit ROMAN, architecte, rue de la Gerbe, n° 66, à Lyon. Payable en bons des deux tiers. Le revenu en numéraire est estimé 9000 fr.

28 Ventôse VII (*17 mars 1799*).

2902. Maison, 3 étages, à Lyon, rue Buisson, n° 19, à l'émigré Louis CACHET-MONTEZAN. *Soum.* 320000 l. — *Adj.* 4537000 l., à Romain REYMOND, fabricant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n° 53.

Payable en bons des deux tiers. Revenu en numéraire estimé 8000 fr.

8 Germinal VII (*28 mars 1799*).

2903. Maison, 5 étages, à Lyon, rue Sainte-Catherine, n° 8, à l'émigré Jacques IMBERT-COLOMÈS. *Soum.* 392000 fr. — *Adj.* 4713000 fr., à Pierre LAROCHE, instituteur, rue des Farges, n° 28.

Pour le compte d'André JAY. Payable en bons des deux tiers. — Revendue le 25 novembre 1806 (pour folle enchère ?) à VORON, qui opère pour le compte de Catherine-Sophie IMBERT, épouse de Jean-François LABITANT, propriétaire à Lyon, rue du Peyrat, n° 19, au prix de 70500 fr.

2904. Maison de l'auberge des Quatre-Nations, à Lyon, rue Sainte-Catherine, n° 9, à l'émigré Jacques IMBERT-COLOMÈS. *Soum.* 165600 l. — *Adj.* 2445000 l., à Claude BOUVIER, propriétaire à Lyon, rue du Bœuf, n° 66.

Payable en bons des deux tiers. Revendue le 9 février 1807 (pour folle enchère ?) à Etienne-Elisabeth CHARMOND, propriétaire à Lyon, rue de la Loge-du-Change, maison Depure.

V. — Ventes faites conformément à la loi du 15 floréal X.

---

13 Frimaire XI (*5 décembre 1802*).

2905. Vignes et terres, 42 ares 26 centiares, à Lyon (Saint-Just), à la CURE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. *Soum.* 820 fr. — *Adj.* 3100 fr., à Joseph MÉTALLIER, marchand de vin à Lyon, dans le bâtiment de Saint-Pierre.

Pour le compte de Gaspard IMBERT, fabricant de soieries à Lyon, rue de Flandre, n° 55.

2906. Deux vignes, 34 ares 40 centiares, à Lyon (Saint-Just), territoire de Loyasse, à la CURE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. *Soum.* 1100 fr. — *Adj.* 2000 fr., à André DUGAS, officier de santé à Saint-Just, n° 16.

2907. Maison, 125 m. q., à Lyon, rue des Prêtres, n° 126, à la PRÉBENDE DE LA CATHÉDRALE (chapitre Saint-Jean ?). *Soum.* 4092 fr. — *Adj.* 7050 fr., à Joseph MÉTALLIER, marchand de vin à Lyon, bâtiment de Saint-Pierre.

Pour le compte de Dominique JAY, propriétaire à Lentilly.

2908. Maison, 1 étage, et deux jardins, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, aux MISSIONNAIRES DE SAINT-JOSEPH, de Saint-Rambert. *Soum.* 990 fr. — *Adj.* 5225 fr., à François RIGODON, propriétaire à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n° 69.

Pour le compte de Joachim SERPOLET, inspecteur de la Loterie nationale à Lyon, quai des Augustins, n° 4.

9 Pluviôse XI (*28 janvier 1803*).

2909. Bâtiment et jardins, 14 ares 36 centiares, à Saint-Rambert, aux MISSIONNAIRES DE SAINT-JOSEPH, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe. *Soum.* 2640 fr. — *Adj.* 12000 fr., à Michel CHABOIS, épicier à Saint-Just, n° 113.

Pour le compte de J.-B. GARGAT, marchand de chevaux à la Guillotière.

2910. Pré, 51 ares 74 centiares, à la Guillotière, aux RELIGIEUSES DES DEUX-AMANTS. *Soum.* 1210 fr. — *Adj.* 1775 fr., à Gaspard ROLLET-MARION, receveur de la Loterie à Lyon, rue de Flandre, n° 72.

Vente annulée par arrêté du conseil de préfecture du 13 thermidor XI, qui maintient la dame BIOLAY dans la possession de ce pré vendu à son mari le 25 octobre 1792 à la folle enchère d'ARNAUD et PELLETIER pour 4800 fr., entièrement payés depuis le 27 thermidor III. Les sommes déjà payées par Rollet lui seront remboursées. (Voir n° 120.)

2911. Claustral, 6445 m. q. 63 c. q. (2 lots), à Lyon, aux CARMES DÉCHAUX. *Soum.* 5280 fr. et 6600 fr. — *Adj.* ensemble, 22400 fr., à Michel CHABOIS, épicier à Saint-Just, n° 113.

Pour le compte de Jean-Baptiste GARGAT, marchand de chevaux à la Guillotière.

25 Ventôse XI (*15 mars 1803*).

2912. Claustral, 3183 m. q., à Condrieu, aux RÉCOLLETS DE CONDRIEU. *Soum.* 1320 fr. — *Adj.* 10800 fr., à Claude GARLON, propriétaire à Civrieux-d'Azergues.

2913. Maison, 125 m. q., à Condrieu, rue du Plâtre, n° 10, à la PRÉBENDE SAINT-MARTIN. — *Non adjugée.*

2914. Vigne, 22 ares 88 centiares, à Tupin-et-Semons, à la CURE DE TUPIN-ET-SEMONS. *Soum.* 660 fr. — *Adj.* 1175 fr., à Antoine LAUDET, aubergiste à la Guillotière.

Pour le compte de Pierre MONTANT, propriétaire à Ampuis.

2915. Vigne, 21 ares 60 centiares, à Poleymieux, à la CURE DE POLEYMIEUX. *Soum.* 286 fr. — *Non adjugée.*

2916. Pré, 14 ares, à Poleymieux, à la CURE DE POLEYMIEUX. *Soum.* 330 fr. — *Non adjugé.*

2917. Pré, 12 ares 90 centiares, à Poleymieux, à la CURE DE POLEYMIEUX. *Soum.* 231 fr. — *Non adjugé.*

2918. Vigne, 13 ares 39 centiares, à Poleymieux, à la CURE DE POLEYMIEUX. *Soum.* 165 fr. — *Non adjugée.*

2919. Vigne, 22 ares 62 centiares, à Poleymieux, à la CURE DE POLEYMIEUX. *Soum.* 308 fr. — *Non adjugée.*

28 janvier 1807.

2920. Ile formée par le changement de lit du Rhône, 6 hectares 26 ares, à Irigny, au DOMAINE. *Soum.* 3000 fr. — *Adj.* 3750 fr., à Jean CHAZEL, propriétaire à Lyon, rue de la Poulaillerie, n° 51.

Pour le compte de Pierre DUFOUR, propriétaire à Irigny.

9 février 1807.

2921. Maison de la Commanderie de Saint-Georges, à Lyon, rue Saint-Georges, à l'ORDRE DE MALTE. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 58100 fr., à Mathieu LAYAT, propriétaire à Lyon, au coin des rues Grenette et de la Plume, n° 69.

De compte à demi avec son frère, Gabriel LAYAT, rentier à Lyon, petite rue Mercière, n° 18.

2922. Portion de maison, au-dessus du passage voûté qui communique de la place de la Fromagerie à la petite cour de l'église Saint-Nizier. *Non adjugée.*

Voir n° 2957.

23 mars 1807.

2923. Ancien réfectoire claustral, 199 m. q. 20 c. q. à Lyon, rue de la Sphère, aux RELIGIEUSES PÉNITENTES. *Soum.* 4800 fr. — *Adj.* 15600 fr., à Guillaume BORDIS, sellier à Lyon, rue Bonaparte, n° 123.

31 mars 1807.

2924. Prison, à Lyon (Saint-Just), au CHAPITRE DE SAINT-JUST. *Soum.* 1200 fr. — *Adj.* 1325 fr., à Gaspard GOURIOUD, cabaretier, place Saint-Irénée, n° 1.

Pour le compte de Sébastien SABLIER, voiturier, rue des Farges, n° 61.

2925. Maison et jardin, à Lyon (Saint-Just, n° 59), à la veuve DESCHAMPS-BISSERET, ascendante d'émigrés. *Non soumissionnés.* — *Adj.* 7400 fr., à Pierre CHATARD, entrepreneur de grandes routes, à Lyon, place du Petit-Collège, n° 89.

23 avril 1807.

2926. Maison et jardin, affermés le 28 brumaire an XIII 2 fr. 50, à Chervinges, à la CURE DE CHERVINGES. *Soum.* 50 fr. — *Adj.* 150 fr., à Jean BARNOUD, propriétaire à Chervinges.

2927. Terre, 12 ares, affermée en brumaire XII 14 fr., à Légny (bien d'ancienne origine). *Non soumissionnée.* — *Adj.* 450 fr., à Jean POITRASSON, cultivateur à Légny.

2928. Vigne, affermée 84 fr. le 7 ventôse XIII, à Chénas (bien d'ancienne origine). *Non soumissionnée.* — *Adj.* 1800 fr., à Jean BERTRAND, entrepreneur de bâtiments à Lyon, rue de la Lune, n° 65.

2929. Pré, 10 ares, affermé 15 fr. en brumaire XII, au Breuil (bien d'ancienne origine). *Non soumissionné.* — *Adj.* 300 fr., à Jean BERTRAND, entrepreneur de bâtiments à Lyon, rue de la Lune, n° 65.

2930. Pré, 5 ares, affermé le 24 février 1806 105 fr., à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré BALAND D'ARNAS. *Non soumissionné.* — *Non adjugé.*

2931. Emplacement, 122 m. q., à Lyon, près de la caserne de l'Arsenal. *Soum.* 1540 fr. — *Non adjugé.*

30 avril 1807.

2932. Vigne, 22 ares, à Quincié, proche la cure, à la CURE DE QUINCIÉ. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 770 fr., à Michel SAVOY, marchand de vin à Villefranche.

Pour le compte de Benoît DUMAS, cultivateur à Quincié.

2933. Pré et terre, 115 ares 56 centiares, à Poule, à la CURE DE POULE. *Soum.* 1000 fr. — *Adj.* 2025 fr., à Antoine VALLET, fabricant à Villefranche.

Pour Benoît BOTTON, propriétaire à Poule.

2934. Vigne, 22 ares, à Lantignié, à la CHAPELLE SAINTE-ANNE. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 770 fr., à Claude SAINT-DIDIER, marchand à Beaujeu.

2935. Terre vassible et bois, 82 ares, à Ouroux (bien d'ancienne origine). *Non soumissionnés.* — *Adj.* 230 fr., à Jean-Baptiste VIOLLET, propriétaire à Lantignié.

Pour le compte d'Antoine AUDIN, propriétaire à Ouroux.

2936. Bois, pré et terre, 2 hectares 82 ares 52 centiares, aux Etoux, à l'émigré DEBROSSE. *Soum.* 3160 fr. — *Adj.* 3260 f., à Antoine POPELIN, marchand de vin à Beaujeu.

2937. Partie du bâtiment de Sainte-Claire, à Lyon, rue Sainte-Claire. *Non soumissionnée. — Non adjugée.*

30 mai 1807.

2938. Bâtiment à l'occident de l'église des Augustins de la Croix-Rousse. *Soum.* 2328 fr. — *Non adjugé.*

Vente renvoyée au 30 mai 1810. (Voir n° 2998.)

9 juin 1807.

2939. Terre et pré, 98 ares, affermés 115 fr. 53 c. le 14 floréal XIII, à Vaugneray (bien d'ancienne origine). *Non soumissionnés. — Adj.* 2335 fr. 60 c., à Jean GARBY, propriétaire à Vaugneray.

2940. Trois pièces de terres, 98 ares, louées 8 fr. le 1er thermidor X, à Pollionnay (bien d'ancienne origine). *Soum.* 160 fr. — *Adj.* 170 fr., à Benoît FRANCHE, propriétaire à Pollionnay.

Qui déclare ne savoir signer.

2941. Pré et terre, 34 ares 49 centiares, affermés 49 fr. le 17 prairial IX, à Saint-Julien-sur-Bibost (bien d'ancienne origine). *Soum.* 990 fr. — *Adj.* 990 fr., à Pierre BONNET, cultivateur à Saint-Julien-sur-Bibost.

2942. Petite maison, louée 10 fr. le 7 brumaire XI, à Larajasse, à l'ECOLE DE LARAJASSE. *Soum.* 120 fr. — *Adj.* 125 fr., à Benoît GUERRET, serrurier à Thizy.

2943. Petite maison, louée 6 fr. le 7 brumaire XI, à Larajasse, à l'ECOLE DE LARAJASSE. *Soum.* 72 fr. — *Adj.* 77 fr., à Antoine LIÈVRE, marchand de farine à Lyon, place de la Feuillée, n° 49.

2944. Petite maison louée 12 fr. le 7 brumaire XI, à Larajasse, à l'ECOLE DE LARAJASSE. *Soum.* 144 fr. — *Adj.* 144 fr., à Clément DESGEORGES, rue Mulet, n° 42, à Lyon.

Pour le compte d'Antoine LIÈVRE, marchand de farine à Lyon, place de la Feuillée, n° 49.

2945. Terre, 55 ares 37 centiares, à Amplepuis, à l'ABBAYE DE SAVIGNY. *Soum.* 300 fr. — *Adj.* 1000 fr., à Etienne SAUDIER, négociant à Lyon, rue Saint-Côme, n° 79.

Pour le compte de Claude-Marie SARGNON, propriétaire à Amplepuis.

2946. Place et jardin, 3 ares 50 centiares, à Thizy, à la PRÉBENDE ou CHAPELLE JODARD. *Soum.* 180 fr. — *Adj.* 2425 fr., à Pierrette-Hélène, femme de François GOUTELLE, marchand à Thizy, pour son mari.

30 juin 1807.

2947. Pré, 30 ares, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré BALAND

D'ARNAS. *Non soumissionné.* — *Adj.* 2375 fr., à Mathieu BERTHAUD, propriétaire à Lyon, place des Cordeliers, n° 63.

Le bref manque.

2948. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Soum.* 3744 fr. — *Adj.* 6300 fr., à Jean DESGRANGES, rentier à Lyon, rue Grenette, maison du Cheval-Blanc, n° 34.

2949. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, place du Méridien, n°s 2 et 3, à Lyon, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Soum.* 4800 fr. — *Adj.* 7150 fr., à Jean-François CANDAS, cordier, place du Méridien.

2950. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, place du Méridien, n° 4, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Soum.* 2640 fr. — *Adj.* 3800 fr., à Jean BERTRAND, entrepreneur de bâtiments, rue de la Lune, n° 69, à Lyon.

2951. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, place du Méridien, n° 5, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Soum.* 2640 fr. — *Adj.* 2700 fr., à Jean BERTRAND, entrepreneur de bâtiments, rue de la Lune, n° 69.

2952. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, place du Méridien, n° 7, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Soum.* 5376 fr. — *Adj.* 7725 fr., à Pierre CHIPIER, fabricant, rue Plat-d'Argent, n° 38, à Lyon.

2953. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, n° 8, place du Méridien, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 3000 fr., à Pierre MURYS, épicier, place de la Fromagerie, n° 55.

2954. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, n° 9, place du Méridien, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 2740 fr., à Antoine GILIBERT-PÉRIANT, balancier à Lyon, rue des Forces, n° 57.

Pour le compte d'Antoine DE SAINT-JEAN, rentier à Lyon, rue Juiverie, maison Berjon, n° 71.

2955. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, n° 10, place du Méridien, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Soum.* 2520 fr. — *Adj.* 2800 fr., à Louis-Philippe FOURNEL, quincaillier, rue Sirène, n° 52, à Lyon.

2956. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, place du Méridien, à Lyon, n°s 13 et 14, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 5250 fr., à Pierre MURYS, épicier, place de la Fromagerie, n° 55, à Lyon.

12 août 1807.

2957. Portion de maison située au-dessus du passage voûté qui communique de la place de la Fromagerie dans la petite cour de l'église Saint-Nizier, à Lyon, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 5950 fr., à FOURNEREAU, notaire à Lyon.

Pour le compte de Paul-Étienne DEVILLAS-BOISSIÈRE, rentier à Lyon, rue des Feuillants.

2958. Bâtiment, 49 m. 59 c. q., rue Saint-Marcel, à Lyon, aux AUGUSTINS. *Non soumissionné.* — *Adj.* 3200 fr., à Jean-Benoît PALLUIS, fabricant, rue Saint-Marcel, n° 39, à Lyon.

2959. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, place du Méridien, n° 11, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 3200 fr., à Charles MILAN, marchand de fromage à Lyon, rue du Petit-Soulier.

Qui déclare ne savoir signer. Avait été retirée de la vente le 30 juin pour insuffisance d'offres (la plus élevée étant de 2575 fr.).

2960. Boutique adossée à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, place du Méridien, n° 12, aux CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 3800 fr., à Charles MILAN, marchand de fromage à Lyon, rue du Petit-Soulier.

Qui déclare ne savoir signer. Avait été retirée de la vente le 30 juin pour insuffisance d'offres (la plus élevée étant de 2450 fr.).

2961. Maison appelée l'hôtel des Quatre-Nations, à Lyon, rue Sainte-Catherine, n° 9, à l'émigré IMBERT-COLOMÈS. *Soum.* 36000 fr. — *Adj.* 36000 fr., à Marie-Françoise-Victoire IMBERT, épouse d'Henry-René DE MONTRICHARD, de Saint-Pierre-la-Noaille (Loire).

Pour le compte de Claude BRIOTTET, traiteur à Lyon, rue Sirène, à l'hôtel de Notre-Dame de Pitié.

14 septembre 1807.

2962. Bâtiments, places et jardins, à Odenas, au CHAPITRE DE SAINT-PAUL DE LYON. *Soum.* 300 fr. — *Adj.* 1025 fr., à Nicolas VÉRÉ, cultivateur à Chenelette.

Pour le compte de Nicolas PÉZERAT, maréchal à Odenas.

2963. Terre vassible, 46 ares, à Monsols, à l'émigré PEYSSON-BACCOT. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 50 fr., à Benoît FRANCHE, propriétaire à Pollionnay.

Qui déclare ne savoir signer.

2964. Pâture, 70 ares, à Saint-Igny-de-Vers, à l'émigré VICHY. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 110 fr., à Benoît FRANCHE, propriétaire à Pollionnay.

Qui déclare ne savoir signer, et achète pour le compte d'Antoine COLOMB, propriétaire à Saint-Germain-la-Montagne (Loire).

2965. Terres verchères, 9 ares 38 m. q., à Saint-Christophe-la-Montagne. *Non soumissionnées. — Non adjugées.*

2966. Terre et pré, 23 ares, à Chenelette [à la CURE DE CHENELETTE]. *Soum.* 300 fr. — *Non adjugés.*

Voir n° 2969.

12 décembre 1807.

2967. Petite maison, 19 m. q. 24 d. q., place de la Fromagerie, à Lyon, au CHAPITRE DE SAINT-NIZIER. *Soum.* 4200 fr. — *Adj.* 9325 fr., à Philippe-Louis FOURNEL, quincaillier, rue Sirène, n° 52, à Lyon.

2968. Bâtiment, dit l'ancien corps de garde, près les portes de la Croix-Rousse [à la COMMUNE DE LYON]. *Soum.* 1800 fr. — *Adj.* 5625 fr., à Jean LENOIR, entrepreneur de bâtiments à la Croix-Rousse.

2969. Terre, 8 ares et pré, 15 ares, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Non soumissionnés. —Adj.* 840 fr., à Antoine CARVILLE fils, ferblantier à Lyon, au coin de la rue Plat-d'Argent, n° 57.

Voir n° 3019.

30 mai 1808.

2970. Pré, 30 ares, affermé 105 fr. le 30 mai 1806, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré BALAND D'ARNAS. *Non soumissionné. — Adj.* 2200 fr., à Antoine CARVILLE fils, ferblantier à Lyon, au coin de la rue Plat-d'Argent, n° 57.

2971. Bâtiment ou cuvier, sans pressoir ni cuve, à Salles, au CHAPITRE DE SALLES. *Non soumissionné. — Adj.* 1200 fr., à Jean-Marie DUGOUJARD, propriétaire à Salles.

23 janvier 1810.

2972. Emplacement appelé le Port-au-Bois, 86 m. q. 15 d. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 387 fr. — *Adj.* 2725 fr., à Jean-Christophe ODET, rentier à Lyon, rue Bourgchanin, n° 11.

Pour le compte de François COQUET, marchand de bois à la Guillotière.

2973. Autre emplacement au Port-au-Bois, 116 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 522 fr. — *Adj.* 1275 fr., à Placide PONT, propriétaire à Lyon, rue Thomassin, n° 10.

2974. Autre emplacement au Port-au-Bois, 202 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 908 fr. — *Adj.* 5025 fr., à Jean-Jacques BOUTEILLE père, propriétaire à Lyon, rue Grenette, n° 90.

Pour le compte de Jeanne-Marie FILLION, veuve de Fleury CHALON, marchande de bimbeloterie à Lyon, rue Grenette, n° 35.

2975. Autre emplacement au Port-au-Bois, 360 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 1569 fr. — *Adj.* 9550 fr., à Jean-Marie ARMANET, propriétaire à la Guillotière.

2976. Autre emplacement au Port-au-Bois, 140 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 630 fr. — *Adj.* 4000 fr., à Jean-Marie ARMANET, propriétaire à la Guillotière.

2977. Autre emplacement au Port-au-Bois, 100 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 451 fr. — *Adj.* 1125 fr., à Placide PONT, propriétaire à Lyon, rue Thomassin, n° 11.

Pour le compte d'Élisabeth CÔTE, épouse séparée de biens de Jean-Claude BOUVIER, marchand de bois à la Guillotière.

2978. Autre emplacement au Port-au-Bois, 260 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 1169 fr. — *Adj.* 5025 fr., à Jean-Marie ARMANET, propriétaire à la Guillotière.

Pour le compte de François COQUET, marchand de bois à la Guillotière.

2979. Autre emplacement au Port-au-Bois, 277 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 1247 fr. — *Adj.* 10400 fr., à Syriaque-Frédéric DITTMAR, propriétaire à Lyon, rue Sala.

Pour le compte de Claude-Joseph CLERC, marchand de bois à la Guillotière.

2980. Autre emplacement au Port-au-Bois, 164 m. q. 80 d. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 744 fr. — *Adj.* 6050 fr., à Syriaque-Frédéric DITTMAR, propriétaire à Lyon, rue Sala.

Pour le compte de Claude-Joseph CLERC, marchand de bois à la Guillotière.

2981. Autre emplacement au Port-au-Bois, 216 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 648 fr. — *Adj.* 7100 fr., à Jean-Christophe ODET, rentier à Lyon, rue Bourgchanin, n° 11.

2982. Autre emplacement au Port-au-Bois, 484 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 1094 fr. — *Adj.* 10200 fr., à Jean-Baptiste MOREL, boucher, boucherie de l'Hôpital, n° 5.

Pour le compte de Maurice COLLETA, marchand de bois au Port-au-Bois.

2983. Autre emplacement au Port-au-Bois, 132 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 264 fr. — *Adj.* 4625 fr., à Jean-Christophe ODET, rentier à Lyon, rue Bourgchanin, n° 11.

15 février 1810.

2984. Autre emplacement au Port-au-Bois, 177 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 531 fr. — *Adj.* 1475 fr., à Claude COMTE, voiturier à la Guillotière.

2985. Autre emplacement avec baraque, au Port-au-Bois, 321 m. q. 50 c. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 674 fr. — *Adj.* 2250 fr., à Claude COMTE, voiturier à la Guillotière.

2986. Autre emplacement au Port-au-Bois, 457 m. q. 50 c. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionné.* — *Adj.* 5725 fr., à Claude CATELIN, architecte à Lyon, quai des Célestins.

Pour le compte de Joseph MOUCHARD, aubergiste à la Guillotière.

2987. Autre emplacement au Port-au-Bois, 370 m. q. 50 c. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionné.* — *Adj.* 3050 fr., à Nicolas DUBUY, rentier à Lyon, place des Célestins, n° 27.

Pour le compte d'Antoine MEILLARD, chaudier à la Guillotière.

2988. Autre emplacement au Port-au-Bois, 290 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionné.* — *Adj.* 2625 fr., à Jean-Baptiste MOREL, boucher, boucherie de l'Hôpital, n° 5.

Pour le compte d'Antoine MEILLARD, chaudier à la Guillotière.

2989. Autre emplacement au Port-au-Bois, 703 m. q. 64 c. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 1944 fr. — *Adj.* 4300 fr., à Pierre-Antoine GRIAT, marchand de bois à la Guillotière.

2990. Autre emplacement au Port-au-Bois, 552 m. q. 75 c. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 1677 fr. — *Adj.* 4050 fr., à Pierre-Antoine GRIAT, marchand de bois à la Guillotière.

2991. Autre emplacement au Port-au-Bois, 340 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionné.* — *Adj.* 5200 fr., à Claude CATELIN, architecte, quai des Célestins, à Lyon.

2992. Autre emplacement couvert de baraques, au Port-au-Bois, 959 m. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionné.* — *Adj.* 11500 fr., à Bruno RUFFIER, négociant à Lyon, rue Tupin, n° 18.

Pour le compte de Claude-Joseph CLERC, marchand de bois à la Guillotière.

2993. Autre emplacement (partie jardin) au Port-au-Bois, 275 m. q. 80 c. q., à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionné.* — *Adj.* 4830 fr., à Bruno RUFFIER, négociant à Lyon, rue Tupin, n° 18.

Pour le compte de Claude-Joseph CLERC, marchand de bois à la Guillotière.

2994. Autre emplacement, 172 m. q., au lieu dit le Plâtre, avec baraque, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionné.* — *Adj.* 7950 fr., à Rémi CHAPUT, charpentier, place des Célestins, n° 77, à Lyon.

2995. Partie de terrain et pré, 7 ares 22 centiares, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 850 fr., à Jérôme GRILLET, propriétaire à la Guillotière.

Qui déclare ne savoir signer.

2996. Partie de terrain, jardin et pépinière, 9 ares 55 centiares, à la Guillotière, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 480 fr. — *Adj.* 2125 fr., à Jean-Baptiste BRETON, rentier, rue de l'Arbre-Sec, n° 98, à Lyon.

Pour le compte d'Antoine-Marie SIMON, propriétaire, place de la Charité, n° 210, à Lyon.

30 mai 1810.

2997. Emplacement fermé, au chevet de l'église Saint-Paul, à Lyon, au

CHAPITRE SAINT-PAUL. *Non soumissionné.* — *Adj.* 4000 fr., à Jean-Baptiste FRÉQUANT, propriétaire à Lyon, rue Perrache, n° 222.

2998. Bâtiment, à l'occident de l'église des Augustins de la Croix-Rousse, aux AUGUSTINS DE LA CROIX-ROUSSE. *Soum.* 2328 fr. — *Adj.* 18000 fr., à Jean-Baptiste LUIZAS, propriétaire à la Croix-Rousse.

Voir n° 2938.

2999. Terre et pré, 23 ares, à Chenelette. *Non soumissionnés.* — *Non adjugés.*

3000. Terrain, à Loyasse, au-dessous des anciens murs de Lyon, du côté de Saint-Just, à la COMMUNE DE LYON. *Soum.* 720 fr. — *Adj.* 1225 fr., à Michel CHABOIS, épicier à Saint-Just.

VI. — Ventes faites conformément à la loi du 20 mars 1813.

---

25 mai 1813.

3001. Bâtiment et dépendances (ci-devant église), à Chazay, à la COMMUNE DE CHAZAY. *Soum.* 690 fr. — *Adj.* 920 fr., à Pierre-Marie CORNATON, percepteur des contributions à Chazay.

3002. Terre et pâtis, 40 ares, à Villié. *Non soumissionnés.* — *Non adjugés.*

Vente ajournée jusqu'à nouveaux renseignements.

3003. Terre, 30 ares, à Alix, à la COMMUNE D'ALIX. *Soum.* 120 fr. — *Adj.* 2525 fr., à Claude SARGNON, marchand de vin à Lyon (Serin), maison Deschamps.

Pour le compte d'Alexandre LOUIS, marchand tourneur à Alix.

3004. Béal du pont de la Goutte, loué 525 fr. le 11 novembre 1810, à Anse. *Non soumissionné.* — *Non adjugé.*

Ce qui est mis en vente, c'est le droit de placer des filets au pont de la Goutte et d'y prendre les poissons qui, dans les grandes eaux, remontent la Saône voisine. La vente est ajournée jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur la question de propriété.

19 juin 1813.

3005. Pré de la Blanchisserie, 290 ares 18 centiares, loué 500 fr. le 11 novembre 1809, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. *Non soumissionné.* — *Non adjugé.*

Faute d'acquéreurs. Nouvelle enchère le 22 juillet : le pré est vendu 10100 fr., à François RAVET, fabricant de chocolat, rue du Palais-Grillet, n° 1, à Lyon.

3006. Autre pré de la Blanchisserie, loué 105 fr. le 14 avril 1810, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. *Non soumissionné. — Non adjugé.*

Faute d'acquéreurs. Nouvelle enchère le 22 juillet : le pré est vendu 1800 fr., à Séverin GERGONDEY, propriétaire à Lyon, Grand'Côte, n° 67, qui est déchu de ses droits le 6 octobre 1813, faute de paiement.

3007. Pré Prélion, 9 ares 7 centiares, loué 36 fr. le 11 novembre 1809, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. *Non soumissionné. - Non adjugé.*

Faute d'acquéreurs. Nouvelle enchère le 22 juillet : le pré est vendu 800 fr., à Séverin GERGONDEY, pour le compte de Jean-Jacques PLACE, négociant à Belleville.

3008. Pré de la Gaine, 9 ares 7 centiares, à Belleville. *Non soumissionné. — Non adjugé.*

Retiré de la vente.

3009. Terre des Vierres, 435 ares 27 centiares, louée 245 fr. le 24 avril 1810, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. *Non soumissionnée. — Non adjugée.*

Faute d'acquéreurs. Nouvelle enchère le 22 juillet : la terre avait été vendue 7200 fr. à André JAY, propriétaire à Lentilly, déchu de la vente pour non-paiement, le 6 octobre 1813. Le directeur de l'enregistrement, dans une lettre au préfet du 13 novembre 1813, parle de son « insolvabilité notoire ». (Voir n° 3021.)

3010. Saulée, 25 ares 58 centiares, louée 31 fr. le 24 avril 1810, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. *Non soumissionnée. — Adj.* 825 fr., à Séverin GERGONDEY, propriétaire à Lyon, Grand'Côte, n° 67.

3011. Bien, 1 hectare 55 centiares, loué 200 fr. le 17 décembre 1807, à Anse, à la SOCIÉTÉ DES GARÇONS D'ANSE. *Non soumissionné. — Non adjugé.*

Ce bien avait été donné aux GARÇONS D'ANSE, en 1500, pour tenir fête baladoire une fois l'année.

3012. Ile des Acacias, sur le Rhône, 24 hectares, à Irigny, à la COMMUNE D'IRIGNY. *Soum.* 6000 fr. — *Adj.* 13025 l., à Séverin GERGONDEY, propriétaire à Lyon, Grand'Côte, n° 67.

Elle avait été estimée 3010 fr. le 26 fructidor XI.

22 juillet 1815.

3013. Domaine, 3 hectares 88 centiares, loué 455 fr. le 24 décembre 1811, à Oullins, à la COMMUNE D'OULLINS. *Non soumissionné. — Adj.* 9475 fr., à Séverin GERGONDEY, propriétaire à Lyon, Grand'Côte, n° 67.

Déchu pour non-paiement. Le domaine, remis en vente le 8 novembre 1813, fut vendu 6085 fr., à Pierre MINET, propriétaire à Lyon, place Bonaparte, maison du Coq-Hardi.

3014. Pré, 350 ares, à Saint-Genis-Laval, à la COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL. *Non soumissionné. — Adj.* 3975 fr., à Séverin GERGONDEY, propriétaire à Lyon, Grand'Côte, n° 67.

Déchu pour non-paiement. (Voir n° 3022.)

3015. Terrain, 467 m. q., loué 16 fr. le 27 mars 1806, à Caluire, à la COMMUNE DE CALUIRE. *Non soumissionné.* — *Adj.* 500 fr., à Séverin GERGONDEY, propriétaire à Lyon, Grand'Côte, n° 67.

Pour le compte d'Antoine LAURENCET, propriétaire à Caluire.

3016. Terrain, 2 hectares 24 centiares, loué 218 fr. le 11 novembre 1808, à Caluire, à la COMMUNE DE CALUIRE. *Non soumissionné.* — *Adj.* 1300 fr., à Séverin GERGONDEY, propriétaire à Lyon, Grand'Côte, n° 67.

Déchu pour non-paiement. Le terrain, remis en vente le 8 novembre 1813, ne trouva pas d'acquéreur.

3017. Trois parcelles, 38 ares 81 centiares, à Écully, à la COMMUNE D'ÉCULLY. *Non soumissionnées.* — *Adj.* 400 fr., à Séverin GERGONDEY, propriétaire à Lyon, Grand'Côte, n° 67.

Déchu pour non-paiement. Le terrain, remis en vente le 8 novembre 1813, fut retiré de la vente le même jour par le préfet.

7 septembre 1813.

3018. Pré, 30 ares, loué 105 fr. le 4 février 1806, à Saint-Georges-de-Reneins, à l'émigré BALAND D'ARNAS. *Non soumissionné.* — *Non adjugé.*

Faute d'acquéreurs.

3019. Deux fonds, 23 ares, à Chenelette, à la CURE DE CHENELETTE. *Non soumissionnés.* — *Adj.* 500 fr., à François RAVET, fabricant de chocolat à Lyon, rue Palais-Grillet, n° 1.

Déjà acquis par CARVILLE, le 12 décembre 1807, qui fut ensuite déchu pour non-paiement le 19 avril 1810. (Voir n° 2969.)

3020. Terrain (ancien fossé), 775 m. q., à Lyon, territoire de Loyasse, au DOMAINE (Caisse d'amortissement). *Non soumissionné.* — *Non adjugé.*

Sur réclamation du maire de Lyon, qui considère que le terrain, nécessaire au service de l'octroi, doit, à ce titre, être compris dans les exceptions prévues à l'article 2 de la loi du 20 mars 1813.

8 novembre 1813.

3021. Terre des Vierres, 435 ares 27 centiares, louée 245 fr. le 11 novembre 1809, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. *Non soumissionnée.* — *Non adjugée.*

Faute d'acquéreurs, malgré une mise à prix réduite à 3920 fr. (Voir n° 3909.)

3022. Pré, 350 ares, à Saint-Genis-Laval, à la COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL. *Non soumissionné.* — *Adj.* 2101 fr., à Claude-Marie BESSON, épicier, rue Saint-Jean, n° 11, à Lyon.

3023. Terrain, 44 m. q. 75 c. q., à Lyon-Saint-Just, rue des Farges, à la COMMUNE DE LYON. *Non soumissionné.* — *Adj.* 500 fr., à Antoine PALLIEUX, boulanger à Saint-Just (Lyon).

19 juillet 1814.

3024. Hangar, à Salles, au CHAPITRE DE SALLES. *Non soumissionné.* — *Adj.* 550 fr., à CANET-PROST.

20 juillet 1814.

3025. Portion d'île sur le Rhône appelée Love du Milieu, 4 hectares, à Vernaison, à la COMMUNE DE VERNAISON. *Non soumissionnée.* — *Non adjugée.*

Faute d'acquéreurs. (Voir n° 3033.)

3026. Ile de la Gandelière sur le Rhône, 3 hectares 41 ares, à Vernaison, à la COMMUNE DE VERNAISON. *Non soumissionnée.* — *Non adjugée.*

Faute d'acquéreurs.

3027. Ile appelée Love de Pacalon, sur le Rhône, 1 hectare 19 ares 59 centiares, à Vernaison, à la COMMUNE DE VERNAISON. *Non soumissionnée.* — *Non adjugée.*

Faute d'acquéreurs.

3028. Ile de la Table-Ronde, sur le Rhône, à Vernaison, à la COMMUNE DE VERNAISON. *Non soumissionnée.* — *Non adjugée.*

Faute d'acquéreurs.

3029. Four à chaux dans l'île de la Gandelière, à Vernaison, à la COMMUNE DE VERNAISON. *Non soumissionné.* — *Non adjugé.*

Faute d'acquéreurs. Ces quatre objets (voir les trois numéros précédents) furent remis en vente ensemble le 31 décembre 1814, estimés produire un revenu de 1264 fr. et valoir 20064 fr.; ils ne trouvèrent pas d'acquéreurs.

3030. Château et terre, 70 ares, à Anse, au CHAPITRE DE SAINT-JEAN. *Non soumissionnés.* — *Non adjugés.*

31 décembre 1814.

3031. Pré, 39 ares, à Dommartin, à la COMMUNE DE DOMMARTIN. *Non soumissionné.* — *Adj.* 790 fr., à Pierre DUFOUR, propriétaire à Irigny.

Pour le compte d'Antoine PROST, propriétaire à Dommartin.

3032. Terre de Clachey, 2 hectares 45 ares, à Villié, à la COMMUNE DE VILLIÉ. *Mise à prix* 4146 fr. 60. — *Non adjugée.*

Faute d'acquéreurs.

3033. Portion de l'île, dite Love du Milieu, 4 hectares, à Vernaison, à la COMMUNE DE VERNAISON. *Non soumissionnée.* — *Adj.* 3076 fr., à Antoine TABARD, propriétaire à Lyon, quai Bon-Rencontre, maison Bubaton.

3034. Pré, 3 ares 7 centiares, loué 73 fr. le 24 avril 1810, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. — *Adj.* 675 fr., à Jacques PLACE, négociant à Belleville.

3035. Maison, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. — *Adj.* 1105 fr., à Benoît DERUE, journalier à Belleville.

4 octobre 1819.

3036. Emplacement à bâtir, 106 m. 29 c. q., revenu 165 fr. (valeur de 1790), à Lyon, rue des Archers, aux DOMINICAINS. *Est.* 3300 fr. — *Adj.* 10000 fr., à Antoine GOURD, menuisier et propriétaire à Lyon, rue Bellecordière, n° 12, et demeurant place Confort, n° 2.

16 août 1820.

3037. Terre des Vierres, 2 hectares 53 ares, à Belleville, à la COMMUNE DE BELLEVILLE. — *Non adjugée.*

Faute d'acquéreurs, la vente fut remise au 16 septembre 1820; cette fois la terre fut vendue 2450 fr. à Claude COINTE, propriétaire à Belleville, de compte à demi avec Alexis MEUNIER, propriétaire à Belleville.

APPENDICE AUX VENTES D'IMMEUBLES

RACHAT DES DROITS FÉODAUX

En se substituant aux anciens propriétaires des biens ecclésiastiques, la nation devint propriétaire des droits dits féodaux non supprimés qui étaient attachés à la possession de ces biens.

Les propriétaires de biens mouvants des domaines nationaux devinrent donc débiteurs de la nation pour la portion des droits déclarés rachetables par la loi du 15-28 mars 1790. Ils ne mirent pas de hâte à se libérer, espérant une suppression radicale et sans indemnité de tous les droits conservés que l'opinion commune condamnait sans distinction. Les rachats, assez nombreux dans le district de Lyon-Ville, où les mutations plus fréquentes dans la propriété des immeubles nécessitaient la liquidation plus rapide des charges qui en auraient empêché la vente, furent plus rares dans le district de la campagne et dans celui de Villefranche. Une délibération du Conseil du district de la campagne (30 sept. 1790) expose longuement mais avec précision la manière dont la question du rachat des droits féodaux et censuels se posait pour les administrés. (*Arch. dép.* L.)

« L'Assemblée considérant : que, dans l'étendue du district de la campagne de Lyon, par les lois municipales et propres à ce territoire, tout fonds est de droit commun réputé franc de toutes charges seigneuriales et allodiales ; qu'en conséquence le seigneur est obligé de prouver sa seigneurie, ce qu'on appelle « instruire l'emphytéote » ;

« Que cette instruction se fait en lui donnant copie des terriers et en les déposant chez un notaire ou autre officier public, pour que l'emphytéote puisse les examiner et vérifier, et les faire examiner et vérifier par ses conseils ;

« Que jusqu'au décret bienfaisant de l'Assemblée nationale du 15 mars dernier qui, dans l'article 8 du titre Ier, a déclaré les droits féodaux et censuels soumis pour le principal à la prescription que les différentes lois et coutumes du royaume ont établie relativement aux immeubles réels, le cens avait été imprescriptible, d'où il résultait qu'avec un papier ou parchemin indéchiffrable, qui remontait au treizième ou quatorzième siècle, on venait demander trente années d'arrérages de cens, et souvent

des droits casuels accumulés dans l'intervalle, à un propriétaire qui jusque-là avait de bonne foi cru son fonds franc et allodial et qui, défendant cette allodialité qu'il croyait légitime, succombait trop souvent sous le poids d'une masse énorme de frais qui achevaient d'opérer sa ruine, à l'aide d'un titre qu'il ne connaissait pas, qu'il ne pouvait pas même lire; que cet inconvénient désastreux, que la bienfaisance de l'Assemblée nationale a voulu prévenir, subsistera cependant pendant la durée de la génération des propriétaires actuels, puisque la prescription des immeubles réels est fixée à trente ans dans ce district;

« Que d'ailleurs, dans la campagne de Lyon, presque toutes les rentes seigneuriales sont ventilantes, c'est-à-dire entremêlées les unes dans les autres, au point que l'on voit quelquefois dans une seule municipalité jusqu'à vingt rentes éparses et pour ainsi dire confondues par leurs entrelacements;

« Que de là naît une multitude innombrable de procès, soit entre les emphytéotes et les seigneurs dont ils contestent la rente, soit entre deux et quelquefois trois seigneurs qui se disputent la seigneurie d'un même fonds, dont ils finissent par consommer plusieurs fois la valeur dans leurs funestes débats;

« Que dans les rentes seigneuriales du district de la campagne de Lyon qui sont devenues nationales, il existe peut-être un millier de procès qui vont même se trouver existants d'une rente nationale à une autre rente nationale jusqu'à ce qu'il ait été décidé laquelle doit prévaloir; décision absolument nécessaire parce que l'emphytéote ne peut pas demeurer soumis à tous deux;

« Que, si les procès sont en général ruineux, ceux-ci le sont encore plus que les autres, parce qu'ils ne peuvent, pour l'ordinaire, se décider que par des rapports souvent multipliés et toujours très coûteux;

« Que la somme que l'on paie aux commissaires à terriers pour la régie des rentes, et qui est d'ordinaire de trois ou quatre sols, même quelquefois de cinq sols pour livre; les frais de rénovation qui sont à la charge du seigneur; les plans et cartels qui en sont la suite nécessaire, coûtent souvent au seigneur plus que les rentes ne valent, surtout quand il a le malheur de succomber dans les procès qu'il intente aux emphytéotes ou qu'il est forcé de soutenir contre d'autres seigneurs;

« Que, l'Assemblée nationale ayant décrété, par l'article 7 du titre Ier du décret du 14 mai 1790, que les biens nationaux vendus seront francs de toutes redevances, rentes et prestations foncières, comme aussi de tous droits de mutation, tels que quint et requint, lods et ventes et généralement de tous les droits seigneuriaux ou fonciers, soit fixes, soit casuels qui ont été déclarés rachetables par les décrets des 4 août 1789

et 15 mars 1790, il est impossible de vendre ni affermer aucune rente seigneuriale-nationale jusqu'à ce qu'on ait pu reconnaître précisément quels sont tous les biens nationaux qui dépendaient de chacune, afin de les excepter de la vente ou de la ferme, sans quoi la nation serait exposée à des demandes en résiliation ou en diminution de prix, qui deviendraient coûteuses, soit à cause de l'indemnité qui serait due, soit à cause des frais;

« Que, d'un autre côté, l'Assemblée nationale ayant autorisé le rachat des droits féodaux et ayant statué qu'à l'égard des fermiers qui ont pris à bail des droits casuels, s'il survenait sur des fonds rachetés des mutations qui eussent donné lieu à un droit casuel, le propriétaire du fief auquel le droit aurait appartenu en tiendrait compte au fermier, à la déduction néanmoins d'un quart sur le montant dudit droit, il en résulterait que, si les rentes nationales étaient données à la ferme, la nation serait obligée de payer aux fermiers les trois quarts des droits casuels qui viendraient à s'ouvrir sur des fonds rachetés pendant le cours de leurs baux; et, par une autre conséquence, attendu que, dans le district de la campagne de Lyon, le montant du rachat se trouve fixé, au moins dans la plus grande partie du territoire, à 11 l. 17 s. 2 d. par 100 l. de la valeur du fonds, le lod à 20 l. par 100 l. de la valeur du fonds, et le mi lod à 10 l. par 100 l. de la même valeur, il en résulterait encore que si, pendant le cours des baux, il venait à s'ouvrir des droits casuels sur des fonds qui en auraient été affranchis depuis le commencement des baux : si c'était un lod, il absorberait beaucoup plus que la valeur du rachat; si c'était un mi-lod, il l'absorberait presque en entier; et que, s'il s'en ouvrait plusieurs, ils coûteraient à la nation une perte incalculable : ce qui est un obstacle invincible à ce que les rentes nationales soient affermées dans ce district;

« Que les rachats peuvent encore produire un autre inconvénient qui ne finira que par la prescription de trente années, celui de la prétention des seigneurs qui soutiendront que les fonds rachetés étaient de leurs directes et avec lesquels il faudra les discepter, c'est-à-dire faire juger à quelle rente ils étaient soumis;

« Que le même article 7 du titre Ier du décret du 14 mai 1790 portant que la nation demeure chargée du rachat des droits seigneuriaux ou fonciers, soit fixes, soit casuels, suivant les règles prescrites et dans les cas déterminés par le décret du 3 mai, elle va être obligée à payer des sommes considérables pour tous les fonds nationaux qui se trouvent mouvants de rentes non nationales et qu'on peut évaluer, attendu les droits féodaux qu'il faut ajouter aux droits casuels, montant, comme on l'a dit, à 11 l. 17 s. 2 d. par cent, à peu près à quinze pour cent de la

valeur de cette partie des biens nationaux, assez considérable, parce que la plupart des fonds des cures, prébendes, communautés religieuses n'étaient point allodiaux ;

« Que d'ailleurs, quoique le droit de racheter les droits féodaux soit un bienfait inappréciable, quoique le mode et les différents taux de ce rachat soient un chef-d'œuvre qui a exigé la plus profonde connaissance du régime féodal et la plus grande sagacité dans les calculs ; cependant, c'est une vérité évidente que le taux en est cher pour celui qui veut se racheter, et qu'il est peu de propriétaires qui, ayant l'intention de garder leurs fonds et de les transmettre à leur postérité, se déterminent à payer près de la huitième partie de leur valeur pour des droits casuels qu'ils ne présument pas devoir jamais payer ; que d'ailleurs la plupart sont hors d'état, par la médiocrité de leur fortune et le défaut de numéraire, de fournir un capital aussi considérable; que cette vérité est confirmée par l'expérience, puisqu'on n'a encore vu, dans le district de la campagne de Lyon, aucun rachat proposé à son Directoire, si ce n'est par des personnes qui avaient déjà arrêté secrètement la vente des fonds qu'ils (*sic*) offraient d'affranchir; qu'ainsi le bienfait de l'Assemblée nationale, qui a voulu procurer l'affranchissement de la propriété, va s'évanouir par l'impossibilité d'en profiter ; et le district de la campagne de Lyon va demeurer exposé, au moins jusqu'à l'époque où la prescription des anciens titres sera arrivée, à tous les inconvénients du régime féodal dont la bonté de l'Assemblée nationale a voulu l'affranchir ;

« Qu'il est universellement reconnu, en administration, qu'un des moyens les plus sûrs qu'on puisse prendre pour régénérer l'agriculture pour la porter au plus haut point de perfection et de grandeur est la perfection de la propriété par la suppression de ses divisions en propriété directe, propriété foncière et propriété utile (dont la dernière, morcelée et presque anéantie par les droits des deux autres, ne laisse au cultivateur aucune ressource pour ses avances, presque aucun fruit de son travail), par le rétablissement de sa plénitude, en un mot par sa restauration dans l'état qu'elle reçut de la nature elle-même, lorsque à la naissance de l'agriculture, l'équité naturelle, le consentement général assurèrent la pleine et entière propriété d'un champ et la libre disposition des fruits qu'il produisait à celui qui l'avait fertilisé, sans autre charge que le devoir naturel et juste, inhérent essentiellement à toute propriété d'un tribut à l'État, d'une offrande aux autels ;

« Que le rachat général de la rente de toute espèce, objet des désirs de tous les bons administrateurs et de l'instante prière des cultivateurs, a été l'un des premiers vœux de bienfaisance de l'Assemblée nationale ;

« Que, dans le district de la campagne de Lyon, les seigneurs non seu-

lement n'ont aucun motif de s'y opposer, mais doivent au contraire le désirer eux-mêmes, d'un côté, parce que toutes les directes étant mêlées, ils sont presque tous, par leurs propriétés rurales, empytéotes d'autres seigneurs, par conséquent presque tous intéressés à l'affranchissement des servitudes féodales; d'un autre côté, parce que leurs droits seigneuriaux leur causent une multitude de procès dont un seul leur coûte quelquefois plus que ne vaudraient, en capital, tous les droits qu'ils prétendent: qu'il en est peu qui, s'ils calculaient ce que leurs rentes ont causé de frais à eux et à leurs auteurs pendant un siècle, ne reconnussent que la dépense en a absorbé entièrement le produit et même, pour plusieurs, excédé la valeur du principal; et que ces droits ne sont vraiment utiles qu'à ceux qui connaissant seuls le grimoire indéchiffrable des terriers, et se chargeant indifféremment d'être les agents de celui qui exige et les instigateurs de celui qui refuse, s'enrichissent toujours des pertes de tous deux;

« Que ce rachat général deviendrait facile si la nation voulait se charger vis-à-vis des seigneurs de l'indemnité des droits casuels, comme elle s'est chargée de l'indemnité des dîmes inféodées pour abolir absolument les dîmes;

« Qu'elle pourrait en être amplement dédommagée par une augmentation de deux pour cent sur les droits de centième denier, perçus à cause des insinuations; droits qui se multiplieraient prodigieusement dans ce district par la multitude des mutations souvent empêchées par les droits seigneuriaux, que la nation en recevrait à l'instant une première indemnité très importante, parce qu'elle se trouverait affranchie de l'indemnité dont elle est chargée pour les biens nationaux, des frais de procès, de régie et de rénovation et de toutes autres charges auxquelles il est démontré, par les observations ci-dessus, que la propriété des rentes nationales va l'assujettir;

« Que, quant aux droits fixes, chaque propriétaire demeurerait chargé de leurs rachats, et cependant que, pour l'opérer à l'instant, les municipalités seraient tenues de l'avancer chacune dans son territoire, au moyen de quoi elles percevraient les droits fixes dus par chaque propriétaire, jusqu'à ce qu'il pût se racheter lui-même;

« Qu'il résulterait de là sur-le-champ une somme importante pour la nation qui l'emploierait utilement à l'acquittement de la dette nationale;

« Qu'il en résulterait pour les seigneurs l'avantage d'avoir un capital considérable à employer à l'instant à l'acquisition des biens nationaux et surtout le bonheur appréciable de n'avoir plus de procès;

« Qu'au moyen de l'augmentation de numéraire, résultant des assignats et du privilège qu'acquerraient les prêteurs sur la valeur des droits fixes,

il serait facile aux municipalités d'emprunter pour fournir au remboursement actuel ;

« Qu'ainsi les assignats seraient un bienfait précieux dont l'heureuse influence se ferait sentir et ferait bénir à jamais l'Assemblée nationale jusque dans la dernière chaumière de ce district ;

« Après avoir ouï M. Garnier, suppléant de M. le procureur-syndic, a délibéré et arrêté que l'assemblée du département est instamment priée de prendre dans la plus grande considération toutes ces réflexions ci-dessus, d'y ajouter celles que lui inspirera son zèle et son attachement pour l'agriculture et pour le district de la campagne de Lyon ; et, si elle approuve, comme le conseil du district s'en flatte, le projet du rachat général qu'il désire, de présenter son vœu à l'Assemblée nationale et d'y ajouter ses instantes prières pour que l'Assemblée nationale veuille bien décréter :

« 1° L'abolition des droits féodaux casuels dans le district de la campagne de Lyon ;

« 2° Une indemnité accordée et payée par la nation aux propriétaires de rentes non nationales, qui serait fixée au capital sur le pied du vingt-cinquième denier de l'année commune, prise sur les dix dernières du produit net de ces droits, dont les seigneurs seraient tenus de justifier, et dont la nation serait dédommagée par une augmentation de deux pour cent sur le centième denier et d'un pour cent sur le demi-centième denier dans tous les cas où ils seraient perçus ;

« 3° Le rachat des droits féodaux fixes par les municipalités chacune dans son territoire, soit par un emprunt actuel, soit par une obligation divisée en quinze annuités, comme celle pour l'achat des biens nationaux ;

« 4° Le remboursement aux municipalités de leur avance par le paiement annuel que leur ferait chaque propriétaire du droit fixe, et le remboursement du capital qu'elles recevraient à l'époque où il pourrait le racheter, lesquels paiement de droits fixes et remboursement de capitaux seraient employés au paiement des obligations des prêteurs ;

« 5° Et dans le cas où ce mode ne serait pas agréé par l'Assemblée nationale, le rachat général pourrait être opéré par un capital double de celui du droit fixe, qui serait toujours avancé par les municipalités et remboursé par chaque propriétaire, à mesure qu'il le pourrait, lequel en paierait l'intérêt sur le pied du vingtième denier jusqu'au remboursement ;

« Le Conseil du district observe que ce doublement du cens était le mode adopté par l'administration des domaines dans la campagne de Lyon, pour l'évaluation des droits casuels, dans la fixation des droits de franc-fief ;

« 6° L'indemnité aux municipalités des frais et faux frais qu'elles seront obligées de faire, soit pour les emprunts, soit pour la recette en détail des propriétaires, fixée, dans l'un et l'autre cas, au dixième du montant des droits fixes et de leur doublement, si le second mode est accepté.

« Pour parvenir à fixer le montant des droits fixes dus aux rentes nationales dans chaque municipalité, il serait procédé, par experts, sur les terriers, à un état sommaire de ceux qui se perçoivent dans son territoire contenant le nom du tenancier, la désignation du fonds et la quotité du cens ; les terriers seraient ensuite placés dans les archives du district, pour y demeurer jusqu'après l'acquittement total du prix du rachat, soit par les municipalités, soit par les propriétaires débiteurs, il en serait usé de même pour les cens appartenant aux ci-devant seigneurs ;

« Et, dans le cas où le rachat général ne pourrait pas avoir lieu, l'assemblée pense qu'il serait de l'intérêt de la nation de diminuer, pour l'espace de deux années, d'un tiers ou même de moitié le taux des rachats des droits casuels, pour décider les propriétaires à les racheter ; rachat qui, procurant sur le champ une somme considérable, serait beaucoup plus avantageux à la nation que la ferme ou la vente des rentes ;

« Au surplus, quant à leur conservation dans l'état actuel, l'assemblée, par ces motifs ci-dessus expliqués, est d'avis :

« 1° Qu'il serait très dangereux, pour la nation, de donner à ferme les rentes ci-devant seigneuriales qui lui appartiennent, jusqu'à ce que, par un travail fait sur chaque terrier, on en ait distrait les parties qui prennent sur des biens nationaux, qu'on ait terminé les procès en *disceptation de directe* entre les différentes rentes nationales et qu'il ait été décrété une indemnité au profit des fermiers, pour les rachats qui arriveront pendant la durée de leur bail, moins onéreuse à la nation ;

« 2° Qu'il est impossible qu'elles soient régies directement par les assemblées administratives, parce que, comme il a été ci-devant exposé, l'art des terriers est une science particulière qui exige des connaissances techniques et propres à ce genre de biens, au point qu'il n'est aucun seigneur, dans toute l'étendue de ce district, qui régisse lui-même les siennes ;

« 3° Qu'elle n'aperçoit que deux partis à prendre pour l'administration de ces rentes : l'un de les faire régir, sous l'autorité des assemblées administratives par les administrateurs des domaines qui régissaient autrefois les domaines du roi ; l'autre de les faire régir, toujours sous l'autorité des assemblées administratives, par douze ou quinze commissaires à terriers, qui seraient choisis parmi ceux qui étaient chargés de la régie des rentes devenues nationales, et qui répondaient tous solidairement de leur régie.

« Ces commissaires, ainsi que le projet de régie, seraient proposés par l'assemblée du district à l'assemblée ou au Directoire du département qui l'arrêterait définitivement.

« Le Conseil du district nommerait un archiviste qui serait tenu de fournir un cautionnement qui serait fixé pour sûreté des terriers qui lui seraient remis, et qui serait tenu de les représenter aux débiteurs toutes les fois qu'ils voudraient les examiner et aux commissaires régisseurs toutes les fois qu'ils voudraient y chercher des documents... »

D'autre part, le Directoire du district de Lyon adressa, le 10 août 1790, au Directoire du département des observations sur la régie des directes, rentes nobles et droits seigneuriaux, où se trouvent d'utiles indications sur les conditions de la vente de ces droits (*Arch. dép.* Q).

« Il y a dans l'étendue du district de Lyon des directes spécieuses, telle que celle de l'abbaye de Saint-Pierre, celles des chapitres de l'église de Lyon, de Saint-Just, de Saint-Paul, de Saint-Nizier, celles de l'abbaye d'Ainay, de l'Archevêché.

« Toutes ces directes étaient en régie, si l'on en excepte la rente noble de l'Archevêché, qui était comprise dans le bail général des revenus de ce bénéfice.

« Les titulaires avaient chacun des feudistes qui veillaient à la rénovation des titres, au recouvrement des arrérages et à tout ce qui avait pour objet de conserver la propriété, de prévenir le dépérissement des droits, et une bonne administration.

« Ces feudistes étaient désintéressés de leurs soins, de leurs travaux, par un abandon de la part des seigneurs d'une certaine portion sur les droits éventuels, comme lods, mi-lods; et la quotité de cette rétribution variait suivant la nature des directes, le bon ou le mauvais état des titres, le genre des travaux dont les commissaires étaient chargés, la difficulté des recouvrements ; on accordait deux sous pour livre de la recette aux uns, plus ou moins aux autres. Toutes les conventions faites à ce sujet par les chapitres et bénéficiers ont dû être décrites dans les inventaires faits par les municipalités.

« Jusqu'à la vente qui devra être faite des directes comprises dans la classe des biens nationaux, en conformité de ce qui est prescrit par les décrets de l'Assemblée nationale, la régie en est confiée aux Directoires des districts. L'on présume que cette vente éprouvera des retards et sera peut-être très difficile.

« Plusieurs motifs fortifient cette présomption :

« 1° Les droits seigneuriaux ont pris la plus grande défaveur, les redevables ne les acquittent qu'après la plus grande résistance, par l'opinion où ils sont que ces sortes de droits éprouveront le sort des dîmes;

« 2° Les personnes employées à la perception, au recouvrement, sont menacées et exposées à des excès;

« 3° Les arrérages qui ne se prescrivaient que par trente années se prescrivent, d'après la disposition des décrets, par cinq années, et le fond du droit, qui était imprescriptible, se prescrit par trente ans — ce qui assujettit le propriétaire à des frais de rénovation qui auront lieu tous les trente ans, à des procès et à des difficultés sans nombre;

« Enfin, la faculté qu'a le censitaire de se racheter présentement des conditions onéreuses, il est vraisemblable que peu d'emphytéotes en useront. Beaucoup en seront détournés par l'espoir de s'affranchir de la servitude, ou par la voie de la prescription, ou en élevant des contestations sur la solidité des titres et sur leur placement.

« Ces contestations, on le sait, sont interminables et dispendieuses par les rapports d'experts, les avances à faire, les longueurs. Tous ces inconvénients, on le répète, éloigneront les personnes qui seraient dans le cas d'acquérir des biens nationaux consistant en droits et actions féodaux.

« Il y donc à craindre que la régie ne subsiste plusieurs années, et la manière d'y pourvoir est l'objet d'une vraie sollicitude pour le Directoire du district de Lyon.

« Cette régie exige des connaissances et une expérience qui ne se trouvent que dans les personnes qui en ont fait une étude et qui en ont une grande pratique.

« Ces personnes sont les feudistes. Encore ne doit-on accorder sa confiance qu'à ceux qui réunissent à beaucoup de lumières une probité exacte.

« C'est dans cet état que les administrateurs du Directoire du district de Lyon ont à soumettre leurs réflexions au Directoire du département du Rhône-et-Loire.

« Quel sera le mode adopté pour la régie des biens en censive? Les affermera-t-on pour une, deux ou trois années? Ou en confiera-t-on le recouvrement à des feudistes connus sous la qualité de commissaires en droits seigneuriaux?

« Si l'on se fixait au premier parti, c'est à-dire à celui de passer bail pour un temps limité de tous les arrérages échus et à échoir depuis le 1er janvier 1790, l'on pense qu'il faudrait, avant de faire afficher et de recevoir les enchères, établir une année commune du produit de chaque directe, en prenant pour règle les dix dernières années du revenu; les livres qui ont été tenus par chaque chapitre ou bénéficier faciliteraient cette opération; on n'adjugerait qu'après les formalités d'usage, et autant que les mises se rapprocheraient de l'année commune de revenu. L'on

exigerait par des conditions insérées dans un bref : 1° les sûretés les plus complètes pour le paiement du prix à l'échéance de chaque terme; 2° que les titres et terriers ne seraient jamais déplacés du dépôt choisi par les corps administratifs; 3° que le fermier ne pourrait jamais intenter aucun procès sur le fond du droit sans y être autorisé par les corps administratifs; 4° qu'il ne pourrait employer que les conseils qui lui seront indiqués, que les frais de toutes demandes, instances, procédures et autres formalités seront toujours à sa charge; 5° qu'on ne lui serait garant ni de la validité des titres, ni du placement de ces titres, les droits constatés par les terriers ne lui étant cédés qu'à périls et risques; 6° qu'il répondrait de l'événement des contestations qui seraient engagées sous le nom du procureur-syndic du district; 7° si des emphytéotes se rachetaient, les fermiers auraient l'indemnité fixée par le décret du [15 mars 1790].

« Enfin, en consultant les personnes les plus capables de diriger l'administration dans une matière qui ne lui est pas familière, l'on prendrait les précautions les plus sages et les mieux combinées pour que le fermier ne pût jamais compromettre les droits ni abuser des titres.

« Ce serait peut-être encore le cas de l'assujettir à supporter, outre le prix de son bail, toutes les impositions nationales et charges courantes.

« Si, au contraire, l'on préfère de faire régir les directes par des feudistes, quel sera le traitement qu'on leur accordera? Et quelles conditions leur imposera-t-on?

« En ce dernier cas, il sera indispensable de consulter les conventions qui avaient été arrêtées entre les chapitres bénéficiers et les préposés employés au recouvrement des droits seigneuriaux. Ces conventions indiqueront les précautions prises par les propriétaires de directes, les conditions, le traitement; elles fourniront des instructions dont on pourra tirer un grand avantage. On examinera ensuite si quelques-unes des clauses sont susceptibles d'être changées, soit relativement aux précautions, soit sur le traitement. Tous ces objets seront soumis à l'administration de département pour concerter avec elle le plan le plus favorable et qui présente le moins d'inconvénients; peut-être sera-t-il convenable d'en référer à l'Assemblée nationale.

« Il sera essentiel d'imposer au régisseur les conditions exprimées dans les articles 2, 3, 4 et 6 concernant les fermiers.

« La plupart des commissaires chargés de la rénovation des rentes nobles et de la perception des arrérages des anciens chapitres se sont déjà présentés pour demander à continuer, sous l'inspection des corps administratifs, les régies qui leur étaient confiées.

« Le Directoire du district de Lyon estime que, si l'on adopte ce mode,

il sera très avantageux de conserver les feudistes déjà employés : 1° parce qu'ils méritent la confiance publique; 2° parce qu'ils sont au fait de cette administration, qu'ils connaissent les redevables, et que personne mieux qu'eux ne peut faire usage des titres et mettre plus tôt les droits en prestation; jaloux d'acquérir la confiance des corps administratifs, ils feront tout pour la mériter; 3° ce sera une manière de les indemniser de l'état qu'ils sont au moment de perdre, et, sous ce point de vue, accueillir leur demande sera un acte de justice.

« Enfin, s'il est permis au Directoire du district de former un vœu sur celui des deux partis proposés qu'il faudrait préférer, il est dans la ferme opinion que le bail à ferme est plus avantageux. Il évite les frais et les embarras d'une régie; c'est une manière de rendre tout de suite liquide le produit net de chaque directe et d'en assurer la rentrée à des époques fixes dans la caisse du district; c'est d'ailleurs rejeter tous les événements sur les fermiers, et personne n'ignore que, malgré le zèle dont tous les administrateurs sont animés, une régie n'est jamais servie avec le même succès que suggère l'intérêt personnel.

« Lorsque le mode sera déterminé, le Directoire du district s'expliquera sur les conditions relatives à celui des deux partis qui sera adopté. »

Les opérations de rachat, liquidées conformément à l'instruction (15-19 juin 1791) émanée de l'Assemblée constituante, furent toutes décidées par l'administration du département sur avis des administrations de districts. La liste en est dressée dans des états fournis par le caissier d'un district à son Directoire, soit par le directeur de l'enregistrement au Directoire du département. (*Arch. dép.* Q.) Tous ces états ne nous sont pas parvenus. Mais on peut suppléer aux lacunes qu'ils laissent par des recherches dans les registres de délibérations et arrêtés des Directoires de districts et du Directoire du département. (*Arch. dép.* L.)

C'est en combinant les résultats fournis par ces deux sources que nous avons dressé le résumé donné ci-dessous des opérations de rachat de droits féodaux.

Il est peut-être incomplet pour les deux premiers districts, et il est muet pour le troisième. Les lacunes n'auraient pu être comblées que par les registres spéciaux où les receveurs d'enregistrement de chaque canton mentionnaient dans l'ordre des dates les liquidations de rachat faites pour le compte des particuliers ou pour celui de la nation. Malheureusement, cinq bureaux d'enregistrement sur vingt-deux sont représentés dans la collection des registres de rachat qui fait partie des *papiers de l'enregistrement.* (Voir le N. B. sur les *Ventes d'immeubles*, pages 184 et 185.) Encore aucun d'eux ne paraît-il être au complet. Il n'y a donc pas lieu d'en faire état dans l'évaluation du rachat.

District de Lyon :

1° Du 1er septembre 1790 au 9 juin 1791 (états), total des recettes		117542 l. 16 s. 8 d.
2° Du 16 juillet 1791 au 31 janvier 1792 (états),	—	108198 l. 3 s. 8 d.
3° Du 4 février 1792 au 8 mai 1792 (états),	—	205471 l. 1 s. 8 d.
4° Du 22 juin 1792 (délibérations), total des recettes.....		64856 l. 1 s. 3 d.

District de la campagne :

1° Du 16 novembre 1790 au 26 mai 1791 (états)..... 29424 l. 14 s. 5 d.
2° Du 29 novembre 1791 au 14 janvier 1792 (états)..... 40463 l. 13 s. 3 d.
3° Du 8 février 1792 au 9 juin 1792 (délibérations)..... 63759 l. 13 s. »

District de Villefranche :

Il n'existe aucun état de rachats; les registres des Directoires du district et du département ne mentionnent aucune opération de ce genre antérieure à la loi du 6 juillet 1792. Il est pourtant certain qu'il y eut, dans ce district comme dans les autres, des rachats de droits féodaux à la nation, car quelques opérations sont indiquées dans l'unique registre de rachat *(Papiers de l'Enregistrement)* qui subsiste de ce district, celui de Beaujeu.

D'après ces tableaux, il paraît qu'aucune opération de rachat de droits féodaux ne fut faite postérieurement au mois de juin 1792. En effet, la loi du 18 juin-6 juillet 1792, qui abolit sans indemnité tous les droits antérieurement déclarés rachetables « à moins que ces droits ne soient justifiés par le titre primitif d'inféodation, acensement ou bail à cens, être le prix ou la condition d'une cession de fonds » fut considérée comme un moyen indirect de les abolir purement et simplement, car le titre primitif était, pour l'immense majorité des droits, introuvable. Les dispositions de cette loi furent aggravées par celles du décret du 20 août, qui obligeait le seigneur sous peine de déchéance à produire son titre primitif dans les trois mois de la sommation faite par le « vassal » et stipulait que le rachat serait calculé sur la valeur du sol sans culture et sans bâtiments ; elles furent complétées par le décret du 25, qui abolit totalement tous les droits n'ayant pas pour cause une concession primitive des fonds énoncés dans l'acte primordial.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de constater qu'à partir de juillet 1792 les rachats liquidés antérieurement sont tous « réservés » (les délibérations du Directoire du district de la campagne en mentionnent 25 dans ce cas) et qu'aucune liquidation nouvelle n'est faite. Les « droits féodaux » semblent morts avant que la loi du 17 juillet 1793 ne les abolisse définitivement sans indemnité et ordonne le brûlement des titres recognitifs.

Mais cette loi, pas plus que les autres, n'abolit jamais une catégorie de droits déclarés rachetables depuis le 4 août, qu'il fallait distinguer soigneusement des « droits féodaux ». C'étaient les rentes foncières, les champarts, les redevances du tiers ou du quart des fruits, etc. Ceux-ci furent considérés comme ne tenant point à la féodalité et assimilés à des créances ordinaires de particuliers à particuliers.

C'est pourquoi longtemps après la cessation des rachats de droits féodaux, les districts vendent encore des rentes foncières, champarts, etc. Les registres des arrêtés du Directoire de département (*Arch. dép.* L) concernant les biens nationaux mentionnent des ventes de cette nature jusqu'à l'an IV. Parallèlement d'ailleurs, la nation se trouve, à raison de ses propriétés d'origine ecclésiastique, débitrice d'une foule de rentes foncières que le département rachète en liquidant la somme qui revient à son créancier.

CHAPITRE II

LES VENTES DE MEUBLES

RÉCOLTES ET MARCHANDISES ; PRODUITS DES BAUX A FERME ET A LOYER

N. B. — Les documents concernant les ventes de biens meubles (c'est-à-dire ventes d'effets mobiliers, de vins en cuve, de marchandises, de récoltes) et les locations d'immeubles sont conservés aux *Arch. dép.* Q. Ils sont très abondants, mais n'offrent pas les mêmes garanties que les documents concernant les ventes d'immeubles. Tout d'abord, ils ne sont pas toujours établis sur un type unique et régulier, sur un imprimé dont le rédacteur n'a qu'à remplir les blancs. On rencontre des procès-verbaux de toute forme, rédigés pour la plupart avec une négligence qui s'explique, puisqu'il s'agit d'une vente au comptant. Seuls les baux de location, documents qu'il y avait utilité à conserver et à rédiger correctement, font exception. Rien, en outre, ne permet d'affirmer que ces documents soient au complet. En l'absence de tout inventaire dressé par les administrations contemporaines, aucune vérification n'est possible. A défaut d'inventaire, la comptabilité des receveurs des domaines nationaux permettrait de donner un chiffre représentant le total des opérations. Mais il n'en a survécu que des fragments insuffisants. (Voir pages 184 et 185.)

Quelques états fournis à l'administration du département donnent le chiffre des ventes de récoltes appartenant à des biens d'émigrés entre deux dates données. Mais leur collection est très incomplète.

Pour que le maniement de ces documents si imparfaits soit plus aisé, la liste en est ici dressée par districts et par communes et dans l'ordre chronologique des opérations de vente ou de location. Les acheteurs étant très nombreux (parfois plus de 50) pour une seule opération, on ne pouvait songer à donner leurs noms; cette indication eût d'ailleurs été sans intérêt, le nom n'étant jamais accompagné d'indications sur l'adresse et la profession. On ne trouvera donc que le résultat global d'une opération de vente, et non le détail.

Plusieurs remarques sont importantes ; elles s'appliquent aux ventes de récoltes et de marchandises, aux baux à ferme et à loyer provenant de biens d'émigrés et de rebelles :

1° *Mesures:* Le quintal est toujours le même, c'est le quintal poids de marc. Les mesures de capacité sont celles en usage dans la commune ; elles sont indi-

quées aux *Inventaires des biens nationaux par communes* (livre I, ch. II) et leur valeur en mesures métriques est donnée au tableau des mesures qui figure aux *Pièces annexes*.

2° *Mode de vente :* Il n'est pas le même dans tous les cas. Les ventes sont faites aux enchères, sans exception, jusqu'au 19 août 1793. Après cette date, le bois et le charbon, puis à partir du 11 septembre, les grains, et après le 29 septembre, tous les objets dits de première nécessité énumérés dans l'article 1er de la loi du maximum (viande, huile, bétail, poisson salé, vin, vinaigre, eau-de-vie, chandelles, fers, fontes, aciers, cuivre, chanvre, lin, laine, étoffes, toiles, sabots, souliers, matières premières de l'industrie, savon, potasse, tabac, etc.), c'est-à-dire toutes les marchandises, ou peu s'en faut, sont vendues au prix du maximum. En fait, comme il n'y eut guère de vente de marchandises avant la fin du siège de Lyon (9 octobre 1793), on peut considérer que tout a été vendu, sauf les meubles, au prix du maximum, jusqu'à son abolition, c'est-à-dire jusqu'au 4 nivôse III (24 décembre 1794).

Les locations de maisons et de terres sont passées pour un an et payées soit en argent, soit en nature, soit par les deux modes à la fois. (Voir décret du 16 brumaire II, 6 novembre 1793.)

Quand il s'agit d'une vente de meubles et d'effets provenant de rebelles ou d'émigrés, tout ce qui est saisi n'est pas vendu. Une partie des effets, principalement le linge, parfois des ustensiles, est envoyée aux magasins du district pour les troupes et les hôpitaux. Cette portion distraite de la vente n'est pas toujours inventoriée, ni surtout toujours évaluée. Nous donnons le chiffre d'évaluation quand il se rencontre ; mais c'est le cas le plus rare (1).

Il arrive aussi que d'autres effets sont distraits de la vente et laissés aux veuves et enfants des condamnés, soit pour réserver les droits de la femme sur les biens de son mari, soit pour ne pas laisser la famille dans le dénuement. (Arrêté des représentants, 18 nivôse II.)

Il y a donc toute une partie de ces effets qui ont été utilisés par la nation ou abandonnés par elle et qui ne peuvent figurer sous forme d'un chiffre de vente dans l'opération. (Voir sur ce sujet les articles 2, 5, 27 du décret du 25 novembre 1792 ; 3, 4, 5, 7 du décret du 24 avril 1793 et de nombreux arrêtés du Comité de salut public, 14 prairial, 12 messidor, 9 thermidor II, in *Recueil des actes du Comité de salut public* d'Aulard, XIV, 75, 609 ; XV, 464.)

Enfin, les frais de la vente ne sont jamais compris dans le chiffre de vente.

3° *Remboursements :* Une grande partie des meubles et marchandises confisqués sur des rebelles a été remboursée, soit dans le cours même des opérations de vente, quand le « rebelle » établissait son innocence (principalement après le décret du 4e complémentaire II, suspendant la vente des marchandises confisquées et celui du 16 vendémiaire III qui rendit à Commune-Affranchie son ancien nom et qui arrêta les confiscations prononcées par le décret du 25 pluviôse II), soit

(1) Des états (*Arch. dép.* L, 673, 973, 1203, n°s provisoires) donnent la liste des effets de literie provenant des biens nationalisés et séquestrés et destinés au couchage de la troupe. En voici le résumé :

District de Lyon. Du 15 janvier 1793 : 35 matelas (maisons des émigrés) ; 268 matelas et 276 traversins (communautés religieuses). — Du 18 germinal II : 542 matelas, 248 paillasses, 34 bois de lit, 267 traversins, 456 couvertures, 1682 draps (maisons des rebelles).

District de la Campagne. Du 5 pluviôse II : 21 matelas, 8 draps, 21 traversins, 35 paillasses, 24 couvertures (maisons des émigrés Perrin-Bénévent, Penhoët, Catalan et Mayet).

District de Villefranche. Du 3 pluviôse II : 669 couvertures, 502 matelas, 1289 draps (maisons des émigrés et des rebelles).

surtout après la loi du 21 prairial III qui ordonna sous certaines conditions la restitution des biens des condamnés à leurs héritiers. Pour les immeubles, la vente était acquise et les héritiers n'eurent droit qu'à une indemnité (en fait d'ailleurs fort peu d'immeubles avaient été vendus). Pour les meubles, on devait restituer le prix de la vente. Les Archives départementales possèdent un certain nombre de pièces, mainlevées de séquestres et mandats de restitution délivrés par les districts. Mais les dossiers relatifs à ces restitutions sont si manifestement incomplets, qu'on ne peut pas indiquer avec précision quels sont les individus qui ont bénéficié de la restitution. Ainsi, le détail de ces remboursements antérieurs ou postérieurs à la loi nous échappe. Une pièce nous permet du moins de donner le total d'une catégorie spéciale de remboursements, ceux des marchandises réquisitionnées à Lyon. Les commerçants victimes des réquisitions se groupèrent pour présenter en bloc leurs revendications. Deux d'entre eux, Rocoffort et Récamier, les portèrent à Paris, où ils obtinrent des Comités de salut public et des finances, le 25 thermidor III, l'arrêté suivant dont la copie se trouve aux *Arch. dép.* Q, au dossier de ces deux négociants :

« Vu la pétition et les pièces produites par les citoyens Rocoffort et Récamier, députés du commerce de Lyon, au nom des négociants et manufacturiers de cette commune, tendant à obtenir un versement de fonds dans la caisse du payeur du département du Rhône pour remplacer ceux qui ont été versés dans les caisses des différents receveurs, provenant des réquisitions de marchandises pour le service de la République, les Comités de salut public et des finances arrêtent :

« Article Ier. — La Trésorerie nationale est autorisée à verser dans la caisse du payeur général du département du Rhône la somme de 4,782,722 l. 10 s. à prendre sur le fonds à la disposition de la Commission du commerce et des approvisionnements.

« Article II. — Le payeur général emploiera cette somme à l'acquittement des mandats délivrés par les autorités constituées du département du Rhône pour marchandises requises ou vendues dont le prix est entré dans la caisse du receveur.

« Article III. — Chaque citoyen porteur d'un mandat revêtu des formes légales sera payé en remettant ledit mandat dûment quittancé.

« Article IV. — Le payeur général rendra compte de l'exécution du présent arrêté et de l'emploi des fonds à la Trésorerie nationale qui les transmettra sans délai aux Comités réunis. »

Cette somme de 4,782,722 l. 10 s. représente le montant des bordereaux délivrés aux particuliers pour leur remboursement et restés impayés, par le seul district de Lyon ; car le mandat de Rocoffort et Récamier ne leur fut confié que par des commerçants lyonnais. On n'a donc qu'un chiffre (le plus important, il est vrai) de remboursements; ceux des districts de la campagne et de Villefranche restent, en l'état des documents, impossibles à établir.

4° *Dénominations :* Il serait imprudent d'attacher trop d'importance aux qualifications qui accompagnent les noms propres et de les prendre pour base d'une statistique. Les mentions « prêtre déporté » ou « prêtre émigré », parfois même celle d' « émigré » ou de « rebelle » sont souvent employées concurremment dans le même acte pour désigner la même personne. Le rédacteur est médiocrement informé ou négligent.

DISTRICT DE LYON

1. — Les ventes de meubles avant le siège de Lyon.

D'après les pièces isolées et d'après un état dressé par le district, le 30 mars 1792, pour les ventes de meubles, effets et ustensiles faites pendant l'année 1792.

17 janvier 1791.

Meubles et ustensiles propres à un teinturier, des AUGUSTINS DE LYON, 879 l. 10 s.

19 février 1791.

Autel de marbre du PRIEURÉ DE SAINT-CÔME, 400 l.

19 mars 1791.

Vins, meubles des CHARTREUX, 7698 l.

7 avril 1791.

Vins du SÉMINAIRE DE SAINT-IRÉNÉE, 4409 l.

8 avril 1791.

Sel de la Manécanterie, au CHAPITRE SAINT-JEAN, 179 l. 16 s.

12 avril 1791.

Meubles des FEUILLANTS, 1963 l. 13 s.
Ornements du PRIEURÉ DE SAINT-CÔME, 322 l. 19 s.

4 et 16 mai 1791.

Foins et feuilles de mûriers des PICPUS DE LA GUILLOTIÈRE, 232 l. — Meubles, aux MÊMES, 3813 l. 9 s.

23 mai 1791.

Meubles des CARMES DÉCHAUSSÉS, 1856 l. 9 s.

30 mai 1791.

Meubles des CORDELIERS DE SAINT-BONAVENTURE, 2625 l. 14 s.

2 juin 1791.

Meubles des CHANOINES DE LA TRINITÉ, 169 l. 10 s.

7 juin 1791.

Meubles des CARMES DES TERREAUX, 2558 l. 8 s.

9 juin 1791.

Foins des CORDELIERS DE L'OBSERVANCE, 19 l.

[illegible] juin 1791.

Meubles des Minimes, [illegible] l. [illegible] s.

[illegible] juin 1791.

Meubles des Grands-Augustins, [illegible] l. [illegible] s. [illegible] d.

[illegible] juin 1791.

Meubles des Cordeliers de l'Observance, [illegible] l. 14 s.

[illegible] juin 1791.

Meubles des Augustins de la Croix-Rousse, 185 l. 2 s.

[illegible] juin 1791.

Meubles du claustral des Jacobins, 455 l. 17 s.

[illegible] août 1791.

Meubles de la maison de la Carette (Croix-Rousse), au Séminaire Saint-Irénée, 646 l. 14 s.

5 septembre 1791.

Effets de la Communauté des maîtres-marchands-fabricants de bas de soie et des passementiers, 963 l. 4 s.

31 octobre 1791.

Effets et meubles de la Chapelle Saint-Saturnin, 455 l. 2 s.

22 novembre 1791.

Meubles des Génovéfains, 988 l. 14 s.

5 décembre 1791.

Meubles, effets des Cordonniers, etc., 954 l.

6 décembre 1791.

Meubles de l'église des Carmes, 2696 l. 1 s.

13 décembre 1791.

Meubles des Antiquailles, 1741 l. 1 s.
Vins des Récollets, 1396 l.
Boiseries de la bibliothèque des Cordeliers de l'Observance, 150 l. 10 s.

5-12 janvier 1792.

Meubles de la ci-devant Grande-Douane, 8353 l. 1 s.

16-24 janvier 1792.

Meubles des Chartreux, 15266 l. 6 s.

6 février 1792.

Objets provenant des églises de la Platière, Sainte-Croix, Saint-Etienne, Saint-Pierre-le-Vieux, des Feuillants, 3745 l. 12.

26 mai 1792.

Meubles de l'église des Carmes (2e vente), 168 l. 11 s.

25 juin 1792.

Meubles des sieurs Dareste, rue Bellecordière, 1053 l. 9 s.

11 juillet 1792.

Vins de la maison de la Carette, appartenant à GELIBERT, 410 l. 10 s.

20-24 août 1792.

Effets des communautés d'arts et métiers transportés à l'hôtel de ville, HORLOGERS, CHARPENTIERS, CHANDELIERS, et autres qui ne sont pas nommés, 8173 l.

4 octobre 1792.

Meubles du BUREAU DE LA FABRIQUE, 1369 l. 11 s.

13 octobre 1792.

Cheval et charrette des LAZARISTES, 237 l.

15-16 octobre 1792.

Arbres et orangers de diverses COMMUNAUTÉS religieuses, 3255 l. 10 s.

22-25 octobre 1791.

Vins et fruits des URSULINES DE SAINT-JUST, COLLINETTES, BERNARDINES, ANTIQUAILLES, LAZARISTES, CHAZAUX, RÉCOLLETS, PROPAGATION DE LA FOI, BON-PASTEUR, BLEUES-CÉLESTES, SAINTE-MARIE DES CHAÎNES, SAINTE-MARIE DE BELLECOUR, SAINT-BENOÎT, 12851 l. 18 s.

---

2. — Les ventes de meubles après le siège de Lyon.

Les ventes de meubles, marchandises séquestrées et confisquées sur les rebelles lyonnais furent faites dans le district de Lyon par une commission spéciale dite *Commission de surveillance des séquestres*, nommée par les représentants du peuple, et par un *Comité* nommé par le Conseil général du district.

La *Commission des séquestres*, installée le 25 frimaire II, avait pour attributions : 1° de faire vendre les effets, marchandises, comestibles, combustibles, au prix du maximum ; 2° de délivrer aux particuliers contre paiement et sur réquisition des représentants les objets dont ils pourraient avoir besoin ; 3° de remettre aux ateliers militaires les matières nécessaires à l'habillement des troupes. Le montant des ventes devait être versé dans la caisse du receveur du district. Elle fonctionna jusqu'au 14 prairial II, date à laquelle elle dut rendre des comptes, et disparut le 4 thermidor. Les *Archives dép.* (série Q) possèdent le registre qu'elle rédigea, intitulé *Résumé des opérations de la Commission des séquestres*. Nous avons donc le total des opérations qu'elle fit du 25 thermidor II au 14 prairial II.

Le *Comité du district* opérait parallèlement depuis le 29 pluviôse II, et à peu près de la même façon, sur réquisition du district, des représentants ou des comités révolutionnaires. Ceux-ci étaient particulièrement chargés de fournir les certificats qui permettaient la délivrance des marchandises aux particuliers. Ces certificats, signés de quatre membres du Comité, devaient indiquer le nombre de personnes composant la famille de l'acheteur, la quantité ou le poids des objets à délivrer. Dans le cas où la quantité était jugée « trop forte », le certificat était envoyé pour examen au Directoire du district. De même que la Com-

mission des séquestres, le Comité du district distrait des ventes tous les objets utiles à l'équipement et à l'approvisionnement des troupes désignés par le commissionnaire-salpêtrier de chaque section. Voir la délibération du district du 13 ventôse II. Le Comité a établi ses comptes le 27 germinal II et les a, à cette date, rendus au district. Il continua, d'ailleurs, de fonctionner après le 27 germinal, mais l'on ne rencontre plus après cette date de résumé de ses opérations.

En résumé, nous avons des chiffres indiquant :

1° La totalité des ventes faites par la Commission des séquestres, du 25 frimaire au 14 prairial II ;

2° La totalité des ventes faites par le Comité du district, du 29 pluviôse au 27 germinal II.

Mais il nous manque un troisième chiffre indiquant les ventes faites par le Comité du district depuis le 27 germinal II jusqu'à sa suppression (probablement à la fin de l'an II). Or, il est très difficile de l'établir. Les actes de ventes faites en masse ou en détail (à des particuliers pourvus de certificats, de réquisitions faites pour ou par l'autorité militaire, sont extrêmement nombreux (quelques-uns sont aux *Arch. mun.* de Lyon, N⁵), mais rien ne permet d'affirmer (en l'absence de tout inventaire) qu'ils soient au complet ; il y a même à penser, vu le désordre où ils se trouvent, leur mauvais état, les dossiers visiblement incomplets, que beaucoup sont perdus. Et on ne peut dire, même approximativement, l'étendue de la lacune. Donc, toute la fin de l'opération des ventes est mal connue, et il est impossible d'arriver à établir raisonnablement un total.

Les liquidations présentaient d'ailleurs des difficultés matérielles considérables quand il s'agissait de maisons de commerce. D'abord les erreurs furent, au début, fréquentes ; on avait apposé des scellés et commencé la vente de marchandises chez des individus qui démontraient ensuite leur innocence et qu'il fallait rembourser. Puis un cas se présentait très souvent. La plupart des maisons de commerce appartenaient à plusieurs associés qui n'étaient pas nécessairement tous des rebelles. D'où des protestations incessantes. C'est seulement le 27 germinal II que le Conseil général du district décida de traiter à forfait avec le ou les associés reconnus innocents et de leur vendre la portion du ou des condamnés stipulée dans l'inventaire le plus récent, comme auraient fait les héritiers du mort.

Nous ne publions ici que le résumé des comptes fournis par la Commission des séquestres (25 frimaire-14 prairial II) et par le Comité du district (29 pluviôse-27 germinal II). Pour les ventes postérieures au 27 germinal, nous en donnons le détail d'après les documents qui subsistent

1° Opérations faites par la Commission des séquestres (25 frimaire-14 prairial II).

Recettes :

Ventes au public.	Du 9 nivôse au 9 pluviôse,	524830 l. 19 s. 9 d.
—	Du 9 pluviôse au 5 ventôse,	481709 l. 0 s. 2 d.
—	Du 5 ventôse au 19 ventôse,	177536 l. 13 s. 9 d.
—	Du 19 ventôse au 14 prairial,	822351 l. 4 s. 5 d.
	Total,	2006427 l. 18 s. 1 d.

(Dont 1910267 l. 14 s. 10 d. sont payés à la date du rendement de comptes.)

Ventes aux ateliers militaires (montant des factures), 1381767 l. 13 s. 6 d.

Dépenses :

Frais d'administration des séquestres, 190202 l. 4 s.
Salaires dus par des rebelles et payés d'urgence, 1308344 l. 4 s. 3 d.

Le bureau des dépôts a vendu des objets divers, saisis chez des particuliers, pour une somme de 22094 l. 1 s. 6 d.

La Commission a délivré de la soie aux ouvriers pour achever des pièces commencées, du 1er pluviôse au 4 ventôse, 113 l. 8 onces 12 deniers.

Elle a versé à la Monnaie :

En objets d'or,		8 m.	1 o.	10 d. 9 g.
En objets d'argent,	1425		1	12
En objets de métal,	2100		5	12
En monnaie d'or,			32928 l.	
En monnaie d'argent,			377776 l.	14 s.
En monnaie de métal,			7607 l.	
En assignats au cours,			47835 l.	10 s.
En assignats démonétisés,			52002 l.	

Un autre registre intitulé : *État général des recettes et des dépenses de la ci-devant Commission des séquestres (Arch. dép.* Q, papiers de l'enregistrement, 67) et qui semble avoir été établi non par la Commission elle-même, mais par les receveurs, donne des résultats sensiblement différents. La recette totale de la Commission du 28 frimaire au 2 thermidor II (date postérieure à sa suppression, mais cette suppression n'empêcha pas de recouvrer les reliquats des sommes dues) est de 1857807 l. 11 s.; ses dépenses, du 1er nivôse au 8 thermidor, s'élèvent à : frais matériels, 73630 l. 18 s. 2 d.; paiements d'urgence faits sur l'ordre des représentants, 11612 l. 11 s. 3 d.; paiements aux gardiateurs des séquestres, 113569 l. 16 s. Ce compte est approuvé par une délibération du district, du 23 pluviôse III. Est ce l'énorme différence qu'il fait ressortir dans le chiffre des dépenses qui fit accuser la Commission de malversations et provoqua sa suppression ?

2° Opérations faites par le Comité du district jusqu'au 27 germinal II.

Produit net des ventes au détail chez les divers épiciers,	386626 l. 17 s. 3 d.
Produit net des ventes faites sur réquisition des représentants,	538380 l. 14 s. 4 d.
Produit net des ventes faites sur autorisation du district,	229876 l. 4 s.
Total,	1154883 l. 15 s. 7 d.

3° Opérations faites par le Comité du district après le 27 germinal II.

Albert frères, marchands de fer, rue de la Monnaie, n° 35, condamnés ; messidor II : ventes et réquisitions de marchandises, 28536 l. 0 s. 2 d.

Andrieu, rue Clermont, n° 22, condamné ; 12-24 floréal III : vente de ses meubles, 49140 l. 1 s.

Andrieu-Bourg, drapier, rue Basse-Grenette, n° 83 ; prairial II : réquisitions, 19849 l. 14 s. 5 d.

Andrillat, condamné, quai de l'Observance, n° 80 ; 23 messidor II : réquisition de vinaigre, 478 l. 10 s.

BARBIER. TABARIN et RIONDEL. drapiers. rue des Bouquetiers. les deux premiers fugitifs: 25 messidor-19 thermidor II : vente de marchandises. 152688 l. 16 s.

BARRAL. rue Mulet. n° 43. condamné: 22 fructidor III : vente de marchandises. 16076 l. 16 s. 9 d.

BARRAUD. chapelier. rue Vieille-Monnaie. n° 57. condamné: 17 messidor-18 thermidor II : chapeaux et poils de lapin vendus. 100912 l. 18 s. 5 d.

BELLIN. rue Sala. n° 167 : 14 brumaire III : vins. 213 l. 10 s.

BELOUZE frères. rue Trois-Carreaux. n° 126 s. d. : réquisition de toiles. 33 l.

BERGAMIN. condamné. et AVOND. Grand'Côte. n° 108: 27 germinal II : vente de marchandises. 92 l. 14 s.

BERINGIER. rue Grenette. n° 36: 23 prairial II : vente d'étoffes. 7414 l. 16 s.

BERRUYER. épicier. rue de la Cage. n° 26: 3-9 pluviôse III : vente des meubles et effets. 12230 l. 18 s.

BERTHET. chapelier. rue Grôlée. n° 55: 23 floréal II : vente de chapeaux. 3940 l. 10 s.

BOISSAC, rue Saint-Jean. n° 22: 23 vendémiaire III : vins. 469 l.

BOISSET et COUDERT; 19 germinal II : grains et chanvres. 4173 l. 10 s. (*Arch. mun.* X⁵).

BONNEFOY et ZINDEL. place du Méridien ; 19 floréal II : vente de chapeaux. 2177 l. 6 s. 3 d. — 12 brumaire III : réquisitions pour les troupes. 1599 l. 4 s.

BONNET. chapelier. fugitif: 15-19 floréal II : vente de chapeaux. 11137 l. 1 s. — 24 floréal : 5836 l. 9 s. 6 d. — 21-25 prairial : 2229 l. 4 s. — 1er fructidor : 12351 l. 5 s.

BOULET, rue Trois-Carreaux. n° 136; 18 messidor II : réquisition d'étoffes pour les troupes. 876 l. 17 s.

BOUTIN et LAGER. rue Gentil, n° 110; prairial-14 thermidor II : réquisition d'outils en fer, 10239 l. 0 s. 8 d.

BRACHET, condamné. épicier. rue Mercière. n° 20; 6 prairial II : vente de marchandises. 39 l. 4 s. — 2 messidor II : 3395 l. 3 s. 7 d.

BRAUN-BERGASSE. chargeur, condamné; 24 fructidor II : vente de marchandises, 244 l. 9 s. 6 d.

BRESSANT. rue Bât-d'Argent, n° 34; 18 messidor-1er thermidor II : vente de tabacs, 19667 fr. 35 c.

BROSSE, PERRIER et MASSOT. drapiers. rue Trois-Carreaux, n° 101 : vente de marchandises, 296 l. 5 s.

BROSSETTE et PERRIN, condamnés, drapiers. rue Clermont, n° 22; 25-26 floréal II : réquisitions pour les troupes. 511 l. 16 s. 4 d. — 27 prairial-22 messidor II : ventes, 229571 l. 6 s. — 3-16 messidor : réquisitions, 4661 l. 2 s. 10 d. — 28 fructidor : réquisitions, 727 l. 12 s. — 11 frimaire : ventes de marchandises, 2527 l. 12 s. 8 d. — 26 frimaire III : vins, 1004 l. 10 s. — 3 nivôse III : vente de marchandises, 8790 l. 2 s.

BRUN, épicier, fugitif. rue Grenette, n° 73; 16 thermidor II : vente de marchandises, 2410 l. 10 s. 3 d.

BRUNET, épicier, fugitif, quai Vincent, n° 7; 22 floréal II : vente de marchandises, 9 l. 18 s. — 3-19 messidor II : ventes, 597 l. 3 s.

BRUNET, épicier, fugitif, rue Bessard, n° 37; 16 floréal : ventes, 76 l. 10 s.; 4-7 prairial : 104 l. 15 s. 9 d. — 15 thermidor II : 35 l.

BUBATOUT, chapelier, quai du Rhône, n° 15; 21-27 floréal II : vente de marchandises, 12538 l. 7 s. 1 d.; de charbon, 5699 l.

BUISSON, Louis, chapelier, condamné, rue Noire, n° 19; 9 floréal II : vente de chapeaux, 38 l. 8 s. — 12 thermidor : 27991 l. 5 d: 3 s. — 27 fructidor : 8796 l. 10 s.

CAMEL, condamné, marchand de fer, petite rue Mercière, n° 12; 23 germinal-21 thermidor II : vente de marchandises, 21735 l. 11 s. 1 d. —

13-19 prairial : 4885 l. 2 s. 6 d. — 6-17 messidor II : 419 l. 11 s. 1 d. — 25 messidor : 3315 l. 14 s. — 2-18 thermidor II : 10707 l. 5 s. 3 d.

CANDY, condamné, rue Bourgchanin ; 15 prairial II : vente de marchandises, 2537 l. 19 s. 10 d. — 24 prairial : 1262 l. 16 s. 8 d. — 1er messidor : 438 l. 15 s. 8 d. — 8 thermidor : 430 l. 9 s. 3 d. — 4 fructidor : 118 l. 19 s. 8 d. — 7 brumaire III : 29 l. 1 s. 4 d. — 22-27 brumaire III : 1431 l. 4 s. 10 d. — 5 frimaire III : 39 l. 19 s.

CANONVILLE, chapelier, rue Marcel ; 21 floréal II : vente de marchandises, 30757 l. 8 s. — 21 prairial : 229561 l. 19 s. — 9 fructidor : réquisition pour les troupes, 3496 l. 9 s. 7 d. — 30 fructidor : réquisition pour les troupes, 426 l.

CAPELIN ; 23 messidor II : vente de chanvres, 7095 l. 2 s. 3 d. — 27 thermidor : 802 l. 4 s. 5 d.

CARRIER, condamné, Grand'Côte, n° 94 ; 3 ventôse III : meubles et effets, 476 l.

CHAMBRY, rue du Marais, chapelier ; 23 fructidor II : réquisitions pour les troupes, 1464 l.

CHEVALIER, chapelier, fugitif, place Égalité ; 16-21 floréal II : vente de marchandises, 49562 l. 9 s. 9 d. — 16 thermidor II : réquisition pour les troupes, 4385 fr. 84 cent.

CLAVIÈRE, épicier, rue de la Monnaie ; 22 germinal 27 prairial II : vente de marchandises, 12002 l. 7 s. 8 d.

COLLETA, condamné, rue et place Populaire ; 27 germinal-13 floréal II : vente de marchandises, 16541 l. 12 s. 6 d.

CONDAMINE, épicier, fugitif, place de la Platière, n° 62 ; 27 germinal-1er floréal II : vente de marchandises, 6622 l. 3 s. — 26 floréal : 2945 l. 5 s. 2 d., et réquisitions pour les troupes, 3309 l. 9 s. 3 d. — 26 fructidor II : 4846 l.

CONSTANT ; 28 fructidor II : cuves, bennes, 990 l.

CROCHET, condamné, rue Luizerne, n° 37 ; 29 messidor II : vente de marchandises, 402 l.

CROUILLET, condamné, rue Grôlée, n° 43 ; 12-28 floréal II : vente de marchandises, 183 l. 7 s.

DAMAS, condamné, rue Sala, n° 77 ; 25-29 ventôse III : meubles et effets, 27126 l. 5 s.

DAVID, rue Marat ; 6-9 messidor II : vente de tabacs, 8298 fr. 75 c.

DEBROUX, condamné, place Murat, n° 6 ; 18 messidor II : vente de marchandises, 11331 l. 2 s. 9 d.

DEGAY, condamné ; 14 messidor II-12 frimaire III : vente de marchandises, 1594 l.

DELORME, chapelier, quai du Rhône, n° 42 ; 21-29 floréal II : vente de marchandises, 51603 l. 7 s. — 16-24 messidor : 3212 l. 13 s. — 19 fructidor, réquisitions pour les troupes, 6910 l.

DESCROIX frères et MORETTON, drapiers ; 29 prairial II : vente de marchandises, 10762 l. 5 s.

DESGRANGES, fugitif, rue Tupin, n° 34 ; 29 messidor II : vente de marchandises, 678 l.

DIVOIRY, condamné, place de la Montagne, à Vaise ; 26 germinal-2 floréal II : vente de marchandises, 2487 l. 10 s.

DONNET, chapelier, fugitif, rue de l'Arsenal ; 27 prairial-11 messidor II : vente de marchandises, 35669 l. 3 s. 6 d.

DUCHAMP et BABOIN ; 21-25 prairial II : vente de marchandises, 28562 l. 15 s. 3 d. — 14 thermidor : 384 l. 10 s.

DUFRÈNE, épicier, condamné, rue Puitspelu ; 27 germinal II : vente de marchandises, 344 l. 5 s. 9 d. — 1er-2 floréal : 444 l. 10 s. — 6 floréal : 71 l. 8 s. — 18 prairial : 628 l. 11 s.

DUMAREST, chapelier, rue Bourgchanin ; 13 thermidor II : vente de marchandises, 9352 l. 15 s.

[illegible], [illegible], rue [illegible] : 29 thermidor II : vente de marchandises, [illegible].

[illegible], [illegible], [illegible], place de la Fromagerie, n° 19 : 21 messidor : réquisitions pour les troupes, [illegible] 9 s. 2 d.

[illegible], [illegible], quai Saint-Clair : 29 germinal II : vente de marchandises, [illegible] — [illegible] : [illegible] 16 s. 2 d.

[illegible], [illegible], rue [illegible] : [illegible] 2 messidor II : vente de marchandises, [illegible].

[illegible], [illegible], condamné, rue de la Convention, n° 129 : 3 frimaire III : vente de meubles et effets, [illegible].

[illegible], [illegible] : 26 vendémiaire III : vente de marchandises, 567 l. 16 s. 6 d.

F[illegible], [illegible], condamné, et [illegible], drapiers : 27 messidor-9 thermidor II : vente de marchandises, [illegible] l. 5 s.

F[illegible], [illegible], rue [illegible], n° 136 : 9 messidor II : réquisitions pour les troupes, [illegible] l. 1 s.

F[illegible], condamné, à Vaise : 29 messidor II : vente de bestiaux, 1271 l. 15 s.

F[illegible], rue Dubois, n° 79, condamné : 25-27 ventôse III : vente de meubles, [illegible] l. 15 s.

F[illegible], boulangerie de l'Hôpital, n° 10 : 15 floréal II : vente de marchandises, [illegible] l. 7 s.

Garet, rue Tupin, n° 15 : frimaire III : vente de fils blancs, 17541 l. 13 s. 3 d.

Girard, Benoît, quincaillier, condamné, place des Jacobins : 18 thermidor II : vente de marchandises, 330 l. 5 s.

Girard et Peillon, épiciers, rue de la Monnaie, n° 46 : 2-4 messidor II : vente de marchandises, 6239 l. 3 s. 6 d. — 25-26 fructidor : 4858 l. 12 s. 8 d.

Godmar, condamné, place des Carmes, n° 8 : 1er-3 floréal II : vente de marchandises, 1530 l. 19 s. 6 d.

Grange cadet, teinturier, rue Pêcherie : 8 floréal II : vente de marchandises, 925 l. 4 s.

Grégoire, condamné, quai du Rhône, n° 194 : 2 brumaire III : vins, 213 l.

Greppo, condamné, petite rue Mercière, n° 4 : 13-16 prairial II : vente de sels, 6948 l. 4 s. 7 d. — 11 messidor II : réquisitions pour les troupes, 11166 l. 1 s. — 17 frimaire III : meubles et effets, 5622 l. 11 s. 4 d. — 5 nivôse : vins, 7844 l. — 21 nivôse-5 pluviôse : vins, 16952 l. — 29 ventôse-16 germinal III : sels, 63735 l.

Gros, condamné, rue Dubois, n° 89 ; 7 thermidor II : vinaigre, 300 l. — 27 fructidor : vins, 405 l.

Guichard, droguiste, rue Saônerie : 27 messidor II : vente de marchandises, 286 l. 11 s. 2 d. — 25 thermidor : 2044 l. 4 s.

Guillaud, rue Perrache, n° 121 ; 2-23 messidor II : vente de ficelles, fers, etc., 11139 l. 9 s. 1 d. — 2-22 fructidor : 3173 l. 19 s. 4 d. — 26 vendémiaire III : 2761 l. — 3-11 brumaire : 1572 l. 5 s.

Guillermin, condamné, rue du Puits-du-Sel ; 2 floréal II : vente de marchandises, 2008 l. 2 s.

Humbert, rue Grenette, n° 73 ; 7 thermidor II : vente de cuirs, 544 l. 8 s. 6 d.

Jacquemard, épicier, 1er-5 floréal II : vente de marchandises, 6030 l.

Jacquet, épicier, fugitif, rue Thomassin, n° 15 ; 13 prairial II : vente de marchandises, 3012 l. 8 s. 11 d. — 3-28 messidor : 3215 l. 17 s. 1 d. — 1er-20 thermidor : 3596 l. 2 s. 6 d. — 21 fructidor : 421 l.

Jarrasson, condamné, quai de l'Abondance ; 8-13 brumaire III : vente de marchandises, 4170 l. 0 s. 9 d. — 25 frimaire : 2178 l. 7 s. 4 d.

JOSSERAND, condamné, place du Méridien ; 17 floréal II : vente de marchandises, 347 l. — 29 vendémiaire III : 1393 l. 12 s.

JOURNAUD et JULIEN, chapeliers ; 24 prairial-5 messidor II : vente de marchandises, 19964 l. 17 s. 9 d. — 11 messidor : réquisitions pour les troupes, 2870 l. 12 s. 8 d. — 2 fructidor : vente, 5700 l.

LACOUR, épicier, place des Cordeliers ; 27 germinal II : vente de marchandises, 719 l. 8 s.

LAVAUDAN, épicier, rue Confort ; 14 messidor II : vente de marchandises, 14202 l. 14 s 10 d.

LECOURT, GIRAUDIER et Cie, épiciers, cour des Carmes, n° 78 ; 26 floréal II : vente de marchandises, 520 l. — 6 prairial : 1438 l. 16 s. — 8 messidor : 1219 l. 5 s.

MAISONNEUVE, condamné, rue Joseph, n° 161 ; 20-26 floréal II : vente de cuirs, 51355 l. 2 s. 6 d.

MANGEON, Port-Affranchi ; 27 germinal-1er floréal II : vente de fers, 4881 l. 12 s.

MARDUEL, condamné, à Champvert ; 11-29 thermidor II : vente de vins, 8353 l. 18 s. 6 d.

MARMITE (Sœurs de la), rue Pisse-Truie ; 21-25 messidor II : meubles, 6816 l. 9 s.

MARMITE (Sœurs de la), rue du Manège ; 15-20 messidor II : drogues, 16845 l.

MARMITE (Sœurs de la), rue de la Charité, n° 147 ; 11 nivôse III : pharmacie, 632 l. 14 s. 11 d.

MIOCHE, condamné, rue Saônerie, n° 59 ; 6-22 prairial II : ventes d'épicerie, 2117 l. 3 s. 11 d. — 16 vendémiaire III : 426 l.

MOBILIER NATIONAL ; 5 ventôse IV : 2 voitures, 116500 l.

MOUSSY, rue Lafont, n° 1 ; effets, 172 l.

NAUDAUX, rue Marat, n° 41 ; 1er brumaire III : 524 l.

NOVEL, ferratier, rue de la Gerbe, n° 58 ; 3e complémentaire II ; vente de marchandises, 321 l. 15 s. — 14 vendémiaire III : 129 l. 5 s.

NUGUES, chapelier, rue des Quatre-Chapeaux ; 12 thermidor II : vente de chapeaux, 13615 fr. 50 c.

OCHU, chapelier, condamné, rue Noire, n° 31 ; 10-29 messidor II : vente de chapeaux, 22038 l. 10 s. 5 d.

OLLIER, condamné ; 16 pluviôse III : vins, 179 l.

PEILLON fils ; 4-19 messidor, 29 thermidor II : vente de fers, 4124 l. 3 s. 8 d.

PELLECHANDY et REBOUL, rue de la Convention ; 13 nivôse III : soieries vendues par eux à William Macrery, de Baltimore, saisies aux Messageries, et livrées à son agent lyonnais Bon, contre paiement des factures, 39372 l. 15 s.

PELON père et fils ; 12-14 messidor II : vente d'étoffes, 3779 l. 39 s.

PERILLAT, condamné, rue Clermont, n° 17 ; 12 frimaire III : meubles et marchandises vendus à sa fille au prix de l'inventaire, 18812 l. 15 s.

PÉRIN, Pierre, rue Neuve, n° 69 ; 14 thermidor II : vente de planches, 384 l. 10 s.

PITRAT, épicier, fuyard, rue Saônerie, n° 51 ; 8-12 floréal II : 1125 l. 16 s. 6 d.

POIDEBARD, avoué, rue du Bœuf, n° 64 ; 28 vendémiaire III : vins, 810 l.

PONTARLIER et GIRARD, rue Mulet, n° 34 ; 8 messidor II : vente de cuirs, 1349 l. 18 s.

PROST, épicier, fugitif, rue Marcel, n° 26 ; 8 floréal II : vente de marchandises, 299 l. 11 s. 6 d.

RANVIER, MILLET et JACQUEMOND, fuyards ; 15 thermidor II : vente de fils, 22139 l. 18 s. 4 d.

RÉGAMIER, chapelier, condamné, place du Concert, n° 31 ; 19 floréal II : vente de chapeaux, 1057 l. 18 s. 4 d.

RICHARD, fuyard, cul-de-sac des Célestins, n° 119 ; 28 germinal II : vente

de tabac et chanvre, 99 l. — 3 floréal : 3351 l. — 28 prairial : 128 l. 13 s. — 12-15 messidor : 16913 l. 3 s.

ROCOFFORT, chapelier, fuyard, rue Neuve, n° 55 ; 21 prairial, 29 messidor II : vente de chapeaux, 171155 l. 6 s. — 17 fructidor II : 8237 l. 11 s. 8 d.

ROLLET, chapelier, rue Bourgchanin, n° 32 ; 23 prairial - 9 messidor II : vente de chapeaux, 86007 fr. 52 cent. — 8 thermidor : 15117 fr. 85 cent.

ROUSSELIN frères, LAROCHE et FIART, rue Dubois, n° 80 ; 28 prairial II : vente d'étoffes, 52489 l.

ROUX, architecte, condamné, quai du Rhône, n° 128 ; 21-29 prairial : meubles, 5646 l. 2 s.

SAINT-AUBIN, ex-prêtre, rue des Basses-Verchères ; 5 pluviôse III : charbons, 471 l. 5 s.

SAINT-GERMAIN, CHAILLOT et Cie, condamnés ; 7 thermidor II : vente de draps, 12736 l. 10 s. 8 d.

SANDELION, rue du Plat-d'Argent, n° 4 ; 18 vendémiaire III : vente de marchandises, 6659 l. 9 s. 8 d.

SARRAZIN père et fils, condamnés, rue Bellecordière ; 1er thermidor II : meubles et marchandises, 15309 fr. 97 c.

SAUTET, à Vaise ; 23-25 prairial II : vente de marchandises, 1587 l. 14.

SAVOYE, rue Pêcherie, n° 93 ; 9 floréal II : vente de marchandises, 6296 l. 4 s.

SERIZIAT, rue de Vaise, n° 27 ; 17 19 messidor II : vente de marchandises, 344 l. 10 s.

SERIZIAT, chapelier, quai Saint Vincent ; 11 floréal II : vente de chapeaux, 613 l. 10 s. 6 d. — 24 prairial-16 messidor : 59204 fr. 68 c. — 16 fructidor : 4840 l. 13 s. 6 d.

SERVIER, place Saint-Georges ; 24 vendémiaire III : vins, 903 l. 10 s. — 11 ventôse III : meubles, 7863 l. 10 s.

SIBERT et VIRET, rue Trois-Carreaux ; 3 brumaire III : vente de marchandises, 1555 l. 12 s. 9 d. — 1er frimaire III : 1760 l. 9 s. 1 d.

SIMONARD, épicier, rue du Peyrat, n° 19 ; 27-28 germinal II : vente de marchandises, 967 l. 5 s.

SIMOND, condamné, rue Marcel, n° 34 ; 21-27 ventôse III : meubles, 23703 l. 10 s.

SIMOND et GUIFRAY ; 28 thermidor II : vente de marchandises, 732 l. 17 s. 9 d.

TALON et ANDRÉ, condamnés, rue de la Gerbe, n° 60 ; 21 prairial - 1er messidor II : vente de laines, 275542 fr. 93 c. — 27 brumaire III : réquisition pour les troupes, 896 l. 14 s. 4 d.

TERRET et ROSSARY ; 8 frimaire III : vente de soieries, 16193 l. 17 s. 6 d.

THIÉBAUT et PONET, épiciers ; 1er-22 floréal II : vente de marchandises, 23949 l. 3 s. — 6 prairial II : réquisition pour l'hôpital, 3639 l. 16 s. 9 d.

TOURNAIRY, condamné, au coin des Deux-Anges, n° 38 ; 1er messidor II : vente de marchandises, 343 l. 10 s.

TRIPIER, veuve, à Vaise ; 12 ventôse IV : vente de fers, 64412 l. 10 s.

VALOQUE, condamné, place Ovize, n° 78 ; 23-25 frimaire III : vins, 2463 l.

VANAL, condamné, mercier, rue Saint-Jean, n° 20 ; 23 vendémiaire III : vins, 652 l.

VELAY, fugitif, Croix-Rousse ; 27 floréal II : suifs, cuirs et peaux, 437 l. 7 s. (*Arch. mun.* N^5^).

VERRIER, condamné, rue Grenette, n° 104 ; 8-13 ventôse III ; meubles, 8129 l. 5 s.

VIAL et CONDAMIN, fugitifs, épiciers, place Sautemouche, n° 39 ; 11 thermidor II ; vente de marchandises, 609 l. 3 s. — 14-18 fructidor : 1196 l. 12 s.

VILLETTE, chargeur, place des Cordeliers ; 4, 8-9 floréal II ; vente de marchandises, 10191 l. 5 s.

VOUTY, condamné, à la tour de la Belle-Allemande ; 19 floréal II : vins, 97 l. 10 s. — 21 prairial-19 messidor : meubles, 20557 l. 19 s.

ZACHARIE, rue Marat, n° 53 ; 2 fructidor II : vente de marchandises, 132 l. 10 s.

Ne sont pas évaluées les marchandises enlevées pour les besoins de l'armée au dépôt central établi dans la maison Barbier, rue Bât-d'Argent, n° 32, au préjudice de Duclaux, Deschamps cadet, Dussurgey et Therme, Guyot, Steinmann, Galien, Gubian père et fils, Jacob, Johannot et Loras, Laurencet frères, Lamarche et Bruyère, Lupin, Ménard et Goybet, Morel-Dumoulin, Martel et Richard, Peillon, Perrin-Gamet, Sausse, tous condamnés ou fugitifs.

D'autre part, il y eut des marchandises saisies et vendues ou réquisitionnées dans des dépôts, dont l'évaluation est connue, mais dont l'ancien propriétaire n'est pas indiqué : 17 germinal-12 floréal II, sel envoyé au département du Puy-de-Dôme, 12374 l. 4 s. ; 24 floréal II, effets enlevés du dépôt de Saint-Pierre, 2549 l. 18 s. ; 11-25 messidor, réquisition d'armes, 22183 l. 13 s. 11 d.

3. — Le produit des baux à ferme et à loyer.

Les anciens détenteurs des biens ecclésiastiques restèrent parfois chargés de l'administration de ces biens jusqu'à la vente ou jusqu'à la prise de possession par la nation. En disparaissant, ils devaient verser à la caisse du district le reliquat de leurs comptes. De ce chef, le receveur du district de Lyon reçut, d'après un état daté du 18 messidor III et signé dudit receveur (*Arch. dép.* Q) :

26 août 1791	Séminaire de Saint-Irénée	3312 l.
5 septembre 1791	Chanoines de Saint-Irénée	131 l. 11 s.
4 janvier 1792	Séminaire de Saint-Irénée	249 l. 9 s. 3 d.
12 octobre 1792	Filles pénitentes	10 l. 16 s. 6 d.
19 décembre 1792	Lazaristes	2109 l. 15 s.
4 février 1793	Recluses	968 l. 5 s. 3 d.
22 mai 1793	Oratoire	38 l.
22 thermidor II	Trésorier des pauvres de la paroisse Saint-Irénée	3187 l. 5 s.
	Total...	10007 l. 4 s.

Mais, dans la plupart des cas, les biens, aussitôt nationalisés et la situation de leurs détenteurs réglée, furent mis en location ou en ferme jusqu'à la vente. Les baux à ferme ou à loyer sont donc extrêmement nombreux, et le temps pendant lequel la nation perçoit le revenu qu'ils stipulent très variable. Mais l'état de ce fonds très incomplet malgré son importance ne permet pas même d'essayer de produire les chiffres qui donneraient avec une approximation suffisante l'idée des revenus que la nation retire des biens nationaux par ce procédé. Tout au plus peut-on, grâce à deux états qui nous sont parvenus, fournir un échantillon instructif de l'opération. Ces deux états (*Arch. dép.* Q.) ont été dressés par les receveurs des domaines de Lyon (division du midi et division de l'ouest, Vaise compris ; l'état de la division du nord manque) ; il sont datés du 16 floréal IV. A cette date, la nation perçoit encore dans les 2/3 environ de Lyon les revenus de 237 baux à loyer ou à ferme, dont 6 remontent à 1790, 7 à février 1793, 68 à l'an II, 156 à l'an III ; la somme totale qu'ils représentent est de 482991 livres. Mais il faut tenir compte de la dépréciation du papier suivant les dates ; or, dans ce chiffre, les baux de 1790 représentent seulement 1852 l. ; ceux de 1793, 13080 l. ; ceux de l'an II, 116845 l. ; ceux de l'an III, 351214 l.

Les baux postérieurs à ces états sont très nombreux ; on en rencontre jusqu'à l'an IX.

A défaut de renseignements complets, que l'état des fonds ne permet pas de donner dans le district de Lyon, on peut du moins tirer de ces indications, si sommaires soient-elles, cette conclusion que, quelle que soit la date de la vente d'un bien national, il a rapporté un revenu à la nation à compter du jour où la loi l'a nationalisé.

Il faut encore remarquer que certains biens, qui n'ont jamais été vendus (biens d'église retirés de la vente, tels que les presbytères par exemple, ou biens confisqués restitués ensuite), n'en ont pas moins été mis en location ou en ferme ; c'est de ceux-là surtout, puisqu'ils n'apparaissent pas dans les ventes d'immeubles, qu'il serait utile de donner la liste ; ils ont été en quelque sorte des biens nationaux provisoires, et, à ce titre, leur rendement a sa place dans le compte du revenu total de l'opération des ventes. Mais cette liste elle-même nous a paru, pour le district de Lyon, impossible à établir.

DISTRICT DE LA CAMPAGNE DE LYON

Albigny.

4 Frimaire II.

Vins de divers, 525 l. 2 s.

17 Thermidor II.

Du condamné MARIOTTE, 125 l.

8 Brumaire III.

Loyer des fermes MARIOTTE, 355 l. ; — BŒUF, 260 l. ; — COLTAT, 330 l.

14 Brumaire III.

Loyer de la terre de la CURE, 170 l.

Ampuis.

20 septembre 1793.

Récolte de PASSAVENT, 3780 l.

28 Brumaire III.

Loyer de la terre de la CURE, 115 l.

Arbresle (L').

17 Nivôse III.

Loyers de huit terres de VALOUS, 11330 l. ; — de François DUPUIS, 300 l. ; — de la CURE, 500 l. ; — de la FABRIQUE, 15 l.

Aveize.

2 Germinal II.

Récolte du ci-devant PRESBYTÈRE, 138 l.

23 Vendémiaire III.

Loyer du domaine de Joseph-Marie FLÉCHET, 705 l. ; — de la terre de la CURE, 240 l.

Bessenay.

19 septembre 1793.

Vins de FAVRE, 2550 l.

16 Nivôse III.

Loyer du clos de la CURE, 115 l.

Bibost.

20 Prairial II.

Récoltes de divers séquestres, 105 l.

Brignais.

27 Vendémiaire III.

Loyers des terres d'ALBERT, 2000 l.; — de RAMBAUD, 2000 l.; — de FLACHON, 2745 l.; — de LAURENT, 445 l.; — de VINCENT, 340 l.

Brullioles.

5 Brumaire III.

Loyers des terres de DUFFOURT fils, 385 l.; — de SAVARON, 1525 l.; — de la CURE, 255 l.

Brussieu.

5 Brumaire III.

Loyer de la PRÉBENDE GOUTTENOIRE, 330 l.

Bully.

6 Prairial II.

Récolte de CHALIER, 136 l.

28 Nivôse II.

Récolte du MÊME, 150 l.

17 Nivôse III.

Loyers des biens de Jean LOUIS, 1800 l.; — de CHOLLIER-CIBEINS, 13200 l.; — de la CURE, 51 l.

Caluire-et-Cuire.

3 Brumaire III.

Loyers des biens de MANIVIEUX, 80 l.; — de PERRIN, 1210 l.; — de DELORME, 115 l.; — de SERVAN, 805 l.; — de BERLIER, 70 l.; — de JOANNON, 150 l.; — de BALMONT, 550 l.; — de GALTIER, 375 l.; — de ROGNON, 1050 l.; — de PERRON, 250 l.; — de SAVARON, 1270 l.; — de PEYSSONNEAU, 135 l.; — du jardin de la CURE, 105 l.; — de SAINT-DIDIER, 1000 l.; — de FÉLIX, 80 l.; — de GUILLARD, 400 l.

2 Pluviôse III.

Meubles du condamné MONNIER, 3332 l.

Chambost.

6 Brumaire III.

Loyer des terres de RIVERIEULX fils, émigré, 200 l.

Chapelle-en-Vaudragon (La).

22 Vendémiaire III.

Loyer des terres de la PRÉBENDE SAINT-BLAISE, 135 l.

Chaponost.

21 Germinal II.

Vins du condamné BEAUNE, 72 l.; — du condamné FERROUSSAT, 659 l. 5 s.; — du rebelle PELLISSIER, 490 l. 10 s.

10-12 Messidor II.

Meubles de PELLISSIER, 2893 l. 15 s.

1er Brumaire III.

Loyers des biens de FERROUSSAT cadet, 40 l.; — de FERROUSSAT aîné, 1760 l.; — de PELLISSIER, 1360 l.

Charly.

5 octobre 1793.

Vins de ROUSSET, VACHON, AZÉMARD, GIRAUD (179 années), 7160 l.

27 Brumaire II.

Récoltes de ROUSSET, BORIN, ARCIS, FOUDRAS, LASSAUCE, Paul BARBIER, SIRLO, BOREL, VACHON, AZÉMARD, GIRAUD, 9576 l. 5 s.

4 Fructidor II.

Vins de CHALAN, 4095 l. 14 s. 3 d.; — de MEIZIEUX, 88 l. 10 s.

25 Germinal III.

Loyer des biens de la CURE, 390 l.

Chassagny.

2 novembre 1792.

Récolte des LAZARISTES DE MORNANT, 1521 l.

23 Brumaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 135 l.

Chasselay.

6 Brumaire III.

Loyers des biens de LACOUR, 815 l.; — de CHASSEING, 2240 l.; — de la CURE, 75 l.; — de la PRÉBENDE VITET, 325 l.

Chères (Les).

11 Brumaire III.

Loyers des biens de LACOUR, 2105 l.; — de MILLANOIS, 110 l.; — de GIRAUD, 1875 l.

Chevinay.

8 Brumaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 140 l.

Civrieux-d'Azergues.

6-14 Floréal II.

Meubles du condamné SARRON, 17697 l. 16 s.

8 Brumaire III.

Loyers des biens du MÊME, 3805 l.; — de la CURE, 95 l.

Collonges.

21 Prairial II.

Meubles du condamné BORDANCE, 2348 l. 15 s.

2 Messidor II.

Meubles du condamné BLANCHET (maison Maindestre), 435 l. 5 s.

6 Fructidor II.

Vins de BORDANCE, 212 l. 12 s. 6 d.; — de LACOSTE, 139 l. 10 s.; — de MUGUET, 826 l. 7 s.

4 Brumaire III.

Loyers des biens de COUCHAUD, 4590 l.; — d'ARTHAUD, 300 l.; — de GUILLON, 9320 l.; — de MUGUET, 8220 l.; — de JOURNEL, 810 l.; — de SERIZIAT, 620 l.; — de MAINDESTRE, 3030 l.; — de ROLLET, 900 l.; — de MICHEL, 1210 l.; — de FERROUILLAT, 435 l.; — de BORDANCE, 3300 l.; — de BAILLON, 1160 l.; — de WILLEMER, 710 l.; — de CLUNY DE THÉNISSEY, 2060 l.

Condrieu.

26 janvier - 1er février
6-7 avril 1793.

Meubles de la VISITATION, 5829 l. 10 s.

5-6 avril 1793.

Meubles des RÉCOLLETS, 2101 l.

4 octobre 1793.

Vins de PANTHOT et MONTBLANC, 2190 l.

12 Ventôse II.

Sels des frères CHARASSON, de Lyon, 3050 quintaux net à 9 l. le quintal, 27450 l.

13 Ventôse II.

Vins de GROS et DUBOST, de Lyon, 5235 l.

14 Ventôse II.

Vins de CHRÉTIEN, 3800 l.

18 Ventôse II.

Vins de DESCHAMPS et RIVERIE, 211 l.

26 Ventôse II.

Sels entreposés chez DERVIEUX, 715 quintaux 83 l. à 9 l. le quintal, 6836 l. 3 s. 6 d.

15 Prairial II.

Quatre tonneaux de tabac de Virginie en feuilles, de BRAUN-BERGASSE, 3233 l. 2 s. 3 d.; — Vingt-

cinq balles de coton en laine, du MÊME, 20066 l. 14 s.

18 Prairial II.

Parapluies saisis sur divers, 6267 l. 10 s.

26 Prairial II.

Peaux saisies sur divers, 13299 l. 5 s. 6 d.

27 Prairial II.

Vert-de-gris de MICHEL, 566 l.

24 Fructidor II.

Tabac à divers, 5679 l. 6 s.

Courzieu.

6 Brumaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 65 l.

Couzon.

27 septembre 1793.

Récoltes de CHEVRILLON, LIÉBAUX, Veuve SERVAN, GIRAUD, GUY, DUMOND (tous de Lyon), 12542 l.

4 octobre 1793.

Vins et tonneaux, aux mêmes, 2483 l. 10 s.

15 Thermidor II.

Vins de CHEVRILLON, 92 l.

14 Brumaire III.

Loyers des terres de Fleury GUY, fugitif, 2325 l.; — de la CURE, 350 l.

Curis.

14 Thermidor II.

Vins de LEMOINE, 59 l. 7 s. 6 d.

3 Brumaire III.

Loyers des terres de LEMOINE, 510 l.; — de BŒUF, 3080 l.

Dardilly.

8 Brumaire III.

Loyer des terres de LAGRIVE, 465 l.

25 Germinal III.

Loyer du jardin de la CURE, 1100 l.

Dommartin.

17 Nivôse III.

Loyer du jardin de la CURE, 55 l.

Duerne.

23 Vendémiaire III.

Loyers des terres de Jean-Antoine BLANCHARD, ci-devant aubergiste, 2060 l.; — de la CURE, 105 l

Échalas.

18 Pluviôse II.

Vins de GEURIN, 87 l.

12 Frimaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 150 l.

Écully.

4 Floréal II.

Vins de RAST, fuyard, 1504 l. 5 s.; — de divers, 2211 l. 12 s.

6 Floréal II.

Vins de BABILLON, 133 l. 5 s.; — de GALIEN, 355 l. 10 s.; — de MÉNARD, 1770 l. 15 s.; — de PUY, 1730 l.

7 Brumaire III.

Loyers des terres de COSTE, 610 l.; — de PUY, 6300 l.; — de FAYOLLE, 330 l.; — de COLABEAU, 8020 l.; — de RIVERIEULX-VARAX, 510 l.; — de VARAX-DEGAGE, 1320 l.; — de RAST, 4100 l.; — de GAUDIN, 4000 l.; — de MARGARON, 1460 l.; — de BABILLON, 380 l.; — de GALIEN, 2000 l.; — de VAUBERET, 7110 l.; — de DUMAS, 775 l.; — de MAISONNEUVE, 2030 l.

Éveux.

17 Nivôse III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 45 l.

Fleurieux-sur-Arbresle.

16 Nivôse III.

Bail du jardin de la CURE, 155 l.

Fontaines-sur-Saône.

16 Brumaire III.

Loyers des terres de VALESQUE, 660 l.; — de FAYE, 600 l.; — de la CURE, 220 l.

Francheville.

29 Vendémiaire III.

Loyers des terres de CHIRAT, 4200 l.; — de RUOLZ, 6695 l.; — de SOUCHON, 810 l.; — d'ARGON, 150 l.; — de la CURE, 90 l.

Givors.

21 Pluviôse II.

Vins de GÉRANDO et DUCHAMPT, 336 l. 5 s.

1er Fructidor II.

Vins de divers, 3497 l. 11 s.

Grézieu et Craponne.

25 Germinal II.

Vins de CARMAIGNAT (château de LA BARGE), 532 l.

23 Vendémiaire III.

Loyers des terres de DETOURS acquises par lui de la nation et provenant de la prébende de Grézieu, 690 l.; — de la CURE, 30 l.

25 Germinal III.

Loyers de terres de LAURAS, 125 l.; — de LA BARGE, 7700 l.

Grézieu-le-Marché.

23 Vendémiaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 100 l.

Grigny.

27 Germinal II.

Paille et vins de LA RIVOLIÈRE, 449 l. 5 s.; — vins de THIZY, cure de Grigny, condamné, 92 l. 5 s.

2 Brumaire III.

Loyers des terres de CHARRIER, fugitif, 6110 l.; — de LA RIVOLIÈRE, 410 l.; — de THIZY, 440 l.

Haute-Rivoire.

8 Brumaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 70 l.

Irigny.

7 novembre 1792.

Récolte des LAZARISTES DE LYON, 2213 l. 9 s.; — des ORATORIENS DE LYON, 1214 l. 10 s.

17 janvier 1793.

Récolte de l'émigré LA VERPILLIÈRE, 6876 l. 5 s.

3 mars 1793.

Arbres du MÊME, 170 l.

13 Brumaire II.

Récolte du MÊME, 1845 l.

21 Floréal II.

Meubles des frères MINET, industriels, condamnés, 61714 l.

3 Prairial II.

Meubles du condamné DELLOL [de Lolle], 2382 l. 10 s.

5-16 Prairial II.

Meubles du condamné TERRASSE, 9032 l. 5 s.

12 Prairial II.

Meubles du condamné COTTON, 13931.

13-17 Prairial II.

Meubles de LECLERC, dit LA VERPILLIÈRE, 14401 l. 10 s. (non compris des métaux requis pour le service des armées, estimés 15670 l. 10 s.).

14 Thermidor II.

Vins de DELOLLE, condamné, 416 l.

15, 16 et 17 Thermidor II.

Vins de divers (13 années à 34 l. 13 s. 4 d. chacune), 468 l.; — de MINET, 1269 l.; — de BIOLET, 754 l. 8 s.; — de BLACHIER, 905 l. 3 s. 4 d.; — de BOISSONNET, 329 l. 10 s.; — de BOURDIN, 1135 l. 6 s. 8 d.; — de COTTON, 711 l. 13 s. 4 d.; — de RAMIER, 602 l. 6 s. 8 d.; — de la citoyenne RAVIER, 156 l.

1er Brumaire III.

Loyers des terres de BLANC et CHALAND, 730 l.; — de TERRASSE D'YVOURS, 7250 l.; — de BIOLET, 4800 l.; — de PARISOT, 300 l.; — de TABARD, 1820 l.; — de DELOLLE, 3040 l.; — de COTTON, 1240 l.; — de la CURE, 205 l.; — de LECLERC LA VERPILLIÈRE, 17040 l.

Larajasse.

28 Floréal II.

Meubles de PRIX-MOREL, ex-curé de la commune, 3522 l.

21 Vendémiaire III.

Loyers des terres de Louis LAFONT, ci-devant seigneur de Saint-Paul-en-Jarret, 3160 l.; — de SAVARON, 16292 l.; — de Barthélemy TERRASSON (de Vernaison), 965 l.; — de Guillaume BERTHON-FROMENTAL, ci-devant notaire à Lyon, 630 l.; — de la CURE, 80 l.

Laubépin.

21 Vendémiaire III.

Loyers des terres de François-Gabriel SAVARON, 730 l.; — de la CURE, 170 l.

Lentilly.

16 Nivôse III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 135 l.

Limonest.

1er Brumaire III.

Loyers des terres de FAYOLLE, 185 l.; — du MÊME, 1310 l.

11 Brumaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 205 l.

Lissieu.

11 Brumaire III.

Loyers des terres de RIVERIEULX-VARAX, 1070 l.; — de la CURE, 50 l.; — de l'HERMITAGE, 155 l.

Loire.

1er Nivôse II.

Récolte de VINCENT, 1175 l. (remboursée le 12 frimaire III).

12 Frimaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 325 l.

Longes.

12 Frimaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 245 l.

Longessaigne.

8 Brumaire III.

Loyers des biens de la FABRIQUE, 140 l.; — du jardin de la CURE, 60 l.

Marcilly.

3 octobre 1793.

Vins et récoltes de RIVERIEULX, CLERICO, SERRE aîné et cadet, HENRY, SERRUAT (?), SARRON, 6013 l.

15 Germinal II.

Meubles et denrées de RIVERIEULX-VARAX, 18650 l. 15 s.

11 Brumaire III.

Loyers des terres de CLERICO, 6530 l.;

— de SERVE, 950 l.; — de SARRON, 1230 l.; — de RIVERIEULX-VARAX, 4920 l.; — de la CURE, 155 l.

Messimy.

22 Brumaire III.

Loyers des terres de DUGAS, 8300 l.; — de CLAPISSON, 205 l.; — de la CURE, 10 l.

Meys.

23 Vendémiaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 120 l.

Millery.

20 janvier 1793.

Récolte de l'émigrée CATHALAN, 2148 l.

8-9 mars 1793.

Meubles de la MÊME, 583 l. 3 s.

7 octobre 1793.

Vins de RAMBAUD, 6000 l.

25 Ventôse II.

Vins de l'émigrée CATHALAN, 10938 l. 10 s

5 Fructidor II.

Meubles du rebelle CHARASSON, 8869 l. 5 s.

11 Fructidor II.

Meubles et vins du rebelle DUCLOS, 8901 l. 5 s.

14 Fructidor II.

Meubles du rebelle CAILLAT, 1063 l. 2 s.

16 Fructidor II.

Meubles du rebelle PEILLON, 2763 l. 4 s. (sur lesquels la veuve Peillon et la grand'mère des enfants ont acheté pour 1861 l. 8 s. à valoir sur les reprises qu'elles ont à faire sur les biens).

17 Fructidor II.

Vins de RAMBAUD, 645 l. 6 s. 8 d.; — de ROSTAING, 4969 l. 10 s.

18 Fructidor II.

Meubles du rebelle FILLIARD, 1303 l. 15 s. (meubles non vendus estimés 3143 l. 19 s.).

1er Brumaire III.

Loyers des terres de PEILLON, 460 l.; — de CAILLAT, 200 l.; — de DUCLAUX, 4800 l.; — de VAURION, 1510 l.; — de FILLIARD, 2800 l.; — de CHARASSON, 3700 l.; — de ROSTAING, 6910 l.; — de GÉRANDO, 2010 l.; — de FERUS, 9160 l.; — de RAMBAUD, 2600 l.; — de CHARRIER, 2300 l.; — de CHARDINY, 5020 l.

Montagny.

21 Messidor II.

Meubles du condamné DERVIEUX 6359 l, 5 s. (laissé à la veuve Dervieux des meubles estimés 1105 l. 8 s.; elle-même rachète pour 1913 l. 10 s., à valoir sur les reprises à faire sur la succession); — vins du MÊME, 2169 l. 16 s.

22 Brumaire III.

Loyers des terres de DERVIEUX, 6850 l.; — de PEILLON (de Millery), 80 l.; — de CHARRIER (de Grigny), 1070 l.; — de la CURE, 205 l.

Montromant.

7 Brumaire III.

Loyers d'un jardin du CURÉ, 60 l.; — du jardin de la CURE, 65 l.

Montrottier.

7 Brumaire III.

Loyers des terres de J.-B. BENOÎT, 265 l.; — de la FABRIQUE, 185 l.; — de la CURE, 115 l.

Mornant.

3 novembre 1792.

Récolte des LAZARISTES, 1738 l. 10 s.

5 Fructidor II.

Vins du condamné Claude LECLERC, 478 l. 16 s. 9 d.; — du condamné LESPINASSE, 793 l. 12 s.

12 Brumaire III.

Chapeaux à divers fabricants, 1241 l. 5 s.

27 Brumaire III.

Loyers des terres de Lespinasse, 2420 l.; — de la maison d'école des LAZARISTES, 160 l.; — des terres de la CURE, 270 l.; — des PÉNITENTS, 100 l.

6 Nivôse III.

Meubles des LAZARISTES, 2444 l. 10 s.

Neuville.

15 Pluviôse II.

Vins de GIRAUD, 407 l.

12 Brumaire III.

Loyers des terres de BARGE, 1750 l.; — de MARET, 95 l.; — de LARDIÈRE, 15 l.; — de DUCLAUX, 1520 l.; — de BIRON, 240 l.

Nuelles.

17 Nivôse III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 75 l.

Orliénas.

3 octobre 1793.

Récolte de ROBIN, 810 l.

27 octobre 1793.

Récolte de BRUNET, 362 l.; — de PÉCOLET, 126 l.

27 Messidor II.

Vins de ROBIN, 8649 l. 8 s. 4 d.

28 Messidor II.

Vins de PÉCOLET, 1549 l. 16 s. 6 d.; — de BRUNET, 408 l.

27 Brumaire III.

Loyers des terres de la FABRIQUE et de la CURE, 275 l.

Oullins.

22 Floréal II.

Meubles du condamné GUY, 2642 l.

24-26 Floréal II.

Meubles du condamné NEUVILLE, 591 l.; — du condamné BOUCHU, 3790 l. 15 s.; — de l'ex-curé ROCHE, émigré, 1335 l. 5 s.

28 Vendémiaire III.

Loyers des terres de ROCHE, 100 l.; — de BOUCHU, 300 l.; — de THOLOZAN, 1925 l.; — de NEUVILLE, 535 l.; — de BOSQUET, 445 l.; — de SIRLAND, 855 l.; — de GUY, 205 l.; — de TERRASSE d'YVOURS, 890 l.

Poleymieux.

1er Nivôse II.

Vins et récoltes de GAYET, AMPÈRE, PENET, REYRE, PEILLON, 762 l.

11 Brumaire III.

Loyers des terres de REYRE, 1000 l. d'AMPÈRE, 2070 l.

Pollionnay.

3 Brumaire III.

Loyers des terres de LAURAS, 4560 l.; — de la Cure, 170 l.

Pomeys.

22 Vendémiaire III.

Loyers des terres de Claude DARESTE, ci-devant seigneur, 3890 l.; — de J.-B. MALYVERT, ex-noble, 3445 l.; — de la CURE, 30 l.

Riverie.

23 Brumaire III.

Loyers des terres de MONTHEROD, 1370 l.; — des SŒURS DE RIVERIE, 315 l.; — de la CURE, 120 l.

Rochetaillée.

16 Brumaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 195 l.

Rochefort.

23 vendémiaire III.

Loyers du jardin de la CURE, 50 l.; — des prés de la FABRIQUE, 30 l.

Rontalon.

27 Brumaire III.

Loyer des terres de DESCHAMPS, 390 l.

Sain-Bel.

16 Nivôse III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 110 l.

Saint-Andéol-le-Château.

28 septembre 1793.

Récolte et tonneaux de DONNET, prêtre déporté, 1784 l., 1 s.

2 Fructidor II.

Récoltes du MÊME, 1879 l. 10 s.; — des RELIGIEUSES, 431 l.; — pastel pour teinture, de DUPRÉ, 2407 l. 19 s.

12 Brumaire III.

Chapeaux à divers fabricants, 2367 l.

22 Brumaire III.

Loyers des terres de l'ex-prêtre Pascal DUPRÉ, 850 l.; — de l'ex-prêtre DONNET, 800 l.; — de la CURE, 205 l.; — des RELIGIEUSES, 50 l.

Saint-André-la-Côte.

28 Brumaire III.

Loyers des biens de Claude CHAMPIN, 110 l.; — de la CURE, 50 l.

Sainte-Catherine-sur-Riverie.

21 Vendémiaire III.

Loyers des terres de la citoyenne GRIMOD-BÉNION, femme MONTHEROD, 1885 l.; — de Barthélemy TERRASSON (de Vernaison), 625 l.

Saint-Clément-les-Places.

7 Brumaire III.

Loyer des biens de la FABRIQUE, 175 l.

Sainte-Colombe.

17-19 décembre 1792.

Meubles des MISSIONNAIRES, 1229 l. 4 s.

2-3 janvier 1793.

Récoltes de la VISITATION, des CORDELIERS, des MISSIONNAIRES, 3995 l. 8 s.

3-4 février 1793.

Meubles des BÉNÉDICTINES, 581 l.

20-25 février 1793.

Meubles de la VISITATION, 4305 l. 15 s.

2-4 avril 1793.

Meubles des CORDELIERS, 27371. 18 s.

30 Fructidor II.

Vins de l'émigré PUJOL, 900 l.

28 Brumaire III.

Loyers des terres du condamné Jean-Claude DERVIEUX-DUVAREST, 2020 l.; — du prêtre déporté Félix PAUTET, 280 l.

12 Frimaire III.

Loyers des terres de l'émigré PUJOL, 880 l.; — de l'émigré Jean-Antoine CHANAL, 12740 l.; — de la CURE, 370 l.; — de la CURE DE GIVORS, 125 l.; — d'une autre terre de DERVIEUX-DUVAREST, 2170 l.

1er Germinal III.

Loyer des terres de l'abbé Deschamps, fugitif ou réfractaire, 401.; — des Récollets de Condrieu, 170 l.

Sainte-Consorce et Marcy.

2 Brumaire III.

Loyers de trois terres du château Laval, 4450 l.; — de la Cure, 300 l.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

26 septembre 1793.

Récoltes de divers rebelles, 24523 l.

2 Germinal II.

Meubles du rebelle Pierre Rey, 4752 l. 13 s.

6 Germinal II.

Meubles du même, 3998 l. 17 s.

9 Germinal II.

Meubles du condamné Jusserand, 167 l. 11 s.

11 Germinal II.

Meubles du condamné Dominique Vionnet, 10279 l. 4 s.

23-27 Germinal II.

Meubles du condamné Jacob, 5050 l. 4 s.

3 Floréal II.

Meubles de la maison Loras, 2731 l. 19 s. (objets non vendus estimés 8584 l.).

8 Thermidor II.

Vins de Thollot, Blachon, Schérer, Finguerlin, Perroton, Bozérian, Rey, Fayolle, Alombert, Valous, Tempier, Guilloud-Lachaux, Vionnet, veuve Marie Loras, Pascal, Couderc, Martin, 24788 l. 4 s.

2 Fructidor II.

Vins de Loras, 10577 l. 17 s. 6 d.

4 Brumaire III.

Loyers des terres de Rey, 5370 l.; — de Jacob, 1020 l.; — de Jusserand, 2750 l.; — de Milady Rivers, 2400 l.; — de Vionnet, 4220 l.; — de Loras, 4655 l.; — de Cochet, 625 l.; — de Schérer, 2400 l.; — de Burel, 2150 l.; — de Thollot, 2000 l.; — de Venet, 5020 l.; — d'Humbert et Signoret, 4900 l.; — de Faure et Montellier, 1370 l.; — de Martin, 1510 l.; — de Pascal, 1030 l.; — de Chavot, 855 l.; — de Finguerlin, 2500 l.; — de Blanchon, 2120 l.; — de Maurier, 4040 l.; — de Guitton, 5220 l.

Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

30 septembre 1793.

Récolte de Passeron, pâtissier à Lyon, 287 l.

22 Brumaire III.

Loyers des terres des Sœurs de la Commune, 720 l.; — de Montherod (de Riverie), 5620 l.; — de Langlade, 60 l.; — de Drut, 310 l.; — de la Fabrique, 390 l.; — de la Cure, 275 l.

Saint-Didier-sous-Riverie.

4 Fructidor II.

Vin des Religieuses de Saint-Joseph (de Riverie), 309 l. 13 s. 9 d.

Saint-Étienne-de-Coise.

22 Vendémiaire III.

Loyer des biens de la Cure, 45 l.; — de la Fabrique, 30 l.

Sainte-Foy-lès-Lyon.

28 Vendémiaire III.

Loyers des terres de Maupetit, 4550 l.; — de Gérard, 605 l.; — de Beniquet, 2100 l.; — de Vailloux, 4025 l.; — de Lullion, 1000 l.; — de Cachard, 2400 l.; — de Muzy, 1800 l.; — de Debrout, 650 l.; — de Fontaine, 2360 l.; — de Vichy, 3020 l.; — de Henry, 3125 l.; — de Biesse, 4660 l.

Saint-Genis-l'Argentière.

5 Brumaire III.

Loyers du pré de J.-B. Peoplet. 65 l.: — du jardin de la Cure. 75 l.

Saint-Genis-Laval.

6-24 février 1792.

Meubles des Réfollets. 5779 l. 5 s. (Les ornements et objets du culte ont été distribués aux églises de Saint-Genis-Laval. Tassin. Charbonnières. Lissieu. Grézieu-la-Varenne. Messimy, par arrêté du Directoire du district. 4 février 1792.)

20 janvier 1795.

Récolte de l'émigré Penhoet. 2401 l.

25 février-2 mars 1795.

Meubles du même (maison de Longchêne). 1335 l. 15 s.

21 Ventôse-6 Floréal II.

Meubles, denrées, bestiaux du condamné Fisicat. 23486 l. 15 s. (les non vendus, estimés 8651 l. 18 s.).

5 Germinal II.

Vins de Berthaud. 1655 l. 15 s.

26 Germinal-1er Floréal II.

Meubles de Duvernay. 5372 l. 19 s.

3 Floréal II.

Meubles de Mayol de Lupé, 5950 l. 14 s. (les non vendus estimés 1193 l.).

6 Floréal II.

Meubles de Marion, 13734 l. 14 s. (les non vendus estimés 4996 l.).

22 Floréal II.

Meubles de Levieux, 687 l. 5 s.

1er Fructidor II.

Vins de Ferriol, 368 l. 10 s.; — de Bourgoin, 840 l.; — bois du condamné Duvernay, 350 l. 10 s.; — récolte de Paradis, 200 l.

25-27 Vendémiaire III.

Loyers des terres de Mayol-Lupé. 6990 l.: — de Marion. 12580 l.; — de Dufour. 3005 l.; — de la Prébende Duvernay. 1095 l.; — de Duvernay. 6210 l.; — de Levieux. 405 l.; — de Rollet. 850 l.; — de Fisicat. 15480 l.; — de Vernon et Monthillier. 400 l.; — de Penhoet. 3425 l.

1er-6 Brumaire III.

Doublures et étoffes des ornements des églises de Lyon, en dépôt dans la maison Fisicat. 21900 l.

Saint-Genis-les-Ollières.

25 Germinal III.

Loyer d'une vigne de la Cure, 335 l.

Saint-Germain-sur-Arbresle.

12-13 Prairial II.

Meubles du condamné Dalains, 2580 l. 3 s.

19 Thermidor II.

Vins de Baraillon, 264 l. 17 s. 6 d.; — de Brunet, 374 l. 5 s. 6 d.; — de Grand, ex-prêtre, 154 l. 1 s. 9 d.

12 Brumaire III.

Loyer des terres de Grand, 350 l.; — de Patras, 55 l.; — de Paillerон, 105 l.; — de Brunet, 1320 l.; de la Cure, 160 l.

14 Brumaire III.

Loyer des terres de Mayeuvre, 6010 l.

17 Nivôse III.

Loyer des terres de Claude Dalains, 17385 l., — du demi-arpent de la Cure, 70 l.

22 Pluviôse III.

Vins du condamné Jean Louis, 1215 l.

5 Ventôse III.

Vins du même, 513 l.

Saint-Jean-de-Chaussan.

23 Brumaire III.

Loyer des biens de la FABRIQUE et de la CURE, 100 l.

Saint-Jean-de-Touslas.

27 Brumaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 80 l.

Saint-Julien-sur-Bibost.

2 octobre 1793.

Récolte de LA RIVOLIÈRE, 3268 l. 11 s.

6 Brumaire III.

Loyers d'un bois de BROSSIER fils (acquis par lui de la nation), 3665 l.; — du jardin de la CURE, 105 l.

Saint-Laurent-d'Agny.

29 septembre 1793.

Récolte de l'émigré COLABEAU-JULIÉNAS, 140 l.

27 Brumaire III.

Loyers des terres de Jacques BOURBON, 50 l.; — de MANDIOT, 700 l.; — de la FABRIQUE, 240 l.; — de la CURE, 400 l.

Saint-Laurent-de-Chamousset

21-29 Messidor II.

Meubles de l'émigré SAVARON (château de Chamousset), 21466 l. 9 s.; — meubles du rebelle François-Marie-Mathieu JOLICLERC, 1067 l. 15 s.

5 Brumaire III.

Loyers des terres de SAVARON, 565 l.; — des frères LA RIVOLIÈRE, 125 l.; — de la FABRIQUE, 415 l.

Saint-Martin-de-Cornas.

27 Brumaire III.

Loyer d'un jardin du VICARIAT, 30 l.

Saint-Maurice-sur-Dargoire.

3 Fructidor II.

Vins de J.-J. BOISSIEUX, ci-devant trésorier de France, 537 l. 5 s. 6 d.

22 Brumaire III.

Loyers des terres de RIVERIE, 3110 l.; — de la CURE, 100 l.

Saint-Pierre-la-Palud.

16 Nivôse III.

Loyers du jardin du VICARIAT, 75 l.; — des terres de D'ALAINS (ci-devant doyenné de Savigny), 510 l.

Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

27 décembre 1792.

Récolte des JOSÉPHISTES DE LYON, 5729 l.

4 Fructidor II.

Vins de BOURGOIN, 202 l. 10 s.; — de BOUVARD, 924 l. 16 s. 6 d.; — de CLAVIÈRE, 346 l. 10 s.

7 Brumaire III.

Loyers des terres de CLAVIÈRE, 5010 l.; — de POTEAU, 10120 l.; — de MESTRAT, 155 l.; — de la CURE, 225 l.

2 Frimaire III.

Meubles de la condamnée Marguerite POTEAU, 11581 l. 3 s.

8 Frimaire III.

Meubles du rebelle MESTRAT, 1754 l.

Saint-Romain-de-Couzon.

8 Brumaire III.

Loyers des terres de PIRON, 1120 l.; — de la CURE, 80 l.; — du CHAPITRE DE SAINT-JEAN de Lyon, 15 l.

Saint-Romain-en-Gal.

12 Frimaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 345 l.

Saint-Romain-en-Gier

[illegible] Brumaire III.

Loyer du jardin de la Cure, [illegible] l.

Saint-Sorlin

[illegible] Brumaire III.

[illegible] de [illegible], [illegible] l. [illegible] s.

25 Brumaire III.

Loyer du jardin de la Cure, [illegible] l.

Saint-Symphorien-sur-Coise.

21-23 Floréal II.

Mobilier de l'émigré Sarrazin, château de la Fay, 2[illegible] l. 12 s.

21 Prairial II.

Chapeaux de Darlette frères, [illegible] l. 1 s.

2-3 Messidor II.

Meubles du condamné Faure, 2110 l. 19 s.; — du condamné Fromental, 4122 l. 2 s. (les non vendus destinés aux magasins du district, estimés 421 l. 10 s.).

22 Vendémiaire III.

Loyers de la maison de J.-François Peyré (d'Anse), acquise par lui de la nation, ci-devant aux Ursulines, 240 l.; — des terres de Jacques Joannon, 1230 l.; — de J.-F. Faure, 1095 l.; — de Noblet-Laclaite, 340 l.; — du Collège de Saint Symphorien, 305 l.; — de la Chapelle Saint-Antoine, 55 l.; — de la Cure, 60 l.

Sarcey.

17 Nivôse III.

Loyer du demi arpent de la Cure, 90 l.

Savigny.

16 Nivôse III.

Loyers des biens de d'Albon, 500 l.; — de Dalains (ci-devant à l'abbaye de Savigny), [illegible] l.; — de la Cure, [illegible] l.

Soucieu-en-Jarret.

[illegible] Vendémiaire III.

Récolte de [illegible], [illegible] l. 11 s.

27 Brumaire III.

Loyers des terres du curé Marcellin [illegible], [illegible] l.; — de Dugas, [illegible] l.; — de [illegible], [illegible] l.; — de [illegible], [illegible] l.; — de la [illegible], [illegible] l.; — de la Cure, [illegible] l.

Sourcieux.

16 Nivôse III.

Loyer du demi-arpent de la Cure, 165 l.

Souzy.

6 Brumaire III.

Loyer des biens de la Cure, 170 l.

Taluyers.

23 Brumaire III.

Loyers des biens de Berthaud, 21160 l.; — de la Sacristie, 140 l.; — de la Cure, 115 l.

Tassin.

3 Brumaire III.

Loyers des terres de Labruyère, 1030 l.; — de Duport, 855 l.

Thurins.

21-23 Prairial II.

Meubles de l'ex-curé condamné, Jean-François-Placide Tholance, 3407 l.

27 Brumaire III.

Loyers des terres de Dugas, 24485 l.; — de la Cure, 200 l.; — de Tholance, 125 l.

Tupin-et-Semons.

3 octobre 1793.

Récolte de SERVAN et DELGLAS, 785 l.

15 Ventôse II.

Vins de DE LUCE, 5471 l.; — de DEROCHET, 3111 l.

12 Frimaire III.

Loyers des terres du condamné DE LUCE, 4810 l.; — de l'émigré Antoine CHANAL, 4250 l.; — de la CURE, 260 l.

17 Pluviôse III.

Meubles et vins de LEUCE [Luce ?], 12654 l.

Vaugneray.

15-20 mars 1793.

Meubles de l'émigré PERRIN-BENNEVENT fils, 4764 l. 6 s.

Vernaison.

23-29 Messidor II.

Meubles du condamné Jean-Marie DEGRAIX, 15955 l. 6 s. 8 d.

1er-2 Thermidor II.

Meubles de TERRASSON, condamné, 3222 l.

3-13 Thermidor II.

Meubles et vins du condamné JARICOT, 2112 l. 1 s. 8 d.

26 Fructidor II.

Meubles de DEGRAIX, 2726 l. 0 s. 5 d. (effets non vendus et envoyés au district, estimés 2750 l. 9 s.).

29 Vendémiaire III.

Loyers des terres de RAMBAUD, 1330 l.; — de TERRASSON, 2500 l.; — de JARICOT, 1630 l.; — de DUPLATRE, 2400 l.; — de JOURNEL, 3220 l.; — de DEGRAIX, 9280 l.

Villechenève.

8 Brumaire III.

Loyers des biens de la CURE, 95 l.; — de la FABRIQUE, 70 l.

Vourles.

29 Vendémiaire III.

Loyers des biens de STEINMANN, 2300 l.; — de ROUX, 4100 l.; — d'YON fils, fugitif, 320 l.; — de DUCHAMPT, 5000 l.; — de FOURGON, 6690 l.; — de LEPELLETIER-LAPLANCHE, 2120 l.

Yzeron.

23 Vendémiaire III.

Loyers des terres de Guillaume CHARBOGNE, ci-devant greffier du tribunal du district de la campagne, 630 l.; — du notaire DELORME, 320 l.; — de la CURE et de la FABRIQUE, 175 l.

III. — DISTRICT DE VILLEFRANCHE

Affoux.

1er Prairial II.

Récolte du rebelle MADINIER, 122 quintaux de foin.

14 Prairial II.

Récolte du MÊME, 92 quintaux de froment.

20 Frimaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 43 l.

Aigueperse.

[illegible] Thermidor II.

Mobilier de Clément, condamné, [illegible] l. [illegible] s.

Alix.

25 juillet 1791.

Foin des prés du Chapitre, 162 l.

Ambérieux.

24 juin 1791.

Foin des prés nationaux, 385 l.

26 Prairial II.

Récoltes du rebelle Léonard Garnier, 237 quintaux de foin ; — du rebelle Borlier, 70 quintaux de foin ; — du condamné Bonnamour, 94 quintaux de froment et 465 l. ; — du condamné Millanois, 57 quintaux de foin ; — de Gabet (de Trévoux), 175 quintaux 1/2 de froment.

1er Floréal III.

Loyers d'une maison de Bonnamour, 150 l. ; — d'une terre du même, 14 quintaux 50 livres de froment ; — des terres de Bottu-la-Barmondière, 45 quintaux de foin ; — d'autres du même, 240 quintaux de froment, 65 quintaux de froment, 86 quintaux de foin ; — d'un pré de Bourrelier, 130 quintaux de foin ; — d'un pré de Millanois, 83 quintaux de foin.

Amplepuis.

31 janvier-14 février 1793.

Meubles des émigrés du Sauzey (château de Rhébé), 14822 l. 15 s. 6 d.

2-7 mai 1793.

Meubles du prêtre émigré Cortey, 3269 l. 16 s.

3 mai 1793.

Loyer des terres des du Sauzey (château de Rhébé), 700 mesures de grains (à 3 l. la mesure), 840 quintaux de foin (35 s. le quintal), soit 3360 l. par an.

[illegible] juin 1793.

Récolte de Cortey, 130 mesures de froment.

[illegible] Messidor II.

Récoltes de Poissy-Rochefort, 774 quintaux 1/2 (2/3 seigle, 1/3 froment), 420 quintaux de foin ; — de la veuve Thollin, 31 quintaux (2/3 seigle, 1/3 froment) ; — de Jean Gontard, 50 quintaux (2/3 seigle, 1/3 froment) ; — des frères Lagoutte, 85 quintaux (2/3 seigle, 1/3 froment).

Ancy.

3 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la Cure, 200 l.

Anse.

24 juin 1791.

Foins de deux prés nationaux, 58 l.

10 juillet 1791.

Blés des fonds nationaux, 103 l.

1er octobre 1793.

Récolte des père et fils Trollier, 14600 l.

26 Ventôse III.

Meubles de l'émigré d'Assier, 361 l. 5 s.

18 Germinal II.

Récoltes du condamné Thévenet, 115 quintaux de foin ; — de Bottu-la-Barmondière, 2300 quintaux de foin ; — de Trollier-Fétant, 3455 quintaux de foin ; — de Giraud Saint-Try, 145 quintaux de foin.

20 Germinal II.

Paille et chanvre, 53 l.

5 Prairial II.

Récolte de Bottu-la-Barmondière, adjugée en même temps que celles de Pommiers, Limas, Béligny, Lucenay, Ambérieux, Arnas, Rognains, Gleizé, Denicé,

Ouilly, Saint-Julien, Lacenas, 103335 l., 3102 quintaux de froment, 101 quintaux de foin.

21 Prairial II.

Récolte de DAVAISE-CAQUET, 965 l. et 167 quintaux de froment; — de TROLLIER-FÉTANT père et fils, 6680 l. et 419 quintaux de froment; — de PEYRÉ, ci-devant notaire, 9 quintaux de froment; — de LAGRIVE, rebelle, 8175 l. et 41 quintaux de froment; — de GILET cadet, 4385 l. et 29 quintaux de froment.

26 Prairial II.

Récolte de BOTTU-LA BARMONDIÈRE, 170 l.

27 Prairial II.

Récolte de D'ASSIER-LA-CHASSAGNE, 21410 l. et 758 quintaux de froment.

19 Ventôse III.

Lovers de plusieurs terres de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 15100 l., 556 quintaux et 75 livres de froment, 1570 quintaux de foin; — d'un domaine de D'ASSIER, 4500 l. et 260 quintaux de froment; — d'un domaine de J.-B. GILET aîné, condamné, 6400 l.; — d'un domaine du condamné THÉVENET, 165 quintaux de foin.

3 Germinal III.

Loyer d'un pré de D'ASSIER, 335 quintaux de foin.

1er Floréal III.

Loyers d'un pré du MÊME, 260 quintaux de foin; — de plusieurs terres de BONNAMOUR, 2000 l., 15 quintaux 1/2 de froment, 160 quintaux de foin.

13-15 Thermidor III.

Meubles de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 4899 l. 4 s.

14 Fructidor III.

Loyer d'une vigne donnée à la nation par GERMAIN, 2650 l.

Arbuissonnas.

29 Prairial II.

Récoltes de Renaud MILLY, 1525 l.

Ardillats (Les).

4 octobre 1792.

Foin de l'émigré LA ROCHE-THULON, 467 l. 5 s.

15 février 1793.

Meubles du MÊME (château des Prés), 16345 l. 12 s.

21 juin 1793.

Récolte du MÊME, 40457 l. et 710 quintaux de foin.

5 Floréal II.

Récolte du MÊME, 542 quintaux de foin.

26 Prairial II.

Récolte du MÊME, 1098 quintaux et 125 livres (moitié froment, moitié seigle).

18 Messidor II.

Loyer de plusieurs terres du MÊME, 775 quintaux (tiers froment, deux tiers seigle).

Arnas.

15 juin 1791.

Foin du domaine Chavannes, aux URSULINES DE VILLEFRANCHE, 235 l.

22 septembre 1791.

Récolte du même domaine, 1242 l. 14 s.

29 août 1792.

Moitié des vendanges de l'émigré DEROCHE-DELONGCHAMP, 4050 l.

6 mars 1793.

Récolte du MÊME, 9875 l.

5 juillet 1793.

Récolte de BALAND D'ARNAS, émigré, 9800 l. et 2470 bichets de froment.

14-21 octobre 1793.

Meubles du MÊME, 9444 l.

10 Nivôse II.

(Vente commencée le 6 février 1793.) Meubles de DEROCHE-DELONGCHAMP, 2654 l. 8 s.

21 Germinal II.

Récoltes du MÊME, 170 quintaux de foin ; — du rebelle SARRON, 460 quintaux de foin ; — de l'émigrée BRÉVANNE, 1895 quintaux de foin.

12 Prairial II.

Récoltes du condamné MILLANOIS, 80 l. et 46 quintaux de froment ; — du condamné GAYOT-CHATEAUVIEUX, 1000 l. et 75 quintaux de froment ; - de DEROCHE-DELONGCHAMP, 98 quintaux de froment ; — de BALAND D'ARNAS, 14350 l. et 98 quintaux de froment.

29 Messidor II.

Récolte du condamné J.-B. Louis PEIN, 220 l.

21 Frimaire III.

Meubles du fermier général, condamné, SAINT-AMAND, 3933 l. 10 s. (545 l. d'effets exceptés de la vente et envoyés aux magasins du district).

12 Germinal III.

Loyers de deux jardins de MILLANOIS, 300 l. ; — d'un bâtiment du MÊME, 115 quintaux de froment ; — du jardin de la CURE, 600 l. ; — de 11 terres de SAINT-AMAND, 67300 l. et 125 quintaux de froment ; — d'un pré de la FABRIQUE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS, 95 quintaux de foin ; — d'un domaine de GUYOT-MASCRANY, 6100 l. et 45 quintaux de froment ; — de deux terres de CORTEIL-VAUXRENARD, 5000 l. et 168 quintaux de froment.

4 Messidor III.

Loyer des prés de BALAND D'ARNAS, 54 quintaux de foin.

Avenas.

12 juillet-16 septembre 1791.

Récolte du domaine de la CURE, 92 l.

26 Prairial II.

Récolte d'un pré du détenu GUILLIN fils, 147 quintaux de foin.

12 Messidor II.

Récolte du MÊME, 493 quintaux, moitié froment, moitié seigle.

Azolette.

2 Thermidor II.

Meubles de Nicolas LACROIX, prêtre déporté, 1260 l.

4 Thermidor II.

Meubles de DUCROT le jeune, prêtre déporté, 212 l. 10 s.

Bagnols.

11 décembre 1791.

Cuve de la CURE, 18 l.

15 Germinal III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 200 l.

Beaujeu.

29 Messidor II.

Vins de Joseph GAUDET, ex-curé de Beaujeu, condamné, 470 l. 6 s.

21 Thermidor II.

Meubles du MÊME, 9019 l. 2 s.

1er Fructidor II, 17 Frimaire, 15 Ventôse, 24 Prairial III.

Meubles et vins du condamné Benoît-Thérèse PÉROUD, 16990 l. (Il fut restitué aux héritiers 8940 l. 13 s. le 11 vendémiaire IV, conformément à la loi du 21 prairial III.)

4 Fructidor II.

Récolte du MÊME, 725 l.

16 Fructidor II.

Récolte des biens de l'HÔPITAL DE BEAUJEU, 1500 l.

Béligny.

16-19 Vendémiaire III.

Meubles du condamné GIRAUD-VARENNE, 14539 l. 15 s.

Belleville.

3 Prairial II.

Récoltes des frères DURIS, 151 quintaux de froment; — de BRAC-SAINT-AMAND, ci-devant fermier général, 32150 l. et 502 quintaux 1/2 de froment.

11 Thermidor II.

Récolte de BESSY (de Lyon), 1300 l.

5 Fructidor II.

Récolte de l'HÔPITAL DE BELLEVILLE, 1025 l.

15 Fructidor II.

Meubles de BLANCHARDON, condamné. Le chiffre manque. (Le prix d'estimation était de 13699 l. 18 s.)

15 Vendémiaire III.

Loyer d'une maison de BRAC-LAPERRIÈRE, 850 l.

2 Frimaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 300 l.

13 Floréal III.

Loyers de plusieurs des terres des frère et sœur MIGNOT-LAMARTIZIÈRE, 5150 l., et 338 quintaux de froment; — de la vigne de l'HÔPITAL, 1600 l.; — d'une terre de MIGNOT cadet, émigré, 4800 l. et 87 quintaux de froment.

25 Messidor III.

Loyer de 10 terres de BRAC-LAPERRIÈRE, fermier général, condamné, 127200 l.

Belmont.

16 Messidor II.

Récolte de Jean-François VALFORT, 650 l. et 35 quintaux de froment.

Blacé.

29 Prairial II.

Récolte de Claude RICOTTIER, 345 l.

29 Fructidor II.

Récolte de l'émigré DAMAS-DANTIGNY, 8600 l.

24 Germinal III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 1250 l.

Bois-d'Oingt.

24 juin et 10 juillet 1791.

Foin du pré de la CURE, 33 l. 18 s.

25 septembre 1792.

Récolte de l'émigré GERVAIS, 2785 l.

16 octobre 1792.

Grains du MÊME, 210 l. 14 s.

24 juin 1793.

Récolte du MÊME, 6032 l. et 304 bichets de blé.

5 Prairial II.

Récolte du même, 6650 l. et 105 quintaux 15 livres de blé.

8 Messidor II.

Récolte de GIRIN, prêtre déporté, 1250 l. et 41 quintaux de foin.

15 Germinal III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 170 l. du domaine de GIRIN, 6800 l.

Bourg-de-Thizy.

15 Floréal II.

Meubles du condamné BISSUEL, 848 l. 12 s.

Breuil (Le).

5 Messidor II.

Récolte du rebelle RAST, médecin, 3100 l., 146 quintaux de froment, 14 quintaux de foin.

Cenves.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 60 l.

Cercié.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 125 l.

Chambost.

26 juin 1791.

Foins des prés nationaux, 160 l.

4 septembre 1791.

Blés de la PRÉBENDE GUERRY, 48 l.

15 Prairial II.

Récoltes du détenu GIRAUD-MONTBELET, 34 quintaux de froment, 366 quintaux de foin ; — du condamné SARRON, 60 quintaux de foin, 6 quintaux de froment.

11 Thermidor II.

Meubles de Sébastien DURAND, ex-curé de Chambost, déporté, 521 l. 13 s.

Chamelet.

10 Nivôse II.

Farine de Noël TRAMBOUZE, condamné, 173 l. 7 s. 6 d.

19 Nivôse II.

Objets au MÊME, 1208 l. 5 s.

25 Prairial II.

Récolte du MÊME, 339 quintaux de froment et 400 l.

24 Messidor-15 Thermidor II.

Meubles du MÊME, 6496 l. 15 s.

2 Vendémiaire III.

Loyer d'un domaine du condamné SARRON, 39 quintaux de froment.

Charentay.

18 septembre 1791.

Blés du CHAPITRE DE BELLEVILLE, 72 l. 5 s.

11 septembre 1792.

Récoltes des frère et sœur MIGNOT LAMARTIZIÈRE, 580 l.; — de l'émigré MONSPEY, 20100 l.

2 juin 1793.

Récolte du MÊME, 315 coupes de froment, 184 ânées de froment, 225 quintaux de foin.

3 juillet 1793.

Vins de l'émigrée BRÉVANNE, 4560 l.

13 juillet 1793.

Récolte de la MÊME, 900 l. et 1020 bichets, 201 coupes de froment.

30 juillet 1793.

Récoltes de MONSPEY, 43050 l.; — de l'émigrée BRÉVANNE, 7700 l.

13 août 1793.

Récoltes de la MÊME, 1375 l.

25 Brumaire-4 Frimaire III.

Meubles de MONSPEY, 23255 l. 7 s.

5 Floréal II.

Récolte de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 165 quintaux de foin.

7 Prairial II.

Récolte de l'émigrée BRÉVANNE, 199 quintaux de froment et 8049 l.

11 Thermidor II.

Récolte de BUREAU, 625 l.

11 Fructidor II.

Meubles de CRAPONNE, ex-curé de Charentay, déporté, 1073 l.

21-23 Vendémiaire III.

Meubles de MONSPEY (château d'Arginy), 2915 l. 15 s.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 400 l.

19 Messidor III.

Loyer des terres de l'émigrée BRÉVANNE, 50100 l. et 51 quintaux de froment.

Chavnay.

27 Messidor II.

Récolte de César DURAND, 6850 l. et 170 quintaux de froment.

Châtillon-d'Azergues.

25 Floréal II.

Récolte de César DURAND, 600 quintaux de foin.

15 Messidor II.

Récolte du MÊME, 550 quintaux de froment, 51 quintaux de foin.

27 Messidor II.

Récolte de DUBOST, 81 quintaux de froment et 1825 l.

Chazay.

3 Messidor II.

Récoltes du rebelle MORIZOT, 14 quintaux 1/2 de froment et 2425 l.; — du rebelle MESSANCE, 37 quintaux 1/2 de froment et 1700 l.; — de SAINT-MICHEL, 2500 l. et 55 quintaux de froment.

9 Thermidor II.

Vins de MESSANCE, 3484 l.

15 Brumaire III.

Meubles du prêtre déporté GALICET, 4391 l. 11 s.

21 Brumaire III.

Loyer d'une terre de MESSANCE, 3600 l.

1er Complémentaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 750 l.

Chénas.

21 Prairial II.

Récolte du condamné CHARRIER-LAROCHE, 24900 l. et 57 quintaux de seigle.

5 Fructidor II.

Récolte de DEBRY, 4025 l.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 220 l.

21 Prairial III.

Loyers d'une terre de l'émigré MIGNOT-BUSSY, 8500 l., 7 quintaux 1/2 de froment; — trois autres du MÊME, 15400 l., 22 quintaux de froment, 25 quintaux de foin.

Chenelette.

22 Frimaire II.

Récolte d'AGNIEL [de Chenelette], 280 mesures de froment.

16 Messidor III.

Meubles d'Henri POIZAT, ex-curé de Chenelette, déporté, 2651 l.

Chervinges.

1er Messidor II.

Récoltes de Mathieu VALLETON, condamné, 17 quintaux d'avoine, 43 quintaux de blé et 7125 l.; — du rebelle CHANEL, 800 l.

15 Fructidor II.

Loyer d'une ferme de VALLETON, 1550 l.

24 Germinal III.

Loyer d'un pré de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 195 quintaux de foin.

Chiroubles.

12 juin 1791.

Foin du pré de la CURE, 106 l.

11 Thermidor II.

Récoltes de VAGANY, 615 l.; — de VIANAY, 1175 l.; — de veuve AGNIEL, 470 l.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 70 l.

Cogny.

24 juin 1791.

Foin des prés nationaux, 86 l.

28 août 1791.

Blés nationaux, 52 l. 10 s.

25 septembre 1791.

Meubles des PRÉBENDES CHARDONNET, SAINT-CLAUDE et LABBÉ, 348 l. 7 s.

19 juillet 1793.

Récolte de l'émigré DU SAUZEY, 2850 l.

1er Complémentaire III.

Loyers de deux vignes de la FABRIQUE, 3875 l.; — du demi-arpent de la CURE, 825 l.

Corcelles.

24 juin 1791.

Foin du pré de la CURE, 64 l.

3 et 30 juillet 1792.

Foin et bois coupés de l'émigré MIGNOT-BUSSY, 549 l.

15 Prairial II.

Récoltes de TIRCUY, 500 quintaux de froment et 72275 l.; — de MIGNOT-BUSSY, 93 quintaux de froment et 1000 l.

4 Messidor II.

Récolte de BLANCHARDON, 200 l.

11 Messidor II.

Récolte de BRAC, 9150 l.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 195 l.

13 Prairial III.

Loyers de trois domaines de MIGNOT cadet, 20600 l. et 35 quintaux de froment.

Cours.

20 mai 1793.

Bois coupés et foin des émigrés VICHY, 3500 l.; — de l'émigré FOUDRAS, 250 l.

8 juin 1793.

Bois coupés des VICHY, 1565 l.

28 juin 1793.

Récolte des MÊMES, 170 l.

Cublize.

28 Floréal II.

Récolte de la veuve LEPRESTRE-VAUBAN et ses fils, 452 quintaux de foin.

18 Prairial II.

Récoltes des MÊMES, 184 quintaux de froment et 200 l.; — de la FABRIQUE, 43 quintaux de foin.

1er Thermidor II-1er Vendémiaire III.

Meubles des LEPRESTRE-VAUBAN (au château de Magny), 38469 l.

11 Germinal III.

Poissons de l'étang des LEPRESTRE-VAUBAN, 4000 l.

1er Messidor III.

Loyers de six domaines des MÊMES, 1500 l., 106 quintaux de froment et 130 quintaux de foin.

Dareizé.

4 Messidor II.

Récolte du rebelle LAURENCIN, 66 quintaux de froment.

18 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 150 l.

Denicé.

26 septembre 1793.

Vins de Louis-Charles LEMEAU-TALENCÉ, 11000 l.; — récolte de l'émigré CATHELIN-MALVAL, 9500 l.

9 Prairial II.

Récolte du condamné CLERJON, 14200 l.

16 Prairial II.

Récolte de Jean-Magdelon LANJAC, 5600 l.; — des LEPRESTRE-VAUBAN, 3000 l.; — de LEMEAU-TALENCÉ, 12425 l.; — de CATHELIN-MALVAL, 8825 l.

11 Brumaire III.

Loyer d'un domaine de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 3150 l.

14 Fructidor III.

Loyer d'un domaine des LEPRESTRE-VAUBAN, 25000 l.

1er Complémentaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 800 l.

Dième.

17 Frimaire II.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 33 l.

13 Fructidor II.

Meubles de GAREL, ex-vicaire de Dième (estimés 69 l. 10 s.).

Dracé.

19 juin 1791.

Foin des prés nationaux, 103 l.

3 juillet 1791.

Foin et blé de la CURE, 480 l.

11 décembre 1791.

Foin de la CURE DE SAINT-ROMAIN, district de Mâcon, 25 l.

2 Frimaire III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 7 quintaux de foin; — d'un pré du ci-devant Roi, 50 quintaux de foin.

Durette.

18 Thermidor II.

Meubles de CALLIER, ex-curé de Durette, émigré, 5848 l. 3 s.

1er Vendémiaire IV.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 510 l.

Émeringes.

17 juin 1791.

Foin de la CURE, 19 l.

4 Messidor II.

Récolte de DAMAS-DANTIGNY, 10150 l.

4 Fructidor II.

Récolte de GIRAUD-GILLET, 6800 l.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 75 l.

Étoux (Les).

29 juin 1791.

Foin du pré de SAINTE-MADELEINE, 61 l.

2 juin 1793.

Récolte de l'émigré VITAL-DEBROSSES, 25950 l.

14 Prairial II.

Récoltes de VARENARD, ex-prêtre, 2000 l. et 10 quintaux de froment; — de BRAC-SAINT-LOUP, 730 l. et 34 quintaux 25 livres de seigle.

13 Thermidor II.

Meubles de François BRIDET, ex-curé, exécuté, 1140 l. 4 s. 6 d.

4 Fructidor II.

Récolte du fils THÉVENET, détenu, 4100 l.

16 Fructidor II.

Récoltes de la CHAPELLE DE BRUCHET, 1250 l.; — du chanoine SAMOEL, 535 l.; — d'une vigne du CHAPITRE DE BEAUJEU, 130 l.

8 Vendémiaire IV.

Récolte d'une vigne de ?, 2255 l.

Fleurie.

19 avril 1794.

Quatre pièces et demie de vin des MIMIMES DE LA CLAITE, 3731 l. 10 s.

12 juin 1793.

Récolte de l'émigré MIGNOT-BUSSY, 420 coupes de froment.

23 septembre 1793.

Récolte de l'émigré AGNIEL-CHÊNELETTE, 11050 l.

14 Floréal II.

Récolte de CHARRIER dit GRIGNY, 45 quintaux de foin.

14 Prairial II.

Récoltes d'AGNIEL-CHÊNELETTE, 152 quintaux de foin ; — du rebelle, condamné, GROLLIER, 100 quintaux de foin.

23 Prairial II.

Récolte d'AGNIEL-CHÊNELETTE, émigré, 7000 l. et 27 quintaux de seigle.

4 Messidor II.

Récoltes du détenu GUILLIN fils, 6550 l. ; — de GROLLIER, 16550 l. ; — de DÉPINAY DE LOYE, 835 l.

5 Fructidor II.

Récoltes de NOBLET, 14000 l. ; — de MUZY-VAZELLE, 5400 l.

21 Prairial III.

Loyers des prés de GROLLIER, 120 quintaux de foin ; — d'une terre de MIGNOT-BUSSY, 4200 l.

4 Messidor III.

Loyer de quinze domaines du fils GROLLIER, émigré, 181300 l.

Frontenas.

28 Fructidor III.

Loyer d'un domaine de MICHEL, ancien administrateur du département, 7100 l.

Gleizé.

9 octobre 1792.

Meubles de la VISITATION DE VILLEFRANCHE, 3507 l. 8 s.

8 janvier 1793.

Meubles (église et sacristie) de la MÊME, 1127 l. 2 s.

13 septembre 1793.

Meubles de l'ex-député CHASSET, 4150 l.

8 octobre 1793.

Trois vaches, de la VISITATION DE VILLEFRANCHE, 305 l.

8 Prairial II.

Récoltes de TIRCUY-CORCELLES, détenu, 10675 l. et 100 quintaux de froment ; — de BUIRON-GAILLARD, 1125 l. ; — de Jean-Gabriel CORTEIL-VAUXRENARD, condamné, 16025 l. et 579 quintaux de froment.

9 Prairial II.

Récolte du rebelle BOTTU-SAINT-FONDS, 14005 l. et 222 quintaux de froment.

23 Prairial II.

Récolte de CHASSET, traître à la patrie, 3450 l.

24 Germinal III.

Loyers d'un moulin de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 5600 l. ; — de trois vigneronnages, au MÊME, 16950 l. — de six domaines de CORTEIL-VAUXRENARD, 41950 l. et 86 quintaux de froment.

14 Fructidor III.

Loyers d'une vigne à la VISITATION DE VILLEFRANCHE, 5400 l. ; — du demi-arpent de la CURE, 1825 l.

Joux.

24 juin 1794.

Foin de la CURE, 106 l.

1er Prairial II.

Récolte du rebelle SAIN-COSTARD, 86 quintaux de foin.

4 Messidor II.

Récolte de POMEY-ROCHEFORT, 189 quintaux de seigle, 193 quintaux de foin.

20 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 55 l.

Juliénas.

15 novembre 1792.

Récolte et vins de l'émigré MIGNOT-BUSSY, 87197 l.

Mars 1793.

Vins de l'émigré BERNARD-LAVERNETTE, 9600 l.

12 juin 1793.

Récolte de COLABEAU, émigré, 340 coupes de froment, 420 quintaux de foin.

27 août 1793.

Récoltes du MÊME, 60300 l.; — de BERNARD-LAVERNETTE, 5050 l.

10 septembre 1793.

Récolte des domaines du COLLÈGE DE MACON, 4000 l.

25 Prairial II.

Récoltes du MÊME, 1500 l.; — de BERNARD-LAVERNETTE, 4000 l.

4 Fructidor II.

Récoltes de BONNETAIN, 55 l.; — de CELLARD, 180 l.; — de François-Marie ROSTAING, 3100 l.; — de PATERNE, 300 l.; — de Charles SAUCY, 2575 l.; — de Louis CHARRIER, 7000 l.; — de PATISSIER-LA FORETILLE, 3000 l.; — de Joseph BLONDEL, 9000 l.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 200 l.

19 Messidor III.

Loyers des biens du COLLÈGE DE MACON, 28000 l.; — des biens de l'émigré BERNARD-LAVERNETTE, 31200 l.

Jullié.

21 Prairial II.

Récolte du condamné CHARRIER-LAROCHE, 31130 l. et 380 quintaux de seigle.

4 Fructidor II.

Récolte de Louis CHARRIER, 9050 l.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 150 l.

Lacenas.

5 septembre 1793.

Récolte de MIGNOT-BUSSY, 9600 l.

7 mars 1793.

Récolte du MÊME, 15760 l.

3 octobre 1793.

Récolte du PRIEURÉ DE SALLES, 65 l.

7 Prairial II.

Récolte du condamné Etienne NICOLAS, 1725 l.

28 Prairial II.

Récolte des frères DUBUYAT, 210 l.; — de ROSTAING, 900 l.; — de la PRÉBENDE SAINT-PAUL, 55 l.; — du prêtre déporté GERMAIN, 1000 l.

27 Fructidor II.

Récolte des biens de l'HÔPITAL DE VILLEFRANCHE, 6925 l.

24 Germinal III.

Loyer de deux terres de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 4000 l. et 305 quintaux de foin.

14 Fructidor III.

Loyers de deux domaines de l'HÔPITAL DE VILLEFRANCHE, 40500 l.; — du demi-arpent de la CURE, 1000 l. — d'un domaine du prêtre déporté GERMAIN, 16000 l.

Lachassagne.

25 septembre 1792.

Récolte du prêtre émigré Michel NEYRAS, 515 l.

[illegible] septembre 1792.

Récolte de [illegible] de la [illegible], 7050 l.

4-9 [illegible] II.

Meubles du même, 2547 l. 11 s. [illegible] les effets envoyés aux magasins du district, [illegible] 2000 l. 6 s.

4 Fructidor II.

Récolte d'une vigne de la Fabrique, 250 l.

3 Germinal III.

Loyers du demi-arpent de la Cure, 300 l. — d'une maison de [illegible], 150 l. — de dix terres du même, 7150 l.

16 Fructidor III.

Loyer d'une vigne de la Fabrique, 1600 l.

1er Complémentaire III.

Loyer d'une vigne de la [illegible], 1675 l.

Lamure.

9 Messidor II.

Récolte de Langheac (Langiac), 164 quintaux (moitié froment, moitié seigle), 465 quintaux de foin, 13 quintaux 1/2 de froment, 91 quintaux (2/3 seigle, 1/3 froment).

Lancié.

11 septembre 1792.

Récolte de Mignot-Bussy, émigré, 17025 l.

12 juin 1793.

Récolte du même, 230 quintaux de foin, 320 coupes de froment.

9 août 1793.

Récolte du même, 38300 l.

5 Floréal II.

Récolte du même, 125 quintaux de foin à 6 l. le quintal.

21 Thermidor II.

Récolte des héritiers [illegible], 700 l.

9 Fructidor II.

Récolte de [illegible] [illegible], 875 l.

2 [illegible] III.

Loyer du jardin de la Cure, 360 l.

Lantignié.

9-25 septembre 1792.

Grains de l'émigré La Roche-Thulon au prix moyen du marché, 1250 l. 19 s. 3 d.

6 septembre 1792.

Récolte de veuve Lapoype, émigrée, 1550 l.

5 octobre 1792.

Foins de la Roche-Thulon, 543 l. 19 s.

19 mars 1793.

Récolte du même, 1925 l.

27 juin 1793.

Récolte de veuve Lapoype, 12850 l.

29 août 1793.

Récolte de l'émigré (?) Dimery, 1680 l.

2 septembre 1793.

Meubles de La Roche-Thulon, 19954 l.

14 Prairial II.

Récoltes de veuve Lapoype, 8000 l. et 56 quintaux 25 livres de froment : — de Dimery, prêtre déporté, 800 l. et 5 quintaux 25 livres de seigle.

27 Germinal III.

Loyer des terres de Dimery, 4200 l.

1er Vendémiaire IV.

Loyer du demi-arpent de la Cure, 305 l.

Légny.

25 Pluviôse II.

Première et deuxième herbe d'un pré et coupe d'un bois, à la FABRIQUE, 177 l.

5 Prairial II.

Récolte des D'ALBON, 1500 l.

Létra.

22 Germinal II.

Vins de Noël TRAMBOUZE, condamné, 268 l.

Liergues.

26 juin 1791.

Foins d'un pré national, 10 l. 15 s.

23 octobre 1791.

Blés de la Prébende BLANC, 411 l. 14 s.

6 juin 1793.

Récolte de MOGNIAT, émigré, 9490 l. et 460 quintaux de foin et 177 bichets de froment.

12 juillet 1793.

Récolte du MÊME, 212 bichets de froment.

23 août 1793.

Loyer du moulin GILLET, 710 l.

28 Ventôse II.

Récolte de MOGNIAT, 535 quintaux de foin.

25 Prairial II.

Récolte du MÊME, 8625 l. et 146 quintaux de froment.

29 Fructidor II.

Récolte d'une vigne de la FABRIQUE, 30 l.

11 Brumaire III.

Loyer d'un domaine de MOGNIAT, 3500 l. et 42 quintaux de froment.

21 Brumaire III.

Loyer du moulin Gillet de MOGNIAT, 1175 l.

1er Floréal III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 105 l. ; — de sept terres de MOGNIAT, 11455 l. et 680 quintaux de foin et 125 quintaux de froment ; — de l'Auditoire, au MÊME, 50 l.

Limas.

17 juin 1791.

Foins du pré des PERPÉTUELS DE SAINT-JEAN de Lyon, 150 l.

24 Germinal III.

Loyer de deux domaines de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 430 quintaux de froment.

27 Prairial III.

Loyer de trois domaines de l'HÔPITAL DE VILLEFRANCHE, 9000 l. et 380 quintaux de froment.

Lucenay.

24 juin 1791.

Foin du pré de la CURE, 27 l. 5 s.

18 septembre 1791.

Récolte de trois vignes de la CURE, 705 l.

6 novembre 1792.

Grains de D'ASSIER LA CHASSAGNE, 1418 l. 10 s.

15 juin 1793.

Foin du MÊME, 770 quintaux.

12 septembre 1793.

Récolte du rebelle émigré BERNAT, 10000 l.

26 Ventôse II.

Meubles de D'ASSIER, 361 l. 3 s.

17 Germinal II.

Récoltes de D'ASSIER, 150 meules 1/2 de foin de 1000 livres chacune, à 60 l. la meule ; — de BERNAT, 8 meules (même prix) et 450 l.

24 Prairial II.

Récoltes de FINET, rebelle, 1500 l. ; — de BERNAT, 6475 l.

1er Floréal III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 750 l. ; — d'un domaine de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 325 quintaux de froment.

Marchampt.

27 Germinal III.

Loyer de deux terres de GIRAUD-VARENNE, émigré, 25000 l. et 76 quintaux 3/4 de froment.

Marcy.

11 Prairial II.

Récoltes des frères FRAISSE, 3600 l. et 36 quintaux de froment ; — du rebelle THÉVENET, condamné, 7000 l. et 81 quintaux de froment.

6 Frimaire III.

Meubles de THÉVENET ? (estimés 5388 l.).

Marnand.

18 Prairial II.

Récolte de BOSCARY, 126 quintaux de foin.

Moiré.

5 Messidor II.

Récolte de POMEY-ROCHEFORT, 2300 l. et 23 quintaux de foin.

Monsols.

3 juillet 1791.

Blés des fonds nationaux, 96 l. 10 s.

25 Prairial II.

Récolte du détenu BOULARD-père, 47 quintaux de foin, 5 quintaux de froment.

12 Messidor II.

Récolte du MÊME, 163 quintaux (moitié froment, moitié seigle).

Montmelas.

14 septembre 1793.

Récolte de l'émigré FERRUS-PLANTIGNY, 23100 l.

4 Messidor II.

Récolte du MÊME, 3000 l. et 33 quintaux de froment.

12 Messidor II.

Récolte du MÊME, 12900 l. et 34 quintaux de froment.

1er Complémentaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 1325 l.

Morancé.

9 juin 1791.

Foin des fonds nationaux, 150 l.

3 Messidor II.

Récolte de l'émigré FERRIÈRE, 3 quintaux et 12 livres de froment ; — de l'apprêteur CHARTON, de Lyon, 1150 l. ; — du condamné Pierre-Elisabeth CHAPONAY, 6635 l. et 61 quintaux de froment.

21 Brumaire III.

Meubles de CHAPONAY (estimés 8371 l. 18 s.).

Odenas.

11 septembre 1792.

Récolte de LASSALLE-PIERREUX, émigré, 9125 l.

31 octobre 1792.

Grains et fourrages du MÊME.

19 mars 1793.

Récolte du MÊME, 12800 l.

20 juin 1793.

Récolte du MÊME, 200 quintaux de foin et 28700 l.

11 novembre 1793.

Vins de l'émigré VICHY, 2299 l. 5 s.

25 Nivôse II.

Meubles de CROZET, ex-curé d'Odenas, 1783 l. 9 s.

16 Germinal-2 Floréal II.

Meubles de LASSALLE-PIERREUX, 16660 l.

12 Prairial II.

Récoltes de LA PORTE, 4050 l.; — des filles MILLIÈRE, 4025 l.; — de LASSALLE-PIERREUX, 24425 l. et 134 quintaux de froment; — de VICHY, 2500 l.

12 Thermidor II.

Meubles du ci-devant marquis DE LA PORTE, condamné, 2294 l. 10 s. (non compris les effets envoyés aux magasins du district, évalués 1343 l.).

21 Fructidor II.

Récolte de GUILLIN-POUGELON père, 25100 l.

30 Fructidor II.

Récolte du jardin de la CURE, 107 l.

27 Germinal III.

Loyer des terres de GIRAUD-VARENNE, émigré, 8500 l.

13 Prairial III.

Loyers de quinze terres de LASSALLE-PIERREUX, 275700 l. et 101 quintaux de foin; — de VICHY, 23200 l.

3 Vendémiaire IV.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 810 l.

Oingt.

16 Messidor II.

Récolte de veuve MICOUD, rebelle, 440 l. et 6 quintaux de froment.

Olmes (Les).

1er Prairial II.

Récoltes du curé déporté GARET, 250 livres de froment; — du rebelle Barthélemy PUISSANT, 31 quintaux de froment, 54 quintaux de foin.

18 Nivôse III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 145 l.

10 Messidor III.

Moitié de récolte d'une terre de GARET, déporté, non adjugée faute d'acquéreurs.

Ouilly.

28-29 avril, 24 mai 1791.

Meubles des CORDELIERS DE VILLEFRANCHE, 2178 l. 4 s.

4 septembre 1792.

Récolte de BOTTU-SAINT-FONDS, 2500 l.

23 Prairial II.

Récolte du condamné Pierre GUITTON, 2225 l.

29 Messidor II.

Récolte du condamné BUIRON-GAILLARD, 6150 l.

19 Fructidor II.

Meubles de SARGNON, condamné, ci-devant curé d'Ouilly, 2229 l. 15 s.

12 Germinal III.

Loyer de deux domaines de CORTEIL-VAUXRENARD, 17100 l. et 245 quintaux de froment.

Ouroux.

26 Prairial II.

Récolte de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 30 quintaux 25 livres de foin.

12 Messidor II.

Récolte du MÊME, 421 quintaux (moitié froment, moitié seigle).

22 Messidor II.

Récolte d'un pré de SUGNI, absent, 200 quintaux de foin.

5 Messidor III.

Loyer de quatre terres de PEYSSON-BAGGOT, émigré, 665 quintaux (moitié froment, moitié seigle).

Pommiers.

14 Pluviôse II.

Saisie de 12024 l. en or chez COLMONT-VAULGRENANT, condamné.

12 Ventôse II.

Effets de la sacristie, 1186 l.

24 Ventôse II.

Vins de CLERJON, condamné, 11012 l. 11 s. (effets distraits de la vente, envoyés aux magasins du district, estimés 523 l. 16 s.).

6 Germinal II.

Vins de GIRAUD-SAINT-TRY père, 7866 l. 6 s. 8 d. (effets distraits de la vente, et envoyés aux magasins du district, estimés 3888 l. 10 s.)

9 Prairial II.

Récolte du MÊME, 13925 l. et 171 quintaux de froment.

23 Prairial II.

Récolte du condamné SARRON, 1950 l.

12 Messidor II.

Récolte de COLMONT-VAULGRENANT et de sa femme, 18600 l.

15 Fructidor II.

Meubles du MÊME (estimés 18935 l. 14 s.).

21 Brumaire III.

Loyer d'une terre de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 8200 l. et 410 quintaux (moitié froment, moitié foin).

26 Ventôse III.

Loyers d'un domaine de l'émigré D'ASSIER, 145 quintaux de froment ; — de sept terres d'Etienne CLERJON, condamné, 21975 l.

1er Complémentaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 1400 l.

Pouilly-le-Châtel.

5 février 1793.

Pailles et grains de l'émigré LABEAU-MACLAS, 1650 l. 5 s.

12 mars 1793.

Vins en cave du MÊME, 8967 l.

17 mars 1793.

Meubles du MÊME, 10425 l. 11 s.

20 mars 1793.

Récolte du MÊME, 12575 l.

25 mars 1793.

Bétail du MÊME, 2290 l.

23 août 1793.

Loyer du moulin du MÊME, 440 l.

8 Ventôse II.

Récolte du MÊME, 605 quintaux de foin.

18 Germinal II.

Grains du MÊME, 37 l.

23 Prairial II.

Récolte du détenu TOURTEAU, 1052 l.

3 Thermidor II.

Une carriole de LABEAU-MACLAS, 125 l.

3e Complémentaire II.

Récolte du MÊME, 3400 l.

24 Germinal III.

Loyer d'un domaine de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 6700 l. et 10 quintaux de froment.

Pouilly-le-Monial.

8 juin 1793.

Récolte de l'émigré MOGNIAT, 3425 l., 220 quintaux de foin et 166 bichets de froment.

25 Germinal II.

Récolte du MÊME, 3975 l. et 240 quintaux de foin.

1er Floréal II.

Loyer de six terres du MÊME, 14950 l., 347 quintaux de foin et 21 quintaux de froment.

16 Prairial II.

Récolte du MÊME, 106 quintaux 1/2 de froment.

Poule.

4 juin 1793.

Récolte de l'émigrée veuve LAPOYPE, 495 mesures de froment, 870 quintaux de foin (valeur totale, 4400 l.).

25 Prairial II.

Récolte de la MÊME, 464 quintaux 30 livres (moitié seigle, moitié froment).

1er Messidor III.

Loyer de dix terres de la MÊME, 654 quintaux (moitié seigle, moitié froment).

18 Messidor III.

Effets de l'église (non vendus par suite d'opposition de la municipalité).

Propières.

4 juin 1793.

Récolte du prêtre déporté BERTHELIER, 22 mesures de blé.

5 Floréal II.

Récoltes du MÊME, 15 quintaux de froment; — d'AUDIN, prêtre déporté, 950 livres de froment.

18 Messidor III.

Loyers des terres de BERTHELIER, 300 l.; — d'AUDIN, 23 quintaux de foin.

4 Thermidor II.

Meubles d'AUDIN, 519 l.

Quincié.

14 Pluviôse II.

Saisie de 33744 l. en or et un cachet d'argent, chez BOTTU-LA-BARMONDIÈRE.

13 Prairial II.

Récoltes de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 5625 l. et 16 quintaux de froment; — de GÉRANDO et sa femme, née LASSALLE-SOUGELON, 7525 l. et 21 quintaux de froment.

1er Thermidor II.

Vins de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 5075 l.

4 Fructidor II.

Récolte de GIRAUD-VARENNE, 21200 l.

4 Frimaire III.

Récolte du MÊME, 520 quintaux de foin.

21 Ventôse-24 Germinal III.

Meubles du MÊME, 125541 l. 15 s. (effets envoyés aux magasins du district, estimés 17240 l. 10 s.).

27 Germinal III.

Loyers de dix terres du MÊME, 104600 l. et 158 quintaux de froment; — de trois terres de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 22100 l.

5e Complémentaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 4300 l.

Ranchal.

10 juillet 1791.

Foin des PRÉS NATIONAUX, 35 l.

Régnié.

13 septembre 1792.

Récolte de l'émigré LA ROCHE-THULON, 28700 l.

19 novembre 1793.

Vins et fruits de BRAC, 3426 l.

8 Nivôse II.

Vins du prêtre émigré LECLERC, 644 l.

13 Prairial II.

Récolte de PÉROUD, condamné, 425 l.; — de la chapelle de Thulon, à l'émigré LA ROCHE-THULON, 8 quintaux de froment et 400 l.; — de BRAC-SAINT-LOUP, 16 quintaux de blé et 3050 l.

9 Thermidor II.

Vins de Nicolas JANSON, ex-curé de Salles, 408 l. 6 s. 6 d.

27 Germinal II.

Loyer des terres de la chapelle de Thulon, à l'émigré LA ROCHE-THULON, 2500 l. et 14 quintaux de froment.

1er Vendémiaire IV.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 3000 l.

Rivolet.

5 juillet 1791.

Foin de la PRÉBENDE DE VOULDY, 43 l. 10 s.; — blés de la MÊME, 46 l. 15 s.

19 Prairial II.

Récolte de CHOIGNARD, 11600 l.

24 Messidor III.

Moitié de la récolte du demi-arpent de la CURE, 490 l.

1er Complémentaire III.

Loyer d'une vigne du LUMINAIRE DE COGNY, 1400 l.

Ronno.

25 Germinal-14 Floréal II.

Meubles du « traître » BISSSUEL, 26372 l. 2 s.

28 Floréal II.

Récolte de BISSUEL, 1332 quintaux de foin, 7 quintaux de froment.

19 Prairial II.

Récolte du MÊME, 600 quintaux (moitié froment, moitié seigle) et 300 l.

18 Pluviôse III.

Arbres des émigrés DU SAUZEY, 3319 l.

8 Floréal III.

Arbres des MÊMES, 1566 l.

Saint-Apollinaire.

17 Frimaire III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 59 l.; — d'une maison de la FABRIQUE, 10 l.

Saint-Christophe-la-Montagne.

4 avril 1793.

Coupes de bois à faire chez PEYSSON-BACCOT, 2655 l.

20 juin 1793.

Récolte du MÊME, 102 mesures de froment.

13-22 juillet 1793.

Meubles du MÊME, 19996 l.

5 Floréal II.

Récolte du MÊME, 57 quintaux de froment.

Saint-Clément-sous-Valsonne.

24 Vendémiaire III.

Meubles de Just PROTON, déporté, ex-curé de Saint-Clément, 604 l. 10 s.

10 Frimaire III.

Loyers d'une maison de PROTON, 67 l.; — du demi-arpent de la CURE, 325 l.

Saint-Cyprien-sur-Anse.

27 Prairial II.

Récolte de l'émigré Michel NEYRAT, 550 l.

Saint-Didier-sur-Beaujeu.

25 Prairial II.

Récolte de GÉRANDO, 60 quintaux

(moitié seigle, moitié froment) ; — de VARENARD, 23 quintaux 25 livres (moitié froment, moitié seigle) ; — d'AGNIEL-CHENELETTE, 117 quintaux 25 livres (moitié froment, moitié seigle).

26 Prairial II.

Récolte d'AGNIEL-CHENELETTE, 144 quintaux de seigle, 150 quintaux de foin.

11 Messidor III.

Loyer de deux terres de veuve LAPOYPE, 195 quintaux de seigle.

16 Thermidor IV.

Meubles d'Antoine SOMBARDIER, condamné, 3810 l.

Saint-Etienne-la-Varenne.

18 septembre 1791.

Blés et vins du PRIEURÉ DE NÉTY, 2287 l. 10 s.

1er août 1792.

Loyer du PRIEURÉ DE NÉTY, 4680 l.

27 Prairial II.

Récolte du détenu D'EPINAY, 5 quintaux 1/2 de seigle, 10 quintaux 1/2 de foin et 400 l.

11 Messidor II.

Récolte d'Antoine SAINT-DIDIER, absent, 1650 l. et 5 quintaux (moitié froment, moitié seigle).

3 Vendémiaire IV.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 7600 l.

Saint-Forgeux.

14 Prairial II.

Récolte des émigrés D'ALBON, 3 quintaux de blé, 23 quintaux de foin.

26 Brumaire III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 100 l. ; — d'un domaine aux D'ALBON, 205 l. ; — arbre, aux MÊMES, 27 l.

Saint-Georges-de-Reneins.

26 juin 1791.

Foin des PRÉS NATIONAUX, 91 l.

6 septembre 1792.

Récolte de MONSPEY, émigré, 1300 l.

7 mai 1793

Récolte de trois prés du MÊME, 277 quintaux de foin (à 200 l. le quintal).

4 juin 1793.

Récolte d'un pré du MÊME, 410 quintaux de foin.

28 juin 1793.

Récolte d'un pré de l'émigré BALAND, 200 quintaux de foin ; — de l'émigrée BRÉVANNE, 1890 quintaux de foin.

3 juillet 1793.

Bois de moule de la MÊME, 868 l. 15 s.

11 juillet 1793.

Récolte de MONSPEY, 1050 bichets de blé.

25 Frimaire-1er Nivôse II.

Meubles de l'émigrée BRÉVANNE, 5147 l. 10 s.

11 Germinal II.

Récolte de MONSPEY, 1300 quintaux de foin (valeur, 6800 l.).

26 Germinal II.

Récolte de BOTTU, 860 quintaux de foin (réadjugée le 29 prairial, pour folle enchère, 400 quintaux de foin).

7 Prairial II.

Récolte de MIGNOT-BUSSY, 323 quintaux de froment.

14 Prairial II.

Récoltes de D'EPINAY DE LAYE, 24850 l. et 829 quintaux de froment et 85 quintaux de foin ; — de MONSPEY, 315 l.

15 Prairial II.

Récoltes de BUIRON-GAILLARD, 78 quintaux de froment et 660 l. ; —

de MONSPEY, 3999 l. et 596 quintaux de froment ; — de l'émigrée BRÉVANNE, 468 quintaux de froment et 770 l.

23 Prairial II.

Récolte des prés de la FABRIQUE, 108 quintaux de foin.

15 Fructidor II.

Loyer d'une maison de MONSPEY, 220 l.

13 Floréal III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 460 l.; — de dix terres de MONSPEY, 5450 l., 735 quintaux de foin et 135 quintaux de froment; — des prés de la FABRIQUE, 30 quintaux de foin.

27 Prairial III.

Loyer de cinq terres de l'émigrée BRÉVANNE, 146 quintaux 1/2 de froment et 1200 l.

Saint-Jacques-des-Arrêts.

11 Thermidor II.

Meubles de LABORDONET, condamné, ex-curé de Saint-Jacques, 994 l. 10 s.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 50 l.

Saint-Jean-d'Ardières.

22 Floréal II.

Récoltes de BERGER, de Lyon, 85 quintaux de froment et 1425 l.; — de veuve FOREST, 3035 l. et 35 quintaux de froment.

11 Messidor II.

Loyer d'un moulin de l'ORDRE DE MALTE, 600 l.

2 Frimaire III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 80 l.; — d'un domaine de BRAC-LAPERRIÈRE, ex-fermier général, 42425 l. (blé non compris).

Saint-Jean-la-Bussière.

16 Messidor II.

Récolte de CHAVANNES-BEAUGRAND, 30 l.

Saint-Jean-des-Vignes.

15 Prairial II.

Récoltes du rebelle César DURAND, 118 quintaux de froment et 7875 l.; — du rebelle CHAPONAY, 113 quintaux de blé et 5075 l.

Saint-Julien.

27 Ventôse III.

Loyer d'un domaine de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 210 l.

24 Germinal III.

Loyer de quatre vignobles du MÊME, 31650 l., 26 quintaux de froment et 90 quintaux de foin.

Saint-Just-d'Avray.

18 Prairial II.

Récolte du condamné SARRON, 45 quintaux de froment.

2e Complémentaire II.

Tonneaux du MÊME, 518 l. 5 s.

Saint-Lager.

5 Prairial II.

Récoltes des filles MILLIÈRE, 16650 l. et 102 quintaux de froment ; — d'Etienne MAYEUVRE, 2575 l. ; — de PÉROUD, 1625 l.

11 Messidor II.

Récoltes de BRAC, 9300 l.; — de DAFFAUX, 14700 l.

11 Thermidor II.

Récoltes de François BUY, 355 l.; — de CHAPELLE (de Lyon), 1100 l.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 429 l.

Saint-Laurent-d'Oingt.

12 juin 1791.

Foin des prés nationaux, 182 l.

Saint-Loup.

1er Prairial II.

Récolte du rebelle LAURENCIN, 220 quintaux de foin.

14 Prairial II.

Récolte du prêtre déporté GIRIN, 19 quintaux de foin, 31 quintaux de froment.

5 Messidor III.

Loyers des biens de MALTE, 14 quintaux de froment; — de GIRIN, 235 quintaux de foin et 33 quintaux de blé; — du demi-arpent de la CURE, 10 quintaux de foin.

Saint-Marcel.

20 Frimaire III.

Loyer du jardin de la CURE, 8 l.

Saint-Nizier-d'Azergues.

9 Messidor II.

Récolte de LA PORTE, 750 quintaux de foin, 687 quintaux (1/3 froment, 2/3 seigle), 91 quintaux de froment et 140 l.

Saint-Romain-de-Popey.

2 Frimaire - 5 Nivôse II.

Meubles des fils D'ALBON, au château d'Avauge, 23664 l. 13 s. (non compris : objets envoyés aux magasins du district, estimés 2921 l. 19 s. ; objets non vendus faute d'acheteurs, estimés 2462 l. 6 s. ; objets destinés aux magasins de fourrage, estimés 1200 l. ; objets remis au granger, estimés 1270 l.; soit 7854 l. 5 s.

1er Prairial II.

Récolte des D'ALBON, 2830 quintaux de foin et 60 quintaux de froment.

14 Prairial II.

Récolte des CHOLLIER, 4 quintaux de foin.

4 Messidor II.

Récolte des D'ALBON, 14 quintaux 1/2 de froment.

28 Fructidor II.

Récolte des MÊMES, 235 l.

3 Frimaire III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 110 l. ; — des réserves d'Avauge aux D'ALBON, 60 quintaux de froment et 440 l.

Saint-Vérand.

10 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 124 l.

Saint-Vincent-de-Rheins.

11 Vendémiaire III.

Meubles de Georges DEVILLE, prêtre déporté (estimés 60 l.).

12 Vendémiaire III.

Meubles de Simon LACROIX, prêtre (estimés 321 l.).

1er Messidor III.

Loyer d'un domaine des LEPRESTRE-VAUBAN, 32 quintaux de froment.

Salles.

15 juin 1791.

Foin des prés nationaux et 1 bichet de graines de choux, 463 l. 10 s.

24 septembre 1791.

Vendange du PRIEURÉ, 14 l. 10 s.

2 octobre 1791.

Blés du CHAPITRE, 19 l. 5 s.

22-31 juillet 1793.

Meubles des émigrées : Anne-Claudine MIGNOT-LAMARTIZIÈRE, 950 l. 13 s.; — SAINT-BLAIN-MASLAIN,

2785 l. 15 s.; — sœurs de Murard, 7444 l. 11 s.; — sœurs Balathier-Lantaye et leur frère, chanoine à Saint-Claude, 9865 l. 11 s.

Sauvages (Les).

21 Fructidor II.

Effets de la condamnée Marguerite Gouin, 714 l.

12 Messidor III.

Loyer du jardin de la Cure, 15 l.

Taponas.

14 Floréal II.

Récolte du rebelle Floret, 60 quintaux de foin.

22 Floréal II.

Récoltes des biens de Malte, 93 quintaux de froment; — de Mignot-Lamartizière, 73 quintaux de froment et 1400 l.

2 Prairial II.

Récolte de Floret, 235 quintaux de froment et 1200 l.

Tarare.

26 avril 1791.

Meubles des Capucins, 1171 l. 8 s.

27 Vendémiaire II.

Effets de Barbier, condamné, 591 l. 10 s.

1er Prairial II.

Récoltes du rebelle Caquet, 2 quintaux de froment, 16 quintaux de foin; — du rebelle Simonet, 9 quintaux 67 livres de froment, 18 quintaux de foin; — du rebelle Lebrument père, 5 quintaux 1/2 de froment.

7 Vendémiaire III.

Moitié de la vendange d'Antonin Rouat, 135 l.; — arbres abattus par le vent, aux d'Albon, 37 l.

5 Messidor III.

Loyers des biens de l'Hôpital, 65 livres de froment; — des terres de Matagrin, prêtre déporté, 110 l.

Ternand.

22 Germinal et 2 Thermidor II.

Meubles du condamné Mathieu Bissuel, 6941 l. 16 s.

26 Floréal II.

Deux récoltes du même, 2760 l., 55 quintaux de foin, 46 quintaux de froment.

27 Prairial III.

Meubles de Joseph Bertrand, ex-curé de Ternand, 1664 l.

Theizé.

9 octobre 1792.

Récolte de Place, prêtre émigré, 380 l.

25 mars 1793.

Récolte du même, 205 l.

12 septembre 1793.

Foin de l'« émigré » *(sic)* Roland, ex-ministre, 250 l.

24 Ventôse II.

Vendange de Place, 180 l.; — récolte de Roland, 100 quintaux de foin, 23 quintaux de froment.

25 Floréal II.

Récolte du chanoine Dominique Roland (frère du ministre), 7500 l.

29 Messidor II.

Vins des frères Roland, 3820 l. 17 s. 5 d.

2 Thermidor II.

Meubles des mêmes, 21007 l. 12 s. (Un arrêté du Directoire du département, du 8 vendémiaire IV, restitue à la fille de Roland le

produit de la vente des foins et blés de son père, soit 1059 l. 10 s.)

15 Germinal III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 5 quintaux 1/2 de froment; — d'une vigne de PLACE, 405 l.

19 Messidor III.

Loyer d'une terre de l'HÔPITAL DE LYON, 20000 l.

Trades.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 55 l.

5 Messidor III.

Loyer des terres de l'émigré PEYSSON-BACCOT, 390 quintaux (moitié seigle, moitié froment).

Valsonne.

17 Frimaire II.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 245 l.

Vaux.

22 Germinal II.

Récolte du prêtre déporté André RICHARD, 70 quintaux de foin.

29 Prairial II.

Récolte du MÊME, 135 l.

16 Germinal III.

Meubles du MÊME (estimés 416 l., non compris draps, linge, vaisselle).

14 Fructidor III.

Loyers du demi-arpent de la CURE, 1800 l.; — d'une terre de RICHARD, 600 l.

Vauxrenard.

27 Prairial II.

Récolte du condamné GROLLIER, 11100 l. et 233 quintaux (moitié froment, moitié seigle).

4 Messidor III.

Loyer de vingt-deux terres du fils GROLLIER, 152300 l., 342 quintaux de froment, 115 quintaux de seigle, 135 quintaux de foin.

Vernay.

26 Prairial II.

Récolte de VACHERON, ex-curé, déporté, 4 quintaux de froment.

6 Messidor III.

Meubles du MÊME, 3456 l. 10 s.

Ville-sur-Jarnioux.

13 novembre 1793.

Récolte de Philibert BERTHIER, condamné, 902 l.

27 Messidor II.

Meubles de J.-J. PERRIN, prêtre réfractaire, 7696 l. 5 s.

15 Fructidor II.

Récolte de Gabriel CLAVIÈRE, 21100 l.

26 Fructidor II.

Loyers d'une maison de PERRIN, 205 l.; — récolte des D'ALBON, 1850 l.

Villefranche.

4 juin 1791.

Foin de l'enclos des CORDELIERS, 18 l. 1 s.

17 octobre 1791.

Meubles des MÊMES, 668 l. 3 s.

9-13 octobre 1792.

Meubles de la VISITATION, 3494 l. 13 s.

13 octobre 1792.

Meubles des URSULINES, 2490 l. 18 s.; — de la sacristie et église des MÊMES, 1181 l. 17 s.

14-22 janvier 1793.

Meubles de l'émigré DEROCHE-LONGCHAMP, 4973 l. 2 s. 6 d.

12 mars 1793.

Tonte des arbres des CORDELIERS, 12 l.

18 août 1793.

Loyer du JEU DE L'ARC, 220 l.

1er Brumaire II.

Meubles du château de la DUCHÈRE, transportés à l'église des Pénitents blancs de Villefranche, 4787 l. 15 s.

22 Germinal II.

Loyer de la maison du condamné NICOLAS, 490 l.

25 Floréal II.

Loyer de la maison de CLERJON, 525 l.

9 Prairial II.

Effets de Simon AVÉ, ex-chanoine, condamné, 3091 l. 8 s.

12 Prairial II.

Effets de Nicolas LAURENT, ex-chanoine, condamné, 3018 l. 17 s.; — de Benoît DEROCHE, ex-chanoine, condamné, 1118 l. 5 s.

22 Prairial II.

Effets de Claude GIRARDET, homme de loi, condamné, 506 l.

24 Prairial II.

Meubles du chanoine Dominique ROLAND DE LA PLATIÈRE, 11914 l. 17 s.

4 Messidor II.

Loyer de la maison de l'ex-chanoine LAURENT, 565 l.

11 Messidor II.

Effets de l'ex-chanoine condamné GOYET, 2000 l. 10 s.

17 Thermidor II.

Jument séquestrée sur D'ÉPINAY DE LAYE, détenu, 270 l.

24 Fructidor II.

Loyer du JEU DE L'ARC, 350 l.

21 Brumaire III.

Loyer d'une maison du condamné Claude GIRARDET, 420 l.

17 Nivôse III.

Loyer d'un appartement des frères ROLAND, 595 l.

13 Pluviôse III.

Loyer d'un appartement de Dominique ROLAND, 500 l.

4 Germinal III.

Loyers de quinze bâtiments de BOTTU-LA-BARMONDIÈRE, 15685 l.; — de quatre logements de Dominique ROLAND, 3725 l.; — de quatre maisons de l'HOSPICE, 3165 l.; — de deux logements d'Etienne CLERJON, 2375 l.; — d'un logement du CHAPITRE, 4075 l.

27 Prairial III.

Loyer des prés de l'HÔPITAL, 710 quintaux de foin.

Villié.

15 juin 1791.

Foin des prés nationaux, 32 l.

9 août 1792.

Loyer d'un jardin de MIGNOT-BUSSY, 60 l.

5-25 mars 1793.

Meubles du MÊME, 49910 l. 11 s.

12 juin 1793.

Foin du MÊME, 335 quintaux.

26 Ventôse II.

Meubles du prêtre déporté TENANT, 3322 l. 3 s.

5 Floréal II.

Récoltes de MIGNOT-BUSSY, 19318 l. et 180 quintaux 1/2 de seigle; — de BONNETAIN, 1000 l.

11 Thermidor III.

Récolte de CHIGNARD, 1025 l.

5 Fructidor II.

Récolte de MIGNOT-BUSSY, 42735 l.

19 Fructidor II.

Récolte du MÊME, 800 l.

2 Frimaire III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 60 l.

14 Floréal III.

Loyer du demi-arpent de la CURE, 1600 l.

21 Prairial III.

Loyer de vingt-neuf terres de MIGNOT-BUSSY, 284300 l., 530 quintaux de foin et 76 quintaux de froment.

25 Fructidor IV.

Effets de MIGNOT-BUSSY, de Bernard LAVERNETTE et du COLLÈGE DE MACON, 7036 l.

APPENDICE AUX VENTES DE MEUBLES

VENTES DES SELS NATIONAUX

DES ENTREPÔTS ET GRENIERS DE CONDRIEU, SAINTE-COLOMBE, GIVORS, NEUVILLE, SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU

Les documents, inventaires, actes d'estimations et actes de ventes sont aux *Arch. dép.* Q
La forme de la vente est fixée par la loi du 27 mars 1792.

Les inventaires établissent qu'il y a : à Condrieu, 1527 quintaux 24 livres ; à Sainte-Colombe, 270 quintaux ; à Givors, 10120 quintaux 47 livres 1/2 ; à Neuville, 1381 quintaux 1/2 ; à Saint-Symphorien, 2232 quintaux — plus des effets, ustensiles, sacs, balances, etc.

Les estimations fixent les prix au-dessous desquels aucune enchère ne sera admise, soit, par quintal : 6 l. 8 s. 8 d. pour les sels de Condrieu et Sainte-Colombe ; 6 l. 7 s. 7 d. pour Givors ; 7 l. 8 s. 6 d. pour Neuville ; 8 l. 1 s. 8 d. pour Saint-Symphorien.

VENTES. — *31 janvier 1792* : les sels de Condrieu, à raison de 6 l. 10 s. le quintal avec les sacs, soit 7555 l. 4 s., à Pierre DUPOUX, de Condrieu.

1er février 1792 : les sels de Givors, à raison de 6 l. 10 s. 7 d., soit 35022 l. 9 s., à François ROGNON, de Givors. Revendus pour folle enchère, le 22 août, 33278 l. 14 s., à Jacques CHARVET, de Lyon.

22 février 1792 : les sels de Sainte-Colombe, 1738 l. 2 s. 6 d., à REMILLIER, d'Ampuis, et PUZIS, de Sainte-Colombe.

15 mai 1792 : les sels de Saint-Symphorien ne trouvent acquéreurs qu'à 5 l. 13 s. le quintal, c'est-à-dire à un prix inférieur à celui de l'estimation, soit 12610 l. ; les sels de Neuville, à 6 l. 1 s., prix également inférieur à l'estimation, soit 8358 l. ; le tout adjugé à MICHEL ET Cie.

Les effets et ustensiles produisirent une somme de 7807 l. 10 s.

L'opération était achevée le 3 octobre 1792.

PIÈCES ANNEXES

A. — DOCUMENTS RELATIFS AUX VENTES

I. — Questions proposées par le Directoire du district de la ville de Lyon au Comité d'aliénation des domaines nationaux et réponses du Comité.

Le district envoya son questionnaire le 26 novembre 1790 par l'intermédiaire du Millanois, député du Rhône-et-Loire à l'Assemblée nationale. Le vice-président du Comité d'aliénation, Pierre Dédelay, renvoya le questionnaire avec, en marge, les réponses du Comité (*Arch. dép.* Q). Les notes et pièces auxquelles il est fait allusion dans le questionnaire, et qui y étaient jointes, ont disparu.

1re QUESTION

Le Directoire du département, en suite des ordres de l'Assemblée Nationale ou de son Comité d'aliénation, a fait remettre à celui du district de Lyon un relevé des biens dont la municipalité de la même ville a demandé l'acquisition, afin de faire procéder à leur estimation.

Les estimations ont été faites; des citoyens les ont couvertes; les ventes se poursuivent : cependant, les Oratoriens, les Missionnaires. les prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare, les religieuses du Verbe-Incarné, celles de la Providence, les Collinettes, les Nouvelles Catholiques et les Ursulines, prétendent que les biens dont ils jouissaient ne doivent pas être vendus.

Le Directoire s'est fait représenter les actes d'établissement : leur examen l'a porté à croire que les biens de l'Oratoire, de la Providence et des Ursulines ne doivent pas être vendus, mais que ceux des autres établissements doivent l'être. Il a envoyé son avis

et les pièces au département, il en joint ici un double en priant le Comité de donner sa décision.

Le Directoire désire la connaître le plus tôt possible, afin de la prendre pour règle de conduite, il en a même un besoin pressant, puisque plusieurs maisons, que l'on dit dans l'exception, sont publiées pour être vendues incessamment.

RÉPONSE. — Les estimations faites des biens demandés par la municipalité de Lyon et remises au Directoire du district par MM. les administrateurs du département, n'autorisent pas la municipalité à ouvrir les enchères sur les biens dont le décret du 23 octobre, article 8, prononce l'ajournement ainsi conçu : *Sont aussi compris dans ledit ajournement les biens possédés par les religieux voués au soulagement des pauvres, ainsi que ceux des congrégations séculières, mais non ceux des religieux voués à l'enseignement public. Néanmoins, quant aux biens des religieux voués au soulagement des pauvres, au moyen des pensions à eux accordées, ils cesseront de les administrer au 1er janvier 1791. A cette époque, les administrations de département et de district en prendront l'administration et dès lors lesdites pensions commenceront à courir.*

Les *Oratoriens*, les *Lazaristes*, les *Missionnaires de Saint-Joseph*, sont dans la classe des *Congrégations séculières*, conséquemment leurs biens sont compris dans l'ajournement.

L'article septième au contraire, dit : *Les biens des religieux voués à l'enseignement public pourront même être vendus dès à présent.*

Quant à ceux des religieuses destinés au soulagement des pauvres, ils sont compris dans l'ajournement ci-devant prononcé.

L'article 1er ajourne il est vrai :

1° Les biens des fabriques ;

2° Les biens des fondations établies dans les églises paroissiales ;

3° Les biens des séminaires-collèges, des collèges, des établissements d'étude ou de retraite et de *tous établissements destinés à l'enseignement public.*

Mais par là, l'Assemblée Nationale n'a entendu ajourner que les maisons de dépendances liées indispensablement à l'éducation, tant pour l'usage des maîtres et maîtresses que pour celui des élèves confiés à leurs soins.

2e QUESTION

Si les maisons susnommées parviennent à se faire déclarer dans l'exception portée par le décret des 14 et 20 avril, la demande de la municipalité de Lyon sera illusoire pour la majeure partie des biens qu'elle renferme.

La municipalité demanderait alors à étendre sa demande sur d'autres biens; peut-on s'y prêter en faisant estimer ces autres biens sans qu'au préalable elle ait envoyé son addition de demande au Comité?

RÉPONSE. — Le terme accordé aux municipalités pour faire des soumissions est expiré à la vérité au 15 septembre dernier, mais le décret du 29 décembre dernier *autorise les municipalités, qui ont fait leur soumission pour l'acquisition des biens nationaux le 15 septembre dernier, à faire les désignations et estimations ou évaluations jusqu'au 1er janvier prochain; sans que néanmoins le présent décret puisse nuire aux enchères ouvertes, ni à celles qui pourraient s'ouvrir en faveur des particuliers, en conformité des précédents décrets.*

3e QUESTION

Les commissaires-feudistes choisis par le district et la municipalité de Lyon ont des doutes sur la manière dont ils doivent estimer les droits féodaux que cette municipalité demande à acquérir.

Le mémoire qu'ils ont présenté au district est ci-joint, le Directoire le soumet au Comité d'aliénation en le priant de fixer et tracer les règles suivant lesquelles les experts doivent opérer.

RÉPONSE. — L'intention du Comité est qu'on ne vende pas séparément les immeubles, les droits féodaux et autres ventes qui y sont attachés, à moins cependant que les débiteurs de ces sortes de droits ne se présentent pour en faire le rachat séparément. Alors, il faudrait les leur vendre sans les immeubles; et la manière dont doit se faire l'évaluation de ces droits féodaux est indiquée par les articles 25 et suivants du décret du 3 mai dernier.

4e QUESTION

Les estimations de biens nationaux faites, l'état estimatif est imprimé et affiché dans toute l'étendue du département dès qu'il y a une offre égale au prix de l'estimation, elle est publiée par un avis. Quinzaine après la première publication, il en est fait une seconde. Le jour de la vente et adjudication définitive est indiqué pour avoir lieu un mois après cette seconde publication. Le public en est de nouveau averti par un avis.

Les jours des publications ainsi que les jours précédents et ultérieurs jusqu'à la vente, nous tenons registre de toutes les offres et surenchères que les citoyens croient devoir faire.

Les jours des ventes on fera publier la dernière offre et enchère, avec invitation de la couvrir.

Dans le cas où les formalités ne paraîtraient pas suffisantes, le Comité est supplié de tracer au Directoire celles qu'il aurait à remplir.

RÉPONSE. — La marche adoptée pour les affiches peut se continuer ; mais aux termes des décrets des 14 mai, 25, 26 et 29 juin et 3 novembre, les enchères devant se faire publiquement, il ne paraît pas convenable de recevoir hors des enchères des surenchères et d'en tenir registre; puisque les procès-verbaux d'enchères doivent contenir le prix de chaque offre ou surenchère.

5e QUESTION

Le Directoire a déjà rendu compte au Comité, par ses observations du 5 de ce mois, de tout ce qu'il a fait pour parvenir aux ventes des biens nationaux, en même temps il l'a prié de lui faire parvenir un modèle de bref de vente et des procès-verbaux d'adjudication. Ne recevant aucune réponse, et le terme indiqué pour les ventes s'approchant, le Directoire a rédigé un bref et un procès-verbal de vente ci-joint ; il souhaite qu'ils méritent l'approbation du Comité.

RÉPONSE. — Le Comité s'occupe dans ce moment de l'instruction et des modèles de procès-verbaux et d'adjudications et incessamment ce travail sera terminé ; mais provisoirement, il va examiner le modèle envoyé et fera passer son avis sur son usage.

6e QUESTION

Par ses observations du 5, que le département a été prié de faire parvenir de suite au Comité, le district présentait des doutes sur plusieurs points. Si une vente indiquée par les affiches pour devoir être faite tel jour, à 8 heures du matin, ne pouvait pas avoir lieu, le Directoire pourrait-il la renvoyer au soir ou au lendemain?

Même question pour les ventes indiquées pour deux heures de relevée, et qui pourraient ne pas être faites ce jour-là?

RÉPONSE. — Le Comité s'en rapporte à la prudence de MM. les administrateurs pour la conduite à tenir en pareille circonstance.

7e QUESTION

Si, au moment des enchères, les administrateurs reconnaissent que le prix offert est beaucoup au-dessous de la valeur de la propriété, quoique supérieur à l'estimation, pourraient-ils renvoyer la vente et l'indiquer par de nouvelles affiches?

RÉPONSE. — Le prix de l'estimation devant être approuvé par les Directoires du département et du district, il n'est pas présumable qu'on se trouve dans le cas d'en reconnaître l'infériorité sur le prix de la vraie valeur du bien au moment de l'enchère, et on ne peut répondre à cette question qu'en renvoyant à ce qui est prescrit par les décrets.

8e QUESTION

Si les personnes qui ont fait des offres venaient à les retirer ou à ne point paraître le jour indiqué pour la vente, aurait-on une action contre elles pour les faire tenir? Faudrait-il les actionner à cet effet, ou faudrait-il faire publier de nouveau la vente? Dans ce dernier cas, comme dans tous autres, où la vente ne pourrait avoir lieu le jour indiqué, sera-t-il nécessaire de recommencer les publications, ou suffira-t-il d'indiquer la vente par un avis imprimé et affiché?

RÉPONSE. — Quand un enchérisseur a paru aux enchères et se trouve le plus offrant, on a action contre lui pour l'adjudication; et dans le cas où il deviendrait adjudicataire et qu'il ne satisfît pas aux charges, on poursuivrait la vente à sa folle enchère.

9e QUESTION

Le Directoire poursuit la vente d'une maison située en Vaise, qui était autrefois employée à la fonte des canons; il y a dans cette maison différents objets désignés dans la note ci-jointe. Il convient de les faire sortir de cette maison pour que l'acquéreur de cette maison en ait la libre jouissance. On ne peut que les vendre au plus offrant et dernier encherisseur. Le Directoire demande à y être autorisé.

RÉPONSE. — Ni la maison, ni les objets qu'elle renferme ne peuvent être mis en vente pour le présent, attendu qu'ils peuvent être utiles à la nation; ce qui a été décidé par les Comités des domaines et d'aliénation réunis d'après une lettre du Ministre ayant le département de la Guerre. Ainsi il faut, dans le plus court délai, faire retirer cette maison de la vente par un placard explicatif.

II. — Arrêté du Directoire du département du Rhône concernant la vente et la prompte division des biens des émigrés en petites portions (1). *(Arch. dép. Q.)*

Dans la séance publique du Directoire du département du Rhône du *15 prairial, l'an II* de la République Française, une et indivisible, où étaient les citoyens Michel, président; Guillermet, Barthélemy, Dufour, Maccabeo cadet, Berger et Martin, administrateurs, Marguery, secrétaire général,

Un membre ayant obtenu la parole, a dit:

Citoyens,

Vous connaissez la lettre des commissaires des revenus nationaux, en date du 29 floréal dernier, par laquelle ils vous rappellent celle à vous écrite par l'Administration des domaines, au sujet des décrets des 3 juin et 13 septembre derniers (vieux style), en vous invitant à accélérer leur exécution.

Les principes philanthropiques et populaires qui servent de base

(1) Les cinq documents qui suivent sont relatifs à l'application des lois du 3 juin et du 13 septembre 1793.

aux principales dispositions de ces lois salutaires, doivent, sans doute, être chéris de tous les patriotes ; et, s'il est triste de voir souvent dérouler l'affligeant tableau des crimes et des perfidies de nos vieux ennemis, avec quelle joie n'apercevrons-nous pas dans l'avenir les avantages moraux et politiques qui résulteront de leur prompte et fidèle exécution.

Jadis le cultivateur, esclave et malheureux, pour sustenter sa famille, était forcé de se courber devant la puissance territoriale du riche, et d'arroser les sillons de son sang et de ses sueurs, afin d'alimenter le luxe et la mollesse de ses tyrans ; aujourd'hui, la Convention Nationale, toujours attentive au bonheur du peuple, et pour affermir les bases de la plus pure démocratie, veut, par ses décrets des 3 juin et 13 septembre derniers (vieux style) attacher tous les citoyens à l'ordre spécial par la propriété, et faire disparaître à jamais du sol des Français la servitude et l'indigence.

Par son décret du 3 juin, elle prescrit la division des propriétés nationales, confisquées sur les émigrés, en plusieurs petites portions.

Par celui du 13 septembre, articles II, III et IV, elle appelle tous les citoyens non propriétaires, n'étant pas compris aux rôles des impositions, ayant un certificat de civisme et habitant les communes où il n'existe pas de biens communaux, à acquérir de ces portions de biens nationaux, à concurrence de 500 livres, payables en vingt ans et en vingt paiements égaux et sans intérêts.

Par ce même décret du 13 septembre, articles V et VI, les défenseurs de la patrie ont la faculté de passer des procurations pour acquérir en leur nom, dans les communes qu'ils désigneront, des portions de biens nationaux, à concurrence du montant du brevet de récompense qui leur sera accordé, en proportion du nombre des campagnes pendant lesquelles ils auront porté les armes.

Les dispositions favorables aux défenseurs de la patrie et aux chefs de famille sans propriété deviendraient illusoires, si les administrations ne s'empressaient pas de diviser en petites portions toutes les propriétés nationales qui en sont susceptibles. L'expérience du passé et celle de tous les jours nous démontrent assez qu'un grand propriétaire est rarement patriote, et que les riches sont presque tous égoïstes, dominateurs et ennemis naturels de la démocratie.

PIÈCES ANNEXES

la Convention Nationale leur a accordés les Directoires de district nommeront sans délai des commissaires experts et bons républicains pour, de concert avec les officiers municipaux, diviser les biens d'émigrés en petits lots ou portions, en se conformant aux articles 5, 6 et 7 du décret du 3 juin.

ARTICLE III

Pour accélérer l'exécution des articles 2, 3 et 4 du décret du 13 septembre, les districts feront incessamment dresser par les Conseils généraux des communes, où il n'existe pas de terrains communaux, l'état nominatif de tous les chefs de famille, ainsi que les veufs ou veuves ayant des enfants, qui réunissent les conditions exigées par le décret.

ARTICLE IV

Les Directoires de district vérifieront les états, en feront dresser un de tous les citoyens de leur arrondissement, et leur délivreront les bons de 500 livres à concurrence desquels ils peuvent, à la forme du décret, acquérir des biens d'émigrés, dans l'endroit du district qui leur sera plus convenable.

ARTICLE V

Les Directoires de district rempliront dans le mois les formalités prescrites par les deux articles précédents et adresseront de suite à l'administration du département, copie de l'état dressé pour leur arrondissement, afin de former un état général qui sera mis sous les yeux du Comité de Salut Public.

ARTICLE VI

Les fondés de procuration des défenseurs de la patrie pourront, pour eux et en leur nom, acquérir des portions de biens d'émigrés, à concurrence du montant du brevet de récompense qui leur aura été délivré.

ARTICLE VII

Notre arrêté, le rapport qui le précède, les décrets des 3 juin et 13 septembre 1793 (vieux style) seront imprimés et envoyés aux administrations de district pour tenir la main à leur prompte

exécution, et les adresser à toutes les municipalités de leur arrondissement.

ARTICLE VIII

Ils seront également envoyés à toutes les sociétés populaires du département avec invitation de dénoncer toutes les négligences et infractions qui pourraient en retarder l'exécution.

ARTICLE IX

Le présent sera imprimé et affiché partout où besoin sera.

Fait en administration, séance publique, lesdits jour et an que dessus.

Signé : Michel, président ; Guillermet, Barthélemy, Fillon, Dufour, Macabeo cadet ; Berger, Martin, administrateurs, et Marguery, secrétaire général.

Pour extrait conforme, Marguery, secrétaire général.

Cet arrêté fut imprimé à Lyon (Commune-Affranchie) « chez le sans-culotte Destefanis, imprimeur du département du Rhône, aux halles de la Grenette ».

III. — **Lettre des administrateurs du district de Villefranche aux administrateurs du département du Rhône** *(Arch. dép. Q).*

Égalité. Liberté. Justice. Probité.

Villefranche, 27 prairial, an II de la République une et indivisible.

Comme vous, nous sentons l'avantage des décrets des 3 juin et 13 septembre derniers (V. S.), et depuis six mois, que nous sommes à l'administration, nous n'avons cessé de veiller à leur exécution. Nous avons rempli les vues de votre arrêté du 15 du présent ; des commissaires ont été nommés pour la division et estimation des biens nationaux ; ils n'ont pas cessé d'opérer, et ils ont un grand soin de diviser en petits lots les biens pour faciliter les indigents et les défenseurs de la patrie à jouir du bénéfice de la loi et pour multiplier les propriétaires.

Des circulaires ont été écrites aux municipaux pour qu'ils eussent à nous donner les listes de ceux dans le cas de jouir de ce

bénéfice, et c'est avec peine que nous avons vu qu'il ne s'est présenté personne. C'est ce qui nous a décidés à faire une adresse aux citoyens de ce district.

Nous vous envoyons un exemplaire : nous avons lieu de croire qu'elle produira l'effet que nous en attendons, car déjà plusieurs tableaux sont rentrés et remplis, mais aucuns individus ne se sont encore présentés pour prendre des bons.

Nous croyons, ici, vous faire une observation, relativement aux citoyens indigents qui habitent des communes où il n'y a que deux ou trois bicherées de terrains communaux ; ceux-là, d'après la loi et deux lettres que nous avons reçues de l'Administration des domaines nationaux, ne peuvent être admis à acquérir et profiter de l'avantage accordé par la loi.

Nous avons observé à l'Administration des domaines nationaux que ces citoyens indigents ne trouveraient pas à s'indemniser sur ces communaux, attendu que le partage en devenait même impossible et que le bienfait de la loi devenait illusoire pour eux. On a persisté à nous répondre que pour peu qu'il y ait des biens communaux, les indigents ne pouvaient jouir du bénéfice de la loi.

Il serait à propos que vous joignissiez à nos observations vos réflexions à cet égard, afin de demander à la Convention un décret explicatif. Autrement, il y aura très peu d'individus qui auront le droit et le privilège d'acquérir.

Un autre obstacle se présente pour les portions que les défenseurs de la patrie ont droit d'acquérir, d'après la loi du 13 septembre, jusqu'à concurrence du montant de leur brevet de récompense qui leur sera accordé, en proportion du nombre des campagnes, suivant le règlement qui sera présenté incessamment par le Comité des finances.

Nous ne connaissons pas ce règlement, et nous ne croyons pas qu'il existe. De sorte que nous ignorons entièrement quel est le montant des brevets, et ce qu'un défenseur a droit d'acquérir. Combien il serait urgent que ce règlement parût. Les biens des émigrés se vendent journellement, et tous les défenseurs de la patrie se présentent par leur fondé de pouvoir pour acquérir.

Dites-nous ce que nous devons leur répondre. Il est peinant de leur dire que le règlement n'est pas arrivé ; si vous le connaissez, ou quelque indice, pour fixer ce que les braves défenseurs de la

patrie méritent si justement, veuillez nous le dire, afin que nous leur en fassions jouir.

Vive la République ! Vive la Montagne !

(Suivent les signatures.)

IV. — Lettre du département du Rhône (23 messidor an II) aux administrateurs du district de Commune-Affranchie concernant les domaines nationaux, portant trois questions sur l'acquisition des petits lots des biens des émigrés (*Arch. dép.*, Q).

Égalité, Liberté, Justice et Probité.

Commune-Affranchie, le 23 messidor an II de la République française une et indivisible,

Nous avions soumis, citoyens, trois questions à la Commission des revenus nationaux relatives à l'exécution des décrets des 3 juin et 13 septembre 1793 (vieux style) et de notre arrêté du 15 prairial dernier sur la division par petits lots des biens des émigrés et la formation des états des bons de 500 livres à délivrer aux citoyens indigens ayant faculté, à la forme desdits décrets, de devenir propriétaires; nous venons de recevoir réponse à cette lettre, et nous nous empressons de vous communiquer au bas de chaque question la réponse qui y a été faite.

1re QUESTION

Les citoyens indigens qui habitent des communes où il ne se trouve qu'une très faible partie de biens communaux, en sont-ils moins admissibles à concourir à l'acquisition des portions des biens d'émigrés, à concurrence de 500 l. lorsque d'ailleurs ces citoyens réunissent les autres qualités requises pour acquérir?

RÉPONSE. — Le texte de l'article 2 est précis : les chefs de famille sont enveloppés dans la mesure générale et ne peuvent être admis à participer au bienfait de la loi, puisqu'ils ont droit à une portion quelconque de biens communaux que le législateur a regardée généralement comme équivalente au crédit de 500 l. Cependant, plusieurs corps administratifs nous ayant transmis des observations à cet égard, nous en avons référé à la Convention Nationale,

qui les pèsera dans sa sagesse, et pourra modifier la loi, lors de la revision de celles qui concernent les émigrés.

2e QUESTION

Le Comité des finances, en exécution de l'article 5, a-t-il le règlement d'après lequel les braves défenseurs de la patrie peuvent échanger leurs brevets de récompense contre des portions d'immeubles confisqués sur les lâches qui l'ont trahie?

RÉPONSE. — Nous n'avions point perdu de vue cet important objet, mais nous allons redoubler de soins et de démarches, afin qu'il soit établi un mode uniforme pour cette disposition salutaire de la loi.

3e QUESTION

Les décrets des 28 de vendémiaire et 26 de frimaire derniers, ayant assimilé les biens des condamnés aux biens des émigrés, les citoyens munis des bons de 500 l. pourront-ils enchérir indistinctement sur les portions de biens provenant de la confiscation sur les rebelles lyonnais, ou s'ils seront restreints à n'acquérir que des biens d'émigrés?

RÉPONSE. — Comme il nous est défendu de donner un sens limitatif ou extensif à la loi, nous avons cru devoir encore consulter, sur cet objet, la Convention Nationale; nous ne laisserons point ignorer aux corps administratifs la décision qui aura lieu à cet égard.

Il résulte, citoyens, de ces trois réponses, qu'aucun des doutes n'est parfaitement levé et que, jusqu'à l'effet des démarches de la Commission des revenus nationaux, nous devons, vous et nous, nous renfermer dans l'application littérale de la loi.

Signé : Dufour, D'Aumale, Ph. Guillement, Dubois et Chazot.

V. — Lettre des administrateurs du département du Rhône aux administrateurs du district de Lyon (*Arch. dép.* Q).

Lyon, le 5 brumaire l'an III de la République française, une et indivisible et démocratique.

Nous ne doutons pas, citoyens, que vous ne vous occupiez en ce moment des opérations préliminaires à l'aliénation des biens con-

fisqués sur les émigrés et autres, et, d'après cette assurance, nous vous invitons à revoir : 1° notre arrêté du 15e de prairial dernier que vous transmettait notre lettre du 23e du même mois, relativement à la vente et à la prompte division du bien des émigrés en petites portions ou lots ; 2° à faire remplir très incessamment le modèle d'état que vous portait la même lettre, pour y recevoir les listes que vous auront fait passer les Conseils généraux des communes, des chefs de famille, ainsi que des veufs ou veuves sans enfants qui, réunissant les conditions exigées par le décret du 13 septembre, ont la faculté de devenir propriétaires, et les bons que vous leur aurez délivrés ; 3° de vous bien pénétrer par la lecture du décret du 4e de ventôse dernier, de la nécessité d'accélérer l'aliénation de cette nature des biens ; 4° de vous renfermer, quant à ces opérations préliminaires, dans les formes indiquées par les modèles des principaux actes relatifs à l'aliénation desdits immeubles que vous a fait passer, le 6e de thermidor, la Commission des revenus ; 5° de vous conformer très exactement aux observations que vous a faites, le 18e de nivôse dernier, le ci-devant administrateur des domaines nationaux, sur la forme et l'envoi des affiches de ventes des immeubles nationaux provenant des émigrés, et sur la réception des enchères ; 6° de revoir notre lettre du 19e de fructidor dernier relative aux convenances possibles de vendre séparément les parcs ou allées d'arbres de décoration annexés aux fonds et bâtiments nationaux lorsque cette opération pourra avoir lieu, sans diminuer sensiblement les offres qui seraient faites aux enchères lors de l'aliénation de ces propriétés.

A ces recommandations principales nous joignons, citoyens, les réflexions suivantes :

Les experts qui procèdent à la division et estimation des biens des émigrés et autres ne doivent jamais perdre de vue le bien de l'agriculture et l'avantage de la vente ; c'est dans ce sens qu'on doit entendre ces mots de l'article 5 de la loi du 3 juin : *sans détériorer les corps de fermes ou domaines*. Vos experts doivent donc effectuer les divisions de manière que les citoyens peu fortunés puissent parvenir à la propriété, et que les chefs de famille non propriétaires et les défenseurs de la patrie que la loi du 13 septembre appelle à la propriété puissent aisément employer, les uns, leurs bons de 500 livres, et les autres, leurs brevets de récompense

en acquisition de portions de biens d'émigrés. Mais ils doivent aussi faire attention à ce que les bâtiments et principalement les corps de fermes ou métairies ne soient pas vendus isolément et sans la réunion des parties de terres qui les constituent, pour ainsi dire, puisque les bâtiments d'une ferme ne sont construits que pour servir à leur exploitation et deviendraient par conséquent inutiles et de nulle valeur, si on les séparait de ces mêmes terres. Ils doivent aussi considérer qu'une division trop étendue, un morcellement trop considérable de terres nuiraient nécessairement à l'agriculture, comme le défaut de division des terrains qui en sont susceptibles tendrait à perpétuer les abus que notre Révolution doit détruire. Ainsi, lorsque les opérations des commissaires experts ne sont pas combinées de cette manière, lorsqu'elles blessent ces principes, c'est à vous, citoyens, qui avez les connaissances locales, d'en apprécier le mérite et de les annuler par un arrêté motivé soumis préalablement à notre approbation ; mais lorsque ces mêmes opérations n'ont paru susceptibles d'aucun reproche, les procès-verbaux de division et estimation doivent être scrupuleusement suivis ; les biens doivent être mis en vente conformément à la division qui en a été faite, et chaque lot doit être vendu séparément. On ne peut alors appliquer l'article 6 du titre 3 du décret du 14 mai 1790, qui permet de recevoir des enchères partielles et en masse sur un bien, et ordonne de préférer les premières, lorsqu'elles sont égales, ou qu'elles excèdent les secondes, mais on doit recevoir des enchères et vendre chaque lot séparément.

Il est cependant une circonstance où ce principe peut recevoir son application, — elle est infiniment rare, puisque les experts doivent diviser tout ce qui peut l'être avec avantage, — c'est lorsqu'un lot ou domaine mis en vente tel qu'il se comporte, parce que les experts ne l'ont pas jugé susceptible de division, est désiré par plusieurs amateurs qui conçoivent une division de ce même lot et proposent des enchères sur chacune des parties, lorsque d'autres enchérisseurs offrent des mises totales sur l'ensemble.

Il est hors de doute que, ce cas arrivant, on doit suivre la marche prescrite par décret du 14 mai et, à résultat égal dans les enchères, donner la préférence aux enchérisseurs partiels, puisque cette mesure entre dans l'esprit de la loi, qui est d'accroître le nombre des propriétaires.

Veuillez bien, citoyens, mettre sans cesse sous les yeux des commissaires experts que vous allez employer les principes rappelés dans cette lettre, et instruisez-nous sans délai des dispositions que déjà vous avez dû prendre pour vous mettre incessamment à même d'ouvrir les ventes dans notre arrondissement.

Salut et fraternité. Vive la République !

VI. — **Les administrateurs du département du Rhône aux citoyens composant la Commission des revenus nationaux** (*Arch. dép.* Q).

Égalité, Liberté, Justice et Probité.
Lyon, le 7e de brumaire, an III de la République française, une, indivisible et démocratique.

Les ventes, citoyens, sont sur le point de s'ouvrir dans nos districts de Lyon et de la campagne; les affiches de publication vont appeler les indigents à participer au bénéfice du décret du 13 septembre 1793 (vieux style), qui leur offre des portions de biens d'émigrés à acquérir, jusqu'à concurrence de 500 livres, et qui admet aussi à la propriété les défenseurs de la patrie. Mais nous attendons toujours le règlement dont le Comité des finances devait s'occuper, pour fixer le taux des brevets de récompense d'après le nombre des campagnes, et les districts ne peuvent transmettre de propriété aux défenseurs de la patrie, tant qu'ils n'auront pas ce mode d'exécution qu'annonçait et que promettait le susdit décret, et ce projet de bienfaisance autant que de justice nationale est resté sans effet dans le district de Villefranche où les ventes sont très avancées, sans qu'on ait pu y appliquer l'exécution de cet article de la loi.

Un autre inconvénient se présente :

La précaution extraordinaire qu'on a semblé apporter dans toutes les communes à comprendre les indigents sur les rôles de la contribution mobiliaire va paralyser l'effet de la loi qui exclut du droit d'acquérir tous les contribuables et qui le confère aux indigents hors d'impôt. Ce cas existant, ne serait-il pas à propos de solliciter auprès de la Convention Nationale une autre manière de déterminer l'indigence des citoyens appelés à la propriété,

celle, par exemple, d'un certificat de la municipalité qui constaterait de l'indigence de l'individu, et inviterait à la délivrance de bons de 500 livres.

Si quelques mesures ne sont pas prises à cet égard, nous aurons la douleur de voir nos frères indigents privés du bienfait de la loi.

Une autre observation que nous vous prions, citoyens, de prendre en sérieuse considération :

Il est naturel de penser qu'avec un bon de 500 livres, on devrait pouvoir acquérir une certaine étendue de terrain; cependant, l'acharnement éprouvé à l'acquisition des biens des émigrés, et la chaleur avec laquelle se poussent les enchères, font qu'un lot estimé de 60 à 80 livres excède toujours 500 livres. Quel moyen, en cette circonstance, de rétablir la proportion matérielle du terrain que l'esprit de la loi a mesuré avec ce prix d'exagération qui en atténue la consistance ?

Veuillez bien, citoyens, nous éclairer sur ces divers objets d'incertitude, pour que la loi, qui favorise d'une manière si spéciale les indigents et les défenseurs de la patrie, ne soit pas illusoire pour ces deux classes intéressantes de citoyens.

Salut et Fraternité ! Vive la République !

VII. — **Circulaire de l'Administration du département portant instruction aux districts pour la vente des domaines nationaux** (*Arch. dép.* Q).

Commune-Affranchie, 4 germinal, an II.

C'est en raison, citoyens, des limites que le gouvernement provisoire et révolutionnaire vient de désigner et de fixer à notre agence administrative, que notre zèle et notre surveillance doivent acquérir plus d'activité, que notre responsabilité ne peut plus être interprétée et calculée sur l'indulgence, et que les obligations qui demeurent réservées, deviennent envers la patrie une dette plus sacrée.

Ces principes applicables à la surveillance des domaines nationaux devenus l'hypothèque de la fortune publique, nous présentent une carrière immense à parcourir, dans laquelle nous ne sommes entrés avec courage que sur l'assurance de rencontrer

chez les administrateurs de districts d'énergiques soutiens, de généreux seconds, dévoués comme nous aux grands intérêts que nous avons ensemble à servir.

Pénétrés de ce sentiment profond de nos devoirs et de votre fraternelle assistance, nous avons, en consultant les diverses lois et instructions relatives à l'administration et à la vente des domaines nationaux, essayé de faire un rapprochement sommaire des objets d'exécution qui, sur cette matière fondamentale de nos fonctions, paraissent devoir nous donner un plan de masse d'opérations et une idée générale de notre correspondance respective.

Nous vous invitons, citoyens, si ce but de notre sollicitude est rempli, à peser avec nous les observations qui vont faire le dispositif de cette lettre, et surtout, à ne les jamais perdre de vue ; de leur sévère et prompte application dépend plus d'un succès, et c'est pour des succès que nous sommes au poste.

En conséquence, et pour donner à cette circulaire une existence élémentaire sur laquelle puisse reposer toute correspondance ultérieure, lorsque nous serons dans le cas de revenir sur les diverses parties qui forment sa composition, nous adoptons, pour cette fois, la forme indicative d'article par article.

Article premier

Nous vous demandons, dans le plus court délai possible, un état de toutes les acquisitions de domaines nationaux faites par les particuliers, dans lequel seront comprises et désignées les ventes, reventes, cessions et rétrocessions.

Article II

Vous prendrez auprès des régisseurs nationaux de l'enregistrement et leurs préposés des renseignements sur la perception des revenus des domaines nationaux et de tous les objets qui en peuvent dépendre, et vous nous transmettrez les documents que vous aurez pu recueillir sur cette opération particulière (décrets des 25, 26, 29 juin, 9 juillet 1790).

Article III

Nous avons besoin de connaître, au moins en masse, les frais de réparations qu'ont nécessités les domaines nationaux, tant des

réparations faites par adjudications, que celles ordonnées par la voie de l'économie ; la régie nationale peut encore, sur cet objet, vous fournir les matériaux de ce travail.

ARTICLE IV

Forcez les municipalités à vous faire la déclaration des fonds nationaux de leurs territoires respectifs qui auraient pu échapper à la vigilance des experts, et qui se trouveraient invendus, et donnez-nous le résultat des mesures que vous aurez prises à cet égard.

ARTICLE V

Nous attendons encore de deux districts le tableau nominatif des citoyens auxquels on a affermé des maisons et domaines nationaux et indicatif des prix des baux ; ce travail bien important, si fort recommandé, ne présente cependant pas des difficultés insurmontables; ne négligez rien pour sa confection, et n'oubliez pas, dans les observations que vous ajouterez à ce tableau, de nous indiquer les dilapidations qui se seront commises dans la manutention de ces biens.

ARTICLE VI

Fouillez la correspondance de l'administration qui vous a précédée, vous y trouverez qu'en avril dernier (v. s.) on vous demandait le dénombrement et la désignation des vieux châteaux d'émigrés et autres compris dans les biens nationaux qui peuvent servir aux établissements d'instruction publique, ou des fabriques et manufactures, il est essentiel de reprendre ce travail qui est resté sans résultat (art. 1er, décret du 18 mars 1793).

ARTICLE VII

Relativement aux baux emphytéotiques, il nous est nécessaire de savoir quels sont ceux de ces baux dont l'exécution est maintenue, et à quel titre d'exception les fermiers sont maintenus dans leur jouissance, en observant que le décret du 18 avril 1791 s'applique, tant sur les biens ci-devant ecclésiastiques que sur les baux passés par les ci-devant domaines de la Couronne ; toujours dans l'application de la même loi, informez-vous, s'il est quelques

fermiers des biens et usines nationaux dont les baux, depuis la promulgation de la loi du 22 novembre 1790 excéderaient la durée de neuf années, qui n'aient pas remis des expéditions de leurs baux et emphytéoses, pour être statué par le Comité des domaines sur leur entretien ou résiliation.

Article VIII

Dites-nous si toutes les municipalités de votre ressort qui, en vertu du décret du 18 juin 1790, étaient autorisées à régir des biens nationaux, ont, conformément à l'article XXIV de la loi du 5 novembre 1790, rendu leur compte de régie dans le courant de janvier 1791, et remis les baux ou adjudications qu'elles auraient passés, et si le prix en a été versé dans la caisse du receveur. Nous présumons que, relativement surtout aux grands établissements, il y a encore des comptes de régie à rendre.

Article IX

Quels sont les baux qui, passés par des précédents possesseurs ecclésiastiques suivant les formes établies par l'article IX du titre Ier du décret du 14 mai dernier, sont expirés ou continuent à être exécutés.

Faites-vous présenter les baux dont plusieurs ne sont pas conformes aux dispositions exigées par le décret, et obtenez des renseignements sur les baux généraux conservés en vertu de la loi du 5 novembre 1790, titre I, articles VI, VII et suivants.

Article X

Demandez aux municipalités si les fermiers ou locataires ont rempli et remplissent les conditions de leur adjudication, notamment en ce qui concerne les réparations locatives et usufruitières et la solvabilité de leurs cautions, comme aussi en ce qui concerne la vérification des cheptels, étant important de s'assurer si les bestiaux sont dans le même nombre et de la même valeur que lors de la mise en jouissance. Instruisez-vous aussi si, lors de la vente des domaines nationaux où il y avait cheptels, harnais et instruments aratoires, ces objets ont été distraits de la vente, pour être aliénés séparément comme meubles, avec l'observation que

les cuves et les foudres sont seuls réputés immeubles, ainsi que l'étalon.

ARTICLE XI

Le grand nombre des usines étant inféodé ou tenu par bail emphytéotique, faites-vous représenter le titre de la jouissance pour exiger, au premier cas, les droits résultant de l'inféodation, si le titre primitif existe, ou le rachat de ces droits, quand il est offert conformément aux lois des 9 mai et 29 décembre 1790; au second cas, pour reconnaître si le bail doit être maintenu d'après les dispositions de la loi du 18 avril 1791 et de celle du 6 octobre de la même année. Sachez en quel état d'activité sont les usines qui pourraient se trouver sur votre territoire et dont l'acquittement des obligations des acquéreurs ne se trouverait pas consommé, étant de l'intérêt de la République de veiller à ce qu'aucune dégradation ne diminue, jusqu'à parfait payement, la valeur des usines.

ARTICLE XII

Quelles sont les municipalités qui ont exercé la subrogation sur des premières acquisitions faites par d'autres municipalités. Les municipalités évincées par l'effet de la subrogation ont-elles été désintéressées de leur part proportionnelle dans les frais relatifs à la première acquisition; nous ne pensons pas que beaucoup de municipalités soient dans l'hypothèse prévue. (Décret du 14 mai 1790; lettres patentes sur ledit du 17 mai 1790, titre 2, art. 6.)

ARTICLE XIII

Nous vous engageons à être exacts à nous faire passer les doubles des états d'estimations et de ventes à fur et à mesure que vous les transmettrez à l'Administrateur des domaines nationaux. Nous sommes très imparfaitement en rapport avec les districts sur cette partie essentielle de correspondance.

ARTICLE XIV

Informez-vous si quelques communes, par une jouissance abusive qui ne serait pas fondée en titre, soit d'inféodation ou acen-

sement avec date certaine, ou par une possession paisible et publique de 40 ans, conservent la possession de quelques parties d'anciens murs, fossés ou remparts ou autres natures de terrain dépendant du domaine public, comme terres vaines et vagues landes, bruyères, palus, marais et terrains en friche. Sachez également quelles sont les communes qui jouissent encore des droits de chauffage, pâturage ou autres, dans les bois et autres domaines nationaux. (Décrets des 22 novembre 1790 et 10 frimaire II.)

Article XV

Il serait très important de mettre en activité l'administration forestière : tout est négligé dans cette partie qui entraîne cependant une responsabilité capitale.

La régie de l'enregistrement ne reçoit encore rien du produit de la vente des bois ; mais, pour correspondre sur cette matière d'un style positif avec le Ministre des contributions publiques, demandez de suite aux régisseurs nationaux de l'enregistrement, domaines et droits réunis, en quel état de situation sont les recouvrements du produit des bois nationaux, d'après les adjudications dont les expéditions leur ont été remises par les préposés de l'administration forestière, et quelles sont les diligences faites contre les débiteurs ou adjudicataires en retard.

Article XVI

Enjoignez aux mêmes régisseurs de vous fournir l'état des baux des domaines nationaux qu'ils ont faits ou renouvelés avec l'indication des formes et conditions dans lesquelles ils ont été passés.

Article XVII

Mettez au nombre des précautions d'usage celle de vous faire donner par votre receveur, de quinzaine en quinzaine, lors de la vérification de sa caisse, l'état des adjudicataires en retard de payer. Veillez surtout à ce que ledit receveur fasse contre ces traînards les diligences et sommations prescrites pour parvenir à la revente à la folle enchère.

Article XVIII

Sachez s'il est des maisons canoniales vendues ou louées à vie aux titulaires par les ci-devant chapitres, qui ne soient point aliénées, et poursuivez-en la vente, en observant que la loi du 15e frimaire dernier est dérogatoire à la maintenue du bail auquel précédemment était assujetti l'adjudicataire, ce dernier étant aujourd'hui autorisé à se mettre en possession après un simple avertissement préalable d'un mois.

Article XIX

Rappelez aux municipalités qui auront obtenu des décrets d'aliénation qu'en exécution de l'article II du titre premier, section première, du décret du 28 septembre 1791, elles doivent tous les trois mois régler et arrêter avec les districts l'état des reventes effectuées et de celles qui restent à faire.

Article XX

Est-il dans votre arrondissement des municipalités qui, en vertu du décret du 17 novembre 1792, article III, aient obtenu à location des bâtiments nationaux ?

Donnez-nous l'indication desdits bâtiments dont la vente aurait été suspendue, à raison de ladite location et dites-nous quels sont ceux de ces baux qui expirent. Faites procéder à l'estimation de ces bâtiments, des presbytères, des églises et des chapelles pour en hâter l'aliénation. Consultez les municipalités sur le besoin qu'elles peuvent avoir de ces bâtiments pour le lieu de leurs séances, ou pour l'établissement des écoles primaires.

Article XXI

Parvenez à connaître exactement s'il existe encore dans l'enceinte des maisons particulières des chapelles érigées en titre de bénéfice, dont les biens servant à leur dotation auraient échappé à l'aliénation.

Article XXII

Il est aussi essentiel de savoir s'il ne reste point de domaines nationaux invendus de la classe de ceux dont les baux passés à des

émigrés ou à des prêtres déportés ont été annulés et résiliés par l'effet de la loi du 14 septembre 1792.

Article XXIII

Demandez aux municipalités l'état des citoyens qui pourraient jouir encore des récoltes des communaux, en vertu des cultures et ensemencements qu'ils y auraient faits. Nous revenons avec amertume sur l'article tant négligé des biens communaux qui atteste, du moins, l'impardonnable indifférence des municipalités, puisque depuis le 13e de nivôse dernier, vous n'avez pu obtenir d'elles les renseignements nécessaires que nous vous demandons de nouveau, relativement aux états des biens communaux, au partage qui a été effectué d'iceux, à ceux qui sont restés en usage commun, et aux terres propres à la culture faisant partie desdits communaux.

Article XXIV

Nous attendons aussi de votre part un travail auquel est lié l'exécution de la loi des 18 et 21 mars 1793, c'est le dénombrement et la désignation des vieux châteaux d'émigrés et autres compris parmi les biens nationaux qui, ne pouvant servir aux établissements d'instruction publique ou à des fabriques et manufactures, n'ont pas encore été démolis, en conformité de la susdite loi.

Article XXV

Informez-vous scrupuleusement si la loi du 10 mai 1793, qui annule tous les baux passés par anticipation par les membres ou agents des ci-devant ordres de chevalerie, corporations séculières ou régulières, collèges et universités, postérieurement au 2 novembre 1789, a reçu son exécution.

Article XXVI

Nous vous recommandons l'exécution de l'article VI de la loi du 11 janvier 1793, relativement aux états à envoyer tous les quinze jours au département, des livraisons qui auront été faites aux gardes-magasins militaires ou à leurs préposés par les fermiers, rentiers et débiteurs des biens des émigrés et tenus de payer l'entier montant ou partie de leur fermage en nature.

Relativement à ces versements en nature, consultez attentivement la loi du 16e de brumaire, portant que les *baux des biens nationaux produisant des grains, du foin ou des légumes à gousse, seront payés en nature.* Dans l'esprit de cette dernière loi, provoquez des fermiers de biens nationaux, auxquels ladite loi s'applique, les déclarations promptes et sincères que prescrit l'article IV.

Attention particulière à l'article XXI de la même loi, pour la transmission des états à faire au département par les receveurs de district, des récépissés du garde-magasin et des fixations définitives du prix des denrées.

ARTICLE XXVII

Nous espérons que vous ne négligerez plus l'exécution de la loi du 26 mai 1793, relative à l'envoi des procès-verbaux d'estimation et d'adjudication des domaines nationaux, des états de vente et des copies de journaux; l'envoi des procès-verbaux d'estimation et d'adjudication étant surtout indispensable lorsqu'il est question d'opérer une ventilation. Depuis bien longtemps, ces procès-verbaux sont encore à envoyer; bien des lettres des précédentes administrations sur cet objet ont été vaines, et notre surveillance sur cette partie administrative deviendrait illusoire s'il nous fallait renoncer à la confiance que nous avons au zèle que vous manifesterez à rétablir avec nous cette branche de correspondance.

ARTICLE XXVIII

Il faut que nous soyons instruits si, dans votre arrondissement, il ne s'est point vendu des moulins ou usines nationaux dont la conservation soit préjudiciable aux propriétés voisines, ou dont la destruction pourrait être nécessaire au dessèchement des marais. (Loi du 8 avril 1793.)

ARTICLE XXIX

De concert avec la Régie du droit d'enregistrement, procurez-nous un état détaillé de tous les meubles ou immeubles provenant de l'actif affecté aux fabriques et à l'acquit des fondations. Nous vous avons écrit sur cet objet une lettre détaillée le 24e de ventôse

dernier, appuyée de celle du Ministre de l'Intérieur, dont nous n'avons point encore eu, seulement, certificat de réception.

Article XXX

Observez que les acquéreurs de biens nationaux provenant du ci-devant clergé, des corporations laïques supprimées, du tyran ou des contre-révolutionnaires, et dont les adjudications sont postérieures à la publication du décret du 15e de frimaire dernier, ont la faculté de résilier les baux en vertu desquels les fermiers et locataires des ci-devant possesseurs exploitent et occupent, en payant l'indemnité, qui se trouvera réglée par lesdits baux, ou par la susdite loi, articles 3 et suivants.

Article XXXI

Quels sont ceux des magasins nationaux des subsistances qui, sans une nécessité absolue, continuent à servir d'entrepôts pour pouvoir solliciter de la Commission des subsistances et approvisionnements, leur translation et établissement dans des maisons louées à prix d'argent, lorsque l'intérêt des finances de la République conseillera la mise en vente des maisons nationales qui servent actuellement de magasins pour les subsistances. A cet égard, on observe que des municipalités et des comités révolutionnaires occupent sans utilité des bâtiments nationaux qui pourraient être loués par la Régie nationale de l'enregistrement, jusqu'à leur vente. (Voir les articles 15 et 16 du décret du 16 brumaire an II.)

Article XXXII

Nous vous demandons si les administrateurs des collèges et autres établissements d'instruction publique ont tous rendu leurs comptes définitifs de régie, conformément à la loi du 18 août 1792 et l'état des reliquats et arriérés que votre receveur a reçu à cette époque des susdits administrateurs. (Voir la loi du 8 mars 1793.)

Article XXXIII

Nous nous reposons sur votre exactitude à transmettre à l'administrateur provisoire des domaines nationaux les premières et secondes affiches de biens nationaux, à fur et mesure d'opposition,

pour que cet agent de la République soit, avant les adjudications, à temps de distinguer ceux desdits domaines dont la vente serait dans le cas d'être suspendue ou empêchée : ne craignez pas de donner dans lesdites affiches de longs détails sur l'origine, la nature et la consistance des biens mis en vente.

Article XXXIV

Veillez à la prompte et sévère exécution du décret du 13 de pluviôse dernier, relatif à une coupe extraordinaire de bois dans les forêts de la République, et forcez, en conformité de l'article V dudit décret, les particuliers, propriétaires de bois et forêts, d'exploiter sans délai la coupe de leurs dits bois et forêts. Sur le même objet, vous ne perdrez pas de vue la lettre que nous vous avons écrite le 26e de ventôse dernier; elle a pour but de réprimer l'audace des citoyens pervers qui profitent de la faiblesse de l'administration forestière, dont il serait bien à désirer que l'organisation se fît avec force, dégradent et dévastent les bois et les forêts, pour faire tourner à leur cupidité leurs rapines trop impunies.

Article XXXV

Mettez la plus grande chaleur à la vente des rentes constituées en argent, en observant, quant aux termes pour leur acquittement, de soumettre les adjudicataires aux dispositions de la loi du 13 septembre 1792, et à l'instruction de l'administrateur provisoire des domaines nationaux du 9 ventôse dernier, laquelle vous a été transmise le 19 du même mois.

Article XXXVI

Nous vous recommandons de nouveau l'exécution de la loi du 4e de nivôse an II, qui déclare propriétés nationales les biens appartenant aux ci-devant tribunaux consulaires. Notre lettre sur cet objet, du 28e de ventôse dernier, renferme des détails auxquels nous nous référons.

Article XXXVII

Enfin, citoyens, nous vous confirmons notre lettre du 28e de ventôse dernier, relative à l'exécution du décret du 13e de pluviôse

aussi dernier, surtout quant à la remise des comptes des fermiers, administrateurs, syndics et autres percepteurs des biens, rentes ou séquestres provenant des abbayes, corps et communautés, chapitres, bénéfices, collégiales, séminaires, prieurés, hospices, hôpitaux, fabriques, confréries ou congrégations étrangères.

VIII. — **Compte rendu de ses opérations par le Bureau des domaines nationaux du district de Villefranche, 1er vendémiaire III** (*Arch. dép.* Q).

Ce Bureau est chargé de la vente des domaines nationaux de première origine et de ceux confisqués aux émigrés, rebelles et autres, de la vente des mobiliers des biens des hôpitaux, de l'ordre de Malte, des revenus de ces biens, des demandes des créanciers, de faire rentrer à la caisse de la régie nationale les sommes dues, et de poursuivre les débiteurs; et de tous autres objets qui ont un rapport direct ou indirect avec les domaines nationaux.

Pour satisfaire à la réquisition de l'agent national du district de Villefranche, faite le 24 du courant à l'administrateur et au chef du Bureau des domaines nationaux, le compte qu'il exige lui est rendu ainsi qu'il suit:

Vente des biens de première origine. — Il existe dans le district de Villefranche très peu de biens nationaux de première origine ou ci-devant ecclésiastiques; la majeure partie de ces biens non vendus proviennent des fabriques. Il existe seulement un domaine provenant du ci-devant couvent des Antiquailles de Commune-Affranchie, pour la vente duquel il y a eu des contestations entre les administrateurs du district de Villefranche et ceux du district de la campagne de Commune-Affranchie à cause des limites, contestations terminées depuis peu de temps; une maison de prébende, trois ou quatre domaines de prébendes en contestation, un domaine provenant du prieuré de Néty et deux vignobles provenant du collège de Mâcon.

Il a déjà été vendu des biens de fabrique pour une somme de 64,659 l., sur une estimation de 19,057 l. 12 sols.

Vente des biens confisqués. — L'Administration du district de Villefranche a commencé les ventes des biens d'émigrés le

6 nivôse de l'an II. Elle les a continuées sans relâche jusqu'au 6 fructidor, il y en a eu de vendus à 500 adjudicataires au moins pour 5,901,715 l., sur une estimation de 1,631,447 l. 2 sols.

La Commission des revenus nationaux ayant fait parvenir des nouveaux modèles de division et d'estimation, pour s'y conformer, on a été obligé de suspendre les ventes seulement pour trois décades; elles seront reprises la seconde décade de vendémiaire.

La loi du 13 septembre 1793 (vieux style) accorde aux chefs de famille la faculté d'acheter des biens d'émigrés jusqu'à la concurrence de 500 l. L'Administration a fait publier et afficher avec beaucoup d'exactitude cette loi bienfaisante: le 17 floréal dernier, elle a fait une adresse à tous les citoyens de ce district pour les inviter à en profiter, et l'on délivre des bons à tous ceux qui se présentent pour en obtenir; on a expressément recommandé aux experts de faire une quantité de petits lots, ce qui a été exécuté dans tous les cantons; mais, jusqu'à ce moment, ces petits lots, estimés seulement 100 l. et encore au-dessous, ont été portés par la chaleur des enchères à plus de 500 l., et les chefs de famille à qui on a délivré des bons se trouvent par là privés de la bienfaisance de la loi; il faudrait que l'on fût autorisé de leur délivrer les biens au prix de l'estimation.

Presque dans toutes les communes de ce district il y a des terrains communaux, et dans le plus grand nombre, un demi-arpent ou un arpent en plus; d'après la décision de la Commission des revenus nationaux, on ne peut délivrer des bons aux citoyens qui habitent ces communes, et il en résulte qu'ils ne profitent ni de la loi ni des terrains communaux, parce qu'ils sont d'une trop petite étendue pour être divisés.

Il serait à désirer que la Convention rendît un décret à cet égard et que les citoyens des communes où il n'y aurait pas une certaine quantité d'arpents de terrains communaux pussent jouir du bénéfice de la loi du 13 septembre 1793.

En vertu de cette même loi, il s'est présenté plusieurs citoyens fondés de procuration des défenseurs de la patrie pour acquérir des biens nationaux; mais la Convention n'ayant encore rien statué relativement à leur brevet de récompense, l'on a pu leur adjuger aucune partie de biens.

Il est très instant que le mode soit déterminé. L'Administration

l'a demandé à plusieurs reprises à la Convention, elle a également fait ses observations sur les habitants qui sont dans des communes où il n'y a que très peu de biens communaux et qui ne peuvent acquérir des lots de 500 livres. Elle n'a reçu aucune réponse.

Vente du mobilier des émigrés. — Le mobilier de tous les émigrés du district de Villefranche a été vendu dans le courant de l'année dernière. Tout ce qui pouvait être utile aux hôpitaux des armées en a été distrait et apporté à l'Administration dans le magasin militaire.

Vente du mobilier des rebelles tombés sous le glaive de la loi. — Dès que l'Administration a connu le nom des rebelles tombés sous le glaive de la loi, elle a fait procéder à l'inventaire estimatif de leur mobilier, ensuite elle a pris un arrêté par lequel elle a nommé un commissaire dans chaque canton pour procéder aux ventes. Ils s'en sont occupés de suite; ils les continuent, et elles sont presque achevées, on a à en distraire également tous les effets utiles aux hôpitaux, ainsi que les livres et objets précieux pour être déposés dans la bibliothèque du district.

Vente des récoltes, des biens confisqués invendus, de ceux de l'ordre de Malte, des fabriques et des hôpitaux. — Les ventes des récoltes des biens des émigrés invendus ont été faites dans le temps à la diligence des receveurs de l'enregistrement, par devant l'Administration du district de Villefranche; il n'en reste aucune à faire. On a également celles des biens de fabrique et des rebelles tombés sous le glaive de la loi. Il n'y en a plus à faire que celles des biens des hôpitaux qui sont commencées et seront finies avant vendémiaire prochain.

Dettes actives à la nation provenant des émigrés, rebelles et autres. — Lors des inventaires qui ont été faits chez les émigrés, les commissaires aux ventes ont envoyé aux archives du district tous les papiers qui ont été trouvés sous les scellés, il ne s'en est pas trouvé qui aient établi des dettes actives, mais par les déclarations de plusieurs citoyens, on en a découvert quelques-unes, ces déclarations ont été adressées aux différents receveurs pour faire verser par les débiteurs le montant de ce qu'ils devaient.

L'on a fait également apporter aux archives du district les papiers qui ont été trouvés chez les rebelles; le dépouillement n'en

est pas encore fait, mais sûrement il s'y trouvera quelques dettes actives; l'on prendra le même parti que pour les émigrés.

On a trouvé chez différents rebelles de l'argenterie cachée; on l'a envoyée à la Convention Nationale et à la Monnaie.

Chez le rebelle Bottu, on a trouvé pour 124,000 livres de dettes actives, les titres qui les établissent ont été remis au receveur des domaines nationaux qui en poursuit la rentrée.

A l'époque de la rébellion lyonnaise, on a apposé les scellés sur le mobilier des rebelles et l'on a séquestré leurs propriétés. L'Administration prit ensuite un arrêté qui enjoignait à tous les citoyens qui devaient à des habitants de Commune-Affranchie de faire leur déclaration par devant les municipalités du lieu de leur domicile. Il en est résulté un grand nombre de séquestres, dont copie a été adressée tant au receveur du district qu'aux différents receveurs de l'enregistrement, pour qu'ils eussent à faire verser dans leurs caisses respectives le montant de ces déclarations en vertu de la loi du 26 frimaire.

On s'occupe actuellement d'un relevé général de tous les séquestres que l'on envoie à fur et à mesure de confection au département, pour les faire passer à la Commission des revenus nationaux; le dernier tableau des déclarations fournies sera parachevé dans le courant de la troisième décade de vendémiaire.

Créanciers des émigrés et des rebelles. — Après l'envoi de la liste générale des émigrés, faite par la Commission des revenus nationaux à l'Administration du district de Villefranche, les proclamations exigées par la loi ont été faites et affichées dans toute l'étendue du district, avec invitation aux créanciers de former le syndicat, conformément à la loi du 25 juillet 1793 (vieux style).

La même formalité a été remplie par les créanciers des rebelles tombés sous le glaive de la loi. L'on s'occupe actuellement et journellement des pétitions des ouvriers et des fournisseurs, un grand nombre sont déjà payés, mais il en vient plus que l'on en peut liquider.

Conformément à la loi du 9 ventôse, les créanciers devaient se pourvoir par devant l'Administration du district du dernier domicile de l'émigré ou du rebelle; l'Administration renvoie les pétitions aux districts qu'elles concernent, à l'exception de celles qui concernent les ouvriers et les fournisseurs.

Procès verbaux d'inventaires de mobilier. — Le Bureau s'occupe en ce moment de copier les procès-verbaux d'inventaires et des ventes du mobilier des émigrés. Une partie a déjà été envoyée au département.

Procès-verbaux de division et d'estimation des biens nationaux, et tableaux à envoyer à la Commission des revenus nationaux. — Les travaux multipliés du Bureau des domaines nationaux est *(sic)* la seule cause que l'on n'a pu s'occuper encore de copier les procès-verbaux de division et d'estimation des biens nationaux. Ce travail sera commencé dans le courant de vendémiaire et sera continué de suite.

Quant aux relevés à envoyer à la Commission des revenus nationaux, de ces mêmes procès-verbaux, ainsi que des ventes et des biens, pour conserver l'uniformité, l'Administration avait demandé au département et à la Commission des modèles de tableaux, ils ont été envoyés depuis peu de temps et bientôt ils seront remplis.

Archives. — Lors de l'apport au district de tous les titres du ci-devant clergé, le Directoire nomma un archiviste pour les mettre en ordre, il s'en est occupé pendant quelque temps. On l'appela ensuite dans un bureau, et il surveillait en même temps les archives; ne pouvant s'occuper de plusieurs objets à la fois, l'administration vient de confier à un citoyen qui s'occupe actuellement d'établir de l'ordre et de faire un inventaire de tous les titres qui y sont déposés.

Patrocines provenant des ci-devant hommes de loi et avoués. — Plusieurs hommes de loi et avoués du district de Villefranche ayant été punis de mort par jugement de la Commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie, lors de l'inventaire de leur mobilier, l'Administration a fait apporter dans un bureau établi à ces fins toutes leurs patrocines et lorsque les citoyens viennent les réclamer, on les leur délivre d'après la liquidation des frais dus, et qui sont versés dans la caisse du receveur des domaines nationaux. L'on s'occupe d'un inventaire général pour faire rentrer toutes les sommes dues.

Magasins militaires ou nationaux. — Le grand nombre des récoltes d'émigrés et des rebelles qui se sont vendues dans le

district de Villefranche a donné lieu à l'établissement de huit magasins dans le district, et cependant dans les endroits les plus propices, soit aux adjudicataires qui, en raison de ce, ont poussé les enchères plus hautes, soit pour la commodité des voitures.

Celui établi à Villefranche est un magasin militaire, et les sept autres des magasins nationaux.

Chaque garde-magasin est aux appointements de 1,200 livres annuellement, ce qui a été confirmé par le département qui a également approuvé les réparations urgentes que l'on a fait faire auxdits magasins, qui sont des ci-devant églises, maisons nationales et particulières, dont on a fixé le prix de la location conformément à la loi du 16 brumaire.

Vins provenant des rebelles tombés sous le glaive de la loi. — L'Administration a fait vendre au maximum aux citoyens indigents les vins nouveaux trouvés dans les caves des rebelles lyonnais; il en existe encore beaucoup de vieux dans ces mêmes caves, qui n'ont point été vendus. Le Directoire a écrit différentes fois, tant au Comité de législation, à la Convention, qu'à la Commission des subsistances et approvisionnements de la République, pour savoir si l'on devait vendre ces vins vieux au maximum ou à l'enchère; toutes les lettres sont demeurées sans réponse, et depuis peu de jours le citoyen Pavallier, de Mâcon, se disant approvisionneur des hôpitaux des armées les a requis. Doit-on les lui remettre et à quel prix ?

Ornements d'église. — Les municipalités de toutes les communes du district de Villefranche ont apporté à l'Administration les ornements et linges de leur église, ainsi que l'argenterie. Les ornements et les linges qui ne pouvaient pas servir aux hôpitaux ont été vendus à l'enchère, et l'argenterie a été envoyée à la Convention ainsi que les galons extraits des ornements. Le Bureau de l'agence militaire en donne l'état.

Bois nationaux. — Dans ce district, il se trouve des bois d'une étendue assez considérable pour être conservés. On en a fait réserve lors de la vente des autres fonds; pour leur conservation, l'Administration a établi des gardes partout où il y en a besoin; mais, malgré leur vigilance, malgré la punition des citoyens qui se rendent coupables des délits dans lesdits bois, l'on ne peut

empêcher les dévastations qui se commettent bien souvent dans la nuit. Il serait urgent que la Convention prît une mesure vigoureuse à cet égard; il n'y a point eu d'organisation forestière, parce que le décret du 29 septembre 1791 qui la réglait a été rapporté par la loi du 14 janvier 1792.

Vente des coupes, des bois-taillis et des arbres qui se gâtent. — Pour éviter autant que l'on a pu les dilapidations, le 16 ventôse dernier, l'Administration prit un arrêté par lequel elle enjoignit aux receveurs de l'enregistrement de s'occuper sans délais, de concert avec les municipalités et les comités révolutionnaires, de la division en petits lots des coupes de bois-taillis, qui devaient être exploités cette année, et quant aux bois de haute futaie existant le long des rivages et ailleurs, qui pouvaient dépérir ou porter dommage à l'accroissement des biens de la République, elle en a également ordonné la vente.

Cet arrêté a reçu sa pleine exécution; il en est résulté des sommes considérables au profit de la République, et il continue à être exécuté.

Pour connaître parfaitement l'étendue et la consistance des bois nationaux qui existent dans l'arrondissement du district de Villefranche, le Directoire a nommé un commissaire qui parcourt en ce moment toutes les communes; il s'occupe de la vérification et de l'étendue des bois confisqués au profit de la République; il en dresse des tableaux, et il résultera de cette opération que l'on connaîtra parfaitement la nature et la quantité des bois nationaux, s'ils sont en taillis ou de haute futaie, et s'il y en a quelques-uns de propres à la marine; il fait en même temps un relevé, chez les juges de paix, des procès-verbaux des délits qui ont été commis dans les bois, des poursuites qui ont été faites, des amendes prononcées, si elles ont été versées et dans quelle caisse.

Animaux de tous genres existant dans les propriétés nationales, non encore vendues, provenant d'émigrés ou condamnés. — Le 17 messidor dernier, le Comité de Salut Public prit un arrêté par lequel il ordonna aux districts qui auraient dans leur arrondissement des propriétés nationales non encores vendues, de donner à la Commission d'agriculture un état indicatif des espèces d'animaux qu'elles renferment.

Aussitôt la réception de cet arrêté, qui a été adressé par la

Commission d'agriculture et des arts, le Directoire du district de Villefranche a adressé à tous les commissaires chargés de l'estimation des domaines nationaux, comme plus propres à exécuter cette opération, des tableaux à remplir; tous, à l'exception de deux, ont renvoyé ces tableaux; il a écrit aux deux en retard. Certainement ils les enverront bientôt, et, de suite, ils seront adressés à la Commission d'agriculture, à Paris.

Liquidation des dettes actives et passives des communes, et de la consistance de leurs biens patrimoniaux. — Le 25 fructidor, il a été pris un arrêté qui nomme des commissaires pour fournir à l'Administration les renseignements les plus détaillés sur ces objets et les commissaires sont en opération. Sous peu on pourra avoir des documents positifs.

Liquidation des seizièmes revenant aux municipalités aliénataires de domaines nationaux. — Dès le 3 mars 1792 (vieux style) l'ancienne administration avait écrit à ces municipalités de venir retirer expédition des décrets d'aliénation rendus en leur faveur. A l'époque du 11 de ce mois, il restait encore douze municipalités dont les décrets n'avaient pas été retirés, et, le même jour, l'administration leur a écrit de venir les prendre. Trois seulement sont venues, il en reste encore neuf.

Aucunes municipalités n'ont rempli les formalités prescrites par une instruction qui leur a été adressée dans le temps; ladite instruction, en date du 25 février 1793, faite par l'administrateur des domaines nationaux.

Formation d'une liste de prêtres absents et déportés. — Le 29 messidor, cette liste a été faite, elle a été adressée au département le 3 thermidor pour être imprimée et affichée dans la même forme que celle des émigrés. L'impression n'a pas encore paru.

Formation d'une liste supplémentaire des émigrés. — Elle a été faite le 26 thermidor, et le 29, elle a été adressée à la Commission des administrations civiles, police et tribunaux, pour être comprise dans la continuation de la liste générale des émigrés.

Désignation précise des époques de la déportation ou réclusion des prêtres compris dans la liste des émigrés, afin de déterminer celles auxquelles la République doit jouir de leurs biens. — Le 28 thermidor, l'administration a pris le parti d'écrire à chaque municipa-

lité, et d'annexer à sa lettre un certificat à remplir par lesdites municipalités, au moyen duquel l'administration connaîtra précisément les époques. Jusqu'à présent, 66 municipalités seulement ont rempli l'objet de la lettre.

Publication des listes des émigrés condamnés ou déportés. — Les publications des listes d'émigrés condamnés ou déportés se font exactement, avec les instructions claires et précises, pour que les créanciers ne puissent ignorer ni de ces listes ni des délais dans lesquels ils doivent se présenter, et, pour que les débiteurs et dépositaires publics et particuliers ne puissent pas non plus ignorer le délai dans lequel ils doivent faire leur déclaration.

Hôpitaux. — En vertu de la loi du 23 messidor, l'on a pris la régie des biens des hôpitaux. Il a été écrit aux recteurs le 17 thermidor pour fournir les états de l'actif et du passif de ces établissements, et rendre leur compte avant le 1er vendémiaire. Les récoltes de ces biens ont été vendues comme ceux des autres biens nationaux.

La loi, en déclarant nationaux les biens des hôpitaux, ne s'explique pas sur la manière dont l'on pourvoira à l'entretien de ces établissements, ce qui devient très pressant à décider.

Chapelles éparses et séparées des ci-devant églises. — Les habitants des campagnes, assez crédules pour croire qu'un prétendu saint pouvait les guérir, vont encore implorer ses secours imaginaires certains jours de l'année, dans des chapelles érigées à cet effet par le charlatanisme des prêtres; pour détruire ce fanatisme, le Directoire a pris un arrêté, le 4 thermidor, portant que ces chapelles seraient vendues comme les autres biens nationaux, à la charge par les adjudicataires de démolir ces chapelles dans le mois de l'adjudication; cet arrêté a été soumis à l'approbation des représentants du peuple envoyés à Commune-Affranchie.

Absents, biens des pères et mères des émigrés et jeunes gens de la première réquisition. — Plusieurs individus étant absents de ce district sans que l'on sache les causes de leur absence, des enfants émigrés, des jeunes gens qui n'ont pas obéi à la loi du 23 août 1793 (vieux style) ont attiré l'attention de l'administration qui a pris un arrêté le 28 messidor, pour assurer à la République les

biens de ces absents émigrés et des jeunes gens de la première réquisition, ainsi que ceux de leurs parents.

Cet arrêté a été soumis à l'approbation des représentants du peuple envoyés à Commune-Affranchie.

Biens des jeunes gens de la première réquisition et de leurs parents. — Le décret du 2 frimaire, portant que les citoyens compris dans l'effet de la première réquisition, qui se seraient cachés ou auraient abandonné leurs domiciles pour se soustraire à l'exécution de la loi, et qui ne se présenteront pas dans la décade qui suivra la publication du décret pour se rendre à leur destination seront censés émigrés, et, comme tels, soumis eux et leurs familles à toutes les dispositions des lois concernant les émigrés.

L'administration a fait exécuter cette loi contre tous les jeunes gens, et leurs parents qui n'ont pas obéi à cette loi, et à fur et mesure qu'elle en découvre, elle suit avec exactitude cette exécution.

États des biens des émigrés. — Les états des biens des émigrés ont été fournis à l'administration de ce district par les municipalités, conformément à la loi. On vient d'en faire l'envoi au département.

États des biens des rebelles confisqués. — Les états des biens des rebelles confisqués au profit de la République ont été demandés aux municipalités. Plus des trois quarts les ont envoyés; aussitôt que cet envoi sera parachevé, on fera parvenir au département ces états.

Sels et tabacs nationaux. — La vente des sels et tabacs nationaux a eu lieu; mais aucun des procès-verbaux n'ayant été envoyés au département, l'administration les a recueillis, et en a fait parvenir les expéditions au département.

Réparations dans les domaines nationaux. – Plusieurs domaines, notamment des moulins et des pressoirs et cuvages ayant besoin de promptes réparations, on a eu soin de les faire faire par adjudication au rabais, d'après les devis préalables. Il y a eu des réparations dont l'urgence n'a pas permis de prendre l'attache du département sans courir des dangers, ou de plus grands dépérissements, ce qui a été constaté par les procès-verbaux.

Biens abandonnés par des ecclésiastiques aux ci-devant seigneurs pour jouir de la portion congrue. — Décret du 14 nivôse. — Pour connaître les biens qui peuvent avoir été abandonnés par des ecclésiastiques aux ci-devant seigneurs pour jouir de la portion congrue, et qui sont déclarés faire partie du domaine national, par le décret du 14 nivôse, il a été envoyé à chaque municipalité un tableau à remplir, mais elles n'ont encore rien produit de ces sortes de biens.

Main-levée des séquestres. — L'on enregistre au bureau toutes les mains-levées des séquestres qui y sont présentés. L'on garde l'original de la main-levée dont on donne un extrait à celui qu'elle concerne, et l'on forme une liste à colonnes de tous ceux qui obtiennent ces mains-levées, qui indique leurs noms, prénoms, résidence, situation de leurs biens, et l'autorité qui a accordé la main-levée.

Gardiens des scellés. — Il a été établi des gardiens dans toutes les maisons séquestrées. Les représentants du peuple à Commune-Affranchie, par leur arrêté du 25 nivôse, ont ordonné qu'il serait payé à chaque gardien 3 livres par jour, pour reconnaître le nombre des séquestres, le nom au préjudice duquel il a été établi, la situation des biens, l'époque du séquestre ; on a fait imprimer des tableaux qui ont été envoyés aux municipalités qui les ont remplis, et l'on paye les gardiens après qu'il est reconnu qu'ils ont fidèlement rempli leur devoir, et cependant toujours après un arrêté du département; les salaires se prennent sur les deniers provenus des biens de ceux séquestrés.

Liste des fugitifs. — Pour connaître les individus fugitifs, l'Administration a fait imprimer des tableaux envoyés aux municipalités qui les ont remplis et renvoyés. Ces tableaux indiquent les nom, prénoms, demeure du fugitif, la cause de sa fuite, s'il y a un mandat d'arrêt ou non, et la situation et consistance de ses biens. C'est sur ces tableaux que l'on a dressé une liste des fugitifs que l'on a fait parvenir au département.

Ne serait-il pas à propos que l'on prît une mesure définitive contre ces fugitifs, afin de savoir dans quelle classe ils seront compris; en attendant, l'on régit et administre leurs biens au profit de la République.

Fabriques des églises. Congrégations. Associations et confréries de l'un et de l'autre sexe. — Il a été dressé des inventaires des titres et papiers, meubles et effets des fabriques des églises, congrégations, associations et confréries de l'un et de l'autre sexe. On a dressé des états de leurs immeubles; on a fait vendre les mobiliers. Les immeubles se vendent journellement et les dettes actives sont en recouvrement.

Moulins et usines nationaux. — Avant de procéder à la vente des moulins et usines nationaux, on a fait constater si leur conservation n'était point préjudiciable aux propriétés voisines, conformément au décret du 8 avril 1793.

Folles enchères. — L'Administration vient de demander au receveur du district les noms de ceux en retard de paiement de leurs acquisitions des biens nationaux. Il en a donné l'état; on vient d'ordonner de faire les sommations prescrites par la loi, et en cas qu'elles ne produisent pas l'effet que l'on attend, on fera procéder aux reventes à la folle enchère des acquéreurs.

Effets soustraits des séquestres. — Des commissaires, multipliés pendant la rébellion lyonnaise, avaient fait enlever des effets dans les maisons séquestrées. Pour s'assurer de ce qui pouvait avoir été enlevé, l'Administration a fait imprimer des tableaux qu'elle a envoyés à toutes les municipalités qui les ont remplis et renvoyés. Ils contiennent les noms, prénoms du séquestré, les natures, qualités et quantités des objets distraits de dessous les séquestres, l'autorité ou l'individu qui a fait la réquisition, l'usage qui en a été fait, la valeur, si elle a été versée, et dans quelle caisse.

Propriétaires rière le district de Villefranche et qui n'y résident pas. — Pour connaître tous les propriétaires de ce district qui n'y résident, pas et qui, en conformité de la loi, doivent justifier au département de leur résidence en France, il a été dressé des tableaux qui ont été remplis par les municipalités. Ils contiennent les noms, professions et demeures des propriétaires et la nature des biens. On s'occupe du double de ces tableaux que l'on va adresser au département.

Location des maisons et des domaines nationaux. — Avant la loi du 10 germinal, l'Administration faisait faire les locations des maisons et domaines nationaux conformément aux lois des

23 octobre 1790 et 19 août 1791, cette loi dérogeant à ces dernières, charge l'agence seule de ces locations et d'en rendre compte chaque décade au Comité de Salut Public.

Le décret du 28 messidor a rapporté celui du 10 germinal : il ordonne que les locations se feront d'après les règles et suivant les formes prescrites par les décrets des 23 octobre 1790 et 19 août 1791.

Au moyen de ce dernier décret, un des six bureaux de l'agence de ce district vient de donner le tableau à l'agent national pour faire procéder à ces locations. Bien des inconvénients se présentent :

1° Il faut un mois de publication avant la location.

2° Ce délai va porter à la veille où les locations échoient, c'est-à-dire au 1er novembre (v. s), et ceux qui ne conservent pas leur location, n'en trouveront plus.

3° Il y en a au moins 300 à faire en bâtiments et corps de domaines.

4° Les nouvelles locations vont déplacer et peut-être mettre sur le pavé 300 familles.

5° Ces familles sont déjà venues réclamer à l'Administration pour être conservées dans leur location.

6° Qu'en faire, lorsqu'on les aura déplacées, la majeure partie étant des maréchaux, des serruriers, dont les ustensiles se déplacent difficilement et sont également difficiles à trouver des emplacements favorables ?

7° Au prix où l'on pousse ces locations, ces individus ne pourraient les conserver : ils ne trouveraient point de caution.

8° A supposer qu'ils en trouvent, ne sera-ce pas pour eux un prétexte pour ne pas suivre le maximum ?

9° Les domaines ne pouvant s'affermer que pour une année, ce court intervalle n'attachera pas le fermier à la conservation du domaine, il en surchargera les fonds, notamment les vignes, il en négligera l'engrais et la culture, il ne pensera qu'à en retirer le plus grand profit et s'inquiétera peu des années à venir, et la République perdra considérablement.

Pour obvier à tous ces inconvénients, ne serait-il pas plus avantageux de laisser les locations au prix où elles sont ; et quant aux domaines et aux vignobles, en faire vendre la récolte, comme cela

vient de s'opérer pour la présente année, attendu que les ventes se feront dans l'année.

Les représentants du peuple sont invités et priés de prendre ces observations en considération et de tracer à l'Administration la conduite qu'elle doit tenir. Le temps est pressant.

Parents des émigrés et des rebelles. — Plusieurs décrets avaient assuré aux parents des émigrés une portion dans leurs biens, mais le décret du 3 juin les a rapportés et la Convention s'est réservé le droit de statuer sur les secours à accorder à ceux qui en mériteront.

Les parents des rebelles sont assimilés à ceux des émigrés.

Dans les séquestres qui ont eu lieu, on a séquestré tout ce qui appartenait aux parents comme ce qui appartenait aux émigrés ou aux rebelles. Ceux des parents qui n'ont rien accablent l'Administration par des pétitions pour obtenir des secours, ceux qui ont des propriétés en réclament la distraction.

Quant aux premiers, l'administration ne peut rien prononcer, c'est à la Convention Nationale.

A l'égard des seconds, elle avait cru, lorsqu'ils n'étaient point atteints de suspicion, pouvoir leur accorder la distraction des biens qui étaient biens reconnus leur appartenir, et, à ceux qui n'ont que des droits à répéter sur les biens des rebelles, elle leur avait accordé des provisions à imputer sur ces droits ; cette manière d'opérer fut approuvée dans les mois de nivôse, pluviôse et ventôse, par le département, qui a ensuite formellement refusé de n'admettre aucun avis semblable, ce qui a fait que cette administion a cessé de s'occuper de ces sortes d'affaires. Cependant, ces parents ne quittent pas les bureaux ; les représentants voudront bien tracer leur conduite à tenir à leur égard.

État des biens des parents des émigrés mis sous la main de la nation. — Le bureau s'occupe à dresser l'état des biens dont jouissent les parents des émigrés et dont la propriété a été mise sous la main de la nation par la loi du 28 mars 1793 (v. s.), pour en faire l'envoi, conformément à la loi du 23 vendémiaire de l'an II.

Le Bureau des domaines nationaux, pour finir de rendre compte des affaires qui se traitent, compte sur ses registres 1,312 avis ou arrêtés, pris depuis le 23 frimaire jusqu'à présent, et 468

lettres écrites depuis le 24 ventôse, époque à laquelle le bureau a pris un registre particulier de correspondance.

Certifié par nous, administrateurs et chefs du Bureau des domaines nationaux ce 1er vendémiaire, l'an trois de la République française une et indivisible.

Signé : Peraud, Bonnefond, Desabier, Tricaud, Guineau.

IX. — Société entre Claude, Jean et Étienne Melay et plusieurs autres habitants de la paroisse de Loire (du 3 octobre 1790).

Par devant le notaire royal soussigné et en présence des témoins cy-après nommés,

Sont comparus : Claude, Jean et Etienne Melay, vignerons; Jacques, Claude et Jean Janique, chaufourniers, père et fils, ces deux derniers duement autorisés à l'effet des présentes par leur père; Pierre Ogier, thuillier, procédant de l'autorité d'Etienne Ogier, son père; Etienne Burlat, François Ogier dit Moulin, Pierre Moussy dit Corpora, vignerons; Simon Perrin, Jean-Denis Dumas, Jacques Perrin, laboureurs; Benoît Dumas, vigneron; Nicolas Lambert, maître futier; Pierre Couchoud, maçon et charpentier; Jean Carret, vigneron; François Gayvalet, thuillier, duement autorisé à l'effet des présentes par Pierre Gayvalet, son père; Jean-Pierre Bailly, vigneron; Jean-Marie Cristophle, thuillier; André Tabin, vigneron; Barthélemy Murillon, maçon et charpentier; Claude Cognat dit Berchou, cordonnier; Jean-Claude Moussy, aussi cordonnier; Claude Christophle dit Religieux, thuillier; Pierre Olagnon, vigneron; Antoine et Jean Bourdin, potiers de terre; Jean Cognat, cordonnier; Jean Achard, vigneron; Pierre Paret fils, Jean-Pierre Perrin, voiturier par eau; Claude Perrin dit Matichon; Jean-Claude Drevet dit Cachin, thuillier; Pierre Mussilly fils d'autre Pierre, et Jean-Marie Tournel fils de Pierre Tournel, vignerons; ces deux derniers procédans des autorités de leurs pères cy-présents. Tous habitants de la paroisse de Loire, lesquels désirant faire l'acquisition :

1° De l'isle appelée l'Isle de la Roche-Moussy contenant envìron cinquante bicherées consistant en terre, prés et saulées.

2° De l'isle appelée l'Isle Savy ou de l'Archevêque, contenant environ deux cent cinquante bicherées consistant en terres, prés, saulées, pàturages et graviers.

3° Des immeubles dépendans de la prébende consistant en bâtiments et un petit clos contenant environ trois bicherées en très mauvais état, le tout situé en la paroisse de Loire, dont la vente doit être faite en vertu des lettres patentes de Sa Majesté du 25 juillet dernier, rendues sur les décrets de l'Assemblée Nationale des 25, 28, 29 juin précédant, le 9 dudit mois de juillet dernier comme immeubles nationaux.

Et ayant considéré qu'ils n'étaient pas en état de faire ces acquisitions chacun en particulier, sont convenus de former par les présents une association à l'effet de faire les acquisitions en communauté, pour faciliter les payemens;

Et pour faire la recherche des baux qui pourroient avoir été passés des biens, en prendre connaissance, faire toutes les soumissions, estimations, enchères et toutes formalités requises et qui seront nécessaires pour parvenir à l'adjudication desdits biens, les comparans ont unanimement choisi et nommé, comme ils nomment pour sindics et procureurs lesdits Nicolas Lambert, Claude et Etienne Melay et ledit Claude Janique, auxquels ils donnent à cet effet tous pouvoirs requis, comme aussi de rester adjudicataires, s'il est possible, desdits biens au prix qu'ils jugeront convenables à l'intérêt de la société et sous les charges, clauses et conditions qui seront insérées dans le bref d'adjudication, recevoir la contribution de chacun des comparans, la verser entre les mains du receveur de la caisse de l'extraordinaire ou de tel autre qui sera indiqué par le district de la campagne de Lyon, recevoir et passer tous reçus et quittances valables, former toutes demandes contre ceux qui seraient en arrière de payer leur contribution, plaider, opposer, appeler, constituer procureurs, traiter, transiger et généralement faire pour l'intérêt de la communauté des constituans tout ce qu'ils pourront faire eux-mêmes; tous présens en personne, promettant d'avoir le tout à gré et d'en relever et indemniser leurs procureurs constitués quand les mandats requerroient pouvoirs plus amples que ceux énoncés aux pré-

sentes qui seront valables nonobstant suraunation et jusqu'à révocation expresse. Et sont faites néanmoins sous les clauses et conditions suivantes :

Premièrement, que dans le cas où leurs procureurs resteroient adjudicataires des biens immeubles en totalité ou séparément, ils seront partagés entre eux par égale part et portion par des experts qui seront nommés et choisis par les procureurs sindics, dans le cas où les comparans ne pourroient pas faire ce partage eux-mêmes ;

Secondement, que le prix de l'adjudication sera payé conjointement et solidairement par tous les comparans par égale part et portion ainsi qu'il s'y soumettent et s'y engagent sous les renonciations de droit entre les mains des procureurs sindics pour être versé par ceux-cy entre les mains du receveur de la caisse de l'extraordinaire ou du district de la campagne de Lyon, et que, dans le cas où quelqu'un des comparans ne payerait pas le montant de sa contribution entre les mains des procureurs sindics dans les délais prescrits par les lettres patentes de Sa Majesté et par les décrets de l'Assemblée Nationale, lesdits procureurs sindics seront tenus de lui faire signifier une sommation ou commandement de faire ledit paiement entre leurs mains dans le courant de deux mois, à compter du jour de la sommation, à défaut de quoi, passé lequel délay, celui qui ne satisfaira pas à cette sommation ou commandement sera purement et simplement déchu de son droit de propriété sur les dits immeubles acquis, et sa portion appartiendra dès lors à la société sans qu'il soit besoin pour ce de faire aucune autre formalité judiciaire ni de faire procéder à une adjudication à la folle enchère, dérogeant les comparans à toutes lois et règlements contraires et se soumettant expressément à cette condition. Et s'il arrivait que le débiteur fût en avance de quelques payements ou annuités les procureurs sindics cy-devant nommés seront autorisés à lui rembourser ce qu'il se trouverait avoir payé au moyen de quoi la Société demeurera purement et simplement subrogée à ses droits.

Ainsi convenu, accepté et promis réciproquement, exécuter aux peines de droit par promesses, obligations, soumissions, renonciations et autres clauses requises et nécessaires dont acte fait et passé à Givors, étude du notaire royal soussigné, le troisième

octobre mil sept cent quatre-vingt-dix, après midi, en présence de Me Jean-Claude Desroys, notaire et commissaire en droits seigneuriaux et au sieur Joseph-Philibert Deléat, receveur de la Régie générale au département dudit Givors, tous deux y demeurans, témoins requis qui ont signé avec les père et fils Janique, les père et fils Ogier, lesdits Etienne Burlat, François Ogier, Claude et Etienne Melay, Jacques et Simon Perrin, Benoît Dumas, Pierre Couchoud, Jean Carret, François Gayvalet, Barthélemy Murillon, Claude Cognat, Jean-Claude Moussy, Jean-Pierre Perrin, Pierre Paret, les père et fils Mussilly; non lesdits Jean-Pierre Bailly, Jean-Marie et Claude Christophle, André Tabin, Pierre Ollagnon, Pierre Moussy, Jean Achard, Jean-Denis Dumas, Antoine-Jean Bourdin, Jean Melay, Jean-Claude Drevet, les père et fils Tournel, ledit Gayvalet père, ni ledit Jean Cognat qui sommés de le faire ont déclaré ne le savoir. Signé sur la minutte, Mussilly, Mussilly fils, Jean Carret, Pierre Couchoud, Nicolas Lambert, Claude Melay, Etienne Melay, Jacques Perrin, Simon Perrin, Benoît Dumas, Jacques Janique, Claude Cognat, Claude Janique, Etienne Augé *(sic)*, François Ogier, Jean-Claude Moussy, Pierre Augé *(sic)*, Jean Janique, Etienne Burlat, François Gayvalet, Barthélemy Murillon, Jean-Pierre Perrin, Pierre Paret, Claude Perrin, Deléat, Desroys et Civard, notaire royal au pouvoir duquel est restée ladite minute, contrôlée au bureau dudit Givors le 8e dudit mois d'octobre 1790 par le commis qui a reçu les droits.

Pour expédition :

CIVARD, notaire royal.

Paraphé et certifié sincère.

Lyon, le 23 février 1791.

Claude JANIQUE, Etienne MELAY, LAMBERT,
Claude MELAY.

B. — LISTE DES ANCIENNES MESURES

dont il est fait mention dans les inventaires et dans les actes de ventes.

D'après les *Comptes faits* de Lauradoux (1812). Voir page 54.

MESURES AGRAIRES

Bicherée de Lyon : 12 ares 93 centiares.
1764 pas q. de 2 pieds 1/2 lyonnais.
Si la bicherée de Lyon vaut 1 fr., l'hectare vaudra 7 fr. 73.

Hommée de Lyon : 4 ares 31 centiares.
Si l'hommée de Lyon vaut 1 fr., l'hectare vaudra 23 fr. 19.

Coupée de Lyon : 3 ares 23 centiares.
Si la coupée de Lyon vaut 1 fr., l'hectare vaudra 30 fr. 93.

Bicherée de Villefranche : 10 ares 55 centiares.
1600 pas q. de 2 pieds 1/2 de France.
Si la bicherée de Villefranche vaut 1 fr., l'hectare vaudra 9 fr. 47.

Ouvrée de vigne de Villefranche : 4 ares 22 centiares.
Si l'ouvrée de Villefranche vaut 1 fr., l'hectare vaudra 23 fr. 69.

Bicherée de Tarare : 15 ares 82 centiares.
2400 pas q. de 2 pieds 1/2 de France.
Si la bicherée de Tarare vaut 1 fr., l'hectare vaudra 6 fr. 31.

Bicherée de Sainte-Colombe-lès-Vienne : 15 ares 19 centiares.
1600 pas q. de 3 pieds de France.
Si la bicherée de Sainte-Colombe vaut 1 fr., l'hectare vaudra 6 fr. 58.

Hommée de Sainte-Colombe-lès-Vienne : 5 ares 6 centiares.
Si l'hommée de Sainte-Colombe vaut 1 fr., l'hectare vaudra 19 fr. 74.

Coupée de Sainte-Colombe-lès-Vienne : 3 ares 79 centiares.
Si la coupée de Sainte-Colombe vaut 1 fr., l'hectare vaudra 26 fr. 32.

Bicherée de Chamelet : 12 ares 87 centiares.
1952 pas q. de 2 pieds 1/2 de France.
Si la bicherée de Chamelet vaut 1 fr., l'hectare vaudra 7 fr. 76.

Mesure de Beaujeu : 7 ares 91 centiares.
1200 pas q. de 2 pieds 1/2 de France.
(Deux mesures de Beaujeu égalent une bicherée de Tarare.)
Si la mesure de Beaujeu vaut 1 fr., l'hectare vaudra 12 fr. 63.

Coupée de Belleville : 7 ares 25 centiares.
1100 pas q. de 2 pieds 1/2 de France.
Si la coupée de Belleville vaut 1 fr., l'hectare vaudra 13 fr. 78.

Ouvrée de Belleville : 5 ares 27 centiares.

800 pas q. de 2 pieds 1/2 de France.

Si l'ouvrée de Belleville vaut 1 fr., l'hectare vaudra 18 fr. 95. — Deux ouvrées font la bicherée de Belleville égale ainsi à celle de Villefranche.

Coupée de Juliénas : 3 ares 95 centiares.

600 pas q. de 2 pieds 1/2 de France.

(C'est la moitié de la mesure de Beaujeu.)
Si la coupée de Juliénas vaut 1 fr., l'hectare vaudra 25 fr. 27.

Mesure ancienne de Thizy : 7 ares 41 centiares.

1125 pas q. de 2 pieds 1/2 de France.

Si la mesure ancienne de Thizy vaut 1 fr., l'hectare vaudra 13 fr. 47.

MESURES DES LIQUIDES

Anée de Lyon : 93 litres 222.

Si l'ànée de Lyon vaut 10 francs, l'hectolitre vaudra 10 fr. 72.— L'ànée de Lyon est en usage dans tout le Rhône, sauf les exceptions ci-dessous :

Anée de Belleville : 108 litres 726.

Si l'ànée de Belleville vaut 10 francs, l'hectolitre vaudra 9 fr. 19. — Cette mesure n'est en usage qu'à Belleville.

Vase de Condrieu : 76 litres 175.

Si le vase vaut 10 francs, l'hectolitre vaudra 13 fr. 12. — Cette mesure n'est en usage qu'à Condrieu, Ampuis, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Tupin-et-Semons.

MESURES DES GRAINS

Bichet de Lyon (bichet de grenier) : 34 litres 277.

Le bichet se subdivise en demi-bichet, coupe (ou quart de bichet), octave (ou huitième), picotin (ou seizième), demi-picotin (ou trente-deuxième). — Si le bichet vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 2 fr. 91.

Bichet de Villefranche : 28 litres 941.

Si le bichet vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 3 fr. 45.

Bichet d'Anse : 28 litres 941.

Si le bichet vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 3 fr. 90.

Bichet de Condrieu ou de Sainte-Colombe : 28 litres 057.

Si le bichet vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 3 fr. 56.

Mesure de Tarare : 21 litres 195.

Si la mesure vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 4 fr. 71.

Mesure de Beaujeu : 22 litres 632.

Si la mesure vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 4 fr. 41.

Mesure de Chamelet : 16 litres 721.

Si la mesure vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 5 fr. 98.

Mesure de Thizy : 19 litres 569.

Si la mesure vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 5 fr. 11.

Mesure ou coupe de Belleville : 15 litres 435.

Si la mesure vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 6 fr. 47.

MESURES DES CHARBONS

Benne de Lyon : 74 litres 073.

Si la benne vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 1 fr. 35.

Benne de Givors : 68 litres 567.

Si la benne vaut 1 franc, l'hectolitre vaudra 1 fr. 45.

C. — TABLEAU DE LA DÉPRÉCIATION DU PAPIER-MONNAIE

depuis le 1er janvier 1791 jusqu'à sa suppression, dressé en exécution de la loi du 5 messidor an V, pour le département du Rhône, suivi du cours de Bâle.

(A Lyon, de l'imprimerie de J. Royer, rue Confort, n° 90, an V, petit in-16)[1]

On donnait, en 1791, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier		Mai	
Du 1 au 10	92 l.	Du 1 au 10	87 l. 10 s.
11 20	91 l. 15 s.	11 20	86 l. 10 s.
21 31	91 l. 10 s.	21 31	85 l. 18 s.
Février		**Juin**	
Du 1 au 10	91 l.	Du 1 au 10	85 l.
11 20	90 l. 15 s.	11 20	84 l.
21 29	90 l. 10 s.	21 30	83 l. 10 s.
Mars		**Juillet**	
Du 1 au 10	90 l.	Du 1 au 10	83 l.
11 20	89 l. 15 s.	11 20	82 l. 10 s.
21 31	89 l. 15 s.	21 31	82 l. 10 s.
Avril		**Août**	
Du 1 au 10	89 l. 10 s.	Du 1 au 10	81 l.
11 20	89 l. 5 s.	11 20	80 l.
21 30	89 l.	21 31	80 l.

(1) Cette brochure, qui reproduit exactement une délibération du Conseil du département, du 4 thermidor V, donne, outre le tableau de la dépréciation, le texte de la loi du 5 messidor et celui de la délibération de l'Administration centrale du département, nommant une commission de quinze négociants et agents de change chargés de dresser le tableau de concert avec l'Administration.

Septembre

Du 1 au	10	81 l.
11	20	81 l.
21	30	80 l.

Octobre

Du 1 au	10	81 l.
11	20	80 l.
21	31	81 l.

Novembre

Du 1 au	10	80 l. 10 s.
11	20	79 l.
21	30	76 l. 10 s.

Décembre

Du 1 au	10	74 l.
11	20	73 l.
21	31	71 l.

On donnait, en 1792, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier

Du 1 au	10	64 l.
11	20	64 l.
21	31	66 l.

Février

Du 1 au	10	62 l.
11	20	57 l.
21	29	55 l.

Mars

Du 1 au	10	56 l.
11	20	57 l.
21	31	62 l.

Avril

Du 1 au	10	59 l.
11	20	58 l.
21	30	57 l.

Mai

Du 1 au	10	58 l.
11	20	58 l.
21	31	60 l.

Juin

Du 1 au	10	62 l.
11	20	64 l.
21	30	65 l.

Juillet

Du 1 au	10	62 l.
11	20	62 l.
21	31	62 l.

Août

Du 1 au	10	62 l.
11	20	62 l.
21	31	63 l.

Septembre

Du 1 au	10	65 l.
11	20	67 l.
21	30	68 l.

Octobre

Du 1 au	10	67 l.
11	20	70 l.
21	31	72 l.

Novembre

Du 1 au	10	73 l.
11	20	74 l.
21	30	73 l.

Décembre

Du 1 au	10	72 l.
11	20	71 l.
21	31	64 l.

On donnait, en 1793, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier

Du 1 au	10	62 l.
11	20	60 l.
21	31	57 l.

Février

Du 1 au	10	58 l.
11	20	58 l.
21	28	57 l.

Mars

Du 1 au	10	57 l.
11	20	55 l.
21	31	54 l.

Avril

Du 1 au	10	47 l.
11	20	46 l.
21	30	46 l.

Mai

Du 1 au	10	42 l.
11	20	40 l.
21	31	39 l.

Juin

Du 1 au	10	35 l.
11	20	32 l.
21	30	32 l.

Juillet

Du 1 au	10.....	30 l.
11	20.....	25 l.
21	31.....	20 l.

Août

Du 1 au	10.....	21 l.

On observe qu'ici finissent les cours réels et qu'il a été impossible de se conformer à la loi du 5 messidor, article IV, qui porte que, pour former le tableau prescrit par l'article II, il faut combiner les notes tenues dans les places de commerce du département avec la valeur qu'auront eue les immeubles, les denrées et les marchandises, et qu'il est constant : 1° que le commerce n'a point tenu de notes, puisqu'il était défendu, sous peine de mort, de vendre des assignats contre espèces; 2° qu'au lieu de vendre des immeubles dans le département, on les démolissait; 3° que les denrées et marchandises étaient maximées.

Dans cet état, on ne peut que donner un tableau approximatif, calculé d'après les cours de Bâle et Genève et ceux de la Trésorerie nationale, comme ci-après :

Suite de l'année 1793.

Août

Du 11 au	20.....	30 l.
21	31.....	29 l.

Septembre

Du 1 au	10.....	28 l.
11	20.....	27 l.
21	30.....	27 l.

Octobre

Du 1 au	10.....	27 l.
11	20.....	26 l.
21	31.....	26 l.

Novembre

Du 1 au	10.....	36 l.
11	20.....	35 l.
21	30.....	35 l.

Décembre

Du 1 au	10.....	49 l.
11	20.....	50 l.
21	31.....	48 l.

On donnait, en 1794, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier

Du 1 au	10.....	40 l.
11	20.....	40 l.
21	31.....	40 l.

Février

Du 1 au	10.....	41 l.
11	20.....	41 l.
21	28.....	41 l.

Mars

Du 1 au	10.....	36 l.
11	20.....	36 l.
21	31.....	36 l.

Avril

Du 1 au	10.....	36 l.
11	20.....	36 l.
21	30.....	36 l.

Mai

Du 1 au	10.....	34 l.
11	20.....	34 l.
21	31.....	34 l.

Juin

Du 1 au	10.....	30 l.
11	20.....	30 l.
21	30.....	30 l.

Juillet

Du 1 au	10.....	34 l.
11	20.....	34 l.
21	31.....	34 l.

Août

Du 1 au	10.....	31 l.
11	20.....	31 l.
21	31.....	31 l.

Septembre

Du 1 au	10.....	28 l.
11	20.....	28 l.
21	30.....	28 l.

Octobre

Du 1 au	10.....	26 l.
11	20.....	26 l.
21	31.....	26 l.

Novembre		Décembre	
Du 1 au 10	24 l.	Du 1 au 10	20 l.
11 20	24 l.	11 20	20 l.
21 30	24 l.	21 31	20 l.

Ici finissent les cours combinés et recommencent les cours réels.

On donnait, en 1795, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier		Mars	
Du 1 au 10	18 l.	Du 1 au 10	14 l.
11 20	18 l.	11 20	14 l.
21 31	18 l.		
Février		Ici changent les calculs suivant l'ère républicaine.	
Du 1 au 10	17 l.		
11 20	17 l.		
21 28	17 l.		

An III. — On donnait pour 24 livres écus, en assignats :

	Germinal			Floréal			
1	21 mars 1795	.....	195 a.	1	20 avril 1795	.....	235 a.
2	22 —	.....	195	2	21 —	.....	250
3	23 —	.....	190	3	22 —	.....	250
4	24 —	.....	190	4	23 —	.....	250
5	25 —	.....	190	5	24 —	.....	250
6	26 —	.....	186	6	25 —	.....	275
7	27 —	.....	190	7	26 —	.....	275
8	28 —	.....	196	8	27 —	.....	275
9	29 —	.....	195	9	28 —	.....	275
10	30 —	.....	195	10	29 —	.....	270
11	31 —	.....	200	11	30 —	.....	265
12	1er avril 1795	.....	200	12	1er mai 1795	.....	267
13	2 —	.....	205	13	2 —	.....	275
14	3 —	.....	220	14	3 —	.....	275
15	4 —	.....	205	15	4 —	.....	275
16	5 —	.....	210	16	5 —	.....	295
17	6 —	.....	210	17	6 —	.....	300
18	7 —	.....	215	18	7 —	.....	305
19	8 —	.....	215	19	8 —	.....	320
20	9 —	.....	215	20	9 —	.....	325
21	10 —	.....	205	21	10 —	.....	315
22	11 —	.....	195	22	11 —	.....	320
23	12 —	.....	195	23	12 —	.....	320
24	13 —	.....	188	24	13 —	.....	350
25	14 —	.....	188	25	14 —	.....	370
26	15 —	.....	188	26	15 —	.....	400
27	16 —	.....	220	27	16 —	.....	390
28	17 —	.....	225	28	17 —	.....	395
29	18 —	.....	235	29	18 —	.....	400
30	19 —	.....	235	30	19 —	.....	400

Prairial

1	20 mai 1795	.....	390 a.
2	21 —	.....	385
3	22 —	.....	395
4	23 —	.....	425
5	24 —	.....	430
6	25 —	.....	435
7	26 —	.....	435
8	27 —	.....	435
9	28 —	.....	425
10	29 —	.....	415
11	30 —	.....	420
12	31 —	.....	440
13	1er juin 1795	.....	440
14	2 —	.....	435
15	3 —	.....	435
16	4 —	.....	430
17	5 —	.....	430
18	6 —	.....	470
19	7 —	.....	485
20	8 —	.....	495
21	9 —	.....	515
22	10 —	.....	540
23	11 —	.....	525
24	12 —	.....	530
25	13 —	.....	535
26	14 —	.....	580
27	15 —	.....	620
28	16 —	.....	710
29	17 —	.....	760
30	18 —	.....	840

Messidor

1	19 juin 1795	.....	750 a.
2	20 —	.....	675
3	21 —	.....	750
4	22 —	.....	800
5	23 —	.....	770
6	24 —	.....	800
7	25 —	.....	800
8	26 —	.....	750
9	27 —	.....	550
10	28 —	.....	460
11	29 —	.....	650
12	30 —	.....	650
13	1er juillet 1795	.....	620
14	2 —	.....	600
15	3 —	.....	620
16	4 —	.....	630
17	5 —	.....	615
18	6 —	.....	700
19	7 —	.....	700
20	8 —	.....	660
21	9 —	.....	630
22	10 —	.....	625
23	11 —	.....	660
24	12 —	.....	730
25	13 juillet 1795	.....	730 a.
26	14 —	.....	690
27	15 —	.....	705
28	16 —	.....	715
29	17 —	.....	715
30	18 —	.....	705

Thermidor

1	19 juillet 1795	.....	650 a.
2	20 —	.....	680
3	21 —	.....	760
4	22 —	.....	780
5	23 —	.....	780
6	24 —	.....	790
7	25 —	.....	830
8	26 —	.....	870
9	27 —	.....	870
10	28 —	.....	680
11	29 —	.....	720
12	30 —	.....	720
13	31 —	.....	710
14	1er août 1795	.....	710
15	2 —	.....	740
16	3 —	.....	820
17	4 —	.....	900
18	5 —	.....	860
19	6 —	.....	830
20	7 —	.....	860
21	8 —	.....	870
22	9 —	.....	865
23	10 —	.....	890
24	11 —	.....	890
25	12 —	.....	890
26	13 —	.....	890
27	14 —	.....	895
28	15 —	.....	895
29	16 —	.....	895
30	17 —	.....	895

Fructidor

1	18 août 1795	.....	900 a.
2	19 —	.....	900
3	20 —	.....	900
4	21 —	.....	925
5	22 —	.....	930
6	23 —	.....	900
7	24 —	.....	930
8	25 —	.....	920
9	26 —	.....	930
10	27 —	.....	910
11	28 —	.....	915
12	29 —	.....	945
13	30 —	.....	970
14	31 —	.....	1050
15	1er sept. 1795	.....	1050
16	2 —	.....	1200
17	3 —	.....	1020

18	4	sept.	1795.....	1200 a.	29	15	sept. 1795.....	1200 a.
19	5	—	.....	1100	30	16	—	1200
20	6	—	.....	1200			Jours complémentaires	
21	7	—	.....	1200				
22	8	—	.....	1200	1	17	sept. 1795	1180 a.
23	9	—	.....	1190	2	18	—	1210
24	10	—	.....	1200	3	19	—	1210
25	11	—	.....	1190	4	20	—	1230
26	12	—	.....	1185	5	21	—	1230
27	13	—	.....	1235	6	22	—	1230
28	14	—	.....	1250				

An IV. — On donnait pour 24 livres écus, en assignats:

		Vendémiaire			10	1er	nov. 1795.....	3400 a.
1	23	sept. 1795		1200 a.	11	2	—	3450
2	24	—	.....	1200	12	3	—	3450
3	25	—	.....	1200	13	4	—	3200
4	26	—	.....	1240	14	5	—	3300
5	27	—	.....	1245	15	6	—	3300
6	28	—	.....	1220	16	7	—	3200
7	29	—	.....	1215	17	8	—	3100
8	30	—	.....	1240	18	9	—	3000
9	1er	octob. 1795.....		1245	19	10	—	2800
10	2	—	.....	1240	20	11	—	2600
11	3	—	.....	1300	21	12	—	2500
12	4	—	.....	1350	22	13	—	2600
13	5	—	.....	1350	23	14	—	2900
14	6	—	.....	1360	24	15	—	2700
15	7	—	.....	1340	25	16	—	2650
16	8	—	.....	1370	26	17	—	2600
17	9	—	.....	1400	27	18	—	2450
18	10	—	.....	1450	28	19	—	2500
19	11	—	.....	1350	29	20	—	2550
20	12	—	.....	1350	30	21	—	2650
21	13	—	.....	1280			Frimaire	
22	14	—	.....	1325				
23	15	—	.....	1420	1	22	nov. 1795.....	2800 a.
24	16	—	.....	1380	2	23	—	3000
25	17	—	.....	1390	3	24	—	3200
26	18	—	.....	1430	4	25	—	3200
27	19	—	.....	1500	5	26	—	3200
28	20	—	.....	1530	6	27	—	3300
29	21	—	.....	1600	7	28	—	3300
30	22	—	.....	1550	8	29	—	3250
					9	30	—	3050
		Brumaire			10	1er	déc. 1795.....	3200
1	23	octob. 1795.....		1550 a.	11	2	—	3450
2	24	—	.....	1650	12	3	—	3360
3	25	—	.....	1680	13	4	—	3650
4	26	—	.....	1710	14	5	—	3600
5	27	—	.....	1710	15	6	—	3800
6	28	—	.....	1750	16	7	—	4000
7	29	—	.....	1920	17	8	—	4100
8	30	—	.....	2150	18	9	—	4100
9	31	—	.....	2600	19	10	—	4300

20	11	dec. 1795	.....	4500 a.
21	12	—	.....	4800
22	13	—	.....	5250
23	14	—	.....	5000
24	15	—	.....	4400
25	16	—	.....	4100
26	17	—	.....	3950
27	18	—	.....	4350
28	19	—	.....	4350
29	20	—	.....	3900
30	21	—	.....	4200

Nivôse

1	22	déc. 1795	.....	4500 a.
2	23	—	.....	4700
3	24	—	.....	4600
4	25	—	.....	4700
5	26	—	.....	4800
6	27	—	.....	5200
7	28	—	.....	4700
8	29	—	.....	4700
9	30	—	.....	4700
10	31	—	.....	4750
11	1er	janv. 1796	.....	4700
12	2	—	.....	4500
13	3	—	.....	4000
14	4	—	.....	3500
15	5	—	.....	3000
16	6	—	.....	3100
17	7	—	.....	3100
18	8	—	.....	3250
19	9	—	.....	3300
20	10	—	.....	3700
21	11	—	.....	3800
22	12	—	.....	4000
23	13	—	.....	4200
24	14	—	.....	4400
25	15	—	.....	4450
26	16	—	.....	4200
27	17	—	.....	4200
28	18	—	.....	4100
29	19	—	.....	4000
30	20	—	.....	4450

Pluviôse

1	21	janv. 1796	.....	4750 a.
2	22	—	.....	4800
3	23	—	.....	4900
4	24	—	.....	4850
5	25	—	.....	4850
6	26	—	.....	5100
7	27	—	.....	4950
8	28	—	.....	4950
9	29	—	.....	5100
10	30	—	.....	5200
11	31	—	.....	5650
12	1er	févr. 1796	.....	5650 a.
13	2	—	.....	5650
14	3	—	.....	5600
15	4	—	.....	5500
16	5	—	.....	5650
17	6	—	.....	5650
18	7	—	.....	5600
19	8	—	.....	5600
20	9	—	.....	5800
21	10	—	.....	5300
22	11	—	.....	6100
23	12	—	.....	6050
24	13	—	.....	6100
25	14	—	.....	6200
26	15	—	.....	6300
27	16	—	.....	7000
28	17	-	.....	7100
29	18	—	.....	6900
30	19	—	.....	6900

Ventôse

1	20	févr. 1796	.....	7100 a.
2	21	—	.....	7200
3	22	—	.....	7200
4	23	—	.....	7100
5	24	—	.....	7200
6	25	—	.....	7500
7	26	—	.....	7600
8	27	—	.....	7400
9	28	—	.....	7300
10	29	—	.....	7350
11	1er	mars 1796	.....	7000
12	2	—	.....	6700
13	3	—	.....	5300
14	4	—	.....	6500
15	5	—	.....	6100
16	6	—	.....	5900
17	7	—	.....	6000
18	8	—	.....	6100
19	9	—	.....	6200
20	10	—	.....	6000
21	11	—	.....	6100
22	12	—	.....	6000
23	13	—	.....	6000
24	14	—	.....	6100
25	15	—	.....	6300
26	16	—	.....	6700
27	17	—	.....	6850
28	18	—	.....	6750
29	19	—	.....	6700
30	20	—	.....	6000

Germinal

1	21	mars 1796	.....	6300 a.
2	22	—	.....	6100
3	23	—	.....	5600

4	24	mars 1796.....	6150 a.	10	30	mars 1796.....	5900 a.
5	25	—	6000	11	31	—	6000
6	26	—	5900	12	1er	avril 1796.....	5900
7	27	—	5900	13	2	—	5800
8	28	—	5900	14	3	—	5800
9	29	—	6000				

Ici finit le cours des assignats et commence celui des mandats.

On donnait pour 100 livres mandats, en livres écus :

Germinal *(suite)*

15	4	avril 1796	25 l.
16	5	—	25 l.
17	6	—	25 l.
18	7	—	25 l.
19	8	—	25 l.
20	9	—	35 l.
21	10	—	35 l.
22	11	—	35 l.
23	12	—	35 l.
24	13	—	34 l.
25	14	—	35 l.
26	15	—	35 l.
27	16	—	35 l.
28	17	—	26 l.
29	18	—	26 l.
30	19	—	21 l.

Floréal

1	20	avril 1796	21 l.
2	21	—	22 l.
3	22	—	21 l.
4	23	—	21 l.
5	24	—	20 l.
6	25	—	18 l.
7	26	—	18 l.
8	27	—	17 l.
9	28	—	17 l.
10	29	—	17 l.
11	30	—	16 l.
12	1er	mai 1796	14 l.
13	2	—	13 l.
14	3	—	12 l.
15	4	—	11 l.
16	5	—	11 l.
17	6	—	10 l.
18	7	—	14 l.
19	8	—	15 l.
20	9	—	21 l.
21	10	—	22 l.
22	11	—	20 l.
23	12	—	20 l.
24	13	—	24 l.
25	14	—	20 l.
26	15	mai 1796	20 l.
27	16	—	20 l.
28	17	—	20 l.
29	18	—	15 l.
30	19	—	15 l.

Prairial

1	20	mai 1796	14 l.
2	21	—	14 l.
3	22	—	14 l.
4	23	—	16 l.
5	24	—	15 l.
6	25	—	15 l.
7	26	—	13 l.
8	27	—	12 l.
9	28	—	9 l.
10	29	—	8 l.
11	30	—	10 l.
12	31	—	10 l.
13	1er	juin 1796	10 l.
14	2	—	9 l.
15	3	—	8 l.
16	4	—	8 l.
17	5	—	8 l.
18	6	—	7 l.
19	7	—	6 l.
20	8	—	4 l. 10 s.
21	9	—	4 l. 10 s.
22	10	—	6 l. 5 s.
23	11	—	8 l.
24	12	—	8 l.
25	13	—	6 l. 15 s.
26	14	—	9 l.
27	15	—	9 l.
28	16	—	9 l.
29	17	—	9 l.
30	18	—	9 l.

Messidor

1	19	juin 1796	9 l.
2	20	—	9 l.
3	21	—	9 l.
4	22	—	9 l.
5	23	—	9 l.
6	24	—	9 l.

7	25	juin 1796	8 l.
8	26	—	8 l.
9	27	—	7 l.
10	28	—	7 l.
11	29	—	7 l.
12	30	—	8 l.
13	1er	juill. 1796	8 l.
14	2	—	8 l.
15	3	—	8 l.
16	4	—	8 l.
17	5	—	8 l.
18	6	—	8 l.
19	7	—	7 l.
20	8	—	7 l.
21	9	—	7 l.
22	10	—	6 l. 10 s.
23	11	—	7 l.
24	12	juill. 1796	6 l. 10 s.
25	13	—	6 l.
26	14	—	6 l.
27	15	—	6 l.
28	16	—	5 l. 15 s.
29	17	—	5 l.
30	18	—	5 l.

Thermidor

1	19	juill. 1796	5 l. 15 s.
2	20	—	5 l. 15 s.
3	21	—	5 l. 15 s.
4	22	—	5 l.
5	23	—	4 l. 15 s.
6	24	—	4 l. 5 s.
7	25	—	4 l. 15 s.
8	26	—	4 l. 15 s.

Ici a fini le cours forcé du papier-monnaie, valeur nominale, par l'exécution de la loi du 29 messidor an IV, enregistrée en ce département le 8 thermidor suivant.

Néanmoins, pour compléter ce travail, on a cru devoir placer ci-après la note des valeurs successives d'opinion du papier-monnaie, jusqu'au 30 pluviôse an V, inclusivement, époque à laquelle sa circulation a cessé.

On donnait pour 100 livres mandats, en livres écus :

Thermidor *(suite)*

9	27	juill. 1796	4 l. 10 s.
10	28	—	4 l.
11	29	—	3 l. 10 s.
12	30	—	3 l. 10 s.
13	31	—	3 l. 5 s.
14	1er	août 1796	3 l. 7 s. 6 d.
15	2	—	3 l.
16	3	—	2 l. 10 s.
17	4	—	1 l. 10 s.
18	5	—	1 l. 15 s.
19	6	—	1 l. 17 s. 6 d.
20	7	—	2 l. 5 s.
21	8	—	2 l. 5 s.
22	9	—	1 l. 18 s.
23	10	—	1 l. 15 s.
24	11	—	1 l. 15 s.
25	12	—	1 l. 16 s.
26	13	—	2 l. 2 s.
27	14	—	2 l. 5 s.
28	15	—	2 l. 7 s.
29	16	—	3 l.
30	17	—	3 l.

Fructidor

1	18	août 1796	3 l.
2	19	—	2 l. 6 s.
3	20	—	2 l. 6 s.
4	21	—	2 l. 9 s.
5	22	—	2 l. 9 s.
6	23	—	2 l. 12 s.
7	24	août 1796	2 l. 12 s.
8	25	—	2 l. 18 s.
9	26	—	2 l. 9 s.
10	27	—	2 l. 7 s.
11	28	—	2 l. 8 s.
12	29	—	2 l. 9 s.
13	30	—	2 l. 18 s.
14	31	—	2 l. 16 s.
15	1er	sept. 1796	2 l. 12 s.
16	2	—	2 l. 18 s.
17	3	—	2 l. 18 s.
18	4	—	2 l. 19 s.
19	5	—	2 l. 19 s.
20	6	—	3 l.
21	7	—	3 l. 5 s.
22	8	—	3 l. 18 s.
23	9	—	3 l. 18 s.
24	10	—	3 l. 18 s.
25	11	—	3 l. 18 s.
26	12	—	3 l. 19 s.
27	13	—	3 l. 18 s.
28	14	—	4 l. 5 s.
29	15	—	4 l. 5 s.
30	16	—	4 l. 10 s.

Jours complémentaires

1	17	sept. 1796	4 l. 8 s.
2	18	—	4 l. 5 s.
3	19	—	3 l. 18 s.
4	20	—	4 l. 5 s.
5	21	—	4 l. 8 s.

An V — [illegible] :

Vendémiaire

1	22 sept. 1796	4 l. 4 s.
2	23 —	4 l. 4 s.
3	24 —	4 l. 4 s.
4	25 —	4 l. 10 s.
5	26 —	4 l. 5 s.
6	27 —	4 l. 5 s.
7	28 —	4 l. 5 s.
8	29 —	4 l. 10 s.
9	30 —	3 l. 10 s.
10	1er octob. 1796	3 l. 18 s.
11	2 —	3 l. 18 s.
12	3 —	3 l. 18 s.
13	4 —	4 l. 5 s.
14	5 —	4 l. 5 s.
15	6 —	4 l. 5 s.
16	7 —	4 l. 5 s.
17	8 —	4 l. 5 s.
18	9 —	3 l. 16 s.
19	10 —	3 l. 16 s.
20	11 —	3 l. 12 s.
21	12 —	3 l. 12 s.
22	13 —	3 l. 15 s.
23	14 —	3 l. 15 s.
24	15 —	3 l. 18 s.
25	16 —	4 l. 10 s.
26	17 —	4 l. 10 s.
27	18 —	3 l. 15 s.
28	19 —	3 l. 15 s.
29	20 —	3 l. 15 s.
30	21 —	4 l.

Brumaire

1	22 octob. 1796	3 l. 18 s.
2	23 —	4 l.
3	24 —	4 l. 1 s.
4	25 —	4 l. 2 s.
5	26 —	4 l. 2 s.
6	27 —	4 l. 1 s. 6 d.
7	28 —	4 l. 3 s.
8	29 —	4 l. 4 s.
9	30 —	4 l. 5 s.
10	31 —	4 l. 6 s.
11	1er nov. 1796	4 l. 5 s. 6 d.
12	2 —	4 l. 6 s.
13	3 —	4 l. 7 s.
14	4 —	4 l. 8 s.
15	5 —	4 l. 8 s.
16	6 —	4 l. 6 s.
17	7 —	4 l. 5 s.
18	8 —	4 l. 4 s.
19	9 —	4 l. 3 s.
20	10 —	4 l. 3 s.
21	11 —	4 l. 2 s.
22	12 nov. 1796	4 l. 1 s.
23	13 —	3 l. 19 s.
24	14 —	4 l.
25	15 —	3 l. 16 s.
26	16 —	3 l. 14 s.
27	17 —	3 l. 3 s.
28	18 —	3 l. 4 s.
29	19 —	3 l. 6 s.
30	20 —	3 l. 8 s.

Frimaire

1	21 nov. 1796	3 l. 7 s. 6 d.
2	22 —	3 l. 6 s. 6 d.
3	23 —	3 l. 6 s.
4	24 —	3 l. 8 s.
5	25 —	3 l. 10 s.
6	26 —	3 l. 6 s.
7	27 —	3 l. 6 s.
8	28 —	3 l. 6 s.
9	29 —	3 l. 4 s.
10	30 —	3 l. 3 s.
11	1er déc. 1796	3 l. 2 s.
12	2 —	3 l. 2 s.
13	3 —	3 l. 5 s.
14	4 —	3 l. 8 s.
15	5 —	3 l. 8 s.
16	6 —	3 l. 7 s.
17	7 —	3 l. 9 s.
18	8 —	3 l. 10 s.
19	9 —	3 l. 11 s.
20	10 —	3 l. 12 s.
21	11 —	3 l. 8 s.
22	12 —	3 l. 6 s.
23	13 —	3 l. 4 s.
24	14 —	3 l. 2 s.
25	15 —	3 l. 4 s.
26	16 —	3 l. 2 s.
27	17 —	3 l. 2 s.
28	18 —	2 l. 17 s.
29	19 —	2 l. 17 s.
30	20 —	2 l. 15 s.

Nivôse

1	21 déc. 1796	2 l. 11 s.
2	22 —	2 l. 14 s.
3	23 —	2 l. 16 s.
4	24 —	2 l. 15 s. 6 d.
5	25 —	2 l. 16 s.
6	26 —	2 l. 15 s.
7	27 —	2 l. 14 s.
8	28 —	2 l. 12 s.
9	29 —	2 l. 9 s.
10	30 —	2 l. 7 s.
11	31 —	2 l. 5 s.

12	1er janv. 1797	2 l. 8 s.		5	24 janv. 1797	19 s.	
13	2 —	2 l. 9 s.		6	25 —	18 s.	
14	3 —	2 l. 7 s.		7	26 —	19 s.	
15	4 —	2 l. 7 s.		8	27 —	1 l. 2 s.	
16	5 —	2 l. 6 s.		9	28 —	1 l. 1 s.	6 d.
17	6 —	2 l. 5 s.		10	29 —	1 l.	
18	7 —	2 l. 4 s.	6 d.	11	30 —	1 l. 2 s.	
19	8 —	2 l. 4 s.	6 d.	12	31 —	19 s.	
20	9 —	2 l. 1 s.		13	1er févr. 1797	1 l. 2 s.	
21	10 —	2 l.		14	2 —	1 l. 2 s.	6 d.
22	11 —	1 l. 16 s.		15	3 —	1 l. 2 s.	3 d.
23	12 —	1 l. 13 s.		16	4 —	1 l. 2 s.	
24	13 —	1 l. 10 s.		17	5 —	1 l. 2 s.	
25	14 —	1 l. 6 s.		18	6 —	1 l. 2 s.	
26	15 —	1 l. 5 s.		19	7 —	1 l. 1 s.	6 d.
27	16 —	1 l. 6 s.		20	8 —	1 l. 1 s.	
28	17 —	1 l. 7 s.		21	9 —	1 l. 1 s.	
29	18 —	1 l. 9 s.		22	10 —	1 l.	
30	19 —	2 l. 7 s.		23	11 —	1 l.	6 d.
				24	12 —	1 l.	6 d.
	Pluviôse			25	13 —	1 l. 1 s.	
				26	14 —	1 l. 2 s.	6 d.
1	20 janv. 1797	1 l. 5 s.		27	15 —	1 l. 6 s.	6 d.
2	21 —	1 l. 3 s.		28	16 —	1 l. 4 s.	
3	22 —	1 l. 1 s.		29	17 —	1 l. 4 s.	
4	23 —	1 l.		30	18 —	1 l. 3 s.	

Fait et arrêté conformément au procès-verbal de la séance de ce jour, 4 thermidor de l'an V de la République française.

Signé à la minute : Devillas-Teissier, Vidal aîné, Pomarel aîné, Sain-Rousset, Bontoux, Boy-de-la-Tour, Reverony, Caminet, Gilibert, Champ, Degumin, Ch. Audifret, Fromental, Floret cadet et Verne;

Et par les administrateurs : Deyrieu, président; Goutallier, Girardon, Gleize, Noyel, administrateurs; Paul Cayre, commissaire du Directoire exécutif, et Guigoud, secrétaire en chef.

Pour expédition conforme :

Guigoud, secrétaire en chef.

Tableau du cours des changes a Bale sur France depuis la Révolution

On a donné pour l'assignat de 100 livres de France, en écus, savoir :

En 1789			
31 août	98 5/8	31 octobre	97 1/2
29 septembre	98	21 novembre	96 1/2
		29 décembre	96 8/9

1790

29	janvier	96 1/2
26	février	95 1/2
26	mars	94 1/2
28	avril	94
28	mai	94
29	juin	95 1/2
30	juillet	95 5/8
31	août	94
29	septembre	91 1/3
28	octobre	91
30	novembre	90 1/2
28	décembre	92

1791

29	janvier	91 3/4
25	février	91 5/8
29	mars	90 1/2
29	avril	89 2/3
31	mai	85
28	juin	85 1/2
29	juillet	82 1/4
30	août	80 3/4
28	septembre	81 1/4
29	octobre	82
29	novembre	77
27	décembre	68

1792

31	janvier	63
28	février	53
23	mars	54
27	avril	59
29	mai	55 1/2
29	juin	60
31	juillet	60
28	août	58
29	septembre	61 1/2
31	octobre	70
30	novembre	70 1/2
28	décembre	63

1793

29	janvier	55
26	février	54 1/2
29	mars	50
30	avril	44
28	mai	39
28	juin	33
30	juillet	32
30	août	31 1/2
27	septembre	29
29	octobre	29 1/2
29	novembre	44
31	décembre	51 1/2

1794

31	janvier	40 1/2
28	février	41 1/2
25	mars	36
29	avril	36
30	mai	34
27	juin	30
29	juillet	34
22	août	31
26	septembre	28 3/4
31	octobre	25 1/2
28	novembre	24 1/2
30	décembre	20

1795

27	janvier	18 3/5
24	février	17 1/2
27	mars	13
28	avril	10
29	mai	6
30	juin	3 1/2
30	juillet	3 1/4
31	août	2 1/2
30	septembre	2
31	octobre	1 1/4
15	novembre	1
10	décembre	17/32
30	décembre	1/2

1796

30	janvier	15/32

D. — LISTE DES INDEMNITÉS

données aux émigrés du département du Rhône, en exécution de la loi du 27 avril 1825.

D'après la publication intitulée : *Ministère des finances. États détaillés des liquidations faites par la Commission d'indemnité à l'époque du..... à l'occasion de la loi du 27 avril 1825, au profit des propriétaires de biens-fonds confisqués ou aliénés révolutionnairement.* Paris, Imprimerie Royale, 9 vol. in-4°, 1827-1829. — Ces 9 volumes forment 4 séries rangées chacune dans l'ordre alphabétique des départements : 1° jusqu'au 1er avril 1826 ; 2° du 1er avril au 31 décembre 1826 ; 3° du 1er janvier 1826 au 31 décembre 1827 ; 4° du 31 décembre 1827 au 31 décembre 1828.

Il n'y a plus de liquidation concernant le Rhône dans la 4e série.

Les résultats de la répartition fournis par les *États détaillés* sont ici donnés dans l'ordre alphabétique des noms d'émigrés ou condamnés ; la date est celle de la décision de la Commission.

---

1. Bernard de la Vernette de Saules (Gérard-Marie), émigré : 19200 fr. 06 en capital ; 576 francs de rentes. — 16 janvier 1826.

2. Cachet, comte de Montezan (Louis), émigré ; — ayants droit : sa fille Caroline-Marie-Françoise, épouse de Paul-Marc-Joseph Lavison, pour une moitié et pour l'autre, ses deux petits-enfants : 59953 fr. 86 en capital ; passif à déduire 20500 francs, soit net, en capital, 39453 fr. 86 ; 1184 francs de rentes. — 22 mai 1826.

3. Colabeau de Juliénas (Jacques-Marie-Alexandre), émigré ; — ayants droit : ses filles, Marie-Thérèse-Claudine-Jeanne, épouse de M. de la Roche-la-Carelle, et Gabrielle-Aimée-Joséphine, épouse de M. Imbert de Balorre, par moitié : 147738 fr. 93 en capital ; passif à déduire 30888 francs ; soit net, en capital, 116858 fr. 93 ; 3506 francs de rentes. — 24 février 1826.

4. Cortey (François), prêtre condamné ; — ayant droit : sa nièce Raffin (Pierrette), épouse de Jean Lagoute : 25029 francs en capital ; 751 francs de rentes. — 21 septembre 1826.

5. Coste (Benoît), émigré ; — ayants droit : sa veuve et ses deux enfants Antonin-Joseph et Anne-Françoise : 15282 francs en capital ; 458 francs de rentes. — 13 octobre 1825.

6. Deroche de Longchamp (Louis-Gabriel), émigré ; — ayants droit : ses deux enfants Thomas-Jacques-Pierre et Léonard : 128466 francs en capital ; 3854 francs de rentes. — 8 mai 1826.

7. Deschamps de Bisseret (le comte Jean-Louis-César), émigré ; 6300 francs en capital ; 189 francs de rentes. — 7 novembre 1825.

8. Dugas (Antoine-Alexandre), émigré ; 39636 francs en capital ; 1189 de rentes. — 3 octobre 1825.

9. Fay de Sathonay (Antoine de), sa fille Catherine-Aimée-Sabine, mariée à Baland d'Arnas (Joachim), émigrés ; — ayants droit : Méallet de Fargues (Victoire-Joachime-Emma), épouse de Gabriel-Henri Aimond, comte de Virieu-Pupetières, et Jeanne-Julienne-Olympe, mineure ; toutes deux petites-filles des dépossédés, leur aïeule et bisaïeul ; 359888 fr. 62 en capital ; 10797 francs de rentes. — 3 avril 1826.

10. Gervais de Saint-Laurent (Louis), émigré ; — ayants droit : 8 héritiers, tous enfants ou petits-enfants du dépossédé : 111470 francs en capital ; 3344 francs de rentes. — 12 octobre 1826.

11. Imbert-Colomès (Jacques), émigré ; — ayants droit : ses filles Marie-Françoise-Victoire, veuve en premières noces de M. Maret de Saint-Pierre et en secondes du comte de Montrichard, et Catherine-Sophie, épouse de M. Lhabitant : 131550 francs en capital ; 21000 francs de passif à distraire ; 110550 francs net en capital ; 3371 francs de rentes. — 9 janvier 1826.

12. Jourdan-Devaux (Adélaïde-Jeanne-Marie-Louise), veuve en premières noces de M. le comte de Foügières et épouse en secondes de M. le comte Charles-Albert de Moré de Pontgibault, émigrée ; 93729 fr. 96 en capital ; 2812 francs de rentes. — 8 mai 1826.

13. LABEAU DE BÉRARD, marquis de MACLAS (Marie-François-Joseph-Léon), émigré ; — ayants droit : ses trois enfants, Henri-Louis-Jules, Marie-Pauline-Delphine, épouse de M. BORSSAT DE MONTDIDIER, Jeanne-Victoire-Angélique, épouse de M. FAGES DE ROCHEMURE : 237427 fr. 50 en capital ; 7123 francs de rentes. — 30 janvier 1826.

14. LE PRÊTRE DE VAUBAN (les frères, comte Pierre-François et vicomte Antoine), émigrés : 86086 fr. 44 en capital ; 2583 francs de rentes. — 19 décembre 1825.

15. LORAS (Laurent-Marie), émigré ; 51406 fr. 32 en capital ; 1542 francs de rentes. — 23 janvier 1826.

16. LORIOL DE DIGOINE (Marie-Claudine de), veuve de M. le comte de LA POYPE, émigrée, et son fils Jean-François pour moitié : 106781 fr. 16 en capital ; 3203 francs de rentes. — 9 juin 1826.

17. MESSANCE (François), émigré : 10611 fr. 54 en capital ; 318 francs de rentes. — 22 juin 1827.

18. MIGNOT DE BUSSY (le comte Antoine-François-Marie), émigré ; — ayant droit : son fils Marc-Laurent : 771649 francs en capital ; 251400 francs de passif à déduire, soit 520249 francs de capital net ; 15607 francs de rentes. — 28 novembre 1825.

19. MIGNOT DE BUSSY (le vicomte Jean-Claude), émigré : 24048 fr. en capital ; 721 francs de rentes. — 1er septembre 1825.

20. MIGNOT DE LAMARTIZIÈRE (le comte Marc-Antoine et la comtesse Anne-Claudine), émigrés : 81687 fr. 78 en capital ; 2450 francs de rentes. — 19 septembre 1825.

21. MONSPEY (Louis-Alexandre-Elisée, marquis de), émigré ; — ayant droit : son fils Anne-Louis-Henri-Tobie : 425038 fr. 18 en capital ; 12752 francs de rentes. — 23 mars 1827.

22. MURAT (Hugues-François-Casimir, marquis DE L'ESTANG), émigré : 100388 fr. 70 en capital ; passif à déduire : 102562 fr. 81 ; soit, excédent de passif : 2174 fr. 11. — 14 décembre 1827.

23. NOAILLES (Louis de), maréchal de France, émigré ; — ayants droit : neuf héritiers, petits-enfants ou arrière-petits-enfants de son fils Jean-Paul-François, duc DE NOAILLES D'AYEN :

171000 francs en capital ; 5130 francs de rentes. — 24 août 1826.

24. Nolhac (Françoise), veuve de Giraud de Varennes, émigrée ; — ayants droit : Fabre (Marie-Bonne), veuve de M. François-Gabriel Corteil de Vaurenard, sa nièce, pour moitié ; Nolhac (Rose-Marie-Angélique, — Jean-Baptiste-Marie, — Antoine-Joseph-Marie, — Pierre-Marie, — Marc-Antoine, — Jeanne-Marie-Louise, épouse de M. Laurent-Rodolphe de Farçonnet), tous six neveux et nièces, pour l'autre moitié : 536529 fr. 55 en capital ; 19074 francs de rentes. — 6 avril 1827.

25. Peysson de Bacot (Philippe-Nicolas), émigré : 827181 fr. 28 en capital ; passif à déduire 116543 francs ; soit, en capital, 710638 fr. 28 net ; 21319 francs de rentes. — 20 mars 1826.

26. Planelly de Mascranny (Louis-Gabriel, marquis de Maubec), émigré : 144000 francs en capital ; 4320 francs de rentes. — 16 juin 1826.

27. Pupil de Myons (Barthélemy-Léonard), émigré ; — ayant droit : Michelle-Françoise-Cornélie de Sarron : 221510 fr. 86 en capital ; passif à déduire, 149230 francs ; soit net, 72280 fr. 86 de capital ; 2168 francs de rentes. — 24 juillet 1826.

28. Du Sauzey (Joseph-Louis-Henri, — Jules-Armand-François, — Madeleine-Bernardine, épouse de Thomas-Marie, marquis d'Alvigny), émigrés ; — ayants droit : Joseph-Louis-Henri pour sa part et le comte d'Alvigny, héritier de sa mère : 267927 fr. 81 en capital ; 8038 francs de rentes. — 9 novembre 1826.

29. Thibault (Claude-René-Marie-François, marquis de la Rochethulon), émigré ; — ayant droit : son fils Philippe-Emmanuel : 751460 fr. 45 en capital ; passif à déduire : 12000 fr. ; soit 739400 fr. 45 en capital net ; 22184 francs de rentes. — 10 février 1826.

30. Thy (Philibert-Joseph, comte de), émigré ; — ayants droit : ses deux fils Antoine-Louis et Philippe-Louis : 21765 fr. 60 en capital ; 652 francs de rentes. — 1er mai 1826.

31. VICHY (Abel-Claude-Marie, marquis de) et son fils (Abel-Claude-Goerich-Cécile, comte de), émigrés ; — son fils seul ayant droit : 195307 fr. 72 en capital ; 5859 francs de rentes. — 6 mars 1826.

32. VITAL DE BROSSE (Claude, comte), émigré : 219857 fr. 30 en capital ; passif à déduire : 642 fr. 31 ; soit net, 219214 fr. 99 de capital ; 6576 francs de rentes. — 15 septembre 1825.

En tout, les bénéficiaires de la loi de 1825, dans le département du Rhône, ont touché 6399563 fr. 47 en capital, d'où il faut déduire 600021 fr. 20 de passif ; soit : net, 5799542 fr. 27.

Un registre (*Arch. dép.* Q, papiers de l'Enregistrement) intitulé : *Registre ouvert à la direction des Domaines du département du Rhône pour y inscrire les demandes d'indemnité, formées en vertu de la loi du 27 avril 1825 et l'ordonnance du roi du 1er mai suivant, par les émigrés, les déportés et les condamnés ou par leurs ayants droit à raison de l'aliénation de leurs biens-fonds faite par l'État, d'après la loi de confiscation*, mentionne 38 demandes d'indemnité. Six furent donc rejetées par la Commission. La plupart des renseignements, d'ailleurs sommaires, que fournit ce registre, sont reproduits dans l'imprimé analysé ci-dessus. Deux pourtant sont inédits ; le premier concerne Cachet de Montezan, rentré en possession, sans bourse délier, de sa maison de la rue Buisson, n° 19, par suite de la déchéance de l'acquéreur, en vertu d'un décret du 12 juin 1806 ; c'est le seul émigré indiqué comme ayant recouvré une partie de sa fortune. L'autre concerne Alexis de Noailles, ayant droit de son grand-père : le registre porte à côté de l'actif de 171000 francs un passif à déduire de 261908 fr., soit un excédent de passif de 90908 francs. La Commission, contrairement à ses habitudes, raya le passif et alloua à Noailles les 171000 francs qu'il demandait pour une maison située à l'angle de la rue des Bouquetiers et de la rue de l'Orangerie. Alexis de Noailles était aide de camp du roi, ministre d'État et député de la Corrèze.

TABLES ALPHABÉTIQUES

DES VENTES D'IMMEUBLES

I. — TABLE DES NOMS DE LIEUX

Les chiffres renvoient aux numéros des ventes d'immeubles, chapitre premier de la deuxième partie. — Les noms sont reproduits avec l'orthographe actuelle. — Le détail des adresses n'est donné que pour la commune de Lyon.

Affoux 1672, 1673, 1971, 1972, 2159.

Aigueperse 1101, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1866, 2309.

Albigny 521, 522, 523, 524, 851, 852, 853, 990, 2655, 2657, 2846.

Alix 1348, 1812, 2193, 2194, 2195, 2878, 2879, 2880, 3003.

Ambérieux 1627, 1628, 1629, 1768, 1769, 1770, 1828, 2199, 2200, 2211, 2670.

Amplepuis 1413, 1414, 1415, 1416, 1887, 1888, 1889, 1890, 1901, 1916, 2115, 2116, 2609, 2676, 2945.

Ampuis 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 1036.

Ancy 1839, 2173.

Anse 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1158, 1217, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1627, 1856, 2208, 2209, 2210, 3004, 3011, 3030.

Arbresle (L') 585, 586, 587, 2461, 2463, 2694, 2861.

Arbuissonnas 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1802, 2213, 2559, 2829.

Ardillats (Les) 1849, 1854, 1950, 1951, 1952, 1991, 1992, 1993, 2020, 2021, 2026, 2027, 2028, 2041, 2042, 2043, 2044, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2574, 2586, 2645, 2713, 2793.

Arnas 1046, 1157, 1590, 1591, 1809, 1810, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 2018, 2019, 2031, 2032, 2040, 2240, 2499, 2894, 2897.

Aveize 576, 577, 578, 579, 703, 986, 2545, 2570, 2851.

Avenas 1835, 2298, 2831, 2863.

Azolette 1370, 2086, 2791.

Bagnols 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 2185, 2186, 2187, 2636.

Beaujeu 1044, 1419, 2127, 2128, 2129, 2684.

Béligny 1103, 1252, 1253, 2237, 2238, 2239, 2420, 2640, 2751, 2892.

Belleville 1058, 1059, 1083, 1087, 1088, 1089, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1577, 1670, 1842, 2146, 2326, 2537, 2727, 2794, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3021, 3035, 3037.

Belmont 1254, 1255, 1256, 2203.

Bessenay 422, 423, 424, 425, 821, 945, 2666.

Bibost 822, 823, 824, 825, 826, 827, 960, 2780.

Blacé 1205, 1221, 1222, 1223, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1751, 1752, 1988, 1989, 1990, 2217.

Bois-d'Oingt 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1699, 1700, 1701, 1702, 2015, 2184.

Bourg-de-Thizy 1418, 1837, 2147, 2148, 2854.

Breuil (Le) 1266, 1267, 2172, 2587, 2929.

Brignais 721, 722, 723, 724, 725, 977, 978, 2840.

Brindas 444, 445, 446, 447, 2520.

Brullioles 817, 818, 819, 959, 2752.

Brussieu 820, 2360, 2734.
Bully 592, 593, 594, 2714.

Caluire 836, 837, 947, 2661, 3015, 3016.
Cenves 1710, 2294, 2420.
Cercié 1105, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1139, 1140, 2133, 2810.
Chambost-Longessaigne 999.
Chambost-sur-Chamelet 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 2162, 2817.
Chamelet 1753, 2166.
Chapelle-de-Mardore (La) 2818.
Chapelle-en-Vaudragon (La) 705, 706, 2869.
Chaponost 623, 624, 625, 666, 840, 901, 961.
Charbonnières 534, 891, 2754.
Charentay 1177, 1178, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1818, 1819, 1831, 1832, 1860, 1864, 2136, 2456, 2458, 2460, 2534, 2547, 2548, 2555, 2565, 2883, 2884, 2885.
Charly 919, 920, 921, 2589, 2735.
Charnay 1106, 1107, 1108, 1771, 1772, 1773, 1812, 2192.
Chassagny et Saint-Martin-de-Cornas 905, 906, 925, 2591.
Chasselay 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 967, 2402.
Châtillon-d'Azergues 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1876, 2167, 2168, 2328, 2340, 2812, 2856.
Chazay-d'Azergues 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1748, 1749, 1750, 2170, 2426, 2568, 2606, 3001.
Chénas 1130, 1206, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 2281, 2282, 2283, 2827, 2928.
Chenelette 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 2966, 2969, 2999, 3019.
Chères (Les) 766, 767, 2635, 2696.
Chervinges 1102, 2231, 2926.
Chessy 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1813, 2190, 2191, 2721.
Chevinay 601, 602, 711, 712, 954, 1033, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2476, 2850,
Chiroubles 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562, 2643.
Civrieux-d'Azergues 401, 643, 2576.
Claveisolles 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 2393, 2814.
Cogny 1109, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1474, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1920, 2223, 2224, 2730.
Collonges 392, 394, 637, 932, 1028, 2671.
Condrieu 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 864, 902, 993, 2399, 2577, 2594, 2675, 2765, 2858, 2912.
Corcelles 1759, 1760, 1761, 2022, 2023, 2024, 2143, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2658, 2852.
Cours 1851, 1908, 1909, 1914, 1915, 2121, 2122.
Courzieu 605, 606, 707, 708, 709, 710, 941, 942, 2360, 2450, 2734, 2784.
Couzon 395, 396, 397, 398, 2728.
Croix-Rousse et Cuire 101, 144, 239, 255, 295, 302, 309, 314, 322, 2348, 2374, 2572, 2599, 2616, 2631, 2682, 2704, 2938, 2998.
Cublize 1767, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2723, 2124, 2125, 2126, 2611, 2689, 2690.
Curis 642.

Dardilly 717, 718, 719, 720, 2839.
Dareizé 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1341, 1342, 2651.
Denicé 1084, 1110, 1111, 1112, 1113, 1360, 1535, 1536, 1537, 1538, 1619, 1620, 1621, 1833, 1841, 1863, 2232, 2233.
Dième 1766, 2164.

Dommartin 648, 982, 2736, 2773, 3031.
Dracé 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1807, 1808, 1844, 1850, 2139, 2141, 2142.
Duerne 730, 2619, 2802.
Durette 1153, 1154, 1155, 1156, 2656, 2672, 2673.

Echalas 656, 657, 658, 659.
Ecully 449, 450, 451, 529, 530, 531, 891, 984, 2546, 3017.
Emeringes 1130, 1703, 1704, 1705, 1706, 2291, 2292, 2844.
Etoux (Les) et Saint-Jean-le-Château 1175, 1176, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1420, 1421, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651, 1659, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1857, 1858, 1859, 1880, 1881, 1917, 1918, 1919, 1921, 1922, 1925, 1926, 1927, 1928, 2130, 2677, 2678, 2936.
Eveux 2716.

Fleurie 1188, 1189, 1190, 1191, 1695, 2284, 2285, 2538.
Fleurieux-sur-Arbresle 842, 2327, 2329, 2332, 2717, 2833.
Fontaines-sur-Saône 377, 777, 930, 931, 1029, 2542, 2766.
Francheville 832, 833, 834, 2359.
Frontenas 1358, 1359, 1521, 1522, 1523, 2188, 2189, 2746, 2782.

Givors et Bans 650, 651, 652, 653, 654, 655, 976.
Gleizé 1102, 1120, 1121, 1496, 1497, 1872, 1959, 2235, 2416, 2417, 2420, 2427, 2429, 2430, 2491, 2494, 2500, 2540.
Grandris 2165.
Grézieu-la-Varenne 619, 620, 621, 622, 2691.
Grézieu-le-Marché 788, 789, 790, 936, 937, 2708, 2709.
Grigny 660, 661, 662, 663, 898.
Guillotière (La) 34, 35, 38, 39, 41, 42, 43, 48, 51, 107, 115, 119, 120, 121, 122, 143, 268, 254, 359, 364, 365, 367, 369, 370, 372, 2343, 2366, 2367, 2368, 2373, 2376, 2384, 2408, 2648, 2706, 2726, 2762, 2763, 2764, 2828, 2836, 2871, 2899, 2900, 2910, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997.

Haies (Les) 494, 495, 496, 497, 498, 499, 519, 520, 991.
Haute-Rivoire 693, 694, 695, 696, 2544, 2787.

Iles du Rhône 2505, 2509.
Irigny 835, 927, 928, 929, 2602, 2920, 3012.

Joux-sur-Tarare 1762, 1875, 1980.
Juliénas 1130, 1790, 1793, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2016, 2017, 2029, 2030, 2037, 2038, 2039, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2283, 2865.
Jullié 1130, 1141, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 2293.

Lacenas 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1882, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 2483.
Lachassagne 1067, 1423, 2196, 2197, 2745.
Lamure 1318, 2111.
Lancié 1800, 1801, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2011, 2012, 2013, 2014, 2025, 2137, 2138, 2140, 2659.
Lantignié 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1869, 1870, 1922, 1931, 1932, 1935, 1936, 1937, 1938, 2033, 2034, 2035, 2297, 2842, 2934.
Larajasse 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 935, 2652, 2942, 2943, 2944.
Laubépin 793, 794, 795, 2650, 2790.
Légny 1774, 1775, 2175, 2176, 2177, 2768, 2927.

Lentilly 649, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 2720, 2753.
Létra 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 2805.
Liergues 1045, 1057, 1805, 1806, 1855, 2229, 2230, 2498.
Limas 1081, 1082, 1122, 1625, 1626, 1628, 1871, 2206, 2207, 2225, 2769.
Limonest et Saint-André-du-Coin 399, 400, 638, 974.
Lissieu 646, 647, 962, 963, 992, 995, 2715.
Loire 375, 376, 416, 843, 897, 2634.
Longes 512, 513, 514, 515, 518, 2649.
Longessaigne 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 980, 2161, 2776, 2867.
Lozanne 1168, 1534, 2169, 2330, 2331, 2774.
Lucenay 1214, 1215, 1216, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1847, 2201, 2202.

LYON

a) Immeubles sans adresse précise.

Bastion Saint-Clair 326.
Bâtiments des Chazaux 2454.
Bâtiment des Collinettes 2702.
Bâtiments de l'Évêché 2622.
Bâtiment de Marly 2347.
Bâtiments des Pénitents de Saint-Marcel 2380.
Bâtiments de Sainte-Claire 2937.
Bâtiments de Sainte-Marie-de-Bellecour 2889, 2890.
Bâtiments de la Trinité 289.
Bâtiments près le fort Saint-Jean 106.
Bâtiments près les portes de la Croix-Rousse 2381, 2968.
Bâtiment près la porte de Pierre-Scize 366.
Bâtiments près la porte de Saint-Georges 321, 361, 371, 373.
Bâtiment près les portes de Saint-Irénée 58.

LYON *(suite)*.

Bâtiments près la porte de Vaise 2357, 2493.
Chantier au port de l'Observance 153.
Chapelle du Bon-Rencontre 2886.
Chapelle des Feuillants 2353.
Chapelle Saint-Roch, à la Quarantaine 2536.
Claustral des Capucins du Petit-Forêt 2554.
Claustral des Carmes déchaussés 2911.
Claustral Saint-Benoît 2341.
Clergeonnerie (Saint-Paul) 2473.
Cloître des Chartreux (partie du) 2502.
Clos, quai de Saône 138.
Clos de Sainte-Marie des Chaînes 2488.
Commanderie de Saint-Georges 2921.
Corps de garde à Saint-Just 2590.
Couvent des Ursulines de la Vieille-Monnaie 2901.
Demi-lune des fortifications 2724, 2725.
Domaines : du Faisan, à Saint-Just 45 ; — du Petit-Sainte-Foy 60 ; — de Pilonchéry, à Saint-Irénée 53.
Eglise des Antonins 2346.
Eglise de Fourvière 2501.
Eglise et dépendances de la Platière 286, 287.
Eglise Saint-Pierre-le-Vieux 281.
Eglise Saint-Vincent 2434.
Fossé (ancien) au territoire de Loyasse 3020.
Fossés de la ville du côté de la Croix-Rousse 2838.
Jardin à Saint-Just, rue des Anges 169 ; — Basses-Verchères 184.
Maison aux Chartreux 258.
Maisons à Fourvière 76, 81, 90, 96, 108, 109, 125, 139, 140, 145, 237, 238, 259, 310.
Maisons à l'Observance 113, 256.

LYON *(suite)*

Maisons à Saint-Just 74, 368, 2396, 2401, 2925.

Maison aux Terreaux 275.

Maison (portion de) près Saint-Nizier 2957.

Maison de la nouvelle Manécanterie 2625.

Maison des Tireurs d'or 2410.

Maison Vieille-Ville 250.

Maisons sans adresse 173, 174, 190, 209, 2351.

Pavillon de l'octroi à l'Observance 2549.

Pré Saint-Paul aux Brotteaux 71.

Prison à Saint-Just 2924.

Tènements : de Beauvoir, à Saint-Just 91 ; — du Châtelard, à Choulans 79 ; — de Talaru ou Bombarde 14 ; — du Trembley, à Saint-Just 83.

Terrain près l'Arsenal 2931.

Terrain près le cimetière d'Ainay 2431.

Terrain près l'église Saint-Paul 2997.

Terrain près le fort Saint-Jean 2722.

Terrain du cimetière de Saint-Just 2453.

Terrains à Saint-Just 2512, 2515, 2596, 3000.

Terrains près la rue Saint-Dominique 2615, 2617.

Vignes : de la Chamarerie 93 ; — des Burettes 94 ; — à Saint-Just, territoire de Fournache 146, 199 ; — à Saint-Just, territoire de Loyasse 147, 148, 149, 159, 200, 202, 2906 ; — à Saint-Just, territoire de la Pichanne 154 ; — à Saint-Just, territoire de Trion 205, 216, 221 ; — à Saint-Just 2905.

b) Immeubles avec adresse (ordre alphabétique des chemins, cours, montées, places, quais, rues).

Chemin du Jeu-de-Mail 330.

Chemin de Montauban 277, 278, 284, 285.

Cour des Archers 313, 345, 346, 347,

LYON *(suite)*

348, 349, 350, 2489, 2514, 2531, 2560, 2563, 2584, 2592, 2597.

Montée des Capucins 2485.

Montée des Carmélites, 2400, 2527, 2700.

Montée du Chemin-Neuf 117, 213, 251, 252, 305.

Montée de Choulans 2873.

Montée des Épies, 56, 57, 78, 110.

Montée de Fourvière 2480.

Montée du Garillan 2585.

Montée de la Glacière 2552.

Montée du Gourguillon 50, 191, 241, 2508, 2543.

Montée de la Grand'Côte 132, 133, 134, 135, 171, 332, 353, 354, 360, 2350, 2358, 2433, 2435, 2437, 2457, 2533, 2578.

Montée Saint-Barthélemy 336, 2354, 2404, 2439, 2822.

Montée Saint-Sébastien 185, 298, 327, 2428, 2467, 2838.

Place de l'Archevêché 37.

Place Bellecour ou de la Fédération ou de l'Egalité 363, 2620, 2898.

Place du Change 2409.

Place du Collège-Notre-Dame 2875.

Place de la Comédie 2349.

Place Confort (église) 2801.

Place des Cordeliers 362, 2344.

Place Croix-Pâquet 2356, 2464.

Place de la Douane 358.

Place de la Fromagerie 10, 176, 2369, 2967.

Place des Jacobins 2626.

Place de l'Herberie 257.

Place du Méridien 2398, 2674, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2959, 2960.

Place des Minimes 7, 180, 214, 253, (église) 263, 2447.

Place du Parvis-Saint-Paul 27.

Place des Pénitents-de-la-Croix 2472.

Place du Petit-Collège 2397.

Place du Plâtre 20, 297, 2335, 2482.

Place du Port-Neuville 141, 160, (ancienne poste aux chevaux) 177.

LYON *suite*

Place Neuve-Sainte-Catherine 67. 152.
Place Saint-Clair 2551. 2896.
Place Saint-Claude 2484.
Place Saint-Georges 2506. 2525.
Place Saint-Jean ou de la Raison 15. 16. 17. 63. 82. 128. 222. 233. 245. 2621. 2874. 2887. 2891.
Place Saint-Laurent 86. (cimetière) 2532.
Place Saint-Pierre 260. 2799.
Place Saint-Nizier (chapelle) 266. 280.
Place Saint-Vincent 21. 2412.
Place des Terreaux 1
Quai des Augustins 161.
Quai de la Feuillée 1 2.
Quai de Retz 290. 291.
Quai du Rhône 325, 2701.
Quai de Saône 2345.
Quai Saint-Benoît 9, 104, 105, 333.
Quai de Serin 31.
Rue des Anges 181, 215.
Rue des Archers 3036.
Rue de l'Arsenal 264, 265, 267, 279.
Rue des Auges 172.
Rue des Auges (Petite) 129.
Rue Basse-Grenette 151.
Rue Basseville 325.
Rue Bellecordière 8, 30.
Rue du Bœuf 2377, 2405, 2406, 2432.
Rue de la Bombarde 62.
Rue Boucherie-Saint-Paul 19.
Rue Boucherie-des-Terreaux 156, 157.
Rue des Bouchers 61, 2541.
Rue des Bouquetiers 2895.
Rue Bourdy 66, 72.
Rue Bouteille 212.
Rue Buisson 2902.
Rue Capon 356.
Rue Chalamont 1.
Rue de la Charité 2610.
Rue des Chartreux 111, 186.
Rue des Chevaucheurs 167, 196, 328.

LYON *suite*

Rue Clermont 18.
Rue Commarmot 319.
Rue Confort 52. 124, 344, 2475, 2528, 2603.
Rue des Deux-Anges 340, 341, 342.
Rue Dorée 218, 271.
Rue Ecorchebœuf 25.
Rue de l'Enfant-qui-pisse 339, 2518.
Rue des Etrées (Grande-Sacristie) 88. (Grande-Custoderie) 87. 188.
Rue de l'Evêché 223. 276.
Rue des Fantasques 97.
Rue des Farges 49. 59. 64. 77, 99, 126. 131. (Cinquenerie) 99, (maison Sully) 103. 168. (ancienne Manécanterie 170. 197, 198. 230, 294. 2451, 2562. 3023.
Rue Ferracha 282.
Rue Ferrandière 26.
Rue des Feuillants 246. 247, 248, 249. 250.
Rue de Flandre 123.
Rue des Forces (maison Saint-Ciquaire) 80.
Rue du Garet 2414, 2495.
Rue Gentil 5, 13, 73, 118, 163, 208, 307, 308, 323, 324, 2407, 2478, 2479, 2511, 2526, 2530, 2703.
Rue Giroflée 2575.
Rue de la Glacière 343.
Rue Grenette 337
Rue Grôlée 33, 240.
Rue des Grosses-Têtes 75, 84, 85, 158, 210, 2 261
Rue des Hébergeries 228.
Rue Henry 183.
Rue de l'Hôpital 207.
Rue Lafont 292, 293.
Rue Longue 3.
Rue Luizerne 70.
Grande rue Mercière 100, 2142, 2361, 2362, 2385.
Petite rue Mercière 2424.
Rue Misère 92.
Rue de la Monnaie 189, 2365.
Rue Neuve 4, 164, 165, 299, 2510.

LYON *(suite)*

Rue Noire 2807.
Rue des Ouailles 69.
Rue de l'Ours 68.
Rue Palais-Grillet 2.
Rue de la Palme 2481.
Rue Pas-Etroit 315, 320.
Rue de la Pêcherie 303, 304.
Rue Petit-Soulier 47.
Rue Pierre-Scize 234, 273, 274.
Rue Pisse-Truie 95, 220.
Rue du Plat 2882.
Rue du Plâtre 317.
Rue Port-Charlet 136.
Rue Porte-Froc 243.
Rue Poterie 89, 224, 225, 236.
Rue Poulaillerie 32, 179, 2339.
Rue des Prêtres 54, 166, 201, 244, 269 270, 283, 2628, 2907.
Rue Puits-du-Sel 187, 235.
Rue des Remparts-d'Ainay 311, 357, 2352.
Rue Romarin 182.
Rue Sainte-Catherine 116, 2903, 2904, 2961.
Petite rue Sainte-Catherine 98, 150.
Rue Saint-Claude 2388.
Rue Sain Côme (chapelle Saint-Côme 102).
Petite rue Sainte-Croix 155.
Rue Saint-Dominique 312, 2605.
Rue Saint-Georges 206, 2566.
Rue Sainte-Hélène 306.
Rue Saint-Jean 29, 40, 130, 175, 219 ; — (églises Saint-Etienne et Sainte-Croix) 288.
Rue Saint-Laurent 2445.
Rue Saint-Marcel 114, 192, 334, 2958.
Rue Saint-Nicolas 55, 229.
Rue Saint-Pierre 28, 2378.
Rue Saint-Pierre-le-Vieux 217, 231.
Rue Saint-Romain 12, 232.
Rue Sala 162, 203, 2535, 2888.
Rue des Six-Grillets 195, 226, 261.
Rue de la Sphère 2413, 2923.
Rue Thomassin 137, 338, 2366.

LYON *(suite)*

Rue Tramassac 27, 36, 65, 178, 272.
Rue de Trion 204.
Rue Tupin, 318.
Rue de la Vieille 194.
Rue Vieille-Monnaie 22, 23, 24, 46, 300, 301, 2422, 2477.
Rue du Villard 316, 2519.

Marchampt 1246, 2132, 2392, 2393, 2394, 2395, 2418, 2448, 2465, 2466, 2469, 2539, 2553, 2569, 2598, 2600, 2601, 2608, 2860, 2872.
Marcilly-d'Azergues 645, 973, 2712.
Marcy 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1812.
Mardore 1811, 2110, 2743, 2744, 2855.
Marnand 1838, 2149, 2857.
Messimy 448, 841, 972.
Meys 781, 782, 783, 784, 785, 2783.
Millery 440, 441, 442, 726, 727, 845, 926, 2705.
Moiré 2182, 2183, 2573.
Monsols 1186, 1187, 1677, 1853, 1949, 2052, 2060, 2061, 2067, 2311, 2316, 2963.
Montagny 779, 780, 2797.
Montmelas 1332, 1333, 1334, 1841, 222 2796.
Montromant 427, 428, 429, 704, 830, 2834, 2835.
Montrottier 811, 812, 813, 814, 815, 816, 956, 957, 958, 1030, 2550, 2777.
Morancé 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 2171, 2798.
Mornant 452, 453, 454, 455, 884, 885, 886, 887, 907, 923, 924, 2474, 2583, 2607, 2778, 2868.

Neuville 775, 854, 988, 989, 2833.
Nuelles 600, 756, 2697.

Odenas 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1605, 2135, 2468, 2632, 2877, 2962.
Oingt 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1879, 2181.
Olmes (Les) 1765, 2623, 2779.
Orliénas 626, 627, 2680, 2681.
Ouilly 1042, 1043, 1886, 1959, 2420, 2660, 2893.
Oullins 668, 669, 670, 671, 672, 950, 985, 3013.
Ouroux 1708, 1709, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2312, 2935.

Poleymieux 639, 640, 641, 2784, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919.
Pollionnay 613, 614, 615, 943, 944, 2738, 2783, 2832, 2847, 2940.
Pomeys 584, 791, 792.
Pommiers 1081, 1082, 1085, 1086, 1184, 1185, 1834, 2205, 2825.
Pouilly-le-Châtel 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 2226, 2759.
Pouilly-le-Monial 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 2227, 2228, 2459, 2662.
Poule 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1867, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2310, 2685, 2711, 2933.
Propières 1826, 2082, 2083, 2084, 2085, 2711.

Quincié 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1827, 2131, 2391, 2418, 2419, 2421, 2423, 2436, 2438, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2449, 2462, 2470, 2471, 2553, 2876, 2932.
Quincieux 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 888, 889, 890, 2707.

Ranchal 1803, 2795.
Régnié 1698, 1931, 1932, 1936, 1939, 1943, 1944, 1945, 1946, 1953, 2295, 2296, 2841.
Riverie 686, 2663.
Rivolet 1109, 1224, 1332, 1333, 1728, 1730, 1845, 2219, 2220.
Rochefort 430, 434.
Rochetaillée 377, 378, 776, 2492.
Ronno 1767, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1901, 2117, 2118, 2151, 2612.
Rontalon 692, 857, 971, 981.

Sain-Bel 374, 589, 590, 2698.
Saint-Andéol-le-Château 379, 380, 381, 418, 419, 964, 965, 983.
Saint-André-la-Côte 687, 688, 689, 690, 858, 2595.
Saint-Apollinaire 1618, 2160, 2161.
Saint-Bonnet-des-Bruyères 1462, 1678, 1878, 1911, 2059, 2062.
Saint-Bonnet-le-Troncy 1463, 1464, 1465, 2108, 2687.
Sainte-Catherine-sous-Riverie 856, 899, 900, 918, 2821.
Saint-Christophe 1696, 1923, 1929, 1930, 1933, 1934, 1940, 1941, 1942, 1947, 1948, 1967, 1968, 1969, 1970, 1976, 1977, 2051, 2058, 2064, 2066, 2069, 2313, 2314, 2315, 2683, 2965.
Saint-Clément-les-Places 810, 979, 1031, 1032.
Saint-Clément-de-Valsonne 1804, 2154.
Sainte-Colombe 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 866, 893, 903, 904, 948, 949, 2564, 2732.
Sainte-Consorce et Marcy-le-Loup 616, 617, 618, 969, 2693, 2740.
Saint-Cyprien 1071, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436.
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 392, 629, 630, 631, 632, 966, 2637, 2679, 2723, 2758.
Saint-Cyr-le-Chatoux 1817, 2222.
Saint-Cyr-sur-Rhône 467, 468, 758, 759, 760, 761, 762, 894.
Saint-Didier-au-Mont-d'Or 393, 633, 634, 635, 636, 970.
Saint-Didier-sous-Riverie 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 2504, 2638, 2667.
Saint-Didier-sur-Beaujeu 1225,

1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1604, 1840, 2087, 2299, 2300, 2646.

Saint-Étienne-de-Coise 580, 581, 582, 583, 2642, 2741, 2742.

Saint-Étienne-la-Varenne 1355, 2363, 2808, 2820.

Saint-Forgeux 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1980, 2156, 2158.

Sainte-Foy-l'Argentière 848.

Sainte-Foy-lès-Lyon 436, 437, 438, 439, 667, 938, 939, 940, 951, 952, 953.

Saint-Genis-l'Argentière 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 846, 847, 2382, 2775.

Saint-Genis-Laval 443, 664, 665, 666, 838, 985, 1034, 2529, 2604, 3014, 3022.

Saint-Genis-les-Ollières 612, 728, 729, 968, 2755.

Saint-Georges-de-Reneins (ou Rogneins) 1503, 1504, 1578, 1579, 1580, 1581, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1814, 1815, 1816, 1825, 1852, 1995, 1996, 2036, 2420, 2499, 2556, 2557, 2561, 2567, 2588, 2613, 2647, 2809, 2930, 2947, 2970, 3018.

Saint-Germain-au-Mont-d'Or 525, 526, 527, 528, 2819.

Saint-Germain-sur-Arbresle 595, 596, 597, 598, 599, 2719.

Saint-Igny-de-Vers 1697, 1885, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1904, 1905, 1906, 1911, 2063, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2688, 2964.

Saint-Jean-d'Ardières 1090, 1105, 1129, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1671, 2144, 2145.

Saint-Jean-de-Chaussan (ou Chausan) 691, 2618.

Saint-Jean-de-Touslas 674, 675, 676, 677.

Saint-Jean-la-Bussière 1674, 1675, 1676, 1901, 1902, 1903, 1907, 1912, 1913, 1994, 2112, 2113.

Saint-Jean-des-Vignes 1623.

Saint-Julien 1119, 1356, 1357, 2234, 2665, 2800.

Saint-Julien-sur-Bibost 426, 2941.

Saint-Just-d'Avray 2150.

Saint-Lager 1138, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 2134, 2468, 2877.

Saint-Laurent-d'Agny 628, 855, 2486.

Saint-Laurent-de-Chamousset 849, 850, 996, 997, 998, 2364, 2389, 2497, 2507, 2516, 2517,

Saint-Laurent-d'Oingt 1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1884, 2792.

Saint-Laurent-de-Vaux 1025.

Saint-Loup 1763, 1764, 1874, 2156, 2664, 2756, 2781, 2785.

Saint-Mamert (ou Saint-Mamès) 1868, 1968, 2065.

Saint-Marcel-l'Eclairé 1971.

Saint-Martin-en-Haut 430, 432, 433, 434, 435, 994, 2614, 2788.

Saint-Maurice-sur-Dargoire 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 844, 2653, 2749, 2826.

Saint-Nizier-d'Azergues 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1711, 1865, 2624, 2685, 2813.

Sainte-Paule 1622, 2178, 2179, 2180.

Saint-Pierre-la-Palud 603, 711, 946, 2757.

Sain Rambert-l'Ile-Barbe 588, 778, 932, 947, 2490, 2629, 2848, 2908, 2909.

Saint-Romain-au-Mont-d'Or 892, 2729.

Saint-Romain-de-Popey 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1980, 2174.

Saint-Romain en-Gal 416, 463, 465, 466, 511, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 764, 765, 865, 895, 896, 922, 2654, 2845.

Saint-Romain-en-Gier 673.

Saint-Sorlin 1224, 1841, 2218.

Saint-Symphorien-le-Château (ou sur-Coise) 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 933, 934, 2558, 2579, 2580, 2581, 2582, 2593.

Saint-Vérand 1552, 1553, 1980, 2157, 2767.

Saint-Vincent-de-Rheins 1829, 1830, 2106, 2107, 2109, 2119, 2686.

Salles 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1848, 2214, 2215, 2970, 3024.

Sarcey 757, 1035, 2699.

Sauvages (Les) 1973, 2155.

Savigny 859, 860, 861, 862, 863, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 2370, 2375, 2387, 2390, 2496, 2503, 2513, 2695.

Soucieu-en-Jarrêt 402, 403, 404, 2770, 2786.

Sourcieux-sur-Sain-Bel 713, 714, 715, 716, 2718.

Souzy 786, 787, 2750.

Taluyers 382, 780, 2425, 2571, 2681, 2859.

Taponas 1104, 1412, 1505, 1506, 1507, 1508, 2045, 2325, 2644, 2824.

Tarare 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056.

Tassin 532, 533, 955, 987, 2803, 2804.

Ternand 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 2163.

Theizé 1485, 1487, 1488, 1489, 1490, 1491, 1492, 1493, 1494, 1495, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1669, 2198, 2747, 2748.

Thel 1610, 1611, 1612.

Thizy 1417, 1877, 2149, 2760, 2843, 2849, 2946.

Thurins 431, 831, 2379, 2823.

Trades 1791, 1792, 1910, 1948, 1968, 1969, 1974, 1975, 1978, 1979, 1986, 1987, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2862.

Trèves 516, 517.

Tour-de-Salvagny (La) 975, 2737.

Tupin-et-Semons 506, 507, 508, 509, 510, 2668, 2669, 2864, 2914.

Vaise 6, 44, 329, 331, 335, 2771, 2772.

Valsonne 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 2152, 2153.

Vaugneray 607, 608, 609, 610, 611, 2739, 2816, 2939.

Vaux 1554, 1555, 1556, 2212, 2811.

Vauxrenard 1707, 2830.

Vernaison 390, 391, 2639, 2710, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3033.

Vernay 1606, 1607, 1608, 1609, 2094.

Ville (La) 1474.

Villechenève 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 1026, 1027, 2853, 2870.

Villefranche 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1218, 1219, 1220, 1624, 1846, 1861, 1862, 1873, 2236, 2371, 2372, 2401, 2415, 2630, 2641.

Ville-sur-Jarnioux 1466, 1467, 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1486, 1843, 1981, 1985, 2487.

Villié 1688, 1689, 1721, 1883, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2627, 2633, 2806, 2866, 3002, 3032.

Vourles 405, 406, 407, 420, 421.

Yzeron et Châteauvieux 828, 829, 2692, 2731, 2815, 2881.

II. — TABLE DES ANCIENS PROPRIÉTAIRES

Abbaye d'Ainay 6, 391, 413, 627, 828, 1200, 1201, 1202, 1203 (*Voir* Chapitre d'Ainay).

Abbaye des Chazaux (*V.* Chazaux).

Abbaye de Cluny 1186, 1190, 1806 (*Voir* Prieuré de Salles).

Abbaye de la Déserte (*Voir* Déserte).

Abbaye de Saint-Pierre (*Voir* Bénédictines de Saint-Pierre).

Abbaye de Savigny 374, 425, 585, 593, 634, 716, 757, 822, 860, 861, 862, 863, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 954, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1170, 1266, 1267, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1346, 1416, 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1664, 1665, 1666, 1667, 1762, 1839, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2370, 2375, 2386, 2387, 2390, 2476, 2496, 2513, 2945.

Antiquaille (Visitation de l') 1, 11, 19, 40, 50, 125, 251, 252, 253, 259, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 2167, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2447.

Antonins (réunis à l'ordre de Malte) 2342, 2345, 2346, 2365.

Archevêché de Lyon 668, 835, 1340, 2505, 2622.

Archevêché de Vienne 416, 2845.

Augustins (Grands) 112, 156, 157, 161, 2958.

Augustins réformés (Croix-Rousse) 255, 456, 457, 2938, 2998.

Augustines du Verbe-Incarné (*Voir* Verbe-Incarné).

Baland d'Arnas, Joachim, *émigré*, 1988, 1989, 1990, 2018, 2019, 2031, 2032, 2040, 2897, 2930, 2947, 2970, 3018.

Bénédictines de Sainte-Colombe 463, 464, 468, 487, 488, 489, 490, 758, 763, 904.

Bénédictines de Saint-Pierre 18, 20, 35, 260, 296, 297, 1776, 2378.

Bernard-Lavernette, *émigré*, 2286, 2287.

Bernardines 133, 134, 135, 171, 332, 2435, 2457, 2467.

Bleues-Célestes (Religieuses de l'Annonciade ou) 114, 192, 193, 212, 2527.

Brévanne, *émigrée*, 2036.

Brunet François, *émigré*, 2231.

Bureau des Collèges (*Voir* Collèges de Lyon).

Cachet-Montezan, *émigré*, 2703, 2902.

Capet Louis, ci-devant roi 2141.

Capucins de Tarare 1050.

Capucins de Lyon 277, 284, 2350.

Capucins du Petit-Forêt 2552, 2554.

Capucins de Villefranche 1042, 1043.

Carmélites 186, 2700.

Carmes déchaussés 190, 278, 285, 415, 2911.

Carmes des Terreaux 67, 98, 101, 116, 117, 129, 150, 152, 172, 181, 213, 275, 399, 405.

Célestins de Lyon 376, 442.

Chanal, *émigré*, 2864.

Chapelle, à Chambost 2817.

Chapelle, à Emeringes 1801.

Chapelle, à Pollionnay 2783.

Chapelle, à Saint-Igny-de-Vers 2688.

Chapelle de Bionan, à Saint-Genis-Laval, 1034.

Chapelle des Bois, à Fleurie 2538.

Chapelle de Château-Tiers 1206.
Chapelle de Ruyère, à Villié 1883.
Chapelle Notre-Dame de Pitié, à Saint-Lager 1182.
Chapelle Sainte-Anne, à Beaujeu 1245, 1630, 2934.
Chapelle Saint-Antoine, à Montrottier 958.
Chapelle Saint-Antoine, à Saint-Igny-de-Vers 1885.
Chapelle Saint-Apollinaire, à Larajasse 917.
Chapelle Saint-Barnabé, à Beaujeu 1630, 1857.
Chapelle Sainte-Catherine, à Taponas 1505.
Chapelle Saint-Clair, à Courzieu 942.
Chapelle Saint-Claude, à Cogny 1310.
Chapelle Saint-Claude, à Lyon 2484.
Chapelle Saint-Claude, à Saint-Julien 1357.
Chapelle Saint-Crépin, à Villefranche 1862.
Chapelle Sainte-Croix, aux Étoux 1858.
Chapelle Saint-Étienne, à l'Arbresle 2463.
Chapelle Saint-Fortunat, à Saint-Pierre-la-Palud 946.
Chapelle Saint-Hostrilège, à Monsols 1677.
Chapelle Saint-Irénée, à Bessenay 945.
Chapelle Saint-Jean-de-Bisserolles, à Mardore 2744.
Chapelle Sainte-Magdelaine, à Montrottier 957.
Chapelle Saint-Martin, à Sainte-Foy-lès-Lyon 939.
Chapelle de Saint-Nicolas, à Brullioles 958.
Chapelle Saint-Pancrace, à Dracé 1808.
Chapelle Saint-Pierre, à Morancé 2798.
Chapelle Saint-Pierre-Dupizay, à Larajasse 916.
Chapelle Saint-Raphaël, à Lyon 2671.
Chapelle Saint-Roch, à Bibost 960.
Chapelle Saint-Roch, à Poule 1867.
Chapellenie de Madame de Joux 1762.
Chapitre d'Aigueperse 1101, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1678, 1866.
Chapitre d'Ainay 264, 265, 267, 279, 661, 662, 845 (*Voir* Abbaye d'Ainay).
Chapitre d'Alix 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1348, 1523, 1812, 2194, 2195, 2878, 2879, 2880.
Chapitre de Beaujeu 1153, 1155, 1156, 1175, 1176, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1244, 1349, 1350, 1351, 1354, 1361, 1362, 1363, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1419, 1420, 1421, 1438, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1604, 1605, 1630, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651, 1657, 1658, 1659, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1828, 1854, 1859, 1880, 1881, 2677.
Chapitre de Belleville 1058, 1059, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1177, 1179, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1440, 1504, 1577, 1670, 1671, 1819, 1842.
Chapitre de Fourvière 76, 81, 90, 96, 108, 109, 139, 140, 145, 237, 238, 2501.
Chapitre de Largentière 424, 576, 577, 694, 695, 783, 788, 986, 2570.
Chapitre de Saint-Chamond 497, 2709.
Chapitre de Saint-Irénée 53, 93, 250, 532, 613, 2451, 2562.
Chapitre de Saint-Jean 12, 14, 15, 16, 17, 29, 37, 54, 62, 63, 82, 87, 88, 128, 151, 175, 188, 191, 219, 220, 222, 223, 232, 233, 241, 242, 270, 276, 377 381 394, 395, 398, 402, 430, 431 440, 444, 446, 447, 448, 503, 504 521 522, 526, 554, 555, 588, 6 1, 615, 629, 630, 631, 637, 641, 650, 654 656, 664, 684, 685, 691, 692, 748, 749, 750, 768,

841, 851, 858, 940, 947, 955, 1085, 1086, 1103, 1158, 1578, 1602, 1617, 1771, 1828, 1834, 2374, 2399, 2490, 2509, 2621, 2625, 2628, 2668, 2729, 2753, 2799, 2804, 2874, 2887, 2891, 2907, 3030. (*Voir* Perpétuels de Saint-Jean, Prieuré de Saint-Jean-d'Ardières.)

Chapitre de Saint-Just 49, 59, 64, 74, 79, 83, 91, 94, 131, 168, 170, 187, 230, 231, 421, 614, 616, 619, 620, 674, 675, 721, 722, 723, 724, 774, 834, 1539, 1713, 1714, 1715, 2924.

Chapitre de Saint-Maurice de Vienne 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 485, 510, 511, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 760.

Chapitre de Saint-Nizier 3, 4, 5, 10, 13, 26, 32, 80, 118, 137, 179, 207, 208, 266, 280, 777, 931, 2957, 2967.

Chapitre de Saint-Paul 21, 55, 68, 69, 71, 75, 84, 85, 86, 158, 195, 210, 211, 225, 228, 236, 605, 686, 785, 1439, 1629, 1810, 2473, 2962, 2997.

Chapitre de Saint-Pierre de Vienne 461, 462, 759, 764, 2669.

Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon 1689, 1710, 1789, 1790.

Chapitre de Salles 1221, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1848, 2214, 2215, 2971, 3024.

Chapitre de la Trinité 25, 27, 36, 60, 95, 289.

Chapitre de Villefranche 1046, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1219, 1220, 1624, 1761, 1846, 1861, 2401.

Chartreux de Lyon 100, 104, 105, 106, 111, 138, 141, 160, 177, 194, 258, 1222, 2502.

Chartreux de Sainte-Croix-en-Jarez 498, 513, 514, 516, 517.

Chazaux (Religieuses des) 183, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 2454, 2480.

Chevaliers de l'Arc (Lyon) 2352.

Chevaliers de l'Arc, à Béligny 2237. 2838.

Chevaliers de l'Arquebuse, à Béligny 2238.

Cimetière de Saint-Romain, à Anse 2209.

Cinquenaires de Saint-Just 99, 103.

Clergé de Lyon 41, 1360.

Cluny (Louis) *émigré*, 1028.

Collabeau (Jean Marie-Alexandre) ci-devant officier aux gardes-françaises, *émigré*, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2016, 2017, 2029, 2030, 2037, 2038, 2039.

Collège de Beaujeu 2684.

Collèges de Lyon 307, 308, 310, 318, 319, 320, 323, 324, 926, 927, 930, 950, 951, 952, 953, 2377, 2397, 2405, 2406, 2452, 2511, 2526, 2530, 2585, 2875.

Collège de Mâcon 2288, 2289, 2383.

Collège de Saint-Symphorien-sur-Coise 2593.

Collinettes (Religieuses de Sainte-Elisabeth ou) 97, 185, 257, 2702.

Commune d'Alix 3003.

Commune de Belleville 2794, 3005, 3006, 3007, 3009, 3010, 3021, 3034, 3035, 3037.

Commune de Caluire 3015, 3016.

Commune de Chazay 3001.

Commune de Dommartin 3031.

Commune d'Ecully 2546, 3017.

Commune de la Guillotière 359, 364, 365, 367, 369, 370, 2384, 2725, 2726, 2762, 2763, 2764.

Commune d'Irigny 3012.

Commune de Lyon 314, 321, 326, 328, 329, 330, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 366, 368, 371, 372, 373, 2347, 2349, 2357, 2381, 2493, 2512, 2515, 2521, 2536, 2549, 2551, 2590, 2596, 2706, 2722, 2724, 2725, 2771, 2772, 2828, 2837, 2873, 2896, 2968, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2887, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 3000, 3023. (*Voir* commune de La Guillotière.)

Commune d'Oullins 3013.

Commune de Saint-Genis-Laval 3014, 3022.

Commune de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 2629.
Commune de Saint-Cyr-le-Chatoux 2679.
Commune de Vernaison 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3033.
Commune de Villefranche 2415, 2416, 2417, 2427, 2428, 2429, 2430, 2491, 2494, 2500.
Commune de Villié 3032.
Communauté des Tireurs d'or 2410.
Comtes de Lyon (*Voir* Chapitre de Saint-Jean).
Confrérie de l'Hôpital 2662.
Confrérie de Lissieu 992.
Confrérie des Pénitents blancs de Beaujeu 2127.
Confrérie des Pénitents blancs de Villefranche 2641.
Confrérie des Pénitents de Belleville 2146, 2325, 2824.
Confrérie des Pénitents de Condrieu 2765.
Confrérie des Pénitents du Confalon (Mornant) 924.
Confrérie des Pénitents de la Croix 2472.
Confrérie des Pénitents de la Guillotière 2836.
Confrérie des Pénitents de Lorette 343, 2356.
Confrérie des Pénitents de Mornant 2868.
Confrérie des Pénitents de la Miséricorde 2524.
Confrérie des Pénitents de Saint-Charles 306.
Confrérie des Pénitents de Saint-Marcel 2380.
Confrérie des Pénitents de Saint-Symphorien-sur-Coise 2558.
Confrérie des Pénitents noirs de Villefranche 2371.
Confrérie du Rosaire 2114.
Confrérie du Saint-Esprit 317, 2348.
Confrérie du Saint-Esprit de Bourg-de-Thizy 2147.
Confrérie de Saint-Nicolas 993.
Confrérie de la Trinité 338, 2366.
Congrégation des garçons de Saint-Symphorien-sur-Coise 2581.
Cordeliers de l'Observance (Lyon) 256, 407.
Cordeliers de Saint-Bonaventure (Lyon) 390, 441, 2674, 2701, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2959, 2960.
Cordeliers de Sainte-Colombe 492, 493, 550, 551, 659, 762, 765, 948, 949.
Cordeliers de Villefranche 1178.
Cortey, *émigré*, 1916.
Cossé-Brissac (Françoise-Charlotte) veuve de Louis Noailles (Les héritiers de) 2895.
Coste, *émigré*, 322.
Cure d'Affoux 1672.
Cure d'Aigueperse 2309.
Cure d'Albigny 523, 990, 2846.
Cure d'Ambérieux 1768, 2199, 2670.
Cure d'Amplepuis 2115.
Cure d'Ampuis 1036.
Cure d'Ancy 2173.
Cure d'Anse 1037, 1038, 1039, 1040, 1041.
Cure de l'Arbresle 596, 2694.
Cure d'Arbuissonnas 1802, 2213, 2829.
Cure des Ardillats 1849, 2093.
Cure d'Arnas 2240.
Cure d'Aveize 2851.
Cure d'Avenas 1561, 1562, 1835, 2298, 2831 2863.
Cure d'Azolette 1370, 2086, 2791.
Cure de Bagnols 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 2185, 2186, 2187.
Cure de Beaujeu 2129.
Cure de Béligny 2239, 2751.
Cure de Bessenay 423, 2666.
Cure de Bibost 2780.
Cure de Blacé 1751, 2217.
Cure du Bois-d'Oingt 1699, 1700, 1701, 1702, 1774, 2184.
Cure de Bourg-de-Thizy 2148, 2854.
Cure du Breuil 2172, 2587.
Cure de Brignais 978, 2840.
Cure de Brindas 444, 448, 841.

Cure de Brullioles 710, 817, 818, 2752.
Cure de Bully 2714.
Cure de Cenves 2294.
Cure de Cercié 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 2133, 2810.
Cure de Chambost 999, 2162.
Cure de Chamelet 2166.
Cure de Chapelle-de-Mardore 2818.
Cure de Chapelle-en-Vaudragon 2869.
Cure de Chaponost 623, 961.
Cure de Charbonnières 2754.
Cure de Charentay 2136.
Cure de Charly 1266, 2735.
Cure de Charnay 1106, 1107, 1108, 2192.
Cure de Chassagny 2591.
Cure de Chasselay 408, 2402.
Cure de Châtillon-d'Azergues 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 2168, 2812, 2856.
Cure de Chazay 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 2170.
Cure de Chénas 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 2827.
Cure de Chenelette 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 2966, 2969, 3019.
Cure des Chères 2635, 2696.
Cure de Chervinges 2926.
Cure de Chessy 1343, 1344, 1345, 1813, 2191, 2721.
Cure de Chevinay 601, 602, 603, 711, 712, 1033, 2850.
Cure de Chiroubles 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 2643.
Cure de Civrieux-d'Azergues 643, 2576.
Cure de Claveisolles 1171, 1172, 2814.
Cure de Cogny 1731, 2224, 2730.
Cure de Condrieu 2675, 2858.
Cure de Corcelles 1759, 2143, 2658.
Cure de Cours 2121.
Cure de Courzieu 606, 2789.
Cure de Couzon 2728.
Cure de Cublize 1767, 2123, 2689.
Cure de Cuire 2572, 2682, 2704.
Cure de Dardilly 717, 718, 719, 720.
Cure de Dareizé 1341, 2651.
Cure de Denicé 2233.
Cure de Dième 1766, 2164.
Cure de Dommartin 648, 649, 982, 2773.
Cure de Dracé 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 2142.
Cure de Duerne 730, 2619, 2802.
Cure de Durette 1154, 2656, 2672, 2673.
Cure d'Échalas 657, 658.
Cure d'Écully 529, 984.
Cure d'Émeringes 1703, 1707, 1708, 1709, 2844.
Cure d'Éveux 2716.
Cure des Étoux 2130, 2678.
Cure de Fleurie 1189, 1695, 2285.
Cure de Fleurieu-sur-Arbresle 842, 2717.
Cure de Fontaines 931, 1029.
Cure de Francheville 833, 2359.
Cure de Frontenas 1521, 1522, 2189, 2746.
Cure de Genay 989.
Cure de Givors 651, 652, 653, 976.
Cure de Gleizé 1497, 2235.
Cure de Grandris 2165.
Cure de Grigny 663.
Cure de Grézieu-le-Marché 937, 2708.
Cure de Grézieu-la-Varenne 2691.
Cure de la Guillotière 2367.
Cure des Haies 499, 991.
Cure de Haute-Rivoire 693, 2787.
Cure d'Irigny 2602.
Cure de Joux 1875.
Cure de Juliénas 1793, 2290, 2865.
Cure de Jullié 1141, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 2293.
Cure de Lachassagne 1423, 2196, 2745.
Cure de Lamure 2111.
Cure de Lancié 1800, 2137, 2659.

Cure de Lantignié 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1869, 1870, 2297, 2842.
Cure de Larajasse 738, 739, 914, 915, 2652.
Cure de la Tour-de-Salvagny 975, 2737.
Cure de Laubépin 793, 2790.
Cure de Légny 2175, 2768.
Cure de Lentilly 751, 755, 2720.
Cure de Létra 1540.
Cure de Limas 2769.
Cure de Limonest 638, 974.
Cure de Liergues 2498.
Cure de Lissieu 646, 963, 2715.
Cure de Loire 843.
Cure de Longes 515, 2649.
Cure de Longessaigne 803, 804, 808, 980, 2776, 2867.
Cure de Lozanne 2169, 2774.
Cure de Lucenay 1214, 1847.
Cure de Marchampt 1246, 2132, 2860.
Cure de Marcilly-d'Azergues 645, 973, 2712.
Cure de Marcy 1291, 1292, 2204.
Cure de Mardore 1811, 2110, 2744.
Cure de Marnand 2149.
Cure de Meys 781, 2783.
Cure de Millery 2705.
Cure de Moiré 2182, 2183, 2573.
Cure de Monsols 1187, 1677, 1853, 2052, 2311.
Cure de Montagny 779, 2797.
Cure de Montmelas 2796.
Cure de Montmerle 1199.
Cure de Montromant 427, 429, 2834, 2835.
Cure de Montrottier 2777.
Cure de Morancé 1384, 1385, 1386, 1387, 2171.
Cure de Mornant 2778.
Cure de Nuelles 2697.
Cure de N.-D. de la Platière (Lyon) 836, 837.
Cure de N.-D. de Thizy 2149.
Cure de Neuville 528, 775, 854.
Cure de N.-D. de la Vie, de Vienne 761.
Cure de Nuelles 597, 600, 756.
Cure d'Odenas 1437, 2135.
Cure d'Oingt 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 2181.
Cure des Olmes 1765, 2623, 2779.
Cure d'Orliénas 626, 2680.
Cure d'Ouilly 2660.
Cure d'Ouroux 2057.
Cure de Poleymieux 639, 640, 2784, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919.
Cure de Pollionnay 944, 2738, 2847.
Cure de Pommiers 1184, 2205, 2825.
Cure de Pouilly-le-Châtel 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 2226, 2759.
Cure de Pouilly-le-Monial 1524, 1525, 1526, 2227 2459
Cure de Poule 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 2310, 2933.
Cure de Propières 1826, 2085.
Cure de Quincié 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 2131, 2932.
Cure de Quincieux 771.
Cure de Ranchal 2795.
Cure de Régnié 1698, 2295, 2841.
Cure de Riverie 690, 731, 732, 733, 745, 2663.
Cure de Rivolet 2220.
Cure de Rochefort 434.
Cure de Rochetaillée 776, 2492.
Cure de Ronno 2118, 2151.
Cure de Rontalon 857, 981.
Cure de Sain-Bel 589, 590, 591, 2698.
Cure de Saint-Andéol-le-Château 419, 983.
Cure de Saint-André-la-Côte 687, 688, 689, 2595.
Cure de Saint-Apollinaire 1618, 2160.
Cure de Saint-Bonnet-des-Bruyères 1462, 1878, 2062.
Cure de Saint-Bonnet-le-Troncy 1463, 2120.
Cure de Sainte-Catherine 2821.
Cure de Saint-Christophe 1696.
Cure de Saint-Clément-sous-Valsonne 2154.
Cure de Sainte-Colombe 2564.

Cure de Sainte-Consorce 618, 969, 2693, 2740.
Cure de Saint-Cyr-le-Chatoux 2222.
Cure de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 632, 636, 966, 2723, 2758.
Cure de Saint-Denis-sur-Coise 404.
Cure de Saint-Didier-au-Mont-d'Or 636, 970.
Cure de Saint-Didier-sur-Beaujeu 1840, 2299.
Cure de Saint-Didier-sous-Riverie 856, 2638, 2667.
Cure de Saint-Étienne-de-Coise 580, 581, 2741, 2742.
Cure de Saint-Étienne-la-Varenne 2820.
Cure de Saint-Forgeux 1690, 1691, 1692, 1693, 1694.
Cure de Sainte-Foy-lès-Lyon 667.
Cure de Saint-Genis-l'Argentière 697, 698, 699, 700, 847, 2775.
Cure de Saint-Genis-Laval 2604.
Cure de Saint-Genis-les-Ollières 728, 729, 968, 2755.
Cure de Saint-Georges (de Lyon) 898, 2525, 2566.
Cure de Saint-Georges-de-Reneins 1814, 1815, 1825, 1837.
Cure de Saint-Germain-au-Mont-d'Or 528, 2819.
Cure de Saint-Germain-sur-Arbresle 2719.
Cure de Saint-Igny-de-Vers 1697, 2063.
Cure de Saint-Jean-d'Ardières 1509, 2144.
Cure de Saint-Jean-la-Bussière 1674, 2112.
Cure de Saint-Jean-de-Chaussan 2618.
Cure de Saint-Jean-de-Touslas 677.
Cure de Saint-Julien 1356, 2234, 2665, 2800.
Cure de Saint-Just (Lyon) 201, 305, 2396, 2453.
Cure de Saint-Just-d'Avray 2150.
Cure de Saint-Lager 1180, 1181, 1182, 2134.
Cure de Saint-Laurent-d'Agny 628, 2486.
Cure de Saint-Laurent-de-Chamousset 850, 998.
Cure de Saint-Laurent-d'Oingt 1660, 1661, 1662, 1663, 1884.
Cure de Saint-Laurent-de-Vaux 1025.
Cure de Saint-Loup 1341, 1342, 1763, 1764, 1874, 2664, 2756.
Cure de Saint-Mamert 1792, 1868, 2065.
Cure de Saint-Martin-en-Haut 432, 2788.
Cure de Saint-Maurice-sur-Dargoire 680, 681, 682, 683, 844, 2749, 2826.
Cure de Saint-Nizier-d'Azergues 1711, 2813.
Cure de Saint-Paul 669, 2455, 2532.
Cure de Sainte-Paule 1622, 2178.
Cure de Saint-Pierre (Lyon) 2355.
Cure de Saint-Pierre-la-Palud 2757.
Cure de Saint-Pierre-le-Vieux 199, 244, 281, 2905, 2906.
Cure de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 2848.
Cure de Saint-Romain 1850.
Cure de Saint-Romain-en-Gal 2654.
Cure de Saint-Romain-de-Popey, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 2174.
Cure de Saint-Sorlin 2218.
Cure de Saint-Symphorien-le-Château (ou sur-Coise) 552, 553, 791, 2582.
Cure de Saint-Vérand 1552, 1553, 2767.
Cure de Saint-Vincent (Lyon) 2412, 2434.
Cure de Saint-Vincent-de-Rheins 2119, 2686.
Cure de Salles 2216.
Cure de Sarcey 1035.
Cure des Sauvages 2155.
Cure de Savigny 2695.
Cure de Semons 508, 2914.
Cure de Soucieu-en-Jarret 403, 2718, 2770, 2786.
Cure de Sourcieux-sur-Sain-Bel 713, 714, 715.
Cure de Souzy 787, 2750,

Cure de Taluyers 2571, 2859.
Cure de Taponas 2644.
Cure de Tassin 534, 987, 2803.
Cure de Ternand 1339, 2163.
Cure de Theizé 1487, 1488, 1489, 1490, 1491, 2198, 2748.
Cure de Thel 1611.
Cure de Thizy 1838, 2849.
Cure de Thurins 831, 2823.
Cure de Trades 1791, 2050, 2862.
Cure de Valsonne 1712, 2152.
Cure de Vaugneray 608, 609, 2739.
Cure de Vaux 1554, 1555, 1556, 1817, 2212, 2811.
Cure de Vauxrenard 2830.
Cure de Vernaison 2710.
Cure de Vernay 1225, 1236, 1606, 1607, 1608, 1609, 2094.
Cure de Villefranche 1252, 1625, 2225, 2372.
Cure de Villechenève 1027, 2870.
Cure de Ville-sur-Jarnioux 1466, 1467, 1468, 1469, 1470, 2487.
Cure de Villié 1688, 2866.
Cure d'Yzeron 2731.
Custode-curé de Sainte-Croix 288, 617, 1722.
Custode de Saint-Étienne 245, 288.

Debrosse, *émigré*, 1917, 1918, 1919, 1921, 1922, 1925, 1926, 1927, 1928, 2936.
Deschamps-Bisseret (veuve) ascendante d'émigrés, 2925.
Déserte (Saint-Benoît de la) 124, 132, 414, 773, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 2358, 2400, 2575, 2578.
Deux-Amants (Sainte Élisabeth des) 39, 42, 43, 44, 45, 48, 113, 115, 119, 120, 122, 143, 153, 400, 2368, 2373, 2408, 2648, 2910.
Dimerie de Lozanne 1534.
Domaine 335, 866, 2853, 2920, 3020 (*Voir* Nation).
Dominicains 52, 312, 313, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 406, 2475, 2489, 2514, 2528, 2531, 2560, 2563, 2584, 2592, 2597, 2603, 2605, 2617, 2626, 2801, 3036.
Dugas de Bois-Saint-Just, *émigré*, 2379.
Dupleix-Cadignon fils, héritier présumé de veuve Hoquard, 2871.
Dusauzey frères, *émigrés*, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1901, 1902, 1903, 1907, 1912, 1913, 1920, 1994, 2609, 2612, 2676.

Écoles de Charly 921.
Écoles de Dargoire 2653.
Écoles de Larajasse ou fondation Moissonnier 908, 909, 910, 911, 912, 913, 2942, 2943, 2944.
Écoles de filles de Larajasse ou fondation Vourlat 934.
Écoles de Saint-Charles (Lyon) 331.
Ecoles de Saint-Symphorien-sur-Coise 2579.
Église de Lyon (Trésorerie de l') 438.
Église de la Madeleine, à l'Arbresle, 2861.
Église Notre-Dame de Vernay, à Saint-Didier-sur-Beaujeu, 2299.
Enfants du Bon-Rencontre 2886.
Ermite de Lissieu 995.
Évêque de Riez 155.

Fabrique d'Afloux 1972, 2159.
Fabrique d'Ainay 2431.
Fabrique d'Amplepuis 2115.
Fabrique d'Anse 2208, 2211.
Fabrique de Brindas 2520.
Fabrique de Charly 919, 920.
Fabrique de Chassagny 906, 925.
Fabrique de Condrieu 2594.
Fabrique de Cours 2122.
Fabrique de Cublize 2124, 2125, 2126.
Fabrique d'Émeringes 2292.
Fabrique de Frontenas 2188, 2782.
Fabrique de Grézieu-la-Varenne 2691.
Fabrique de Haute-Rivoire 2544.
Fabrique de Joux 1980.
Fabrique de Lachassagne 2197.

Fabrique de Laubépin 2650.
Fabrique de Limas 2206, 2207.
Fabrique de Lissieu 2736.
Fabrique de Loire 2634.
Fabrique de Longessaigne 2661.
Fabrique de Messimy 972.
Fabrique de Montrottier 1030, 2550.
Fabrique de Mornant 923.
Fabrique de Neuville 988, 2833.
Fabrique d'Oingt 1879.
Fabrique d'Orliénas 2680, 2681.
Fabrique de Riverie 918.
Fabrique de Rochefort 2881.
Fabrique de Ronno 2117
Fabrique de Saint-Apollinaire 2161.
Fabrique de Saint-Didier-sous-Riverie 2504.
Fabrique de Saint-Forgeux 1980, 2158.
Fabrique de Sainte-Foy-lès-Lyon 938.
Fabrique de Saint-Genis-l'Argentière 2382.
Fabrique de Saint-Georges (Lyon) 2506.
Fabrique de Saint-Georges-de-Reneins 2499.
Fabrique de Saint-Jean-la-Bussière 2113.
Fabrique de Saint-Laurent-de-Chamousset 2389, 2497, 2507, 2516, 2517.
Fabrique de Saint-Loup 2781.
Fabrique de Saint-Marcel-l'Eclairé 1971.
Fabrique de Saint-Martin-en-Haut 994.
Fabrique de Sainte-Paule 2179.
Fabrique de Saint-Romain-de-Popey 1980.
Fabrique de Saint-Symphorien-sur-Coise 2580.
Fabrique de Saint-Vérand 1980, 2157.
Fabrique de Savigny 2503.
Fabrique des Sauvages 1973.
Fabrique de Taluyers 2425.
Fabrique de Villechenève 1026.
Fabrique d'Yzeron 2815, 2816.
Feuillants 182, 246, 247, 248, 249. 2353.
Filles Pénitentes 2339, 2413, 2923.
Fondation Moissonnier (*Voir* Ecoles de Larajasse).
Fondation des Mont-d'Or 1755, 1756.
Fondation Vourla *Voir* Ecoles des filles de Larajasse).

Genovéfains (*Voir* chapitre de Saint-Irénée).
Gervais Louis, ci-devant officier aux gardes-françaises, *émigré*, 2015.
Gervais de Combefort, *émigré*, 2792.
Giraud-Varenne (veuve), née Françoise Nolhac, *émigrée*, 2369, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2418, 2419, 2420, 2421, 2423, 2432, 2436, 2438, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2448, 2449, 2462, 2465, 2466, 2468, 2469, 2470, 2471, 2510, 2539, 2553, 2569, 2598, 2600, 2601, 2608, 2872, 2876, 2877, 2892, 2893, 2894.

Hermitage de Saint-Cyr 2637.

Imbert-Colomès Jacques, *émigré*, 2903, 2904, 2961.

Jacobins (*Voir* Dominicains).
Jésuites 2761.
Jourda-Devaux Adélaïde-Marie-Louise, veuve de Fougère, 2624, 2632, 2685, 2687.

Labeau-Bérard-Maclas, *émigré*, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961.
La Poype (*Voir* Loriol).
La Roche-Longchamp, *émigré*, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966.
La Roche-Thulon, Claude-René-Marie-François Thibault (ex-marquis de), *émigré*, 1931, 1932, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1943, 1944, 1945, 1946, 1950, 1951, 1952, 1953, 1991, 1992, 1993, 2020, 2021, 2026, 2027, 2028, 2041, 2042, 2043, 2044, 2089, 2090, 2091, 2092, 2296, 2574, 2586, 2645, 2713, 2793.

Lavalette-Maubec, *émigré*, 2362, 2541.

Lazaristes (Lyon) 303, 304, 336, 888, 889, 890, 891, 897, 899, 900, 901, 929, 932, 2354.

Lazaristes (Mornant) 884, 885, 886, 887, 905, 2474, 2583, 2607.

Leprestre-Vauban (veuve) et ses fils, *émigrés*, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2232, 2611.

Loras, Laurent-Marie, *émigré*, 2898, 2899, 2900.

Loriol de Digoine, Claude-Marie, veuve du comte de la Poype, *émigrée*, 2033, 2034, 2035, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2087, 2088, 2646, 2711.

Luminaire d'Ambérieux 2200.

Luminaire de l'Arbresle 2461.

Luminaire de Bibost 2780.

Luminaire de Brignais 977.

Luminaire de Charly 2589.

Luminaire de Châtillon-d'Azergues 2340.

Luminaire de Chessy 2190.

Luminaire de Cogny 2219, 2223.

Luminaire de Condrieu 2577.

Luminaire de Dracé 2139.

Luminaire de Fontaines 2766.

Luminaire de Lancié 2138.

Luminaire de Larajasse 935.

Luminaire de Légny 2176, 2177.

Luminaire de Liergues 2230.

Luminaire de Lucenay 2201.

Luminaire de Quincieux 2707.

Luminaire de Romanèche 2140.

Luminaire de Saint-Andéol-le-Château 964, 965.

Luminaire de Saint-Clément-les-Places 979, 1031, 1032.

Luminaire de Saint-Etienne-sur-Coise 2642.

Luminaire de Saint-Laurent-de-Chamousset 997, 2364.

Luminaire de Saint-Loup 2699, 2785.

Luminaire de Saint-Martin-en-Haut 2614.

Luminaire de Sainte-Paule 2180.

Luminaire de Valsonne 2153.

Magny de Vauban, *émigré*, 2690.

Malte (ordre de) 922, 971, 996, 2045, 2145, 2156, 2228, 2360, 2361, 2921. (*Voir* Antonins.)

Marmite (Sœurs de la) 311.

Mascrany-Lavalette, *émigré*, 2882.

Messance, *émigré*, 2568.

Mignot de Bussy, Antoine-François-Aimé-Marie, ci-devant capitaine au régiment de Lorraine, ci-devant seigneur de Villié et de Lacenas, *émigré*, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2011, 2012, 2013, 2014, 2022, 2023, 2024, 2025, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2537, 2627, 2633, 2806, 2852.

Mignot de Bussy cadet, *émigré*, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324.

Mignot de Bussy (Aimé-Ange) 2727.

Minimes de la Claite 1191.

Minimes (Lyon) 2, 7, 180, 189, 263, 439, 621.

Miséricorde de Vienne (Sœurs de la) 895.

Missionnaires de Saint-Joseph (Lyon) 290, 291, 292, 293, 295, 2414, 2495.

Missionnaires (Sainte-Colombe) 893, 894, 896, 2732.

Missionnaires de Saint-Joseph (Saint-Rambert) 2908, 2909.

Missionnaires de Saint-Lazare (*V.* Lazaristes).

Monspey, *émigré*, 2326, 2456, 2458, 2460, 2482, 2522, 2523, 2534, 2547, 2548, 2555, 2556, 2557, 2559, 2561, 2565, 2567, 2588, 2613, 2647, 2809, 2883, 2884, 2885.

Murat (Casimir), *émigré*, 2535.
Murat Victor, *émigré*, 2424, 2888.

Nation 2655, 2657 (*Voir* Domaine).

Olivier, héritier présumé de veuve Hoquard 2871.
Oratoriens 298, 299, 300, 301, 302, 309, 315, 327, 352, 353, 354, 355, 356, 928, 2351, 2411, 2422, 2433, 2437, 2485.
Orléans (Duc d') 2630.

Penhoët, *émigré*, 985, 2529.
Pénitents (*Voir* confréries de Pénitents).
Perpétuels de Saint-Jean 142, 166, 174, 178, 201, 217, 218, 607, 665, 754, 1628.
Perpétuels de Saint-Just 146, 147, 154, 196, 200, 214, 215, 216.
Perpétuels de Saint-Paul 92, 226, 227, 229.
Peysson de Bacot, *émigré*, 325, 1911, 1923, 1929, 1930, 1933, 1934, 1940, 1941, 1942, 1947, 1948, 1949, 1967, 1968, 1969, 1970, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1986, 1987, 2046, 2047, 2048, 2049, 2051, 2053, 2054, 2055, 2056, 2058, 2059, 2060, 2061, 2064, 2066, 2067, 2068, 2069, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2683, 2963.
Picpus de Beaujeu 1044.
Picpus de Fontaines 2542.
Picpus de la Guillotière 8, 30, 38, 107, 121, 254.
Place, abbé, *émigré*, 2747.
Prébende de... ? 262, 269, 271, 282, 283.
Prébende d'Afloux 599.
Prébende d'Albon 813, 814, 815, 816.
Prébende d'Amanzé 127.
Prébende des Amaza 737.
Prébende d'Amoncourt 445, 672.
Prébende d'Ars 1594, 1749.
Prébende d'Auvergne 1102.
Prébende de Balmond, 744.
Prébende des Bannes 34.
Prébende Baras 1054.
Prébende Barrier, dite Palmas, 587.
Prébende Basset 819.
Prébende Bazout 556.
Prébende des Bazouts 435.
Prébende de Beaunant 666.
Prébende des Bedous 570.
Prébende des Bégules 557.
Prébende Berchery 642.
Prébende Bertholon 826.
Prébende Blanc 1527, 1855.
Prébende des Boirons 198.
Prébende des Bonnard 742, 743.
Prébende Bonnet 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1876.
Prébende Bosquinson 1831, 1832.
Prébende Brossard 735.
Prébende Bruchet 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411.
Prébende des Coires 747.
Prébende Campis 789.
Prébende de la Cathédrale 2907.
Prébende des Cendres 1263, 1264.
Prébende Chaffange 410.
Prébende des Chalons ou de la Farge 832.
Prébende de Chameyré 1753.
Prébende de la Chanal, dite Racailler 610.
Prébende Chapelain 1816.
Prébende de la Chapelle Saint-Jacques 467.
Prébende de la Chapelle de Saint-Jean-Baptiste 469.
Prébende Chapoton 1262, 1263, 1265.
Prébende Chappon 1851.
Prébende Chapuis 401.
Prébende Chardonnay 1109, 1117, 1725.
Prébende de Chareyzieu 795.
Prébende de Châteauvieux 2692.
Prébende de Chavannes 941.
Prébende des Chazaux 810.
Prébende Chênereilles 827.
Prébende Chervet 1724.

Prébende Chervin 1811.
Prébende Cheuzeville 1730.
Prébende Chippot 1051.
Prébende Choul 409.
Prébende Clairetière 1836.
Prébende Coblanc 1863.
Prébende Coinde 766.
Prébende Collonges 411.
Prébende des Coquelet 821.
Prébende Cornemule 849.
Prébende Cotin 782.
Prébende Crethieu 1223.
Prébende de la Croix ou du Commun 740.
Prébende du curé de Vourles et Brignais 420.
Prébende Descours 559, 560.
Prébende Ducreux 830.
Prébende Dupin 428.
Prébende de l'Eglise de Rive-de-Gier 673.
Prébende des Farges 169.
Prébende Favre 1543, 1544, 1545.
Prébende Fillion 655.
Prébende de la Flachasse 379.
Prébende Forel 772.
Prébende Gagnière, dite de Saint-Homo, 567, 568, 569, 582.
Prébende Garon 1486, 1528.
Prébende Gautier 1359.
Prébende Gayant 1045, 1253.
Prébende Genevey 595, 829.
Prébende Gerin 2221.
Prébende Gillet ou Chaptal 1841, 1852, 1860.
Prébende Gingenne 830.
Prébende Girin 1332.
Prébende des Glas et Chambost 572.
Prébende Gorse 1188.
Prébende Gouttenoire 2734.
Prébende Goyet 1673.
Prébende Goyne 1465, 1726.
Prébende du Grand-Confort ou Saint-Blaise 502.
Prébende de Grézieux 784.
Prébende Grillet et Tardy 805, 806, 807.
Prébende Guerry 1754, 1757, 1758.
Prébende Guillelmy ou de Saint-Claude 437.
Prébende Guilloud 1541, 1542.
Prébende des Hayets 1056.
Prébende Jacquet 1465, 1746, 1747.
Prébende Jean Blanc 1882.
Prébende Jodard 2946.
Prébende de Jomand 825.
Prébende de Jons et Piney 574.
Prébende Labbé 1305, 1306, 1307, 1308, 1309.
Prébende Lablanche 2805.
Prébende Lafont 1811.
Prébende Lamure ou Collombier 1752.
Prébende Laplatte 1723.
Prébende Laurent-Valet ou de la Chanterelle 561, 562.
Prébende de Laveysin 558.
Prébende Léger 1204, 1207, 1212.
Prébende Lièvre 1464, 1465, 1727.
Prébende de Lorette 943, 1257, 2832.
Prébende Mabiès 1814, 1864.
Prébende Mach ou de la Trinité 412.
Prébende des Maillards 417.
Prébende Magnin 1052, 1053, 1669.
Prébende de Malmont 73.
Prébende Marcou 786.
Prébende Marion 1492, 1493.
Prébende des Martins 1055.
Prébende Mathieu 1720.
Prébende Micoud 1882.
Prébende Molozay 1318.
Prébende Mondésert 769, 1596.
Prébende de Montléon 671.
Prébende Montmelas 1333.
Prébende Morel 1729.
Prébende de la Mure 709.
Prébende de Mussieux 679.
Prébende Nadal 1625.
Prébende Nancy 1414.
Prébende Notre-Dame 453, 778, 907.
Prébende Notre-Dame des Anges 1773.
Prébende Notre-Dame de Joie 1266, 1347.

Prébende Notre-Dame de Pitié 1057, 1475, 1476, 1477, 1478, 1704, 1705, 1706, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784.
Prébende Péget 770.
Prébende Pelletier 736.
Prébende des Pères 2545.
Prébende des Perrier 573.
Prébende des Petit 967.
Prébende des Petits-Pères 962.
Prébende Ploton 1595.
Prébende Poullion 1668.
Prébende des Prayes 741.
Prébende Raymond 1843.
Prébende Rhébé 1413.
Prébende de la Renarde 883.
Prébende des Rivaux 579.
Prébende de Riverie 565.
Prébende de la Rivière 563, 564, 792.
Prébende des Rivières 583.
Prébende Robas 767, 1777.
Prébende Roger 2203.
Prébende Roiré 1415.
Prébende Rollin 1612.
Prébende Rougier 1254, 1255, 1256.
Prébende Roulins 1830.
Prébende Ruissel 1213.
Prébende Saint-Abdon 1770.
Prébende Saint-Alban 268.
Prébende Saint-Amour 1882.
Prébende Saint-André 625, 1047.
Prébende ou prieuré de Saint-André-le-Bas 1496.
Prébende Sainte-Anne 148, 726, 727, 790, 811, 812, 1171, 1173, 1769.
Prébende Sainte-Anne-Jodard 1877.
Prébende Saint-Antoine 455, 1081, 1082, 1258, 1259, 1260, 1352, 1353, 1471, 1472, 1473, 1494, 1495, 1718, 1804, 2236, 2426.
Prébende Saint-Antoine de Liergues 1209, 1805.
Prébende Saint-Antoine et Saint-Laurent 159.
Prébende Saint-Antoine et Saint-Michel 465.
Prébende Saint-Apollinaire 824.
Prébende Sainte-Apollonie 1210, 1211.
Prébende Saint-Avit 1598, 1599.
Prébende Sainte-Barbe 725, 1185.
Prébende Saint-Benoît 380.
Prébende Saint Blaise et Sainte-Agathe 701, 702, 703, 704, 706, 848.
Prébende Saint-Blaise, appelée de la Magdeleine, 451.
Prébende Sainte Catherine 261, 397, 454, 780, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 1418, 1474, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1597.
Prébende Sainte-Catherine de Liotody (église Saint-Paul) 89.
Prébende Saint-Clair 1423, 1601.
Prébende Saint-Claude 163, 633, 705, 1623.
Prébende Sainte-Cyprien 2210.
Prébende Saint-Denis 154, 751, 1169.
Prébende Saint-Epipoy 274.
Prébende Saint-Etienne 1760.
Prébende Saint-Fabien et Saint-Sébastien 509.
Prébende Saint-Georges 469, 524, 1118, 1750, 2606.
Prébende Saint-Grégoire 598.
Prébende Saint-Jacques 1844.
Prébende Saint-Jean-Baptiste 1252.
Prébende Saint-Jean-le-Jeune 1626.
Prébende Saint-Jean-le Vieux 1871.
Prébende Saint-Joseph et Saint-Claude 375.
Prébende Saint-Laurent de Chazay 644.
Prébende Sainte-Magdeleine 1352.
Prébende Sainte-Marie-Madeleine ou Gonnaire 167, 450.
Prébende Sainte-Marguerite 1304, 1772.
Prébende Saint-Martin 1676, 1717, 1775, 2913.
Prébende Saint-Martin, Saint-Jacques et Saint-Philippe 501.
Prébende Saint-Maurice 1845.

Prébende Saint-Michel 204, 205, 393, 753.
Prébende Saint-Nicolas 176, 518, 678, 1513, 1593.
Prébende Saint-Pancrace 2839.
Prébende Saint-Paul 2768.
Prébende Saint-Philippe et Saint-Jacques 206.
Prébende Saint-Pierre 243, 1716, 1717.
Prébende Saint-Pierre et Saint-Paul 505.
Prébende Saint-Roch 433, 452, 500, 1719.
Prébende du Saint-Sacrement 184, 221.
Prébende Saint-Sébastien 58, 77, 294, 1603.
Prébende du Saint-Sépulcre et de Saint-Claude 486, 647.
Prébende Saint-Thomas de l'Arban 525.
Prébende Saint-Thomas ou des Guys 1627.
Prébende Saint-Yves ou des Moniers 272, 273, 396, 443.
Prébende des Saluces 436.
Prébende Sévelinges 334.
Prébende Signerin 1084.
Prébende Sonnery 594.
Prébende Souvigny 936.
Prébende Talaru 752.
Prébende Tardy 1613, 1614, 1615, 1616.
Prébende Thévenet 734, 746, 794.
Prébende de Thizy 660.
Prébende Tholon 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745.
Prébende de la Thuillière 1169, 1174.
Prébende Toiry 1207.
Prébende de la Tour, dite des Carraud, 592.
Prébende Trézette 1599.
Prébende de la Trinité 418, 1619, 1620, 1621.
Prébende des Trois-Maries 224.
Prébende Vallet 1208, 1610, 1803.
Prébende Valsonne 1331.
Prébende Varenne 1246.
Prébende Vautherin 839.
Prébende Vermorel 1829.
Prébende Veyré 533.
Prébende Viallie 1675.
Prébende des Vignerons 144, 240.
Prébende Vindry 809.
Prébende du Vouldy 1728.
Prévôt de Saint-Just 622.
Prieuré d'Arnas 1157.
Prieuré de Belleville 1507.
Prieuré du Bois de la Salle 1130.
Prieuré de Chambost 1833.
Prieuré de Chaponost 624.
Prieuré de Courzieu 422, 707, 708.
Prieuré de Denicé 1360.
Prieuré de Gramont 1205.
Prieuré de Montrottier 426, 823, 956.
Prieuré de Néty 2363.
Prieuré de la Platière 286, 287.
Prieuré de Saint-André de Tarare 1048, 1049.
Prieuré de Saint-Côme 102.
Prieuré de Saint-Irénée 197, 820, 840.
Prieuré de Saint-Jean-d'Ardières 1412, 1508, 1510, 1511, 1512.
Prieuré de Saint-Laurent-d'Oingt 1664, 1665, 1666, 1667.
Prieuré de Saint-Nizier-Létra 1183.
Prieuré de Saint-Sorlin 1224.
Prieuré de Saint-Ruf et Saint-Martin 484.
Prieuré de Saint-Nizier-d'Azergues 1865.
Prieuré de Saint-Vérand 1552.
Prieuré de Salles (abbaye de Cluny) 1355, 2483, 2808.
Prieuré de Taluyers 382.
Prieuré de Ternand 1335, 1336, 1337, 1338.
Prieuré de Thorenche 696.
Prieuré de Thizy 1417.
Propagation de la Foi (sœurs de la) 892, 2376, 2404.
Providence 339, 2508, 2822.

Pupil-Myons, *émigré*, 2385, 2409, 2620.

Recluses 2610.
Récollets (Lyon) 2439.
Récollets (Saint-Genis-Laval) 838.
Récollets (Condrieu) 2912.

Sacristain de la Platière 51.
Sacristie de Chazay 1748.
Sacristie de Saint-Étienne 1215, 1216, 1217.
Sacristie de Saint-Nizier-Létra 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658.
Saint-Benoît (religieuses de) 9, 333, 378, 392, 2341.
Sainte-Claire (Lyon) 2937.
Sainte-Claire de Vienne 466.
Saint-Didier (Imbert), *émigré*, 2640.
Sainte-Élisabeth (*Voir* Collinettes).
Séminaire de Mâcon 1441, 1721.
Séminaire Saint-Charles 316, 334, 337, 351, 2343, 2344, 2388, 2398, 2407, 2478, 2479, 2519, 2533, 2599, 2616, 2631, 2807.
Séminaire Saint-Irénée 239, 340, 341, 342, 2464.
Sociétaires d'Anse 1592, 1856.
Sociétaires de Rive-de-Gier 519, 520.
Société des garçons d'Anse 3011.
Société des garçons de Thizy 2760.
Sœurs grises de Thizy 2843, 2855, 2857.

Thy (de), *émigré*, 1910.
Toustain fils, héritier présumé de veuve Hoquard, 2871.
Trinitaires (*Voir* Chapitre de la Trinité).

Ursulines de Saint-Chamond 676.
Ursulines de Saint-Just (Lyon) 126, 604, 2403.
Ursulines de Saint-Symphorien-le-Château 575, 578, 584, 933.
Ursulines de la Vieille-Monnaie (Lyon) 22, 23, 24, 46, 47, 2477, 2901.
Ursulines de Villefranche 1083, 1104, 1105, 1119, 1129, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1536, 1537, 1538, 1807, 1809, 1873.

Venterolle, *émigré*, 2481, 2518.
Verbe-Incarné (Augustines du) 56, 57, 65, 66, 70, 72, 78, 110, 130, 136, 173, 449, 2543.
Vichy, *émigré*, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1904, 1905, 1906, 1908, 1909, 1911, 1914, 1915, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2964.
Vioménil, femme, héritière présumée de veuve Hoquard, 2871.
Visitation de l'Antiquaille (*Voir* Antiquaille).
Visitation de Condrieu 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 494, 495, 496, 506, 507, 512, 902.
Visitation de Sainte-Colombe 458, 459, 864, 865, 903.
Visitation de Sainte-Marie de Bellecour 61, 162, 164, 165, 203, 209, 2889, 2890.
Visitation de Sainte-Marie des Chaînes 28, 31, 33, 123, 234, 235, 2488.
Visitation de Villefranche 1120, 1121, 1122, 1503, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591, 1818, 1872, 2540.

III. — TABLE DES NOMS DES ACQUÉREURS

L'orthographe des noms de personnes étant, dans les actes, aussi fantaisiste que possible, on a adopté celle que donnent les signatures. Lorsqu'il n'y a pas de signature ou lorsqu'elle est illisible, on a choisi la plus vraisemblable des orthographes rencontrées au cours du bref de vente.

ACCARIE Jean, dit Bagnol, cour des Archers, Lyon 349.

ACCARIE Léonard, de Pollionnay 613, 615.

ACHAINTRE Christophe, de Cours 1915.

ACHARD Étienne, de Saint-Symphorien-le-Château 561.

AGNESI-GIRO (D') Hercule, d'Écully 531, 888.

AGNIEL, ci-devant seigneur de Chenelette 1226.

AIGUEPERSE (D') Alexandre, greffier de la Conservation, quai de la Baleine, Lyon 783, 1155.

AILLAUD Jean-François, notaire à Chamelet 1539, 1753.

AILLOUD Joseph, rue Saint-Jean, Lyon 2833.

AILLOUD Joseph, rue de la Vieille, Lyon 2533.

AINÉ Antoine, de Sain-Bel 374.

ALBERT Jean-Claude, rue Tupin, Lyon 722.

ALBIGNY (Commune d') 522.

ALLARD Antoine, de Vienne 535, 541.

ALLAINÉE Jean, d'Aigueperse 1147.

ALLÉGATIÈRE Antoine, marchand à Beaujeu 1993.

ALLEMAND Agathe, place des Terreaux, Lyon 890.

ALLEMAND François, maire de Quincieux 774, 888, 889, 890, 2875.

ALLOING Jean, de Saint-Igny-de-Vers 1906.

ANDRIEU Jean-Claude, fils aîné, négociant à Tarare 1049.

ANDRIEU Pierre-Marie, négociant, rue Sirène, Lyon 1048, 1054.

ANDRIEU-SIMONET Charles-Marie, marchand à Tarare 1050.

ANDRILLAT Antoine, de Bagnols 1248.

ANDRILLAT Jean-Pierre fils, marchand mercier, rue Gentil, Lyon 73.

ANNIER Antoine, de Salles 1571.

ANSE (Commune d') 1158.

ANSELMIER Siméon, rue Vieille-Monnaie, Lyon 2700.

ARNOUD Pierre, de Theizé 1494.

ARMAND Claude, marchand à Belleville 1095.

ARMAND Claude-Nicolas, négociant, quai de Saône, Lyon 120.

ARMAND Pierre, île Perrache, Lyon 2805.

ARMANET Jean-Marie, propriétaire à la Guillotière 2975, 2976, 2978.

ARNAUD Aimé-Claude, négociant, quai Saint-Antoine, Lyon 300.

ARNAUD François fils, courrier, place Égalité, Lyon 2454.

ARNAUD Jacques (*Voir* RENAUD).

ARNAUD Oldra, épicier, rue Dubois, Lyon 166.

ARNOUD Aimé, de Saint-Laurent-d'Oingt 1330.

ARNOUD Antoine, de Saint-Laurent-d'Oingt 1328.

ARNOUD Antoine, domestique à Theizé 1616.

AROD Blaise, de Montmelas 2796.

ARTAUD Jean-François, négociant à Lyon, rue Mercière 4.

ARTHAUD Antoine, de Lyon 441.

ARTHAUD Barthélemy, maître teinturier, quai des Augustins, à Lyon 125, 269.

Associés aux Mines du Lyonnais 1267.

AUBAILLE Jean, marchand à Belleville 2045.

AUBAILLE Jean fils, boulanger à Belleville 1996, 2001.

AUBERT Claude-François, fabricant, montée des Epies, Lyon 142.

AUBONNET Jean, cultivateur à Cours, 1915.

AUBRIER Antoine, de Saint-Genis-Laval 2558, 2579, 2580, 2581, 2582. 2593.

AUCAIGNE (Les mariés) 2078.

AUDENIS Jean, de Lancié 2011.

AUDENIS Jean, de Pommiers 1085, 1422.

AUDET Alexandre, montée des Carmélites, Lyon 2484.

AUDET Jean-Baptiste, chapelier à Beaujeu 1375, 1636, 1641, 1880.

AUDIN Antoine, propriétaire à Ouroux 2935.

AUDIN Claude, de Saint-Jean-le-Château 1659.

AUDIN François, charpentier à Saint-Jean-le-Château 1649, 1881.

AUDRA Anne, veuve de Jean-Pierre MERLAT, subdélégué de l'Intendance de Lyon, à Saint-Symphorien-le-Château 432.

AUDRILLARD Jean, marchand à Tarare 2157, 2173, 2270.

AUDRILLARD Mathieu, marchand à Tarare 2169.

AUDRY François, de l'Arbresle 586.

AUFOND Antoine, de Rogneins 1996.

AUGEAS fils, de Vaux 2806.

AUGRIS Philibert, cultivateur aux Etoux 1950.

AUGUYOT Jean, négociant à Charentay 1670.

AUMOYNE Philippe, de Liergues 1491.

AURAND Antoine, rue Tramassac, Lyon 769.

AURAY Antoine, dépositaire de vins à Saint-Didier-sur-Beaujeu 1231, 1991, 1993, 2026.

AURAY Benoît-Marie, de Poule 1363.

AURAY Jacques, de Poule 1362.

AURAY Jean-Baptiste, de Poule 1867, 2074.

AYNARD Joseph, négociant, rue Buisson, Lyon 952.

AYNÈS Etienne, de Quincieux 771, 888, 908, 909.

AYNÈS Gaspard, de Romanèche 774.

BAC Antoine, voiturier à Couzon 396.

BACCOT Joseph, marchand à Durette 2044.

BACHELARD Claude, de Fleurie 1687, 1807.

BADET Jean-Marie, propriétaire à Lantignié 2070.

BADET Jean-Marie, marchand à Marnand 1946.

BADY Hugues, vigneron à Cogny 1727, 1920, 1983, 1985.

BAER Jean-Baptiste, de Saint-Didier-sous-Riverie 734.

BAFFERT Nicolas-Marie, architecte, rue Basseville, Lyon 368, 373.

BAGNOL Pierre, loueur de voitures, cour des Archers, Lyon 349.

BAILLY Claude, cultivateur à Lancié 1998.

BAILLY François, charron à Lancié 2012, 2014.

BAISET Antoine, charpentier à Salles 1569.

BAIZET François, de Monsols 1677.

BAIZET Jean, cultivateur aux Etoux 1918, 1921.

BAJARD Etienne, de Saint-Didier-sous-Riverie 735.

BAJARD Philippe, de Saint-Didier-sous-Riverie 736.

BALAGUY Claude-Marie, de Saint-Vincent-de-Rheins 1830.

BALAGUY Etienne, vigneron à Quincié 1652, 1799.

BALAND D'ARNAS Sabine-Sibylle-

Antoinette, femme de Joseph DE FARGUES, rue du Plat, Lyon 2897.

BALANDRAS Pierre, de Saint-Igny-de-Vers 1904.

BALAS Claude, des Haies 499.

BALAS Etienne-Bernard, des Haies 498.

BALLAND Antoine, marchand à Jullié 2293.

BALLEY Joseph-Antoine, quai Saint-Clair, Lyon 927.

BALLEY Mathieu-Antoine, quartier Saint-Pierre, Lyon 223.

BALLIGAND Pierre, de Vers 1896.

BALLOFFET Jean-Baptiste, de Béligny 1253, 1591.

BALLOFFET Joseph, de Villefranche 2274.

BALLOFFET Joseph, dit Tout-pied, marchand à Villefranche 2320.

BALLOFFET Philippe, de Béligny 1253.

BALLOFFET Pierre, marchand à Villefranche 2238.

BALLOFFET-BRESSON Pierre, négociant à Villefranche 1989, 2641.

BALLOFY Claude, vigneron à Cercié 1136.

BALMONT Antoine, marchand de vin à Lancié 2002.

BALMONT Claude, propriétaire à Lancié 1999, 2024, 2025.

BALMONT Joseph, de l'Arbresle 586.

BARACHIN Etienne, marchand fabricant, rue Confort, Lyon 192.

BARANGER Jean-Baptiste, jardinier, rue des Prêtres, Lyon 289.

BARBIER Fleury, tailleur à Villefranche 1497, 2302, 2305, 2307, 2308.

BARBIER Joseph, marchand à Villefranche 2239.

BARDIN Jean, du Bois-d'Oingt 2015.

BARIOT Claudine, veuve de Sébastien AYMOND, marchande, rue Palais-Grillet, Lyon 669.

BARITEL Philippe, de Fleurie 1695.

BARIZON Antoine, citoyen de Paris 136.

BARMONT Laurent, d'Echalas 657.

BARMONT Pierre, négociant, rue Bât-d'Argent, Lyon 418, 446.

BARNOUD Antoine, d'Anse 1596.

BARNOUD Benoît, notaire à Pouilly-le-Monial 1422, 2228.

BARNOUD Jean, propriétaire à Chervinges 2926.

BARO Benoît, des Etoux 2677, 2678.

BARONNAT Pierre-Humbert, aubergiste à Sain-Bel 374.

BARRAL François, négociant, rue Neuve, Lyon 269.

BARRATIN Louis, de Lancié 1759.

BARRAUD François, d'Emeringes, 1706.

BARRET François, de la Guillotière 2648.

BARRICAND Jean, propriétaire à Saint-Jean-la-Bussière 2015.

BARRICANT Etienne, tuilier à Saint-Jean-la-Bussière 1901, 1907, 1913, 1994, 2160.

BARROT Antoine, des Etoux 1859.

BARROT Antoine, de Meys 781.

BARROT Benoît, granger à Saint-Jean-le-Château 1380.

BARROT Zacharie, juge de paix à Beaujeu 2043.

BARROUIN Gaspard, négociant, rue Pizay, Lyon 923.

BASSON Jean, procureur de la commune de Larajasse 740, 741, 779, 780.

BASTION Noël, de Chambost 999.

BATAILLARD Jean-François, propriétaire à Pouilly-le-Châtel 1504, 1530.

BAU Jean-Marie, de Duerne 785.

BAUD Joseph, d'Anse 889.

BAUDOT Jeanne, épouse GILIBERT 239.

BAUDRAND Annet, de Saint-Romain-en-Gier 516.

BAUGAT Pierre, de Ville-sur-Jarnioux 1481.

BAUJOLIN Pierre, de Saint-Martin-en-Haut 432.

BAVET Charles-Philippe, juge de paix à Givors 655.

BAVET Pierre-Louis-Jean, commis-

saire à terriers, à Sain-Bel 374, 946, 953, 958.

Bayard charpentier, de Lyon 258.

Bayard Etienne, de Saint-Genis-les-Ollières 729.

Bazin Jean, de Saint-Laurent-de-Chamousset 820.

Beau Pierre, l'aîné, d'Ambérieux 1627.

Beau Pierre, commissaire de la municipalité d'Anse 1158.

Beau Pierre jeune, d'Anse 1600, 1768.

Beaublez François, chapelier, rue des Carmes, Lyon 932.

Beauchêne Claude, de Valsonne 1718.

Beaupoil Jean-François, maître cordonnier, r. de l'Enfant-qui-pisse, à Lyon 40.

Beauvais Pierre, boutonnier, quai du Rhône, Lyon 331.

Béchetel Christophe, citoyen de Lyon 160.

Bedin, praticien à Villefranche 1056.

Bedin Antoine fils, de Saint-Just-d'Avray 1485.

Bedin Jean-Clément, de Ville-sur-Jarnioux 1486.

Bedin fils, d'Amplepuis 1413.

Bedin Pierre père, de Saint-Just-d'Avray 1485.

Bégule François, négociant, rue Poulaillerie, Lyon 299.

Belissent Jean-François, huissier, rue Saint-Jean, Lyon 371, 967.

Belliard Antoine-Marie, de Saint-Lager 2539.

Beloud Marie-Thérèse, épouse de Laurent Bonnet 135.

Belouse Claude, de Rogneins 1996.

Belouze Benoît, de Dracé 1807.

Beluze Claude, marchand fabricant, rue Vieille-Monnaie, Lyon 132.

Bénévent Pierre, rue des Bouquetiers, Lyon 2404.

Benoît Étienne aîné, de Brindas 444.

Benoît Fleury, menuisier, cour des Archers, Lyon 347.

Benoît Jean-Baptiste, négociant, quai Villeroy, Lyon 358.

Benoît Marc-Antoine, négociant, quai Villeroy, Lyon 358.

Benon Benoît, propriétaire à Émeringes 2292, 2844.

Benon Pierre, mineur à Juliénas 2030.

Bérard Laurent, cultivateur à Lancié 2000.

Bérard Philippe 101.

Béraud Pierre, fondeur à Lyon, rue Saint-Nicolas 74.

Berchoud François, de Lyon 450.

Bererd Benoît fils, de Quincieux 771.

Bererd Benoît père, de Quincieux 770, 771, 889.

Bererd Mathieu, de Quincieux 888.

Bererd Pierre, de Quincieux 889.

Bergeon Marguerite, veuve Louis, d'Alix 1348, 1812.

Berger, négociant, quai de Retz, Lyon 34, 71.

Berger Antoine, boulanger, rue Misère, Lyon 92.

Berger Antoine, administrateur du département 1916.

Berger Claude, de Lucenay 1079, 1215.

Berger Claude-Joseph, notaire à Bessenay 821.

Berger François, place de la Comédie, Lyon 2364, 2389, 2497, 2507, 2516, 2517.

Berger François, négociant, rue Puits-Gaillot, Lyon 998.

Berger François, marchand à Villefranche 2083, 2085, 2158.

Berger Jacques, d'Yzeron 805.

Berger Jean, rentier, rue du Bœuf, Lyon 313, 551.

Berger Jean-Claude, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset 604, 698, 701, 829, 830.

Berger Jean-Étienne, de Lyon 308.

Berger Joseph, de Marcy 1812.

Berger Louis, maire d'Yzeron 828.

Berger Pierre, rue Royale, Lyon 465.

BERGER Simon, dépositaire de vins à Saint-Didier-sur-Beaujeu 1234.

BERGERON Claude-Marie, tapissier, rue de la Gerbe, Lyon 218, 323, 2478.

BERJON Nicolas, de Marcilly 973, 2576.

BERLIE Claude, boulanger à Tarare 1055.

BERNARD Antoine, de Châtillon-d'Azergues 1270.

BERNARD Antoine, curé des Haies 499.

BERNARD Barthélemy, de Tupin-et-Semons 2668, 2669, 2675.

BERNARD Claude, charcutier, rue Dubois, à Lyon 137.

BERNARD François, rue Gentil, Lyon 2348, 2549.

BERNARD Georges, négociant, rue Pizay, Lyon 314, 317.

BERNARD Jean-François, de Fareins-en-Dombes 1591.

BERNARD Michel, défenseur officieux à Villefranche 2137.

BERNARD Michel, procureur à Villefranche 1118,

BERNARD Pierre 2505.

BERNARD Pierre, boulanger, rue des Marronniers, Lyon 168.

BERNARDON Bénigne, de Messimy 384, 762.

BERNARDON Vital, rue Tramassac, Lyon 979, 980, 981, 982, 997, 1031, 1032.

BERNAT Antoine, secrétaire du district de Lyon 1627.

BERNAVON Jean-Lambert, graveur à la Monnaie 153.

BERNE Antoine, de Chassagny 2591,

BERNUSET Nicolas, curé de Chevinay 601.

BÉROUJON Antoine fils, de Denicé 1084.

BÉROUJON Benoît, de Saint-Nizier-d'Azergues 1454, 1455, 1460.

BÉROUJON François, propriétaire à Chambost 2162.

BÉROUJON Pierre, de Salles 1572, 1988, 1989.

BERRARE Louis, marchand de soie, rue Basse-Grenette, à Lyon 158.

BERTHAUD Mathieu, propriétaire, place des Cordeliers, Lyon 2947.

BERTHELET Louis, marchand fripier, rue du Bœuf 294.

BERTHELIER, de Lyon 2473.

BERTHELIER Pierre, 2506.

BERTHELON Antoine, de Monsols, 2311.

BERTHELON Claude, marchand à Poule 1365.

BERTHELON Jean, cultivateur à Monsols 1950.

BERTHELON Philibert, de Saint-Christophe 1696.

BERTHELON Philippe, cultivateur à Saint Christophe 1933, 1947.

BERTHIER Barthélemy, aubergiste à Gleizé 2018.

BERTHIER Barthélemy, cultivateur à Trades 1987.

BERTHIER Claude fils, de Cours 1908, 1915.

BERTHIER Claude, de Ville-sur-Jarnioux 1469, 1472.

BERTHIER Claude, vinaigrier à Trévoux 1475, 1480.

BERTHIER Jean-Pierre, de Pommiers 1475, 1480.

BERTHIER Noël, de Ville-sur-Jarnioux 1524.

BERTHIER Noël, marchand à Pouilly-le-Monial 2227.

BERTHIER Philibert, épicier, rue Ecorche-Bœuf, Lyon 1475, 1480.

BERTHOLAT Étienne 388.

BERTHOLET Théodore, commissaire de la municipalité et maire de Saint-Genis-Laval 443, 664.

BERTHOLIER Gabriel, de Saint-Forgeux 1692.

BERTHON-FROMENTAL Jean-Guillaume, notaire à Lyon 584.

BERTICAT Benoît, propriétaire à Saint-Jean-la-Bussière 1901.

BERTINIER Joseph, de Saint-Nizier-d'Azergues 1450.

BERTON Charles, d'Anse 1077.

BERTRAND, teneur de livres à Lyon 185.

BERTRAND Etienne, de Morancé 769, 889.

BERTRAND Jean, entrepreneur, rue de la Lune, Lyon 2928, 2929, 2950, 2951.

BERTRAND Joseph, curé de Ternand 1339.

BERTRAND Michel-Aimé, négociant aux Brotteaux, Lyon 35.

BERTRAND Simon, de Savigny 869.

BERTRAND Vincent-Philippe, quai Saint-Clair, Lyon 929.

BÉRUJON Claude-François, marchand de vin à Lucenay 1847.

BÉRUJON Pierre, de Lucenay 1845.

BESSENAY (Commune de) 424.

BESSENAY Etienne, de Sourcieux-sur-Sain-Bel 716.

BESSION Jean-Joseph, à la ci-devant Manécanterie, Lyon 2550, 2731.

BESSON (veuve) 37.

BESSON Antoine, d'Aigueperse 1146, 1150.

BESSON Benoît, de Saint-Bonnet-des-Bruyères 1911.

BESSON Benoît, de Saint-Symphorien-le-Château 565.

BESSON Claude-Marie, épicier, rue Saint-Jean, Lyon 3022.

BESSON Ennemond, ancien fabricant d'étoffes de soie, Lyon 2501.

BESSON Jacques, agriculteur à Saint-Bonnet-des-Bruyères 1911.

BESSON Jean-Baptiste, de Saint-Laurent-de-Chamousset 818.

BESSON Joseph, agriculteur à Saint-Bonnet-des-Bruyères 1911.

BESSON Louis, rue des Trois-Maries, Lyon 382.

BESSON Nicolas, coiffeur de dames, rue de l'Arbre-Sec, Lyon 945.

BESSON Pierre, géomètre à Villefranche 1356.

BESSONNET, maître de pension, rue de la Gerbe, Lyon 173.

BESSY Jean-Etienne, de Saint-Didier-sous-Riverie 733.

BÉTHENOD Claude, ci-devant secrétaire du roi, en la chancellerie du parlement de Grenoble, à Saint-Chamond 683.

BÉTHENOD Jean-Joseph, de Lentilly 753.

BEUF Aimé, de Morancé 1780.

BEUF Antoine, de Marcy 1298, 1302, 2194, 2195.

BEUF Antoine, de Morancé 1395.

BEUF Jean, de Morancé 1776.

BEUF Jean, marchand à Villefranche 1921.

BICHONNIER Jean-Baptiste, de Béligny 2500.

BIDON Claude, tanneur à Beaujeu, 1946, 2076.

BIDON Hugues, cultivateur à Lantignié 1936.

BIDREMAND Claude-Nicolas 138.

BIED-CHARRETON Joseph aîné, négociant près la place des Carmes, Lyon 2657.

BIGAUD Annet, marchand à Villefranche 1955.

BIGEAN Pierre, de Couzon 396.

BIGOT Etienne, de Cogny 1729, 1985.

BIGOT Thomas, cultivateur à Lacenas 1985.

BIGNON Pierre, rentier à Chassieux (Isère) et à Lyon, rue Gentil 2872.

BILLANDON Pierre, de Saint-Didier 1229.

BILLARD, quai de Retz, Lyon 2713.

BILLET Blaise, de Ville-sur-Jarnioux 1476.

BILLIAN Jean-Marie, de Saint-Maurice-sur-Dargoire 681, 682.

BILLIET Jean-Jacques, marchand à Amplepuis 2080, 2095, 2096, 2098, 2100, 2106, 2114, 2118, 2124, 2272.

BILLIET Jean-Jacques, marchand à Cublize 1767, 1828, 1843, 1850, 1866, 1879, 1882, 1883, 1886, 1890, 1891, 1892, 1895, 1901, 1907, 1913, 2015, 2040, 2119.

BILLION Philippe-Emmanuel, rue des Feuillants, Lyon 2428, 2464, 2477.

BILLON 249.

BINE Pierre, jardinier à Beaujeu 1635.

Bine Pierre, jardinier aux Étoux 1374.

Binot Nicolas-Grégoire, homme de loi à Belleville 1197.

Biolay Benoît, de Saint-Laurent-d'Azergues 1660, 2015.

Biolay Benoît-Marie, d'Oingt 2015.

Biolay Claude, de Ville-sur-Jarnioux 1483.

Biolay Jean, de Pouilly-le-Monial 1525.

Biolay Jean-Marie, négociant, quai Saint-Vincent, Lyon 120.

Biollay Antoine, de Châtillon-d'Azergues 1276.

Biollay Claude, place Grolier, à Lyon 2617.

Biou Éléonore-Jacques, rue Grenette, Lyon 892.

Bissuel Nicolas, serrurier à Lyon 1596.

Bizaton Jean-Claude-François, maire de Sain-Bel 590, 591.

Blain Paul, rue Dorée, Lyon 453.

Blanc Aimé, d'Alix 1812.

Blanc Antoine, de Meys 784.

Blanc Antoine, procureur de la commune de Chevinay 711.

Blanc Benoît, de Chevinay 996.

Blanc Claude, de Grigny 660.

Blanc François, de la Guillotière 122.

Blanc Georges, homme de loi, place du Change, Lyon 2379.

Blanc Hyacinthe, de Saint-Laurent-de-Chamousset 818.

Blanc Jacques, d'Écully 450.

Blanc Jean-Marie, fabricant de bas, quai de Retz, Lyon 2455, 2532.

Blanc Joseph, de Lancié 2002.

Blanc Michel, marchand de bas, rue Sirène, Lyon 333, 355, 356.

Blanc Pierre, d'Alix 1812.

Blanc Vérand, notaire à Cogny 1305.

Blanchard Jean-Antoine, agriculteur à Duerne 2619, 2802.

Blanchardon Michel-Anselme, curé de Belleville 1759.

Blanchery Guillaume, marchand de vin, Port-du-Temple, Lyon 1036.

Blondel Christophe, teneur de livres, rue Buisson, Lyon 176.

Bochage Alexandre, citoyen, rue Dubois, Lyon 112.

Bochage Jean-Jacques, quai de Retz, Lyon 2647.

Bochu Jean-Marie, aubergiste à Saint-Symphorien-sur-Coise 2545, 2614.

Bodin Saint-Cyr, quai Saint-Antoine, Lyon 2554.

Boffard Benoît, mercier, rue Tupin, Lyon 2888.

Boin Jacques, commissaire de la municipalité de Curis 642, 771.

Boiron Jean, marchand de métiers, place Neuve, Lyon 283.

Boiron Jean, maître fabricant, rue Neuve, à Lyon 110.

Boiron Jacques-Philibert, propriétaire à Villefranche 2102.

Bois Jacques, de Curis 771.

Boisset, cabaretier, rue Confort, Lyon 2603.

Boisset Antoine, propriétaire à Grandris 2164.

Boisset Étienne, maréchal à Ampuis 460.

Boissière Élisabeth (*Voir* Dalezan) 247.

Boisson Antoine, marchand à Arnas 1809.

Boisson Étienne, de Rognins 1996.

Boisson François, négociant à Villefranche 1873.

Boitard Louis-Firmin-Joachim, négociant, quai Saint-Clair, Lyon 281.

Boitel Aimé, de Morancé 1399.

Bollet Pierre, marchand de vin, rue Bourgchanin, Lyon 1113.

Bolo Claude, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 932.

Bon François, négociant, rue de la Gerbe, Lyon 940.

Bona-Christave, rue Dubois, Lyon 2524.

Bonand Alexandre, rue du Méridien, Lyon 2486.

Bonhomme Jean-Marie, de Saint-Martin-en-Haut 708.

Bonjour Jean-Joseph-François, de Lyon, 220

Bonnamour Jean-François, homme de loi à Anse 1072, 1768.

Bonnard 2505.

Bonnard Antoine, de Saint-Didier-sous-Riverie 2504.

Bonnard Claude, de Lyon 2572.

Bonnard Claude, rue Saint-Marcel, Lyon 2380.

Bonnard Claude, aîné, rue Tourette, Lyon 2490, 2704.

Bonnard Jacques, cadet, cordonnier, place de l'Herberie, Lyon 2490, 2509, 2679, 2758.

Bonnard J.-B., négociant, rue Pizay, Lyon 2554.

Bonnardel Jean, de la Guillotière 2368, 2408.

Bonnardel Jean-Baptiste, de la Guillotière 2343.

Bonnebouche Antoine 2505.

Bonnebouche Pierre 2505.

Bonnefay Jean-Joseph, de Denicé, 1737, 1769.

Bonnefond Benoît, notaire à Villefranche 1858, 1859.

Bonnefond Claude, cultivateur à Lacenas 1882.

Bonnefond Jean, de Saint-Cyr-sur-Rhône 759.

Bonnefond Pierre, aîné, de Vaise 2771, 2772.

Bonnereux Christophe, cultivateur à Lancié, 2001, 2003, 2013.

Bonnet Laurent, marchand de fer, rue de l'Enfant-qui-pisse, Lyon 135.

Bonnet Louis, d'Aveize 577.

Bonnet Pierre, cultivateur à Blacé 1990.

Bonnet Pierre, cultivateur à Saint-Julien-sur-Bibost 2941.

Bonnetain Benoît, d'Aigueperse 1150, 1152.

Bonnetain Claude, avoué à Villefranche 1105, 1129, 1131, 1137, 1187, 1188, 1189, 1191, 1352, 1509, 1610, 1612, 1688, 1689.

Bonnevay Philibert-Laurent, de Villefranche 1081, 1082.

Bonnivert Toussaint-Joseph, marchand-tailleur, grande rue Longue, à Lyon 26.

Bonthoux 2345.

Bontoux Jean, fils, négociant, rue Puits-Gaillot, Lyon 291.

Bony Pierre, de Lyon 592.

Borday Jean-Antoine, du Bois-d'Oingt 2015, 2184.

Borde Camille, homme de loi, procureur-syndic du district de la campagne 648.

Bordis Guillaume, sellier, rue Bonaparte, Lyon 2923.

Borin Jean-Pierre, avocat, rue Saint-Georges, Lyon 166, 889.

Bornand Jean-Baptiste, ancien brigadier de maréchaussée à Saint-Just, Lyon 196.

Boscary Jean-Baptiste-Joseph, agent de change à Paris 1046.

Boscary Pierre-François, de Lyon 439, 1046.

Bossans Jean-François, négociant, place des Jacobins, Lyon 2631.

Bottet Etienne, aubergiste à Villefranche 1960.

Botton Antoine, marchand à Beaujeu 1952, 2043.

Botton Benoît, propriétaire à Poule 2933.

Botton Jean, d'Arnas 2019.

Botton Jean, marchand de vin à Régnié 1925, 1927.

Botton Jean, propriétaire aux Etoux 2391.

Bottu de la Barmondière, de Mongré, paroisse de Gleizé 1592. 1595, 1602, 1627.

Boucaud Jacques, de Vers 1896.

Boucaud Pierre, commis de magasin à Villefranche 1697.

Bouchard Jean, de Chazay 1163.

Bouchard Michel, de Brignais 723.

Boucher Marguerite, veuve Duchamp, rue Saônerie, Lyon 262.
Bouchet Benoît, de Quincieux 773, 888, 889, 890, 1628.
Bouchet Louis, notaire à Belleville 1097, 1198.
Bouchu Jean-Marie, de Saint-Symphorien-le-Château 562, 566.
Bouillant Joseph, Grand'Côte des Capucins, Lyon 632.
Bouillon François 940.
Boujot Jean-Claude, ancien président en l'élection de Beaujolais, à Cublize 1223, 1752.
Boulard Catherine-François, architecte, rue Vieille-Monnaie, Lyon 281.
Boulard Claude-Simon, rue Saint-Dominique, Lyon 164, 165.
Boulon 2345.
Boulon Claude, tonnelier à Gleizé 2018.
Boulot Claude, cultivateur à Saint-Christophe 2683.
Boulot Claude fils, négociant à Villefranche 1114, 1862, 1933, 1941, 1947.
Bourbon Antoine fils, boucher à Couzon 396.
Bourbon Antoine, fabricant de mousseline à Joux 1980.
Bourceret Bernard, géomètre à Anse 1216, 1217, 1594, 1627.
Bourdin Antoine, d'Irigny 2703.
Bourgeois Jean, marchand de vin, rue Puits-du-Sel, Lyon 226, 508.
Bourgeois Jean-Antoine, de Saint-Julien-sur-Bibost 768.
Bourgeois Louis, de Quincieux 772.
Bourget Claude, charcutier, rue Poulaillerie 100.
Bourricand Michel, de Quincieux 889, 890.
Bourrienne Barthélemy, de Quincieux 888.
Bouteille Etienne, de Larajasse 917.
Bouteille Etienne, de Laubépin 742.
Bouteille Etienne, de Saint-Martin-en-Haut 742, 793, 912.
Bouteille Jean-Jacques père, propriétaire, rue Grenette, Lyon 2974.
Bouteille Jean-Marie, de Larajasse 742, 746, 914.
Bouton Thérèse, veuve Damour, rue de la Boucherie-des-Terreaux, Lyon 157.
Bouvard Jean-Baptiste, bourgeois, receveur des octrois aux portes de Saint-Just 82, 83.
Bouvard François aîné, de Serin, Lyon 146, 199.
Bouvier Alexis, entrepreneur à Villefranche 1591, 1845.
Bouvier Claude, propriétaire, rue du Bœuf, Lyon 2904.
Boyard François, mercier, rue Tupin, Lyon 2888.
Boyrivent François, de Brindas 447.
Bozérian Pierre, rue Buisson, Lyon 2424.
Bozonnet Benoît, place Saint-Paul, Lyon 438.
Bozonnet Benoît, marchand revendeur, rue Poterie, Lyon 224, 225.
Boy Etienne, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or 528.
Bra Joseph, de Saint-Clément-les-Places 810.
Brachet Denis, de Lyon 2072.
Braillon Benoît, de Trades 1791.
Braillon Claude, de Quincieux 888.
Braillon Jean, de Trades 1791.
Braillon Jean-Marie, de Trades 1987.
Braillon Joseph, cultivateur à Trades 1987, 2047, 2050.
Braillon Joseph fils, de Trades 1969.
Branciard Étienne, concierge de l'administration du district de Lyon 318, 325, 335.
Branciard Étienne, maison dite des Dames de Saint-Pierre, Lyon 2355, 2398, 2605, 2615.
Branciard François, de Cogny 1732.
Branciard Jean, marchand de vin à Lyon 1109.

Branciat Jean-Marie, de Saint-Germain-sur-Arbresle 596.
Brenot François, négociant, place de la Comédie, Lyon 263.
Bresson Barthélemy, propriétaire à Villefranche 2204.
Bresson Jérôme, marchand à Villefranche 2108.
Bresson-Durieux Jean-Baptiste, négociant à Villefranche 1964, 1965.
Bret Étienne, de Saint-Symphorien-le-Château 575.
Bret François, en sa qualité de procureur de la commune de Lyon 277, 278.
Breton Jean-Baptiste, rentier, rue de l'Arbre-Sec, Lyon 2996.
Briday Antoine, propriétaire à Saint-Igny-de-Vers 1906.
Briday Claude, de Saint-Christophe 1696, 1933, 1947, 1969.
Brigaud Benoît, cultivateur à Lacenas 1985.
Brigaud Lambert-Marie, de la Guillotière 2670.
Brillon 275.
Brillon Jacques-Noël, traiteur à Lyon 394.
Brion Germain, de Béligny 1873.
Briottet Claude, traiteur, rue Sirène, Lyon 2961.
Brissac Antoine, curé d'Arbuissonnas 1802.
Brissac Benoît, curé de Cogny 1725, 1730, 1731.
Brisson Jérôme, de Villefranche 2274.
Brisson Joseph-François, architecte, rue Neuve, à Lyon 116.
Brochier, épicier, rue des Augustins, Lyon 309.
Brondel Antoine cadet, de Pommiers 1599.
Brondel Jean, de Pommiers 1085.
Brondel Joseph, cultivateur à Salles 1990.
Brossard Antoine, jardinier à Belleville 1194.
Brossard Claude, marchand de vin, rue Vieille-Monnaie, Lyon 1920.
Brossard Nicolas, montée de la Glacière, Lyon 633.
Brosse André père 161.
Brosse Gabriel fils 161.
Brosse Jean-François, marchand teinturier, place Saint-Vincent, à Lyon 21.
Brossette Alexandre, de Theizé 1488.
Brossette Antoine, de Trévoux 647.
Brossette Jean-Aimé, teinturier, quai des Augustins, Lyon 260.
Brossette Jean-Baptiste, de Theizé 1614.
Brossette Pierre, du Bois-d'Oingt 1261.
Brossette Pierre, neveu, vitrier au Bois-d'Oingt 1264.
Brossier de la Roullière Victor-David 426.
Brottet Jean 2505.
Brulé Alexis, cultivateur à Rivolet 1981.
Brun Claude, de Lyon 734.
Brun Claude, de Saint-Romain-en-Gal 466, 542.
Brun Hugues, cultivateur à Messimy 972.
Brun Louis, marchand, rue Vieille-Monnaie, Lyon 334.
Brun Martin, rue Cuvier, Vienne 537.
Brun Mathieu, notaire à Rive-de-Gier 515.
Brun Pierre, de Villefranche 2632.
Brunet Étienne, maçon, rue de la Gerbe, Lyon 301.
Brunet Pierre, marchand de vin, Grand'Côte des Capucins, Lyon 404.
Bruny Jean-Baptiste, maître en chirurgie, place Neuve-des-Carmes, Lyon 30.
Bruyas Claude, de Longes, hameau de Dizimieux 515.
Bruyas Étienne, de Larajasse 747.
Bruyère Jean-Baptiste, de Saint-Jean-la-Bussière 1675.
Buchet Jean, rue du Bœuf, Lyon 445, 477, 478, 506, 520, 576, 624,

633, 648, 660, 762, 781, 808, 819, 822, 873, 876, 880, 888, 940.

Buffeton Joseph, de Charnay 1107,

Bugnard Jean, marchand à Villefranche 1873, 2025, 2259, 2271.

Bugnet Pierre-Gabriel, architecte, rue Pizay, Lyon 183, 231, 363.

Buhner Jacques, pelletier, rue Pêcherie, Lyon 361.

Buillat Jean, de Villié 1721.

Bulliat François fils, négociant à Villefranche 1996, 2037.

Bulliat Joseph, marchand à Villefranche 1533, 1658, 1659, 1698, 2140.

Buiron Jean-Baptiste, négociant à Villefranche 1872, 1873.

Buiron-Gaillard Jean-Baptiste, négociant à Villefranche 1503, 1504.

Buisson Claude, de Duerne 730.

Buisson Gaspard, de la Guillotière 122.

Buisson Louis 114.

Buissonnet Joseph, officier municipal de Courzieu 606.

Burdel Charles, d'Anse 890.

Burdel Claude, marchand à Anse 1429.

Burdel Jean, de Courzieu 941.

Burdiat Michel, négociant à Béligny 2751.

Burel André, de Trèves 678.

Burel Claude, de Chassagny 696.

Burel Fleury, instituteur à la Guillotière 2367.

Burel Laurent, de Lyon 2797.

Burel Louis, de Saint-Cyprien 1427.

Burel Nérée, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 2637.

Burel Pierre, de Saint-Cyprien 1427.

Buretier Philibert, propriétaire à Montmerle 2275.

Burgat Jean le jeune, de Létra 1541,

Burnichon Benoît, de Quincié 1549.

Burnier Aimé, de Marcilly 645.

Burnier André aîné, de Marcilly 645.

Burnier Benoît, de Morancé 1400, 1749.

Burnier Claude, de Morancé 1778.

Burnier Pierre, de Morancé 1776.

Burricand Denis, tixier à Saint-Forgeux 1980.

Burrier Claude, de Romanèche 1789.

Burtin Jean-François, ci-devant trésorier de France, à Lyon 402, 403.

Burtin Jeanne, à Lancié 1801.

Burtin Vincent, marchand de vin, rue Plat-d'Argent, Lyon 1760.

Burty Benoît, des Chères 766.

Burvand, mercier, rue Tupin, Lyon 337.

Bussel Jean-Claude, de Bessenay 945.

Bussy Pierre, négociant à Lyon 2346.

Butty Antoine, de Cours 1915.

Butty Claude, marchand de vin à Beaujeu 1926, 1927, 1928, 1932.

Butty Claude, marchand à Lantignié 2041.

Buy Jean, maire d'Odenas 1825.

Buyron Arnaud, de Villefranche 1532.

Buys Nicolas, cultivateur à Gleizé 1920.

Cadet Jean-Baptiste, de Saint-Symphorien-le-Château 556.

Cadis Guillaume, de Condrieu 504.

Caffe Michel père, rue du Bœuf, Lyon 2397, 2585.

Caffe Philibert fils aîné, rue du Bœuf, Lyon 2397, 2585.

Caillard Louis, de Ranchal 2795.

Caillat Antoine, d'Arnas 2018, 2032.

Caillat Charles, négociant, grande rue des Feuillants, Lyon 531.

Caillat Claudine, veuve d'Antoine Rougé, rue Boissac, Lyon 2807.

Caillet Jean, boulanger à Sain-Bel 374.

Caillet Joseph, de Sain-Bel 374.

Caillot André, de Charnay 1771.

Caillot Pierre cadet, boulanger, rue Pêcherie, à Lyon 13.

CALLERY François, Guillotière 367.
CALLERY Jean, Guillotière 367.
CALLET Benoît, de Saint-Maurice-sur-Dargoire 684, 685.
CALLETON Antoine, de Dommartin 649.
CALLIER François, curé de Chessy 1343, 1346.
CALLOT Jean, cultivateur aux Ardillats 1950, 1991, 1993, 2020.
CALLOT Thomas, tonnelier à Beaujeu 1993.
CAMAND Antoine, de Lyon 888.
CAMEL Antoine-Barthélemy fils aîné, négociant, quai Villeroy, Lyon 264.
CANARD Etienne, de Saint-Christophe 1696.
CANARD Jean, cultivateur aux Etoux 1921.
CANARD Louis-Marie, négociant à Mâcon 2363.
CANARD Louis-Marie aîné, négociant à Mâcon 2383, 2865.
CANCALON Pierre, de Villechenève 800.
CANDAS Jean-François, cordier, place du Méridien, Lyon 2949.
CANET Louis-François, de Villefranche 2371, 2372.
CANET-PROST Louis-François, marchand à Villefranche 1221, 1920, 3024.
CANONVILLE Jean-Pierre, chapelier, place Neuve, Lyon 114.
CANY François, boulanger, rue de l'Arbre-Sec, Lyon 374.
CANY Jean-François, chandelier à Sain-Bel 374.
CAPELIN Henri, bourgeois, rue Saint-Dominique, Lyon 265, 268.
CARATERY Joseph-Bruno 118.
CARIE Antoine, vigneron à Quincié 1796.
CARMAIGNAC Robert-Joseph, négociant, rue de Flandre, Lyon 16, 621.
CARRAND Antoine, notaire à Blacé 2217.
CARRAND Claire-Elisabeth, veuve de Jacques-Pierre COLOMBYE, rue Basseville, à Lyon 20, 297.
CARRAND Pierre-Henry, rue de l'Enfant-qui-pisse, Lyon 257.
CARRET Antoine, de Courzieu 942.
CARRET Antoine, rue Saint-Jean, Lyon 979, 980, 981, 982.
CARRET Jeanne, veuve de Pierre RAGEY, de Larajasse 738.
CARRET Gaspard aîné, négociant à Villefranche 1115.
CARRET Michel, chirurgien, rue Lanterne, Lyon 144.
CARRET Zacharie 1890.
CARRICHON Antoine, négociant à Fougère-d'Ancelles 1996, 2025.
CARRICHON Antoine, de Saint-Symphorien 1831.
CARRICHON Jean, cultivateur à Pouilly-le-Châtel 1955.
CARRICHON Jean-Baptiste, négociant à Belleville 1670.
CARRICHON Philibert fils, négociant à Blacé 1566, 1989.
CARRICHON Philibert père, de Salles 1360.
CARRICHON-DURIEUX Jean-Baptiste, négociant à Belleville 1104, 2003, 2013, 2014.
CARRIE Antoine, vigneron à Quincié 1654.
CARRIER Mathieu, marchand à Sainte-Foy 2072, 2077.
CARTELLIER André, de Beaujeu 2027.
CARTELLIER Claude, cultivateur aux Ardillats 1950, 2028.
CARTELLIER Hugues, tonnelier à Beaujeu 1951, 2044.
CARTELLIER Nicolas, cultivateur à Saint-Didier-sur-Beaujeu 1950.
CARTELLIER Pierre, de Régnié 2027.
CARVILLE Antoine, ferblantier, rue Plat-d'Argent, Lyon 2969, 2970, 3019.
CASATI Jean-Marie, place du Grand-Collège, Lyon 2411, 2422, 2434.
CATEIGNE Hyacinthe, de Lyon 384.
CATELIN Claude, architecte, quai des Célestins, Lyon 2986, 2991.
CATTON Jean, de Chassagny 844.

CAVALIER Jacques, rue Bât-d'Argent, Lyon 2529.
CAZAY François, bourgeois, rue des Hébergeries, à Lyon 74.
CAZOT Antoine, de Lyon 2823.
CAZOT Jean-François, de Lyon 2682.
CELIER Jacques, de Sainte-Foy-lès-Lyon 939.
CELLIER Antoine, de Rochefort 434.
CELLIER J.-B., cultivateur à Rochefort 2881.
CHABAN Marie-Françoise, veuve d'Antoine VINCENT, de Condrieu 500.
CHABERT Barthélemy, de Saint-Nizier-d'Azergues 1452.
CHABERT Benoît, de Propières 1826.
CHABERT Claude, de Saint-Nizier-d'Azergues 1452, 1453.
CHABERT Étienne, de Saint-Nizier-d'Azergues 1460, 1461.
CHABERT Gaspard, huissier à Villefranche 2257.
CHABERT Jean, de Propières 1826.
CHABERT Joseph, de Saint-Nizier-d'Azergues 1449.
CHABERT Léonard, de Saint-Nizier-d'Azergues 1447, 1448.
CHABERT Louis, de Saint-Nizier-d'Azergues 1456.
CHABERT Nicolas, de Saint-Nizier-d'Azergues 1455.
CHABERT Paul, dit La Violence, de Lamure 2111.
CHABERT Pierre, de Saint-Nizier-d'Azergues 1454.
CHABERT Sébastien, marchand à Villefranche 2310.
CHABOIS Michel, épicier à Saint-Just 2909, 2911, 3000.
CHABONNAT Jean, de Belleville 1098.
CHABROUD Jean, avoué à Vienne 482.
CHABRUT Louis, vitrier, rue Saint-Charles, Lyon 163.
CHAGNY Antoine, agriculteur aux Etoux 1921.
CHAGNY Benoît, agriculteur à Monsols 1910, 2052, 2054.
CHAGNY Julien, agriculteur à Ouroux 1910, 2057.
CHAGNY Julien, de Trades 1791, 1979.
CHALUS Aimé, d'Alix 1348.
CHALUS Antoine, du Bois-d'Oingt 2015.
CHALUS Jean, de Châtillon-d'Azergues 1286.
CHALUS Jean-Claude, de Chessy 1347.
CHAMARANDE Charles, marchand à Arbuissonnas 2213, 2559.
CHAMBION, fermier à Limas 1122.
CHAMBON Claude, cultivateur à Arnas 2040.
CHAMBON Sébastien, curé de Létra 1540.
CHAMERAS Claude, de Lancié 2014.
CHAMERAS Joseph, de Lancié 2014.
CHAMERAS Vincent, de Lancié 2003, 2025.
CHAMPAGNON Claude, cultivateur aux Etoux 1917.
CHAMPAGNON Jean, agriculteur à Trades 1910, 1987.
CHAMPALLE Claude, propriétaire à Bourg-de-Thizy 2149, 2151, 2153.
CHAMPALLIER Claude, des Haies 494.
CHAMPIN Claude, place de la Fromagerie, Lyon 211, 828.
CHAMPIN Gabriel, fabricant de soieries, rue Grenette, Lyon 2896.
CHAMPIN Gabriel, fabricant, rue Port-Charlet, Lyon 210.
CHAMPIN Gabriel-Michel, rue Grenette, Lyon 2350.
CHANAL Jean-Marie, avocat à Villefranche, puis juge de paix 1371, 1965, 1966, 1976, 1987, 2540.
CHANARD Jean, du Bois-d'Oingt 2015.
CHANAY Benoît, de Saint-Georges 1578, 1580, 1581, 1852.
CHANAY Etienne, cultivateur et propriétaire à Rognins 1996.
CHANEL Antoine, de Lacenas 1213, 1735, 1882, 1982, 1983, 1984, 1985.
CHANEL Antoine, de Saint-Germain-sur-Arbresle 599.
CHANET Jean, d'Anse 889, 1065.

CHANET Louis, jardinier, montée des Carmélites, à Lyon 106, 258.
CHANU Gabriel, vigneron à Anse 1431.
CHAPEAU, épicier à Lyon 206.
CHAPEAU Antide, épicier, rue Saint-Georges, Lyon 321.
CHAPELLE Louis, emballeur et épicier, rue Tupin, Lyon 251.
CHAPIRON Antoine, de Saint Loup 1127, 1764.
CHAPIRON Claude, épinglier, rue Plat-d'Argent, Lyon 954.
CHAPOLARD Antoine, propriétaire à Moiré 2182.
CHAPOLARD César, de Chazay 1748.
CHAPOLARD Etienne, de Saint-Cyprien 1411.
CHAPOLARD Gabriel, charpentier à Chazay 1202.
CHAPOLARD Henry, de Lucenay 1215, 1847.
CHAPPUIS Jean, notaire à Vaugneray 706, 713, 806, 807, 808.
CHAPPUIS Jean-Baptiste, d'Ancy 1839.
CHAPUIS Jean-Guillaume, notaire à Chazay-d'Azergues 392, 1167, 1200, 1384, 1385, 1386, 1387, 1400.
CHAPUIS Luc 766.
CHAPUT Rémi, charpentier, place des Célestins, Lyon 2994.
CHAPUY Antoine, rue de la Vieille, Lyon 2380.
CHARAIZEUX Antoine, de Millery 2705.
CHARBONET Jean, papetier, rue Mercière, Lyon 437.
CHARBONIER Louis, charcutier, place Louis-le-Grand, Lyon 121, 408, 409.
CHARBONNET Georges, de Marcy 1291.
CHARBONNET Jean, de Marcy 1812.
CHARLES Fleurie, femme de François ROSPILLAIRE 2345.
CHARLET Jacques, négociant à Juliénas 1793, 1968.
CHARMETTE Antoine, d'Alix 1812.
CHARMETTE Jean-Claude, de Valsonne 1719.
CHARMETTON Jean, propriétaire à Moiré 2183.
CHARMETTON Joseph, maire du Bois-d'Oingt 1251.
CHARMETTON Michel, de Lachassagne 1424.
CHARMONT Etienne-Elisabeth, propriétaire, rue de la Loge-du-Change, Lyon 2904.
CHARMY Philippe père, de Saint-Romain-en-Gier 673.
CHARMY Philippe fils, de Saint-Romain-en-Gier 673.
CHARNAY (Commune de) 1771.
CHARNIOUX Jacques, maçon à Oullins 1034.
CHARNY Antoine, de la Guillotière 2836.
CHARPENET Barthélemy, épicier, place Saint-Nizier, Lyon 420.
CHARPENTIER Paul, homme de loi, quai Saint-Clair, Lyon 528.
CHASSELAY (Commune de) 413.
CHASSET Antoine, juge à la Cour de cassation 1871.
CHASSIGNOL Jean, cultivateur aux Ardillats 2042.
CHATAGNIER Jean, de Saint-Romain-en-Gal 540.
CHATAL Joseph, de Dième 1766.
CHATARD Benoît, bourgeois, rue Saônerie, Lyon 29.
CHATARD Pierre, entrepreneur, place du Petit-Collège, Lyon 2925.
CHATELARD Fleury, de Saint-Loup 1775.
CHATELARD Jean-Baptiste, de Saint-Loup 1875, 1878.
CHATELARD Pierre, propriétaire à Saint-Loup 2175.
CHATELET Georges, cultivateur à Saint-Christophe 1933, 1947, 1967.
CHATELUS Antoine, de Saint-Laurent-d'Azergues 2015.
CHATILLON Humbert, de Saint-Cyprien 1064.
CHATRON Joseph, maître fabricant, Grand'Côte, Lyon 134.
CHAUMARTIN Louis, de Sainte-Colombe 549.

CHAUMARTIN Louis, de Vienne 468.
CHAUSSONNET Jean-Pierre, jardinier, rue de la Sphère, Lyon 2413.
CHAVAGNY, commissaire de la municipalité de Saint-Genis-Laval 838.
CHAVANIS Claude-Marie, homme de loi, rue Thomassin, Lyon 220, 1552, 1767.
CHAVANIS Jean, propriétaire à Cublize 2101.
CHAVANIS Philibert, négociant à Cublize 1767.
CHAVANIS Pierre, négociant à Saint-Vérand 1553.
CHAVANNE Charles, de Sainte-Colombe 490.
CHAVANNE Claude, de Sainte-Colombe 490.
CHAVANNE (DE) Claude-Marie-Philibert, médecin à Villefranche 770, 771, 888, 1872, 1873.
CHAVANNE François, marchand à Tarare 1971.
CHAVANNE Jean-François, de Saint-Jean-de-Touslas 677.
CHAVANT Claude, de Létra 1545.
CHAVAROT Benoît, de Saint-Andéol 419.
CHAVAROT Jean-Baptiste 680.
CHAVENT, de Lyon 2528.
CHAZAL Jacques, notaire à Lyon 393.
CHAZARD Jean-Marie, de Marcilly 645.
CHAZAY-D'AZERGUES (Commune de) 1748.
CHAZEL Jean, propriétaire, rue de la Poulaillerie, Lyon 2920.
CHAZELLE Jean, chapelier à la Guillotière 2373.
CHAZOT François, de Charnay 1771, 2192.
CHAZOT François père, de Chessy 1344.
CHAZOT Nicolas fils, marchand à Chessy 1344, 2176.
CHAZOTTIER Christophe, de Lyon 436, 719.
CHAZOTTIER Claude-Charles, rue Lanterne, Lyon 2788.
CHEDEL, de Lyon 315.
CHEIRE Étienne, de Lyon 2667.
CHEMIER Jean, propriétaire à Saint-Igny-de-Vers 1906.
CHENARD DE MAUZERAND Antoine-Joseph-Philippe-Philibert, de Bourg-de Thizy, président du district de Villefranche 1434, 1726.
CHENAUD Jacques-Antoine, rue de Flandre, Lyon 727.
CHENELIÈRE Guillaume, marchand à Villefranche 2166.
CHENEVIER Jean-Pierre, de Saint-Jean-la-Bussière 1674.
CHERBLANC Jean, de Chazay 1165.
CHERBLANC Jean, rue Juiverie, Lyon 2426, 2606.
CHÉRON Louise, veuve FOINON, rue Mercière, Lyon 2543.
CHERPIN Claude, vicaire de Légny 1610, 1612.
CHERPIN Claude, de Saint-Nizier-d'Azergues 1446.
CHERPIN Jean, de Thel 1612.
CHERVET Benoît, de Liergues 1805.
CHERVET Claude-Marie, fabricant de bas, rue de la Bombarde, Lyon 366.
CHERVET Claude-Marie, rue Grôlée, Lyon 2575.
CHERVET Jean-Baptiste, marchand à Jullié 1519.
CHERVIN Antoine, de Saint-Laurent-d'Oingt 1327, 1665.
CHESNEAU Eugène-Louis, marchand à Villefranche 2225.
CHESSY (Commune de) 1346.
CHEUZEVILLE Pierre, de Poule 1366.
CHEVALIER Jean, rue Saint-Jean, Lyon 2388.
CHEVALLARD Claude-François, rue Lanterne, Lyon 369, 370.
CHEVOST Joseph, juge de paix à Belleville 1670.
CHEVRET aîné, de Saint-Victor 2112.
CHEVRET Claude, marchand à Saint-Victor 2099, 2109, 2125.
CHEVRIER André, d'Affoux 1672.

CHEVRILLON Jean-François, notaire, place Saint-Jean, Lyon 15, 82, 395.

CHEUZEVILLE Pierre, de Poule 1366.

CHIGNARD Claude, mercier à Lyon 1670.

CHIGNARD Jean, de Corcelles 2023.

CHINARD Joseph, sculpteur à Lyon 2356.

CHINIARD Benoît, de Belleville 1940.

CHINIARD Claude, de Lancié 2002.

CHINIER [ou CHENIER] Blaise, marchand à Villefranche 1885, 1914, 1923, 1981, 1982, 1985, 2031, 2040, 2082, 2084.

CHIPIER Jacques, cordonnier, rue Dubois, Lyon 234.

CHIPIER Pierre, fabricant, rue Plat-d'Argent, Lyon 2952.

CHIRAT Jean-Pierre-Antoine, procureur général syndic du département 786.

CHOL, marchand, place des Terreaux, Lyon 1034.

CHOL Jean-Marie, de Longes 2649.

CHOLLET Étienne, de Quincieux 771, 888.

CHOLLET Nicolas, domestique, rue Saint-Dominique, Lyon 169.

CHOLLET Pierre-Marie, notaire à Châtillon 1268, 1269, 1270.

CHOPPIN Jean-Louis, fabricant à Villefranche 1872, 1983.

CHOSSINON Jean-Baptiste, maire de Tarare 1047.

CINQUIN Antoine, des Étoux 1640, 1652.

CLAIRET Claude, maréchal à Cours 1915.

CLAIRET Jean, marchand à Cours 1915.

CLAIRET Jean Claude, de Marcy 1300.

CLAIRET Noël, dit Dumoulin, marchand à Cours 1915.

CLAPIER Jean-Baptiste-François, quincaillier, petite rue Mercière, Lyon 200.

CLAPISSON Gaspard, marchand de bas, rue Tupin, Lyon 90, 841.

CLARARD Fleury, de Condrieu 902.

CLAUDET Jacques-Georges fils, rue Bât-d'Argent, Lyon 2454.

CLAVEL Antoine, de Saint-Martin-en-Haut 432.

CLÉMENÇON François-Aimé, marchand corroyeur, rue Port-Charlet, Lyon 36.

CLÉMENT Etienne, ci-devant chanoine d'Aigueperse 1101.

CLÉMENT Gabriel, de Saint-Pierre-le-Vieux (ou Pierre-Neuve) 1101, 1696, 1924.

CLÉMENT Louis, maire de Saint-Bonnet-des-Bruyères 1911.

CLÉMENT Philibert, des Chères 766.

CLERC Antoine, rue des Trois-Maries (ou rue Juiverie), Lyon 859, 878, 879.

CLERC Antoine, place Saint-Jean, à Lyon 17, 273, 285, 286, 288.

CLERC Claude-Joseph, marchand de bois à la Guillotière 2828, 2979, 2980, 2992, 2993.

CLERJON Etienne, conseiller à la ci-devant sénéchaussée de Villefranche 1084.

CLUIZEL Françoise, veuve de Pierre DE SAINT-JEAN, de Saint-Julien-sur-Bibost 426.

CLUIZEL Jean-Marie, de Bibost 960.

CLUNEL François, de Quincieux 889.

COCHARD Claude, de la Guillotière 2762, 2764.

COCHARD Claude-François-Louis, notaire à Villeurbanne 457.

COCHARD Nicolas-François, avoué à Vienne 469, 486.

COCHARD Pierre, tonnelier à Beaujeu 1639.

COCHARD Pierre, tonnelier à Saint-Didier-sur-Beaujeu 1922.

COCHET, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 2629.

COCHET Sébastien, papetier à Lyon 1176.

COCHET Simon, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 932.

COENNY Joseph, négociant, rue Gentil, Lyon 60.

COFFIN Pierre-Arnaud, de Cogny 1306.

COGNIAT Pierre, laboureur à Saint-Andéol 419, 887, 983.
COGNIET Jean-François, de Larajasse 794, 795.
COGNY Jean, maire de Lentilly 749.
COILLET Hilaire, de Collonges 932.
COILLIARD Claude, de Thel 1611.
COINDE Antoine-François, de Lyon 639.
COINDE Benoîte, veuve de Claude BERTON, menuisier à Anse 1068.
COINDE Noël, de Lucenay 1215.
COINTE Claude, propriétaire à Belleville 3037.
COIT François, cordonnier à Rochetaillée 378.
COLAS Benoît, de Lucenay, 1409.
COLASSOT Etienne, de Juliénas 2017.
COLLET Alexis, agent du district de Lyon 340.
COLLET Charles, curé de Corcelles 1759.
COLLET Claude, de l'Arbresle 586.
COLLET François, de Châtillon-d'Azergues 1279.
COLLET Vincent, maître sellier, place Saint-Jean, Lyon 1282.
COLLÉTA Maurice, marchand de bois à la Guillotière 2983.
COLLÉTA Pierre, place du Gouvernement, Lyon 570, 851.
COLLIER Joseph, de Vaux 2561.
COLLIER-MUZEAU Jean-Louis, de Valsonne 1712.
COLLIET, épicier, quai de la Feuillée, Lyon 2655.
COLLIET Pierre, officier municipal d'Albigny 522.
COLLOMBET François-Louis, maître tailleur, rue Poulaillerie, Lyon 32.
COLLONGES Jean-Claude, de Chasselay 2402.
COLLONGE Louis, de Quincieux 771.
COLOMB (ou COLONS) Antoine, de Saint-Germain-la-Montagne 1898, 1905, 1911, 2304, 2964.
COLOMB Étienne, de Sainte-Consorce, 955.
COLOMB Jacques, de Lyon 391.
COLOMB Pierre père, de Saint-Igny-de-Vers 1906.
COLOMBET André, montée de la Glacière, Lyon 2479.
COLOMBET Claude, cultivateur à Blacé 1990.
COLOMBIER Claude, granger à Salles 1574.
COLOMBIER François, rue Juiverie, Lyon, 550, 843.
COLONGE Hugues, marchand à Beaujeu 1244, 1925.
COLONGE Gabriel, de Quincieux 888.
COLONGE Mathieu, des Étoux 1859.
COLONGE Michel, de Saint-Bonnet 1678.
COLONGE Pierre, maire des Ardillats 1849.
COLONGE Thomas, marchand aux Ardillats 2042.
COLONJARD Jean-François-Marie, de Villefranche 2128.
COMARMOND Claude-Antoine, administrateur du département, Lyon 506, 520, 786.
COMBE Aimé, de Larajasse 742, 916.
COMBE Jean, de Saint-Symphorien-le-Château 572.
COMBET Étienne, de Chaponost 2691, 2692.
COMBET Jean-Baptiste, des Chères 766.
COMBIER Benoît, maire de Juliénas 1793, 2029, 2030, 2290, 2291.
COMBIER Guillaume, de Saint-Jean-le-Château 1822, 1849.
COMBIER Jean, de Juliénas 2017.
COMBRICHON Joseph, de Lamure 2121, 2122.
COMBY Guillaume, granger aux Étoux 1642, 1992.
COMBY Philibert, d'Amplepuis 1887.
COMTE Claude, voiturier à la Guillotière 2984, 2985.
COMTE Claude, de Morancé 1776.
COMTE Jean, confiseur, rue Puits-Gaillot, Lyon 988, 994.
COMTE Laurent, de Pommiers 1185.
CONDAMIN Benoît, d'Orliénas 382.

CONDAMIN Claude, rue Grôlée, Lyon 382.

CONDAMIN Guillaume, chapelier à Saint-Andéol 964.

CONDAMIN Pierre, de Saint-Jean-de-Touslas 677.

CONDEMINAL Étienne, cultivateur à Lancié 2004.

CONDENTIA Jean-Baptiste, négociant, rue de Flandre, Lyon 5, 262, 275, 938.

CONTAMINE Pierre-François, épicier, rue Plat-d'Argent, Lyon 287.

CONVERT Anthelme, rue Bellecordière, Lyon 2597.

CONVERT François, d'Anse 889.

COPIER Claude, procureur de la commune de Savigny 867.

COQUARD Antoine, d'Affoux 958.

COQUARD Claude, de Villechenève 824.

COQUARD Étienne aîné, de Villechenève, 825.

COQUARD Jean-Baptiste, de Saint-Julien-sur-Bibost 425, 426.

COQUARD Jean Baptiste, de Savigny 881, 882.

COQUET François, marchand de bois à la Guillotière 2972, 2978.

COQUET Michel, prêtre, rue Poterie, Lyon 227.

CORCELETTE Jean-Jacques, juge au tribunal du district de Villefranche 1826.

CORCEVAY J.-B., marchand à Villefranche 1882, 1981, 1982, 1985.

CORNATON Pierre-Marie, percepteur à Chazay 3001.

CORNILLON Antoine, de Sainte-Colombe 545.

CORNILLON Claude aîné, de Sainte-Colombe 475.

CORNILLON Claude cadet, de Sainte-Colombe 471, 472, 476.

CORNILLON Claudine, veuve de Jean REMILLIER, de Sainte-Colombe 538, 545.

CORNILLON Jean, de Sainte-Colombe 474.

CORSAND Claude, de Marcy 1302.

CORTAMBERT Pierre-François, receveur des consignations de Mâcon 1130.

CORTEY Philibert, de Vers 1897, 1906.

COSTE Benoît, près du Change, Lyon 516.

COSTE Claude, notaire à Lyon 53, 653, 683.

COSTE Jean, journalier-cultivateur à Saint-Just, Lyon 215, 216.

COSTERISAN Jacques, derrière la Loge des Changes, Lyon 635.

COSTERISAN Jean-Marie, rue du Puits-du-Sel, Lyon 635.

CÔTE Antoine fils, de Rive-de-Gier 684, 685.

CÔTE Elisabeth, épouse de Jean-Claude BOUVIER, marchand de bois à la Guillotière 2977.

COTTE Jean-Marie, marchand faïencier, grande rue de l'Hôpital 64.

COUCHOUD Jean-Marie, notaire à Riverie 899.

COURAT Jean-Pierre, rue Lanterne, Lyon 645.

COURBIÈRE Jean-Antoine, de Saint-Martin-en-Haut 430.

COURBON-MONTVIOL Fleury-Marie, rue Saint-Jean, Lyon 935.

COURRIEUX Barthélemy, rue de l'Enfant-qui-pisse, Lyon 852.

COURTOIS Aimé, de Juliénas 2017.

COURZIEU (Commune de) 707.

COUTECHAUD Joseph, d'Orliénas, marchand de vin, place Saint-Georges, Lyon 627.

COUTURIER Barthélemy, jardinier à la Guillotière 48, 122, 143, 364.

COUTURIER Claude-Antoine, des Haies 494.

COUTURIER Jean cadet, de la Guillotière 122.

COUZONAS Benoît, de Lentilly 1285.

CRÉPU Antoine, négociant, rue Lanterne, Lyon 37.

CRÉPY Benoît, de Villefranche 2032, 2279.

CRETTIN Pierre, propriétaire à Monsols 2268.

CREYTON Simon, chirurgien à Anse 1601, 1628, 1768.

CROTTE Jean, de Cogny 1739.

CROZET Claude, de Saint-Etienne-la-Varenne 2032.

CROZET François, de Villefranche 2019.

CROZET Guillaume, marchand à Saint-Etienne-la-Varenne 2040.

CROZIER Benoît, marchand à Saint-Laurent de-Vaux 1025.

CROZIER Jean, de Grézieu-le-Marché 788.

CROZIER Jean, de Monsols 1678.

CROZIER Jean-Marie, de Saint-Etienne-sur Coise 2642, 2741, 2742.

CRUZIAT Claude, de Quincieux 770, 772.

CUISSARD Barthélemy, de Morancé 1784.

CUISSARD Jean, de Saint-Forgeux 1693, 1980.

CUMIN Louis, de la Guillotière 45.

CURRA Antoine, négociant, rue Trois-Carreaux, Lyon 221.

CURTIL Antoine, négociant, rue Royale, Lyon 23.

CURTY Antoine, de Lyon 465.

CYVOT Dominique, rue Noire, Lyon 668.

DABRY Jean-Louis, commissaire feudiste à Belleville 1088, 2045.

DABRY Pierre, marchand à Chauffailles 2079.

DABRY Pierre-Joseph, officier de santé à Chauffailles 1919, 1922.

DAIGUEPERSE Jean-Baptiste, négociant à Beaujeu 1899, 2306.

DAINVAL Michel-Catherine, négociant à la descente du Pont-de-Pierre, Lyon 2620.

DALAINS Claude, commissaire en droits seigneuriaux, rue de Flandre 68, 69.

DALBEPIERRE Antoine, de Châtillon-d'Azergues 1274.

DALBEPIERRE Claudine, apprêteuse, rue Gentil, Lyon 251.

DALBEPIERRE Jean-François-Augustin, de l'Arbresle 1277, 2757.

DALEZAN Pierre (Elisabeth BOISSIÈRE femme de), quai de Retz, Lyon 247.

DALIN Germain, teinturier, rue Touret, Lyon 594.

DALIN Hugues, de Lyon 594.

DAMÉ Jean-Baptiste, rue Bât-d'Argent, Lyon 2437.

DAMES de l'ex-chapitre de Salles 1848.

DAMIRON Claude, d'Ouilly 2018.

DAMIRON Jacques, de Belleville 1096.

DAMIRON Jean, négociant à Belleville 1684.

DAMIRON Jean-Joseph, de Denicé 1965, 2276, 2277.

DAMIRON Jean-Louis, propriétaire à Limas 2207.

DAMIRON Pièrre, d'Ouilly 2018.

DAMIRON Pierre, cultivateur à Rognins 1587, 1996.

DANGUIN, rue de la Convention, Lyon 2495.

DANGUIN Antoine, de Theizé 2746, 2747, 2748.

DANGUIN Jean, aubergiste à Belleville 1094, 1196, 1670.

DANGUIN Pierre, de Saint-Laurent-d'Azergues 2015.

DARBLADE Jean, charpentier, rue de la Charité, Lyon 167.

DARD Joseph, des Haies 512.

DARDILLY Pierre, de Châtillon-d'Azergues 1274.

DARGÈRE Pierre, de Bibost 960.

DARMANCIER Pierre, de Sainte-Colombe 866.

DAUBECOURT Henri, marchand de bas, rue Bonneveau, Lyon 182.

DAVERDY Blaise, commissaire de la municipalité de Sourcieux-sur-Sain-Bel 716.

DAVERDY Guillaume, d'Anse 1070.

DAVID François-Henri, rue Saint-Marcel, Lyon 193.

DÉARD Claude, de Villefranche 2018, 2794.

DEBILLY Jean, de Villefranche 1965.

DEBILLY Pierre, d'Alix 1812.
DEBRUN Claude, de Charentay 1351.
DECHASTELUS Claude-Marie, procureur, place Saint-Alban, Lyon 87, 258.
DECHAVANNES Claude-Marie-Philibert (*Voir* de Chavanne).
DECHAVANNES Vital, de Saint-Laurent-d'Oingt 1663.
DÉCHET François, de Belmont 1256.
DECOMBES Benoît, d'Avenas 1835, 2298, 2830, 2831.
DECOUR Jean-Claude, de Bagnols 1249.
DÉCOUZ Jean-Claude, de Saint-Laurent-d'Azergues 2015.
DEBRUN Claude, de Charentay 1351.
DECUILLY Louis, maître charpentier, rue Dubois, Lyon 47.
DECUREL François, de Chessy 1813.
DECURET Claude-François, propriétaire à Chessy 2191.
DÉDUIT Antoine, de Dracé 2023.
DEFARGES Antoine, rue des Deux-Angles, Lyon 2875.
DEFAUDON Antoine, marchand de Belleville 2045.
DEJUIS, rue de l'Arsenal, Lyon 209.
DELACOSTE François, notaire et procureur à Villefranche 1119.
DELACROIX Jean-Marie, d'Azolette 1370, 1826.
DELAFOND Louis, négociant, rue Puits-Gaillot, Lyon 293.
DELAFONT Nicolas, de Régnié 2841.
DELAFONT Pierre, propriétaire à Régnié 1169, 2646.
DELAMOLIÈRE Jean-Baptiste, imprimeur-libraire, rue Saint-Dominique, Lyon 276.
DELAPORTE Antoine, place du Plâtre, Lyon 901.
DELAPORTE Louis-Hugues, ancien commandant de dragons, à Saint-Nizier-d'Azergues 1458.
DELAROCHE Anne-Bénédicte, de Montrottier 814.
DELAROCHE-GROSBOIS Antoine-Isidore, de Vauxrenard 1561.
DELARUE Jean-Pierre, marchand cordonnier, rue de la Cage, Lyon 77.
DELAVAL Marie-Françoise, veuve ROUAST 33.
DELAVERRIÈRE Antoine, de Marcy 1297, 1487, 1812.
DELAY Gaspard, de Rive-de-Gier 676.
DELAYE Antoine, d'Aigueperse 1148.
DELAYE Marcellin, citoyen actif d'Aigueperse 1149, 1150, 1152.
DELAYET Jean-Marie, de Saint-Forgeux 1692.
DELESSERT Paul-Benjamin, négociant, rue Pizay, Lyon 177, 930.
DELESTRAT Pierre-Louis, de Mâcon 2623.
DELEUILLON DE THORIGNY Louis-Marie, commissaire du roi au tribunal du district de la campagne 30, 423, 2514.
DELGLAT Jean-Pierre, ancien trésorier de France, rue du Plat, Lyon 231, 363.
DELOR Joseph, commissaire de la municipalité de Montromant 704.
DELORE, négociant à Lyon 2361.
DELORE Alexis, marchand drapier, rue des Bouquetiers, Lyon 296.
DELORE Thomas, de Chénas 1786.
DELORME Barthélemy cadet, de Chazay 1164, 2170.
DELORME Jean-Marie, de Sainte-Foy-l'Argentière 934.
DELORME Odet, de Montagny 780.
DELORME Philippe, quai de la Baleine, Lyon 459.
DELORME Pierre, de Saint-Genis-Laval 1166.
DELPON Josèphe-Marie, femme MARTIN, Lyon 2518.
DEMARE Antoine, de Montrottier 957.
DEMARTIN Emmanuel, négociant, rue des Feuillants, Lyon 185.
DEMEURS Jean, cultivateur à Denicé 1920.
DEMOURS Antoine, de Theizé 1490.
DEMOURS Jean, de Morancé 1404.
DEMOURS Louis, du Bois-d'Oingt 1490.

Demousseau Claude, de Saint-Nizier-d'Azergues 2073.
Denave Pierre, architecte, rue Neuve, Lyon 161, 183.
Denavit Dominique, de Belleville 1968.
Denavit Dominique, propriétaire à Villefranche 2249.
Denavit Dominique-Claude, de Belleville 2824.
Denavy Dominique-Claude, commissaire feudiste à Belleville 1087.
Denis Antoine, journalier à Saint-Jean-le-Château 1637.
Denis Benoît, de Jullié 2038.
Denis Benoît, domestique à Beaujeu 1634.
Denis Claude, cultivateur aux Ardillats 1950, 1952.
Denis Claude fils, vigneron à Saint-Jean-le-Château 1378, 1650.
Denis François, administrateur du district de Villefranche 1085.
Denis Jean père, vigneron à Saint-Jean-le-Château 1378.
Denis Jean-Baptiste, de Savigny 868.
Denis Jean-Marie, marchand, agent national de Cublize 2103, 2251.
Denis Joseph, de Jullié 2038.
Denis Pierre, de Cublize 2689.
Denis Pierre, corroyeur, place Saint-Pierre, Lyon 2684.
Denis Polycarpe, de Gleizé 2417.
Denonfoux Antoine, voiturier à Affoux 1971.
Denou Antoine-Gabriel, fabricant, montée du Gourguillon, Lyon 50.
Denoyes Claude, marchand à Belleville 2045.
Depardon Benoît, propriétaire à Corcelles 1999.
Depardon Étienne, marchand à Thoissey 2278.
Depardon Jean, de Lancié 2004.
Depay Jean, de Claveisolles 1372.
Deplace André, propriétaire aux Ardillats 2044.
Depoy Jean, d'Aigueperse 1147.
Deprelle Étienne fils, de Morancé 1385, 2171.
Deprelle Jean-Baptiste père, de Morancé 1385, 1776.
Dergo Jean, de Jullié 1516.
Derivoire Benoît-Marie, avoué à Villefranche 1720.
Derivoire François-Mathieu-Jean-Baptiste, notaire à Saint-Symphorien-de-Lay 1498.
Deroche de Longchamp Louis-Gabriel, de Villefranche 1590.
Deruc Benoît, journalier à Belleville 3035.
Dervieu François, de Lyon 500.
Desabier Claude-François, de Villefranche 2189.
Desabier François, de Villefranche 2288, 2289.
Desanges Noël, négociant, rue Pizay, à Lyon 162.
Desarbres-Charlet Louis, négociant à Villefranche 1981, 1982, 1985.
Desbrosses Jean, marchand de vin à Jullié 1514.
Descarsin Barthélemy, passementier, montée du Gourguillon, Lyon 142.
Deschamps de la Magdelaine François-Joseph-Marie-Reine, ancien vicaire général du diocèse de Lyon, rue des Farges, Lyon 501.
Deschaux, rue Pizay, Lyon 336.
Deschizeaux Pierre, cultivateur à Monsols 1950.
Descholle Joseph, petite rue Mercière, Lyon 2634.
Descombes François, citoyen actif d'Aigueperse 1144, 1152.
Descombes J.-B., de Juliénas 2009.
Descombes Joseph, vigneron à Émeringes 1703, 1704, 1707, 1708, 2005, 2016.
Descroix Jacques, marchand à Belleville 2045.
Desflaches Joseph, de Marcy 1812.
Desgeorges Clément, rue Mulet, Lyon 2944.
Desgoutes Joseph, de Saint-Cyprien 1431.

DESGOUTTES Antoine, de Morancé 1749.

DESGRANGES François-Bertrand, notaire à Lyon 431, 433.

DESGRANGES François, notaire à Villefranche 1100, 1104, 1190, 1255, 1349, 1797, 1871.

DESGRANGES Jean, homme de loi, rue Saint-Jean, Lyon 117.

DESGRANGES Jean aîné, procureur ès cours de Lyon 14, 873, 874, 875, 876, 877.

DESGRANGES Jean, rentier, rue Grenette, Lyon 2948.

DESHAYES Jacques, rue Tête-de-Mort, Lyon 776.

DESHORS, boulanger à Bessenay 425.

DESIGAUX Jean, marchand à Villefranche 1812.

DESIGAUX Mathieu, de Poule 1369.

DESJARDINS (V. ROMAN-DESJARDINS).

DESMAREST, Grand'Côte, Lyon 2502.

DESMAZE Jean, notaire à Liergues 1057.

DESMULLE Barthélemy, cultivateur aux Etoux 1919.

DESNUELLES Jean-Benoît, marchand à Jullié 2038.

DESNUELLES Philibert, propriétaire à Saint-Didier 2041.

DESPERRIER Thomas, de Monsols 1678.

DESPINAY (ou Despiney) Etienne, maire de Belleville 1093, 1192, 1195, 1683, 1842, 1844.

DESPINAY Philibert, propriétaire à Villefranche 2141.

DESPINAY Philibert-Humbert, marchand à Belleville 2644, 2659.

DESPLACES Pierre, cultivateur à Monsols 1947.

DESPORTE Jean, de Cours 1915.

DESPORTES Claude-Antoine, notaire au Bois-d'Oingt 2015.

DESPREZ Claude-Barthélemy-Marie, de Lyon 518, 619.

DESROCHE Jean-Marie fils, rue de Gadagne, Lyon 2779.

DESROCHES Claude, de Saint-Victor 1912, 2015.

DESROCHES Jean-Antoine, cultivateur à Cours 1915.

DESROCHES Jean-Marie, négociant à Saint-Victor 1417, 1674, 1913.

DESROIS DE BELMONT Pierre-François, négociant à Lyon 11.

DESTIENNE Léonard, dit Robert, propriétaire à Anse 2208.

DESVERNAY Antoine, de Roanne 576, 578, 783.

DESVIGNES Antoine-Damien, de Saint-Lager 1134.

DESVIGNES Jacques, de Quincieux 889.

DESVIGNES Marcellin, de Quincieux 889.

DESVIGNES Mathieu, de Quincieux 888.

DESVIGNES Philibert, de Lancié 1997, 2003.

DESVOYS Jean-Baptiste-Alexandre, de Maupas (Côte-d'Or) 2022.

DÉTIENNE Léonard, maçon à Anse 1603.

DETOURS Jean-Marie, notaire 144.

DETOURS Léonard, architecte, rue Port-Charlet, Lyon 277, 295, 298, 299, 300, 311, 327, 928, 930, 936, 985, 2873, 2888.

DEVARENNE Zacharie, négociant, Port-du-Temple, Lyon 932.

DEVAY André, du Bois d'Oingt 1263.

DEVAY Benoît, du Bois-d'Oingt 1263.

DEVAY François, épicier au Bois-d'Oingt 1326.

DEVAY Joseph, de Saint-Laurent-d'Oingt 1329, 1661.

DEVAY Marie, veuve de Benoît DANGUIN, de Saint-Laurent-d'Azergues 2015.

DEVERCHÈRE Philibert, de Dracé 1807.

DEVICQ Jean-François, fabricant, rue Pas-Etroit, Lyon 992.

DEVIÉGO René, de Chazay 1204.

DEVILAINE Pierre, tonnelier à Beaujeu 1993, 2020.

DEVILLAS-BOISSIÈRE Elisabeth, veuve de Jean BOISSIÈRE, remariée à

Pierre DALEZAN, quai de Retz, Lyon 247.

DEVILLAS-BOISSIÈRE Paul-Etienne, négociant, place de la Comédie, Lyon 179, 247, 248, 280, 2957.

DEVILLE 1747.

DEVILLE André, négociant à Lagresle 1465, 1728.

DEVILLE André, propriétaire à Thizy 2107, 2148, 2254.

DEVILLE Claude-André, de Lagresle 1417.

DEVILLE Jean, de Saint-Genis-Laval 782.

DEVILLE Laurent, de Saint-Etienne-en-Forez 2439.

DEVILLE Michel, de Marcy 1812.

DEVILLE Pierre, de Saint-Vincent-de-Rheins, administrateur du district de Villefranche 1462.

DEVILLE Pierre-Marie, commissaire aux saisies réelles du district de Villefranche 1157.

DINET Claude, port du Sablet, Lyon 2566.

DITTMAR Syriaque-Frédéric, négociant, rue de l'Arbre-Sec, Lyon 2889, 2890, 2979, 2980.

DOLLEY Pierre, rentier, quai des Célestins, Lyon 2341.

DOMBEY Jean-Baptiste, libraire, rue Saint-Dominique, Lyon 239.

DONAT Antoine, négociant à Lyon, place de la Comédie 7, 263.

DONET Jean-Baptiste, de Saint-Andéol 379, 417, 887.

DONNET Mathieu, de Lyon 659.

DORIGNY Adam-Philippe, de Lyon 1177.

DORIGNY Jean-Charles-Antoine, receveur des finances à Bourges 1177.

DOUX Jacques, négociant à Lyon 392.

DRACÉ (Commune de) 1808.

DREVET Fleury, de Saint-Romain-en-Gal 464.

DRIVET Jacques fils aîné, négociant, quai Saint-Vincent, Lyon 246.

DRIVET Louis, quai Saint-Vincent, Lyon 246.

DRIVON Jean, procureur de la commune de Brullioles 817.

DRIVON Jean-Pierre, de Montromant 848.

DROUIN Jean, marchand à Beaujeu 2296.

DUBESSY, rue Saint-Jean, Lyon 2377.

DUBESSY Denis, de Villechenève 796, 802.

DUBIÉ Hugues, rue Neuve, Lyon 2510.

DUBOIS Claude, quai des Augustins, Lyon 2434.

DUBOST Claude, dit BÉRANGER, de Cogny 1309.

DUBOST Jean-François, négociant à Belleville 1199, 1670.

DUBOST Jean-Louis, architecte, rue Neuve, Lyon 164, 165, 233, 254.

DUBOST Joseph, de Juliénas 2006, 2030.

DUBOST Joseph-Marie, de Valsonne, 1714.

DUBOST Michel, tixier à Saint-Didier-sur-Beaujeu 1639.

DUBOST Pierre, de Châtillon-d'Azergues 1269.

DUBOST Pierre-Joseph-Marie, notaire à Lyon 748, 751, 754.

DUBOST Toussaint, de Trades 1791.

DUBOUCHET Fleury, négociant, rue Lainerie, Lyon 286.

DUBOUCHET Michel, rue Buisson, Lyon 2534, 2537, 2616, 2727.

DUBUY Nicolas, rentier, place des Célestins, Lyon 2987.

DUBUYAT Antoine, de Lacenas 1211, 1983.

DUBUYAT Pierre, propriétaire à Lacenas 2895.

DUCASTAING Jacques, chirurgien à Beaujeu 1869, 1870.

DUCHAMP Antoine, de Denicé 1619.

DUCHAMP Charles, de Cogny 1745.

DUCHAMP Charles, propriétaire à Rivolet 2032.

DUCHAMP Jacques père, de Vaux 1138.

DUCHAMP Jean, cultivateur à Saint-Julien 1989.

DUCHAMP Joseph, de Marcy 1301.
DUCHAMP Maurice, marchand farinier, Lyon 406.
DUCHAMP Pierre-Charles, cultivateur à Cogny 1981, 1982, 2215, 2216.
DUCHAMPT Alexandre, de Marcilly 645.
DUCHAMPT François, de Marcilly 645.
DUCHAMPT Jean-Baptiste-Marie, marchand de vin à Vaux 1546.
DUCHAMPT Pierre, fabricant de soieries, rue Basseville, Lyon 857.
DUCHAMPT Pierre, de Marcilly 645.
DUCHARNE Etienne, de Vers 1896.
DUCHARNE Philibert, de Saint-Igny-de-Vers 1896, 1906, 1911, 2061.
DUCHÊNE Anthelme, huissier priseur, rue du Bœuf, Lyon 201.
DUCHÊNE Louis, tanneur à Villefranche 1220.
DUCHESNE François, cultivateur et propriétaire à Rognins 1996.
DUCRAY Cosme, marchand à Beaujeu 1919, 1922.
DUCRAY Louis, notaire à Vaux 1554.
DUCRET Antoine, épicier à Vienne 511, 536, 537.
DUCRET Jean-Louis, officier de santé, place du Change, Lyon 2409.
DUCREUX Antoine, de Vaux 1539.
DUCREUX Barthélemy, de Villechenève 800.
DUCROT Antoine, de Vers 1896.
DUCROUX Claude fils, administrateur du Conseil du district, à Aigueperse 1143, 2309.
DUCROZET Antoine, de Jullié 1518.
DUCRUIX François, marchand à Villefranche 1861.
DUCRUIX Joseph, de Quincié 1656.
DUCRUY Claude, propriétaire à Marchampt 2132.
DUCULTY Jean-Louis-Antoine, rue Saint Joseph, Lyon 16.
DUET Etienne-Aimé 667.
DUFÈTRE Jean, de Chénas 1787, 1788.
DUFOUR, notaire à Orliénas 1703.
DUFOUR Antoine, de Bessenay 2665, 2666, 2776, 2777, 2851, 2853.
DUFOUR Antoine, de Villechenève 798, 815, 819.
DUFOUR Claude, tanneur à Beaujeu 2090.
DUFOUR Pierre, propriétaire à Irigny 2920, 3031.
DUFOUR Pierre, agriculteur à Saint-Bonnet-les-Bruyères 809, 1911.
DUGAS André, officier de santé, rue des Farges, Saint-Just, Lyon 2512, 2906.
DUGELAY Esprit, maire de Morancé 1777.
DUGELAY Jean-Marie, marchand de vin, place du Change, Lyon 1310.
DUGELAY Vérand, de Cogny 1727.
DUGOUJARD Jean Marie, marchand à Salles 1570, 2971.
DUGUYET, notaire à Lyon 642.
DULAC Claude-François, propriétaire à Saint-Didier-sur-Beaujeu 2300.
DULAC Claude-François, de Vernay 1236, 1607.
DULAC Etienne, notaire à Beaujeu 1374, 1604, 1653.
DULAC DE PONCHON Pierre, lieutenant-général de la ci devant sénéchaussée de Villefranche 1153.
DULAIRE Joseph, de Courzieu 709.
DUMAREST Pierre, rue Bourgchanin, Lyon 975.
DUMAREST Pierre, rue de la Gerbe, Lyon 2407.
DUMAS André 2505.
DUMAS Antoine, de Dareizé 1669.
DUMAS Barthélemy, d'Ampuis 459.
DUMAS Benoît, cultivateur à Quincié 2932.
DUMAS Claude, de Saint-Clément 1804.
DUMAS Jean, de Saint-Genis-Laval 1028.
DUMAS Jean, marchand de chevaux, Guillotière 367.

Dumas Jean-Antoine fils, de Dareizé 1124.
Dumas Jean Baptiste, de Sainte-Colombe 487.
Dumas Jean-Claude-Gabriel, négociant à Amplepuis 1618.
Dumas Jean-Joseph, de Loire 464.
Dumas Jean-Marie fils, marchand à Thizy 2285.
Dumas Noël, place Saint-Georges, Lyon 2521.
Dumas Pierre-François, marchand à Amplepuis 2161.
Dumas Pierre Louis, de Saint-Symphorien-le-Château 559.
Dumas Simon, de Saint-Jean-de-Touslas 677.
Dumazel Hilaire, petite rue Sainte-Catherine, Lyon 383.
Dumont Benoît, cultivateur à Lancié 1997, 2000, 2004, 2013, 2014.
Dumont Benoît, rue de la Friperie, Lyon 382.
Dumont François, de Corcelles 1759, 2022.
Dumont Jacques, de Lancié 2012, 2014.
Dumont Jean-Christophe 11.
Dumont Pierre, cultivateur à Aigueperse 1150, 1152, 1970.
Dumontel Étienne, négociant à Villefranche 1873.
Dumontet Jacques, négociant à Villefranche 2242, 2255.
Dumontet Jacques Étienne, marchand à Villefranche 1985.
Dumortier Jean, fabricant, rue Bon-Rencontre, Lyon 57.
Dumortier Joseph, de Pollionnay 2738, 2832, 2847.
Dumoulin Claude, cultivateur aux Ardillats 1952.
Dumoulin Denis, de Saint-Igny-de-Vers 1906.
Dumoulin Jacques, agriculteur à Saint-Jacques des-Arrêts 1910.
Dumoulin Jacques fils, de Saint-Jacques-des-Arrêts, 2053.
Dumoulin Jean, épicier à Vaise 253.
Dumoulin Pierre, marchand à Mussy 1896.
Dunod Jean Baptiste, quai du Rhône, Lyon 2455, 2532.
Dunoyel Thomas, de Quincieux 889.
Dupasquier Philibert, propriétaire, à Saint-Jacques-des-Arrêts 2065.
Duperrel Anne, rue Vaubecour, Lyon 436.
Duperret Julien, de Charentay 1350.
Duperret Théophile, rue Boucherie-des-Terreaux 2365, 2435.
Dupeuble Jean-Baptiste, marchand fabricant, place Sainte-Catherine, Lyon 67, 152.
Dupoizat Antoine, propriétaire à Châtillon 2168.
Dupoizat Charles, de Charnay 1106, 1772, 1812.
Dupoizat Pierre, de Charnay 1771, 1812.
Dupont Joachim, fabricant, Grand' Côte, Lyon 133.
Duport Jean, rue d'Auvergne, Lyon 742.
Duport Jean-Pierre, négociant, rue Grenette, Lyon 53, 532.
Dupré Jean, maire d'Aveize 579.
Dupré Pierre, teinturier, rue Pas-Etroit, Lyon 320.
Dupuis Jean-François, juge au tribunal du district de Lyon 220, 1773, 1812.
Durafor Clément, grande rue de l'Hôpital, Lyon 205.
Durand Angélique, de Saint-Jean-d'Ardières 1510.
Durand Charles, rue Paradis, Lyon 2592.
Durand Claude, cultivateur aux Etoux 1922.
Durand Claude, curé de Saint-Jean-d'Ardières 1092, 1510.
Durand François, rue Grenette, Lyon 2414.
Durand Jean fils, de Marcy 1294.
Durand Jean-Marie, de Régnié 1698.
Durand Marie-Angèle, bourgeoise à Saint-Jean-d'Ardières 1092.

Durand Philibert, fermier aux Ardillats 1228, 1993, 2020.
Durand Pierre, cultivateur aux Ardillats 1950, 1952, 2028, 2043, 2044.
Duranton Claude, d'Aigueperse 1142.
Duranton Pierre, citoyen actif d'Aigueperse 1150, 1152.
Durieu Claude, de Quincié 1798.
Durieu François, marchand à Villefranche 2283.
Durieu François-Laurent, de Villefranche 1670.
Durieu Jean-Antoine, négociant à Paris 1798.
Durieu Jean-Claude fils, négociant à Quincié 1551.
Durieu Jean-François, propriétaire à Quincié 2131.
Durieu Louis, de Saint-Laurent-d'Oingt 1331, 1662.
Durieu Philibert, marchand de vins aux Etoux 1919.
Durieu de Cherve Jean-Marie, marchand à Saint-Etienne 2135.
Durieu de Cherve Jean-Marie, de Paris, quai des Miramionnes 1547, 1575, 1576.
Durieux Jean-Baptiste, marchand à Vaux 2089.
Durieux Laurent, du Bois-d'Oingt 2015.
Durif Etienne-Gabriel, ci-devant religieux du tiers ordre de Saint-François, à Beaujeu 1241.
Durnal Jacques-François aîné, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 2403.
Durnerin Antoine, granger aux Etoux 1652, 1921.
Durnerin François, de Lantignié 1237, 1917.
Durnerin Michel, de Lantignié 1240.
Durozat Pierre, charcutier à Lyon 197.
Durrière Joseph, fermier à Taponas 1090, 2142, 2144.
Dury César-Marie, négociant à Lyon 1058.
Dury Guillaume, marchand à Saint-Igny-de-Vers 1697.
Dury Joseph, de Lyon 302, 1058.
Dussau fils, propriétaire à Pouilly-le-Monial 1806.
Dussau Jean-Marie père, de Pouilly-le-Monial 1806.
Dussuc Joseph, de Saint-Martin-en-Haut, 432.
Dussud Abel, rue Bellecordière, Lyon 906.
Dussurgey Martin, maître serrurier, rue des Feuillants, Lyon 131, 204.
Dutelle Jean, de Juliénas 1793.
Duthel Louis, cultivateur à Corcelles 2009.
Duthel Pierre, de Juliénas 2016.
Duther François, propriétaire à Clairmin 2056.
Dutour Jean-Baptiste, de Bessenay 820.
Dutour Simon, de Bessenay 422.
Duval Pierre, de Lyon 632.
Duvernay Antoine, cultivateur aux Etoux 1919, 1921.
Duvernay Charles, cultivateur aux Etoux 1921.
Duvernay Claude, agriculteur aux Etoux 1921.
Duvernay Nicolas, cultivateur aux Etoux 1921, 1922.
Duverney Angélique-Elisabeth, petite rue de l'Arsenal, Lyon 665.

Echarlot François, entrepreneur, rue du Peyrat, Lyon 41, 83, 124, 315, 971.
Edouard Claude, cultivateur aux Ardillats, 1950, 1952, 2020.
Édouard Vincent, de Monsols 1853.
Enay Antoine, épicier, place Saint-Pierre, Lyon 296, 862.
Enay Antoine, épicier, place de la Fromagerie, Lyon 260.
Enay Antoine, de Sain-Bel 871, 872.
Enay François, épicier, rue Saint-Jean, Lyon 1002.
Éparvier François, de Loire 550.
Escoffier oncle, de Villefranche 2769.

ESCOFFIER Claude neveu, de Villefranche 1996.

ESCOFFIER Claude oncle, de Villefranche 2459.

ESCOFFIER François-Marie oncle, négociant à Villefranche 2498, 2499.

ESCOFFIER Jean-Claude, de Larajasse 743.

ESCOT Jean-Marie, de Saint-Symphorien-le-Château 557.

ESPARON Jean-Claude, chapelier à Sain-Bel 374.

ESTOURNEL, commissaire pour la surveillance de l'inspection des domaines nationaux 4.

ESTOURNEL Philibert, curé de Lentilly 755.

FABRE, de Lyon 2473.

FABRE Jean-Baptiste, rue Désirée, Lyon 180.

FABRE Joseph, homme de loi, rue Vaubecour, Lyon 667.

FABRE Marc-Antoine 2506.

FABRON Antoine aîné, marchand à Beaujeu 1925, 1927, 1928.

FABRON Étienne jeune, marchand à Beaujeu 1922, 1925, 1993, 2088.

FABRON Louis Antoine aîné, négociant à Beaujeu 1420, 1638, 2129.

FABRY Pascal, de Lyon 437.

FAHY René, marchand de bétail à Brignais 725, 977, 978.

FAISSOLE Jean, chirurgien, rue des Trois-Maries, Lyon, 109.

FANTET Jean, négociant, rue de la Gerbe, Lyon 119.

FARABEAUD Jean, bennier, rue Bonneveau, Lyon 72.

FARGE Christophe, marchand de vin, rue de la Monnaie, Lyon 1007.

FARGE Jean-Baptiste, ci-devant chanoine de Saint-Paul 666.

FARGE Pierre 2505.

FARGES, quai des Augustins, Lyon 258.

FARGES Jean-Baptiste, de Courzieu 605, 693, 700.

FARGET André, de Lancié 2004.

FARGUES (DE) Joseph, rue du Plat, Lyon 2897.

FARJAS Benoît, vigneron à Saint-Lager 1136.

FARJAT Jean-Louis, de Chambost 1758.

FATTIN Jacques, de Bessenay 945.

FAUDON Claude-François, de Juliénas 2005, 2006, 2029, 2030.

FAUGIER Gabriel, notaire à Sainte-Colombe 762, 904.

FAURE Annet, de Grigny 660.

FAURE Dominique, curé de Sainte-Consorce 618.

FAURE Jean-François, juge au tribunal du district de Lyon 567.

FAURE Marie-Anne, veuve d'Aimé LAURENT, notaire à Saint-Symphorien, rue Saint-Jean, Lyon 741, 935.

FAVÈDE Paul, fabricant de bas, place Grenouille, Lyon 2348.

FAVEL Étienne 1266.

FAVEL Jean, aubergiste à Tarare 1055.

FAVEL Jean-Baptiste, marchand à Amplepuis 1335, 2163.

FAVIER Joseph-Marie, fabricant de coton, rue Perrache, Lyon 167.

FAVIER Marie, de Lyon 167.

FAVRE Claude, de Cublize 1767, 1828, 1843, 1879.

FAVRE Jean-Baptiste, marchand fabricant, petite rue des Feuillants, Lyon 192, 918.

FAVROT Jacques, de l'Arbresle 586.

FAYARD Antoine, meunier à Vers 1896.

FAYARD Jean-Marie, fabricant à Tarare 1973.

FAYE André, négociant à Lyon 11.

FAYET Joseph-Antoine, rue Puits-Gaillot, Lyon 439.

FAYOLLE Antoine, de Grézieu-le-Marché, 2869.

FAYOLLE Jean, de Grézieu-le-Marché 788.

FAYOLLE Jean-Nicolas, négociant, rue Mulet, Lyon 343.

FAYOLLE Pierre, d'Ecully 451.

FAYOLLE Pierre, de Saint-Didier-sous-Riverie 2638.
FAYOT Etienne, de Régnier, district de Roanne 1994.
FAYOT Claude, de Saint-Forgeux 1694.
FELS Gaspard, négociant à Lyon 2357.
FENOYL Laurent-Charles-Marie, propriétaire aux Halles 2899, 2900.
FÉRAUD Benoît, fermier à Saint-Just 103, 168.
FERLAT Jean-Claude, plieur de soie, rue Bonnevеau, Lyon 72, 173.
FERLAT Jean-Marie, de Bressieu 709, 811, 820.
FERRAND François, marchand à Saint-Jean-d'Ardières 2045.
FERRAND Philippe, marchand à Belleville 2045.
FERROUILLAT Roman, place de la Charité, Lyon 501, 930, 932.
FÊTE, négociant à Lyon 113.
FEUILLAT Louis, du Bois-d'Oingt 2015.
FEUILLET Antoine, de Lentilly 2736.
FEUILLET Simon, gradué, place de la Charité, Lyon 516.
FIARD Jean, rue Lainerie, Lyon 12.
FILLION Antoine, de Rontalon 692.
FILLION Claude, négociant à Lyon 33.
FILLION Jean-Marie, marchand de soie, rue Poulaillerie, Lyon 241.
FILLION Jeanne-Marie, veuve de Fleury CHALON, marchande, rue Grenette, Lyon 2974.
FINGUERLIN Gaspard-Daniel, négociant, Lyon 233, 1046.
FIVELLE Jean-Louis, du Bois-d'Oingt 2015.
FLACHÉRON François, négociant à Lyon 2656.
FLACHY Jean, de Rontalon 435.
FLAJOLLET Jean, marchand boucher, boucherie de l'Hôpital 65.
FLANDRIN Jean, bourgeois, rue des Bouchers, Lyon 181.
FLEURDELIS Claude, juge de paix à Rive-de-Gier 518.
FLEURDELIS Jean-Marie, de Rive-de-Gier 2352.
FLEURET Louis, chapelier à Beaujeu 1993.
FLEURY Pierre, rue Saint-Jean, Lyon 668.
FLEURY Pierre-Loup, curé de Sourcieux-sur-Sain Bel 715.
FLORIN Jean-Pierre, propriétaire à Belmont 2203.
FONT Antoine, marchand à Condrieu 385, 386.
FONT Antoine, serrurier à Fontaines 378.
FONT François, de Saint-Genis-Laval 2604, 2786.
FONT François, aubergiste à Saint-Genis-Laval 2492.
FONT François, serrurier à Saint-Genis-Laval 1028.
FONT Mathieu 496.
FONTAINE Benoît, de Villefranche 2276, 2277.
FONTAINE Jean-Alexandre, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, Lyon 2621.
FONTANEL Anne, veuve de Pierre PONÇAN, maître en chirurgie à Mornant 455.
FONTANEL Joseph, de Saint-Symphorien-le-Château 564, 569.
FORCHET Jean, cultivateur aux Etoux 1918, 1921.
FORCHET Jean-Marie, des Etoux 1824, 1928.
FOREST Antoine, marchand à Beaujeu 1946.
FOREST Antoine, quai Saint-Vincent, Lyon 2555, 2808, 2809.
FOREST Claude, quai Saint-Vincent, Lyon 2460, 2827.
FOREST Claude-Marie, de Villechenève 909, 910.
FOREST Jean-Baptiste, maître maréchal, rue Gentil, Lyon 13.
FORNAS Laurent-Antoine, notaire et juge de paix au Bois-d'Oingt 1774.
FORREL, maître menuisier, Lyon 337.
FOUGERAT François 2078

FOUILLARD François, propriétaire à Belleville 2325.

FOUILLIARD François, marchand à Belleville 1998.

FOURNEL Aimé, maire de Chazay 1202, 1748, 1749.

FOURNEL Louis, quincaillier, rue Sirène, Lyon 2967.

FOURNEREAU Jean-Louis, notaire, rue Dubois, Lyon 877, 2957.

FOURNERIE Benoît, menuisier, place du Romarin, Lyon 182.

FOURNIER 2345.

FOURNIER Antoine, de Charly 835.

FOURNIER Louis, bourgeois, rue Thomassin, Lyon 55.

FOURNIER Louis-Philippe, quincaillier, rue Sirène, Lyon 2955.

FRACHON André, place du Plâtre, maison Tolozan, Lyon 2369, 2622, 2625.

FRANCHE Benoît, propriétaire à Pollionay 2940, 2963.

FRASSIEUX Jean-Baptiste, de Taluyers 382.

FRÉMINVILLE (DE) Edme, juge du district de la campagne de Lyon 384.

FRÉQUANT Jean-Baptiste, propriétaire, rue Perrache, Lyon 2997.

FRÈREJEAN Georges, négociant, rue de la Pêcherie, Lyon 194.

FRÈREJEAN Louis, négociant, rue de la Pêcherie, Lyon 194.

FRESSENEL François, de Chessy 1813.

FUCHY Antoine, commissaire de la municipalité de Sourcieux-sur-Sain-Bel 716.

FURNION Jean, de Saint-André-la-Côte 2595.

FUTY Rodolphe, négociant, rue Clermont, Lyon 297.

GABERT (veuve), Grand'Côte, Lyon 210.

GACHET Jean, d'Anse 1596.

GACYER Philibert, de Marnand 1838.

GAGNEUR Claude, aubergiste à Rochetaillée 378.

GAGNEUR Claude, meunier à Rochetaillée 378.

GAGNEUR Guillaume, propriétaire à Saint-Julien 2032, 2800.

GAGNEUR Jean-Baptiste, orfèvre, place de l'Herberie, Lyon 257.

GAGNIÈRE-SOUVIGNY (DE) Louis-Marie rue Saint-Dominique, Lyon 628, 634, 1038, 1040.

GAILLARD Antoine père, de Morancé 1386.

GAILLARD Arnaud, de Villefranche 1332.

GAILLARD Jean-Claude, de Sainte-Paule 1622.

GAILLARD Louis, marchand à Caluire 931.

GAILLARD Pierre fils, de Morancé 1386.

GAILLETON Philibert, curé de Villié 1688.

GAILLETON Philibert, propriétaire à Villié 2278.

GALAND Benoît, cultivateur à Charentay 1996.

GALLAND Jean-Baptiste, curé de Saint-Nizier-d'Azergues 1865.

GALLEY Jean Claude, de Saint-Maurice-sur-Dargoire 679.

GALLON Pierre, maréchal ferrant à Savigny 1009, 1011, 1013, 1014, 1015, 1017, 1018, 1020, 1022, 1023, 1024.

GALOT Jean-Marie, quai de Retz, Lyon 270.

GAMBET Charles, de Châtillon-d'Azergues 1280.

GAMBIN Antoine, de Beaujeu 1950.

GANDILLON Jean, de Lyon 646.

GANDOYER Jean, cultivateur à Rognins 1996.

GANGNIÈRE DE SOUVIGNY (*Voir* Gagnière de Souvigny).

GANTILLON Aimé, corroyeur, à Sain-Bel 374.

GARBY Jean, propriétaire à Vaugneray 2939.

GARCIN Pierre, Saint-Just, Lyon 450.

GARDE Jean, d'Ampuis 458.

GARDEL Jean-François fils, quai de la Baleine 84.

GARDELLE Jean-François, conseiller à l'ancienne sénéchaussée de Lyon 387.

GARGAT Jean-Baptiste, marchand de chevaux à la Guillotière 2909, 2911.

GARIN Etienne, de Montromant 2834, 2835.

GARLON Claude, propriétaire à Civrieux-d'Azergues 2912.

GARNIER Benoît, rue Pizay, Lyon 336, 971.

GARNIER Marie, veuve, à Saint-Genis-Laval 443.

GARNIER Mathieu, de Quincieux 772.

GARNIER Pierre-Joseph, rue Montmartre, Paris 930.

GARNIER Pierre-Philippe, de Quincieux 888, 889.

GASNIER Jacques-Amable, limonadier, place Saint-Jean, Lyon 921.

GAUDET François, cultivateur à Lancié 1997, 2000, 2002, 2013.

GAUDIN François, boucher à Belleville 1933.

GAUDIN François, marchand à Villefranche 2322.

GAUDIN Jean-Marie, du Bois-d'Oingt 1258, 1265, 2015.

GAUTHIER Antoine, passementier, rue Petit-Soulier, Lyon 353.

GAUTHIER Claude, de Bourg-de-Thizy 2817, 2818, 2849, 2855.

GAUTHIER Claude, de Thizy 2743, 2843.

GAUTHIER François, cultivateur à Trades 1987.

GAUTHIER Jean, cultivateur à Trades 1987.

GAUTIER Antoine, de Morancé 1779.

GAUTIER Pierre, de Morancé 1779.

GAUTIER Thomas, agriculteur à Limas 1981.

GAUTIER Thomas, de Villefranche 1592, 1595.

GAUTIER Toussaint, d'Ouroux 1709.

GAUTIER DE COUTANCE André-Marie, de Messimy 448.

GAY Jean-Pierre, laboureur à Rochetaillée 378.

GAY Pierre, de Lucenay 1847.

GAYET Antoine, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or 2819.

GAYET Joseph, place Confort, Lyon 2801.

GAYET Pierre, rue Malpertuis, Lyon 641.

GAYET Pierre, épicier, rue Saint-Côme, Lyon 102.

GAYET Pierre-Charles, notaire à Irigny 927.

GAZANCHON DE CHAVANNES Etienne, ancien capitaine en chef de la Grande Fauconnerie de France, rue Saint-Jean, Lyon 605, 693, 700.

GAZE Antoine, marchand à Beaujeu 1950, 2027.

GELAS Etienne, de Millery 440, 2705.

GELAS Michel 507.

GELAY Claude fils, marchand à Chambost 1754.

GELAY Claude-Sébastien, de Saint-Nizier-d'Azergues 1442.

GELAY François, marchand à Chambost 1756.

GELAY Pierre, marchand à Saint-Nizier-d'Azergues 1860, 1997.

GÉMIER Antoine, commissaire à terriers, juge de paix de Saint-Laurent-de-Chamousset 695, 809.

GENELLA Joseph, marchand cafetier, place de la Fromagerie, Lyon 176.

GENETIER Joseph, de Juliénas 2005, 2008.

GENEVAY Antoine, officier municipal de Saint-Rambert 588.

GENIQUE Joachim, rue Clermont, Lyon 2422.

GENSOUL Joseph-Ferdinand, négociant à Lyon 344, 2475.

GEOFFRAY Antoine, cultivateur aux Ardillats 1950.

GEOFFRAY Barthélemy, cultivateur aux Ardillats 1991.

GEOFFRAY Benoît, marchand à Beaujeu 1993.

GEOFFRAY Etienne, de Saint-Maurice-sur-Dargoire 2749.
GEOFFRAY Jean, de Lantignié 1242, 2260.
GEOFFRAY Jean-Baptiste, cabaretier à Villefranche 1590.
GEOFFRAY Philibert, boulanger à Vaux 1554.
GEOFFROY Pierre, de Curis 770, 771.
GEORGERAT 2078.
GEORGERAT Nicolas, de Beaujeu 2022.
GEORGERAT Nicolas, de Corcelles 2023, 2024.
GÉRANDO (DE) Benoît, architecte, rue du Concert, Lyon 653.
GÉRARD Antoine, marchand de soie, quai Saint-Clair, Lyon 18.
GÉRAUD Victor, rentier, rue Saint-Jean, Lyon 2897.
GERBER François, brasseur de bière, quai de Retz, Lyon 1790.
GERBERON Paul, de Sainte-Colombe 539.
GERGONDEY Séverin, propriétaire, Grand'Côte, Lyon 3006, 3007, 3010, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017.
GERIN Antoine 940.
GERIN Etienne, de Saint-Cyr-sur-Rhône 761.
GERIN François, de Quincieux 889.
GERIN Philippe, de Sainte-Colombe 489, 548, 2564.
GERIN Pierre, dit Giraud, rue Saint-Jean, Lyon 570.
GERMAIN Barthélemy, cultivateur à Cogny 1984, 2452.
GERMAIN Barthélemy, marchand de vin à Cogny 322.
GERMAIN Benoîte, veuve DEJEAN, rue du Bœuf, Lyon 2406.
GERMAIN Charles, curé de Pouilly-le-Châtel 1733.
GERMAIN Claude, marchand à Anse 1041.
GERMAIN Claude, négociant, place du Méridien, Lyon 2342.
GERMAIN Etienne, cultivateur à Rognins-les-Sables 1996.
GERMAIN Fleury, distillateur, rue de la Poulaillerie, Lyon 1965.
GERMAIN François, locataire à Saint-Cyprien 1430.
GERMAIN Jean, cultivateur à Cogny 1983.
GERMAIN Jean, de Lacenas 1732, 1955.
GERMAIN Jean, dit Gros-Benoît, cultivateur à Lacenas 1985.
GERMAIN Jean, de Villié 1670.
GERMAIN Jean-Antoine, cultivateur à Gleizé 1985.
GERMAIN Jean-Clair, bourgeois de Cogny 1744.
GERMAIN Jean-Pierre, marchand à Fontaines 1045, 1882, 1984.
GERMAIN Philippe, négociant à Lyon 1360.
GERMAIN Pierre, bourgeois de Cogny 1744.
GERVAIS J.-P., employé au district de Lyon 352.
GIJEAN Benoît, de Saint-Georges 1579.
GILAT, de Lyon 284.
GILBERT François, homme de loi à Villefranche 1441.
GILIBERT Charles, vis à-vis le pont Morand, Lyon 2347, 2353, 2551.
GILIBERT Jean-Emmanuel, médecin, rue Sainte-Catherine, Lyon 239.
GILIBERT Pierre, Guillotière 364.
GILIBERT-PÉRIANT Antoine, balancier, rue des Forces, Lyon 2954.
GILLET aîné, géomètre à Villefranche 1432.
GILLET Fleury, maître fabricant, Grand'Côte, Lyon 171.
GILLET Jean-Baptiste, ancien notaire à Villefranche 1061, 1741.
GINGENNE Barthélemy, boucher à Sain-Bel 374.
GINGENNE Claude, négociant à Saint-Etienne 141.
GINOUX Guillaume, chirurgien à Brignais 382.
GIRARD Jean, notaire à Lyon 399, 552, 697, 758.

GIRARD Jean, entrepreneur, quai Monsieur, Lyon 357.
GIRARDET Jean, chaudronnier à Villefranche 1957.
GIRAUD Antoine, de Vers 1896.
GIRAUD Charles-Louis, rue Bât-d'Argent, Lyon 290.
GIRAUD Jean, de Saint-Didier-au-Mont-d'Or 393.
GIRAUD Jean-Baptiste, de Saint-Romain-en-Gal 466, 542.
GIRAUD Pierre, agriculteur à Chaponost 986
GIRAUDIER Toussaint, notaire à Grézieu-le-Marché 792, 937, 2708.
GIRAUDON Jean, de Saint-Romain-de-Popey 1499.
GIRIER Jean-Pierre, homme de loi à Genouilleux (Ain) 2656, 2672.
GIRIN François, maire de Montromant 429.
GIRIN Jean-Baptiste, cartonnier, rue Noire, Lyon 25.
GIRIN Jean-François, de Saint-Loup 1258.
GIROUD Antoine, de Lentilly 756.
GIROUD François, galochier à Sain-Bel 374.
GIROUD Nicolas, rue de l'Herberie, Lyon 897.
GIROUD Pierre, de Saint-Forgeux 1692.
GIROUD Vincent, de Montrottier 959.
GIVORS (Commune de) 650.
GLABAS Claude, négociant à Arbuissonnas 1205, 1575.
GLATTARD Claude, de Saint-Nizier-d'Azergues 1445.
GLÉNARD Benoît, de Chessy 1813.
GLÉNARD Benoît, marchand à Villefranche 1956, 2178, 2179, 2180.
GLÉNARD Jean, de Chessy 1813.
GLOTTON Gabriel-Marie, instituteur à Chasselay 411.
GOBET Claude, cultivateur à Trades 1987.
GOBET Jean, cultivateur à Saint-Christophe 1933, 1947.
GOBET Philippe, de Saint-Christophe 1696, 1933, 1977.
GOIRAN Barthélemy-François, place de la Charité, Lyon, 377, 776.
GOIRAN Philippe-Guillaume, propriétaire à Couzon 397.
GOLAY Pierre, de Saint-Nizier-d'Azergues 1865.
GONARD Nicolas, d'Ambérieux 1627.
GONARD Vincent, tailleur d'habits à Oingt 1324.
GONICHON Jean, professeur à l'Académie de dessin, à Lyon 117.
GONIN Antoine, épicier à Sain-Bel 374.
GONIN Claude, cultivateur aux Etoux 1921.
GONIN Jean, menuisier aux Ardillats 2020.
GONIN Jean-Baptiste, marchand de vin à Villefranche 1957.
GONIN Jean-Marie, de Sain-Bel 374.
GONNACHON Louis 1896.
GONNARD Barthélemy, vigneron à Sain-Bel 374.
GONNARD Nicolas, d'Anse 1596.
GONNET Claude, de Saint-Georges-de-Reneins 1815.
GONNET Dominique, procureur à Lyon 20.
GONNET Jacques-Marie, chirurgien au Bois-d'Oingt 1337.
GONNET Philippe, de Saint-Georges de-Reneins 1588.
GONON Benoît, de Juliénas 2009.
GONTARD Louis, de Sainte-Colombe 483.
GONTARD Marie, de Villefranche, femme de Claude-Antoine SAIN, de Villefranche 2040.
GOUBIER Jean Baptiste, officier municipal à Belleville 1093, 1192, 1842, 2045.
GOUBILLON Jacques, de Savigny 968, 970, 974, 1004, 1008, 1011, 2513, 2768.
GOUJON Jean-Baptiste, d'Anse 1768.
GOULLION Jean, marchand à Claveisolles 1170.
GOURCY (DE) Joseph-Isaïe, ci-devant comte de Lyon, place de l'Evêché, Lyon 517.

GOURD Antoine, menuisier, rue Bellecordière, Lyon 3036.
GOURD Jean, maire des Chères 766.
GOURD Philibert, des Chères 766.
GOURDON Pierre, domestique à Lacenas, 1211.
GOURIOUD Gaspard, cabaretier, place Saint-Irénée, Lyon 2924.
GOUTARD Philibert, de Ville-sur-Jarnioux 1470.
GOUTELLE François, marchand à Thizy 2946.
GOUTELLE Louis, rue des Feuillants, Lyon 2374.
GOUTTENOIRE Jean, épicier, place du Change, Lyon 253.
GOYNE Antoine, négociant à Chamelet 1464.
GOYNE Simon, de Saint-Bonnet-le-Troncy 1829, 1907, 1945, 1946, 2685, 2687.
GRABIT Joseph, négociant, rue Mulet, Lyon 331.
GRABY François, Grand'Côte, Lyon 2433.
GRAND Claude, maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or 527, 767.
GRAND Jean, bourgeois, rue Juiverie à Lyon 75.
GRAND Jean-Germain, corroyeur à Villefranche 1624.
GRAND Jean-Marie, négociant, rue Bât-d'Argent, Lyon 41.
GRANDCHAMP Jean-Marie-Antoine, notaire au Bois-d'Oingt 1262.
GRANGE, fabricant de gaze, rue Saint-Georges, Lyon 56.
GRANGE Antoine, de Pomeys 791.
GRANGE Antoine, dit Desgranges, de Loire 464.
GRANGE Jacques, de Claveisolles 1172.
GRANGER Antoine, vigneron à Cercié 1132, 2165.
GRANGER Benoît, marchand à Beaujeu 1926.
GRANGER Jacques, de Saint-Nizier-d'Azergues 1444.
GRANJARD Claude, cultivateur à Affoux 1673, 1972.
GRANJON Antoine, de Savigny 870.
GRANJON Louis, de Larajasse 742.
GRAVIER Jean, de Juliénas 1793, 2016.
GRÉGOIRE Jacques, de Lyon 530.
GRENIER Philibert, de Claveisolles 1174.
GREPPO André, de Morancé 1396.
GREPPO Claude, granger à Marcy 1303, 1847, 1947.
GREPPO Claude, de Pouilly-le-Monial 1527.
GREPPO Pierre, du Bois-d'Oingt 1257.
GRÉZY Antoine, entrepreneur, rue des Farges, Lyon 328.
GRIAT Antoine, marchand de bois à la Guillotière 2989, 2990.
GRILLET Jérôme, propriétaire à la Guillotière 2995.
GRISARD Antoine, de Saint-Lager 1181.
GROBON Anthelme, négociant, rue de la Lune, Lyon 862.
GROBON Benoît, de Lachassagne 1066.
GROBON Benoît, vigneron à Saint-Cyprien 1436.
GROBON Jeanne, veuve de Pierre PERRU, de Lachassagne 1067.
GROBON Pierre, de Morancé 1402.
GROS Antoine, de Villechenève 797.
GROS Jean, grande rue Mercière, Lyon 2343, 2368.
GROS Jean-Antoine, de Montrottier 410, 415.
GROS Jean-Baptiste, commissionnaire chargeur, rue Bon-Rencontre, Lyon 58.
GROSDENIS Pierre, de Cublize 1767.
GRUBIS Pierre, d'Échalas 658.
GUBIAN Jean-Pierre, négociant, rue Sainte-Catherine, Lyon 827.
GUELFE Jeanne-Marguerite, veuve NOURRISSON, horlogère, place du Change, Lyon 2409.
GUÉRIN Charles, de Châtillon-d'Azergues 1288.
GUÉRIN François cadet, marchand à Belleville 2045.

Guérin Jean, marchand à Belleville 2045.

Guérin Jean-Baptiste, rue des Bouquetiers, Lyon 659.

Guérin Joseph-Marie, maire de Saint-Chamond 517.

Guérin Laurent, marchand à Belleville 2045.

Guérin Philippe, de la Chapelle-de-Guinchey 2016.

Guérin Pierre, négociant, rue Clermont, Lyon 312, 316, 326, 342.

Guerpillon Antoine, de Villechenève 824.

Guerpillon Benoît, voiturier à Sain-Bel 374.

Guerpillon Denis, marchand à Villechenève 1026, 2870.

Guerret Benoît, serrurier à Thizy 2942.

Guerrier Jean, de Lacenas 1621.

Guichard, cordonnier à Lyon 258.

Guichard Pierre-Joseph, d'Aigueperse 1150.

Guiffrey Agathe, épouse de Joseph Steinmann, rue des Feuillants, Lyon 2700.

Guillard Antoine, d'Ambérieux 1627.

Guillard Benoît, de Morancé 1394, 1776.

Guillard Bonaventure, d'Amplepuis 2676.

Guillard Claude, notaire à Jullié 1515.

Guillard Jean-Claude, de Sainte-Paule 1622.

Guillard Joseph fils, de Marcy 1201, 1292.

Guillaume Claude, d'Ambérieux 889, 890, 1596, 1629, 1768.

Guillermet André, de Sainte-Colombe 480.

Guillermet Étienne, rue des Missionnaires, Lyon 671.

Guillermet Fleury, de Sainte-Colombe 492.

Guillermet Jean-Marie, de Tarare 1052.

Guillermet Philippe, d'Ampuis 462.

Guillermet Sébastien, de Sainte-Colombe 510, 536, 547, 903.

Guillermin Jean-Claude, de Létra 1543.

Guillermin Philibert, de Belleville 2523.

Guillermin Pierre, marchand à Villefranche 1319, 2181.

Guillet Antoine, de Châtillon-d'Azergues 1284.

Guillet Jean-Baptiste, fabricant, rue Paradis, Lyon 271.

Guillin du Montet Aîné, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, à Poleymieux 639.

Guillot, notaire à Lyon 3.

Guillot, papetier, rue de l'Enfant-qui-pisse, Lyon 191.

Guillot Benoît, de Couzon 395.

Guillot Benoît, de Taluyers 382.

Guillot Benoît, marchand à Villefranche 2310.

Guillot Charles, bourgeois de Quincié 1655, 1795.

Guillot Guillaume, granger à Lissieu 1388, 1781.

Guillot Jean-Marie, passage du Bois-de-Boulogne, Paris 2770.

Guillot Louis, citoyen, rue Buisson, Lyon 95.

Guillot Louis, de Villefranche 1520.

Guillot Michel, cultivateur à Lacenas 1984, 1985.

Guillot Pantaléon, de Taponas 1412, 1507.

Guillot Pierre, de la Guillotière 2671.

Guillot Pierre, marchand de bois à la Pêcherie, Lyon 161, 187, 202, 214, 256.

Guillot Toussaint, négociant, grde rue Mercière, Lyon 19.

Guilloud Antoine, notaire à Bessenay 609, 822.

Guilloud François-Claude, tapissier, rue de la Monnaie, Lyon 91.

Guinand Jean-Baptiste, de la Guillotière 122.

Guinet Jean, cabaretier, rue Saint-Georges, Lyon 79.

GUINIBERT Jean-Antoine, de Montrottier 814.
GURTEL Julien, Grand'Côte, Lyon 141.
GUTTON Aimé 780.
GUTTON Jacques 780.
GUTTON Philibert, négociant à Lyon 1625.
GUY Fleury, négociant, quai de la Baleine, Lyon 288.
GUY Jean-Baptiste, prêtre, à Lyon 672.
GUYARD Jean, marchand de vin à Chaponost 965.
GUYET François, de Lucenay 1215.
GUYON Jean, de Villié 1670.
GUYON Nicolas, propriét" à Beaujeu 2127.
GUYOT, de Laubépin 2650, 2790.
GUYOT Claude, d'Amplepuis 1901.
GUYOT Claudia, veuve de Jean-Claude FERLAY, de La Chapelle-en-Vaudragon 705.
GUYOT Jean-Baptiste, de La Chapelle-en-Vaudragon 705.
GUYOT Jean-Baptiste, de Pomeys 568.
GUYOT Vincent, marchand de vin à Lyon 1214, 1882.

HARENT Claude, quai Saint-Clair, Lyon 525.
HARENT Claude, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or 2819.
HENRY Aimé, dit Roche, marchand à Villefranche 2147.
HENRY Jean-Aimé, marchand à Villefranche 1985, 2166, 2244, 2262, 2301, 2305, 2307, 2308, 2318.
HENRY Louis-Marie, quai des Célestins, Lyon 645.
HÉRAIL Gabriel, de Saint-Symphorien-le-Château 573.
HÉRANT Louis-Joseph, rue du Garet, Lyon 2541.
HÉRIGNON Guillaume, marchand à Saint-Just, Lyon 196.
HOBITZ, marchand pelletier, rue de Flandre, Lyon 44, 45.
HORAND aîné, négociant, rue Lafont, Lyon 2358, 2472.
HORAND Pierre, négociant, rue Lafont, Lyon 2381, 2400, 2578.
HUBERT Guillaume, Port-au-Bois, à la Guillotière 2706.
HUDELOT François, confiseur, rue Saint-Jean, Lyon 118, 232.
HUGAND, de Lacenas 2483.
HUGAND Jean, propriétaire à Saint-Sorlin 2218.
HUGON Félix, maire de Lucenay 1078, 1215, 1410.
HUMBERT Gaspard, rue Port-Charlet, Lyon 374, 589.
HUMBERT Louis, ancien conseiller de la sénéchaussée de Villefranche 1219.
HUMBLOT Jean-Baptiste, négociant à Villefranche 1355.
HUMBLOT Pierre, négociant à Villefranche 2032.
HUMEL Vincent, de Quincieux 889.
HUOT Claude, rue des Trois-Carreaux, Lyon 2341, 2475.
HUTTE Jean-Antoine, notaire, place Saint-Pierre, Lyon 926.

IMBERT Catherine-Sophie, épouse de Jean-François LABITANT, rue du Peyrat Lyon 2903.
IMBERT Gaspard, fabricant de soieries, rue de Flandre, Lyon 2905.
IMBERT Marie-Françoise-Victoire, épouse d'Henry-René de MONTRICHARD, de Saint-Pierre-la-Noaille 2961.

JABOULAY Pierre, boulanger à Mornant 884.
JACQUEMARD Pierre-Simon, de Fontaines 2761.
JACQUEMOND Pierre-Simon, rue Dubois, Lyon 930.
JACQUES Claude, rue Tavernier, Lyon 2412.
JACQUESME François, de Blacé 1751, 1990.
JACQUET Hugues-Victor, d'Arnas 1965, 1966.

JACQUET Jean, de Saint-Jean-d'Ardières 1682.
JACQUET Jean-Baptiste, de Vaise 2493.
JACQUET Jean-Pierre, propriétaire à Saint-Igny-de-Vers 2062, 2063.
JACQUET Joseph, du Bois-d'Oingt 1259, 1700.
JACQUET Louis, marchand à Jullié 2035.
JACQUET Marie, veuve de Thomas TRUCHET, négociant, rue Mercière, Lyon 372.
JACQUET Philibert, de Dracé 1508, 1680, 1807, 1808.
JACQUET Pierre, de Monsols 1678.
JACQUET-PONTBICHET Victor, d'Arnas 2031.
JACQUINOT-CARRIS Jean-Baptiste-André, curé de N.-D. de Thizy 1877.
JAL Claude, géomètre feudiste, place de Roanne, Lyon 188.
JAL François, commissaire feudiste, place de Roanne, Lyon 188.
JALLABERT Pierre, de Larajasse 2652.
JAMBON Claude, de Lancié 2012.
JAMBON Claude, de Monsols 1853.
JAMBON François, d'Emeringes 1708.
JAMBON Philibert, place Louis-le-Grand, Lyon 622.
JAMBON Pierre, de l'Arbresle 598.
JAMEN Barthélemy, de Saint-Just, Lyon 570.
JAMEN Jean, de Saint-André-la-Côte, 689, 691.
JANDARD Antoine, cultivateur à Monsols 1947.
JANDARD Claude aîné, cultivateur aux Ardillats 1950, 2028.
JANDARD Hugues, cultivateur aux Ardillats 1950, 1991.
JANDARD Hugues fils, cultivateur aux Ardillats 1993.
JANIN François, de Juliénas 2030.
JANIN Pierre-Simon, 645.
JANICOT François, maître maçon, rue Port-Charlet, Lyon 32.
JANIQUE Claude, de Loire 416.
JANIQUE Jacques, de Loire 416.
JANMOT, place de Roanne, Lyon 2481.
JANNEAT Louis, quai du Rhône, Lyon 2344.
JANNOT Jean, boulanger à Juliénas 1793.
JANON Benoît, de la Guillotière 122.
JANOT Antoine, vigneron à Denicé 1537, 1955.
JANOT Jean, domestique à Fourvière 96.
JANSON Aimé, administrateur du département, propriét" à Beaujeu 1419, 1854, 2038.
JANSON Charles, ci-devant chanoine de Beaujeu 1225, 1605, 1606, 1857.
JANSON Claude, curé de Lantignié 1243.
JANVIER, négociant, Guillotière 254.
JARICOT Antoine, rue Tupin, Lyon 617.
JARICOT Claude, de Sainte-Foy-lès-Lyon 940.
JARLAN François, de Saint-Cyprien 1425.
JASSERAND Benoît, d'Yzeron 2815, 2816.
JAUDON (DE) Benoît, dit Mory, bourgeois, faubourg Saint-Clair, Lyon 70.
JAUFFRAY Jean-Baptiste, cultivateur à Pouilly-le-Châtel 1955, 1961, 2032, 2040.
JAY André, de Lentilly 752, 863, 943, 955, 1008, 2329, 2333, 2335, 2337, 2496, 3009.
JAY André, rue Saint-Jean, Lyon 2476, 2611, 2612, 2753, 2754, 2755, 2774, 2861, 2871, 2877, 2878, 2882, 2897, 2903.
JAY François, de Pollionnay 2783.
JAY Dominique, de Lentilly 955, 1010, 2737, 2738, 2740, 2773, 2907.
JAY Pierre, marchand de vin à Vaise 2526.
JEANNIN Jean-Simon, de Lyon 946.
JOANIN Claude, cultivateur à Belleville 2045.
JOANNARD Pierre, notaire à Chasselay 412, 414.

Joannin Michel, négociant, quai Saint-Antoine, Lyon 2382, 2661, 2750, 2787.

Joanon Benoît, de Saint-Martin-en-Haut 430.

Joanon Jacques, rue Saint-Jean, Lyon 535, 560, 574.

Joanon Jean-Baptiste, à Saint-Symphorien-le-Château 580.

Jobeli Antoine, grande rue de la Guillotière 365.

Joblot (de) Isabelle, chanoinesse du ci-devant chapitre de Salles 1848.

Johannot François, négociant, quai Saint-Clair, Lyon 926.

Jolivet Jacques, maçon à Gleizé 1950.

Jolivet Jean-Baptiste, négociant à Lyon 5.

Joly Antoine, propriétaire à Lentilly 2332.

Jomain Jean, fermier à Aigueperse 1151.

Jomand Benoît, de Lyon 2698.

Jomand Fleury, aubergiste à Vaugneray 2739.

Jomard Claude-Marie, de Saint-Nizier-d'Azergues 1457.

Jomard Jean, de Saint-Didier-sur-Beaujeu 1840.

Jomard Pierre, de Claveisolles 1174.

Joncher François, de Dracé 1807.

Jonery Pierre, négociant à Quincié 1550.

Jonnery Benoît, curé d'Anse 1037.

Josseaud Gabriel, négociant à Lyon 9, 104.

Josseaud Jean-Baptiste, négociant à Lyon 9, 104.

Josserand Jean, marchand corroyeur, place des Cordeliers, Lyon 80.

Josserand Nicolas, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 932.

Jouffray Jean-Baptiste, de Pouilly-le Châtel 2759.

Jouffray Jean-Baptiste, de Villefranche 1529.

Journet Benoît, de Saint-Genis-Laval 1028.

Jouvard Claude, bourrelier, quai des Célestins, Lyon 189.

Jouve Pierre, négociant, place Saint-Pierre, Lyon 2584.

Jugnès Pierre, de Saint-Igny-de-Vers 2688.

Jugny Jean-Pierre, négociant à Saint-Igny-de-Vers 1152.

Juignet Jean-Pierre, marchand à Vers 1896, 1906.

Julin Octavien, de Grézieu-la-Varenne 620.

Jullien Antoine, d'Echalas 507, 905, 922.

Jumeau Françoise, veuve de Pierre Charmeton, porte Saint-Georges, Lyon 321.

Jury Joseph, de Larajasse 913.

Jusserand Jean-Marie cadet, montée du Pont-de-Pierre 2883, 2884, 2885, 2891, 2895.

Keneguel Nicolas (*Voir* Knechele).

Knechele Nicolas, négociant à Villefranche 1810, 1988, 1989, 1990, 2313, 2641.

Lablanche Jean-Gabriel, meunier à Béligny 1590.

Laboure Barthélemy, de Sain-Bel 374.

Labrosse, fabricant de gaze, montée du Gourguillon, Lyon 56.

Labroude Claude, commissaire de la municipalité d'Anse 1158.

Labruyère André, de Monsols 1677.

Labruyère Jean, de Monsols 1853.

Labruyère Jean, de Poule 1369.

Lacharme Antoine, citoyen actif à Matour 1152.

Lacharme Benoît, agriculteur à Saint-Jacques-des-Arrêts 1910.

Lacharrière Benoît, propriétaire à Guinchey 2282.

Lachèze Denis fils, de Juliénas 1517.

Lacoste Joseph-Fleury, de Chazay 1160, 1749.

Lacroix Benoît, tonnelier à Beaujeu 1925, 1991.

LACROIX Claude, procureur de la commune de l'Arbresle 585.
LACROIX Claude-Marie, de l'Arbresle 586.
LACROIX Jean, meunier aux Ardillats 1950, 1952.
LACROIX Jean-Baptiste, de Valsonne 1717.
LACROIX Jean-Marie fils, d'Azolette 2791.
LACROIX Jérôme 1458.
LACROIX Pierre, cultivateur aux Ardillats 1950.
LACROIX Thomas, cultivateur aux Ardillats 1950, 1952, 2044.
LAFABRÈGUE Jean-David, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, Lyon 2552.
LAFAYE Jacques, de Poule 1367.
LAFOND Jean-Baptiste cadet, d'Amplepuis 2087.
LAFONT Benoît, négociant à Saint-Lager 1133, 1180, 1182, 2045.
LAFONT Claude, de Rivolet 1724.
LAFONT François, tanneur à Beaujeu 1918, 1919, 1921.
LAFOREST Antoinette, femme de Benoît TRICHARD, tailleur à Beaujeu 1381.
LAFOREST Antoine, cultivateur aux Etoux 1926, 1927.
LAFOREST Claude, des Etoux 1646, 1651, 1859, 1927.
LAFOREST Guy, cultivateur aux Etoux 1922.
LAFOREST Laurent, tonnelier à Beaujeu 1637, 1645.
LAFOREST Philibert, des Etoux 1648.
LAFOREST Pierre, marchand à Beaujeu 1644.
LAGARDE fils, de Lachassagne 2745.
LAGARDE Balthazar, de Neuville 854.
LAGARDE Jean-Claude, de Lachassagne 1063, 1426, 1627.
LAGAY Antoine, marchand à Villefranche 1814.
LAGER Claude, de Saint-Laurent-d'Agny 2681.
LAGET François, tailleur, rue Neuve, Lyon 183.
LAGIER André, liquoriste, rue Bellecordière, Lyon 991, 993.
LAGIER Claude, de Bagnols 1247.
LAGOUTE Claude-Marie, d'Amplepuis 1414.
LAGOUTE Jean, domestique à Alix 1812.
LAGOUTE Jean, fabricant à Amplepuis 1916.
LAGRANGE Antoine, de Tartaras 675.
LAGRANGE Jean-François, notaire à Belleville 1089, 1670, 2045.
LAGRANGE Jean-Marie, de Saint-Clément-les-Places 810.
LAGRANGE Pierre, de Belleville 1513.
LAGRIVE, rue de la Convention, Lyon 2495.
LAGRIVE Claude-Roch, propriétaire à Lyon 2197.
LAJOUX Bénigne, marchand à Gleizé 2273.
LAMBERT Annet, curé de Theizé 1492.
LAMBERT Antoine, de Quincieux 771.
LAMBERT Antoine, de Savigny 880.
LAMBERT Claude, greffier du juge de paix du Bois-d'Oingt 1260.
LAMBERT Jean, de Marcilly-d'Azergues 644.
LAMBERT Jean-Philippe, négociant, rue Grenette, Lyon 2610.
LAMBERT Louise, veuve BIDREMAND 138.
LAMBERT Nicolas, de Loire 416.
LAMOUREUX Jean, épicier, rue de la Convention, Lyon, 2454.
LAMURE Antoine, de Marcy 1812.
LAMURE Benoît, de Vers 1896, 1906.
LAMYN Jean-Baptiste-Philibert, de Saint-Pierre-de-Vieux 2058.
LANCELOT Antoine, du Bois-d'Oingt 2015.
LANCHENIK Claude, chapelier, rue Commarmot, Lyon 319.
LANEYRIE Antoine, négociant à Jullié 1141.
LANEYRIE Joseph, marchand à Jullié 1519.

[illegible] 1157.

[illegible] Étienne, charpentier à [illegible] 1946.

[illegible] Étienne, de Quincieux [illegible].

[illegible] Étienne, de Monsols [illegible].

[illegible] Jean-Pierre, agent de [illegible] à Lyon [illegible].

[illegible] Jean-Marie, de La-[illegible] [illegible].

[illegible] Nicolas, [illegible] à Vi[illegible] [illegible], [illegible].

[illegible] François, charpentier à Saint-Laget [illegible], [illegible].

La[illegible] Antoine, négociant, rue Basse-Grenette, Lyon [illegible], [illegible].

La[illegible] Jean, général divisionnaire dans les armées de la République, commandant à Lyon 2711.

La[illegible] Jean-Baptiste, négociant, rue Neuve, Lyon 362.

Lardellier Claude, procureur de la commune de Courzieu 776.

Lardet Benoît, agriculteur à Ouroux 1910.

Lardet Jacques, cultivateur à Corcelles 1999.

Lardillier Ennemond, de Brullioles 803.

Lardillier Jean-François, procureur de la commune de Bessenay 424.

Large Antoine, d'Albigny 524.

Large Benoît, agriculteur à Saint-Mamert 1910.

Large Claude, marchand à Saint-Lager 2134.

Large Claude, vigneron à Saint-Lager 1181.

Large Jean-Baptiste de Dracé, 1681, 1807.

Laroche Jean, de Salles 1565.

Laroche Marie, veuve Augras, de Pouilly-le-Monial 1528.

Laroche Pierre, instituteur, rue des Farges, Lyon 2903.

Larochette Antoine, de Juliénas 2030.

Larochette Claude, cultivateur à Monsols 1947, 2067.

Larochette Claude, de Saint-Christophe [illegible], [illegible].

Larochette Claude, propriétaire à Saint-Pierre-le-Vieux [illegible], 2312.

La[illegible], négociant à Lyon 2361.

La[illegible] Étienne, de Marcy 1302.

Lasalle Balthazar, de Morancé 1302.

La Salle de François, de Morancé 1748.

La Salle de Guillaume, de Morancé 1749.

Lasalle Pierre, de Morancé 1303.

Lassara Antoine, de Juliénas 3007.

Lassaveur Pierre, négociant, rue des Treize-Cantons, Lyon 2354.

Lat[illegible] Étienne, d'Ouilly 1053, 1909.

Latreilaux Jean-Claude-Joseph, de Paris, puis à Lyon, place Bellecour 2370, 2575, 2586, 2587, 2590, 2601, 2603, 2631, 2633, 2634, 2685, 2714, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721.

Lattret Antoine, aubergiste à la Guillotière 2763, 2764, 2914.

Laubas Jean-Laurent, chemin Saint-Clair, Croix-Rousse 362.

Laubas Jean-Mathias, épicier, rue Lainerie, Lyon 154.

Laurencet Antoine, propriétaire à Caluire 3015.

Laurencin Jean-Espérance-Blandine, place Grolier, Lyon 2551.

Laurencin Jean-François, marchand de soie, Grand'Côte, Lyon 97.

Laurent Étienne, homme de loi à Lyon 690, 778.

Laurent Jean-Baptiste, ancien chirurgien en chef de la Charité, Lyon 894.

Laurent Pierre, marchand à Saint-Clément 1050, 1803.

Lauriot Claude fils, de Cours 1915.

Laval Jean, rue du Bœuf 2405.

Lavenir Claude, de Corcelles 2024.

Laverne François, épicier à Belleville 1937, 1938, 2005.

Laverrière Antoine, de Marcy 1617, 2193, 2198.

Laverrière Benoît, d'Arnas 2018, 2019, 2032.

LAVERRIÈRE Madeleine, femme ACCARIE, cour des Archers, Lyon 349.

LAVEUR Antoine, tuilier à Arbuissonnas 1555, 1564, 2557, 2829.

LAYAT Gabriel, rentier, petite rue Mercière, Lyon 2921.

LAYAT Mathieu, propriétaire, rue Grenette, Lyon 2921.

LEBOSSU Marin-Camille, architecte, place Confort, Lyon 304, 305, 317, 319.

LE BRUMENT Benoît, marchand à Tarare 2156, 2159, 2177, 2331.

LEBRUN François, graveur, place de l'Herberie, Lyon 390, 836, 837, 919, 2589, 2735.

LECLERC Nicolas, négociant à Lyon 401.

LECŒUR Claude, rue des Feuillants, Lyon 832.

LECOURT frères, GIRODIE ET Cie 275.

LECOURT Joseph-Marie, notaire 28, 160.

LECOURT Pierre-Jacques, procureur, rue du Bœuf, Lyon 375, 376, 512, 514, 673.

LECOURT Pierre-Louis-Joseph, de Lyon 514.

LEGENDRE Charles, conducteur des ponts et chaussées, rue Sala, Lyon 81.

LEGRIS Barthélemy, rue Longue, Lyon 596.

LE GROS Léonard, rue des Farges, Lyon 2590, 2596.

LEMEAU Louis-François, prieur d'Arnas 1091, 1157.

LENOIR Jean, entrepreneur à Cuire-la Croix-Rousse 10, 129, 172, 255, 2968.

LÉONARD Claude, de Quincieux 888.

LÉONARD Pierre, dit Roman, architecte, rue de la Gerbe, Lyon 2901.

LEPELLETIER Jean-François, à la Guillotière 120.

LÉPIN Jacques, du Bois-d'Oingt 2587.

LÉPIN Jean-Marie, du Bois-d'Oingt 2015, 2573.

LÉPIN Jean-Marie, cultivateur à Savigny 1016.

LÉPIN Joseph-Jacques, du Bois-d'Oingt 2636.

LEPOIVRE Jean-Baptiste, négociant à Lyon 61.

LÉQUYER Claude fils, négociant, rue Trois-Carreaux, Lyon 2341.

LEROUX Dominique, officier de santé à Rognins 1996.

LEROY Amable et Michel frères, négociants à Lyon 15.

LESPINASSE Jacques, rue Bourgchanin, Lyon 944.

LESTOUBLON Joseph, place de la Platière, Lyon 575.

LEUILLON DE THORIGNY (*Voir* DELEUILLON).

LEVRAT François, place des Carmes, Lyon 442.

LHOPITAL Antoine, aubergiste à Rochetaillée 378.

LHOPITAL François, meunier à Lyon 378.

LHOPITAL Jean, d'Yzeron 847.

LIÈVRE Antoine, marchand de blé à Saint-Just, Lyon 78, 94, 199, 202, 739, 742, 744, 788, 815, 911, 2943, 2944.

LIÈVRE Joseph-Philibert, de Belleville 1193, 1437.

LIÈVRE Michel, propriétaire à Cublize 2105.

LIGNAC, rue de la Convention, Lyon 2377.

LIONNET Benoît, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 631.

LOMBARD Antoine, de Quincieux 888.

LOMBARD Isaac, rue Lanterne, Lyon 764.

LONGERON Jean, propriétaire à Renaison 2326.

LONGIN Louis-Claude, de Belleroche (district de Roanne) 2026, 2027, 2042, 2264.

LORAS Jean, maire de Saint-Cyr, 629.

LORON Jacques, de Chénas 1787, 1788, 1789.

Loron Jean, marchand à Fleurie 2284.
Louchon Jean-Baptiste, négociant, rue Longue, Lyon 835.
Loudet Jean-Bertrand, chirurgien-dentiste, rue Sirène, Lyon 267.
Lougière Charles, marchand à Cublize, 1828, 1866, 1888, 1893.
Lougière Gabriel, propriétaire à Cublize 2104.
Lougière Nicolas, marchand à Cublize 1727, 1767.
Louis Alexandre, tourneur à Alix 3003.
Louis François, de Bully 599.
Louis Jean, d'Alix 1812.
Louis Joseph, de Marcy 1812.
Louis Louis, de Bully 595.
Louis Pierre, commissaire de la municipalité de Bully 593.
Louis Toussaint, maire de Chessy 1346, 1523, 1813.
Loup Antoine, de Gleizé 2491.
Luizac Jean-Baptiste, quincaillier, rue de Clermont, Lyon 159.
Luizas Jean-Baptiste, à la Croix-Rousse 2722, 2724, 2998.
Luminet Mathieu, de Quincieux 890.
Luyzet Claude, d'Ecully 451.
Luyzet Gabriel, d'Ecully 451.
Lyonnet Thomas, de Saint-Julien 1590.

Macon Jean-Claude, de Chasselay 412.
Macouzet Antoine, rue Vaubecour, Lyon 898.
Madiny, marchand fabricant, rue Tramassac, Lyon 174.
Magat Benoît, de Sain-Bel 374.
Magdinier Jean-Marie, de Saint-Forgeux 1690.
Magdinier Philibert, de Tarare 1035.
Magiboud Jean, de Savigny 868.
Magny Joseph, de Chessy 1813.
Mahieu Bernard, négociant, quai Saint-Vincent, Lyon 302.
Mahuet François, propriétaire à Brandon 2048, 2049, 2051.
Maillet Étienne, de Ternand 1336.
Maingeon Jean, de l'Arbresle 586.
Maissonnier Jean, de Marcy 1812.
Maître Louis, de Saint-Laurent 1666.
Malachard Étienne, de Villié 1689.
Malachard Philibert, propriétaire à Villié 2286, 2287.
Malinas Charles-Marie, épicier, place Saint-Nizier, Lyon 2404.
Mallaval Étienne, de Chaponost 623, 625, 961, 1025.
Mallecourt Antoine, de Saint-Romain-en-Gal 540.
Malleval Pierre, de Saint-Loup 1302, 1874.
Malval Étienne, de Saint-Forgeux 1692.
Mandrière Barthélemy, de Grézieu-la-Varenne 614, 620.
Manicand Jérôme, de Quincieux 888.
Manin Bertrand, rue de l'Archevêché, Lyon 155, 242.
Manin Dominique, prêtre, rue Porte-Froc, Lyon 242.
Mantellier Jean, de Sainte-Foy 667.
Manus Jean-Marie, de Saint-Forgeux 1692.
Marandon Pierre, épicier, place des Carmes, Lyon 106.
Marcende Jean-Marie, fabricant de toile à Villefranche 1965.
Marchand Jean, de Saint-Romain-en-Gal 542.
Marcouzet Antoine, rue Vaubecour, Lyon 93.
Marduel Claude, de Saint-Laurent 1660.
Marduel Claude-Benoît, rue Grenette, Lyon 177.
Marduel Jean, de Châtillon 1876.
Marduel Jean père, arbitre à Châtillon-d'Azergues 2328.
Marduel Jean, rue Grenette, Lyon 84.
Marduel Jean, de Saint-Laurent-d'Azergues 2015.

MARDUEL Louis, d'Oingt 1319.
MARDUEL Pierre-François, de Châtillon 2328.
MARÉCHAL Pierre, d'Anse 1597.
MARET Michel, d'Anse 1080, 1628.
MARGERAND Benoît, de Jullié 2017.
MARGERAND Jean, de Jullié 1703.
MARGERAND Jean-Baptiste, de Jullié 1705.
MARGNIOL Anthelme, rue Romarin, Lyon 2360, 2450, 2544, 2789.
MARGOIS Claude, de Saint-Genis-l'Argentière 702.
MARGUERY Claude-Marie, de Lyon 544, 546, 555.
MARIN Sicaire, procureur à Villefranche 1135, 1242.
MARION Barthélemy, de Châtillon-d'Azergues 996.
MARION Claude, architecte, rue Vaubecour, Lyon 276.
MARION Jean-Louis, aubergiste à Béligny 1809.
MARLY Claude, de Lucenay 2019.
MARLY Claude, distillateur à Lyon 1812.
MARMINON Isaac, maître maçon, rue Pêcherie, Lyon 303.
MARNA Fleury, de Thurins 431.
MARRON Paul, cirier à la Guillotière 38.
MARTEAU Claude, marchand de meubles, Grand'Côte, Lyon 89.
MARTHOUD Nicolas, de Condrieu 864.
MARTIN, ferratier, rue Confort, Lyon 2603.
MARTIN Antoine, négociant à Amplepuis 1903.
MARTIN Antoine, de Villechenève 801.
MARTIN Benoît, cultivateur à la Guillotière 2726.
MARTIN François, rue de Gadagne, Lyon 2625.
MARTIN François, chirurgien, rue du Palais-Grillet, Lyon 208, 258.
MARTIN Jean, marchand à Amplepuis 1888.
MARTIN Jean-Claude, négociant à Amplepuis 1901.
MARTIN Michel, fabricant de bas de soie, rue Port-Charlet, Lyon 229.
MARIN Pierre, maître maçon, rue Confort Lyon 128.
MARTINEAUD Jean-Joseph, de Villefranche 2415.
MARTINENT Jacques-Joseph, marchand charcutier, rue Ecorche-bœuf 49.
MARTINET Etienne, maire de Givors 652.
MARTINIÈRE Jean-Baptiste, de Thurins 431.
MARTINOL Balthazar, curé d'Echalas 658.
MARTINON Mathieu, de Sain-Bel 374.
MARTY Jean, dit Martin, rue Juiverie 2409.
MAS Benoît, de Semons 508.
MASSON Antoine, voiturier à Anse 1073, 1847.
MASSON Antoine, de Sainte-Paule 1622.
MASSON Antoine, dit Pétré, propriétaire à Anse 2202.
MASSON François, voiturier sur la rivière de Saône, à Anse 1598, 2210.
MASSON Marie-Hiéronne, femme de GUILLOT, de Paris 2770.
MATAGRIN Noël, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset 694.
MATAGRIN Pierre, marchand à Tarare 2699, 2781, 2782, 2785, 2874.
MATHIEU François, de Limas 1252.
MATHIEU Jean, de Denicé 1538.
MATHIEU Jean, dit Biolay, propriétaire à Denicé 2233.
MATHIEU Jean, de Mornant 2778.
MATHIEU Jean-Claude, de Cogny 1727, 1736, 1746, 1920, 1958.
MATHIEU Laurent, fermier à Rivolet 1059, 1222, 1224, 1333, 1740, 1752, 1841, 1882, 2031.
MATHIEU Pierre, propriétaire à Arnas 2032.
MATHIEU Pierre, marchand de vin,

place du Petit-Change, Lyon 2033, 2035.

Maton Antoine 2078.

Maton Pierre cadet, marchand à Beaujeu 2130.

Matton Claude, de Saint-Lager 1376.

Matton Louis, de Saint-Jean-le-Château 1632.

Matton Louise, blanchisseuse à Saint-Jean-le-Château 1379, 1382.

Maugier-Bost Antoine, marchand à Saint Marcel-l'Eclairé 1971.

Maugier-Bost Pierre, cultivateur à Saint-Marcel-l'Eclairé 1971.

Maupetit Pierre, rue Puits-Gaillot, Lyon 162.

Maurier Etienne, de Sainte-Colombe 484.

Maurier Etienne, de Saint-Romain-en-Gal 535, 540, 541.

Maurier Pierre, de Saint-Romain-en-Gal 535, 541.

Maurin Antoine, marchand à Cublize 2123.

Maurin, de Ronno 1894.

Maussier Jean, prêtre, procureur de la commune de Saint-Symphorien-le-Château 554, 560.

Maussier Jean-François-Gaspard, de Saint-Symphorien-le-Château 581.

Mauvernay Etienne, de Saint-Genis-l'Argentière 846.

Mayeuvre-Champvieux, président du district de la campagne de Lyon 526.

Mayosson Jean-Claude, de Longes 2649.

Mayoud Benoît, rentier, rue Juiverie, Lyon 2876.

Mayoud Benoît, rue Mercière, Lyon 2887.

Mayoud Jean-Marie, teinturier, rue Bon-Rencontre, Lyon 862.

Mayoud Pierre, de Savigny 868.

Mayssonnier Alexandre, de Marcy 1300.

Mazard Jean, de Marcy 1302.

Mazard Noël, maire de Brullioles 817.

Mazenod épicier, quai Saint-Antoine, Lyon 375, 376.

Mazet Nicolas, maire de Civrieux 643.

Mazoyer Emilien, marchand à Léger-sous-la-Bussière 1978.

Mazuyer Jean, de Chevinay 602.

Mazuyer Jean-Pierre, de Saint-Andéol 381, 887.

Mécatty Côme, notaire à Soucieu 403.

Meillard Antoine, chaudier à la Guillotière 2987, 2988.

Melay Claude, de Loire 416.

Melay Claude, de Ville-sur-Jarnioux 1479.

Melay Etienne, de Loire 416.

Melay Jean, de Loire 896, 2845.

Melchior Balthazar, de Lyon 242.

Melecy Claude, cultivateur à Cogny 1920.

Meleix Jean, de Loire 463.

Melin Jean, de Loire 765.

Mellier Abraham, de Fontaines 930.

Melouzay Antoine, marchand à Gleizé 2231.

Mérait Antoine, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 2848.

Mérat Antoine, marchand à Beaujeu 1647, 1651.

Méras Jean, domestique à Beaujeu 1823.

Méras Pierre, des Etoux 1823.

Mercier Antoine, du Bois-d'Oingt 2015.

Mercier Jacques, de Thurins 431.

Merlat Jean-Baptiste, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Symphorien-le-Château 432, 567, 573, 576, 578.

Merle Antoine, de La Tour-de-Salvagny 975.

Merle Denis, de Dareizé 1125.

Merle Denis, cultivateur à Saint-Marcel-l'Eclairé 1971.

Merle Jean-Claude, des Haies 519.

Merle Jean-Marie, cultivateur à Saint-Marcel-l'Eclairé 1971.

MERLE Pierre, rue Longue, Lyon 10.
MERLIN François-Marie, bourgeois, rue de la Barre, Lyon 127.
MERLINO Charles aîné, bourgeois, quai Saint-Clair, Lyon 31.
MESSANCE, frère de l'émigré, de Chazay 2568.
MESSIMY César, de Quincieux 771, 888.
MÉTALLIER Joseph, marchand de vin, à Lyon 2905, 2907.
MÉTRA François, de Denicé 1567.
MÉTRA Jean-Benoît, de Vaux 1556.
MÉTRAL Claude, marchand de fil, rue Tupin, Lyon 1935.
METTRIAN David, marchand aux Etoux 2033.
MEULE François, d'Anse 1768.
MEUNICHON Philibert, cultivateur à Régnié 1946.
MEUNIER Alexis, propriétaire à Belleville 3037.
MEUNIER Barthélemy, épicier, rue de la Gerbe, Lyon 307.
MEUNIER François 99.
MEUNIER François, marchand à Villefranche 1955.
MEUNIER Philibert, marchand à Belleville 1998, 2001.
MEUNIER Philibert, de Charentay 1353, 1585, 2565, 2567, 2809, 2810, 2811.
MEUNIER Philippe, marchand de vin à Lyon 1214, 1882.
MEUNIER-CRÉPY François, marchand à Villefranche 2235, 2240.
MEY 2345.
MEYÉ Mathieu, fabricant, rue Pareille, Lyon 217, 271.
MEYRAS Claude, propriétaire à Lantignié 2035.
MEYRAS Jean, propriétaire à Lantignié 2034, 2035.
MEYREL Joseph, quai de Serin, Lyon 775.
MICHA Barthélemy, de Cours 1851, 1909.
MICHALLET François, de Châtillon-d'Azergues 1287.
MICHALLET François, de Savigny 880.
MICHALLET Jean-Pierre, aubergiste à Savigny 1001, 1003.
MICHAUD Antoine, d'Alix 1812.
MICHAUD Antoine, potier à Beaujeu 1246.
MICHAUD Barthélemy, d'Alix 1348, 1812.
MICHAUD Louis, entrepreneur, rue du Griffon, Lyon 306.
MICHAUD Pierre, pérolier à Beaujeu 1246.
MICHAUD Pierrette, de Régnié 2608.
MICHEL Antoine, citoyen actif d'Aigueperse 1152.
MICHEL Antoine, quai Saint-Clair, Lyon 663.
MICHEL Jean, de Lucenay 1215.
MICHEL Jean, de Quincieux 770.
MICHEL Jean-Claude, de Souzy 787.
MICHON Henry, cultivateur à Saint-Christophe 1947.
MICHON Jean-Baptiste, de Juliénas 1793.
MICHON Jean-Marie, de Chenelette 1315.
MICHON Philibert, propriétaire à Monsols 2315.
MICHON Philibert, cultivateur à Saint-Christophe 1947.
MICHOUD Antoine, rue Saint-Jean, Lyon 467, 470, 477, 478, 485, 488, 493, 543, 544, 546, 551, 763.
MICHOUD Antoine, receveur de l'enregistrement, à Vienne 895.
MICHOUD Claude-Henry, curé de Saint-Loup 1763.
MICOLLIER Michel, marchand à Villefranche 2314, 2316.
MIDY Denis, rue de la Monnaie, Lyon 757.
MIGNARD Jean-Marie, de Lissieux 2712, 2715.
MILAN Charles, marchand de fromage, rue du Petit-Soulier, Lyon 2959, 2960.
MILLANOIS Charles-François, rue Basse-Grenette, Lyon 151, 275.
MILLON Jean-Louis, d'Oullins 951.

MILOU, de Saint-Genis-Laval 1028.
MILOU Gautier fils 2342.
MILOU Jean fils 2342.
MILOU Robert père 2342.
MINET Pierre, propriétaire, place Bonaparte, Lyon 3013.
MISSOL Claude, de Mornant 452, 2607.
MOGNIAT DE L'ÉCLUSE, administrateur du district de Villefranche, à Saint-Jean-d'Ardières 1511.
MOIROUD Benoît, de Quincieux 888.
MOIROUD Pierre, vinaigrier, rue Désirée, Lyon 156.
MOLIÈRE Jean-Baptiste, boucher, boucherie des Terreaux, Lyon 193.
MOLIÈRE Jean-Baptiste, bourgeois, maison Tolozan, quartier Saint-Clair, Lyon 256.
MOLIN Fleury-Jean-Baptiste, de Tassin 148, 149.
MOLIN Fleury-Jean-Baptiste, juge de paix du canton de Vaugneray 618.
MOLIN Pierre, de Larajasse 742.
MOLLARD Joseph, du Bois-d'Oingt 1321.
MOLOZAY Jean, vigneron à Chervinges 1081, 1102.
MOLOZAY Pierre, de Chervinges 1102.
MONAIRON Denis fils, de Marcy 1293.
MONCHANIN Jean, de Régnié 2295.
MONCHANIN Jean-Baptiste, négociant à Régnié 1154, 2028.
MONCORGÉ Benoît, de Mardore 1811.
MONCORGÉ Michel, de Mardore 1915.
MONCORGER Raymond, marchand à Thizy 2281.
MONFRAY Benoît, propriétaire à Limas 2206.
MONFRAY Jean-Claude, marchand à Villefranche 1219.
MONFRAY Jean-Marie, à Saint-Cyr-le-Chatoux 1757.
MONFRAY Paul, de Pommiers 1961.
MONFRAY Pierre, de Saint-Cyr-le-Chatoux 1817.
MONGOIN Claude, de Blacé 1752.
MONGOIN Jean, de Blacé 1752.
MONIN Louis, fabricant de soieries, Grand'Côte des Capucins, Lyon 950.
MONMESAIN Antoine, ci-devant procureur à Mâcon 1152.
MONNERY Claude, propriétaire aux Ardillats, 2042.
MONNERY Jean, des Ardillats 2020.
MONNET François, cultivateur à Juliénas 2030.
MONNIER Horace-Marie, agent de change, rue des Deux-Angles 293.
MONSPEY (DE) Pierre-Paul-Alexandre, commandant de l'ordre de Malte, à Charentay 1354.
MONTAGNIER Claude, négociant, rue Longue, Lyon 275.
MONTAGNIER Joseph, négociant, rue Clermont, Lyon, 212.
MONTAGNY Jean-François, de Sainte-Catherine 745.
MONTALAND Joseph, de Saint-Didier-sous-Riverie 856.
MONTANTÈME Claude, de Saint-Didier-sur-Beaujeu 1227.
MONTANTÈME Jean, de Saint-Didier-sur-Beaujeu 2299.
MONTANT Pierre, d'Ampuis 508, 2914.
MONTERNAUD François, de La Tour-de-Salvagny 975.
MONTERNIER Benoît, de Lancié 2012.
MONTGOLFIER Jean-Pierre, cultivateur aux Ardillats 2041, 2042, 2044.
MONTMARTIN Jean-Baptiste, place Bellecour, Lyon 219.
MONTMELAS (DE) 1100, 1224.
MONTMETERME Guillaume, de Saint-Forgeux 1693.
MORANCÉ (Commune de) 1776.
MORAND-JOUFFRAY Antoine, rue Saint-Dominique, Lyon 147, 148, 149, 152.
MORAND-JOUFFREY Antoine, rue du Plat, Lyon 2563.
MOREL, rue Sirène, Lyon 2660.
MOREL Antoine, d'Arnas 2019, 2032.

MOREL Antoine, vigneron à Frontenas 1495.
MOREL Claude-Louis, rue Sala, Lyon 1741.
MOREL François, place des Terreaux, Lyon 359.
MOREL François, aubergiste à Ouilly 1043.
MOREL Gaspard-Claude, de la Chapelle-du-Châtelard 892.
MOREL Gaspard-Claude, administrateur du district de la campagne, de Couzon 395.
MOREL Jacques fils, marchand de de vin à Lyon 1526.
MOREL Jean, de Cogny, 1473.
MOREL Jean, cultivateur à Lacenas 1985.
MOREL Jean-Baptiste, boucher à Lyon 2982, 2988.
MOREL Jean-Claude, place des Terreaux 2508.
MOREL Jean-Marie, de Pommiers 1599.
MOREL Louis, maréchal-ferrant à Liergues 1057.
MOREL Louis, officier de santé à Villefranche 2522, 2588, 2624.
MOREL Philippe, de Sainte-Colombe 539.
MORIN Alexis, d'Arnas 1590, 1966.
MORIN Alexis, marchand à Villefranche 2040.
MORIN Antoine, de Béligny 2019, 2319.
MORIN Antoine, de Cublize 1767.
MORIN Claude, de Jullié 1516.
MORIN François, épicier à Beaujeu 1657.
MORIN Jacques-André, blanchisseur à Gleizé 1872 1901, 1930, 1933, 1996, 2040, 2092.
MORIN Henry, de Saint-Christophe 1696.
MORIN Philibert, de Trades 1791.
MORIN Pierre, de Saint-Christophe 1696, 1933, 1969, 2066.
MORY Aîné, entrepreneur, rue Gentil, puis montée des Chazottes, Lyon 289, 305, 323, 324, 344, 350, 932.
MOSNIER Guillaume, de Saint-Laurent-de-Chamousset 850.
MOTTE, marchand à Tarare 1056.
MOTTIN (veuve) 1118.
MOUCHARD Joseph, aubergiste à la Guillotière 2986.
MOUCHOT François, ouvrier en soie, rue des Farges, Lyon 251.
MOUGIN Alexis, de Saint-Etienne-la-Varenne 1548.
MOULIN André, de Lyon 2520.
MOULIN Hugues, de Saint-Just' Lyon 184.
MOUNIER Horace-Marie, agent de change, rue Sainte-Catherine, Lyon 209.
MOURETON, négociant à Lyon 2351.
MOURON Pierre, de Gleizé 2416.
MOURON Pierre, rue Saint-Marcel, Lyon 2380.
MOUSSIER André, de Sainte-Colombe 893.
MOUSSIER Antoine de Saint-Romain-en-Gal 2654.
MOUSSIER Louis, de Sainte-Colombe 539.
MOUSSIER Simon, de Saint-Romain-en-Gal 765.
MOUTON Etienne, d'Arnas 2019.
MOUTON Jean-Baptiste fils, de Beaujeu 2395.
MOUTON Michel, de Condrieu 502.
MOYNE Jean-Nicolas, d'Orliénas 382.
MOYROUD Alexandre, de Quincieux 888.
MOYROUD Antoine, de Châtillon-d'Azergues 1289.
MULATIER Jean, de Bagnols 1250.
MULIN Claude, de Chénas 1997, 1998.
MULIN Claude, de Lancié 1800, 2001, 2024.
MULIN Louis, de Lancié 2003.
MULLER Abraham, négociant, quai Saint-Antoine, Lyon 357.
MULSANT Antoine, tisserand à Villefranche 1846.
MULSANT Jean-Pierre aîné, négociant à Thizy 1418.

MULSANT Pierre-Sébastien, marchand au Bourg-de-Thizy 1907, 2857.

MULSANT Pierre-Sébastien, marchand à Marnand 2760, 2854.

MUNET Michel, chapelier, rue Raisin, Lyon 207.

MURAT André, de Charnay 1108.

MURAT Pierre, officier municipal de Lissieu 647.

MURE Fleury, de Saint-Martin-en-Haut 433.

MURIAT Claude, petite rue Tupin, Lyon 716.

MURIGNEUX Jean-Baptiste, procureur de la commune de Saint-Genis-l'Argentière 697, 846.

MURYS Pierre, épicier, rue des Forces, Lyon 339, 2953, 2956.

MUSSET André, de Morancé 1389, 1782.

MUSSIEU Claude, administrateur du département, Givors 650, 656.

MUSSON Antoine, de Saint-Laurent-d'Oingt 1325.

NACHURY Barthélemy, de Marcilly 645.

NAPOLY Benoît, de Pommiers 1834.

NAPOLY Pierre, de Chasselay 2402.

NAUDEAU Antoine, rue Saint-Jean, Lyon 504, 645.

NAYRAS Pierre, d'Ambérieux 1769.

NÉEL Antoine 742.

NÉEL Claude, de Meys 784.

NÈME Gaspard, de Sainte-Foy 667.

NESME Antoine, marchand à Charnay 1255.

NESME François, de Saint-Laurent-de-Chamousset 849.

NESME Jean, d'Ambérieux 1627.

NESME Jean, commissaire de la municipalité d'Anse 1158.

NÉTIEN Benoît, de Belleville 2022, 2024.

NEYRA Alexandre, de Lachassagne 1063.

NEYRA François, propriétaire à Pommiers 1039, 1602, 2209.

NEYRAS Jean, marchand à Villefranche 2260.

NEYRAS Nicolas, de Saint-Jean-d'Ardières 1512.

NEYRAS Pierre, d'Ambérieux 1628.

NEYRAUD Jean, de Saint-Julien-sur-Bibost 426.

NICOLAS Étienne, procureur à Villefranche 1212, 1722, 1725, 1730, 1739.

NICOLET Benoîte, veuve de Jacques VILLARD 252.

NICOLET Pierre, fermier à Gleizé 1117, 1120.

NIZIER Barthélemy, place du Grand-Collège, Lyon 940.

NOEL Jean, de Sainte-Catherine 2821.

NOLHAC Mathieu-Marc-Antoine, rue Saint-Jean, Lyon 2418, 2419, 2420, 2421, 2423, 2432, 2436, 2438, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2448, 2449, 2462, 2465, 2466, 2468, 2469, 2470, 2471, 2569.

NOLHAC Pierre-Marie-Marc-Antoine, rue de l'Enfance, à la Croix-Rousse 2892, 2893, 2894.

NOLIN Pierre, marchand à Amplepuis 2115, 2116, 2117.

NOURRISSON Jean-Baptiste-Antoine, place du Change, Lyon 2409.

NOVARÈZE Philippe, place du Plâtre, Lyon 2707.

NOVÉ Jean-Marie, de Bessenay 945.

NOVÉ-JOSSERAND Benoît, de Saint-Romain-de-Popey 1500.

NOVÉ-JOSSERAND Claude-François, de Saint-Loup 1668.

NOYET François, marchand à Lyon 422.

NOYEL (DE) Jacques-André-Marie, chevalier de Saint-Louis 391.

NOYEL Pierre, tissier à Montrottier 1030.

NOYER Claude, agriculteur à Poleymieux 2784.

NOYET Jacques-André-Marie, de Vernaison 2710.

ODET Antoine, marchand à Villeneuve-en-Dombes 2283.

Odet Jean-Christophe, rentier à Lyon 2972, 2981, 2983.
Odin Pierre, de Dareizé 1342.
Odrax Antoine, notaire à Condrieu 385, 389, 458, 460, 503.
Odrax Claude père, de Condrieu 509.
Ogier Joseph, de Fleurie 1801.
Ogier Pierre, d'Aveize 2570.
Ogier Sébastien, de Saint-Martin-en-Haut 432.
Olivier Pierre, de Longessaigne 803.
Orsel Claude-Louis, juge du district de la campagne de Lyon 399.
Oudan Jean-Claude, marchand à Villefranche 1477.
Oudon Jean-Claude, de Villefranche 1323, 1324.
Ovise Apollinaire, propriétaire à Frontenas 2188.
Ovise Jean, dit Chapelle, d'Anse 1601.

Paigneau Claude, du Bois-d'Oingt 2015.
Paille Benoît, de Charnay 1771.
Paire Joseph, galochier, rue Mercière, Lyon 154.
Paisselier Blaise, commissaire feudiste 6.
Palabeaud Jacques, Grand'Côte, Lyon 2457.
Palais Jean-Baptiste, de Corcelles 1807.
Palais Jean-Claude, marchand à Corcelles 2143, 2324.
Pallieux Antoine, boulanger à Saint-Just 3023.
Pallud Jean-Marie, rue Juiverie, Lyon 2409.
Palluis Jean-Benoît, fabricant, rue Saint-Marcel, Lyon 2958.
Palluy Claude, fabricant, Grand' Côte, Lyon 989.
Palluy Etienne, de Lyon 2474.
Palluy Philippe, d'Echalas 657.
Palmier Jean-Baptiste, de Meys 781.
Papet François Philippe, place des Célestins, Lyon 2410.
Papillon Benoît, de Saint-Laurent 1660, 1664.
Papillon Charles, place de la Douane, Lyon 179.
Papillon Claude, de Valsonne 1716,
Papillon Claude-Antoine, de Valsonne 1717.
Paquet Louis, marchand de vin, rue Terraille, Lyon 150.
Paradis Claude, de Mornant 886.
Pardon Jean, meunier à Beaujeu 1926, 2091.
Pardon Jean, de Juliénas 2010, 2017.
Pardon Jean, de Saint-Didier-sur-Beaujeu 1840.
Pardon Pierre, de Juliénas 1793.
Parel Claude, de Saint-Martin-en-Haut 432.
Parent Jean-Marie, place Saint-Nizier, Lyon 2625.
Paret Claude, de Quincieux 771.
Paret Jean, de Condrieu 502, 864.
Parisot Claude, sellier, cour des Archers, Lyon 346, 347, 348.
Parrayon, bijoutier, rue Mercière, Lyon 257.
Parrayon Claude, marchand de vin, place du Change, Lyon 2409.
Part Louis, de Saint-Cyprien 1069.
Pascal François, rue Chalamont, Lyon 2752.
Pascal François, place Saint-Côme, Lyon 2480.
Pascal Gilbert, rue des Quatre-Chapeaux, Lyon 833, 834.
Pascal Jacques-Gaspard, ci devant négociant, rue Mercière, Lyon 1942, 1947.
Pascal Jean-Jacques, ci-devant procureur 107.
Pasquier François, procureur à Villefranche 1133, 1139, 1208, 1311, 1317, 1561.
Pasquier François, juge au tribunal de Villefranche 1981, 1982, 1985.
Pasquier Louis-Antoine, notaire à Vaugneray 608.
Passeron François, place des Carmes, Lyon 637.

PASSERON Guillaume, de Saint-Didier-au-Mont-d'Or 374.
PASSOT André, de Monsols 1677.
PASSOT Claude, quai Saint-Antoine, Lyon 865.
PASSOT Claude, de Monsols 1677.
PASSOT Joseph, cultivateur à Lacenas 1982.
PASSOT Michel, de Saint-Christophe 1947.
PATHIEUX Jacques, marchand à Charentay 2136.
PATIN Antoine, de Quincieux 888, 889.
PATIN Claude, de Quincieux 770.
PATIN Joseph, de Quincieux 888.
PATIN Mathieu, de Quincieux 889.
PATISSIER Bernard, de Condrieu 505.
PAULLIAN Pierre, rue Saint-Jean, Lyon 832.
PAUTET, de Lyon 2473.
PAUTET Laurent 2506.
PAVY Joseph, fabricant de soieries, rue des Feuillants, Lyon 928.
PAYRE Claude, de Saint-Andéol 887.
PÉCLET Jean-Baptiste fils aîné, négociant, rue Basseville, Lyon 123.
PÉCOLLET Jean-Baptiste, notaire à Orliénas 699, 703, 721, 735, 927.
PÉCOLLET Louis, cultivateur à Saint-Genis-Largentière 2775.
PECOT Jacques, place Saint-Michel, Lyon 818.
PEIGNAUX Benoît, de Rivolet 1743.
PEILLIEUX Pierre, négociant en dorures, rue Saint-Dominique, Lyon 250.
PEILLON Claude, de l'Arbresle 586.
PEILLON Fulcrand, rue Grenette, Lyon 598.
PEILLON Jean, de Givors 651.
PEILLON Léonard, cultivateur à Mornant 885.
PEIN Aimé, de Morancé 1783.
PEIN Antoine, vigneron à Ville 1493, 1613.
PELISSON Pierre, rue Boucherie-des-Terreaux, Lyon 2482.
PELISSON Pierre, de Vaugneray 611.
PELLEGRIN Antonin aîné, négociant en mousseline, rue Grenette, Lyon 63.
PELLET, de Lyon 287.
PELLETIER, de Lyon 640.
PELLETIER Claude, de La Chapelle-de-Guinchey 1785.
PELLETIER Jean, de Saint-Christophe 1696, 1933, 1934.
PELLIEN Jean-Louis, de Ville-sur-Jarnioux 1467,
PENHOET veuve 2529.
PERASSE Philibert, de Morancé 766, 767.
PERASSE Philibert, de Quincieux 771, 888.
PÉRAUD Gaspard, charpentier à Lyon 2560.
PERDUSSIN Louis, de Lyon 496, 498.
PERENNE Humbert, de Corcelles 1800.
PÉRICAUD Antoine-Pierre, notaire à Lyon 2, 52.
PÉRIER François, de Lucenay 1215.
PÉRIER Jean-Baptiste fils, de Saint-Symphorien-le-Château 553, 556, 577.
PÉRIER Joseph, commissaire de la municipalité de Saint-Symphorien-le-Château 558, 572, 582.
PERNET Charles, de Lucenay 1405.
PERNET Pierre, de Lucenay 1411.
PEROLLE Antoine, rue du Griffon, Lyon 2728, 2729.
PERONNET Joseph, plâtrier, rue Gentil, Lyon 340.
PERONNET Pierre, de Courzieu 425.
PÉROUSE Jean-François, de Condrieu 509.
PERRA François, de Saint-Loup 1126, 1127.
PERRA Jacques, épicier, rue des Prêtres, Lyon 27.
PERRA Jean, épicier, rue des Prêtres, Lyon 27.
PERRA Jean-François, marchand à Cublize 1931, 2110, 2258.

PERRACHON Jean 2505.
PERRAS François, de Cublize 1767.
PERRASSE Philibert, de Morancé 1391, 1401.
PERRAT Philibert, marchand à Saint-Nizier-d'Azergues 2081.
PERRAYON François, de Cogny 1723.
PERRAYON Jean, de Cogny 1727.
PERRAYON Marc 2075.
PERRAYON Pierre, marchand à Villefranche 2229, 2230, 2640.
PERRAYON Pierre fils, de Villefranche 1960, 1961.
PERRÉON Antoine, de Claveisolles 2075.
PERRÉON François, de Cogny 1308.
PERRÉON Jean, de Cogny 1307, 1474.
PERRÉON Marc, de Claveisolles 2553, 2598, 2813, 2860.
PERRET, chirurgien, Lyon 258, 557.
PERRET Augustin, rentier, place du Change, Lyon 2898.
PERRET Benoît, propriétaire à Monsols 2862, 2863.
PERRET Claude, de Pouilly-le-Monial 1525.
PERRET Etienne, maire de Saint-Georges-de-Reneins 1816.
PERRET François, de Montmerle 1583.
PERRET Jean-François, hôtel de la Monnaie, Lyon 373.
PERRET Jean-François, négociant, place de l'Herberie, Lyon 198.
PERRET Louis, bourgeois, rue des Farges, Lyon 43.
PERRET Louis Antoine, propriétaire à Villefranche 2094.
PERRET Michel, place de la Baleine, Lyon 812, 816.
PERRET Nicolas, de Saint-Cyprien 1423.
PERRET Pierre, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 2723.
PERRET Pierre, officier municipal de Saint-Maurice-sur-Dargoire 680, 2653, 2826.
PERRET-DESGRANGES Étienne, de Saint-Georges 1582.
PERRET-MARMET Benoît, de Charentay 1586, 1818, 1819, 1864.
PERREYON Claude, de Saint-Georges-de-Reneins 2556.
PERREYVE Jean, de Cogny 1471.
PERREYVE Jean-Baptiste, marchand drapier, rue Trois-Carreaux 76, 237.
PERRICHON Antoine, de Mornant 454.
PERRIER François, place du Change, Lyon 187.
PERRIER J.-B., rentier, rue des Farges, Lyon 2441, 2876.
PERRIER Jean-Marie, de Poule 1364.
PERRIER Pierre, marchand farinier, rue Saint-Jean, Lyon 1855,
PERRIN Antoine, coquetier à Ancy 1980.
PERRIN Antoine, de Neuville 854.
PERRIN Antoine, des Haies 494.
PERRIN Claude, de Charbonnières 534.
PERRIN François, de Lucenay 1302.
PERRIN Jacques, de Lamure, administrateur du district de Villefranche 1110, 1318, 1332.
PERRIN Jean, de Cours 1851.
PERRIN Jean François, place de la Comédie, Lyon 853.
PERRIN Joseph, propriétaire à Saint-Georges 2214.
PERRIN Joseph, cultivateur à Sarcey 1035.
PERRIN Nicolas, négociant à Villefranche 1184.
PERRODON Antoine, de Cublize 1828.
PERRON Antoine, de Lancié 1800.
PERRON Robert, boulanger à Beaujeu 1634.
PERROUD Antoine, de Taponas 1508.
PERROUD Benoît-Thérèse, négociant à Villefranche 1044.
PERROUD-ABADIE Philibert, négociant à Villefranche 1873.
PERRU Guillaume, d'Anse 1076.
PERRUSSEL, feudiste à Villefranche 1108.
PERRUSSEL François, avoué, rue

Saint-Jean, Lyon 932, 947, 948, 949.

Perrussel Jean-Antoine, greffier du juge de paix, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 948, 949.

Petit Claude, propriétaire à Belleville 2045.

Petit François, rue de Flandre, Lyon 2783.

Petit Gaspard, négociant à Trévoux 1628.

Petit Jean-Pierre, de La Tour 889, 1768.

Petit Marie-Anne, veuve de Claude Garnier, de Quincieux 771, 888.

Petitjean Jean-Louis, géomètre à Villefranche 1535.

Petitjean Jean-Louis, notaire à Villefranche 1083, 1116, 1590, 1809, 1816.

Petitpierre André, de Saint-Andéol 887.

Petré Pierre, d'Anse 889.

Peyrard Jean-Joseph, quai Monsieur, Lyon 777.

Peyré Jean-François, notaire à Anse 933, 1628, 1768.

Peyrieux Christophe, de Lyon 301.

Pezant Jean-Louis, d'Amplepuis 1415.

Pézerat Claude fils, d'Odenas 1439.

Pézerat Nicolas, maréchal à Odenas 2962.

Pézieux Aimé, fabricant, rue Saint-Jean, Lyon 995.

Philippon Jean-Louis cadet, rue Saint-Marcel, Lyon 646, 963.

Phily Jérôme, d'Oullins 951

Picard Antoine, de Montmelas 1334, 2032.

Picard Antoine fils, cultivateur à Montmelas 1955, 2040.

Picard Antoine, tonnelier à Saint-Georges-de-Reneins 1573.

Picard Benoît, marchand de vin à Saint-Etienne-la-Varenne 1988, 1990.

Picard Etienne, cultivateur à Blacé 1752, 1989.

Picard Laurent, marchand à Lyon 1863, 2221.

Picard Laurent fils, de Montmelas 1332, 1863.

Picard Louis, curé de Saint-Mamert 1792, 1868.

Picard Nicolas, de Montmelas 1833.

Picard Pascal, de Gleizé 1496.

Pichot Joseph, ceinturonnier, petite rue Mercière, Lyon 88, 158.

Picollet, d'Irigny 2602.

Picot Victor, négociant, rue de l'Arbre-Sec, Lyon 2447.

Picotin Barthélemy, de Lucenay 1384, 1406.

Picotin Etienne fils, de Lucenay 1407.

Picquet Gabriel, boulanger, rue Sirène, Lyon 195.

Picquet Jean-Baptiste, rue Bât-d'Argent, Lyon 927.

Piégay Antoine, de Saint-André-la-Côte 918.

Piégay Claude, de Saint-André-la-Côte 687, 688.

Piégay Claude-François, fabricant de bas de soie, rue du Puits-du-Sel, Lyon 235.

Piégay Grégoire, de Saint-Martin-en-Haut 708.

Piégay Jacques, négociant, rue Puits-Gaillot, Lyon 2599.

Piégay Jean-Baptiste, de Saint-André-la-Côte 858.

Piégay Joseph, de Riverie 686.

Piéron Jean-Claude, notaire à Chasselay 178.

Pierrefeu J.-B., blanchisseur à Amplepuis 1888, 1907, 1913, 2609, 2690.

Pierron Claude-Marie, commissaire feudiste à Nuelles 587, 597, 600, 1272, 2697.

Pierron Jean-Claude, rue de la Cage, Lyon 2515.

Pierry Marie-Laurentine-Catherine, dite Dumont, quai des Célestins, Lyon 2385.

Pigeon Jean-Godefroy-César, fabricant d'instruments de mathématiques, place Louis-le-Grand, Lyon 38.

Pignard 129.

PIGNARD Louis, rue du Puits-du Sel, Lyon 374, 597.
PIGNATEL, rue Saint-Jean, Lyon 2359.
PILLET François, marchand à Belleville 2045.
PILLET Jacques, marchand à Belleville 2045.
PILLET Jean, de Villié 1689.
PIMPIAT Claude, vigneron à Morancé 1397.
PIN Christophe, de Quincieux 889.
PIN Claude fils, de Saint-Jean-des-Vignes 1159.
PIN Claude père, de Saint-Jean-des-Vignes 1159.
PIN Jean, de Quincieux 889.
PIN Pierrette, veuve de Pierre DALIER, des Chères 766.
PINCANON Antoine, de Sourcieux-sur-Sain-Bel 716.
PINET Etienne, de Cogny 1738.
PINET Gaspard, de Sain-Bel 374, 868.
PINET Jean Baptiste, de Vaugneray 608.
PINEY Antoine, de Châtillon-d'Azergues 1268, 1275.
PINGEON François, Chemin-Neuf, Lyon 449.
PIOT Jean, de Millery 2705.
PIOT Pierre, de Riverie 731.
PIOT Pierre, de Vénissieux (Isère) 925.
PIPON Fleury, de Saint-Symphorien-le-Château 559.
PIQUE Charles, juge de paix à Fleurie 2321.
PIRIOT Jean-François, marchand à Brignais 94.
PIRON Jean, rue Neuve, Lyon 177.
PITIOT Pierre, d'Ampuis 458.
PIVOT Claude, du Bois-d'Oingt 1265.
PLACE Claude, marchand à Villefranche 2314, 2316.
PLACE Jacques, négociant à Belleville 3034.
PLACE Jacques, de Gleizé 2429, 2430.
PLACE Jean-Jacques, négociant à Belleville 3007.
PLACY Jean-Pierre, de Lyon 666.
PLANTIER Antoine, charcutier, rue des Besicles, Lyon 197.
PLASSARD Laurent, rue Saint-Dominique, Lyon 2837.
PLASSE Etienne, juge de paix à Thizy 1463, 1836.
PLASSE Etienne, marchand à Thizy 2253, 2280, 2281.
PLASSE Jacques, marchand à Gleizé 2294.
PLASSE Jean-Marie, greffier du tribunal à Villefranche 2120, 2248.
PLASSE Joseph, de Saint-Nizier-d'Azergues 1460.
PLASSE Pierre, marchand à Lamure 1983.
PLASSE Pierre, de Saint-Bonnet-le-Troncy 2685, 2686.
PLASSE Pierre, de Saint-Nizier-d'Azergues 1459.
PLASSON Charles, de Condrieu 2765.
PLASSON Charles cadet, de Condrieu 2858.
PLASSON Etienne, de Condrieu 388, 494.
PLASSON Jacques, négociant, rue de l'Enfant-qui-pisse, Lyon 292.
PLASSON Jean, négociant à Condrieu 2399.
PLATTARD Claude, de Dracé 1807.
PLATTARD Philibert, de Rogneins 1996.
PLATTET Philibert, ancien procureur à Villefranche 1084, 1186, 1560.
PLATTET Philibert, marchand à Villié 2247, 2266.
PLÉNEY Jean-Baptiste, négociant à Lyon, rue Puits-Gaillot 8.
PLÉNEY Pierre, citoyen, rue du Pizay, Lyon 125.
POCACHARD Joseph, de Pollionnay 614.
POIDEBARD Antoine jeune, avoué à Lyon 900.
POITRASSON Antoine, de Bagnols 1702.
POITRASSON Jean, d'Ambérieux 890.
POITRASSON Jean, de Lachassagne 1428, 2196.

Poitrasson Jean, cultivateur à Légny 2927.
Pollet Mathieu, négociant à Villefranche 1990.
Poly Claude, de Trades 1791.
Pommiers (Commune de) 1185.
Pompallier Jean-Mathieu, négociant, rue de la Gerbe, Lyon 105.
Pompallier Pierre, négociant, rue de la Gerbe, Lyon 105.
Pompée Benoît, de Mornant 2366, 2626, 2801.
Pompel Marguerite, veuve de Joseph Meynier, rentière à Saint-Genis-Laval 2886.
Poncet Antoine, de Quincieux 771.
Poncet Gabriel, cultivateur à Cogny 1984, 2031, 2219, 2220, 2223, 2224.
Ponchon Cyr, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 630.
Ponchon Jean-Marie, cultivateur à Savigny 1005, 2503.
Pondevaux Pierre, marchand à Villefranche 1995, 1996.
Pondeveaux Benoît, maréchal à Villefranche 1846, 1861.
Ponsson Jean-Antoine, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 636.
Pont Placide, propriétaire, rue Thomassin, Lyon 2973, 2977.
Ponteille Antoine fils aîné, de Châtillon-d'Azergues 1290.
Pontus Pierre, de Saint-Loup 1128.
Popelin Antoine, marchand de vin à Beaujeu 2936.
Popy Léonard, de Curis 854.
Poquillon Jean, dit Carret, de Quincieux 771.
Porchet Christophe, de Vourles 421.
Portay Pierre, d'Anse 1596.
Portier Jean-Pierre, propriétaire à Saint-Jean-la-Bussière 1907.
Portier Louis, du Bois-d'Oingt 2015.
Portier Louise, veuve Palluat, bourgeoise à la Croix-Rousse 238.
Potier Claude 1266.
Potin Maurice, fabricant, rue Saint-Marcel, Lyon 283.
Poutiot Jean, entrepreneur, rue Vieille-Monnaie, Lyon 22.
Poyard Jean, de Sainte-Catherine-sur-Riverie 690.
Poyet Jeanne-Marie, épouse de Jean-Baptiste Truchet, de Chevinay 712.
Pras Jacques, d'Oingt 1321.
Prayet Dorothée, épouse Perrier, de Lyon 187.
Pré, notaire, place Saint-Pierre, Lyon 2846.
Prelle André, maire de Saint-Jean-des-Vignes 1254, 1392, 1623, 1749, 1750, 2331.
Prelle Jean, de Saint-Jean-des-Vignes 1168.
Prely Philibert, propriétaire à Belleville 2146.
Primat Antoine, jardinier, Grand' Côte, Lyon 332.
Privas François, de Givors 654.
Prost Antoine, propriétaire à Dommartin 3031.
Prost Benoît, curé de Grézieu-la-Varenne 610.
Prost Jean fils, de Lucenay 1847.
Prothery Hugues, de Chenelette 1312.
Pulliat Joseph-Pierre, de Lancié 2538, 2643.
Pulliaz Jean, tonnelier à Beaujeu 1932.
Pupier Barthélemy, de Saint-Pierre-la-Palud 603.
Pupier François, de Longes 2649.
Pupier Jean, maire de Sainte-Consorce 616.
Pupier Jean-Claude, de Meys 781.
Pupier Jean-Jacques, de Chevinay 602.
Pupier Jean-Marie, notable de Courzieu 707.
Purelle Jean-Marie, d'Anse 1768, 2200.
Puy Balthazar, place Louis-le-Grand, Lyon 891.
Puy Guy, place du Change, Lyon 2404.

Puy Jean-Antoine, notaire à la Croix-Rousse 823, 826.

Puzin André, de Sainte Colombe 481.

Puzin Nicolas, de Sainte-Colombe 479.

Puzin Simon, de Sainte-Colombe 479.

Quantin Joseph, de Létra 1544.

Quelin Jean, fermier à Matour 1678.

Quenin-Reynaud, grande rue Mercière, Lyon 2410.

Quenin-Reynaud Jean-Baptiste, de Sainte-Colombe-lès-Vienne 2732.

Quenin-Reynaud Jean-Baptiste, négociant, rue Lanterne, Lyon 948, 949.

Quinquinel Jean-François, négociant, rue des Orfèvres, Lyon 186.

Quinquinel Joseph, marchand de dorures, rue des Orfèvres, Lyon 111, 186, 258, 401.

Quinquinel Joseph, au coin des rues des Bouquetiers et de l'Herberie, Lyon 2895.

Rabeau Joseph, marchand, rue Mercière, Lyon 334.

Raclet Jean, de Corcelles 1759, 2024.

Radisson Justinien-Honoré-Aimé, notaire à Tarare 1052, 1762.

Raffin Benoît, de Saint-Clément-de-Valsonne 1804, 2150, 2152, 2155.

Raffin Claude, de Saint-Clément 1804.

Rafin Gabriel, marchand à Saint-Clément-sous-Valsonne 2154.

Raillard Jean-Pierre, chapelier à Saint-Andéol 419, 964.

Ramand Jacques, quai Saint-Antoine, Lyon 2554, 2628.

Rambaud, de Mornant 2778.

Rambaud Claude-Pierre, propriétaire à Mâcon 2866.

Rambaud Pierre-Thomas, commissaire du roi près le tribunal du district de Lyon 445, 724.

Rambaud Pierre-Vincent, négociant à Mâcon 2627, 2633.

Ramel Gaspard, jardinier à Montrottier 1030.

Ramel Jean, commissaire de la municipalité de Lentilly 750.

Ramey de Sugny (de) Jean-Marie-Antoine, maire de Saint-Just-en-Chevalet 1145.

Ramoux Anthelme, prêtre 140.

Ramoux Elisabeth, rue Saint-Marcel, Lyon 140.

Ramoux Marguerite, 140.

Ramoux Pierre, prêtre, 140.

Rampon Claude, cultivateur aux Etoux 1926.

Rampon Etienne, de Fontaines 2766.

Rampon Pierre, cultivateur aux Etoux 1991.

Rampon Pierre, propriétaire aux Ardillats 2042, 2093.

Rampon Simon, cultivateur aux Etoux 1927.

Rapoux Etienne, d'Anse 890.

Rast Etienne, négociant, quai de Retz, Lyon 34, 71.

Rast-Maupas, directeur de la Condition publique des soies, Lyon 2552.

Ratignier Claude, de Poule 1171.

Rativet, aux Echelles (les Chères) 2635.

Rativet Claude, des Chères 766, 2696.

Rativet Philibert, des Chères, 766, 1390.

Raton Antoine, de Saint-Genis-les-Ollières 729.

Ravet François, fabricant de chocolat, rue Palais-Grillet, Lyon 3005, 3019.

Ravichon Pierre, de Saint-Forgeux 1691.

Ravier Jean, notaire, quai Saint-Antoine, Lyon 2339, 2897.

Raymond Gaspard-Dominique, propriétaire à l'Arbresle 2693.

Raymond Gaspard-Dominique, homme de loi à Fleurieux-sur-Arbresle 842, 969.

Raymond Jean-François-Marie, marchand, maire de Couzon 388.
Raymond Jean-Marie, de Bully 593.
Régipas Etienne, de Marcy 1295.
Regnié Jacques, procureur-syndic du district de Trévoux 1589, 1590.
Régnier Antoine, négociant à Lyon 2346.
Régnier Jacques, agriculteur à Jassans (Ain) 1966.
Regoma Yves, place du Change, Lyon 2530.
Reignier Antoine, de Courzieu 710.
Reignier Jean-Marie, tailleur à Savigny 1000, 1006, 1012, 1019, 1021.
Renard, rue Port-Charlet, Lyon 2701.
Renard Louis, boulanger à Saint-Just 99.
Renard Vincent, de Chenelette 1314.
Renard de la Rochette François-David fils, rue de la Gerbe, Lyon 1592, 1856.
Renaud François, fermier à Arnas 1591, 1594, 2040.
Renaud François, de Quincieux 888.
Renaud François, propriétaire à Pouilly 2237.
Renaud Jacques, cultivateur à Lacenas 1734, 1981, 1984, 1985, 2222.
Renaud Jacques, dit Coffin, marchand à Lacenas 2246, 2256.
Renaud Pierre, marchand de laine, rue de Flandre, Lyon 282.
Renevier Christophe, de Saint-Romain-de Popey 1502.
Renevier Clément, de Marcy 1300.
Renevier Pierre, confiseur, rue Saint-Jean, Lyon 130.
Ressicaud, boulanger, rue Bouteille, Lyon 2527.
Ressicaud Jean, boulanger, place Saint-Vincent, Lyon 212.
Ressicaud Pierre-Marie cadet, de Saint-Clément-les-Places 696.
Revenu Antoine, cultivateur à Francheville 987.
Reverchon Philibert, de Létra 1542.
Revers, charcutier, Lyon 258.
Revin Pierre, d'Anse, 1593.
Revin Sébastien, d'Anse 1060, 2211.
Revol François, négociant, rue Bourgneuf, Lyon 274.
Revol François, négociant, rue de Pierre-Scize, Lyon 273.
Revol Gaspard, marchand faïencier, rue Bourgneuf, Lyon 190, 285.
Rey Claude, marchand à Villefranche 1958.
Rey Claudine, veuve de Jean Collinet, de Lyon 2535.
Rey Jean-Pierre, entrepreneur à Villefranche 1042.
Rey Philippe, cordonnier, rue Grenette, Lyon 2801.
Reymond Gaspard-Dominique, avoué à Lyon 587.
Reymond Isaac, de Couzon 395, 890.
Reymond Romain, fabricant, rue Vieille-Monnaie, Lyon 2902.
Reynard de la Rochette (*Voir* Renard).
Reyssié Jean-Baptiste, propriétaire à Belleville 2045.
Reyssié Jean-Philibert, procureur de la commune de Belleville 1670, 1671.
Reyssier Claude, de Poule 1361, 1826, 2086.
Reyssier Philibert, de Belleville 1505, 1577.
Riballier Mathurin, entrepreneur des éclairages, rue Neuve, Lyon 2901.
Ribier, négociant, grande rue Mercière, Lyon 2628.
Ribier Etienne, rue Mercière, Lyon 2543, 2730.
Ribollet André, de Saint-Didier-au-Mont-d'Or 374.
Ribollet Barthélemy, de Lentilly 750.
Ribollet Jean-Pierre, négociant à Savigny 2613.
Ribollet Jean-Pierre-Marie, notaire à Savigny 861, 870.
Ricard Georges-Antoine, rue Sainte-Catherine, Lyon 526.

RICHARD Antoine-Bernard, officier de santé à la Guillotière 2376.
RICHARD François, Port-du-Temple, Lyon 2508.
RICHARD Gabriel, de Loire 464.
RICHARD Guillaume, d'Albigny 521.
RICHARD Jérôme, de Millery 780.
RICHARD Joseph, de Grigny 660.
RICHARD DE RUFFEY Marie-Victoire, ci-devant prieure du chapitre de Salles 1563.
RICHE Léonard, teinturier, rue Port-Charlet, Lyon 277.
RICOTIER Benoît, de Blacé 1751, 2040.
RICOTIER Claude fils, marchand de vin à Lyon 1751.
RIGODON François, propriétaire, rue de l'Archevêché, Lyon 2908.
RILIEU Jean, d'Alix 1348.
RILLIEUX François, épicier, rue Gentil, Lyon 2879.
RIMBOURG, notaire à Chazay 243.
RIMBOURG Guillaume, de Morancé 1403.
RIMBOURG Jean-Philibert, de Chazay 243, 1162.
RIONDELET François, de Chessy 1267, 1343.
RITON 103.
RIVAL Mathieu, procureur, quai de la Baleine, Lyon 54, 288, 405, 661, 662.
RIVAY Jacques, négociant, place de la Liberté, Lyon 326, 329, 2519.
RIVIÈRE Antoinette, veuve d'Antoine BILLOUD, de Villefranche 1137.
RIVIÈRE Claude, de Villefranche 2494.
RIVIÈRE Irénée, de Bessenay 945.
RIVIÈRE Jean, de Mornant 907.
RIVIÈRE Jean-Antoine fils, cultivateur à Mornant 2583, 2868.
RIVOIRE Antoine, de Givors 380.
RIVOIRE Étienne, marchand de vin, ruelle Saint-Nicolas, Lyon 261.
RIVOIRE Guillaume, de Lucenay 1398.
RIVOIRE Jean-Marie, notaire à Châtillon d'Azergues 1282, 1283.
RIVOIRE Martin, de Frontenas 1522.
RIVOIRE Pierre, cultivateur à Saint-Andéol 419, 887, 965.
RIVOIRON Claude, fabricant, quai Saint-Clair, Lyon 139.
RIVOIRON Élisabeth, épouse d'Ennemond BESSON, maître fabricant à Lyon 139.
RIVOIRON Pierre, d'Échalas 656.
RIVOYRE Jean-Marie, de Châtillon-d'Azergues 2340.
ROBAS Étienne, neveu, négociant à Lyon 1156.
ROBAT François, officier de santé à Beaujeu 1922.
ROBERT François, officier de santé à Beaujeu 1919.
ROBERT Jean-Baptiste, négociant à Mâcon 1206.
ROBILLON Jacques, marchand, place des Terreaux, Lyon 900.
ROBIN Jean-Pierre, maître charpentier, rue Poulaillerie, Lyon 32.
ROCHARD Claude, marchand de vin à Paris 1931, 1936.
ROCHARD Philibert neveu, de Marchampt 2392, 2393, 2600, 2601.
ROCHE Benoît, cultivateur aux Étoux 1927.
ROCHE Claude, d'Amplepuis 2113.
ROCHE Claude, marchand de vin à Villefranche 1536, 1590, 1966.
ROCHE Étienne, cultivateur aux Ardillats 1950.
ROCHE Louis, place du Méridien, Lyon 2639.
ROCHE Philibert, doreur sur métaux, rue de la Barre, Lyon 840.
ROCHE Pierre, entrepreneur à Gleizé 1939, 1967, 2427, 2630.
ROCHE Pierre, de Lamure 1711, 1742.
ROCOFFORT Jean, grande rue Ferrandière, Lyon, 85.
ROLAND Benoît, laboureur à Charnay 1299.
ROLLET Claude, négociant, rue Bourgchanin, Lyon 128.
ROLLET-MARION Gaspard, receveur de la loterie à Lyon 2910.
ROLLIN Jean-Baptiste, fondeur sur métaux, rue Palais-Grillet, Lyon 328, 330.

ROMAN Jacques, négociant, rue Neuve, Lyon 2347, 2353, 2551.

ROMANAN Jean-Michel-Guillaume, administrateur du district de Trévoux, à Montmerle (Ain) 1670.

ROMANAND Jean-Michel-Guillaume, de Belleville 1094.

ROMAN-DESJARDINS Jacques-Simon, négociant, rue Neuve, Lyon 2489.

ROMAND Jacques, de Lyon 2519, 2536.

ROMANET Louis, négociant à Villefranche 1624, 2236.

ROMIER Nicolas, curé d'Orliénas 626.

RONDELLET François, propriétaire à Chessy 2190.

RONJON Etienne, avoué, rue Saint-Jean, Lyon 569, 741, 915.

RONZIÈRE Pierre, cultivateur aux Ardillats 1950.

RONZY Pierre, cultivateur aux Sauvages 1973.

ROSSARY Jean-François, de Lyon 382.

ROSSET Louis, libraire, grande rue Mercière, Lyon 2362.

ROSSIER Jean-Antoine, de Brignais 724.

ROSSIGNOL François, de Chevinay 996, 2780, 2880.

ROSTAGNENC Antoine-Honoré-Henri, place Saint-Jean, Lyon 227.

ROSTAING François, dit POULET, de Pouilly-le-Châtel 1961.

ROTIVAL François, marchand à Beaujeu 2071, 2078.

ROTIVAL Thomas, de Saint Jean-le-Château 1383.

ROUBAUD Joseph, rue Mercière, Lyon 2528, 2801.

ROUGIER François, épicier, rue du Bœuf, Lyon 338, 351, 354, 2812, 2856, 2881.

ROUGIER Jean père, négociant, rue Buisson, Lyon 24, 46.

ROUGY, allée des Images, Lyon 310.

ROUGY (citoyenne), veuve MONVERNAY, montée des Carmélites, Lyon 2485.

ROUGY Benoît, place du Plâtre, Lyon 2725.

ROUJON Claude, receveur des droits de l'enregistrement à Villefranche 1986.

ROUSSET Claude, rue Puits-Gaillot, Lyon 2378.

ROUX Daniel, marchand brodeur, rue Royale, Lyon 127.

ROUX Jean, de Monsols 1631.

ROUX Jean, de Saint-Martin-en-Haut 430.

ROUX Jean-Pierre, d'Ouilly 1959, 1961.

ROUX Marin, plâtrier, rue de la Convention, Lyon 340.

ROYÉ-VERMOREL Claude fils, négociant à Villefranche 1961, 1989.

ROYER Jean-Baptiste, négociant à Villefranche 1121.

ROYER-VERMOREL (*Voir* ROYÉ).

ROZE Claude-Marie-Gerin, rue Bellecordière, Lyon 203.

ROZIER Jean-Claude, maître de poste à Villefranche 1355.

RUBIS Jean, propriétaire à Cours 1908.

RUET Benoît, propriétaire à Saint-Lager 2133, 2297.

RUET Jean, agriculteur à Saint-Jacques-des-Arrêts 1910.

RUET Philibert, marchand à Belleville 1097.

RUFFIER Bruno, négociant, rue Tupin, Lyon 2992, 2993.

RUISSEL Claude-Marie, cultivateur à Lacenas 1982, 1985.

RUSTANT Antoine, de Morancé 2798.

RUSTANT Jean-Marie, de Morancé 1401.

SABLIET, rue Saint-Irénée, Lyon 2451.

SABLIER Sébastien, voiturier, rue des Farges, Lyon 2924.

SAGE Jean, d'Alix 1812.

SAIGNANT Jean, procureur de la commune de Chasselay 413.

SAIN Claude-Antoine, de Villefranche 2032, 2040, 2792.

SAIN Madeleine-Andrée, épouse de Joseph GAZANCHON 90.

Sain Pierre, notaire à Anse 1774.

Sain Pierre-Louis, place de la Boucherie-Saint-Paul, Lyon 1759, 1761.

Saintcire Benoît, dépositaire de vin à Saint-Didier-sur-Beaujeu 1993.

Saint-Cyr (de) Benoît, de Pommiers 1599.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Commune de) 629.

Saint-Cyr-Bodin (*Voir* Bodin).

Saint-Didier Claude, marchand à Beaujeu 2934.

Saint-Didier Guillaume-Antoine, rue Sainte-Catherine, Lyon 533.

Saint-Ferréol Aymar, de Montélimar (à Lyon, hôtel de Milan) 2349.

Saint-Genis-Laval (Commune de) 664.

Saint-Jean (de), marchand à Lentilly 2327, 2330.

Saint-Jean (de) Antoine, rentier, rue Juiverie, Lyon 2954.

Saint-Jean (de) Guillaume, des Olmes 1765.

Saint-Jean (de) Jacques, de Saint-Romain-de-Popey 1501.

Saint-Jean (de) Jean-Baptiste, de Dareizé 1126.

Saint-Jean (de) Jean-Baptiste, négociant, boulevard des Italiens, Paris 748, 751, 754.

Saint-Jean (de) Louis, de Dareizé 1342.

Saintmaurice François, marchand à Beaujeu 1175, 1233, 1238, 1377, 1633, 1822, 1853, 2021, 2026.

Saintpaul Jacques, propriétaire à Cublize 2126.

Saint-Rambert-l'Île-Barbe (Commune de) 588.

Saint-Symphorien-le-Chateau (Commune de) 554.

Salandrin Antoine, de Saint-Cyprien 1304, 1433.

Salavin Aimé, négociant, Grand' Côte, Lyon 360, 411.

Salignat Benoît, de Saint-Martin-en-Haut 738.

Salignat Michel, de Sainte-Foy-lès-Lyon 940.

Salle (de la) François, de Morancé 1749.

Salle (de la) Guillaume, de Morancé 1749.

Samoel Claude, marchand à Beaujeu 1235.

Samoel Jean-Baptiste, de Jullié 1520.

Sandrin Jean-Baptiste, de Charnay 1773.

Sangouard Philibert, de Quincieux 888.

Sanlaville Antoine, marchand de vin à Quincié 2043, 2044.

Sanlaville Benoît 2078.

Sanlaville Michel, des Etoux 1652.

Sanlaville Philibert, des Etoux 1858, 1859.

Sanlaville Robert, marchand de vin à Beaujeu 1928.

Sany Jacques, cultivateur à Cours 1915.

Sapaly Benoît, marchand à Beaujeu 1245.

Sapaly Philibert, de Monsols 1677.

Sapin Jean-Marie, de Saint-Nizier-d'Azergues 1451.

Sarcey Jean-Baptiste, cultivateur à Saint-Pierre-la-Palud 1033, 2334, 2336, 2338, 2850.

Sarcey Léonard, boulanger, rue du Peyrat, Lyon 1035.

Sargnon Claude, marchand de vin à Serin, Lyon 3003.

Sargnon Claude Marie, propriétaire à Amplepuis 2945.

Sargnon Jacques, maire de Pommiers 1185, 1599, 2205.

Sarrazin Claude, cultivateur à Cours 1915.

Sarrazin Jean-Marie, bijoutier, place des Terreaux, Lyon 169, 764.

Sarrazin Maurice, de Saint-Laurent-de-Chamousset 703.

Sarsay J.-B. (*Voir* Sarcey).

Sarton Dieudonné, ancien trésorier de France, rue du Jonchet, à Anse 1627, 1628.

SARTON Dieudonné, de Lyon 1074, 1103.

SATTIN Pierre, de Saint-Laurent-d'Oingt 1667.

SAUDIER Etienne, négociant, rue Saint-Côme, Lyon 2945.

SAUGE Claude, de Chazay 1161.

SAUGE Pierre, de Savigny 1839.

SAULNIER Claude-Michel, de Lantignié 1239.

SAUNIER Antoine, négociant, rue du Chapitre d'Ainay, Lyon 279.

SAUNIER Antoine, rue de Jarente, Lyon 2431.

SAUNIER Étienne, propriétaire à Saint-Julien 2234.

SAUNIER Étienne, de Saint-Georges, 1584.

SAUNIER Jean, cultivateur à Lacenas 1209, 1984.

SAUNIER Jean-Baptiste, cultivateur à Blacé 1989, 1990.

SAUNIER Michel, propriétaire à Lantignié 1869.

SAUNIER Philippe, boucher à Blacé 1568.

SAUREL Joseph, de Villefranche 1563.

SAUZAY Michel, quai Saint-Vincent, Lyon 2456.

SAUZE Jean, Grand'Côte, Lyon 2365.

SAUZEY Jean, notaire à Lancié 2243, 2245, 2250, 2252.

SAVOY Michel, marchand de vin à Villefranche 2932.

SAVY Étienne, entrepreneur, rue Tramassac, Lyon 204, 222.

SCHNATTER Jean-Georges, négociant, rue Mulet, Lyon 341.

SECOND Jean-Marie, de Villechenève 799.

SEIGNEREINS Jean, de Denicé 1084.

SÉON Catherine, rue de la Lune, Lyon 855.

SEPPE Joseph fils aîné, négociant, rue Bât-d'Argent, Lyon 932.

SERIZIAT Joseph, rue de la Commune-de-Vaise 335, 637, 930, 2542.

SERPOLET Jean-François, de Brignais 2425, 2571, 2577, 2594, 2840, 2859, 2864, 2886.

SERPOLET Joachim, inspecteur de la loterie nationale, Lyon 2908.

SERRAIL Pierre, de Grézieu-le-Marché 790.

SERRIÈRE Claude, cultivateur à Saint-Vérand 1980.

SERTELON Jacques, de Chenelette 1313.

SERVIN Dominique, de Lozanne 1534.

SÈVE Anthelme, friseur de draps, quai de Retz, Lyon 1029.

SÈVE Claude, de Villechenève 800.

SÈVE Frédéric, boulanger, rue de la Charité, Lyon 245.

SÈVE Jean-Marie, marchand à Villechenève 1027.

SÈVE Pierre, de Villechenève 800.

SEVELINGES Jean-Antoine, marchand de vin, rue Neuve, Paris 1112, 1619, 1621.

SEVELINGES Jean-Antoine fils, négociant à Paris 1360, 1620, 1962, 1963.

SICARD, chirurgien, Lyon 258.

SICARD Balthazar-Joseph, gazier, rue Port-Charlet, Lyon 397, 398.

SIGAUX Claude-François, marchand de vin à Saint-Étienne-la-Varenne 1440.

SIGAUX François, marchand à Odenas 1827.

SILVESTRE Jean-Claude, de Cours 1909.

SIMÉON Barthélemy, de Savigny 881.

SIMÉON Pierre, marchand fabricant, rue Gentil, Lyon 73.

SIMON Antoine-Marie, propriétaire, place de la Charité, Lyon 2996.

SIMON Hugues, de Marcy 1302.

SIMON Pierre, de Châtillon-d'Azergues 1280, 1281.

SIVELLE Jean-Claude, du Bois-d'Oingt 1699.

SOITEL Benoît, de Gleizé 2401.

SOLICHON Benoît, de Pouilly-le-Monial 1525, 1527.

SOLICHON Benoît-Marie, de Frontenas 2015.

Sollichon Pierre, cordonnier à Anse 1071, 1408.
Sollier Alexis, de Quincieux 771.
Soly Jeanne-Marie, domestique à Saint-Loup 1341.
Sombardier Alexis, de Beaujeu 1952.
Sombardier Antoine, de Saint-Didier-sur-Beaujeu 1230.
Sombardier Jean, de Saint-Igny-de-Vers 1906.
Sombardier Jean-Marie, de Quincié 1797.
Sombardier Jean-Marie, de Vers 1896, 1906.
Sonnery Antoine, de Valsonne 1713.
Sonnery Benoîte, de Saint-Loup 1123.
Sorel François, rue des Farges, Lyon 2664.
Sorel Jacques-François, de Saint-Just, Lyon 2756.
Sorlin Antoine, de Saint-Loup 1764.
Sornay Benoît, de Lancié 2011, 2013.
Sornay Jean, marchand à Villié 2241, 2261, 2263, 2265.
Sotison Joseph, marchand de vin, petite rue Sainte-Catherine, Lyon 150.
Sottizon Claude, de Vaux 2574, 2820.
Sourd Charles, place de l'Egalité, Lyon 2799.
Souvaneau Jacques, chamoiseur, rue Tramassac et rue de la Gerbe, Lyon 523, 990.
Souzy Bénigne, marchand à Beaujeu 1154, 2673.
Souzy Benoît, de Valsonne 1715.
Stouder Claude, rue de la Barre, Lyon 365.
Suchet Benoît, négociant à Mardore 1468.
Suchet Jean-Christophe, rue Pizay, Lyon 838.
Sudit Pierre, Saint-Irénée, Lyon 2562.
Suiphon François, quai Saint-Clair, Lyon 665.
Surel Jean-Marie, d'Anse 889.
Syveton Gaspard, juge de paix de Saint-Symphorien-le-Château 563, 576, 583.

Tabard Antoine, propriétaire, quai Bon-Rencontre, Lyon 3033.
Tabard Barthélemy, de Pollionnay 944.
Tacussiau Antoine, de la Guillotière 2384.
Tarare (Commune de) 1047.
Tardy André, de Morancé 1387.
Tardy Antoine, cultivateur à Saint-Marcel-l'Eclairé 1971.
Tarlet Denis, cultivateur à Saint-Pierre le-Vieux 2059, 2060, 2068.
Tarlet Jean-Baptiste, cultivateur à la Bussière (district de Mâcon) 1987.
Tarpan Joseph, négociant, rue Grenette, Lyon 2414.
Tavernier Claude, marchand de dentelles à Lyon 101, 266.
Tavernier François, de Marcilly 962.
Tavernier Jean-Baptiste, sellier, rue Saint-Dominique, Lyon 2899.
Tavernier Pierre, papetier, rue Saint-Pierre, Lyon 28, 839.
Teillard Antoine, curé de Chiroubles 1557.
Teillard Antoine fils, négociant à Beaujeu 1135.
Teillard Antoine, de Dracé 1807, 2024.
Teillard Antoine, maréchal aux Etoux 1919.
Teillard Benoît fils second, émancipé, de Villefranche 1562.
Teillard Benoît-Joseph, négociant à Chiroubles 1558.
Teillard Claude, cultivateur aux Etoux 1991.
Teillard Jean-Baptiste, de Saint-Jean-de-Touslas 674.
Teillard Louis, homme de loi à Beaujeu 2793.
Teillard Louis, de Villefranche 2044.
Teillard Pierre, négociant à Beaujeu 1607, 1609.

Teissier Paul, de Lyon 595.
Termay François, d'Ampuis 451.
Terme Jacques, négociant, petite rue Mercière, Lyon 491, 890.
Terrasse Etienne, de Pollionnay 2783.
Terrasse Jean-Marie, rue de la Charité, Lyon 3, 306.
Terrasse Jean-Pierre, négociant, rue Pizay, Lyon 374.
Terrat Antoine, fabricant de bas de soie, à Lyon 976.
Terrat Denis, de Saint-Didier-sous-Riverie 737.
Terrel Benoît, de Villié 1689, 1807.
Terrel Claude fils, de Marcy 1296.
Terrel Jean, d'Ambérieux 1770.
Terrel Pierre, d'Ambérieux 1770.
Terret Jean-Pierre, d'Ambérieux 890, 1628.
Terret Jean-Pierre fils, d'Ambérieux 1769, 2199.
Testenoire Claude, notaire à Beaujeu 1608.
Teyssier Jean, maire de Quincié 1794.
Teyssot Jean-Baptiste, propriétaire à Pommiers 2825.
Thaulot Charles, entrepreneur, rue Tavernier, Lyon 228.
Thève Claude, de Saint-Didier-au-Mont-d'Or 883.
Thévenet Claude, de Saint-Christophe 1696.
Thévenet Henry, de Saint-Christophe 1696.
Thévenon Jean-Claude, de Riverie 2663.
Thévenon Jean-Marie, cultivateur aux Etoux 1926.
Thiard Benoît aîné, de Châtillon-d'Azergues 1278.
Thien Jean-Germain, cultivateur à Lacenas 1982, 1983.
Thierriat Augustin, négociant, place des Carmes, Lyon 948, 949.
Thiollier Pierre, de Larajasse 747.
Thion Nicolas, marchand de vin à Saint-Etienne-la-Varenne 1685, 1832.
Thivend Jacques, de Thel 1611.
Thizy Jean, de Sainte-Colombe 539.
Tholance Jean-François-Placide, curé de Thurins 831.
Thomas, vigneron à Saint-Cyprien 1436.
Thomas Jean, d'Aigueperse 1146.
Thomasset Benoît, de Couzon 890.
Thomasset Jean-Baptiste, maître passementier, Port-du-Temple, Lyon 126.
Thomasset Mathieu, de Couzon 395, 396.
Thomasset Noël, de Couzon 770.
Thomassin Alexis, marchand à Belleville 2138, 2139, 2145.
Thomé Benoît, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or 771.
Thonnérieux Antoine 496.
Tixeire Martial, quai de Serin, Lyon 2488.
Tixeire Martial aîné, négociant à Lyon 1058.
Tissier Philibert, de Saint-Lager 1178.
Tissu Isaac, de Quincieux 888.
Tissu Jean-Pierre, de Quincieux 770, 771, 888.
Tonnérieux Denis, de Condrieu 865.
Topelet Léonard, maçon à Belleville 1099.
Tour Jean-François, orfèvre, rue de l'Herberie, Lyon 236, 274.
Tour Jeanne Marie, veuve de Pierre-Marie Brossette, épicière, rue Bourgneuf 86.
Tournery Jean, épicier, rue des Deux-Anges, Lyon 259.
Tournier Joseph, rue Vieille-Monnaie, Lyon 400.
Tournissoud Benoît, de Corcelles 2022, 2023, 2317.
Tournissoud Guillaume, vigneron à Anse 1626.
Tournissoud Guillaume, de Pommiers 1086.
Tournus Philibert, de Morancé 2015.
Tourteau Théodore, de Villefranche 1531.

TRAMBLY Philibert, curé de Thel 1611.
TRAMBOUZE Alexandre, de Saint-Clément 1804.
TRAMBOUZE André, de Saint-Jean-la-Bussière 1902, 1907, 1913.
TRAMBOUZE Claude, de Mardore 1915.
TRAMBOUZE Jean, propriétaire à Bourg-de-Thizy 2744.
TRAPADOUX Noël, épicier, Grand' Côte, Lyon 272.
TREYNET Antoine, rue du Palais-Grillet, Lyon 845.
TRIBOLET Benoît, de Thel 1611.
TRIBOLLET Jean, cultivateur à Saint-Christophe 1949.
TRIBOUILLET Jean, de Lyon 589.
TRICAND DE LAGOUTTE Jean-David, bourgeois d'Amplepuis 860, 1338.
TRICANTI Joseph, de l'Arbresle 586.
TRICAUD Jean-Baptiste, procureur de la commune de Tarare 1047.
TRICHARD Benoît, tailleur à Beaujeu 1381, 1643.
TRICHARD Jean-Baptiste, tonnelier à Beaujeu 1926.
TRICHARD Joseph, cultivateur aux Ardillats 1918, 1922, 1950, 1952, 2044.
TRICHARD Louis, de Claveisolles 2814.
TRICHARD Pierre, cultivateur aux Ardillats 1950, 1952.
TRIOMPHE Philippe, de Panissières 956.
TRIOMPHE Pierre, emballeur à Lyon 495.
TRIPIER Antoine, épicier, place des Carmes, Lyon 193, 213, 256, 529.
TROLLIER DE MESSIMIEUX, de Lyon 1594.
TRONCHET François, de Bourg-de-Thizy 1676.
TRONCY Jean-Baptiste, greffier du juge de paix du canton de Beaujeu 2394.
TRONEL Benoît, rue de la Gerbe, Lyon, 2822.
TROPENAS Guillaume, citoyen, rue de la Gerbe, Lyon 108.
TROSSARD Claude, agriculteur à Tassin 2803, 2804.
TROUILLEUX Benoît, marchand, cour des Archers 345, 2531.
TROULLIEUX (*Voir* TROUILLEUX).
TRUCHARD Antoine, curé de Lissieu 647.
TRUCHET Jean fils, homme de loi à Pontcharra, paroisse de Saint-Loup 1701.
TRUCHET Jean-Baptiste, de Chevinay 712.
TURIN Jean-Marie-Louis, architecte, Grand'Côte, Lyon 303.

VACHER Jean-Baptiste, de Riverie 732.
VACHER Marie, veuve de Marcellin HÉRAULT, de Fontaines 777.
VACHON Antoinette, de Lyon 75.
VACHON Etienne aîné, négociant, quai Saint-Clair, Lyon 920.
VACHOT Antoine, de Taponas 1506.
VACHOT Benoît, marchand à Villié 2042, 2267, 2269, 2278, 2547, 2548, 2842.
VAGANAY Jean-Jacques, bourgeois, place Saint-Michel, Lyon 51, 407.
VAGINAY François, rue des Besicles, Lyon 130.
VAILLANT Jean, de Theizé 1489.
VAILLANT Jean-Claude, notaire à Anse 889.
VAILLANT Pierre, de Pouilly-le-Monial 1615.
VAIVOLET Benoît, ancien conseiller de la sénéchaussée de Villefranche, à Saint-Lager 1179.
VALENTIN Michel, 1903.
VALET Antoine, de Montromant, 428.
VALLET Antoine, fabricant à Villefranche 2933.
VALLETY Antonin, de Poule 1368.
VALLORY Joseph, curé de Chamelet 1753.
VALLOUIS François, négociant, montée du Pont-de-Pierre, Lyon 240.
VALOIS Barthélemy, homme de loi à Lyon 1207.

VANAL, négociant, place Louis-le-Grand, Lyon 175.
VAN RISAMBURGH Julien, négociant, quai Saint-Clair, Lyon 414.
VAPILLON François, rue Pécherie, Lyon 2734.
VARENARD Jean-Marie, chanoine de Beaujeu, à Villefranche 1853.
VARENARD Jean-Marie, procureur-syndic du district de Villefranche 1111, 1373, 1421.
VARICHON Joseph, marchand de chevaux à la Guillotière 42.
VARINARD Étienne, cultivateur à Blacé 1990.
VARINARD Jean-Marie, procureur-syndic (*Voir* VARENARD).
VASSEROT Jean-Claude, de la Guillotière 122.
VATOUX Benoît, de Lancié 2004, 2011,
VATOUX Joseph, de Corcelles 2023, 2024.
VAUX Antoine, de Chenelette 1316.
VELAY Jean, de Charnay 1771.
VENET Claude, cultivateur à Grézieu-le-Marché 2709.
VÉRAND Antoine, de Lyon 2487.
VÉRAND Claude, de Ville-sur-Jarnioux 1478.
VÉRAND François, propriétaire à Saint-Germain-sur-Arbresle 2172.
VERCHERIN DE BUFFETIÈRES Pierre, de Saint-Romain-de-Popey 1501, 1502.
VERD Pierre-Étienne, citoyen, place Louis-le-Grand, Lyon 39, 62.
VERDAT Louis, rue Longue, Lyon 2703.
VÉRÉ Claude, négociant à Beaujeu 1630, 1821.
VÉRÉ, de Lyon 2473, 2684.
VÉRÉ Jean-Claude 2506.
VÉRÉ Nicolas, cultivateur à Chenelette 2962.
VÉRÉ Nicolas, négociant à Beaujeu 1139.
VERGINAY Antoine, de Ternand 1340.
VERGINAY Pierre, de Pommiers 1599.
VERGOIN François, propriétaire à Bagnols 2185, 2186, 2187.
VERMOREL Antoine, marchand à Beaujeu 1921.
VERMOREL Benoît, maire de Ternand 2015.
VERMOREL Benoît, ancien procureur du roi à la sénéchaussée de Villefranche 1082.
VERMOREL Claude, charron à Poule 1820.
VERMOREL Claude, charron à Lamure 1860.
VERMOREL Claude, marchand à Vaux 2212.
VERMOREL Etienne, de Ville-sur-Jarnioux 1484.
VERMOREL Pierre, de Propières 1826, 1906.
VERNADET Jean-Claude, propriétaire à Saint-Romain-de-Popey 2174.
VERNANGE Louis, place des Célestins, Lyon 2410.
VERNAY Aimé, de Sourcieux-sur-Sain-Bel 714.
VERNAY Antoine, de Dracé, administrateur du district de Villefranche 1686, 1844, 1850, 1997, 1999, 2323.
VERNAY Claude-Benoît, marchand cordier à la Guillotière 98.
VERNAY Jean-Baptiste, de Dracé 1679.
VERNAY Jean-François 98.
VERNE Claude, de Cogny 1736.
VERNON Sébastien, d'Oullins 670.
VERNOSI Antoine, de Chambost 1755.
VERNOSI Claude-Antoine, de Chambost 1755.
VERNOUILLET François, de Saint-Romain-de-Popey 2502.
VERNUS Etienne, de Cenves 1710.
VÉRON Jean, fabricant, rue Vieille-Monnaie, Lyon 174.
VERRIER Jean-François, marchand à Belleville 1670.
VERRIER Nicolas, marchand à Arnas 1809, 1815, 2226.
VERRIÈRE Claude, de Saint-Jean-la-Bussière 1903.

VERSAILLEUX Claude, maire de Ville-sur-Jarnioux 1468, 1478.

VERSAILLEUX Jean, de Ville-sur-Jarnioux 1466.

VERSAND, de Lancié 1759, 2658.

VERSAND Philibert, marchand à Belleville 2013.

VERSAND Philibert, marchand à Lancié 1997, 2000, 2011, 2025, 2852.

VERSET Antoine, receveur du district de Lyon 155.

VERZIEU Jean, ouvrier en soie, montée des Epies, Lyon 66.

VERZY Pierre, de Givors 656.

VEYRAT Jean-Baptiste, de Sainte-Colombe 473, 480, 760.

VEYRÉ Nicolas fils, de Villefranche 1311.

VEYRET Jacques, marchand et cultivateur à Chenelette 1953.

VIAL Annet, curé de Frontenas 1521.

VIAL Antoine 79.

VIALLET Jean-Baptiste, fabricant de papier à Saint-Didier-sur-Beau- 1232.

VIALLET Michel, papetier à Saint-Didier-sur-Beaujeu 1928, 1943, 2033, 2034, 2586, 2645.

VIALLET Pierre-André, fabricant, quai des Augustins, Lyon 252.

VIALLIER Benoît, de Saint-Jean-la-Bussière 1674, 1675, 1676.

VIALLIER-REYNARD Jean-Marie, de Tarare 1053.

VIANAY (ou VIANET) Etienne, de Lyon-Serin 146, 717, 718.

VIANET Pierre, d'Ecully 451.

VIANNET Siméon, de Longessaigne 2867.

VIARD Georges, d'Ecully 2546.

VIARD Georges, fabricant de bas à Lentilly 984.

VIARD Jacques neveu, de Charbonnières 530.

VIARD Jacques oncle, de Charbonnières 530.

VIER Louis, de Rive-de-Gier 497.

VIÉTY J.-B., plâtrier à Amplepuis 1901.

VIGIER Jean-Pierre, marchand de farine, quai Monsieur, Lyon. 244.

VILETTE Joseph, place du Concert, Lyon 2674.

VILLARD Antoine, d'Ampuis 458.

VILLARD Antoine, marchand à Thizy 1907.

VILLARD Guillaume, de Grézieu-le-Marché 792.

VILLARD Jean-Fleury, de La Chapelle-en-Vaudragon 427.

VILLARD Jeanne, veuve de François VIRIEUX, rentière chez le sieur Champin 2896.

VILLE Jean, cultivateur à Cours 1915.

VILLECOURT Clément, jardinier à Saint-Just, Lyon 103.

VILLEMAGNE Jean-Claude, de Saint-Symphorien-le-Château 558.

VILLERD Antoine, marchand à Thizy 1913, 2097, 2232.

VILLERET Benoît, marchand à Cours 1915.

VILLETTE Guy, place de l'Herberie, Lyon 612, 728.

VILLIET Jean-Marie, prêtre, ci-devant perpétuel de l'Eglise collégiale, Lyon 592.

VINCENT Gabriel, de Dardilly 720.

VINCENT Jacques-Mathieu-Gabriel, juge au tribunal du district de Villefranche 1416.

VINCENT Jean, de Dardilly 719, 2839.

VINCENT Jean-François, négociant à la Guillotière 107.

VINDRY Jean, de Saint-Didier-sous-Riverie 734.

VINGTRINIER Antoine, pelletier, rue Saint-Dominique, Lyon 318, 325, 2605.

VINGTRINIER Elisabeth, rue Saint-Dominique, Lyon 2525.

VIOLLET Jean-Baptiste, propriétaire à Lantignié 2935.

VIRIEUX Vincent, de Lyon 2680.

VISSOUX Jean-Claude, propriétaire à Saint-Vérand et marchand, rue du Petit-Soulier, Lyon 2767.

Vitet Jean-François, homme de loi, président du département, Lyon 233, 390.

Vitet Louis, maire de Lyon 513.

Vitet Pierre, de Lyon 513.

Vitry Benoît, de Gleizé 2019.

Vivès Mathieu, maître en chirurgie à Juliénas 1793.

Vivier-Merle, marchand à Tarare 2169, 2173, 2270.

Vize Benoît, de Quincieux 889.

Vochez Etienne, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 2629.

Volet Gabriel, marchand, rue Grôlée, Lyon 295, 924.

Voley Gabriel entrepreneur des éclairages du canton de Lyon, rue Thomassin 2901.

Voron Claude, rue de la Cage, Lyon 2396, 2453.

Voron Jacques fils, chapelier, place de la Trinité, Lyon 862.

Voron Jean-Baptiste, rue de la Cage, Lyon 2396, 2453.

Voron Noël, drapier à Saint-Just, Lyon 59, 230.

Vouillemont Jean-Louis, épicier, rue de l'Enfant-qui-pisse, Lyon 194.

Vouillon Pierre, propriétaire à Matour 2064, 2069.

Voulby (du) Pierre 1749.

Vouty Dominique, de la Croix-Rousse 295.

Vuilland Pierre, de Pouilly-le-Monial 2662.

Vuillet André, amidonnier, place du Gouvernement, Lyon 195.

Vulby Claudine, veuve Fichet, cabaretière à Saint-Just, Lyon 184.

Vulliet-Durand Pierre, négociant à Lyon 1.

Westhauser Pierre, de Villefranche 2025, 2458.

Willermoz Jean-Baptiste, rue Buisson, Lyon 2480, 2702.

Willermoz Pierre-Jacques père, médecin, rue des Forces, Lyon 2467, 2702, 2838.

Yvernay Claude, d'Oingt 1322.

Yvernay Pierre, de Ville-sur-Jarnioux 1482.

Zacharie Barthélemy, cultivateur à Chaussan 2618.

Ziégler Jacques, négociant, place Saint-Pierre, Lyon 275.

FIN

8137 — Lyon, Imprimerie R. Schneider
Quai de l'Hôpital, 9

944.1
F815
V.6

VITET Jean-François, homme de loi, président du département, Lyon 233, 390.

VITET Louis, maire de Lyon 513.

VITET Pierre, de Lyon 513.

VITRY Benoît, de Gleizé 2019.

VIVEN Mathieu, maître en chirurgie à Juliénas 1793.

VIVIER-MERLE, marchand à Tarare 2169, 2173, 2270.

VIZE Benoît, de Quincieux 889.

VOCHEZ Etienne, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe 2629.

VOLET Gabriel, marchand, rue Grôlée, Lyon 295, 924.

VOLEY Gabriel entrepreneur des éclairages du canton de Lyon, rue Thomassin 2901.

VORON Claude, rue de la Cage, Lyon 2396, 2453.

VORON Jacques fils, chapelier, place de la Trinité, Lyon 862.

VORON Jean-Baptiste, rue de la Cage, Lyon 2396, 2453.

VORON Noël, drapier à Saint-Just, Lyon 59, 230.

VOUILLEMONT Jean-Louis, épicier, rue de l'Enfant-qui-pisse, Lyon 194.

VOUILLON Pierre, propriétaire à Matour 2054, 2069.

VOYLDY (DE) Pierre 1749.

VOUTY Dominique, de la Croix-Rousse 295.

VUILLAND Pierre, de Pouilly-le-Monial 2662.

VUILLET André, amidonnier, place du Gouvernement, Lyon 195.

VULDY Claudine, veuve FICHET, cabaretière à Saint-Just, Lyon 184.

VULLIET-DURAND Pierre, négociant à Lyon 1.

WESTHAUSER Pierre, de Villefranche 2025, 2458.

WILLERMOZ Jean-Baptiste, rue Buisson, Lyon 2480, 2702.

WILLERMOZ Pierre-Jacques père, médecin, rue des Forces, Lyon 2467, 2702, 2838.

YVERNAY Claude, d'Oingt 1322.

YVERNAY Pierre, de Ville-sur-Jarnioux 1482.

ZACHARIE Barthélemy, cultivateur à Chaussan 2618.

ZIÉGLER Jacques, négociant, place Saint-Pierre, Lyon 275.

FIN

8137 — LYON, IMPRIMERIE R. SCHNEIDER
Quai de l'Hôpital, 9

944.
F81
V.6

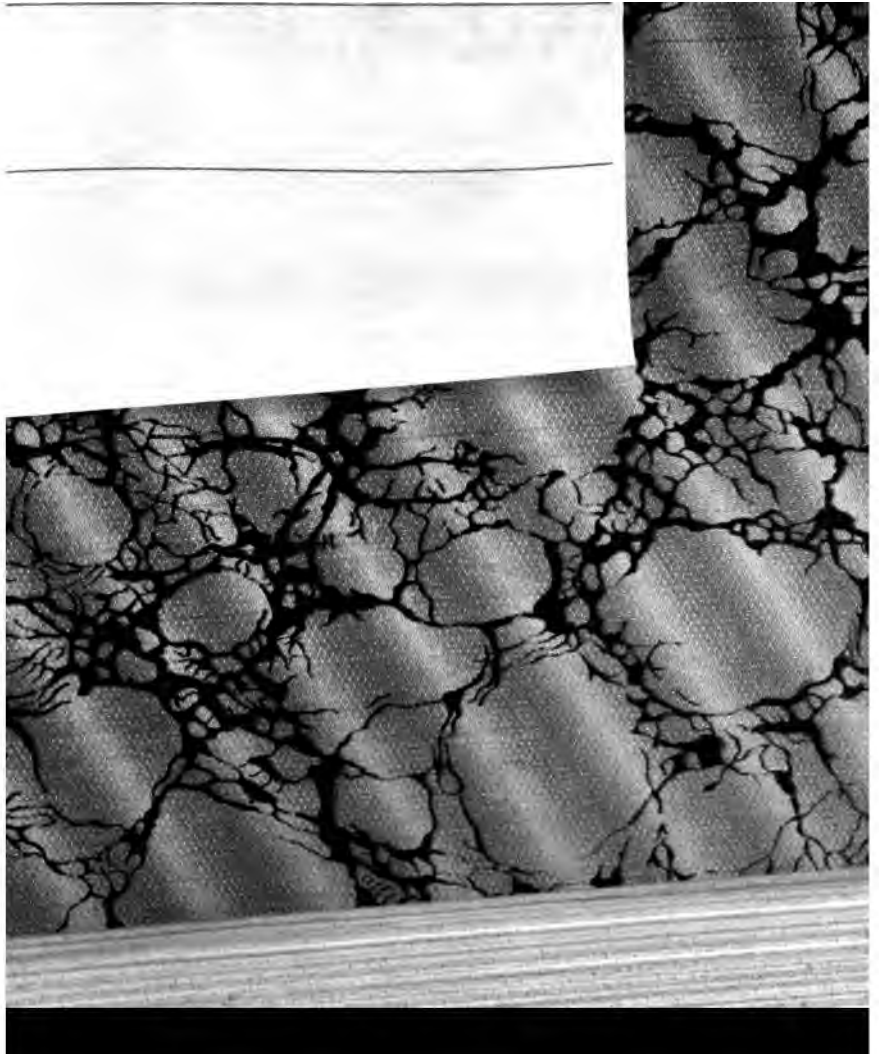

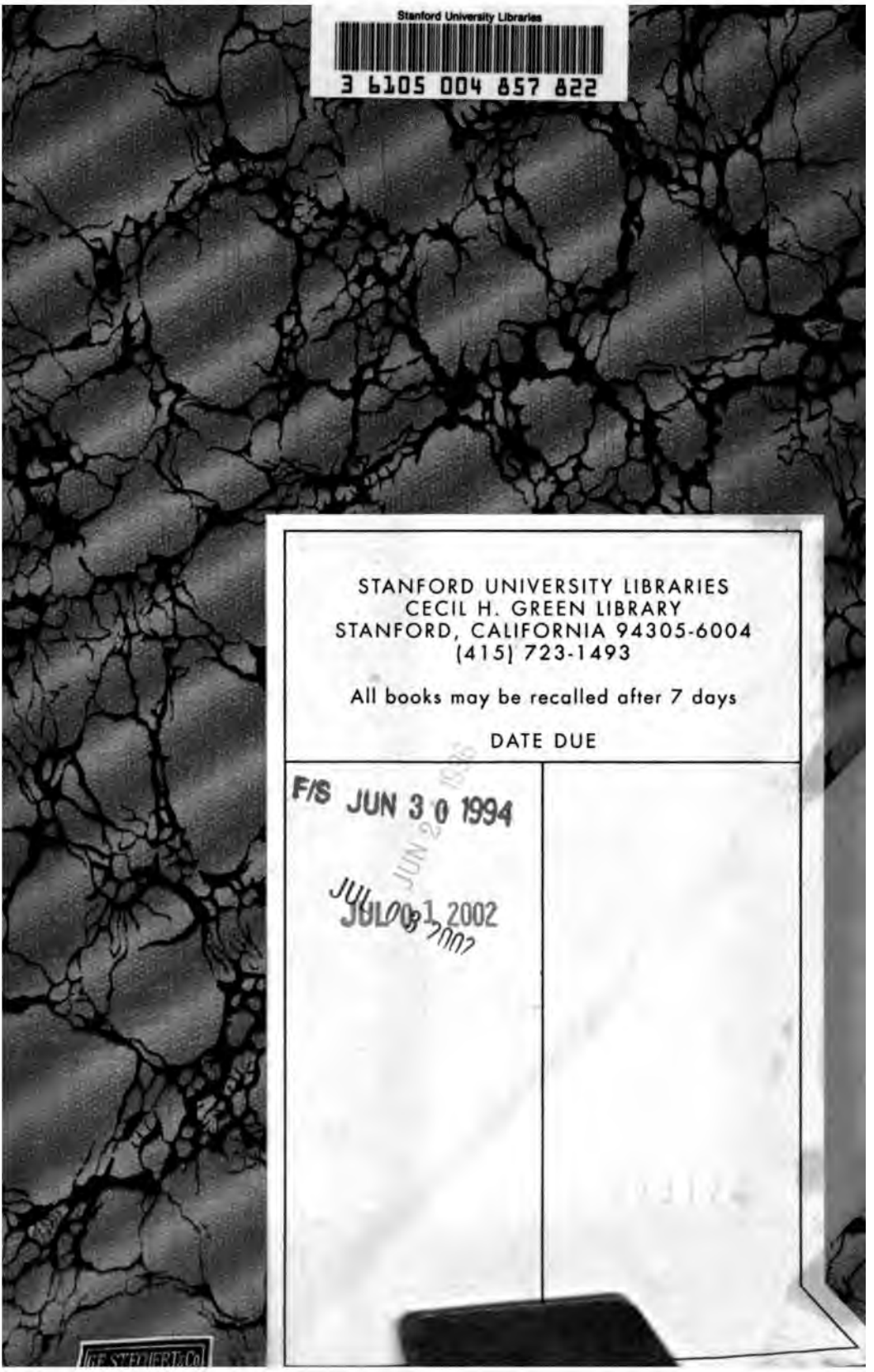
Stanford University Libraries
3 6105 004 857 822

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

F/S JUN 30 1994

JUL 0 1 2002